MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 8. 11 août 1913-31 décembre 1913 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 8. 11 août 1913-31 décembre 1913 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1936.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

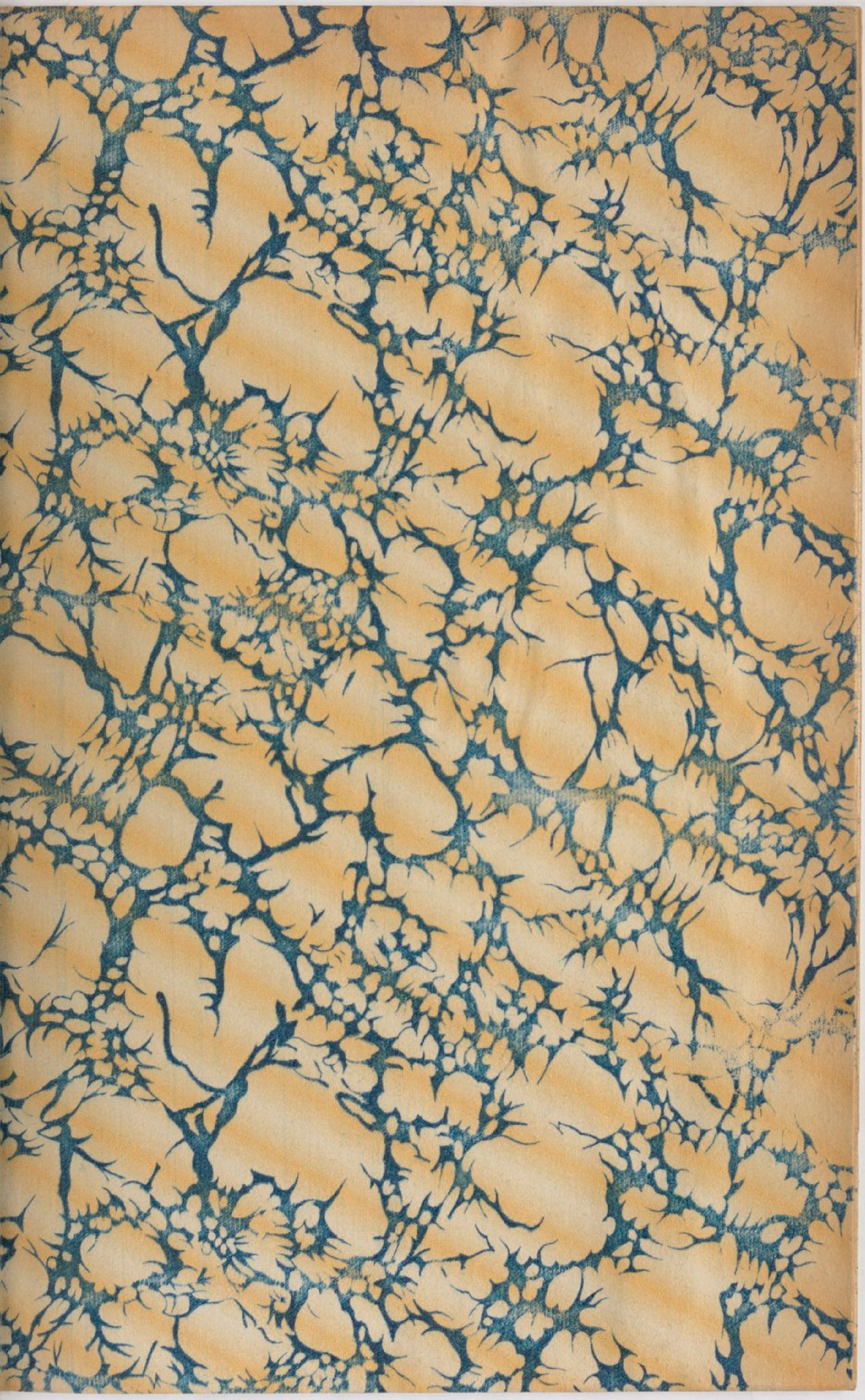

59 F11
cb242657

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1911-1914)

TOME VIII

(11 AOÛT-31 DÉCEMBRE 1913)

599

57.683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

59 F 11

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1911-1914)

TOME VIII

(11 AOÛT-31 DÉCEMBRE 1913).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1911-1914)

TOME VIII

(11 AOÛT-31 DÉCEMBRE 1913)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE 57683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXV

AVANT-PROPOS.

Au lendemain du traité de Bucarest (10 août 1913), ce sont encore les questions balkaniques qui continuent à retenir, pour une large part, l'attention des grandes Puissances. Le règlement intervenu paraît précaire; le Gouvernement bulgare escompte même, pendant un moment, une révision du traité, à laquelle la diplomatie austro-hongroise est favorable; mais l'Allemagne est d'accord avec la Russie pour l'écarter. Les difficultés, pourtant, sont incessantes. Le conflit bulgaro-turc au sujet du tracé de la frontière et de la possession d'Andrinople se prolonge jusqu'à la fin de septembre; l'accord entre la Serbie et la Turquie n'intervient qu'en novembre, encore n'est-il pas définitif; les difficultés relatives aux îles de la mer Égée, au statut des personnes et aux fondations religieuses mettent obstacle à la paix gréco-turque. D'autre part, l'organisation de l'Albanie donne lieu à de continuels incidents et à de longues discussions entre les grandes Puissances : rétablissement de l'ordre dans le pays, choix d'un prince, fixation des frontières avec la Grèce et avec la Serbie, toutes ces questions sont traitées simultanément, tandis que l'Autriche-Hongrie et l'Italie cherchent à s'assurer, tantôt de concert, tantôt l'une contre l'autre, une situation privilégiée au point de vue économique comme au point de vue politique. La correspondance diplomatique française est, sur ces sujets, très volumineuse : il a donc été nécessaire de se borner à retenir ici les documents les plus propres à permettre de suivre l'enchaînement des faits et les répercussions des événements albanais dans la politique générale. C'est ainsi que l'on trouvera, dans le présent volume, un dossier très complet sur le grave incident survenu en octobre 1913, à propos de la délimitation de l'Albanie du Nord, sur l'ultimatum adressé par le Gouvernement de Vienne à celui de Belgrade, et sur le retrait des troupes serbes. Une place importante a été aussi donnée aux négociations relatives à la frontière méridionale de l'Albanie, non seulement parce qu'elles sont l'occasion d'une démarche menaçante faite à Athènes par l'Italie et l'Autriche-Hongrie, mais parce qu'elles sont constamment liées à la question des îles de la mer Égée.

Les relations internationales, pendant ces derniers mois de 1913, présentent un autre aspect, non moins intéressant et beaucoup moins connu : ce sont les négociations engagées entre certaines Puissances au sujet des sphères d'influence qu'elles cherchent à acquérir hors d'Europe. L'Afrique centrale et l'Asie-Mineure sont les objets de ces pourparlers. En Afrique, le Gouvernement anglais et le Gouvernement allemand ont repris des entretiens très actifs sur les colonies portugaises; le Gouvernement de Bruxelles s'inquiète des projets allemands qui peuvent aboutir à un «encerclement» du Congo belge; la diplomatie française s'alarme de ces négociations anglo-allemandes, tant à cause de ses intérêts africains que pour des raisons de politique générale; elle intervient à Londres pour essayer de retarder la conclusion de l'accord. Dans l'Asie turque, le Gouvernement russe s'efforce de faire aboutir un projet de réformes arméniennes, mais se heurte à la résistance du Gouvernement ottoman. La question des chemins de fer d'Asie-Mineure, à laquelle la Russie est également intéressée, mais plus encore l'Angleterre, s'élargit lorsque s'engagent à nouveau, en août 1913, des pourparlers franco-allemands; menés d'abord par des financiers, ces pourparlers, qui se trouvent en liaison avec des négociations franco-turques et germano-turques, sont complétés par des échanges de vues entre les deux Gouvernements; les rapports de M. Jules Cambon permettent d'apprécier l'importance de cette affaire. Enfin les documents réunis dans ce volume donnent des renseignements abondants sur une autre affaire, celle-là bien connue : la protestation de la Russie contre l'arrivée à Constantinople du général allemand Liman von Sanders, chargé de réorganiser la mission militaire allemande et qui doit assumer le commandement du 1er corps d'armée turc. En novembre et en décembre 1913, ces difficultés germano-russes pèsent sur les relations internationales. L'incident n'est pas encore réglé à la fin de l'année, mais les termes d'un compromis sont déjà étudiés.

Pour avoir une idée complète de la politique française, il faut enfin examiner les rapports de la France avec l'Allemagne, avec l'Italie et avec la Russie. C'est en novembre que l'affaire de Saverne commence à émouvoir l'opinion publique, en France et hors de France; c'est à la fin du même mois que l'Ambassadeur de France à Berlin reçoit de son collègue belge, le baron Beyens, la confidence des propos inquiétants tenus par l'Empereur Guillaume au Roi Albert. L'attitude

de l'Italie, les engagements qu'elle a pris envers ses alliés, ne permettent pas de négocier avec elle l'accord méditerranéen, auquel la France et l'Angleterre avaient un moment songé. En revanche les pourparlers franco-russes, qui avaient été engagés en juillet 1913 et qui avaient pour objet la conclusion d'un arrangement financier destiné à fournir au Gouvernement russe les moyens nécessaires au développement de voies ferrées stratégiques, se poursuivent, à Paris, en novembre; ils sont ratifiés, le 31 décembre 1913, par un échange de lettres entre M. Sazonoff et M. Delcassé. Les documents publiés ci-dessous donnent le détail de cette importante négociation. Mais les dossiers d'archives ne contiennent aucun compte rendu des conversations entre M. Sazonoff et les membres du Gouvernement français, lors du passage à Paris du Ministre russe des Affaires étrangères.

TABLE MÉTHODIQUE[1].

I. LE RÈGLEMENT DE LA PAIX APRÈS LE TRAITÉ DE BUCAREST.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. POUR ET CONTRE LA RÉVISION DU TRAITÉ.		
1913.				
11 août.	Berlin à Paris.....	Hostilité de l'Empereur Guillaume à la révision.	T.	3
11	Sofia à Paris.....	État d'esprit en Bulgarie. Révision espérée..	T.	4
11	Pétersbourg à Paris	Entretien du comte Thurn avec M. Sazonoff qui se déclare hostile à la révision.	T.	5
11	*Idem*.....	Efforts de la presse allemande pour créer un désaccord entre la France et la Russie au sujet de la révision.	T.	6
12	Paris à Pétersbourg	Satisfaction que cause la décision prise par le Gouvernement russe concernant la révision.	T.	13
12	Pétersbourg à Paris	Raison d'espérer que le Gouvernement austro-hongrois n'agira pas énergiquement en faveur de la révision.	T.	15
12	Vienne à Paris.....	*Idem*.....	T.	17
13	Bucarest à Paris...	Accord entre la Roumanie, la Serbie et la Grèce pour le maintien du traité.	T.	25
14	Vienne à Paris.....	Répercussions en Autriche de l'échec subi par la diplomatie austro-hongroise dans l'affaire de la révision.	T.	29
15	Pétersbourg à Paris	Note relative à la révision remise par le comte Thurn à M. Sazonoff.	T.	35
21	Vienne à Paris.....	Caractère précaire de la paix signée à Bucarest.	D.	64
19 oct.	Bucarest à Paris...	Entretien avec le roi Carol sur le maintien de cette paix.	D.	352
2 nov.	Sofia à Paris.....	Entretien avec M. Deroussy sur les intentions du Gouvernement roumain à l'égard du traité de Bucarest.	D.	433
		b. FRONTIÈRE BULGARO-TURQUE.		
		Question d'Andrinople.		
11 août.	Constantinople à Paris.	Déclaration du Grand Vizir relative à la nécessité pour le Gouvernement ottoman de protéger les habitants de la Thrace.	T.	8
12	Amb. de Russie à Aff. étr.	Action commune des Puissances souhaitée par M. Sazonoff en vue d'obliger la Turquie à évacuer Andrinople.	N.	12

[1] Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
12 août.	Circulaire.....	Nécessité, pour que cette action ait l'effet souhaité, d'un accord entre toutes les Puissances.	T.	16
12	M. P. Cambon à M. Pichon.	Opinion de Sir E. Grey sur l'emploi de la force contre la Turquie.	L.	19
13	Pétersbourg à Paris	Moyen proposé par M. Sazonoff pour faire pression sur la Turquie.	T.	22
14	Amb. de Russie à Aff. étr.	Communication d'un télégramme de M. Sazonoff relatif à une déclaration jugée inquiétante de l'Ambassadeur de Turquie.	N.	27
14	Paris à Constantinople.	Communication à Constantinople de cette déclaration.	T.	28
14	Pétersbourg à Paris	Langage tenu à Turkhan Pacha au sujet des intentions que paraît avoir le Gouvernement ottoman.	T.	30
15	Amb. de Russie à Aff. étr.	Désir qu'a M. Sazonoff d'obtenir que le Gouvernement français fasse faire des représentations au Gouvernement ottoman.	N.	33
15	Pétersbourg à Paris	Bon effet à espérer de l'attitude ferme prise à l'égard de la Turquie par les Puissances de l'Entente.	T.	34
16	Circulaire.....	Instructions données à M. Bompard.....	T.	37
16	Pétersbourg à Paris	Communication de Turkhan Pacha à laquelle M. Delcassé a répondu comme l'indique son télégramme du 14 décembre.	T.	38
17	Sofia à Paris.....	Appel adressé par la Bulgarie aux Puissances en présence d'une menace turque.	T.	39
17	Berlin à Paris.....	Surprise causée à Berlin par la marche en avant des troupes turques.	T.	40
18	Pétersbourg à Paris	Mesures envisagées par M. Sazonoff pour assurer le respect par la Turquie du traité de Londres. Langage tenu par M. Delcassé à Turkhan Pacha.	T.	44
19	Berlin à Paris.....	Attitude peu nette prise par le Gouvernement allemand à l'égard de la Turquie.	T.	45
19	Amb. de Russie à Aff. étr.	Exposé de la situation fait par M. Sazonoff aux Ambassadeurs de France et d'Angleterre. Mesures jugées nécessaires.	N.	46
19	Pétersbourg à Paris	Langage tenu par M. Sazonoff à M. Bobtcheff qui demandait l'appui de la Russie contre la Turquie.	T.	47
19	Constantinople à Paris.	Modération dont fait preuve la Turquie dans ses revendications d'après le Grand Vizir.	T.	48
20	Pétersbourg à Paris	Carte blanche laissée à M. Sazonoff par l'Empereur.	T.	51
20	*Idem*.....	Désir qu'a la Porte d'engager des négociations directes avec la Bulgarie.	T.	52
20	*Idem*.....	Instructions données à M. de Giers à la suite des déclarations faites par le Grand Vizir.	T.	53
20	Vienne à Paris.....	Opinion du comte Berchtold sur le règlement du conflit bulgaro-turc.	T.	54
20	Sofia à Paris.....	Avance des troupes turques et massacre d'une population bulgare.	T.	55

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 21 août.	Amb. de Russie à Aff. étr.	Démarche à faire à Constantinople.....	N.	58
21	Paris à Constantinople.	Invitation adressée à M. Bompard à tenir éventuellement au Grand Vizir le même langage que M. de Giers.	T.	59
21	Pétersbourg à Paris	L'évacuation probable par les troupes turques de la rive droite de la Maritza rendra inutiles les mesures précédemment envisagées par M. Sazonoff.	T.	60
21	Londres à Paris....	Opinion de Sir Ed. Grey sur le moyen de coercition proposé par M. Sazonoff et qui faisait l'objet d'une note de l'ambassade de Russie remise le 12 août.	T.	61
21	*Idem*.....	Réponse de Sir Ed. Grey à une démarche du comte Benckendorff semblable à celle qui faisait le 19 l'objet d'une note de l'ambassade de Russie.	T.	63
22	*Idem*.....	Émoi provoqué au Foreign Office par la décision que pourrait prendre l'Empereur Nicolas d'occuper un port ottoman.	T.	65
22	.....	Communication rassurante faite par Rifaat Pacha.	N.	67
22	Amb. de Russie à Aff. étr.	Initiative que M. Sazonoff souhaite que prenne la France.	N.	70
22	Constantinople à Paris.	Situation inquiétante de la population musulmane et de la grecque dans une partie du territoire cédé à la Bulgarie et non occupé par ses troupes régulières.	T.	71
22	*Idem*.....	Erreur commise par le Gouvernement russe sur le sens d'une déclaration faite par le Grand Vizir. Désir qu'a M. de Giers d'une démarche collective des Puissances auprès de la Porte.	T.	72
23	Pétersbourg à Paris	Bruit suivant lequel la France serait disposée à consentir un emprunt à la Porte.	T.	74
23	Circulaire.....	Projet de déclaration commune que, suivant le désir de la Russie, les Puissances feraient à la Porte.	T.	75
24	Amb. de Russie à Aff. étr.	Démarche à faire à Constantinople à la suite de l'occupation par les troupes turques de Kirdjali.	N.	78
25	Sofia à Paris.....	Décision prise par le Gouvernement bulgare en présence des opérations militaires exécutées par les Turcs.	T.	80
26	Berlin à Paris.....	Opinion de M. de Jagow sur la méthode à suivre pour régler le conflit bulgaro-turc.	T.	83
27	Paris à Berlin.....	Possibilité d'une entente directe entre la Bulgarie et la Turquie.	T.	85
27	Circulaire.....	Désir qu'aurait le Gouvernement ottoman de voir le Gouvernement italien servir de médiateur entre la Bulgarie et la Turquie pour régler la question d'Andrinople.	T.	86

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 28 août.	Paris à Rome.....	Le Gouvernement français acceptera que ce rôle de médiateur soit dévolu au Gouvernement italien si les Cabinets de Pétersbourg et de Londres l'acceptent.	T.	90
28	Constantinople à Paris.	Attitude peu nette du Gouvernement bulgare.	T.	91
28	*Idem*.....	Éclaircissements donnés par le Grand Vizir sur les mouvements des troupes turques.	T.	93
29	Sofia à Paris.....	Décision prise par le Gouvernement bulgare d'engager des négociations directes avec la Turquie.	T.	96
29	Circulaire.....	Ligne de conduite qu'il paraît souhaitable que suivent les Puissances à l'égard de la Turquie et de la Bulgarie.	D.	97
30	Amb. de Russie à Aff. étr.	Proposition faite par le comte Berchtold à la Porte en vue de déterminer la position occupée par les troupes turques sur la Maritza.	N.	101
30	Sofia à Paris.....	Décision prise par le Gouvernement bulgare d'envoyer trois délégués à Constantinople.	T.	102
1er sept.	*Idem*.....	Départ imminent des délégués bulgares.....	T.	105
1er	Londres à Paris....	Inutilité de toute médiation entre la Bulgarie et la Turquie, soupçon qu'éveille le désir d'intervention manifesté par l'Italie.	D.	107
3	Constantinople à Paris.	Limite probable des concessions que feront les Turcs aux négociateurs bulgares.	T.	112
3	Pétersbourg à Paris	Attitude à prendre selon M. Nératoff à l'égard des négociateurs bulgares.	T.	113
4	Londres à Paris....	Refus opposé par le Gouvernement britannique à une demande d'intervention tendant à hâter la marche des négocations bulgaro-turques.	D.	115
6	Constantinople à Paris.	Déclaration du Grand Vizir. Attitude de M. de Wangenheim.	T.	121
9	Londres à Paris....	Au sujet des propositions formulées par la Commission de délimitation.	D.	129
14	Constantinople. à Paris.	Accord en voie de se faire conformément au désir des Turcs en ce qui concerne Andrinople et Kirk Kilissé.	T.	146
18	*Idem*.....	Accord conclu sur les clauses territoriales du traité.	T.	157
30	*Idem*.....	Signature du traité de paix entre la Bulgarie et la Turquie.	T.	224
		c. RÈGLEMENT DU CONFLIT GRÉCO-TURC ET DU CONFLIT SERBO-TURC.		
22 sept.	Athènes à Paris....	Inquiétude causée par le retard apporté à la conclusion de la paix entre la Grèce et la Turquie.	T.	178
29	Paris à Athènes....	Imminence, suivant M. de Jagow, d'une attaque dirigée par la Turquie contre la Grèce.	T.	210
30	Athènes à Paris....	Opinion de M. Venizelos sur le projet d'attaque attribué à la Turquie.	T.	225

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
30 sept.	Berlin à Paris.....	Manœuvres attribuées à la Turquie en Albanie et en Bulgarie par M. de Jagow.	T.	227
30	Londres à Paris...	Inquiétudes du Roi Constantin.....	T.	228
3 oct.	Constantinople à Paris.	Exagération des craintes éprouvées par M. de Jagow.	T.	245
3	Athènes à Paris....	Arrivée d'un plénipotentiaire ottoman. Menées allemandes en Grèce.	T.	246
5	Amb. de Russie à Aff. étr.	Nouvelles peu rassurantes reçues à Pétersbourg d'Athènes et de Constantinople. Projet de déclaration à faire à la Porte.	N.	259
6	Circulaire.....	Réponse faite par M. Pichon à la note précédente.	T.	270
7	Londres à Paris....	Réponse du Foreign Office à une démarche analogue à celle qui fait l'objet de la note du 5 octobre.	T.	277
11	Athènes à Paris....	Le Gouvernement hellénique disposé à démobilisé et à conclure la paix avec la Turquie..	T.	300
11	Sofia à Paris.....	Confiance de M. Ghenadieff dans l'issue des négociations gréco-turques.	T.	302
23	Athènes à Paris....	Au sujet des pourparlers entre délégués turcs et grecs.	T.	373
30	Berlin à Paris	Retard apporté à la conclusion de la paix entre la Grèce et la Turquie.	T.	406
2 nov.	Monastir à Paris...	Points occupés par les troupes serbes.....	T.	429
4	Pétersbourg à Paris	Désir qu'a la Serbie d'une action énergique exercée à Constantinople pour hâter la signature du traité de paix.	T.	440
7	Paris à Athènes....	Bonne volonté mise par le Gouvernement français au service de la cause hellénique et de la paix.	T.	446
8	Pétersbourg à Paris	Avertissement donné par le Gouvernement roumain à Constantinople et à Sofia.	T.	454
9	Athènes à Paris....	Prétentions inadmissibles du Gouvernement ottoman.	T.	462
10	Paris à Sofia.....	Efforts à faire auprès du Gouvernement bulgare en vue du rétablissement des relations avec la Grèce et pour empêcher une intervention éventuelle de la Bulgarie en faveur de la Turquie.	T.	467
10	Berlin à Paris.....	Nouvelle réunion des Ambassadeurs à Londres jugée utile pour mettre fin aux menées de l'Autriche, d'accord peut-être avec l'Italie, en Bulgarie et en Turquie.	T.	468
11	Athènes à Paris....	Heureux effet qu'a eu l'intervention de M. Take Jonesco. Signature imminente du traité de paix.	T.	476
11	Constantinople à Paris.	Explication peu favorable à la Grèce du retard apporté à la signature de ce traité.	T.	477
16	*Idem*.....	Politique suivie par la Turquie pendant la deuxième guerre balkanique à l'égard de la Grèce.	D.	486
17	Pétersbourg à Paris	Désir exprimé par la Serbie de hâter la conclusion de la paix.	T.	487

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 23 nov.	Constantinople à Paris.	Accord conclu entre la Turquie et la Serbie...	T.	518
		d. GOUVERNEMENT DE L'ALBANIE.		
22 août.	.....	Instructions données au délégué français à la Commission de contrôle.	N.	73
5 sept.	Vienne à Paris.....	Intentions autrichiennes relatives à l'Albanie.	D.	120
10	Circulaire.....	Candidature du prince Louis-Napoléon au trône d'Albanie.	D.	133
18	Londres à Paris...	Siège de la Commission de contrôle.....	D.	162
21	*Idem*.....	Nécessité reconnue par le Foreign Office de hâter la réunion de cette Commission.	D.	175
22	Pétersbourg à Paris	Candidature du prince Louis-Napoléon.....	D.	181
23	Amb. britannique à Aff. étr.	Inconvénients graves de la situation existant en Albanie, nécessité d'y mettre fin.	N.	183
24	Circulaire.....	Appréhension que cause la situation de l'Albanie.	T.	187
24	Aff. étr. à Amb. britannique.	Au sujet de la ville où doit siéger la Commission de contrôle.	N.	190
26	Amb. de Russie à Aff. étr.	Caractère d'urgence que présente la réunion de la Commission de contrôle.	N.	195
26	Circulaire.....	Rappel de l'amiral Burney envisagé par le Gouvernement britannique.	D.	199
26	Berlin à Paris.....	Examen de diverses candidatures au trône d'Albanie.	D.	200
28	Amb. de Russie à Aff. étr.	Ajournement souhaité par la Russie de la décision concernant le rappel des détachements occupant certaines villes d'Albanie.	N.	207
29	Paris à Londres...	Question à poser à Sir Ed. Grey concernant le contingent britannique d'occupation.	T.	211
29	Londres à Paris...	Hostilité du Gouvernement à une occupation prolongée.	T.	214
29	M. Krajewski à Aff. étr.	Concessions accordées en Albanie par Imaïl Kemal Bey.	D.	217
30	Paris à Londres...	Question urgente à poser à Sir Edward Grey au sujet de l'Albanie.	T.	219
1er oct.	*Idem*.....	Proposition autrichienne relative à l'exercice du pouvoir en Albanie.	T.	233
3	Circulaire.....	Retard mis par le délégué autrichien à son arrivée au siège de la Commission.	T.	248
3	Londres à Paris...	Au sujet de la proposition autrichienne.....	T.	251
8	Circulaire.....	Communication par le Chargé d'affaires d'Italie d'un programme d'entente et réponse de M. Pichon.	T.	286
8	Pétersbourg à Paris	Le Gouvernement russe disposé à envoyer un navire dans les eaux albanaises.	T.	287
9	Londres à Paris...	Opinion de Sir A. Nicolson sur le programme d'entente proposé par le Gouvernement italien.	T.	292
9	Paris à Pétersbourg	Utilité d'une participation russe à l'occupation militaire de Scutari.	T.	294

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
11 oct.	Circulaire.....	Approbation donnée par l'Italie aux vues du Gouvernement français sur l'Albanie.	T.	304
11	*Idem*.....	Envoie en Albanie du stationnaire russe du Pirée.	T.	305
12	Berlin à Paris.....	Candidature du prince de Wied au trône d'Albanie.	D.	310
13	Circulaire.....	Point de vue du Gouvernement français à l'égard de l'Albanie.	T.	312
14	M. Krajewski à Aff. étr.	Proposition faites par Essad Pacha à la Commission de contrôle.	T.	319
16	Circulaire.....	Effet que doit avoir l'entrée en fonctions de la Commission de contrôle.	T.	334
20 oct.	Bucarest à Paris...	Candidature du prince de Wied.....	D.	363
24	Berlin à Paris.....	Entretien de M. Sazonoff avec le Chancelier Bethmann Hollweg sur l'urgence de régler la question d'Albanie.	D.	376
27	M. Krajewski à Aff. étr.	Nomination du Gouverneur civil de Scutari. Division administrative de l'Albanie.	D.	389
29	Londres à Paris....	Entretien avec Sir Ed. Grey sur l'attitude des agents autrichiens en Albanie.	D.	398
30	Aff. étr. à M. Krajewski.	Autorisation de reconnaître le Gouvernement d'Ismail Kemal à Valona.	T.	407
31	Bucarest à Paris...	Candidature du prince de Wied.....	T.	414
31	Londres à Paris....	Nouvel entretien avec Sir Ed. Grey sur la politique à suivre en Albanie.	D.	417
31	M. Krajewski à Aff. étr.	Entretien avec le délégué italien sur le même sujet.	D.	419
1er nov.	Londres à Paris....	Entretien avec Sir A. Nicolson sur le même sujet.	D.	423
1er	M. Krajewski à Aff. étr.	Empressement mis par Ismaïl Kemal à demander la désignation d'un prince.	D.	424
2	Pétersbourg à Paris	Sentiment de M. Sazonoff sur la candidature du prince de Wied.	T.	431
4	M. Krajewski à Aff. étr.	Organisation administrative et financière de l'Albanie.	D.	441
6	Paris à Londres....	Danger menaçant l'amitié austro-italienne, en cas que la Triple Entente se désintéresse de l'Albanie.	T.	444
8	Londres à Paris....	Entretien avec Sir Ed. Grey sur les pouvoirs de la Commission et la candidature du prince de Wied.	D.	458
12	Bucarest à Paris...	Entretien avec le Roi Charles sur la candidatude du prince de Wied et l'avenir de l'Albanie.	D.	481
16 déc.	Berlin à Paris.....	Conditions mises par le prince de Wied à son acceptation.	T.	630
25	Amb. britannique à Aff. étr.	Intervention au Foreign Office de l'Ambassadeur d'Italie à Londres en faveur du prince de Wied.	N.	672
29	Rome à Paris.....	Au sujet de la concession à un consortium austro-italien d'une voie ferrée Scutari-Valona.	D.	687

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		e. DÉLIMITATION DE L'ALBANIE AU NORD.		
		Politique autrichienne à l'égard de la Serbie et de la Bulgarie.		
1913. 18 août.	Belgrade à Paris...	Satisfaction que donne à M. Pachitch l'attitude de la Roumanie. Désir d'entretenir de bonnes relations avec l'Autriche-Hongrie.	T.	43
19	*Idem*.....	Orientation nouvelle de la politique serbe après la deuxième guerre balkanique.	D.	50
22	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	69
29	Vienne à Paris.....	Inquiétude causée aux Serbes par l'accueil fait à Vienne à des délégués bulgares et macédoniens.	D.	98
30	*Idem*.....	La politique austro-hongroise et la Serbie..	D.	103
1er sept..	Sofia à Paris.....	Efforts tendant à empêcher les Bulgares de Macédoine devenus sujets serbes de se laisser assimiler.	D.	108
8	Paris à Belgrade...	Le Gouvernement serbe invité à évacuer Orochi.	T.	126
16	*Idem*.....	L'Autriche demande que l'évacuation s'étende à tout le territoire albanais.	T.	155
19	Constantinople à Paris.	Entretien avec le général Savoff sur les causes de la deuxième guerre balkanique.	D.	170
20	Belgrade à Paris...	Agressions albanaises dont la Serbie prétend avoir à se plaindre.	D.	173
24	Vienne à Paris.....	Note relative aux incidents de frontière albano-serbes publiée par un journal officieux.	D.	189
25	Monastir à Paris...	Attaque dirigée contre Dibra par des troupes albanaises.	T.	193
26	Belgrade à Paris.	Préparatifs militaires faits par la Serbie pour repousser les Albanais.	T.	196
27	Vienne à Paris.....	Part que paraît prendre l'Autriche à l'agitation anti-serbe des Albanais.	D.	205
28	Amb. de Russie à Aff. étr.	Action modératrice à exercer sur les Serbes dans la répression des attaques albanaises.	N.	206
29	Belgrade à Paris...	Dangers menaçant la Serbie d'après M. Spalaïkovitch.	T.	215
30	Amb. d'Autriche-Hongrie à Aff. étr.	Communication relative aux incidents albano-serbes.	N.	220
30	Amb. d'Italie à Aff. étr.	Utilité d'un avertissement à donner au Gouvernement Serbe.	N.	221
30	Circulaire.....	Réponse faite à la note précédente.....	T.	226
30	Vienne à Paris.....	Entretien avec M. Salabacheff sur la situation de la Bulgarie et ses intentions probables.	D.	231
1er oct.	Amb. de Russie à Aff. étr.	Demande par l'Autriche et l'Italie d'une démarche collective faite à Belgrade et réponse à cette demande de M. Nératoff.	N.	232
1er	Sofia à Paris.....	Préparatifs militaires faits par la Bulgarie.	T.	234
1er	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	236

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
2 oct...	Berlin à Paris.....	Mécontentement causé par certaines déclarations de M. Pachitch paraissant indiquer l'intention de ne pas observer strictement la ligne frontière tracée à Londres.	T.	238
2	Belgrade à Paris...	Participation vraisemblable des Bulgares aux troubles d'Albanie. Appel adressé à la Roumanie.	T.	242
3	Cettigné à Paris...	Progrès de l'agitation albanaise probablement fomentée par l'Autriche.	T.	247
4	Belgrade à Paris...	Menace sérieuse dirigée contre la Serbie par la Bulgarie. Appel à adresser à la Roumanie.	T.	254
5	*Idem*.....	Attitude favorable prise par la Roumanie...	T.	262
5	*Idem*.....	Développement pris par les affaires albanaises. Complications à prévoir.	D.	267
6	Vienne à Paris.....	Entretiens de M. Pachitch avec différents personnages autrichiens.	D.	276
8	Monastir à Paris...	Reprise de Dibra par les Serbes, leur avance en territoire albanais.	D.	290
11	Berlin à Paris.....	Langage conciliant tenu par M. Boghitchévitch retour de Belgrade.	T.	301
12	Belgrade à Paris...	Déclarations de M. Pachitch relatives à la frontière albano-serbe.	T.	309
14	*Idem*.....	Hésitation du Gouvernement serbe.....	T.	318
15	Sofia à Paris.....	Avertissement relatif à l'attitude de la Roumanie, en cas de conflit, donné au Gouvernement bulgare par M. Nératoff.	T.	323
15	*Idem*.....	Dissolution de la Sobranié. Effet que peuvent avoir les élections en perspective sur la politique extérieure de la Bulgarie.	D.	325
15	Monastir à Paris...	Pénétration des troupes serbes en territoire albanais.	D.	328
16	Lég. de Serbie à Aff. étr.	Ordre donné aux troupes serbes de ne pas dépasser les positions qu'elles ont occupées.	N.	330
16	Berlin à Paris.....	Le Gouvernement allemand averti que le Gouvernement austro-hongrois s'apprête à exiger de la Serbie l'évacuation du territoire albanais.	T.	335
17	Rome à Paris.....	Danger grave d'après le marquis de San Giuliano auquel la Serbie s'exposerait et exposerait l'Europe en persistant à occuper une partie du territoire albanais.	T.	340
18	Amb. d'Autriche-Hongrie à Aff. étr.	Décisions énergiques auxquelles se résoudrait le Gouvernement austro-hongrois si la Serbie s'obstinait.	N.	341
18	Londres à Paris....	Opinion de Sir Ed. Grey sur l'ultimatum que l'Autriche se propose d'adresser à Belgrade.	T.	342
18	Circulaire.....	Position prise par la France dans le conflit austro-serbe.	T.	343
18	Vienne à Paris.....	Représentation faite au Ministre de Serbie du danger auquel s'expose son Gouvernement.	T.	344

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 18 oct.	Belgrade à Paris...	Instructions précises envoyées par le Gouvernement serbe à ses représentants et à ses troupes.	T.	345
18	Pétersbourg à Paris	Surprise que cause à M. Nératoff la remise au Gouvernement serbe d'un ultimatum autrichien.	T.	346
18	Londres à Paris....	Indication donnée par Sir Eyre Crowe sur les relations austro-serbes.	D.	347
19	Bucarest à Paris...	Sur une intervention du Ministre d'Italie conseil de prudence donnée à la Serbie par M. Marghiloman.	T.	348
19	Belgrade à Paris...	Remise au Gouvernement serbe de l'ultimatum autrichien.	T.	350
19	Sofia à Paris.....	Action que le Cabinet de Vienne paraît vouloir exercer en Bulgarie.	D.	355
20	Lég. de Serbie à Aff. étr.	Intention qu'à le Gouvernement serbe de respecter les décisions prises à Londres. Sentiment provoqué par l'ultimatum autrichien.	N.	357
20	Berlin à Paris.....	Langage tenu par M. Zimmermann à l'Ambassadeur d'Angleterre au sujet de l'ultimatum à la Serbie.	T.	358
20	Vienne à Paris.....	Prétentions du Cabinet de Vienne à l'égard de la frontière serbo-albanaise.	T.	359
20	Belgrade à Paris...	Griefs de la Serbie contre l'Autriche.....	T.	360
20	Vienne à Paris.....	Soumission de la Serbie à l'injonction autrichienne.	T.	361
21	Rome à Paris.....	Opinion du marquis de San Giuliano sur le règlement du conflit austro-serbe.	T.	364
21	Vienne à Paris.....	Manque de netteté de la politique autrichienne dans la péninsule balkanique.	D.	369
22	Rome à Paris.....	Inquiétude que donne au marquis de San Guiliano l'existence en Autriche d'un fort parti désireux d'écraser la Serbie.	T.	371
22	Belgrade à Paris...	Persistance d'un danger de conflit austro-serbe en relation avec les affaires d'Albanie.	D.	372
23	*Idem*.....	Hostilité que l'Autriche continue à marquer à la Serbie.	T.	375
25	Sofia à Paris.....	Séjour à Vienne du Roi Ferdinand de Bulgarie	T.	380
25	Lég. de Serbie à Aff. étr.	Nouvelles attaques des Albanais redoutées par la Serbie.	N.	381
25	Belgrade à Paris...	Évacuation complète par les troupes serbes du territoire albanais.	T.	383
27	*Idem*.....	Impression produite à Belgrade par l'ultimatum autrichien.	D.	390
30	Londres à Paris...	Intervention des Bulgares dans les troubles d'Albanie d'après un entretien avec M. Grouitch.	D.	409
30	Rome à Paris.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur les affaires d'Albanie.	D.	410
10 nov.	Cettigné à Paris...	Désignation du baron Giesl comme Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade.	D.	472
11	Belgrade à Paris...	Mauvais effet probable de cette désignation...	D.	478

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 13 nov.	Vienne à Paris.....	Audience accordée au Roi Ferdinand par l'Empereur François-Joseph.	D.	482
18	Sofia à Paris.....	Départ pour l'Autriche de M. Ghenadieff....	T.	491
18	Constantinople à Paris.	Tendances politiques et religieuses opposées existant en Bulgarie.	D.	496
19	Vienne à Paris.....	Impopularité croissante en Bulgarie du Roi Ferdinand. Bruits d'abdication.	T.	499
23	Sofia à Paris.....	Orientation autrichienne paraissant devoir être donnée à la politique du Gouvernement bulgare.	T.	519
25	Pétersbourg à Paris	Confiance gardée par M. Sazonoff dans les sentiments du peuple sinon du Gouvernement bulgare.	T.	528
26	Sofia à Paris.....	Déclaration de M. Ghénadieff sur le caractère de sa visite au comte Berchtold.	T.	530
28	*Idem*.....	Besoin qu'a l'Autriche de l'appui que la Bulgarie peut lui prêter dans la péninsulte balkanique. Inaction de la Russie.	T.	540
30	Belgrade à Paris....	Nouvelles données par M. Yovanovitch des négociations engagées avec l'Autriche.	D.	558
1er déc.	Sofia à Paris.....	Retour du Roi Ferdinand. État des relations austro-bulgares.	T.	563
1er	Vienne à Paris.....	Effet produit à Vienne par la divulgation du traité bulgaro-serbe.	D.	570
2	Sofia à Paris.....	État d'esprit en Bulgarie à la veille des élections.	D.	575
2	*Idem*.....	La politique autrichienne en Bulgarie.....	D.	576
3	Vienne à Paris.....	Menace dirigée contre l'Autriche-Hongrie par la Russie dans la péninsule balkanique.	D.	580
10	Sofia à Paris.....	Résultat inattendu et avantageux pour la Russie des élections.	T.	602
12	*Idem*.....	Efforts du Ministre d'Autriche-Hongrie pour empêcher la démission du ministère et surtout celle de M. Ghénadieff.	T.	615
18	Belgrade à Paris...	Difficultés créées à la Serbie par l'Autriche en ce qui concerne le trafic.	D.	646
30	Sofia à Paris.....	Démission de M. Ghénadieff. Ses conséquences	D.	691
	f. DÉLIMITATION DE L'ALBANIE AU SUD. — QUESTION DES ÎLES.			
11 août.	Londres à Paris...	Décision prise par la réunion des Ambassadeurs.	D.	10
12	M. P. Cambon à M. Pichon.	Intérêt pris par le Cabinet britannique à l'affaire des îles.	L.	19
12	Londres à Paris...	Formule adoptée par la réunion des Ambassadeurs.	D.	20
13	Paris à Londres...	Approbation donnée aux avis formulés par la réunion des Ambassadeurs.	T.	21
13	Londres à Paris...	Déclaration relative aux îles faite par Sir E. Grey à la Chambre des Communes.	D.	24

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 20 août.	Rhodes à Paris....	Déclarations faites par le général Ameglio aux notables de Rhodes.	D.	57
1er sept.	Rome à Paris.....	Inquiétude qu'inspire au marquis de San Giuliano l'attitude prise par la Grèce à l'égard de l'Albanie.	T.	106
3	*Idem*.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur le tracé de la frontière gréco-albanaise.	D.	114
18	Circulaire.....	Attitude que prendrait l'Angleterre en cas que l'Italie voulût prolonger l'occupation des îles.	T.	159
18	Constantinople à Paris.	La politique italienne et la question des îles.	D.	166
22	*Idem*.....	Intrigues diplomatiques auxquelles donne lieu cette question.	D.	180
27	Paris à Athènes....	Recommandation à faire au Gouvernement hellénique de concert avec les représentants des autres Puissances.	T.	203
28	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	209
29	Athènes à Paris....	Indignation provoquée en Grèce par l'attitude de l'Italie et celle de l'Autriche-Hongrie.	D.	218
30	Amb. d'Italie à Aff. étr.	Incorrection reprochée à la Grèce concernant Koritza.	N.	222
30	Londres à Paris...	Entretien avec le Roi Constantin; ses inquiétudes.	T.	228
2 oct.	Circulaire.....	Accord relatif aux îles conclu entre l'Italie et la Turquie.	T.	239
2	*Idem*.....	Démarche demandée par le Roi de Grèce de passage à Paris.	T.	241
2	Paris à Londres...	Point de vue du Gouvernement allemand dans l'affaire des îles.	D.	243
2	Londres à Paris...	Entretien avec Sir A. Nicolson et Sir E. Crowe sur la question des îles.	D.	244
3	Rome à Paris.....	Langage presque menaçant tenu au Chargé d'affaires de Grèce par le marquis de San Giuliano au sujet de la frontière de l'Albanie.	T.	249
3	Londres à Paris...	Entretien avec Sir A. Nicolson sur l'accord annoncé le 2 entre l'Italie et la Turquie.	T.	250
4	*Idem*.....	Méthode à suivre dans l'affaire des îles proposée par Sir A. Nicolson.	D.	256
5	*Idem*.....	Transmission d'une note sur la façon dont le Gouvernement allemand interprète les avis de la réunion des Ambassadeurs concernant les îles.	D.	265
6	*Idem*.....	Démarche prescrite à l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome auprès du Gouvernement italien.	D.	273
6	*Idem*.....	Étendue des droits que se sont réservés les Puissances à l'égard des îles.	D.	274
7	*Idem*.....	Accueil fait par le Gouvernement italien à la démarche de l'Ambassadeur britannique.	D.	280
7	Constantinople à Paris.	Conseils à donner au Gouvernement hellénique.	D.	282

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
14 oct.	Londres à Paris...	Entretiens avec Sir A. Nicolson sur diverses solutions possibles de la question des îles.	D.	321
16	Circulaire.....	Éléments dont il conviendrait de tenir compte pour régler la question des îles.	T.	331
19	Constantinople à Paris.	Difficultés à prévoir.....	D.	354
24	Berlin à Paris.....	Entretien de M. Sazonoff avec le Chancelier Bethmann sur l'Albanie.	D.	376
24	*Idem*.....	Opposition que fera vraisemblablement la Turquie à la remise des îles à la Grèce.	D.	379
27	Circulaire.....	Déclarations faites au Gouvernement hellénique par le Ministre d'Italie.	T.	387
29	Vienne à Paris.....	Tendances ambitieuses de la politique italienne.	D.	401
31	Paris à Rome.....	Erreur commise dans l'interprétation du télégramme circulaire du 27.	T.	413
31	Londres à Paris...	Plaintes auxquelles donne lieu l'attitude des habitants dans la région contestée entre la Grèce et l'Albanie.	D.	416
31	*Idem*.....	Importance aux yeux de Sir E. Grey de la question des îles.	D.	417
1er nov.	Rome à Paris.....	Au sujet d'un ultimatum que l'Italie et l'Autriche-Hongrie se prépareraient à présenter à la Grèce.	T.	422
2	Amb. de Russie à Aff. étr.	Sommation adressée le 30 octobre au Gouvernement hellénique par l'Italie et l'Autriche-Hongrie.	N.	425
2	Athènes à Paris....	*Idem*.....	T.	427
2	M. Sevastopoulo à M. Pichon.	Réponse faite par M. Sazonoff à une démarche des Représentants de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie concernant les obstacles mis à l'accomplissement de leur tâche par les membres de la Commission de délimitation.	L.	428
2	Circulaire.....	Instructions données à Athènes en conformité de la note russe communiquant la réponse de M. Sazonoff aux représentants de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie.	T.	430
4	Rome à Paris.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur la sommation adressée à la Grèce par l'Autriche-Hongrie et l'Italie.	T.	438
4	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. Zimmermann sur le même sujet.	T.	439
7	Paris à Londres...	Au sujet d'une proposition faite par le délégué anglais à la Commission de délimitation.	T.	448
7	Londres à Paris...	Observations présentées au marquis Imperiali par Sir E. Grey au sujet de la sommation à la Grèce.	T.	449
8	Amb. britannique à Aff. étr.	Proposition du délégué anglais.....	N.	452
8	Londres à Paris...	Instructions données par Sir E. Grey aux agents britanniques à Vienne et à Rome au sujet de la sommation adressée à la Grèce.	D.	455

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 8 nov.	Londres à Paris...	Opinions relatives à la reprise des réunions d'Ambassadeurs à Londres.	D.	456
8	*Idem*.....	Entretien de Sir E. Grey avec le marquis Imperiali.	D.	457
10	Paris à Pétersbourg	Instructions données aux agents français conformes à celles données par Sir E. Grey.	T.	466
10	Rome à Paris.....	Entretien avec le prince de Scalea sur la délimitation de l'Albanie au Sud et la question des îles.	D.	471
12	*Idem*.....	Peu de confiance de l'Ambassadeur de Turquie dans l'évacuation par les Italiens des îles qu'ils occupent.	T.	480
18	Berlin à Paris.....	Entretien de M. Kokovtzoff avec le Chancelier Bethmann Hollweg sur la sommation adressée à la Grèce et la question des îles.	T.	493
18	*Idem*.....	Entretien avec l'Ambassadeur de Turquie sur une répartition possible des îles entre la Grèce et la Turquie.	D.	495
19	Amb. britannique à Aff. étr.	Frontière Sud de l'Albanie proposée par le délégué anglais.	N.	497
19	Londres à Paris....	Négociations italo-turques relatives aux îles..	D.	505
25	Paris à Rome.....	Déclaration de M. Tittoni relative aux îles...	T.	526
25	Vienne à Paris.....	Mauvais effet que doit avoir pour la Grèce la proposition anglaise relative à la délimitation de l'Albanie.	T.	527
27	Londres à Paris...	Déclaration de Sir E. Grey relative à un projet d'érection des îles en état indépendant. Instructions données par le Cabinet britannique à son Ambassadeur à Rome.	D.	538
29	Circulaire.....	Inquiétudes que cause à Sir E. Grey la question des îles.	T.	545
29	M. Pichon au colonel Lallemand.	Instructions relatives à la méthode suivie par la Commission de délimitation.	T.	547
6 déc.	M. Romanos à M. Paléologue.	Communication d'un télégramme adressé à Paris par le Gouvernement hellénique.	L.	590
10	Circulaire.....	Activité des Comités grecs dans la région contestée. Proposition à ce sujet de M. Sazonoff.	T.	605
11	Londres à Paris...	Entretien avec l'Ambassadeur de Turquie sur les prétentions de l'Italie.	D.	613
12	*Idem*.....	Entretien avec Sir E. Grey sur la frontière de l'Albanie et la question des îles.	T.	619
13	Amb. britannique à Aff. étr.	Propositions à faire à la Grèce pour régler les questions pendantes.	N.	621
15	Paris à Londres...	Opinion du Gouvernement italien sur ces propositions.	T.	627
15	Rome à Paris.....	*Idem*.....	T.	629
16	Londres à Paris...	Entretien entre Sir E. Grey et le Marquis Imperiali sur le même sujet.	T.	633
18	Constantinople à Paris.	Compensations demandées par l'Italie pour l'abandon des îles.	T.	644
18	Vienne à Paris.....	Entretien avec M. Streit sur la politique convenant à la Grèce.	D.	645

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
19 déc.	Vienne à Paris.....	Objections dirigées par les Puissances de la Triple Alliance contre les propositions britanniques.	T.	649
22	Rome à Paris.....	Retard apporté à la réponse par le Gouvernement italien.	T.	657
23	Circulaire.....	Refus par la Porte d'abandonner à la Grèce les îles voisines du littoral asiatique.	T.	660
23	Vienne à Paris.....	Retard que les Puissances de la Triple Alliance mettront à répondre aux propositions britanniques.	T.	661
25	Athènes à Paris....	Langage tenu sur la Grèce par le Ministre d'Italie à Belgrade.	T.	671
27	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Stumm sur le règlement de la question des îles.	T.	676
27	Vienne à Paris.....	Entretien avec Hilmi Pacha sur le même sujet.	T.	677
29	Londres à Paris...	Au sujet de l'attitude prise par la Turquie...	T.	683
29	Vienne à Paris.....	Efforts faits ou à faire pour empêcher le conflit gréco-turc de s'aggraver.	T.	686
31	Berlin à Paris.....	Remise par les Ambassadeurs des Puissances de la Triple Alliance d'une réponse aux propositions britanniques.	T.	693
31	Londres à Paris...	Remise d'une note par les Puissances de la Triple Alliance.	T.	695
31	Vienne à Paris.....	Politique de diverses Puissances : Turquie, Italie, Autriche-Hongrie, dans l'affaire des îles.	D.	697
	g. POLITIQUE DE LA TRIPLE ENTENTE DANS LES ÉTATS BALKANIQUES. QUESTIONS FINANCIÈRES.			
22 août.	Belgrade à Paris...	Au sujet d'un emprunt que le Gouvernement serbe désire contracter sur le marché de Paris.	T.	68
23	Cettigné à Paris...	Heureux effet pour le prestige de la France des guerres balkaniques.	D.	77
26	*Idem*.....	Détresse financière du Monténégro.....	T.	82
29	Paris à Sofia.....	Avance de fonds demandés par la Bulgarie à la Banque de Paris et des Pays-Bas.	T.	95
2 sept.	Belgrade à Paris...	Au sujet de l'emprunt serbe.....	T.	110
10	Pétersbourg à Paris.	A l'occasion du changement, par les Cabinets de Vienne et de Pétersbourg, de leurs Ambassadeurs respectifs. Observations sur la politique de la Russie dans la péninsule balkanique.	D.	136
11	.....	Négociations avec la Roumanie en vue d'un emprunt émis en France.	N.	138
23	Pétersbourg à Paris.	La Roumanie et la Triple Entente.....	D.	186
5 oct.	Sofia à Paris.....	Pourparlers engagés par le Gouvernement bulgare avec les banques austro-hongroises.	T.	261
7	Belgrade à Paris...	Entretien avec M. Pachitch sur l'affaire albanaise et la situation financière de la Serbie.	T.	279
8	Paris à Cettigné...	Autorisation d'emprunter donnée par le Gouvernement français.	T.	284

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
8 oct.	Bucarest à Paris..	Emprunt roumain en Allemagne. Proposition d'une combinaison mi-partie.	T.	288
9	Cettigné à Paris...	Entretien avec M. Plamenatz sur la politique devant permettre au Monténégro de demander l'aide de la France.	T.	291
9	Paris à Bucarest..	Emprunt roumain. Rejet de la combinaison mi-partie.	T.	293
10	Bucarest à Paris...	La Roumanie et la Triple Entente.....	T.	297
13	*Idem*.....	Mesures prises par M. Marghiloman devant permettre l'émission d'un emprunt en France.	T.	311
15	Athènes à Paris....	Utilité qu'il pourrait y avoir à défaut d'un emprunt consenti à la Grèce, à lui donner des facilités pour le payement de ses fournisseurs français.	D.	326
19	Bucarest à Paris..	Emprunt roumain en Allemagne.....	T.	349
22	.....	Au sujet de l'admission à la cote de l'emprunt serbe.	N.	370
23	Sofia à Paris.....	Renouvellement des bons du Trésor demandé par le Gouvernement bulgare.	T.	374
25	Paris à Belgrade...	Condition à laquelle le Gouvernement serbe obtiendra l'admission à la cote.	T.	382
27	Sofia à Paris.....	Avance de 30 millions consentie au Gouvernement bulgare par des banques austro-hongroises.	T.	386
2 nov.	Vienne à Paris.....	Opération financière menée à bien par le Ministre des Finances de Bulgarie.	T.	426
8	Cettigné à Paris...	Attente par le Gouvernement monténégrin de l'emprunt promis par les Puissances.	D.	460
10	Paris à Athènes....	Avertissement à donner au Gouvernement hellénique au sujet des entreprises de travaux publics.	T.	465
18	Paris à Pétersbourg.	Caractère d'urgence de l'emprunt destiné à la Serbie.	T.	494
19	.....	Opinion de M. Lahovary favorable à un emprunt émis en France par la Roumanie.	N.	498
19	Pétersbourg à Paris.	Nécessité de l'emprunt serbe exposée à M. Sazonoff.	T.	502
27	Cettigné à Paris...	Promesse obtenue du Gouvernement monténégrin de faire appel à des techniciens français.	T.	534
1er déc.	.....	Au sujet d'un emprunt commercial négocié par la Grèce avec le Comptoir d'Escompte.	N.	561
16	Londres à Paris...	Entretien avec M. Plamenatz sur la situation financière au Monténégro et les travaux à entreprendre dans l'intérêt de ce pays.	D.	634
17	Amb. de Russie à Aff. étr.	Désir du Gouvernement russe de voir retardé l'emprunt demandé par la Bulgarie et conclus les emprunts demandés par la Serbie et la Grèce.	N.	637
17	Sofia à Paris.....	Désaveu par le Gouvernement bulgare de certains intermédiaires officieux.	D.	641

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
18 déc.	Belgrade à Paris...	Intervention possible de la finance française dans l'exploitation des voies ferrées serbes et grecques.	D.	646
19	.....	Satisfactions à demander à la Serbie pour l'industrie française.	N.	648
23	Lég. de Grèce à Aff. étr.	Communication d'un télégramme adressé à la légation par le Ministre grec des Finances.	N.	662
25	Circulaire.....	Demandes adressées au Gouvernement français par M. Plamenatz.	T.	670
28	Belgrade à Paris...	Activité déployée en Serbie par les gens d'affaires allemands.	D.	679
	h. LA POLITIQUE RUSSE ET L'AUTRICHIENNE AU MONTÉNÉGRO.			
2 sept.	Cettigné à Paris...	Tension persistante des rapports entre le Monténégro et la Russie.	T.	109
16	Circulaire.....	Intervention de la Russie dans le conflit serbo-monténégrin.	D.	153
26	*Idem*.....	Possibilité envisagée au Monténégro d'une orientation nouvelle, favorable à l'Autriche, de sa politique.	T.	198
1er oct.	Cettigné à Paris...	Demande par le Gouvernement monténégrin d'officiers instructeurs autrichiens et allemands.	T.	235
5	*Idem*.....	Propositions faites à l'Autriche par le Roi Nicolas.	T.	263
7	Pétersbourg à Paris	Peu d'importance attachée par M. Nératoff aux dispositions du Roi Nicolas.	D.	281
13	Circulaire.....	Divergence de vues existant entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie.	D.	314
14	Cettigné à Paris...	Nécessité affirmée par le Roi Nicolas d'une solidarité persistante entre les alliés de la deuxième guerre balkanique.	T.	316
16	*Idem*.....	Désaccord paraissant exister entre le Roi Nicolas favorable à un rapprochement austro-monténégrin et ses ministres fidèles à la Russie.	T.	336
3 nov..	*Idem*.....	Accord conclu entre le Monténégro et la Serbie.	T.	435

II. LA TURQUIE ET LES PUISSANCES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. RÉFORMES D'ARMÉNIE.		
14 août.	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. Zimmermann sur la méthode à suivre dans l'affaire des réformes.	D.	31
29	Pétersbourg à Paris	Opinion du prince Troubetzkoï tendant à chercher à Berlin la solution des problèmes arméniens. Impuissance reprochée par la Russie à la diplomatie de l'Entente.	D.	99
5 sept..	*Idem*.....	Communication de M. Nératoff relative à la connaissance qu'aurait le Gouvernement ottoman des intentions de la Russie.	T.	118
7	Constantinople à Paris.	Note remise par le patriarche intérimaire de l'Église arménienne.	D.	124
10	*Idem*.....	Entretiens avec les Ambassadeurs d'Allemagne et de Russie sur le projet de réforme.	D.	135
12	Pétersbourg à Paris	Difficultés à prévoir dans le règlement des affaires d'Arménie.	D.	144
20	Amb. de Russie à Aff. étr.	Utilité, suivant M. Nératoff, de conversations directes entre l'Ambassadeur de Russie à Constantinople et l'Ambassadeur d'Allemagne.	N.	171
21	Constantinople à Paris.	Au sujet de l'impuissance reprochée par la Russie à la diplomatie de la Triple Entente.	D.	176
22	Berlin à Paris.....	*Idem*.....	D.	179
24	Constantinople à Paris.	Articles essentiels du projet russe de réforme sur lesquels se sont entendus les Ambassadeurs de Russie et d'Allemagne.	D.	191
28	Paris à Londres...	M. Pichon disposé à adopter le projet de réformes.	T.	208
29	Londres à Paris....	Sentiment de Sir Ed. Grey sur ce projet.....	T.	213
2 oct.	Circulaire	Acquiescement donné au projet.....	T.	240
9	Constantinople à Paris.	Objection du Gouvernement ottoman au projet de réforme.	D.	296
26	Pétersbourg à Paris	Entretien de M. Sazonoff avec le Chancelier Bethmann sur ce projet.	T.	385
29	Constantinople à Paris.	Nomination par le Gouvernement ottoman de deux inspecteurs généraux pour les vilayets arméniens et constitution d'un corps de gendarmerie.	T.	393
10 nov.	*Idem*.....	Entretien avec le Grand Vizir. Offre faite par lui à l'Ambassadeur de Russie	D.	473
22	Paris à Constantinople.	Absence de tout accord particulier relatif aux affaires d'Arménie entre la France et la Russie.	T.	514
26 déc.	Constantinople à Paris.	Démarche faite auprès du Grand Vizir par les Ambassadeurs de Russie et d'Allemagne.	T.	674
30	*Idem*	Communication faite à M. de Giers par le Grand-Vizir des dispositions prises par le Gouvernement ottoman à l'égard des provinces arméniennes.	T.	688

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		b. SITUATION FINANCIÈRE DE LA TURQUIE. — CHEMINS DE FER D'ASIE-MINEURE.		
1913. 11 août.	.....	Avances consenties au Gouvernement ottoman par le Conseil de la Dette publique et récemment faite par le Régie des tabacs.	N.	1
11	Paris à Berlin.....	Au sujet des instructions données aux représentants de la Banque ottomane chargée de traiter à Berlin des affaires de chemins de fer en Asie Mineure.	D.	11
14	Amb. de Russie à Aff. étr.	Désir qu'a le Gouvernement russe de voir suspendre les versements faits par la Régie des tabacs au Gouvernement ottoman.	N.	26
15	Pétersbourg à Paris	Envoi d'une note relative à l'accord conclu entre le Gouvernement français et la Russie sur les chemins de fer d'Asie Mineure.	D.	36
19	Londres à Paris...	Entretien avec M. Parker sur les négociations anglo-allemandes et franco-allemandes relatives au chemins de fer de Bagdad.	D.	49
22	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Jagow sur les négociations engagées entre financiers français et allemands.	T.	66
25	Constantinople à Paris.	Entreprises italiennes dans l'Empire ottoman.	D.	81
26	Pétersbourg à Paris	Entretien avec M. Sazonoff à l'effet de préciser sur un point l'accord franco-russe relatif aux chemins de fer d'Asie Mineure.....	D.	84
27	Paris à Berlin.....	Accords provisoires conclus à Berlin entre les financiers français et allemands.	D.	87
27	Londres à Paris...	Entretien avec M. de Benckendorff sur les négociations franco-allemandes relatives au chemin de fer de Bagdad.....	D.	88
27	*Idem*.....	Entretien avec M. Parker sur le même sujet..	D.	89
28	Paris à Pétersbourg	Au sujet des versements faits par la Régie des tabacs au Gouvernement ottoman.	T.	92
2 sept.	Aff. étr. à Finances.	Communication des accords provisoires conclus à Berlin.	D.	111
4	Constantinople à Paris.	Observations relatives à ces accords.....	D.	117
7	Finances à Aff. étr.	*Idem*.....	D.	123
9	Rome à Paris.....	Concession obtenue en Asie Mineure par les sociétés italiennes.	D.	132
11	Constantinople à Paris.	Activité dépensée par les Italiens dans la région d'Adalia.	D.	142
14	Circulaire	Au sujet des négociations pendantes entre la France et la Turquie.	D.	147
16	Constantinople à Paris.	Longueurs comparées des chemins de fer allemands et français en Turquie.	D.	154
18	Londres à Paris...	Communication de l'arrangement conclu entre la France et la Turquie au sujet des chemins de fer.	D.	161
20	.....	État des négociations engagées avec le Gouvernement ottoman.	N.	172

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
23 sept.	Paris à Constantinople.	Lettres échangées entre M. Delcassé et M. Sazonoff au sujet des chemins de fer d'Asie Mineure.	D.	185
24	Berlin à Paris.....	Difficulté arrêtant les négociations engagées entre financiers allemands et français.	T.	188
25	M. Jules Cambon à M. Pichon.	Au sujet des arrangements conclus avec la Turquie, des négociations franco-allemandes et des sphères d'influence dévolues aux Grandes Puissances en Turquie.	L.	192
26	Berlin à Paris ...	Départ imminent des financiers français....	T.	194
26	Paris à Berlin.....	Au sujet de la difficulté surgie entre les financiers allemands et les français.	T.	197
27	Berlin à Paris.....	Point réservé dans les négociations franco-allemandes.	T.	201
1er oct.	Aff. étr. à Finances.	Communication de documents relatifs aux négociations engagées à Berlin entre financiers allemands et français.	D.	237
4	Constantinople à Paris.	Avance demandée par le Gouvernement ottoman.	T.	255
4	Finances à Aff. étr.	Réponse à la communication du 1er octobre..	D.	257
6	Paris à Constantinople.	Conditions mises à l'octroi d'une avance au gouvernement ottoman.	T.	268
6	Paris à Berlin.....	Envoi à Berlin de deux agents chargés de compléter l'arrangement conclu par les financiers français et allemands.	T.	269
6	Aff. étr. à Finances.	*Idem*.....	D.	272
7	Paris à Pétersbourg	Communication au Gouvernement russe de l'accord conclu avec le Gouvernement ottoman.	T.	278
8	M. Pichon à Aff. étr.	Sur les négociations engagées entre l'Angleterre et l'Allemagne au sujet du chemin de fer de Bagdad.	T.	285
8	Finances à Aff. étr.	Consentement donné à l'envoi à Berlin d'un fonctionnaire du ministère des Finances. Rôle à lui assigné dans les négociations.	D.	289
9	Londres à Paris...	État des négociations anglo-allemandes relatives au chemin de fer de Bagdad.	T.	295
11	Pétersbourg à Paris	Désir exprimé par le Gouvernement russe au sujet des lignes d'Asie Mineure et de sa représentation au Conseil de la Dette ottomane.	T.	298
11	Berlin à Paris.....	Les négociations anglo-allemandes en voie d'aboutir promptement à une conclusion..	T.	299
11	Paris à Pétersbourg	Réponse à faire au désir exprimé par le Gouvernement russe.	T.	303
13	Pétersbourg à Paris	Précautions jugées nécessaires par le Gouvernement russe dans l'affaire des chemins de fer.	T.	313
13	Berlin à Paris.....	Entretien avec l'Ambassadeur d'Italie sur les ambitions italiennes en Asie Mineure. Attitude des Allemands à leur égard.	D.	315

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
14 oct.	Constantinople à Paris.	Modifications demandées par le Gouvernement ottoman aux accords conclus à Paris.	T.	320
19	*Idem*.....	Opinion de M. Bompard sur l'arrangement conclu à Berlin entre financiers allemands et français.	D.	353
21	Paris à Pétersbourg	Maintien par le Gouvernement français de la position précédemment prise par lui à l'égard du désir du Gouvernement russe relatif aux lignes d'Asie Mineure.	T.	365
29	Constantinople à Paris.	Accord relatif aux chemins de fer arméniens conclu entre l'Ambassadeur de Russie et la Porte. Points non encore réglés entre la France et la Turquie.	T.	394
29	*Idem*.....	Au sujet de l'accord franco-turc.....	D.	402
1er nov.	Berlin à Paris.....	Arrivée de Djavid Bey à Berlin. Nécessité d'aboutir promptement à un accord définitif entre groupe français et groupe allemand.	T.	421
3	Paris à Berlin.....	Départ prochain d'agents du Gouvernement français chargés de compléter l'accord franco-allemand.	T.	434
6	.....	État des négociations franco-allemandes.....	N.	445
7	Paris à Berlin.....	Désir qu'a le Gouvernement français de les reprendre sans retard.	T.	447
18	Constantinople à Paris.	Renseignements et avis donnés par M. Bompard au sujet de ces négociations.	T.	490
24	Berlin à Paris.....	État des négociations pendantes.....	D.	524
27	M. Jules Cambon à M. Pichon.	*Idem*.....	L.	537
29	Berlin à Paris	Au sujet de la commission de la Dette ottomane.	D.	551
30	M. Jules Cambon à M. Pichon.	*Idem*.....	L.	555
2 déc.	Paris à Berlin.....	Formule transactionnelle proposée pour le règlement de l'affaire des chemins de fer..	D.	573
2	*Idem*.....	État des pourparlers anglo-turcs relatifs à la navigation sur l'Euphrate.	D.	574
9	Circulaire	Accord anglo-italien relatif à une concession de voie ferrée en Asie Mineure.	T.	599
10	Londres à Paris...	Prolongation jusqu'au 15 janvier des pourparlers anglo-allemands.	T.	604
11	*Idem*.....	Situation embarrassée de la Turquie.....	T.	609
12	Paris à Londres...	Le Gouvernement français favorable en principe à un emprunt turc mais désireux d'en retarder quelque peu l'émission.	T.	616
17	Constantinople à Paris.	Besoin pressant qu'a de l'emprunt le Gouvernement ottoman.	T.	639
19	Berlin à Paris.....	Entretien avec Djavid Bey sur la situation de la Turquie. Politique à suivre	D.	650
24	Pétersbourg à Paris	Entretien avec M. Sazonoff sur l'accord franco-turc.	T.	666

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 24 déc.	Londres à Paris....	Au sujet de la concession à des Anglais des sources de pétroles existant en Mésopotamie.	D.	667
27	Banque ottomane à Aff. étr.	Nécessité de venir en aide au Gouvernement ottoman.	L.	678
		c. MISSION LIMAN VON SANDERS.		
30 oct.	Berlin à Paris.....	Annonce par un journal allemand de la décision prise à Constantinople de reconstituer la mission militaire allemande sur de nouvelles bases.	D.	441
3 nov.	Constantinople à Paris.	Entente conclue entre le Ministre de la Guerre ottoman et l'Ambassadeur d'Allemagne.	D.	436
17	Pétersbourg à Paris	Mécontentement provoqué en Russie par la situation faite au chef de la mission militaire allemande.	T.	488
19	Constantinople à Paris.	Importance attachée par l'Ambassadeur de Russie à la définition précise des pouvoirs dévolus au chef de la mission militaire allemande.	T.	500
20	Berlin à Paris.....	Entretiens de M. Kokovtzoff avec le Chancelier Bethmann Hollweg sur la mission Liman von Sanders.	T.	506
20	Paris à Berlin.....	Approbation donnée au langage tenu par M. J. Cambon à M. Kokovtzoff.	T.	507
21	Pétersbourg à Paris	Effet produit à Berlin par les représentations de M. Kokovtzoff	T.	511
22	Paris à Londres...	Décision prise d'intervenir à Constantinople.	T.	516
23	Pétersbourg à Paris	Effet produit sur les relations entre l'Allemagne et la Russie par l'accord turco-allemand relatif à la mission Liman von Sanders.	T.	520
24	*Idem*.....	Langage tenu à M. Kokovtzoff par l'Empereur Guillaume.	T.	521
25	Berlin à Paris.....	Entretien de Sir Edward Goschen avec M. Zimmermann sur la visite de M. Kokovtzoff.	T.	525
25	Pétersbourg à Paris	Promesse faite par le Gouvernement allemand de chercher une solution acceptable pour la Russie.	T.	529
26	*Idem*.....	Recherche par M. Sazonoff d'une compensation aux avantages obtenus par l'Allemagne.	T.	531
26	Berlin à Paris.....	Entretien de l'Ambassadeur de Russie avec M. de Jagow.	T.	532
27	Paris à Londres..	Démarche à Constantinople demandée par le Gouvernement russe.	T.	533
27	Pétersbourg à Paris	Obligation où se trouve le Gouvernement russe d'obtenir quelque satisfaction de l'Allemagne.	T.	535

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
27 nov.	Londres à Paris....	Entretien avec Sir A. Nicolson sur les conséquences qu'aurait la nomination d'un général allemand au commandement du 1er corps d'armée ottoman.	D.	536
28	Pétersbourg à Paris	Mauvaise impression produite par les entretiens qu'a eus l'Ambassadeur de Russie à Berlin avec le Chancelier et avec M. de Jagow.	T.	539
28	Londres à Paris..	Au sujet des compensations que pourrait demander le Gouvernement russe.	T.	541
28	Circulaire	Compensation à réclamer de la Turquie.....	T.	542
29	Paris à Londres...	Action commune du Gouvernement français et du britannique à exercer à Constantinople.	T.	544
29	Berlin à Paris.....	Lettre adressée à M. Kokovtzoff par le Chancelier Bethmann Hollweg.	T.	548
29	Pétersbourg à Paris.	Légitimité de l'attitude prise par la Russie selon Sir E. Grey.	T.	549
29	Constantinople à Paris.	Moyen par lequel le Gouvernement russe pourrait obtenir la satisfaction qu'il désire.	T.	550
29	Lt-col. Maucorps à Guerre.	Exposé de la situation créée par l'arrivée de la mission allemande.	D.	552
30	Constantinople à Paris.	Attitude à prendre à l'égard de la Turquie..	T.	554
30	M. J. Cambon à M. Pichon.	Proposition russe à écarter.....	L.	555
30	Berlin à Paris.....	Danger que présenterait toute intervention française auprès du Gouvernement allemand.	D.	556
1er déc.	Pétersbourg à Paris.	Contenu de la lettre adressée par le Chancelier Bethmann Hollweg à M. Kokovtzoff.	T.	565
1er	Londres à Paris...	Entretien avec Sir E. Grey sur les demandes à présenter au Gouvernement ottoman.	T.	566
2	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	571
2	*Idem*.....	Communication d'un télégramme adressé par Sir E. Grey aux Ambassadeurs d'Angleterre à Constantinople et à Pétersbourg.	D.	572
4	Amb. de Russie à Aff. étr.	Communication adressée par l'Ambassadeur de Russie à Berlin au Gouvernement allemand.	N.	582
4	Constantinople à Paris.	Au sujet d'une démarche vraisemblablement trop tardive à faire auprès du Gouvernement ottoman.	T.	583
4	*Idem*.....	Nouveaux pourparlers engagés entre le Gouvernement allemand et le russe.	T.	584
4	Pétersbourg à Paris.	Entretien de M. Sazonoff avec M. de Lucius.	T.	585
5	Berlin à Paris.....	Réponse faite par M. de Jagow à l'Ambassadeur de Russie.	T.	589
7	Pétersbourg à Paris.	Nécessité, selon M. Sazonoff, d'agir à Constantinople.	T.	593
8	Amb. de Russie à Aff. étr.	Note que M. Sazonoff désire voir remettre à la Porte par les représentants des Puissances de la Triple Entente.	N.	595

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
8 déc.	Paris à Constantinople.	Instructions données à cet effet à M. Bompard.	T.	596
9	.....	Entretien avec M. Isvolsky sur les dispositions à prendre en cas que la démarche faite auprès de la Porte ne produise pas l'effet souhaité.	N.	598
9	Londres à Paris...	Prudence recommandée par Sir E. Grey....	T.	600
10	*Idem*.....	Caractère à donner selon Sir E. Grey à la démarche auprès de la Porte.	T.	603
11	*Idem*.....	Insuffisance, suivant M. Sazonoff, de la note préparée par Sir Ed. Grey. Embarras du Gouvernement britannique.	T.	610
11	Constantinople à Paris.	Mécontentement provoqué dans une partie de l'armée ottomane par l'octroi d'un commandement à un général allemand. Effet produit par l'opposition de la Russie.	T.	611
12	Circulaire.....	Modification proposée à la rédaction de la note destinée au Gouvernement ottoman.	T.	617
12	Pétersbourg à Paris.	Rédaction nouvelle proposée par M. Sazonoff.	T.	620
13	*Idem*.....	Entretien de M. Kokovtzoff avec l'Ambassadeur d'Allemagne.	T.	623
13	Paris à Constantinople.	Communication à faire à la Porte d'accord avec les Ambassadeurs de Russie et de Grande-Bretagne.	T.	624
13	Constantinople à Paris.	Démarche faite auprès du Grand-Vizir.....	T.	625
14	*Idem*.....	Au sujet du transfert dans un autre port de la station navale anglaise de Constantinople.	T.	626
15	*Idem*.....	Déclaration du Grand-Vizir sur le caractère du commandement attribué au général Liman von Sanders.	T.	628
16	Londres à Paris...	Entretien de Sir E. Grey avec le prince Lichnowsky sur l'émotion causée en Russie par la nomination d'un général allemand à Constantinople.	T.	632
18	Lt-col. Maucorps à Guerre.	Détail sur l'organisation de la mission militaire allemande et l'accueil qu'elle a reçu.	D.	647
20	Pétersbourg à Paris.	Dispositions plus conciliantes du Gouvernement allemand.	T.	652
21	Constantinople à Paris.	Recherche, par l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, d'une solution amiable.	T.	655
24	Pétersbourg à Paris.	Confiance de M. Sazonoff dans les dispositions du Gouvernement allemand.	T.	665
25	Constantinople à Paris.	Accord en voie de se conclure entre l'Ambassadeur de Russie et l'Ambassadeur d'Allemagne.	T.	669
26	Pétersbourg à Paris.	Condition mise par M. Sazonoff à son acquiescement à la solution négociée à Constantinople.	T.	675
29	Amb. de Russie à Aff. étr.	Démarche à Berlin jugée opportune par M. Sazonoff.	N.	681

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
29 déc.	Londres à Paris...	Concours demandé par le Gouvernement russe au Gouvernement britannique.	T.	684
30	Aff. étr. à Amb. de Russie.	Observation sur la démarche à Berlin jugée opportune par M. Sazonoff.	N.	689
30	Pétersbourg à Paris.	Explication du changement apparent d'attitude de Sir E. Grey.	T.	690
31	Amb. de Russie à Aff. étr.	Ajournement de la démarche projetée auprès du Gouvernement allemand.	N.	692
31	Londres à Paris...	Accord existant entre le Gouvernement français et le Foreign Office à l'égard de la démarche demandée par M. Sazonoff.	T.	694
31	Pétersbourg à Paris.	M. Sazonoff, satisfait de la réponse du Gouvernement français à la note du 30, est décidé à attendre les explications demandées à Berlin.	T.	696

III. VISÉES ALLEMANDES SUR LES COLONIES PORTUGAISES ET LE CONGO BELGE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
17 août.	Bruxelles à Paris...	Efforts des Allemands pour encercler le Congo belge.	D.	41
24 oct.	Londres à Paris...	Bruit suivant lequel l'Allemagne obtiendrait la cession de Zanzibar en échange de territoires situés dans d'autres parties de l'Afrique.	D.	378
28	Berlin à Paris.....	Déclarations faites par M. Zimmermann à un diplomate sur la nature de l'accord négocié entre l'Allemagne et l'Angleterre, touchant les colonies portugaises d'Afrique.	T.	391
29	Londres à Paris...	Entretien avec Sir Ed. Grey sur les négociations coloniales anglo-allemandes.	D.	397
30	.....	Part à faire à la France en cas de partage entre l'Allemagne et l'Angleterre de zones d'influence en Afrique.	N.	404
31	Londres à Paris...	Nouvel entretien avec Sir Ed. Grey sur l'accord négocié entre l'Allemagne et l'Angleterre.	D.	415
31	Berlin à Paris.....	Au sujet de l'expansion pacifique à laquelle l'Allemagne peut prétendre.	D.	418
9 nov.	*Idem*.....	Désir que pourrait avoir l'Allemagne de compléter son accord avec l'Angleterre par un accord avec la France.	D.	463
19	Londres à Paris...	Concessions que le Gouvernement britannique serait disposé à faire à l'Allemagne.	D.	504
20	Berlin à Paris.....	Extension de l'influence allemand au Katanga.	D.	509
30	Lisbonne à Paris...	Intérêts français à défendre en cas de dislocation de l'Empire africain du Portugal.	D.	560
8 déc.	Berlin à Paris.....	Activité des Allemands au Congo.....	D.	597
10	Londres à Paris....	Ménagements gardés par le Gouvernement britannique envers la France au cours de ces négociations coloniales avec l'Allemagne.	D.	607
17	Paris à Londres...	Revendications françaises en cas de partage des colonies portugaises.	D.	640
22	Berlin à Paris.....	Au sujet des voies ferrées construites ou projetées par les Allemands en Afrique.	D.	659
23	Colonies à Aff. étr.	Revendications à faire valoir en cas de partage des colonies portugaises.	D.	663
23	Madrid à Paris....	Difficulté que pourrait présenter une entente avec l'Espagne au sujet des intérêts communs à défendre en Afrique.	D.	664
24	Londres à Paris...	Entretien avec Sir Eyre Crowe sur les négociations anglo-allemandes.	D.	668

IV. TRIPLE ENTENTE ET TRIPLE ALLIANCE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. FRANCE-RUSSIE.		
1913.				
11 août.	Pétersbourg à Paris.	Retentissement dans la presse française et la russe du désaccord existant entre le Gouvernement de Paris et celui de Pétersbourg au sujet de Kavala.	T.	7
12	Circulaire.....	Note communiquée aux journaux à ce propos.	T.	14
12	Pétersbourg à Paris.	Satisfaction qu'éprouve le général Joffre à son arrivée en Russie.	T.	18
13	Paris à Pétersbourg.	Procédure à suivre pour l'émission d'un emprunt russe sur le marché de Paris.	D.	23
21	Pétersbourg à Paris.	Accord conclu entre le général Joffre et le général Gilinsky.	T.	62
24	.....	Procès-verbal des entretiens du mois d'août entre les chefs d'État-Major.		79
30	Pétersbourg à Paris.	Remise au Gouvernement russe d'une note relative à l'emprunt.	D.	104
17 sept.	M. de Verneuil à M. Pichon.	Surprise que causerait à M. Kokovtzoff le retard apporté à la conclusion d'un accord définitif sur l'emprunt.	L.	156
18	*Idem*.....	Rectification apportée à la lettre du 17.....	L.	160
27	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Nératoff sur les lignes de chemins de fer à construire et sur les autres conditions mises par la France à l'emprunt.	D.	204
11 oct.	*Idem*.....	Note relative à l'emprunt remise par M. Nératoff.	D.	306
11	*Idem*.....	Maintien probable de M. Kokovtzoff au ministère des Finances et à la présidence du Conseil.	D.	307
28	*Idem*.....	Lignes de chemins de fer dont le Gouvernement russe considère la construction comme urgente.	T.	392
29	*Idem*.....	Arrivée prochaine à Paris de M. Kokovtzoff..	T.	396
3 nov.	Varsovie à Paris...	Attitude qu'il est souhaitable que prenne le Gouvernement russe à l'égard de la Pologne.	D.	437
5	Pétersbourg à Paris	Approbation donnée par l'Empereur Nicolas au programme convenu entre les chefs d'État-Major.	T.	442
6	.....	Désir exprimé par une société industrielle française à l'occasion du séjour à Paris de M. Kokovtzoff.	N.	443
8	Guerre à Aff. étr..	Améliorations au réseau russe de voies ferrées demandées par l'État-major français.	N.	453
10	M. de Verneuil à M. Pichon.	Facilités à donner à la Russie.....	L.	469
11	Pétersbourg à Paris	Bruits relatifs au remplacement possible de M. Kokovtzoff.	T.	475
15	Paris à Berlin.....	Au sujet de la visite que M. Kokovtzoff se propose de faire à l'Empereur Guillaume.	T.	483

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
16 nov.	Paris à Pétersbourg	Compte rendu de l'entretien avec M. Kokovtzoff.	D.	485
13 déc.	Amb. de Russie à Aff. étr.	Désir qu'a le Gouvernement russe d'émettre sans délai l'emprunt des chemins de fer.	N.	622
29	Pétersbourg à Paris	Maintien sous les drapeaux de la classe libérable.	T.	682
29	*Idem*.....	Échange de lettres devant servir à ratifier les décisions prises à Paris le 10 novembre.	T.	685
31	*Idem*.....	Lettres échangées entre M. Sazonoff et M. Delcassé en vue de la ratification.	D.	698
		b. FRANCE-ANGLETERRE.		
11 août.	Paris à Londres...	Au sujet de l'envoi temporaire dans la Manche d'une partie de la flotte française.	D.	9
20	Londres à Paris...	*Idem*.....	D.	56
		c. ANGLETERRE-ALLEMAGNE.		
21 oct.	Londres à Paris...	Accord proposé à l'Allemagne en vue de réduire les armements navals.	D.	367
		d. FRANCE-ANGLETERRE-ITALIE.		
		Accord méditerranéen.		
18 sept.	Rome à Paris.....	Sentiments exprimés par la presse italienne à l'égard de la France.	D.	165
30	*Idem*.....	Entretien avec le prince Ruspoli sur la reprise des pourparlers relatifs à un accord méditéranéen.	N.	223
16 oct.	Circulaire.....	Échange de paroles amicales entre le Gouvernement français et l'italien.	T.	333
16	Rome à Paris.....	Entretiens avec le marquis de San Giuliano et M. Giolitti sur les relations de la France et de l'Italie.	D.	339
21	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	368
24	Londres à Paris...	Difficultés s'opposant d'après Sir Ed. Grey à la conclusion d'un accord méditerranéen.	D.	377
29	Paris à Londres...	Nécessité de surseoir aux entretiens avec Sir Ed. Grey sur l'accord méditerranéen.	T.	395
29	Londres à Paris...	Entretien avec Sir Ed. Grey sur ce sujet.....	D.	399
30	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	405
30	Paris à Londres...	Les engagements pris par l'Italie envers ses alliés ne permettent guère de conclure avec elle un accord relatif à la Méditerranée.	D.	408
30 nov.	Rome à Paris.....	La politique italienne à l'égard de la France blâmée par M. Tittoni.	T.	553

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 6 déc.	Paris à Londres. . .	Discours prononcé à Livourne par Sir Rennell Rodd pouvant donner l'impression d'un désaccord entre la France et la Grande-Bretagne au sujet de la politique à suivre envers l'Italie.	D.	591
9	Circulaire.....	Accord secret en voie de se conclure entre l'Angleterre et l'Italie au sujet de la Méditerranée orientale.	T.	599
9	Londres à Paris...	Entretien avec Sir A. Nicolson sur le discours de Sir Rennell Rodd.	D.	601
10	Rome à Paris.	Au sujet d'un accord en préparation entre l'Italie et la Grande-Bretagne.	T.	606
11	Circulaire.....	Déclarations relatives au renouvellement de la Triple Alliance faites par M. Tittoni.	T.	612
12	Londres à Paris...	Entretien avec Sir E. Frey sur le prétendu accord anglo-italien en préparation.	T.	618
17	Rome à Paris.....	Langage amical pour la France tenu à la Chambre italienne des députés par le marquis de San Giuliano.	T.	638
18	Paris à Rome.....	Remerciements au marquis de San Giuliano.	T.	643
20	Rome à Paris.....	Discours du marquis de San Giuliano et de M. Giolitti sur la politique extérieure de l'Italie.	D.	654
		e. FRANCE-ALLEMAGNE.		
29 sept.	Berlin à Paris.....	Campagne violente contre la Légion étrangère en Allemagne.	D.	216
3 oct.	Bruxelles à Paris...	Tentatives d'ordre privé faites pour amener un rapprochement entre la France et l'Allemagne.	D.	252
14	Berlin à Paris.....	Exhibitions désobligeantes pour la France projetées à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Leipzig.	T.	317
15	Paris à Berlin.....	Démarche à faire à ce sujet auprès du Gouvernement allemand.	T.	322
16	Berlin à Paris.....	Assurances données par M. Zimmermann...	T.	332
16	Paris à Berlin.....	Modifications à apporter au règlement en vigueur pour les engagements dans la Légion étrangère.	D.	337
20	.....	*Idem*.....	N.	356
26 et 27.	Pétersbourg à Paris	Entretien de M. Sazonoff avec le Chancelier Bethmann Hollweg sur les relations franco-allemandes.	T.	385
29	Bruxelles à Paris...	Au sujet du prochain voyage que le Roi des Belges doit faire en Allemagne.	D.	400
29	Cdt Génie à Guerre.	Propos tenu par un officier belge sur le désir qu'auraient quelques personnes en Allemagne d'un rapprochement franco-allemand.	D.	403
7 nov.	Munich à Paris....	Subsistance d'un certain esprit particulariste dans l'âme du nouveau Roi de Bavière.	D.	451
18	Paris à Berlin.....	Demande d'information sur un incident survenu à Saverne.	T.	489

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
18 nov.	Berlin à Paris.....	Démenti opposé par une agence allemande au bruit selon lequel le lieutenant Forstner aurait insulté le drapeau français.	T.	492
19	Paris à Berlin.....	Démarche à faire auprès du Gouvernement allemand au sujet du langage tenu par le lieutenant Forstner.	T.	501
22	*Idem*.....	Contradiction existant entre la note de l'agence Wolff et les informations données par la presse alsacienne sur l'incident de Saverne.	T.	512
22	Berlin à Paris.....	Langage tenu par l'Empereur Guillaume au Roi des Belges suivant le baron Beyens.	D.	517
24	M. J. Cambon à M. Pichon.	Observations sur les communications du baron Beyens et sur les relations franco-allemandes.	L.	522
24	*Idem*.....	Entretien avec M. Zimmermann sur l'incident de Saverne.	D.	523
29	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Jagow sur l'incident de Saverne.	T.	546
30	M. J. Cambon à M. Pichon.	Dangers que présente la situation. État d'esprit inquiétant des cercles militaires.	L.	555
1er déc.	Berlin à Paris.....	Bruit de changements projetés dans le régiment tenant garnison à Saverne et dans l'administration de l'Alsace-Lorraine.	T.	562
1er	*Idem*.....	Déclaration du Chancelier sur les incidents de Saverne attendue au Reichstag.	T.	564
1er	Berne à Paris.....	Retentissement dans la presse suisse des incidents de Saverne.	D.	567
1er	Bruxelles à Paris..	Retentissement en Belgique.....	D.	568
1er	Munich à Paris....	Entretien avec le Président du Conseil bavarois sur les incidents de Saverne.	D.	569
3	Vienne à Paris.....	Impression produite en Autriche par l'attitude des militaires en Alsace.	T.	578
3	Berlin à Paris.....	Discussion au Reichstag sur les incidents de Saverne.	T.	579
4	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	586
4	Munich à Paris....	Discours de M. de Hertling sur la nouvelle loi militaire allemande.	D.	587
5	Berlin à Paris.....	Transfert à Haguenau du régiment qui tenait garnison à Saverne.	T.	588
6	Lt-col. Serret à Guerre.	Récit de divers incidents survenus au cours des séances du Reichstag où la discussion s'est engagée sur les incidents de Saverne.	D.	592
7	Berlin à Paris.....	Répercussion politique des incidents de Saverne.	D.	594
10	Munich à Paris....	Au sujet des déclarations faites par M. de Hertling.	D.	608
11	Washington à Paris	Retentissement aux États-Unis des incidents de Saverne.	D.	614
17	Munich à Paris....	Séjour à Munich de l'Empereur Guillaume. Langage tenu par lui.	D.	642
20	Berlin à Paris.....	Condamnation prononcée par un conseil de guerre contre le lieutenant Forstner.	D.	653

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		f. FRANCE-AUTRICHE:		
		Finances austro-hongroises.		
1913.				
14 sept.	M. Zaleski à M. Paul Doumer.	Au sujet de la réouverture possible du marché de Paris aux valeurs autrichiennes.	L.	150
6 oct.	Vienne à Paris.....	Augmentation de l'armée de terre et de la flotte de guerre. Dépenses à prévoir.	D.	275
15	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	324
31	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	420
22 nov.	.....	Visite de M. de Lamont et du Dr Aranyi au sujet d'un emprunt que la ville de Budapest voudrait émettre sur le marché de Paris.	N.	513
16 déc.	Vienne à Paris.....	Entretiens de M. Doumer avec les financiers autrichiens.	T.	631
16	*Idem*.....	Situation financière difficile de la monarchie austro-hongroise. Désir de contracter un emprunt en France.	D.	635
18	Belgrade à Paris...	Projet de constitution d'une société franco-autrichienne exerçant un contrôle sur les voies ferrées serbes et grecques.	D.	646
19	Vienne à Paris.....	Accord conclu avec les financiers autrichiens.	D.	651
		g. FRANCE-GRÈCE.		
18 août.	Paris à Pétersbourg	Renseignements précis à demander à M. Sazonoff sur le rôle de la Grèce.	T.	42
28	Athènes à Paris....	Départ du Roi Constantin qui se rend en Allemagne puis en France.	D.	94
9 sept.	Paris à Athènes....	Effet produit en France par le langage que le Roi Constantin a tenu à Berlin.	T.	127
9	M. Mollard à M. Pichon.....	Demande de renseignements sur la réception faite en Allemagne au Roi de Grèce.	T.	128
9	Berlin à Paris.....	Discours prononcés par l'Empereur Guillaume et le Roi Constantin.	D.	131
10	Athènes à Paris....	Relations pouvant exister entre le discours du Roi Constantin et ses sentiments à l'égard de la mission militaire française en Grèce.	T.	134
11	.....	Entretien avec M. Romanos sur l'incident du discours.	N.	137
11	Athènes à Paris....	Regrets exprimés par M. Vénizelos.....	T.	139
11	Pétersbourg à Paris	Politique à tenir à l'égard de la Grèce.....	D.	140
12	M. Sicilianos à M. de Margerie.	Communication d'un télégramme de M. Panas relatif à l'incident du discours.	L.	143
13	Athènes à Paris....	Impression produite à Athènes par l'incident.	T.	145
14	*Idem*.....	Commentaires variés sur le même sujet.....	D.	149
15	Berlin à Paris.....	Détails sur l'incident du discours.....	D.	151
15	Athènes à Paris....	Tendance des Grecs à oublier les services rendus par la France.	D.	152

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
18	M. Pichon à M. Mollard.	Projet de toast à soumettre au Président de la République.	T.	158
19	M. Mollard à M. Pichon.	Texte du toast que le Président de la République se propose de prononcer au dîner offert au Roi Constantin.	T.	168
19	Athènes à Paris....	Assurances données par le Roi Constantin à M. Vénizelos au sujet de son attitude au cours de son voyage en France.	T.	169
22	*Idem*.....	Démarche de M. Vénizelos à la légation de France.	T.	177
23	Vienne à Paris.....	Retentissement qu'a eu en Autriche l'incident du discours.	D.	184
30	Paris à Pétersbourg	Précautions à prendre à l'égard de la Grèce.	D.	229
5 oct.	Vienne à Paris.....	Entretien avec M. Streit sur l'avenir des relations franco-helléniques.	D.	266
25	Athènes à Paris....	Entretiens avec M. Vénizelos et avec le Roi Constantin sur la situation politique.	D.	384
18 déc.	Vienne à Paris.....	Entretien avec M. Streit sur la politique pouvant convenir à la Grèce.	D.	645
		h. FRANCE-ESPAGNE.		
30 sept.	Rome à Paris.....	Nouvelle donnée en Italie d'une alliance franco-espagnole.	D.	230
4 oct.	.....	Programme espagnol de constructions navales. Commandes à faire à l'industrie française.	N.	253
15	Lisbonne à Paris...	Commentaires auxquels donne lieu à Lisbonne le voyage en Espagne du Président de la République.	D.	327
16	Madrid à Paris....	Préoccupation que cause en Espagne l'idée d'une entente avec la France souhaitée par le Roi.	D.	338
21	Rome à Paris.....	Commentaires italiens sur le voyage en Espagne du Président de la République.	D.	366
27	Circulaire.....	Démenti opposé à une information du *Daily Telegraph*.	D.	388
30	Madrid à Paris....	Politique suivie à l'égard de l'étranger par M. Dato.	D.	412
9 nov.	Rabat à Paris.....	Entretiens avec le Roi d'Espagne sur la situation du Maroc. Engagements réciproques pris au nom de la France et de l'Espagne.	D.	464
22 déc.	M. Poincaré à M. Doumergue.	Entretien avec le Roi d'Espagne sur les affaires européennes.	L.	658
		i. POLITIQUE DE LA TRIPLE ALLIANCE.		
14 août.	Madrid à Paris.	Au sujet de l'Italie, de sa politique étroitement liée à celle de l'Allemagne et du mécontentement que lui cause l'augmentation de la puissance hellénique.	D.	32
23	Belgrade à Paris...	Efforts que fait l'Empereur Guillaume pour amener une entente gréco-roumaine et gréco-turque.	T.	76

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
25 août.	Constantinople à Paris.	Ambitions politiques de l'Italie dans le proche Orient.	D.	81
29	Rome à Paris.....	Caractère des relations austro-italiennes....	D.	100
30	Vienne à Paris.....	Signification que peut avoir l'envoi du comte Szapary comme Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Pétersbourg.	D.	103
5 sept.	Rome à Paris.....	Attaque dirigée contre la France par une partie de la presse italienne.	D.	119
6	Munich à Paris....	Efforts pour améliorer les relations austro-italiennes.	D.	122
7	Vienne à Paris.....	Bruits relatifs au remplacement du comte Berchtold par Czernin.	D.	125
9	Berlin à Paris.....	Cordialité accrue des rapports italo-allemands et gréco-allemands. Influence à laquelle l'Allemagne paraît prétendre dans la Méditerranée.	D.	130
15	Athènes à Paris....	Accroissement en Grèce de l'influence allemande.	D.	152
18	Londres à Paris....	La politique italienne et la Triple Alliance..	D.	163
18	Rome à Paris.....	Engagements pris l'une envers l'autre par l'Autriche-Hongrie et l'Italie.	D.	165
18	*Idem*.....	Au sujet des relations franco-italiennes.....	D.	167
20	Lt-col. de Gondrecourt à Guerre.	Inquiétudes de l'Italie confiées par un officier attaché à la personne du général Caneva à l'Attaché militaire russe.	D.	174
16 oct.	Circulaire.....	Échange de paroles amicales entre le Gouvernement français et l'italien.	T.	333
16	Rome à Paris.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano et M. Giolitti sur les relations de la France et de l'Italie.	D.	339
21	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	368
26 et 27	Pétersbourg à Paris	Entretien de M. Sazonoff avec le Chancelier Bethmann Hollweg sur la politique de la France et celle de l'Autriche.	T.	385
10 nov.	*Idem*.....	Entretien avec le marquis Visconti Venosta sur la politique extérieure de l'Italie.	D.	470
19	Londres à Paris....	Négociations engagées entre l'Italie et la Turquie.	D.	505
20	Vienne à Paris.....	La politique extérieure de l'Autriche-Hongrie exposée par le comte Berchtold.	D.	508
21 nov.	*Idem*.....	Protestation de trois orateurs appartenant à la Délégation hongroise contre la partie du discours du comte Berchtold relative à la France.	T.	510
22	*Idem*.....	Fâcheux effet dans certains cercles du discours prononcé par le comte Berchtold.	T.	515
25	Paris à Rome.....	Entretien avec M. Tittoni sur le statut de Tripolitaine.	T.	526
29	Rome à Paris.....	Entretien avec M. de Martino sur le même sujet.	T.	543
s. d.	.....	Clauses de la Triple Alliance.....	N.	557
2 déc.	Budapest à Paris...	Hostilité à la France du comte Tisza et de son parti.	D.	577

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 3 déc.	Vienne à Paris.....	Menace dirigée contre l'Autriche-Hongrie par la politique russe dans la péninsule balkanique.	D.	580
16	*Idem*.....	Nouvel exposé par le comte Berchtold de la politique austro-hongroise.	D.	636
28	Belgrade à Paris...	Activité déployée par des agents d'affaires allemands en Serbie.	D.	679
		j. NEUTRALITÉ DE LA BELGIQUE.		
11 sept.	Bruxelles à Paris...	Entretien avec le baron de Gaiffier sur les ressources dont dispose la Belgique pour assurer le respect de la neutralité.	D.	141
22	*Idem*.....	Crainte qu'inspire en Belgique l'éventualité d'une violation de son territoire par les troupes françaises.	D.	182
2 nov.	*Idem*.....	Moyens envisagés pour défendre le Luxembourg belge contre une agression possible.	D.	432
30	*Idem*.....	Au sujet d'une nomination dans l'armée belge.	D.	559
25 déc.	*Idem*.....	Situation de la Belgique entre la France et l'Allemagne.	D.	673
		k. NEUTRALITÉ DES PAYS SCANDINAVES.		
19 oct.	Rome à Paris.....	L'intention qu'a la Suède de rester neutre en cas de conflit européen nettement déclarée à Berlin.	D.	351
22 déc.	Stockholm à Paris..	Discours prononcé par M. Staaff au Reichstag sur l'armée et la marine suédoises.	T.	656
28	Copenhague à Paris	Dispositions régnant en Suède et Danemark en ce qui concerne la liberté des détroits menant de la Baltique à la Mer du Nord.	D.	680

V. MAROC. — STATUT DE TANGER.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
11 août.	.....	Observations sur les amendements proposés au statut de Tanger.	N.	2
4 sept.	Londres à Paris....	Au sujet du retard apporté à la conclusion d'un accord sur le statut de Tanger.	D.	116
14	Berlin à Paris.....	Observations sur les torts reprochés aux Allemands par le général Lyautey.	D.	148
18	.....	Résultat obtenu à la suite d'entretiens au Foreign Office.	N.	164
5 oct.	Paris à Londres...	*Idem*.....	T.	260
16	.....	Au sujet des objections faites par M. White aux formules adoptées à Londres pour le statut de Tanger.	N.	329
7 nov.	Paris à Madrid....	Communication à faire au Gouvernement espagnol des articles du statut convenus avec l'Angleterre.	D.	450
12	Madrid à Paris....	Entretien avec le marquis de Lema sur les pourparlers engagés entre Paris et Londres.	D.	479
19	*Idem*.....	Remise au Gouvernement espagnol du statut sur lequel la France et l'Angleterre se sont mises d'accord.	T.	503
4 déc.	*Idem*.....	Entretien avec le marquis de Lema sur le statut.	D.	581

VI. AFFAIRES DE CHINE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
27 sept.	Pékin à Paris.....	Proposition faite par le Gouvernement japonais de reconnaître officiellement la République chinoise sous certaines conditions.	T.	202
29	Paris à Pékin.....	Adhésion du Gouvernement français à cette proposition.	T.	212
4 oct.	Tokio à Paris.....	Entretien avec le baron Makino sur la situation financière de la Chine et la liberté laissée aux autorités chinoises de contracter des emprunts en dehors du consortium des cinq Puissances.	D.	258
5	Pétersbourg à Paris	Réserves faites à ce sujet par la Russie.....	T.	264
6	Pékin à Paris.....	Élection à la présidence de Yuan Che K'aï. Entente entre les membres du Corps diplomatique et le Gouvernement chinois sur les déclarations à faire.	T.	271
7	*Idem*.....	Au sujet de l'élection de Yuan Che K'aï. Attitude de l'Allemagne.	D.	283
11	Pétersbourg à Paris	Entretien avec M. Kazakoff sur la situation en Chine.	D.	308
20	Paris à Pétersbourg	Au sujet des réserves faites par le Gouvernement russe concernant les emprunts éventuels contractés en dehors du consortium.	D.	362
8 nov.	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. Zimmermann sur les affaires de Chine.	D.	459
8	Tokio à Paris.....	Entretien avec le baron Makino sur les mesures prises par le Président Yuan Che K'aï contre le parti d'opposition.	D.	461
11	Amb. de Russie à Aff. étr.	Réserves faites par le Gouvernement russe au sujet des revenus devant servir de gage à l'emprunt négocié à Pékin.	N.	474
15	Aff. étr. à Amb. de Russie.	Réponse à la note précédente.....	N.	484

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS.

1871-1914.

3e SÉRIE — TOME VIII.

1.

Note du Département.

11 août 1913.

Avances faites par le Conseil de la Dette publique ottomane.

10 juillet	100.000	livres turques.
19 juillet	100.000	— —
8 août	500.000	— —

Les deux premières avances prélevées sur le fonds de réserve de la Dette publique ont été décidées par le Conseil international de la Dette, dans les limites de ses pouvoirs, sans consultation préalable des syndicats de porteurs.

Pour la troisième avance elle a été faite également au titre du fonds de réserve mais avec les espèces provenant du versement par l'Italie de la quote-part de la Libye dans la dette publique turque.

Le 3 juillet, avant donc la réouverture des hostilités entre les Balkaniques, la Porte avait demandé aux syndicats de porteurs et aux Gouvernements représentés au Conseil d'effectuer au trésor ottoman le versement du capital de la quote-part italienne (soit 50.000.000 de fr.). Le Gouvernement et le syndicat français se refusèrent à cette opération, mais, d'accord avec les syndicats anglais, allemand, autrichien et italien et en considération de la pénurie absolue du trésor turc, ils consentirent à envisager l'octroi d'une avance, prélevée sur le fonds de réserve de la Dette et garantie par la taxe additionnelle aux dîmes.

C'est le conseil international de la Dette qui, l'assentiment de tous les syndicats au principe de l'opération étant acquis, a pris, sous la présidence

du délégué anglais et en l'absence du délégué français en congé régulier depuis le terme de sa présidence, la décision de verser le 8 août l'avance de 500.000 livres nécessaire au payement des traitements arriérés. Ce qui avait déterminé l'assentiment de principe des syndicats, c'est la situation critique que pouvait faire naître à Constantinople même la pénurie du trésor turc.

Versement de la Régie des Tabacs
en exécution du contrat de renouvellement de sa concession.

22 juillet	300.000 livres turques.
5 août	700.000 — —

La Régie des tabacs a été constituée à l'origine en 1884 par des groupes allemands, autrichiens et français par parts égales. Elle a toujours conservé ce caractère international. Sa concession arrive à échéance en 1914. Depuis 1911 les groupes intéressés ont entamé des négociations pour le renouvellement de leur concession. Les retards apportés par l'administration ottomane rendaient de plus en plus pressante la conclusion du contrat, pour sauvegarder les intérêts considérables engagés dans l'affaire.

L'accord a fini par se faire moyennant une avance à consentir par la Régie de 1.500 livres et, le 22 juillet, le Conseil des Ministres ottoman le sanctionnait, contre un versement immédiat à valoir de 300.000 livres turques. Un second versement à valoir de 700.000 livres turques était stipulé à la signature de l'iradé, qui a été promulgué le 5 août. Ce versement a eu lieu à la date indiquée. Le dernier versement doit s'effectuer dans un mois à peu près.

Ces sommes sont prélevées par la société sur ses réserves. Le Gouvernement français, dont les ressortissants n'ont qu'une représentation d'un tiers dans le conseil de la société, ne saurait s'opposer à l'exécution d'un contrat définitif et favorable à la société. Si une pression devait s'exercer sur le conseil il faudrait qu'elle fût exercée conjointement par les Gouvernements allemand et austro-hongrois.

Il est bon d'ajouter que, si la société n'opérait pas le dernier versement, le Gouvernement ottoman pourrait se prévaloir de cette dérogation au contrat pour le considérer comme caduc et reprendre des négociations avec les groupes étrangers qui lui ont déjà fait des propositions avantageuses, afin de se substituer à la société internationale actuelle.

2.

Note pour le Ministre [1].

11 août 1913.

La note où sont formulées les conclusions de MM. de Saint-Aulaire et de Valdrôme propose huit amendements au projet de statut de Tanger [2] préparé par la commission de Madrid.

Pour les recommander, on invoque «deux principes directeurs également consacrés par les traités : l'unité du Maroc et la souveraineté du Sultan».

Or l'«unité du Maroc» n'est consacrée par aucun traité en vigueur; l'Allemagne, il est vrai, a prétendu nous faire admettre qu'elle découlait, au moins en matière économique, de la convention du 4 novembre 1911; mais M. Poincaré a formellement contredit cette thèse si opposée à nos intérêts. (Cf. télégrammes 379 et 381 à M. Jules Cambon [3].)

Quant à la «souveraineté du Sultan», elle est purement nominale : en zone française et en zone espagnole, ce Souverain règne et ne gouverne pas. Il régnera de même en zone internationale; mais espérer qu'il y puisse gouverner — ou que nous y gouvernions en son nom — serait une illusion décevante et dangereuse.

Invoquer constamment l'acte d'Algésiras ne serait sans doute pas plus prudent. D'abord, parce que cet instrument diplomatique a été, ainsi qu'on veut bien le reconnaître, forgé contre nous; ensuite, parce qu'il suppose l'existence d'un Sultan jalousement soustrait à l'influence prépondérante d'une seule Puissance.

Au surplus, et en le citant le moins possible, le projet de Madrid conserve de l'acte d'Algésiras tout ce qui est favorable à l'intérêt français; police franco-espagnole, service franco-espagnol des travaux publics, répression franco-espagnole* de la contrebande de guerre, contrôle de la dette, banque d'État, régie co-intéressée des tabacs.

(1) La minute de cette note est constituée par un texte dactylographié portant des corrections de la main de M. Dupeyrat, chef du bureau du Maroc au ministère.

(2) Note du 3 août intitulée : *Bases de l'internationalisation de Tanger*, non reproduite.

(3) Il paraît y avoir ici une erreur : les télégrammes 379 et 381 du 3 et du 5 août 1912 n'ont pas trait au Maroc. Le 26 novembre de la même année M. Poincaré télégraphiait à Berlin (télégramme n° 712) : «Le traité du 4 novembre et l'acte d'Algésiras n'établissent pas l'identité des impôts ni l'unité économique ou fiscale mais seulement l'*égalité* économique. Tout ce que l'Allemagne peut demander c'est qu'il n'y ait pas de différence entre les nationaux des divers pays». Le 28 novembre, par le télégramme n° 714, M. Poincaré invitait l'Ambassadeur de France à Berlin à s'entendre avec son collègue d'Espagne pour présenter des observations dans le même sens au Gouvernement allemand.

* Note du document : *L'Espagne, en effet, obtient la surveillance* sur mer, *mais* à terre *le contrôle de la dette, à direction française, reste comme précédemment doté des mêmes pouvoirs d'investigation.*

De même, il est inexact d'affirmer que la future municipalité «héritera de tout le domaine makhzen, très considérable en zone internationale». Ce domaine, peu considérable en réalité (il a rapporté 103.000 fr. en 1912) demeure la propriété du Makhzen : la municipalité est simplement chargée de le gérer et d'en affecter le produit aux œuvres d'intérêt général; mais elle n'en peut déclasser ou aliéner la moindre parcelle sans un vote favorable du comité de contrôle émis à la majorité des 5/6e, c'est-à-dire sans l'assentiment du Khalifa et des représentants des deux Puissances protectrices du Maroc, France et Espagne.

Les huit amendements au projet de Madrid en définitive proposés sont :

1° Le maintien du *statu quo* en ce qui concerne la police[1].

Il semble inutile de revenir ici sur cette question, réglée avant l'intervention de la résidence générale, dans le sens suggéré par les trois légations intéressées de Tanger.

2° La substitution de commissions municipales aux directions administratives[2].

Cet essai de polysynodie ne constituerait pas une expérience absolument nouvelle; mais peut-être serait-il difficile de découvrir dans le passé, en France ou ailleurs, un précédent qui encourage à la tenter à Tanger.

Le système des commissions exécutives, instamment préconisé par l'Espagne, qui le considérait à juste titre comme le plus propre à servir ses ambitions et le moins favorable à la France, organiserait le désordre et la confusion.

Le Gouvernement de la République a des intérêts permanents à sauvegarder à Tanger. On croit avoir démontré* qu'à moins de faire table rase de tout ce qui a été dit et fait depuis 1904, il n'est pas — ou il n'est *plus* — possible d'en assurer la défense par l'intervention agissante du Sultan. Qu'il faille le regretter, c'est évident, car c'eût été la meilleure et la plus simple solution du problème. Mais confier cette défense à l'élément français de la future assemblée municipale serait le pire expédient et équivaudrait à assumer pour l'avenir la plus lourde responsabilité. Sans doute, on s'est efforcé de protéger autant qu'on l'a pu notre colonie de Tanger contre l'hostilité collective et les intrigues traditionnelles des autres nationalités; mais néanmoins, rien ne prouve que nos ressortissants demeureront les plus nombreux et les plus forts, ni qu'ils sauront ne pas se diviser et resteront soumis aux directions de l'agence

(1) D'après l'article 6 du projet, la Municipalité devait «assurer la tranquillité publique et veiller à ce que le territoire municipal ne fût pas utilisé pour la préparation ou la mise à exécution d'aucune entreprise contre l'ordre établi dans les deux autres zones du Makhzen.» D'après le projet de convention entre la France, l'Angleterre et l'Espagne (art. 12), la surveillance dans les eaux territoriales de la zone internationale devait être exercée par les forces navales espagnoles.

(2) Le projet de statut prévoyait la nomination de trois directeurs ou chefs de service.

* Note du document : *Voir projet de réponse au général Lyautey* (non reproduit).

de France. On peut prévoir que, tôt ou tard et bientôt peut-être, la population tangéroise, dont le particularisme s'affirme déjà ingénument de façon si remarquable, s'inspirera principalement, sinon exclusivement, de ses propres besoins et de ses propres aspirations.

C'est par lui-même, et non pas en utilisant des mandataires officieux sur lesquels il perdra bien vite toute autorité, que le Gouvernement de la République doit prendre ses garanties pour que Tanger ne menace pas plus nos intérêts du côté de la terre que ne seront menacés les intérêts britanniques du côté de la mer.

Tout concourt à démontrer que ces garanties ne peuvent être que d'ordre administratif, conformément au précédent déjà créé par le service des travaux publics. Laisser à la municipalité la liberté de recruter à son gré son personnel provoquerait le renouvellement continuel, sous des formes diverses, de l'affaire du vétérinaire municipal.

La formule proposée par la commission de Madrid est simple et d'une application facile.

On dit qu'elle provoquera des réclamations de l'Allemagne. Mais de quoi l'Allemagne se plaindrait-elle? Elle a fait acte de désintéressement politique en ce qui concerne le Maroc entier, y compris Tanger, et, en adhérant au traité franco-espagnol, elle a souscrit au principe de la création d'une zone internationale. Si le Gouvernement impérial éprouve, comme il est probable en toute hypothèse, le besoin de risquer une tentative de marchandage, on voit mal où il en trouverait un utile prétexte ici. La formule incriminée, en effet, met l'Allemagne sur un pied d'égalité absolue avec toutes les Puissances d'Algésiras.

La question du port, incidemment citée, ne fait l'objet d'aucun article du projet de règlement organique qui la laisse entière et c'est par voie de négociation directe entre les quatre Cabinets de Paris, Londres, Madrid et Berlin qu'elle est en voie d'être résolue.

3° Le statut musulman, dont la modification est réclamée, a été si âprement discuté entre Paris, Londres et Madrid, qu'on peut difficilement espérer l'améliorer.

L'insuffisance de la représentation des indigènes à l'assemblée municipale, dont il avait été précédemment fait état, est maintenant passée sous silence. C'est un sujet sur lequel il vaut mieux, en effet, ne pas trop insister; on risquerait de provoquer des comparaisons qui ne seraient à l'avantage ni de l'Algérie ni de la Tunisie, ni peut-être même du Maroc français.

Par contre, il est de nouveau affirmé que le « Sultan n'intervient pas dans la nomination du cadi, du nadir, ni des autres chefs religieux ». Le texte même de l'article 119 du projet de statut répond par avance à cette affirmation [1].

[1] L'article 119 du projet après revision disait : les cadis, nadirs et autres fonctionnaires religieux sont nommés par le Khalifa du Sultan après examen de leurs titres par le collège électoral indigène.

4° L'appel du jugement du cadi a été prévu. Une note sur ce point a été remise au Foreign Office dès le mois de février 1913 et, si un texte ne figure pas au projet de Madrid, c'est parce qu'on avait compté qu'il serait inséré par les jurisconsultes dans le dahir judiciaire. Omission facile à réparer.

5° Il n'a jamais été question de cette «administration directe», de la municipalité. Il est au contraire entendu que les indigènes conserveront leurs chefs traditionnels qui seront seulement et par analogie à ce qui a lieu en zone française et en zone espagnole contrôlés par la municipalité, c'est-à-dire, en l'espèce, par la direction de l'intérieur dont le chef sera français.

6° Pour les ex-sultans, le texte inséré, loin d'être dangereux, est au contraire l'affirmation qu'ils ne sauraient en aucune manière relever d'une autre autorité que celle du Sultan et de la France protectrice[1].

7° Le Foreign Office a formellement déclaré qu'il était hors d'état de faire approuver par le Parlement britannique une disposition permettant l'expulsion pure et simple de qui que ce soit sans au moins un semblant de garantie individuelle. Désireux, cependant, de nous donner satisfaction ainsi qu'à l'Espagne, il a suggéré le texte inséré qui semble fournir la solution transactionnelle la plus acceptable d'un problème délicat[2].

8° La durée de la convention a été fixée à douze ans, de manière à la faire expirer à peu près à l'époque de remboursement des emprunts. Ce moment sera, au point de vue français, le plus favorable pour un nouvel arrangement. Alors, en effet, il y aura lieu de pourvoir à la disparition du contrôle de la dette par des garanties nouvelles.

Une période d'essai de cinq ans serait trop courte et nous n'avons aucun intérêt à tout remettre en question à aussi bref délai. Dès lors que nous atteignons dès maintenant le maximum d'avantages qu'aucune Puissance ne doit dépasser, notre objectif, semble-t-il, doit être de prolonger le plus possible un état de choses qui n'aurait à être modifié qu'au profit de quelque Puissance rivale.

[1] L'article 4 du projet visait les deux prédécesseurs du Sultan qui devaient, ayant choisi la ville de Tanger comme lieu de résidence, «continuer à y être entourés d'égards particuliers et de considération» et jouir, comme le Sultan lui-même, de la franchise douanière.

[2] D'après l'article 6 du projet, les autorités françaises et espagnoles pouvaient «demander l'expulsion des individus dont les agissements dans la zone internationale seraient de nature à troubler l'ordre établi dans les deux autres zones». En cas que l'individu incriminé fût un indigène ressortissant de l'une des deux puissances protectrices, une Commission formée du président et du vice-président du tribunal international devait statuer sur cette demande. Tout autre cas devait être présenté au tribunal international qui statuerait en chambre de trois juges sans appel.

3.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 399. Secret. *Berlin, 11 août 1913, 19 h. 5.*

(*Reçu :* 19 h. 40.)

Je tiens de source sûre que l'Empereur s'est occupé personnellement, de façon active dans les derniers jours, des pourparlers qui ont abouti à la paix de Bucarest [1]. C'est notamment aux instances qu'il a faites auprès de son beau-frère Roi Constantin, à la demande du Roi de Roumanie, qu'est due la renonciation des Grecs à la région de Xanti. L'Empereur considère par suite la paix en quelque sorte comme son œuvre et il se montrera hostile à toute tentative de revision.

4.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 272 et 273. *Sofia, 11 août 1913, 17 h. et 17 h. 30*

(*Reçu :* 19 h. 40 et 20 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme 519 [2]. Le traité de paix dont le texte a été publié ce matin est accueilli avec calme par l'opinion qui ne s'est livrée à aucune démonstration. Le Roi, qui assistait aujourd'hui au service religieux à la cathédrale, est rentré à pied au palais et a été l'objet d'acclamations assez vives.

Le sentiment qui domine actuellement est fait de satisfaction pour la fin

[1] Cette participation de l'Empereur Guillaume paraît ressortir en effet du télégramme adressé par lui au Roi de Roumanie, le 8 août, en réponse à une communication de ce souverain. Voir *Grosse Politik,* vol. 35, pièces n°s 13732 et 13733. Voir, dans le même recueil, l'aide-mémoire autrichien transmis, le 5 août, par M. de Tschirschky (pièce n° 13724) et l'avis sur ce document du Gouvernement allemand (pièce n° 13745). L'Autriche-Hongrie voulait fortifier la Bulgarie pour se servir d'elle contre la Serbie, l'Allemagne voulait, à ce moment, fortifier la Grèce : « Griechenland muss so stark als möglich gemacht werden » (annotation de l'Empereur Guillaume à la fin d'un télégramme de Pétersbourg reproduit dans *Grosse Politik,* vol. 35, sous le numéro 13738).

[2] Par ce télégramme, qui est du 10 août, M. Pichon demandait à M. de Panafieu de le « renseigner sur la manière dont l'opinion bulgare accueillait le traité de Bucarest ».

de la guerre et en même temps d'amère tristesse en présence de la ruine de toutes les ambitions nationales.

On estime que la paix imposée à la Bulgarie est une paix injuste et spoliatrice et qu'elle ne peut pas assurer une tranquillité durable dans les Balkans.

On a l'espoir que les Puissances reviseront le traité de Bucarest dans un sens équitable et d'autre part on ne met pas en doute que, si elles ont su imposer par la force leur volonté au Monténégro, elles soient décidées à agir de même à l'égard de la Turquie.

Les journaux ne manquent pas de relever que la violation des actes de Londres et de Pétersbourg n'a pas été considérée par l'Europe comme portant atteinte à son honneur et à son prestige tandis que l'annexion de Scutari à l'Albanie était au contraire de première importance et a mérité la mise en mouvement de la flotte internationale.

Si les espérances de l'opinion, tant au sujet de la revision du traité que de l'évacuation d'Andrinople et de la Thrace, sont déçues, il est certain que la Bulgarie n'aura en tête que le désir de la revanche et qu'elle emploiera tous ses efforts à la reconstitution de ses forces.

Actuellement en dehors de l'acte individuel toujours possible contre le Souverain ou les personnages politiques, je ne vois de danger que du côté de l'armée, l'indiscipline : le mécontentement et le désir de vengeance ont envahi plusieurs divisions et, même si les mesures relatives à la démobilisation sont exécutées avec prudence et rapidité, l'agglomération d'un grand nombre de soldats dans les principaux centres de garnison, et notamment à Sofia, est de nature à causer des inquiétudes très justifiées.

5.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 549. *Saint-Pétersbourg, 11 août 1913, 20 h. 55.*

(*Reçu :* 23 h. 25.)

Suite à mon télégramme 543 [1].

L'Ambassadeur d'Autriche a dit à M. Sazonoff que la revision de la frontière serbo-bulgare lui paraît plus importante et désirable que la revision de la

[1] Du 10 août, reproduit dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 598.

frontière bulgaro-grecque. « Pour moi, c'est juste l'inverse, a répliqué M. Sazonoff. Le mieux, puisque nos points de vue s'opposent, est donc de ne rien annoncer ».

M. Sazonoff ne se ralliera donc pas à une demande de revision. Je vous en avise immédiatement pour que, si vous étiez sondé, vous manifestiez la même résolution.

M. Sazonoff télégraphie dans le même sens à Londres au comte Benckendorff.

6.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 546. *Saint-Pétersbourg, 11 août 1913, 20 h. 50.*

(*Reçu* : le 12, à 0 h. 35.)

Le journal allemand publie sur la revision du traité de Bucarest une lettre de Berlin dont je crois devoir vous citer la conclusion, qu'il convient de rapprocher de vos télégrammes 855 [1] et 856 [2] : « L'Autriche, la Russie et aussi l'Italie sont pour la revision. La France est très résolument contre : capitaliste comme toujours dans les affaires extérieures, malgré son intimité avec les socialistes en politique intérieure, elle a d'abord fortement spéculé sur l'amitié grecque; la voici maintenant qui paraît vouloir ponter sur la Turquie. L'Angleterre semble la suivre. Quant à l'Allemagne, si les autres veulent une conférence, elle ne pourra pas ne pas faire comme elles : ses deux alliées ont pris position et elle veut que la Triplice se maintienne unie. Il y a encore les obligations qu'elle a contractées à Potsdam envers la Russie ».

La revision est surtout un prétexte à montrer le contraste entre la France favorisant les Turcs, dont la présence à Andrinople est aujourd'hui le principal souci des Russes, et l'Allemagne prête à surmonter ses répugnances personnelles pour rester fidèle à ses alliées et à la Russie.

Que voulez-vous? disent les Allemands d'un air découragé : c'est grâce à l'argent français que les Turcs ont pu reprendre Andrinople; et ce n'est que grâce à l'argent français qu'ils s'y maintiennent.

Le Gouvernement n'est pas dupe de ce jeu, mais l'opinion a moins de défense. Et de plus en plus, je l'ai constaté à différentes reprises, le Gouvernement compte avec l'opinion.

[1] Télégramme circulaire du 10 août transmettant à divers postes le télégramme de Berlin n° 397, du 9, reproduit dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 587.

[2] Télégramme circulaire du 10 août transmettant à divers postes le télégramme de Berlin n° 398, du 9, reproduit dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 586.

7.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 547 et 548. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 11 août 1913, 20 h. 57.

(*Reçu :* 23 h. et le 12, à 1 h. 40.)

La note du *Matin* (1) telle que la reproduit le *Novoïé Vrémia* a fortement ému M. Sazonoff que l'on accuse de n'avoir pas tenu le Gouvernement français au courant de son point de vue au sujet de Kavala. D'où de violentes attaques contre le Ministre des Affaires étrangères.

La vérité, c'est que les deux Gouvernements ont connu leurs points de vue, et pourquoi la France désirait ce port pour la Grèce tandis que la Russie le souhaitait pour la Bulgarie. Cela ressort de tous les télégrammes échangés. Mais aucun des deux Gouvernements n'a attaché à son point de vue une importance telle qu'il eût à demander à l'autre de faire le sacrifice du sien.

M. Sazonoff voudrait que sous une forme ou sous une autre, une note parût le plus promptement possible qui préciserait ces deux aspects de la question (2), que l'on affecte ici de confondre dans un intérêt de parti. Cela dispenserait de faire une rectification qui prolongerait cette malheureuse polémique à la grande joie de l'adversaire commun.

Cet après-midi le comte de Pourtalès a demandé à M. Sazonoff : « Qu'est-ce qu'il y a donc au fond de cette querelle de journaux? »

Et M. Sazonoff a répondu : « Rien du tout. Jamais le contact des deux Gouvernements n'a été plus étroit ».

(1) Le 10 août, sous le titre : *Nos relations extérieures,* le *Matin* avait publié une note d'allure officieuse traitant des rapports franco-russes et des rapports franco-italiens. La première partie de cette note intitulée : *Pas de divergence entre la France et la Russie,* répondait aux journaux russes qui reprochaient à la France « de poursuivre une politique beaucoup trop grecque au détriment des intérêts slaves dans les Balkans ». Il y était dit qu'à aucun moment le Gouvernement français n'était intervenu dans les négociations de Bucarest et n'avait été sollicité par le Gouvernement russe de s'opposer à l'attribution de Kavala à la Grèce et que les deux Gouvernements s'étaient bornés à constater la différence de leurs points de vue respectifs. La note faisait de plus ressortir les risques qu'aurait entraînés une mise en demeure adressée à la Grèce. Elle terminait en affirmant que l'alliance demeurait « aussi solide et aussi étroite que jamais » et en assurant la Russie du concours de la France lors du règlement de la question d'Andrinople.

(2) Voir ci-dessous, à la date du 12 août, le télégramme circulaire reproduit sous le numéro 14.

8.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 412. *Péra, 11 août 1913, 20 h.*

(*Reçu :* le 12, à 4 h.)

Le Grand Vizir a donné successivement aux représentants des six Puissances lecture du document suivant en réponse à leur communication du 7 courant [1] :

« En réponse à la déclaration que Votre Excellence a bien voulu me faire au nom de son Gouvernement, je m'empresse de l'assurer que le Gouvernement impérial s'est constamment efforcé, indépendamment de toute considération, à se conformer aux principes posés par le traité de Londres. Néanmoins, si la disposition relative à la ligne Enos-Midia n'a pu être respectée par lui à l'instar des autres dispositions du traité en question, c'est que le Gouvernement impérial s'est trouvé dans l'impérieuse et pressante obligation d'intervenir pour empêcher l'extermination systématique des populations dont le seul tort était de se trouver au delà de la ligne Enos-Midia.

« Il se trouve dans l'obligation non moins impérieuse d'assurer une ligne frontière pouvant garantir la sécurité de la capitale et des Détroits et, en conséquence, qui permettra l'établissement de rapports normaux et durables entre les États voisins.

« C'est avec une vive reconnaissance que je constate que, dans ses déclarations, Votre Excellence admet cette dernière nécessité, car je me permets d'y voir la justification de la ligne de conduite suivie par le Gouvernement impérial.

« Confiant dans leur esprit de haute équité, j'espère fermement que les grandes Puissances voudront admettre aussi que la ligne frontière que le Gouvernement impérial a tracée dans sa communication du 19 juillet dernier [2] est la seule qui puisse remplir les conditions voulues de sécurité et de durabilité. »

[1] Voir à cette date le télégramme de Constantinople, reproduit dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 568.

[2] Voir dans le tome VII, 3e série, à la date du 20 juillet, la lettre de Rifaat Pacha reproduite sous le numéro 427 avec la note qui y est jointe.

9.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 1037. Secret. *Paris, 11 août 1913.*

Le Ministre de la Marine a récemment saisi le Gouvernement de son désir d'envoyer une partie de l'armée navale visiter les ports de l'Atlantique et de la Manche. Dans l'opinion de M. Pierre Baudin, ce voyage serait à la fois utile à l'instruction du commandement et favorablement accueilli par les équipages qui se recrutent en grande partie dans les populations du littoral de l'ouest et du nord de la France.

Le Conseil des Ministres, dans une délibération récente, s'est rallié à cette manière de voir. Je viens en conséquence de faire connaître au Ministre de la Marine que je ne voyais pas pour ma part d'objection à ce qu'une partie de l'armée navale abandonnât momentanément les eaux méditerranéennes. J'ai cru cependant devoir mettre à cet avis deux réserves : premièrement, que nos bâtiments regagneront la Méditerranée avant la fin du mois de septembre prochain, et, en second lieu, que l'Amirauté britannique ne pourra se méprendre sur le caractère temporaire de la mesure qui va être prise.

Je vous serais obligé de faire part aussitôt que possible à Sir Edward Grey des dispositions ainsi adoptées par le Gouvernement de la République, en insistant sur le caractère accidentel et momentané du déplacement de notre armée navale et en lui faisant clairement entendre que le voyage des escadres françaises dans l'ouest et dans le nord n'implique aucune modification aux accords de principe qui ont été convenus entre les deux Gouvernements au sujet de la répartition de leurs forces dans les diverses régions maritimes de l'Europe.

10.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 477. Absolument secret. *Londres, 11 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 août ; Dir. pol., 13 août.)

Procès-verbal de notre réunion d'aujourd'hui.

« Le comte Mensdorff fait savoir à la réunion que l'amendement proposé par Sir Edward Grey à l'article 6 des propositions austro-hongroises relatives

à la Commission internationale de délimitation du Sud albanais est adoptée par son Gouvernement à condition que le reste de la proposition soit admis.

« Les Ambassadeurs étant autorisés par leurs Gouvernements à accepter la proposition austro-hongroise avec l'amendement à l'article 6 présenté par Sir Ed. Grey à la séance du 8 août, la réunion est unanimement d'avis qu'il y a lieu d'adhérer à cette proposition.

« Le comte Mensdorff a communiqué à la réunion au cours de la dernière séance un projet de déclaration ainsi conçu :

« Le libre accès aux marchés de Diakova et de Dibra est assuré aux habitants des districts limitrophes de l'Albanie ces deux villes ayant servi de tout temps auxdits habitants de marchés indispensables pour leur existence économique. Ils pourront donc venir dans ces villes, emporter leurs produits pour les y vendre et y acheter les articles de leurs besoins sans qu'une restriction quelconque leur soit imposée ou qu'on fasse dépendre ce libre accès de conditions quelconques. Il est bien entendu qu'ils auront à se conformer aux lois et aux règlements douaniers et de police en vigueur.

« Le comte Mensdorff ayant rappelé cette proposition, la réunion est d'avis qu'il y a lieu de l'adopter et pense qu'elle doit être communiquée au Gouvernement serbe par les représentants des Puissances ».

Je n'ai formulé aucune objection, ce projet étant conforme aux engagements pris le 22 mars dernier lorsque l'Autriche a levé son opposition à l'abandon de Diakova à la Serbie.

Sir Ed. Grey a soulevé ensuite la question de l'attribution des îles occupées par l'Italie. Voici le procès-verbal de notre discussion à ce sujet :

« Sir Edward Grey demande à l'Ambassadeur d'Italie s'il a reçu une réponse de son Gouvernement au sujet de la formule proposée à la dernière séance par l'Ambassadeur de France relativement aux îles actuellement occupées par l'Italie.

« Le marquis Imperiali répond que cette formule semble à son Gouvernement contenir quelques contradictions et, pour faire suite à la première partie de sa déclaration du 5 août, il propose la rédaction suivante qui, dans la pensée du Gouvernement italien, est conforme aux vues exprimées par le Gouvernement français :

« Lorsque, conformément à la première partie de la déclaration italienne du 5 août, l'article 2 du traité de Lausanne aura été intégralement exécuté par les deux parties contractantes, les six grandes Puissances décideront à l'unanimité sur le sort final des îles du Dodécanèse en tenant compte de l'intérêt de l'Europe à l'intégrité et la sécurité de la Turquie d'Asie ».

« Sir Edward Grey fait observer que, si l'on mentionne la Turquie, il conviendra de mentionner la Grèce; il est d'avis de supprimer le dernier membre de phrase : « en tenant compte, etc. ».

« Sans être autorisé à consentir à cette suppression, l'Ambassadeur d'Italie, pour faciliter l'accord, déclare y adhérer à titre personnel et la proposera à son Gouvernement.

« L'Ambassadeur de France n'est pas autorisé à accepter une autre formule que celle dont il a donné communication à la réunion à la dernière séance. Il fera connaître à son Gouvernement la rédaction proposée par le Gouvernement italien avec la suppression à laquelle adhère le marquis Imperiali sous réserve de consulter son Gouvernement.

« Sir Edward Grey suggère la rédaction suivante, qui lui semble de nature à répondre aux vues des deux Gouvernements :

« Lorsque, etc..., les six grandes Puissances se prononceront sur l'attribution du Dodécanèse et prendront d'un commun accord entre elles la décision à ce sujet ».

« L'Ambassadeur de France et l'Ambassadeur d'Italie transmettront cette suggestion à leurs Gouvernements ».

Ainsi que je l'ai télégraphié tout à l'heure à Votre Excellence[1], le marquis Imperiali s'est déclaré prêt à adhérer à la rédaction proposée par Sir Edward Grey si j'y adhérais moi-même. Je n'ai pu le faire, mais je crois qu'il n'y a nul inconvénient à accepter une rédaction qui remet le sort définitif du Dodécanèse entre les mains des Puissances et qui émane du Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères dont l'intérêt à faire sortir les Italiens de la mer Egée n'est pas douteux.

J'ai attiré l'attention de la réunion sur la nécessité de nous mettre d'accord au sujet des traitements à affecter aux membres de la future commission de contrôle. On a été d'avis que, vu la difficulté pour les contrôleurs de se loger en Albanie et les charges que leur imposeront leurs tournées dans des régions d'un accès difficile, il convenait de leur attribuer en bloc un traitement de 1.500 livres sterling qui comprendrait leurs frais de logement et de tournées.

Sir Edward Grey nous a informés de deux demandes reçues simultanément l'une du Ministre de Roumanie, l'autre de celui de Grèce qui, d'ordre de leurs Gouvernements, réclament l'admission dans la commission de délimitation du Sud albanais de délégués roumains et grecs.

La réunion a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'accueillir ces demandes, la Commission internationale ayant un caractère technique et ne pouvant être composée que des délégués des grandes Puissances. Y introduire des représentants de la Grèce et de la Roumanie serait s'exposer à des prétentions analogues de la part de la Serbie et des groupes albanais.

A la date du 29 juillet, la réunion a décidé de prier les Gouvernements de faire à Belgrade et à Cettigné certaines communications relatives à l'évacuation

[1] La reproduction de ce télégramme a paru inutile.

des territoires albanais, au règlement de l'accès commercial réservé à la Serbie sur l'Adriatique et enfin à la protection des minorités. Sir E. Grey a dit avoir adressé aux représentants britanniques à Cettigné et à Belgrade l'instruction de se concerter avec leurs collègues à cet effet. Le comte Mensdorff a dit que les Ministres autrichiens étaient munis de leurs instructions. Le marquis Imperiali a affirmé que les représentants italiens avaient reçu les leurs, mais ni mes collègues de Russie et d'Allemagne ni moi n'avons pu dire si nos Ministres avaient reçu des directives de nos Gouvernements. Il a été convenu que nous appellerions l'attention de nos Cabinets sur cette question.

Le Ministre monténégrin à Londres s'est adressé à plusieurs Ambassadeurs pour obtenir que des instructions favorables au Monténégro fussent données à la commission chargée d'établir la frontière nord de l'Albanie. Dans la pensée du Gouvernement de Cettigné ces instructions devraient comporter des indications de nature à procurer au Monténégro de légères extensions de territoire, car il faut reconnaître que la frontière dont les points principaux ont été fixés par les Puissances d'accord avec l'Autriche offre sur certains points des lacunes ou des directions qui ménagent pour l'avenir entre les populations riveraines des conflits sans nombre. Cependant, comme il était certain que le Gouvernement autrichien s'opposerait énergiquement à toute rectification de frontière, j'ai conseillé au représentant du Monténégro de se borner à réclamer une ligne tenant compte des nécessités de l'irrigation et des dessèchements pour lesquels nous avons promis notre concours au Gouvernement de Cettigné.

Cette question a donné lieu à une petite discussion résumée dans le procès-verbal suivant :

« Le représentant du Monténégro a prié les Ambassadeurs de France, de Russie, d'Italie et d'Allemagne d'attirer l'attention de la réunion sur l'utilité de tenir compte lors de la délimitation de la frontière albano-monténégrine des nécessités de l'irrigation et du dessèchement pour lesquels un concours a été promis au Gouvernement monténégrin.

« Les Ambassadeurs de France et de Russie proposent de signaler cette demande à l'attention des Gouvernements; les autres Ambassadeurs disent qu'ils la soumettront à leurs Gouvernements ».

Le marquis Imperiali, d'accord avec son collègue d'Autriche-Hongrie, a communiqué à la réunion une note ainsi conçue :

« Jusqu'au moment où un régime sanitaire définitif sera établi, on appliquera dans tous les territoires qui ont cessé de faire partie de l'Empire ottoman le régime sanitaire établi par la convention sanitaire internationale de Paris en 1912.

« Dans la pensée du Gouvernement de Sa Majesté, il serait désirable que des démarches soient faites auprès des Gouvernements bulgare, hellénique, serbe et monténégrin, en vue de les engager à ratifier la convention de Paris de 1912.

« Des démarches devraient être également faites auprès du Gouvernement albanais afin d'obtenir son adhésion à la convention précitée ».

Sir Edward Grey soumettra cette note aux autorités britanniques compétentes. Les Ambassadeurs la transmettront à leurs Gouvernements respectifs.

Il a été convenu que, si l'accord se faisait sur la proposition de Sir Edward Grey pour le Dodécanèse, il suffirait d'en informer les Ambassadeurs sans qu'il fût besoin d'une nouvelle réunion; nous nous sommes donc ajournés provisoirement en attendant les réponses de Paris et de Rome aux communications de mon collègue d'Italie et aux miennes.

11.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 811. Urgent. Confidentiel. *Paris, 11 août 1913.*

Ma dépêche n° 748 du 23 juillet [1] vous a fait connaître la réponse faite par M. Helfferich au cours des pourparlers que M. de Lamornaix avait été chargé d'entamer avec lui pour réaliser une entente entre les groupes français et allemands engagés dans l'industrie des chemins de fer en Turquie. Le représentant de la Deutsche Bank avait déclaré ne pas pouvoir continuer ces pourparlers avant d'avoir réglé avec la Banque ottomane et son groupe la question de la liquidation de leur participation dans l'affaire du Bagdad.

Tout en continuant avec Djavid Bey les négociations qui assureront à nos industriels leur part légitime dans les entreprises de chemins de fer et de travaux publics dans l'Asie turque, je n'ai pas cessé de me préoccuper de la liquidation de la participation du groupe français à l'affaire du Bagdad. La décision prise par le Gouvernement de ne pas accepter ni directement ni indirectement la négociation sur le marché français des titres du Bagdad mettait en effet la Banque ottomane dans l'obligation de chercher les moyens de se débarrasser de titres constituant une immobilisation considérable de ses capitaux.

Dans la lettre adressée par moi au Ministre des Finances le 9 de ce mois et dans la note annexe [2] vous trouverez exposée la combinaison à laquelle

[1] Dépêche circulaire reproduite dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 448.

[2] La lettre adressée au Ministre des Finances, non reproduite, fait connaître les raisons justifiant la combinaison adoptée pour le règlement de l'affaire Banque ottomane-Bagdad Bahn. La note annexe est celle qui, adressée à MM. de Neuflize et de Klapka, est reproduite dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 576.

s'est arrêtée la Banque ottomane, et les conditions auxquelles M. Dumont et moi avons cru pouvoir y donner notre assentiment.

Cette combinaison offre aux Allemands des avantages équivalents à l'admission sur le marché français des titres du Bagdad actuellement détenus par le groupe de la Banque ottomane; elle leur procure en outre, par la restitution des actions du Bagdad et de la société de constructions, un appréciable bénéfice. Nous ne saurions donc prêter, sous la forme de l'admission à la cote de la tranche de l'emprunt 1911 encore à option, le concours du Gouvernement français à cette opération de liquidation sans obtenir du Gouvernement impérial les assurances nécessaires à l'apaisement des difficultés entre les groupes français et allemands.

MM. de Neuflize et de Klapka vont, au nom de la Banque ottomane, se rendre à Berlin pour régler avec la Deutsche Bank la liquidation de la participation au Bagdad. Les conversations qu'ils auront avec les délégués allemands ne pourront pas, par la force même des choses, être limitées aux seules questions de banque, et ils ont pour mission de régler en principe les questions de raccordement et de tarifs entre les réseaux d'Arménie et du Bagdad, et de faire savoir qu'il est nécessaire que le Gouvernement de la République reçoive des assurances officielles de nature à lui donner tout apaisement.

MM. de Neuflize et de Klapka se présenteront à l'ambassade dès leur arrivée à Berlin, prévue pour le 20 de ce mois. Je vous prie de leur prêter le concours de votre autorité et de votre expérience, de diriger discrètement leur négociation et de saisir l'occasion de leur séjour à Berlin pour rechercher quelles sont les intentions de la chancellerie impériale à l'égard de pourparlers sur les intérêts industriels et financiers de la France et de l'Allemagne en Turquie.

Ainsi que vous le constaterez, les conversations n'auront point à envisager l'extension ni la garantie du réseau syrien. J'estime en effet qu'en cette région nous n'avons rien à demander qu'aux Turcs, les accords antérieurs ayant établi les positions réciproques des lignes françaises et allemandes à Alep.

Comme vous l'indiquait ma dépêche susvisée du 23 juillet, le concours de l'Allemagne ne nous est pas indispensable pour obtenir de la Turquie les concessions et les garanties financières que nous jugeons légitime d'assurer à nos industriels et à nos capitalistes, mais, désireux de manifester sur tous les terrains l'esprit de conciliation, dont nous avons donné tant de preuves, nous verrions avec plaisir que fussent apaisées les difficultés que la rivalité industrielle et économique franco-allemande en Turquie a pu et pourra faire naître. Au moment où l'Allemagne, après avoir, à Potsdam, réglé avec la Russie les questions touchant l'entreprise du Bagdad, va sans doute aboutir sur ce même point à une entente avec l'Angleterre, il n'est pas douteux qu'elle trouve avantage à nous donner aussi tous apaisements en échange du désintéressement auquel nous souscririons. Nous ne pouvons ignorer que notre

situation de créanciers présents et futurs de l'Empire ottoman, en nous créant des obligations vis-à-vis de cet État, nous donne des droits et la puissance suffisante pour en imposer le respect.

12.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 12 août 1913.

M. Sazonoff a dit à M. Delcassé [1] que, dans la question de la pression à exercer sur la Turquie afin d'obtenir l'évacuation d'Andrinople, le Gouvernement impérial tâche, conformément au désir de la France et des autres Puissances, d'écarter la nécessité d'appliquer des moyens actifs. Dans ce but M. Sazonoff ne voit qu'une possibilité, celle que la Russie, la France et l'Angleterre déclarent ouvertement que, tant que la Turquie n'aura pas évacué Andrinople, il lui sera refusé toute aide financière quelle qu'elle soit, et que la déclaration qui serait faite publiquement à cet effet ne puisse laisser aucun doute sur sa réalisation effective.

M. Isvolsky est chargé de s'expliquer sur ce qui précède avec Son Excellence M. Pichon et de s'assurer si le Gouvernement impérial peut compter sur une solidarité complète entre lui et le Gouvernement de la République dans cette question. L'Ambassadeur de Russie à Londres est chargé de faire la même démarche auprès de Sir E. Grey [2].

13.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n°s 860 et 860 *bis*. *Paris, 12 août 1913, 12 h. 45 et 13 h. 45.*

Il m'est précieux d'apprendre que le Gouvernement impérial renonce à toute idée de revision. Ce sentiment est tout à fait conforme à celui du Gouvernement de la République.

[1] Dans un télégramme de M. Delcassé, en date du 12 août, se trouve en effet cette phrase : « Tout bien pesé, M. Sazonoff, avec l'approbation de l'Empereur, sans écarter à jamais l'éventualité d'une action isolée juge préférable un plan de conduite commun aux puissances de l'Entente ». Suit l'indication du moyen de pression proposé par M. Sazonoff. Voir dans Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Isvolskis*, vol. III, p. 237 et 238, le télégramme adressé par M. Isvolsky à M. Sazonoff à ce sujet.

[2] Cette note a été transmise par télégramme le 12 août, à 19 h. 55, à Londres 987, Vienne 730, Constantinople 838, Rome 822, Pétersbourg 863, Sofia 526, Belgrade 471, Athènes 561, Bucarest 449.

En ce qui concerne les assertions du journal allemand [1], elles sont en contradiction formelle avec nos informations, notamment avec un télégramme que je reçois de Berlin [2] et que je vous communique sous le numéro suivant.

Je vous ai déjà renseigné, d'autre part, sur les conditions du versement effectué par la Régie des tabacs. Je complète ces renseignements pour que vous puissiez en faire état auprès de M. Sazonoff.

La Société de la Régie des tabacs a été constituée en 1884 par trois groupes allemand, français, autrichien en participation égale; elle a conservé ce caractère international. Depuis 1911 elle négocie avec le Gouvernement ottoman le renouvellement de son contrat, échéant en 1914. Ces négociations étaient menées à bonne fin *avant même l'ouverture des hostilités entre les Alliés* et la Société s'engageait dès le mois de décembre à faire au Gouvernement ottoman comme condition de son renouvellement une avance de 1.500.000 livres, payables en trois versements, savoir 300.000 le jour de l'approbation du contrat par le Conseil des Ministres ottoman (ce qui a eu lieu le 22 juillet), 700.000 livres le jour de la publication de l'iradé du Sultan (ce qui a eu lieu le 5 août) et 500.000 livres un mois après.

La Société internationale de la Régie, prélevant cette somme sur ses biens propres, n'avait à solliciter aucunement l'agrément des Gouvernements français, allemand ou austro-hongrois. Le Gouvernement français ne saurait donc intervenir dans cette opération privée; il ne saurait encore, d'accord avec les deux autres Gouvernements, faire pression sur la Société pour lui faire suspendre son dernier versement. Ce serait en effet rendre le contrat caduc vis-à-vis du Gouvernement ottoman, mettre par conséquent en péril des intérêts particuliers respectables, et permettre même à la Turquie de se créer de nouvelles ressources par l'attribution de la concession à d'autres groupes étrangers (notamment américains) qui avaient fait des offres supérieures à celles de la Société internationale actuelle.

[1] Voir au sujet de ce journal le télégramme de Pétersbourg auquel répond M. Pichon (télégramme du 11 août ci-dessus reproduit sous le numéro 6). — [2] Voir, à la date du 11 août, le télégramme de Berlin, reproduit sous le numéro 3.

14.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome, Berlin, Vienne, Constantinople, Sofia, Belgrade, Athènes, Cettigné, Bucarest.

T. n°s 985, 819, 805, 728, 835, 524, 469, 559, 438, 447.

Paris, 12 août 1913, 15 h.

D'accord avec M. Sazonoff, je fais publier par les journaux la note ci-après [1]:

« Le moment semble venu de mettre au point les renseignements contradictoires qui ont été publiés sur l'attitude respective des Gouvernements français et russe dans l'affaire de Kavala.

« Aucun des deux n'a jamais demandé à l'autre le sacrifice de son point de vue. L'un et l'autre se sont toutefois constamment communiqué leur sentiment à ce sujet. La Russie savait que la France inclinait à ce que Kavala, ville grecque, fût attribuée à la Grèce. La France n'ignorait pas le désir de la Russie d'assurer à la Bulgarie ce port sur la mer Égée.

« Les deux Gouvernements savaient qu'aucun d'eux n'attachait à son opinion une importance telle qu'il eût à demander à son allié de faire le sacrifice de ses préférences, les tendances de la politique générale des Puissances et les faits devant les rallier tous deux à l'une des solutions [2].

« La question de la revision étant aujourd'hui tranchée par la négative il n'y a pas lieu d'insister sur cette affaire. Ce qui est certain, c'est que jamais le contact entre les deux pays n'a été plus intime qu'en ce moment ».

[1] Voir le télégramme de Pétersbourg, en date du 11 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 7.

[2] On trouve dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 406, le texte russe, et dans *Un livre noir*, II, p. 130, une traduction française de la lettre écrite par M. Isvolsky le 14 août sur cette affaire de Kavala. Cf. le rapport du comte de Pourtalès reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 35, pièce n° 13753.

15.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 551. *Saint-Pétersbourg, 12 août 1913, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Suite à mon télégramme 549 [1]. Il est à noter qu'en parlant à M. Sazonoff de la nécessité d'une revision du traité de Bucarest, le comte Thurn a déclaré qu'il était sans instructions pour la réclamer formellement. Évidemment l'Autriche sonde le terrain avant de s'engager. Or, bien que ce soit, m'a-t-on affirmé ici, à l'instigation de M. Majoresco lui-même que, pour décider les Bulgares à signer, la Russie leur a laissé entendre que le traité ne serait pas intangible, une demande de revision froisserait le Gouvernement roumain qui paraît tenir beaucoup au respect d'un acte conclu sous sa présidence et dans sa capitale. Et l'Autriche sent le besoin de ménager la Roumanie. Comme d'autre part l'abstention de la Russie le priverait de son principal appui il est permis de supposer que le Gouvernement austro-hongrois s'en tiendra là.

16.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Vienne, Berlin, Constantinople, Rome, Saint-Pétersbourg, Sofia, Belgrade, Athènes, Bucarest.

T. n°s 988, 731, 808, 839, 823, 864, 527, 472, 562, 450.

Paris, 12 août 1913, 20 h. 30.

Suite à mon précédent télégramme [2].

J'ai répondu à M. Isvolsky que le concours du Gouvernement de la République est entièrement assuré à la Russie pour la pression à exercer sur la Turquie par refus de concours financier.

J'ai fait observer toutefois que la mesure proposée serait sans effet si elle n'était pas adoptée par toutes les Puissances et qu'elle permettrait à celles qui ne l'adopteraient pas d'en tirer profit pour leur propre politique en Turquie.

[1] Du 11 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 5.

[2] Télégramme circulaire transmettant aux postes ci-dessus énumérés, la note de M. Isvolsky, reproduite sous le numéro 12.

17.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 131. *Vienne, 12 août 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 25.)

L'impression qui prévaut aujourd'hui est que l'Autriche-Hongrie devra renoncer à ses prétentions et que, pour s'en tirer, elle demanderait que le traité de Bucarest soit plutôt complété que revisé. Le statut à concéder aux populations incorporées dans un pays d'une autre race n'a pas encore été déterminé, parce que les Serbes n'ont pas voulu rien garantir aux Albanais qui leur sont adjugés. La question restant à régler pourrait faire l'objet d'une sorte de revision qui, sans toucher aux limites territoriales, fixerait aussi le sort des Grecs en Thrace, des Koutzo-Valaques et des Bulgares en Grèce et en Serbie au point de vue scolaire et religieux. Il y aurait intérêt, le cas échéant, à faciliter cette sortie au Cabinet de Vienne [1].

18.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 553, 554. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 12 août 1913, 21 h. 20.

Le général Joffre a conféré ce matin avec le général Gilinski chez qui j'ai déjeuné, de même que notre chef d'état-major. Le général Joffre se déclare

[1] Ce télégramme a été transmis le 14 août, à 17 h. 40, à Pétersbourg 870, Londres 993, Berlin 811, Rome 826. Le 14, M. Pichon répondait à M. Dumaine : « Le comte Szecsen m'a parlé hier de la protection à accorder aux minorités catholiques et musulmanes incorporées à la Serbie et au Monténégro, mais il ne m'a rien dit des Grecs de Thrace ni des Bulgares de Macédoine. Pour ce qui est des catholiques et des musulmans incorporés à la Serbie et au Monténégro, je prescris aux Ministres de la République à Belgrade et à Cettigné de se concerter avec leurs collègues des grandes Puissances afin d'intervenir auprès des Gouvernements serbe et monténégrin conformément à l'avis adopté par la réunion de Londres le 28 juillet. Pour ce qui est des Grecs de Thrace et des Bulgares de Macédoine, j'ai assuré le comte Szecsen que je m'emploierais volontiers à seconder les intentions du Gouvernement impérial et royal. J'estime comme vous que nous avons intérêt à procurer au Gouvernement de Vienne cette satisfaction; le Gouvernement de la République ne pourrait d'ailleurs adopter une solution pratique que d'accord avec les Gouvernements russe et britannique ».

très satisfait des progrès déjà réalisés dans l'exécution des travaux de chemins de fer demandés au mois de septembre dernier par les deux chefs d'état-major et dont je vous ai donné le détail dans mes télégrammes 510, 513, 514 et 515 [1]. Le général Joffre a constaté également avec un vif plaisir le renforcement des régiments de la frontière ouest, renforcement qui va continuer et qui, lorsque les chevaux et les matériaux nécessaires seront réunis et les canons supplémentaires construits, permettra de former vite les deux nouveaux corps d'armée décidés en Pologne.

Le général Joffre s'est rendu compte des mesures prises pour maintenir les troupes de couverture à l'effectif de guerre de façon à pouvoir agir immédiatement. Enfin le général Joffre a été très frappé des progrès de l'armée russe et du zèle à s'instruire des officiers qui lui rappelle, m'a-t-il dit, ce qui s'est produit [chez nous] après la guerre.

19.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Albert Gate House S.W., 12 août 1913.*

Je vous envoie une dépêche relatant ma conversation de ce matin avec Sir Ed. Grey [1]. Elle est assez importante. Nous saurons ce soir s'il s'est décidé à donner publiquement à l'Italie l'avertissement qu'il a donné devant moi dans son cabinet au marquis Imperiali. En tous cas vous voyez que cette affaire des îles est celle sur laquelle est fixée l'attention britannique.

Quant à Andrinople, on ne voit pas comment la Russie s'en tirera. Elle aurait dû s'en tenir aux termes de la dépêche sévère du Tsar Nicolas [2] et déclarer que la Bulgarie ayant pris l'initiative d'une guerre fratricide devait payer ses crimes et ses erreurs et ne pouvait compter trouver à Pétersbourg un appui sans condition. Sazonoff a perdu la tête, il a cherché des satisfactions pour la Bulgarie à Kavala et il parle aujourd'hui de chasser au besoin par la force les Turcs d'Andrinople. Comment? Un envahissement de l'Arménie est interdit par l'Allemagne. Une démonstration navale sur les côtes européennes de la mer Noire serait vaine. Un débarquement sur ce littoral exigerait

[1] Télégrammes reproduits dans le tome VII, 3e série, sous les numéros 513 et 521.

[1] Voir ci-après la dépêche qui porte le numéro 479 dans la correspondance entre Londres et Paris et qui est reproduite sous le numéro 20.

[2] Voir, à la date du 14 juin, en annexe à un rapport de M. de Panafieu, reproduit dans le tome VII, sous le numéro 322, le télégramme de l'Empereur Nicolas au Roi de Bulgarie.

une armée d'au moins 200.000 hommes car il faudrait faire le siège d'Andrinople. Ce serait la guerre avec la Turquie et, comme la frontière russe en Asie-Mineure serait insultée et peut-être franchie par les irréguliers turcs, kurdes et autres, les opérations s'étendraient forcément à cette partie de l'Empire ottoman et l'Allemagne entrerait en jeu.

D'ailleurs la Russie n'a pas les moyens d'opérer un débarquement sur les côtes de Thrace.

Grey déclare très nettement que son Gouvernement ne se prêtera pas à l'emploi de moyens coercitifs.

Et nous? Il est à supposer que l'opinion française ne se souciera pas de faire la guerre à la Turquie et de risquer un conflit avec l'Allemagne pour assurer aux Bulgares, dont elle est dégoûtée, la possession d'Andrinople.

Alors ce seront encore dans la presse et dans le monde diplomatique russe des lamentations sur la trahison de la France.

J'ai trouvé parfaite votre dépêche à Delcassé [1], elle a remis les choses au point. Mais aujourd'hui que la Russie mollit sur Kavala, elle s'en prend à nous — pourquoi à nous seuls? — des arrangements de la Régie des tabacs avec la Sublime Porte. C'est d'une puérilité sans exemple et je ne me suis pas gêné pour le dire à mon collègue russe qui se plaignait de voir la France alimenter la caisse ottomane.

Toujours est-il que, dans sa préoccupation d'échapper à une demande de concours armé, Grey envisage une initiative de Guillaume II à laquelle tout le monde s'associerait. Il prétend que Sazonoff la sollicite. Est-ce vrai? Vous êtes mieux que moi en mesure d'être renseigné.

Sir Ed. Grey va s'absenter : « Je ne suis pas malade, dit-il, mais je suis très fatigué ».

Le fait est que, durant une session de dix mois avec la responsabilité de l'extérieur et une part très grande aux affaires intérieures, cet homme a déployé un effort extraordinaire.

De son côté Sir A. Nicolson est aux eaux jusqu'au commencement de septembre.

C'est donc un entr'acte et j'en profiterai pour aller faire dans les Pyrénées un bout de saison nécessaire à mes bronches.

Je quitterai Londres demain, je passerai la journée de jeudi à Dieppe, je serai à Paris vendredi et au quai d'Orsay samedi matin. Si vous n'y êtes pas je vous verrai lundi et je partirai mardi pour les Eaux-Bonnes.

[1] Allusion au télégramme adressé le 9 août à M. Delcassé et reproduit dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 584.

20.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 479. Secret. *Londres, 12 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 août ; Dir. pol., 14 août.)

Par mon télégramme de ce matin n° 220 [1], j'ai informé Votre Excellence de l'accord intervenu entre Sir E. Grey l'Ambassadeur d'Italie et moi, sur la formule proposée à notre réunion d'hier par le principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères et ainsi conçue :

« Lorsque, conformément à la première partie de la déclaration italienne du 5 août [2], l'article 2 du traité de Lausanne aura été intégralement exécuté par les deux parties contractantes, les six grandes Puissances se prononceront sur l'attribution du Dodécanèse et prendront d'un commun accord entre elles la décision à ce sujet ».

Il avait été convenu hier à la réunion que si l'accord s'établissait entre la France et l'Italie sur la proposition de Sir E. Grey, il suffirait de le faire connaître à nos collègues sans qu'il fût nécessaire de nous réunir de nouveau. Nous nous sommes donc ajournés provisoirement et Sir Edward Grey nous a dit qu'il ferait aujourd'hui à la Chambre des Communes ses déclarations sur les affaires d'Orient. A cette occasion il a demandé devant moi au marquis Imperiali ce que ferait son Gouvernement si les Turcs n'exécutaient pas le traité de Lausanne. « Je ne peux admettre cette hypothèse, a répondu mon collègue d'Italie, ce serait supposer que notre traité ne vaut rien ou que nous n'avons pas l'intention de tenir la main à son exécution, ce serait douter de notre bonne foi. Vous pouvez être assuré que nous veillerons à cette exécution ».

— « Je ne doute pas un instant de votre bonne foi, dit Sir Edward Grey, mais les Turcs peuvent tarder beaucoup à évacuer la Cyrénaïque et si par exemple il reste encore quelques Turcs dans vos nouvelles provinces africaines pendant vingt ans, prétendez-vous conserver les îles aussi longtemps? De toutes les questions soulevées par les derniers événements celle des îles est celle qui préoccupe le plus l'Angleterre, celle dont la solution offre pour elle le plus grand intérêt. Je me demande si tout à l'heure, à la Chambre des

[1] Par ce télégramme M. Paul Cambon transmettait la formule ci-dessous reproduite. L'Ambassadeur d'Italie avait demandé sans l'obtenir la substitution du mot « sort » au mot « attribution » du Dodécanèse. — [2] Voir le rapport de M. Paul Cambon reproduit dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 556.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

Communes, je ne devrai pas faire allusion à une prolongation possible de l'occupation italienne et dire que, dans ce cas, nous devrions soumettre la question des îles à un nouvel examen ».

— « Je crois, répliqua le marquis Imperiali, d'un air visiblement embarrassé, que des déclarations de ce genre pourraient être considérées en Italie comme une marque de suspicion qui blesserait le sentiment national. Nous avons l'intention d'exécuter le traité et il n'y a pas lieu de manifester d'inquiétude ».

— « Je le sais bien, reprit Sir Edward Grey, mais je dois tenir compte des préoccupations de l'opinion anglaise, je ne sais encore ce que je dirai, mais il me semble que je serai obligé de dire quelque chose ».

Mon collègue d'Italie formula encore des objections et, au moment où nous prenions congé du principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, celui-ci me retint et, une fois le marquis Imperiali parti, me dit :

« Vous avez entendu ce que je viens de dire : c'est un avertissement à l'Italie. J'ai voulu préparer votre collègue à entendre une observation à la Chambre des Communes au sujet d'une occupation trop prolongée des îles. Je ne sais encore ce que je dirai et je cherche à présenter ma pensée sous une forme qui ne puisse pas blesser l'Italie ».

Je répondis qu'il importait beaucoup de donner une indication qui, si mesurée fût-elle, ne laissât aucun doute sur les intentions du Gouvernement britannique.

Passant à un autre sujet, Sir Edward Grey me dit que, pour le moment, la question la plus sérieuse était celle d'Andrinople. Il se demandait comment il pourrait en parler; il est vrai que la réponse de la Sublime Porte aux communications des Ambassadeurs n'est pas encore officiellement connue et qu'on peut ajourner une explication jusqu'à ce qu'elle soit transmise. Mais l'affaire en elle-même est des plus embarrassantes; si la Russie veut employer des moyens coercitifs et réclame un concours, le Gouvernement anglais ne pourra pas le lui prêter, l'opinion britannique ne le suivrait pas et l'agitation actuelle des musulmans aux Indes ne lui permettrait pas d'user de violence contre le chef des croyants. Il en est réduit à l'emploi de moyens diplomatiques, à l'offre au Gouvernement ottoman de compensations diverses et notamment d'une bonne frontière stratégique. A l'heure actuelle c'est l'Empereur d'Allemagne qui a le plus de crédit à Constantinople, Sir E. Grey suppose que des vues s'échangent entre Berlin et Pétersbourg et que M. Sazonoff accepterait volontiers une initiative allemande. « Pourrions-nous nous y joindre? Vous verrez prochainement M. Pichon; je désirerais connaître son sentiment. Ce sont des questions à traiter officieusement par conversations ».

J'avais informé en effet le principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de mon intention de quitter Londres demain et de passer quelques jours

à Paris. Si Votre Excellence le permet, je l'entretiendrai samedi prochain de ces importantes questions.

Sir Edward Grey part lui-même et sera absent plusieurs semaines.

P. S. — Je n'ai pas encore le compte rendu des déclarations de Sir Ed. Grey à la Chambre des Communes. D'après le rapport qui m'en est fait il n'a pas, à proprement parler, envisagé ce qu'il conviendrait de faire si l'occupation italienne des îles se prolongeait outre mesure, mais il a insisté fortement sur l'intérêt de l'Angleterre à ne pas voir une grande Puissance installée dans l'Archipel et sur sa confiance dans la bonne foi italienne. Cette confiance si hautement affirmée avait l'air d'un soupçon.

21.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 990. *Paris, 13 août 1913, 12 h. 30.*

Je me réfère à vos dépêches n°s 475 [1] et 477 [2].

J'approuve les avis formulés par la réunion des Ambassadeurs.

22.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 560, 561. *Saint-Pétersbourg, 13 août 1913, 21 h.*

(*Reçu :* le 14, à 0 h. 30, 0 h. 5.)

J'ai attendu, pour vous annoncer la proposition dont était chargé M. Isvolsky [3], que M. Sazonoff eût obtenu l'approbation de l'Empereur qu'il a vu hier. Voilà pourquoi, selon qu'il était convenu avec le Ministre des Affaires étrangères, je ne vous l'ai pas télégraphiée dès avant-hier.

M. Sazonoff se dit convaincu qu'étant donné la situation monétaire en Allemagne, en Autriche et en Italie et les besoins considérables et pressants

[1] Dépêche reproduite dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 579. — [2] Dépêche du 11 août rendant compte d'une réunion des Ambassadeurs tenue le même jour, ci-dessus reproduite sous le numéro 10. — [3] Voir la note de l'ambassade de Russie ci-dessus reproduite à la date du 12 août, sous le numéro 12.

d'argent de la Turquie, la Porte ne tardera pas à venir à des sentiments plus traitables, si elle ne peut pas douter que la France et l'Angleterre lui fermeront résolument leurs caisses et, d'autre part, qu'elle n'aura pas la surtaxe de 4 p. 100.

M. Sazonoff a l'intention, dès qu'il aura reçu la réponse anglaise, de saisir toutes les Puissances de sa proposition. Il pense que l'Allemagne s'y ralliera peut-être, surtout si les Puissances déclarent en même temps à la Porte que, pour reconnaître sa bonne volonté, elles sont prêtes à lui faire des concessions importantes.

La première de ces concessions serait une amélioration sérieuse de la ligne Enos-Midia. J'ai eu l'occasion de vous citer les autres en rapportant des conversations du comte de Pourtalès avec M. Sazonoff et de M. deWangenheim avec M. de Giers. Il s'agirait de la surtaxe de 4 p. 100, de l'amélioration des capitulations, enfin de l'installation d'un moudir à Andrinople. Ce dernier point, d'après M. Sazonoff, ne présenterait aucune difficulté. Pour «l'amélioration des capitulations», il faudrait d'abord savoir ce que cela veut dire. Et quant à la surtaxe, Paris et Pétersbourg n'y consentiraient que lorsque la Porte leur aurait également donné satisfaction relativement aux chemins de fer d'Asie-Mineure. En ce qui concerne ces chemins de fer, la valise de samedi vous portera ma note du 25 juillet à M. Sazonoff et la réponse de ce dernier[1], que je n'ai pas eu l'occasion de vous faire tenir par une personne sûre.

23.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 588. Secret. Urgent. *Paris, 13 août 1913.*

Pour faire suite à ma dépêche du 24 juillet dernier[2], j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, la copie de la réponse faite par M. le Ministre des Finances[3] à la lettre que je lui avais envoyée au sujet du voyage de M. de Verneuil à Saint-Pétersbourg.

J'estime, comme M. Dumont, que les demandes du Gouvernement russe, relatives à l'admission à la cote des tranches d'obligations à émettre chaque

(1) Ci-dessous reproduites sous le numéro 36, annexes.

(2) M. Pichon communiquait à cette date à M. Delcassé la lettre adressée au Ministre des Finances reproduite dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 464.

(3) Voir t. VII, 3e série, n° 523.

année, devraient être adressées à mon Département, qui les transmettrait par l'entremise du ministère des Finances à la Chambre syndicale des agents de change de Paris : en indiquant cette procédure au ministère des Affaires étrangères, vous lui demanderez en même temps de vous faire connaître la date à laquelle le Gouvernement russe désirerait commencer les émissions dont il s'agit.

En entretenant M. Sazonoff de cette affaire, vous lui marquerez que le Gouvernement de la République a décidé de confirmer officiellement le résultat des pourparlers officieux entamés par M. de Verneuil, tels qu'ils sont résumés dans le projet de lettre de M. Kokovtzoff à M. Sazonoff [1] et dans la note de l'ancien syndic des agents de change [2]. Ces documents étaient joints à ma lettre précitée du 24 juillet.

Il vous appartient en effet, ainsi que je vous en ai informé par mon télégramme du 20 juin dernier [3], de régler définitivement cette affaire au nom du Gouvernement de la République avec le Gouvernement impérial.

24.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 480. *Londres, 13 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 août; Dir. pol., 18 août.)

Sir Edward Grey a fait hier à la Chambre des Communes sa déclaration au sujet des affaires d'Orient, Votre Excellence trouvera, ci-joint, le texte de son discours.

La déclaration du Ministre anglais est fort longue. Elle commence par une explication des raisons, qui ont motivé l'ajournement des réunions des Ambassadeurs à Londres, parmi quelles raisons Sir Edward Grey n'a eu garde d'oublier le besoin de repos. Il a insisté sur l'heureux résultat de ces réunions en ce qui concerne la paix européenne et, à deux reprises, sur ce fait que leur interruption ne devait causer aucune appréhension.

Le Secrétaire d'État a parlé succinctement de l'Albanie, plus longuement des îles de la mer Égée, des traités de Londres et de Bucarest.

Le passage relatif aux îles de la mer Égée est d'autant plus important

(1) Voir t. VII, 3e série, n° 309, annexe II.

(2) Reproduite dans le t. VII, 3e série, sous le numéro 309, annexe I.

(3) Reproduit dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 163.

qu'avant de prononcer son discours Sir Ed. Grey avait eu avec mon collègue d'Italie la conversation relatée dans ma lettre d'hier n° 479[1]. Il a nettement affirmé qu'aucune des îles de la mer Égée ne devait être « réclamée ou conservée » par une grande Puissance et que la Grande-Bretagne avait un intérêt particulier à l'observation sur ce point de l'engagement pris par les Puissances de ne pas rechercher d'acquisition de territoires pendant la crise balkanique. La situation se trouve compliquée par l'existence du traité turco-italien de Lausanne et l'arrangement intervenu a été résumé comme suit par Sir Edward Grey :

« La destinée des îles de la mer Égée — toutes les îles, y compris celles qui sont temporairement occupées par l'Italie — est une question qui concerne toutes les grandes Puissances et qui doit éventuellement être réglée par elles et aucune grande Puissance ne doit conserver une de ces îles pour elle-même ».

Le passage qui suit et qui vise le traité de Lausanne est assez embarrassé. Le Secrétaire d'État dit que, du fait de la Turquie, l'occupation italienne des îles pourrait être indéfiniment prolongée et il a tant insisté sur sa confiance dans la bonne foi de l'Italie qu'on peut de ses paroles conclure qu'il en doute. Cette partie de son discours est un avertissement voilé et amical.

Il est à noter que Sir Ed. Grey, tout en reconnaissant que la population des îles de la mer Égée est hellène, n'a pas laissé entendre que ces îles devraient revenir à la Grèce; il a paru au contraire plutôt favorable à leur remise à la Turquie. Ceci ne doit pas nous étonner; le Gouvernement britannique est surtout préoccupé d'assurer l'évacuation des îles par l'Italie, et, pour arriver à cette fin, la restitution du Dodécanèse à la Turquie lui paraît un moyen utile.

La seconde partie du discours de Sir Edward Grey est assez confuse; il y parle de la guerre entre États balkaniques, de la violation du traité de Londres par la Turquie et de l'arrangement roumano-bulgare de Pétersbourg par la Roumanie et se refuse à imputer le blâme à un État en particulier; il y parle de la ligne d'Enos-Midia, de la situation de la Turquie, du traité de Bucarest, du maintien du concert européen, etc. Je me contenterai de signaler à Votre Excellence ce que le Secrétaire d'État a dit du traité de Bucarest et de la Turquie.

Sir Ed. Grey estime que le traité de Bucarest doit être considéré « comme valide, sujet sur certains points particuliers à telle modification que telle grande Puissance » spécialement intéressée désirerait faire introduire. Il a d'ailleurs fait ressortir le danger que présenterait cette intervention des Puissances; la Grande-Bretagne ne proposera aucun amendement pour sa part et acquiescera à toute décision prise d'un commun accord par les Puissances.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 20

En ce qui concerne la Turquie, les observations faites par Sir Edward Grey, dans divers passages de son discours, peuvent se résumer en ceci :

La Turquie a besoin de se refaire et d'établir un bon ordre dans son administration et ses finances : il ne lui suffirait pas pour y réussir d'obtenir le concours de la Grande-Bretagne; il lui faut le concours de toutes les Puissances et la Sublime Porte n'obtiendra ce concours que si elle écoute les avis des Puissances en ce qui concerne Andrinople et la Thrace.

Sir Ed. Grey s'est défendu d'user de menaces, mais son langage constitue un sérieux avertissement au Gouvernement ottoman. D'une part, il a rappelé que la ligne d'Enos-Midia avait été fixée par les Puissances afin d'éviter que la question de Constantinople ne se posât et ne provoquât l'intervention d'une ou plusieurs des Puissances. D'autre part, à la fin de son discours, il a laissé entendre que l'attitude pacifique de l'Europe pendant ces derniers mois ne garantissait pas qu'aucune des grandes Puissances n'interviendrait jamais dans l'avenir.

Le discours de Sir Ed. Grey a été bien accueilli tant par la Chambre que par la presse anglaise de ce matin.

25.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 164. Très confidentiel. *Bucarest, 13 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 août; Dir. pol., 18 août.)

Je tiens d'une source des plus sûres un renseignement qu'on m'a prié de considérer comme très confidentiel. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir lui conserver ce caractère.

Dans une réunion qui a eu lieu hier au ministère des Affaires étrangères entre MM. Majoresco, Pachitch et Venizelos aurait été signé un traité aux termes duquel la Roumanie, la Serbie et la Grèce se garantissent mutuellement la possession des territoires à eux reconnus par le traité de Bucarest. Les trois plénipotentiaires se seraient engagés à conserver le secret sur cette convention et, dans le cas où une allusion y serait faite dans la presse ou ailleurs, ont pris l'engagement de la démentir : j'ai cependant tout lieu de croire à son existence.

26.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 14 août 1913.

M. Sazonoff télégraphie aux Ambassadeurs de Russie à Berlin et à Vienne qu'en présence de la déclaration faite par toutes les Puissances à la Porte qu'elles lui refuseront toute aide financière, il serait très désirable de retarder ceux des payements de la Régie des tabacs qui n'ont pas encore été effectués. Étant donné que ceci ne pourrait être fait qu'avec le consentement des Gouvernements de France, d'Allemagne et d'Autriche, M. Sazonoff charge les Ambassadeurs susindiqués de demander aux Ministres des Affaires étrangères allemand et autrichien d'établir à cet effet une entente entre les Gouvernements intéressés et d'élaborer une déclaration publique identique de tous les Gouvernements, mettant en garde les banques et les capitalistes contre toute transaction financière avec la Turquie, aucun des Gouvernements ne pouvant accorder sa garantie à de pareilles transactions tant que la Turquie ne se sera pas soumise à la décision des Puissances concernant l'évacuation d'Andrinople [1].

27.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 14 août 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky que l'Ambassadeur de Turquie lui a communiqué un télégramme de son Gouvernement disant que si les troupes bulgares ne cessent pas d'exercer des atrocités sur la population dans les localités évacuées par la Grèce, la Porte sera obligée d'envoyer au delà de la Maritza un détachement pour protéger la population, tout en conservant la frontière déterminée dans la note de la Turquie aux Puissances.

M. Sazonoff a mis en garde l'Ambassadeur de Turquie contre les conséquences extrêmement dangereuses que pourraient avoir une pareille action de la Turquie et son intention de créer des prétextes pour l'occupation.

[1] M. Isvolsky parle de la réponse faite par M. Pichon à cette communication dans une lettre que reproduisent les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 403 et *Un livre noir*, II, p. 127.

M. Isvolsky est chargé de porter ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. Pichon et de le prier de vouloir bien faire au Gouvernement ottoman une communication dans le même sens [1].

28.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 843. *Paris, 14 août 1913, 17 h. 45.*

Le Gouvernement ottoman a fait faire à Saint-Pétersbourg une communication [2] portant que «si les troupes bulgares continuent de commettre des atrocités dans les localités évacuées par la Grèce, la Porte se verra obligée d'envoyer au delà de la Maritza un détachement pour protéger la population, tout en conservant la frontière déterminée dans la note de la Turquie aux Puissances».

M. Sazonoff a mis en garde l'Ambassadeur de Turquie contre les conséquences dangereuses que pourrait entraîner une pareille démonstration militaire. Je vous prie de vous exprimer dans le même sens avec le Grand Vizir [3].

[1] Le contenu de cette note a été transmis le 14 août, à 20 h. 15, à Londres 994, Vienne 734, Berlin 812, Pétersbourg 871, Rome 828 avec cette addition de M. Pichon : «J'ai invité M. Bompard à s'exprimer dans le même sens au Grand Vizir». M. de Fleuriau télégraphiait de Londres le 15 août, à 18 h 18, que l'Ambassadeur de Turquie avait fait à Londres la même démarche qu'à Saint-Pétersbourg «au sujet de l'envoi de troupes ottomanes au delà de la Maritza, afin de protéger les musulmans de Thrace». «Cette démarche, ajoutait M. de Fleuriau, a été communiquée à Sir Ed. Grey par Sir Louis Mallet qui partage personnellement le sentiment de Votre Excellence. D'après les renseignements parvenus au Foreign Office, la démonstration annoncée par la Sublime Porte aurait déjà reçu un commencement d'exécution et des troupes ottomanes auraient fait des reconnaissances au delà de la Maritza».

[2] Voir ci-dessus la note de l'ambassade de Russie reproduite sous le numéro 27.

[3] Voir la note relative à la pièce précédente.

29.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 132. *Vienne, 14 août 1913, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

Quoique le Gouvernement austro-hongrois ne [convienne] pas qu'il renonce à poursuivre la revision du traité et fasse encore publier des notes où il affirme que son appui reste assuré aux intérêts bulgares, la presse viennoise est presque unanime à dénoncer l'échec de sa diplomatie. Elle s'efforce d'en rendre responsable l'ingérence française qui est parvenue à changer les résolutions de la Russie; mais elle avoue que la politique de la Monarchie a été désapprouvée par Sir E. Grey, par l'Empereur Guillaume et même par le Roi de Roumanie.

Les attaques contre le comte Berchtold deviennent de plus en plus vives : on considère son remplacement comme certain, sans même attendre la prochaine session des Délégations [1].

30.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 562, 563, *Saint-Pétersbourg, 14 août 1913, 20 h. 8, 20 h. 5.*

(*Reçu :* 22 h., 23 h. 55.)

J'ai rencontré Turkhan Pacha comme il sortait de chez M. Sazonoff auquel il venait de lire le télégramme circulaire dont Rifaat Pacha vous a sans doute donné connaissance [2].

L'Ambassadeur de Turquie m'a fait lire ce télégramme et m'a demandé son sentiment. Je lui ai dit [brutalement?] : « Mon impression en parcourant

[1] Ce télégramme a été transmis le 15 août, à 11 h. 30, à Pétersbourg 872, Londres 995, Rome 881, Berlin 813, Constantinople 844, Sofia 529, Belgrade 475, Athènes 563, Bucarest 451.

[2] D'après le télégramme de Pétersbourg du 16 août, ci-dessous reproduit sous le numéro 30, le télégramme auquel M. Delcassé fait allusion était destiné au seul Turkhan Pacha. Voir aussi le télégramme de Constantinople du 11 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 8.

ce document est que votre Gouvernement envisage sans répugnance l'éventualité d'une déclaration de guerre. C'est un état d'esprit dangereux que les Puissances ne constateront pas avec plaisir. La réponse négative que vous venez d'opposer à leur demande d'évacuer Andrinople les a déjà mal disposées.

— « C'est qu'on nous demande des choses impossibles. Voulût-il donner l'ordre d'évacuer Andrinople, le Gouvernement ne serait pas obéi. Et voilà qu'on parle de nous boycotter et de nous refuser tout crédit. De l'Italie et de l'Autriche nous ne pouvons rien attendre et pour cause; l'Allemagne nous a déjà donné tout ce qu'elle pouvait. Mais il y a la France et l'Angleterre ».

— « Vous auriez tort, lui ai-je dit, de compter sur la France. Notre public n'est pas embarrassé pour placer son argent. On va le solliciter de tous les côtés et d'abord très probablement l'État français. Il veut un placement avantageux et il le veut sûr. Or, il lit que les pays qui se battent depuis un an sont épuisés pour de longues années sinon même complètement ruinés. Avouez que ce n'est pas tentant. D'autre part quand au désir de l'Europe vous répondez par un refus absolu, pourquoi l'Europe souscrirait-elle à votre demande? Pourquoi la France en particulier vous fournirait-elle les moyens de résister à l'Europe dont elle fait partie et de prolonger ainsi le malaise et l'insécurité dont elle souffre avec l'Europe?

« En admettant que votre Gouvernement se trouve dans l'embarras cruel que vous dites, et sans rechercher s'il ne s'y est pas mis délibérément, il ferait bien de considérer aussi la situation économique du pays qui est défavorable, sa situation financière qui est pire, qu'aggravent les armements exagérés où il se livre, et qu'il ne peut plus longtemps soutenir. Cet examen le conduira sans doute à des sentiments moins intransigeants que ceux que malheureusement il affiche encore aujourd'hui. En tout cas de son attitude dépendra la nôtre et celle des autres Puissances ».

Je n'ai pas besoin de vous dire que M. Sazonoff lui a tenu un langage sévère. Pourtant il a télégraphié à Sofia pour que le Gouvernement se garde de fournir à la Porte prétexte à tenter une nouvelle aventure.

31.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 479. *Berlin, 14 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 août; Dir. pol., 18 août.)

D'après les instructions contenues dans votre dépêche du 1er août n° 779 [1], j'ai parlé hier au Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères des réformes à introduire dans l'administration des vilayets arméniens de la Turquie d'Asie. Je lui ai exposé que, dans la pensée de Votre Excellence, les représentants des Puissances à Constantinople pourraient être chargés de chercher les bases d'un accord conciliant les propositions contenues dans l'avant-projet russe et dans l'avant-projet ottoman [2] et d'arrêter un projet qui offrît aux Puissances le plus de garanties possibles pour la sécurité et l'avenir des populations chrétiennes d'Arménie.

M. Zimmermann m'a répondu qu'il partageait entièrement à cet égard les vues du Gouvernement français. « Il faut en effet, m'a-t-il dit, chercher à tirer des diverses propositions présentées ce qu'elles contiennent de meilleur et à obtenir de la Porte qu'elle adopte les réformes qui donneront aux Arméniens le plus de garanties possibles. Mais il faut également éviter de faire courir des risques à l'intégrité et à la Puissance de l'Empire ottoman en Asie. Car nous tenons par-dessus tout à conserver la Turquie d'Asie. »

J'ai assuré le Sous-Secrétaire d'État que le Gouvernement français n'était pas moins fermement résolu que le Gouvernement allemand à faire tout le possible pour assurer la conservation de l'intégrité des possessions asiatiques de l'Empire ottoman.

32.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 369. Très confidentiel. *Saint-Sébastien, 14 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 août; Dir. pol., 23 août.)

Par lettre du 7 de ce mois, n° 449, Votre Excellence a bien voulu me communiquer copie d'un très intéressant rapport de l'Ambassadeur de la Répu-

(1) Dépêche circulaire reproduite dans le t. VII, 3e série, sous le numéro 515.

(2) Voir au sujet de ces avant-projets les pièces reproduites à diverses dates dans le t. VII, 3e série, sous les numéros 176, 229, 232, 513.

blique à Saint-Pétersbourg[1] dans lequel celui-ci expose ses préoccupations au sujet de l'adhésion chaque jour plus accentuée de l'Italie à la politique allemande. D'autre part, dans une dépêche du 29 juillet dernier[2], annexée à votre lettre du 5 août, n° 448, notre Chargé d'affaires à Rome signale la préoccupation que cause en Italie la perspective d'une augmentation de la Puissance hellénique et le mécontentement qu'y inspire la politique bienveillante de la France à l'égard de la Grèce. Enfin, le 10 de ce mois, dans une communication[3] comprise sous l'envoi collectif du 12 du même mois, n° 447, M. de Manneville appelle l'attention de Votre Excellence sur les avances que l'Empereur Guillaume fait au Roi Constantin et sur l'importance qui s'attache à ce que nous ne négligions aucun moyen de maintenir les excellents rapports qui existent depuis longtemps entre la France et la Grèce.

Ces trois rapports se complètent, il semble, et ne peuvent laisser aucun doute sur l'importance de la portée des questions que les derniers événements politiques dont les Balkans ont été le théâtre ont fait naître ou développer dans le bassin de la Méditerranée.

Il y a aujourd'hui assez longtemps que j'ai exprimé au ministère le peu de confiance que m'inspiraient les projets, caressés par beaucoup, de créer dans le bassin méditerranéen une sorte d'entente spéciale entre la France, l'Angleterre, la Russie, l'Italie et l'Espagne. Un semblable accord, s'il se fût réalisé, n'avait qu'un avantage assez platonique, celui de masquer pendant quelque temps les divergences de vues et d'intérêts qui existent en réalité entre l'Italie et les Gouvernements de la Triple Entente. A quoi bon créer un état de choses qui pouvait mener à des illusions bien dangereuses? Il était en effet à prévoir qu'un jour viendrait où l'Italie se trouverait dans la nécessité de prendre un parti, soit qu'elle resserrât son alliance, soit qu'au contraire elle entrât définitivement dans le groupement anglo-russo-français. En présence des conflits balkaniques, le Cabinet de Rome, à tort ou à raison, s'est cru dans la nécessité de sortir de la politique un peu nuageuse dans laquelle il évoluait. Il s'est rangé nettement, en toutes circonstances, du côté de ses alliés.

Cette attitude n'est pas faite pour surprendre. Le moment n'est pas encore venu, — on peut espérer qu'il viendra un jour — où le Gouvernement italien constatera, par la force des choses beaucoup plus que par l'action des hommes, que ses intérêts le rapprochent de la Triple Entente et que c'est en s'appuyant sur celle-ci qu'il assurera sa situation de grande Puissance qu'il lui tient tant à cœur d'établir. Pour le moment, le Cabinet Giolitti ne peut éprouver que de la mauvaise humeur à voir se créer une nouvelle Puissance maritime dans la Méditerranée et à penser que cette nouvelle Puissance

(1) Reproduit à la date du 28 juillet dans le t. VII, 3e série, sous le numéro 489. — (2) Reproduite dans le t. VII, 3e série, sous le numéro 498. — (3) Reproduite dans le t. VII, 3e série, sous le numéro 599.

n'a aucune raison de se ranger de son côté. Il faut laisser au temps et à une parfaite sérénité de notre part le soin d'amener les Italiens au calme et à une plus juste appréciation des choses.

Pour ce qui est de la Grèce, Votre Excellence a certainement apprécié ce qu'avait de juste l'opinion émise par M. de Manneville, avec la compétence qu'il a acquise des affaires de ce pays. Nous n'avons à négliger aucun des moyens que nous possédons pour défendre la position privilégiée que nous occupons à Athènes et que nous devons défendre à tout prix.

En ce qui concerne particulièrement le poste qui m'a été confié, il n'est pas douteux que l'entrée de la Grèce dans la Triple-Entente produirait ici un effet considérable sur l'opinion publique. Il n'est pas douteux également que le Roi est personnellement acquis à une politique de rapprochement intime entre la France et l'Angleterre. Mais, si considérable que soit son action sur l'orientation du Gouvernement, l'impression générale des hommes politiques, comme de la foule, n'est pas complètement à dédaigner. Les Espagnols ont une très haute idée d'eux-mêmes; mais, sans vouloir se l'avouer, il est cependant des moments où ils ne sont pas tout à fait convaincus de leur puissance et où ils se demandent tout bas si vraiment ils en sont bien encore au degré de grandeur de l'époque de Philippe II. Ils ont besoin d'être rassurés sur les conséquences d'un accord avec la Triple Entente. L'Allemagne ne laisse pas de leur causer des inquiétudes; nous l'avons vu tout récemment encore dans la question du règlement des mines marocaines [1]. Or, l'entrée de la Grèce, dont il a été tant parlé depuis quelque temps dans les journaux, dans le groupement anglo-russo-français, leur fera grande impression. Ils se diront que d'autres, et ces autres de récents vainqueurs, ont jugé de leur intérêt de marcher avec nous : cela leur donnera du cœur; ils en ont besoin, d'autant que les événements dont le Maroc septentrional est le théâtre ne laissent pas au fond de les troubler profondément.

Il est regrettable, toutefois, que, dans les circonstances actuelles, la direction de la politique espagnole ait changé de mains. Chez M. Canalejas et chez le marquis d'Alhucemas, j'avais toujours trouvé des esprits s'intéressant aux questions de politique générale et désireux d'y voir l'Espagne jouer un certain rôle. Les rapports ont, en leur temps, signalé au Département les conversations que j'ai eues à ce sujet avec ces personnalités. Les hommes politiques qui font partie du Cabinet actuel, pour des raisons multiples, mais peut-être, d'une part, parce qu'ils n'ont pas été initiés aux affaires de la politique étrangère et, de l'autre, parce qu'ils se trouvent aux prises avec de graves difficultés intérieures, ne portent pas la même attention aux affaires extérieures. Il faut les y ramener un peu de force et il est assez difficile de les y fixer. Le voyage

[1] Voir, au sujet de cette affaire, toujours pendante, la lettre particulière de M. Geoffray en date du 12 avril, reproduite dans le t. VI, 3e série, sous le numéro 283.

que M. le Président de la République se propose de faire à Madrid au mois d'octobre prochain aura certainement sous ce rapport un effet très heureux [1].

33.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 15 août 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky en le chargeant de prier Son Excellence M. Pichon d'attirer, par l'entremise de l'Ambassadeur de France à Constantinople, l'attention de la Porte sur la violation par elle non seulement du traité de Londres, mais de sa propre déclaration du 19 juillet-1er août, que les troupes turques ne passeront en aucun cas la Maritza. M. Sazonoff estime qu'il serait très désirable de relever combien peu on peut ajouter foi aux déclarations les plus formelles de la Porte, laquelle ne cèdera qu'à une pression collective catégorique.

34.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 566. *Saint-Pétersbourg, 15 août 1913, 19 h. 54.*
(*Reçu : 20 h. 50.*)

J'ai fait connaître à M. Sazonoff les instructions que vous avez envoyées à M. Bompard [2] pour qu'il mette le Grand Vizir en garde contre l'état d'esprit dangereux que trahit la note remise mercredi par Turkhan Pacha.

Il m'en a marqué sa satisfaction de même que du langage que j'ai tenu à Turkhan Pacha et dont je vous ai télégraphié le résumé [3].

De son côté Sir Edward Grey lui a fait savoir que, dans toute la mesure des moyens en la possession du Gouvernement, il empêchera les prêts d'argent à la Turquie.

Comme la Porte reste inquiète sur les intentions de la Russie au point de

(1) Cette dépêche a été transmise, le 23 août, à Londres 1101, Berlin 854, Vienne 404, Pétersbourg 602, Rome 573, Constantinople 706, Athènes 232.

(2) Voir ci-dessus le télégramme à Constantinople en date du 14 août, reproduit sous le numéro 28.

(3) Voir ci-dessus le télégramme de Pétersbourg du 14 août, reproduit sous le numéro 30.

vue d'une action militaire, il n'est pas impossible qu'elle fasse des concessions et souscrive à un arrangement acceptable pour la Bulgarie.

Je puis vous dire confidentiellement qu'on le verra ici sans peine [1].

35.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 567. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 15 août 1913, 19 h. 52.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

M. Sazonoff m'a fait lire une note du comte Thurn [2] disant en substance que, contrairement au désir commun de Vienne et de Pétersbourg de sauvegarder la Bulgarie d'une humiliation et d'un trop grand affaiblissement, le traité de Bucarest lui inflige l'un et l'autre. Sofia même est sous la menace serbe. Le Gouvernement austro-hongrois exprime l'espoir que le Gouvernement russe reconnaîtra que, sur ce point du moins, et aussi sur la trop grande profondeur de l'hinterland de Kavala, le traité de Bucarest veut être redressé.

Le comte Thurn a demandé à M. Sazonoff de lui répondre par écrit.

« Je vais le faire, m'a dit le Ministre des Affaires étrangères et l'on pourra montrer ma réponse aux Bulgares.

« Quant à Kavala il n'en est plus question. Les relations de nos deux Gouvernements sont trop solides et mes rapports avec vous trop confiants pour qu'il reste trace de ce qui n'a pas été même un ombrage ».

(1) Ce télégramme a été transmis le 18 août, à 16 h. 10, à Londres 999, Constantinople 548, Berlin 817, Vienne 738, Rome 835, Bucarest 454, Athènes 504, Sofia 530, Belgrade 476.

(2) Voir sur le contenu de cette note le télégramme adressé, le 13 août, au comte Thurn par le comte Berchtold et reproduit dans *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 8356. La réponse du Gouvernement russe est reproduite dans le même recueil sous le numéro 8406.

36.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 140. *Saint-Pétersbourg, 15 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 août; Dir. pol.. 22 août.)

Pour faire suite à mon télégramme 526 [1] où je vous annonçais l'envoi de la note de M. Sazonoff qui confirme notre accord au sujet des chemins de fer d'Asie Mineure, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-jointe, par la valise, une copie de ce document. J'y joins également copie de la note que j'avais adressée à M. Sazonoff le 25 juillet, le jour même où vous m'aviez informé de la démarche de l'Ambassadeur de Russie à Paris.

La réponse du Ministre impérial des Affaires étrangères reconnaît la parfaite exactitude des points sur lesquels l'entente s'était établie entre nous et que j'avais cru devoir préciser de nouveau par écrit, mais elle expose la nécessité, afin de rendre l'accord exécutoire, d'obtenir une modification préalable de l'arrangement russo-turc de 1900*.

Annexes.

i.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie.

L. *Saint-Pétersbourg, 12/25 juillet 1913.*

M. Pichon me télégraphie que l'Ambassadeur de Russie à Paris lui a remis hier une note, d'où il semble résulter que le Gouvernement impérial voudrait subordonner l'accord intervenu entre nous à une entente directe de la Russie avec la Turquie au sujet des chemins de fer d'Arménie.

[1] Du 6 août, reproduit dans le t. VII, 3e série, sous le numéro 551.

* Annotation du Ministre : *La lettre de M. Delcassé à M. Sazonoff posait exactement la question. La réponse de M. Sazonoff, tout en nous donnant satisfaction pour l'accord intervenu entre nous et la Russie subordonne* l'exécution *de cet accord à une entente nouvelle de la Russie et de la Turquie. C'est une condition qui tout d'abord ne nous avait pas été posée et dont il n'a pas été question dans les conversations de M. Poincaré à Saint-Pétersbourg. Il est à noter toutefois qu'il y a une nuance entre la déclaration de M. Sazonoff et celle de M. Isvolsky, car ce dernier semblait subordonner au début* l'accord lui-même *et non pas son* exécution *à une nouvelle entente russo-turque. M. Sazonoff considère explicitement en somme notre accord avec la Russie comme* dès maintenant *établi.*

Il doit s'être produit quelque malentendu, que je ne m'explique point, et qu'un simple rappel des faits suffira certainement à dissiper.

Votre Excellence a bien voulu me faire, le 5 juillet (n. s.) et mon Gouvernement a accepté la proposition suivante :

Le réseau français comprend dès maintenant une ligne reliant Samsoun, Sivas, Kharpout, Diarbékir, Erzindjian, Pékéridj.

Quant à la ligne Pékéridj-Trébizonde, le Gouvernement impérial reconnaît à la France un droit préférentiel, mais il demande que la construction n'en soit entreprise qu'au moment jugé favorable par la Russie.

Enfin, quand le Gouvernement impérial, en vertu de son accord de 1900 avec la Turquie, demandera à la Porte la concession des lignes qui raccorderont le réseau ottoman à son propre réseau, il en abandonnera la construction à la société française, concessionnaire dès aujourd'hui de la ligne Samsoun-Sivas-Kharpout-Diarbékir-Erzindjian-Pékéridj.

Ces divers points ont été précisés avec une netteté parfaite dans l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence mardi dernier.

Conformément à l'offre que vous avez bien voulu me faire le 5 juillet (n. s.) je vous serai très obligé de me mettre à même de confirmer à Paris l'entente établie sur ces bases entre nos deux Gouvernements.

II.

M. Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. *Saint-Pétersbourg, 29 juillet/11 août 1913.*

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence, en réponse à la note que vous avez bien voulu m'adresser en date du 12/25 juillet courant, sub n° 218, que le Gouvernement impérial comprend l'accord intervenu avec le Gouvernement de la République française, au sujet des chemins de fer de l'Asie-Mineure, de la façon dont il est précisé dans la note susmentionnée.

L'accord entre la Russie et la France étant établi, il s'agit de préciser le moment de son entrée en vigueur. Cet accord, exigeant une modification préalable de l'arrangement conclu entre la Russie et la Porte en 1900, le Gouvernement impérial aime à croire que le Gouvernement de la République voudra bien reconnaître la nécessité pour la Russie de faire précéder l'exécution de l'accord franco-russe par un nouvel arrangement avec la Turquie, modifiant la zone de 1900.

Des pourparlers dans ce but étant engagés avec la Porte, le Gouvernement impérial espère que les négociations aboutiront à une entente, ce qui permettrait à la France de bénéficier immédiatement du désistement que la Russie fait en sa faveur des droits acquis en 1900.

Dans la pensée du Gouvernement impérial, ce mode de procéder permettra de concilier les intérêts des deux Puissances alliées.

37.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Constantinople, Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome.

T. nos 845, 996, 814, 735, 874, 832. *Paris, 16 août 1913, 13 h. 45.*

Pour Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome :
J'adresse à M. Bompard le télégramme suivant :

Pour tous les postes : Le Gouvernement russe a attiré mon attention sur une communication bulgare[1] qui attribue à la Turquie l'intention de déclarer la guerre à la Bulgarie, sous un prétexte plausible, et en profitant de la démobilisation de celle-ci pour consolider sa possession d'Andrinople avant de licencier son armée.

M. Sazonoff estime que différentes indications lui paraissent, de même qu'au Cabinet de Vienne, confirmer la possibilité d'une pareille intention de la Turquie; il juge donc nécessaire une nouvelle et énergique pression collective à Constantinople.

Je vous prie de vous concerter à cet égard avec l'Ambassadeur de Russie et avec vos autres collègues.

38.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 569. *Saint-Pétersbourg, 16 août 1913, 20 h. 6.*
(*Reçu* : 22 h. 50.)

Le télégramme que m'a fait lire Turkhan Pacha[2] et qu'il croyait circulaire n'était paraît-il, destiné qu'à la Russie. La Porte y dénonce d'abord l'assassinat des soldats turcs prisonniers en Bulgarie et dit que, si ces meurtres conti-

(1) Allusion à une note de l'ambassade de Russie en date du 16 août annonçant que le Gouvernement bulgare avait adressé à toutes les Puissances une communication qui attirait leur attention sur l'intention évidente de la Turquie de déclarer la guerre à la Bulgarie. Cf. Le télégramme de Sofia du 17 août, reproduit sous le numéro 39.

(2) Ce télégramme est celui dont parle M. Delcassé dans son télégramme du 14 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 30.

nuent, elle sera obligée d'y répondre par une déclaration de guerre. En second lieu la Porte invoque sa [protection] en faveur des populations musulmanes des territoires de la rive droite de la Maritza que vont évacuer les Grecs. Affolées par l'idée du retour des Bulgares et des massacres qu'elles appréhendent, ces populations sollicitent la protection de la Turquie. Et la Porte laisse entendre qu'elle ne pourra pas demeurer sourde à ces appels. M. Sazonoff me dit avoir des raisons très fortes de penser que la Porte est excitée par la Grèce qui aimerait mieux les Turcs que les Bulgares sur ce territoire auquel ils ne renoncent pas sans arrière-pensée. Quant à la Grèce, M. Sazonoff m'affirme avoir aujourd'hui la preuve qu'elle va à la Triple Alliance. Ce n'est pas pour rien que soudain, au dernier moment, après avoir opiniâtrement soutenu avec l'Autriche les prétentions bulgares sur Kavala, l'Italie s'est rangée comme l'Allemagne du côté de la Grèce. Le Roi se tourne délibérément vers Berlin; et son Gouvernement qui constate la popularité du Roi se résigne à faire comme lui.

39.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 276. *Sofia, 17 août 1913, 14 h.*

(*Reçu :* 17 h. 25.)

Le Gouvernement bulgare a été informé d'une communication de la Sublime Porte d'après laquelle, s'il n'est pas mis fin aux exactions des troupes bulgares dans les territoires évacués par l'armée hellénique, la Turquie se verrait contrainte d'envoyer des troupes à l'Ouest de la Maritza pour protéger les populations.

Sans insister sur le but évident de cette démarche, le Ministre des Affaires étrangères fait remarquer, d'une part, que les troupes ottomanes ont déjà occupé une partie de ces territoires, qu'elles sont à soixante-dix kilomètres à l'Ouest du fleuve, et qu'elles se dirigent sur Kirdjali et Gumuldjina, et, d'autre part, que les troupes bulgares n'ont pas eu jusqu'à présent la possibilité d'en reprendre possession. Pour témoigner devant les Gouvernements des grandes Puissances de l'exactitude de ces faits et de son absolue bonne foi, le Gouvernement bulgare propose que la réoccupation par son armée des territoires en question ait lieu en présence des attachés militaires accrédités à Sofia qui pourront y rester aussi longtemps qu'ils le jugeront utile.

En terminant sa communication, M. Ghenadieff rappelle que la démobilisation complète de l'armée bulgare est une des obligations imposées par le traité de Bucarest et s'adresse à l'esprit de justice des grandes Puissances pour qu'elles persuadent la Turquie de la nécessité de respecter le traité de Londres et qu'elles l'empêchent de laisser violer le territoire d'un État qui vient de déposer les armes [1].

40.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 403. *Berlin, 17 août 1913, 17 h. 28.*

(*Reçu :* 18 h. 15.)

La marche des Turcs au delà de la Maritza a surpris le Gouvernement allemand. Le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'avait dit, il y a quelques jours, qu'il n'y avait même pas à se préoccuper de cette éventualité. Il a lu avant-hier au Chargé d'affaires russe un télégramme de M. de Wangenheim relatant une conversation avec le Grand Vizir, dans laquelle celui-ci avait affirmé à l'Ambassadeur d'Allemagne que la Turquie, « suivant les conseils que lui donnait l'Allemagne », interdirait à ses troupes tout mouvement en avant. M. Zimmermann a dit hier soir à mon collègue russe qu'il avait envoyé à son Ambassadeur à Constantinople les instructions les plus énergiques en vue de la démarche visée dans votre télégramme 814 [2]. Je vous prie de vouloir bien considérer ces indications comme confidentielles.

[1] Ce télégramme a été transmis le 18 août, à 19 h. 30, à Pétersbourg 876, Londres 997, Rome 833, Berlin 815, Vienne 736, Constantinople 546. Quelques instants après M. Pichon envoyait aux mêmes postes le télégramme suivant : « Je vous prie de me faire connaître l'avis du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité relativement à la suggestion du Gouvernement bulgare ». (Mêmes numéros que ci-dessus augmentés d'une unité).

M. de Fleuriau répondait le 19 août, à 18 h. 59 : « Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères ne s'est pas encore prononcé sur la suggestion bulgare concernant l'envoi des attachés militaires dans les territoires concédés à la Bulgarie par le traité de Bucarest. Mais le sentiment du Foreign Office n'est pas favorable à cette suggestion ».

[2] Télégramme circulaire du 16 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 37. Cf. *Grosse Politik*, vol. 36, I, pièces n°s 13777, 13779, 13781.

41.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 188. *Bruxelles, 17 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 août; Dir. pol., 21 août.)

[Dans la première partie de son rapport, M. Klobukowski parle des difficultés financières auxquelles le Gouvernement belge devait faire face au Congo et aussi d'une menace de conflit entre l'administration civile de cette colonie et une autorité religieuse.]

Le danger allemand, pour ne pas être immédiat se dessine cependant avec une précision inquiétante pour le Congo belge. Déjà par ma communication du 27 juillet dernier (Politique n° 174)[1] j'ai indiqué les traits saillants de «la politique de concentration» que les coloniaux allemands veulent pratiquer dans l'Afrique centrale et qui, dans leur pensée mal dissimulée, doit aboutir, sous couleur d'accord économique, à l'absorption du Congo par l'Allemagne, sans doute en vertu de ce principe qu'une entente entre un fort et un faible profite au fort.

Je lis aujourd'hui dans les *Feuilles Pangermanistes* du 9 mars 1912 un article qui préconise, avec moins de ménagements dans le fond et dans la forme que la *Deutche Weltpolitik ohne Krieg*[2], la formation d'un Empire germano-belge englobant dans une communauté économique le Centre africain, c'est-à-dire le Cameroun, l'Est et l'Ouest africains allemands, le Congo belge, l'Angola et la Guinée espagnole. L'écrivain des *Feuilles Pangermanistes* admet bien cependant que, dans ce grand domaine, le Congo conserve son caractère de colonie belge, mais, ajoute-t-il textuellement, «la Belgique deviendra un jour, par la force des choses un État flamand. Elle aura dès lors obligatoirement son point d'appui sur l'Empire d'Allemagne ou se joindra à lui. L'État du Congo tombera en conséquence et sans autre formalité sous l'influence allemande».

Ainsi, vis-à-vis du Congo belge, les coloniaux allemands, suivant qu'ils sont partisans de la manière douce ou de l'autre, ne diffèrent que par la méthode; le but est le même : l'enveloppement plus ou moins rapide, plus ou moins brutal, par les colonies allemandes du territoire convoité. Ils ne prévoient pas d'obstacles politiques. A ne parler que de la France (l'Angleterre ayant, par l'organe de Sir Edward Grey, déclaré au Parlement de 1911 qu'elle

(1) Non reproduite.

(2) M. de Manneville analyse cette brochure dans un rapport en date du 31 octobre, ci-dessous reproduit sous le numéro 418.

n'entraverait pas l'action allemande dans l'Afrique centrale), cette Puissance ne s'est-elle pas engagée à ne pas faire usage de son droit de préemption sur la colonie belge sans entente préalable avec les Puissances intéressées? N'a-t-elle pas ainsi renoncé en fait à son droit de préemption?

Rien de plus inexact. La France conserve intact ce droit qui est personnel et incessible; elle seule peut l'exercer. La Convention relative à notre Congo (art. 16) porte que, «dans le cas où le statut territorial du Bassin conventionnal du Congo viendrait à être modifié du fait de l'une ou l'autre des Parties contractantes, celles-ci devront en conférer entre elles, comme aussi avec les autres Puissances signataires de l'Acte de Berlin du 27 février 1885». Ce texte n'implique aucune obligation d'entente préalable à l'exercice éventuel de notre droit de préemption, encore moins une renonciation à l'exercice de ce droit.

Mais laissons cela, certains que nous sommes que, le moment venu, le Gouvernement de la République se montrera vigilant et énergique dans une question qui intéresse à un si haut degré son honneur et ses intérêts.

Ce qu'il faut retenir des desseins allemands est, en ce qui concerne le Congo belge, le projet d'une pénétration économique se manifestant tout d'abord par l'offre d'une collaboration financière et administrative, d'ores et déjà admise par le groupe Thys (chemins de fer du Congo, Société anonyme belge du Haut-Congo, société Sud-Cameroun, de Lomani, du Katanga, de la Banque d'Outre-Mer, etc.), et jusqu'à ce jour obstinément repoussée par le groupe Empain (société des Grands Lacs).

Le Gouvernement royal y regardera à plusieurs fois avant de suivre les conseils de ceux qui semblent ne voir dans la participation germanique qu'un élément fécond d'activité dont bénéficiera le développement général de sa colonie et non pas une immixtion menaçant son indépendance en Afrique.

42.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 875. *Paris, 18 août 1913, 11 h. 5.*

Réponse à votre télégramme n° 569 [1]. Il serait essentiel d'obtenir de M. Sazonoff des précisions sur le rôle de la Grèce et de savoir en particulier quelle preuve il aurait que le Gouvernement d'Athènes irait à la Triple Al-

[1] Du 16 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 38.

liance. Notre attitude invariable à l'égard du Gouvernement d'Athènes depuis le début de la crise balkanique nous donne en effet le droit de réclamer de lui, en cas de besoin, des explications. Je ne me suis jamais fait d'illusions sur l'ascendant que l'Empereur Guillaume pourrait exercer auprès du Roi Constantin; cet ascendant aurait été prépondérant s'il n'avait été contre-balancé par l'action quotidienne du Gouvernement de la République et par les services que nous n'avons cessé de rendre à l'hellénisme. Je n'ai pas manqué, non plus que le Président de la République, de faire valoir dans des entretiens avec M. Romanos l'importance de ces services et les titres qu'ils nous créent à une contre-partie de la part de la Grèce. J'ai donc besoin d'être exactement renseigné pour agir. Vous pouvez d'ailleurs donner à M. Sazonoff l'assurance que je garderai le caractère le plus secret à la confidence que je sollicite.

43.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 372. *Belgrade, 18 août 1913, 12 h. 40.*
(*Reçu* : 17 h. 30.)

De Bucarest, M. Pachitch revient radieux. Il est enchanté des Roumains; rien n'aurait été signé entre les deux États, mais leurs rapports sont devenus très bons et devront s'améliorer encore; les bases de l'équilibre balkanique établi par le traité de Bucarest constituent le fondement certain des futurs rapports de la Roumanie avec l'alliance serbo-grecque. M. Pachitch estime que la Serbie peut se considérer comme complètement assurée du côté de la Roumanie, celle-ci ne pouvant plus suivre aucune autre politique. Le Ministre de Russie veut également croire que la politique roumaine ne saurait échapper dans l'avenir à l'attraction de la Transylvanie ce qui la rattacherait nécessairement à la Serbie et à la Triple Entente. D'autre part, la Serbie étant occupée pour de longues années à la mise en valeur de ses nouveaux territoires M. Pachitch me dit que le Gouvernement serbe est décidé à vivre désormais en bons termes avec l'Autriche [1], à régler avec elle les questions pendantes et à lui laisser toute la responsabilité des querelles nouvelles susceptibles de survenir. On se serait entendu en principe à Bucarest sur la ques-

[1] Voir dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 8201, la déclaration faite par le Roi de Roumanie à M. Spalaïkovitch au sujet des rapports futurs de la Serbie avec l'Autriche-Hongrie. Voir aussi dans le même recueil, pièce n° 8240, l'opinion du comte Berchtold sur ce point.

tion des chemins de fer et du pont sur le Danube, mais le règlement définitif en est remis à l'automne où des projets de loi y relatifs seront soumis aux deux Parlements; de même pour le projet d'union postale. Il s'ouvre maintenant une période de repos dont M. Pachitch va profiter pour aller à Marienbad, puis à Biarritz. Il m'a remercié dans les termes les plus chaleureux de l'appui que le Gouvernement serbe avait trouvé auprès du Gouvernement de la République et de l'opinion française pendant le cours de cette longue crise.

44.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 570, 571, 572, 573, 574. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 18 août 1913, 21 h. 35, 21 h. 39, 21 h. 37, 21 h. 42.

(*Reçu :* 23 h. 20, 23 h. 40, 23 h. 15; le 19, à 1 h. 15.)

Confirmant les nouvelles des journaux, un télégramme de Sofia informe M. Sazonoff que, contrairement à leur promesse, les Turcs ont franchi la Maritza et ont même déjà occupé Demotika. Ils se prépareraient à marcher sur Dédéagatch. Il s'agirait donc, profitant de la démobilisation bulgare, d'aller rejoindre la nouvelle frontière grecque et serbe. Les Turcs avancent à mesure que les Grecs se retirent.

« C'est le résultat de l'entente gréco-turque, m'a dit M. Sazonoff. Cette entente est, d'ailleurs, publique aujourd'hui; et M. de Jagow n'a pas fait mystère au Chargé d'affaires de Russie de son sentiment [1] à cet égard.

« D'autre part, à l'occupation d'Andrinople les Turcs ont ajouté l'occupation de Mustapha Pacha sur l'ancienne frontière bulgaro-turque. De sorte que la Bulgarie, diminuée de l'amputation qu'elle a dû s'imposer pour arrêter les Roumains, se trouverait plus petite qu'avant la guerre contre la Turquie.

« Voilà le danger. Irritée de la guerre entre les alliés de la veille, l'opinion russe s'était éloignée des Bulgares qui l'avaient commencée. Elle acceptait la diminution qui résultait pour eux de leur défaite et qu'ils pouvaient consi-

[1] On ne trouve pas dans le recueil allemand (*Grosse Politik*) de pièce établissant nettement que le Gouvernement du Reich ait poussé à la conclusion d'une entente gréco-turque. Il y a toutefois un télégramme de l'Empereur Guillaume (vol. 36, I, pièce n° 13781) disant qu'il faut permettre à la Grèce de s'agrandir. Il y a aussi une lettre du comte de Pourtalès (*ibid.* pièce n° 13785) parlant de la crainte qu'inspire à Pétersbourg une entente gréco-turque.

dérer comme un juste châtiment. Mais la mesure est dépassée; et demain, après-demain, nous pouvons assister à une explosion du sentiment public révolté. Je ne peux pas ne pas m'en préoccuper. Je ne crois pas que je puisse parler à l'Empereur, ce soir, au dîner où [est convié le personnel de l'ambassade d'Autriche-Hongrie] pour l'anniversaire de la naissance de l'Empereur d'Autriche. Mais je le verrai mercredi matin avant son départ pour la Crimée. J'envisage plusieurs mesures, et la rupture des relations diplomatiques est une de celles qui se présentent à mon esprit. Rien n'arrêtera plus la Turquie, si l'Europe se laisse bafouer impunément. »

J'ai prié M. Sazonoff, et l'Ambassadeur d'Angleterre, qui l'a vu immédiatement après moi, l'a prié également de ne rien faire, de ne rien dire avant d'avoir consulté Londres et Paris. L'Ambassadeur d'Angleterre pense que peut-être la Porte n'occupe toutes ces positions que pour faire accepter, moyennant leur évacuation, son maintien à Andrinople.

Je verrai M. Sazonoff mercredi après sa visite à l'Empereur.

L'Ambassadeur de Turquie, que j'ai rencontré, comme il se rendait chez M. Sazonoff [m'a] affirmé n'avoir aucune nouvelle du passage de la Maritza et de l'occupation de Demotika. Ce n'est pas impossible. Parlant simplement en mon nom personnel, je lui ai dit : « Si les faits que racontent les journaux sont exacts, la Porte manque à une promesse solennelle. Évidemment, elle compte sur les divisions des Puissances. C'est un jeu qui peut lui être funeste. Êtes-vous sûr que les Puissances, fatiguées de vivre ainsi toujours sur le qui-vive, ne finiront pas par se mettre d'accord et que vous n'en ferez pas les frais? Rappelez-vous : ce ne serait pas la première fois. Je vous tiens ce langage en homme dont le pays n'a aucun intérêt à votre ruine, qui ne la souhaite pas, qui la voudrait éviter, mais qui, après tout, n'en mourra pas si vous tenez absolument à vous perdre ».

45.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 404. *Berlin, 19 août 1913, 13 h. 43.*
(*Reçu :* 14 h. 45.)

Je réponds à vos télégrammes 815 et 816 (1).

Le Cabinet de Berlin s'est contenté de prendre acte de la proposition du

(1) Télégrammes circulaires du 18 août. Voir le télégramme de Sofia n° 276, ci-dessus reproduit à la date du 17 août sous le numéro 39, note finale.

Gouvernement bulgare relative à l'envoi des Attachés militaires accrédités à Sofia dans les régions que réoccuperaient les armées bulgares.

Le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a dit qu'il avait prescrit à l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople de faire à la Porte les représentations les plus pressantes pour obtenir que le Gouvernement turc interdise à ses troupes de dépasser la Maritza [1]. Le Gouvernement allemand hésite toutefois à accepter l'idée de la démarche collective qu'a proposée la Russie, aucune démarche n'ayant été faite à Constantinople dans cette forme, m'a dit le Sous-Secrétaire d'État, depuis la révolution turque.

Le Sous-Secrétaire d'État a ajouté toutefois que, [si] toutes les autres Puissances acceptaient le projet d'une démarche collective, il pensait que l'Allemagne y donnerait également son adhésion.

46.

Note de l'ambassade de Russie.

Très confidentiel. *Paris, 19 août 1913.*

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky que dans des conversations qu'il a eues avec les Ambassadeurs de France et d'Angleterre, il leur a exposé ce qui suit [2] :

Désirant éviter les complications qui résulteraient d'une action isolée de la Russie, le Gouvernement impérial continue à se maintenir, dans la question d'Andrinople, sur le terrain des déclarations faites en commun par les Puissances à la Turquie et de la proposition formulée par lui, d'un «boycott» financier dans le but de réaliser ces déclarations. Cette mesure devrait avoir comme suite un avertissement, autant que possible identique, adressé aux banques. Aujourd'hui, à l'infraction par la Turquie des stipulations de Londres, vient se joindre un fait nouveau : le passage par les Turcs de la frontière que le Gouvernement ottoman a lui-même proclamée comme étant définitive. Une pareille action de la Turquie place les Puissances devant la question : est-il compatible avec leurs intérêts et leur dignité de rester spectatrices indifférentes du mépris absolu des Turcs pour tous les avertissements qui leur ont été adressés, individuellement ou en commun, par les Puissances? Il faut se demander si la conviction acquise par la Turquie, qu'elle peut impunément braver les décisions des Puissances, n'aura pas une réper-

[1] Sur les instructions données à M. de Wangenheim par son Gouvernement, voir *Grosse Politik*, vol. 36, I, pièce n° 13786 (note au bas de la page 35) et 13788.

[2] L'on trouve en traduction allemande, dans le recueil de Stieve, *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, III, p. 250, le télégramme de M. Sazonoff dont parle M. Isvolsky.

cussion fâcheuse sur toutes les autres questions? Pour sa part, M. Sazonoff considère la situation ainsi créée comme étant très sérieuse, et il croit devoir attirer l'attention des Gouvernements français et anglais sur l'instante nécessité de lui trouver une solution. Jusqu'ici, malheureusement, l'appui de ces deux Gouvernements a été très insuffisant et a été accompagné, chaque fois, d'observations sur le danger de telle ou autre mesure, ce qui a contribué à amener la situation actuelle, situation qui risque de se compliquer de plus en plus. Vu ce qui précède, M. Sazonoff propose à la France et à l'Angleterre de déclarer, en commun, à la Porte, que si elle n'ordonne pas immédiatement le retour des troupes qui ont passé la Maritza, les représentants de la Russie, de la France et de l'Angleterre à Constantinople seront rappelés. Si cette décision est prise par les trois Puissances indépendamment de l'attitude qui sera adoptée à son égard par les autres Puissances, M. Sazonoff est persuadé qu'elle sera suffisante pour amener la Porte à se soumettre immédiatement à l'exigence susmentionnée. M. Sazonoff pense, en même temps, que les trois Puissances pourraient prévenir de leur résolution les autres Puissances, pour le cas où celles-ci consentiraient à s'y associer, mais sans faire dépendre de leur attitude l'exécution de ladite résolution.

M. Isvolsky est chargé de porter ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. Pichon, et de le prier de vouloir bien l'informer du sentiment du Gouvernement de la République au sujet de la proposition de M. Sazonoff[1].

[1] La dernière partie de cette note depuis les mots : «M. Sazonoff propose à la France et à l'Angleterre» jusqu'aux mots : «l'exécution de ladite résolution» a été transmise par télégramme le 19 août, à 20 h. 45, et le 20 août, à 16 h. 35, à Londres 1005, Pétersbourg 883, Vienne 744, Berlin 823, Rome 841, Constantinople 854, Sofia 536. Un deuxième télégramme circulaire ajoutait : «J'ai répondu à M. Isvolsky que j'allais prendre l'avis du Gouvernement britannique. Tout en me déclarant prêt à me conformer à la manière de voir du Cabinet de Londres, j'ai indiqué à l'Ambassadeur de Russie que, puisqu'il s'agit de faire respecter une décision prise par toute l'Europe, il me semble nécessaire que les sanctions soient prises également par toute l'Europe».

On observera que dès le 19 août M. de Fleuriau télégraphiait de Londres à 19 h. 59 : «Mon collègue russe a fait ce soir auprès de M. Mallet une démarche que M. Isvolsky a dû faire auprès de Votre Excellence en vue d'exercer sur la Porte une pression de nature à la déterminer à évacuer Andrinople par le rappel des trois Ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Russie, les autres Puissances devant être avisées de cette décision». M. de Fleuriau ajoutait que Sir L. Mallet trouvait cette proposition peu raisonnable : le Gouvernement britannique répondrait probablement qu'il s'associerait à des mesures ralliant l'assentiment de toutes les puissances. Cf. le télégramme de Londres n° 227, ci-dessous reproduit à la date du 21 août, sous le numéro 63.

47.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 576. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 19 août 1913, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

M. Sazonoff a dit à M. Bobtcheff, qui le priait d'intervenir pour assurer la remise d'Andrinople et de la Thrace à la Bulgarie, qu'une action coercitive des Puissances est irréalisable; qu'une action isolée de la Russie, à cause des développements qu'elle pourrait prendre et des complications générales qu'elle risquerait d'entraîner, ne doit pas davantage être escomptée. Le boycottage financier, s'il est sérieusement pratiqué, peut amener, avec le temps, la Turquie à composition.

Il n'est pas probable que demain l'Empereur de Russie se prononce pour des mesures immédiates et isolées. Rien en effet n'est changé dans ses projets; et son départ pour la Crimée aura lieu, comme je vous l'ai annoncé, demain soir.

Il est possible que M. Sazonoff diffère le sien, d'autant plus que M. Nératoff a déjà quitté Pétersbourg. On ne voudrait pas que la Porte pût être tentée de croire à l'indifférence de la Russie.

48.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 419, 420. *Péra, 19 août 1913, 17 h. 50, 18 h. 50.*

(*Reçu :* le 20, à 1 h. 5, 0 h. 45.)

Je réponds à vos télégrammes n°s 843 [1], 45 [2] et 48 [3].

Le Grand Vizir que je viens d'entretenir de l'avance des troupes turques au delà de la Maritza nie qu'il s'en soit produit aucune depuis la réoccupation

[1] Du 14 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 28.

[2] Télégramme circulaire du 16 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 37.

[3] Télégramme circulaire du 18 août transmettant à divers postes le télégramme de Pétersbourg en date du 15 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 34.

d'Andrinople [1], c'est-à-dire aucune autre que celle rendue nécessaire dès le premier jour par le fait que le chemin de fer, dont dépendent les communications de cette place avec Constantinople, est sur la rive droite de la Maritza jusqu'à Kuleli-Bourgas. Il nie notamment l'occupation de localités quelconques dans la vallée de Gumuldjina et celle de Dédéagatch bien que l'armée grecque en se retirant ait invité les troupes ottomanes à la remplacer.

Loin que la communication de Turkhan Pacha puisse être interprétée comme une préparation à une marche en avant, il faut y voir au contraire, d'après le Grand Vizir, une marque du désir de la Porte que les grandes Puissances assurent dans les régions au delà de la Maritza la sécurité des [musulmans] afin que les troupes ottomanes ne soient pas conduites à intervenir malgré elles pour les protéger contre un massacre par les Bulgares. Quant à l'intention prêtée à la Turquie de déclarer la guerre à la Bulgarie, c'est une pure fable, affirme Saïd Halim Pacha.

Le Grand Vizir maintient purement et simplement sa note du 19 juillet [2] avec les frontières qui y sont indiquées et il n'en attend que l'acceptation avec la démobilisation bulgare pour démobiliser à son tour.

Talaat Bey que je suis allé ensuite entretenir m'a confirmé les déclarations du Grand Vizir; il a ajouté que son voyage à Andrinople au lendemain de la réoccupation n'avait d'autre but que de convaincre les chefs militaires de s'en tenir à la Maritza et qu'il y avait réussi, qu'on avait occupé Ortakeuï et Soufili pour mettre la voie ferrée à l'abri d'une incursion bulgare, que, si la Bulgarie démobilisait, on pourrait retirer ces postes avancés, mais que, pour disloquer l'armée de Thrace, il faudrait être plus rassuré qu'on ne l'est aujourd'hui contre une intervention russe par la côte de la mer Noire.

La Sublime Porte serait très désireuse de traiter avec la Bulgarie sur la base de la note du 19 juillet, mais les conversations ne sont pas encore engagées et l'on craint que le Gouvernement bulgare, comptant sur la Russie, ne se dérobe à une entente directe.

(1) M. Bompard télégraphiait de même de Constantinople le 22 août : « Il n'est pas réel que les troupes ottomanes aient, dans ces derniers jours, avancé au delà de la Maritza plus loin qu'elles ne l'ont fait au moment de la réoccupation d'Andrinople; les informations obtenues qui nous reviennent d'Europe ont été répandues dans un but bien facile à comprendre ».

(2) Note remise à Sofia au moment même où les troupes turques prenaient l'offensive contre la Bulgarie. Cf. la lettre de Rifaat Pacha reproduite dans le t. VII, 3e série, sous le numéro 427. Dans son télégramme du 22 août ci-dessus visé, M. Bompard donnait la même information. Il ajoutait : « Si Tewfik Pacha a affirmé à Londres que son Gouvernement n'entend pas étendre son occupation au delà de la ligne Enos-Midia, il a commis une erreur manifeste. C'est à la Maritza avec Andrinople que s'en tient le Gouvernement ottoman mais il y tient résolument ».

49.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 486. *Londres, 19 août 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 21 août.)

J'ai eu hier avec M. Parker, du Foreign Office, une conversation sur les négociations relatives au chemin de fer de Bagdad; elle a porté sur le memorandum britannique dont j'ai transmis le texte à Votre Excellence par ma lettre du 15 courant, n° 483 (1), sur la transaction franco-allemande qui va faire l'objet de pourparlers à Berlin, et sur l'état des négociations anglo-allemandes.

En ce qui concerne le memorandum britannique du 14 courant j'ai dit que je venais de transmettre ce document à Votre Excellence et que je ne prévoyais pas qu'elle élevât d'objections contre l'adhésion de principe de la France aux quatre points soumis à notre approbation à la fin du memorandum (2); que même je pouvais dès maintenant lui dire que mon Gouvernement se déclarait opposé à toute différenciation de tarifs sur les chemins de fer ottomans; mais que je devais lui demander quelque éclaircissement sur le sens du dernier paragraphe du memorandum. Ce paragraphe, marqué IV, signifiait-il que le Gouvernement britannique proposerait un compromis afin de mettre d'accord les points de vue français et allemand concernant les concessions de chemins de fer et de garanties d'intérêts? Le Foreign Office avait-il dès à présent étudié un projet de compromis?

M. Parker m'a répondu négativement et m'a expliqué que le paragraphe en question devait être interprété comme une offre éventuelle des bons offices du Gouvernement britannique en vue d'assurer la conclusion d'une négocia-

(1) Non reproduite; voir la note ci-dessous.

(2) Le Gouvernement britannique demandait : 1° que les marchandises anglaises ne fussent soumises à aucun traitement différentiel sur les voies ferrées administrées par des compagnies françaises et que le Gouvernement français donnât son assentiment à un accord conclu par le Gouvernement britannique avec la Turquie en vertu duquel ce principe devait s'appliquer à toutes les voies ferrées de la Turquie d'Asie; 2° que le Gouvernement français donnât son appui, s'il était nécessaire, à l'accord conclu entre le Gouvernement britannique et la Turquie et qui prévoyait la constitution, sous contrôle britannique, d'une compagnie ottomane de navigation sur le Tigre et l'Euphrate; 3° que la conclusion d'un accord franco-allemand fût hâtée autant que possible; 4° que le Gouvernement français acceptât l'idée d'un compromis pour régler les questions posées par des demandes de concessions de voies ferrées et de garanties, en cas que le Gouvernement britannique fût en mesure de lui exposer des raisons à l'appui de cette idée.

tion que le Foreign Office désirait vivement voir se terminer rapidement à la satisfaction des trois parties en cause.

J'ai alors mis M. Parker au courant du compromis exposé dans votre lettre du 11 courant, n° 1036 [1], et lui ai indiqué comment cette transaction avait été imaginée afin de tourner les difficultés suscitées par l'insistance des Allemands à obtenir la cote de la Bourse de Paris pour les titres du Bagdad; je lui ai expliqué les avantages qu'offrait aux banques allemandes l'échange de la seconde tranche de l'emprunt ottoman 1911 contre les titres du Bagdad appartenant au groupe français.

M. Parker avait déjà appris par Hakki Pacha que les représentants de la Banque ottomane allaient se rendre à Berlin, mais il ignorait de quelles propositions ces représentants seraient porteurs. Il estime personnellement que l'adoption de notre suggestion serait désirable au point de vue britannique, parce que nous nous trouverions placés sur le même pied que les Anglais vis-à-vis du Bagdad et à cause de la clause relative aux tarifs des chemins de fer ottomans dont nous prévoyons l'insertion. Il parlera de notre suggestion à M. de Kühlmann.

Nos offres allaient permettre aux négociations franco-allemandes de prendre meilleure tournure; Votre Excellence, ai-je dit, désirait autant que Sir E. Grey les voir aboutir rapidement; mais les Allemands se montreraient d'autant plus conciliants et plus hâtés d'en finir qu'ils sauraient les Anglais décidés à ne conclure qu'en même temps que nous, et j'ai demandé à M. Parker de retarder la signature de l'accord anglo-allemand jusqu'à la terminaison des pourparlers engagés à Berlin.

M. Parker s'est défendu de prendre cet engagement en s'appuyant sur les arguments exposés dans le memorandum britannique du 14 août; il m'a fait observer que mon collègue d'Allemagne, revenu de congé, le pressait d'achever leur œuvre et qu'au surplus l'arrangement prévu ne serait conclu que sous condition d'une entente entre Paris et Berlin; ce qu'il voulait c'était parapher, sans signer, un texte dont certaines parties étaient encore en discussion. Enfin j'ai obtenu de lui qu'il retarderait la conclusion dudit arrangement jusqu'au 1er septembre.

Je pourrais essayer de faire remettre à plus tard la fin des pourparlers anglo-allemands si Votre Excellence voulait bien me tenir informé des négociations qui s'ouvriront demain à Berlin.

[1] Par son contenu cette dépêche diffère peu quant au fond de celle qui, le même jour, était adressée à Berlin et qui est reproduite ci-dessus, sous le numéro 11. En ce qui concernait toutefois l'augmentation des droits de douane nécessaire pour fournir à la Turquie es ressources nouvelles dont les entreprises allemandes avaient bénéficié, la dépêche adressée à Londres insistait sur l'aide que le Gouvernement britannique pouvait apporter aux Français négociant avec l'Allemagne en donnant à Berlin l'impression d'une complète unité de vues franco-anglaise.

Sur l'état des pourparlers anglo-allemands, M. Parker s'est montré assez réservé; j'ai compris cependant qu'il restait à rédiger la formule exprimant la contre-partie donnée par l'Angleterre à l'Allemagne des avantages concédés à l'Angleterre et que nous connaissons.

D'après ce qui nous avait été dit précédemment, cette contre-partie devait consister dans l'appui donné par le Gouvernement britannique au Gouvernement allemand afin de faire accorder au chemin de fer de Bagdad par la Commission financière de Paris des garanties égales à celles que possédait déjà cette entreprise avant la guerre de 1912. Cette contre-partie était en somme peu de chose et, après les premières séances de la Commission financière, on pouvait même douter qu'elle eût aucune valeur.

Les Allemands s'en sont rendu compte et demandent aujourd'hui, — et du langage de M. Parker je conclus qu'ils ont obtenu en principe, — que la clause les concernant ait peu à peu le sens suivant :

« Les concessions faites à la Grande-Bretagne sur le Bagdad (terminus de Bassorah, administrateurs, tarifs), ne porteront leur effet que lorsque la Compagnie du Bagdad sera assurée du maintien de ses anciennes garanties d'intérêt et de l'octroi de garanties nouvelles équivalentes aux anciennes ».

J'ai fait remarquer à M. Parker qu'une clause de ce genre s'étendrait à l'attribution du 4 p. 100 des douanes ottomanes à la garantie du Bagdad; il n'en est pas disconvenu. Je lui ai alors raconté que, d'après des bruits courant à Paris, la Sublime Porte serait sur le point d'accorder le 4 p. 100 des douanes au Bagdad ainsi qu'une augmentation de la garantie d'intérêt qui serait portée à 18.000 francs par kilomètre. M. Parker s'est contenté de me dire que le système de la garantie kilométrique lui paraissait très mauvais et qu'il espérait que la Turquie y renoncerait dans l'avenir.

Je ne manquerai pas de tenir Votre Excellence informée des renseignements que je pourrai recueillir sur les négociations anglo-allemandes relatives au Bagdad.

50.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 154. *Belgrade, 19 août 1913*

(*Reçu :* Cabinet, 29 août; Dir. pol., 30 août.)

[La dépêche débute par un tableau de l'opinion publique serbe satisfaite de la victoire.]

... La deuxième guerre a tout changé dans la Péninsule; M. Pachitch est

le premier à le reconnaître et à le proclamer. Morte et enterrée, jusqu'à nouvel ordre, est l'alliance des États slaves qui devait assurer la prépondérance du slavisme dans le Balkan et contenir l'Autriche, en entretenant une agitation constante dans l'intérieur de la Monarchie; pire encore, la Serbie a maintenant dans le dos son alliée de la veille, qui rumine son échec et en prépare la revanche. Bien malade est l'idée panslaviste qui devait assurer la cohésion slave dans la lutte contre Vienne, alors qu'une guerre fratricide vient d'opposer l'un à l'autre les deux groupements principaux, dont l'union seule pouvait assurer l'unité d'action entre les divers éléments slaves de l'Autriche-Hongrie. Enfin que reste-t-il du prestige russe après l'échec de l'arbitrage du Tsar? La conception panslaviste d'un protectorat exclusif de la Russie sur le Balkan, dont le principe était contenu dans le traité serbo-bulgare du 13 mars 1912, a disparu dans la bagarre; toutes les influences ont repris pied dans les capitales balkaniques et il n'y a plus qu'à Belgrade où se maintienne solidement l'autorité russe, mais combien diminuée et dépréciée, à simple titre de combinaison politique et comme point d'appui traditionnel contre la poussée austro-hongroise.

Bien plus, la première guerre avait entraîné une alliance, dont le caractère slave s'imposait par la conjonction de la Serbie, de la Bulgarie et du Monténégro au regard de la Grèce; la seconde a réuni les États serbes à la Roumanie et à la Grèce et ce sont des États non-slaves qui détiennent désormais l'autorité et font prévaloir leur influence. La Serbie elle-même sent l'épuisement; ses pertes ont été trop grandes et elle a besoin de repos, l'espace d'une génération. Menaçante pour l'Autriche à l'issue de la première guerre, la deuxième l'a rendue inoffensive. Elle a maintenant d'immenses territoires à mettre en valeur, des populations hétérogènes à assimiler ou à concilier, une interminable besogne administrative et économique à accomplir; par dessus tout, elle a été brusquement déplacée dans ses conceptions, dans ses haines, dans ses aspirations, voire dans son centre de gravité. L'idée nationale s'y fortifie; elle devient moins slave et plus serbe. Sous l'influence de ses nouveaux associés balkaniques et des nécessités même de la situation, la Serbie paraît désormais contrainte de laisser un long répit à l'Autriche et sa seule consolation à ce propos réside dans la confiance que la double monarchie sera trop maladroite pour en tirer profit, en s'appliquant à régler chez elle la question yougoslave, pendant les années où la Serbie, occupée ailleurs, ne sera point en mesure d'y participer. M. Pachitch le comprend si bien qu'il m'a exprimé, dès son retour de Bucarest, la volonté du Gouvernement serbe de vivre désormais en bons rapports avec l'Autriche, de régler avec elle l'arriéré des questions pendantes et de lui laisser toute la responsabilité des querelles nouvelles, susceptibles de survenir.

De tout ce bouleversement, aucune Puissance n'a profité au même titre

ni dans la même mesure que la France, du moins en ce pays. L'Autriche y est toujours demeurée le même objet de haine; les vacillations de la Russie entre la Bulgarie et la Serbie, lui ont valu défiance et déconsidération; les intrigues de l'Italie lui ont attiré le dégoût et le mépris publics. L'effacement de l'Angleterre s'est accentué dans le choc de tous les systèmes, auxquels elle s'était impartialement ralliée; l'attitude nettement prise par l'Allemagne contre la revision du traité de Bucarest a été très appréciée par l'opinion serbe; et les sympathies se fussent davantage portées vers elle, si on n'avait ici la conviction qu'il est inutile de chercher à Berlin un point d'appui solide contre Vienne. La France seule, dont la ligne de conduite n'a point varié au cours de cette longue crise, aussi bien dans la réunion des Ambassadeurs à Londres que dans le langage de la presse et les manifestations du Gouvernement et de l'opinion, bénéficie d'une popularité sans cesse grandissante et de la faveur à peu près exclusive du peuple serbe. Votre Excellence en trouvera le témoignage dans deux articles du journal *Politika* dont ci-joint la traduction. Il est bon d'ajouter que la *Politika* subit les inspirations de la légation de Russie et qu'elle écrit dans le désir évident de faire retomber sur la politique française toute la responsabilité des déboires de l'Autriche, et, par conséquent, sa rancune. Espérons que les sentiments de sympathie du peuple serbe seront de longue durée et nous vaudront de sérieux avantages dans l'ordre économique et cultural, puisque l'affaissement actuel du Balkan y paraît clore, pour quelques années du moins, l'ère des aventures politiques et militaires.

51.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 577. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 20 août 1913, 19 h. 44.*

(*Reçu* : 20 h. 25.)

L'Empereur et la famille impériale sont partis aujourd'hui à midi pour la Crimée.

L'Empereur a laissé à M. Sazonoff carte blanche pour rompre, s'il était nécessaire, les relations avec la Porte, mais après entente avec Paris et Londres.

52.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 580. *Saint-Pétersbourg, 20 août 1913, 19 h. 46.*
(*Reçu* : 20 h. 40.)

La Porte voudrait amener la Bulgarie à négocier directement au sujet d'Andrinople.

La Bulgarie refuse, avec raison selon M. Sazonoff : elle redoute qu'un échec possible des négociations ne soit pour la Porte un prétexte à lui déclarer la guerre.

Cette question ne peut être examinée qu'avec les Puissances qui à Londres ont attribué Andrinople à la Bulgarie.

Leur intervention garantira au moins la Bulgarie contre une agression à laquelle elle ne sera pas pendant un certain temps en état de résister efficacement.

53.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 578. *Saint-Pétersbourg, 20 août 1913, 19 h. 40.*
(*Reçu* : 21 h. 15.)

En revenant de Peterhof, M. Sazonoff a trouvé un télégramme de M. de Giers annonçant que le Grand Vizir a protesté énergiquement auprès de lui contre le dessein prêté à la Porte d'occuper Dédéagatch.

Loin d'avoir cette pensée, a-t-il dit, nous envoyons au commandant des troupes l'ordre formel de repasser la Maritza.

M. Sazonoff télégraphie à M. de Giers de dire au Grand Vizir qu'il prend acte de sa déclaration mais que cette déclaration, pour produire l'impression voulue, veut être suivie d'effet, et que le Gouvernement impérial attend incessamment la nouvelle officielle que les troupes turques ont regagné la rive gauche de la Maritza.

M. Sazonoff suppose que M. Bompard a reçu du Grand Vizir la même décla-

ration que M. de Giers [1]. Il vous prie si vous ne l'avez déjà fait, de faire savoir au Grand Vizir que vous êtes impatient d'apprendre que l'acte a suivi la parole.

Sir G. Buchanan est chargé de faire la même démarche auprès de Sir Edward Grey [2].

54.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 134. *Vienne, 20 août 1913, 23 h. 40.*

(*Reçu :* le 21, à 0 h. 50.)

Je réponds à vos télégrammes n°s 737 [3] et 741 [4].

L'Attaché militaire austro-hongrois à Sofia a déjà reçu des instructions pour accompagner les troupes bulgares dans la Thrace occidentale, si tous ses collègues sont autorisés à faire de même.

Le comte Berchtold semble désirer que la Grèce fasse droit à la demande de la Bulgarie concernant l'évacuation et m'a dit que son Gouvernement s'associera vraisemblablement à la démarche collective et aux mesures d'ordre financier reconnues utiles pour impressionner la Sublime Porte, mais sans être persuadé que cette pression suffira. D'ailleurs les [réductions] territo-

(1) Voir à la date du 19 août le télégramme de Constantinople reproduit sous le numéro 48.

(2) Ce télégramme a été transmis le 21 août, à 21 h. 35, à Londres 1011, Rome 848, Berlin 830, Vienne 751, Sofia 545, Belgrade 482, Athènes 574, Bucarest 459. D'autre part M. Pichon télégraphiait le même jour, à 12 h. 35, à Constantinople : « Le Grand Vizir ayant déclaré à M. de Giers que les troupes ottomanes avaient l'ordre formel de repasser la Maritza, l'Ambassadeur de Russie a reçu l'instruction d'insister de la manière la plus pressante pour que cet ordre soit exécuté le plus tôt possible. Je vous prie, si la même déclaration vous est faite, de tenir au Grand Vizir un langage analogue à celui de votre collègue russe ».

(3) Télégramme circulaire du 19 août transmettant à divers postes un télégramme 279 de Sofia dont la reproduction a paru inutile parce qu'il n'ajoute rien d'essentiel au télégramme 276, du 17 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 39.

(4) Télégramme circulaire du 18 août. Voir le télégramme de Sofia n° 276 du 17 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 39 (note finale).

Le 19 août M. Dumaine avait envoyé une première réponse où il disait : « Je ne pourrai faire que demain au comte Berchtold, qui se dérobe le plus possible aux audiences, la communication prescrite par vos télégrammes 736 et 737. Le Chargé d'affaires de Russie qui s'acquittera de la même démarche a déjà obtenu l'assurance qu'en cas d'assentiment général le Gouvernement austro-hongrois participera à une démarche collective à Constantinople aussi énergique qu'on le souhaitera pour déterminer le retrait des troupes turques d'Andrinople. Par contre il lui a été répondu relativement au refus de tout appui financier à la Porte que la question doit être étudiée préalablement par des spécialistes ».

riales que subirait la Bulgarie ne semblent plus l'affecter; il envisagerai même comme acceptable la solution du partage d'Andrinople si les Turcs en possession de la rive gauche de la Maritza ne devaient empêcher qu'on travaille à la navigabilité du fleuve.

Par contre, le Ministre de Bulgarie [moins] aisément résigné à ces diminutions, insiste pour que les Puissances examinent la possibilité d'un débarquement dans les ports de Enos et Midia et d'une occupation de la ligne spéciale Amuradli (?) sur le chemin de fer. Il affirme que quatre ou cinq mille hommes de troupes internationales couperaient ainsi les moyens de ravitaillement de l'armée d'Andrinople sans risquer d'être attaqués par les Turcs qui [se] verraient forcés d'abandonner le Nord de la Thrace.

55.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 282. *Sofia, 20 août 1913, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 21, à 3 h. 15.)

Le Ministre des Affaires étrangères me fait savoir qu'après un engagement avec la garnison bulgare de Koutchi-Kavak, les troupes turques ont occupé avant-hier cette localité et que, se joignant à celles-ci, les habitants musulmans de la région ont massacré la population bulgare. Koutchi-Kavak se trouve au Sud-Est de Mastanli.

En me signalant ces faits qui lui paraissent confirmer les craintes qu'il a précédemment exposées au sujet des projets prémédités par le Gouvernement ottoman, M. Ghenadieff insiste de nouveau sur sa proposition relative à l'envoi des Attachés militaires [1] et il me prie de faire une nouvelle démarche auprès de Votre Excellence en vue d'une prompte décision dans ce sens.

[1] Voir le télégramme de Sofia en date du 17 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 39.

56.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 492. Secret. *Londres, 20 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 août; Dir pol., 23 août..)

Par sa lettre du 11 courant, n° 1037 [1], Votre Excellence avait bien voulu informer M. Paul Cambon du prochain voyage dans les eaux de l'Atlantique et de la Manche d'une partie de notre armée navale et des conditions qu'elle avait mises à ce voyage; elle chargeait en même temps cette ambassade de prévenir Sir E. Grey de ce déplacement de nos forces navales de manière qu'il ne puisse se méprendre sur le caractère temporaire de la mesure qui va être prise.

Le projet de voyage hors de la Méditerranée de notre armée navale est connu de l'Amirauté britannique depuis le commencement de juillet; M. le Ministre de la Marine en avait fait alors informer le Premier Lord naval de l'Amirauté par notre Attaché naval auquel le prince de Battenberg avait indiqué comment et à quelle époque l'escadre britannique de croiseurs cuirassés serait installée dans la Méditerranée. Le commandant de Saint-Seine a eu le 7 août avec le Premier Lord naval, au sujet des mouvements des escadres françaises et anglaises de la Méditerranée, un entretien dont il a dû rendre compte au chef de l'État-major de la Marine en passant à Paris vers le 11 de ce mois. L'Amirauté anglaise ne sera donc pas surprise par le voyage de notre armée navale, dont au surplus je préviens Sir Louis Mallet qui gère le Foreign Office pendant l'absence de Sir E. Grey et de Sir Arthur Nicolson.

57.

M. Laffon, Vice-Consul de France à Rhodes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 53. *Rhodes, 20 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er septembre; Dir. pol., 6 septembre.)

Faute de journaux français, j'ignore exactement l'interprétation qu'il convient de donner à la dernière séance de la Conférence des Ambassadeurs [2]

[1] Reproduite ci-dessus sous le numéro 9. — [2] Voir ci-dessus, numéro 20.

concernant le sort des îles de l'Égée, mais, si je m'en rapporte aux déclarations du général Ameglio, la cause est entendue :

L'Italie garde les îles.

En effet, le général vient de convoquer ces derniers jours les principaux commerçants de Rhodes et leur a tenu le discours suivant :

« Vous avez dû apprendre, Messieurs, que la Conférence des Ambassadeurs a résolu la question des îles. L'Italie garde les Sporades et si notre occupation n'est pas définitive au sens propre du mot, elle pourra, toutefois, se prolonger comme celle de l'Angleterre en Égypte.

« Le sort des îles étant ainsi réglé il est temps de mettre à l'étude les grands travaux publics dont le pays a besoin et d'examiner aussi les moyens propres à accroître la prospérité de l'île. L'Italie, Messieurs, est un grand pays qui désire que tous ceux qui vivent à l'ombre de son drapeau soient heureux; mon Gouvernement s'emploiera à améliorer le sort du paysan de Rhodes ».

Programme des Travaux publics :

1° Construction de routes;

2° Amélioration du port;

3° Création de Magasins généraux pour les marchandises en transit.

Questions à l'étude :

1° Rhodes, port franc;

2° Installation de pépinières et nomination de professeurs agronomes d'Italie;

3° Ouverture d'une Banque agricole;

4° Création d'une agence de la Banco di Roma;

5° Question des écoles;

6° Moyens propres pour rendre le clergé de Rhodes indépendant du Patriarcat.

Après l'exposé de ce plan conçu par le général les négociants se retirèrent les uns, comme les Israélistes, contents de voir les îles ne pas aller à la Grèce, les autres, comme les Grecs, désolés de savoir leurs espérances évanouies; les Turcs enfin, résignés à leur sort, comme toujours.

Aussitôt après cette réunion des commerçants les agents du général Ameglio se rendirent dans tous les magasins et boutiques de la ville répandant la nouvelle du maintien de l'occupation italienne dans les îles.

Parmi ces propagateurs de l'heureuse nouvelle, les plus empressés étaient M. Biliotti, sujet italien, Vice-consul d'Angleterre; M. Barman, Vice-consul d'Autriche; Léon Bey Perkew, ancien fonctionnaire ottoman, actuellement au service du Corps d'occupation comme informateur.

J'ai précédemment rapporté au Département l'intérêt personnel qu'avaient tous les Consuls honoraires de Rhodes à voir se prolonger l'occupation italienne pour ne pas revenir sur ce sujet.

Parlant avec moi du sort des îles le général Ameglio s'est exprimé ainsi :

« L'Italie, par respect pour la signature donnée à Lausanne (!), s'est engagée à restituer les îles à la Turquie. Cette restitution n'aura lieu, toutefois, que lorsque le dernier Turc aura quitté la Cyrénaïque. En admettant même que ce jour arrive, l'Italie réclamera alors, à la Turquie, les millions qu'elle a dépensés pour l'occupation des îles.

« La Turquie sera-t-elle jamais en mesure de nous rembourser? Je ne le pense pas. Dans ces conditions notre occupation, mon cher Consul, n'est pas près de finir ».

J'estime inutile de reproduire ma réponse au général, mais j'ai fait comprendre au commandant des troupes que je restais quelque peu sceptique devant les arguments d'ordre juridique qu'il faisait valoir pour justifier une occupation définitive.

Dès l'arrivée des Italiens à Rhodes, j'avais vu clair dans le jeu des Italiens et j'ai signalé à plusieurs reprises à Votre Excellence l'intention du Gouvernement de Rome de tirer parti de la confusion de la situation politique pour chercher à garder les îles. La conduite de l'Italie ne m'a pas surpris, je m'attendais à lui voir tenir le rôle qu'elle a tenu.

Ce qui m'afflige dans cette prolongation de l'occupation ce sont les conséquences fâcheuses qu'elle entraîne pour le prestige de la France.

Déjà tous les Italiens disent partout à Rhodes que le maintien des Italiens dans les îles est un échec pour la France qui voulait les Sporades pour la Grèce. Mais devant la fermeté de l'Italie le coq gaulois a du baisser la crête! Ces mêmes Italiens conseillent ironiquement à la Grèce de choisir, à l'avenir, un protecteur plus puissant que la France ayant donné dans cette question l'impression de sa faiblesse.

Une autre conséquence, et celle-là m'inquiète davantage, c'est l'effet produit sur le couvent des Sœurs franciscaines par l'annonce de l'occupation définitive des îles par l'Italie. J'ai déjà dit au Département les marques d'intérêt que les autorités italiennes témoignaient au couvent des Sœurs. Pour contre-balancer l'influence italienne qui tendait à prendre pied dans cette congrégation, j'ai dû redoubler d'amabilités, faire quelques promesses et faire comprendre que nous avions tous intérêt à ne rien changer à l'état de choses actuel. Tant qu'on pensait que les Italiens évacueraient dans un avenir prochain les îles je pouvais obtenir le maintien du *statu quo*. Pourrai-je dorénavant lutter contre l'influence italienne si l'on est convaincu surtout que l'occupation est définitive?

Il n'est pas jusqu'au Révérend Père Préfet apostolique qui ne commence à se demander si l'intérêt religieux de la Préfecture n'est pas du côté italien qui représente, d'ailleurs, l'élément catholique le plus nombreux de la paroisse. On ne ménage pas, du reste, les avances au Père Ignace et je crois

même savoir qu'on lui a fait entrevoir la possibilité d'ériger un évêché à Rhodes et une paroisse dans chacune des douze îles occupées par l'Italie.

Avec de faibles moyens financiers j'ai pu, pendant 16 mois, résister à la propagande très active de l'Italie et que l'occupation rendait encore plus redoutable. Mais j'avais pour moi la perspective de voir l'Italie évacuer les îles. A l'heure actuelle l'opinion publique à Rhodes est convaincue à tort ou à raison, que l'occupation est définitive. C'est un grand avantage pour l'influence italienne et je me demande si notre prestige et notre position traditionnels ne finiront pas par se laisser entamer.

J'ai cru devoir faire part à Votre Excellence de mes appréhensions.

Je me suis entretenu avec le général de la question des écoles italiennes. Je lui ai dit que, pour faciliter les études des enfants italiens venus à Rhodes depuis l'occupation, je me disposais à introduire une section de langue italienne dans nos écoles françaises de Rhodes, mais que ces cours d'italien risqueraient de devenir inutiles si l'on ouvrait dans l'île des écoles italiennes. Le général me remercia de mon initiative et m'affirma qu'il n'était pas question actuellement d'ouverture d'écoles italiennes.

Je pris acte de sa déclaration.

58.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 21 août 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky que, d'après un télégramme de l'Ambassadeur de Russie à Constantinople, le Grand Vizir a déclaré à M. de Giers que toutes les nouvelles relatives à l'intention de la Turquie d'occuper Dédéagatch et de faire irruption en Bulgarie, étaient dénuées de tout fondement; que, si les troupes ottomanes ont franchi la Maritza, cela n'a eu lieu qu'en raison de considérations d'ordre stratégique et de l'incertitude sur les plans de la Bulgarie; le Grand Vizir a ajouté qu'il enverrait sur-le-champ des ordres catégoriques au généralissime ottoman de faire revenir les troupes qui ont franchi la Maritza.

M. de Giers a répondu au Grand Vizir qu'il porterait sa déclaration à la connaissance du Gouvernement impérial, mais que celle-ci ne modifiait en rien la question d'Andrinople et que la nécessité d'évacuer cette ville restait toujours en pleine vigueur [1]. Le Grand Vizir tâcha de persuader à l'Ambas-

[1] Cf. le télégramme adressé le 20 août par M. Sazonoff à M. Isvolsky et reproduit dans *Un livre noir*, II, p. 136.

sadeur que s'il maintenait les troupes turques à Andrinople, c'était uniquement en vue de l'impossibilité absolue d'agir autrement, car, s'il leur donnait l'ordre d'évacuer la ville, cet ordre ne serait pas suivi et une révolution éclaterait immédiatement en Turquie. M. de Giers y a répliqué qu'il ne pouvait admettre l'impossibilité d'agir autrement alléguée par le Grand Vizir et qu'il ne pensait pas que les lazes et les kurdes qui composent la plus grande partie de l'armée turque puissent s'enthousiasmer à un tel point au sujet d'une ville qui ne représente rien pour eux.

M. Sazonoff a télégraphié à l'Ambassadeur de Russie à Constantinople, en réponse au télégramme susindiqué, qu'il approuvait pleinement le langage tenu par M. de Giers au Grand Vizir. Il a en même temps chargé l'Ambassadeur de dire au Grand Vizir que le Gouvernement impérial prenait acte de sa déclaration au sujet de l'évacuation par les troupes ottomanes des territoires situés au delà de la Maritza et s'attendait à une réalisation immédiate de cette déclaration, car, après le passage par les Turcs de la frontière qu'ils ont eux-mêmes reconnue comme définitive dans le télégramme circulaire de la Porte du 7/20 juillet dernier [1], le Gouvernement impérial est en droit de s'attendre à ce que les paroles du Gouvernement turc se traduisent par des faits.

M. Isvolsky est chargé de porter ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. Pichon et d'exprimer l'espoir que le Gouvernement de la République voudra bien charger son Ambassadeur à Constantinople d'appuyer les représentations susindiquées qui seront faites à la Porte par M. de Giers.

59.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 859. *Paris, 21 août 1913, 12 h. 35.*

Le Grand Vizir ayant déclaré à M. de Giers que les troupes ottomanes avaient l'ordre formel de repasser la Maritza, l'Ambassadeur de Russie a reçu l'instruction d'insister de la manière la plus pressante pour que cet ordre soit exécuté le plus tôt possible [2].

Je vous prie, si la même déclaration vous est faite, de tenir au Grand Vizir un langage analogue à celui de votre collègue russe.

[1] Voir dans le tome VII, 3e série, la lettre de Rifaat Pacha reproduite sous le numéro 427.

[2] Voir, à la date du 20 août, le télégramme de Pétersbourg reproduit sous le numéro 53.

60.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 582. *Saint-Pétersbourg, 21 août 1913, 20 h. 5.*

(*Reçu :* 21 h. 10.)

Réponse à votre télégramme n° 885 (1).

Il s'est fait à Londres une confusion que vous avez sans doute déjà relevée. La rupture des relations devrait suivre non pas le refus d'évacuer Andrinople, question qui ne serait pas posée, mais le refus de rappeler les troupes ottomanes sur la rive gauche de la Maritza. D'ailleurs si la Porte tient l'engagement qu'elle vient de prendre en termes catégoriques, le projet de rupture tombe de lui-même. Et l'occupation toute prochaine, en présence peut-être des Attachés militaires, des territoires de la rive droite de la Maritza par les troupes bulgares, détournera probablement la Porte de tenter dans cette région quelque nouvelle aventure.

61.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 228. *Londres, 21 août 1913, 19 h. 47.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

Sir L. Mallet m'a dit que M. Sazonoff avait demandé à Votre Excellence de rédiger la déclaration visée dans votre télégramme 987 (2) et relative au refus de toute transaction financière [avec] la Turquie et que Votre Excellence avait accepté. Ainsi qu'il l'a déjà fait savoir à M. Sazonoff, Sir E. Grey s'associera à cette déclaration si elle est acceptée par toutes les Puissances.

(1) Télégramme circulaire transmettant à divers postes un télégramme 226 de Londres, en date du 19 août, non reproduit et faisant connaître la réponse que Sir Ed. Grey ferait vraisemblablement à une démarche du comte Benckendorff identique à celle dont s'était acquitté à Paris M. Isvolsky (voir la note de l'ambassade de Russie ci-dessus reproduite à la date du 19 juillet sous le numéro 46).

(2) Télégramme circulaire transmettant à divers postes la note de l'ambassade de Russie, ci-dessus reproduite à la date du 12 août sous le numéro 12.

62.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 583, 584. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 21 août 1913, 20 h. 7, 20 h. 3.

(*Reçu :* 22 h. 55, 21 h. 55.)

Pendant la dernière manœuvre à laquelle il a assisté avant-hier, l'Empereur s'est montré très satisfait de [l'excellente] impression que le général Joffre lui a déclaré qu'il rapporterait de ce qu'il avait vu. Il a dit au général : « Vous pouvez avoir en moi une confiance absolue... Vous pouvez compter sur moi et sur mon armée ». Le général Joffre s'est mis complètement d'accord avec le général Gilinski sur la rédaction du procès-verbal de leur[s] entretien[s].

On y constate les progrès réalisés dans l'exécution des lignes stratégiques demandées par le procès-verbal de septembre 1912. Le général Joffre m'a confirmé à ce sujet ce que m'avait précisé le général Gilinski le 1er août et que je vous ai télégraphié sur la rapidité de la concentration russe. Dès maintenant la Russie pourrait, le 13e jour, lancer 13 corps d'armée contre l'Allemagne.

Les deux chefs d'états-majors généraux formulent également le désir de voir exécuter de nouveaux travaux, notamment la ligne Ryazan-Toula-Varsovie qui amènerait du centre de la Russie de nouveaux corps d'armée sur la frontière occidentale.

Je vous ai télégraphié que cette ligne a été approuvée par l'Empereur dans la visite que lui a faite le 1er août le général Gilinski. M. Sazonoff m'a dit que le Conseil des Ministres s'en est occupé à son tour et que l'exécution en est certaine. Enfin le général Joffre se déclare très heureux des mesures en voie d'exécution [pour une forte] augmentation des [effectifs] sur la frontière de l'ouest, question que j'avais soulevée au cours de la première audience que me donna l'Empereur, bien qu'elle ne figurât pas au procès-verbal des chefs d'états-majors généraux du mois de septembre dernier (1).

(1) Le texte de ces télégrammes a été rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

63.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 227. *Londres, 21 août 1913, 19 h. 47.*
(*Reçu :* 23 h.)

Je réponds à vos télégrammes n°s 1005, 1006 [1], 1011 [2].

Sir E. Grey avait chargé Sir L. Mallet de répondre à l'ambassade de Russie qu'avant de décider le rappel des trois Ambassadeurs il convenait d'attendre le résultat de la démarche que toutes les Puissances devaient faire à Constantinople. Mais le Sous-Secrétaire d'État a reçu depuis de Sir G. Buchanan des informations semblables à celles de votre télégramme 1011 sur l'effet produit à Pétersbourg par la déclaration du Grand Vizir relativement à la Maritza; il pense donc qu'il suffit de laisser tomber la suggestion russe touchant les Ambassadeurs et d'agir à Constantinople afin d'obtenir l'exécution des promesses turques.

D'après les nouvelles parvenues au Foreign Office, les déclarations du Grand Vizir seraient arrivées à temps; car, dans son entrevue avec M. Sazonoff, l'Empereur Nicolas aurait décidé, pour obliger les troupes turques à repasser la Maritza, de rappeler son Ambassadeur à Constantinople, même s'il devait être seul à le faire et avant de procéder à la saisie d'un port ottoman.

64.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 228. *Vienne, 21 août 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 29 août; Dir. pol., 3 septembre.)

Que le traité de Bucarest ait été signé et que le danger de le voir revisé soit écarté pour les copartageants, c'est un résultat satisfaisant, mais qui, malheureusement, est loin de garantir la paix définitive dans les Balkans.

(1) Le premier de ces télégrammes transmettait la dernière partie de la note de l'ambassade de Russie du 19 août, ci-dessus reproduite sous le numéro 46.

Le deuxième reproduisait à quelques mots près le texte ajouté en note au même numéro.

(2) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme 578 de Pétersbourg, en date du 20 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 53.

Tout au plus faut-il considérer la paix actuelle comme une trêve à la faveur de laquelle la majorité des Puissances réussira à retarder et à restreindre les conflits que d'autres s'appliquent à provoquer.

En Thrace, où l'on n'entrevoit pas encore le moyen de ramener les Turcs derrière la ligne Enos-Midia, et vers l'autre extrémité de la Péninsule, où les cinq tribus de la Malessie refusent d'être détachées de l'Albanie, l'état de guerre n'a pas cessé.

La population tant catholique que musulmane d'Ipek, Diakova, Pristina, Kossovo, Prizrend, s'apprête, dit-on, à lutter contre l'annexion à la Serbie, de même qu'une partie de l'Epire contre l'incorporation à l'Albanie.

Et de plus, les Macédo-Bulgares se déclarent prêts à résister, fût-ce par les armes, à leur absorption dans la nouvelle Serbie et la nouvelle Grèce.

Les appréhensions pour un tout prochain avenir que peuvent inspirer ces causes presque certaines de troubles s'aggravent d'autant plus que deux états, la Bulgarie et l'Autriche-Hongrie s'emploient plus ou moins ouvertement, mais avec une égale activité, à attiser ces divers foyers d'incendie.

L'espoir du Gouvernement bulgare d'être soustrait, au prix d'une conflagration générale, à la déchéance dont il est menacé, doit pourtant avoir pris fin; son prestige militaire amoindri, ses ressources épuisées, l'hérédité de la sauvagerie tartare démontrée par des dévastations systématiques lui ont aliéné presque toutes les sympathies. Son représentant ici, d'après les aveux qu'il m'a faits, commence à s'en convaincre.

Mais resterait encore la chance, au moyen de nouveaux bouleversements dans la Péninsule, de voir au moins les États voisins menacés et affaiblis; ce qui, à défaut de profits immédiats, donnerait du moins satisfaction aux sentiments de haine, de vengeance et de revanche dont s'inspire la nation.

Comme je l'ai plusieurs fois signalé, rien ne peut être plus favorable à la réalisation de tels vœux que les protestations de plus en plus précises des Macédo-Bulgares. Sous la direction de M. Théodore Pawloff, originaire d'Uskub, ancien député au Parlement ottoman, qui s'attribue le titre de plénipotentiaire de l'organisation macédonienne, une députation vient d'arriver à Vienne, où les encouragements ne lui manqueront pas.

M. Pawloff affirme, dans une déclaration publiée par la *Reichspost,* que ses compatriotes ne se laisseront ni gréciser, ni serbiser. Ayant eu plus que les autres à combattre pour leur nationalité, ils sont plus Bulgares de cœur qu'aucun de ceux du royaume. Leur culture acquise par une fréquentation assidue des écoles est supérieure à celle de leurs congénères. Les six races qui constituent la population de la Macédoine, Bulgares, Turcs, Albanais, Grecs, Juifs et Koutzo-Valaques seraient entièrement d'accord, d'après M. Pawloff, pour réclamer la constitution d'un État autonome. Il doit pourtant convenir que les Grecs préféreraient peut-être passer sous la domination hellénique, mais

comme ils ne constituent qu'une infime minorité, c'est pour lui sans importance.

J'ajouterai, quant à moi, qu'aujourd'hui même, M. Filipesco, ancien Ministre roumain, à qui je parlais des Koutzo-Valaques, m'a répondu en riant : « Des Koutzo-Valaques, il n'y en a plus. Désormais ils ne nous serviraient à rien ». Pour les Juifs, l'idée de patrie n'est peut-être pas celle qui les émeut le plus et les déterminerait à se transformer en insurgés.

Quant aux Serbes, d'après le chef de la députation, ils n'existent pas en Macédoine. Aussi leur laisser prendre possession du pays presque entier est inadmissible; on s'y opposera par la forme brutale. Une Macédoine autonome et une Albanie indépendante, vis-à-vis de la Grèce, de la Serbie et de la Bulgarie, sont des contrepoids indispensables pour la stabilité de la paix dans les Balkans. Sans ce règlement, la terrible et sanglante guerre d'hier ne serait que la préface d'épouvantables catastrophes!

Si discutables que soient ces déclarations, il est fort à craindre qu'elles ne trouvent de l'écho à Sofia et même à Vienne. M. Ghenadieff, macédonien lui aussi et organisateur redouté de bandes de comitadjis, n'est vraisemblablement pas étranger à l'envoi de cette députation. Sa présence dans le ministère bulgare constitue, suivant l'opinion de l'ambassade de Russie, un des pires dangers pour le maintien de la paix. Du même groupe et plus notoirement compromis encore est M. Siméon Radeff, que le Gouvernement bulgare a envoyé à Bucarest comme négociateur. Sans s'exagérer les moyens d'action de ces agitateurs, le pouvoir dont ils sont momentanément investis autorise de sérieuses appréhensions. S'ils parvenaient à provoquer de nouvelles prises d'armes, d'effroyables exterminations, ainsi qu'ils l'annoncent eux-mêmes, seraient à prévoir.

C'est pourquoi je répète qu'essayer de calmer et de satisfaire les Bulgares par des concessions territoriales ne modifierait en rien leurs ressentiments. En retarder le plus possible l'explosion en consolidant dans leurs positions ceux qui auront à supporter le choc, est donc ce que conseille la prudence. Aucune mesure de préservation ne sera excessive pour conserver la paix précaire si péniblement obtenue.

Toutefois, par une préoccupation d'équité, et aussi pour le cas où nous aurions avantage à nous prévaloir à Sofia d'un service rendu, il serait opportun de se faire une opinion sur la valeur de la protestation de mon collègue bulgare que j'ai mentionnée à la fin de mon télégramme n° 133 [1]. Le tracé de la frontière grecque qui coupe le cours de la Mesta ne laisse pas à la Bulgarie le moyen d'utiliser cette vallée, dont elle ne possédera que les deux extrémités, pour y construire le chemin de fer par où devraient être reliés Sofia et Port

[1] Non reproduit, la présente dépêche en tenant lieu.

Lagos. En dehors et à l'est de cette vallée, s'étend la partie la plus abrupte de la chaîne balkanique qui empêcherait de détourner par là la voie ferrée ou d'en établir une de Philippopoli à la mer. Le préjudice est donc considérable pour les Bulgares; M. Salabacheff affirme que c'est afin de le leur infliger et « par méchanceté pure » que les négociateurs grecs ont exigé ce tracé. Mais il est probable que des raisons stratégiques ont été déterminantes et que la frontière hellénique resterait mal défendue, si les Bulgares occupaient les cimes de la montagne.

Ce serait une question à étudier que de voir quelle transaction moins désavantageuse aux intérêts économiques de la Bulgarie pourrait être proposée.

65.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 229. Très confidentiel. *Londres, 22 août 1913, 4 h. 26.*
(*Reçu :* 8 h.)

Suite à mon télégramme n° 227[1].

Bien qu'elle ne doive vraisemblablement pas être exécutée, la décision de l'Empereur Nicolas de faire occuper éventuellement un port ottoman, afin d'obliger les Turcs à repasser la Maritza, a fait une grande impression au Foreign Office. Sir E. Grey a fait rappeler au Cabinet de Pétersbourg qu'il lui avait demandé, il y a trois semaines, de ne pas prendre d'initiative avant de s'être concerté avec le Cabinet de Londres.

66.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 407. *Berlin, 22 août 1913, 14 h. 20.*
(*Reçu :* 14 h. 45.)

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, que j'ai vu aujourd'hui, m'a dit qu'il avait été mis au courant par M. Helfferich des pourparlers qui ont eu lieu entre les représentants de la Banque ottomane et ceux de la *Deutsche Bank*. Il n'a pu encore examiner les détails de l'arrangement projeté, mais il

[1] Du 21 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 63.

m'a assuré que son impression était favorable et qu'il désirait, comme il l'a fait dire à Votre Excellence par M. de Schoen, qu'une entente eût lieu entre les deux groupes sur les bases proposées. Il m'a dit qu'il ne pouvait prendre encore aucun engagement formel, mais qu'il ne lui semblait pas y avoir de difficultés à ce que, si les deux groupes étaient d'accord, l'Allemagne se montrât favorable à la concession au groupe français des lignes dites arméniennes et notamment de la ligne de Sivas au delà de Kharpout jusqu'à la jonction éventuelle de l'embranchement de Van.

67.

Note du Ministre.

Paris, 22 août 1913.

Rifaat Pacha me dit au nom de la Porte qu'elle s'en tient à sa note du 19 juillet [1] et qu'en dehors de quelques points occupés par ses troupes pour des raisons purement stratégiques il ne sera procédé à aucune opération militaire nouvelle. L'ordre a même été donné aux généraux turcs d'évacuer les localités situées sur la rive droite de la Maritza et qui n'ont qu'une importance stratégique secondaire. D'autre part, le Gouvernement ottoman signale de nouveaux massacres de Musulmans à Kirdjali et Feredjik et demande aux Puissances leur intervention énergique pour prévenir de pareils faits.

Télégraphier en conséquence à nos différentes ambassades et à Sofia [2].

68.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 374. *Belgrade, 22 août 1913, 17 h.*
(*Reçu :* 18 h. 15.)

La Banque franco-serbe ayant fait savoir au ministère royal des Finances que le *consortium* des banques françaises était disposé à accorder à la Serbie

(1) Voir au sujet de cette note les télégrammes de Constantinople en date du 19 août, ci-dessus reproduits sous le numéro 48.

(2) Un télégramme circulaire reproduisant le langage tenu par Rifaat Pacha a été envoyé le 24 août, à 12 h. 30, à Pétersbourg 896, Constantinople 868, Berlin 837, Londres 1018, Rome 855, Vienne 759, Sofia 553. Au télégramme adressé à Sofia était ajoutée cette phrase : « Veuillez, si vos collègues ont des instructions à cet effet, vous concerter avec eux pour attirer l'attention du Gouvernement bulgare sur la nécessité de prendre des mesures efficaces pour empêcher ces massacres qui servent de prétexte à la Turquie pour agir au delà de la Maritza ».

une avance de 15 millions en la subordonnant à la conclusion d'un contrat d'emprunt de 250 millions divisé en deux séries dont la deuxième à option, le Conseil des Ministres aurait décidé hier soir d'accepter les conditions, pourvu que l'avance fût portée à 20 millions et que l'emprunt entier fût pris ferme par la Banque : intérêt 5 p. 100, taux 89. Il serait garanti par le surplus des recettes des monopoles qui devant être prochainement appliqués aux [nouvelles] provinces donneront d'importantes plus-values. Conseil des Ministres s'est prononcé contre toute [hypothèque] sur les recettes des monopoles de l'alcool qui avait été demandée par les banques.

D'après des informations qui me sont fournies par les Directeurs de la Banque franco-serbe le Trésor aurait un urgent besoin d'argent et il y aurait actuellement plus de 15 millions de dettes criardes réclamées par des fournisseurs.

69.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 375. *Belgrade, 22 août 1913, 17 h.*

(*Reçu :* 18 h. 15.)

Pendant son séjour à Bucarest, le Roi Charles aurait dit à M. Pachitch qu'il avait insisté à Vienne pour que l'Autriche changeât de politique vis-à-vis de la Serbie [1] et entrât dans la voie des concessions nationales à l'égard de ses populations yougo-slaves, concessions qui ne sauraient plus avoir d'inconvénient maintenant que la Serbie allait être occupée pendant de longues années à l'organisation de ses nouvelles provinces; le Roi Charles croyait pouvoir espérer qu'il en serait ainsi.

Il m'a été répété au ministère des Affaires étrangères royal que le Gouvernement serbe ressentirait désormais un besoin absolu de paix extérieure et partant de rapports normaux avec l'Autriche qui lui garantît également sa tranquillité du côté de l'Albanie.

Dans ce but, M. Pachitch passera prochainement par Vienne allant à Marienbad et il en profitera sans doute pour s'entretenir avec M. de Bilinski, qui a la confiance de l'Empereur; il s'agit éventuellement de pourparlers économiques, non politiques.

[1] Rapprocher cette information du télégramme adressé le 3 août de Bucarest au comte Berchtold par le prince de Fürstenberg et rapportant le langage tenu par le Roi Charles à M. Spalaïkovitch (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 8201). Voir aussi la réponse du comte Berchtold (*ibid.*, pièce n° 8240).

70.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 22 août 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky [1] que l'objection, faite contre le « boycott pécuniaire », que la Turquie pourra toujours recevoir de l'argent par une voie détournée, d'Amérique ou de pays secondaires, ne paraît pas convaincante aux financiers compétents russes. Si les grandes Puissances se décident à faire la déclaration proposée par le Gouvernement russe, il est peu probable qu'il se trouve en Europe ou en Amérique des personnes prêtes à risquer leur épargne dans des transactions financières avec la Turquie. M. Sazonoff pense qu'il est désirable que toutes les Puissances fassent une déclaration générale commune, laquelle serait simultanément et officiellement publiée. M. Isvolsky est chargé de s'expliquer à ce sujet avec Son Excellence M. Pichon et de s'entendre avec lui sur la rédaction d'une pareille proposition, dont l'initiative pourrait être prise soit par la France, en sa qualité de Puissance la plus intéressée dans les questions financières, soit par la Russie, si Son Excellence M. Pichon le croit préférable.

M. Isvolsky est chargé en outre d'expliquer à Son Excellence M. Pichon que le Gouvernement impérial ne songe nullement à rayer de l'ordre du jour la question d'Andrinople, mais qu'il fait une distinction entre cette question et celle, nouvellement surgie, de l'occupation de la Thrace par les Turcs. En occupant Andrinople, la Turquie a enfreint la décision de Londres, à laquelle ont participé toutes les Puissances; en passant la Maritza, elle a enfreint sa propre déclaration solennelle. Si, d'un côté, on peut compter que dans la question d'Andrinople les Puissances maintiendront leur solidarité qui a trouvé son expression tant dans le traité de Londres que dans leurs déclarations collectives subséquentes à la Porte, d'autre part, l'occupation de la Thrace crée une situation nouvelle qui deviendra de jour en jour plus dangereuse; le Gouvernement impérial ne peut pas appliquer à cette situation la méthode plus lente qui peut convenir à la question d'Andrinople.

En terminant, M. Sazonoff charge M. Isvolsky de dire à Son Excellence M. Pichon qu'il espère d'autant plus pouvoir compter sur l'appui de la France, que l'Autriche s'efforce de faire naître chez nous des doutes sur la sincérité de notre alliée et qu'il est très désirable de ne pas laisser s'accréditer ces doutes.

[1] On trouve dans *Un livre noir*, II, p. 136, le télégramme adressé le 20 août par M. Sazonoff à M. Isvolsky au sujet du moyen de pression dont le Ministre russe voulait qu'on usât contre la Turquie.

71.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 422. *Thérapia, 22 août 1913, 23 h. 30.*
(*Reçu :* le 23, à 0 h. 55.)

Il est encore autre chose qui gêne beaucoup l'État-major ottoman [1], ce sont les appels qui lui sont adressés par les populations musulmanes et grecques des localités évacuées par les troupes régulières et qui sont abandonnées à la férocité des comitadjis bulgares. Je viens de recevoir moi-même la visite de l'agent consulaire de France à Dédéagatch venu à Constantinople pour demander [secours]. Tous les habitants sont décidés, m'a-t-il dit, à fuir, les Musulmans à Enos et les Grecs à Kavala, dès que les troupes helléniques seront parties, car n'y ayant plus alors aucune autorité pour les protéger ils seront livrés sans défense aux comitadjis. Votre Excellence se rappelle qu'il [a été] déjà fait une première expérience et que j'ai dû envoyer le *Jurien de la Gravière* à Dédéagatch pour mettre fin aux horreurs qui s'y commettaient. Le *Bruix* ayant été rappelé par le Ministre de la Marine [je] ne dispose aujourd'hui d'aucun bâtiment pour le détacher à Dédéagatch. Notre agent aurait voulu en conséquence que je demandasse à la Porte d'y envoyer des gendarmes pour y assurer l'ordre. Je lui ai répondu que non seulement je ne ferais pas une démarche dans ce sens, mais que si la Sublime Porte prenait elle-même des mesures de ce genre je devrais protester avec mes collègues contre cette violation du traité de Londres.

Il n'en est pas moins vrai que cette situation est intolérable plus encore pour les populations [sacrifiées] que pour le Gouvernement turc; il importe donc que les Bulgares réoccupent sans plus de délai les territoires qui leur sont dévolus et y rétablissent un ordre de choses régulier. Ils ne rencontreront pour ce faire, aucune opposition, bien au contraire, de la part des Turcs tant qu'il ne s'agira pas des territoires occupés actuellement par les troupes ottomanes; et même, je le répète, les Turcs consentiront à reculer leur occupation là où elle déborde la Maritza, pourvu qu'ils aient l'assurance qu'Andrinople et leurs communications avec cette place ne sont pas menacées.

[1] Dans un télégramme auquel celui-ci fait suite, M. Bompard indiquait les raisons d'ordre purement militaire qui obligeaient l'État-major à maintenir provisoirement des troupes en des points situés au delà de la ligne frontière acceptée par le Gouvernement ottoman.

72.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 423. *Thérapia, 22 août 1913, 18 h. 45.*

(*Reçu* : le 23, à 10 h. 20.)

Je réponds à votre télégramme n° 859 [1].

Le Grand Vizir ne m'a jamais déclaré que les troupes ottomanes avaient reçu ou recevraient l'ordre de repasser la Maritza; chaque fois que je l'ai entretenu de leur avance au delà de cette rivière, il m'a répondu que leur marche vers l'Ouest était depuis longtemps arrêtée et qu'il serait même possible de les faire revenir en arrière sur certains points, mais que de toute manière l'État-major devrait maintenir sur la rive droite discutée, à titre provisoire, les forces nécessaires pour assurer les communications avec Andrinople par voie ferrée. M. de Giers, qui est allé ce matin même demander au Grand Vizir des nouvelles du retrait des troupes qui ont franchi la Maritza, a obtenu pour réponse qu'aucun poste n'avait été maintenu au delà de la rive occidentale atteinte dès le 19 juillet dernier, date de la note aux Puissances, et mon collègue ne m'a pas paru considérer que cette réponse fût en contradiction formelle avec les assurances qu'il avait précédemment reçues. Il tiendrait beaucoup, par conséquent, à ce que les Ambassadeurs fissent une démarche collective à la Porte pour exiger le rappel des troupes en deçà de la Maritza et espère l'acquiescement de l'Allemagne qui seul faisait encore défaut. Il ne verrait pas dans cette démarche un acheminement vers l'abandon d'Andrinople à la Turquie, mais au contraire une première étape dans le sens contraire. Il règne dans la politique russe une grande confusion.

73.

Instructions destinées à M. Krajewski.

22 août 1913.

La réunion des Ambassadeurs à Londres s'étant mise d'accord, le 18 de ce mois [2], sur l'organisation de l'Albanie et notamment sur les conditions

(1) Du 21 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 59.

(2) Il y a là une erreur matérielle : C'est dans sa séance du 29 juillet que la réunion des Ambassadeurs a statué sur l'organisation de l'Albanie et les pouvoirs de la Commission de contrôle. Voir tome VII, 3e série, pièce n° 497.

de l'établissement de la Commission internationale de contrôle, vous devrez, en votre qualité de délégué de la France, vous inspirer du statut adopté au cours de la séance précitée. Ce statut attribue aux délégués, dont les pouvoirs doivent durer dix ans, le contrôle de l'administration civile et des finances de l'Albanie constituée en principauté autonome, souveraine, héréditaire par ordre de primogéniture et neutralisée sous la garantie des six grandes Puissances. Vous aurez, d'accord avec vos collègues, à élaborer un projet d'organisation détaillée de toutes les branches de l'administration et à présenter, sous forme de rapport, à mon Département, dans un délai de six mois, le résultat des travaux de la Commission internationale ainsi que ses conclusions au sujet de l'organisation administrative et financière.

En attendant la désignation, dans un délai de six mois, d'un Prince et la formation du Gouvernement définitif, le fonctionnement des autorités indigènes existantes ainsi que celui de la gendarmerie sont placés sous le contrôle de la Commission internationale.

En étudiant l'organisation judiciaire, vous voudrez bien ne pas perdre de vue qu'une transition trop rapide du régime des Capitulations à un régime de droit international est de nature à entraîner des effets préjudiciables aux intérêts des étrangers résidant en Albanie et que, dans ces conditions, il serait nécessaire de maintenir le régime des Capitulations, tel qu'il fonctionnait sous la domination ottomane, chacune des Grandes Puissances se réservant d'y renoncer dès que la consolidation politique et administrative de l'Albanie offrira des garanties suffisantes.

Dans la séance du 17 décembre 1912, la réunion des Ambassadeurs a décidé qu'un accès commercial sera réservé à la Serbie par un port albanais libre et neutre desservi par un chemin de fer international sous le contrôle européen et mis sous la garde d'une force spéciale internationale avec liberté de transit pour toutes les marchandises y compris les munitions de guerre. Des dispositions prévoient :

1° La neutralisation spéciale du port. Si la neutralité de la future Albanie admet l'établissement de fortifications pour la défense du pays, le port commercial desservi par le chemin de fer international devra être soumis à un régime spécial imposant l'obligation de ne pas fortifier cette place;

2° La liberté du transit. Les six grandes Puissances ainsi que la Serbie et l'Albanie, participant par leurs capitaux à la création d'une compagnie internationale pour la construction et l'exploitation du chemin de fer en question concédé par le Gouvernement albanais, jouiront d'un droit d'ingérance sur l'entreprise. Le libre usage du chemin de fer et du port est garanti par les grandes Puissances signataires à tous les États d'une manière égale sous les mêmes conditions et en même temps;

3° Le contrôle et la garde du chemin de fer. Le contrôle du chemin de fer

sera exercé par une commission composée des représentants des six grandes Puissances, de la Serbie et de l'Albanie. La garde du chemin de fer sera confiée à la gendarmerie, à la milice ou à toute force albanaise sous le contrôle des six grandes Puissances;

4° Le transit des munitions de guerre. La liberté de transit des matériaux de guerre ne soulevant pas d'objection en principe, le droit de visite et de prise à l'égard de tous les bateaux de commerce avant leur entrée dans le port desservi par le chemin de fer international est reconnu aux États belligérants.

En ce qui concerne les ressources financières de la Principauté, la réunion des Ambassadeurs à Londres a émis l'avis que les grandes Puissances devraient aviser, dès le début, aux moyens financiers indispensables pour assurer les services du contrôle international et de la gendarmerie. Vous aurez donc à étudier cette question et à me faire connaître, aussitôt que possible, la somme que vous estimerez nécessaire au bon fonctionnement de l'administration.

Jusqu'au moment où un nouveau régime sanitaire définitif sera établi, il sera nécessaire d'appliquer en Albanie le régime sanitaire tel qu'il a été réglé par la convention sanitaire internationale de Paris en 1912.

L'organisation de la gendarmerie sera confiée à des officiers étrangers qui en auront le commandement supérieur et effectif. Leurs traitements pourront être assurés sur les ressources du pays avec la garantie des six grandes Puissances et leur mission ne portera atteinte ni à l'uniformité du service ni à l'emploi d'officiers, sous-officiers et gendarmes indigènes.

Dans l'attribution des fonctions publiques, il sera nécessaire de maintenir l'équilibre entre musulmans et chrétiens sans porter atteinte aux droits déjà acquis et aux attributions déjà faites.

La liberté du culte et de l'enseignement sera égale pour tous. Néanmoins, le Gouvernement de la République est disposé à continuer aux Mirdites la protection morale que nous leur avons toujours accordée. Quelle qu'ait été l'action exercée jusqu'ici par l'Autriche-Hongrie en matière de protection religieuse, tous les établissements scolaires hospitaliers et autres, dirigés par des congrégations étrangères, soit qu'ils existent déjà, soit qu'ils viennent à être ultérieurement ouverts, seront placés, aussi longtemps que le régime des capitulations n'aura pas été aboli, sous la protection des représentants de la nation dont ils relèvent.

Telles sont les premières instructions qui doivent vous guider dans la mission que je viens de vous confier. Il est évident que vous devrez, avant de donner votre assentiment sur toutes les questions présentant un intérêt général, en référer à mon Département.

74.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 587. *Saint-Pétersbourg, 23 août 1913, 13 h. 20.*
(*Reçu :* 15 h. 35.)

Les agences ont publié un télégramme de Constantinople annonçant « qu'un rapport de Djavid Bey à la Sublime Porte représente comme en bonne voie les négociations qu'il mène à Paris pour la conclusion d'un gros emprunt ».

Si la nouvelle est inventée de toutes pièces, il est aisé d'en deviner l'inspiration : il s'agit d'éveiller les défiances du Gouvernement russe et de faire croire à l'opinion que la France se désolidarise complètement d'avec la Russie.

Or, l'assurance donnée en votre nom par M. Isvolsky, que la France s'unira à la Russie pour exercer une pression sur la Sublime Porte par le refus de tout concours financier, a puissamment détourné la Russie d'une action isolée qui, par certains côtés, ne laisse pas d'être tentante.

Le Gouvernement sait très bien et la presse n'ignore pas davantage à quel prix la Turquie a réuni les 300.000 hommes dont elle se vante, entre sa capitale et Andrinople, et que, de la frontière russo-turque à la mer Méditerranée, aucun obstacle sérieux ne pourrait être opposé à travers l'Asie Mineure à la marche des troupes russes.

Si des pourparlers ont vraiment lieu à Paris, il serait prudent, je crois, d'aviser les banques que, supérieurs au profit d'une émission, l'intérêt de l'État et l'intérêt de l'épargne s'accordent pour déconseiller un emprunt qui, dans l'état d'épuisement de la Turquie et avec les charges de sa dette, ne saurait être présenté comme un placement de père de famille [1].

[1] A ce télégramme M. Pichon répondait le même jour à 18 h. 05 : « Aucune négociation pour un emprunt ottoman ne se poursuit en ce moment à Paris ».

75.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Constantinople, Rome.

T. n°s 1015, 834, 892, 755, 864, 852. Confidentiel.

Paris, 23 août 1913, 16 h. 5.

Pour votre information personnelle :

Aux termes d'une note que m'a remise hier l'Ambassadeur de Russie [1], le Gouvernement impérial insiste pour que toutes les Puissances fassent à Constantinople une déclaration commune qui serait simultanément et officiellement publiée et par laquelle il serait notifié à la Turquie que toute assistance financière lui serait refusée tant qu'elle ne se conformerait pas au traité de Londres.

Sur la demande de M. Sazonoff, j'ai consenti à m'entendre avec M. Isvolsky sur les termes de cette déclaration. Voici le texte sur lequel l'accord s'est fait entre nous :

« Le Gouvernement ... déclare qu'il s'opposera, dans la mesure de ses moyens légaux, à ce que ses nationaux participent à aucune opération nouvelle qui constituerait, sous une forme directe ou indirecte, une assistance financière au Gouvernement impérial ottoman, jusqu'à ce que la Turquie se soit conformée aux stipulations du traité de Londres ».

La Russie va, en conséquence, proposer cette formule aux Gouvernements des grandes Puissances auprès desquelles elle pourra faire état de son accord avec la France. Mais il demeure bien entendu que c'est au Gouvernement impérial qu'appartient l'initiative de cette démarche.

76.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 376. *Belgrade, 23 août 1913, 14 h.*

(*Reçu :* 16 h. 45.)

D'après des informations fournies par le ministère royal des Affaires étrangères il existerait entre la Roumanie et les États alliés une formule de garantie insérée dans une déclaration annexée au traité de Bucarest.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 70.

On dit savoir que l'Empereur d'Allemagne s'emploierait à Bucarest et à Athènes pour amener sous son égide une entente gréco-roumaine [1]; il travaillerait également au rapprochement gréco-turc. Le but de cette activité serait de maintenir le bloc balkanique auquel se rattacherait nécessairement la Bulgarie en équilibre entre la Triple Alliance et la Triple Entente.

Le Ministre de Russie se montre enchanté de l'attitude actuelle de l'Allemagne; il la veut croire diamétralement opposée à celle de l'Autriche, et cela paraît lui suffire.

D'après les confidences de M. Coromilas au Ministre de Serbie à Athènes, la Grèce continuerait de causer en sous-main avec la Turquie touchant le sort de la Thrace, mais se garderait de conclure.

77.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 99. *Cettigné, 23 août 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 août.)

Comme je causais hier avec le Ministre des Affaires étrangères des événements militaires récents, de leurs résultats immédiats et de leurs conséquences probables, M. Plamenatz m'a dit : « Parmi les Puissances qui viennent de remporter la victoire sur les champs de bataille, il en est une qu'il ne faut pas oublier : c'est la France. Vous savez quelle sympathie j'ai pour ce pays où j'ai vécu et étudié pendant dix ans, aussi est-ce avec un véritable plaisir que j'ai constaté que dans toute la Péninsule des Balkans le prestige militaire de votre patrie s'était considérablement accru. Vous n'avez pas eu besoin de tirer l'épée, mais la valeur de vos officiers, de vos méthodes, de votre armement a été mise à l'épreuve et leur supériorité a été victorieusement démontrée. Je ne vous donne pas ici seulement mon impression personnelle, mais aussi celle que j'ai recueillie auprès des diplomates et des hommes d'État avec lesquels j'ai eu récemment l'occasion de m'entretenir ».

J'ai vivement remercié le Ministre des sentiments dont il me faisait part ainsi que des indications qu'il voulait bien me fournir et j'ai exprimé l'espoir que les Gouvernements qui avaient pu apprécier la supériorité de notre matériel ne manqueraient pas, le cas échéant, de donner de nouvelles commandes à l'industrie française.

[1] Cf. le télégramme de l'Empereur Guillaume II en date du 16 août reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 36, I, pièce n° 13781.

78.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 24 août 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky que le Gouvernement bulgare vient de l'informer d'urgence de l'occupation par les troupes turques de la région de Kirdjali et que ce Gouvernement exprime la crainte que la Porte n'ait l'intention de continuer systématiquement sa pression et ses menaces et d'aboutir, peut-être, à la guerre. Si l'occupation de Kirdjali se confirme, cela démontrera qu'il est absolument impossible d'ajouter foi aux déclarations de la Porte. M. Sazonoff a chargé l'Ambassadeur de Russie à Constantinople d'adresser à ce sujet une demande énergique au Grand Vizir; dans son télégramme à M. de Giers, M. Sazonoff ajoute que la déclaration faite par le Grand Vizir, que les troupes turques resteront sur les positions qu'elles occupaient le jour où a été expédiée la note du 7/20 juillet [1], ne peut pas être reconnue comme étant satisfaisante pour le Gouvernement impérial qui désire savoir si les troupes turques se trouvent sur la rive droite de la Maritza, ou si elles sont revenues sur la rive gauche. Si la situation, telle qu'elle se présentait de fait le 7/20 juillet, ne répondait pas aux déclarations positives faites le même jour, cela démontrerait une fois de plus la mauvaise foi des Turcs.

M. Isvolsky est chargé de porter ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. Pichon et de le prier de vouloir bien soutenir les représentations de l'Ambassadeur de Russie à Constantinople [2].

[1] Il s'agit probablement de la note remise par la Porte au Gouvernement bulgare le 19 juillet. Voir à ce sujet le télégramme du 19 août de Constantinople, ci-dessus reproduit sous le numéro 48, et la lettre de Rifaat Pacha du 20 juillet reproduite dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 427.

[2] Un peu avant la réception de cette note M. Pichon avait envoyé ce télégramme circulaire à Pétersbourg 896, Constantinople 868, Berlin 837, Londres 1018, Rome 855, Vienne 759, Sofia 553 : «Rifaat Pacha m'a déclaré au nom de la Sublime Porte que la Turquie s'en tient à la note du 19 juillet et qu'en dehors de quelques points occupés par ses troupes pour des raisons stratégiques, il ne sera procédé à aucune opération militaire nouvelle. Ordre a été donné aux généraux turcs d'évacuer les localités situées sur la rive droite de la Maritza et qui n'ont qu'une importance stratégique secondaire. D'autre part, le Gouvernement ottoman signale de nouveaux massacres de musulmans à Kirdjali et à Feredjik et demande aux Puissances leur intervention pour prévenir de pareils faits. *Pour Sofia seulement :* Veuillez, si vos collègues ont des instructions à cet effet, vous concerter avec eux pour attirer l'attention du Gouvernement bulgare sur la nécessité de prendre des mesures efficaces pour empêcher ces massacres qui servent de prétexte à la Turquie pour agir au delà de la Maritza».

Le 25 août, d'autre part, M. Pichon télégraphiait à Constantinople : «Le Gouvernement russe, ayant été informé de l'occupation de Kirdjali par les troupes ottomanes, a chargé son ambassadeur à Constantinople d'adresser à ce sujet des représentations au Grand Vizir et d'obtenir en même temps des renseignements précis sur la position actuellement occupée par l'armée turque dans la région de la Maritza. Veuillez agir dans le même sens de concert avec votre collègue russe».

79.

Procès-verbal des entretiens du mois d'août 1913 entre les chefs d'état-major des armées française et russe.

Par application des dispositions du paragraphe Ier de l'article 4 de la Convention militaire du 17 août 1892, Son Excellence le général Gilinski, chef d'état-major général de l'armée russe, et le général Joffre, chef d'état-major général de l'armée française, se sont, à diverses reprises, réunis en conférence à Saint-Pétersbourg et à Krasnoïé-Sélo pendant le mois d'août 1913 (1).

Étaient en outre présents :

Le général de Laguiche, Attaché militaire à l'ambassade de la République française en Russie;

Le colonel comte Ignatieff, Attaché militaire à l'ambassade de Russie à Paris;

Le colonel Berthelot, commandant le 94e régiment d'infanterie, aide-major général désigné de l'armée française.

Les divers points de la Convention ont été successivement examinés par les conférents, et ont donné lieu aux échanges de vues ci-après :

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.

Tout d'abord, les conférants décident que, toutes les fois qu'ils tomberont d'accord pour accepter sans changement un ou plusieurs alinéas du procès-verbal de la Conférence précédente, le texte en sera reproduit intégralement dans le présent procès-verbal.

Une mention spéciale sera inscrite en marge des textes ainsi reproduits.

Cette manière de procéder a l'avantage de dispenser, autant que possible, de se reporter au texte du procès-verbal antérieur.

(1) Le procès-verbal n'est pas daté mais il est certainement postérieur au 21 août et antérieur au 25, jour du départ du général Joffre.

TEXTE DE LA CONVENTION.

La France et la Russie étant animées d'un égal désir de conserver la paix et n'ayant pour but que de parer aux nécessités d'une guerre défensive, provoquée par une attaque des forces de la Triple Alliance contre l'une ou l'autre d'entre elles, sont convenues des dispositions suivantes :

PRÉAMBULE *

Les deux chefs d'état-major déclarent d'un *commun* accord que les mots «guerre défensive» ne sauraient être interprétés dans le sens de «guerre que l'on conduira défensivement». Ils affirment au contraire la nécessité absolue pour les armées russe et française de prendre une offensive vigoureuse et, autant que possible, simultanée, conformément au texte de l'article 3 de la Convention, aux termes duquel «les forces des deux Puissances contractantes s'engagent à fond et en toute diligence».

I

Si la France est attaquée par l'Allemagne ou par l'Italie soutenue par l'Allemagne, la Russie emploiera toutes ses forces disponibles pour attaquer l'Allemagne.

Si la Russie est attaquée par l'Allemagne ou par l'Autriche soutenue par l'Allemagne, la France emploiera toutes ses forces disponibles pour combattre l'Allemagne.

ARTICLE I.

Mêmes observations que dans les conférences de 1910 et suivantes, ainsi conçues :

«Les deux chefs d'état-major, confirmant le point de vue des conférences antérieures, sont parfaitement d'accord sur ce point que la défaite des armées allemandes reste, quelles que soient les circonstances, le premier et le principal objectif des armées alliées», complétées comme il suit : «et cela, plus encore qu'antérieurement, en raison de l'accroissement considérable de la puissance militaire relative de l'Allemagne dans la Triple Alliance».

II.

Dans le cas où les forces de la Triple Alliance, ou d'une des Puissances qui en font partie, viendraient à se mobiliser, la France et la Russie, à la première annonce de l'événement et

ART. II.

Mêmes observations que dans les conférences de 1910, 1911 et 1912; mais, du fait de l'approbation de l'interprétation des deux chefs d'état-major par les Gouvernements russe et

* Note du document : *accepté sans observation par les conférants.*

sans qu'il soit besoin d'un concert préalable, mobiliseront immédiatement et simultanément la totalité de leurs forces et les porteront le plus près possible de leurs frontières.

III.

Les forces disponibles qui doivent être employées contre l'Allemagne sont, du côté de la France, treize cent mille hommes; du côté de la Russie, sept cent mille à huit cent mille hommes.

Ces forces s'engageront à fond et en toute diligence, de manière que l'Allemagne ait à lutter à la fois à l'Est et à l'Ouest.

français, en vertu de la signature que ces Gouvernements ont respectivement apposée sur les procès-verbaux des Conférences d'août 1911 et de juillet 1912, il convient de rédiger ces observations sous la forme suivante :

« Ainsi que les Gouvernements russe et français l'ont reconnu, en 1911 et 1912, la mobilisation allemande oblige la Russie et la France à mobiliser immédiatement et simultanément toutes leurs forces à la première nouvelle de l'événement et sans qu'il soit besoin d'un concert préalable. *Il en sera de même pour tout acte de guerre de l'armée allemande contre l'une ou l'autre des puissances alliées.* Mais en cas de mobilisation partielle, ou même générale, de l'Autriche ou de l'Italie seules, ce concert est indispensable ».

La phrase soulignée a été ajoutée pour viser le cas d'une attaque brusquée des forces de couverture, précédant la mobilisation, en vue de s'emparer d'un point stratégique important.

Art. III.

Partageant l'opinion de leurs prédécesseurs, les conférants d'un commun accord pensent que l'Allemagne dirigera la plus grande partie de ses forces contre la France, et ne laissera qu'un minimum de forces contre la Russie.

La mise en application de la loi militaire allemande de 1913 aura pour conséquence principale de réduire les délais de mobilisation de l'armée allemande. Cette armée pourra donc disposer de plus de temps que par le passé pour opérer contre la France avant de se retourner contre la Russie.

Le plan des alliés doit donc être de tâcher d'attaquer simultanément des deux côtés à la fois, en exerçant le maximum d'efforts combinés.

Le général Joffre déclare que la France engagera sur sa frontière du nord-est la presque totalité de ses forces, dont le nombre dépassera de plus de deux cent mille hommes celui prévu dans le texte de la Convention, que la concentration des éléments combattants sur cette frontière sera terminée, pour la majeure partie, le dixième jour de la mobilisation, et que les opérations offensives de ce groupement de forces commenceront dès le onzième jour au matin.

Le général Gilinski déclare que la Russie engagera contre l'Allemagne un groupement de forces atteignant huit cent mille hommes au moins, dont la concentration des éléments combattants sur la frontière russo-allemande sera terminée, pour la majeure partie, le quinzième jour de la mobilisation, et que les opérations offensives de ce groupement de forces commenceront aussitôt après le quinzième jour. A la fin de l'année 1914, la fin de la concentration sera avancée de deux jours environ.

Les conférants exposent dans leurs grandes lignes les dispositifs de concentration et de groupement des armées françaises et des armées russes dirigées contre l'Allemagne.

Ils sont d'accord sur la nécessité de diriger l'offensive vers le cœur du pays adverse; sur l'utilité de concentrer les forces de manière à pouvoir agir, soit pour combattre les forces de l'ennemi concentrées dans la Prusse orientale, soit pour marcher sur Berlin, en prenant une ligne d'opérations au sud de cette province, si la concentration des forces allemandes se fait sur la rive gauche de la Vistule.

Sans méconnaître la nécessité pour la Russie de maintenir des forces nom-

breuses en face de l'Autriche et de la Suède, le général Joffre estime que la défaite de l'Allemagne facilitera grandement les opérations que les armées russes dirigeront contre les autres puissances ennemies. C'est donc l'anéantissement des forces de l'Allemagne qu'il faut poursuivre à tout prix et dès le début des opérations. Dans ce but, il importe de réduire au minimum les délais de mobilisation et de concentration des armées alliées.

Le développement du réseau ferré constitue un des facteurs essentiels de ce résultat; le général Gilinski expose que les travaux indiqués dans la conférence précédente ont été réalisés comme il suit :

Les sections Briansk-Gomel et Louninetz-Zabinka de la ligne d'Orel à Varsovie ont été mises à double voie;

La section Zabinka-Brest-Litowsk a été quadruplée.

En ce qui concerne le quadruplement Siedlce-Varsovie, les difficultés de son exécution sont trop grandes et on obtiendra un meilleur résultat en construisant une nouvelle ligne à deux voies venant de Riazan et de Toula, et aboutissant à Varsovie.

Le général Joffre partage cette manière de voir.

L'examen de la carte des chemins de fer amène les deux chefs d'état-major à conclure qu'on obtiendrait une accélération notable de la rapidité de la concentration, en construisant certaines lignes ferrées reliant la Russie orientale à la région de Varsovie, telles que :

1° Doublement de la ligne Batraki-Penza-Riajsk-Bogolaviensk-Soukhinitchi-Smolensk;

2° Doublement de la ligne Rovno-Sarny-Louninetz-Baranovitchi;

3° Doublement de la ligne Lozovaïa-Poltava-Kiev-Sarny-Kovel,

ou construction de la ligne Grichino-Kovel.

Les opérations offensives seront également facilitées par la mise à l'écartement des voies russes des lignes de la rive gauche de la Vistule, ainsi que par l'augmentation des moyens de passage sur le fleuve dans la région de Varsovie.

Enfin il paraît indispensable, pour obtenir des voies ferrées le rendement nécessaire, d'augmenter notablement le matériel roulant, wagons, et surtout locomotives de grande puissance.

En ce qui concerne la conduite des opérations il est de toute nécessité pour les armées alliées d'obtenir le plus rapidement possible un succès décisif. Un échec des armées françaises au début de la guerre permettrait à l'Allemagne de reporter sur sa frontière orientale une partie des forces qui auraient combattu tout d'abord contre la France. Si, au contraire, les armées françaises obtiennent rapidement un succès sur les forces amenées par l'Allemagne en face d'elles, ce succès facilitera d'autant les opérations des armées russes, puisque les forces amenées par l'Allemagne sur sa frontière occidentale seront dans l'impossibilité de se reporter vers l'est.

Il est donc essentiel que les armées françaises puissent avoir une supériorité numérique marquée sur les forces allemandes de l'ouest. Ces conditions seront plus facilement réalisées, si l'Allemagne est obligée de se garder avec plus de forces sur sa frontière orientale.

Le général Joffre expose que dans cet ordre d'idées il serait avantageux pour l'ensemble des deux armées que le groupement, dès le temps de paix, des forces russes dans le gouvernement

de Varsovie soit tel qu'il constitue pour l'Allemagne une menace directe.

Le général Gilinski déclare que le nouveau projet de réorganisation de l'armée russe prévoit précisément la création d'un corps d'armée dans la région de Varsovie.

IV.

Les états-majors des armées des deux pays se concerteront en tout temps pour préparer et faciliter l'exécution des mesures prévues ci-dessus.

Ils se communiqueront dès le temps de paix tous les renseignements relatifs aux armées de la Triple Alliance, qui sont ou viendront à leur connaissance.

Les voies et moyens de correspondre en temps de guerre seront étudiés et prévus d'avance.

Art. IV.

Les chefs d'état-major reproduisent sans changement les trois premiers paragraphes des observations concernant l'article IV dans la conférence de 1912, et qui sont ainsi conçus :

« Les conférants admettent d'un commun accord les points suivants :

« 1° Les conférences entre les deux chefs d'état-major seront périodiques, et, en principe, annuelles;

« 2° En outre, on se concertera toutes les fois qu'un état-major en exprimera le désir ».

Le paragraphe numéroté 3° pourrait être rédigé plus simplement, ainsi qu'il suit :

« 3° Le procès-verbal de la conférence sera soumis à l'approbation du Gouvernement de chaque pays, de sorte que les chefs d'état-major des armées alliées puissent s'appuyer sur ce document dans la réalisation des améliorations désirables ».

Le paragraphe numéroté 4° sera rédigé de la manière suivante :

« 4° L'échange des renseignements entre les armées alliées ne présentant que des avantages, continuera régulièrement et fréquemment ».

« Avant chaque conférence, on échangera l'indication des points que l'on se propose d'examiner ».

Les voies et moyens de correspondre en temps de guerre ont été perfectionnés suivant les vœux formulés au cours des conférences de 1911 et de 1912.

Les postes de T. S. F., de Paris-Bobrouisk et de Bizerte-Sébastopol fonctionnent bien. Le poste de Bizerte a été renforcé par la France; une station puissante est en construction en Russie près de la mer Noire, de manière que les communications soient aussi faciles de jour que de nuit.

A la suite des essais de communication entre la Tour Eiffel et le poste de la marine russe de Sveaborg, il est désirable de voir renforcer ce dernier poste.

Les communications télégraphiques peuvent se faire entre les deux états-majors français et russe par câbles anglais et l'intermédiaire de l'Angleterre.

Les conventions avec Londres viennent d'être passées; les dispositions sont arrêtées et les communications peuvent fonctionner.

Les câblogrammes passent par l'Amérique, l'Australie et Zanzibar, ou par le sud de l'Afrique et Zanzibar, pour aboutir à Odessa.

Les communications par émissaires sont organisées par l'état-major français pour remettre la transmission des dépêches de la France à la Russie. Il conviendrait que l'état-major russe organisât dans le même ordre d'idées des communications par émissaires.

V.

La France et la Russie ne concluront pas la paix séparément.

Art. V.

Les gouvernements russe et français ayant accepté l'interprétation donnée depuis 1910 à l'article V, cette interprétation pourrait être rédigée ainsi qu'il suit :

«Les Gouvernements russe et français ont reconnu respectivement que l'article V oblige les contractants à ne pas cesser les opérations, ni conclure un armistice individuellement».

VI.

La présente convention aura la même durée que la Triple Alliance.

Art. VI *.

L'article VI reste abrogé.

Conformément à l'accord diplomatique du mois d'août 1899, rappelé au chapitre I de l'entretien du 2 juillet 1900, la convention aura la même durée que les accords diplomatiques actuellement en vigueur, et dont elle est le complément.

VII.

Toutes les clauses énumérées ci-dessus seront tenues rigoureusement secrètes.

Art. VII **.

Sans observation.

A la fin de l'original est écrit :

La ratification de l'Empereur est donnée par un accord du 17/30 décembre 1913 communiqué par une lettre des Affaires étrangères du 8/1/14 (dossier n° V).

Le chef d'état-major général de l'armée russe :

J. Gilinski.

Le chef d'état-major général de l'armée française :

Joffre.

Lu et approuvé :

Le Président du Conseil :

Louis Barthou. 9 septembre 1913.

Lu et approuvé :

Le Ministre des Affaires étrangères :

S. Pichon. 9 septembre 1913.

Lu et approuvé :

Le Ministre de la Guerre :

Eug. Étienne. 9 septembre 1913.

P. c. c. *Le Lieutenant-colonel, chef du 2e bureau de l'état-major de l'armée :*

Dupont.

Notes du document :

* *Accepté sans observation par les conférants.*

** *Accepté sans observation par les conférants.*

80.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Sofia, 25 août 1913, 14 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 20.)

Pour le Ministre de la Guerre n° 23.

L'armée turque, ayant franchi la Maritza, occupé par l'infanterie et de l'artillerie Gumuldjina, Mastanli et Kirdjali, marchant ouest.

Dans ces conditions, les Bulgares en vue d'enlever aux Turcs tout prétexte à un conflit armé ont donné ordre aux troupes de ces régions de se retirer sur Darideré et, s'il est nécessaire, sur les anciennes frontières de la Bulgarie. Ils renonceraient *pour le moment* à occuper méthodiquement le territoire qui leur est laissé par le traité de Bucarest.

Les Attachés militaires qui devaient accompagner les colonnes de réoccupation sont maintenus jusqu'à nouvel ordre à Sofia. Les renseignements ci-dessus me sont donnés par le ministère de la Guerre.

Signé : Attaché militaire.

81.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 634. *Thérapia, 25 août 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 septembre.)

Par une dépêche du 28 juillet dernier[1], que Votre Excellence a bien voulu me communiquer le 7 courant sous le numéro 684, M. Delcassé soumet au Gouvernement ses réflexions sur l'attitude plus nettement triplicienne que jamais de l'Italie depuis le dernier renouvellement de la Triple Alliance et sur sa politique méditerranéenne dont les vues ne se confineraient pas à la Libye mais s'étendraient aussi à la Syrie et à l'Asie Mineure.

Cette ambassade n'a eu que trop d'occasions depuis plusieurs années de signaler l'activité déployée par l'Italie en Turquie, car cette activité est le plus souvent dirigée contre les positions occupées par la France dans l'Empire

[1] Reproduite dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 489.

ottoman, positions qu'elle s'imagine avoir occupées jadis et s'être laissé ravir alors qu'elle était absorbée par l'œuvre du «Risorgimento» et qu'elle se doit de reconquérir maintenant qu'elle a constitué son unité et qu'elle est devenue une grande Puissance ne le cédant à nulle autre et particulièrement, suivant elle, à la France. Elle a depuis longtemps prononcé son attaque contre notre protectorat religieux et contre nos institutions scolaires et de bienfaisance; elle menait rudement la campagne quand la guerre d'Afrique l'a obligée à suspendre son action; mais, la paix de Lausanne conclue, elle a repris aussitôt les hostilités avec une nouvelle vigueur et avec la force nouvelle qu'elle tirait de ce succès et du prestige qu'il lui vaut. Les dernières traces de notre autorité sur les congrégations italiennes ne tarderont pas à disparaître; dans le domaine scolaire l'Italie a conçu un vaste programme dont elle poursuit en ce moment l'exécution avec la plus grande énergie. Le Gouvernement agit sous le couvert de l'association Schiaparelli qui paraît disposer de fonds importants; il n'est plus une région où nous ne nous heurtions contre la concurrence italienne et, d'après les rapports de nos agents, celle-ci se manifeste jusqu'en Syrie et même au Liban où l'Italie n'hésite pas à nous disputer la prééminence.

Dans le domaine des affaires, l'Italie prétend aussi jouer le rôle de premier plan. Le *Banco di Roma* et la *Societa Commerciale d'Oriente* sont dans cet ordre de choses ses principaux instruments, mais elle y a joint un autre dont l'emploi dans ce but soulève les plus grandes objections, à savoir le délégué italien au Conseil de la Dette publique. M. Nogara, qui est uniquement un homme d'affaires, a été appelé à ces fonctions, à l'issue de la guerre italo-turque, en remplacement du marquis Theodoli, et il s'est fait en cette qualité le courtier de toutes les opérations financières et de toutes les entreprises publiques des Italiens en Turquie. Sa présence dans ces conditions au Conseil de la Dette publique ne constitue plus à aucun degré une garantie pour les porteurs (il n'y en a pas d'Italiens), car elle sert uniquement à concilier aux Italiens qui l'associent dans leurs affaires, et ils le font tous, les faveurs du Gouvernement ottoman, lequel en tout état de cause, et particulièrement dans les circonstances présentes, a tant d'intérêts à s'assurer la bonne volonté du Conseil de la Dette.

M. Delcassé se demande si les Gouvernements allemand et italien n'ont pas déjà envisagé de concert l'éventualité du partage de l'Empire ottoman en Asie et si le premier, se réservant l'Asie Mineure, n'aurait pas poussé le second vers la Syrie où il trouverait l'avantage surérogatoire de le mettre en compétition avec nous. On le pourrait croire à l'activité que l'Italie déploie et qu'elle se prépare à déployer en Syrie, mais il est à noter cependant que l'Allemagne n'y fait pas preuve d'une activité moindre : il a suffi en effet que la Syrie fût mise à l'ordre du jour de l'opinion en France pour que le Gouver-

nement ottoman inquiet y favorisât tous nos adversaires, les Italiens comme les Allemands; que ceux-ci mettent à profit cette circonstance et la disposition des Syriens à recevoir de toutes mains, il n'en faut pas tirer des conséquences excessives. Dans le fait, les visées de l'Allemagne se sont cristallisées dans le golfe d'Alexandrette où, en cas de dislocation de l'Empire, elle pourrait s'installer sans rentrer en lutte avec les Turcs qui naturellement se concentreraient alors en Anatolie; quant à l'Italie, ses combinaisons paraissent encore flottantes; elle a cependant dans ces derniers temps manifesté une certaine tendance à prendre Adalia comme centre d'opérations; il y aurait lieu de surveiller ses agissements de ce côté.

82.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 209, 210. *Cettigné, 26 août 1913, 15 h. 27, 15 h. 25*

(*Reçu :* 20 h. 50, 19 h. 55.

Le Roi Nicolas m'ayant fait savoir officieusement qu'il serait désireux de s'entretenir avec moi, je me suis rendu ce matin au Palais. Le Roi m'a déclaré que le Monténégro était à bout de ressources et que le Gouvernement ne savait plus comment faire face à ses engagements. « Nous sommes assiégés, a-t-il dit, par les veuves restées sans ressources, par les cultivateurs dont les bestiaux et les chevaux ont été réquisitionnés et nous ne savons plus que leur répondre. Nous comptions sur les trente mlllions que l'Europe nous avait fait espérer, mais nous n'en entendons plus parler. Si nous n'avions pas eu cet espoir devant les yeux, nous aurions pu essayer de nous arranger quitte à emprunter à des taux usuraires. Actuellement qu'allons-nous devenir? » En terminant le Roi Nicolas a fait une allusion très claire aux craintes que lui inspirait cette situation au point de vue dynastique.

Je lui ai marqué tout l'intérêt que, pour sa part, le Gouvernement français n'avait cessé de témoigner au Gouvernement monténégrin en ce qui concernait sa situation économique et j'ai ajouté que j'allais rendre compte de cette conversation à Votre Excellence. « Faites vite, a dit le Roi, qui donne vite donne deux fois ».

J'ai déjà signalé au Département l'état précaire du Monténégro au point de vue financier. Cet état va en empirant et en ce moment même les fonctionnaires ne sont plus payés. Je ne crois pas pourtant que la majorité des grandes Puissances ait intérêt à acculer le Gouvernement monténégrin à une

faillite qui pourrait avoir de très sérieuses conséquences. Dans ces conditions je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir ce que je devrais répondre au Roi Nicolas s'il venait de nouveau à m'entretenir de la question de l'emprunt.

83.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 412. Confidentiel. *Berlin, 26 août 1913, 20 h. 28.*

(*Reçu :* 22 h. 12.)

J'ai trouvé aujourd'hui le Secrétaire d'État des Affaires étrangères très préoccupé d'une démarche qu'a fait faire auprès de lui le Gouvernement bulgare [1] et qui a, sans doute, été faite aussi auprès de Votre Excellence.

La Bulgarie informe les Puissances que les Turcs étant entrés à Kirdjali et les troupes bulgares ne pouvant occuper la partie de la Thrace à droite de la Maritza, elle donne ordre à son armée de se retirer derrière l'ancienne frontière bulgare. M. de Jagow considère que la Bulgarie veut ainsi mettre les Puissances dans l'obligation d'intervenir et qu'elle va créer en Thrace une situation dangereuse. Dans les districts où il n'y aura ni soldats bulgares, ni soldats turcs les bandes auront en effet toute liberté de massacrer et de piller.

Le Secrétaire d'État estime que les Puissances devraient agir à Sofia pour décider le Gouvernement bulgare à renoncer à son projet.

M. de Jagow a dit d'ailleurs, mais à titre personnel, qu'il estimait aussi que les Puissances devraient conseiller à la Bulgarie de s'entendre avec la Turquie. Il croit qu'une entente directe entre les deux pays serait bien accueillie même à Pétersbourg. L'Ambassadeur de Turquie lui a affirmé que, si Andrinople restait turque, le Gouvernement ottoman ferait les plus larges concessions à la Bulgarie en ce qui concerne le reste de la Thrace [2].

[1] Cf. le télégramme adressé le 26 août par M. de Jagow à Constantinople et reproduit dans *Grosse Politik,* vol. 36, I, pièce n° 13804.

[2] La plus grande partie de ce télégramme a été transmise le 27 août, à 12 heures, par télégramme circulaire à Pétersbourg 897, Londres 1019, Constantinople 870, Rome 856, Sofia 555, Belgrade 486, Athènes 679, Bucarest 462. Ce télégramme circulaire se terminait par cette phrase : « D'autre part, l'Ambassadeur de Turquie à Vienne a dit à M. Dumaine (voir ci-dessous le télégramme à Berlin reproduit sous le numéro 85) que le Cabinet autrichien ne serait pas opposé à cette entente directe. La presse viennoise considère d'ailleurs que cette solution devient vraisemblable ». Suivant un télégramme de Constantinople du 25 août, M. Natchévitch, tenant pour illusoire l'appui que la Bulgarie espérait de l'Europe pour obtenir la restitution de cette ville, demandait, mais en vain, à Sofia qu'il lui fût permis de traiter officiellement avec les Turcs en prenant comme base

84.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 152. *Saint-Pétersbourg, 26 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 septembre; Dir. pol., 3 septembre.)

Conformément aux instructions de votre lettre n° 595 [1], parvenue ici après le départ de M. Delcassé, j'ai appelé l'attention de M. Sazonoff, avant qu'il ne parte lui-même en congé, sur la nuance que vous aviez relevée entre sa communication du 11 août et les communications antérieures de M. Isvolsky relatives aux chemins de fer arméniens.

Le Ministre des Affaires étrangères m'a nettement affirmé que c'était bien l'exécution, et non pas le principe de l'accord franco-russe qui dépendait d'un nouvel accord russo-turc. M. Sazonoff a ajouté que c'était intentionnellement qu'il avait parlé dans sa lettre de «l'accord intervenu avec le Gouvernement de la République» comme d'un fait établi. Il m'a d'ailleurs répété, ce qu'il avait déjà dit à M. Delcassé, qu'il reconnaissait n'avoir pas parlé antérieurement à M. Poincaré et à M. Delcassé du lien existant entre ces deux accords, mais que ce lien était une nécessité de fait dont il fallait bien tenir compte.

de négociation l'abandon d'Andrinople à la Turquie. «Il a, disait M. Bompard, demandé aux Ambassadeurs d'Autriche et de Russie à Constantinople d'intervenir auprès de leurs Gouvernements respectifs en vue de décider ceux-ci à faire une démarche à Sofia dans le sens de ses propositions. Mon collègue autrichien, sans se prononcer sur l'opportunité de la démarche partage, quant au fond, le sentiment de M. Natchévitch, mais mon collègue russe ne peut se résigner à renoncer à Andrinople et il compte pour faire céder la Turquie sur le boycottage financier que M. Isvolsky s'est fait fort d'obtenir du Gouvernement français».

[1] Dépêche du 21 août, non reproduite, dans laquelle M. Pichon signalait le désaccord subsistant entre l'interprétation française à l'accord franco-russe relatif aux chemins de fer d'Asie-Mineure et le langage tenu par M. Isvolsky.

85.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. nos 839, 840. *Paris, 27 août 1913, 11 h., 11 h. 15.*

Je me réfère à votre télégramme n° 412 (1).

Le Gouvernement bulgare n'a pas fait jusqu'ici auprès de moi de démarche analogue à celle dont vous a entretenu M. de Jagow.

L'Ambassadeur de Turquie à Vienne a dit à M. Dumaine (2) que le Cabinet autrichien ne serait pas opposé à une entente directe entre la Bulgarie et la Turquie sur la question d'Andrinople. La presse viennoise considère d'ailleurs que cette solution devient vraisemblable.

86.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Rome, Vienne, Constantinople, Sofia.

T. nos 899, 1021, 841, 858, 762, 872, 557.

Paris, 27 août 1913, 18 h. 50.

Il résulte d'une communication du Chargé d'affaires d'Italie que M. Natchévitch est venu dire à l'Ambassadeur d'Italie à Constantinople que le Gouvernement ottoman souhaiterait voir le Gouvernement italien interposer ses bons offices entre la Turquie et la Bulgarie pour le règlement de la question d'Andrinople. Le Gouvernement italien désire connaître le sentiment du Gouvernement de la République sur l'accueil qu'il conviendrait de réserver à la proposition qui pourrait lui être faite à cet effet.

(1) Du 26 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 83.

(2) M. Dumaine télégraphiait en effet le 26 août : « L'Ambassadeur de Turquie vient de me répéter tous les arguments souvent invoqués par son Gouvernement d'après lesquels l'Europe devrait non seulement s'abstenir d'intervenir dans la question d'Andrinople mais recommander aux Turcs et aux Bulgares de la régler directement entre eux. Je lui ai objecté que la Bulgarie ayant licencié son armée se refuserait peut-être à négocier avec un adversaire qui a 300.000 hommes en Thrace, et que la Porte ne peut affirmer que ses troupes, pendant les négociations, observeront une stricte neutralité puisqu'elle se déclare en même temps hors d'état de les faire revenir en arrière. L'Ambassadeur se sentirait encouragé par quelques propos du baron Macchio qui est convenu que le cabinet de Vienne ne serait pas opposé au règlement direct. La presse viennoise de ce soir considère d'ailleurs que cette solution devient vraisemblable en présence de l'inaction de l'Europe et du renoncement de la Russie à agir au sujet d'Andrinople ».

Pour Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne : Veuillez demander au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité s'il a été saisi de la question et comment il l'envisage.

Pour Rome : Je consulte les autres Cabinets.

Pour Sofia : Je consulte les autres Cabinets. Veuillez me faire connaître si le Gouvernement bulgare désire ou s'il accepterait éventuellement cette entremise de l'Italie.

Pour Constantinople : Je consulte les autres Cabinets. Veuillez me faire savoir si les indications données par M. Natchévitch correspondent aux intentions réelles du Gouvernement ottoman.

87.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 856. *Paris, 27 août 1913.*

MM. de Neuflize et de Klapka, dont vous entretenait ma lettre du 11 de ce mois, n° 811 [1], m'ont, à leur retour de Berlin, rendu compte des conversations qu'ils ont eues, les 19 et 20 août, avec les représentants de la Deutsche Bank.

Ils m'ont remis le texte des projets d'accord sur lesquels l'entente s'est faite. Vous en trouverez, ci-joint, copie [2].

Vous m'avez fait connaître par votre télégramme n° 407, du 22 de ce mois [3], que M. de Jagow, bien qu'il n'ait pu encore examiner les détails de l'arrangement projeté, en avait une impression favorable et souhaitait qu'une entente ait lieu entre les groupes français et allemand sur les bases proposées.

Pour ma part, après consultation du ministère des Finances, je me propose de faire connaître mon sentiment sur les conditions financières de l'arrangement par lequel la Banque impériale ottomane et la Deutsche Bank échangeraient les titres du Bagdad possédés par la première et ceux de l'avance faite par la seconde au Gouvernement ottoman sur la deuxième tranche de l'emprunt ottoman 4 p. 100 1911 (douane de Constantinople).

En ce qui concerne l'arrangement relatif aux chemins de fer, j'estime, d'une façon générale, qu'il est de nature à nous donner une satisfaction suffisante. Si nous n'avons pu obtenir que pour moitié le désistement des préten-

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 11. — (2) Voir les annexes jointes à cette dépêche. — (3) Ci-dessus reproduit sous le numéro 66.

tions allemandes sur le Kharpout-Diarbékir et si le tronçon dit Yozgat-Zihleh s'arrête à la crête ouest de la vallée du Yéchil Irmak, il faut se souvenir qu'il y a un mois M. Helfferich prétendait réserver à l'Allemagne même le tronçon Sivas-Kharpout. D'autre part, ainsi que vous le verrez, les Allemands nous reconnaissent la ligne de Kastamouni, non seulement jusqu'à 60 kilomètres à l'est de Bolou, comme nous le demandions, mais encore jusqu'à 130 kilomètres à l'ouest de cette localité, vers Adabazar, jusqu'à Duzdjé.

Cette dernière concession, qui a sa valeur, puisqu'elle rapproche d'autant de Constantinople notre futur réseau arménien, est, du reste, comme vous le verrez, la légitime compensation du consentement de la Banque impériale ottomane à certaines reprises dépassant les contre-parties résultant des échanges stipulés avec la Deutsche Bank.

J'estime que, dans ces conditions, nos intérêts dans les chemins de fer du nord de la Turquie d'Asie sont sauvegardés et que cette délimitation des zones d'action française et allemande est de nature à nous prémunir contre des conflits ultérieurs.

Une autre question s'impose à notre attention; une fois les accords définitifs signés entre les deux groupes, comment se réalisera l'intervention nécessaire des deux Gouvernements dans l'entente? Nous contenterons-nous de la communication entre Gouvernements des accords entre groupes, ou signerons-nous avec le Gouvernement impérial un accord particulier?

Je n'ai pas encore arrêté ma manière de voir à ce sujet. Le Gouvernement britannique, qui a été tenu au courant de nos pourparlers, semble s'attendre à ce que, comme lui, nous signions un accord particulier avec le Gouvernement impérial. Je vous serais obligé, sans poser à ce sujet une question à la Wilhelmstrasse, de vous efforcer de savoir quelles seraient les vues du Gouvernement allemand à cet égard et ses intentions.

I

Échange de vues.

Berlin, 19-20 août 1913.

Affaire Bagdad.

Étaient présents :

Pour le groupe allemand :

MM. von Gwinner;
Dr Helfferich;
Neeff.

Pour le groupe français :

MM. baron de Neuflize;
de Klapka;
comte Vitali;
N. et S. Bardac.

Lors du passage à Paris de M. le docteur Helfferich, en juillet dernier, on avait envisagé la possibilité d'un échange des obligations Bagdad, détenues par le groupe

français contre un titre turc ou une créance sur la Turquie détenue par le groupe allemand.

Les représentants français sont venus à Berlin sur l'invitation de leurs amis allemands pour examiner dans quelles conditions équitables on pourrait procéder à cet échange.

Le groupe allemand avait envisagé une combinaison par laquelle le groupe français restait intéressé à l'entreprise, tout en le dispensant du placement des obligations Bagdad. Par contre, le groupe français a apporté une proposition de rétrocession de l'ensemble de son intérêt dans l'affaire. C'est cette dernière combinaison qui a été étudiée. Elle créerait une situation qui, en évitant tout malentendu dans l'avenir, permettrait aux deux groupes français et allemand une collaboration amicale en vue de l'extension et de la défense de leurs intérêts respectifs en Asie Mineure. Simultanément à cette rétrocession un accord devrait intervenir afin de rendre bien nettes les positions respectives.

La réunion estime qu'un accord équitable pourrait être établi sur les bases suivantes sous réserve de l'adhésion des Gouvernements respectifs des deux groupes et de l'accord de leurs participants dans les modalités d'exécution :

1° Rétrocession par le groupe français au groupe allemand de l'ensemble de ses intérêts dans l'affaire Bagdad, le groupe français prenant par contre l'avance de trois millions de livres turques environ consentie par un consortium allemand au Gouvernement ottoman. Cette avance est garantie par les revenus de la douane de Constantinople; un droit d'option à 84 p. 100 (moins 2 1/2 p. 100 pour frais et timbres), soit 81 1/2 p. 100 net, lui est réservé sur la deuxième tranche de 4 millions de livres turques environ de l'emprunt créé en 1911 sur ladite douane;

2° Entente pour poursuivre parallèlement et simultanément l'achèvement du réseau Bagdad ainsi que la construction par le chemin de fer d'Anatolie des lignes Angora-Césarée-Sivas et Césarée-Oulou-Kichla d'une part; d'autre part, la création d'un réseau homogène dit « de la mer Noire », dont le groupe français poursuit l'obtention et qui comprend les lignes suivantes :

Samsoun-Sivas avec embranchement de Soulouseraï jusqu'à la crête ouest de la vallée de Yéchil Irmak.

Sivas-Tchalta, Erzindjian-Pekeridj,

Tchalta-Kharpout et 85 kilomètres au delà de Kharpout vers Arghana-Maden, avec embranchement sur le lac de Van,

Kavza-Kastamouni. Jusqu'à 60 kilomètres de Bolou;

3° Fixation des points de raccordements des deux réseaux et arrangements équitables pour les questions de tarifs, de transit et de partage du trafic dans les régions limitrophes;

4° Collaboration des deux pays, en vue de procurer à la Turquie des ressources nouvelles, lui permettant de poursuivre son développement économique, étant entendu que la partie de ces revenus, qui sera attribuée aux chemins de fer à construire, sera affectée par parts égales aux deux réseaux mentionnés au numéro 2 ci-dessus.

Nota. A raison des garanties qui lui sont déjà affectées, le réseau de Bagdad ne nécessitera d'affectations nouvelles qu'au delà de sa troisième tranche d'obligations.

Il en sera de même pour le réseau syrien qui, pour ses arrangements réglant la concurrence avec le Hedjaz et pour son extension de Rayak à Ramleh, est pourvu de garanties antérieurement déléguées.

Une note annexée détermine les conditions dans lesquelles sera effectué l'échange de l'intérêt français dans le Bagdad contre l'avance sur l'emprunt douanes.

II

Annexe à l'échange de vues des 19-20 août 1913.

Les circonstances actuelles, par suite de la baisse des marchés, étant évidemment défavorables à l'échange projeté de titres Bagdad contre une avance espèces, on envisage la possibilité d'effectuer l'opération à un moment quelconque pendant le délai d'un an à dater de l'accord définitif, et on admet aussi le principe qu'en outre des conditions de l'échange ferme, il sera réservé au groupe français pour lequel l'opération sera de prime abord onéreuse, certaines compensations éventuelles, si l'état des marchés au moment de l'échange le permet et si le résultat des efforts communs s'y prête.

L'opération ferme se présenterait ainsi :

Les titres Bagdad seront décomptés, savoir :

Les obligations deuxième et troisième séries à un prix à déterminer permettant leur émission sur le marché allemand;

Les actions à fr. 500, soit pour 8.000 actions environ un total de fr. 4 millions.

Les actions de la Société de Construction, au pair du versement (fr. 975.000 ou fr. 1.950.000 suivant les appels réalisés);

Les intérêts courus seront décomptés en dehors suivant l'usage.

En compensation de la perte éventuelle que subirait le groupe français par la cession des obligations Bagdad au-dessous de son prix de revient, le groupe allemand s'engagerait à faire au groupe français une ristourne maxima jusqu'au montant total de sa perte sur lesdites obligations, résultant de la différence entre les prix de revient de ses titres, soit le cours de 83 p. 100 pour la deuxième série et de 81 p. 100 pour la troisième série, et le cours à fixer comme ci-dessus.

Ces moyens de compensation ressortiraient :

1° Du fait que le groupe allemand pourrait, par suite de l'augmentation du taux d'intérêt afférent aux obligations Bagdad série III et de l'amélioration des cours du marché, émettre avec un écart supérieur à 4 p. 100, plus le timbre allemand, nécessaires à un syndicat d'émission.

2° Du fait que le Gouvernement ottoman accorderait une indemnité pour préjudices subis du fait de l'état de guerre prolongé qui vient d'avoir lieu.

19 1/2 p. 100 de cette indemnité seraient attribués à la compensation susvisée jusqu'à indemniser le groupe français de sa perte ou du solde de sa perte sur les bases déterminées plus haut.

Le groupe allemand fait remarquer que les projets étudiés comportent la liquidation du consortium pour l'emprunt douane de Constantinople; or ce syndicat a dû opérer divers rachats qui devraient être liquidés simultanément avec l'avance sur la deuxième tranche.

Le groupe allemand pouvant jusqu'à un certain point faire son affaire d'une partie de ces rachats est amené cependant à proposer au groupe français de comprendre dans l'opération la reprise de fr. 18.300.000 nominaux, soit 30.600 environ d'obligations du même emprunt 1911 sur la douane de Constantinople, mais première série.

Une entente avec le Gouvernement ottoman faisant passer ces titres de la première à la deuxième série paraît possible.

Le groupe français prendrait alors en outre des contre-parties résultant des échanges stipulés, le solde de l'avance douane; et le surplus converti de la première à la deuxième tranche de l'emprunt comme expliqué plus haut.

Par contre, le groupe allemand serait disposé à admettre l'extension du réseau de la mer Noire de Sivas à Kharpout et à 85 kilomètres au delà de Kharpout vers Arghana-Maden (Arghana-Maden restant dans la sphère de la Société de Bagdad) avec embranchement sur le lac de Van, la rétrocession par la Compagnie d'Anatolie à ce même réseau des 130 kilomètres environ qui sont concédés à cette dernière entre Duzdjé-Bolou vers Kastamouni.

Cette modification de concession serait soumise au Gouvernement ottoman en même temps que le transfert de la partie de la première tranche de l'emprunt douane à la seconde tranche.

Entre temps, pour assurer pendant la période d'un an envisagée la continuation des opérations de construction de la ligne de Bagdad, le groupe français continuera à y participer en effectuant le versement qui va être appelé sur le capital de la Société de construction, et en fournissant sa quote-part dans les 15 p. 100 de la deuxième avance sur la troisième série Bagdad dont l'appel est envisagé.

88.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 507. Très confidentiel. *Londres, 27 août 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol. 30 août.)

Le *Temps* ayant donné hier quelques indications sur les négociations franco-allemandes relatives au Bagdad [1], j'ai cru devoir en parler aujourd'hui à

[1] Dans son numéro du 27 août le *Temps* donnait aux dernières nouvelles un aperçu de l'accord que, disait-il, les financiers français et allemands étaient sur le point de conclure : rétrocession par la Banque ottomane à la Deutsche Bank des titres représentant sa participation à l'entreprise du chemin de fer de Bagdad, abandon par les Allemands

l'Ambassadeur de Russie. M. de Benckendorff connaissait déjà les grandes lignes des pourparlers anglo-turcs et anglo-allemands et il savait aussi que les premières négociations franco-allemandes n'avaient pas donné de résultats satisfaisants. Je lui ai dit, sans entrer dans le détail, sur quelles nouvelles bases nous avions repris l'affaire et que les conversations de Berlin entre représentants des groupes français et allemands permettaient d'espérer un accord sur la question du Bagdad.

M. de Benckendorff m'a remercié de cette communication et m'a demandé si nous avions tenu M. Isvolsky au courant de nos pourparlers relatifs au Bagdad de manière, m'a-t-il dit, « à éviter des histoires ».

Il visait évidemment la pression que la Russie veut exercer sur la Turquie au moyen du refus de tout concours financier; on craint au Foreign Office que cette pression n'ait une fâcheuse répercussion sur les négociations actuellement en cours au sujet et à propos du Bagdad, et on m'a raconté que Hakki Pacha avait annoncé l'ouverture de pourparlers entre M. Isvolsky et Djavid Bey au sujet des affaires économiques de Turquie. L'ex-Grand Vizir fondait sur ces pourparlers des espoirs qui me paraissent fort exagérés *.

89.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 508. *Londres, 27 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 août; Dir. pol., 30 août.)

J'ai exactement reçu hier la lettre du 25 courant n° 1092 [1], par laquelle Votre Excellence a bien voulu me mettre au courant du résultat des négociations de Berlin relatives au Bagdad; et M. de Klapka est venu ce matin com-

au profit des Français de certaines concessions de voies ferrées sur le littoral de la mer Noire et en Syrie. Le *Temps* ajoutait que les arrangements entre financiers français et allemands étaient subordonnés à une entente complète entre Paris, Pétersbourg et Londres et que les signatures ne seraient échangées qu'après un accord complet de la France, de la Russie et de l'Angleterre avec la Turquie.

*Annotation du Ministre : *29 août. — Il y aurait lieu de renseigner notre ambassade sur les pourparlers de M. Isvolsky et de Djavid Bey, auxquels nous donnons notre concours et qui,* grâce à nous, *paraissent en assez bonne voie. J'en ai parlé personnellement avec insistance à Djavid Bey qui, au début, se montrait assez intransigeant. Son attitude s'est modifiée à la suite de ma conversation, et M. Isvolsky m'en a remercié spontanément.*

[1] La reproduction de cette dépêche n'a pas paru nécessaire, le contenu en étant à peu près le même que celui de la dépêche adressée, le 27, à Berlin et reproduite ci-dessus sous le numéro 87.

pléter verbalement ces indications. Il a dû informer cet après-midi le comité anglais de la Banque ottomane de l'arrangement envisagé pendant que je faisais connaître le même arrangement au Foreign Office [1].

En faisant cette communication à M. Parker, je lui ai dit que Votre Excellence attribuait à l'attitude du Gouvernement britannique une part de l'amélioration constatée dans les dispositions des Allemands et il s'est vivement félicité des résultats auxquels nous étions arrivés grâce aux nouvelles combinaisons si rapidement conçues.

J'ai ajouté que l'entente esquissée entre les deux groupes financiers avait besoin d'être complétée; que nos compatriotes trouvaient très dures les conditions de l'échange des titres du Bagdad contre les titres de l'emprunt turc des douanes; qu'il y aurait lieu de donner à l'accord une forme définitive, que cela demanderait encore un certain temps et qu'il serait très utile de conclure en même temps les arrangements franco-allemand et anglo-allemand. M. Parker en est demeuré d'accord, et il nous propose de nous assigner comme but de terminer nos négociations relatives au Bagdad avant la réunion de la commission financière internationale de Paris; c'est-à-dire vers le 15 septembre.

Entre Allemands et Anglais, la situation est la suivante :

Mon collègue allemand, M. de Kühlmann, a remis un projet d'arrangement [2] relatif au Bagdad au Foreign Office qui lui remettra à son tour un contre-projet lequel nous sera communiqué.

Les principales modifications que le Foreign Office voudrait apporter au texte allemand portent sur les deux points suivants :

1° Le projet allemand contient une clause par laquelle le Gouvernement britannique s'engagerait à ne pas autoriser, ni soutenir aucun projet de chemin de fer pouvant faire concurrence au Bagdad. Le Foreign Office a pensé qu'une stipulation aussi largement conçue serait de nature à nous déplaire, et il proposerait une clause s'appliquant uniquement à un territoire très limité et réduisant la portée de l'engagement pris par le Gouvernement britannique*.

J'ai remercié M. Parker des bonnes dispositions de son Gouvernement à notre égard; mais il me semble, à part moi, que la conclusion de l'arrangement franco-allemand envisagé à Berlin pourrait permettre au Foreign Office de donner satisfaction dans une plus large mesure aux désirs du Gouvernement impérial concernant la concurrence éventuelle au Bagdad. Je serais heureux de connaître le sentiment de Votre Excellence à cet égard.

2° Le projet allemand contient des dispositions donnant un caractère

[1] Voir les annexes de la dépêche à Berlin visée dans la note précédente.

[2] Projet reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 37, I, pièce n° 14763, en annexe à une dépêche de M. de Jagow à M. de Kühlmann.

* Annotation du Ministre : *C'est essentiel.*

nettement conditionnel à l'arrangement anglo-allemand. Ainsi que l'indiquait ma lettre du 19 août n° 486 [1], les avantages concédés à la Grande-Bretagne ne lui seraient acquis qu'après l'assurance obtenue par le Badgad de garanties d'intérêt remplaçant celles qu'il possédait avant la guerre de 1912. Le Foreign Office désire autant que possible supprimer ce caractère conditionnel.

J'ai fait remarquer à M. Parker que le paragraphe 4 de l'échange de vues de Berlin : «collaboration des deux pays en vue de procurer à la Turquie des ressources... » permettrait probablement de donner au Gouvernement allemand l'assurance que des garanties adéquates seraient accordées au Bagdad; et j'en ai profité pour insister sur l'utilité de mener de front nos négociations.

Je crois donc que nous pourrons marcher d'accord avec le Foreign Office dans nos pourparlers avec l'Allemagne au sujet du Bagdad. Mais les dernières négociations de Berlin n'ont été menées qu'entre représentants de groupes financiers, alors qu'elles sont suivies à Londres par les représentants des deux Gouvernements.

Votre Excellence me permettra donc de lui demander si Elle compte prendre acte du résultat de ces négociations entre financiers et en faire un accord entre Gouvernements; et comment, sous quelle forme, cet arrangement entre Gouvernements pourrait être conclu.

Cette question m'a été posée par M. Parker qui désirerait également savoir si Votre Excellence a des objections à formuler contre les arrangements anglo-ottomans énumérés dans le memorandum britannique du 14 août [2].

P.-S. — Hakki Pacha s'est rendu en Suisse afin d'y rencontrer M. de Gwinner avant de reprendre ses conversations avec le Foreign Office.

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 49.

(2) Voir au sujet de cet arrangement, à la date du 19 août, la dépêche de Londres reproduite sous le numéro 49 (note).

90.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. n° 860. *Paris, 28 août 1913, 15 h. 30.*

Suite à mon télégramme n° 858 [1].

Je ne verrais pour ma part aucun inconvénient à ce que l'Italie acceptât d'interposer ses bons offices entre la Turquie et la Bulgarie dans la question d'Andrinople. Mais l'opinion définitive du Gouvernement de la République demeure subordonnée au sentiment des Cabinets de Pétersbourg et de Londres.

91.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 428, 429. *Thérapia, 28 août 1913, 14 h.*

(*Reçu :* 21 h. 50, 17 h. 45.)

Je réponds à votre télégramme 872 [2].

Du récit que l'Ambassadeur d'Italie vient de me faire de son entretien avec M. Natchévitch, il résulte que ce dernier ne lui a nullement parlé du désir du Gouvernement ottoman de voir le Gouvernement italien interposer ses bons offices entre la Turquie et la Bulgarie pour le règlement de la question d'Andrinople. M. Natchévitch rendant visite à mon collègue, il y a une huitaine de jours, lui aurait exprimé l'opinion, qu'il professe d'ailleurs ouvertement, que le mieux serait, pour les deux pays, de régler entre eux cette question et, comme il ajoutait qu'aucun d'eux ne voulait cependant prendre l'initiative de cette proposition, le marquis Garroni a émis alors l'avis qu'une Puissance, l'Italie par exemple, pourrait prendre sur elle d'intervenir pour les mettre en rapports. M. Natchévitch y a acquiescé et ce fut tout [3].

Le Gouvernement ottoman est tout disposé, quant à lui, et cela se comprend,

(1) Télégramme circulaire du 27 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 86.

(2) Ce télégramme est le même que celui qui est visé dans la note précédente.

(3) Un télégramme circulaire de Vienne daté du 27 août et signé par le comte Berchtold donne une version quelque peu différente. Voir *Österrich-Ungarns Aussenpolitik* vol. VII, pièce n° 8487.

à traiter directement avec le Gouvernement bulgare, mais celui-ci s'y est refusé jusqu'à présent. Il s'en tient au traité de Londres et ne veut pas en libérer l'Europe qui l'a fait sien. Il semble bien qu'il cherche aussi à impatienter le Gouvernement ottoman par sa lenteur et à amener l'armée turque à quelque imprudence de nature à émouvoir l'opinion russe et à faire [sortir] le Gouvernement impérial de son apathie.

On peut même se demander s'il n'a pas en vue de provoquer des incidents en renonçant sous des prétextes vains et même imaginaires à occuper la partie de la Thrace qui lui est dévolue par le traité de Bucarest et en la livrant à la férocité des comitadjis. Ce serait une politique de désespoir.

Toujours est-il que l'Europe ne saurait se contenter d'empêcher les Turcs d'exercer une pression militaire sur la Bulgarie pour mettre fin à la guerre; il serait à souhaiter qu'en même temps la Russie et l'Autriche-Hongrie fissent comprendre à Sofia que le Gouvernement bulgare doit se résigner à traiter avec la Turquie en lui abandonnant Andrinople; sinon les Puissances porteraient la responsabilité de la situation actuelle qui est intermédiaire entre la guerre et la paix et dont les malheureuses populations de la Thrace supportent tout le poids.

92.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 901. *Paris, 28 août 1913, 21 h. 30.*

Suite à mon télégramme n° 848 [1].

M. Isvolsky m'ayant reparlé des versements de la Régie des tabacs ottomans dont les participants allemands et autrichiens rejetteraient, m'a-t-il dit, la responsabilité sur l'élément français, je lui ai communiqué une note établissant :

1° Que le conseil d'administration de la Régie se compose de douze personnes, dont quatre Français seulement et que l'élément français n'y fait donc pas la loi;

2° Que la concession de la Régie expirant le 1er avril 1914 et devant être renouvelée un an au moins avant cette expiration, des négociations à cet effet ont été poursuivies depuis le mois de septembre 1912 par conséquent bien avant les événements actuels;

[1] Du 8 août, reproduit dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 575.

3° Qu'à la suite d'une réunion tenue *à Berlin* le 16 mars dernier, la Société a accepté la condition mise par le Gouvernement ottoman au renouvellement pour quinze ans, soit le versement d'une avance de 1.500.000 ltq.

4° Que le conseil d'administration a approuvé ce versement, le 23 avril, et que le Gouvernement ottoman ayant finalement consenti au délai de quinze ans, le contrat de renouvellement a été signé le 4 août.

5° Que la Société est donc tenue de faire les versements de l'avance aux dates indiquées au contrat, notamment le 5 septembre prochain, en ce qui concerne le solde de 500.000 ltq.

6° Que pas plus d'accord entre eux que séparément les trois groupes ne sauraient revenir sur cet engagement;

Je vous prie de préciser ces points au ministère des Affaires étrangères.

93.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 430. *Thérapia, 28 août 1913, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h.)

Le Grand Vizir dément de la façon la plus catégorique l'occupation de Kirdjali et, d'après les renseignements personnels que j'ai recueillis, je crois en effet qu'elle n'a jamais eu lieu. Un détachement de troupes d'Ortakeuï s'est bien rendu dans cette direction jusqu'à Koutchi-Kavak dont les habitants musulmans réclamaient du secours contre les comitadjis bulgares, mais ce détachement est rentré à Ortakeuï depuis longtemps. Des incidents de ce genre sont à prévoir tant que le pays ne sera pas effectivement occupé par les forces régulières bulgares. En ne l'occupant pas, le Gouvernement bulgare vise probablement à provoquer de pareils incidents pour en faire ensuite grief à la Turquie et ameuter contre elle l'Europe sans se soucier des populations qui sont victimes de cette politique. C'est un jeu cruel qui doit prendre fin le plus tôt possible.

94.

M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 288. *Athènes, 28 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 septembre; Dir. pol., 12 septembre.)

Le Roi de Grèce part le 31 de ce mois pour aller prendre en Europe quelques semaines de repos que réclame sa santé après les fatigues et le surmenage de ces derniers mois.

Le programme de son déplacement n'est pas encore définitivement arrêté; mais, au cours d'une audience qu'Elle m'a accordée ce matin, Sa Majesté m'a dit qu'Elle profiterait d'abord de l'invitation que Lui a adressée l'Empereur Guillaume pour assister aux manœuvres allemandes, « non pas, a-t-elle ajouté en riant, pour recevoir des leçons, mais pour en donner, car j'ai maintenant l'expérience ».

Le Roi compte se rendre ensuite en France, probablement dans le cours du mois de septembre. Bien qu'il ne doive se trouver à Paris qu'incognito, il espère pouvoir profiter de ce séjour pour faire la connaissance de M. le Président de la République et recevoir quelques personnalités politiques.

95.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 559. *Paris, 29 août 1913, 13 h. 25.*

Le Ministre des Finances de Bulgarie a fait demander à la Banque de Paris et des Pays-Bas si elle consentirait à lui avancer 15 millions pour des besoins pressants. Celle-ci a répondu qu'elle ne pouvait discuter la question tant que la paix ne sera pas définitive entre la Bulgarie et la Turquie. J'approuve pleinement cette attitude.

96.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 291. *Sofia, 29 août 1913, 18 h. 10.*
(*Reçu :* 21 h. 50.)

A la suite de communications faites cette semaine par le Ministre de Russie et [enlevant] à la Bulgarie tout espoir d'une intervention effective des Puissances, le Conseil des Ministres a décidé cette nuit d'entrer en négociations directes avec la Turquie. Des instructions en ce sens ont été envoyées immédiatement à M. Natchévitch.

En m'informant de cette décision, le Ministre des Affaires étrangères m'a exprimé l'espoir que le Gouvernement de la République voudrait bien donner son concours à la Bulgarie, auprès du Gouvernement ottoman, pour lui faire obtenir les conditions les plus favorables.

Quant à la communication du Gouvernement italien, relatée par votre télégramme n° 557 (1), M. Ghenadieff n'en avait aucune nouvelle, et il ignorait les conversations qui ont pu avoir lieu entre l'ambassade d'Italie à Constantinople et M. Natchévith. Il m'a dit que la semaine dernière le Ministre d'Italie l'avait entretenu avec une grande insistance de la question d'Andrinople et des moyens de la régler, et qu'il s'était demandé la cause de cette démarche. Il n'avait d'ailleurs fait à M. Cucchi aucune réponse.

Il n'est pas douteux que le Gouvernement italien, peut-être conseillé par l'Allemagne, ait essayé d'obtenir un mandat du Gouvernement bulgare, dans l'[espérance] de se faire payer de ses bons offices par de sérieux avantages, aussi bien à Sofia qu'à Constantinople.

M. Ghenadieff se félicite d'avoir [approuvé] la décision d'entrer en pourparlers directs avant d'avoir connu la proposition du Gouvernement italien.

(1) Télégramme circulaire du 27 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 86.

97.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, Rome.

D. nos 606, 1111, 861, 406, 577. *Paris, 29 août 1913.*

De l'ensemble des renseignements qui me sont parvenus ces jours derniers, il semble résulter que les affirmations du Gouvernement bulgare sur l'occupation par l'armée turque de nouveaux points sur la rive droite de la Maritza sont inexactes ou tendancieuses, notamment en ce qui concerne Kirdjali, Gumuldjina et Mastanli.

D'autre part si, à Berlin, M. de Jagow a exprimé l'avis que les Puissances devraient conseiller à la Bulgarie et à la Turquie de poursuivre une entente directe sur la question d'Andrinople, et si le Cabinet de Rome ne se refuserait pas à interposer ses bons offices à cet effet, au cas où aucune Puissance n'y objecterait, il n'apparaît pas pour le moment qu'aucune Puissance isolément ni que toutes les Puissances collectivement soient disposées à prendre l'initiative d'un conseil formel dans ce sens ou d'une pression définitive sur la Turquie pour assurer le respect du traité de Londres.

En attendant, la situation militaire en Thrace présente de sérieux dangers. On peut craindre que la Bulgarie, en vue d'éviter des contacts militaires qu'elle juge périlleux, ou bien ne veuille mettre en marche les régiments désignés pour occuper la région entre la Maritza et la Metza que le jour où cette région sera évacuée par les Turcs et où les autorités civiles pourront s'y installer, ou bien ne cherche par sa lenteur à impatienter le Gouvernement ottoman, à livrer aux bandes un pays dégarni de troupes régulières et à amener l'armée turque à des imprudences de nature à émouvoir l'opinion russe et à obliger les Puissances à intervenir.

Les renseignements que je recueille sur les dispositions du Gouvernement russe ne laissent guère de doute sur les illusions que l'on semble garder à Sofia à cet égard.

J'estime donc qu'il conviendrait d'obtenir du Gouvernement ottoman le renouvellement des assurances qu'il a données de son intention de s'en tenir aux termes de sa note du 19 juillet et la preuve que des ordres formels ont été donnés aux commandants des troupes ottomanes pour ne pas dépasser *la ligne* de la Maritza.

Ceci fait, les Puissances interviendraient à Sofia pour amener le Gouvernement bulgare à occuper, comme c'est son droit et son devoir, les régions de

la Thrace situées sur la rive droite de ce fleuve et devenues libres par le retrait effectif des autorités ottomanes, civiles et militaires.

Je vous prie de dire au Ministre des Affaires étrangères que je serais disposé à me joindre aux autres Puissances pour effectuer ces deux démarches et de me faire connaître son sentiment à cet égard [1].

Il est entendu que la question d'Andrinople demeure réservée et que l'attitude de la France dans cette affaire est subordonnée à une entente avec la Russie et l'Angleterre.

Pour Vienne : Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie est venu hier m'entretenir de cette situation de la part du comte Berchtold. Les suggestions qui précèdent me paraissent répondre aux préoccupations du Gouvernement austro-hongrois.

98.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 235. *Vienne, 29 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 3 septembre.)

A peine mes dépêches des 21 et 27 de ce mois (n°s 228 [2] et 232 [3]) étaient-elles parties par la valise que le Ministre de Serbie venait me confier ses soupçons et ses inquiétudes au sujet du séjour prolongé que fait à Vienne la députation macédo-bulgare.

(1) A cette dépêche, M. de Manneville répondait, par télégramme 416 de Berlin, le 3 septembre, que les nouvelles reçues de Constantinople et de Sofia étaient en désaccord entre elles. M. de Jagow devait inviter son Ambassadeur à Constantinople à rappeler à la Porte ses promesses et, d'autre part, il conseillait aux Bulgares d'envoyer des troupes à Dédéagatch. M. de Manneville ajoutait : «J'ai l'impression que le Gouvernement allemand n'est pas disposé à exercer une pression très énergique sur le Gouvernement ottoman et que son Ambassadeur à Constantinople atténue encore la démarche dont il est chargé». Ce télégramme 416 de Berlin a été transmis le 4 septembre, à 13 h. 20, à Pétersbourg 908, Londres 1027, Rome 866, Vienne 767, Constantinople 881, Sofia 562, Belgrade 490, Athènes 587, Cettigné 446, Bucarest 464. D'autre part, M. de Billy télégraphiait de Rome le 1er septembre : «Le marquis de San Giuliano m'a dit être prêt à s'associer aux deux démarches indiquées, pourvu que tous les grandes Puissances soient du même avis. Il a ajouté que, les Bulgares étant décidés à ne pas revendiquer Andrinople, il avait conseillé à la Turquie de se montrer large sur le chapitre des compensations exigées par le Cabinet de Sofia».

(2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 64.

(3) M. Dumaine dans ce rapport racontait en détail son entretien avec l'Ambassadeur de Turquie auquel fait allusion M. Pichon dans son télégramme à Berlin du 27 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 85.

Pourquoi, se demande-t-il, ces délégués, tous venus de Sofia, avec l'intention de se présenter successivement dans les principales capitales, commencent-ils par s'arrêter dans celle de l'Autriche depuis deux semaines? Au lieu de chercher à intéresser à leur cause les agents des différentes Puissances, pourquoi ne fréquentent-ils que la légation de Bulgarie et des publicistes viennois connus comme bulgarophiles ou à la solde des officines gouvernementales? D'où vient que dans les réunions où ces Macédoniens prennent la parole, dans les interviews abondantes qu'ils donnent aux journaux, les attaques portent surtout contre la Serbie et ménagent la Grèce à qui échoit pourtant une bonne part de la Macédoine? Enfin avec quels fonds ces gens qui se disent ruinés par les exactions des conquérants, suffisent-ils aux frais d'un pareil voyage?

Incontestablement cette délégation mérite plus que celles qui l'ont précédée ici d'éveiller l'attention à cause du rôle que la politique austro-hongroise semble vouloir lui attribuer dans ses combinaisons.

Sans pouvoir préciser dans quels desseins encore obscurs les prétendus «plénipotentiaires de l'organisation révolutionnaire macédonienne» sont retenus ici, je me référerai à mon télégramme récent n° 131 [1], signalant que pour se dédommager de n'avoir pu s'attaquer aux stipulations de Bucarest, le Ballplatz chercherait vraisemblablement à en demander le complément, au lieu de la revision, et, par ce détour, à remettre en discussion le traité. Les Puissances pourraient être ainsi amenées malgré elles à s'immiscer dans des règlements d'autonomie scolaire et religieuse d'une portée très dangereuse.

Quoique parlant beaucoup, la députation n'a pas formulé jusqu'à présent de programme précis. Elle tâche de grouper, comme pour un boulangisme balkanique, tous les mécontents de la Péninsule, sans trop savoir comment un Gouvernement autonome concilierait leurs aspirations contraires; elle affirme que les Turcs, les Albanais seraient ainsi soustraits aux rigueurs dont les menace l'administration serbe; que pour les Juifs, cette race commerçante par excellence, rien ne serait plus souhaitable qu'un État dont Salonique deviendrait la capitale; que les Koutzo-Valaques connaîtraient enfin l'épanouissement de leur nationalité..., etc. Mais, tout particulièrement, elle incrimine les Serbes qui, à Bucarest, ont refusé d'accorder aux écoles de langue bulgare sur leurs territoires d'autres garanties que celle de la constitution. C'est donc qu'ils veulent continuer de persécuter, comme par le passé, les Bulgares qui ne se laisseraient pas serbiser, de même qu'ont fait les Grecs pour ceux qui résistaient à l'hellénisation.

Sur ce terrain spécial de la liberté des écoles et aussi des églises, les revendications macédoniennes prennent une certaine solidité et laissent entrevoir des possibilités d'intervention. Aussi pour en accroître l'importance, tâche-t-on

[1] Du 12 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 17.

déjà de les combiner avec les intérêts des catholiques albanais et d'émouvoir au profit de ce conflit confessionnel et scolaire les protagonistes de l'idée religieuse en Autriche.

J'ai tâché vainement d'obtenir du comte Berchtold quelques indications sur l'intérêt que porte son Gouvernement aux réclamations macédo-bulgares. Une circonstance fortuite l'ayant empêché de recevoir la délégation, il s'est hâté de me dire que seul le baron Macchio lui a donné audience; ce qui est encore excessif, après les discours où le principal plénipotentiaire, le professeur Pawloff, annonçait le recours aux explosifs et aux bombes comme procédés de résistance.

Il est permis de supposer que le Gouvernement austro-hongrois s'applique actuellement à obtenir que ces farouches révolutionnaires se transforment en simples protestataires, plaidant seulement en faveur de leur liberté de conscience et de leur attachement à leur langue nationale. Ainsi réduites et édulcorées, leurs revendications pourraient constituer un programme que la Monarchie se chargerait de soutenir.

Comme, d'autre part, Grecs et Serbes sont résolus à ne pas admettre dans leurs nouveaux domaines les agitateurs que seraient les maîtres d'école et les prêtres d'origine bulgare, le jour où la question se poserait naîtrait un conflit aux graves conséquences qui retarderait indéfiniment l'apaisement.

Il importerait alors de ne pas se laisser prendre aux appels qu'on tentera peut-être d'adresser aux Puissances européennes.

Si l'on en croyait M. Yovanovitch, certainement sincère, mais peut-être incomplètement renseigné, les Macédoniens destinés à être englobés dans la Serbie n'ont d'autres aspirations que de jouir de la sécurité dont ils sont privés depuis si longtemps; ils adjurent le Gouvernement de Belgrade, paraît-il, d'assurer leur défense contre les incursions des comitadjis. De même en est-il pour les Albanais, qui, jadis chrétiens, sont devenus musulmans pour se soustraire aux violences des Turcs. La plupart ne demanderaient qu'à rentrer dans l'Église orthodoxe et se soumettraient volontiers à l'administration serbe. Du côté des Albanais catholiques, d'ailleurs en très petite minorité, l'assimilation sera peut-être moins facile, surtout si les agents autrichiens contribuent à les fanatiser.

Quant aux bandes de brigands patriotes, ce n'est que par la rigueur qu'on en délivrera le pays. Tout un système de blockhaus le long des frontières est déjà prévu. Ceux qui tenteront de le franchir seront exterminés.

99.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 154. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 29 août 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 2 septembre; Dir. pol., 6 septembre.)

Par votre lettre n° 543 [1], vous avez demandé à être tenu au courant de la manière dont le Gouvernement russe envisage la question des réformes en Arménie à la suite de la réunion de la Commission chargée d'examiner à Constantinople l'avant-projet russe et où cet avant-projet, soutenu par la Triple Entente, a été repoussé par les représentants de la Triple Alliance.

Vous estimiez qu'une concession pouvait être faite à cette opposition en recherchant dans le projet turc de réformes ce qui serait conciliable avec le projet russe. Sir Edward Grey prescrivit des démarches dans le même sens à son Ambassadeur à Pétersbourg, et M. Sazonoff se décida, non sans peine, à entrer dans cette voie, tout en ne voyant là que des mesures dilatoires. Puisque les Puissances reconnaissent la nécessité des réformes en Arménie pourquoi en entraver sans cesse l'exécution? Le danger d'autonomie que l'on reproche au projet russe n'est pas réel, puisque dans aucun vilayet les Arméniens ne forment la majorité. Enfin puisque ses amis veulent un compromis, le Gouvernement russe accepte de couper en deux le territoire des réformes et de créer deux provinces arméniennes au lieu d'une, mais à la condition que la garantie des réformes soit assurée dans chaque province par un Gouverneur agréé par les Puissances, comme au Liban, et duquel relèvera toute l'administration intérieure.

« Et comme c'est à Berlin qu'est la clé de la résistance aux affaires arméniennes, m'explique le prince Troubetzkoï, nous avons été porter ce compromis à Berlin [2], en déclarant que ce minimum était indispensable pour la sécurité de nos possessions au Caucase et la tranquillité de notre frontière. Nous n'avons pas encore de réponse à cette démarche récente; car la réponse turco-bulgare est venue distraire l'attention ». Et le Directeur des affaires d'Orient continua à développer en termes vigoureux la situation intolérable qui serait

[1] Dépêche circulaire du 1er août, reproduite dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 515.

[2] On trouve dans le recueil allemand *Grosse Politik,* vol. 38, pièce n° 15379, un aide-mémoire remis au Gouvernement allemand, le 30 août, par M. Bronevski, chargé d'affaires de Russie à Berlin. M. de Jagow, le 1er septembre, mettait M. de Wangenheim au courant de la démarche russe (*ibid.*, pièce n° 15382). La réponse au Chargé d'affaires russe est du 10 septembre (*ibid.*, pièce n° 15384).

faite à la Russie par la continuation de l'anarchie arménienne, et qui, malgré sa répugnance, l'obligerait, en cas de massacres, à procéder à une occupation.

Je demandai au prince si la Russie avait mentionné à Berlin cette éventualité d'occupation. Le prince répondit évasivement qu'on avait indiqué à Berlin qu'il y avait une grande différence entre l'intérêt russe dans les Balkans, qui était surtout moral, et les intérêts russes en Arménie, où l'intérêt matériel était prédominant.

La question arménienne reste donc un grief permanent de la Russie contre la Turquie, — un nuage noir à l'horizon, — et il n'est pas sans intérêt de noter que la Russie maintenant va chercher la solution à Berlin. Ce n'est pas un fait isolé, car, pour un autre grief de la Russie contre la Turquie, celui des frontières bulgares, M. Sazonoff a déclaré à l'Ambassadeur d'Allemagne que, si les Turcs franchissaient la Maritza, les Russes seraient amenés à une occupation en territoire ottoman, occupation qui ne serait pas permanente. L'Ambassadeur d'Italie, en me confiant ce propos, remarquait que M. Sazonoff ne lui avait pas tenu le même langage; de fait, il ne l'a tenu à aucun autre Ambassadeur, et il l'a réservé au comte de Pourtalès dans l'espoir d'agir par Berlin sur Constantinople.

M. Heilmann, dans ses rapports de Riga du 31 juillet et du 5 août, vous a d'ailleurs signalé les tendances germanophiles et anglophobes hautement avouées du prince Troubetzkoï [1]. Le prince en viendrait-il déjà à la conclusion que, la Triple Entente n'étant plus utile à la Russie, c'est avec l'Allemagne que celle-ci doit s'entendre en Orient?

Il ne serait pas sans danger que la Russie eût le sentiment d'être paralysée, parce que ses initiatives orientales sont renvoyées au concert européen, où la division des Puissances en deux groupes les empêche d'aboutir. L'impression de l'impuissance de la Triple Entente se répand ainsi ici petit à petit. M. Sazonoff disait vendredi dernier, en présence d'un représentant de la France, à l'Ambassadeur d'Angleterre qui lui prêchait la nécessité de l'action concertée de l'Europe dans la question d'Andrinople : « Mais alors, pourquoi ce nom de Triple Entente, s'il faut s'entendre à six? et à quoi bon se concerter à trois

[1] Le prince Troubetzkoï avait publié le 30 juillet dans un périodique allemand de Riga (*Rigasche Rundschau*) un article où, s'appuyant sur l'importance des relations commerciales existant entre l'Allemagne et la Russie et aussi sur des considérations relatives à la Pologne, il montrait que l'Allemagne n'avait aucun profit à attendre d'une guerre avec la Russie et que, d'autre part, l'intérêt de la Russie était de ne s'inféoder ni à l'Allemagne ni à l'Angleterre, deux Puissances entre lesquelles on pouvait prévoir qu'un conflit éclaterait. Le prince Troubetzkoï ajoutait qu'en Allemagne comme en Russie existait le désir d'entretenir des relations amicales. Le 4 août la même *Rigasche Rundschau* avait publié des déclarations d'un diplomate russe en activité (soupçonné d'être le prince Troubetzkoï) qui accusait l'Angleterre de déloyauté et insistant beaucoup sur le désaccord existant entre la France et la Russie au sujet de Kavala et, d'une manière générale, des ambitions grecques.

si l'on ne doit agir qu'à six?» Ce même reproche devient courant dans la presse, dans les salons, partout où s'élabore l'opinion*.

Dans sa dépêche du 4 juin n° 308 (1), relative précisément aux affaires arméniennes, M. Jules Cambon observait que l'Allemagne se tiendrait ferme sur son terrain qui n'est autre que la nécessité d'organiser l'Arménie par le concours de toutes les Puissances. Mais il faut savoir si le résultat pratique doit être de rendre l'Allemagne l'arbitre des questions orientales. Réduire la Russie à traiter directement ces questions à Berlin peut offrir un double danger : si elle s'entend avec l'Allemagne, celle-ci aura tous les avantages de l'honnête courtier, et si elle ne parvient pas à s'entendre après avoir ainsi accentué son antagonisme, elle n'aura d'autre ressource que la rupture avec la Turquie**.

100.

M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 307. *Rome, 29 août 1913.*

(*Reçu* : Dir. pol. 1er septembre.)

Depuis plusieurs semaines M. de Merey et M. de Martino ont eu de fréquents entretiens pour tenter de déterminer la politique italo-autrichienne en Albanie. On affirme qu'à la suite de ces conversations il n'y aura plus dans le nouvel État ni politique autrichienne ni politique italienne, mais que la politique commune aux deux alliés saura imposer ses vues à la politique de la Triple Entente. En attendant ces séances victorieuses de la Commission internationale, il a paru opportun au marquis de San Giuliano de prouver à l'opinion publique italienne que les relations confiantes qu'il a nouées avec les hommes politiques de l'Empire voisin sont hautement appréciées à Vienne et il a cru devoir laisser le général Caneva, qui en 1866 portait l'uniforme autrichien, aller à Moedling, école militaire où il avait autrefois été élève, témoigner publiquement des sentiments de vive amitié que depuis la crise balkanique l'Italie nourrit pour l'Autriche-Hongrie. Le général Caneva a même déclaré que l'irrédentisme n'existait plus et ces paroles ont

* Annotation du Ministre : *Raisonnement qui revient à opposer toujours la Triple Entente et la Triple Alliance et à les conduire fatalement au conflit, au lieu de chercher à concilier leurs vues divergentes. Et quant à ne pas comprendre qu'il vaut tout de même mieux être trois pour discuter avec trois adversaires qu'un seul pour discuter avec cinq cela me paraît au moins singulier.*

(1) Reproduite dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 30.

** Annotation du Ministre : *Nous n'en sommes pas là! et je ne crois pas qu'au fond la Russie soit prête à envisager cette rupture.*

soulevé aussitôt de la part de plusieurs journaux italiens des critiques, sinon des protestations. Cependant les compliments des officiers autrichiens, l'aimable réception de l'Empereur François-Joseph et surtout le sentiment d'être traitée en égale par des voisins d'ordinaire dédaigneux rendaient assez populaire ici la visite prolongée du général Caneva.

C'est à ce moment que le prince de Hohenlohe, lieutenant impérial à Trieste, fit paraître des décrets ordonnant que désormais les étrangers ne pourraient plus faire partie des administrations publiques de la ville. Cette mesure, qui ne touchait que les Italiens, avait pour effet de faire perdre leur situation à certain nombre de sujets du Roi Victor-Emmanuel employés au service du gaz ou des eaux, dont quelques-uns au moins, si j'en crois les renseignements qui me sont donnés d'une source impartiale, seraient connus comme des champions de l'irrédentisme.

Cette promulgation était fort inopportune et les fautes contre l'opportunisme sont de celles qui paraissent aux Italiens les plus impardonnables parce qu'elles leur semblent les plus faciles à éviter. L'idée que l'on ne s'occupe pas d'eux leur est étrangère : aussi tout acte qui leur déplaît leur paraît le résultat d'un complot. Nous avions, il y a trois semaines , le complot de la France pour étouffer la libre expansion de l'Italie dans la Méditerranée. Nous avons aujourd'hui le complot clérical ourdi pour empêcher l'Autriche-Hongrie de traiter le Royaume usurpateur des États de l'Église en grande Puissance.

Au premier moment ce fut une stupéfaction, puis, comme les Italiens sont habitués à voir les affaires s'arranger à leur bénéfice, ils ont patienté pensant que l'amitié italo-autrichienne symbolisée par le voyage du général Caneva serait assez forte pour obtenir, avec la révocation des décrets, le rappel du prince de Hohenlohe. Jusqu'ici, malgré les démarches effectuées auprès du comte Berchtold et les articles italophiles de beaucoup de journaux de Vienne, il n'y a à enregistrer de la part de l'Autriche qu'un communiqué du *Fremdenblatt* aux termes duquel les décrets seront appliqués avec l'amabilité traditionnelle de l'administration autrichienne et en tenant compte des situations de fait. Ce communiqué, qui paraît suffisant au *Popolo Romano*, est jugé tout à fait dérisoire par le *Messaggero* et même par la *Tribuna*. Nous en sommes là. Comme le fait observer un journal, le Gouvernement austro-hongrois, qui a obtenu l'appui de l'Italie pour empêcher les Slaves d'envahir l'Albanie, marche à Trieste avec les Slovènes pour empêcher l'influence italienne de dominer. On a beau jeu à relever les contradictions de la politique intérieure que l'*Ausgleich* a fait à l'Empire voisin (*sic*). Mais on pourrait remarquer avec autant de raison qu'il est étrange de voir les Italiens issus du Risorgimento se montrer hostiles à la théorie des nationalités dans l'Albanie du Sud.

Tous les jours, on lit dans les journaux des résolutions des comités irré-

dentistes contre l'Autriche; on va même jusqu'à dire que le général Caneva, le héros de la Libye, en combattant la Prusse en 1866 a fait un acte que rendait blamâble l'alliance italo-prussienne alors existante. Un journal, qui est l'organe du ministère royal de la Guerre, la *Preparazione,* relève que le télégramme de l'Empereur François-Joseph [1] ne nomme pas l'Italie et que par conséquent on peut le considérer comme adressé à un général quelconque. Telles sont les susceptibilités de nos voisins. Le caractère de beaucoup d'entre eux est ainsi fait qu'ils sont capables de supporter l'humiliation sans peine apparente, mais que, de la part d'un État qui entend leur témoigner de l'amitié, ils se montrent d'une exigence sans pareille sur les preuves de cette amitié. On doit espérer pour eux que l'Autriche saura leur assurer, en Albanie, des compensations aux déboires que cause aujourd'hui dans la péninsule tout entière la politique intérieure impériale et royale. Si le Cabinet de Vienne ne donne pas à celui de Rome quelques satisfactions pour l'affaire des décrets de Trieste, il subsistera ici le sentiment d'avoir travaillé depuis six mois pour l'Empereur d'Autriche. Chose curieuse, on trouve ici qu'il y a plus d'avantage à travailler pour le Roi de Prusse.

101.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 30 août 1913.

M. Nératoff, gérant du ministère impérial des Affaires étrangères, télégraphie à M. Isvolsky que l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie est venu lui dire que le comte Berchtold a proposé au Grand Vizir de s'adresser aux grandes Puissances pour leur demander d'envoyer leurs agents militaires sur la rive droite de la Maritza dans le but de constater qu'il ne s'y trouve plus de troupes turques. M. Nératoff est d'avis que si la Turquie fait cette demande aux Puissances, il serait désirable d'y déférer; il faut seulement, d'après M. Nératoff, que les agents militaires restent sur place jusqu'à l'arrivée des troupes bulgares accompagnées par les agents militaires des Puissances à Sofia, car c'est seulement à cette condition que les Bulgares seront garantis contre la possibilité de conflit dangereux avec les Turcs dans ces régions.

[1] Il s'agit vraisemblablement d'un télégramme adressé au général Caneva lors de son départ en Autriche. Aucune autre mention n'en est faite dans le dossier.

102.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 297. *Sofia, 30 août 1913, 18 h. 30.*

(*Reçu :* le 31, à 10 h. 5.)

Le Gouvernement bulgare enverra trois délégués avec pleins pouvoirs à Constantinople pour négocier les conditions de la paix, dès qu'il aura été avisé par M. Natchévitch de l'acceptation de la Porte.

Ces délégués ne sont pas encore choisis.

103.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 236. *Vienne, 30 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 septembre; Dir. pol., 6 septembre.)

C'est décidément le comte Frédéric Szapary, deuxième chef de section aux Affaires étrangères, qui est désigné pour remplacer le comte Thurn comme Ambassadeur à Pétersbourg.

Agé seulement de quarante-quatre ans, et n'ayant pas passé par le grade de Ministre plénipotentiaire, il bénéficie d'un avancement aussi exceptionnel que celui dont avait été l'objet le comte Berchtold quand il obtenait, en 1906, cette même ambassade.

J'avais connu le comte Szapary à Munich, comme secrétaire de légation; et de cette première rencontre le souvenir m'était resté d'une physionomie ouverte et sympathique et de quelques propos qui révélaient de la clairvoyance et une vive intelligence.

Dans ses fonctions au ministère, où, à défaut du baron Macchio, les chefs de mission étaient parfois reçus par lui, il a su se faire tout particulièrement apprécier. Il causait avec abondance, sans s'astreindre à l'optimisme de commande ou à la réserve pleine de mystère qui semblent de règle parmi les agents du Ballplatz. Il donnait très vite l'impression d'un diplomate que son évidente supériorité devait pousser au premier rang.

Tout en outre l'y a aidé : il appartient à une famille considérable de Hongrie, et par son mariage il est devenu le gendre du prince de Windisch-

graetz, le président si estimé de la Chambre des seigneurs. Parent de ce qu'il y a de plus considérable dans la Monarchie, en possession d'une grande fortune, il est en situation de remplir ses fonctions d'une façon très brillante.

Toutefois, ses dehors séduisants ne doivent pas abuser sur ce que nous aurions à attendre de lui pour nos intérêts directs ou ceux de nos amis. Quoique d'un tempérament qui paraît plus pondéré que celui de ses compatriotes, il s'était affilié, comme Hongrois, à la coterie qui s'efforce d'imposer ses vues au comte Berchtold, ce qui donne à supposer qu'il est très résolument hostile aux Serbes et, par suite, mal résigné aux avantages que ceux-ci récoltent malgré l'Autriche. Si M. Schébéko a été choisi en Russie pour prendre à Vienne une attitude plus combative que celle de M. de Giers, peut-être le comte Szapary est-il chargé de représenter à Pétersbourg une politique plus ferme que celle du comte Thurn. Il se pourrait donc que, sur le terrain balkanique, notre ambassade trouvât parfois en lui un adversaire. J'ai peine à croire pourtant que, même dans un camp opposé, il ne se montre pas parfaitement courtois et loyal.

Le choix de l'agent à qui sa succession est attribuée au Ballplatz, confirme dans l'idée que la Monarchie compte persister dans sa résistance à la transformation des États de la Péninsule. Le comte Forgach s'est fait connaître à Belgrade par sa «servophobie»; c'est presque un programme que de l'appeler à préparer les nouveaux traités de commerce avec les Gouvernements des Balkans.

Malgré quelques pourparlers engagés pour ménager un rapprochement et que d'ailleurs le bureau de la presse se hâte de démentir, il reste bien douteux que l'on entre sincèrement ici dans la voie des arrangements. Mon collègue serbe s'en est encore expliqué tout récemment dans la *Neue Freie Presse*, en opposant aux procédés vexatoires, dédaigneux, on pourrait même dire haineux de l'Autriche-Hongrie, les marques incontestables que donne son pays du désir d'une entente.

Maintes fois, j'ai tenté de plaider la cause des Serbes et de faire valoir leur bonne volonté; on m'a constamment répondu que ces avances ne sont que fourberie et que le Roi Milan fut le dernier dans son royaume avec qui le Cabinet de Vienne ait pu s'entendre.

La seule fois que dans la presse austro-hongroise j'ai trouvé à noter un jugement équitable sur les rapports des deux États, c'est d'un homme d'État hongrois qu'il émanait, le comte Jules Andrassy. Mais, comme je signalais ce premier symptôme d'apaisement à M. Yovanovitch, celui-ci a répliqué : «Il écrit de cette façon parce qu'il est dans l'opposition, et qu'il cherche à créer des embarras au comte Tisza. Quand lui-même était au pouvoir, il était aussi acharné que les autres contre nous».

C'est il y a peu de jours que le comte Andrassy, ayant à tracer un tableau

de la situation et s'efforçant de le faire avec une exacte impartialité, publiait ce qui suit dans le *Wiener Tagblatt*. « Ce n'est pas un principe fondamental pour nous de nous opposer à ce que la Serbie s'annexe les ressortissants d'une autre race. Si nous y faisions obstacle ou voulions la déloger des régions qu'elle occupe, nous deviendrions son adversaire le plus détesté. Il n'est que trop certain que nos rapports avec elle ne sont pas satisfaisants, et c'est une négligence de notre politique extérieure de n'être parvenue ni à la soumettre, ni à la gagner... Ce n'est plus maintenant que l'on y remédierait en discutant ses succès. Ne nous posons donc pas en serbophobes! Il faut, au contraire, que l'on se convainque à Belgrade que, si l'on se comporte loyalement, sans arrière-pensée contre nous, nous n'empêcherons pas le développement de la Serbie. La haine persistante de cette voisine est pour nous une épine dans le pied, dont à certains moments nous risquons d'être gravement incommodés. Une évolution pourrait être aisément obtenue, car les Gouvernements serbes reconnaissent que notre bonne volonté à leur égard leur importe plus que celle de toute autre Puissance ».

Malheureusement cette voix reste isolée, et le personnel austro-hongrois obstinément persuadé que pour reconquérir quelque influence dans la Péninsule, il faut que la Serbie soit matée, et, par conséquent, lier partie avec la Bulgarie.

Plus sont évidents les mauvais effets de cette combinaison, et plus la Monarchie y sacrifie, les uns après les autres, ses intérêts et ses alliances. La Roumanie se détourne d'elle, l'Allemagne la désavoue, l'Italie lui marque une réserve significative, la Grèce lui devient franchement hostile, les Slaves de l'Empire, entre deux frères ennemis, se prononcent pour les Serbes. Rien ne prévaut contre cette aversion irraisonnée et contre le dépit de voir ce petit État sortir agrandi et confiant en son avenir d'une crise où les politiciens de Vienne et de Budapest avaient décidé, par deux fois, qu'il devait sombrer.

104.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 151. Secret. *Saint-Pétersbourg, 30 août 1913.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 9 septembre.)

Votre lettre secrète et urgente du 13 août, n° 588 [1], est arrivée ici par la valise le 24, lendemain du départ de M. Delcassé. Comme M. Sazonoff partait

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 23.

le soir même pour plusieurs semaines, je lui demandai aussitôt un entretien pour m'acquitter de vos instructions. Il me dit que M. Kokovtzoff était préoccupé de connaître la décision du Gouvernement français et me pria de remettre une note qui pût être remise au Président du Conseil.

Je remis donc au Ministre des Affaires étrangères la note dont copie est ci-jointe, pour répondre à la note qui avait été remise par M. Isvolsky à votre Département.

M. Kokovtzoff, que j'ai vu avant son départ pour Nijni-Novgorod, m'a dit que les différents points étaient à première vue bien conformes aux résultats de ses pourparlers officieux avec M. de Verneuil. L'augmentation des effectifs de paix était déjà une chose décidée et atteindrait finalement le chiffre de 366.000 hommes (d'après les renseignements d'état-major une augmentation de 25.000 hommes par contingent a déjà été votée au printemps par la Douma, et une autre de 90.000 par contingent sera votée en automne). Quant à la construction de lignes stratégiques, M. Kokovtzoff pensait que le Gouvernement français avait surtout en vue l'ensemble des desiderata formulés par les deux états-majors : ainsi, pour l'accroissement du matériel roulant (qui est en effet un de ces vœux les plus urgents), M. Kokovtzoff prévoit un crédit d'environ 80 millions de roubles dans le budget de 1914, de même encore pour les doublements et quadruplements de voies, tandis que les constructions de lignes entières sont parfois une lourde charge pour le Trésor et ne satisfont pas un intérêt immédiat.

En fait, la réserve formulée par M. Kokovtzoff concorde avec les décisions prises par les états-majors cette année, m'a dit le général Joffre, car à côté des dépenses de diverses catégories, ils ne demandent la construction que d'une seule ligne nouvelle, celle de Riazan à Varsovie. Or cette ligne a déjà été approuvée par le Conseil des Ministres, et M. Kokovtzoff me l'a confirmé, en ajoutant qu'elle présentait au surplus un certain intérêt économique.

Quant à la date à laquelle le Gouvernement impérial désirerait voir commencer les émissions en France, M. Kokovtzoff me dit qu'il n'était pas pressé, vu l'état du marché français et les exigences du public pour le taux des placements. Il compte se rendre à Paris dans la seconde quinzaine d'octobre et tranchera vraisemblablement cette question lui-même sur place.

ANNEXE.

NOTE.

Très confidentiel. Secret. *11/24 août 1913.*

Par une note en date du 2 juillet dernier, Son Excellence l'Ambassadeur de Russie à Paris a porté à la connaissance de Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de la République, que le Gouvernement impérial était désireux

d'obtenir, de la part du Gouvernement français, la confirmation officielle des déclarations faites par le Syndic de la Compagnie des Agents de change à Paris à Son Excellence M. Kokovtzoff, au sujet des conditions dans lesquelles le Gouvernement russe pourrait emprunter, chaque année, sur le marché de Paris, quatre à cinq cents millions de francs, sous forme d'emprunt d'État ou de titres garantis par l'État, en vue de réaliser un programme de construction de chemins de fer.

Le Gouvernement de la République a décidé de confirmer officiellement le résultat des pourparlers officieux entamés par M. de Verneuil.

Les conditions auxquelles le Gouvernement impérial pourrait émettre, chaque année, sur le marché de Paris, quatre à cinq cents millions de francs, sous forme d'emprunt d'État ou de titres garantis par l'État, pour réaliser un programme de construction de chemins de fer dans tout l'Empire, sont les suivantes :

1° La construction des lignes stratégiques prévues d'accord avec l'état-major français sur la frontière de l'ouest, sera immédiatement entreprise ;

2° Les effectifs de l'armée russe en temps de paix seront notablement augmentés.

D'autre part, les émissions des titres envisagés se feront désormais, suivant les indications données par M. de Verneuil à Son Excellence M. Kokovtzoff, par larges séries d'obligations du même type, jouissant des mêmes droits et garanties, et susceptibles d'être cotées à Paris sous une même rubrique.

Le Gouvernement impérial, après avoir fait connaître, chaque année, officiellement, le montant total des obligations à émettre, prendra lui-même le soin de demander l'inscription à la cote du marché de Paris de chacune des tranches émises à valoir sur le chiffre total. Les demandes du Gouvernement russe relatives à l'admission à la cote des tranches d'obligations à émettre chaque année seront adressées par le Gouvernement russe au Gouvernement français par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères qui, par l'entremise du ministère des Finances, en saisira la Chambre syndicale des Agents de change de Paris.

En portant, d'ordre de son Gouvernement, ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. Sazonoff, M. Doulcet lui serait obligé de le mettre en mesure de confirmer à Paris le parfait accord des deux Gouvernements. Il est en même temps chargé de demander la date à laquelle le Gouvernement russe désirerait commencer les émissions dont il s'agit.

105.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 300. *Sofia, 1er septembre 1913, 13 h.*

(*Reçu :* 16 h. 52.)

Le Gouvernement bulgare a reçu ce matin la réponse de la Porte et ses délégués partiront ce soir ou demain matin pour Constantinople [1].

Ils ne sont pas encore désignés définitivement, mais ce seront probablement le général Savoff, M. Natchévicth et M. Tocheff, ancien Ministre de Bulgarie à Belgrade.

106.

M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 170. *Rome, 1er septembre 1913, 21 h.*

(*Reçu :* 23 h.)

Le marquis de San Giuliano me semble assez inquiet de l'attitude provocante que prendrait la Grèce dans la question de la frontière méridionale de l'Albanie. Le Ministre d'Italie à Athènes ayant dit au Ministre hellène des Affaires étrangères qu'il espérait que le Gouvernement n'encouragerait pas la formation de bandes dans le pays où va opérer la commission internationale, M. Coromilas aurait répondu : « Nous n'encouragerons pas les bandes puisque nous n'évacuerons pas ».

Le marquis de San Giuliano estime qu'un tel langage est déplacé, qu'il est blessant pour l'Italie comme pour l'Autriche et il a terminé, après avoir fait allusion à la facilité qu'il y a à faire une démonstration navale à Corfou, en me priant d'attirer l'attention de Votre Excellence sur l'intérêt européen qu'il y a à ce que la Grèce emploie à obtenir satisfaction son habileté bien connue mais qu'elle s'abstienne de paraître défier une grande Puissance.

[1] Les mouvements de troupes ottomanes continuaient cependant, car M. de Panafieu télégraphiait dans la journée du 1er septembre : « Le Gouvernement bulgare a été avisé par le commandant de ses troupes à Xanthi que l'armée ottomane avait occupé la ville hier soir. Les troupes bulgares se sont retirées vers Pachmakli ».

A propos de la commission internationale, le Ministre des Affaires étrangères m'a assuré que le délégué italien s'efforcerait avant tout de délimiter l'Albanie de manière à ne pas créer dans le sud du pays un irrédentisme qui nuirait à sa solidité. « J'espère que votre Gouvernement est bien persuadé, m'a-t-il dit, que l'Italie ne nourrit sur les territoires albanais aucune ambition et que son seul but est d'aider à rendre viable le nouvel État » (1).

107.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 515. *Londres, 1er septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 septembre; Dir. pol., 6 septembre.)

D'après les renseignements parvenus au Foreign Office, les négociations directes entre la Turquie et la Bulgarie s'ouvriraient incessamment et on pourrait espérer qu'elles seraient de courte durée, le Gouvernement bulgare paraissant surtout désireux d'assurer ses communications avec la mer Égée par Dédéagatch, sans insister sur l'occupation d'Andrinople. Le Gouvernement britannique me semble disposé à s'accommoder de solutions en ce sens et à favoriser les pourparlers turco-bulgares, qui le dispenseraient d'interventions délicates.

Sir Edward Grey estime que l'ouverture des négociations entre Constantinople et Sofia rend inutile toute suggestion de médiation et c'est ce qu'il a chargé Sir Arthur Nicolson de dire au Chargé d'affaires d'Italie en réponse à la démarche du 27 août, motivée par des confidences turco-bulgaro-italiennes à Constantinople (2).

Le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a dit que l'activité déployée par les Italiens en vue de s'immiscer dans l'affaire d'Andrinople et dans le conflit bulgaro-turc avait éveillé les soupçons du Foreign Office, et que le Cabinet de Rome devait avoir quelque arrière-pensée que lui, Sir Arthur, ne devinait pas*.

(1) Ce télégramme a été transmis le 3 septembre 1913 à Pétersbourg 904, Vienne 765, Londres 1024, Berlin 846, Constantinople 879, Athènes 584.

(2) Voir, à la date du 27 août, le télégramme circulaire reproduit sous le numéro 86.

*Annotation du Ministre : *Il est vraisemblable que l'Italie manœuvre pour se préparer un terrain d'entente avec la Turquie au sujet des îles.*

108.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 170. *Sofia, 1er septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 19 septembre.)

Le traité de Bucarest était à peine signé que l'on s'est préoccupé en Bulgarie des moyens qu'il conviendrait d'employer pour conserver à la population bulgare de Macédoine, destinée à passer sous la domination serbe ou la domination grecque, les privilèges dont bénéficiaient sous le régime ottoman ses églises et ses écoles.

La question était d'autant plus importante que, par suite de l'opposition de la Serbie, le traité de paix n'avait stipulé aucune garantie à ce sujet. Il était à prévoir que le Gouvernement serbe étant décidé à ne reconnaître dans ses nouveaux territoires ni les représentants de l'exarchat, ni les écoles bulgares, et ayant au contraire décidé, dès avant la paix, d'expulser purement et simplement les évêques, prêtres et instituteurs qui ne se déclareraient pas serbes, la « serbisation » des Bulgares de Macédoine ne serait qu'une question de temps. Si l'on veut se rappeler les procédés pratiqués par le Gouvernement de Belgrade, à la suite de la guerre russo-turque, pour nationaliser les Bulgares de Pirot, de Vrania et de Nich, et les résultats tout à fait satisfaisants qu'il a obtenus, il n'y a pas de doute que les mêmes procédés transportés dans ses nouveaux territoires produiront les mêmes résultats, et que dans un délai maximum de dix ans, peut-être même de cinq ans, il n'y aura plus trace en Macédoine de l'élément « bulgarisant ». La race serbe et la race bulgare sont trop proches parentes, par la langue comme par les coutumes, pour qu'il n'en soit pas ainsi dès que le pouvoir aura fait sentir son autorité, et que prêtres et instituteurs auront quitté le pays.

Cette certitude de voir définitivement perdu le bénéfice des efforts persévérants et des succès considérables que la propagande bulgare avait obtenue en Macédoine depuis vingt ans était de nature à émouvoir à juste titre les Bulgares qui n'ont pas perdu l'espoir de reprendre un jour leur revanche et de reconstituer l'unité nationale.

Les moyens qui restent à leur disposition pour maintenir leur influence ne sont pas nombreux, et le premier qui leur est venu à l'esprit est celui de la religion. Ils se sont souvenus qu'à travers les siècles de la domination turque, c'était dans les monastères qu'avaient pu se perpétuer la langue et l'histoire de l'ancienne Bulgarie et que c'était auprès des moines que les éléments dis-

persés et presque anéantis du peuple bulgare avaient pu se grouper et garder la tradition de son passé et de sa nationalité.

Ils n'ont pas eu de peine à se rappeler le grand mouvement qui, il y a quarante-cinq ans et dans un but presque entièrement politique, avait porté les Bulgares à abandonner en masse l'Église orthodoxe, dans laquelle ils étaient noyés au milieu de la multitude des Grecs, sous la férule partiale et malveillante du patriarcat de Constantinople, pour s'unir à Rome et reconstituer sous ses auspices une nation, maîtresse de ses droits, et dépendant uniquement de ses chefs religieux sous la souveraineté du Sultan.

C'est à ce mouvement presque unanime de la population bulgare de Turquie qu'est due la création de l'exarchat en 1870, et c'est la Russie, qui, dans le désir de retenir les Bulgares dans le sein de l'Église orthodoxe, a favorisé et même imposé, peut-on dire, au Gouvernement ottoman une concession à laquelle celui-ci n'était que médiocrement disposé. Malgré la déclaration de schisme que le patriarche grec de Constantinople n'a pas manqué de prononcer contre les Bulgares, malgré la haine dont le patriarcat a poursuivi pendant quarante ans ses anciens sujets, malgré les obstacles de toute nature qu'il n'a cessé de créer aux progrès de l'Église bulgare en Macédoine, le Gouvernement russe, qui ne peut se libérer des influences d'église et qui tient à conserver son rôle de protecteur suprême de tous les orthodoxes, slaves, grecs ou latins, a toujours soutenu l'exarchat, et quelque difficile que fût cette tâche, il s'est même employé, dans les dernières années, à le rapprocher du patriarcat.

Encore que, d'une façon générale, les Bulgares ne pratiquent leur religion que dans une mesure très restreinte, et soient plutôt indifférents, ils n'auraient pas eu la pensée d'encourager chez leurs frères de Macédoine les mêmes tendances qu'ils avaient manifestées eux-mêmes avant 1870, si leurs intérêts politiques essentiels n'étaient en jeu. La dernière guerre contre la Grèce et la Serbie, l'attitude de la Russie et la répugnance des Macédoniens bulgares à retomber sous l'autorité, même purement nominale, de leur ennemi séculaire, le patriarche du Phanar, suffiraient d'autre part à expliquer que l'idée d'une rupture définitive des Bulgares macédoniens avec l'Église orthodoxe, patriarchiste ou exarchiste, et d'une union avec l'Église catholique, ait été accueillie avec empressement aussitôt qu'elle a été émise. Elle n'a soulevé, à ma connaissance, aucune protestation; la presse commence à la discuter et des réunions sont annoncées en vue de sa propagation.

On n'a plus l'espoir de voir le Gouvernement russe exercer sa protection au profit des Bulgares exarchistes de Macédoine, et des démarches auraient déjà été faites auprès de l'exarque à Constantinople, pour qu'il autorise les pourparlers avec le Saint-Siège en vue de l'union.

J'ai appris que le Gouvernement de Sofia avait donné son approbation

et ses encouragements à ce projet et qu'il avait même chargé un intermédiaire officieux de s'en entretenir avec les personnages qu'il rencontrerait à Rome, où il doit se trouver actuellement, et même avec le Saint Père, s'il avait l'occasion de l'approcher.

Il est vraisemblable que ces ouvertures seront favorablement accueillies au Vatican, car il est presque certain que la grande majorité des exarchistes de Macédoine se montrera entièrement acquise à l'union, si l'exarque n'y met pas opposition.

D'autre part, le Gouvernement austro-hongrois saisira l'occasion de favoriser une entreprise qui donnerait satisfaction à la Bulgarie en contrariant la Serbie. Et Votre Excellence sait de quel poids sont ses avis auprès du Saint-Siège. De plus, il est vraisemblable qu'à Vienne on n'a pas perdu tout espoir de faire reconnaître le protectorat de l'Autriche sur tous les catholiques latins qui deviendront sujets serbes et, quelque inadmissible que serait sa prétention d'étendre cette protection aux 800.000 Bulgares devenus uniates et sujets de la Serbie, cette perspective serait en parfaite concordance avec sa politique actuelle, tant à l'égard de la Serbie qu'à l'égard de la Bulgarie.

De son côté, le Gouvernement serbe fera certainement tous ses efforts et emploiera tous les moyens pour détourner les exarchistes d'un rapprochement avec l'Église catholique qui entraverait considérablement son œuvre de serbisation et favoriserait la formation d'un irrédentisme bulgare, en assurant l'existence en Serbie des Églises bulgares unies et par conséquent d'une religion de tendances étrangères et rivales.

Toutefois la Serbie se trouvera dans une situation assez délicate, car on peut penser qu'elle a toujours le désir d'entrer en négociations directes avec le Vatican en vue de l'établissement d'un concordat. Sans doute les tentatives qu'elle a faites dans ce sens à la fin de 1912, et qui ont échoué en raison de l'opposition de l'Autriche, avaient pour but principal de ruiner la prétention de celle-ci de faire accepter son protectorat sur les catholiques annexés à la Serbie. Mais si le Gouvernement de Belgrade renouvelle sa tentative, s'il fait fléchir l'opposition de l'Autriche et s'il obtient l'assentiment du Saint-Siège à un accord direct, ne lui demandera-t-on pas en premier lieu de promettre que les exarchistes désireux de devenir uniates auront pleine liberté pour manifester leur sentiment et toute garantie pour l'exercice ultérieur de leur culte?

Si le mouvement vers Rome se propage parmi les exarchistes, et si le Gouvernement de Belgrade n'accepte pas les conditions qui pourront lui être faites par le Saint-Siège, on peut croire que la question religieuse créera de graves difficultés à la Serbie.

A l'égard de la Grèce, la situation est sensiblement différente. Tout d'abord le nombre des Bulgares habitant les territoires devenus grecs est très inférieur

à celui des Bulgares qui passent sous la domination serbe. On peut les ranger en trois catégories : les Bulgares qui sont restés patriarchistes, ceux qui sont exarchistes, et enfin les Bulgares uniates.

Les premiers peuvent être considérés comme à moitié grecs et ceux-là seront complètement grécisés en peu de temps.

Les seconds, qui sont, je crois, les plus nombreux, devront nécessairement revenir au patriarcat ou obtenir la permission d'embrasser le rite latin, ce qui semble difficile aussi bien en raison des règles de l'Église catholique romaine que de celles de l'Église orthodoxe. Les lois hellènes ne reconnaissent pas en effet les rites orientaux unis à Rome; elles ne reconnaissent que le rite latin.

En ce qui concerne les Bulgares uniates, et leur nombre est relativement important, notamment dans la région de Salonique et de Koukouch (Kilkis), ils n'auront d'autre ressource que de passer au rite latin, s'ils veulent garder leur religion. Je sais que l'archevêque catholique d'Athènes, qui est notre compatriote, et les lazaristes qui sont, je crois, à la tête de ces missions, sont tout désignés pour renseigner exactement le Saint-Siège à ce sujet.

Quelle que soit la solution qui sera adoptée à Rome, elle n'intéresse pas moins grandement la Bulgarie, car elle est de nature à avoir une influence considérable sur son avenir et sur la réalisation de ses espérances. C'est à ce titre que j'ai cru devoir signaler à Votre Excellence le mouvement qui se dessine et lui exposer les différentes données du problème. Pour conjurer les dangers d'une situation analogue à celle de 1868, les Bulgares ont recours en 1913 aux mêmes moyens. Dans les deux cas l'étiquette religieuse aura couvert un but essentiellement politique.

109.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 216. Très confidentiel. *Cettigné, 2 septembre 1913, 14 h. 30.*
(*Reçu :* 18 h. 35.)

La tension des rapports entre le Monténégro et la Russie (voir mes dépêches nos 67 du 7 juin, *in fine*, et 88 du 10 août [1]) est toujours aussi forte. Depuis le début de la guerre le Cabinet de Pétersbourg avait cessé tout envoi d'argent et l'école des Cadets n'a pu, pour cette raison, rouvrir ses portes au début de ce mois.

(1) M. Delaroche-Vernet signalait dans ces dépêches le refroidissement marqué des relations entre la Russie et le Monténégro et tout particulièrement l'attitude jugée peu amicale de la légation de Russie à Cettigné.

Le Roi Nicolas vient de rédiger une lettre personnelle adressée au Tsar et conçue en termes très vifs, pour se plaindre de cet état de choses. Je tiens ce renseignement d'une personne à qui le Roi avait soumis la lettre et qui m'a dit : « J'ai fait mon possible pour adoucir certaines expressions et pour en supprimer d'autres qui équivalaient à une rupture ».

110.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 381. *Belgrade, 2 septembre 1913, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 3, à 0 h. 30.)

Les pourparlers relatifs à l'emprunt qui faisait l'objet de mon télégramme n° 374 [1] paraissent toucher à leur terme. M. Patchou, qui a pris l'intérim de la Présidence du Conseil, et M. Spalaïkovitch m'ont déclaré conjointement qu'il n'était pas possible au Gouvernement serbe d'accepter les prétentions des banquiers, touchant l'avance de vingt millions; ces messieurs consentiraient une avance immédiate de huit millions, mais exigeraient que le versement de la seconde part de douze millions fût précédé du vote de la loi d'emprunt par la Skoupchtina. Or le ministère des Finances aurait, à l'heure actuelle, seize millions environ de dettes à liquider, pour lesquels il éprouve un pressant besoin d'argent; d'autre part, à cause de la lassitude générale et de l'absence de M. Pachitch, il ne lui est pas possible de songer à réunir la Skoupchtina avant le milieu de novembre. Dans ces conditions M. Patchou et M. Spalaïkovitch m'ont dit que Votre Excellence leur rendrait le plus grand service s'il lui était possible d'insister auprès des banques pour que l'avance de vingt millions fût consentie inconditionnellement, le Gouvernement serbe comptant procéder au vote de l'emprunt dès l'ouverture de la Skoupchtina [2].

[1] Ci-dessus reproduit, à la date du 22 août, sous le numéro 68.

[2] M. Pichon a, le 3 septembre, transmis par lettre au Ministre des Finances, M. Charles Dumont, les renseignements contenus dans ce télégramme et a déclaré en même temps qu'il « ne voyait aucune objection au point de vue diplomatique à ce que l'action du Ministre des Finances sur les banques s'exerçât dans le sens demandé par le Gouvernement serbe ».

111.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumont, Ministre des Finances.

D. n° 1144. Confidentiel et urgent. *Paris, 2 septembre 1913.*

Après avoir rempli à Berlin la mission dont ma lettre du 9 août dernier vous a fait connaître le but et les conditions [1], MM. de Neuflize et de Klapka m'ont remis le texte des projets d'arrangements sur lesquels ils sont tombés d'accord [2] avec les représentants de la Deutsche Bank, tant en ce qui concerne certains chemins de fer en Turquie d'Asie qu'en ce qui a trait à la liquidation de la participation française dans l'affaire du Bagdad et à l'échange de titres qui permet de la réaliser.

Sur la question des chemins de fer, je donne mon approbation aux conditions stipulées de part et d'autre. Les résultats obtenus sont de nature à assurer aux entreprises et aux capitaux français une zone d'action à laquelle nous étions en droit de prétendre et une série de lignes dont plusieurs nous étaient récemment encore formellement contestées par le groupe allemand.

Vous trouverez, ci-joint, le texte de cet accord, ainsi que celui de l'arrangement contenant les conditions de l'échange des titres du Bagdad contre ceux de l'emprunt douane de Constantinople 1911.

Je vous serais très obligé de me faire connaître, le plus tôt qu'il vous sera possible, si vous en approuvez les termes. Il y a, en effet, urgence à ce que MM. de Neuflize et de Klapka soient autorisés à préparer sur les bases adoptées à Berlin les accords définitifs. Le Gouvernement britannique, avec lequel le Gouvernement de la République s'est tenu en étroit contact dans cette question du Bagdad et des chemins de fer en Asie Mineure, est à la veille de conclure avec l'Allemagne, d'une part, et avec la Turquie, de l'autre, des arrangements du même ordre que ceux que nous poursuivons de notre côté, avec ces deux pays.

Il y a un intérêt politique des plus sérieux à ce que les ententes de la France et de l'Angleterre soient simultanées. Il est, en outre, fort important de profiter d'un moment où le retour progressif de la paix en Orient permet aux Puissances d'éviter les discussions dangereuses et de songer au règlement de problèmes dont la crise orientale a constamment forcé d'ajourner l'examen.

(1) Voir à ce sujet la note adressée à MM. de Neuflize et de Klapka à la date du 8 août et reproduite dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 576.

(2) Voir la dépêche à Berlin du 27 août, ci-dessus reproduite sous le numéro 87, annexes.

112.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 436. *Thérapia, 3 septembre 1913, 7 h. 50.*
(*Reçu :* 12 h.)

Les délégués bulgares sont attendus demain à Constantinople où ils arriveront par chemin de fer. Leurs instructions ont été portées à la connaissance du Cabinet de Vienne qui a prescrit à l'Ambassadeur d'Autriche à Constantinople de se montrer favorable à leurs demandes. Je suppose qu'il en est de même du côté russe.

Les Bulgares demanderont la frontière de la Maritza jusqu'au nord d'Andrinople puis celle du traité de San Stefano de la Maritza à la mer Noire. Les Turcs acceptent la frontière de la Maritza seulement jusqu'à Demotika exclusivement; ils entendent garder Andrinople comme place forte et par suite conserver sur la rive droite de la Maritza Karagatch avec un glacis suffisant. Ils se refusent aussi à céder ou démanteler Kirk-Kilissé mais ils consentent à une rectification de l'ancienne frontière dans les parages de la mer Noire. Ils se prêteraient en outre à des arrangements au sujet de la navigation et de la navigabilité de la Maritza.

J'ai conseillé au Grand Vizir la modération dans l'intérêt même de la Turquie qui a besoin d'une paix durable. Il y serait personnellement porté, mais il doit tenir compte, grand compte des exigences de l'armée [1].

113.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 596. *Saint-Pétersbourg, 3 septembre 1913, 13 h.*
(*Reçu :* 16 h. 35.)

M. Nératoff, à qui j'ai donné connaissance de votre lettre n° 606 [2], estime que, depuis sa démarche du 29 août, la négociation directe de la Bulgarie

[1] M. Pichon a répondu le même jour à M. Bompard : « J'approuve vos conseils au Grand Vizir ».

[2] Dépêche circulaire du 29 août, ci-dessus reproduite sous le numéro 97.

avec la Turquie a modifié les circonstances et que les Puissances devraient s'abstenir de paraître fixer une limite entre Turcs et Bulgares avant la fin des pourparlers.

Il envisage dans le même esprit la proposition faite par l'Autriche à la Turquie d'envoyer sur la ligne de la Maritza les Attachés militaires à Constantinople. Toutefois, si par hasard la Porte acceptait, la Russie ne se déroberait pas à cet envoi.

Par contre M. Nératoff est d'avis que les Puissances devraient maintenant « donner un coup d'épaule » à la Bulgarie dans sa négociation avec la Sublime Porte et, quant à lui, il a donné pour instructions à M. de Giers d'aider la Bulgarie à obtenir au nord la ligne du traité de San Stefano, mais surtout au sud la ligne de la Maritza depuis la ville même d'Andrinople jusqu'à la mer et même les deux rives de ce fleuve dans son cours inférieur.

M. Nératoff s'y détermine non pas que les Bulgares aient pris le moindre engagement à l'égard de la Russie ou que celle-ci ait motif de se fier davantage, mais parce que c'est l'intérêt général européen de donner à la Bulgarie un débouché économique assuré vers la mer Egée, ce qui ne peut se faire que par la plaine de la Maritza.

J'ai dit que je vous rendrais compte de sa manière de voir. J'ai demandé si les Bulgares tiendraient en échange la Turquie quitte de toute indemnité ou réclamation financière. M. Nératoff m'a répondu qu'il croyait qu'il n'en était plus question.

114.

M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 309. Très confidentiel. *Rome, 3 septembre 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 septembre.)

Par mon télégramme n° 170 [1], j'ai fait connaître à Votre Excellence les observations que m'a faites le marquis de San Giuliano au sujet de l'attitude de la Grèce. Au cours de cette conversation, j'ai fait remarquer à mon interlocuteur que depuis plusieurs mois il m'avait constamment parlé du cap Stylos comme étant le point que la frontière grecque ne devait pas dépasser

[1] M. de Billy faisait connaître par ce télégramme du 2 septembre une déclaration qu'aurait faite M. Coromilas d'après le marquis de San Giuliano : la décision de la réunion des Ambassadeurs n'ayant pas été notifiée au Gouvernement hellénique, il « ignorait » la commission chargée de tracer la frontière sud de l'Albanie.

sans nuire aux intérêts vitaux de l'Italie mais que, pour ce qui regardait l'intérieur, l'Autriche avait des objections à donner à la Grèce certaines villes dont la possession par l'État hellénique ne serait pas considérée comme nuisible par l'Italie. J'ai marqué donc quelque surprise des déclarations de Moufid Bey, publiées dans les journaux, aux termes desquelles le marquis de San Giuliano aurait assuré que le Gouvernement royal voulait inclure Argyrocastro dans le nouvel État albanais.

Le Ministre des Affaires étrangères m'a répondu que l'accord qui lie son Gouvernement à l'Autriche l'oblige à faire siens les intérêts que son partenaire considère comme importants et que du reste la Commission déciderait après avoir étudié le pays au point de vue ethnographique. Dans son voyage d'Albanie, il m'a dit avoir été de Janina presque jusqu'à Argyrocastro et que son interprète ne pouvait plus se faire comprendre en grec bien avant d'arriver à cette dernière ville. Sans doute cette observation d'un voyageur a été considérée par Moufid Bey comme un engagement. Il a ajouté que le fonctionnaire qui représenterait l'Italie dans la Commission de délimitation était l'objet de violentes attaques de la part des Grecs mais que, pour formuler un avis technique, il ne pouvait s'adresser qu'à un spécialiste ayant habité le sud de l'Albanie de nombreuses années. Enfin il m'a dit que le nouvel État était faible et qu'il fallait avant tout empêcher que dans sa partie méridionale il ne se constitue un irrédentisme hellène. A ce propos je lui ai fait observer que, sans avoir besoin d'un véritable plébiscite, il serait facile à la commission de se rendre compte des sentiments des populations et que cette constatation serait sans doute aussi utile pour le tracé de la frontière que les données singulièrement aventureuses de la science ethnographique.

Le marquis de San Giuliano m'a parlé alors des difficultés que l'on rencontrait à choisir un Souverain pour l'Albanie. Deux princes suédois ont refusé. Mais il reste encore comme candidats, le prince de Wied, le duc d'Urach, Fuad Pacha et le prince Louis-Napoléon. Cette dernière candidature paraît au Ministre des Affaires étrangères la plus sérieuse de toutes. Il ne m'a pas caché que le Gouvernement royal la verrait sans doute d'un bon œil. « Qu'en penserait votre Gouvernement? » a-t-il continué. J'ai répondu que je ne pouvais exprimer d'opinion sur une affaire qui intéresse le Président du Conseil autant que le Ministre des Affaires étrangères. Personnellement je lui ai dit que je ne connaissais pas le prince Louis, mais que l'impression de ceux qui l'ont approché était que ce personnage, avant tout esclave de la consigne, n'avait pas l'esprit d'intrigue. « Jamais on n'en voudra à Vienne, m'a dit alors le marquis de San Giuliano, on ne pourra pas croire que le prince Louis n'est pas un agent russe. Vous ne vous figurez pas comme il est difficile de faire entrer une idée nouvelle dans un cerveau autrichien ».

Mon interlocuteur faisait-il allusion aux efforts qu'il fait pour obtenir le

retrait des ordonnances rendues à Trieste par le prince Hohenlohe ou bien aux négociations par lesquelles il cherche à faire accepter au Cabinet de Vienne l'idée de la candidature du prince Louis-Napoléon?

115.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 520. *Londres, 4 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 septembre; Dir. pol., 6 septembre.)

D'après une communication de la légation de Grèce au Foreign Office, l'officier commandant les troupes grecques à Dédéagatch aurait reçu les instructions suivantes : dans le cas où l'armée ottomane se présenterait devant Dédéagatch, l'officier grec devrait lui refuser l'accès de la ville et déclarer que les troupes helléniques n'étaient autorisées à remettre Dédéagatch qu'aux seules autorités bulgares; mais il devrait céder devant la force et évacuer Dédéagatch plutôt que d'entamer des hostilités avec les troupes turques.

Après avoir donné ces indications, le Ministre de Grèce a demandé que le Gouvernement britannique intervînt en vue de hâter la marche des négociations turco-bulgares.

La prompte issue de ces négociations est vivement désirée par le Gouvernement britannique; mais je doute fort que le Foreign Office s'entremette activement en vue de la hâter. Il estime que les Bulgares seront obligés d'accepter les conditions ottomanes et il veut éviter de paraître prendre aucun parti entre les deux thèses opposées.

En réalité beaucoup d'Anglais, et parmi eux Sir Arthur Nicolson, verront avec plaisir le maintien de la souveraineté turque sur Andrinople et l'organisation d'une forte défense de Constantinople en Roumélie. Mais, Sir E. Grey ayant fait signer non sans peine le traité de Londres, le Foreign Office se contente d'écouter, sans y répondre, les suggestions tendant à exercer une action à Constantinople.

116.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 521. *Londres, 4 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 septembre; Dir. pol., 6 septembre.)

Comme je lui parlais hier des mesures que nous étions amenés à prendre au Maroc afin de réprimer la contrebande des armes, Sir Eyre Crowe m'a demandé pour quelles raisons l'affaire du statut de Tanger était arrêtée depuis près de deux mois. Cette situation retarde la reconnaissance formelle de notre protectorat marocain par la Grande-Bretagne, ce qui présente de grands inconvénients pour nos deux Gouvernements.

Je n'ai pu renseigner Sir Eyre Crowe, qui m'a prié d'attirer l'attention de Votre Excellence sur l'utilité qu'il y aurait à reprendre incessamment et à achever le plus tôt possible l'affaire du statut de Tanger. L'Ambassadeur d'Angleterre à Paris a d'ailleurs été chargé de faire une démarche dans ce sens.

P. S. — Sir Arthur Nicolson vient de me parler de la même question; il m'a dit qu'une communication de Sir Francis Bertie annonçant d'importantes modifications demandées par le général Lyautey au projet du statut de Tanger avait causé une sorte de consternation au Foreign Office. Faudrait-il reprendre une troisième fois ces négociations? Il m'a prié de signaler à Votre Excellence les inconvénients que présentait pour les deux Gouvernements le retard apporté à la reconnaissance par l'Angleterre de notre protectorat.

117.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 643. *Thérapia, 4 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 septembre; Dir. pol., 22 septembre.)

Je viens de recevoir la dépêche de Votre Excellence n° 708, du 27 août dernier [1], et j'ai l'honneur de lui faire part aussitôt, suivant son désir, de mes remarques sur les arrangements qui y sont joints.

[1] Dépêche transmettant à Constantinople le document reproduisant l'«échange de vues» des 19 et 20 août. Voir la dépêche adressée à Berlin le 27 août et reproduite ci-dessus sous le numéro 87 avec son annexe.

En vertu de l'arrangement financier, le groupe français aura à remettre au groupe allemand les titres du Bagdad qu'il détient et que Votre Excellence évalue à soixante millions de francs. Il prendra en échange la charge de l'avance de soixante-cinq millions faite par la Banque allemande sur la deuxième tranche de l'emprunt ottoman 1911 et en outre 36.000 obligations de la première tranche de ce même emprunt. Il est imparti un délai d'un an pour la réalisation de cette double opération et pendant ce délai le groupe français continuera à participer aux dépenses de la société de construction du Bagdad et fournira sa quote-part de 30 p. 100 dans l'avance de 15 p. 100 qui va être faite sur l'emprunt Bagdad troisième série.

Cet arrangement financier est donc à l'avantage du groupe allemand qui se libère d'une charge financière supérieure d'une vingtaine de millions à celle qu'il assume et qui s'assure en outre le concours du groupe français pour la continuation de la construction du Bagdad dans un moment particulièrement difficile.

Pour ce qui est de l'arrangement relatif aux chemins de fer, je note tout d'abord qu'en renonçant à ses prétentions sur les premiers quatre-vingt-cinq kilomètres de la ligne de Kharpout à Diarbékir le groupe allemand se réserve expressément le trafic de la mine d'Arghana qui en constitue le principal intérêt. Les minerais de cuivre prendront donc la direction du port d'Alexandrette au développement duquel ils contribueront en même temps qu'ils fourniront un fret important à la ligne du Bagdad, au lieu de suivre la voie de Samsoun qui est cependant la plus courte et la plus naturelle.

Je note encore que le groupe allemand se réserve en outre la construction jusqu'à Sivas de la ligne de Césarée à Sivas et qu'il ne prend aucun engagement pour la jonction du réseau arménien avec celui d'Anatolie à Angora par Yozgat.

Je note enfin qu'en rétrocédant sa concession de Duzdjé à Bolou et au delà vers Castamouni le groupe allemand ne renonce pas au prolongement éventuel sur Héraclée de la ligne d'Ada-Bazar. Je crois devoir faire observer à cette occasion que si la rétrocession dont il s'agit a de l'intérêt pour le groupe français, elle ne constitue pas un sacrifice, bien au contraire, pour le groupe allemand qui aspire depuis longtemps à la résiliation du contrat qu'il a conclu imprudemment pour le prolongement de la ligne d'Ada-Bazar.

Par suite, je considère comme extrêmement désirable que le partage de la ligne de Kharpout à Diarbékir soit modifié de façon à placer les mines d'Arghana sur le versant de la mer Noire et je tiens pour indispensable que : 1° le point de raccordement éventuel des deux réseaux par la ligne de Césarée à Sivas soit fixé non à Sivas même, mais à moitié chemin entre ces deux villes, 2° que le groupe allemand s'engage à solliciter la concession des chemins de fer d'Angora à Sivas jusqu'à la crête ouest de la vallée de Yéchil Irmak en même temps que le groupe français la réclamera à partir de cette crête jusqu'à

Soulou-Seraï, et 3° que le même groupe se désiste de toute prétention sur la ligne devant relier Héraclée au réseau général des chemins de fer ottomans.

Il est enfin entendu entre les deux groupes que les ressources nouvelles qui seront procurées à la Turquie en vue de son développement économique seront partagées entre eux également en vue, d'une part, de l'achèvement du réseau Bagdad au delà d'El-Halif et de la construction des lignes projetées par la compagnie d'Anatolie et, d'autre part, de l'exécution du réseau arménien, mais limité à Pékéridj et non compris la ligne de Trébizonde. Si l'on se rappelle que la Compagnie de Bagdad a expressément renoncé aux surtaxes douanières pour la ligne d'El-Halif à Bagdad et qu'il va ainsi les récupérer, il apparaît clairement que ce partage égal est favorable au groupe allemand.

Votre Excellence sait avec quelle insistance je demande depuis plusieurs années que les groupes français et allemand intéressés dans les chemins de fer en Turquie s'entendent pour délimiter leurs sphères d'opération, ajuster leurs intérêts et régler leurs rapports; je me félicite donc bien sincèrement qu'ils aient été conduits à le faire et qu'ils soient arrivés à un accord préliminaire, mais il faut bien reconnaître que cet accord est beaucoup plus avantageux pour le groupe allemand que pour le français. Si l'on peut s'y résigner pour ce qui concerne l'arrangement financier*, puisqu'il est entendu que plaie d'argent n'est pas mortelle, il n'en est pas de même de l'arrangement des chemins de fer. Il est de toute nécessité, à mon avis, que celui-ci soit amendé sur les points énumérés plus haut dans les conditions que j'indique.

118.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 598. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 5 septembre 1913, 20 h. 31.

(*Reçu* : 22 h. 20.)

(Suite du numéro précédent.) (1)

M. Nératoff m'a confié que des fonctionnaires turcs avaient dit aux membres de l'ambassade de Russie à Constantinople que le Gouvernement ottoman

*Annotation du Ministre : *Mais non. Il faut obtenir des modifications.*

(1) Par son télégramme n° 597 M. Doulcet répondait à un télégramme de Paris n° 907, du 4 septembre, relatif au désir exprimé par le Gouvernement hellénique d'être représenté auprès de la commission chargée de délimiter l'Albanie au sud. M. Nératoff avait dit à ce sujet qu'il réglerait sa conduite sur celle des autres Cabinets mais que la réunion des Ambassadeurs de Londres avait écarté la Serbie de la commission albanaise du Nord. M. Doulcet, à la fin de son télégramme parlait de l'opinion russe que préoccupait le maintien du prestige de la Russie à l'égard de la Turquie.

savait par la France que les Russes ne procéderaient à aucune occupation en Arménie. Sans y attacher personnellement d'importance, il est alarmé de tout ce qui pourra en ce moment encourager la résistance des Turcs et il m'a demandé de vous signaler confidentiellement ce propos. Tout en faisant ressortir l'absurdité de ces prétendues indiscrétions de nos financiers, j'ai dit à M. Nératoff que je vous rapporterais ses paroles. Je lui ai fait reconnaître d'ailleurs sans peine que c'est de Berlin et non de Paris que viennent les vrais encouragements donnés à la Turquie.

Cette susceptibilité de M. Nératoff nous atteste, en tout cas, la constance des préoccupations russes relativement à l'Arménie.

119.

M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 311. *Rome, 5 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 septembre; Dir. pol., 9 septembre)

Sans attacher une importance exagérée aux deux articles, pleins de violence froide et de mauvaise foi [1], par lesquels M. Cirmeni, fidèle à sa francophobie traditionnelle, a répondu dans la *Stampa* aux déclarations italophiles de M. le Président Barthou à Bellagio [2], il convient de voir, dans la courte polémique de presse provoquée par l'attitude peu goûtée en haut lieu de M. Cirmeni, un nouvel indice de l'incertitude et de l'impressionnabilité des journaux italiens, à l'heure actuelle, en matière de politique extérieure.

Alors que la *Stampa,* constante dans son hostilité haineuse à l'égard de notre pays, reproche à la France de travailler avec persévérance à «asphyxier» l'Italie dans la Méditerranée, et alors que le *Giornale d'Italia* écrit dans le même moment que «les amitiés traditionnelles, les liens de famille, les souvenirs littéraires et artistiques communs ont fait leur temps», le même *Giornale d'Italia* écrit hier à propos des troubles anti-italiens de Trieste : «Voici une nouvelle preuve éclatante de la connivence des autorités autrichiennes avec

(1) La thèse constamment soutenue par la *Stampa* était que M. Barthou et M. Pichon, bien qu'affectant des sentiments d'amitié à l'égard de l'Italie et bien qu'ils fussent l'un président, l'autre vice-président du comité France-Italie, travaillaient de leur mieux à «étrangler» l'Italie, à lui enlever les territoires auxquels elle avait droit sur le littoral de l'Adriatique, dans la mer Ionienne, dans l'Archipel. De là l'appui donné par la France à la Grèce.

(2) Déclarations faites au correspondant du *Corriere della Sera* à Paris et reproduites dans le *Matin* du 30 août.

tout ce qu'il y a de plus acharné contre notre caractère national, et de leur plein acquiescement à tout acte de vilenie commis contre l'Italie ».

Et le *Messaggero* imprime ce matin en manchette, à propos de la dépêche de Vienne annonçant hier soir à la *Tribuna* le renvoi indéterminé de la visite du marquis de San Giuliano au comte Berchtold, et en tête d'autres titres non moins sensationnels : « Nouvelles provocations autrichiennes contre les Italiens de Trieste et du Trentin. San Giuliano n'ira pas visiter Berchtold ».

Le *Corriere d'Italia,* lui-même tripliciste et gallophobe, qui nous attaquait vivement il y a quelques jours à propos du Dodécanèse, écrit au sujet de l'incident austro-italien : « L'âpreté de ce conflit ne peut pas ne pas influer sur les bonnes relations que les deux Gouvernements et les deux diplomaties étaient parvenues à établir dans ces terniers temps ». Cet aveu mélancolique est plein d'une saveur suggestive.

Le *Mattino* enfin, oubliant ses récents articles sur les mêmes îles égéennes, intitule avant-hier la correspondance publiée dans le *Temps* sur l'influence italienne en pays albanais : « Un hymne français à l'action italienne en Albanie ».

Ainsi donc, la plus grande partie de la presse italienne passe, sans transition sensible, d'un concert presque unanime contre nous, à propos des îles grecques occupées par l'Italie, à un concert absolument unanime contre l'Autriche alliée, à propos des décrets anti-italiens de Trieste [1], puis au moins à une grande réserve vis-à-vis des déclarations amicales de M. Barthou, pour aboutir à une explosion anti-autrichienne d'une violence sans pareille à l'occasion des troubles de Trieste.

On ne saurait se dissimuler qu'il y a là l'indice d'une incertitude et d'un malaise qui marquent bien la position contradictoire de la politique extérieure de l'Italie dans la Méditerranée. Il y a lieu de croire que le temps ne saurait manquer, comme je l'écrivais à Votre Excellence sous le n° 298, le 20 août dernier [2], d'indiquer à notre voisine de quel côté sont ses véritables intérêts.

Il est probable qu'avec l'ingénuité que certains prennent pour de la duplicité, les Italiens ont dû profiter de leurs bons rapports avec l'Autriche pour augmenter la situation de l'italianité dans les régions de Trente et de Trieste, et que ces efforts n'ont pas pu passer pour désintéressés auprès des autorités impériales et royales. De là les décrets du prince de Hohenlohe qui semblent

[1] Voir à ce sujet la dépêche de M. de Billy, du 29 août, ci-dessus reproduite sous le numéro 100.

[2] M. de Billy, dans ce rapport, faisait observer que si, une grande partie de la presse italienne attaquait la France et présentait la politique française comme dirigée contre l'Italie, quelques journaux rappelaient les accords de 1902 et attachaient quelque prix à l'amitié de la France. L'action du Gouvernement semblait d'ailleurs s'exercer plutôt dans ce dernier sens.

être suivis de diverses mesures propres à faire comprendre aux irrédentistes que, plus ils chercheront à prendre dans ces territoires la position de race dominante, plus le Gouvernement sera amené à soutenir contre eux les Slovènes ennemis héréditaires de l'italianité.

En ce qui concerne la *Stampa*, dont l'attitude à l'égard du chef du Gouvernement français vient de nous donner de si sérieux griefs [1], on peut se demander si le moment ne serait pas venu d'employer vis-à-vis de ce journal les mesures discrètes que M. Klotz se déclarait prêt à étudier [2] dans une communication dont la dépêche n° 495 de Votre Excellence en date du 25 juillet dernier avait bien voulu me donner la substance.

120.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 243. *Vienne, 5 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 septembre; Dir. pol., 20 septembre)

Comme il fallait s'y attendre, à peine l'attribution d'Andrinople et la nouvelle délimitation de la Thrace paraissent-elles pouvoir être déterminées à l'amiable et l'espoir d'un apaisement momentané est-il permis dans l'Orient de la Péninsule, qu'à l'Occident sont suscités de nouveaux motifs d'agitation. Le prétexte en est fourni par l'Albanie, créée d'ailleurs, semble-t-il, en vue d'assurer la permanence du désordre.

Des députations d'Albanais qui se succèdent à Vienne sont accueillies avec une particulière sollicitude; le comte Berchtold prodigue des encouragements à leurs revendications; ce qui leur permet de publier qu'elles sont pleines de confiance dans les formelles promesses d'appui de l'Autriche.

Cette fois, c'est contre l'occupation d'Argyrocastro par les troupes grecques que sont dirigées les protestations. La requête présentée au Ministre et reproduite aujourd'hui par toute la presse dénonce les procédés oppressifs des autorités helléniques envers les habitants musulmans. Les prétentions de l'hellénisme sur cette région sont d'autant moins justifiées, déclarent les délégués, que l'élément grec représente à peine le septième de la population.

[1] La *Stampa* disait que M. Poincaré avait été, de tout temps, l'ennemi déclaré de la grandeur italienne.

[2] Il s'agissait de retarder ou de menacer de retarder les communications téléphoniques et télégraphiques adressées de Paris à la *Stampa*, ce qui eût été pour ce journal une cause très sérieuse de gêne. Aucune suite n'a d'ailleurs été donnée à ce projet.

Délivrer le sud de l'Albanie et en même temps en détacher la plus importante localité, ce serait condamner le pays au marasme économique et le livrer à l'influence politique et religieuse de la Grèce. Il faut donc s'efforcer de l'affranchir au plus tôt de l'occupation étrangère. En outre, les délégués ont instamment sollicité une revision de la frontière, afin de réincorporer à l'Albanie un certain nombre de villages albanais et musulmans, qui, situés près de la ligne Stylos-Koritza, seraient compris dans les territoires concédés à la Grèce. Ce sont entre autres les localités de Conisvoli, Tchiflik, Touschi, Chales, Markat, Ninat, Dischat, Kerve, Yamari.

Ces diverses modifications ont été précisées dans un entretien avec un haut fonctionnaire du Ballplatz par Moufid Bey Libohova, chargé des Affaires étrangères, et le docteur Poga, chargé de la Justice dans le Gouvernement provisoire de Valona. Les deux principaux délégués ont dû sans doute à leur qualité officielle d'être conviés ensuite à déjeuner chez le comte Berchtold.

Enfin, et sans doute pour accentuer devant l'opinion l'accord qui existerait entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie au sujet de la frontière méridionale de la future principauté, le duc d'Avarna a consenti à recevoir la délégation albanaise et à accepter un exemplaire du memorandum remis la veille au comte Berchtold.

Les délégués mis en goût par l'accueil sympathique que leur ont fait les personnages officiels, ont communiqué à la presse viennoise diverses indications relatives à l'organisation de l'Albanie. De ces déclarations, qui émanent pour la plupart de Moufid Bey, les points suivants sont à retenir :

La confession religieuse du futur Prince est considérée comme une question accessoire; ce qui importe, c'est qu'il soit européen et *persona grata* à Vienne autant qu'à Rome. L'Albanie doit devenir un État moderne, il lui faut donc un souverain portant le chapeau et non le fez.

Moufid Bey ne voit pas de difficultés pour l'avenir dans la diversité des religions professées en Albanie. Comme musulman, il déclare que ces questions sont du domaine de l'au-delà, et qu'en ce monde terrestre tous les Albanais ont les mêmes intérêts, les mêmes ennemis et doivent s'unir pour faire face aux mêmes dangers. La grosse question pour lui n'est pas d'ordre religieux, mais ethnique.

En ce qui concerne l'armée, le représentant du Gouvernement provisoire estime que l'Albanie devra mesurer son effort militaire à ses ressources financières, et il pense qu'au début, tout au moins, une milice sur le modèle suisse suffirait aux besoins.

On désire une administration intérieure ainsi qu'une législation locale appropriées aux besoins et aux usages anciens, mais inspirée des principes européens les plus modernes.

L'Albanie serait divisée en sept provinces : Argyrocastro, Berat, Koritza,

Elbassan, Scutari, Durazzo, Mati et la Djuma avec Prizrend. Le choix de la capitale devrait être laissé au futur souverain.

Les revendications et les idées politiques exposées par Moufid Bey et ses compagnons coïncident si exactement avec celles qui ont été à maintes reprises soutenues par la presse officieuse de ce pays, qu'il serait naïf de les considérer comme originales. Nul doute n'existe plus sur les origines du Gouvernement provisoire à Valona, non plus que sur ses moyens d'existence actuels. Pour le Ballplatz qui en a préparé la constitution, ce vague Directoire n'est qu'un organisme spécialement destiné à présenter à l'Europe, au titre albanais, les solutions favorables aux desseins autrichiens. Par le jeu naturel de la surenchère, l'Italie est amenée à s'associer parfois à cette tactique afin de n'en pas abandonner le bénéfice exclusif à une associée qui est bien plutôt une rivale.

121.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 443, 444, 445. *Thérapia, 6 septembre 1913, 7 h. 30, 8 h.*
(*Reçu :* 17 h. 15, 17 h. 40, 15 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme 881 [1].

Le Grand Vizir a affirmé une fois de plus à l'Ambassadeur d'Allemagne que les troupes turques n'étaient ni n'avaient été à Xanthi, non plus qu'à Gumuldjina et que d'ailleurs elles ne dépassent pas, à l'ouest de la Maritza, Soufili, Demotika et Ortakeuï qui sont nécessaires à la sécurité d'Andrinople et qu'elles occupaient déjà lorsque, par sa note du 19 juillet, le Gouvernement ottoman a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de pousser son armée plus avant.

Votre Excellence ne se trompe certes pas en pensant que M. de Wangenheim ne donne pas aux démarches qu'il accomplit en cette matière auprès de la Sublime Porte le caractère d'une pression, mais tout donne lieu de croire qu'en agissant de la sorte il répond aux intentions sinon même aux directions du Cabinet de Berlin. L'Ambassadeur d'Autriche n'a pas une attitude différente; celui d'Italie témoigne de plus de bienveillance encore pour la Turquie. A vrai dire, l'Ambassadeur de Russie a été le seul à parler fort au sujet de l'avance turque au delà de la Maritza, mais les avertissements de la Russie, qui furent plus que sévères à plusieurs reprises au cours du conflit balka-

[1] Télégramme circulaire du 4 septembre transmettant à divers postes le télégramme 416 de Berlin dont l'essentiel est reproduit en note à la dépêche circulaire du 29 août, ci-dessus reproduite sous le numéro 97.

nique, n'ayant pas été suivis d'effet, ils ont perdu aujourd'hui de leur efficacité à Constantinople. Au surplus, le ton de M. de Giers s'est sensiblement radouci dans ces derniers temps.

Quoi qu'il en soit, la partie de la Macédoine qui est dévolue à la Bulgarie est actuellement plongée dans l'anarchie la plus complète. En dehors des points occupés encore par la Grèce les comitadjis y règnent en maîtres. On en est revenu à la situation du début de la guerre balkanique, mais empirée, et en outre retournée en ce sens que ce sont maintenant les Bulgares qui pâtissent. On a coutume d'appeler bachibouzouks les comitadjis turcs, mais à cette différence près ils valent leurs congénères d'autres nationalités; il n'y a que les victimes qui changent.

La Bulgarie a grand tort de ne pas faire l'effort nécessaire pour rétablir l'ordre dans les territoires qui lui sont reconnus sans protestation.

Si elle compte sur l'anarchie pour provoquer un incident favorable à ses intérêts elle suit une politique inhumaine et qui lui sera funeste. Mais on peut se demander si elle est aujourd'hui capable de cet effort et si la retraite de ses troupes devant les bandes n'est pas l'effet non d'un calcul mais simplement de son impuissance. Dans ce cas, une seconde opération s'imposerait bientôt à elle, qu'elle aurait à entreprendre avec de moindres moyens que par le passé et un prestige bien diminué. Elle aurait donc grand intérêt à conclure la paix au plus vite et au mieux que les circonstances le permettent, pour se consacrer à cette tâche de récupération de son propre domaine.

Les pourparlers de paix commenceront demain. Le Gouvernement ottoman a nommé, pour les suivre en son nom, une délégation calquée sur la délégation bulgare, c'est-à-dire choisie parmi les personnalités civiles et militaires connues pour leurs opinions intransigeantes. Il serait cependant prématuré d'y voir un indice fâcheux; il se peut que de part et d'autre on ait voulu se prémunir de cette manière contre les critiques que les conditions de la paix provoqueront infailliblement des deux côtés, en chargeant de négocier et de signer cette paix nécessaire ceux-là mêmes dont on aurait autrement à redouter le plus les protestations.

122.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 89. *Munich, 6 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 septembre; Dir. pol., 13 septembre.)

J'avais, dans une lettre du 25 mars 1912 [1], n° 42, fait allusion à des tentatives de l'Italie pour engager avec l'Autriche des négociations tendant à la cession du Trentin. L'Autriche s'était naturellement refusée à entrer dans une voie pleine de périls pour elle en raison de la variété des peuples qui la composent. Il est évident en effet que le principe des nationalités ainsi appliqué ne pourrait qu'alimenter de nouvelles agitations préjudiciables à l'intégrité de l'Empire dualiste.

N'ayant pas obtenu directement satisfaction, l'Italie poursuit cependant la conquête pacifique du Trentin. Des diplomates allemands qui ont l'habitude de séjourner l'été dans cette province m'ont confié qu'ils étaient frappés chaque année, et cette fois plus encore, des progrès d'ordre moral et économique accomplis par l'Italie dans le Tyrol méridional et du peu de résistance opposé à cet égard par les autorités autrichiennes. Ils ont eu l'occasion de s'entretenir de cette question avec le comte Thurn qui réside lui-même, en cette saison, dans son château de Castelfondo près de Trente. Le comte Thurn n'a pas fait de difficulté à reconnaître que les observations de ses interlocuteurs étaient absolument justifiées et que, si l'Autriche avait l'intention d'abandonner le Trentin, elle n'agirait certainement pas autrement, car ce n'était pas le refus de ratifier le choix de quelques bourgmestres qui constituait, à un titre quelconque, des mesures de défense sérieuses contre l'organisation d'une propagande alimentée par des subsides considérables provenant d'Italie. Des banques locales, mais en réalité italiennes, aurait-il dit, poursuivent systématiquement l'achat de toutes les entreprises qui périclitent et se chargent de leur donner un caractère purement italien.

[1] D'après cette lettre, alors qu'il s'agissait de renouveler la Triple Alliance, on pensait en Allemagne qu'il y avait lieu d'envisager un moyen de restituer à l'alliance « en Italie toute popularité ». Parmi les questions pouvant être posées, on citait celle du Trentin. Un des collègues de M. Allizé croyait savoir « que le Cabinet de Rome avait proposé au Cabinet de Vienne de lui laisser toute liberté d'action en Turquie sous la condition que toute nouvelle acquisition de territoire par l'Autriche devrait entraîner la cession du Trentin à l'Italie ». Le Gouvernement austro-hongrois ne paraissait guère disposé à entrer dans cette voie, toutefois le Gouvernement italien ne « désespérait pas encore de lui faire accepter cette solution qui aurait l'appui de l'Allemagne »

« Si l'Autriche nous cédait le Trentin, me disait naguère mon collègue d'Italie, il n'y aurait plus d'irrédentisme chez nous, et ce serait la réconciliation complète entre l'Autriche et l'Italie, car l'acquisition de Trieste ne nous apporterait aucun profit, ce port ne pouvant que faire double emploi avec celui de Venise ». Si cette éventualité se produisait, la disparition de la rivalité entre l'Autriche et l'Italie donnerait sa pleine valeur à la Triple Alliance. Et l'Italie pourrait actuellement ne paraître attacher tant d'importance aux ordonnances de Trieste que pour donner, le moment venu, plus de prix à son désintéressement de ce côté.

123.

M. Dumont, Ministre des Finances,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. *Paris, 7 septembre 1913.*

Par une lettre du 2 septembre [1], vous avez bien voulu me communiquer le texte de l'arrangement intervenu entre le groupe de la Banque ottomane et les représentants de la Deutsche Bank pour liquider la participation que le groupe français a conservée dans l'affaire du chemin de fer de Bagdad; vous m'informez qu'en ce qui concerne la question des chemins de fer en Turquie d'Asie, vous approuvez les conditions stipulées de part et d'autre, et vous me demandez de vous faire connaître mon avis sur la partie de l'accord relative à l'échange des titres du Bagdad contre ceux de l'emprunt douane de Constantinople 1911.

Il est entendu, et il y a lieu d'insister sur ce point, que toute la partie de l'entente concernant la deuxième tranche de l'emprunt 1911 est commandée par le désir très arrêté qu'a le Gouvernement français, et notamment votre Département, de voir la question du Bagdad définitivement réglée par le seul moyen qui paraît susceptible d'être adopté, c'est-à-dire par l'abandon de notre participation. C'est dans cette vue que mon administration a abordé l'examen du problème financier qui lui était posé et qu'elle s'est ralliée en principe à la tractation envisagée. Mais je dois vous rappeler qu'entre autres conditions il nous avait paru essentiel qu'une distinction, qu'une séparation très nette fût établie et maintenue entre les deux tranches de l'emprunt 1911, dont l'une était émise en Allemagne et dont l'autre devait être émise en France. Il avait même été convenu que, pour écarter tout risque de confusion, le groupe français s'efforcerait d'obtenir du Gouvernement ottoman un nouveau contrat

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 111.

dont la substitution à l'ancien romprait tout lien entre la première et la deuxième partie de l'opération. Or l'annexe au contrat dont vous m'avez communiqué copie, visant la liquidation du consortium pour l'emprunt douane Constantinople, stipule qu'une partie des titres de la première tranche serait reprise par le groupe français et virée à la deuxième tranche. Une entente, dit la note, avec le Gouvernement ottoman faisant passer ces titres de la première à la deuxième série paraît possible.

Je ne crois pas pouvoir acquiescer à cette combinaison qui n'aurait d'autre effet, si je comprends bien, que d'incorporer des titres émis en Allemagne et rachetés par le syndicat allemand à un emprunt émis et coté en France; c'est là une méconnaissance complète du principe que nous avions posé et que j'ai rappelé plus haut, et la cote ne me paraîtrait pas pouvoir être accordée à un emprunt dont le montant serait majoré d'une partie importante des titres antérieurement placés en Allemagne, et dont les porteurs allemands ont jugé bon de se défaire. Vous estimerez sans doute avec moi qu'il est impossible d'entrer dans une telle voie.

Par ailleurs la même annexe donne lieu de ma part aux observations suivantes :

Il y est prévu qu'un moyen de compensation de la moins-value que peuvent subir les titres du Bagdad détenus par la Banque ottomane peut ressortir du fait que le Gouvernement ottoman accorderait une indemnité pour préjudices subis du fait de l'état de guerre prolongé qui vient d'avoir lieu. Je n'aperçois pas *a priori* le principe au nom duquel une telle indemnité pourrait être demandée et accordée; en fait elle reviendrait à faire supporter par la Turquie les frais d'une combinaison dans laquelle deux groupes financiers croient trouver leurs avantages. Je ne vois pas qu'il y ait lieu à aucun égard d'inciter le Gouvernement ottoman à accroître ses engagements de ce chef, d'autant qu'il est à présumer que le montant de cette indemnité serait imputé sur un emprunt dont le capital français sera vraisemblablement appelé à faire les fonds.

Dans cet ordre d'idées, je ne vois pas non plus à quoi correspond la proportion de 19,50 p. 100 dans laquelle cette indemnité serait attribuée au groupe français, si tel est bien le sens d'un paragraphe dont la rédaction, comme celle d'ailleurs du document entier, manque de clarté et paraît être la mauvaise traduction d'un texte élaboré par les Allemands.

Enfin, j'appelle votre attention sur ce fait que l'accord prévoit la continuation à titre provisoire du groupe français du Bagdad en ce qui vise notamment le versement à faire sur les actions de la société de construction et les 15 p. 100 de la deuxième avance sur la troisième série Bagdad dont l'appel est envisagé. Il peut paraître surprenant qu'au moment où intervient un accord dont le but unique et essentiel est de liquider l'affaire du Bagdad au prix d'une con-

cession financière importante de notre part, cet accord prévoit le maintien d'un concours auquel les circonstances donnent une valeur particulièrement appréciable. C'est là un nouvel et sérieux avantage que réclament les Allemands et pour lequel il vous appartient d'apprécier si l'ensemble des contreparties que nous obtenons est suffisant.

124.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 654. *Thérapia, 7 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 septembre; Dir. pol., 13 septembre.)

Mgr Djévahirdjian, *locum tenens* du Patriarcat arménien, est venu en personne remettre aux Ambassadeurs des grandes Puissances la note ci-jointe, rédigée suivant les vues du Conseil de la Communauté arménienne.

J'ai fait observer au Patriarche intérimaire que sa requête ne tendait à rien moins qu'à la constitution des six vilayets dits arméniens en une province autonome n'ayant d'autre lien avec l'Empire ottoman que son Gouverneur général, lequel serait d'ailleurs européen et nommé avec l'agrément des Puissances; ce serait donc un lien bien ténu. Or, lui ai-je dit, vous savez bien que la Porte est résolue à ne pas accepter pour l'Arménie le régime de l'autonomie et que, sûre de l'appui de certaines Puissances dans sa résistance à une pareille organisation, elle n'y cédera certainement pas. Mgr Djévahirdjian l'a reconnu. « Eh bien! ai-je ajouté, pourquoi présentez-vous des demandes dont le rejet est assuré et ne concentrez-vous pas au contraire vos efforts sur celles d'entre elles qui pourraient aboutir, ce qui, à défaut d'un régime parfait, procurerait du moins aux Arméniens une amélioration sensible de leur situation? Cette politique tout orientale qui consiste à demander l'impossible dans le vague espoir qu'il en sortira peut-être quelque chose, n'est pas en rapport avec la situation actuelle : il ne s'agit plus aujourd'hui de créer une agitation et par suite d'énoncer des programmes purement théoriques; il y a moyen de faire mieux : vous pouvez, grâce à l'appui des Puissances, réaliser certaines réformes pratiques qui apporteraient un soulagement réel au malheureux sort des Arméniens et prépareraient de nouvelles conquêtes sur le désordre et l'oppression. Pourquoi ne vous attachez-vous pas à ces réformes au lieu de vous livrer à des manifestations vaines qui donnent à penser que vous n'avez aucun espoir d'aboutir à un résultat quelconque et font que ceux-là mêmes auxquels vous vous adressez se désintéressent du succès? Dans la

demande que vous formulez, il en est deux de cette catégorie; ce sont celles qui ont trait à la représentation de non-musulmans dans les fonctions publiques et à l'organisation d'un contrôle européen sur l'administration des vilayets arméniens; vous devriez vous y attacher et en poursuivre l'acceptation d'abord, la réalisation ensuite ».

Le *locum tenens* m'a répondu qu'il soumettait aux Puissances les desiderata de la Nation, mais qu'il leur appartenait d'y donner la suite qu'elles jugeraient convenable. Cette réponse de la plus haute autorité de la nation arménienne indique bien à quel point les Arméniens sont encore peu aptes à gérer leurs propres intérêts; elle est une preuve de plus de la stérilité à laquelle seraient vouées des réformes basées sur l'action d'assemblées électives dans les vilayets arméniens. Il n'y a quant à présent de réalisables vraiment que des réformes accomplies sous le contrôle d'agents européens faisant eux-mêmes appel au concours locaux qu'ils jugeront utilisables.

ANNEXE.

NOTICE TRÈS CONFIDENTIELLE.

Le peuple arménien, qui a mis son espoir dans la haute intervention des Puissances pour obtenir une amélioration de son sort, attend leur décision. Comme il a eu l'honneur de le porter à la connaissance du Gouvernement de la République française par sa notice confidentielle du 4/17 juillet, il demeure convaincu :

1° Qu'il est absolument nécessaire qu'une seule pensée et une seule main dirigent l'administration des six vilayets, d'où la conséquence logique de les réunir et de les placer sous les ordres d'un seul Gouverneur général;

2° Que ce Gouverneur général doit être un Européen et inspirer confiance aux Puissances, d'où la nécessité absolue de leur assentiment pour sa nomination;

3° Que son action, pour pouvoir être efficace, ne doit pas dépendre de la Sublime Porte; qu'il doit, par conséquent, être muni de pleins pouvoirs et doit avoir le droit de nommer tous les fonctionnaires et juges;

4° Que l'égalité en nombre dans la représentation et dans les fonctions publiques des musulmans et des non-musulmans est essentielle;

5° Que la nouvelle administration doit être placée sous un contrôle européen bien organisé.

Telles sont les conditions indispensables pour créer un ordre de choses durable en Arménie. Il suffit que les Puissances le désirent sincèrement pour qu'il soit établi pour le bonheur de la population arménienne et des populations musulmanes de cette région.

Le peuple arménien ne cessera d'exprimer sa profonde reconnaissance au Gouvernement de la République française pour l'intérêt qu'il a bien voulu lui témoigner dans ces moments historiques et qui, il en a le ferme espoir, ne lui fera pas défaut désormais, jusqu'à la solution complète de la question arménienne et après.

Il croit aussi accomplir un devoir en ajoutant que l'état d'incertitude et d'angoisse extrême dans lequel se trouve le peuple arménien depuis plus de six mois ne saurait être prolongé outre mesure sans danger pour le calme des esprits et sans amener un découragement.

23 août/5 septembre 1913.

125.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 244. *Vienne, 7 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 septembre; Dir. pol., 13 septembre.)

Quoique pour le moment le mot d'ordre soit de considérer comme très solide la situation du comte Berchtold à qui son Souverain, comme je l'ai fait savoir (dépêche n° 241) [1], conserve sa confiance et son affection, quelques journaux indépendants n'en continuent pas moins de rechercher quel pourrait être le futur Ministre des Affaires étrangères.

Si vraiment un changement s'impose prochainement, des chances sérieuses sont attribuées au plus jeune des candidats, le comte Ottokar Czernin, dont j'ai déjà mentionné le nom.

Dans un pays où la naissance et les alliances constituent encore le meilleur titre aux hautes fonctions, c'est moins par les talents qu'on lui suppose qu'est ainsi poussé le comte Czernin, que par son rang dans la haute noblesse tchèque et par l'influence de son beau-frère, le prince de Montenuovo, grand-maître de la Cour, et comme tel très avant dans l'intimité de l'Empereur; c'est plus encore peut-être par la faveur particulière que lui accorde l'Archiduc François-Ferdinand.

Il semble que, pour réagir contre le sentiment populaire nettement hostile à l'héritier de la couronne, l'aristocratie, surtout celle de Bohême d'où sont issues les familles les plus considérables, tend à se grouper étroitement autour de celui-ci en vue de le soutenir lors de l'ouverture de la succession au trône. Les sympathies pour sa personne et la confiance dans l'action qu'il exercera sur les affaires de l'État n'y sont assurément pour rien; mais, par attachement au principe monarchique et sous la pression d'une certaine coterie cléricale,

[1] M. Dumaine cite dans ce rapport le langage tenu par l'Empereur François-Joseph à M. de Giers : «les journaux s'attaquent avec violence au comte Berchtold. Ces mouvements de la presse et de l'opinion, pour moi, qui appartiens à un autre temps, sont sans aucune valeur. Je conserve à mon Ministre toute ma confiance et ma sympathie».

les chefs de la noblesse semblent s'imposer la tâche de placer au-dessus de toute contestation les droits de l'héritier légitime.

En dehors de l'appui du Belvédère, le comte Czernin, qui n'a fait que passer par le service diplomatique et ne siège que depuis un an à la Chambre des Seigneurs, se réclame uniquement d'un discours, d'ailleurs très remarqué, où, lors des débats sur le budget, il soumit à une critique pénétrante les principales questions de politique intérieure et extérieure. L'impression qui en reste c'est que, dès lors, il se posait en compétiteur au portefeuille des Affaires étrangères.

Il n'est donc pas sans intérêt de rechercher dans quels termes il s'exprimait sur la crise balkanique et quelle était sa conception des rapports avec la Serbie. « Les guerres diplomatiques, disait-il, commencent à devenir par trop coûteuses; il est désirable d'en prévenir le fréquent retour. La meilleure, la plus sûre des garanties serait d'envisager sérieusement le rôle que nous avons à prendre. Si nous faisions montre d'une énergie qui nous mérite la considération que la petite Serbie doit à la grande Autriche, nous pourrions en raison de notre importance être les premiers à tendre la main au royaume mitoyen en témoignage de réconciliation, et inaugurer des relations commerciales et économiques qui, peu à peu, mais d'une façon certaine, amélioreraient nos relations de voisinage ».

Le rapprochement avec la Serbie au moyen d'un bon traité de commerce, c'est d'ailleurs le thème favori du comte Czernin, développé brillamment par lui en maints articles de revues et de journaux. S'il est réellement l'homme destiné à émerger bientôt et s'il fait prévaloir les opinions qu'il a soutenues jusqu'à présent, il y aurait lieu d'augurer favorablement d'un revirement dans la politique mesquine et tracassière de la monarchie austro-hongroise.

Je n'ai pas encore rencontré le comte Czernin : des gens de sa famille me le dépeignent comme hautain et quelque peu cassant, ce qui inspire des craintes pour l'agrément qu'auraient les diplomates à fréquenter le Ballplatz.

126.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Descos, Ministre de France à Belgrade.

T. n° 495. *Paris, 8 septembre 1913. 19 h. 35.*

Veuillez (si tous vos collègues des grandes Puissances ont reçu les mêmes instructions) insister auprès du Gouvernement royal pour qu'il rappelle les troupes serbes qui se trouveraient encore à Orochi.

127.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes.

T. n° 593. *Paris, 9 septembre 1913. 13 h.*

Je viens d'exprimer à M. Romanos la très pénible impression que m'a causée la manifestation extraordinaire qui vient d'être faite à Berlin par le Roi Constantin [1]. Les déclarations du Roi rapprochées de certains faits significatifs, tels que les objections formulées contre l'envoi d'officiers grecs à nos manœuvres, sont aussi peu que possible en rapport avec les services que nous venons de rendre à la Grèce au prix de difficultés connues de tous. La direction future de notre politique dans le règlement des affaires qui intéressent le Gouvernement d'Athènes en sera sérieusement compliquée. L'opinion française ne manquera pas d'être gravement impressionnée par l'attitude et le langage du Roi. J'étais en droit d'attendre plus d'égards et une plus juste appréciation de notre rôle et je ne puis m'expliquer par aucune raison ce qui vient de se passer à Berlin. C'est ce que je viens de dire à M. Romanos. Veuillez tenir le même langage à M. Venizelos.

128.

M. Mollard, Directeur du Protocole,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. Urgence. *Limoges* [2], *9 septembre 1913. 12 h. 30.*
(*Reçu* : 13 h. 7.)

Le Président de la République serait très obligé à Ministre des Affaires étrangères de lui envoyer des renseignements exacts sur la réception faite en Allemagne au Roi de Grèce et sur les toasts qui ont été prononcés [3].

(1) Voir la dépêche de Berlin du même jour ci-dessous reproduite sous le numéro 131.

(2) Un voyage, organisé par diverses personnalités qui s'intéressaient au développement du tourisme et au réveil des mœurs provinciales, avait conduit le Président de la République de Limoges à Toulouse à travers les départements de la Creuse, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de Lot-et-Garonne.

(3) Voir ci-dessous numéro 131.

129.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 534. *Londres, 9 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 septembre; Dir. pol., 13 septembre.)

Le Foreign Office avait reçu communication des propositions formulées par la Commission internationale de délimitation turco-bulgare en vue d'organiser sa procédure, proposition que Votre Excellence avait bien voulu me transmettre par sa lettre du 2 courant n° 1138 [1].

Le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a dit qu'en raison des derniers événements et des pourparlers turco-bulgares, cette communication paraissait désormais sans objet et que l'on ne comptait pas y donner de réponse. Si même le Foreign Office ne rappelle pas immédiatement le délégué britannique dans la Commission de délimitation turco-bulgare, c'est seulement afin d'éviter que les Turcs ne concluent pas de ce rappel à l'abandon par la Grande-Bretagne de la ligne frontière énoncée par le traité de Londres.

130.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 541. *Berlin, 9 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 septembre; Dir. pol., 19 septembre.)

La cordialité des rapports entre l'Allemagne et l'Italie frappe en ce moment tous les yeux : le Duc des Abbruzzes suit les manœuvres navales allemandes; le chef d'état-major italien prend part aux manœuvres de Silésie. Il y trouve le Roi de Grèce, car la Grèce n'est pas moins bien vue à Berlin ni moins bien traitée que l'Italie. Tandis que le Gouvernement, la presse et le public n'ont

[1] Comme l'avait fait savoir l'Ambassadeur de France à Constantinople, par un rapport en date du 31 août, la Commission de délimitation de la frontière turco-bulgare avait décidé que les chefs de la délégation ottomane et de la bulgare présenteraient leurs desiderata à la Commission. Elle en délibérerait et statuerait. En cas de protestation soit de la délégation ottomane soit de la bulgare contre une décision de la Commission, il en serait pris note, mais la Commission continuerait néanmoins ses travaux. Le texte de la protestation serait transmis

que des attentions aimables pour l'Italie et la Grèce, on témoigne à l'Autriche une certaine froideur. Les journaux ne se privent pas de propos blessants sur le compte de l'alliée traditionnelle, et, même à l'Office des Affaires étrangères, on paraît se préoccuper assez peu de mécontenter le Cabinet de Vienne, comme il est arrivé dans l'affaire de la revision de Bucarest.

Il semble qu'une évolution se dessine dans l'orientation de la politique allemande. Le temps n'est plus où le Gouvernement de Berlin se désintéressait de ce qui se passait en Orient ou n'y prenait part que pour soutenir l'Autriche. Pendant la crise qui vient de bouleverser toutes les positions anciennes dans l'Europe du Sud-Ouest [1], l'Allemagne a eu sa politique propre, distincte de la politique autrichienne. Aujourd'hui que, l'une après l'autre, l'Autriche et la Russie ont subi des échecs, la première par la défaite des Turcs en qui elle avait mis son espoir, la seconde par la dissolution de l'Union balkanique, dont elle avait fait son œuvre, l'Allemagne se présente avec son prestige intact, et elle paraît, sans abandonner la Turquie, vouloir chercher à s'appuyer à la fois sur l'Italie et sur les vainqueurs d'hier, la Roumanie, la Serbie et la Grèce. Ses liens traditionnels avec la Cour de Bucarest et les étroites relations de famille entre l'Empereur Guillaume II et la Maison royale de Grèce lui donnent de puissants moyens d'action à Bucarest et à Athènes. A Belgrade on craint l'Autriche; on m'affirme que le crédit de la Russie y a baissé depuis les démarches de cette Puissances en faveur de la Bulgarie; les avances de l'Allemagne peuvent donc trouver là un terrain bien préparé.

Un des signes qui donnent lieu de penser que le Gouvernement allemand songe à faire sentir plus énergiquement son influence dans la Méditerranée, c'est le fait que la division navale, envoyée dans cette mer l'an dernier, paraît s'y fixer. L'amiral qui la commande a été changé récemment, ce qui ne semble pas présager un prochain retour dans les mers du Nord. Cette escadre se compose actuellement d'un grand croiseur-cuirassé de 24.000 tonnes, le *Goeben*, magnifique navire du type le plus moderne, et de trois croiseurs, plus petits, mais également de construction récente. On parle de remplacer ces navires, dont l'absence affaiblit les escadres du Nord en augmentant en

au doyen du corps diplomatique à Constantinople, lequel ferait les démarches nécessaires en vue d'une décision. De la réponse du Foreign Office transmise par M. de Fleuriau dans le présent rapport on peut rapprocher la réponse faite par M. Nératoff à M. Doulcet qui, suivant les instructions reçues de Paris, avait demandé «quelles étaient les vues du Gouvernement russe à l'égard des vœux formulés par les délégués à la Commission de délimitation de la frontière turco-bulgare». Le gérant du ministère impérial des Affaires étrangères paraissait n'avoir pas connaissance de ces vœux et, selon lui, les événements avaient enlevé toute signification à la Commission internationale, M. Nératoff considérait, ajoutait M. Doulcet, le traité de Londres comme déchiré.

[1] Lire évidemment : *Sud-Est*.

conséquence au cours de l'hiver prochain le programme des constructions navales. On lance peu à peu l'idée de la construction, en plus du programme actuellement arrêté, d'une division de grands croiseurs-cuirassés, du type *Goeben*. Serait-elle destinée à la Méditerranée? Devons-nous prévoir une accentuation future des tendances qui paraissent actuellement se dessiner dans la politique germanique? L'avenir seul pourra nous l'apprendre.

Il n'y a là pour l'instant que des indices; mais l'éventualité qu'ils donnent lieu de craindre est si menaçante pour nos intérêts qu'ils méritent d'attirer toute notre attention [1].

131.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 542. *Berlin, 9 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 septembre; Dir. pol., 19 septembre.)

Les journaux ont publié hier soir le texte ci-joint des paroles que l'Empereur Guillaume II a adressées au Roi de Grèce en lui remettant le bâton de feld-maréchal et la réponse du Roi. Sa Majesté Constantin a dit que ses victoires étaient dues « d'abord au courage invincible de ses soldats, puis aux principes relatifs à la guerre et à l'art de la guerre qu'il s'était assimilés à Berlin, tant en servant au second régiment de la garde à pied qu'en s'instruisant à l'Académie de guerre et auprès de l'État-major général ». La presse allemande triomphe, comme il est naturel, de cette déclaration; le *Lokal Anzeiger* y voit un démenti formel des allégations ridicules à son avis, d'après lesquelles les victoires des Grecs seraient dues aux instructeurs français et aux canons français.

Nous ne saurions reprocher au Roi de Grèce un langage que la courtoisie rendait presque obligatoire pour lui et qui peut-être n'était pas destiné à la publicité. Mais nous ne devons pas nous dissimuler que ce qu'il a dit trahit très probablement ses sentiments intimes. Élevé à Berlin, il y a fait instruire ses fils. Il subit l'influence de la Reine dont l'ardente passion pour tout ce qui est allemand ne manque aucune occasion de se manifester. Il ne peut manquer d'être accessible aux avances, aux flatteries qui lui sont prodiguées par l'Empereur Guillaume II et ses sujets. Nous devons compter trouver désormais en Grèce une influence de Cour hostile à la France. Elle pourra ne pas être redoutable tant que M. Venizelos sera premier Ministre. La situation pourrait deve-

[1] Cette dépêche a été communiquée le 18 septembre (D. n° 454) à l'Ambassadeur à Vienne.

nir différente si le Roi se séparait de celui qui est le premier auteur des succès de la Grèce et sans lequel Sa Majesté n'aurait peut être pas eu l'occasion de manifester les talents militaires qu'on s'accorde aujourd'hui à lui reconnaître.

Il importe en tout cas que nous prenions nos sûretés à Athènes et que nous fassions comprendre que les anciens amis ne doivent pas être oubliés pour les nouveaux. Un architecte allemand, M. Inne, reconstruit le Palais royal à Athènes, un cuirassé grec a été commandé en Allemagne. Lorsqu'il va s'agir pour la Grèce de contracter un emprunt à Paris, nous devrons être assurés que nous aurons notre part dans les chemins de fer à construire, les ports à installer et les armements à renouveler. Il ne faut pas que l'argent français ne serve qu'à enrichir les constructeurs et les fournisseurs allemands. Car l'Allemagne donne bien à la Grèce un bâton de maréchal; elle ne lui donnera pas cent millions.

ANNEXE.

Discours de l'Empereur Guillaume.

Je souhaite à Votre Majesté de très grand cœur la bienvenue parmi nous. Je veux tout d'abord exprimer la joie que j'éprouve à lui remettre personnellement, en présence de mes généraux qui représentent mon armée, le bâton de maréchal qu'elle a gagné sur les champs de bataille. Votre Majesté a eu la bonne grâce, pendant la guerre et à différentes reprises après la guerre, de nous dire que les grands succès que Votre Majesté a remportés, avec l'aide de Dieu, elle les devait à l'héroïsme des troupes grecques, mais aussi aux principes éprouvés de la tactique prussienne.

Mon armée est fière du jugement que Votre Majesté a porté sur elle. Par ce jugement elle nous a fait connaître qu'elle comprend toute la vigueur de notre esprit militaire et en même temps elle a donné une preuve de l'exactitude de nos principes. Bien employés par notre État-major et par nos troupes, ils nous garantissent la victoire.

Discours du Roi Constantin.

J'exprime à Votre Majesté tous mes remerciements pour le grand honneur qu'elle me fait en me donnant le bâton de maréchal.

Je n'hésite pas à répéter tout haut et bien publiquement que nos victoires sont dues à la vigueur de nos troupes grecques et aussi aux principes que nous avons appris sur l'art de la guerre, moi et mes officiers, à Berlin, au second régiment de la garde, à l'École de guerre et dans nos conversations particulières avec les officiers de l'État-major prussien.

Je remercie Sa Majesté l'Empereur Guillaume II d'avoir eu assez de bonté pour me permettre d'étudier pendant plusieurs mois dans son armée et à son académie militaire. Grâce à lui j'ai pu acquérir des connaissances qui ont permis à nos troupes de remporter de si éclatants succès.

132.

M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 320. Très confidentiel. *Rome, 9 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 septembre; Dir. pol., 17 septembre.)

L'Ambassadeur de Russie avait appris ces jours-ci, de source sûre, que le Gouvernement royal venait d'obtenir de la Turquie pour des sociétés italiennes la concession d'un chemin de fer qui, partant d'Aïdin, rejoignait Adalia puis, suivant le côté sud de l'Asie Mineure, se terminait en un point nommé Selefké, non loin de Mersina. M. Kroupensky a été voir à Fiuggi le marquis de San Giuliano et en a obtenu l'aveu de cette négociation. Le Ministre royal des Affaires étrangères lui a dit que l'ambassade d'Italie à Constantinople s'était bornée à soutenir les demandes de ses nationaux. Mais comme il a ajouté que ces sociétés n'ont pas assez d'argent pour exécuter les travaux qui leur sont concédés, il a y lieu de penser que c'est au contraire le Gouvernement royal qui a fait obtenir cette concession, qui touche d'une part la ligne anglaise du Smyrne-Aïdin et qui arrive d'autre part presque à la branche Adana-Mersina du chemin de fer de Bagdad. Dans la négociation qui s'engagera au sujet des îles, il y aurait peut-être ainsi moyen, en repassant la concession à des groupes, soit anglais, soit allemands, d'obtenir l'agrément de Londres et de Berlin en vue de garder Rhodes.

Je dois ajouter que M. Giolitti et le marquis de San Giuliano ont dit hier l'un et l'autre à M. Kroupensky qu'ils le priaient d'indiquer à son Gouvernement, le plus nettement possible, que le Gouvernement royal était résolu à ne garder aucune île grande ou petite.

On doit toutefois remarquer que la concession à l'Italie de ce chemin de fer côtier, dont une partie importante traverse des régions d'un accès difficile, ne semble pas répondre à une saine conception économique et qu'il ne paraît pas possible de donner à cette négociation une signification autre que politique.

133.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Londres, Constantinople.

D. nos 438, 925, 650, 1188, 766. Secret. *Paris, 10 septembre 1913.*

Par une dépêche en date du 29 août dernier [1], ci-jointe en copie, le Chargé d'affaires de France à Rome m'a entretenu de la candidature du Prince Louis-Napoléon au trône d'Albanie et de l'appui qu'elle rencontrerait à la Consulta.

Des émissaires du Prince se trouveraient actuellement à Vienne en vue de lui concilier les sympathies de la Cour impériale.

Pour tous les postes, sauf Constantinople : Je vous serai obligé de rechercher avec la plus grande discrétion la nature des démarches qui pourront être faites éventuellement à cet égard et l'accueil qui leur aura été réservé par le Gouvernement auprès duquel vous être accrédité.

Pour Constantinople : Je vous serai obligé de conserver à cette information un caractère strictement secret.

134.

M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 138, 139. *Athènes, 10 septembre 1913. 18 h.*

(*Reçu :* 20 h. 40, 19 h. 25.)

Je réponds à votre télégramme n° 593 [2].

Je reconnais qu'il est fâcheux que Votre Excellence n'ait pas été depuis plusieurs mois déjà mise au courant de la situation que lui font connaître mes dépêches nos 277 [3] et 287 [4]. Elle y trouvera des raisons de s'expliquer

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 100.

[2] Du 9, ci-dessus reproduit sous le numéro 127.

[3] Dépêche du 23 août signalant les mauvaises dispositions du Roi, de son entourage et de l'État-major général à l'égard de la mission militaire française dont l'autorité risquait de se trouver amoindrie.

[4] Dans cette dépêche, du 2 septembre, M. de Poulpiquet du Halgouët signalait les critiques adressées, en Grèce, au général Eydoux, chef de la mission militaire française: on lui reprochait « d'avoir trop parlé et d'avoir

ce qui s'est passé à Berlin; mais je ne puis lui en fournir aucune pour l'excuser.

Il ne me paraît pas douteux que le Roi Constantin ait voulu, en parlant comme il l'a fait, donner une réplique au général Eydoux qui semble prendre à tâche d'occuper la presse en s'attribuant une large part des victoires grecques. Toute vérité n'est cependant pas bonne à proclamer et plus de discrétion eût été désirable; des articles comme ceux du *Matin* du 29 août, où le général est qualifié « d'organisateur de la victoire » alors qu'il n'est pas même fait mention du Roi, ont dû blesser particulièrement l'amour-propre de celui-ci qui tient avant tout à une réputation de grand capitaine; son caractère impulsif et vindicatif aura fait tourner à notre détriment une querelle en quelque sorte personnelle.

La presse grecque n'ose désavouer ouvertement le Souverain; sauf dans les journaux hostiles au Gouvernement actuel, elle laisse entendre qu'il n'a exprimé que des sentiments personnels; elle ne veut pas qu'on dénature en critique pour la France ce qui n'était qu'une flatterie destinée à l'Empereur d'Allemagne; elle estime que la France ne doit pas s'exagérer la portée de paroles que l'attitude du Roi fera oublier quand il sera à Paris.

L'opinion publique nous est toujours favorable. Cependant il se trouve maintenant beaucoup de voix pour prôner un rapprochement avec l'Allemagne dont on attend un appui précieux dans les questions d'Albanie et des îles; on croit nécessaire de la flatter pour se l'attacher, tandis qu'on s'imagine que notre amitié est à l'épreuve de toute atteinte.

Rien n'a jamais permis de supposer que les Grecs écouteraient la voix de la reconnaissance de préférence à celle de l'ambition.

M. Venizelos est encore absent pour plusieurs jours. Dès que j'aurai pu le voir, je télégraphierai à Votre Excellence le résultat de notre conversation.

J'aurais intérêt à savoir à quelle date le Roi se trouvera à Paris.

fait trop parler de lui », et d'avoir émis « des appréciations peu obligeantes sur les talents militaires du Diadoque et de ses frères ». M. Venizelos avait signalé lui-même ces « causes de malentendu » au Chargé d'affaires et suggéré le remplacement du général Eydoux. Sur les sentiments du Roi Constantin à l'égard de la mission militaire française, voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièces nos 8175, 8682, 8955. Pour mettre fin à une situation devenue pénible, le Gouvernement français a, quelques mois plus tard, rappelé le général Eydoux en lui confiant le commandement d'un corps d'armée.

135.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 659. *Thérapia, 10 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 29 septembre.)

Les Ambassadeurs d'Allemagne et de Russie à Constantinople sont venus successivement ces derniers jours m'entretenir de la question arménienne.

Mon collègue allemand m'a dit que la proposition russe relative aux réformes arméniennes le mettait dans une position fort embarrassante, cette proposition ayant, suivant lui, pour objet d'ériger la Grande Arménie en une province autonome qui de fait se trouverait placée du premier jour sous le protectorat de la Russie et qui tiendrait à se détacher peu à peu de l'Empire ottoman pour s'agglutiner à l'Arménie transcaucasienne; le baron Wangenheim croit même savoir que le Cabinet de Saint-Pétersbourg a déjà fait choix du Gouverneur européen qu'il s'agit de mettre à la tête de l'Arménie en lui conférant des pouvoirs souverains et que ce Gouverneur serait le général Holmsen, le dernier attaché militaire russe à Constantinople. « Or, m'a déclaré le baron Wangenheim, si la Grande Arménie est ainsi constituée en zone d'influence russe, il doit s'ensuivre nécessairement la création corrélative d'une zone d'influence allemande en petite Arménie, et sans doute que les autres Puissances, y compris la France, prétendront à leur tour prendre hypothèque à titre de compensation sur d'autres provinces asiatiques de la Turquie en dehors des provinces arméniennes. Tout l'Empire ottoman y passera » et à ce propos, mon collègue allemand a fait allusion à l'activité italienne à Adalia que j'ai déjà signalée à Votre Excellence. C'est la politique du partage qui provoquerait fatalement à brève échéance une conflagration européenne et à laquelle, au dire du baron Wangenheim, le Cabinet de Berlin est nettement hostile, sans d'ailleurs négliger de s'y préparer pour le cas où, malgré lui, elle viendrait à prévaloir.

« Heureusement, a ajouté l'Ambassadeur d'Allemagne, que la proposition russe est destinée à échouer car la Porte ne l'acceptera pas de bonne volonté et aucune Puissance, même la Russie, n'est aujourd'hui en disposition ni en mesure de la lui imposer. Seulement le résultat sera que toute réforme en Arménie se trouvera abandonnée; ne vaudrait-il pas mieux, a-t-il conclu, accepter le projet de réformes élaboré par le Gouvernement ottoman lui-même et se contenter d'organiser un contrôle européen pour en assurer l'exécution? Mais,

a continué le baron Wangenheim, et voilà ce qui cause mon embarras, comment ramener le Gouvernement russe, sans le froisser, à une plus juste conception des choses? On craint à Berlin qu'on ne se méprenne à Saint-Pétersbourg sur l'esprit qui nous guiderait si nous le tentions et qu'on n'impute nos objections à un parti pris d'opposition aux vues de la Russie. Ses amis seraient plus à l'aise que nous pour convaincre le Gouvernement russe qu'il fait fausse route ». Puis, après une pause pendant laquelle je me suis abstenu de répondre à son invite, il a poursuivi : « mais ses amis ne semblent pas s'en soucier. Il faudrait donc le ramener doucement au sentiment des réalités en lui faisant, dans le domaine du contrôle européen et dans celui du partage des fonctions publiques entre musulmans et chrétiens, toutes les concessions compatibles avec le maintien de la souveraineté turque et l'intégrité de l'Empire ottoman ».

L'Ambassadeur de Russie, que j'ai vu le lendemain de cet entretien avec notre collègue allemand, ne m'a pas retenu moins de deux heures sur le même sujet. « Nous ne pouvons pas attendre plus longtemps, m'a-t-il assuré, pour traiter la question arménienne si nous ne voulons pas déchaîner la révolution en Arménie. Pendant la guerre balkanique, nous avons pu contenir les plus ardents qui voulaient profiter de l'occasion pour susciter une révolte ; nous y avons réussi, mais non sans peine et en promettant notre appui le plus énergique pour l'exécution des réformes au rétablissement de la paix. Je vous le dis en toute confidence, le Vice-Roi du Caucase, comte Vorontzoff Dachkoff, a pris à cet égard des engagements positifs et il est aujourd'hui mis catégoriquement en demeure de les tenir. Le moment est venu de le faire. Or, vous connaissez le programme arménien : il se résume dans les cinq points qui font l'objet de la note du patriarcat remise aux ambassades par le *locum tenens* », (il s'agit de celle dont j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Excellence la copie par lettre n° 654 du 7 courant) [1], « c'est là pour les Arméniens un minimum au-dessous duquel nous n'avons pu, malgré beaucoup d'efforts, les amener à descendre. J'ai engagé mon Gouvernement à soumettre ce programme aux Puissances en leur demandant leur adhésion et l'envoi d'instructions conformes à leurs Ambassadeurs respectifs à Constantinople. Dès qu'elles seront parvenues aux uns et aux autres, il sera bon de nous mettre à la besogne d'arrache-pied ».

« Mais, ai-je fait observer à M. de Giers, les premiers de ces cinq points ne tendent à rien moins qu'à la séparation de l'Arménie de l'Empire ottoman, celui-ci ne conservant sur celle-là qu'une suzeraineté purement nominale, puisque, dans le système prévu, l'Arménie serait administrée souverainement par un Gouverneur général européen, nommé avec l'agrément pour ne pas dire sur la désignation des Puissances. Que ce système soit excellent pour

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 124.

réformer l'administration de l'Arménie, je n'en disconviens pas, mais il n'est pas à notre portée, attendu que la Turquie le rejettera et que sa résistance bénéficiera de l'appui de toute la Triplice, sinon l'Allemagne en tête, du moins l'Italie poussée par elle en avant. C'est, lui ai-je dit, ce que je me suis efforcé de faire comprendre au *locum tenens* du patriarcat en lui conseillant de s'attacher plutôt aux deux derniers points de sa note qui paraissent plus réalisables, à savoir le partage égal des fonctions publiques entre musulmans et chrétiens et le contrôle européen. Je me permets de vous donner le même conseil et j'ajouterai que le Gouverneur européen indépendant de la Porte et muni de pleins pouvoirs étant une impossibilité, vous serez amené, si vous entrez dans la voie de la demander, à concentrer bientôt tous vos efforts sur ce seul desideratum en sacrifiant les autres, plus intéressants peut-être et en tous cas plus réalisables, et, en fin de compte, pour aboutir, à vous rabattre sur un Gouverneur probablement ottoman, nommé sans doute avec l'assentiment des Puissances mais relevant de la Porte, ce qui, au point de vue des réformes à accomplir, est un leurre, ainsi que le prouve une expérience d'un demi-siècle faite au Liban dans des conditions cependant bien plus favorables ».

« Soit, m'a répondu M. de Giers, ce n'est pas moins le système auquel les Arméniens se sont arrêtés et auquel ils s'attachent désespérément. Qu'ils se trompent ou non en le réclamant, force est de leur donner satisfaction immédiate sur ce point afin de prévenir une explosion imminente. Nous n'avons pas le loisir de rechercher ni même de faire ce qui convient le mieux, il nous faut courir au plus pressé, étouffer l'incendie qui s'allume, on verra après ».

M. de Giers m'a alors rapporté que Talaat Bey, d'une part, et le baron Wangenheim, de l'autre, cherchaient à détacher de lui les Arméniens et à les attirer à eux en leur faisant des promesses et il m'a paru préoccupé de leurs manœuvres. Mon impression a été que, suivant le procédé cher aux Orientaux qui excellent dans l'art de susciter les compétitions à leur profit, les Arméniens avaient eux-mêmes provoqué les inquiétudes de la Russie pour stimuler son zèle. Toujours est-il que mon collègue témoigne en ce moment d'une grande ardeur pour les réformes arméniennes. Il ne s'attache pas cependant inébranlablement au programme du patriarcat dont l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie le croit l'inspirateur et au surplus maître d'en modifier les termes à son gré; qu'il y ait un seul Gouverneur général pour les six vilayets ou deux à la tête de trois vilayets chacun, que l'on en nomme même un troisième en petite Arménie, M. de Giers l'admet également pourvu, déclare-t-il, que l'on ne crée pas ainsi des zones d'influence, ce qui ne cadre guère et que le ou les Gouverneurs aient une attache européenne et soient nantis de pouvoirs étendus.

Confidentiel. S'il me fallait résumer en quelques mots les deux conversations

dont je viens de faire à Votre Excellence le récit très abrégé, je dirais que le baron Wangenheim est en peine de concilier la politique ancienne de l'Allemagne, favorable aux Turcs et indifférente aux Arméniens, avec les obligations nouvelles que lui imposent ses prétentions sur la région d'Adana, tandis que M. de Giers prend plus de souci du maintien de la prépotence russe dans les provinces limitrophes de l'Empire en Asie que du succès des réformes arméniennes. Et ma conclusion est que selon toute vraisemblance la Turquie profitera une fois de plus des tiraillements qui se manifestent déjà entre les Puissances, qui s'accuseront davantage encore par la suite et que d'ailleurs elle avivera de son mieux à l'effet de paralyser l'Europe et d'écarter son contrôle de l'Arménie.

136.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 163. *Saint-Pétersbourg, 10 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 27 septembre.)

Le changement simultané de leurs Ambassadeurs [1] qu'ont décidé les Cabinets de Vienne et de Pétersbourg peut réellement être considéré comme un essai d'améliorer leurs relations, surtout du côté russe. M. Schébéko m'est dépeint par un de ses amis russes comme ayant de longue date du goût pour le germanisme et l'entente des trois Empereurs.

C'est par une gracieuseté voulue que le Tsar a pris l'initiative d'inviter l'Empereur François-Joseph à se faire représenter à la consécration de la chapelle russe du champ de bataille de Leipzig, car chacun des trois Empires élève là-bas son monument commémoratif qui sera inauguré le même jour, et les Autrichiens auraient pu tout aussi bien inviter le premier le Tsar à se faire représenter à l'inauguration du monument autrichien.

Aux dernières manœuvres, notre mission militaire a remarqué l'affabilité témoignée, comme par un mot d'ordre, aux officiers autrichiens.

De même le Président du Conseil, Kokovtsoff, a tenu la semaine dernière

[1] D'après un télégramme de M. Delcassé, en date du 25 juillet, le comte Thurn avait, au mois de mai, négligé d'informer son Gouvernement d'un communiqué russe à la presse concernant la démobilisation et exprimant la confiance que l'Autriche-Hongrie n'entreprendrait rien contre les États balkaniques. Cette omission avait ébranlé à Vienne le crédit du comte Thurn dont la situation dans la société pétersbourgeoise était en outre parfois pénible. Il avait en conséquence demandé à être relevé de son poste.

au représentant de la *Correspondance viennoise*[1] un langage très aimable pour l'Autriche et très flatteur pour l'Empereur François-Joseph qui paraît avoir été agréablement accueilli par la presse de Vienne.

Le Gouvernement russe veut donc être aimable pour le Gouvernement austro-hongrois, et cette amabilité est conforme aux sentiments de M. Sazonoff qui, n'ayant pas hérité des ressentiments personnels de M. Isvolsky, a montré envers le Cabinet de Vienne une correction à laquelle l'Ambassadeur autrichien Thurn rendait volontiers hommage.

Faut-il de là conclure à cette entente austro-russe qu'ont théâtralement proclamée ici, il y a un mois, l'Ambassadeur d'Italie et son confident le correspondant du *Figaro?* Certes non. Les résultats de la seconde guerre balkanique ont fait coïncider les vues de l'Autriche et de la Russie d'éviter (*sic*) un trop grand affaiblissement de la Bulgarie, mais quand l'Ambassadeur autrichien venait ici proposer une action commune, les divergences réapparaissaient : la Russie voulait fortifier la Bulgarie aux dépens de la Turquie, et l'Autriche le voulait aux dépens de la Serbie. La direction était parallèle, l'objectif était différent.

Néanmoins quelque chose subsiste. Il y a plus qu'une détente succédant à une période de tension. Il y a le fait que les changements survenus depuis un an dans la péninsule des Balkans ont fait disparaître une des principales causes d'antagonisme entre l'Autriche et la Russie. Les États balkaniques ont secoué la tutelle de l'une et de l'autre, et aucune des deux n'a plus à craindre que l'autre exerce dans la Péninsule une prépondérance exclusive.

Depuis l'ouverture de la crise balkanique, la Russie cherchait avant tout l'abaissement de l'Autriche dans les Balkans comme revanche de l'année 1908, où le comte d'Aehrenthal avait humilié la Russie en prétendant la mettre à la porte des Balkans et régler seule en dehors d'elle les questions de la Péninsule. Sur ce point la Russie a obtenu un complet apaisement : tous les calculs de sa rivale ont été successivement déjoués, toutes ses prévisions trompées : la Serbie doublée, les Monténégrins dans le Sandjak, les Grecs à Salonique, la Bulgarie diminuée, la Roumanie agissant contre Vienne, et pour seule fiche de consolation, l'Albanie qui, pensent les Russes, réserve à sa marraine des déceptions plus amères que la Bulgarie n'en a causées à la Russie.

De son côté, l'Autriche dès le début des hostilités a été hantée et comme paralysée par l'idée que le Gouvernement russe inspirait et guidait les États alliés et conspirait avec toutes les forces slaves contre la propre existence de la monarchie dualiste. Or, le Cabinet de Vienne a fini par comprendre que les

[1] Le comte Otto Czernin, Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, en attendant l'arrivée du nouvel Ambassadeur, le comte Szapary, fait allusion à cet entretien dans un rapport du 12 septembre, reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 8612.

États alliés agissaient en dehors de la Russie et la seconde guerre balkanique a complètement dissipé son cauchemar.

L'erreur du Cabinet de Vienne était en effet complète, et la réalité était toute différente, tant de la part de la Russie que de la part des États balkaniques. C'est à tort qu'on a voulu voir dans la conduite de la Russie pendant toute la crise le désir de soutenir la cause des États slaves : pour elle c'était le moyen, et non pas le but. Son véritable objectif était l'abaissement de l'Autriche et l'affaiblissement de la Turquie, ses deux voisins : la victoire des États balkaniques lui procurait l'un et l'autre et ses efforts ne tendirent qu'à consolider ce résultat en empêchant toute intervention de l'Autriche.

Quant aux États balkaniques, quelle qu'ait pu être à l'origine l'action du Gouvernement russe dans la formation de leur ligue, il s'en est trouvé tout à fait exclu dès qu'elle a existé, et les quatre alliés ont rivalisé de soins pour l'en maintenir exclu. Dès la déclaration de guerre, M. Sazonoff s'écriait : « Ils m'ont échappé » et à aucun moment depuis lors il n'a pu les ressaisir. Jamais il n'est parvenu à leur faire suivre un conseil, ni même à se faire écouter d'eux. Du moins il n'a pas été leur dupe, et à aucun moment non plus il n'a consenti à marcher derrière eux. En vain les Serbes ont voulu l'entraîner à Durazzo, les Bulgares au Bosphore, les Monténégrins à Scutari, les Grecs aux Dardanelles; le Gouvernement russe n'a voulu agir que dans la mesure où cela convenait à son propre but, il n'a jamais identifié l'intérêt de n'importe quel État balkanique avec l'intérêt russe. Et de fait il s'est trouvé souvent même en opposition avec chacun de ces États; dans son impuissance à s'en faire écouter, il demandait aux diverses chancelleries de l'appuyer auprès d'eux; alors que celles-ci accusaient injustement de double jeu la diplomatie russe, la Russie avait à se plaindre de tous les États balkaniques : les Bulgares n'ont manqué deux fois l'entrée à Constantinople que parce qu'ils n'ont pas pu et non parce qu'ils n'ont pas voulu; les Serbes, dont le Ministre répétait ici : « Nous sommes obéissants », affichaient l'amitié de M. de Hartwig pour masquer leur constante insoumission et ne s'arrêtaient que quand ils avaient absolument besoin de se servir de la Russie comme d'un bouclier vis-à-vis de l'Autriche; quant au Monténégro, « l'unique ami », sa rébellion depuis le début jusqu'à la fin a été tellement notoire que même à l'heure actuelle il n'a pas encore obtenu son pardon, comme l'a très exactement noté notre Ministre à Cettigné selon votre lettre n° 627 [1]. Lorsque Serbes et Bulgares ont repoussé l'arbitrage du Tsar, le voile qui couvrait l'utopie panslaviste a été déchiré, même aux yeux de l'Autriche. Toutes les fois qu'il s'est agi d'une réunion à Pétersbourg, d'un arbitrage ou d'une médiation russe, tous les États balka-

[1] M. Pichon transmettait par cette dépêche le renseignement donné, le 2 septembre, dans un télégramme ci-dessus reproduit sous le numéro 109, par M. Delaroche-Vernet sur les rapports du Monténégro avec la Russie.

niques se sont défilés : ils ont tenu à marquer leur complète indépendance et à rejeter toute apparence de vassalité. C'est également vrai à l'égard de l'Autriche qui a vu la Roumanie même s'affranchir.

Dès lors les deux Empires se trouvent dans les mêmes conditions par rapport aux États balkaniques. L'œuvre qui avait été accomplie à l'égard de la Russie par les traités de 1856 et de 1878 vient d'être réalisée à Londres et à Bucarest à l'égard de l'Autriche : les vieux rêves de partage égal de la Péninsule datant de la Grande Catherine et de Joseph II sont évanouis, et les Balkans appartiennent désormais exclusivement aux peuples balkaniques. C'est du reste le résultat le plus favorable aux Puissances occidentales qui voient ainsi couronner leur politique demi-séculaire. Pour la Russie subsiste encore un problème turc : peut-on dire qu'il en existe un pour l'Autriche? Il y aura évidemment encore dans chaque capitale des États balkaniques une lutte d'influence politique entre les Cabinets de Vienne et de Pétersbourg, mais de prépondérance exclusive et d'hégémonie à proprement parler il ne peut plus être question. L'âpreté des conflits en sera diminuée, et avec les occasions de satisfaire des ambitions territoriales disparaît une ancienne cause d'antagonisme entre l'Autriche et la Russie.

Est-ce à dire que des relations de vraie amitié doivent prochainement s'établir entre les deux Empires? Ce serait peu vraisemblable, car d'autres causes les divisent profondément. Il y a notamment la question de races qui fait, que toutes les fois que le Cabinet de Vienne luttera contre les Serbes ou les Tchèques, il heurtera la grande nation slave. Il y a encore la question des religions qui fait qu'une grande partie de l'opinion russe se passionne actuellement pour la cause des Ruthènes, tandis que les doléances des Polonais éveillent tant d'échos de l'autre côté de la frontière.

Et puis il y a la force acquise. Voici des années que l'opinion publique russe est entraînée à voir dans l'Autriche-Hongrie la véritable ennemie de la Russie. Chez les militaires notamment, l'antipathie contre les Autrichiens est plus forte que jamais, et ils ne conçoivent guère la participation de la Russie à une conflagration européenne que sous forme d'une guerre contre l'Autriche; toute la mobilisation russe est du reste dirigée contre cette Puissance. Dans ces conditions, l'effort tenté par le Cabinet de Pétersbourg pour améliorer les relations diplomatiques des deux Gouvernements ne saurait être considéré comme un essai de rapprochement des deux pays.

137.

Note du Ministre.

Paris, 11 septembre 1913.

Vu M. Romanos.

Il a déjà reçu un télégramme du Ministre des Affaires étrangères disant « que la Grèce a trop conscience de ce qu'elle doit à la France pour ne pas faire tout ce qui est nécessaire pour dissiper ce malentendu ». (1)

En outre M. Romanos a reçu un mot du Roi lui demandant d'aller à Francfort pour le voir. Il part ce soir à cet effet.

J'ai dit au Ministre de Grèce, qui est d'ailleurs de cet avis, qu'il faudrait faire, avant l'arrivée du Roi en France, une manifestation pour détruire l'effet produit par le toast de Potsdam.

M. Romanos conseillera au Roi de recevoir un rédacteur du *Temps*, M. Puaux sans doute, qui publierait une interview.

D'autre part, M. Venizelos, auquel on a communiqué les télégrammes du Ministre de Grèce à Paris, a dû rentrer ce matin à Athènes pour s'occuper de cette affaire. Il adressera un télégramme au *Matin* qui lui a demandé directement son avis (2).

J'ai dit en outre à M. Romanos qu'il me paraîtrait nécessaire qu'il y eût à l'Élysée un échange de toasts tout à fait amicaux.

M. Romanos va télégraphier à Athènes pour appuyer cette idée et il en entretiendra le Roi.

J'aurai samedi la réponse à ces différentes suggestions.

138.

Note du département (3).

Visite projetée de M. Marghiloman, Ministre des Finances de Roumanie*, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, 11 septembre 1913.

Dès le mois de janvier 1913, le Ministre de France à Bucarest a signalé l'intention du Ministre des Finances de contracter dans le courant de l'année

(1) Voir sur l'incident la dépêche de Berlin, du 9 septembre, ci-dessus reproduite sous le numéro 131.

(2) Le *Matin* avait télégraphié à M. Venizelos « pour signaler l'étonnement ému du public français »; le Ministre répondit par une mise au point reproduite dans le numéro du 12.

(3) Cette note a été rédigée et annotée par M. de Margerie, adjoint au Directeur des Affaires politiques.

* Annotation : *A été reçu le 13 septembre au matin.*

un important emprunt : 300 millions. La *Deutsche Bank* et la *Disconto Gesellschaft* se mettaient à ce moment sur les rangs. D'après M. Blondel, M. Marghiloman préférait s'adresser à la France, mais, en raison de l'attitude prise par la France qui s'inquiète désormais de la politique extérieure des États qui sollicitent son aide financière, il ne voulait pas s'exposer à un refus. M. Blondel prévoyait que les projets de M. Marghiloman ne pourraient prendre corps avant la fin de la crise balkanique. Il estimait que nous pourrions prêter l'oreille aux demandes roumaines, à condition d'obtenir :

1° Une meilleure orientation de la politique extérieure de la Roumanie;

2° Des avantages industriels.

M. Blondel ajoutait que, si nous ne croyions pas devoir écouter les demandes roumaines, il faudrait en tous cas s'arranger pour éviter que l'emprunt, se faisant éventuellement à Berlin, soit en fait, comme l'emprunt de 1910, placé en France.

Au mois d'avril 1913 quand le conflit balkanique parut devoir s'apaiser, M. Marghiloman entretint M. Blondel de ses projets d'emprunt. Il s'agissait alors de 450 millions. Interrogé par lui sur les chances de succès que pourraient avoir des démarches tentées à Paris à cet effet, M. Blondel répondit que ce succès dépendrait grandement de la politique extérieure roumaine et des gages de bonne volonté que le Gouvernement roumain pourrait donner tant à l'égard de la Triple Entente que de nos industries nationales.

En mai 1913, le Gouvernement décide de faire un emprunt intérieur de 405 millions et dépose un projet de loi à cet effet.

Le ministère des Finances, qui avait été consulté dès janvier 1913 sur l'éventualité d'un emprunt roumain en France, répondait le 20 mai que les sollicitations dont le marché français allait être l'objet étaient déjà si importantes qu'il ne verrait pour sa part, aucun inconvénient, au contraire, à ce que la Roumanie s'adressât à l'Allemagne.

Si, pour des raisons politiques graves, il y avait lieu de donner suite aux ouvertures éventuelles de M. Marghiloman, le Ministre des Finances estimait qu'il faudrait obtenir de la Roumanie des contre-parties économiques (*commandes à l'industrie, réductions de tarifs douaniers* notamment sur certains tissus, le champagne, conserves, etc.).

Au mois d'août 1913 (avant la paix de Bucarest) M. Louis Dreyfus a entretenu le Ministre d'un projet du Gouvernement roumain, relatif à une émission en France, à la conclusion de la paix, de 50 millions de bons du Trésor, avec promesse morale de faire en France le futur grand emprunt. Il n'était question d'aucune contre-partie.

D'après des renseignements émanant de M. Marghiloman lui-même,

l'emprunt actuellement projeté serait de 300 millions (265 millions net), destinés à rembourser :

1° 70 millions de bons du Trésor placés l'hiver dernier à Berlin;

2° 120 millions de bons de réquisition émis lors de la mobilisation.

Il resterait disponible 75 millions que M. Marghiloman aurait déclaré vouloir principalement réserver à l'industrie française (environ 50 millions) pour des travaux publics, notamment de nouveaux ponts sur le Danube, comme celui déjà construit par Fives-Lille.

D'après M. Marghiloman, le marché de Bucarest pourrait souscrire 50 millions; le marché français ne serait donc sollicité que pour 250 millions*.

Certaines indications représentent M. Marghiloman comme soucieux qu'on ne lui parle pas des contre-parties économiques, comme d'une *exigence formelle*. On assure qu'il se «cabrerait» un peu devant cette formule et que le but que la France se propose serait atteint si on lui disait seulement qu'on a entendu dire qu'il avait l'intention de réserver la plus grosse fraction de la part disponible à l'industrie française. On assure que M. Marghiloman en prendrait alors de lui-même l'engagement. La question de savoir s'il est opportun, comme le suggérait en mai le ministère des Finances, de lier à un emprunt des demandes de réduction de tarifs est plus douteuse.

En ce qui concerne la question de principe et l'opportunité d'ouvrir le marché français à des emprunts roumains, il convient de remarquer que depuis la dernière crise, la politique roumaine semble avoir modifié assez sérieusement son orientation dans un sens favorable à la Triple Entente. Repousser aujourd'hui les demandes roumaines serait sans doute aider aux efforts que fait l'Allemagne pour reconquérir une situation politique un peu compromise en Roumanie depuis que le Roi n'est plus le seul maître de la politique extérieure de ce pays.

Si le Ministre est d'avis qu'aujourd'hui les propositions de M. Marghiloman doivent être au moins écoutées, il conviendra de faire connaître au Ministre des Finances, peu enclin à le faire il y a cinq mois, les raisons politiques qui, sous réserve des contre-parties industrielles, nous engagent à ouvrir à la Roumanie le marché de Paris.

* Annotation : *M. Marghiloman a dit au Ministre que le marché roumain avait déjà absorbé un emprunt intérieur et qu'il ne pourrait prendre part à l'emprunt extérieur envisagé.*

139.

M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 141. *Athènes, 11 septembre 1913, 13 h. 40.*
(*Reçu :* 17 h. 10.)

M. Venizelos est rentré à Athènes spécialement pour venir m'exprimer les regrets du Gouvernement et faire auprès de moi la démarche la plus cordiale, la plus explicite et la plus courtoise.

Outre ce que m'avait déjà dit M. Panas [1], il nous prie de considérer que le Roi, n'étant accompagné d'aucun de ses Ministres, fait un voyage privé et ne parle qu'en son nom personnel. Il est convaincu, du reste, que le Souverain n'aurait pas prononcé les paroles incriminées s'il avait songé qu'on pouvait les interpréter comme on l'a fait en France. En tout cas, loin de s'y associer, le Gouvernement s'efforce de les faire oublier et de témoigner toujours de sa gratitude envers notre pays.

Ayant ainsi terminé la partie officielle de sa visite, le Président du Conseil a ajouté que le Gouvernement demanderait au Roi de prononcer en France des paroles qui nous donnent toute satisfaction; il m'a même laissé entendre qu'il pourrait en faire une question de Cabinet. Il me fait remarquer combien est insolite le procédé qui consiste, de la part du chef du Gouvernement, à répondre à la question que lui a posée le *Matin* [2]; il l'adopte en raison de la gravité des circonstances et pour nous donner une nouvelle preuve de ses sentiments. Il défend son intérimaire au ministère de la Guerre d'avoir jamais voulu donner un sens politique à son refus de désigner un officier pour assister aux manœuvres françaises; il va confier cette mission au général Danglis que je lui ai suggéré d'envoyer car on ne peut faire un choix plus flatteur que cet ancien chef d'état-major général acquis à nos idées. J'ai parlé à M. Venizelos de la visite de l'escadre. Il trouve comme moi qu'elle est très désirable car il ne doute pas qu'elle ne soit l'occasion d'une vive manifestation en faveur de la France. Il demande à en être prévenu une quinzaine de jours à l'avance.

(1) M. de Poulpiquet du Halgouët télégraphiait le même jour et à la même heure, sous le numéro 140 : «Le Ministre des Affaires étrangères vient, de son propre mouvement et avant même que je lui en aie parlé, de m'exprimer les regrets unanimes du Gouvernement pour l'incident causé par le discours du Roi. Il nous supplie de n'accorder aucune portée politique aux paroles du Roi et déclare que le Gouvernement fera tout son possible pour effacer la pénible impression ressentie en France».

(2) Voir ci-dessus, n° 137, note.

Je n'ai personnellement aucun doute sur la sincérité des sentiments que nous exprime le Gouvernement.

Très confidentiel. M. Venizelos partage le sentiment que j'ai exprimé hier à Votre Excellence au sujet du général Eydoux. C'est de ce côté qu'il craint de se heurter à une certaine résistance de la part du Roi. J'estime qu'il serait habile de la part du Gouvernement français de donner au général un commandement avant la visite en France du Roi de Grèce.

140.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 164. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 11 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 30 septembre.)

Vous avez bien voulu me communiquer, sous le n° 602, l'avis si net de M. Geoffray [1] sur l'effet que produirait en Espagne l'accession de la Grèce à la Triple Entente. Notre Ambassadeur à Vienne exposait dès le 5 février [2] que la cause de la Grèce est celle que nos traditions, nos alliances et les avantages à espérer recommandent le plus à notre action politique. Et le 4 janvier notre Ambassadeur à Berlin avait recueilli de M. Théotokis l'aveu que la création de l'Albanie aurait pour effet inévitable de rattacher la Serbie et la Grèce au système de la Triple Entente [3].

Quels que soient à cet égard les sentiments du Roi des Hellènes, le nom de la Grèce devrait d'ailleurs à lui seul être le symbole même de la Triple Entente, puisque la première entente de la France, de la Russie et de l'Angleterre a eu pour objet de donner naissance à la Grèce, et que les trois vainqueurs de Navarin n'ont cessé depuis lors d'être ses trois Puissances protectrices.

Toutefois parmi ces trois protectrices il convient de remarquer que la plus tiède actuellement est certainement la Russie. Malgré la communauté de religion et les liens nombreux de famille entre les deux dynasties, une certaine

(1) Voir, à la date du 14 août, la lettre de M. Geoffray, reproduite sous le numéro 32.

(2) Dans cette dépêche, qui porte le n° 28 et n'a pas été reproduite, M. Dumaine racontait une visite que lui avait faite M. Streit : le Ministre de Grèce avait parlé de la reconnaissance due par la Grèce au Gouvernement français. M. Dumaine concluait en ces termes : « Puisque l'hellénisme semble sur le point de réaliser en grande partie les hautes destinées auxquelles il s'est toujours cru appelé, nous perdrions tout le bénéfice de ce que nous avons déjà fait en sa faveur si nous hésitions à lui accorder l'aide supplémentaire qu'il désire surtout recevoir de nous. »

(3) Voir tome V, 3e série, n° 172.

méfiance a toujours subsisté de part et d'autre, causée sans doute par la hantise commune de Sainte-Sophie. Mais les récents triomphes helléniques l'ont peut-être accentuée. La divergence de vues qui a éclaté pour la possession de Kavala en est un indice tout récent, et M. Delcassé vous a signalé, le mois dernier, à différentes reprises (télégrammes 530 [1], 543 [2], 569 [3]), le peu d'intérêt que M. Sazonoff attachait aux raisons très sérieuses qui nous font favoriser l'essor d'une nouvelle Puissance méditerranéenne.

Certes la Russie n'a pas, comme nous, les Italiens comme voisins sur la frontière du Sud-Est, et elle reste assez indifférente aux soubresauts de l'Italie. M. Sazonoff avait même eu des sympathies italiennes et il avait fondé quelque espoir, après M. Isvolsky, sur un antagonisme italo-autrichien; mais il en est bien revenu depuis, et il a été cette année un des plus ardents à souligner la vassalité de l'Italie à l'égard de ses alliés.

Dès lors pourquoi la Russie reste-t-elle si tiède à l'égard des progrès de la Grèce? M. Sazonoff laisse clairement entendre que c'est à cause des prétentions helléniques à l'hégémonie de la mer Egée. Il ne se soucie pas de voir les Grecs ressusciter l'Empire de Byzance et devenir les maîtres des Dardanelles. «Le jour où les Grecs auront dix dreadnoughts dans l'Archipel, que signifiera la liberté des Détroits?» me disait-il il y a un mois. Et, dès le mois d'octobre dernier, lorsqu'après les défaites turques M. Sazonoff esquissait devant moi la première ébauche d'un partage de la Turquie, il attribuait à la Grèce la Crète «mais pas une autre île» (télégramme 500 du 29 octobre) [4].

M. Sazonoff est heureusement trop fin politique et trop réaliste pour lutter inutilement contre les faits accomplis; il en donne en ce moment une nouvelle preuve pour la Thrace. Dès que les îles de l'Archipel eurent été libérées de la domination ottomane par la flotte hellénique, il accepta leur attribution à la Grèce, suivant les vues du Gouvernement français si judicieusement énoncées dans les instructions à la conférence de Londres : «nous inspirant dans cette question non seulement du principe des nationalités mais aussi du danger qu'il y aurait pour notre politique méditerranéenne à laisser à quelque grande Puissance la possibilité de rechercher un établissement dans ces parages et de menacer ainsi nos intérêts en Syrie».

Il ne paraît pas douteux, que si se pose la question des rapports de la Grèce

(1) Dans ce télégramme, qui est du 7 août, M. Delcassé citait un mot de M. Sazonoff à qui l'Ambassadeur de France venait de dire que l'amitié de la Grèce pourrait être utile à la Triple Entente : «L'amitié de la Grèce, j'y aurais cru fermement avec le Roi Georges. Avec le Roi Constantin je suis sceptique».

(2) Dans ce télégramme, qui est du 10 août, M. Delcassé disait : «En ce qui concerne la Grèce, loin de la considérer dans l'avenir comme une amie de la Triple Entente, il [M. Sazonoff] la voit plutôt passer dans le camp de la Triple Alliance».

(3) Du 16 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 38.

(4) Reproduit dans le t. IV, 3e série, sous le numéro 276.

avec la Triple Entente, M. Sazonoff ne se laisse également convaincre par les considérations qui pourraient motiver cette accession, mais il conviendra de ne pas oublier son état d'esprit — qui est certainement conforme aux vues du Gouvernement impérial — pour en tenir compte le cas échéant. Les guerres des deux dernières années ont mis trop en évidence les graves inconvénients pour le commerce russe d'une fermeture même momentanée des Détroits, pour que le Cabinet de Pétersbourg ne se montre pas très soucieux de ce problème pour l'avenir*.

141.

M. de Fontarce, Chargé d'affaires de France à Bruxelles,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 216. Très confidentiel. *Bruxelles, 11 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol. 17 septembre.)

Au cours de la dépêche du 8 septembre n° 211 [1] par laquelle je rendais compte à Votre Excellence des manœuvres qui venaient de s'effectuer dans la région de Sambre-et-Meuse, j'avais signalé le démenti opposé par l'officieux *XXe Siècle* aux affirmations de certains journaux, qui présentaient sans ambages le thème des opérations comme figurant la défense de la Belgique contre un envahisseur allemand venant du Luxembourg.

Le baron de Gaiffier, au cours d'un entretien que j'ai eu avec lui sur d'autres sujets, m'a dit combien cette campagne — et je crois qu'il faisait surtout allusion aux articles que M. de Marès a fait paraître ces jours derniers dans le *Temps* et dans *l'Indépendance belge* — avait gêné le Gouvernement vis-à-vis de l'Allemagne. Pour tout le monde, en effet, ainsi que je le disais dans ma dépêche précédente, il n'y avait aucun doute sur l'envahisseur et les articles, qui paraissaient à ce moment même en France et en Belgique sur la question, rendaient le fait plus patent.

Poursuivant alors, et presque comme suite aux conversations que j'avais eues avec lui ce printemps au moment de la nomination du major Collon comme attaché militaire à Paris (voir lettre du 1er avril n° 72) [2] il m'a dit : « Je vais vous parler tout à fait confidentiellement. Nous avons pris des mesures

* Annotation du Département : *M. Sévastopoulo m'a dit que la Russie chercherait à faire proclamer la liberté des Détroits au point de vue commercial. Il se pourrait que cette question fut abordée dans les pourparlers russo-turcs actuels.*

(1) Non reproduite.

(2) Cette lettre n'a pas été reproduite. Il est fait mention du commandant Collon, dans un rapport du capitaine Génie du 1er janvier 1913, reproduit dans le t. V, 3e série, sous le numéro 153.

très sérieuses pour la défense du Luxembourg belge, qui mettent cette province à l'abri d'une violation de frontière. Je ne veux pas trahir les secrets de la mobilisation, mais je puis vous assurer qu'en cas de guerre, nous porterions aussitôt deux divisions dans cette région et que, dans un pays aussi accidenté et aussi boisé, un envahisseur verrait sa marche trop ralentie pour avoir intérêt à emprunter notre territoire ».

Sans lui montrer trop peu de confiance dans la vigueur de l'armée belge, je me suis permis cependant de lui demander si ces mesures auraient un effet immédiat, et il a dû confesser qu'elles n'auraient leur effet que dans trois ans. Et comme je lui objectais que c'était bien loin et que, d'ailleurs, si l'envahisseur, à un moment donné, arrivait à tromper, par la promptitude de ses mouvements, la vigilance de l'armée de défense, il arriverait vite à notre frontière du Nord, bien rapprochée de Paris, le baron de Gaiffier m'a répondu qu'on ne négligerait ici aucune précaution, que nous avions déjà nous-mêmes renforcé les fortifications de Maubeuge et qu'il y avait, en outre, toutes raisons de croire que les dispositions de l'Allemagne n'étaient pas actuellement agressives. Que si, a-t-il ajouté, on avait été très inquiet, en 1911, de l'accumulation des troupes allemandes dans la région d'Aix-la-Chapelle, qui faisait craindre une entrée en Belgique par le Limbourg hollandais, il semble maintenant que toute activité ait disparu de ce côté. Cette région serait d'après lui délaissée par l'Allemagne, qui reporterait plutôt son activité dans la région de Trèves. Et encore, a-t-il insisté, tout fait croire qu'on est au calme.

Bien que le Directeur général de la Politique au ministère des Affaires étrangères m'ait assuré que le baron Guillaume avait reçu dernièrement l'instruction de s'entretenir avec M. de Margerie des mesures de défense prises par la Belgique du côté de l'Ouest, il m'a semblé utile de signaler cette conversation à Votre Excellence*.

* Annotation du Département : *C'est exact. Le baron Guillaume m'a entretenu récemment de cette question, se bornant d'ailleurs à signaler comme le baron de Gaiffier la gêne causée par les articles du* Temps *et de l'*Indépendance belge *et a déclaré que la Belgique, notamment par le vote de la nouvelle loi militaire, montrait qu'elle se préoccupait très sérieusement de la défense du Luxembourg belge.*

142.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 666. *Thérapia, 11 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 17 septembre.)

J'ai déjà eu l'honneur d'appeler l'attention de Votre Excellence à différentes reprises et notamment par une dépêche n° 413 du 14 mai dernier sur l'activité déployée par les Italiens dans la région d'Adalia [1].

Ainsi que j'en ai déjà rendu compte à Votre Excellence, un vice-consulat de carrière a été créé dans ce port et depuis le 7 mars dernier un service hebdomadaire y a été organisé par la compagnie de navigation à vapeur qui met en communication Adalia avec le Pirée et Brindisi.

Notre agent consulaire m'a signalé également l'arrivée à Adalia d'une mission archéologique italienne et le gérant de notre consulat général de Smyrne, en m'informant du séjour du cuirassé *Reina Margarita* à Adalia, annonce que les officiers de ce bateau ont effectué le 22 août le mesurage du port.

Pour compléter ces informations qui décèlent clairement les préoccupations politiques et commerciales dont cette région est l'objet de la part de l'Italie, j'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que le Gouvernement italien vient d'obtenir du Gouvernement impérial un contrat d'études d'une durée de cinq ans afin de lui permettre d'étudier les tracés de voies ferrées susceptibles d'être exécutées dans la région d'Adalia et dans le secteur compris entre le chemin de fer d'Aïdin, la ligne d'Anatolie et le chemin de fer de Mersine.

[1] Dans ce rapport M. Bompard annonçait la création par l'Autriche-Hongrie et l'Italie de consulats de carrière à Adalia et aussi celle d'un service hebdomadaire de navigation entre Brindisi et Mersine par Patras, le Pirée, Rhodes, Adalia, Sélefké.

143.

M. Sicilianos, Secrétaire à la légation de Grèce,

à M. de Margerie, adjoint au Directeur des affaires politiques.

L. particulière. *Paris, 12 septembre 1913.*

Vous voudrez bien trouver sous ce pli copie du télégramme du ministère que j'ai eu l'honneur de vous lire il y a quelques instants.

ANNEXE.

Télégramme du ministère des Affaires étrangères à la légation royale de Grèce à Paris.

Athènes, 11 septembre 1913, 11 h., soir.

M. Venizelos arrivé aujourd'hui de Loutraki est allé voir le Chargé d'affaires de France.

Il lui a exprimé tous ses regrets pour l'incident provoqué par les paroles de Sa Majesté le Roi auxquelles il attribue la moindre portée politique, car Sa Majesté n'a voulu manifester, en les prononçant, que ses sentiments de reconnaissance pour les enseignements que Lui-même et Son État-major avaient puisés en Allemagne et dont ils avaient tiré un si grand profit dans les deux campagnes victorieuses.

Le Président du Conseil a ajouté que dans les paroles de Sa Majesté le Roi on ne saurait voir un changement de politique qui ne peut être opéré qu'avec le consentement du Gouvernement responsable qui maintient toujours sa politique envers la France [1].

Il lui a parlé en termes chaleureux des services rendus par la mission militaire française à l'armée hellénique avant la guerre et au cours de deux campagnes.

En terminant il lui a déclaré que le renouvellement du mandat de la mission française constitue une preuve évidente de la confiance absolue que nous avons en elle pour mener à bonne fin l'œuvre du développement de notre armée et il lui a exprimé son ferme espoir que le malentendu sera dissipé à la suite de ces déclarations qui feront disparaître l'impression produite en France.

Signé : Panas.

[1] Il n'est pas sans intérêt de comparer au langage tenu par M. Venizelos dans ce télégramme les sentiments que lui prête le baron de Flotow dans un rapport du 9 septembre (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, pièce n° 8572).

144.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 165. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 12 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 29 septembre.)

Le rapport du 1er août (1) où M. Boppe expose d'une façon saisissante les résultats négatifs de la Commission des réformes arméniennes de Constantinople ne m'est parvenu que le 7 septembre, alors que je vous avais déjà rendu compte sous le n° 154 (2) de l'impression produite par l'échec de cette Commission sur le Gouvernement russe.

La lecture du rapport confirme l'impossibilité d'un accord des six Puissances dans la question arménienne. L'habitude de l'Allemagne de pratiquer vis-à-vis de la Porte la surenchère de la complaisance, selon l'heureuse expression de M. Boppe, rend toute entente illusoire. Et c'est la lecture des procès-verbaux de cette Commission qui donnait à M. Sazonoff l'occasion de faire remarquer à M. Delcassé combien l'Italie est rivée à l'Allemagne (télégramme 527 du 6 août) (3).

D'autre part, notre Ambassadeur à Constantinople nous avertissait, le 31 mars dernier, que l'Arménie devenait pour l'Empire turc ce qu'était jusqu'à présent la Macédoine, c'est-à-dire une blessure toujours susceptible de s'envenimer au moindre contact et que la question ne «pouvait se résoudre que par l'établissement d'un contrôle européen ou par une intervention étrangère dont les conséquences seraient incalculables». Et le 23 août dernier, n° 628 (4), M. Bompard répétait que les réformes sont «nécessaires pour assurer la paix intérieure sans laquelle l'intégrité territoriale de la Turquie ne saurait être longtemps maintenue».

(1) Dans ce rapport dont la publication n'a pas paru nécessaire, M. Boppe expliquait l'opposition faite à l'avant-projet russe (de M. Mandelstam) par les représentants de la Triple Alliance et la situation difficile où se trouveraient ceux de la France et de la Grande-Bretagne.

(2) Dans un rapport du 29 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 99.

(3) Reproduit dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 553.

(4) M. Bompard transmettait par ce rapport quatre fascicules de la publication intitulée : «La situation des Arméniens en Turquie». Au nombre des documents contenus dans cette publication se trouve la réponse faite par la Porte aux plaintes des Arméniens telles que les avait présentées, le 31 mai, le patriarche arménien. Cette réponse était conçue en termes peu conciliants et attestait le mauvais vouloir du Gouvernement ottoman. D'une polémique engagée entre le patriarcat et le parti Jeune Turc au pouvoir, on pouvait conclure qu'il serait difficile d'obtenir les concessions jugées cependant indispensables.

Ainsi l'on risque de tourner dans un cercle vicieux. On réclame le concert des six Puissances pour maintenir la Turquie d'Asie, et le concert rend impossibles les réformes qui seules peuvent maintenir la Turquie d'Asie.

Dans ces conditions, on comprend que M. Delcassé ait insisté si fortement dans sa dépêche du 28 juillet n° 133 [1] sur la nécessité pour les Puissances de la Triple Entente de se concerter entre elles. « Leur accord est parfait pour conserver en Asie Mineure le *statu quo*. Mais qu'est-il advenu du *statu quo* balkanique dont les Puissances, il y a dix mois, étaient unanimes à vouloir le maintien? Les événements vont vite. Un massacre en Arménie, des révoltes, quelque folie de Jeunes Turcs, peuvent malgré nous ouvrir la question d'Asie, l'héritage. La Triple Entente y est-elle préparée? »

Ce grand problème reste posé. Il n'est pas sans intérêt d'avoir un aperçu des idées personnelles que le Ministre russe des Affaires étrangères serait susceptible, le cas échéant, d'émettre sur un si grave sujet. Dans une lettre écrite récemment par M. Sazonoff à un publiciste russe, et dont j'ai eu connaissance *à titre très confidentiel,* il exprime l'opinion que la Turquie d'Asie ne saurait subsister bien longtemps, et qu'après le ressaut d'énergie des Jeunes Turcs l'incapacité ottomane d'organisation achèvera l'œuvre de division que préparent les nationalités. La meilleure solution serait une solution conforme à celle qui triomphe dans la Turquie d'Europe; la constitution de petits États autonomes correspondant aux nationalités : des Arménies, des Syries, des Arabies*. Ils ne seraient pas de dangereux voisins pour la Russie, et de cette façon il n'y aurait pas de guerre européenne à propos de la succession de Turquie. Il y aurait bien conflit indirect, car derrière chaque autonomie, il y aurait un protecteur, mais point de ces conflits directs inévitables s'il s'agissait de délimiter des zones de possession entre grandes Puissances. Or la guerre ne peut sortir que de ces conflits directs.

Il importe de ne pas trop s'alarmer de la brièveté des jours que M. Sazonoff accorde à « l'homme malade ». Il ne fait qu'exprimer une pensée enracinée chez tous les hommes d'État russes depuis Nicolas Ier. Ils le croient sincèrement; si leur interlocuteur proteste, ils n'insistent pas, mais la croyance reste entière.

Mais deux points sont à retenir dans les idées émises par M. Sazonoff. D'une part son souci persistant d'éviter scrupuleusement tout ce qui pourrait conduire à une conflagration européenne et au choc direct des intérêts des grandes Puissances. D'autre part, sa renonciation implicite à toute acquisition territoriale, ce qui est de nature à rassurer l'Angleterre dont le zèle pour la cause arménienne semble se refroidir en raison des craintes d'une occupation russe. Rien ne serait également plus conforme à nos intérêts si nous voulons

[1] Reproduite dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 489.

* Annotation du Ministre : *C'est la préparation du partage.*

éviter nous-mêmes les charges d'un protectorat et une nouvelle dispersion de nos forces militaires. Le désistement territorial des Puissances pourrait ainsi s'étendre à la Turquie d'Asie après la Turquie d'Europe au plus grand profit de la paix générale.

Il est superflu de faire remarquer à quel point il serait intéressant de voir la Russie adopter d'elle-même la politique que la France n'a cessé de poursuivre au sein de l'Empire ottoman, celle des autonomies et des nationalités, et combien une telle solution serait favorable au maintien de l'Alliance franco-russe dont la pierre d'achoppement a toujours été un conflit d'intérêts en Orient, principalement en Syrie et Palestine.

Probablement dans la pensée de M. Sazonoff, les Puissances de la Triple Entente devraient prendre en mains, la Russie les réformes arméniennes, la France les réformes syriennes, l'Angleterre les réformes arabes, et unir leurs efforts pour en assurer l'exécution par une action commune.

Je ne sais si M. Sazonoff sera amené à aborder cet important sujet dans les conversations qu'il aura avec vous le mois prochain [1]. J'ai cru en tout cas de mon devoir de vous faire part de mes informations.

145.

M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 144. *Athènes, 13 septembre 1913, 15 h. 40.*
(*Reçu :* 17 h.)

Suite à mon télégramme 141 [2].

La presse nous est favorable dans son ensemble.

Votre Excellence en trouvera une bonne analyse dans les dépêches de l'agence Havas. Je lui signale notamment l'article de ce jour de l'*Embros*, d'autant plus intéressant que le journal n'est pas favorable au Gouvernement.

La légation serbe manifeste un certain mécontentement des attaques contre les Slaves dont l'incident de Berlin a été l'occasion. Elle trouve l'attitude du Roi et de son parti peu encourageante pour ceux qui aident la Grèce.

Très confidentiel. Je crois savoir que M. Venizelos a envisagé la possibilité de se rendre à Paris si le voyage du Roi n'arrangeait pas complètement les choses.

(1) M. Sazonoff est effectivement venu à Paris au mois d'octobre.

(2) Du 11, ci-dessus reproduit sous le numéro 139.

146.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 456. *Thérapia, 14 septembre 1913, 19 h.*
(*Reçu :* le 15, à 0 h. 35.)

Dans la réunion d'hier [1], tout l'effort de la discussion entre les délégués bulgares et turcs a porté sur Kirk Kilissé et Demotika. Les Bulgares ont fini par céder sur Kirk Kilissé mais ils insistent encore pour Demotika en se fondant, pour le revendiquer, sur la note même du Gouvernement ottoman du 19 juillet [2]. J'ai d'ailleurs l'impression qu'ils céderont aussi sur cette ville, s'il le faut, pour conclure la paix. Je leur ai suggéré de proposer demain la destruction du pont de Kuléli Bourgas qui fait pour les Turcs tout l'intérêt de la position de Demotika.

En ce qui concerne Andrinople [la] ville reste bien entendu à la Turquie en tant que place forte, ainsi d'ailleurs que Kirk Kilissé, et avec une zone d'un rayon de 20 à 25 kilomètres mesurés de la ville. Il serait, paraît-il, possible dans ces conditions de faire passer une ligne de [chemin de fer] se tenant dans tout son parcours sur territoire bulgare en contournant cette zone pour raccorder Mustapha Pacha à la voie ferrée de Dédéagatch.

147.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg.

D. n°s 1189, 949, 663. *Paris, 14 septembre 1913.*

Ainsi que vous le savez, des négociations se sont poursuivies depuis quelque temps entre le Gouvernement de la République et le Gouvernement ottoman en vue de régler toute une série de questions depuis longtemps en suspens entre

(1) M. Bompard avait télégraphié le 12 septembre : « L'entente n'ayant pu se faire entre les délégués bulgares et turcs dans leurs réunions officieuses de ces deux derniers jours par l'attribution de Demotika, leur réunion officielle d'aujourd'hui a été renvoyée à samedi. On n'a pas encore abordé la discussion de la frontière du Nord et les délégués bulgares n'ont fait jusqu'ici que de vagues allusions à Kirk Kilissé dont l'attribution ne donnera par lieu à de moindres difficultés que celle de Demotika.

(2) Voir ci-dessus le télégramme de Constantinople du 19 août reproduit sous le numéro 48, note.

la France et la Turquie. Il s'agissait notamment de fixer : 1° les conditions dans lesquelles la France consentirait à l'élévation à 15 p. 100 des droits de douane et obtiendrait les nouvelles concessions de chemins de fer et de ports que poursuivaient les entreprises françaises en Turquie d'Asie; 2° le régime des établissements scolaires et hospitaliers français en Turquie, ainsi que celui des Tunisiens et des Marocains dans l'Empire ottoman; 3° les lignes générales suivant lesquelles devraient être réglées diverses questions intéressant la condition des Français en Turquie au point de vue économique et commercial.

Tandis que le règlement des questions comprises sous la seconde rubrique continue à faire l'objet de pourparlers entre l'ambassade de France à Constantinople et la Sublime Porte, la discussion des points visés aux rubriques 1 et 3 s'est poursuivie à Paris entre mon Département et Djavid Bey, ancien Ministre des Finances et des Travaux publics, second délégué de la Turquie à la Commission financière des Affaires balkaniques.

L'entente étant réalisée sur les différents points, j'ai paraphé avec Djavid Bey, le 11 de ce mois, les quatre documents dont vous trouverez ci-joint le texte [1].

Le premier, sous le nom d'«accord général» vise notre consentement de principe à l'élévation des droits de douane à 15 p. 100, les monopoles, octrois, bureaux de poste, capitulations, l'emprunt de liquidation, celui du réseau de la mer Noire, etc.

Le second, «accord sur les chemins de fer et entreprises de travaux publics en Turquie d'Asie», vise la concession d'un réseau de chemin de fer dans la région de la mer Noire, celle d'un complément de nos chemins de fer de Syrie et de Palestine, ainsi que celle de ports sur les côtes de la Syrie et de la mer Noire.

A ces accords est jointe une annexe relative à la réglementation douanière en Turquie et à d'autres desiderata formulés par la France.

En outre, une déclaration spéciale précise certains points de ces deux accords.

Ainsi que vous le verrez, ceux-ci qui ont, d'ailleurs, besoin d'être ratifiés par le Gouvernement ottoman, ne seront en ce qui nous concerne, valables que si les arrangements en cours de négociation à Constantinople arrivent à une conclusion satisfaisante.

Il a été convenu que ces textes, n'étant pas définitifs, ne seraient pas publiés. Je vous serai donc obligé de leur conserver pour le moment un caractère confidentiel.

[1] Il n'a pas paru utile de reproduire ces documents analysés dans la note pour le Conseil des Ministres du 20 septembre, ci-dessous reproduite sous le numéro 172.

Pour Londres seulement : Toutefois le Foreign Office ayant bien voulu communiquer au Gouvernement français les textes paraphés de certains de ses accords récents, je vous autorise à communiquer à Sir Edward Grey, à titre confidentiel, notre accord sur les chemins de fer et entreprises de travaux publics en Turquie d'Asie.

En ce qui concerne les autres textes, vous pourrez en résumer verbalement les dispositions dans vos entretiens au Foreign Office dans la mesure où vous n'y verrez pas d'inconvénient.

Pour Berlin seulement : L'entente, amorcée le 20 août dernier entre la Banque Impériale ottomane et la Deutsche Bank étant le complément nécessaire des accords franco-turcs, MM. de Neuflize et de Klapka se proposent de retourner à Berlin ; l'étude des bases sur lesquelles ils s'étaient entendus le mois dernier avec MM. Gwinner et Helfferich a fait apparaître la nécessité de certaines modifications que le Département invitera les représentants de la Banque ottomane à réclamer à leurs collègues allemands. Je vous aviserai de la teneur de ces modifications et de la date du retour à Berlin de MM. de Neuflize et de Klapka.

Pour Saint-Pétersbourg seulement : L'ambassade de Russie à Paris a été tenue au courant des négociations qui viennent de se terminer. Mon Département lui avait même communiqué, il y a un mois, le premier projet établi par nos soins.

Le texte paraphé ne lui a pas encore été montré. Toutefois, ainsi que vous le remarquerez, nous sommes amenés, en vertu de l'engagement que nous avons pris par l'article X de « l'Accord général », à donner connaissance au Gouvernement impérial des articles 1 à 7 de cet accord que nous avons promis au Gouvernement ottoman de recommander à l'acceptation du Gouvernement impérial.

Il s'agit principalement de l'article 1er par lequel la France consent à l'élévation à 15 p. 100 des droits de douane.

Je vous serai obligé, en communiquant le texte de ces articles à la chancellerie impériale, de marquer tout le prix que la France attache à ce que le Gouvernement impérial russe termine à sa satisfaction avec le Gouvernement ottoman les négociations en cours et consente à son tour à l'élévation des droits de douane. J'ai à peine besoin de vous faire remarquer combien ce consentement est désirable puisque le produit de la majoration douanière doit servir de gage à l'emprunt de liquidation que la Turquie se propose de faire à Paris et que nous nous sommes engagés à lui faciliter. Un retard prolongé de la Russie à consentir à la majoration douanière priverait la Turquie du gage nécessaire pour conclure l'emprunt et mettrait la France dans une situation délicate.

Des négociations dont on pouvait espérer la prompte conclusion avaient été entamées à Paris entre M. Isvolsky et Djavid Bey, sur la base de la revision de l'arrangement russo-turc de 1900. De l'entente à intervenir devait, aux termes de la lettre adressée à M. Delcassé par M. Sazonoff, le 29 juillet/11 août dernier, découler la faculté pour la France de bénéficier immédiatement du désistement que la Russie a fait en sa faveur des droits acquis en 1900. D'autre part, le consentement de la Russie à la majoration des droits de douane devait également en être la conséquence; à ces deux points de vue, la France avait intérêt à ce que la négociation turco-russe aboutît le plus vite possible. Il n'en a pas été ainsi. M. Isvolsky a pris son congé annuel et Djavid Bey est reparti pour Constantinople sans avoir terminé les pourparlers. Ceux-ci vont être repris à Constantinople avec M. de Giers et, sans doute, est-ce Djavid Bey qui en sera chargé du côté de la Turquie.

Pour quelle cause n'a-t-on pas pu conclure dès maintenant à Paris? Je l'ignore, M. Isvolsky ayant évité de donner des indications à ce sujet, on assure que la question de la liberté *commerciale* des Détroits en temps de guerre a été soulevée par l'Ambassadeur de Russie et que là aurait été l'obstacle à la continuation de la conversation. Nous devons souhaiter pour les raisons exposées plus haut que celle-ci aboutisse sans retard à Constantinople.

Il est un autre point sur lequel j'attire votre attention, c'est la question du chemin de fer à construire entre Arghana-Maden, Bitlis et Van. La Russie pourrait être tentée de déclarer que ce tronçon rentre dans la catégorie de ceux qu'elle voudrait se réserver. Sans prendre une initiative à ce sujet il conviendra, le cas échéant, de lui déclarer que cette ligne, se dirigeant vers la frontière persane et assez loin de la frontière turque, ne saurait figurer parmi celles que la Russie entend se réserver, comme constituant le raccordement du réseau ottoman au réseau russe, et que, par conséquent, la Turquie était libre de concéder cette ligne au groupe français.

Je vous prie, lorsque vous aurez pris connaissance de la présente dépêche, de m'aviser par avance du jour où vous ferez à la Chancellerie impériale la démarche prescrite plus haut afin que de mon côté je saisisse de la question l'ambassade de Russie en temps opportun.

148.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 551. *Berlin, 14 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 29 septembre.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer, le 30 août, sous le numéro 874, un rapport[1] dans lequel le commissaire résident général au Maroc relève tous nos griefs contre le Gouvernement allemand et le montre faisant de l'hostilité contre notre protectorat la seule règle de sa politique au Maroc.

Il est naturel que le général Lyautey, absorbé par la lourde tâche que lui imposent la conquête et l'organisation de tout un pays nouveau, éprouve une vive irritation à se sentir sans cesse entravé par nos accords avec l'Allemagne et par la façon désobligeante et tracassière dont le Gouvernement impérial les applique parfois. Le rôle de cette ambassade est de considérer les actes du Gouvernement allemand sous un autre aspect, d'en chercher la raison ou du moins l'explication. Il me semble qu'en procédant ainsi on peut les juger moins sévèrement que ne le fait le général Lyautey et surtout qu'on est amené à envisager des perspectives d'avenir moins sombres que celles qu'il fait entrevoir.

Il est préférable de ne pas considérer en bloc les questions qui se posent entre la France et l'Allemagne au Maroc, mais de les isoler et de les examiner séparément.

En ce qui concerne la première que cite le général Lyautey, le maintien du Ministre allemand à Tanger, le Résident général au Maroc ne tient pas compte d'un fait nouveau. Le Ministre d'Allemagne a quitté Tanger; il est chargé à titre intérimaire de la légation de Pékin, ce qui ne donne pas lieu de prévoir un prompt retour. Le Gouvernement allemand a imité ainsi au Maroc ce qu'a fait le Gouvernement anglais. Lui demander de supprimer sa légation, tant que l'Angleterre, notre amie, n'aura pas annoncé la suppression de la sienne, c'est compter un peu trop sur son obligeance à notre égard. Mais rien ne nous autorise à penser que l'Allemagne refusera de suivre l'exemple de l'Angleterre, quand la légation de cette Puissance aura disparu.

[1] Rapport n° 198 du 28 juillet. Le général Lyautey se plaignait vivement de l'attitude prise par l'Allemagne au Maroc, «de son parti pris d'entraver l'action de la France par tous les moyens». Il montrait l'Allemagne «attentive à entretenir et à envenimer la plaie marocaine afin de peser sur la politique générale de la France, à provoquer des incidents nouveaux puis à les grossir».

L'affaire du « tertib »[1] dans laquelle nous avons eu à nous plaindre des lenteurs du Gouvernement allemand paraît aujourd'hui réglée de façon acceptable.

Il en est de même, on peut l'espérer, de celle du règlement minier[2]. Nous avons dû donner satisfaction, il est vrai, aux observations du Cabinet de Berlin, mais nous l'avons fait en reconnaissant qu'elles étaient justifiées. Le premier projet de règlement minier avait été rédigé en effet sans tenir compte de notre obligation de respecter la juridiction consulaire, et si les modifications auxquelles nous avons dû consentir ne nous avaient pas été demandées par l'Allemagne, elles l'auraient été sans aucun doute par une autre Puissance étrangère.

Notre Résident général au Maroc choisit, comme type caractéristique des questions, dans lesquelles nous avons à nous plaindre du Gouvernement allemand, l'affaire Lescoul-Stoessel. Je crains qu'avant de la mentionner, il ne s'en soit pas fait représenter le dossier. L'« agression » de M. Stoessel contre le Français Lescoul consiste en ceci, que Lescoul approchant de la propriété occupée par Stoessel, un coup de fusil fut tiré dans sa direction. Or, il a été établi par l'enquête des deux consuls : 1° que le coup de fusil fut tiré par un nègre qui a été sévèrement puni pour cet acte; 2° que Stoessel était absent et qu'en partant il avait simplement donné ordre à ses serviteurs de repousser la violence par la violence s'ils étaient attaqués. Il n'y a pas un tribunal qui dans ces conditions pût consentir à l'inculper de meurtre. Cette ambassade a dû, avec l'approbation de Votre Excellence, cesser de soutenir une réclamation à cet égard vis-à-vis du Gouvernement allemand.

En les examinant de près, nous sommes donc obligés d'écarter certains des griefs que M. le général Lyautey énumère à la charge de l'Allemagne. Mais il est une question sur laquelle la façon d'agir du Gouvernement impérial a justement irrité les autorités de notre protectorat, c'est celle de la protection. Tout récemment encore, en voulant protéger Raissouli contre les Espagnols[3], les agents allemands au Maroc ont prouvé quel abus ils sont disposés à faire des droits que leur confère la convention de Madrid au grand dommage des intérêts de l'Espagne et des nôtres. J'ai eu l'occasion ces jours derniers d'entretenir une fois de plus de cette question le Secrétaire d'État des Affaires étrangères. M. de Jagow m'a dit qu'elle était tout particulièrement difficile et délicate; on affirme à l'office des Affaires étrangères que la plupart des intérêts

(1) Le tertib est un impôt prélevé dans les campagnes sur les biens et les récoltes. Les Allemands auraient voulu que leurs exploitations en fussent entièrement affranchies.

(2) L'affaire du règlement minier était pendante depuis longtemps et avait paralysé l'exportation du minerai marocain. Voir à ce sujet la lettre particulière de M. Geoffray, reproduite dans le tome VI, sous le numéro 283, note.

(3) Voir à ce sujet le rapport du 7 juillet, reproduit dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 311.

allemands au Maroc reposent sur la protection, que sans leurs protégés il serait impossible aux colons allemands de faire fonctionner leurs exploitations. Comme j'insistais auprès du Secrétaire d'État sur la nécessité de la revision des listes [1], il m'a répondu : « Ce qu'il faut pour que nous en arrivions là, c'est que la propriété foncière soit organisée. Dès que vous aurez promulgué la loi foncière, nous pourrons reviser les listes de protection ». Je ne connais pas assez les questions relatives au régime foncier du Maroc pour apprécier la valeur de cette observation, mais elle a été certainement dictée à M. de Jagow par les milieux coloniaux de Berlin.

Cette ambassade a eu souvent occasion d'insister sur le rôle joué dans l'affaire marocaine par ces personnalités coloniales qui disposent de la publicité des feuilles pangermanistes et imposent ainsi leurs exigences au Gouvernement allemand. La crainte des frères Mannesmann et de leurs amis a été souvent pour beaucoup dans les difficultés que nous rencontrions. Aussi ai-je vu avec satisfaction par le rapport du général Lyautey que l'attitude des Allemands résidant au Maroc lui paraissait actuellement correcte et conciliante. Le fait est nouveau, puisqu'il y a à peine quelques mois que le Gouvernement impérial devait intervenir, sur la demande de Son Excellence M. Cambon, pour empêcher la distribution des cartes de protection faite, au Maroc, par M. Robert Mannesmann. Je serais surpris que les bons rapports qui s'établissent entre les Allemands du Maroc et les autorités du protectorat ne contribuassent pas à aplanir certaines des difficultés que nous rencontrions ici.

Un autre motif des difficultés que nous trouvions à régler avec l'Allemagne les questions marocaines, c'est qu'au ministère allemand des Affaires étrangères le soin de les traiter était laissé à peu près entièrement aux bureaux. Ni le Secrétaire d'État, ni le Sous-Secrétaire ne les connaissaient et nous avons dû constater plus d'une fois que les lenteurs, l'esprit méticuleux et étroitement juridique de certains fonctionnaires du service spécial nous opposaient des obstacles que l'intervention du chef de l'Office impérial n'écartait que tardivement. Je remarque que, depuis quelque temps, M. de Jagow s'est mis au courant des affaires marocaines et je crois que son action personnelle sera favorable à leur solution. Il a soin d'ailleurs d'affirmer qu'il s'attache à s'en occuper dans le désir de les résoudre et d'éviter qu'elles ne soient une cause de froissement entre les deux pays.

Je ne constate donc pas ici, du moins en ce moment, le parti-pris d'hostilité qui frappe notre Résident général [2]. Il semble au contraire qu'il

[1] Voir le rapport du 28 juin, reproduit dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 226.

[2] On observera qu'après avoir parlé de l'hostilité reprochée par lui aux Allemands, le général Lyautey disait : « J'estime que nous avons intérêt à pousser la longanimité jusqu'au point où elle mériterait un autre nom, en

y ait quelque raison d'espérer que les questions encore pendantes approcheront peu à peu d'une solution. Il importe seulement de laisser le temps faire son œuvre. Nous ne pouvons douter qu'il ne travaille pour nos intérêts. Plus s'achèvera notre installation au Maroc, plus la pacification se fera, plus nous réussirons à établir un régime administratif et judiciaire de nature à assurer des garanties aux indigènes et aux colons, plus certaines des institutions anciennes, telles que le régime de la protection et la juridiction consulaire, apparaîtront comme surannées et forcément condamnées à disparaître. L'Allemagne devra se prêter comme les autres Puissances à leur modification ou à leur suppression, si nous ne nous hâtons pas trop de les lui demander et ne voulons pas presser plus qu'il ne convient le cours des événements. M. le général Lyautey ne devrait pas oublier qu'en Tunisie il s'est écoulé une longue série d'années, avant que le régime du protectorat avec toutes ses conséquences ait été accepté par toutes les Puissances et que la suppression des tribunaux consulaires en particulier a donné lieu à des négociations prolongées et difficiles. Nous ne sommes qu'au début de l'œuvre que nous avons entreprises au Maroc et à vouloir l'achever trop rapidement nous risquerions de la compromettre*.

149.

M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 300. *Athènes, 14 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 23 septembre.)

La nouvelle des paroles prononcées à Berlin par l'hôte de l'Empereur n'a pas occasionné, au premier moment, à Athènes, l'émotion qu'on aurait pu

attendant que l'accomplissement intégral de notre devoir international par l'institution de tribunaux français au Maroc nous autorise à exiger, en revanche, tout notre dû». Un peu plus loin, le général insistait sur la nécessité pour les autorités françaises, dans leurs rapports avec les étrangers, de ne leur donner aucun prétexte de prolonger le régime des capitulations et de s'opposer à l'attribution à la France des droits de juridiction «sans lesquels le Protectorat n'est qu'un vain mot».

* Annotation du Ministre : *Dépêche intéressante, mais optimiste. Le bon vouloir allemand ne correspond assurément pas à ce qu'en dit M. de Manneville. Il n'y a pas de comparaison à faire entre la situation actuelle du Maroc et celle de la Tunisie au lendemain du protectorat. L'état de la Régence, au point de vue international, n'offrait que peu d'analogies avec l'état présent du Maroc, et les difficultés à Tunis étaient bien loin de ce qu'elles sont dans l'Empire chérifien. Quand il parle de l'Angleterre, M. de Manneville néglige le fait que nous avons un traité spécial avec l'Allemagne qui est le point de départ de notre protectorat et qui devrait inspirer davantage les relations et la conduite du Gouvernement de Berlin.*

en attendre. Les informations de la presse locale sont si souvent fantaisistes et controuvées, que celle-ci avait été sans difficulté classée dans la nombreuse catégorie des télégrammes destinés à être rectifiés le lendemain. On n'y a ajouté foi que lorsqu'on a appris l'effet produit en France par le discours du Roi de Grèce.

Les journaux se sont alors divisés en deux camps nettement opposés. L'un se réduit, en somme, à l'*Athinai*, qui, systématiquement ennemi du Gouvernement de M. Venizelos, a adopté depuis quelques mois une attitude franchement favorable à l'Allemagne. Ce parti s'est efforcé de démontrer que nous assistions à l'ère d'une nouvelle politique qu'il eût fallu suivre depuis longtemps et n'a cherché qu'à aggraver les paroles royales en représentant comme nul le rôle joué en Grèce par la mission française. Il fait preuve d'ailleurs envers l'Allemagne d'une vassalité souvent maladroite, comme lorsqu'il espère que M. Venizelos a demandé non seulement le consentement du Roi, mais aussi celui de l'Empereur d'Allemagne, avant de faire auprès de la légation de France la démarche que l'on sait.

L'autre parti, au contraire, a tâché d'apaiser l'incident en dépouillant de toute importance le langage du Roi. On ne voulait pas croire que Sa Majesté eût l'intention de blesser une nation qui a toujours donné à la Grèce des preuves de l'amitié la plus sincère; on expliquait qu'il était impossible de faire mention, en Allemagne, du rôle joué par la mission française mais que, sans aucun doute, d'autres paroles seraient prononcées à Paris qui feraient oublier celles dont nous croyons avoir à nous plaindre; on mettait sur le compte des sentiments familiaux et du caractère purement privé du voyage, l'expansion des témoignages d'amitié prodigués à l'Empereur d'Allemagne et l'on aboutissait toujours à repousser toute portée politique au discours.

C'est en somme la thèse adoptée par le Gouvernement dont j'ai indiqué à Votre Excellence par mes télégrammes nos 140 et 141 (1) l'attitude parfaitement correcte dans l'expression spontanée de ses regrets au sujet de l'algarade royale. Sans blâmer ouvertement le Souverain, le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères ont laissé entendre, aussi clairement qu'il leur était possible de le faire, qu'ils estimaient que le Roi avait manqué de réflexion et de prudence en même temps que de tact. Ils ont déclaré catégoriquement que le Gouvernement ne s'associait en aucune manière à des paroles prononcées en dehors de la présence et sans l'approbation de tout Ministre responsable et que d'ailleurs le pays tout entier était avec eux pour reconnaître les immenses services que nos officiers n'avaient cessé de rendre depuis leur arrivée en Grèce. Enfin, ils m'ont assuré qu'ils ne négligeraient

(1) Ci-dessus reproduit, à la date du 11 septembre, sous le numéro 139. Le télégramme 140 est reproduit dans une note sous le même numéro.

rien pour faire apparaître la reconnaissance que nous doit la Grèce et pour faire oublier ce regrettable incident, qui ne laisserait, ils l'espéraient bien, aucune trace dans les relations qui unissent les deux pays.

M. Venizelos est trop avisé pour ne s'être pas rendu compte que la démarche qu'il a faite auprès de nous sera certainement interprétée par le Roi comme dirigée personnellement contre lui; le Souverain n'en fera peut-être pas état immédiatement, mais ce serait mal connaître son caractère vindicatif que de supposer qu'il oubliera ce grief, dont il saura se souvenir le jour où il lui paraîtra possible de se séparer de son premier Ministre.

En parlant comme ils l'ont fait, M. Venizelos et M. Panas étaient les interprètes de ceux de leurs compatriotes qui sont attachés à la France. J'ai dit ailleurs que ce parti n'est peut être plus aussi nombreux qu'il l'a été, mais il constitue encore la majorité de la nation. Néanmoins, l'adversaire n'est pas négligeable et le fait qui nous occupe ici n'est qu'un épisode de la lutte qui s'engage et dans laquelle il nous faudra faire preuve d'énergie si nous voulons triompher.

La dignité et la modération des principaux organes de la presse française ont produit cette fois un heureux effet : on nous a su gré de ne pas avoir pris la chose au tragique et de ne pas réfuter trop brutalement les assertions du Roi. Il eût été en effet aisé de faire remarquer que ce n'est pas depuis 1897 qu'il a suivi les cours de l'Académie de Berlin et qu'alors la même instruction avait donné des résultats tout différents; il n'eût pas été difficile non plus de montrer que, pendant la guerre contre les Turcs, le chef d'état-major général était un officier formé par les méthodes françaises tandis que celui de la deuxième campagne avait acquis son instruction en Italie; quant aux officiers formés en Allemagne, chacun sait qu'ils étaient de rang subalterne et n'ont jamais été consultés.

Mais une discrétion analogue ne sera pas toujours de mise et il faut prévoir le moment où il ne sera pas inutile de hausser la voix. Jusqu'ici la collaboration franco-grecque a été tout à l'avantage de l'un des associés et un incident comme celui de Berlin nous montre qu'un philhellénisme désintéressé ne prémunit pas l'autre contre les surprises désagréables. Il pourrait peut-être, par là même, nous fournir l'occasion de faire entendre que nous attacherions du prix à ce que l'on reconnût de quelque manière les services rendus avant d'en demander de nouveaux.

150.

M. Zalesky, Ministre des Finances d'Autriche,
à M. Doumer, Sénateur.

Copie.

L. particulière. *Albrechtsberg, 14 septembre 1913.*

Je suis désolé qu'un malaise subit, qui me surprend de temps en temps, m'ait gâté le 8 septembre le vif plaisir occasionné par votre si aimable visite à Albrechtsberg, d'autant plus que cet accident m'a empêché de poursuivre un entretien du plus haut intérêt pour moi.

M. d'Adler a eu toutefois la bonté de se faire votre interprète et il a trouvé l'occasion de me rendre compte de la conversation que vous avez eue à Paris le 5 septembre avec M. Pichon.

Il ne me reste donc qu'à vous exprimer mes plus vifs remerciements de ce que vous avez bien voulu vous charger de cette démarche confidentielle auprès du ministère, démarche qui, je n'en doute pas, a jeté la clarté nécessaire sur une question, qui risquait d'occasionner de regrettables malentendus à la suite de l'intervention de quelques personnes nullement autorisées.

Je suis très reconnaissant de ce que M. Pichon ait bien voulu profiter de son entretien avec vous, pour vous autoriser d'exprimer à Vienne ses idées quant aux relations entre les deux pays et les sentiments de sympathie qu'il porte à l'Autriche-Hongrie.

Auriez-vous la bonté de vous charger d'assurer M. Pichon que tout ce que vous avez pu dire à Vienne à ce sujet y a été accueilli de la meilleure façon? On est très reconnaissant chez nous de ce que le Ministre ait bien voulu nous donner quelques indications sur sa façon de penser en cette matière et de ce qu'il ait voulu choisir pour son interprète une personne jouissant à Vienne depuis longtemps d'une entière confiance et de la plus vive sympathie.

Je sais que le comte Stürgkh a eu l'occasion de vous confirmer quelles étaient nos intentions quant à la réalisation d'un emprunt pour le commencement de l'année 1914, ce que, malheureusement, je n'ai pas pu vous dire moi-même lors de votre si aimable visite.

Nécessairement, la perspective de la réouverture du marché de Paris aux valeurs autrichiennes allèchera un grand nombre de financiers plus ou moins sérieux et provoquera, d'ici jusqu'à la réalisation du projet, de nombreuses initiatives par lesquelles cette question délicate pourrait nouvellement prendre une tournure embarrassante.

Dans ces conditions je tiens à faire ressortir qu'aucun établissement ou personnage ne pourra se dire autorisé à traiter cette question s'il n'est muni d'une introduction officielle de ma part ou de la part de notre ambassade à Paris.

Mais nous comptons entre temps, cher Monsieur, sur votre bienveillant appui et espérons que vous continuerez à vous intéresser à cette question et nous tenir au courant, soit directement soit par l'entremise de M. d'Adler, de tout ce qui pourrait favoriser la réalisation, au moment opportun, du projet si gracieusement accueilli par M. Pichon.

Je tiens encore à vous exprimer mes plus vifs remerciements pour le plaisir que vous m'avez fait en interrompant votre voyage pour venir me voir à Albrechtsberg.

J'espère qu'une autre fois l'état de ma santé me permettra de jouir tout à mon aise d'une si heureuse occasion de m'entretenir avec vous, cher Monsieur, des questions qui nous intéressent également.

151.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 553. Très confidentiel. *Berlin, 15 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 20 septembre.)

J'ai recueilli sur les conditions dans lesquelles ont été prononcées les paroles du Roi de Grèce qui ont eu chez nous un tel retentissement, quelques renseignements précis dont je puis affirmer l'authenticité.

Sa Majesté Constantin ne s'attendait pas, avant son arrivée à Berlin, à ce qu'une cérémonie eût lieu pour la remise de son bâton de maréchal. Il avait même demandé qu'on lui procurât ici cet insigne de sa nouvelle dignité. A la personne, qu'il avait chargée de cette mission et qui cherchait à la remplir, il fut répondu qu'il ne fallait pas s'inquiéter du bâton de maréchal du Roi, car l'Empereur comptait le lui remettre lui-même.

Quand le Roi arriva avec son fils aîné à la gare d'Anhalt à Berlin, l'Empereur l'attendait sur le quai avec l'Impératrice et plusieurs princes. Le Souverain grec descendit du train; après les premières présentations des personnages des deux suites sur le quai et tandis qu'elles s'achevaient, l'Empereur entraîna le Roi dans une des salles de la gare où se trouvaient réunis, seuls avec les deux souverains, un certain nombre de généraux importants de l'armée allemande. C'est là, devant cette assistance strictement militaire,

que Sa Majesté Guillaume II remit le bâton au nouveau maréchal en lui adressant le petit discours qui a été publié. Le Roi, pris à l'improviste, répondit par les paroles qui, publiées également, ont produit si justement chez nous une pénible impression.

On a beaucoup remarqué qu'elles ne furent livrées à la publicité que deux jours plus tard [1].

Elles provoquèrent d'abord en Allemagne une très vive satisfaction. On y vit une réfutation éclatante des allégations d'après lesquelles les victoires des peuples balkaniques sur les Turcs auraient été un triomphe de l'armement et de la tactique française contre les armes et les principes militaires germaniques. Mais quand on vit l'irritation provoquée chez nous par le langage du Roi de Grèce, quand le Gouvernement et le peuple grec saisirent cette occasion pour manifester avec un éclat insolite leur reconnaissance et leur attachement à la France, à la satisfaction a succédé en Allemagne un certain embarras qu'a trahi le langage de la presse officieuse.

Le retentissement donné à la manifestation de sympathie allemande du Roi Constantin troublait en effet le caractère amical, mais réservé, que le Gouvernement allemand voulait donner à ses relations avec la Grèce. On veut bien ici témoigner des sympathies au Gouvernement hellénique, s'appuyer dans une certaine mesure sur la Grèce dans la Méditerranée, obtenir d'elle des commandes, mais on ne veut pas aller jusqu'à se compromettre avec elle et surtout risquer d'être obligé de prendre parti pour les prétentions grecques contre l'Italie alliée. Le « flirt » discret que Berlin eût désiré poursuivre avec Athènes a été troublé par la nécessité où s'est trouvée la Grèce de déclarer hautement si ses sympathies allaient vers la France ou vers l'Allemagne.

Sa réponse n'a pas été douteuse; les déclarations dont Votre Excellence a bien voulu me donner connaissance par ses télégrammes n° 855 et n° 856 [2] ne contiennent aucune ambiguïté. Nous devons nous en tenir satisfaits. Il conviendrait maintenant que notre presse cessât d'insister sur un incident qui a peut être déjà fait trop de bruit.* Sans négliger à l'occasion d'exiger du Gouvernement grec, en échange des services que nous lui rendons, des contre-parties pratiques légitimes, il importerait que nous ne risquions pas de froisser, par trop de rigueur, le Roi Constantin ou le peuple grec. Nous

[1] Cf. le récit que donne de toute l'affaire le baron de Flotow, Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Berlin (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 8682). D'après ce document M. de Jagow aurait déclaré que si l'Empereur Guillaume était resté à Potsdam il aurait cherché à empêcher la publication des discours prononcés le 6 au matin et publiés dans la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, le 8, dans la soirée.

[2] Télégrammes circulaires du 12 septembre transmettant les télégrammes n°s 140 et 141 d'Athènes reproduits ci-dessus sous le numéro 139 (le 140 en note).

* Annotation du Ministre : *C'est mon avis, mais il n'y a rien eu d'excessif dans la leçon nécessaire donnée au Roi.*

n'avons pas intérêt à créer de la mésintelligence entre le Roi et M. Venizelos, nous en avons encore moins à risquer d'ébranler en Grèce la dynastie. Il est à souhaiter que le Roi Constantin, qui va venir chez nous, y soit bien reçu; quoi qu'il soit Allemand par la culture et d'éducation, il aime Paris et peut-être pourrons-nous espérer voir un jour ses sentiments envers l'Allemagne se modifier par l'effet de quelqu'une de ces illustres maladresses par lesquelles son impérial beau-frère a coutume de s'aliéner les sympathie des autres souverains.

152.

M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 301. *Athènes, 15 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 23 septembre.)

Dans une dépêche du 10 août dernier [1], qu'a bien voulu me communiquer Votre Excellence, notre Chargé d'affaires à Berlin prévoyait qu'un effort allait être fait par l'Allemagne pour accroître son influence à Athènes. Et l'expérience avertie de M. de Manneville lui faisait prédire que la Grèce serait d'autant plus sensible aux avances germaniques qu'elle y était jusqu'ici moins accoutumée.

Ces paroles prophétiques révélaient une profonde connaissance du caractère grec si accessible à la flatterie et prêt à sacrifier sans hésitation tous sentiments de gratitude à la mégalomanie.

C'est ainsi qu'on a pu constater depuis quelque temps que beaucoup de gens en Grèce se montraient oublieux des services rendus par la France à leur patrie depuis l'époque de son émancipation.

Et cependant, qu'a mis l'Allemagne en balance du bilan constitué par les relations de la France avec la Grèce, depuis près d'un siècle? Les journaux inféodés à Berlin répètent à satiété que c'est grâce à l'intervention germanique que la Grèce possède aujourd'hui Kavala. On voit imprimer des phrases comme celles-ci : « En un clin d'œil, l'Allemagne nous donna Kavala avec toute la Macédoine orientale ». « Le Kaiser tendit la main à la Grèce et aussitôt, comme par miracle, nos malheurs diplomatiques cessèrent et nous pûmes recueillir le fruit de nos victoires ».

Négligeant, du reste, de mentionner la part prise par la France dans le réglement de cette question, les promoteurs du rapprochement germano-

[1] Reproduite dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 599.

grec bornent là — et pour cause — l'énumération des bienfaits allemands. Cela mis à part, les relations amicales se bornent en effet à quelques démonstrations de courtoisie qui s'adressent plus à la Cour qu'à la nation : désignation du frère et d'un fils de l'Empereur pour représenter celui-ci aux obsèques du Roi Georges, envoi de télégrammes pompeux, octroi au Souverain du bâton de feld-maréchal. On sait que la légation allemande s'emploie activement à se faire bien venir au palais et que l'action de la Reine s'exerce utilement en faveur de sa patrie d'origine.

Mais qui peut croire que ces causes suffiraient à motiver ce que l'*Acropolis* appelait, sans y mettre d'ironie, « les fiançailles de l'Allemagne et de la Grèce, les deux grands Empires du monde ».

Il y a en effet à ces tendances des causes moins apparentes mais plus profondes. Nous en trouverons tout d'abord dans le jeu de la politique intérieure. C'est un fait reconnu de tous que la Grèce manque, à part Venizelos, d'hommes capables d'assumer un premier rôle sur la scène politique. Aussi quand les adversaires de celui-ci ont cherché à lui opposer quelqu'un, ils n'ont trouvé parmi les chefs des anciens partis personne qui fût apte à tenir tête au chef du Gouvernement actuel; ils ont cru alors avoir la main heureuse en s'adressant au prince royal qui, mis à l'écart par la Révolution de 1910, nourrissait pour Venizelos, qui en était issu, des sentiments analogues à ceux qui animaient autrefois Louis XVIII contre Napoléon. Le Roi n'a pas dépouillé la mentalité du Diadoque et, si bizarre que la chose puisse paraître, il est resté en réalité le chef de l'opposition; autoritaire par naturel et prussien par éducation, il ne paraît d'ailleurs pas décidé à se montrer le Souverain loyalement constitutionnel qu'a été son père. Les divers partis n'ayant pas sur la politique intérieure des idées essentiellement divergentes ont dû chercher leur distinction dans leur manière d'entendre les questions extérieures. M. Venizelos s'étant toujours appuyé sur la France, ses adversaires devaient naturellement chercher à s'orienter du côté de l'Allemagne : ils y ont été aidés par les tendances personnelles du Souverain et de son entourage.

Leurs professions de foi fussent pourtant demeurées assez platoniques, si l'Allemagne n'était venue elle-même au-devant d'eux. Son geste inattendu dans la question de Kavala leur a permis de montrer que l'Empire germanique pourrait, dans l'avenir, être d'un puissant secours à la Grèce. Si imbue qu'elle soit maintenant de sa force, celle-ci se rend cependant compte qu'abandonnée à elle-même elle ne saurait encore donner satisfaction à ses ambitions; aussi cherche-t-on à lui démontrer qu'elle ne saurait trouver une amitié plus utile que celle de l'Allemagne. Les journaux acquis à cette Puissance expliquent qu'en ce qui concerne le présent l'Allemagne seule est en mesure d'opérer sur ses alliés une pression assez forte pour les contraindre à donner satisfaction à la Grèce dans les questions d'Épire et des Iles; et pour l'avenir

on veut voir le véritable ennemi de l'hellénisme dans le slavisme, au progrès duquel la France ne saurait s'opposer en raison de son intimité avec la Russie, tandis qu'il aurait dans le germanisme un adversaire acharné.

Le sophisme est assez grossier et nos adversaires sentent que les exemples tirés du passé suffiraient à infirmer leur thèse; aussi s'efforcent-ils de réduire à peu de chose les services que nous avons rendus à la Grèce, ou se contentent-ils d'affirmer — la démonstration serait en effet difficile à faire — que nous n'avons jamais agi que guidés par un intérêt égoïste.

L'exagération même de semblables assertions est de nature à en atténuer la portée; si elles ont été goûtées dans les milieux chauvins, le bon sens populaire en a jusqu'ici fait justice chez la majorité de la nation. On a même vu, à l'occasion de l'incident créé par le discours de Berlin, des journaux, qui nous sont généralement peu sympathiques, avouer que si l'on ne pouvait préjuger de l'avenir, il fallait, du moins, reconnaître que, dans le passé, la politique de la France avait toujours été favorable à la Grèce et désintéressée.

Il me semble en effet que le principal reproche que nous puissions faire nous-mêmes à notre philhellénisme soit qu'il ne nous ait pas donné de résultats pratiques; mais la sagesse des nations a constaté depuis longtemps que l'enfant gâté n'est généralement pas celui qui donne à ses parents le plus de satisfaction en récompense de la peine prise pour l'élever et de l'indulgence qu'on lui a montrée.

153.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin, Rome, Londres, Belgrade, Sofia, Athènes, Bucarest.

D. n°s 659, 446, 946, 636, 1201, 265, 319, 375, 200.

Paris, 16 septembre 1913.

L'entente ne parvenant pas à se faire entre la Serbie et le Monténégro au sujet de la frontière d'Ipek, le Ministre de Russie à Belgrade s'était employé à obtenir du Gouvernement serbe l'envoi à Cettigné d'un projet transactionnel. Cette démarche ne semble pas avoir produit les résultats attendus. En effet, le Roi Nicolas aurait déclaré que l'intervention de la Russie, en la circonstance, n'aurait fait que compliquer la situation.

En me faisant part de ces indications, M. Delaroche-Vernet [1] ajoute qu'il n'a pu obtenir de précisions sur les raisons qui ont motivé cette manière de voir du Roi, qui indique en tous cas que la tension des rapports russo-monténégrins n'a pas diminué.

154.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 674. *Thérapia, 16 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 septembre; Dir. pol., 20 septembre.)

J'ai dressé la tableau comparatif des longueurs kilométriques que les chemins de fer allemands et français atteignent aujourd'hui en Turquie et de celles qu'ils atteindront après exécution du programme envisagé par l'accord de Berlin des 19 et 20 août 1913 dont Votre Excellence a bien voulu me communiquer les termes par dépêche n° 708 du 27 août [2]. Ce tableau est ci-annexé.

Il en résulte que les chemins de fer allemands en Turquie dépassent aujourd'hui les chemins de fer français de 235 kilomètres. L'exécution du programme sur lequel l'accord s'est fait à Berlin porterait cette différence à environ 2.000 kilomètres.

ANNEXE.

Chemins de fer allemands et français en exploitation en Turquie en 1913.

Allemands :

Réseau d'Anatolie	1.033 kilomètres.
Réseau du Bagdad	238
Mersine à Adana	67
Orientaux en Thrace ottomane	399 (*sic*)
Total	1.707 kilomètres.

[1] M. Delaroche-Vernet faisait connaître, le 6 septembre, par un télégramme, que le désaccord entre le Gouvernement monténégrin et le serbe portait sur deux points. Au Sud en particulier les Serbes voulaient que le Drin servît de frontière, les Monténégrins demandaient que ce fût la ligne de partage des eaux situées à l'Est du fleuve. D'autre part il avait parlé, dans un rapport chiffré du 8 septembre, de l'action exercée auprès du Gouvernement serbe par le Ministre de Russie à Belgrade en vue d'obtenir l'envoi à Cettigné d'un projet transactionnel. A la suite de cette information venait la phrase attribuée au Roi Nicolas sur l'effet qu'avait eu l'intervention de la Russie.

[2] Voir, à cette date, la dépêche adressée à Berlin et reproduite sous le numéro 87.

Français :

Réseau Smyrne-Cassaba	702 kilomètres.
Réseau syrien	683
Jaffa à Jérusalem	87
TOTAL	1.472 kilomètres.

CHEMINS DE FER ALLEMANDS ET FRANÇAIS, DONT LA CONSTRUCTION SERAIT RÉGIE PAR L'ACCORD DE BERLIN DES 19 ET 20 AOÛT 1913.

Allemands :

Réseau d'Anatolie :

Angora à Césarée	310 kilomètres.
Césarée à Sivas	204
Césarée à Oulou-Kichla	195
Jonction de la crête Ouest de la vallée de Yéchil-Irmak à Ghuiaourkeuï	100
TOTAL	809 kilomètres.

Réseau de Bagdad :

El Halif à Bagdad	645 kilomètres.
Bagdad à Bassorah	585
El Halif à Angora	180
Harran à Orfa	30
Sadidjé à Khanékin	120
TOTAL	1.560 kilomètres.

Droit de préférence pour les embranchements :

Vers Marach	53 kilomètres.
Vers Aïntab	37
Vers Biredjik	25
Vers Erbil	86
Du Diala à Touz-Kourmati	193
D'El-Hadj à Hil	178
TOTAL	572 kilomètres.

TOTAL : 2.941 kilomètres.

Français :

Réseau de la mer Noire :

Samsoun à Sivas	393 kilomètres.
Tourkal à Tokat	47
Soulou Séraï à la crête Ouest de la vallée de Yéchil-Irmak	65
Sivas-Tchalta-Kharpout	362
Tchalta-Pékéridj	237
Kharpout à Maden et prolongement vers le lac de Van	260
Kavza à Duzdjé	520
TOTAL	1.884 kilomètres.

CHEMINS DE FER ALLEMANDS ET FRANÇAIS ENVISAGÉS DANS L'ACCORD DE BERLIN DES 19 ET 20 AOÛT MAIS DONT LA CONSTRUCTION DEVRA SE POURSUIVRE EN DEHORS DES ARRANGEMENTS FINANCIERS QUI Y SONT PRÉVUS.

Allemands :

Réseau d'Anatolie :

Ada-Bazar à Duzdjé	70 kilomètres.
Réseau de Bagdad :	
Boulgourlou à El Halif avec embranchement d'Alep et d'Alexandrette	915
TOTAL	985 kilomètres.

Français :

Réseau syrien :

Rayak à Ramleh	310 kilomètres.

RÉCAPITULATION.

	ALLEMANDS. — kilom.	FRANÇAIS. — kilom.
Chemins de fer en exploitation	1.707	1.472
Chemins de fer à construire sous l'empire de l'accord de Berlin	2.941	1.884
Chemins de fer à construire avec d'autres ressources financières	985	310
TOTAL	5.633	3.666

155.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Descos, Ministre de France à Belgrade.

D. n° 270. *Paris, 16 septembre 1913.*

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie m'a exposé qu'il serait désirable d'obtenir du Gouvernement serbe qu'il fît retirer ses troupes non seulement d'Orochi, comme l'indiquait mon télégramme n° 495 du 8 septembre [1], mais aussi en deçà des limites de l'Albanie fixées par la réunion des Ambassadeurs à Londres et expressément acceptées par l'ukase royal d'annexion du 7 septembre 1913.

Au cas où tous vos collègues auraient reçu les mêmes instructions à cet égard, je vous serai obligé de faire auprès du Gouvernement royal une démarche dans le sens qui nous est demandé par le Gouvernement austro-hongrois.

156.

M. de Verneuil, ancien Syndic des Agents de change de Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Brolles, 17 septembre 1913.*

Je m'excuse de venir vous déranger, mais voici ce qui arrive. Le comte Trépoff vient encore de passer par Paris; je n'ai pu le voir mais il est allé trouver mon ami Bousquet, qui m'avait accompagné à Pétersbourg, et lui a fait savoir que M. Kokovtzoff était surpris de n'avoir encore aucune notification officielle de l'entente intervenue entre nous; il craignait que je ne me fusse trop avancé.

Je n'y comprends rien. Je suis resté sous l'impression de votre lettre du 14 août dans laquelle vous me disiez textuellement : « J'ai écrit hier officiellement à M. Delcassé pour lui notifier l'approbation donnée par le Conseil

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 126.

des Ministres aux mesures résultant de vos conversations avec M. Kokovtzoff».

Et M. Kokovtzoff dit n'avoir entendu parler de rien! Que s'est-il passé?

Il serait très regrettable que cet accord, éminemment favorable aux intérêts français, tombât dans l'oubli. Il ne faut pas se dissimuler qu'en échange d'un simple geste — qui n'avait pas grande valeur, puisqu'il nous serait toujours impossible en réalité de refuser la cote à des emprunts russes garantis par l'État — nous avions obtenu : 1° des mesures militaires importantes, 2° des unifications d'emprunts fort utiles à l'épargne française, puisqu'elles donnaient à ces emprunts des facilités de négociation qu'ils n'ont plus et 3° la faculté de contrôler en tant que de besoin les mesures prises par la Russie au point de vue militaire, puisque son Gouvernement devait désormais assumer *lui-même* la charge de négocier les emprunts et de demander la cote sous des formes à déterminer.

Il est fâcheux que les retards apportés à la régularisation de cet accord n'aient pas encore permis de discuter et d'établir définitivement les détails relatifs aux émissions et aux formalités de la cote. Je conçois que M. Kokovtzoff s'en préoccupe, car le Gouvernement russe doit *tout prochainement* avoir besoin d'une opération financière pour ses chemins de fer et il voudrait sans doute savoir à quoi s'en tenir sur le mode de procéder. Il serait excessivement fâcheux pour la place de Paris que l'on fît encore à la fois trois ou quatre petites émissions de titres russes qui n'auront aucun marché.

Pourquoi n'en finit-on pas de sceller cet accord? Si jamais affaire fut simple, c'est bien celle-là, et, sans vanité, elle était tellement préparée que l'entente définitive ne pouvait donner lieu à aucune difficulté. Est-ce une susceptibilité de M. D., parce que cela a été fait sans lui? Il eût été facile de faire passer la chose par l'ambassade de Russie comme cela avait été primitivement convenu avec M. Kokovtzoff.

Quoi qu'il en soit, il ne faut plus laisser traîner cette affaire. D'abord, comme je vous l'ai dit, le Gouvernement russe est sur le point de faire appel au marché de Paris; ensuite ces retards peuvent lui donner des doutes sur une bonne volonté qu'il avait été enchanté de voir se manifester sur un terrain qui lui est particulièrement cher; enfin, à la suite de cet accord, il y en a d'autres à conclure avec M. Kokovtzoff lors de son prochain passage à Paris : je suis en train de les préparer et je vous en parlerai dès que cela sera prêt. Là encore nous pourrons, sur le terrain financier, rapprocher Paris et Pétersbourg. Je vous demanderai du reste quand Kokovtzoff sera à Paris de me réserver un jour où nous pourrons causer tous les deux avec lui de ces affaires intéressantes. Si cela ne vous effraie pas vous pourriez ainsi que Mme Pichon venir déjeuner à Brolles avec M. et Mme Kokovtzoff.

Excusez cette longue lettre, mon cher Ministre, elle était nécessaire. Per-

mettez-moi d'insister pour qu'on rattrape le temps perdu, car il y a maintenant urgence.

J'espère que vous allez bien; moi je cultive un peu le rhumatisme, sans trop de gravité d'ailleurs.

157.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 457. *Thérapia, 18 septembre 1913, 9 h.*

(*Reçu :* 15 h. 40.)

La question de la frontière turco-bulgare pour laquelle un accord de principe s'était fait dès lundi dernier par l'abandon que j'avais fait prévoir à Votre Excellence [1] des prétentions bulgares sur Demotika a été définitivement réglée dans la séance d'aujourd'hui. La frontière Nord laisse à la Bulgarie Mustapha Pacha et Malco-Tirnovo et aboutit à la rivière Rezvaya qui se jette dans la mer Noire au Nord d'Iniada. Il ne reste plus qu'à s'entendre sur certaines questions accessoires, mais importantes cependant, telles que les garanties octroyées aux musulmans annexés. Ce sera l'affaire de la prochaine séance. Dès à présent, on est convenu d'accorder aux annexés pendant quatre années la faculté d'opter pour la nationalité ottomane.

158.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Mollard, Directeur du Protocole, Préfecture de Toulouse.

T. s. n°. Très urgent. *Paris, 18 septembre 1913, 11 h. 15.*

Je vous prie de communiquer à M. le Président de la République le projet suivant de toast au Roi de Grèce [2] :

« En exprimant à Votre Majesté le plaisir que j'éprouve à la saluer aujourd'hui au nom de la France et du Gouvernement de la République, je suis

(1) Voir, à la date du 14 septembre, le télégramme de Constantinople reproduit sous le numéro 146.

(2) En vue de la visite que le Roi devait faire à Paris.

sûr de traduire les sentiments de la nation française tout entière à l'égard de la noble nation hellénique et de son nouveau Souverain.

« La France, qui a toujours été le champion du droit et de la liberté, a été la première à saluer à son berceau le peuple hellène renaissant; elle a suivi ses progrès avec fierté; elle a partagé ses joies comme ses deuils et, hier encore, elle déplorait avec toute la Grèce la perte du Souverain dont l'amitié fidèle a fait le beau rêve qu'une fraternité d'armes pût s'établir entre l'armée française et l'armée hellène.

« C'est dire que la nation française tout entière a applaudi aux vertus militaires, à l'élan et à l'héroïsme des glorieuses troupes conduites par Votre Majesté à la victoire.

« Ces sentiments, dont la source remonte à d'inoubliables souvenirs inspirent aujourd'hui au peuple français les vœux les plus sincères pour que la jeune nation grecque continue, dans la voie du développement pacifique, à cueillir le fruit de ses victoires.

« Je bois à la santé de Votre Majesté, à la grandeur et à la prospérité de la Grèce ».

Je vous serai obligé de me retourner le plus tôt possible le projet définitivement arrêté par M. le Président de la République, la légation de Grèce insistant vivement pour être en mesure de le communiquer au Roi dès vendredi soir.

159.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Saint-Pétersbourg, Londres, Vienne, Rome.

D. n°s 960, 673, 1216, 452, 643. *Paris, 18 septembre 1913.*

L'Ambassadeur d'Angleterre à Paris, que j'avais entretenu de la question des îles de la mer Égée et de l'attitude éventuelle de l'Angleterre dans le cas où l'Italie chercherait à prolonger son occupation, est venu à mon audience d'hier me donner connaissance de la réponse de Sir Ed. Grey à cette question.

Il résulte de ses déclarations que Sir Ed. Grey attache, comme par le passé, la plus haute importance à cette affaire et qu'il n'entend pas en négliger la solution.

Le Principal Secrétaire d'État en a déjà parlé à plusieurs reprises au marquis

Imperiali. L'Ambassadeur d'Italie a repoussé toute suspicion à cet égard en protestant que ce serait accuser l'Italie de manquer de bonne foi [1].

Sir Edward Grey compte reprendre l'entretien avec le marquis Imperiali à son retour de Londres. Au cas où la question n'aurait pas fait de progrès à ce moment là, il se propose de faire ressortir que l'Italie, en cultivant de cordiales relations avec son ennemie d'hier, alors que les Turcs n'ont pas encore rempli leurs engagements en ce qui concerne la Cyrénaïque, semble acquiescer à la non exécution de ces engagements.

Sir Francis Bertie m'a dit, en outre, que Sir Edward Grey compte s'entendre avec le Premier Ministre et ses collègues, après les vacances, pour la conduite à tenir au cas où l'Italie ne se rendrait pas à la demande pressante des Puissances et prolongerait indéfiniment son occupation. A titre personnel, il pense qu'il peut y avoir collusion entre l'Italie et la Turquie. Il ne croit pas toutefois, que ce concert puisse prendre un caractère grave «à moins, a-t-il ajouté, qu'il n'y ait un jeu caché de la part de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne, qui seraient derrière l'Italie».

D'autre part, d'après des renseignements parvenus à mon Département, des pourparlers se poursuivent entre les Gouvernements italien et ottoman sur diverses questions intéressant le bassin oriental de la Méditerranée et notamment sur la question des îles où il se pourrait bien que l'Italie se mît d'accord avec la Turquie pour ajourner indéfiniment l'évacuation.

Je m'empresse de vous faire parvenir, à toutes fins utiles, ces diverses informations.

160.

M. de Verneuil, Syndic des Agents de change de Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Brolles, 18 septembre 1913.*

Ma lettre d'hier [2] venait de partir quand j'ai pu avoir une communication téléphonique avec le comte Trépoff qui quittait Paris. De la conversation que j'ai pu avoir avec lui il résulte qu'il y a eu dans son entretien avec M. Bousquet un malentendu. Il avait simplement expliqué que lui, Trépoff, n'avait plus entendu parler de l'affaire depuis le jour où M. Kokovtzoff s'était plaint de ne plus en avoir de nouvelles! Je m'excuse donc de vous avoir ennuyé

(1) Voir, à la date du 12 août, le rapport de M. Paul Cambon n° 479, reproduit sous le numéro 20.

(2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 156.

d'une longue lettre inutile. De tout cela cependant il reste qu'il y a grand intérêt à régler le plus tôt possible les conditions d'exécution financière de l'accord, c'est-à-dire l'unification des émissions d'obligations de chemins de fer et la procédure de la cote.

Je crois que vous feriez bien d'en parler avec le Ministre des Finances afin que la prochaine émission se fasse, si possible, sur les nouvelles bases.

161.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 545. *Londres, 18 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 septembre; Dir. pol., 20 septembre.)

Conformément aux instructions que Votre Excellence a bien voulu me donner par sa lettre du 14 courant n° 1189 [1], j'ai communiqué hier à Sir Eyre Crowe, qui gère le Foreign Office, l'arrangement franco-turc relatif aux chemins de fer et je lui ai indiqué oralement les grandes lignes de l'accord général signé par Votre Excellence et Djavid Bey.

Sir Eyre Crowe m'a remercié de cette communication.

En ce qui concerne les chemins de fer, il m'a dit que mon collègue d'Allemagne continuait à marquer une vive opposition à la ligne Alep-Mesḱéné; je lui ai alors fait lire le dernier article de l'arrangement franco-turc, qui enregistre la promesse du Gouvernement ottoman de ne pas concéder cette ligne sans s'être concerté avec la compagnie française du Damas-Hamah et j'ai ajouté que M. de Kühlmann avait jugé cette formule acceptable.

Quant à l'accord général, Sir Eyre Crowe a reconnu dans les avantages concédés à la Turquie : augmentation douanière, impôt des revenus mobiliers, monopoles, timbre, octroi, bureaux de poste, amélioration des capitulations, les demandes formulées par Hakki Pacha et qui forment la contre-partie des concessions faites par la Turquie à l'Angleterre dans le golfe Persique et au sujet du chemin de fer de Bagdad.

En revanche, le Gouvernement britannique ne se serait préoccupé ni de la question de la propriété industrielle, ni de la question des titres volés ou perdus.

J'ai pris soin d'indiquer que les accords signés à Paris ne seraient valables qu'après la signature à Constantinople d'un arrangement satisfaisant, concernant nos établissements hospitaliers et scolaires, le régime des Tunisiens et

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 147.

Marocains, etc. J'ai ajouté enfin que nos pourparlers avec les Allemands au sujet du Bagdad allaient reprendre à Berlin.

Sir Eyre Crowe m'a répondu que M. Parker, le négociateur anglais, était parti pour un congé de quelques semaines et que les pourparlers du Foreign Office, tant avec Hakki Pacha qu'avec M. de Kühlmann, étaient momentanément suspendus; ces pourparlers ne reprendront probablement que vers les premiers jours d'octobre.

Il me paraît donc probable que nous arriverons à terminer nos négociations en même temps que les Anglais, mais ne serait-il pas utile de les mener à bonne fin et d'arriver à une entente entre Paris, Londres et Berlin avant la réunion à Paris de la Commission internationale des affaires financières balkaniques?

P.-S. — Je reçois, au moment de fermer le courrier, un memorandum du Foreign Office répondant à celui dont le texte était annexé à ma lettre du 4 de ce mois n° 525 (1); je vous envoie, ci-joint, copie de ce document.

ANNEXE.

MEMORANDUM.

Foreign Office, 17th September 1913.

His Majesty's Government have not failed to examine with close attention the memoranda communicated by the French Chargé d'affaires on August 29th (2) and September 3rd (3) respecting *a.* the progress of the Franco-German negotiations in regard to railway enterprises in Asiatic Turkey and *b.* certain agreements which have recently been the subject of negotiation between His Majesty's Government and the Imperial Ottoman Government.

His Majesty's Government have learnt with much pleasure of the marked progress towards a complete agreement made on the occasion of the recent visit of French financiers to Berlin. They observe, however, that the French Government, while regarding an early agreement as probable, do not consider the understanding to be as yet definitive, and that importance is still attached by the French Government to the Anglo-German and Franco-German agreements being concluded on the same date.

In response to this desire, His Majesty's Government will not precipitate the conclusion of their agreement with Germany; but they have reason to believe that

(1) Non reproduite. Le memorandum dont il s'agit répondait au memorandum britannique du 14 août dont le contenu est résumé dans une note au rapport de Londres du 19 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 49.

(2) M. de Fleuriau avait communiqué ce jour-là au Foreign Office le projet d'accord franco-allemand du 20 août.

(3) M. de Fleuriau avait ce jour-là transmis la réponse à laquelle fait allusion la note 1 ci-dessus.

the project for a line from Meskene to Aleppo [1] is regarded with some opposition in Berlin and, in these circumstances and with a view to removing what is apparently the sole outstanding point of difficulty, they venture to think that, although the project is not to be carried into immediate execution and to that extent concerns the future rather than the present, there would be distinct advantage in a direct discussion on the subject between the French and German parties interested, in order that an early settlement may if possible be reached.

His Majesty's Government take note with satisfaction of the assurances contained in the memorandum of 3rd September in regard to the prohibition of differential treatment on French railways, present or future, in Turkey. They also desire to express their gratitude to the French Government for their promise in respect of the Anglo-Turkish agreements, the drafts of which were communicated to the French Ambassador on June 17th and 18th last. Sir E. Grey has the honour to state, for the confidential information of the French Government, that these arrangements were signed on July 29th last, but that it is not intended that they should come into operation pending the conclusion of the Anglo-German agreement. His Majesty's Government will, however, appreciate the support of the French Government in so far as it may be necessary in any further negotiations, either with the Ottoman Government or with other Powers, in order to carry the arrangements, and especially that concerning the Shatt-el-Arab convention, into full effect.

TRADUCTION.

Le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas manqué d'examiner avec beaucoup d'attention les aide-mémoires communiqués par le Chargé d'affaires de France le 29 août et le 3 septembre relatifs : *a.* au progrès des négociations franco-allemandes sur les chemins de fer de Turquie d'Asie, *b.* à certains accords qui ont fait récemment l'objet de négociations entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement impérial ottoman.

Le Gouvernement de Sa Majesté a été très satisfait d'apprendre que le voyage à Berlin de financiers français avait rendu possible un progrès marqué vers un complet accord. Il observe toutefois que le Gouvernement français, bien que considérant comme probable la prompte conclusion d'un accord, ne regarde pas l'entente comme déjà faite de façon définitive et attache encore du prix à ce que les accords entre l'Angleterre et l'Allemagne, d'une part, la France et l'Allemagne, de l'autre, soient conclus à la même date.

Pour répondre à ce désir le Gouvernement de Sa Majesté ne hâtera pas la conclusion de son accord avec l'Allemagne; mais il a quelque raison de croire que le projet de construction d'une ligne Meskéné-Alep soulève des objections à Berlin. Dans ces conditions et afin d'écarter la seule difficulté subsistante, le Gouvernement de Sa Majesté est d'avis, bien que le projet ne doive pas être mis tout de suite à exécution et regarde l'avenir plutôt que le présent, qu'il y aurait avantage à ce que cette

[1] Cf. la déclaration faite à Londres par Hakki Pacha et rapportée par M. de Kühlmann dans une lettre du 14 août (*Grosse Politik*, vol. 37, I, pièce n° 14767).

affaire fût l'objet d'une discussion directe entre les intéressés français et allemands, de façon qu'on pût arriver rapidement à un règlement.

Le Gouvernement de Sa Majesté prend note avec satisfaction de l'assurance, contenue dans l'aide-mémoire du 3 septembre, suivant laquelle le Gouvernement français interdit l'application d'un tarif différentiel sur toutes les lignes françaises présentes ou futures pouvant exister en Turquie. Il désire également exprimer sa gratitude au Gouvernement français au sujet de la promesse concernant les accords anglo-turcs dont le texte a été communiqué à l'Ambassadeur de France le 17 et le 18 janvier de cette année. Sir E. Grey a l'honneur de déclarer pour l'information confidentielle du Gouvernement français que ces accords ont été signés le 29 juillet mais ne doivent pas entrer en vigueur avant la conclusion de l'accord anglo-allemand. Le Gouvernement de Sa Majesté toutefois sera heureux d'avoir l'appui du Gouvernement français, au cas qu'il soit nécessaire, dans toute négociation ultérieure soit avec le Gouvernement ottoman soit avec d'autres Puissances, en vue de donner leur pleine efficacité aux arrangements conclus et spécialement en ce qui concerne la convention du Chatt-el-Arab.

162.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 549. *Londres, 18 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 septembre; Dir. pol., 20 septembre.)

Le Chargé d'affaires d'Italie a fait connaître ces jours-ci au Foreign Office et à ses collègues les objections formulées par son Gouvernement contre la proposition anglaise tendant à réunir la Commission de contrôle à Scutari afin de prendre en mains l'organisation provisoire créée dans cette ville par les officiers de marine.

D'après la théorie que m'a exposée le prince Borghèse, la commission internationale de contrôle n'a pas le pouvoir de relever de leur mission temporaire les officiers de Scutari; car elle accomplirait ainsi un acte de gouvernement et elle doit contrôler, non gouverner. Ce n'est donc pas à Scutari qu'elle devrait se réunir, mais au lieu où siège le Gouvernement provisoire de l'Albanie — dont les Italiens désirent évidemment obtenir une sorte de reconnaissance tacite.

Sir Eyre Crowe, qui gère actuellement le Foreign Office, a dit au Chargé d'affaires d'Italie :

« Nous tenons essentiellement à la prompte réunion de la Commission de contrôle. Si vous ne voulez pas de Scutari, avez-vous une autre ville à nous proposer? »

« Oui, Valona ».

« Jusqu'à présent, on se contentait de refuser Scutari; au moins nous proposez-vous un autre lieu de réunion et je vous en remercie ».

Sir Eyre Crowe a fait ensuite remarquer que la position géographique de Valona donnait lieu aux mêmes objections que celle de Scutari et il a ajouté, à titre personnel :

« J'espère qu'on ne va pas recommencer la farce de Brindisi ».

« ? »

« Quand il s'est agi de réunir la Commission de délimitation de l'Albanie méridionale, nous avions proposé Corfou : le Cabinet de Rome a jeté les hauts cris; à l'entendre, il était impossible de réunir la Commission à Corfou et sur ses instances on a fait choix de Brindisi. Le délégué anglais s'est donc rendu à Brindisi, il y a environ trois semaines; il s'y est trouvé seul, et dans un port qui n'offre aucune ressource et où il ne pouvait se procurer les objets nécessaires à une campagne en Albanie; il est donc passé à Corfou où ses collègues sont venus le rejoindre les uns après les autres. Êtes-vous certain que la Commission de contrôle ne soit pas amenée pour les mêmes raisons à quitter Valona pour Scutari? »

P.-S. — Le Foreign Office n'avait pas connaissance de la candidature du Prince Louis-Napoléon au trône d'Albanie.

163.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 550. *Londres, 18 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 septembre; Dir. pol., 20 septembre.)

Ainsi que Votre Excellence l'a fait observer, il y a deux mois, à M. Tittoni, l'Italie, depuis quelque temps, participe plus activement et plus intimement qu'autrefois à la politique de la Triple Alliance [1] : elle y est probablement amenée, non par ses inclinations naturelles, mais par les convoitises que lui inspirent l'Albanie, le Dodécanèse, peut-être d'autres parties de la Turquie. Telle est au moins la conclusion que l'on peut tirer de divers documents que Votre Excellence a bien voulu me transmettre par le dernier courrier et dont je me suis servi pour parler à Sir Eyre Crowe de la politique italienne.

[1] Voir, en particulier, à la date du 28 juillet la lettre de M. Delcassé, reproduite dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 489, lettre qui fut communiquée à plusieurs postes.

Parmi ces documents se trouvaient plusieurs rapports de notre Consul à Rhodes donnant des détails précis sur les actes et les tendances des autorités italiennes du Dodécanèse, et en particulier celui du 20 août [1], qui contient un discours du général Ameglio aux notables de l'île comparant l'occupation italienne des îles à l'occupation anglaise de l'Égypte. J'ai lu ce rapport au Sous-Secrétaire d'État permanent adjoint et lui ai laissé copie des principaux passages en le priant de les mettre sous les yeux de Sir Edward Grey.

Sir Eyre Crowe n'avait pas eu connaissance du discours du général Ameglio et il m'a dit que, récemment encore, le Cabinet de Rome avait formellement affirmé son intention d'évacuer le Dodécanèse.

Je lui ai parlé ensuite de la concession de chemin de fer entre Aïdin et Adana à laquelle se réfère votre lettre du 16 de ce mois, n° 1198 [2]. Mon interlocuteur ne savait pas que cette ligne eût été concédée aux Italiens, mais il savait par Hakki Pacha que le Cabinet de Rome avait obtenu du Gouvernement ottoman une concession de voie ferrée en Asie Mineure et qu'il devait en partie cet avantage à l'appui de l'Allemagne; il suppose que cette dernière Puissance a voulu s'assurer le concours de l'Italie pour les garanties du chemin de fer de Bagdad.

Sir Eyre Crowe a ajouté que la diplomatie italienne déployait en ce moment une activité qui contrastait avec le recueillement des autres chancelleries. Mon collègue d'Italie, — qui se plaint d'être accablé sous le poids des télégrammes de la Consulta, — se rend au Foreign Office presque tous les jours; il y parle constamment de l'Albanie, de la Commission internationale de contrôle, des intrigues grecques en Épire, etc.

Le prince Borghèse montre aussi un vif intérêt aux questions concernant l'Arabie; et il demande souvent au Foreign Office des renseignements sur les révoltes du Yémen.

Toutes ces indications sont portées à la connaissance de Sir Edward Grey, qui, jusqu'à présent, s'est contenté de les enregistrer avec son flegme coutumier. Elles dénotent cependant, à mon avis, autre chose qu'une vaine agitation, et l'Italie paraît actuellement en proie à une nouvelle crise de mégalomanie. Elle voudrait conserver le Dodécanèse qu'elle occupe, occuper l'Albanie méridionale qu'elle convoite, se faire attribuer une part des concessions économiques dans la Turquie d'Asie, peut-être obtenir un jour quelque fragment de l'Empire ottoman.

Il est bien possible que l'Allemagne ait encouragé ces ambitions; mais, si je dois en juger par le langage que tenaient autrefois les agents italiens, ces derniers n'avaient pas besoin qu'on leur suggérât des desseins d'agrandissement. Bien qu'il soit très modéré, le marquis de San Giuliano, pendant son

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 57.

[2] Transmettant la dépêche de Rome, ci-dessus reproduite, à la date du 9 septembre, sous le numéro 132.

ambassade à Londres, disait souvent que son pays avait un rôle à jouer en Albanie. L'attitude actuelle de l'Italie n'est donc pas motivée par le fait qu'elle appartient à la Triple Alliance; sa politique est inspirée par les desseins de sa propre ambition, et, si elle se rapproche de la Triplice, c'est parce que celle-ci lui paraît offrir les moyens de réaliser ses desseins.

Il est fort difficile à la Triple Entente, surtout à la France et à l'Angleterre, de servir une politique d'agrandissement de l'Italie, parce que ces deux Puissances ont de grands intérêts en Méditerranée. La question des îles en particulier offre une réelle gravité pour l'Angleterre plus encore que pour la France et elle s'opposera à un rapprochement de la Triple Entente et de l'Italie tant au moins que cette question sera posée comme elle l'est aujourd'hui.

Je ne serais donc pas étonné de voir Sir Edward Grey adopter vis-à-vis du Cabinet de Rome une attitude expectante. Le temps peut modifier l'état des esprits. A toute crise de mégalomanie italienne correspond un resserrement de la Triple Alliance, mais le Cabinet de Rome sera bien obligé dans l'avenir, comme il le fut dans le passé, de renoncer aux desseins excessifs et de revenir au système d'une sage administration. Alors il se rapprochera des vieilles Puissances, France et Angleterre, et on pourra rétablir l'accord ébranlé par les événements de ces dernières années.

164.

NOTE POUR LE MINISTRE

DE M. DUPEYRAT, CHEF DU BUREAU DU MAROC.

Paris, 18 septembre 1913.

(*Reçu :* Cabinet, 22 septembre; Dir. pol., 23 septembre.)

Votre Excellence a bien voulu, le 14 de ce mois, m'inviter à me rendre à Londres afin de faire connaître au Foreign Office les raisons qui ne permettent pas au Gouvernement de la République de ratifier les solutions transactionnelles qu'il lui avait tout d'abord paru possible d'accepter pour concilier, sur quelques points du futur statut de Tanger, les vues opposées de la France et de l'Espagne.

J'ai eu, sur l'objet de ma mission, le 16 et le 17 septembre courant, deux entretiens avec Sir Eyre Crowe, Sous-Secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères.

Mon interlocuteur était informé déjà par les soins de la légation britannique

au Maroc, de l'opposition faite au projet de Madrid par la résidence générale et par l'agence de France à Tanger. Dès l'abord, il ne m'a pas caché que Sir Edward Grey s'en était vivement ému et d'autant plus qu'un rapport de Sir Francis Bertie avait représenté Votre Excellence comme ayant décidé de se livrer à une étude personnelle de tout le dossier en vue d'une reprise des négociations sur de nouvelles bases au mois de novembre prochain.

J'ai dit au chef intérimaire du Foreign Office que Votre Excellence avait attentivement examiné toutes les critiques soumises à son appréciation, mais que jamais elle n'avait eu la pensée de laisser remettre en cause les grandes lignes du projet de Madrid ni surtout les principes généraux sur lesquels on l'avait construit après accord formel entre Paris et Londres.

Sir Eyre s'en est félicité, ajoutant que la thèse de la résidence générale, telle qu'on croyait la connaître à Tanger, c'est-à-dire comportant une ingérence active du Sultan, notre protégé, dans l'administration de la zone internationale, n'aurait jamais pu être admise par le Gouvernement britannique et, qu'aux termes des arrangements de 1904, la ville de Tanger aurait dû être espagnole si on ne l'avait pas internationalisée. Cette déclaration, d'ailleurs conforme au langage constamment tenu par l'Angleterre depuis la signature du traité franco-allemand, a été faite avec une netteté qui a frappé, autant que moi, notre Chargé d'affaires présent à l'entretien.

Votre Excellence avait bien voulu me signaler que les satisfactions essentielles à obtenir étaient celles qu'elle avait indiquées de sa main en marge de la note de M. de Beaumarchais datée du 8 septembre et qui portaient sur :

1° La représentation du khalifa à l'assemblée municipale;

2° La nomination du cadi et du nadir;

3° La police militaire;

4° L'application du pourcentage aux seuls chefs des services municipaux;

5° Enfin la réglementation des jeux de hasard de telle façon que la municipalité garde sa liberté d'action sans qu'il puisse toutefois en résulter un danger quelconque pour les deux autres zones.

C'est donc sur ces points qu'avant tous autres, je me suis efforcé d'arriver à une entente.

Prenant texte, pour aborder les deux premiers, de ce que venait de dire Sir Eyre Crowe, j'ai observé que, si le Gouvernement de la République voulait bien ne pas revendiquer pour le Sultan un droit d'ingérence active dans l'administration de Tanger, il avait le double devoir de ne laisser porter aucune atteinte, ni à la souveraineté religieuse de son protégé ni à son prestige politique dont le maintien intact est indispensable pour la pacification du Maroc français. Les deux formules qu'il s'agissait de reprendre et de rendre définitives étaient d'ailleurs celles-là mêmes que dans nos précédents pourparlers, Sir Eyre Crowe avait déjà acceptées.

Sur la police militaire, il ne me semblait pas qu'il pût y avoir non plus de difficulté à nous mettre d'accord puisque les trois légations de France, d'Angleterre et d'Espagne à Tanger avaient ensemble reconnu la nécessité de faire durer le *statu quo*.

Quant à l'interdiction absolue des jeux de hasard, les deux Cabinets de Paris et de Londres avaient en même temps et chacun de leur côté décidé de ne pas l'imposer à la future municipalité : il ne restait donc plus qu'à trouver une formule à la fois assez libérale et sans danger pour les deux autres zones.

Seule la question du pourcentage était peut-être délicate et de nature à éveiller les méfiances britanniques; mais il était difficile de ne pas admettre, puisque c'était l'opinion unanime, que la commission de Madrid, en voulant tout prévoir, avait fait œuvre trop compliquée. Il convenait dès lors, au moins pour la période de début, de simplifier le système imaginé, de limiter l'application du pourcentage au recrutement des chefs des services municipaux et de faire à ceux-ci confiance pour le recrutement de leurs collaborateurs.

Sir Eyre Crowe a bien voulu, avec beaucoup de bonne grâce, admettre le bien-fondé de mes observations et nous avons aussitôt, de concert avec M. de Fleuriau, rédigé les formules nouvelles que Votre Excellence trouvera consignées en marge des exemplaires ci-joints des projets de convention et de dahir.

Ceci fait, j'ai abordé la discussion des questions d'importance moindre, mais au sujet desquelles Votre Excellence désirait cependant que les textes primitifs fussent améliorés. Le représentant du Foreign Office ne m'a pas davantage refusé satisfaction en ce qui les concerne.

J'ai cru pouvoir alors, bien que je n'en eusse pas reçu l'ordre, insister pour que fussent aussi acceptés les deux articles que j'avais présentés à Madrid avec M. Padilla pour la surveillance des indigènes originaires de Tunisie, d'Algérie et des zones française et espagnole du Maroc. Sir Eyre a objecté qu'il ne voyait pas comment on pourrait expliquer à l'opinion publique anglaise que nous conservions, les capitulations supprimées, une autorité aussi arbitraire; il a néanmoins promis d'étudier la question à nouveau.

J'ai enfin demandé et obtenu que les jurisconsultes adjoints à la commission de Madrid fussent invités à rédiger pour le dahir d'organisation judiciaire le texte d'un article : 1° rappelant la mesure dans laquelle les affaires de statut personnel, mariage, divorce, successions, etc., restent de la compétence du cadi, 2° instituant un medjlens pour l'appel de ces sortes d'affaires.

Sir Eyre Crowe a bien voulu me dire que je pouvais considérer comme définitives toutes les rédactions que nous venions d'arrêter sauf l'article relatif à la police qu'il croyait nécessaire de soumettre à l'agrément de Sir Edward Grey, absent de Londres. Il a été, d'autre part, convenu que le nouvel article 128 sur les jeux serait complété par un échange de lettres

portant que «les trois Gouvernements se concerteront pour donner à leurs agents et consuls généraux des instructions communes afin qu'ils n'approuvent, au comité de contrôle, qu'une réglementation conforme à celle que la Commission de Madrid avait proposée».

Je dois aussi noter que le représentant du Foreign Office a émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu de rechercher dès maintenant le terrain sur lequel des concessions pourraient être faites à l'Allemagne. Il estime que les trois Gouvernements doivent donner nettement au Gouvernement impérial l'impression que rien ne lui est dû que la garantie de l'égalité économique.

Enfin, j'ai l'agréable devoir de signaler à Votre Excellence qu'au cours de nos entretiens Sir Eyre Crowe m'a incidemment confié qu'on était très frappé au Foreign Office de la rapidité avec laquelle s'accomplissait au Maroc notre œuvre de pacification et d'organisation*.

165.

M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 333. *Rome, 18 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 septembre; Dir. pol., 23 septembre.)

La presse fait maintenant le silence sur le décret du prince Hohenlohe [1]. Je ne sais pas si le marquis de San Giuliano, qui semble n'avoir pas renoncé à obtenir à ce sujet une mesure bienveillante, pourra présenter avant les élections quelque décision que l'on considérera comme un succès. On peut toutefois relever une indication parue dans le *Giornale d'Italia,* qui donne, au sujet du dernier renouvellement de la Triple Alliance, un renseignement intéressant. D'après le journal de M. Sonnino, les Gouvernements italien et autrichien se seraient engagés à ce que, «dans le domaine de la politique intérieure la conduite des deux Gouvernements serait telle qu'elle n'entamerait pas la cordialité des relations entre les deux pays».

Cet engagement, qui ne serait pas inclus dans le texte même du traité, résulterait sans doute de lettres échangées par le marquis de San Giuliano et le comte Berchtold.

Cette indication, dont la source peut être M. Sonnino lui-même, qui est bien placé pour la donner, n'a pas été démentie dans les journaux officieux.

* Annotation du Ministre : *Je me félicite du résultat des pourparlers de M. Dupeyrat, pensant rien qu'il n'y aura pas de difficultés pour ce qui concerne la police, car c'est un point essentiel sur lequel nous ne pourrions céder.*

[1] Voir au sujet de ce décret le rapport de M. de Billy, en date du 29 août ci-dessus reproduit sous le numéro 100.

166.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 677. *Thérapia, 18 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 septembre; Dir. pol., 30 septembre.)

Par une dépêche du 20 août dernier dont cette ambassade a reçu le duplicata [1], notre Vice-consul à Rhodes rendait compte à Votre Excellence du langage tenu par le général Ameglio, à son retour de Rome, au sujet de l'occupation italienne des îles de l'Égée, au moment même où l'accord venait de se faire entre les Puissances sur une formule destinée à clore les travaux de la Conférence des Ambassadeurs à Londres par une déclaration relative au Dodécanèse. Tandis que de cette déclaration il semblait résulter que l'Europe serait appelée à se prononcer sur l'attribution des douze îles et sans doute de Rhodes et Cos par surcroît, le général Ameglio n'hésitait pas à affirmer que l'occupation définitive de Rhodes par les Italiens était d'ores et déjà décidée par le Cabinet de Rome. Je ne suis pas éloigné de croire que le général Ameglio s'est fait en la circonstance, avec quelque indiscrétion peut-être, le fidèle interprète des intentions de son Gouvernement.

En acceptant à Londres que l'attribution des îles soit réservée aux Puissances, la Consulta pourrait n'avoir eu d'autre but que d'apaiser celles d'entre elles dont l'opposition à leur annexion par l'Italie se manifestait dans le moment avec une inquiétante vivacité; il est à noter en tous cas que, tout en y souscrivant, elle a pris soin de ne pas engager réellement l'avenir. C'est ainsi qu'elle n'a donné à ce mandat qu'un acquiescement de principe et qu'elle en a subordonné l'exercice à l'exécution intégrale de l'article 2 du traité de Lausanne, dont elle demeure seule juge. Il lui sera ainsi loisible de prétendre, aussi longtemps qu'il lui plaira, que les Turcs ne se sont pas retirés de la Cyrénaïque, exactement comme le Foreign Office a maintenu indéfiniment que l'ordre n'était pas assuré en Égypte, afin de n'avoir pas à tenir l'engagement pris solennellement par l'Angleterre de retirer ses troupes à ce moment des États du Khédive.

On serait résolu à Rome, d'après le général Ameglio, à suivre la même tactique pour l'île de Rhodes et peut-être même pour plusieurs autres îles encore. Cette tactique aurait un succès d'autant mieux assuré que, pour la mener à bien, le Gouvernement italien bénéficierait de la complicité du Gouvernement

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 57.

ottoman [1]. Des renseignements sûrs que j'ai recueillis sur les dispositions de la Porte, il appert que celle-ci, préférant de beaucoup l'occupation italienne des îles à leur annexion à la Grèce, est résolue à ne pas réclamer leur évacuation tant qu'elle ne sera pas certaine que celle-ci aura lieu au profit de la Turquie. Comment l'Europe pourrait-elle prétendre que l'article 2 du traité de Lausanne est intégralement exécuté si les deux contractants, qui d'ailleurs se sont réservé cette appréciation, sont d'accord pour reconnaître qu'il n'en est rien?

Ce ne serait là au surplus que la continuation d'un état de choses créé au moment même de la signature du traité de Lausanne qui coïncidait avec l'éclosion de la guerre balkanique. N'avait-il pas été convenu dès ce moment, ainsi que je n'ai pas manqué d'en informer le Département par dépêche n° 613 du 22 octobre 1912 [2], que l'occupation des îles par les Italiens se prolongerait pendant toute la durée de la guerre avec la Grèce? L'Italie continuerait donc tout simplement après la paix, mais après une paix qui laisse le sort des îles en suspens, à s'en faire le geôlier pour le compte de la Turquie.

Dès le début de la guerre italo-turque, je prévoyais, et j'avais l'honneur de communiquer au Département cette conviction par dépêche n° 516 du 21 octobre 1911 [3], que l'Italie sortirait de ce conflit grandie aux yeux des Turcs et que ceux-ci tiendraient d'elle à l'avenir plus de compte qu'ils n'avaient coutume de le faire jusque-là. Cette prévision n'a pas tardé à se réaliser, et, par aventure, il se trouve que l'occupation des îles par les Italiens, que l'on aurait pu croire de nature à troubler les rapports de l'Italie et de la Turquie, contribue puissamment au contraire à restaurer leur amitié et crée même entre elles un lien politique très étroit. Je ne crois pas qu'à aucune époque de l'histoire, même au temps de la guerre de Crimée, les relations des deux Gouvernements aient été plus cordiales qu'elles ne le sont devenues aujourd'hui de ce seul fait et le plaisir que le Cabinet de Rome fait à la Turquie

[1] Voir à ce sujet le télégramme de Rome en date du 7 août reproduit dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 567 et l'aide-mémoire remis le 8 par Hilmi Pacha au Gouvernement austro-hongrois (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, pièce n° 8286).

[2] Dans cette dépêche, non reproduite, M. Bompard disait : «En vertu d'un arrangement qui conservera peut-être un caractère secret, les Italiens se seraient même engagés à continuer d'occuper les îles après l'évacuation de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque et à ne les remettre aux mains du Gouvernement turc que quand celui-ci leur en exprimera le désir».

[3] M. Bompard écrivait à cette date (après avoir rappelé que l'Autriche-Hongrie n'avait jamais eu de meilleurs rapports avec la Turquie qu'après l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine et que l'Allemagne n'avait jamais été plus en faveur à Constantinople qu'après son intervention au profit de l'Autriche) : «Pourquoi n'en serait-il pas de même après la prise de possession de la Tripolitaine? En tout cas il est fort probable que l'Italie en sortira grandie aux yeux des Turcs et que dorénavant le Gouvernement ottoman veillera à ses rapports avec cette Puissance dont jusqu'alors il se souciait peu».

en empêchant à lui seul, à l'encontre des Puissances occidentales, la Grèce de prendre possession des îles vaut à l'Italie auprès de la Porte une considération dont elle n'avait pas encore joui en Orient depuis qu'elle s'est hissée au rang de grande Puissance.

167.

M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 334. *Rome, 18 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 septembre; Dir. pol., 23 septembre.)

Sans se départir d'une certaine réserve dont il lui était malaisé, malgré sa versatilité habituelle, de s'affranchir entièrement au lendemain de la campagne qu'elle avait menée contre nous, la presse italienne a accueilli avec courtoisie l'article que le *Temps* a récemment consacré aux rapports des deux pays [1].

Le *Corriere d'Italia,* journal à tendances nationalistes et cléricales, estime qu'une conversation peut et doit être reprise, puis, cherchant à discerner les raisons qui ont conduit la France à prendre cette résolution, croit les découvrir dans l'attitude récente du Roi de Grèce à Berlin [2] : «le toast du Roi Constantin à Guillaume II a soulevé en France une émotion profonde et a fait comprendre aux plus vigilants la folie d'une politique italophobe et la nécessité d'un rapprochement». Le même journal ne peut d'ailleurs s'empêcher de constater la déception que l'Italie a éprouvée vis-à-vis de l'Autriche et que les articles de presse de ces derniers jours décèlent à chaque ligne. «Le moment, dit-il, a été bien choisi par la France : après dix mois d'une collaboration avec le Cabinet de Vienne qui nous a valu l'éloge presque unanime de la presse viennoise, tout à coup, la crise balkanique une fois close, nous nous sommes trouvés en face des décrets du prince de Hohenlohe, décrets qui ne doivent pas être considérés comme un des nombreux et tristes épisodes de la politique autrichienne, mais bien comme le symptôme d'une

(1) Le *Temps* avait publié dans son numéro du 17 septembre un premier-Paris intitulé : «Le devoir franco-italien». Ce devoir était clairement tracé pour le rédacteur du *Temps*. Il s'agissait de s'entendre, «de faire avec un moindre effort ce qu'on a fait de 1898 à 1900... Si l'on n'avait ni prévu, ni causé à propos du Maroc et de la Libye, on se serait heurté très certainement. On s'est heurté à propos de l'Épire et des îles parce qu'on n'avait ni causé ni prévu. Est-il au dessus des forces des deux pays d'appliquer à la Méditerranée orientale la méthode qui leur a réussi dans la Méditerranée occidentale ?»

(2) Voir, à la date du 9 septembre, le numéro 131.

attitude nouvelle vis-à-vis de nous... Heureusement l'Italie n'est pas un citron qu'on presse et qu'on rejette au vent, mais une grande Puissance qui s'est affirmée dans la campagne de Libye et pendant la crise balkanique. Le *Temps* a donc choisi le moment opportun pour lancer une proposition à laquelle nous ne pouvons qu'accorder un accueil favorable. Les diplomates de Rome et de Paris ont, mieux que la presse, perçu la nécessité de créer une atmosphère sérieuse permettant une discussion avantageuse pour les deux pays. Il serait assurément absurde de nous faire renoncer à des engagements pris dans des pactes synallagmatiques avec nos alliés, parce qu'il souffle actuellement de Vienne un vent néfaste que provoque la question albanaise, mais ces accords peuvent fort bien coexister avec une politique d'entente qui pourrait dispenser la France et l'Italie d'un dissentiment systématique comme celui qui a précédé la période de rapprochement ».

Le *Giornale d'Italia,* après avoir évoqué une fois de plus le passé et avoir rappelé les griefs de l'Italie contre la France, les incidents du *Carthage* et du *Manouba,* le discours de M. Poincaré, le ton de notre diplomatie dans la question des îles, conclut ainsi : « C'est de cette façon et non autrement que se sont déroulés les événements. Car nous ne saurions ne tenir compte que des paroles courtoises que plus d'une fois le *Temps* a prononcées et oublier tout le reste. Si les déclarations des diplomates italiens ont réussi à jeter un pont sur lequel la presse des deux pays pourra discuter avec sérénité, nous en sommes heureux, et nous acceptons l'invitation du *Temps* en vue d'un débat haut et calme. Si la négligence des diplomates est condamnable, celle de la presse représentant l'opinion le serait encore davantage ».

La *Stampa,* qui fait généralement preuve de sentiments hostiles à notre égard, adopte une attitude plus distante et émet, non sans réserves d'ailleurs, l'espoir que l'article « équilibré et raisonnable » du journal français pourra mettre fin à la politique néfaste des jours passés : « il pourrait se faire que les diplomates italiens ne trouvent plus en face d'eux, dans toutes les questions qui les intéressent, la diplomatie française et que les journaux italiens n'aient plus à relever dans la presse française trop de mauvaises paroles et des pensées injurieuses à notre égard ».

Le *Secolo,* journal radical, souligne avec plus de franchise et avec une bienveillance moins mesurée les assertions de notre presse. « Le Gouvernement italien s'est révolté, dit-il, sur la question des îles contre des propositions qui avaient le ton d'un ordre, mais il n'a jamais songé à garder pour lui une seule île comme semble le craindre la presse française ». Puis, envisageant la question de l'équilibre méditerranéen, le *Secolo* continue ainsi : « Le *Temps* désire connaître l'opinion de la presse italienne sur le problème de la Méditerranée. Sur ce point, l'opinion de la presse démocratique ne peut que s'inspirer des principes de la paix et des intérêts des classes humbles qui

souffrent de l'état de tension dans lequel vivent les deux pays latins. A quoi doivent aspirer la France et l'Italie? A s'assurer tranquillement la possession des colonies qu'elles ont occupées récemment. Sur ce point il ne semble pas que les difficultés puissent naître. Mais la France et l'Italie peuvent faire plus; elles pourraient mettre un frein à la folie des armements navals en consacrant à des fins d'ordre interne les forces gaspillées dans cette lutte fratricide... » « Mais, constate ce même journal, cette opinion de la presse démocratique n'aura que peu de poids dans la discussion courtoise que le *Temps* a voulu lui ouvrir entre les journaux des deux pays. Nous prévoyons que l'opinion de ces nationalistes, qui hier attaquaient la France et jetaient de doux regards vers Vienne et aujourd'hui mettent le bonnet phrygien et attaquent l'aigle à deux têtes, recevront le meilleur accueil. Nous tenons à répéter que dans toutes les disputes entre la France et l'Italie notre ligne de conduite n'a été déterminée que par des fins idéales auxquelles ni le Quai d'Orsay ni la Consulta n'ont été favorables mais qui ayant des racines profondes dans les sentiments des peuples finiront par s'imposer dans un prochain avenir ».

Le *Corriere della Sera* s'étend sur les conditions auxquelles on pourra reprendre une conversation et arriver à s'entendre. « Pour s'entendre, dit-il, il suffirait simplement que l'esprit qui inspire le Gouvernement français et celui qui anime le peuple changent en ce qui concerne la politique italienne ». Il établit ensuite longuement les responsabilités passées qui, tout entières, à son avis retombent sur la France. « Les causes du désaccord », remarque le journal de Milan, « sont nées du fait que la France n'a pas voulu donner à l'Italie la part qui lui revenait dans la Méditerranée. La France n'a été favorable à l'Italie que le jour où celle-ci a renoncé à la Tunisie et l'erreur du Gouvernement italien a été de céder trop vite sur ce point. Bien plus, la France en a voulu à l'Italie d'avoir pris possession de la Tripolitaine qu'elle lui avait consentie. C'est de ce jour qu'est né son ressentiment. L'Italie n'a créé aucun obstacle à la politique française, quand au contraire celle-ci s'est opposée partout à ce que l'Italie poursuive la réalisation de ses intérêts. Quel intérêt avait-elle à vouloir donner Argyrocastro à la Grèce et à soutenir que les îles devaient appartenir à ce dernier pays plutôt qu'à la Turquie? La France s'est complu à défendre la thèse qui pouvait le plus contrarier la thèse italienne ».

Le journal conclut en déclarant que les Italiens seront heureux d'une détente car ils ont toujours gardé au fond du cœur une grande sympathie pour la France et ils ont beaucoup souffert de ce qui a été pour eux une désillusion, mais une violence à leurs sentiments.

Ces extraits suffisent à montrer que certains journaux sont loin d'être défavorables à l'idée d'une détente. On doit néanmoins observer que ces

journaux sont en général des feuilles d'opposition; que les officieux ont gardé jusqu'ici le silence et que l'article du *Corriere della Sera* qui passe pour refléter souvent la pensée du ministère est d'une amabilité très relative. Aussi serait-il imprudent de tirer de ces déclarations des conclusions trop hâtives.

J'ajoute que, dans la pensée de la plupart des journalistes, l'article du *Temps* constitue une avance de la France à l'Italie et que cette avance prouve le besoin que la France a de l'Italie. Ce sont là des conditions fâcheuses pour engager une conversation.

De plus, si, comme l'annoncent les journaux espagnols, le voyage de M. le Président de la République a pour résultat un accord qui permettrait à nos troupes d'Algérie de passer par Carthagène pour rentrer en France en cas de guerre [1], il n'est pas douteux que cet accord paraîtra dirigé contre l'Italie.

Nos voisins se figurant qu'une escadre allemande va désormais aider leur flotte à garder la Méditerranée, un accord franco-espagnol aurait pour effet de rendre très difficiles les relations entre les flottes de l'Océan et celles de la Méditerranée et il semble peu probable que l'Empire allemand veuille en cas de guerre diviser ses forces navales. Aussi l'accord franco-espagnol semblera-t-il très défavorable aux intérêts italiens et, si une conversation est engagée avec le Gouvernement royal, il conviendrait à mon avis que les données de l'équilibre méditerranéen fussent fixées au moins à l'Occident avant de commencer avec l'Italie une conversation sur les bases qui correspondront sans doute bien peu à l'idée que nos voisins souhaitent que l'on se fasse de leur Puissance.

La conversation avec le Gouvernement royal prend de l'utilité à partir du moment où, le nombre des solutions qu'il pourrait envisager en cas de crise diminuant, il s'imagine moins qu'on a besoin de lui. Le marquis de San Giuliano se fait tout à tous. Il cherche en Turquie, en Roumanie, en Serbie, en Espagne, en Bulgarie à faire entrer l'Italie dans le jeu des politiciens qui n'aiment pas les situations nettes et en Orient ce ne sont pas les partenaires qui lui manquent. Il semble que la politique de la Triple Entente doive consister à obtenir successivement des États méditerranéens des précisions suffisantes pour que l'Italie ait intérêt à rester fidèle aux accords qu'elle a signés et même à les élargir.

[1] Voir tome VII, 3e série, numéro 416.

168.

M. Mollard, Directeur du Protocole,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Bordeaux, 19 septembre 1913.*

Voici le toast que le Président de la République compte prononcer au déjeuner de dimanche matin. Il a été approuvé par le Président du Conseil. M. le Président vous prie de le lire et si [vous n'avez pas] d'observations à présenter vous pourrez le faire remettre au Ministre de Grèce.

« Sire, en adressant à Votre Majesté mes meilleurs souhaits de bienvenue, j'ai le grand plaisir de renouveler à la noble nation hellénique devant son auguste souverain, l'expression des sentiments de la France.

« Rien de ce qui touche le vaillant peuple grec n'a jamais laissé la France indifférente.

« Elle a jadis salué avec enthousiasme la gloire renaissante de la mère des civilisations modernes. Elle a, depuis lors, suivi avec une sorte de piété familiale les rapides progrès qu'ont valu à la Grèce son patriotisme et sa persévérante énergie.

« Elle s'est félicitée de pouvoir, à la prière du Gouvernement hellénique, accepter la mission de veiller, pendant deux guerres récentes, à la sécurité de vos nationaux.

« Elle a applaudi à l'héroïsme et aux succès des belles troupes de Votre Majesté, elle s'est associée à vos deuils comme à vos joies et, hier encore, elle déplorait avec Votre Majesté et avec toute la Grèce, la perte cruelle du Souverain dont elle avait éprouvé l'amitié fidèle et qui, l'an dernier, me remerciait si aimablement lui-même de la sympathie active dont la France lui avait donné des marques réitérées.

« Je prie Votre Majesté de croire que la France, dont les sentiments sont invariables, demeurera pour la Grèce l'amie loyale et sûre qu'elle a toujours été.

« Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, je bois à la grandeur et à la prospérité de la Grèce ».

169.

M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 146. *Athènes, 19 septembre 1913, 13 h. 40.*
(*Reçu :* 15 h.)

M. Venizelos est venu m'annoncer le résultat de l'échange de vues engagé entre le Gouvernement et le Roi. Il a reçu du Souverain l'assurance que celui-ci ferait pendant son séjour à Paris tout le possible pour effacer la fâcheuse impression qu'il avait involontairement causée par son discours à Berlin. Le Président du Conseil s'en félicite vivement et répète que l'opinion publique n'a jamais cessé de manifester en faveur de la mission militaire.

170.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 680. Confidentiel. *Thérapia, 19 septembre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 septembre.)

S'il est un fait généralement admis c'est que le général Savoff a pris sur lui d'ouvrir les hostilités contre les Grecs et les Serbes; l'opinion publique en Europe le tient pour personnellement responsable de cette agression et par conséquent des infortunes qui en ont été la suite et qui accablent aujourd'hui la malheureuse Bulgarie. Le général Savoff a naturellement à cœur de se décharger d'une aussi lourde responsabilité et s'y emploie de son mieux.

Il m'a raconté à moi-même qu'après la prise d'Andrinople il avait l'intention de marcher droit sur Constantinople avec toutes les forces réunies de la Bulgarie afin de dicter la paix aux Turcs dans leur propre capitale, et, comme j'émettais quelques doutes, que je conserve d'ailleurs, sur le succès de cette opération, il m'a répondu qu'il s'en était fait fort, ne demandant que quarante-huit heures pour enfoncer les défenses de Tchataldja. Seulement, ajoute-t-il, le Gouvernement russe est intervenu à Sofia et a fait l'opposition la plus nette et la plus catégorique à ses projets; ce fut, suivant le général Savoff, la source des malheurs de la Bulgarie.

Si le généralissime bulgare, qui ne me connaissait pas, m'a tenu un tel langage à notre première entrevue, Votre Excellence s'imagine sans peine avec quelle liberté il s'exprime dans l'intimité. Il me revient qu'il n'hésite pas à mettre en jeu la personne même du Roi; ce serait lui qui, malgré les représentations du général Savoff, et sur le conseil de jeunes officiers sans expérience, aurait exigé la marche en avant contre les alliés de la veille. Il serait l'auteur, militairement aussi bien que politiquement, des revers qui se sont abattus depuis lors sur la Bulgarie, et qui lui ont fait perdre le fruit de victoires chèrement achetées. Bref le général Savoff et, d'ailleurs, avec lui certains membres de la Délégation bulgare actuellement à Constantinople, s'en prennent au Roi Ferdinand si ouvertement qu'on est amené ici à penser que leur retour à Sofia pourrait bien être marqué par une crise dynastique. Cet état d'esprit m'a paru mériter d'être signalé à Votre Excellence.

171.

Note de l'ambassade de Russie [1].

Paris, 20 septembre 1913.

(*Reçu :* Dir. pol., 3 octobre.)

M. Nératoff télégraphie à M. Sévastopoulo [2] qu'il résulte des conversations que les Représentants des Puissances accrédités à Saint-Pétersbourg ont engagées avec lui au sujet des affaires arméniennes, que cette question fait de nouveau, ces temps derniers, l'objet de l'attention particulière des différents Cabinets.

M. Nératoff croit par conséquent nécessaire de mettre confidentiellement les Gouvernements français et anglais au courant des démarches entreprises par le Gouvernement impérial dans cette question.

Étant donné que la plus forte opposition à la réalisation de certaines mesures envisagées par le Cabinet de Saint-Pétersbourg dans la question des réformes arméniennes, provient de la part du Gouvernement allemand, M. Nératoff a jugé utile de charger l'Ambassadeur de Russie à Constantinople de tâcher d'élucider, par des conversations directes avec M. de Wangenheim, la possibilité de concilier éventuellement les points de vue des Cabinets de

(1) Remise par M. Sévastopoulo à M. de Margerie.

(2) Le télégramme de M. Nératoff est reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, vol. III, p. 287.

Saint-Pétersbourg et de Berlin. Les dernières nouvelles parvenues au Gouvernement impérial à ce sujet semblent indiquer que ce résultat est susceptible d'être atteint.

Le Gouvernement impérial ne manquera pas de tenir les Cabinets de Paris et de Londres au courant des pourparlers actuellement en cours.

172.

Note pour le Conseil des Ministres [1].

Paris, 20 septembre 1913.

Dès que la crise balkanique a paru approcher de sa fin, le Gouvernement ottoman s'est préoccupé des moyens de faire appel au crédit et aux capitaux français afin de liquider, d'une part, les charges financières qu'il a assumées au cours de la guerre et de trouver, d'autre part, les ressources nécessaires :

1° A l'amortissement de sa dette flottante (payement des arriérés, réclamations non liquidées, etc.);

2° A la mise en valeur des territoires de la Turquie d'Asie;

3° A la marche normale des services du Gouvernement et de l'administration.

En dehors de l'appel aux capitaux français, le Gouvernement ottoman a dû penser à se créer de nouvelles ressources permanentes. Pour les obtenir, il était nécessaire :

1° D'obtenir des Puissances la prolongation de la surtaxe douanière de 3 p. 100, consentie en 1907 pour sept ans;

2° D'obtenir des Puissances une nouvelle surtaxe de 4 p. 100 sur les droits de douane;

3° De faire accepter aux Puissances étrangères l'établissement d'un impôt sur les revenus mobiliers atteignant les étrangers en Turquie.

Le Gouvernement de la République ne pouvait consentir un aussi important concours financier et de tels avantages fiscaux sans exiger en échange des compensations, tant politiques qu'économiques.

Le 24 février 1913 [2], l'Ambassadeur de la République à Constantinople était chargé de remettre au Grand Vizir la liste des demandes françaises, en lui faisant savoir que « le Gouvernement français subordonnerait son acquiescement aux arrangements financiers qui pourraient intervenir en faveur de la Turquie, notamment en ce qui concerne une modification du tarif douanier,

[1] Rédigée par M. de Margerie. — [2] Document non reproduit, voir t. VI, 3e série, n° 518.

le payement par ses nationaux de l'impôt sur les revenus mobiliers et l'émission d'emprunts ottomans sur le marché de Paris, à la satisfaction de ces desiderata ».

Cette même liste fut remise par le Ministre des Affaires étrangères à l'Ambassadeur de Turquie, le 9 mai 1913 [1], accompagnée du même commentaire.

Il était entendu que les questions d'ordre politique seraient négociées à Constantinople entre l'Ambassadeur de la République et la Sublime Porte. Les questions d'ordre économique devaient être négociées à Paris avec Djavid Bey, ancien Ministre des Finances, désigné comme délégué ottoman à la Commission financière des affaires balkaniques. Les groupes industriels et financiers intéressés furent avisés de se mettre en relations avec le délégué ottoman, afin d'établir, de concert avec lui, les contrats et cahiers des charges des concessions qu'ils seraient appelés à exploiter et de la conclusion définitive desquelles le Gouvernement de la République faisait une des conditions de son concours financier à la Turquie et de son acquiescement à la majoration des droits de douane.

De son côté, le Département des Affaires étrangères a jugé utile de consacrer ces divers contrats privés, en établissant avec Djavid Bey des accords où se trouvent visés d'un côté les engagements pris par le délégué ottoman en faveur des entreprises françaises, de l'autre, l'assentiment du Gouvernement français à la majoration douanière et à la création de certaines sources nouvelles de revenus en Turquie, ainsi que les conditions générales dans lesquelles le marché de Paris pourrait être ouvert aux nouveaux emprunts ottomans.

Ces diverses négociations, conduites parallèlement, viennent d'aboutir. Des contrats ont été signés par Djavid Bey :

1° Avec la Société des chemins de fer Damas-Hamah et prolongements pour ce qui regarde les chemins de fer de Syrie;

2° Avec la Régie générale des chemins de fer pour ce qui concerne un réseau de chemins de fer dit « réseau de la mer Noire »;

3° Avec le Consortium des ports (Batignolles-Schneider-Hersent) pour la construction de divers ports sur les côtes de la Syrie et de la mer Noire.

D'autre part, le Département des Affaires étrangères a négocié avec Djavid Bey les accords joints à la présente note qui ont été paraphés, le 11 de ce mois, par le Ministre des Affaires étrangères et par le délégué ottoman.

Djavid Bey s'est chargé de les faire ratifier par le Gouvernement ottoman et il a été entendu que ces arrangements ne seraient valables et que les signatures définitives ne seraient échangées que tout autant que les négociations poursuivies, d'autre part, à Constantinople par l'Ambassadeur de la République en ce qui concerne la situation des établissements scolaires et hospitaliers français en Turquie, le statut des Tunisiens et des Marocains dans

[1] Reproduction de la note rédigée à Constantinople, voir t. VI, n° 518.

l'Empire ottoman et le règlement de certaines réclamations pendantes, auraient abouti à une entente satisfaisante.

Les accords paraphés à Paris comprennent quatre documents :

I. — Un accord général,

II. — Une annexe à cet accord,

III. — Un accord sur les chemins de fer et entreprises de travaux publics en Turquie d'Asie,

IV. — Une déclaration annexe.

I. — Accord général.

Cet accord vise :

a. L'acquiescement de la France à la majoration douanière qui permet à la Turquie de porter les droits de douane de 11 p. 100 à 15 p. 100. Cette majoration douanière a été antérieurement consentie par l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. La Grande-Bretagne, avec laquelle le Gouvernement de la République s'est tenu en contact étroit au cours de ces négociations, vient d'y acquiescer de son côté. Enfin, des négociations, pour la conclusion desquelles le Gouvernement français prête son appui, se poursuivent actuellement entre la Russie et la Turquie à cet effet;

b. L'application, sous des conditions qui seront précisées à Constantinople, aux Français en Turquie de l'impôt des revenus mobiliers;

c. La création éventuelle de monopoles ou de droits de consommation sur certains articles tels que les spiritueux, les papiers à cigarettes, cartes à jouer, allumettes, etc.;

d. La refonte de la loi sur le timbre;

e. La création éventuelle de taxes d'octroi dans les villes importantes;

f. La situation des bureaux de poste français en Turquie et les mesures à prendre en vue de leur suppression graduelle;

g. L'amélioration du régime des capitulations;

h. Les conditions générales dans lesquelles la Turquie pourra contracter sur le marché de Paris l'emprunt de liquidation projeté et les emprunts nécessaires à la réalisation du réseau de la mer Noire et des autres entreprises concédées aux sociétés françaises.

Il convient de remarquer que les stipulations ci-dessus ne seront appliquées aux marchandises et aux ressortissants français en Turquie que si elles le sont également aux marchandises et aux ressortissants des autres pays.

II. — Note annexe à l'accord général.

Cette note comprend divers engagements pris par le Gouvernement ottoman en vue :

1° D'améliorer les réglementations, formalités et installations douanières;

2° D'assurer la protection efficace de la propriété industrielle et des marques de fabrique;

3° De créer une législation en matière de titres détruits, perdus ou volés.

III. — Accord sur les chemins de fer et entreprises de travaux publics en Turquie.

Par cet accord, la Turquie concède aux groupes français suivants :

1° A la Société du chemin de fer Damas-Hamah et prolongements qui exploite actuellement la ligne à voie étroite de Beyrouth à Damas et Mzérib, ainsi que les lignes à voie normale de Rayak à Homs et Alep et de Homs à Tripoli de Syrie, la Turquie concède une ligne à voie normale vers le Sud qui relie Rayak à Ramleh, sur la ligne française Jaffa-Jérusalem. On peut prévoir que, d'accord avec l'Angleterre, cette ligne pourra ultérieurement être prolongée jusqu'à la frontière égyptienne et assurer ainsi la communication par voie ferrée entre la Syrie et l'Égypte et l'Afrique équatoriale.

D'autre part, en vue de mettre fin à la concurrence ruineuse que fait à la ligne Damas-Beyrouth-Mzérib, le tronçon Derna-Caïffa de la ligne du Hedjaz, construite par le Sultan Abd-ul-Hamid par souscription et qui n'a ainsi aucun capital à rémunérer, la Turquie consent, d'une part, à transférer l'administration de ce tronçon de la direction du Hedjaz dans laquelle dominait jusqu'ici l'influence allemande à un directeur français, d'autre part, à consolider les recettes de la ligne Beyrouth-Damas-Mzérib.

La Société française obtient, en outre, une prolongation du délai à partir duquel le Gouvernement ottoman aura le droit de racheter l'ensemble de ses lignes;

2° A la Régie générale des chemins de fer, la Turquie accorde une concession de 2.200 kilomètres environ de voies ferrées dans la région de la mer Noire. Cette concession étant faite dans une région où la Russie, par un accord de 1900 avec la Turquie, s'est assuré certains droits en matière de chemins de fer et sur laquelle, d'autre part, l'Allemagne émet des prétentions en vertu de divers arrangements avec la Turquie, et notamment des contrats primitifs du Bagdad, le plein effet des concessions obtenues par la Régie générale ne pouvait être assuré que si à l'entente avec la Turquie s'ajoutaient des ententes avec la Russie et avec l'Allemagne.

En ce qui concerne la Russie, l'accord est réalisé. Le Gouvernement impérial russe consent à ce que dès maintenant la Régie générale construise un certain nombre de lignes. Pour les autres, il reconnaît à la Société française un droit préférentiel et s'engage à lui en abandonner la construction au moment opportun.

Pour ce qui regarde l'Allemagne, des pourparlers, auxquels est liée la question de la liquidation de la participation française dans le chemin de fer de Bagdad, sont en cours entre la Banque impériale ottomane et la Deutsche Bank. Celle-ci est, en principe, disposée à abandonner ses prétentions sur les lignes concédées à la Régie générale par les récents accords avec la Turquie.

Ces lignes sont les suivantes :

1° Samsoun-Sivas-Tchalta-Kharpout-Arghana-Maden;

2° Embranchements vers l'Est de Tchalta à Erzindjian et Pékéridj; cet embranchement est destiné à être prolongé jusqu'à Erzeroum à l'Est et jusqu'à Trébizonde au Nord;

3° Embranchement vers l'Ouest de Havza à Kastamouni et Bolou et, si les pourparlers avec l'Allemagne aboutissent, jusqu'à Duzdjé, non loin de Ada Bazar, amorce de la ligne du Bagdad;

4° Embranchement vers l'Ouest de Soulou-Seraï à la crête Ouest de la vallée du Yéchil-Irmak. Cet embranchement ferait partie de la jonction éventuelle entre le réseau allemand (Angora-Césarée) et le réseau français de la mer Noire;

5° Au Consortium des ports (Société des Batignolles—Hersent et Cie—Schneider et Cie) le Gouvernement ottoman concède les ports de Jaffa, Caïffa, Djounié et Tripoli sur la côte de Syrie, ainsi que ceux de Héraclée, Ineboli, Samsoun et Trébizonde sur la mer Noire.

Il convient de remarquer que les ports de Jaffa, Caïffa et Tripoli donneront accès à des lignes de chemins de fer français.

Le port d'Héraclée sur la mer Noire serait, en outre, relié par une ligne française au réseau français de la mer Noire.

IV. — Déclaration annexe.

La déclaration annexe contient une stipulation importante; elle précise que le produit de la majoration douanière consentie par la France sera affecté en première ligne à la garantie de l'emprunt de liquidation que la Turquie se propose de conclure sur le marché de Paris. Le Gouvernement français a tenu à assurer par avance aux capitalistes français susceptibles de prendre un emprunt important le gage dont ils auront besoin.

L'ensemble des tractations, dont l'exposé vient d être fait, constitue pour la Turquie comme pour la France le règlement, depuis longtemps poursuivi, d'une série de difficultés et de contestations pendantes entre les deux pays. Il assure, en outre, à la Turquie, si elle veut éviter que la Turquie d'Asie ne subisse le sort de la Turquie d'Europe, les ressources nécessaires à l'amélioration de l'administration et à la création des entreprises qui assureront la

prospérité économique de la Turquie d'Asie. Il permet, d'autre part, à nos entreprises industrielles de trouver un nouveau champ d'action et de bénéficier d'une partie importante des fonds que l'épargne française aura fournis à l'Empire ottoman.

173.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 167. *Belgrade, 20 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 septembre.)

Je gagerais volontiers que ce n'est pas sans impatience que les diverses chancelleries européennes ont reçu, ces temps-ci, de leurs agents force télégrammes concernant l'Albanie.

A Belgrade, depuis une quinzaine, il ne s'est guère passé de jours où cette question n'ait été agitée. Tantôt c'est le Ministre intérimaire des Affaires étrangères qui convoque les diplomates pour les entretenir de la situation dans ces régions. Tantôt c'est le Chargé d'affaires d'Autriche qui relance ses collègues pour stigmatiser à leurs yeux la déloyauté des Serbes ou dans le but de savoir si quelque démarche importune pour le petit royaume ne pourrait pas être machinée. Enfin les journaux du pays ne cessent d'agiter le fantôme albanais, de peindre aux lecteurs les dangers qui existent là-bas, de leur exposer les raisons que l'on a d'accuser l'Autriche d'accroître les inconvénients de ce voisinage; certaine presse va même jusqu'à incriminer, par-dessus la Double Monarchie, l'Europe tout entière.

Voilà bien du bruit. Instinctivement l'on se demande si ce sont les circonstances seules qui provoquent ces va-et-vient diplomatiques, ces palabres successives, ce débordement de littérature albanaise. Ou bien n'y aurait-il pas quelque arrière-pensée d'une part ou de l'autre et peut-être des deux parts? Je veux dire de la part de la Serbie et de la part de l'Autriche, car les autres Puissances en sont bien innocentes. N'y a-t-il point quelque velléité de tirer des circonstances un parti utile? C'est une question que je ne prétends point trancher. Je voudrais seulement soumettre à Votre Excellence les divers éléments d'information dont je dispose et qui peuvent aider à former une opinion.

Lorsque je pris la gérance de cette légation par suite du départ de M. Descos, M. Spalaïkovitch, qui détenait le portefeuille des Affaires étrangères *ad interim* durant l'absence de M. Pachitch, était auprès du Roi aux bains de

Ribarska. Je fis donc en son lieu et place visite à M. Tchaïnovitch, en temps ordinaire chef de la section politique, actuellement faisant fonction de secrétaire général. M. Tchaïnovitch, quoique ayant dépassé la quarantaine et déjà grison, a gardé l'allure d'un gamin sans esprit et l'imprudence de langage d'un débutant. La conversation tomba sur l'Albanie. Comme je lui demandais si la Serbie désirait la prompte réunion de la Commission de l'Albanie du Nord, il me répondit : « Non certes, nos troupes occupent les territoires litigieux; cela vaut mieux ainsi, nous pouvons en tirer profit ». Je ne répliquai point et depuis j'ai recueilli divers propos qui m'inclinent à croire que cette opinion était celle même de M. Pachitch.

Peu de temps après, le Chargé d'affaires d'Autriche à Paris attirait l'attention de Votre Excellence sur la présence des troupes serbes au delà des limites de l'Albanie [1]. Le Chargé d'affaires de Russie à Belgrade s'employait à éviter qu'une démarche collective fût faite à cet égard et la Serbie se décidait, d'assez mauvaise grâce, à retirer ses troupes jusqu'en deçà du Drin Noir, peut-être sur l'avis que je lui en avais moi-même donné amicalement, plutôt, je pense, sur les conseils plus précis de mon collègue russe M. de Strandtman.

Mais en même temps que l'on nous donnait cette heureuse nouvelle une autre note intervenait dans nos conversations avec M. Spalaïkovitch, promptement revenu de sa visite auprès du Souverain, note qui, assez discrète dans les conversations diplomatiques, s'accentuait dans les articles du journal officieux *Samo-Ouprava* et plus encore dans les élucubrations des journalistes indépendants. Laissant de côté ces derniers, je joins seulement les résumés de trois articles du journal du Gouvernement [2]. Ainsi que Votre Excellence pourra en juger, ces articles sont le développement, mais avec pédale *forte*, du thème qu'avait adopté M. Spalaïkovitch dans les conversations faisant l'objet de mes télégrammes n°s 387 et 388 [3].

Ainsi la Serbie annonce tardivement qu'elle se décide à évacuer les territoires qu'elle s'était engagée depuis bien des mois à ne plus occuper. Mais, avant même que le retrait de ses troupes ne soit complètement effectué, elle annonce qu'elle pourra être amenée à les faire avancer de nouveau. Elle se plaint vivement du dommage que lui cause le voisinage de l'Albanie; elle prononce même le mot d'indemnité (article du *Samo-Ouprava* du 6/19 sep-

(1) Voir ci-dessus, à la date du 16 septembre, le télégramme à Belgrade reproduit sous le numéro 155.

(2) La reproduction de ces annexes a paru inutile.

(3) Dans ces télégrammes, qui sont du 16 et du 18 septembre, M. Clément-Simon reproduisait le langage tenu par M. Spalaïkovitch : le Gouvernement serbe venait de donner ordre à ses troupes de se retirer en deçà du Drin et s'engageait à ne pas dépasser la ligne frontière tracée à Londres mais redoutait des incursions albanaises et des manœuvres de l'Autriche et de l'Italie tendant à faire de l'Albanie une voisine plus dangereuse pour la Serbie.

tembre, pièce jointe n° 3). Je dois dire que ce mot n'a pas été lancé par M. Spalaïkovitch ou M. Tchaïnovitch dans mes entretiens avec eux; mais ils répétaient avec complaisance ceux de dégâts et de dommages.

L'on est vraiment tenté de se demander à quelle vue répond cette ligne de conduite assez nette. Ne voudrait-on point, à Belgrade, tenter de démontrer que, si le voisinage de l'Albanie est, de toute manière, des plus incommodes, il est rendu plus dangereux par la situation de la frontière fixée à Londres? (1) N'obtiendrait-on point peut-être ainsi une modification de cette frontière qui donnerait à la Serbie toute la Ljuma et porterait la limite au moins jusqu'au Drin Noir. Ce petit avantage territorial, qui est aussi sans doute un avantage stratégique, on espérait l'usucaper par une occupation prolongée. Mais puisque l'Autriche, secondée par les autres Puissances, ne tolère point cette occupation, il faut recourir à d'autres moyens. On se retourne vers l'Europe et l'on dit : voyez le danger, voyez les dommages. Et l'on espère, à la faveur de l'effet produit, arracher à la Commission de délimitation une démarcation plus favorable. Car l'on reparle de la réunion de la Commission de la délimitation de l'Albanie du Nord : M. Spalaïkovitch m'a assuré avoir consulté par télégramme M. Pachitch à Marienbad sur la question de savoir s'il ne serait pas conforme à l'intérêt de la Serbie que ladite Commission effectuât sans tarder son travail. Je tiens à répéter qu'en prêtant ainsi une arrière-pensée au Gouvernement serbe je formule simplement une hypothèse et que rien ne permet d'une façon formelle de se prononcer définitivement à cet égard.

Quant à l'Autriche-Hongrie, il est plus facile de définir et d'expliquer son attitude. Elle répond en effet à un plan qui n'est point nouveau, plan qui est fortement discuté à l'intérieur de la Monarchie même, mais qui semble néanmoins être encore en vigueur.

La création de l'Albanie indépendante a été recherchée par l'Autriche-Hongrie avant tout comme une preuve de la puissance, même en face des succès balkaniques, de cette Monarchie et aussi dans le but d'attacher aux flancs de la Serbie un petit peuple anarchique et turbulent dont les agitations spontanées ou suggérées ne pourront manquer d'être pour la Serbie une source constante d'inquiétude et de faiblesse. Dans ces conditions, laisser les Serbes empiéter si peu que ce soit sur le territoire albanais serait restreindre en quelque mesure le seul succès déjà si mince que la brillante armée austro-hongroise a conquis par une mobilisation de six mois et 700 millions de

(1) On sait qu'il appartenait à une commission spéciale de tracer de façon définitive la frontière serbo-albanaise. D'après un télégramme de M. Krajewski, délégué français à la Commission internationale de contrôle, les délégués de France et d'Allemagne à la Commission de délimitation Nord étaient arrivés à Scutari le 20 septembre et la Commission devait commencer ses travaux sur le terrain dans les premiers jours d'octobre (télégramme de Scutari du 21 septembre).

dépenses. Il est tout indiqué au contraire de molester sous ce prétexte et à la moindre occasion le voisin de Belgrade de même qu'un écuyer profite de la moindre incartade de sa monture pour lui faire sentir la cravache ou l'éperon afin de rappeler à l'animal sa propre dépendance et les moyens dont dispose le cavalier.

Dans l'accomplissement de cette politique le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie, M. de Storck, n'apporte pas un tact particulier et ne rencontre pas un remarquable succès. Prompt à s'échauffer, son élocution, naturellement difficile, devient, dans les moments graves, aussi pénible pour lui que pour ses auditeurs. Le Cabinet serbe a l'imprudence d'en sourire publiquement. Ainsi se crée, du moins à Belgrade, une situation qui ne pourrait nous amener que par un jeu de bascule au rapprochement prédit entre les deux États. Pour le moment, la mauvaise volonté est, en apparence du moins et sur le théâtre où je suis, réciproque. Mais il faut attendre la suite des événements pour juger d'une façon complète ces incidents : nous ne sommes encore qu'au premier chapitre de l'introduction à l'histoire de la nouvelle Albanie.

174.

Le lieutenant-colonel de Gondrecourt, Attaché militaire à Rome, à M. Étienne, Ministre de la Guerre

D. n° 269. *Rome, 20 septembre 1913.*

Au cours des manœuvres de cavalerie italiennes de Lombardie, auxquelles je viens d'assister en compagnie de quelques attachés militaires, mon collègue russe a eu avec un officier supérieur attaché à la personne du général Caneva, d'une façon permanente, à Milan, un entretien qu'il me paraît intéressant de relater, car les idées émises sont certainement le reflet de la pensée de cet officier général, le plus élevé aujourd'hui en hiérarchie de l'armée italienne; je connais en effet suffisamment l'officier supérieur en question pour être convaincu qu'il ne saurait en être autrement.

« Nous sommes très inquiets de la situation actuelle », a-t-il dit. « L'Italie a aujourd'hui un besoin absolu d'une période de recueillement, au point de vue militaire comme au point de vue financier; rien ne pourrait être plus fâcheux pour nous que l'obligation de prendre part à une guerre européenne. Nous savons que l'Allemagne ne veut pas en ce moment déchaîner une conflagration; le danger ne vient pas d'elle, mais de l'Autriche et de la France. En Autriche, le prince héritier est *fou*, c'est un malade, un déséquilibré qui est

entre les mains des cléricaux et dont on peut craindre les pires extravagances. Ce qui vient de se passer à Trieste est une manifestation de cet état d'esprit clérical autrichien qui ne recule devant aucune brutalité et agit à tort et à travers sans s'inquiéter des conséquences. La mesure prise par le prince de Hohenlohe[1] a été pour nous un sérieux avertissement; elle a troublé pour plusieurs années les relations qui s'étaient réellement améliorées entre les deux nations et amené ainsi un grave recul dans le rapprochement qu'avaient réalisé les efforts de la diplomatie.

« Cette attitude de l'Autriche serait bien de nature à nous rejeter du côté de la France et nous y aurions peut-être intérêt. Mais elle aussi nous inquiète; il y a chez elle depuis quelque temps un mouvement nationaliste, un esprit militariste qui laissent à penser. D'autre part, depuis dix-huit mois, nous avons eu avec elle quelques démêlés dont l'effet n'est pas encore suffisamment atténué ».

En lisant ce qui précède, il ne faut pas perdre de vue que le général Caneva revenait précisément d'Autriche-Hongrie où il lui avait été fait un accueil fort aimable, et où il avait même témoigné une austrophilie qui lui avait attiré quelques réflexions désobligeantes de la part de certains organes de la Péninsule[2], et que, par ailleurs, il est, de tous les hauts dignitaires de l'armée, peut-être celui qui nourrissait à l'égard de la France les sentiments les plus hostiles.

Personnellement, j'ai eu avec le chef d'État-major de l'armée, général Pollio, une conversation sur le séjour qu'il venait de faire en Allemagne comme hôte de l'Empereur. Tout en y mettant une certaine discrétion, le général Pollio ne m'a pas caché l'admiration profonde que lui avait inspirée l'armée allemande. Les attentions toutes spéciales, même surprenantes, dont il a été l'objet de la part du Souverain impérial ont certainement fait impression sur lui. Il était déjà germanophile de tendances avant ce voyage; il en est revenu plus convaincu que jamais et je me suis confirmé dans cette idée au cours d'un entretien que j'ai eu ensuite avec son officier d'ordonnance, moins circonspect de langage.

D'une façon générale d'ailleurs, il est visible que les officiers italiens sont quasi médusés par la puissance de l'armée allemande; celle-ci leur apparaît comme invincible, et c'est surtout ce sentiment qui les rattache à l'Allemagne.

L'Empereur Guillaume avait invité cette année, outre le Duc des Abruzzes et le général Pollio, le comte de Turin. Celui-ci a décliné l'invitation en se retranchant derrière ses obligations d'inspecteur général de la cavalerie, mais à dessein, d'après ce qu'a paru me dire son chef d'État-major, estimant qu'il

(1) Voir à ce sujet, à la date du 29 août, le rapport de M. de Billy reproduit sous le numéro 100.

(2) Voir le rapport auquel renvoie la note précédente.

n'y avait pas lieu d'accentuer encore par sa présence la manifestation impériale.

Au reste, ardent cavalier, le comte de Turin, je l'ai su par son entourage, a toujours nourri un vif désir de voir quelque jour des manœuvres de cavalerie françaises; il se pourrait qu'il tînt à garder une certaine indépendance.

175.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 556. *Londres, 21 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 septembre; Dir. pol., 24 septembre.)

La situation de l'Abanie inspire de nouvelles inquiétudes au Foreign Office. Les troupes serbes et monténégrines vont pénétrer dans le nouvel État en invoquant pour prétextes l'anarchie et l'agitation d'une région qui ne possède actuellement aucune organisation [1]. Les Anglais reconnaissent tacitement qu'il y a du vrai dans ces allégations de Belgrade et de Cettigné et les rapports de l'amiral Burney leur signalaient la nécessité de réunir au plus tôt la Commission internationale de contrôle afin de donner aux Albanais l'impression que les Puissances s'occupaient d'eux et allaient leur donner un Gouvernement. Mais l'Autriche a fait jusqu'ici obstacle à la réalisation de la proposition britannique en faisant d'abord objection au choix de Scutari pour lieu de réunion et en ajournant ensuite la nomination de son délégué.

D'autre part, le Foreign Office est très mécontent de l'attitude observée par Autrichiens et Italiens à l'égard de l'amiral Sir Cecil Burney.

Aussi Sir Edward Grey a-t-il décidé aujourd'hui de saisir les Puissances d'une nouvelle proposition tendant à réunir immédiatement la commission de contrôle, à Valona, ville choisie par l'Autriche et l'Italie. Il déclarerait en même temps que, si sa suggestion n'était pas adoptée à bref délai, il rap-

[1] Le ministre de Serbie à Paris avait remis le 20 septembre au ministère des Affaires Étrangères une note disant que le Gouvernement serbe avait commencé à retirer ses troupes d'Albanie mais qu'en raison du désordre régnant dans la région et des attaques dirigées par les Albanais contre les Serbes, il se voyait dans l'obligation d'user de la force contre les bandes albanaises et réoccuperait éventuellement certains points stratégiques en territoire albanais. La plus grande partie de cette note a été transmise par télégramme le 12 septembre, à 17 h. 40, à Pétersbourg 920, Londres 1042, Rome 878, Berlin 861, Vienne 776, Constantinople 903, Belgrade 503, Sofia 576, Athènes 603, Bucarest 471, Cettigné 453.

pellerait de Scutari l'amiral Burney et le contingent britannique. On espère que cette menace hâtera la nomination du délégué austro-hongrois.

Tel est le sens d'une circulaire qui sera probablement communiquée demain à Votre Excellence par Sir Francis Bertie.

En me donnant les indications qui précèdent, Sir Arthur Nicolson m'a confié qu'il croyait les intrigues ottomanes en parties responsables de la situation actuelle en Albanie. Il craint que les Turcs, enorgueillis par leurs récents succès, soient disposés à nous causer beaucoup de difficultés.

176.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 684. *Thérapia, 21 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 septembre.)

Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me communiquer, par dépêche n° 759 du 12 courant, le rapport du 29 août dernier [1] dans lequel notre Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg relate que M. Sazonoff fait grief à la Triple Entente d'impuissance diplomatique et la réponse de Votre Excellence à M. Doulcet. Je me permettrai d'émettre quelques observations à ce sujet.

Il est facile en effet d'arguer d'impuissance la diplomatie de la Triple Entente dans la dernière crise balkanique, mais à vrai dire le même reproche peut s'adresser à celle de la Triple Alliance, car l'Europe entière s'est montrée incapable de diriger les événements et a marché à leur remorque. Les Puissances ont réussi à empêcher la conflagration de s'étendre à elles; c'est le seul résultat qu'elles aient obtenu et d'aucuns estimeront qu'il n'est pas mince; mais si elles l'ont obtenu, c'est précisément parce qu'aucune d'elles n'a cherché à influer sur les événements de crainte de s'exposer ainsi à un conflit armé que chacun redoutait plus que tout. A ce point de vue purement négatif il est vrai, les deux Gouvernements les plus intéressés dans les questions balkaniques ont marché de pair. M. Sazonoff et le comte Berchtold n'ont pas à s'envier mutuellement. Cependant, tout compte fait et sans que le mérite en revienne à l'un ni les torts à l'autre, il faut bien reconnaître que la Russie sort de la crise plus avantageusement que l'Autriche-Hongrie. Si la Russie n'a pas gagné en autorité dans les Balkans en deçà comme au delà de la frontière turco-bulgare, du moins les États slaves qui font profession d'être ses clients ont-ils considérablement grandi et particulièrement la Serbie,

[1] Ci-dessus reproduit, sous le numéro 99.

dont elle peut plus facilement s'assurer la fidélité que celle de la Bulgarie, tandis que l'Autriche, qui poursuivait avant tout l'abaissement de la Serbie, a complètement échoué et que le champ de ses aspirations vers l'Orient s'est complètement fermé devant elle, définitivement pourrait-on dire, si l'on était sûr que la politique russe ne le lui rouvrira pas en contraignant peu à peu la Serbie à s'éloigner de Saint-Pétersbourg, à la fois trop exigeant et insuffisamment secourable, et à chercher l'accomplissement de ses destinées à Vienne dans la constitution d'une monarchie triunitaire où, avec l'appoint des provinces yougoslaves de la monarchie austro-hongroise, elle se trouverait sur un pied d'égalité avec les deux autres États.

M. Sazonoff a donc tort de se plaindre; l'avenir est entre ses mains. Mais si l'on fait un retour en arrière, ses plaintes paraîtront moins fondées encore, car il faut bien reconnaître qu'au cours de la dernière crise la politique de la Russie a été bien difficile à comprendre et qu'avec la meilleure volonté du monde ses partenaires eussent été bien en peine de la suivre. N'est-ce pas la Russie qui a présidé aux arrangements conclus en 1912 entre les États balkaniques en vue d'un conflit avec la Turquie et qui a voulu ensuite se mettre en travers de la guerre ainsi déchaînée? Le voulant, n'a-t-elle pas refusé de se concerter avec l'Autriche-Hongrie sur une action commune, seule capable cependant d'arrêter les États balkaniques dans leurs projets d'agression? Sa préoccupation dominante étant d'empêcher les Bulgares de se trop rapprocher des Détroits, n'a-t-elle pas agi pourtant dans un sens diamétralement contraire en les poussant du côté d'Andrinople pour compenser ses condescendances en Albanie et en soutenant leurs prétentions de dépasser l'Ergène que l'Europe entière leur avait assignée comme extrême frontière? Ne serait-ce pas elle encore, à en croire le général Savoff, qui les aurait lancés à l'Ouest de la Macédoine pour les détourner des lignes de Boulaïr et de Tchataldja? Puis, pour les arrêter, au moment où ils allaient en venir aux mains avec leurs alliés de la veille, n'a-t-elle pas imaginé de conseiller à la Roumanie de mobiliser ses armées, au lendemain d'un arbitrage intervenu sous ses auspices, se figurant sans doute, malgré de toutes récentes déceptions, qu'il est en son pouvoir de déchaîner à son gré et de contenir tour à tour la tempête?

Il serait facile de pousser plus loin cette revue des erreurs et des contradictions de la politique russe dans ces derniers temps, mais il vaut mieux s'occuper de l'avenir et laisser le passé à lui-même, après en avoir tiré les enseignements qu'il comporte. Or, depuis que les guerres orientales sont terminées, le désarroi de la politique triplicienne en Turquie a pris également fin. L'Allemagne, d'accord avec ses alliés, suit à nouveau d'un pas très ferme la voie qui l'a conduite au succès dans ce pays, c'est-à-dire qu'elle témoigne pour la Turquie des sentiments invariablement bienveillants à charge de rémunération en faveurs et concessions. C'est à ce point de vue évidemment qu'elle

abordera la question arménienne dont le prince Troubetzkoï a particulièrement entretenu M. Doulcet et l'Italie imitera son exemple avec tout le feu qui est dans son tempérament et par surcroît avec l'ardeur d'un néophyte qui a beaucoup à se faire pardonner. La Russie demeure, elle aussi, fidèle à ses traditions qui sont malheureusement entièrement opposées; on n'arrive pas à comprendre à Saint-Pétersbourg que la politique d'affaiblissement de l'Empire ottoman a fait son temps, que les succès même obtenus par la Russie dans cet ordre d'idées au cours des deux derniers siècles lui commandent d'y renoncer maintenant, attendu que le résultat cherché est d'ores et déjà acquis et qu'à pousser les choses plus loin on dépasserait le but; c'est d'assistance et de soutien que la Turquie a aujourd'hui besoin aussi bien dans l'intérêt de la Russie que dans celui de la France, et lui susciter en Arménie une nouvelle Macédoine serait inconsciemment, je le veux bien, mais très effectivement faire le jeu de l'Allemagne et de l'Italie, nos deux principaux rivaux dans le Levant.

M. Doulcet s'inquiète de la propension de la Russie à traiter avec l'Allemagne des affaires orientales; il craint que cela ne l'entraîne à nouer avec notre commun voisin des relations étroites de nature à détendre les liens qui nous unissent. Il n'est pas douteux que le Cabinet de Berlin ne fasse sentir à celui de Saint-Pétersbourg en toutes circonstances la valeur de son concours et que les Russes ne soient ainsi amenés à apprécier hautement les concessions allemandes. Pourquoi le prince Troubetzkoï ne tient-il pas également compte de celles que nous faisons sans cesse à la Russie dans les questions orientales? Le Gouvernement russe, par exemple, nous demande à chaque instant de mettre à son service l'influence financière de la France à Constantinople pour y faire prévaloir ses vues propres et il ne serait pas loin de considérer comme une infraction à nos devoirs d'alliés l'hésitation que nous éprouvons à entrer dans des querelles qui ne sont pas nôtres et que nous n'approuvons guère, comme à participer quelquefois à des mesures qui se concilient mal avec nos intérêts. Je crois qu'à Saint-Pétersbourg on n'estime pas toujours à leur prix les sacrifices que nous faisons à la Russie en Orient et je me demande s'il n'y aurait pas lieu, dans l'intérêt même de l'Alliance franco-russe, à laquelle nul n'est plus attaché que moi, j'en ai donné maintes preuves à Constantinople et à Saint-Pétersbourg, de rappeler le Gouvernement impérial, à l'occasion, à une plus juste appréciation des choses.

177.

M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 148. *Athènes, 22 septembre 1913, 12 h.*

(*Reçu :* 13 h. 40.)

M. Venizelos est venu à la légation pour me prier de transmettre à M. le Président de la République l'expression de sa reconnaissance pour les paroles qu'il a bien voulu prononcer hier [1]. Il est heureux de voir définitivement clos un incident qui, dit-il, aura du moins fourni l'occasion de faire éclater au grand jour les sentiments de gratitude de la Grèce envers la France et donné lieu à une nouvelle manifestation de la fidèle amitié de celle-ci vis-à-vis du peuple hellène.

178.

M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 149. *Athènes, 22 septembre 1913, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

L'opinion publique est rendue très nerveuse par le retard apporté à la conclusion du traité gréco-turc. On soupçonne généralement le Gouvernement ottoman de rechercher avec la Bulgarie une entente dirigée contre la Grèce. Le Gouvernement montre aussi quelque inquiétude; d'après lui, la Porte prétendrait se faire rendre Chio et Mytilène et négocier directement la question des îles avec la Grèce tandis que celle-ci se retrancherait derrière le traité de Londres, qui met la solution entre les mains des grandes Puissances; il se demande si la Porte n'a pas l'intention de traîner les choses en longueur jusqu'au règlement de la question du Dodécanèse.

En raison de l'attitude de la Turquie et du renforcement constant de ses effectifs, la démobilisation grecque a été sursise. Mais, pour ne pas subir

[1] Voir ci-dessus, n° 168, le texte du toast prononcé par M. Poincaré.

indéfiniment les charges qui résultent de cette situation, on envisage à Athènes l'éventualité d'une pression navale.

M. Venizelos espère que les Puissances ne consentiront aucune avance de fonds à la Turquie jusqu'à ce qu'elle ait signé la paix, et serait heureux qu'elles agissent à Constantinople pour mettre fin à l'état de choses qu'il nous signale.

179.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 567. Confidentiel. *Berlin, 22 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 septembre; Dir. pol., 25 septembre.)

Vous avez bien voulu me demander de vous faire connaître mes observations au sujet du très intéressant rapport de notre Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg [1] que Votre Excellence a bien voulu me communiquer le 12 de ce mois, sous le numéro 920.

Les propos recueillis par M. Doulcet ne m'ont pas surpris, car j'ai entendu à plusieurs reprises le Chargé d'affaires de Russie à Berlin tenir un langage analogue à celui du prince Troubetzkoï et de M. Sazonoff. M. Bronevski me répétait encore, il y a quelques jours, qu'il faisait démarche sur démarche à l'Office impérial des Affaires étrangères pour obtenir que l'Europe exigeât de la Turquie le minimum de réformes indispensables en Arménie, « mais qu'en cette affaire, comme dans les autres, les efforts de la Russie n'aboutiraient sans doute à rien parce qu'elle n'était pas soutenue par ses alliés ».

Les pourparlers entre le Gouvernement russe et le Gouvernement allemand au sujet de l'Arménie se poursuivent depuis quelques semaines. Je les ai signalés à Votre Excellence par mes dépêches du 10 septembre n° 546 et du 15 septembre n° 554 [2]. Il y a lieu de noter que ni d'un côté ni de l'autre on n'a cherché à me les dissimuler, puisque M. Bronevski m'a tenu au courant de ses démarches et que M. de Jagow a pris l'initiative, le 10 septembre, de me parler de la question d'Arménie et m'a dit qu'il allait faire venir mon collègue russe pour l'en entretenir également.

Il semble assez difficile d'imaginer comment M. Sazonoff compte imposer à la Turquie des réformes en Arménie par une action isolée de la Triple Entente. Si le Gouvernement turc se montre actuellement peu disposé à

[1] Rapport du 29 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 99.

[2] Rapports non reproduits, le présent document suffisant à en indiquer le contenu.

tenir compte des injonctions de l'Europe, alors même qu'elles lui sont présentées par les six Puissances, peut-on penser qu'il serait plus docile aux représentations de trois Puissances seulement quand les trois autres auraient une attitude passive ou même le soutiendrait dans sa résistance? Je ne puis supposer que le Gouvernement russe pense sérieusement à imposer l'exécution des réformes arméniennes par la menace d'une occupation militaire des régions voisines de sa frontière. Celle-ci risquerait de rompre, non pas seulement le concert européen, mais même la Triple Entente, car nous ne pourrions soutenir la Russie, si elle songeait à donner le signal d'un partage de la Turquie d'Asie.

Cette éventualité écartée, le seul moyen d'obtenir de la Turquie des réformes sérieuses en Arménie me semble être une action aussi énergique et aussi unanime que possible des Puissances à Constantinople. J'indiquais à Votre Excellence, par ma dépêche du 15 septembre n° 554, que le Secrétaire d'État allemand des Affaires étrangères me paraissait pouvoir être amené à accepter un certain nombre de points, tout au moins, du programme russe. On écarterait plus sûrement que de toute autre façon les dangers que peuvent présenter des conversations directes entre Berlin et Pétersbourg en prenant part à ces conversations. Les Puissances de la Triple Entente, sans engager une action séparée à Constantinople, pourraient, semble-t-il, s'entendre entre elles sur un projet de réformes arméniennes et chercher à le faire accepter à Berlin, à Vienne et à Rome, de façon à ce que l'Europe fût unanime à en réclamer l'acceptation pour la Turquie. Il est étrange de voir à l'heure présente la Russie plus zélée pour la cause de l'Arménie que les Puissances libérales, France et Angleterre, qui furent jusqu'ici les protectrices traditionnelles des Arméniens. Ce que le Cabinet de Pétersbourg me paraît en droit de nous demander en ce moment, c'est une attitude plus nette, un appui plus résolu de ses efforts en vue de faire accepter par le concert européen la politique de réformes en Arménie, qu'il a faite sienne. Nous devrions d'autant moins lui refuser ce concours qu'en le réclamant, il ne fait que nous inviter à rentrer dans la voie des traditions les plus généreuses et les meilleures de la politique française.

180.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 685. *Thérapia, 22 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 septembre.)

Constantinople est actuellement le théâtre de compétitions diplomatiques actives encore bien que confuses. J'ai déjà eu l'honneur de signaler à Votre Excellence la situation acquise par l'Italie, grâce aux îles dont les Grecs sont forclos par son occupation militaire; de ce fait elle jouit pour le moment de la faveur des Turcs. La question des îles tient en effet une place considérable dans les préoccupations présentes des hommes d'État ottomans; il est admis par eux qu'il n'y a ni sécurité ni tranquillité possibles pour l'Empire si Mytilène et Chio restent au pouvoir de la Grèce, ces deux îles ne pouvant manquer, suivant eux, d'être entre ses mains des bases d'action militaire, des officines d'intrigues politiques et des entrepôts de contrebande. Selon donc qu'elles lui reviendront ou non, la Turquie devra aiguiller sa politique dans un sens ou dans l'autre : Mytilène et Chio ottomans, elle peut s'adonner aux réformes intérieures, au développement de la prospérité publique, en un mot aux travaux de la paix sans s'immiscer dans les querelles des États balkaniques; si au contraire les Grecs y sont établis, force lui est de se constituer une flotte aussi puissante que la leur et de s'allier avec la Bulgarie contre leur ennemi commun. Ainsi raisonnent les chefs du parti « Union et Progrès » qui font partie du Gouvernement ou le dirigent du dehors.

L'alliance turco-bulgare a été mise ainsi à l'ordre du jour. Le Cabinet de Sofia y paraît enclin; c'est ainsi que s'explique la facilité avec laquelle il a accédé à toutes les prétentions turques. L'idée de revanche semble bien dominer toutes ses combinaisons, et ce ne sont pas les Turcs mais les alliés de la veille qui sont tout d'abord en butte à la rancune bulgare. N'est-ce pas d'ailleurs de ce côté qu'il faut avant tout abattre les barrières que l'on vient d'élever contre l'expansion nationale? Il sera toujours temps de se rejeter sur les Turcs quand seront atteintes à l'Ouest les limites de la Grande Bulgarie.

La conclusion d'une entente étroite entre la Turquie et la Bulgarie, sinon d'une alliance qui serait prématurée, est manifestement conseillée par mon collègue austro-hongrois qui a en vue de tenir en bride par tous les moyens la Serbie au renforcement de laquelle on ne put se résigner à Vienne. On objecte à ses conseils qu'aussi longtemps que la Turquie n'aura pas de flotte, une action commune avec la Bulgarie serait pour elle une duperie, puisqu'elle

pourrait bien ainsi appuyer les coups de la Bulgarie contre ses ennemis et partager ceux qu'elle en recevrait mais qu'elle serait impuissante à en porter contre les siens.

Il paraîtra peut-être inattendu que ce raisonnement soit particulièrement mis en avant par l'Ambassadeur d'Allemagne. Celui-ci, en effet, se sépare nettement sur ce point de son collègue austro-hongrois, car il recommande ouvertement, lui, l'entente turco-grecque. Cette différence d'attitude pour ne pas dire cette opposition des Ambassadeurs à Constantinople des deux empires alliés correspond-elle à des divergences dans la politique de leurs Gouvernements respectifs? Je ne le saurais dire; elle pourrait bien n'être pour une grande part que la résultante de vues personnelles du baron de Wangenheim qui était Ministre d'Allemagne à Athènes avant de venir à Constantinople et qui, étant une créature de l'Empereur Guillaume, suit souvent plus volontiers les impulsions de son Souverain que les directions de son Gouvernement.

La France et l'Angleterre passent pour favorables aux prétentions grecques sur les îles de l'Egée, mais on ne croit pas qu'elles le soient dans le même sentiment : pour l'Angleterre il s'agirait surtout d'en faire sortir les Italiens, tandis que la France aurait avant tout en vue d'y maintenir ou d'y faire entrer les Grecs. On sait donc moins mauvais gré à l'Angleterre qu'à la France de leur commune politique. Néanmoins, pour d'autres motifs, la situation de la France est bien supérieure en ce moment à Constantinople à celle de l'Angleterre. Celle-ci, visiblement, se désintéresse de plus en plus de la Turquie, tandis qu'au contraire la France fait aujourd'hui un effort sérieux pour l'assister dans son relèvement. N'était la question des îles, il n'y aurait plus à l'heure présente un seul nuage entre nos deux pays.

Quant aux États balkaniques, j'ai déjà dit que la Bulgarie recherche sans contredit l'amitié de la Turquie; la Grèce, au contraire, ne s'en préoccupe pas suffisamment; elle émet dans ses négociations de paix avec le Gouvernement ottoman des prétentions vraiment insoutenables qui l'indisposent vivement contre elle [1]. Le représentant serbe à Constantinople s'en montre très inquiet; il lui déplaît fort que la politique peu conciliante du Cabinet d'Athènes jette la Porte du côté de Sofia et prépare ainsi un nouveau conflit balkanique

[1] La Grèce de son côté accusait le Gouvernement ottoman de retarder à dessein la conclusion du traité de paix. M. du Halgouët télégraphiait d'Athènes le 22 septembre : « L'opinion publique est rendue très nerveuse par le retard apporté à la conclusion du traité gréco-turc. On soupçonne généralement le Gouvernement ottoman de rechercher avec la Bulgarie une entente dirigée contre la Grèce ». On craignait aussi à Athènes que la Porte ne trouvât moyen d'éluder la clause du traité de Londres qui remettait aux Puissances le soin de régler le sort des îles. « En raison de cette attitude de la Porte et du renforcement de ses effectifs la démobilisation grecque a été ajournée » disait M. du Halgouët. Mais on souhaitait une pression navale exercée sur la Turquie et M. Venizelos espérait que les Puissances agiraient à Constantinople et ne consentiraient aucune avance de fonds à la Porte avant la signature du traité.

dans lequel la Serbie se trouverait impliquée sans y avoir d'intérêt direct, du moins immédiat. Il conseille donc aux négociateurs hellènes de se démettre de leurs prétentions excessives et, bien plus, d'accepter toutes les prétentions turques dans les matières musulmanes, à l'imitation des Bulgares, ajoutant, d'ailleurs, qu'il sera toujours loisible aux Grecs de n'en pas plus tenir compte dans la pratique administrative que les Bulgares ne le feront ainsi qu'il en a été de toutes les stipulations du traité de Berlin dans cet ordre de choses.

La Russie n'est pour une entente de la Turquie ni avec la Grèce ni avec la Bulgarie, et son principal souci, la paix faite, est la question arménienne, envisagée comme un moyen d'avoir en mains dans les provinces orientales de l'Anatolie une clientèle capable d'alarmer à tout moment le Gouvernement ottoman. Elle a donc un jeu distinct de celui des autres Puissances.

Si simplifié que soit le tableau que je viens d'esquisser de l'activité diplomatique des diverses Puissances en Turquie, il en ressort que la situation internationale y est d'une extrême complexité et d'une grande obscurité. Il n'en importe que plus de mettre en lumière la politique qui répond le mieux à l'intérêt de la France, celle qui lui procurerait des résultats durables et non des succès passagers. L'intérêt de la France commandant sans conteste le maintien aussi prolongé que possible de l'Empire ottoman en Asie, nous devons, suivant moi, favoriser les solutions qui laisseront la Turquie étrangère aux compétitions balkaniques; qu'elle ne contracte d'alliance avec aucun des États de la péninsule est donc ce à quoi nous devons tendre; or le vrai moyen de l'en empêcher est tout simplement qu'elle n'ait avec la Grèce ou la Bulgarie aucun motif de querelle. Je regrette déjà à ce point de vue qu'elle ait conservé une zone de territoire aussi considérable sur la rive droite de la Maritza. Cela est fait maintenant et nous n'y pouvons plus rien; mais une question qui reste à résoudre et sur la solution de laquelle nous aurons à prendre position est celle des îles. Je me permettrai donc de donner mon avis à ce sujet à Votre Excellence.

Nous nous sommes déclarés partisans de l'attribution de toutes les îles de l'Egée à la Grèce et nous avons cherché à amener l'Europe à cette solution. Il n'y aurait qu'à persister dans cette politique si elle avait encore quelques chances de succès; il est malheureusement certain aujourd'hui qu'elle rencontrera l'opposition irréductible de la Triplice et il est clair que nous ne recourrons pas pour la vaincre aux seuls procédés qui seraient efficaces. Pour nous épargner un échec qui nous ferait du tort partout, même en Grèce où notre impuissance ferait une impression plus profonde et plus durable que notre bonne volonté, il conviendrait à mon sens de profiter des sympathies que notre philhellénisme éprouvé nous vaut à Athènes pour amener le Gouvernement grec, une fois la paix signée, à conclure une transaction sur les îles avec le Gouvernement ottoman. La Turquie n'a besoin que de Mytilène et de

Chio; que la Grèce renonce à ces deux îles en stipulant pour elles toutes les garanties imaginables, y compris une autonomie complète avec, si l'on veut, un Gouverneur européen; la Porte lui céderait facilement en échange toutes les autres îles (sauf bien entendu celles du détroit) y compris le Dodécanèse et même Rhodes, je crois pouvoir l'affirmer. Que l'on subordonne l'évacuation de Mytilène et de Chio par les troupes grecques à celle de Rhodes et du Dodécanèse par les troupes italiennes, ce serait pour la Grèce une garantie qui ne saurait soulever de notre part aucune objection. Telles sont les bases que je me permets de suggérer pour la transaction que je recommande.

Voilà, Monsieur le Ministre, dans la question des îles, la politique qui me paraît être le plus conforme à nos intérêts; je ne puis que la soumettre à l'appréciation de Votre Excellence.

181.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 171. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 22 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 septembre; Dir. pol., 1 0 octobre.)

Par vos lettres 650 [1] et 653 [2], vous avez bien voulu me signaler l'intérêt que prenait la Consulta à la candidature du Prince Louis-Napoléon au trône d'Albanie, et vous avez exprimé le désir de savoir si le Gouvernement impérial en avait été saisi.

Il résulte des informations recueillies dans une conversation privée avec le baron Schilling qu'on n'a pas encore entendu au ministère impérial des Affaires étrangères prononcer le nom du Prince Louis-Napoléon comme candidat éventuel à la Principauté d'Albanie. Ce Prince, ayant commandé plusieurs années le régiment des hussards de l'Impératrice, a laissé ici de bons souvenirs et beaucoup de sympathies. Précisément pour ce motif nous pouvons douter qu'un tel choix soit agréé par l'Autriche. En tout cas, d'après ce qu'a dit le Directeur de la chancellerie, le Gouvernement russe ne se prononcerait pas sur cette candidature sans s'être entendu au préalable avec le Gouvernement de la République.

(1) Dépêche circulaire du 10 septembre ci-dessus reproduite sous le numéro 133.

(2) Dépêche circulaire du 15 septembre parlant des efforts faits par le marquis de San Giuliano pour assurer le succès de la candidature du Prince Louis-Napoléon.

182.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 223. *Bruxelles, 22 septembre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 1er octobre; Dir. pol., 2 octobre.)

A lire les journaux belges, on croirait prochaine une guerre entre l'Allemagne et la France. Cette éventualité est si souvent envisagée comme un événement auquel il faut s'attendre d'un moment à l'autre que la nouvelle du «grand conflit» ne surprendrait personne.

Il semble aussi que, désormais, il y ait unanimité dans la presse de toutes nuances pour proclamer la nécessité d'assurer la défense du territoire belge contre toute tentative de violation d'où qu'elle vienne. Et ce danger paraît à tous également menaçant des deux côtés de la frontière.

Un organe libéral, *le Journal de Liége,* s'exprime en ces termes au début d'un article que reproduit, en le qualifiant d'excellent, le *XXe siècle.*

« Quand la guerre éclatera entre la France et l'Allemagne, si un mouvement tournant se produit à travers le pays, par quelle frontière débouchera-t-il? Viendra-t-il de l'Est ou du Sud?

« Généralement on s'occupe d'une attaque allemande. Pourquoi l'agression ne viendrait-elle pas du Sud? »

Le *Journal de Liége* déclare avoir pleine confiance dans les sentiments du ministère présidé par M. Barthou que l'on sait ami de la Belgique mais qu'adviendrait-il si demain M. Caillaux, dont on n'a pas oublié le langage très inquiétant pour l'avenir du Congo belge, revenait au pouvoir ? (discours de Saint-Calais du 5 novembre 1911)[1].

D'autre part, le désir de remporter un succès rapide peut modifier les tendances d'un pays. L'importance de l'enjeu sera telle que la pensée d'un mouvement tournant peut germer aussi bien dans le cerveau d'un généralissime français que d'un grand chef allemand.

Donc la Belgique doit se garder au Sud comme à l'Est. L'État-major reconnaît cette obligation et aurait décidé qu'une division entière tiendra garnison dans le Hainaut avec son siège principal à Mons pour surveiller la frontière du Sud. Ensuite, dès que la chose sera possible, un centre d'aviation sera créé à Casteau. Cette mesure s'impose, dit l'auteur de l'article. Le Hainaut n'ayant aucune position fortifiée doit, en effet, disposer non seulement d'une

[1] Voir dans le t. I, 3e série, à la date du 6 novembre, le numéro 38.

forte cavalerie mais aussi d'éclaireurs aériens, ce qui permettrait la prompte concentration en arrière dès la première annonce de l'invasion.

La conclusion du journal est celle-ci : on a pris beaucoup de précautions à l'Est; il est indispensable d'en prendre également au Sud.

Le *XXe Siècle* souligne ces appréhensions : « C'est le bon sens même, dit-il. On nous a accusé de francophobie quand naguère nous avons soutenu cette même thèse. Ferait-on le même reproche à notre confrère libéral ? »

A noter que le même journal annonce à deux jours d'intervalle, avec une satisfaction évidente, l'achèvement presque complet de la ligne stratégique Malmédy-Stavelot qui, sans utilité d'aucune sorte pour la Belgique, augmente singulièrement les facilités d'invasion de son territoire par les forces allemandes.

C'est aussi, ne l'oublions pas, la presse gouvernementale qui s'est montrée partisan tenace du doublement par Tirlemont, Saint-Trond, Tongres et Visé de la ligne Bruxelles-Liége-Allemagne, projet qui a motivé la lettre du Département en date du 19 août dernier (Politique n° 161) [1] et la démarche officieuse et amicale dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence les 22 et 23 août sous les numéros 194 et 197 [2].

183.

Note de l'ambassade britannique.

Paris, september 23rd, 1913.

It appears to His Majesty's Government that all the indications point to a state of increasing instability in Albania which must lead to war eventually and may at any moment precipitate serious troubles in Albania itself and complications on the frontier. No steps whatever are being taken to improve matters. There are signs, on the other hand, that the local authorities are being disintegrated, and the Commission, whose function was to advise the Powers and, pending the establishment of a definite Government, to exercise

(1) Le Ministre invitait M. Klobukowski par cette dépêche à s'entretenir amicalement au sujet de ce chemin de fer avec les ministres belges compétents.

(2) Dans le rapport n° 194 M. Klobukowski parle de l'entretien qu'il a eu avec M. Davignon et du mécontentement causé à Liège par le projet de chemin de fer Tirlemont-Saint-Trond-Tongres-Visé. Dans le rapport du 23 août n° 197, M. Klobukowski parle de la déclaration faite à la Chambre belge par le Ministre des chemins de fer qui avait montré l'utilité de la ligne projetée pour les relations économiques de la Belgique avec l'Allemagne. Il y a, dit M. Klobukowski, un autre aspect de la question : cette ligne nouvelle, si la construction n'en a pas été demandée par l'Allemagne, répond du moins à ses désirs.

control over the native authorities — as was agreed to by Sir Edward Grey in the formula adopted by the Powers on July 29 th[1] — cannot get to work because the Austrian member of the Commission has not yet been appointed; moreover objection is taken to any extended use of the Commission of Admirals and the international force at Scutari. In the opinion of His Majesty's Government the position of the latter in these circumstances is scarcely dignified; they are kept inactive and no preparations are being made to enable them to hand over their limited functions to any other authority. His Majesty's Government stated some time ago that they could not keep Admiral Burney at Scutari indefinitely and, unless there be some prospect of making progress with the Commissioners, they will feel obliged to withdraw Sir C. Burney and the whole of the British force without further delay.

His Majesty's Ambassador has the honour, by direction of Sir Edward Grey, to bring the foregoing considerations to the notice of the Minister for Foreign Affairs and to impress on His Excellency the serious view which His Majesty's Government take of the situation.

Sir Francis Bertie is to point out that the Commissioners, if on the spot, would be able to communicate with the Albanian local authorities, to stimulate, to control and to advise them. At present there is no one who can even communicate with them and it does not seem fair to the Admirals and the international force at Scutari to keep them there as spectators of increasing trouble which they are not permitted to prevent, even in the neighbourhood of Scutari, and for which their presence can be no remedy. This at least is the view held by His Majesty's Government in regard to Admiral Burney and the British force, and which Sir Françis Bertie has been instructed to represent to M. Pichon[2].

Traduction.

Il semble au Gouvernement de Sa Majesté que tous les renseignements font prévoir un état d'instabilité croissante en Albanie, état qui peut conduire éventuellement

(1) Voir le rapport de M. Paul Cambon reproduit dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 497. La réunion à laquelle fait allusion la note anglaise s'est tenue le 28 juillet.

(2) On peut rapprocher de cet aide-mémoire le télégramme adressé de Berlin par M. Jules Cambon le 23 septembre, à 20 h. 40 : «Le Chargé d'affaires d'Angleterre a informé aujourd'hui le Gouvernement impérial qu'il se faisait temps que la question albanaise fût réglée et que, si la situation actuelle se prolongeait le Gouvernement britannique se verrait [obligé] de retirer son amiral et ses troupes de Scutari. J'ai lieu de croire que le Foreign Office envisage en ce moment les complications auxquelles il pourrait être mêlé par la présence de ces troupes si un conflit [éclatait] entre la Serbie et l'Albanie. M. de Jagow me parlant de la situation dans les Balkans m'a avoué qu'il y craignait une reprise des hostilités. Si les Serbes étaient occupés, les Bulgares seraient, d'après lui, bien capables d'essayer d'en profiter et les Turcs également en ce qui touche la Grèce. «La seule chose acquise, m'a-t-il dit, c'est que, quoi qu'il arrive, les Puissances ne s'en mêlent pas».

à la guerre et hâter à tout moment la survenance de troubles sérieux en Albanie même et de complications à la frontière. Cependant on ne prend aucune mesure pour améliorer la situation. D'autre part, il se manifeste des indices de la désagrégation des autorités locales; et la Commission, créée pour renseigner les Puissances et pour exercer son contrôle sur les autorités indigènes jusqu'à l'établissement d'un Gouvernement définitif, — conformément à la formule acceptée par Sir E. Grey et adoptée par les Puissances le 29 juillet — ne peut pas se mettre au travail parce que le membre autrichien de cette Commission n'a pas encore été nommé. De plus, on élève des objections contre toute extension donnée à l'emploi qu'on pourrait faire de la commission des amiraux et de la force internationale de Scutari. Dans l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté, la situation de cette commission et de cette force manque presque de dignité, dans de pareilles conditions; elles restent inactives, et rien ne se prépare pour les mettre en mesure de remettre leurs fonctions à une autre autorité. Le Gouvernement de Sa Majesté a déclaré il y a quelque temps, qu'il ne laisserait pas l'amiral Burney à Scutari indéfiniment et que, à moins qu'il n'entrevît la possibilité de quelque progrès dans la tâche des commissaires, il se considère comme obligé de rappeler, sans autre délai, Sir C. Burney et toute la force britannique.

L'Ambassadeur de Sa Majesté a l'honneur, d'ordre de Sir Edward Grey, d'appeler sur les considérations qui précèdent l'attention du Ministre des Affaires étrangères et de lui signaler particulièrement que le Gouvernement de Sa Majesté considère la situation comme sérieuse.

Sir François Bertie doit faire remarquer que les commissaires, s'ils étaient sur place, pourraient communiquer avec les autorités locales albanaises pour les stimuler, les contrôler et les conseiller. A l'heure présente, personne ne peut même communiquer avec celles-ci et il ne semble pas équitable, vis-à-vis des amiraux et des forces internationales qui sont à Scutari, de les garder là comme simples spectateurs de troubles grandissants qu'ils ne peuvent pas éviter, même dans le voisinage de Scutari, et auxquels leur présence ne peut apporter aucun remède. Telle est, tout au moins, la manière de voir du Gouvernement de Sa Majesté en ce qui concerne l'amiral Burney et la force britannique et Sir Francis Bertie a été chargé de la faire connaître à M. Pichon.

184.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 256. *Vienne, 23 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 septembre.)

La presse viennoise, tout à la fois hostile à la Grèce et devenue légèrement frondeuse envers l'Allemagne, avait noté avec une évidente satisfaction la

situation embarrassante où s'était laissé mettre le Roi Constantin par l'Empereur Guillaume.

Comme d'ailleurs elle est guidée, en ce qui touche la France, par un violent dépit de ce que notre appui financier ne bénéficie pas à la Monarchie, aujourd'hui elle commente ironiquement les paroles par lesquelles le Souverain hellène a tâché d'effacer à Paris son intempérance oratoire de Berlin; ainsi on se plaît à dire que le toast à l'Élysée, en réponse au langage d'une si haute dignité de M. le Président de la République, est une manifestation réglée d'avance moyennant laquelle la Grèce agrandie trouvera chez nous les fonds dont elle aura besoin [1]. Il n'y a rien en somme dans ces articles d'une malveillance un peu lourde qui vaille la peine d'être signalé.

Par contre, je crois devoir rapporter quelques explications qu'est venu m'apporter, avec la plus affectueuse cordialité, mon collègue hellénique, M. Georges Streit. Obligé d'accorder des soins sérieux à sa santé, il n'est revenu qu'hier à Vienne et s'est empressé d'accourir chez moi. Je ne doutais pas qu'il n'eût été profondément troublé par l'incident de Berlin. Depuis la mort du Roi Georges, il m'avait souvent entretenu de l'inexpérience du nouveau Souverain, des influences germaniques qui s'exerceraient à Athènes et de son espoir que le Roi Constantin saurait s'y soustraire; ses confidences ressemblaient à des excuses anticipées pour les écarts de paroles ou de conduite qu'il redoutait.

Avant de rejoindre son poste, il a tenu à se renseigner à Berlin même auprès du Chargé d'affaires M. Théotokis. D'après celui-ci, le Roi de Grèce, assez insouciant en matière de cérémonial, ignorait dans quelles conditions il allait être accueilli dans la capitale allemande. L'Empereur qui l'attendait à la gare, le mena aussitôt dans un salon où ne fut admise que la suite militaire des deux souverains; M. de Jagow et M.Théotokis s'en virent interdire l'accès. Là, Guillaume II remit à son beau-frère le bâton de feld-maréchal en lui adressant la harangue que l'on connaît. Le Roi, pris au dépourvu, paraît-il, répondit en s'inspirant des souvenirs spéciaux qu'évoquaient son retour à Berlin et la présence des généraux dont il était entouré. Il a déclaré depuis qu'il savait à peine ce qu'il a dit. Mais on se chargea à la Cour de rédiger la réponse qu'on lui attribuait; le texte lui en fut montré sans qu'il y ait attaché d'importance. Peut-être au surplus, livré à ses seules réflexions, était-il en mauvaise condition pour en mesurer la portée.

J'ai fait remarquer à M. Streit que l'improvisation plus ou moins exactement transcrite du Roi n'a pris sa véritable valeur qu'au moment où lui-même en a autorisé la publication.

[1] Le baron de Flotow, Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Berlin, donne à entendre que tel était le désir du Gouvernement allemand (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 8572).

Ce qui serait à retenir de ce récit obligeamment tendancieux, c'est que le Souverain grec n'avait pas prémédité sa démonstration germanophile, que le ton en a été haussé par le rédacteur chargé de la reproduire et que l'opinion tout entière en Grèce a désavoué les sentiments exprimés par Constantin.

A moins qu'il ne soit surveillé de près par des Ministres plus conscients que lui des intérêts de la Grèce, le Roi subira facilement l'influence que la politique allemande s'efforcera d'exercer sur son esprit. Ce danger n'était pas à craindre avec son père; à celui-ci, M. Streit représentait, l'an dernier, que ses séjours annuels à Vienne n'avaient jamais comme contre-partie une visite à Berlin. « Oublies-tu donc, riposta le défunt Roi, que je suis danois? » Le souvenir de ces origines se perd rapidement à la Cour d'Athènes. Ce qu'il y a de mieux à souhaiter c'est que la dynastie devienne vraiment grecque.

185.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

D. n° 819. *Paris, 23 septembre 1913.*

Dans une note qu'il avait remise à mon Département le 24 juillet dernier[1], l'Ambassadeur de Russie à Paris semblait indiquer que le Gouvernement impérial voulait subordonner l'accord intervenu entre nous, à une entente directe de la Russie avec la Turquie au sujet des chemins de fer arméniens. J'avais invité l'Ambassadeur de la République à Saint-Pétersbourg à signaler au Ministre impérial des Affaires étrangères l'écart qui existait entre les conceptions de M. Isvolsky et l'entente établie entre les deux Gouvernements le 5 juillet dernier[2].

Ainsi que vous le verrez par la lecture des deux lettres ci-jointes échangées entre M. Delcassé et M. Sazonoff[3], le Gouvernement impérial nous donne toute satisfaction touchant les différents points de cet accord, mais en fait néanmoins subordonner l'exécution à une entente nouvelle de la Russie avec la Turquie sur les modifications à apporter à l'arrangement de 1900.

J'ai chargé l'Ambassadeur de la République de faire remarquer à M. Sazonoff qu'il y avait là une condition qui ne nous avait pas été posée tout d'abord et dont il n'avait pas été question au cours des conversations que M. Poincaré a eues à ce sujet pendant son séjour à Pétersbourg.

(1) En fait le 23. Voir t. VII, 3e série, n° 449.

(2) Voir t. VII, 3e série, n° 239, note.

(3) La reproduction de ces lettres a paru inutile. Voir les pièces visées dans les notes ci-dessus.

Il est vrai que l'Ambassadeur de Russie à Paris y a fait allusion et semblait même subordonner le principe de l'accord et non pas seulement son exécution à la conclusion d'une entente russo-turque. M. Sazonoff, si on se réfère aux termes de sa note, considère au contraire explicitement notre accord comme dès maintenant établi.

En présence de cette divergence de vues entre M. Isvolsky et son Ministre, j'ai estimé utile de demander des précisions au Gouvernement impérial.

M. Sazonoff a déclaré à M. Doulcet que c'était bien l'exécution et non pas le principe de l'accord franco-russe qui dépendait d'un nouvel accord russo-turc. Il a ajouté que c'était intentionnellement qu'il avait parlé dans sa lettre de «l'accord intervenu avec le Gouvernement de la République» comme d'un fait établi. Enfin M. Sazonoff a reconnu n'avoir pas parlé antérieurement à M. Poincaré et à M. Delcassé du lien existant entre ces deux accords, mais a affirmé à un Chargé d'affaires que ce «lien était une nécessité de fait dont il fallait bien tenir compte».

Je crois utile de vous donner connaissance de ces indications qui m'ont paru de nature à vous intéresser.

186.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 173. *Saint-Pétersbourg, 23 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 septembre; Dir. pol., 1er octobre.)

Par un télégramme qui vient d'arriver à Pétersbourg, le Roi de Roumanie a conféré à M. Sazonoff le collier de Carol, la plus haute distinction dont il dispose, «en témoignage de sa haute estime et pour reconnaître les services rendus dans des circonstances exceptionnellement importantes». C'est une nouvelle manifestation des relations d'amitié qu'entretiennent les deux nations voisines dont les maisons régnantes sont à la veille de s'unir par une alliance de famille. D'après les informations que j'ai pu recueillir, la date de l'entrevue, qui aura lieu à Livadia, n'a pas encore été fixée. Avant de prendre le chemin de Crimée, le Prince héritier de Roumanie, accompagné de deux de ses enfants, est allé rejoindre sa femme en Bavière, dans le domaine de la Duchesse de Cobourg, qui a négocié le mariage pendant le long séjour qu'elle fit cette année à la Cour de Russie. On ne dit pas laquelle des filles du Tsar est destinée au Prince Charles, mais il se pourrait que sa préférence se portât vers la Grande-Duchesse Tatiana, sœur cadette de la Grande-Duchesse Olga, dont le nom a été d'abord donné par les journaux.

Ce projet d'alliance emprunte-t-il aux circonstances dans lesquelles il s'est formé une signification politique particulière? L'appui prêté au Cabinet de Bucarest par la diplomatie impériale, au moment où les prétentions bulgares menaçaient l'équilibre balkanique, aura-t-il eu pour conséquence de détacher la Roumanie de l'orbite qu'elle a si longtemps suivie? D'après des propos qui m'ont été rapportés de bonne source, le charme de l'Autriche est maintenant rompu. Le Roi Carol lui-même, dont l'intimité avec la Cour de Vienne était telle qu'il recevait, m'assure-t-on, de François-Joseph une communication périodique et directe de dépêches diplomatiques, laisse entendre à son entourage que dans ces derniers temps le vieil Empereur a été mal conseillé.

Quant aux hommes politiques roumains, ils énumèrent quatre occasions dans lesquelles, en moins d'une année, l'Autriche aurait sacrifié les vrais intérêts de leur pays. A la conférence de Saint-Pétersbourg, s'il est vrai que la diplomatie autrichienne ait soutenu la revendication de Silistrie et de ses environs, elle cherchait en même temps à attribuer Salonique aux Bulgares, ce qui aurait entraîné pour la Roumanie une considérable diminution de sa puissance relative. A la conférence de Londres, elle aurait laissé le champ libre à M. Daneff au détriment des envoyés roumains. Plus récemment, le comte Berchtold multiplia ses efforts pour empêcher la Roumanie de mobiliser au moment décisif et lui dérober ainsi l'occasion d'imposer sa paix aux belligérants. Enfin on ne saurait oublier à Bucarest le langage péremptoire du Ministre d'Autriche déclarant, une fois le traité signé, que ce traité était inacceptable et qu'une revision s'imposait.

Sur ces différents points, la lumière est faite, la leçon a porté. Mais si le charme est rompu à l'égard de Vienne[1], il reste encore entier à l'égard de Berlin, au moins pour le Roi Carol.

De ce côté on n'a rien négligé pour séduire et pour plaire : prévenances, honneurs, conseils profitables, prestige exercé par l'Empire et l'Empereur. Les liens traditionnels en sortent resserrés. Comme le remarque M. de Manneville dans son rapport du 9 septembre[2], « pendant la crise qui vient de bouleverser toutes les positions anciennes dans l'Europe du Sud-Est, l'Allemagne a eu sa politique propre, distincte de la politique autrichienne ».

Ces tendances diverses qui se dessinent autour de la Roumanie ne doivent pas, à la vérité, faire perdre de vue le principal résultat qu'elle a obtenu dans la liquidation orientale. La crise a tiré le pays de la dépendance où son Gouver-

[1] On peut lire cependant un télégramme, adressé le 11 août par le prince de Fürstenberg au comte Berchtold d'après lequel le Roi de Roumanie désapprouvait énergiquement les démonstrations hostiles à l'Autriche et affirmait que, de l'avis de M. Bratiano, la Roumanie devait, plus que jamais, après la guerre balkanique, avoir une politique d'accord avec la Triple Alliance (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 8329).

[2] Ci-dessus reproduit sous le numéro 130.

nement l'avait placé. Affranchi de la tutelle de l'Autriche, il entend désormais poursuivre dans les Balkans des vues personnelles.

Alors que les États de la péninsule ne jouissaient que de peu de faveur, la Roumanie se piquait de n'être pas balkanique, elle le devient aujourd'hui depuis qu'il est profitable de l'être. Sa province maritime, agrandie par les stipulations de Bucarest, n'est-elle pas située au Sud du Danube? Le succès diplomatique qu'elle a remporté par son intervention militaire opportune lui assigne le rôle qu'elle doit remplir dans la paix. Par sa position géographique dominante, sa population plus nombreuse, l'état de ses finances et de son armée, par le contact qui s'est établi à Bucarest entre ses hommes politiques et les plénipotentiaires serbes et grecs, elle cherchera à maintenir dans les Balkans cet équilibre de forces qu'elle a contribué à y fonder.

L'entente entre les Ministres dirigeants de Roumanie, de Serbie et de Grèce est donc destinée à survivre aux circonstances qui l'ont fait naître. En ce qui concerne la Grèce, cette entente serait d'ailleurs fortifiée par une union de famille, le fils du Roi Constantin devant être fiancé, me dit-on, à la Princesse Élisabeth, fille du Prince héritier de Roumanie.

Dans ces conditions, si la Roumanie se trouve aujourd'hui détachée de l'Autriche, son rapprochement avec la Russie n'entraîne encore ni accord positif ni communauté de vues en Orient.

P. S. — M. Nano, Ministre de Roumanie à Pétersbourg, est nommé secrétaire général du ministère des Affaires étrangères à Bucarest. Il sera remplacé ici par M. Diamandi, actuellement Ministre à Rome.

187.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome, Constantinople, Scutari d'Albanie.

T. n°s 1046-47, 866-67, 924-25, 780-81, 882-83, 910-11, 10-11.

Paris, 24 septembre 1913, 12 h., 12 h. 45.

Le Chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique m'a exposé les appréhensions que cause à son Gouvernement la situation en Albanie où des troubles graves et même des complications sur la frontière sont à redouter.

Aucune mesure n'est prise pour remédier à cet état de choses; les autorités locales sont divisées et la Commission de contrôle, prévue par l'accord du 29 juillet, ne peut entrer en fonctions par suite de la non-désignation du

commissaire autrichien. D'autre part, toutes les propositions concernant une extension des pouvoirs confiés aux amiraux et aux troupes internationales ont été repoussées.

Dans ces conditions, le Gouvernement britannique estime peu convenable de maintenir à Scutari les amiraux et les forces internationales sans leur donner les moyens de réprimer les troubles croissants, dans les environs immédiats de la ville, et envisage le rappel de Sir Cecil Burney et du détachement anglais, si aucune mesure n'est prise au sujet de la Commission de contrôle.

En réponse, j'ai déclaré à M. Carnegie :

1° Que le Gouvernement de la République est désireux d'agir en étroit accord avec le Gouvernement de Sa Majesté britannique dans la question d'Albanie;

2° Que le Gouvernement de la République, sans vouloir aucunement se dérober aux obligations internationales qu'il a souscrites devant la réunion des Ambassadeurs à Londres, estime devoir restreindre autant que possible son action militaire en Albanie;

3° Que le Gouvernement de la République partage l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté britannique sur la situation inadmissible dans laquelle se trouvent les amiraux et les commissaires étrangers à Scutari.

Pour Londres : Veuillez vous entretenir dans ce sens avec le Gouvernement royal.

Pour Saint-Pétersbourg : Veuillez vous entretenir dans ce sens avec le Gouvernement impérial.

188.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 427. Confidentiel. *Berlin, 24 septembre 1913, 18 h. 50.*

(*Reçu :* 19 h. 40.)

Réponse au télégramme 860 [1].

Le baron de Neuflize m'a rendu compte de la première conversation avec les financiers allemands qui a eu lieu ce matin. Malgré un désir réciproque et

[1] Le télégramme auquel M. Jules Cambon fait allusion paraît être le 865 du 23 septembre; par ce télégramme M. Pichon annonçait le départ pour Berlin de MM. de Neuflize et Klapka.

très vif d'entente, les négociateurs ne sont pas arrivés à trouver une formule excluant la reprise des dix-huit millions nominaux série I. Ils chercheront encore une nouvelle combinaison, mais étant donné l'importance de la négociation et les conséquences fâcheuses qu'aurait une rupture, ces messieurs estiment désirable qu'une certaine latitude leur soit laissée. Je ne puis que soumettre cette suggestion à Votre Excellence.

A mes yeux il serait opportun de saisir cette occasion de détente et, au point de vue de l'avenir, de tenir compte des éventualités qui peuvent se présenter en Orient en écartant les chances de conflit qu'elles recéleraient, si un accord préalable ne se produisait pas.

Le baron de Neuflize et ses collègues seraient heureux que Votre Excellence leur fît tenir sa réponse le plus tôt qu'il lui sera possible.

189.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 252. *Vienne, 24 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 septembre.)

Comme suite à mon télégramme d'hier, n° 139 [1], je crois devoir reproduire ci-dessous une sorte de communiqué publié ce soir par la *Neue Freie Presse*. Les déclarations du Ballplatz ne correspondent guère à la gravité de la situation, mais elles permettent de croire que le Gouvernement austro-hongrois persistera à n'exercer aucune action ostensible sur les événements. Il lui suffit, comme toujours, d'affirmer qu'il les avait prévus.

« La Serbie a annoncé aux grandes Puissances qu'en raison des troubles survenus à la frontière albanaise, elle est obligée de se préserver par les armes des dangers dont elle est menacée. En présence de ces complications, le point de vue de l'Autriche-Hongrie est le suivant :

« Nous avons soutenu à la Conférence des Ambassadeurs de Londres que l'Albanie devrait être pourvue de frontières en rapport avec les besoins du pays et offrant une garantie pour le maintien de la paix et de la tranquillité. Comme l'assentiment unanime n'a pu être obtenu en faveur de notre opinion, il a fallu finalement nous contenter d'une solution transactionnelle. Nous nous en tenons donc maintenant aux termes précis des arrangements de Londres. De même que nous voulons que soient respectés les droits reconnus

[1] Par ce télégramme M. Dumaine faisait connaître que le Cabinet de Vienne reprochait à la Serbie de provoquer des incidents à la frontière albanaise.

à l'Albanie, nous aurons égard à ceux qui ont été conférés à la Serbie. Mais nous déplorons que les prévisions de tous les gens renseignés sur l'Albanie, d'après lesquelles les stipulations adoptées amèneraient sûrement des troubles, se soient si promptement réalisées ».

En répondant au prince Koudacheff, Chargé d'affaires de Russie, qui lui demandait si l'Autriche-Hongrie interviendrait ou chercherait à faire modifier les délimitations territoriales, le comte Berchtold avait déclaré avant-hier « qu'il n'avait pas l'intention de toucher à une brique de l'édifice construit avec tant de peine par les Ambassadeurs à Londres ».

D'ailleurs, jusqu'à présent, on ne cherche pas à faire retomber exclusivement sur les Serbes la responsabilité des événements. Si même, déclare-t-on, les protestations formulées par ceux-ci ne sont pas entièrement fondées, il n'est pas douteux que l'Albanie est en pleine anarchie, et cela parce que les Puissances se sont soustraites à la tâche qui leur incombait. C'est des omissions commises par elles que résultent les inquiétudes, dont une fois de plus, l'Europe est assaillie.

190.

Note pour l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, 24 septembre 1913.

Par une note en date du 18 de ce mois [1] l'Ambassadeur de Sa Majesté britannique a bien voulu faire connaître au Département des Affaires étrangères que le Gouvernement royal considère comme peu importante la question du lieu de réunion de la Commission de contrôle de l'Albanie et que, tout en estimant préférable à cet égard la ville de Scutari, il agréera néanmoins Valona, proposée par l'Italie, étant entendu que les délégués seront libres de circuler dans le pays. Par contre, le Gouvernement de Sa Majesté est d'avis qu'il y a le plus grand intérêt à ce que la Commission de contrôle se réunisse sans retard et à ce que des autorités locales soient établies à Scutari de manière à permettre le rappel, dans le plus bref délai possible, de la commission des amiraux.

Le Gouvernement de la République partage entièrement cette manière de voir.

M. Pichon prie Son Excellence Sir Ed. Grey de vouloir bien en informer le Gouvernement du Roi et saisit, etc.

[1] Dans cette note, dont la reproduction n'a pas paru nécessaire, Sir Fr. Bertie disait : « Le Gouvernement italien ayant de fortes objections contre le choix de Scutari, comme lieu de réunion de la Commission de contrôle, propose qu'elle se réunisse à Valona. Bien qu'étant d'avis que Scutari serait préférable, le Gouvernement de Sa Majesté est prêt à accepter Valona ».

191.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 692. *Thérapia, 24 septembre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 26 septembre; Dir. pol., 30 septembre.)

Les bases essentielles du projet russe de réformes en Arménie ont été résumées sous six articles dont le texte est ci-joint. L'Ambassadeur de Russie a donné connaissance de ce programme à ses collègues [1], puis en a entretenu le Grand Vizir. Il a retiré une impression assez favorable de son entretien avec ce dernier : le Prince Saïd Halim ne lui a pas paru hostile à la nomination, sur la désignation des Puissances, de deux inspecteurs généraux munis de pouvoirs extraordinaires, ni à la constitution d'une Assemblée élective dans chaque inspection générale, non plus qu'à la répartition par moitié entre musulmans et chrétiens des mandats et des fonctions publiques. Il n'y aurait que sur le contrôle exercé par les Ambassadeurs et les Consuls qu'il aurait opposé une résistance assez nette, en raison de laquelle M. de Giers a omis de lui parler, pour le moment, de la sixième clause.

Au point de vue de la forme, mon collègue russe, afin de ménager le prestige ottoman, propose que la Porte prenne elle-même l'initiative du programme des réformes sur les bases susindiquées et le communique aux Ambassadeurs des six Puissances qui en prendraient acte au nom de leurs Gouvernements.

ANNEXE.

Base essentielle du Projet russe en Arménie.

1° La Sublime Porte a décidé de s'adresser aux Puissances pour leur demander de lui recommander des inspecteurs généraux pour les deux secteurs de l'Anatolie orientale :

a. Erzeroum, Trébizonde, Sivas, et

b. Van, Bitlis, Kharpout, Diarbékir,

avec lesquels elle pourrait conclure un contrat de cinq ans; la Sublime Porte manifeste en même temps de sa résolution de s'adresser au concours des Puissances toutes les fois où ces contrats auraient pris fin.

2° La Sublime Porte reconnaît à ces deux inspecteurs le droit de présenter

[1] Il y avait eu à ce sujet entente entre M. de Giers et M. de Wangenheim en particulier. (Voir *Grosse Politik,* vol. 38, pièce n° 15390.)

à la nomination du Gouverneur de Sa Majesté le Sultan les fonctionnaires supérieurs et les Juges, de nommer les autres fonctionnaires ainsi que de destituer librement sans exception aucune tous les fonctionnaires de leur secteur.

3° Il y aura dans chacun de ces deux secteurs une assemblée élective composée par moitié de musulmans et de chrétiens.

4° Ce même principe de l'égalité sera appliqué pour la répartition de toutes les fonctions dans les deux secteurs.

5° La Sublime Porte invite les grandes Puissances de contrôler elles-mêmes l'application des réformes par l'entremise des Ambassadeurs à Constantinople et de leurs Agents sur les lieux.

6° La Sublime Porte se propose de s'entendre avec les Puissances sur les autres réformes à appliquer dans les deux secteurs de l'Anatolie orientale [1].

192.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 25 septembre 1913.*

J'attends avec beaucoup de curiosité la réponse au télégramme que je vous ai adressé hier [2] pour vous demander, de la part de M. de Neuflize et de ses compagnons, un peu de latitude en ce qui concerne la question des dix-huit millions nominaux (quatorze millions effectifs) que les Allemands veulent nous passer. Je comprends parfaitement qu'au ministère des Finances, où l'on examine la question en elle-même et sans tenir compte autant que nous des répercussions qu'elle comporte, on désire avoir une contre-partie ferme à l'acceptation de ces dix-huit millions [3], mais je dois dire qu'à mes yeux l'intérêt politique déborde de beaucoup le côté financier réduit à une somme relativement modeste, quand on la compare à la grandeur des entreprises que notre industrie aurait entre les mains si la négociation aboutit.

Les arrangements que vous avez préparés avec Djavid [4], et dont j'ai pris connaissance à mon retour ici, dépendent, quant à leur exécution, du succès de la négociation de M. de Neuflize. Djavid s'est arrangé avec les Anglais; il

(1) Le Chargé d'affaires de Russie à Paris, M. Sévastopoulo, a remis le 25 septembre au ministère des Affaires étrangères une note reproduisant textuellement les termes de ce projet. Il ajoutait que l'accord s'était établi à ce sujet entre les Ambassadeurs de Russie et d'Allemagne à Constantinople. Cf. *Grosse Politik*, vol. 38, pièce n° 15390.

(2) Ci-dessus reproduit sous le numéro 188.

(3) Voir la lettre du Ministre des Finances à la date du 7 septembre, ci-dessus reproduite sous le numéro 123.

(4) Voir, au sujet de ces accords, la note reproduite, à la date du 20 septembre, sous le numéro 172.

va venir ici après qu'il aura quitté Paris. Les Anglais ont communiqué aux Allemands tout ce qu'ils ont fait avec Djavid [1] et ceux-ci communiqueront aux Anglais tout ce qu'ils feront avec lui. Ils pensent que cette communication réciproque aura également lieu entre eux et nous. En réalité, les Anglais et les Allemands sont également désireux de s'entendre entre eux pour le règlement présent et futur de la question de l'Asie Mineure. Ce qu'il s'agit de savoir aujourd'hui, c'est si nous nous abstiendrons de prendre part à cet accord, suivant en cela les traditions boudeuses de la politique qui a été la nôtre en Égypte et à l'origine du Bagdad, ou si nous assurerons nos intérêts dans l'avenir et maintiendrons en Orient notre politique traditionnelle, en écartant dès aujourd'hui toutes les concurrences qui pourraient se produire dans les parties de l'Asie Mineure où notre influence morale et économique s'est toujours exercée. Je ne pense pas que, en présence d'une pareille alternative, il puisse y avoir hésitation. Quel que soit l'avenir, il faut prendre nos précautions et dégager notre domaine.

De toutes ces négociations à Londres, à Paris et à Berlin, ce qui doit résulter, c'est : 1° une certaine consolidation économique de la Turquie, et en réalité cela nous est très favorable, et 2° la détermination très nette et d'un commun accord des parts futures et des sphères d'influence actuelles des grandes Puissances dans l'Asie Mineure [2].

Or comme, ainsi que je vous l'ai toujours écrit, malgré les heurts et les difficultés quotidiennes de la politique internationale, le Gouvernement allemand ne voit comme cause de guerre inévitable dans le monde qu'un conflit d'intérêts en Orient, c'est véritablement assurer la liberté de notre politique, en même temps que produire, non pas un rapprochement, mais une détente nécessaire, que de se mettre d'accord sur nos intérêts aux uns et aux autres

[1] Les négociations entre l'Angleterre et la Turquie étaient conduites du côté ottoman par Hakki Pacha. Un rapport du prince Lichnowsky reproduit dans *Grosse Politik,* vol. 37, I, pièce n° 14760, montre que, dès le commencement de juillet, les Allemands avaient connaissance des arrangements conclus ou en voie de l'être entre la Turquie et l'Angleterre.

[2] Dans une note rédigée au ministère des Affaires étrangères le 11 mai sur l'attitude de la France à la Commission financière des Affaires balkaniques se trouve ce passage : « Si, faisant abstraction des opinions des diverses Puissances représentées à la Commission de Paris, on considère l'accord suggéré par M. Bompard (dans une note du 8 mai reproduite t. VI, 3e série, n° 518), on est amené à conclure que, sous une forme plus ou moins accusée, il aboutit à la création de zones d'influence. En effet il s'agira en première ligne de répartir entre le réseau allemand et les réseaux français la plus grande partie du territoire asiatique de la Turquie, de créer pour ces réseaux les ressources financières dont ils auront besoin et, forcément, de répartir entre ces territoires les gages qui leur seront affectés... Ce sera un jalon posé pour un partage éventuel de la Turquie d'Asie ». Suivent des considérations sur le danger qu'il y aurait à reconnaître le droit pour l'Allemagne de prendre pied sur le littoral méditerranéen et sur l'opposition que la Grande-Bretagne, la Russie et l'Italie elle-même ne manqueraient pas de faire à une modification aussi grave à l'état de choses existant dans la Méditerranée. La conclusion est qu'il ne faut pas conclure un arrangement séparé avec l'Allemagne.

en Orient. M. de Neuflize et ses collaborateurs m'ont dit qu'ils avaient été frappés du désir d'entente manifesté par les financiers allemands : je ne doute pas que ce désir ne soit inspiré par le Gouvernement impérial. Celui-ci est préoccupé manifestement des mouvements d'opinion créés par le parti pangermaniste et il tient à donner à la résistance qu'il voudrait lui opposer, une base assez solide qui lui permette de mettre en avant les intérêts économiques eux-mêmes de l'Allemagne.

Je dois dire qu'à un autre point de vue, manifestement secondaire, j'aimerais qu'une entente sur la question de nos chemins de fer en Orient pût se faire avec l'Allemagne. Je ne sais rien qui montrerait davantage et aux Italiens et aux Grecs la force de notre position : ils auraient le sentiment qu'ils ont besoin de notre amitié et que l'avenir leur réserve encore un certain rôle de clients à notre égard.

J'ai beaucoup admiré quant à moi l'habileté avec laquelle les Allemands ont su se ménager les faveurs et de l'Italie et de la Grèce, qui se disputaient le même os [1]. Or j'ai pu juger moi-même, par l'attitude de M. Théotokis depuis que je suis rentré à Berlin, de la préoccupation dans laquelle le jette la possibilité d'un arrangement franco-allemand sur une question de chemin de fer en Orient. Il ne me paraît pas mauvais qu'à Athènes on ait ces préoccupations là.

Quant à l'Italie, la concession annoncée du chemin de fer d'Adalia indique que ses ambitions sur Rhodes et Stampalia se sont cristallisées. Elle met le pied sur la partie de l'Asie Mineure qui fait face à ces îles. Les Allemands en sont peu satisfaits, le chemin de fer italien doublant et concurrençant le leur. Il est bon de profiter de ce que les Allemands se désintéressent en ce moment de la Syrie pour écarter avec leurs propres ambitions de ce côté-là celles que pourraient avoir dans l'avenir ces jaloux Italiens.

En résumé, le moment est critique. La Turquie n'est pas encore assez relevée pour faire une politique purement allemande : l'Allemagne elle-même tient compte de nos intérêts économiques dans le domaine que la tradition reconnaît comme étant le nôtre. Ce serait faire un acte qui aurait des conséquences à venir qu'on ne peut pas mesurer que de saisir l'occasion d'assurer notre avenir en Orient. Si nous ne saisissons pas l'occasion, les conséquences seront aussi incommensurables et nous ne sommes pas assez sûrs de l'avenir pour le jouer aujourd'hui sur une question d'amour-propre. A Tilsitt, c'est parce que

[1] Allusion au conflit italo-grec relatif à la frontière sud de l'Albanie et aux îles de la mer Egée. Le représentant de l'Allemagne à Londres soutenait à la réunion des Ambassadeurs les prétentions de l'Italie (voir *Grosse Politik*, vol. 35, pièce n° 13686) et en même temps, indépendamment des marques d'amitié données au Roi Constantin, le Gouvernement allemand appuyait, en particulier contre la Russie, les prétentions de la Grèce (voir *ibid.* la pièce n° 13738 avec les annotations de l'Empereur Guillaume).

la question d'Orient n'a pas été solutionnée entre Napoléon et Alexandre que toutes nos catastrophes sont survenues : l'Orient est resté ce qu'il était à cette époque et vous avez l'occasion de fermer l'outre d'Éole.

193.

M. de Berne-Lagarde, Vice-Consul de France à Monastir,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 9. *Monastir, 25 septembre 1913, 11 h.*

(*Reçu :* le 26, à 14 h.)

Des forces albanaises bien organisées, évaluées à 15.000 hommes, sous la conduite apparente d'Issa Boletinatz [et de] ... Sour[1] ont attaqué Dibra. La garnison serbe, après avoir essuyé de fortes pertes, a dû abandonner tout le bas Dibra et se replier sur Strouga laissant deux canons aux mains des Albanais. En même temps, de nombreuses bandes bulgares, certainement à l'instigation du Gouvernement bulgare, sont entrées en action. Les unes coopèrent avec les Albanais, les autres ont engagé une véritable guérilla dans les régions situées au nord et à l'ouest de Monastir.

Les Albanais, qui ont avec eux un certain nombre de canons et qui seraient, paraît-il, secondés par des officiers autrichiens, sont arrivés près de Strouga. La situation est considérée comme critique, les Serbes ne disposant pas de troupes suffisantes.

On attend ici l'arrivée de quatre régiments qui viendront sans doute par chemin de fer.

Il m'a été impossible de télégraphier jusqu'à présent par suite interruption service télégraphique. Communiqué légation.

[1] Lacune de déchiffrement. Peut-être s'agit-il de Vlora Soureya.

194.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 429. Confidentiel. *Berlin, 26 septembre 1913, 11 h. 13.*
(*Reçu :* 12 h. 15.)

Pour faire suite à mon télégramme 427 [1] et à ma lettre particulière d'hier [2].

M. de Neuflize et ses collègues m'ont fait part de leur intention de partir ce soir à moins que Votre Excellence ne leur télégraphie d'ici là. Bien que nos compatriotes cherchent à éviter que ce départ [ne soit] regardé comme une rupture, je crains qu'il ne reçoive cette interprétation, ce qui, du reste, donnerait satisfaction au vœu exprimé par une partie de la presse allemande et par la fraction pangermaniste de la Wilhelmstrasse.

195.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 26 septembre 1913.
(*Reçu :* Dir. pol., 9 octobre.)

M. Nératoff télégraphie à M. Sévastopoulo que, d'après une communication du Chargé d'affaires britannique à Saint-Pétersbourg, le Cabinet de Londres est vivement préoccupé de la situation en Albanie. En raison de l'impossibilité de laisser indéfiniment à Scutari l'amiral et le détachement anglais, le Gouvernement britannique insiste sur la prompte arrivée en Albanie de la Commission internationale de contrôle.

Allant à la rencontre du désir du Gouvernement britannique, M. Nératoff propose le mode de procéder suivant : [3]

1° Les délégués des Puissances devraient, dans un délai de deux semaines,

(1) Du 24 septembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 188.

(2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 192.

(3) L'Ambassadeur de Russie à Londres a ait au Gouvernement britannique la même proposition et l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris a fait savoir, le 28 septembre, que le Gouvernement britannique était prêt à accepter la façon de procéder proposée par le Gouvernement russe et espérait qu'elle serait généralement jugée acceptable.

se réunir à bord de l'escadre internationale se trouvant dans les eaux albanaises, en vue de la transmission par les autorités navales aux délégués des affaires de la Commission internationale à Scutari;

2° Étant données les objections de certaines Puissances quant au choix de Scutari comme lieu de travaux de la Commission, on pourrait choisir temporairement Valona, comme le point le plus commode au point de vue des communications;

3° On devrait s'en remettre à la Commission du soin d'élaborer le programme de l'action ultérieure après avoir étudié la situation sur les lieux.

En portant ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. Pichon, M. Sévastopoulo est chargé de relever le caractère d'urgence que la question semble présenter aux yeux du Gouvernement impérial [1].

196.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 391. *Belgrade, 26 septembre 1913, 10 h. 30.*
(*Reçu* : le 27, à 0 h. 30.)

Après la prise de Dibra [2], on avait fait courir ici le bruit que les Albanais s'étaient également emparés de Kitchevo; mais cette nouvelle est démentie. Le Gouvernement royal prétend que Prilep et même Monastir seraient en danger. J'ai peine à croire que cela soit exact.

La Serbie a mobilisé la division de la Morava (premier ban) soit environ 25.000 hommes. Elle appelle en ce moment deux classes entières pour toutes les divisions. Des mesures sont prises pour que l'on puisse augmenter rapidement et sans bruit le nombre des forces disponibles.

Mes conversations avec M. Tchaïnovitch (M. Spalaïkovitch étant depuis deux [jours] invisible) et mes collègues de Russie et d'Angleterre me confirment dans l'[opinion] que j'émettais dans ma dépêche 167 [3] : la Serbie complote de mettre les Puissances en face du fait accompli et de demander sur la base de l'*uti-possidetis* la rectification des frontières de Londres. Elle doit avoir dans ce but avec la Grèce des conversations qui, je pense, n'ont pas encore abouti, cette Puissance étant inquiète de l'état de ses rapports avec la

[1] Voir le télégramme adressé le 27 septembre à M. Nératoff par M. Sévastopoulo et reproduit dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, page 624, et dans *Un Livre noir*, tome II, page 152.

[2] Voir ci-dessus, à la date du 25 septembre, le télégramme de Monastir reproduit sous le numéro 193.

[3] Du 20 septembre, ci-dessus reproduite sous le numéro 173.

Turquie et aussi de l'attitude de la Bulgarie. Il me paraît également certain que la Serbie cherche à se faire garantir par la Roumanie au moins contre les Bulgares; il m'a été impossible de savoir si la Roumanie a consenti, mais j'incline à croire qu'il n'en est rien. De là un temps mort dans la fixation de la ligne de conduite du Gouvernement royal.

197.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 876. Confidentiel. *Paris, 26 septembre 1913, 19 h. 15.*

J'apprécie hautement les considérations de politique générale exposées dans votre lettre particulière du 25 septembre [1].

Toutefois, après délibération avec le Ministre des Finances, je ne crois pas pouvoir accorder à M. de Neuflize la latitude qu'il sollicite. Si donc les négociateurs n'ont trouvé aucune autre combinaison excluant la reprise des dix-huit millions de francs, je laisse à M. de Neuflize le soin de juger si sa présence à Berlin est encore utile.

Mais, dans ma pensée, l'impossibilité d'un accord direct entre les financiers ne nous interdit aucunement l'espoir d'arriver à un règlement satisfaisant de cette importante affaire. Je me propose, en effet, de convoquer demain le Chargé d'affaires d'Allemagne pour lui déclarer mon intention d'aborder prochainement la question avec le Gouvernement impérial, dans un sincère désir d'entente.

198.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Vienne, Berlin, Rome, Constantinople.

D. n°s 694, 1256, 473, 999, 672, 808.

Paris, 26 septembre 1913.

Le Ministre de France à Cettigné m'a fait connaître que les rapports continuent à être très tendus entre la Russie et le Monténégro [2] et que l'attitude

(1) Ci-dessus reproduite à la date indiquée sous le numéro 192.

(2) Voir à la date du 2 septembre le télégramme de Cettigné reproduit sous le numéro 109.

du Ministre de Russie à Cettigné ne serait pas étrangère à cet état de choses.

Le Ministre des Affaires étrangères du Roi Nicolas se montre inquiet de cette situation et cherche à se renseigner sur les intentions du Gouvernement impérial à l'égard de son pays et sur l'aide qu'il pourrait trouver auprès de nous en vue d'amener un rapprochement avec la Russie.

M. Plamenatz s'en est ouvert à M. Delaroche-Vernet en ces termes : « Le Monténégro n'a le choix qu'entre deux politiques : il faut qu'il se mette du côté de la Russie ou du côté de l'Autriche; si la première de ces deux Puissances nous repousse, nous serons forcés de nous tourner vers la seconde.

« Personnellement, j'aurai démissionné avant, mais ce rapprochement que je n'aurai pas voulu faire, un autre que moi le fera. » Allusion, sans doute, à M. Grégovitch, maréchal de la Cour du Roi Nicolas et partisan d'une politique austrophile.

Pour Saint-Pétersbourg seulement :

Je ne verrais aucune objection à ce qu'à l'occasion vous fassiez part de ces indications à M. Nératoff à titre d'information.

Pour Londres, Berlin, Vienne, Rome, Constantinople :

Je crois utile de vous faire part de ces indications que j'ai communiquées au Chargé d'affaires de la République à Pétersbourg en lui laissant le soin d'en donner, à l'occasion, connaissance à M. Nératoff, à titre d'information.

199.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg, Constantinople, et à M. Krajewski, délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie.

D. n°s 1000, 474, 671, 696, 810, 18 (Chiffrée).

Paris, 26 septembre 1913.

Le Chargé d'affaires de la République à Londres m'a fait part d'une conversation qu'il a eue, le 21 de ce mois, avec Sir Arthur Nicolson au sujet des affaires albanaises [1].

Le Foreign Office se montre très mécontent de l'attitude observée par les Autrichiens et les Italiens à l'égard de Sir Cecil Burney.

Telle est une des raisons pour lesquelles, ainsi que je vous l'ai fait connaître

[1] Voir le rapport de M. de Fleuriau en date du 21 septembre ci-dessus reproduit sous le numéro 175.

par mon télégramme du 24 de ce mois, le Gouvernement britannique envisagerait le rappel de l'amiral Burney et du détachement anglais.

D'autre part, Sir Edward Grey espère par cette menace hâter la nomination du délégué austro-hongrois.

Je vous serai obligé de conserver à ces indications un caractère confidentiel.

200.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 582. *Berlin, 26 septembre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 30 septembre; Dir. pol., 1er octobre.)

Au cours de ma dernière conversation avec le Secrétaire d'État sur les affaires d'Orient, nous nous sommes entretenus des difficultés que rencontrerait l'établissement monarchique que les Puissances ont l'intention de créer en Albanie. J'ai été amené à parler ainsi à mon interlocuteur de quelques-uns des candidats au trône dont on a cité dernièrement les noms et parmi eux j'ai cité le prince Louis-Napoléon que les dépêches du Département 925 (1) et 937 (2) avaient particulièrement mentionné. M. de Jagow m'a répondu que la candidature de ce prince avait été l'une de celles qui avaient paru le plus dignes d'attention, mais qu'il la croyait aujourd'hui abandonnée. Il a ajouté que du reste l'Allemagne se désintéressait complètement du choix du Prince qui serait définitivement l'élu des Puissances.

201.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 430. Confidentiel. *Berlin, 27 septembre 1913, 1 h. 20.*
(*Reçu :* 1 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme 876 (3).

Ce télégramme me parvient au moment où M. de Neuflize et ses collègues

(1) Dépêche circulaire du 10 septembre ci-dessus reproduite sous le numéro 133.

(2) Voir au sujet de cette dépêche le rapport de Pétersbourg en date du 22 septembre ci-dessus reproduit sous le numéro 181, (note 2).

(3) Du 26 septembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 197.

vont partir pour Paris. Je les fais prévenir que Votre Excellence n'a pas cru pouvoir accorder la latitude demandée.

Dans l'ensemble de la négociation, la question de la reprise des dix-huit millions a été réservée. Toutes les autres questions, raccords de lignes, tarifs, etc., ont été réglées.

Nos négociateurs ont présenté les difficultés opposées par eux à l'acceptation des dix-huit millions nominaux comme provenant des financiers de Paris qui doivent être associés à l'opération. Le Gouvernement est en dehors.

Il n'y a donc pas rupture, mais réserve d'un point. Il me paraîtrait utile, si Votre Excellence juge [opportun] de voir le Chargé d'affaires allemand, qu'elle ne le fît qu'après avoir revu M. de Neuflize et reçu de lui des explications complètes sur ces négociations qu'il a poursuivies et l'état actuel de la question. M. de Neuflize arrivera demain soir samedi à Paris.

202.

M. Conty, Ministre de France à Pékin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 101. *Pékin, 27 septembre 1913, 6 h. 20.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

Le Ministre japonais, au cours d'une réunion des représentants des cinq Puissances intéressées à l'emprunt, nous a fait connaître les nouvelles instructions qu'il a reçues de son Gouvernement au sujet de la reconnaissance officielle de la République chinoise. Le Gouvernement japonais propose que cette reconnaissance ait lieu aussitôt que le Gouvernement chinois, en notifiant aux légations le résultat de l'élection précidentielle, aura accompagné *spontanément* cette notification de la déclaration suivante : « Tous les traités, conventions et autres engagements contractés par les Gouvernements mandchou et provisoire à l'égard des Gouvernements, sociétés ou particuliers étrangers seront strictement observés, et tous les droits, privilèges et immunités dont jouissent les étrangers en vertu d'engagements internationaux, d'actes de souveraineté nationale et d'usages établis seront confirmés par la présente déclaration ». Mes collègues russe, anglais, et allemand, et moi avons promis de soumettre en la recommandant cette proposition à nos gouvernements.

D'après la conversation que j'ai eue avant-hier avec le Président du Conseil, le Gouvernement chinois compte que l'élection présidentielle aura lieu avant un mois.

203.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes.

T. n° 614. *Paris, 27 septembre 1913, 20 h. 30.*

Au cas où tous vos collègues auraient reçu des instructions analogues, je vous prie de vous entendre avec eux pour recommander au Gouvernement hellénique :

1° De ne pas s'opposer aux décisions des Puissances concernant la frontière méridionale de l'Albanie;

2° D'empêcher dans les territoires où la Commission va opérer toute démonstration de nature à entraver la marche de ses travaux.

204.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 179. Secret. *Saint-Pétersbourg, 27 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 septembre; Dir. pol., 4 octobre.)

Le Gouvernement russe, après avoir donné son adhésion de principe aux résultats des pourparlers officieux de M. de Verneuil, manifeste quelque hésitation au moment de prendre les engagements fermes qui sont la contre-partie des facilités qui lui sont offertes pour l'émission des emprunts de chemins de fer en France.

M. Nératoff m'a lu hier un projet qu'il avait préparé comme réponse à la note de l'ambassade du 11/24 août (annexe à ma lettre n° 151)[1], en me prévenant qu'il ne se considérait pas encore en mesure de parler d'une façon plus catégorique des questions militaires. Aux termes de cette note, le Gouvernement impérial prend acte de l'offre du Gouvernement français pour l'émission d'emprunts de chemins de fer; de son côté il ne manquera pas de tenir compte du désir du Gouvernement français pour la construction de lignes stratégiques. La note mentionne ensuite la décision prise d'augmenter l'effectif

[1] Voir ci-dessus à la date du 30 août, n° 104.

de l'armée, et s'abstient d'adhérer formellement à la procédure financière que nous avons proposée.

Ainsi il n'est pas dit que les lignes stratégiques seront celles « prévues d'accord avec l'État-major français », il n'est pas dit qu'elles seront « sur la frontière de l'Ouest », il n'est pas dit qu'elles seront construites « immédiatement ». Il n'est pas dit de combien sera l'augmentation des effectifs et à partir de quand elle aura son plein effet. Il n'est pas dit que le Gouvernement russe fera lui-même la demande annuelle d'admission à la cote, comme le réclame expressément notre Ministre des Finances.

« C'est vague, m'a dit de lui-même M. Nératoff, mais actuellement nous ne pouvons pas dire davantage; nous ne pouvons pas faire état de l'accord intervenu au mois d'août entre les États-majors parce que jusqu'à présent le Gouvernement russe l'ignore officiellement : le général Gilinski, à la suite de ses entretiens avec le général Joffre, a adressé son rapport au Ministre de la Guerre; celui-ci est absent, à son retour il devra en conférer avec les autres Ministres intéressés, puis soumettre son rapport à l'Empereur. Tout cela demandera du temps, et ce sera pas avant le mois de novembre que le Gouvernement russe aura sanctionné les propositions de l'État-major.

Je répondis qu'il semblait préférable que le Ministre impérial attendît pour nous envoyer sa réponse de pouvoir la compléter et être en possession de tous les éléments lui permettant de confirmer sur tous les points notre note du 24 août. Du moment que le ministère russe des Finances n'était pas pressé de procéder à l'émission d'un emprunt, le temps importait peu; ce qui importait, c'était — puisque les deux Gouvernements sont d'accord sur le fond — que les deux notes concordassent en la forme, et constatassent ce parfait accord des deux Gouvernements.

M. Nératoff me dit que c'était bien ainsi qu'il l'entendait, et que c'est pour cela qu'il avait tenu à me donner, au préalable, lecture de son projet de réponse afin d'être sûr de prévenir tout malentendu.

Nous ne devons pas nous étonner quand les Russes éprouvent quelque peine à souscrire des engagements nets, car nous connaissons le peu de goût qu'ils ont pour les précisions. En fait de précisions, nous demandons d'ailleurs simplement au Gouvernement impérial de nous faire part des décisions qu'il a déjà prises comme M. Kokovtzoff et M. Sazonoff l'ont tous deux assuré tant pour l'augmentation des effectifs de l'armée que pour la construction des chemins de fer stratégiques. Il se peut que les ministères civils soient tentés d'esquiver une partie des dépenses militaires réclamées par les États-majors, mais notre rôle à nous est au contraire de veiller à ce que les desiderata formulés par les deux États-majors pour l'accroissement des forces de notre alliée ne restent pas des vœux platoniques.

Au surplus, il dépend de nous d'en obtenir la réalisation lorsque l'époque

des émissions s'approchera. Pour le moment M. Kokovtzoff ne désire pas voir entrer en vigueur avant le 1er janvier 1914 le futur arrangement. D'après ce qui m'a été expliqué au ministère des Affaires étrangères, il demande qu'il soit bien entendu que ce nouvel arrangement laisse subsister jusqu'à complet épuisement l'accord intervenu en 1912 entre M. Klotz et M. Davydoff pour une émission de 165 millions de roubles. Cent millions ayant été émis déjà, il resterait encore à émettre de ce chef 165 millions (*sic*).

D'autre part, si M. Kokovtzoff accepte le chiffre de 4 à 500 millions de francs inscrit dans le futur arrangement, il considère que ce chiffre n'est pas un maximum qui ne puisse être dépassé en aucune hypothèse quelconque, et il tient à mentionner, au moins verbalement, qu'en cas de circonstances exceptionnellement favorables du marché de Paris ou de besoins extrêmement urgents à Pétersbourg — qu'il ne prévoit du reste pas actuellement — il reste libre de conclure une nouvelle entente avec le Gouvernement français pour une émission supérieure. Il est évident qu'un accord bilatéral peut toujours être modifié par l'accord des deux parties, mais M. Kokovtzoff tient à prévoir à l'avance toutes les hypothèses pour n'être pas exposé à être soupçonné plus tard d'avoir caché des arrière-pensées.

205.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 262. *Vienne, 27 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er octobre; Dir. pol., 2 octobre.)

Depuis l'envoi de mon télégramme du 23 de ce mois (n° 139)[1], mon collègue de Serbie, dans ses entretiens avec le Ballplatz sur l'agression des Albanais contre son pays, s'est convaincu que le Gouvernement austro-hongrois n'a pas la moindre disposition à s'employer au rétablissement de l'ordre.

Incriminer le Cabinet de Vienne d'une complicité effective dans la prépara-

[1] Par ce télégramme M. Dumaine annonçait que le Ministre de Serbie à Vienne avait fait au Gouvernement austro-hongrois la communication faite à Paris, le 20 septembre, et dont le Gouvernement français avait donné connaissance à différents postes dont celui de Vienne par le télégramme n° 776 (voir ci-dessus à la date du 21 septembre la dépêche de Londres reproduite sous le numéro 175, note 1). Le comte Berchtold, en manière de réponse, avait reproché au Gouvernement serbe d'avoir provoqué les incidents entre Serbes et Albanais en persistant à occuper des points stratégiques en territoire albanais. Cf. *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* volume VII, pièces n°s 8679, 8680, 8681.

tion de ces nouveaux troubles serait peut-être exagéré, mais, à n'en pas douter, celui-ci, après tous les déboires de sa politique d'hostilité persistante envers le petit État voisin, se raccroche à l'espoir que les événements, jusqu'à présent si contraires à ses vœux, finiront par leur redevenir favorables et que cette nouvelle crise sera funeste au développement et à l'expansion de la Serbie.

Par un groupement de tous ceux qu'animent des sentiments de haine et de revanche, des instincts de pillage et de dévastation, la Péninsule est encore en état de fournir d'abondantes et redoutables forces destructrices. Albanais, Macédoniens, Turcs et Bulgares, sans même combiner leurs efforts ni constituer de véritables armées, peuvent rendre permanent l'état de guerre dans les Balkans. Il suffit de les laisser faire, tout au plus de remédier secrètement à l'épuisement de leurs ressources et de leurs munitions.

C'est pourquoi le ministère impérial et royal affecte une neutralité qui n'est d'ailleurs pas strictement impartiale : il s'en est pris d'abord à la Serbie, comme je l'ai télégraphié, de ce qu'elle ait imprudemment provoqué le conflit en occupant des positions stratégiques sur le territoire attribué à l'Albanie. Maintenant il allègue que si les autorités serbes expulsent des étrangers suspects de préparer l'agitation ou font exécuter certains d'entre eux comme évidemment coupables, c'est à elles seules à préserver la sécurité du royaume des conséquences de ces mesures de police intérieure.

Donc l'Autriche se récuse; mais où découvrir en Albanie les agents responsables des prises d'armes et des attaques? Comment même qualifier la nouvelle lutte qui s'engage alors que, pour les uns, les assaillants ne forment que des bandes indisciplinées et que, d'après les autres, 20 à 30.000 hommes opèrent sous le commandement d'officiers bulgares? Et que penser, par exemple, du rôle d'Issa Boletinatz, qu'on a vu récemment à Vienne en qualité de Ministre de la Guerre adjoint à Ismaïl Kemal et qui n'est plus aujourd'hui qualifié que de chef de partisans, agissant à ses risques et périls?

Ainsi que le remarque M. Yovanovitch, on se trouve en présence d'un État dont la création fut décidée par la conférence de Londres et qui n'a pourtant aucune existence réelle. A Valona réside une sorte de Gouvernement dénué d'autorité, et dont l'impuissance s'est encore accrue depuis la défection d'Essad Pacha. A Scutari fonctionne une commission d'amiraux avec une sphère d'action qui ne s'étend qu'à la ville et à la banlieue. Il est bien question d'une commission internationale de contrôle, mais elle n'est pas constituée. Il y a aussi une confédération des Malissores formée de quelques tribus du Nord, ou encore un comité albanais résidant à l'étranger, ou même des chefs de bandes chargés principalement de réunir des armes et des cartouches. Pour tous ces détenteurs de parcelles du pouvoir, c'est une circonstance très heureuse que de voir l'ardeur batailleuse des Albanais s'employer au dehors, au lieu d'alimenter des querelles de factions à l'intérieur. Aussi, ne sachant

qui mettre en cause, la Serbie n'a-t-elle qu'à pourvoir elle-même à sa propre défense jusqu'à ce que l'Europe se décide à achever l'œuvre entreprise à Londres.

Néanmoins, par égard pour les pressantes représentations qu'il recevait de l'Autriche et de l'Italie, le Gouvernement de Belgrade a rappelé les troupes qui, depuis le début de la guerre, assuraient la sécurité sur certains points de la frontière. Il avait toutefois signalé aux Puissances que les Albanais projetaient une attaque et que, dans l'intérêt de l'apaisement, il conviendrait de n'abandonner ces positions défensives qu'après que la Commission européenne aurait procédé à une délimitation définitive et que l'Albanie serait pourvue d'un souverain responsable.

A peine le mouvement de retrait avait-il eu lieu que l'agression se produisait.

Dira-t-on que c'est la fermeture aux Albanais des marchés de Diakova et de Dibra qui a déterminé des représailles? Il a bien fallu en venir à cette interdiction, les Albanais du dehors pénétrant en Serbie sous prétexte de s'approvisionner, mais en fait pour prêcher la révolte à leurs congénères et introduire des armes et des explosifs.

Et pourtant, n'était la propagande effrénée des agitateurs, la grande majorité des Albanais attribués à la Serbie n'aspirerait qu'à travailler en paix et sous la protection des lois; ils ont d'ailleurs montré que le nouveau régime leur est très tolérable, puisque dans la seconde partie de la guerre trois mille d'entre eux ont volontairement combattu contre les Bulgares dans les rangs serbes.

J'ai reproduit ce plaidoyer de M. Yovanovitch parce que les arguments qu'on y trouve sont ceux dont se servira son Gouvernement pour établir qu'il a été placé dans le cas de légitime défense.

Le Cabinet de Belgrade, autant que je puis croire, est résolu à porter l'affaire devant les Puissances, à démontrer la provocation, à se plaindre peut-être de certaines complicités, et à réclamer, pour s'y établir solidement, la possession des points stratégiques qui couvriront ses frontières. Il tiendra d'autant plus à saisir l'Europe de sa protestation que l'Autriche et l'Italie redoutent davantage de voir instruire un procès où leur client, l'État albanais, comparaîtrait comme principal accusé.

Toutefois, mon collègue m'a affirmé que, en aucun cas, son Gouvernement ne prétendra s'annexer de nouveaux territoires sauf les points déjà visés, ni par conséquent profiter de ses succès éventuels dans cette guerre purement défensive pour pousser ses troupes victorieuses jusqu'à l'Adriatique.

La Serbie ne désire pour le moment que prendre possession des conquêtes que l'Europe lui reconnaît. Elle attendra patiemment que des événements ultérieurs lui permettent de s'adjuger la portion de l'Albanie qu'elle estime lui être destinée.

206.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 28 septembre 1913.

M. Nératoff a télégraphié [1] au Chargé d'affaires de Russie à Belgrade que tout en reconnaissant à la Serbie le droit de prendre des mesures énergiques contre les Albanais [2] qui ont violé sa frontière et qui menacent sa tranquillité, le Gouvernement impérial espère que la Serbie continuera à témoigner de l'esprit de sagesse dont elle a fait preuve durant toute la crise et que les mesures temporaires qu'elle adoptera ne dépasseront pas les limites des nécessités réelles.

M. Nératoff s'est exprimé dans ce sens vis-à-vis du Chargé d'affaires de Serbie à Saint-Pétersbourg.

207.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 28 septembre 1913.

En présence des pourparlers actuels entre les Puissances au sujet des affaires de l'Albanie, le Gouvernement impérial estime extrêmement désirable que la décision concernant le rappel des détachements soit ajournée jusqu'à l'arrivée sur les lieux des membres de la Commission internationale et l'établissement par eux du programme de leur action ultérieure.

M. Sévastopoulo est chargé par M. Nératoff [3] de porter ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. Pichon et d'exprimer en même temps

(1) Ce télégramme de M. Nératoff est reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, tome III, page 292.

(2) On observera que le Gouvernement italien jugeait de même. M. de Billy télégraphiait de Rome le 27 septembre : «Le marquis de San Giuliano m'a parlé ce matin de la situation en Albanie. Il admet que les Serbes agissent vigoureusement contre l'agression albanaise. Mais il craint que la répression, si elle était trop brutale, n'amène une intervention de l'Autriche. «En aucun cas, a-t-il ajouté, les Serbes ne pourront acquérir de territoire au delà des limites tracées à la Conférence de Londres».

(3) Le télégramme de M. Nératoff que vise ici M. Sévastopoulo est reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, tome III, page 292.

l'espoir que le Gouvernement de la République voudra bien prendre en considération les vues ci-dessus.

Le Chargé d'affaires de Russie à Londres a été chargé d'une démarche analogue [1].

208.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1060. *Paris, 28 septembre 1913, 12 h. 5.*

Réponse à votre télégramme n° 239 [2].

J'incline, comme Sir A. Nicolson, à adopter le projet de réformes pour l'Arménie.

J'attacherais du prix à savoir comment le Gouvernement britannique considère la question de la nationalité des deux inspecteurs.

209.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes.

T. n° 616. *Paris, 28 septembre 1913, 21 h. 30.*

Veuillez procéder isolément et sous la forme la plus amicale à la démarche que je vous ai prescrite par mon télégramme n° 614 [3].

(1) M. Paul Cambon avait annoncé, le 27 septembre, par télégramme que, suivant l'avis de Sir Ed. Grey, il convenait de laisser la Commission de contrôle se réunir à Valona et de décider si le maintien des contingents internationaux à Scutari était nécessaire. En cas qu'elle en jugeât ainsi, le Gouvernement britannique laisserait son détachement en Albanie. Par ce même télégramme M. Paul Cambon annonçait que le délégué anglais à la Commission de contrôle partirait pour Valona le 30 septembre. M. Pichon, de son côté, allait télégraphier le 28, à 20 h. 45, à Pétersbourg, Vienne, Berlin, Rome et Constantinople : « Je prescris à M. Krajewski de régler sa conduite sur celle de ses collègues anglais et russe ». D'autre part, le Gouvernement britannique, conformément au désir marqué par la Russie, faisait, le 18 juin, remettre par son Ambassadeur de Paris, une note relative à la réunion prochaine à Valona des membres de la Commission de contrôle et à la tâche qu'elle remplirait.

(2) M. Paul Cambon, par ce télégramme, annonçait que Sir A. Nicolson avait reçu du Chargé d'affaires de Russie une note identique à celle qu'avait remise à Paris, le 25 septembre, M. Sévastopoulo et qui reproduisait le projet d'accord transmis par M. Bompard dans son rapport du 24 septembre ci-dessus reproduit sous le numéro 191.

(3) Du 27 septembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 203.

210.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes.

T. n° 618. Très confidentiel. Secret.

Paris, 29 septembre 1913, 19 h. 30.

D'une source secrète et sûre, j'apprends que le Secrétaire d'État allemand des Affaires étrangères considère comme très probable que la Turquie va attaquer la Grèce [1].

Veuillez communiquer très confidentiellement cette information à M. Venizelos et lui recommander, de nouveau, de se montrer aussi conciliant que possible dans sa négociation avec le Gouvernement ottoman [2].

211.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1063. *Paris, 29 septembre 1913, 20 h. 15.*

D'un rapport que je reçois du délégué français à Scutari, il ressort :

1° Que l'organisation de la gendarmerie albanaise exigera au minimum deux ans;

2° Que les contingents étrangers devront être bientôt répartis entre les centres principaux de l'Albanie.

Veuillez demander à Sir E. Grey si, dans ces conditions, il persiste à vouloir maintenir le contingent britannique.

(1) Voir dans *Grosse Politik*, vol. 36, I, le télégramme de M. de Wangenheim du 26 septembre, reproduit sous le numéro 13860.

(2) Quelques minutes après l'envoi de ce télégramme, M. Pichon donnait à Londres, par télégramme n° 1062 et dans les mêmes termes, la nouvelle relative au projet d'attaque de la Turquie. Il ajoutait : « J'ai invité le Chargé d'affaires de la République à Athènes à communiquer très confidentiellement cette information à M. Venizelos et à lui recommander en conséquence de se montrer aussi conciliant que possible dans ses négociations avec le Gouvernement ottoman ».

212.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Conty, Ministre de France à Pékin.

T. n° 77. *Paris, 29 septembre 1913, 20 h. 30.*

Réponse à votre télégramme 101 [1].

Le Gouvernement de la République est, pour sa part, favorable à la reconnaissance du Gouvernement chinois dans les termes proposés par le Gouvernement japonais, étant bien entendu que cette reconnaissance aura lieu simultanément et par note identique de *tous* les représentants étrangers.

213.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 241. *Londres, 29 septembre 1913, 18 h. 58.*
(*Reçu* : 20 h. 30.)

Réponse à votre télégramme n° 1060 [2].

Sir Ed. Grey ne fait pas d'objections à la proposition russe pour les réformes en Arménie. Le Gouvernement britannique n'a pas encore envisagé la question de nationalité des deux inspecteurs. Sir A. Nicolson pense qu'il conviendrait de savoir d'abord si la Sublime Porte accepte les principes posés dans le projet russe.

214.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 242. *Londres, 29 septembre 1913, 18 h. 58.*
(*Reçu* : 20 h. 55.)

Réponse à votre télégramme n° 1061 [3].

L'Ambassadeur d'Autriche, rentré ce matin à Londres, a remis à Sir A. Nicol-

(1) Ci-dessus reproduit à la date du 27 septembre sous le numéro 202.

(2) Du 28 septembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 208.

(3) Par ce télégramme, qui est du 28 septembre, M. Pichon annonçait qu'il avait prescrit à M. Krajewski, délégué français à la Commission de contrôle, « de régler sa conduite sur celle de ses collègues anglais et russe ».

son une note réclamant le maintien à Scutari des contingents internationaux jusqu'à ce que le Prince d'Albanie fût investi de ses fonctions et qu'il ait pu constituer un Gouvernement et une force publique.

Le Sous-Secrétaire d'État permanent a fait remarquer que c'était obliger les Puissances à une occupation trop prolongée. Il a ajouté qu'il était urgent de constituer la Commission de contrôle et il a annoncé le départ du délégué britannique pour Valona. Le comte Mensdorff a répondu que le délégué autrichien, Consul général à Alexandrie, serait obligé d'abord d'aller rompre son établissement dans cette ville.

Tous ces retards nous semblent, à Sir Nicolson et à moi, indiquer un parti pris d'annuler la Commission de contrôle.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir si M. Krajewski est réinstallé à Scutari et s'il peut se rendre à Valona. Il conviendrait de prier le Gouvernement russe de hâter l'arrivée de son délégué.

215.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 393. *Belgrade, 29 septembre 1913, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 30, à 1 h.)

Au ministère royal des Affaires étrangères je constate une grande inquiétude qui paraît avoir surtout pour objet l'action de la Bulgarie dans les affaires albanaises. D'après M. Spalaïkovitch, les Bulgares essaieraient par tous les moyens de fomenter une insurrection non seulement à proximité des frontières de la Serbie, mais encore sur le territoire serbe dans l'espoir que cette insurrection et la répression dont elle serait l'objet épuiseraient la Serbie et qu'ainsi la Bulgarie, dans un temps plus ou moins prochain, pourra prendre une facile revanche. Le Ministre des Affaires étrangères croit que la Turquie serait fort capable de seconder ce plan. Il insiste pour que les grandes Puissances et en particulier la France attirent l'attention à Sofia sur ce qu'une pareille attitude a d'incorrect et de dangereux.

Relativement aux intentions ultérieures de la Serbie, mon collègue russe m'a dit hier que, samedi, M. Spalaïkovitch lui a donné l'assurance que la Serbie n'avait pas l'intention de chercher à faire modifier les frontières de Londres et que, même dans la répression de l'agression, elle tâch[ait], autant que possible, de ne pas franchir notablement ces limites ou tout au moins

de ne pas dépasser le Drin. Je me suis efforcé vainement d'obtenir des déclarations formelles dans ce sens et n'ai recueilli que des formules assez vagues. J'ai l'impression que, sans avoir abandonné toute ambition de ce côté, la Serbie, en face des difficultés actuelles et du peu d'encouragements qu'elle a rencontrés en vue d'une politique aventureuse, préfère, en ce moment, pratiquer le silence à cet égard.

En attendant, la division de la Drina (premier ban) est mobilisée comme celle de la Morawa. Je ne serais pas étonné que d'ici à une dizaine de jours il y eût une centaine de mille hommes sous les armes.

216.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 587. *Berlin, 29 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 septembre; Dir. pol., 1er octobre.)

La campagne pangermaniste contre la légion étrangère a repris une nouvelle vigueur. Lors de la rentrée du Reichstag qui aura lieu dans deux mois, le Parlement sera probablement saisi par un de ses membres des prétendus griefs de l'Allemagne. La presse avec ensemble prépare le terrain et manœuvre l'esprit public. La *Gazette de Francfort* elle-même, bien que d'ordinaire assez sympathique à la France, joint ses attaques à celles de ses confrères. D'autre part je sais que les députés socialistes ne combattront pas la majorité, car, autant que les nationaux-libéraux ou les conservateurs, ils condamnent la légion étrangère.

Par suite, si un fait nouveau ne se produit pas d'ici deux mois qui dévie les esprits, nous devons nous attendre en novembre prochain à un conflit d'opinion assez vif entre les deux pays.

Si j'en juge par les conversations de mes collègues du corps diplomatique, parmi les griefs invoqués contre la légion étrangère, il en est un qui serait volontiers accueilli en Europe, c'est celui qui repose sur la facilité donnée aux mineurs de s'engager contre la volonté de leurs parents.

La non-production de papiers d'identité, au moment des engagements, constitue un droit d'asile à l'ombre de nos drapeaux et paraît ainsi en contradiction avec les garanties que les nations s'assurent réciproquement par le moyen des traités d'extradition, mais ce point de vue n'est pas mis en avant. C'est la question des mineurs qui seule crée une difficulté morale. Je crains qu'elle paraisse au Gouvernement impérial digne de considération, et, si le

débat sur la légion étrangère prenait de grandes proportions, c'est cette question-là qui serait à la base du conflit et qui pourrait nous conduire à la Haye.

Nous devons défendre énergiquement la légion, mais il importe de se placer sur un terrain absolument juridique pour le faire. Je sais combien le recrutement de la légion étrangère est facilité par l'anonymat des engagements. Je sais aussi que nous ne faisons pas difficulté de relâcher de leurs engagements les légionnaires réclamés par leurs parents, quand leur état de minorité est établi, mais cela n'est peut-être pas assez et il y a lieu de prévoir davantage.

Il me paraît à propos de soumettre à l'étude de nos jurisconsultes la question, en droit, des engagements des mineurs et d'examiner rapidement s'il ne serait pas possible, en fait, d'écarter par un procédé quelconque les difficultés internationales que cette question est de nature à soulever.

On pourrait demander leur acte de naissance aux engagés ayant l'apparence d'être mineurs, ou, tout au moins, une déclaration de leur part relative à leur âge. Il est possible, comme on me l'a assuré, que des précautions de ce genre soient déjà prises, mais il serait bon qu'on le sût et que la situation du Gouvernement de la République fut dégagée à cet égard.

217.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 33. *Scutari, 29 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 octobre; Dir. pol., 4 octobre.)

Votre Excellence a vu que le principal reproche adressé à Ismaïl Kemal Bey par l'Assemblée de Durazzo a été la facilité avec laquelle le Gouvernement provisoire qu'il préside avait accordé des concessions et que l'une des demandes présentées par cette même assemblée était le droit de les reviser et de refuser toutes celles qui lui paraîtraient nuisibles et inacceptables.

J'ai pensé qu'il serait intéressant de dresser une liste de ces privilèges. J'en ai trouvé quelques-uns, bien rares cependant, mentionnés dans le *Journal officiel* de Valona et j'ai pu connaître les autres, réglés au cours de pourparlers confidentiels, grâce à l'obligeance de Faik Bey Konitza qui en a eu connaissance par des indiscrétions sûres.

1° Tramway à traction électrique entre Valona et Tchechme Ferri. Longueur : deux kilomètres environ. Coût prévu : 300.000 francs, amortissables en

trente-six années avec un intérêt de 5 p. 100. Le Gouvernement albanais aura 30 p. 100 des recettes d'exploitation mais devra donner gratuitement tous les terrains par lesquels passera la ligne. Concessionnaire : Société italienne.

2° Banque nationale dont la création a été assurée par le Wiener Bankverein qui souscrira les deux tier du capital de soixante millions, l'autre tiers étant dévolu au Banco di Roma.

3° Grande imprimerie d'État donnée à une société purement autrichienne.

4° 100.000 bérets albanais.

5° Uniformes de l'armée.

6° 5.000 uniformes pour la gendarmerie.

7° Câble Saint-Jean-de-Medua-Bari posé par l'Italie.

8° Tchifliks de la Sultane Validé mis aux enchères en Italie. Sous l'administration ottomane ces fermes rapportaient 25.000 livres turques (575.000 fr.) par an. On assure que ces revenus peuvent être plus du double sous une bonne administration. Ismaïl Kemal Bey en demande dix millions.

9° Chemin de fer Valona-Durazzo-Scutari. Dans son numéro du 15 septembre 1913, le *Times* a publié un télégramme de son correspondant particulier à Vienne relatif à une concession préliminaire à la Compagnie commerciale et de transport de Vienne pour la construction d'un chemin de fer entre Valona-Durazzo-Scutari avec embranchement sur Elbassan et Bérat. « D'après des nouvelles reçues de Valona, ajoutait le journal anglais, plusieurs ingénieurs autrichiens sont attendus sous peu pour commencer les études. On dit que des ingénieurs italiens participeront à ces études car une société austro-italienne est en voie de formation pour l'exécution des travaux. »

Cette dernière concession me semble porter atteinte dans une certaine mesure à une demande presque identique déposée, dès le 5 juin dernier, entre les mains du Gouvernement provisoire, par la maison française Hersent et Mesnier de Paris et enregistrée le même jour.

On voit donc que l'accaparement économique de Valona par les Italiens et les Autrichiens est complet et que l'Assemblée générale de Durazzo n'avait pas tort de considérer quelques-unes de ces concessions comme nuisibles et inacceptables. Mais de quels moyens dispose-t-elle pour s'y opposer? Je l'ignore et je crois que les instigateurs de ce mouvement de protestation ne le savent pas eux-mêmes.

218.

M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 312. *Athènes, 29 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 9 octobre.)

Les agences de presse auront tenu Votre Excellence exactement informée des attaques contre l'Autriche et l'Italie, auxquelles a donné lieu, en Grèce, la question de la délimitation de l'Albanie. Ces polémiques ont redoublé et atteint un degré de violence inouï depuis la nomination des délégués de ces pays; sous prétexte que leur siège est fait d'avance il n'est point de chose qu'on n'ait écrite sur MM. Bilinski et Labia, d'imputation qu'on n'ait faite sur leur compte et, si Votre Excellence veut avoir une idée des sottises quotidiennes amoncelées dans l'intention de leur nuire, qu'elle veuille bien jeter les yeux sur l'article ci-joint, qui a été reproduit dans tous les journaux; des Français peuvent y voir la note comique, mais l'humour est chose inconnue en Grèce et l'auteur de ces lignes les a écrites avec sérieux. On s'était imaginé ici que l'on parviendrait à obtenir le remplacement de ces consuls par des personnes moins notoirement albanophiles. Le raisonnement était un peu enfantin, comme beaucoup de ceux que l'on se fait à Athènes et la campagne n'a, bien entendu, abouti qu'à un résultat négatif. Elle est dirigée par des comités, surtout locaux, qui inspirent tous les articles qui paraissent journellement, depuis un mois, dans la presse d'Athènes. La thèse favorite est toujours que la frontière albanaise devrait être fixée, non d'après des conditions géographiques ou ethnographiques, dont la langue serait la base, mais d'après les vœux des populations.

C'est une prétention à laquelle on n'a pas encore renoncé : de tous côtés en Grèce, on bat le rappel des Epirotes pour les envoyer, comme figurants, dans les régions que doit traverser la Commission. On cherche par mille moyens à former des agglomérations d'Hellènes et à faire disparaître les albanisants. On dit même que les autorités grecques prêtent la main à ces combinaisons, dont le but est d'organiser sur le passage des délégués des Puissances des manifestations en faveur de la réunion à la Grèce des districts placés en Albanie par la conférence de Londres.

Le Gouvernement hellénique laisse dire et faire mais il ne prend aucune part à cette agitation et ne l'encourage pas. Il en est ainsi du moins depuis le départ de M. Coromilas, qui, lui, approuvait fort ces procédés et dont les

dispositions — d'ailleurs connues de tous ici — s'étaient manifestées au Ministre d'Italie, comme Votre Excellence me l'a fait connaître par son télégramme n° 584 (1).

Mais M. Venizelos se rend trop exactement compte des difficultés de la situation actuelle pour chercher à les accroître. Il voudrait, au contraire, pouvoir dire que son Gouvernement ne saurait être rendu responsable du fait que des populations désirent l'union avec la Grèce.

C'est parce que je connais ces sentiments, qu'avant même d'avoir reçu votre télégramme n° 616 (2), je pensais ne pas m'associer à une démarche collective des représentants des grandes Puissances tendant à inviter le Gouvernement grec à faciliter la tâche de la Ccommission. J'estime qu'il vaut beaucoup mieux pour nous de nous abstenir de prendre un ton comminatoire et je préfère profiter simplement de la prochaine audience diplomatique pour attirer amicalement l'attention de M. Panas sur le tort que la Grèce risquerait de se faire à elle-même en fournissant à ses adversaires des motifs pour se montrer intransigeants.

Nous obtiendrons certainement un meilleur résultat en nous adressant au bon sens d'hommes modérés comme le Ministre des Affaires étrangères, qu'en cherchant à combattre de front le parti chauvin. Et, en tous cas, notre situation personnelle en Grèce ne peut se trouver qu'améliorée de la comparaison avec l'attitude des autres Puissances. C'est dans cet esprit que j'ai tenu, lorsque les commissaires français ont passé à Athènes, à les présenter à M. Venizelos; leurs collègues avaient négligé de donner cette marque de courtoisie au Président du Conseil et l'amour-propre grec en avait été vivement offensé.

ANNEXE.

Janina, 27 septembre 1913.

On commente vivement la conduite de M. Bilinski, membre de la Commission internationale pour la délimitation des frontières albanaises. En effet, il paraîtrait que M. Bilinski agit de sa propre initiative, sans demander l'approbation de ses collègues, étant donné que les délégués français ne sont pas encore arrivés. Il a attaché à la Commission comme interprète drogman un certain albanophone Pekmessis, comme si les localités que la Commission doit visiter ne sont composées que d'Albanais tandis qu'il aurait dû prendre un interprète connaissant le grec et le turc

(1) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme n° 170 de Rome ci-dessus reproduit à la date du 1er septembre sous le numéro 106.

(2) Par un télégramme n° 614, du 27 septembre, M. Pichon avait invité M. du Halgouët à se concerter avec ses collègues pour recommander au Gouvernement hellénique : 1° de ne pas s'opposer aux décisions des Puissances concernant la frontière sud de l'Albanie et d'empêcher dans les territoires où la Commission devait opérer toute démonstration de nature à entraver ses travaux. Le télégramme n° 616, du 28 septembre, prescrivait à M. du Halgouët de procéder isolément sous la forme la plus amicale à ces démarches.

qui aiderait la Commission à s'entendre avec les populations grecques et musulmanes. Il se fait accompagner d'un nombre de cavas d'origine albanaise ayant de l'influence dans leur pays, les recrutant partout sur son passage. Il se serait prononcé qu'il ne veut point accepter la présence de correspondants de journaux, qui pourraient constater la justice et l'action de la Commission. Il est suivi par sa femme, qui transporte tout un attirail de cuisine, cherchant ainsi, par des moyens scandaleux, à s'attirer la bienveillance des autres membres de la Commission. Celle-ci au contraire, ayant une mission complètement délicate et loyale, devait être composée d'hommes libres de conscience, sans parti-pris préalable, ayant le devoir d'examiner impartialement les désirs et sentiments des populations et ne point être formée de gens reconnus depuis longtemps comme ayant des idées particulières contraires aux desiderata des habitants. La présence des correspondants de journaux devait surtout être demandée par la Commission même, qui prouverait ainsi ouvertement que son action est complètement sans arrière-pensée et pleine de justice dans ses conceptions.

Dans de pareilles conditions il est à craindre que les populations indignées refuseront d'accepter et recevoir la Commission et déjà de partout de nombreuses protestations se font sentir.

219.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1064. *Paris, 30 septembre 1913, 10 h. 40.*

Réponse à votre télégramme n° 242 (1).

Je partage votre opinion et celle de Sir A. Nicolson sur les arrière-pensées du Gouvernement austro-hongrois.

Je n'en attache que plus de prix à connaître sans retard le sentiment de Sir E. Grey sur la question que je vous ai prié de lui poser par mon télégramme n° 1063 (2).

M. Krajewski part pour Valona.

(1) Du 29 septembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 214.

(2) Du 29 septembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 211.

220.

Communication de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris.

Paris, 30 septembre 1913.

Conseils amicaux à donner à la Serbie « que l'Europe unanime désire que les délibérations de la réunion de Londres soient respectées et exécutées ».

Consulat I. et R. Prizrend : les nouvelles sur des batailles sanglantes près Diakova et Prizrend sont fortement exagérées et même pas vraies. A Fchaj il n'y a pas eu d'attaque de la part des Albanais.

Il est évident que les Serbes désirent se créer une frontière stratégique.

Le Gouvernement italien accepte la proposition anglaise pour les frais de voyage de l'officier hollandais.

Ce dernier devrait se rendre premièrement à Valona, où il devrait se présenter chez Ismaïl Kemal.

221.

Note de l'ambassade d'Italie.

Paris, 30 septembre 1913.

Le Gouvernement serbe semble porté à exagérer les événements et à en tirer l'occasion de réoccuper les territoires albanais, en faisant valoir des droits d'indemnité dans l'espoir que les décisions de Londres soient modifiées à leur avantage. Il serait nécessaire d'éteindre ces illusions dangereuses et que les Puissances fassent comprendre à la Serbie que les décisions de Londres sont immuables. Il serait par suite désirable que le Gouvernement de la République donne des instructions dans ce sens à son Représentant à Belgrade.

222.

Note de l'ambassade d'Italie.

Paris, 30 septembre 1913.

Le Gouvernement hellénique n'a fait jusqu'à présent aucune communication aux journaux au sujet des décisions de Londres sur l'annexion de Koritza à l'Albanie. Par contre un décret royal grec, créant une division à Koritza et

promulgué après les décisions de Londres, confirme l'opinion publique grecque dans l'erreur que la question de Koritza est encore ouverte et même que Koritza restera à la Grèce; même la notification, faite dernièrement avec un pas identique par les Puissances à Athènes, a été jusqu'à présent gardée secrète.

Il serait par suite nécessaire que, pour éviter des interruptions aux travaux de la Commission internationale, le Gouvernement hellénique trouve le moyen d'éclairer la situation au moyen d'un communiqué aux populations et assure de toute façon la continuation des travaux.

Le Gouvernement royal attacherait par suite du prix à ce que le Gouvernement de la République donne des instructions à son Représentant à Athènes pour conseiller au Gouvernement hellénique à faire une déclaration relativement à Koritza.

223.

Note du Directeur des affaires politiques.

Secret. *30 septembre 1913.*

Le Chargé d'affaires d'Italie est venu, ce matin, me parler de l'attitude du Gouvernement grec dans la question de l'Albanie méridionale.

Puis, évasivement, il m'a dit : « Et notre accord au sujet de l'équilibre dans la Méditerranée [1]? Il paraît que M. Barrère en a entretenu récemment le marquis de San Giuliano ».

— « M. Barrère n'est pas encore rentré à Rome. Il n'a donc pu s'entretenir de quoi que ce soit avec le marquis de San Giuliano ».

Le prince Ruspoli a semblé très embarrassé : « J'aurai sans doute mal lu mon télégramme... Mais M. Barrère n'a-t-il pas d'instructions pour reprendre les conversations du printemps dernier? »

— « M. Barrère n'a pas reçu de nouvelles instructions; il n'ignore pas toutefois que le Gouvernement de la République reste disposé à examiner avec le Gouvernement royal, dans un esprit amical, toutes les questions de politique générale où ils sont l'un et l'autre intéressés ».

— « M. Pichon serait donc prêt à s'entendre avec nous sur l'équilibre méditerranéen? »

— « M'interrogez-vous à titre officiel ou à titre privé? »

[1] Les pourparlers engagés avec l'Italie au sujet d'un accord méditerranéen étaient interrompus depuis plusieurs mois. Voir à la date du 11 mars la dépêche reproduite dans le tome V, 3e série, sous le n° 560.

— « A titre privé ».

— « Alors, je m'en tiens à ce que je viens de vous déclarer. »

[Le Directeur des affaires politiques a des raisons de croire que le Gouvernement italien souhaite rouvrir « le plus tôt possible » la négociation.]

224.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 476. *Thérapia, 30 septembre 1913, 12 h. 30.*

(*Reçu :* 12 h.)

Le traité de paix turco-bulgare vient d'être signé. Rechid Bey, qui devait partir demain pour Athènes, est tombé malade. Un autre messager est envoyé pour porter les instructions de la Sublime Porte au plénipotentiaire ottoman; il se mettra en route probablement après-demain. Le Grand Vizir, auquel je n'ai pas cessé de recommander la modération à l'égard de la Grèce, m'a déclaré qu'il proposerait à celle-ci, pour le règlement de la question dite des nationalités, qu'un délai de quatre ans fût accordé aussi bien aux résidants dans les territoires annexés pour opter en faveur de la nationalité ottomane qu'aux originaires de ces territoires résidant en Turquie pour le faire en faveur de la nationalité hellène, mais à charge d'émigrer dans un cas comme dans l'autre. En ce qui concerne les wakoufs et les communautés musulmanes, il ne demanderait que l'extension aux nouveaux territoires des dispositions prises en 1881 en cette matière, à l'égard de la Thessalie. Si les propositions des plénipotentiaires ottomans à Athènes sont conformes aux informations que le Grand Vizir vient de me donner, le Gouvernement grec ne saurait mieux faire que de les accepter immédiatement pour mettre ainsi fin à un état de tension qui est plein de péril. Le Grand Vizir m'a dit qu'il avait repoussé toutes les suggestions tendant à introduire la question des îles dans les pourparlers de paix.

225.

M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 153, 154. *Athènes, 30 septembre 1913, 14 h.*
(*Reçu* : 15 h. 25 et 15 h.)

Réponse à votre télégramme n° 618 (1).

M. Venizelos remercie Votre Excellence de son obligeante communication mais il assure avoir déjà pris les mesures militaires utiles. Tout en se tenant prêt à repousser une attaque, il croit que la Porte s'efforcera plutôt de traîner les choses en longueur pour avoir raison de la Grèce en lui causant des embarras financiers. Le Roi sera ici à la fin de la semaine; on connaîtra alors les prétentions turques; Constantinople (2) se montrera très conciliante mais elle demandera [sans doute] la démobilisation réciproque si la Turquie use encore de procédés dilatoires. Elle refusera de discuter la question des îles si la Turquie veut la poser.

Secret. Je sais de source sûre que si la Bulgarie se joignait à la Turquie pour attaquer la Grèce, la Roumanie marcherait avec cette dernière. Le Gouvernement grec se croit également certain de la Serbie dans ce cas.

226.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Belgrade.

Paris, 30 septembre 1913, 20 h.

T. n° 1067, 902, 798, 884, 945, 932, 517.

Pour votre information.

Le Chargé d'affaires d'Italie est venu me déclarer :

« Le Gouvernement serbe semble porté à exagérer les événements et à en tirer parti pour réoccuper les territoires attribués à l'Albanie par les décisions

(1) Du 29 septembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 210.

(2) Erreur manifeste de déchiffrement, lire : *La Grèce*.

de Londres. Le Gouvernement italien souhaite que le Gouvernement de la République fasse comprendre au Cabinet de Belgrade que les décisions de Londres sont immuables. »

J'ai répondu au prince Ruspoli :

« M. le Président de la République ayant reçu hier M. Pachitch, j'en ai profité pour recommander à celui-ci de ne rien entreprendre qui puisse inquiéter les Puissances et remettre en cause leurs décisions. Le Président du Conseil de Serbie m'a paru animé des intentions les plus sages. Je crois donc superflu de faire actuellement une démarche à Belgrade. »

227.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 433. Confidentiel. *Berlin, 30 septembre 1913, 20 h. 5.*
(*Reçu* : 22 h. 15.)

Les nouvelles de la péninsule balkanique préoccupent profondément le Secrétaire d'État. A ses yeux, aucune question n'est en somme résolue et l'action des Albanais peut remettre en cause même la délimitation de l'Albanie. Essad Pacha est toujours en relations avec Constantinople et M. de Jagow se demande si la marche des Albanais n'a pas été suscitée par la Turquie [1] pour occuper les Serbes et [lui] assurer toute liberté d'agir contre la Grèce. Le rôle de la Bulgarie lui paraît obscur, le Gouvernement grec ayant commis la faute d'embarrasser ses négociations de réclamations secondaires [relatives aux] wakoufs et [à] l'état des Hellènes en territoire musulman, la Turquie peut profiter de ses lenteurs en ce qui concerne les îles et même Kavala.

Très secret. M. de Jagow reconnaît que l'Europe est fatiguée de ces affaires d'Orient et ne semble pas croire à l'opportunité de rouvrir des conversations à Londres à ce sujet. Il paraît conclure qu'il n'y a qu'à laisser faire et à attendre les événements. Il est possible que l'impossibilité où se trouveraient les trois Puissances de la Triple Alliance d'accorder leurs vues et les mécontentements réciproques qui les divisent soient pour quelque chose dans le désir d'abstention manifesté par le Secrétaire d'État [2].

(1) Dans un télégramme du 29 septembre, n° 431, M. Jules Cambon avait dit : « M. de Jagow voit les choses extrêmement en noir. Il remarque que l'armée joue en ce moment en Turquie un rôle prépondérant et que son chef Izzet Pacha est Albanais ». Cf. le télégramme adressé le 29 septembre par M. de Jagow au Ministre d'Allemagne à Bucarest et reproduit dans *Grosse Politik*, volume 36, I, pièce n° 13866.

(2) Ce télégramme de même que le n° 431 (voir la note ci-dessus), a été transmis à Pétersbourg 946, Londres 1068, Rome 903, Vienne 799, Constantinople 934.

228.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 244, 245, 246. *Londres, 30 septembre 1913, 19 h. 16.*

(*Reçu :* 23 h. 25, 22 h. 10, 22 h. 30.)

Secret.

Le Roi de Grèce a quitté l'Angleterre ce matin pour Trieste où il s'embarquera; il sera samedi au Pirée. Il est venu me voir hier soir incognito et m'a prié de garder le secret sur sa visite car, à l'exception de Sir Edward Grey, il n'a vu personne à Londres. Après m'avoir remercié de nos efforts pour la défense des intérêts helléniques, il s'est lamenté sur le relèvement actuel de la Turquie qu'il attribue aux Puissances. Je lui ai fait observer que, si le Gouvernement grec avait conclu la paix avec la Sublime Porte avant les Bulgares et ne s'était pas attardé sur des points secondaires, la Grèce serait aujourd'hui sans inquiétude : « Je le reconnais, a-t-il répondu, c'est la faute de M. Venizelos qui est un avocat, qui s'est occupé en Crète de la question des wakoufs, qui prétend la connaître et qui a dirigé lui-même les négociations ».

Il a manifesté ses appréhensions au sujet des intentions de la Turquie et de la concentration de forces qui s'opère en face de Chio. Il a envoyé dans les eaux de l'île deux contre-torpilleurs. C'est tout ce que peut faire la Grèce en ce moment, son escadre étant tout entière au bassin. Il suppose que la Porte voudrait négocier directement avec la Grèce au sujet de Mytilène et de Chio, mais les Puissances s'étant réservé, avec l'assentiment de la Turquie, de statuer sur le sort des îles, il leur appartient de le rappeler à la Porte. Je lui ai demandé pourquoi son Gouvernement n'avait pas attiré sur ce point l'attention des Puissances. Il m'a répondu que, le jour même, le Ministre de Grèce à Londres avait dû en parler au Foreign Office et que des communications analogues seraient faites aux autres Cabinets.

En Macédoine, il n'est pas sans inquiétude; il dispose de 80.000 hommes et les Turcs peuvent, en dégarnissant la Thrace, mettre 350.000 hommes en ligne. Il craint un coup de main sur Kavala où il concentre deux divisions. Il désire évacuer Dédéagatch qu'il ne garde pour le compte des Bulgares que sur la demande des Puissances.

L'occupation de Koritza et du Sud albanais le prive d'une partie de ses forces, mais comment pourrait-il évacuer Koritza et livrer aux Albanais une population grecque sans défense? M. Stephen Pichon et Sir Edward Grey lui

ont conseillé cette évacuation, il ne pouvait tenir un autre langage, seul le Roi lui-même ne pourra faire accepter cette retraite. Je lui ai fait remarquer qu'en tout cas, pour remettre Koritza et les territoires occupés par les armées helléniques, il fallait se trouver en présence d'une autorité constituée qui n'existe pas encore en Albanie. Il s'est plaint des délégués autrichiens et italiens dans la Commission de délimitation du Sud de l'Albanie; ce sont, d'après lui, des agents d'agitation albanaise. En résumé, il est inquiet et incertain et il met son espoir dans l'intervention des Puissances.

229.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 712. *Paris, 30 septembre 1913.*

En examinant les sentiments qui se sont fait jour, dans les milieux russes, à l'égard de la Grèce depuis les récents succès militaires de cette Puissance, vous avez été amené à relever l'importance qu'attache le Gouvernement impérial à prendre ses sûretés contre la marine grecque dont le développement pourrait un jour menacer la liberté des Détroits [1].

Je vous remercie de m'avoir fait part des appréhensions du Gouvernement impérial dont j'ai retrouvé le reflet dans le langage que m'a tenu M. Sévastopoulo. D'après ce que m'a dit le Chargé d'affaires de Russie, le Gouvernement impérial chercherait à faire proclamer la liberté des Détroits *au point de vue commercial* et il se pourrait que cette question fût abordée dans les pourparlers que l'Ambassadeur de Russie à Constantinople poursuit avec le Gouvernement ottoman.

230.

M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 345. *Rome, 30 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 2 octobre.)

Le séjour à Saint-Sébastien de M. Barthou, précédant le voyage de M. le Président de la République en Espagne, amène un certain nombre de jour-

[1] Voir le rapport de M. Doulcet en date du 11 septembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 140.

nalistes italiens à considérer comme conclue une alliance franco-espagnole. Jusqu'ici, sans doute par suite d'un mot d'ordre de la Consulta, cette nouvelle situation diplomatique est envisagée avec sérénité. La *Tribuna* fait ressortir combien la constitution du comité Italie-Espagne, qui fait parler de lui à longs intervalles mais dont l'œuvre semble jusqu'ici inexistante, est utile au développement des relations de confiance et d'amitié entre les deux nations. D'autre part, l'Italie fait observer « qu'elle se réjouira si M. Barthou arrive à stipuler un accord avec l'Espagne pour la Méditerranée occidentale, dans l'espérance que pareil accord pourra se faire entre la France et l'Italie pour la Méditerranée orientale ».

Du côté espagnol, M. Calbeton, Ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège, dont la voix semble peu autorisée pour prêcher un rapprochement des monarchies espagnole et italienne, n'a pas hésité à donner une interview qui doit avoir paru aussi surprenante au Gouvernement auprès duquel il est accrédité qu'à son collègue accrédité près le Roi d'Italie. Cet ancien homme politique a du reste dit des choses aimables et indéniables sur les raisons que deux États modernes méditerranéens peuvent avoir de s'entendre.

Jusqu'ici il semble que le marquis de San Giuliano veuille donner au public l'impression que les intérêts italiens n'ont pas à souffrir d'un accord franco-espagnol, mais qu'il faudra un accord franco-italien pour établir à l'Orient de la Péninsule l'équilibre méditerranéen qui est déjà établi à l'Occident.

231.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 265. *Vienne, 30 septembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 octobre; Dir. pol., 6 octobre.)

Contrairement aux assertions de la presse viennoise, empressée à proclamer l'imminente entrée en campagne de l'armée bulgare contre les Serbes, le Ministre de Bulgarie est venu me déclarer que l'épuisement de son pays supprime pour longtemps la possibilité de toute intervention militaire. Il insistait d'ailleurs sur cet état de faiblesse avec une humilité trop grande pour être tout à fait sincère; têtu et madré comme il l'est, M. Salabacheff dans ses propos n'inspire jamais pleine confiance.

« Si les Albanais se fussent mis en mouvement il y a trois mois, disait-il, sans doute une telle diversion eût puissamment influé sur les événements;

puisque ce concours a fait défaut en temps utile, il n'y a plus qu'à se résigner douloureusement aux conséquences de la défaite». Ce n'est donc pas par les armes qu'il compte en voir atténuer la rigueur.

Mais à travers l'interminable développement de sa pensée, j'ai surpris l'espoir tenace d'une revision du traité de Bucarest. Sur quelle secrète entente reposent ses combinaisons? Il s'est beaucoup plaint des exigences de la Turquie et de la dureté de son représentant Talaat Bey dans la récente négociation de Constantinople; il a reproché amèrement à la Russie d'avoir leurré la Bulgarie par ses promesses; il s'est étonné de ce que l'Autriche n'ait pas été plus ferme dans son attitude. Par contre, il affirmait que les patriotes macédoniens seraient indomptables dans leurs revendications. Sans doute est-ce à ces agitateurs fortement appuyés à Sofia qu'il attribue la puissance de remettre encore tout en question. C'est également la thèse des journaux officieux d'Autriche et de Hongrie : l'union des Macédo-Bulgares avec les Albanais doit tenir en échec les forces très diminuées de la Serbie et du Monténégro, tandis que la Turquie, profitant de ce que la Grèce ne peut plus être soutenue, l'attaquerait sur terre et sur mer avec l'espoir qu'un succès obligerait les Puissances à laisser les îles à l'Empire ottoman.

Aussi M. Salabacheff ne renonce-t-il pas à l'idée qu'à la faveur de ces remaniements, Kavala revienne à la Bulgarie.

«J'ai su que vous-même, m'a-t-il confié, parliez dans ce sens à M. Streit quand celui-ci partait pour Londres et que vous déclariez juste que nous ayons un bon port sur la mer Egée puisque nous avions conquis le droit d'en devenir riverains» — «En effet, mais veuillez considérer combien, de votre fait, les événements ont depuis lors agi sur les opinions. A l'époque où les Grecs étaient encore à peine assurés de rester maîtres de Salonique, leur petite flotte poussait toujours plus vers l'Est le long du littoral et montrait le pavillon hellénique à des populations qui en acclamaient l'apparition. Je représentais alors à mon collègue, M. Streit, qu'il y avait quelque imprudence à exagérer ces prises faciles de possession que vraisemblablement la paix ne confirmerait pas. Lui-même en convenait. Mais, ni l'un ni l'autre, nous ne supposions que votre Gouvernement se tournerait contre ses propres alliés, ce qui devait en bonne justice fausser tous les résultats de la première partie de la guerre».

Je me suis appliqué à lui faire comprendre qu'actuellement la Bulgarie n'a pas de tâche plus pressante que de regagner des sympathies en donnant des gages certains de ses intentions franchement pacifiques. Ses aspirations de revanche entretiennent des angoisses dont tous les Gouvernements demandent à être délivrés. Des paroles malencontreuses ont été prononcées : au lendemain de la paix de Bucarest, Salonique et Monastir étaient montrés comme des buts vers lesquels devait constamment tendre l'effort bulgare. Ici même les

journaux compromettent la Bulgarie en la représentant comme résolue dès la première occasion à fondre sur les Grecs et les Serbes. Sous le coup de cette perpétuelle menace, il n'y aurait ni apaisement ni sécurité possible et, par suite, tous les appuis seraient refusés au Gouvernement de Sofia.

Je n'ai pas l'illusion d'avoir convaincu mon collègue. Ce qui pourtant a paru faire impression sur lui, c'est l'hypothèse qu'à la faveur de rapports réciproquement avantageux avec la Grèce, la Bulgarie pourrait un jour obtenir à l'amiable des rectifications de frontière que, actuellement, aucune Puissance n'est disposée à réclamer pour elle. « Les Grecs sont commerçants, lui disais-je, assurez-leur des facilités pour leurs opérations de négoce, concluez avec eux des unions spéciales en matière de communication, voies ferrées, postes, télégraphes, rendez pour les uns et les autres plus aisément exploitables les régions que vous avez à mettre en valeur, et, très probablement, le Cabinet d'Athènes ne refusera pas plus tard, contre d'équitables compensations, de vous céder telle ou telle portion de territoire qui serait pour vous particulièrement souhaitable ».

Je visais ainsi cette partie moyenne de la vallée de la Mesta (ou Kara Sou) dont j'ai parlé dans ma dépêche n° 228 [1]. La possession en devient d'autant plus nécessaire au développement de la Bulgarie que sa nouvelle frontière avec la Turquie lui enlevant Demotica, toutes les possibilité d'accès à la mer par voie ferrée sur son propre sol sont à peu près supprimées.

M. Streit, à qui je signalais combien cet empiètement sur la rive gauche de la Mesta est préjudiciable aux Bulgares, a convenu qu'une modification pourrait intervenir, si toutefois ceux-ci se montrent des voisins tolérables.

Mais, est-il vraisemblable que des haines d'une telle violence se transforment en sentiments conciliants? On ose à peine le croire. Pour s'expliquer les concessions considérables que la Sublime Porte vient d'obtenir de la Bulgarie, ne faut-il pas supposer que le Cabinet de Sofia a consenti ces sacrifices surtout en vue de ce qu'il en coûtera par répercussion à la Grèce, contre laquelle les Turcs libérés d'un adversaire seront tentés de diriger leurs coups?

Dans la conflagration qui recommence, l'attaque des Albanais contre les Serbes est de peu de valeur : l'agitation révolutionnaire des Macédoniens est déjà plus redoutable. Mais ce qui semble offrir un véritable danger, parce que d'autres intérêts que ceux des belligérants seront mis en cause, c'est la perspective d'un nouveau conflit de l'Empire ottoman contre le royaume hellénique où se disputera la possession des îles égéennes.

[1] Ci-dessus reproduite à la date du 21 août, sous le numéro 64.

232.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 1er octobre 1913.

M. Nératoff télégraphie à M. Sévastopoulo [1] que les Chargés d'affaires d'Autriche et d'Italie lui ont transmis une proposition de leurs Gouvernements tendant à une déclaration à faire par les Puissances à Belgrade concernant la nécessité d'observer les décisions de Londres, indépendamment des événements sur la frontière albanaise.

M. Nératoff a répondu qu'il ne voyait pas de motif à une semblable démarche, étant donné que la Serbie n'a jusqu'ici d'aucune façon manifesté l'intention de transgresser ces décisions. L'attitude actuelle du Gouvernement de Belgrade est provoquée par la nécessité de se défendre contre une attaque de la part d'un État dont la neutralité est garantie par les Puissances, auxquelles incombe de ce fait le devoir de donner à la Serbie certaines garanties assurant sa sécurité par rapport à cet état. Une démarche démonstrative des Puissances, même dans une forme amicale, provoquera indubitablement des récriminations de la part du Gouvernement serbe et serait de nature à le pousser à des actes dangereux, principalement en raison de l'absence de M. Pachitch qui a donné des preuves de son esprit conciliant. Il sera d'ailleurs, pour des raisons stratégiques qui dépendront des nécessités du moment, difficile d'empêcher l'apparition de détachements serbes en territoires albanais, quand même les représentants des Puissances auraient fait les déclarations en question.

Pour ces raisons, M. Nératoff, sans se séparer des autres Puissances quant au fond de la question, a déclaré qu'il estimait plus utile de continuer à exercer sur la Serbie une action modératrice, conformément à la façon d'agir adoptée par le Gouvernement impérial.

233.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1070. *Paris, 1er octobre 1913, 20 h. 05.*

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie m'a fait aujourd'hui la communication suivante :

« Le Gouvernement austro-hongrois propose la dissolution du Conseil

[1] Ce télégramme de M. Nératoff est reproduit dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, page 425, et dans *Un Livre noir*, tome II, page 154.

des assurances à Scutari. Les pouvoirs militaires passeraient au commandement des détachements internationaux et les pouvoirs administratifs au Gouvernement provisoire à Valona. L'administration de la ville de Scutari serait soumise au contrôle de la Commission internationale. »

Je vous prie de me faire connaître le sentiment du Gouvernement britannique sur cette proposition [1].

234.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Sofia, 1er octobre 1913, 19 h. 45.*

(*Reçu* : 22 h. 10.)

Pour le Ministre de la Guerre n° 24.

Je crois devoir signaler que la Bulgarie fait actuellement des préparatifs militaires. Depuis plusieurs jours des mesures sont prises pour préparer la mobilisation de la division de Doubnitza. Les réservistes ont été avisés d'avoir à se tenir prêts à répondre à un essai de mobilisation : ceux qui résident à l'étranger ont été invités à rentrer, ceux qui voulaient partir pour l'étranger se sont vu refuser leur passeport. Des vivres sont dirigés sur Doubnitza. Les chemins de fer refusent les transports de marchandises, l'État-major travaille jour et nuit.

Je rappelle en outre qu'au sud d'Haskovo sont groupés les effectifs du temps de paix des 3e, 4e et 8e divisions et d'une partie de la 2e et que la 10e est répartie entre Nevrokop et Pachmakli. Toutes ces troupes sont officiellement destinées à occuper les territoires cédés par la Turquie, mais leurs trains sont presque tous attelés et elles pourraient être rapidement complètement mobilisées.

Il semble que la Bulgarie, sans vouloir se lancer dans une véritable guerre, ce dont elle est incapable, se prépare à profiter des occasions qui pourraient s'offrir à elle de reprendre Kotchana ou Kavala au cas où les affaires des Serbes et des Grecs marcheraient mal. *Signé* : Attaché militaire.

[1] M. Paul Cambon télégraphiait le 2 octobre à 19 h. 43 (télégramme n° 249) que la communication faite à Paris par M. Somssich l'avait été à Londres par le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie. On l'avait transmise à Sir Ed. Grey absent et l'on attendait sa réponse.

235.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 233. Confidentiel. *Cettigné, 1er octobre 1913, 19 h. 16.*
(*Reçu :* 23 h. 25.)

Je me réfère à mon télégramme n° 229 (1).

J'ai entretenu aujourd'hui le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie du voyage inopiné fait par son chef à Vienne et à Constantinople. En ce qui concerne le voyage en Turquie, il ne m'a donné aucune explication satisfaisante; mais par contre il m'a dit que le Ministre d'Autriche s'était rendu à Vienne sur la demande du Roi Nicolas. Ce dernier aurait, en effet, prié le baron Giesl de demander au Gouvernement austro-hongrois s'il serait disposé à envoyer à Cettigné des officiers instructeurs autrichiens dans le cas où la mission militaire russe ne serait pas maintenue (2).

D'autre part, je sais de source absolument sûre que le Roi a adressé récemment une demande analogue au Ministre d'Allemagne en vue d'obtenir l'envoi d'instructeurs allemands. Mon collègue se serait d'ailleurs montré opposé à toute idée de ce genre.

Ces démarches indiquent que la tension des rapports russo-monténégrins (voir mon télégramme 216 (3)) n'a pas diminué. Mais, pour ma part, je serais assez disposé à n'y voir, en réalité, qu'un «bluff» ayant pour but d'inquiéter la Russie et d'essayer ainsi de la déterminer à un rapprochement.

236.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 317, 318. *Sofia, 1er octobre, 19 h. 40.*
(*Reçu :* le 2, à 1 h. 20.)

Les informations signalées par notre Attaché militaire dans son télégramme d'aujourd'hui (4) ont certainement quelque fondement.

(1) Télégramme du 26 septembre annonçant le brusque départ de M. de Giesl pour Vienne, puis pour Constantinople, et ajoutant que ce voyage donnait de l'inquiétude au Roi Nicolas.

(2) Dans un télégramme du 6 septembre, adressé à son Gouvernement par M. de Giesl, il est question de magistrats et d'administrateurs ainsi que d'un officier supérieur demandés à Vienne par le Roi Nicolas (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. 7, pièce n° 8548).

(3) Du 2 septembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 109.

(4) Voir ci-dessus n° 234.

Le Gouvernement bulgare a réuni, il est vrai, les forces nécessaires pour prévenir toute résistance éventuelle lors de l'occupation imminente des territoires qui lui sont reconnus par la Turquie, mais il semble qu'en présence du mouvement albanais il ait aussi le désir d'être prêt à toute éventualité du côté de la Serbie. Toutefois, je ne crois pas qu'il ait la moindre idée d'entreprendre une nouvelle guerre qui est matériellement impossible.

Il n'est pas douteux que les Bulgares sympathisent avec les Albanais et que l'organisation intérieure macédonienne agit en étroite union avec les chefs albanais.

Le Gouvernement bulgare voit sans déplaisir les difficultés de la Serbie et il doit être tenté d'en profiter. Il n'aurait peut-être pas ce désir si les Puissances n'avaient pas laissé déchirer par la Turquie et [par la Roumanie] le traité de Londres et la sentence arbitrale de Pétersbourg à l'élaboration desquels elle[s] avai[en]t présidé.

Les Bulgares ont constaté à leur propre détriment que les grandes Puissances acceptaient sans difficultés le fait accompli et que, pour éviter la rupture de leur entente, elles dev[aie]nt se borner dans les affaires orientales à donner des conseils généralement inefficaces.

L'exemple de la Turquie et de la Roumanie doit naturellement les engager à faire pression sur la Serbie pour obtenir d'elle la [revision des] clause[s] territoriale[s] du traité de Bucarest, à laquelle on n'a pas renoncé, et la rétrocession des territoires de la rive gauche du Vardar, tout au moins de la vallée de la Bregalnitza.

C'est à mon avis, la seule explication des mesures militaires qui auraient été prises dans la région de la Strouma.

Depuis la conclusion de la paix, le Gouvernement serbe n'a d'ailleurs fait aucun effort pour rétablir des relations normales avec la Bulgarie. Il s'est employé au contraire à l'indisposer et semble vouloir la boycotter de toutes manières [1].

237.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumont, Ministre des Finances.

D. n° 1250. *Paris, 1er octobre 1913.*

Les représentants du groupe français intéressé aux entreprises financières et économiques en Turquie m'ont remis la note constatant l'accord réalisé

[1] Le texte de ces télégrammes a été rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

à Berlin le 26 septembre dernier[1] entre eux et les représentants du groupe allemand.

Ce document règle d'abord les conditions dans lesquelles il est mis fin à la participation du groupe français à l'entreprise du chemin de fer de Bagdad. Je n'insiste pas sur les résultats obtenus, qui sont ceux que votre Département et le mien avaient jugé satisfaisants. Ainsi que vous le constaterez, la question de l'acquisition par le groupe français de dix-huit millions de francs de l'emprunt douanes de Constantinople 1911 (première tranche), auquel vous aviez objecté, a été réservée; par contre l'abandon au groupe français du tronçon de cent trente kilomètres du chemin de fer Duzdjé-Kastamouni, qui eût été la contre-partie de l'acquisition susdite a été également réservé.

Par l'article 5 de l'accord du 26 septembre, le groupe allemand s'engage à prêter son concours au groupe français pour l'obtention du réseau Sivas-Kharpout et au delà, c'est-à-dire à renoncer à se prévaloir des clauses de contrats antérieurs, qui pouvaient faire obstacle à la concession de certaines lignes au groupe français. En vertu de l'article 7, des ententes sont intervenues pour régler le partage du trafic entre les réseaux français et le réseau du Bagdad.

L'article 6 envisage la situation financière générale de l'Empire ottoman telle qu'elle résultera des cessions de territoires, conséquemment des guerres balkaniques. Nous ne pouvons nous refuser à reconnaître que les gages obtenus antérieurement pour la garantie des porteurs des titres du Bagdad, deuxième et troisième séries, seront gravement affectés par la disparition des recettes provenant de la Turquie d'Europe. L'Angleterre et la Russie en refusant de s'associer à l'entreprise du Bagdad ont pris l'engagement de ne pas l'entraver, nous ne saurions agir autrement le jour où nous nous retirons définitivement de cette affaire. En acquiesçant aux clauses de l'article 6, les représentants du groupe financier français n'ont fait que suivre cette indication. Aujourd'hui en effet que par nos accords avec le Gouvernement ottoman, d'une part, et avec le groupe allemand, d'autre part, les zones réciproques des constructeurs français et allemands sont délimitées nous ne saurions équitablement vouloir empêcher les industriels et les financiers allemands de reconstituer les ressources sans lesquelles l'entreprise du Bagdad ne pourrait être terminée.

Il est à retenir que dans la combinaison envisagée par les financiers des deux pays, il est admis que si les États balkaniques ne prenaient pas une quote-part suffisante de la Dette ottomane le déficit serait prélevé sur les excédents des dîmes et revenus divers pour les deux seules séries 2 et 3 du Bagdad, ayant fait l'objet de contrats d'émission, et ayant ainsi une priorité de fait.

Pour les autres emprunts du Bagdad, bien que les actes de concessions des

[1] Voir annexes ci-dessous.

lignes remontent à 1908 et 1911, les prélèvements à faire en leur faveur sur les recettes ottomanes (excédents des dîmes, produits des surtaxes douanières) sont mis sur le même rang que les prélèvements à faire en faveur des travaux publics à exécuter par le groupe français, travaux dont les contrats définitifs ne sont pas encore signés.

L'accord ainsi intervenu entre MM. de Neuflize et de Gwinner met fin à une longue lutte d'intérêts entre Français et Allemands en Turquie, conflit qui, vous le savez, n'a pas été sans répercussion sur les relations franco-allemandes en d'autres régions et sur d'autres points. Les conditions de cet accord me paraissent équitables et de nature à faciliter nos relations actuelles avec l'Empire voisin. Je donnerai donc, en ce qui me concerne, mon approbation à cet accord.

ANNEXE I.

Réunions des 24, 25, 26 septembre 1913.

Etaient présents

Pour le groupe français :

MM. baron de Neuflize;
de Klapka;
comte Vitali;
N. et S. Bardac.

Pour le groupe allemand :

MM. von Gwinner;
Dr Helfferich;
Huguenin;
Neeff.

1° Lecture est donnée du procès-verbal résumant l'échange de vues des 19-20 août 1913.

2° La réunion procède à l'examen des différentes objections faites au projet d'accord qui avait été envisagé et étudie les diverses solutions pouvant les écarter.

3° Il résulte de l'examen fait en commun que la seule combinaison qui concilie équitablement les intérêts en présence est subordonnée à l'obtention de la part du Gouvernement ottoman :

a. à ce que l'intérêt afférent aux obligations Bagdad troisième série soit porté de 4 à 5 p. 100 tout en diminuant le montant nominal par kilomètre de 270.000 fr. à 257.000 francs;

b. à ce qu'une entente intervienne entre le groupe français et le Gouvernement ottoman au sujet d'un emprunt de consolidation dont le produit servira à due concurrence à rembourser l'avance de trois millions livres turques environ actuellement garantie par la deuxième tranche de l'emprunt douanes de Constantinople 1911 non encore émise.

4° La combinaison se présenterait alors comme suit :

Le groupe français céderait au groupe allemand environ :

8.000 actions Bagdad de 500 francs, l'une, au pair,

3.900 actions de la société de construction, au pair, de 500 francs,

55.500 obligations de 500 francs, 4 p. 100 Bagdad deuxième série, à 75 p. 100.

L'engagement du groupe français à prendre 71.400 obligations environ, Bagdad troisième série, serait annulé et les versements effectués remboursés plus intérêts courus.

5° Le groupe allemand prêtera son concours à ce que la construction et l'exploitation de la ligne de Sivas à Kharpout et au delà jusqu'à 5 kilomètres au nord d'Arghana-Maden soit confiée par le Gouvernement ottoman au groupe français.

En échange, le groupe français reprendrait au groupe allemand :

l'avance, plus intérêts courus, d'environ 66 millions de francs consentie au Gouvernement ottoman et garantie par la deuxième tranche de l'emprunt douanes de Constantinople de 4.000.000 ltq environ.

6° En ce qui concerne les gages à affecter à l'emprunt de consolidation mentionné ci-dessus ainsi qu'aux travaux publics à effectuer par les deux groupes, les deux parties sont d'accord à poursuivre le programme suivant :

I. Dans le cas où la diminution des gages des deuxième et troisième séries chemin de fer de Bagdad provenant de la cession de territoire en Europe ne serait pas compensée complètement par les accords à conclure entre la Turquie et les États cessionnaires, le déficit sera prélevé sur les excédents des dîmes et revenus divers.

II. L'excédent des dîmes et revenus divers au delà de ce prélèvement ainsi que la part de 75 p. 100 revenant au Gouvernement ottoman dans le produit des surtaxes douanières 3 p. 100 et 4 p. 100 formeront masse commune sur laquelle il sera prélevé :

a. une somme de 1.650.000 ltq représentant l'annuité de l'emprunt de consolidation de 30 millions de ltq (y compris l'annuité de 352.000 ltq afférentes à la partie de l'emprunt destinée aux travaux publics à exécuter par le groupe français.

b. une somme de 352.000 ltq en faveur du chemin de fer de Bagdad.

Ces deux prélèvements auront le même rang.

c. En tant que l'excédent de la masse commune au delà de 2.002.000 ltq serait affecté à l'exécution de travaux publics, les sommes affectées seront réparties en parties égales aux travaux à exécuter par chacun des deux groupes.

7° Les ententes relatives aux points de raccordement et aux questions de tarifs et de trafic, non seulement entre les réseaux de Bagdad-Anatolie et mer Noire, mais aussi du contact à Alep, font l'objet de deux projets d'accords annexés aux présentes.

8° En ce qui concerne le tronçon de 130 kilomètres de Duzdjé vers Kastamouni et l'achat de 18 millions de francs environ de l'emprunt douanes de Constantinople 1911, première série, une formule n'ayant pu être trouvée, la question est réservée à un examen ultérieur.

9° Après avoir obtenu l'assentiment de leurs Gouvernements respectifs qui se le font connaître, les deux groupes décident, sous les réserves formulées dans le procès-verbal du 19 et 20 août 1913, que, dès que la situation générale le permettra, des démarches seront entreprises parallèlement par leurs représentants pour

obtenir du Gouvernement ottoman les modifications aux contrats Bagdad série III et la création de l'emprunt de consolidation visés plus haut.

10° S'il n'était pas possible dans un délai de six mois d'obtenir le consentement du Gouvernement ottoman aux deux points ci-dessus, les groupes rechercheraient une nouvelle solution sur les bases énoncées dans les échanges de vues des 19 et 20 août 1913.

Fait à Berlin, 26 septembre 1913.

Suivent les paraphes de MM. :

baron de Neuflize;
de Klapka;
comte Vitali;
N. et S. Bardac.
von Gwinner;
Dr Helfferich;
Huguenin;
Neeff.

ANNEXE II.

Entente de trafic relative à la jonction des réseaux à Alep.

Entre la Société impériale ottomane du chemin de fer de Bagdad,
d'une part,
et la Société ottomane du chemin de fer de Damas-Hama et prolongements,
d'autre part.

Il a été exposé ce qui suit :

Les parties considèrent les positions respectives de leurs réseaux à Alep comme aujourd'hui fixées; à l'appui de cette constatation on rappelle :

1° L'article 12 de la convention du 20 février 1318/5 mars 1903 concédant la ligne de Bagdad, article aux termes duquel la société de Bagdad a le droit exclusif de l'exécution de tous embranchements pouvant relier ses lignes à un point quelconque de la mer situé entre Mersine et Tripoli, la Société Damas-Hama et prolongements reconnaissant que les droits antérieurs qui lui ont été réservés par le même article sont remplis par les ententes précédemment intervenues, qu'elle complète de sa part en tant que de besoin, en s'interdisant toute modification de son réseau entre Tripoli, Homs et Alep.

2° Le principe posé par l'accord du 24-27 décembre 1909, par lequel les deux sociétés se sont interdites toute concurrence de trafic, en considérant Alep comme point de partage.

3° On doit remarquer que la distance d'Alep à Alexandrette sera de 276 kilomètres, tandis que celle d'Alep à Tripoli est de 305 kilomètres; mais le profil de cette dernière ligne, dont la rampe maxima est de 12 millimètres par mètre, est

bien meilleur que celui d'Alep à Alexandrette où la rampe maxima atteint 25 millimètres par mètre.

Et comme application pratique de l'accord de 1909 rappelé ci-dessus, il a été dit et convenu ce qui suit :

Des prix fermes identiques seront établis entre les stations Alep-Bagdad et Alexandrette, d'une part, Alep-Damas-Hama et prolongements et Tripoli d'autre part.

De même, des prix fermes identiques égaux ou un peu moindres que ceux d'Alep seront établis entre la première station Bagdad au nord d'Alep et Alexandrette d'une part, entre Voudehi, première station Damas-Hama et prolongements à 13 kilomètres 410 au sud d'Alep et Tripoli d'autre part.

En tenant compte qu'en Turquie, par suite de la rareté des moyens de communication, les stations sont des points d'attraction à longue distance, et qu'à Alep il y a deux stations une du Bagdad, l'autre Damas-Hama et prolongements distantes d'environ 1 kilomètre, on peut envisager les mesures suivantes.

Afin de niveler autant que possible les conditions d'exploitation des deux côtés d'Alep et d'arriver à un partage de trafic aussi exact que possible, on déduira du produit des transports de marchandises de chaque réseau, c'est-à-dire de celles chargées soit à Alep-Bagdad et de la première station au nord en destination d'Alexandrette et inversement, soit à Alep-Damas-Hama et prolongements et à Voudehi en destination de Tripoli et inversement, 50 p. 100 dudit produit à titre de frais d'exploitation à forfait en faveur du réseau qui a effectué les transports, le solde sera partagé par moitié entre les deux chemins de fer.

Pour la mise en recettes d'exploitation des produits indiqués ci-dessus, le montant revenant à chaque chemin de fer, tant à titre de frais d'exploitation que de part de recette, sera attribué aux recettes des sections respectives, au prorata des taxes soudées à Toprak-Kalé d'une part, et Homs d'autre part.

Étant donné que les lignes envisagées se divisent, au point de vue de leur régime concessionnel, en quatre sections distinctes, savoir :

1° Section Alep-Toprak-Kalé. . . . . 2° Section Toprak-Kalé-Alexandrette.	Pour le Bagdad;
3° Section Alep-Homs. . . . . . 4° Section Homs-Tripoli.	Pour le Damas-Hama et prolongements.

Il est bien spécifié que la tarification à appliquer se fera par la soudure des taxes en vigueur sur chaque section que parcourra le transport, telles que ces taxes seront fixées d'un commun accord entre les deux sociétés, de façon à obtenir des prix fermes identiques, pour toutes les marchandises chargées, soit à Alep-Bagdad, en destination d'Alexandrette, soit à Alep-Damas-Hama et prolongements en destination de Tripoli, et inversement.

La présente entente étant rédigée en conformité des tracés actuellement adoptés, il demeure entendu comme cela est mentionné à l'accord du 24-27 décembre 1909, qu'au cas de modification à l'état de choses envisagé, le point de partage serait reporté à un point équilibrant par moitié les distances de voies ferrées jusqu'à la mer.

La présente entente sera soumise simultanément par les deux parties à l'agrément du Gouvernement ottoman auquel les actes de concession des deux parties réservent l'approbation des tarifs et dont la sanction constituera la mise en vigueur des présentes.

Fait à Berlin, 26 septembre 1913.

Paraphé par MM. :

baron de Neuflize;
G. de Klapka;
comte Vitali;
S. Bardac.
von Gwinner;
Dr Helfferich;
Huguenin;
Neeff.

238.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 436. *Berlin, 2 octobre 1913, 12 h. 36.*

(*Reçu :* 13 h. 15.)

Le Chargé d'affaires de Serbie a vu ce matin le Secrétaire d'État qui lui a exprimé un certain mécontentement au sujet des paroles attribuées à M. Pachitch. D'après l'interview que celui-ci a donnée à des journalistes de Paris, la Serbie, tout en respectant la ligne générale frontière adoptée à Londres pour l'Albanie, devrait obtenir certaines rectifications stratégiques. Ce langage contredit celui qu'avait tenu son intérimaire M. Spalaïkovitch. Le Secrétaire d'État a assuré M. Boghitchévitch qu'aucune modification n'était possible et que toute proposition de ce genre serait repoussée. Il a ajouté que sur ce point la Russie était d'accord avec l'Allemagne.

D'autre part M. Boghitchévitch a vu l'Ambassadeur d'Italie qui lui a tenu le même langage.

239.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome, Berlin, Constantinople.

Paris, 2 octobre 1913, 14 h. 30.

T. nos 1072, 947, 800, 905, 886, 936. Très confidentiel.

D'après des informations parvenues au Gouvernement hellénique, et que me communique le Chargé d'affaires de Grèce [1], un accord aurait été conclu ces jours-ci entre l'Italie et la Turquie, sur les bases ci-après :

1° L'Italie s'engagerait à restituer à la Turquie les îles du Dodécanèse;

2° La Turquie s'engagerait à céder à l'Italie les îles de Rhodes et de Stampalia;

3° L'Italie s'engagerait à aider la Turquie à reprendre les îles de Chio et de Mytilène.

Pour Londres seulement : Veuillez faire part de ces renseignements au Gouvernement britannique.

240.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Constantinople, Vienne, Rome, Berlin.

Paris, 2 octobre 1913, 20 h. 10.

T. nos 949, 1074, 939, 802, 907, 888.

Je me réfère à mon télégramme du 25 septembre [2]. D'accord avec le Gouvernement britannique, j'acquiesce aux six articles rédigés par les Ambassadeurs de Russie et d'Allemagne à Constantinople pour les réformes en Arménie.

(1) Il s'agit sans doute d'une communication purement verbale. Aucune note ne s'est retrouvée au dossier.

(2) Par ce télégramme M. Pichon transmettait aux mêmes postes les six articles résumant le projet de réformes reproduits en annexe au rapport de M. Bompard du 24 septembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 191.

D'accord avec le Gouvernement russe, j'acquiesce, en outre, à la combinaison suivante :

« Si les six articles sont approuvés par tous les Cabinets, les Ambassadeurs de Russie et d'Allemagne à Constantinople s'efforceront d'amener la Sublime Porte à proposer aux Puissances la nomination de deux inspecteurs. En réponse à cette proposition, les Puissances définiront les pouvoirs des inspecteurs et les autres mesures prévues par les six articles. »

241.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Constantinople, Athènes.

Paris, 2 octobre 1913, 22 h. 45.

T. nos 1075, 950, 889, 803, 908, 941, 621. Confidentiel.

Le Roi de Grèce, en traversant Paris, m'a fait demander par son Chargé d'affaires d'entreprendre une démarche à Constantinople en vue de déclarer énergiquement à la Sublime Porte que la question des îles de la mer Egée est du ressort exclusif des Puissances et qu'il n'appartient ni à la Turquie ni à la Grèce d'y intervenir.

J'ai répondu au Chargé d'affaires que le Gouvernement de la République reste fidèle à son point de vue dans la question des îles et qu'il sera par suite heureux de seconder les aspirations du Gouvernement hellénique. Je lui ai représenté toutefois qu'une démarche à Constantinople n'aurait chance d'être efficace que si elle était collective. « Or je doute, ai-je ajouté, que l'Italie et l'Autriche-Hongrie consentent à agir auprès du Gouvernement ottoman pour lui rappeler la décision des Puissances au sujet des îles, sans exiger comme contre-partie une démarche collective à Athènes pour obtenir du Gouvernement hellénique l'évacuation des territoires attribués à l'Albanie par l'Europe. »

Pour votre information personnelle.

242.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 394. *Belgrade, 2 octobre 1913, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 3, à 6 h. 10.)

J'avais d'abord été très sceptique concernant la participation attribuée par les Serbes aux Bulgares dans les affaires albanaises. Après avoir recueilli des renseignements à des sources différentes je dois reconnaître que ces allégations ne me paraissent pas manquer de fondement.

S'appuyant sur cette base exacte le Gouvernement serbe n'a cessé, depuis quelques jours, d'insister auprès du Gouvernement roumain pour que celui-ci agisse à Sofia. La Roumanie, sans s'engager à fond dans ce sens, n'a pas non plus refusé entièrement son concours, étant bien entendu toutefois qu'elle ne pourrait soutenir la Serbie soit diplomatiquement soit autrement que contre une agression injuste de la Bulgarie et non dans le cas où les Serbes tenteraient eux-mêmes de remettre en question les solutions adoptées à Londres et à Bucarest. La Serbie a été de la sorte amenée à s'engager vis-à-vis de la Roumanie à respecter les frontières de l'Albanie telles qu'elles ont été [tracées] à Londres.

J'ai déjà fait savoir à Votre Excellence (télégramme 393)[1] que, pressé par mon collègue russe, M. Spalaïkovitch avait dès samedi dernier pris un engagement semblable vis-à-vis de ce diplomate.

Enfin le Cabinet de Belgrade a été informé qu'il était question d'organiser une démarche collective des grandes Puissances pour inviter le Gouvernement serbe à reconnaître formellement ces frontières. Le Chargé d'affaires de Russie et moi nous sommes même les seuls à ne pas avoir reçu des instructions à cet égard. La démarche n'en a pas moins été faite à titre individuel par chacun de nous, sauf moi-même qui n'ai pu d'ailleurs, dans mes entretiens, parler dans un sens contraire. Dans ces conditions le Gouvernement serbe s'est décidé, non sans peine, à donner quelque publicité à la réponse qu'il a faite au Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie comme quoi la Serbie ne songeait point à faire modifier les frontières qui lui ont été données. Cette réponse paraîtra dans le *Bulletin* du bureau de la presse de ce soir et j'en enverrai le texte à Votre Excellence demain par la poste.

J'attire votre attention sur ce fait que les interviews de M. Pachitch parues

[1] Du 29 septembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 215.

dans le *Temps* et la *Nouvelle presse libre* de Vienne du 1er octobre ne sont guère conformes aux assurances données par M. Spalaïkovitch à mes collègues.

Les troupes ne sont encore arrivées qu'en petit nombre sur le théâtre des opérations. Les premières rencontres ont été favorables aux Serbes. La marche en avant des Albanais semble arrêtée. Il faut toutefois attendre encore quelques jours pour avoir une idée nette de la situation au point de vue militaire.

243.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 1281. *Paris, 2 octobre 1913.*

A son audience d'hier, le Secrétaire d'État impérial des Affaires étrangères a exposé à M. Jules Cambon, au sujet des décisions de la Conférence de Londres concernant les îles de la mer Egée, une thèse qui rend désirable un complément d'informations sur ce point. D'après M. de Jagow, la Conférence de Londres aurait fait porter ses délibérations exclusivement sur le groupe d'îles du Dodécanèse occupé par l'Italie. La Turquie aurait donc les mains libres en ce qui concerne les autres îles de la mer Egée occupées par la Grèce. M. de Jagow tirait de cette interprétation la conclusion que la situation de la Turquie serait plus favorable en ce qui concerne ces îles que relativement à Andrinople [1].

Cette manière de voir a été d'ailleurs exposée également par le Secrétaire d'État impérial à la fois aux Chargés d'affaires de Grèce et d'Angleterre, et M. Théotokis, qui se montre préoccupé, a fait remarquer à notre représentant que Sir Edward Grey a résumé en cinq points, à la réunion du 1er août [1], le résultat des délibérations des Ambassadeurs à soumettre par ceux-ci aux Puissances et que le 3e de ces points visait justement les îles occupées par les forces helléniques en les attribuant à la Grèce. Or, ajoute M. Théotokis, à juger d'après les procès-verbaux, les discussions n'ont porté dans les délibérations postérieures que sur les points prêtant à discussion particulièrement sur le Dodécanèse, c'est-à-dire sur les points 4 et 5, tandis que le 3e point n'a plus été contesté. Le Chargé d'affaires de Grèce en conclut que le 3e point des propositions du 1er août a été adopté implicitement.

Je m'empresse de vous faire part de cette controverse dont je n'ai pas besoin

[1] M. Pichon reproduit les termes d'un télégramme reçu la veille de Berlin et dont la reproduction eût fait double emploi avec cette dépêche. — [2] Voir la dépêche de Londres reproduite dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 516.

de vous signaler l'intérêt. Il importerait que les Cabinets de Paris et de Londres se mettent absolument d'accord sur ce point et je vous serai obligé de vouloir bien me fixer d'une manière très précise sur les décisions prises par la Conférence de Londres en ce qui concerne : 1° les îles du Dodécanèse occupées par l'Italie; 2° les îles de la mer Egée occupées par les forces helléniques.

244.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 572. Très confidentiel. *Londres, 2 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 octobre; Dir, pol., 11 octobre.)

En rendant compte à Votre Excellence par mes télégrammes secrets n°s 244, 245 et 246 (1) de mon récent entretien avec le Roi de Grèce, j'ai signalé l'insistance avec laquelle le Souverain faisait appel à l'intervention des Puissances pour s'opposer à ce que la Turquie fît de la question des îles l'objet d'une discussion directe avec le Gouvernement hellénique. Comme j'avais, à mon tour, demandé au Roi pourquoi son Gouvernement n'avait pas adressé à ce sujet une communication aux grandes Puissances, il m'avait répondu que son Ministre à Londres devait, le jour même, s'acquitter de ce soin auprès du Foreign Office et que semblable démarche devait être faite par les représentants helléniques dans les autres capitales.

Le Ministre de Grèce à Londres a bien fait à Sir A. Nicolson la communication dont son Souverain m'avait parlé. Mais il l'a faite sous une forme plutôt officieuse et, bien que son Gouvernement la lui eût prescrite par télégramme, ses instructions ne l'invitaient pas à donner à sa démarche un caractère plus formel et plus catégorique. Le Sous-Secrétaire d'État permanent a promis à M. Gennadios de rendre compte de sa communication à Sir Ed. Grey; mais il lui a aussi demandé si le Gouvernement hellénique en avait adressé une semblable aux autres Cabinets intéressés. M. Gennadios a répondu qu'à sa connaissance la même démarche devait être faite à Paris, mais pas dans les autres capitales. Sir A. Nicolson lui a alors fait observer que la question dont se préoccupe actuellement la Grèce était de celles sur lesquelles l'entente était nécessaire entre les Puissances, qui devaient toutes en être saisies. C'est par cette observation qu'a répondu également Sir Ed. Grey après avoir été mis au courant de la communication de M. Gennadios.

(1) Du 30 septembre, ci-dessus reproduits sous le numéro 228.

Ces renseignements m'ont été donnés aujourd'hui par Sir A. Nicolson qui, après me les avoir fournis, m'a demandé si je savais comment mon Gouvernement envisageait la situation qui résulterait d'une tentative de la Turquie pour rentrer en possession de tout ou partie des îles. J'ai répondu que je ne le savais pas. Nous avons ensuite examiné, dans un entretien absolument privé, la manière dont se présentait cette situation. Il est certain que l'Italie est entièrement favorable à la Turquie dans la circonstance; l'Allemagne, qui a pour la Grèce de bons procédés sans grandes conséquences, ne semble pas davantage pouvoir être amenée à agir contre les Turcs; l'Autriche est dans les mêmes dispositions; la Russie est très peu favorable à la Grèce et, si un conflit provoqué par la question des îles avait pour effet de remettre en cause l'attribution de Kavala, il n'est pas douteux que les sympathies et l'appui du Cabinet de Pétersbourg iraient à la Bulgarie. Dans ces conditions, l'union des Puissances paraît extrêmement difficile à réaliser en vue d'une action dépassant la liste des conseils de modération donnés à la Turquie. Il n'y a que la France et l'Angleterre qui soient portées à prendre en main la cause de la Grèce. Mais, sans le concours des autres, jusqu'à quel point peuvent-elles ou veulent-elles pousser la défense de ses intérêts?

Sir Eyre Crowe, avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir de cette situation, m'a fait remarquer que les Grecs occupaient Dédéagatch et que, tenant par ce point la ligne qui relie Salonique à Constantinople, ils pouvaient considérablement gêner la concentration des troupes turques. Mais, pour que cette observation fût juste, il faudrait que les Grecs eussent à Dédéagatch une force assez importante pour résister à une attaque et pour opérer au dehors. Or, je ne crois pas que tel soit le cas et la petite garnison, que la Grèce a laissée à Dédéagatch pour complaire aux Bulgares, me paraît courir au contraire grand risque d'être enlevée, en cas de conflit armé. La situation de la Grèce me semble donc périlleuse.

Il est certain d'autre part que, si le Gouvernement turc a toujours soutenu que la possession des îles voisines de l'Asie était nécessaire à sa sécurité, il a cependant signé un acte diplomatique, le traité de Londres, où il est dit en toutes lettres que le soin de statuer sur le sort de toutes les îles est confié aux grandes Puissances. Il y a là un engagement pris envers elles toutes, souscrit à leur demande unanime, dont il semble qu'elles puissent s'autoriser pour prévenir diplomatiquement, pendant qu'il en est temps encore, le développement d'un conflit qui risque de les diviser profondément.

245.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 483. *Thérapia, 3 octobre 1913, 9 h.*
(*Reçu :* 11 h. 45.)

Les derniers télégrammes de Berlin [1] que Votre Excellence a bien voulu me communiquer dénotent un évident parti-pris chez M. de Jagow de voir partout la main de la Turquie et de la Bulgarie agissant de conserve, sinon de concert, pour troubler la paix. Sans doute les préoccupations de la Turquie au sujet de la Grèce concordent avec les rancunes de la Bulgarie, mais quelles que soient les visées ultérieures des États balkaniques aucun d'eux ne rêve en ce moment d'entreprises militaires; leurs armées n'aspirent qu'au repos. Ce n'est sans doute pas une raison pour s'endormir dans une trompeuse quiétude, car une paix faite toute de lassitude est évidemment précaire; l'Europe agirait donc sagement en facilitant la prompte conclusion de la paix gréco-turque et en trouvant une solution au moins provisoire aux questions des îles et de l'Albanie, mais les inquiétudes manifestées pour le moment présent avec quelque ostentation par le Cabinet de Berlin répondent si peu à la réalité des faits que j'ai peine à les croire sincères. Ce qui est incontestable et cela suffit bien sans y ajouter de feintes alarmes, c'est que la paix des Balkans, telle qu'elle va sortir des dernières crises et des conventions qui la closent, sera une paix armée agitée par de perpétuelles menées et secouée de périodiques alertes, exactement comme la paix faite à l'Europe par le traité de Francfort. On peut douter seulement qu'elle dure quarante années.

246.

M. de Poulpiquet du Halgouët, Ministre de France à Athènes,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 156. *Athènes, 3 octobre 1913, 13 h. 30.*
(*Reçu :* 14 h. 45.)

La nouvelle de la prochaine arrivée d'un plénipotentiaire ottoman et les déclarations de M. Pachitch tranquillisent jusqu'à un certain point l'opinion,

[1] Voir à la date du 30 septembre, le télégramme de Berlin reproduit sous le numéro 227.

mais le rappel sous les drapeaux de sept classes de réservistes de la marine et de plusieurs classes de réservistes de l'armée de terre crée un vif mécontentement dans la population.

Confidentiel. Je crois savoir que l'Allemagne s'emploie activement à amener entre la Grèce, la Turquie et la Roumanie une entente permanente destinée dans sa pensée à lutter contre le slavisme dans les Balkans; afin d'arriver à la conclusion de la paix entre la Turquie et la Grèce elle exerce sur cette dernière une pression pour la déterminer à abandonner Chio et Mytilène. Une telle action ne peut que porter préjudice à la situation de l'Allemagne à Athènes car le Gouvernement n'est pas en mesure d'imposer cette solution au pays; celui-ci subirait peut-être une transaction pour le Dodécanèse plutôt que d'entamer une nouvelle guerre mais, grisé par ses victoires, il n'admettra pas la rétrocession à la Turquie d'îles occupées par les troupes grecques.

L'attitude de la légation d'Italie montre clairement que le Cabinet de Rome encourage la Turquie dans ses prétentions vis-à-vis de la Grèce.

247.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 234. *Cettigné, 3 octobre 1913, 11 h. 50.*

(*Reçu :* 17 h. 25.)

L'agitation gagne le sandjak de Novi Bazar où les Gouvernements serbe et monténégrin redoutent des troubles et se préparent à prendre des mesures de sûreté. L'effectif des troupes stationnées à Ipek et à Berana est considéré comme suffisant, mais on va renforcer la garnison de Plevlje; si le Gouvernement monténégrin ne pouvait le faire, la Serbie enverrait des troupes.

Très confidentiel : J'apprends de source confidentielle et sûre qu'un des principaux chefs du mouvement albanais a reconnu que les armes et les munitions lui étaient fournies par le Gouvernement austro-hongrois. « Nous pouvons tout obtenir de l'Autriche, a-t-il dit, sauf des canons. »

248.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Londres, Constantinople, Athènes, Belgrade, et au délégué de France à la Commission internationale de Contrôle en Albanie.

Paris, 3 octobre 1913, 17 h. 40.

T. n°s 951, 890, 804, 909, 1076, 943, 622, 519, 17.

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie est venu me déclarer que le délégué austro-hongrois à la Commission de contrôle en Albanie ne pourra arriver à Valona que le 15 octobre.

J'ai fait observer au comte Somssich combien ce retard est préjudiciable à l'œuvre d'organisation entreprise par les Puissances en Albanie.

249.

M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 180. Confidentiel. *Rome, 3 octobre 1913, 14 h. 50.*

(*Reçu :* 19 h. 15.)

Le Chargé d'affaires de Grèce qui avait reçu même information, que le télégramme 905 [1] du Département a portée à ma connaissance, m'a dit qu'il ne croyait pas à la vérité de ces renseignements. Ces jours derniers il a vu à plusieurs reprises le marquis de San Giuliano qui lui a tenu un langage presque menaçant au sujet de la frontière méridionale de l'Albanie mais qui a paru admettre que la Conférence de Londres avait réservé les îles à la Grèce. Le Ministre des Affaires étrangères royal lui a dit, d'une part, qu'il faisait collationner les procès-verbaux de la Conférence de Londres afin de voir exactement quels avaient été les engagements pris, d'autre part, que le Gouvernement grec devait respecter les décisions de la Conférence en ne créant aucune difficulté à la Commission internationale de la frontière. M. Caclamanos a l'impression que le marquis de San Giuliano entend établir une corré-

[1] Télégramme circulaire du 2 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 239.

lation entre la question des îles et celle de la frontière méridionale, obtenir des avantages sur la seconde question en échange d'engagements sur la première, mais toutefois retarder autant que possible l'évacuation dans l'espoir que des complications nouvelles lui permettraient de garder Rhodes.

Le Chargé d'affaires de Grèce, qui ne croit pas à un débarquement des Autrichiens et des Italiens en Albanie, ne serait pas surpris qu'une entente austro-italienne n'existât pour imposer à la Grèce le retrait de ses troupes de la région contestée en fixant un délai pour l'exécution de cette mesure [1].

250.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 252. Très confidentiel. *Londres, 3 octobre 1913, 18 h. 4*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Réponse à votre télégramme 1072 [2].

J'ai informé Sir A. Nicolson de la communication du Chargé d'affaires de Grèce relative à un accord turco-italien au sujet des îles. Nous avons envisagé toutes les éventualités dont la plus sérieuse serait l'abandon à l'Italie de Rhodes et de Stampalia, il nous a paru qu'un accord des Puissances contre la Turquie ou l'Italie était impossible. « Après ses déclarations réitérées le Gouvernement britannique, ai-je dit, ne peut sans compromettre son influence dans le bassin oriental de la mer Méditerranée laisser l'Italie prendre possession de deux îles importantes. Il devra donc au moment de la restitution du Dodécanèse au Gouvernement ottoman déclarer à la Sublime Porte qu'il s'oppose à toute cession de ces îles à une grande Puissance et, pour appuyer sa déclaration, il fera bien d'envoyer une escadre croiser dans l'archipel. Je ne vois pas d'autre moyen d'empêcher les Italiens de nous mettre en présence d'un fait accompli. »

Sir A. Nicolson fera connaître mon avis à Sir Ed. Grey. Il ne faut pas nous dissimuler que son adoption entraînerait une garantie à la Turquie contre une cession ultérieure du Dodécanèse à la Grèce.

[1] Ce télégramme a été transmis le 4 octobre, à 18 h. 50, à Pétersbourg 955, Londres 1083, Vienne 809, Berlin 895, Constantinople 947, Athènes 626. — [2] Télégramme circulaire du 2 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 239.

251.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 251. *Londres, 3 octobre 1913, 18 h. 4.*

(*Reçu* : 21 h. 30.)

(Suite à mon télégramme n° 249)[1].

Sir Ed. Grey n'a pas encore répondu à la communication que lui a faite Sir A. Nicolson de la note austro-hongroise mentionnée dans votre télégramme n° 1070[2].

J'ai fait mentionner au Sous-Secrétaire d'État permanent mes observations personnelles sur cette note; le jeu de l'Autriche se dévoile; elle veut nous amener à la reconnaissance de ce prétendu Gouvernement provisoire installé par elle seule à Valona avec ses subsides; elle a retardé la constitution du contrôle pour donner à ce Gouvernement le temps de se fortifier. Obligée de nommer son délégué elle s'arrange pour qu'il n'arrive à Valona qu'à la fin d'octobre. Le Chargé d'affaires austro-hongrois a indiqué lui-même au Foreign Office cette date éloignée. Elle espère d'ici là que le Gouvernement provisoire reconnu par les Puissances aura constitué son administration. La Commission semblerait réduite d'après la note autrichienne au contrôle de la municipalité de Scutari. A mon avis il y a lieu de répondre que nous ignorons le prétendu Gouvernement installé à Valona et que nous nous refusons à tout entretien sur l'Albanie tant que la Commission de contrôle ne sera pas constituée, n'aura pas établi son programme, réglé ses attributions et que nous n'aurons pas pu la consulter sur les diverses questions qui se posent.

Sir A. Nisolson est personnellement de cette opinion, et suppose que Sir Ed. Grey la partagera.

(1) Voir la date du 1er octobre le télégramme à Londres reproduit sous le numéro 233, note.

(2) Ce télégramme est celui auquel renvoie la note précédente.

252.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 231. *Bruxelles, 3 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 15 octobre.)

L'exposition internationale de Gand aura été l'occasion de nombreux congrès «*de omni re scibili et quibusdam aliis*».

Quelques-uns d'ordre scientifique ou social ont, et surtout auront, une incontestable utilité pratique; celui qui s'est tenu à la fin de septembre dans la capitale des Flandres en faveur d'un rapprochement franco-allemand n'a pas ce mérite. Ses promoteurs, si louables que soient leurs intentions, n'ont pas été heureusement inspirés en cherchant à lui donner une suite pour le moins hâtive. Certes le but visé est des plus nobles, l'idée «de rechercher entre intellectuels, littérateurs et hommes politiques de France et d'Allemagne les moyens de supprimer les froissements et d'ouvrir un avenir de paix et de sécurité à deux grands pays en marche vers le progrès» engendre un programme qu'on ne saurait trop approuver dans son principe.

Mais aussitôt qu'on envisage son application on se heurte à une impossibilité : le moins chauvin des Français n'admet l'entente qu'à la condition d'une restitution de territoires; le plus pacifique des Allemands désire qu'au préalable ait lieu une reconnaissance solennelle du Traité de Francfort. Il semble que dès lors il n'y ait plus qu'à lever la séance. Ce n'est pas ce qui a été fait à Gand et pendant de longues heures — avec une courtoisie à laquelle il convient de rendre pleine justice — les orateurs inscrits : M. Grand Carteret, Président du Comité de «Pour se mieux connaître», Mme Marguerite Durand, MM. Thomas et Counson, professeurs à l'Université de Gand, Mme M. Schmidt, une Alsacienne, MM. Hochderf et Wertheimer, publicistes allemands, etc., ont échangé des vues au sujet de cette œuvre de réconciliation internationale — discours éloquents, tendances généreuses, vœux empreints d'un bel humanitarisme mais que réduisent à rien deux mots qui voltigent sur toutes les lèvres comme une sorte de *leitmotiv* murmuré en sourdine : Alsace-Lorraine.

Cette discussion académique, qui sera renouvelée à Leipzig en 1914, aura simplement permis de constater une fois de plus qu'entre gens bien élevés on peut causer honnêtement sans être du même avis et aussi que ce n'est pas un fossé mais un abîme que la guerre de 1870 a creusé entre la France et l'Allemagne. Ce serait cependant méconnaître le sentiment d'où est née l'idée

de ce congrès que ne pas approuver et encourager tout l'effort tendant à l'amélioration dans le domaine économique des relations franco-allemandes. Restreinte dans ces limites, l'initiative des pacifistes présenterait un intérêt réel et pratique. Il est à souhaiter qu'ils bornent à cela leurs tentatives s'ils ne veulent pas éclairer d'une lumière plus vive et rendre plus douloureuse encore les causes profondes du dissentiment fondamental qui sépare les deux nations.

253.

Notes pour le Ministre [1].

Paris, 4 octobre 1913.

I

Le nouveau programme naval espagnol comporte la construction de six gros bâtiments et de dix sous-marins.

La commande des six gros bâtiments est, d'ores et déjà, assurée à la Société de construction hispano-anglaise, à qui a été confiée l'exécution du programme naval de 1908. Il n'en est pas de même pour les sous-marins. La Société du Creusot, qui a fait ses preuves dans la construction de ce genre de bâtiments, a soumis au Gouvernement espagnol des propositions pour les dix sous-marins, que comporte le nouveau programme naval. Elle ne fournirait que deux de ces navires et construirait les huit autres en Espagne. Les intérêts de la main-d'œuvre espagnole se trouveraient ainsi sauvegardés.

Le Gouvernement espagnol nous a promis, au mois d'août 1912, de tenir compte des propositions du Creusot, lorsque le programme naval entrerait en voie d'exécution, après son approbation par les Cortès.

Il y aurait intérêt à rappeler au Gouvernement espagnol cette promesse dont l'exécution constituerait pour la Société du Creusot une légitime compensation à la déception qu'elle a éprouvée lors du rejet, en 1909, de ses propositions relatives à la réfection de la flotte espagnole.

II

La Société du Creusot est, depuis plusieurs années, en pourparlers avec le Gouvernement espagnol pour la fourniture de 25 obusiers de campagne de 15 centimètres d'un montant de 1.900.000 francs.

Le marché relatif à cette commande a été signé en 1911. Il ne manque

[1] Notes rédigées à l'occasion du voyage en Espagne du Président de la République accompagné par M. Pichon.

pour le rendre exécutoire que l'approbation du Ministre de la Guerre. Mais, d'après les règles établies par la loi de finances, cette approbation ne peut être donnée que lorsque le ministère dispose du crédit nécessaire à cet effet. Le Ministre peut, à cet effet, soit former auprès du Parlement une demande de crédit spécial, soit, lorsque le Parlement ne siège pas, faire décider la dépense par ordre royal.

Le Ministre de la Guerre a promis à différentes reprises à l'ambassade de régler cette affaire à notre satisfaction. Il n'a pas donné suite à ses promesses et l'affaire est toujours en suspens. Il y aurait à le rappeler au Gouvernement espagnol.

254.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 395. *Belgrade, 4 octobre 1913, 9 h.*

(*Reçu* : 10 h. 45.)

Le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre grec me présentent la situation comme très grave. Le second prétend savoir que les Bulgares mobilisent secrètement deux divisions tandis que quatre autres provenant de l'armée de Thrace ne sont pas encore démobilisées.

M. Spalaïkovitch me prie instamment d'intervenir auprès de Votre Excellence pour que la France agisse à Bucarest et confirme le Cabinet roumain dans les bonnes dispositions que signalait mon télégramme 394 [1] (deuxième paragraphe).

Il m'assure que M. Majoresco, parlant à M. Ristitch, aurait formellement promis à celui-ci le concours de son pays et reconnu que dans le cas d'une attaque bulgare, le protocole-garantie annexé au traité de Bucarest aurait à jouer.

D'après mes informations personnelles (voir mon télégramme précité) les conversations entre Belgrade et Bucarest ne seraient point tout à fait aussi avancées, de là la demande que m'a adressée ce matin M. Spalaïkovitch.

Ce qui fait hésiter la Roumanie à prendre nettement position, c'est qu'elle ne se sent pas assurée que la Serbie ne désire que le *statu quo*, je me crois obligé de dire que l'attitude du Gouvernement serbe prête à l'équivoque sur ce point. Ce matin encore M. Spalaïkovitch m'insinue qu'il a trouvé le moyen

[1] Du 2 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 242.

d'obtenir la rectification de frontière désirée : s'entendre là-dessus avec l'Autriche. J'ai préféré ne pas relever ce propos, mais je constate que la Serbie n'a point renoncé à toute arrière-pensée à cet égard.

255.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 486. *Thérapia, 4 octobre 1913, 22 h. 46.*

(*Reçu :* le 5, à 8 h. 5.)

Le Gouvernement ottoman voudrait obtenir de la Banque ottomane une avance de 300.000 livres turques destinée à payer les frais de renvoi des soldats dans leurs foyers. Il est certain que la démobilisation de l'armée de la Thrace, qui est si désirable, entraînera quelques dépenses et je suis plutôt surpris que la Sublime Porte se contente de 300.000 livres à cet effet. Si la Sublime Porte sollicitait l'agrément officieux du Gouvernement français à cette opération ne pourrais-je le lui donner, à condition que l'avance reçoive effectivement l'affectation annoncée?

256.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 577. Très confidentiel. *Londres, 4 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 octobre.)

Mon rapport n° 572 [1] en date du 2 de ce mois a rendu compte à Votre Excellence de l'échange de vues auquel je me suis livré avec le Sous-Secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères, relativement à l'éventualité d'un nouveau conflit gréco-turc, et mon télégramme n° 252 en date d'hier [2] vous a fait connaître le sens général d'un entretien que j'ai eu avec lui sur la question des îles de la mer Égée.

Il m'a paru nécessaire en effet d'appeler plus particulièrement l'attention du Gouvernement britannique sur cette question, la plus intéressante pour

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 244. — [2] Ci-dessus reproduit sous le numéro 250.

nous à mon sens, de toutes celles que laisse encore en suspens la crise orientale. Comme je venais précisément de recevoir le télégramme de Votre Excellence en date du 2 octobre, n° 1072 [1], j'ai pris texte des informations d'après lesquelles l'Italie et la Turquie auraient conclu un accord secret, pour examiner de nouveau avec Sir Arthur Nicolson les mesures que les visées du Cabinet de Rome, secondées par la Sublime Porte, pourraient déterminer de la part de l'Angleterre. Sans doute ne sommes-nous en présence que de simples rumeurs dont la véracité n'est nullement établie; sans doute ne savons-nous pas au juste à quoi nous en tenir sur les intentions réelles de la Turquie, en ce qui concerne ses anciennes possessions insulaires de l'archipel, ni sur celles de l'Italie en ce qui concerne les îles qu'elle occupe. Il n'en est pas moins vrai que les rumeurs, d'après lesquelles l'Italie chercherait à s'assurer définitivement Rhodes et Stampalia, présentent un inquiétant caractère de vraisemblance et que, d'autre part, les informations d'après lesquelles la Turquie essayerait de reprendre à pied d'œuvre la question des îles contiennent tout au moins une part de vérité. Il convient donc d'en tenir compte et d'aviser aux moyens d'empêcher que, dans un avenir plus ou moins prochain, nous nous trouvions en présence d'une solution intervenue en dehors de nous. Si nous n'y prenons garde, l'Italie peut parfaitement se mettre d'accord avec la Turquie en vue de la rétrocession de Rhodes, de Stampalia ou de toute autre île, au moment où elle devra restituer le Dodécanèse. Or l'éventualité du maintien des Italiens à Rhodes est une menace des plus sérieuses pour les intérêts de l'Angleterre, aussi bien que pour ceux de la France, dans le bassin oriental de la Méditerranée. En le rappelant à Sir Arthur Nicolson, je lui ai signalé l'intérêt qu'il y aurait pour son Gouvernement à déclarer à Constantinople qu'il s'opposerait à ce qu'une île quelconque fût cédée à une grande Puissance et à faire coïncider cette déclaration avec l'envoi d'une escadre dans les parages de l'archipel.

Au mot d'escadre, Sir Arthur Nicolson a fait la moue, non pas qu'il ne soit personnellement aussi convaincu que moi de l'intérêt que la question présente pour son Gouvernement. Mais, à tort ou à raison, il doute de la possibilité d'amener le Cabinet libéral à recourir, même préventivement, à une mesure telle qu'une démonstration navale. Il n'en soumettra pas moins ma suggestion à Sir E. Grey, à qui il rend compte quotidiennement des affaires. En prévision du cas où le Secrétaire d'État répugnerait à entrer dans cette voie, Sir A. Nicolson a cherché avec moi s'il ne s'offrait pas dès maintenant quelque autre moyen de parer au danger qui nous préoccupe. Le Gouvernement italien a fait au Gouvernement britannique, à plusieurs reprises, les déclarations les plus nettes, quant à son intention de ne conserver aucune des îles occupées

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 239.

par ses troupes. Cette assurance a été donnée, dans les termes les plus formels, tant par le marquis Imperiali à Sir E. Grey que par le marquis de San Giuliano à Sir Rennell Rodd. Il semble à Sir A. Nicolson que les rumeurs circulant actuellement, sur les desseins du Cabinet de Rome et sur ses relations avec la Sublime Porte, pourraient fournir à l'Angleterre l'occasion de revenir sur la question. Il pourrait être signalé au Gouvernement italien que ces rumeurs inquiètent l'opinion britannique et qu'il y aurait intérêt à les démentir. De la sorte, ou bien le Gouvernement italien se déroberait, et l'on serait en présence d'une situation nouvelle, ou bien il renouvellerait ses précédentes déclarations et cette confirmation aurait son prix, maintenant et dans l'avenir.

Sans modifier les vues que j'avais précédemment exposées au Sous-Secrétaire d'État permanent et qui seront soumises par lui à Sir E. Grey; j'ai cependant reconnu que la procédure suggérée par Sir Arthur Nicolson pouvait être avantageusement appliquée comme mesure de début. Si, mis au pied du mur par le Gouvernement britannique, le Gouvernement italien faisait une réponse peu satisfaisante ou équivoque, il appartiendrait alors à l'Angleterre d'examiner les résolutions que lui inspirerait la confirmation des soupçons conçus au sujet des ambitions de l'Italie*.

257.

M. Dumont, Ministre des Finances,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 317. *Paris, 4 octobre 1913*

(*Reçu* : Dir. pol., 12 novembre.)

Par votre lettre du 1er octobre [1], vous m'avez fait connaître que vous donniez, en ce qui vous concerne, votre approbation à l'accord intervenu à Berlin, le 26 septembre entre MM. de Neuflize et de Gwinner.

Ainsi que vous le faites remarquer, la question de l'acquisition par le groupe français de dix-huit millions de l'emprunt douanes de Constantinople 1911 (première tranche) a été réservée; par contre l'abandon au groupe français du tronçon de cent trente kilomètres du chemin de fer Duzdjé-Kastamouni qui eût été la contre-partie de l'acquisition susdite a été également réservée : il faut souhaiter qu'elle ne soit pas reprise.

Mais de même que, lors de leur premier voyage à Berlin, les représentants

* Annotation du Ministre : *J'approuve entièrement la suggestion de Sir Arthur Nicolson et la méthode qu'elle implique.* — [1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 237.

du groupe français avaient débordé leur mandat en acceptant la tractation dont il s'agit, ils rapportent aujourd'hui un nouvel accord dont certaines clauses, nouvellement insérées, sont complètement étrangères au point précis qu'ils avaient pour mission de négocier, c'est-à-dire la liquidation de la participation de la Banque ottomane à l'entreprise du Bagdad.

Je crois devoir m'arrêter tout d'abord à la modification apportée par la nouvelle rédaction en vertu de laquelle c'est sur l'emprunt de consolidation et non plus sur un emprunt douanes Constantinople deuxième tranche que serait imputée l'avance de trois millions de livres turques. Il faut déduire de là que, d'ores et déjà, la Banque ottomane fait son affaire de l'emprunt de consolidation de trente millions de livres turques dont la France seule assumerait ainsi la charge; c'est préjuger en une certaine mesure des événements et notamment des décisions du Gouvernement français qu'on engage peut-être un peu imprudemment en cette affaire.

Nos grands établissements de crédit ne m'ont pas dissimulé ni la difficulté que présenterait le placement d'un montant d'emprunt turc supérieur à trois cents millions, ni leur résolution de ne se prêter à une telle opération que si les signatures allemande et anglaise s'adjoignaient sur le contrat à la signature française; je ne puis qu'approuver complètement ces vues — tout conseille une participation des Allemands et des Anglais à l'emprunt de consolidation. Les tendances de l'accord qu'on nous soumet ne font que me confirmer dans cette opinion.

Si en effet un tel accord se réalisait, j'entends dans son paragraphe 6, on pourrait concevoir les plus vives appréhensions sur l'avenir financier de la Turquie. Les deux groupes mettent la main sur les plus claires de ses ressources : excédents des revenus concédés, excédents des dîmes et revenus divers, surtaxes de douanes de 3 p. 100 et de 4 p. 100, tout est hypothéqué : il est permis de se demander ce qui restera à la Turquie pour équilibrer son budget et pour rétablir ses finances; c'est un point qui aurait mérité de retenir l'attention de nos négociateurs, au moment où ils revendiquent pour la France le monopole des emprunts de liquidation avec d'ailleurs toute la sympathie des groupes étrangers plus soucieux de s'acquérir des avantages industriels et commerciaux que d'augmenter sans profit leur créance sur l'État ottoman.

Il est vrai que dans la masse commune dont la constitution est visée au paragraphe 6/2°, on prévoit un prélèvement pour le service de l'emprunt de trente millions de livres turques dit de liquidation. Voilà donc une opération d'un intérêt primordial, la seule qui s'impose actuellement, l'opération qui marque le début de la restauration financière de la Turquie, dont le gage va être confondu avec celui des emprunts futurs du Bagdad, les deux prélèvements ayant rang égal; bien plus l'excédent de la masse commune définie

à l'article 6/2° et qui, je le répète, est constituée essentiellement avec les 75 p. 100 des surtaxes de 3 et 4 p. 100, est d'ores et déjà hypothéqué au profit des groupes. Peut-on penser que l'emprunt de trente millions de livres turques, si surtout l'on y devait imputer le remboursement des trois millions de livres turques de l'avance allemande et, pour une somme double, la part destinée aux travaux du groupe français, ne devrait pas être suivi d'un deuxième emprunt dont on pourrait espérer qu'il liquiderait plus que le premier; quels gages de second ordre faudra-t-il chercher alors, puisque toutes les ressources sûres et éprouvées auront été confisquées? Sera-ce cette fois encore aux seuls capitalistes français, créanciers à ce moment de près de trois milliards que sera réservé le rôle d'apurer et de soutenir les finances turques surchargées sans répit d'affectations nouvelles aux heures mêmes où la prudence financière et le souci du sort de la Turquie imposerait à tous une attitude d'attende et de ménagement?

Toutes ces questions sont à mon avis trop graves, tant au point de vue financier qu'au point de vue politique, pour qu'elles ne fassent pas l'objet d'un échange de vues approfondi entre les Gouvernements français et allemand, sinon anglais.

Il est légitime, comme vous le faites observer, de rendre aux emprunts II et III du Bagdad l'équivalent des gages que leur fait perdre la cession des vilayets d'Europe, encore qu'il puisse apparaître comme inopportun de désintéresser dès à présent les Allemands du règlement financier à intervenir entre les Balkaniques et la Turquie. Mais on ne peut oublier que nous étions nous aussi pour l'emprunt 1904, gagés par les excédents des revenus concédés et que les compensations réclamées par les Allemands nous sont tout aussi légitimement dues.

En acceptant d'autre part pour l'avenir que les entreprises allemandes et les nôtres se développent *pari passu*, nous consacrons l'abandon d'une prépondérance séculaire, qui n'est peut-être que la reconnaissance du fait accompli, mais qui n'en a pas moins la portée d'une large concession aux intérêts allemands.

Mais ce principe admis implique-t-il le partage immédiat de toutes les ressources disponibles de la Turquie dont le sort financier nous intéresse à tant de titres? S'il est logique et même désirable que la surtaxe de 4 p. 100, à laquelle nous allons donner notre assentiment, soit tout d'abord affectée au gage de notre nouvelle créance sur la Turquie, n'y-a-t-il pas de graves inconvénients à ce que le reliquat disponible de cette surtaxe soit attribué au Bagdad et aux chemins d'Asie Mineure, avant même qu'on sache à combien de centaines de millions s'élèvera le découvert turc, à combien de dizaines de millions s'élèvera le déficit du budget annuel. Ne serait-il pas d'autre part plus avisé d'essayer de cantonner l'hypothèque allemande sur une catégorie

de revenus au lieu de l'admettre sur une série de rentrées (excédents des revenus concédés, excédents des dîmes, surtaxes douanières, etc.) et de laisser ainsi à nos voisins le moyen d'intervenir chaque fois que le Gouvernement ottoman voudra agir?

Ce sont là autant de questions qui méritent de retenir l'attention, aussi bien dans leur portée générale que dans leur complexité technique.

Le délai réduit qui m'était imparti pour vous faire part des observations que me suggérait l'accord du 26 septembre, ne m'a pas permis de les développer aussi complètement et aussi méthodiquement que le sujet l'eût comporté. C'est pour cette raison que je crois devoir joindre à la présente lettre une note annexe résumant succinctement les raisons pour lesquelles je ne saurais donner mon assentiment au texte d'arrangement qui nous a été soumis.

ANNEXE.

FINANCES TURQUES. ARRANGEMENT FRANCO-ALLEMAND.

Paris, 4 octobre 1913.

Les stipulations figurant sous le 6° ont été dictées aux négociateurs allemands par la préoccupation d'assurer l'avenir des chemins de fer de Bagdad, préoccupation dont nous ne saurions équitablement contester la légitimité mais qui a abouti à des clauses qu'il importe d'examiner au double point de vue de nos intérêts propres et des possibilités financières de l'Empire ottoman.

Désireux de rendre aux porteurs de titres déjà émis du Bagdad la sécurité que les cessions territoriales peuvent menacer, comme d'assurer à l'entreprise les ressources nécessaires à son achèvement, le groupe allemand a été conduit à stipuler à la fois pour le passé et pour l'avenir.

A. *Pour le passé,* il a fait admettre que « dans le cas où la diminution des gages des deuxième et troisième séries des chemins de fer de Bagdad provenant de la cession des territoires en Europe ne serait pas compensée complètement par les accords à conclure entre la Turquie et les États cessionnaires, le déficit sera prélevé sur les excédents des dîmes et revenus divers ».

1° Les Allemands obtiennent ainsi le résultat essentiel sinon unique, qu'ils attendaient d'une participation des États balkaniques à la dette ottomane. Les diminutions qui pourront se produire dans les revenus concédés ne devant vraisemblablement ressortir en insuffisances que pour le service des emprunts gagés sur les excédents desdits revenus, c'est uniquement pour les emprunts Bagdad que les Allemands pouvaient appréhender un risque, risque que supprimerait le jeu de la clause ci-dessus. Ils seraient ainsi amenés à se désintéresser jusqu'à un certain point des accords à intervenir entre la Turquie et les États cessionnaires.

Dès lors s'affaiblirait le point de vue qui devait servir de contrepoids aux tendances russes et nous permettre de faire prévaloir, le moment venu, des vues intermédiaires et transactionnelles. Notre position propre, comme l'orientation

même de la commission financière s'en trouverait profondément modifiée, à notre détriment.

2° Il est à remarquer en effet que, si le groupe allemand a su obtenir toute sécurité pour la catégorie des porteurs allemands auxquels les cessions de territoires pouvaient porter quelque préjudice, *rien n'a été stipulé en faveur de ceux de nos porteurs de titres ottomans qui se trouvent dans le même cas*, c'est-à-dire des porteurs dont le gage consiste uniquement dans les excédents des revenus concédés. Tel est le cas de l'emprunt 1904 (2.643.000 ltq en circulation). Alors même que la clause 6, paragraphe premier, ne soulèverait pas de difficultés d'ordre général, la rupture d'équilibre et l'inégalité qu'elle détermine entre des intérêts français et allemands, de même ordre suffirait à la rendre inacceptable [1].

B. *Pour l'avenir*, les Allemands s'assurent les ressources nécessaires au service des emprunts Bagdad à émettre ultérieurement, ressources consistant essentiellement dans le produit des surtaxes douanières 3 p. 100 et 4 p. 100 alors qu'ils avaient formellement renoncé à ces surtaxes et que les Gouvernements sont encore maîtres de subordonner à des conditions particulières leur adhésion à la perception de la surtaxe de 4 p. 100.

1° Peut-on admettre, d'autre part, qu'une masse globale faite de ces revenus forme la garantie commune d'entreprises comme le chemin de fer de Bagdad, d'une part, et de l'emprunt de liquidation, d'autre part, avec stipulation que les deux prélèvements auront le même rang (telle est en effet la seule interprétation que l'on puisse donner du texte qui nous est soumis 6/2° *a* et *b*).

La question est d'autant plus grave que, dans la pensée des rédacteurs de l'accord, c'est la France qui assume le montant total de l'emprunt de 30 millions de ltq. (le texte ne serait-il pas précis à cet égard qu'on trouverait une preuve de cet état d'esprit dans le fait que l'avance de 3 millions de ltq devient imputable non plus sur la deuxième tranche de l'emprunt 1911, dont il n'est plus question, mais sur le produit de l'emprunt de liquidation). Or, comment admettre que ce ne soit pas à l'emprunt de liquidation, c'est-à-dire à l'opération dont l'importance et l'urgence priment celles de toutes les autres qu'on réserve le nouveau gage, libre et sûr, qu'on va créer, à l'exclusion de tout prélèvement en faveur d'entreprises d'ordre secondaire dont la réalisation n'intéresse pas immédiatement le sort des finances ottomanes et peut en conséquence être différée.

2° On ne saurait accepter davantage que l'excédent de la masse commune, c'est-à-dire l'excédent des surtaxes de douane, puisse être d'ores et déjà confisqué au profit des emprunts industriels. Il faut noter en effet que, en outre des consolidations de dettes antérieurement envisagées, l'emprunt de 30 millions de ltq se trouverait grevé du remboursement de l'avance allemande (3 millions ltq) et du capital correspondant à une annuité de 352.000 ltq affectée à des travaux publics.

[1] Note du document : *Il est vrai qu'à la différence de ce qui a lieu pour les emprunts Bagdad, qui ont renoncé à la surtaxe, les excédents affectés à l'emprunt 1904 comprennent les 75 p. 100 de la surtaxe douanière de 3 p. 100. Mais justement, en vertu de la clause 6/2°, ces 75 p. 100 seraient versés à la masse commune. L'accord ne touche donc à l'emprunt 1904 que pour lui enlever une partie des gages en dépit des droits acquis.*

La régularisation de la trésorerie et du budget ottomans s'en trouvera retardée d'autant. Un second emprunt s'imposera sans qu'on ait gardé les ressources disponibles pour le gager sans que la création de la surtaxe douanière de 4 p. 100 ait pu servir en quoi que ce soit à subvenir aux besoins généraux et à rétablir les finances de l'Empire.

3° C'est là d'ailleurs une raison de plus, après toutes celles que l'on peut invoquer, pour que nous ne soyons pas appelés à assumer seuls la charge totale des emprunts de liquidation. Une telle conception aboutit à nous faire courir tous les risques des finances ottomanes que nous voyons aussi largement hypothéquées dès le début, à surcharger notre marché au delà de sa limite d'absorption d'emprunts politiques en laissant aux autres Puissances, aux Allemands notamment, tous leurs moyens pour conclure les emprunts industriels qui non seulement s'accompagnent de profits matériels mais risquent encore de compromettre le crédit d'un État qui continue à se montrer incapable de défendre ses finances.

4° Il est vrai que le projet d'entente paraît tenir la balance égale au point de vue des emprunts industriels et le paragraphe C dispose que l'excédent de la masse commune au delà de 2.002.000 ltq serait affecté à l'exécution de travaux publics et réparti également entre les travaux à exécuter par chacun des deux groupes. Mais encore, dans l'hypothèse d'un tel partage que le point de vue des finances ottomanes doit faire rejeter, conviendrait-il de faire préciser que ledit partage ainsi *prévu est limitatif et que le groupe allemand s'interdit de revendiquer par ailleurs d'autres revenus.*

D'autre part, est-ce à tout jamais et quelles que soient les tribulations que pourront traverser les finances du Gouvernement ottoman qu'une partie des plus clairs de ses revenus restera ainsi hypothéquée? On ne conçoit pas qu'aucun délai n'ait été indiqué, au delà duquel les groupes étrangers, aussi bien que le Gouvernement ottoman, reprendront leur liberté.

Il ressort des observations résumées ci-dessus que, si un accord doit intervenir entre Allemands et Français sur la matière qui fait l'objet de l'article 6 du texte rapporté de Berlin, les clauses de cet accord devront être soumises à un examen approfondi et non rédigées à la hâte sans une vue suffisante de toutes les conséquences qu'elles entraînent.

Les préoccupations françaises semblent devoir être les suivantes :

a. Pour le passé, admettre que le Gouvernement ottoman rende aux Allemands les garanties qu'enlève aux porteurs des emprunts Bagdad les cessions de territoires en Turquie d'Europe, mais *à condition toutefois qu'il agisse de même à notre égard.*

b. Pour l'avenir, il importe :

1° Que le gage de premier ordre soit réservé à l'emprunt de liquidation, qu'il offre une certaine marge de garantie et ait une élasticité suffisante pour que le surplus en puisse être ultérieurement affecté à un second emprunt.

2° Que l'emprunt ne se fasse pas sans une participation de groupes anglais et allemands, surtout de ces derniers, qu'il importe de ne pas désintéresser du sort des finances de l'État ottoman.

3° Que le produit dudit emprunt soit affecté pour la plus grosse part possible

à la liquidation sans qu'on en puisse distraire une portion au profit d'entreprises industrielles qui viendront à leur rang et en leur temps.

c. Non que l'on ne puisse prévoir dès à présent l'affectation de certaines ressources à la garantie d'emprunts industriels à conclure tant par les groupes français que par les groupes allemands auxquels et, bien qu'il y ait là une concession réelle, on peut reconnaître une situation égale à la nôtre. Mais un tel accord ne doit porter que sur des affectations réduites, susceptibles de se développer avec les facultés financières de la Turquie, exclusives de tous autres gages et limitées dans leur durée.

d. Il importe enfin de s'opposer dans la mesure du possible au système des affectations fragmentaires qui aboutit à mettre aux mains des groupes financiers toutes les sources de recettes.

258.

M. Gérard, Ambassadeur de France à Tokio

à M. Pichon, Ministre des Affaires Étrangères.

D. n° 196. *Tokio, 4 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 octobre; Dir. pol., 21 octobre.)

J'ai fait connaître à Votre Excellence par ma dépêche du 19 septembre (n° 189) [1] l'entretien que j'avais eu avec le baron Makino, Ministre des Affaires étrangères, sur la situation financière de la Chine et sur la question des emprunts, notamment des emprunts industriels chinois.

Depuis cette date, le Ministre impérial des Affaires étrangères a eu connaissance de la décision qu'ont prise à l'unanimité les représentants des cinq groupes du «consortium» dans la conférence qu'ils ont tenue à Paris, le 26 septembre dernier, de considérer désormais les emprunts industriels comme exclus de la sphère du «consortium» et laissés à la libre concurrence des divers marchés.

Le baron Makino m'avait, dans notre précédent entretien, exprimé ses inquiétudes sur les effets de la liberté ainsi laissée, sur la difficulté qu'il y aurait de contrôler à l'avenir l'affectation des emprunts, et sur l'aggravation qui en résulterait pour une situation financière déjà si critique.

Le Ministre impérial des Affaires étrangères, malgré la décision prise, et bien que le représentant du groupe japonais s'y soit rallié garde encore, si j'en juge par notre dernier entretien en date d'hier, des appréhensions sur les conséquences que peut entraîner ce régime du «laisser faire» et de «fair play». — Le Gouvernement japonais, d'autre part, tient, m'a-t-il dit, à rester

[1] Comme l'indique M. Gérard dans la suite de son rapport, le baron Makino avait exprimé quelque inquiétude sur le danger que pouvait présenter la trop libre compétition en matière d'emprunts industriels.

en harmonie avec les Puissances alliées et amies. Il n'a donc pas voulu faire obstacle à une décision que les Gouvernements français et anglais considéraient comme opportune et nécessaire. Mais (et là le baron Makino a été très affirmatif), il continue à penser que, plus que jamais, une institution de contrôle s'impose dans l'intérêt commun de la Chine et des Puissances créditrices.

La presse et l'opinion, quant à elles, sont partagées, ainsi que l'attestent les extraits ci-annexés de la presse indigène. Le plus grand nombre des organes de Tokio ou des provinces se montrent mécontents et inquiets. Ils estiment que, dans cette demi-dissolution du consortium et dans la liberté désormais laissée aux banques, ce sont les Puissances riches, la Grande-Bretagne et la France, qui sont appelées à tirer le plus large profit et à exercer, par suite, en Chine l'influence prépondérante*. Le Japon ne jouera plus en ce sens, selon eux, qu'un rôle accessoire, effacé, les grandes concessions allant aux financiers et industriels anglais et français ou aux financiers et industriels alliés et amis de Russie et de Belgique. Les concessions obtenues par le groupe belge d'accord avec les groupes français et russe (ligne de Haitchéou à Lantchéou-fou ligne de Ta-toung à Toung-Koung) auront pour effet de constituer un réseau ferré continu depuis la côte orientale du Chantoung jusqu'à l'Ouest et au Nord, avec jonction ultérieure, par Ourga et Kiakhta au Transsibérien. Ces mêmes journaux font remarquer que, dans la bataille pour les concessions qui risque de s'engager à nouveau, la politique des sphères d'influence va sans doute réapparaître avec cette différence que les Puissances riches pourront rechercher et obtenir des concessions même en dehors de leurs propres sphères.

D'autres organes (c'est, il est vrai, la minorité) pensent qu'il n'y a pas lieu de concevoir tant d'alarmes. En ce qui concerne les sphères d'influence, depuis longtemps la répartition est faite et acceptée; ce n'est pas la liberté des emprunts industriels qui peut empirer la situation, puisqu'au contraire, par cette liberté même, certaines Puissances ont chance d'obtenir des concessions en dehors de leur sphère propre. Il n'était plus, d'ailleurs, possible de retenir en faveur du «consortium» un privilège contre lequel de grandes banques étrangères s'étaient déjà insurgées. Le Japon, en ce qui le touche, soit par ses établissements propres, soit par des arrangements avec les groupes amis peut, dans la liberté des emprunts, se ménager sa part.

[Dans la dernière partie de son rapport M. Gérard résume les articles publiés par un certain nombre de journaux japonais et indique les raisons qui rendent probable le maintien de l'accord existant entre le Japon, la France et l'Angleterre.]

* Annotation du Département : *Tant mieux, c'est en effet pour cela que nous avons été favorables à la liberté des emprunts industriels.*

259.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 5 octobre 1913.

M. Nératoff télégraphie à M. Sévastopoulo [1] que le Gouvernement hellénique, visiblement alarmé en raison de la tournure que prennent les rapports entre la Grèce et la Turquie, tâche d'élucider par son représentant à Saint-Pétersbourg si les Puissances de la Triple Entente ne jugeraient pas possible de déclarer à Constantinople qu'elles sont résolues à ne pas admettre qu'un nouveau conflit armé surgisse dans les Balkans.

Un télégramme de M. de Giers, reçu hier par M. Nératoff informe le Gouvernement impérial de l'intention de la Porte de procéder à une mobilisation partielle.

Dans ces conditions, M. Nératoff charge M. Sévastopoulo de s'expliquer au sujet de ce qui précède avec Son Excellence Monsieur Barthou et de lui communiquer le point de vue du Gouvernement de la République (*sic*).

Le Chargé d'affaires de Russie à Londres est chargé d'une démarche analogue auprès du Gouvernement britannique.

260.

M. Paléologue, Directeur des Affaires politiques,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 1085 et 1086. Très urgent. *Paris, 5 octobre 1913, 12 h. 25 et 13 h.*

Je réponds à vos dépêches n°s 574 [2] et 578 [3].

Sir Eyre Crowe a déclaré, à la fin de ses conversations avec MM. de Fleuriau et Dupeyrat, que ce dernier pouvait considérer comme définitifs les nouveaux textes qu'on venait d'arrêter de concert, sauf sur trois points réservés à l'appréciation personnelle de Sir Edward Grey. Ces trois points visaient : 1° la surveillance des indigènes d'Algérie, de Tunisie et des zones française

(1) Télégramme reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, tome III, page 301.

(2) La reproduction de ce rapport, qui est du 3 octobre, a paru inutile, parce qu'il aurait fait double emploi avec la lettre de M. Dupeyrat, ci-dessus reproduite à la date du 18 septembre sous le numéro 164.

(3) Ce rapport, qui est du 4 octobre, transmet des observations du Gouvernement britannique sur le statut de Tanger.

et espagnole au lendemain de la suppression des capitulations; 2° le droit pour la municipalité d'élever des ouvrages de protection sur sa frontière de terre; 3° le commandement de la police militaire.

Je vous prie de faire savoir d'extrême urgence au Foreign Office qu'il ne nous est pas possible, pour les raisons exposées par M. Dupeyrat et admises par Sir Eyre Crowe, de renoncer aux formules acceptées sans réserve par ce dernier et qu'il était convenu que l'Ambassadeur d'Angleterre à Madrid appuierait avec nous.

En ce qui concerne les trois points réservés, je suis disposé à ne pas insister au sujet des deux premiers si modérés et si justifiées que fussent nos demandes. Par contre le nouveau texte relatif à la police est le seul qui concilie les intérêts essentiels en présence et ne soit pas de nature à provoquer une demande de compensation de la part de l'Espagne.

Je vous prie de faire valoir personnellement et en termes pressants à Sir Edward Grey que, dans toute la négociation du statut de Tanger, la France a donné des preuves suffisantes de son esprit conciliant pour être en droit d'escompter l'adhésion du Gouvernement britannique à des formules qui, si elles peuvent heurter à Tanger quelques préjugés locaux, sont cependant les seules qui sauvegardent du côté de la terre des intérêts aussi respectables que ceux dont l'Angleterre a obtenu sans débat la protection du côté de la mer.

M. Pichon désirant pouvoir entretenir le Gouvernement espagnol de l'affaire de Tanger dès son arrivée à Madrid, je vous serai obligé de voir Sir Edward Grey sans aucun retard.

261.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 321. *Sofia, 5 octobre 1913, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 13 h. 50.)

Le Gouvernement bulgare a essayé dernièrement avec l'appui du Ballplatz d'obtenir des banques de Vienne et de Budapest une avance de trente millions. Celles-ci ayant exigé la promesse de commandes industrielles pour une somme égale, le Gouvernement bulgare a renoncé à cette idée, dont il craignait d'ailleurs le mauvais effet à Paris. Le Ministre des Finances, M. Tontcheff, vient de me dire que le Conseil des Ministre avait décidé de l'envoyer à Paris, aussitôt que l'occupation des nouveaux territoires serait un fait accompli.

262.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 396. *Belgrade, 5 octobre 1913, 13 h. 30.*
(*Reçu :* 18 h. 5.)

Il est arrivé ici hier soir un nouveau télégramme de M. Ristitch confirmant les bonnes dispositions de la Roumanie. M. Majoresco aurait dit à ce diplomate que la Roumanie observerait une attitude analogue à celle qu'elle adopta lors de la dernière guerre serbo-bulgare, c'est-à-dire qu'elle ferait une démarche sérieuse à Sofia, et que si malgré ces représentations la Bulgarie armait, comme on l'en soupçonne dès maintenant à Belgrade, la Roumanie se *solidariserait* avec la Serbie. Ces déclarations ont causé ici un grand soulagement.

Le danger, s'il en existait encore, ne pourrait plus venir que de la Turquie.

J'apprends que la Roumanie a donné à Athènes le conseil de se montrer modéré et conciliant.

Du théâtre des opérations, on n'a guère de nouvelles précises. Il est probable que la répression se poursuit sans encombre car la Serbie n'étend pas sa mobilisation. On m'assure même qu'un grand nombre des appelés des deux divisions mobilisées (la Morawa et la Drina) n'ont, sous divers prétextes, pas encore rejoint.

M. Pachitch est rentré ici hier soir[1].

263.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 236. Très confidentiel. *Cettigné, 5 octobre 1913, 11 h.*
(*Reçu :* 18 h. 40.)

Suite à mon télégramme 233[2].

J'ai pu me procurer au sujet des propositions faites par le Roi Nicolas au Ministre d'Autriche, les renseignements ci-après :

(1) Les informations contenues dans ce télégramme ont été transmises le 6 octobre, à 20 h. 50, par télégramme circulaire à Vienne 814, Berlin 900, Rome 917, Londres 1088, Pétersbourg 959, Constantinople 953, Sofia 598, Athènes 631, Cettigné 469, Bucarest 489.

(2) Du 1er octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 235.

Le Roi a dit au Ministre que, dans le cas où grâce à l'intervention de l'Autriche il obtiendrait des avantages territoriaux sous la forme d'une rectification de frontière dans la région Nord de l'Albanie, il consentirait volontiers à ce que des sujets [territoriaux] de race serbe, désignés par le Gouvernement austro-hongrois, participassent à l'administration de ces territoires. Il a ajouté que, dans cette éventualité, il serait également disposé à demander au Cabinet de Vienne, de lui envoyer des officiers retraités ou en non-activité, comme instructeurs des troupes monténégrines [1].

Le Roi m'a-t-on dit, a agi en cette circonstance à l'insu de son Ministre des Affaires étrangères qui n'aurait été mis au courant que tout récemment et par une voie indirecte.

264.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 613. *Saint-Pétersbourg, 5 octobre 1913, 20 h. 25.*

(*Reçu* : 23 h. 5.)

Suite de ma dépêche n° 180 [2] sur les emprunts industriels.

Par une note remise à cette ambassade [3], le Gouvernement russe adhère à la liberté de négociation de ces emprunts; mais déclare s'opposer à la réalisation des entreprises industrielles de nature à porter atteinte à ses intérêts spéciaux en Mandchourie, Mongolie et Turkestan chinois et nous demande d'empêcher les financiers français d'y participer.

Je vous ferai parvenir ce document par la valise de samedi.

[1] Comme l'indique une note jointe au télégramme n° 233, l'idée de faire appel à des sujets autrichiens pour réorganiser l'administration et l'armée monténégrines n'était certainement pas étrangère au Roi Nicolas. Quant aux intrigues engagées à Vienne, voir dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 8817, un rapport de M. de Giesl qui oppose à des informations venues de Paris par le canal des diplomates italiens, un démenti très net.

[2] M. Doulcet disait dans ce rapport : «Le langage de M. Nératoff et surtout celui de M. Kazakoff m'ont laissé l'impression qu'ils voyaient avec inquiétude le retour à la compétition illimitée», conséquence de la décision prise à Paris le 26 septembre. (Voir le rapport de Tokio en date du 4 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 258.)

[3] Cf. l'aide-mémoire remis le 8 octobre par le Chargé d'affaires de Russie à M. Zimmermann (*Grosse Politik*, vol. 32, pièce n° 11975, annexe).

265.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 579. Urgent. *Londres, 5 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 octobre; Dir. pol., 9 octobre.)

Par sa dépêche en date du 2 de ce mois, n° 1281 [1], Votre Excellence a bien voulu me faire part de l'interprétation donnée par M. de Jagow des délibérations qui ont porté sur la question des îles de la mer Égée au cours de la réunion des Ambassadeurs à Londres.

En présence de cette interprétation, Votre Excellence me priait de lui fournir tous les éléments possibles d'appréciation et me signalait l'intérêt qu'il y a à ne laisser substituer aucune incertitude sur ce point entre les Cabinets de Paris et de Londres.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une note où sont exposées les raisons pour lesquelles je crois erronée l'interprétation de M. de Jagow. Comme je partage entièrement l'avis de Votre Excellence sur l'utilité d'être pleinement d'accord sur cette question avec le Foreign Office, je remettrai dès demain à Sir Arthur Nicolson un exemplaire de la note ci-jointe.

ANNEXE.

Note.

M. de Jagow prétend que la réunion des Ambassadeurs à Londres a fait porter ses délibérations exclusivement sur le groupe d'îles du Dodécanèse, occupé par l'Italie et non sur les autres îles de la mer Égée occupées par la Grèce. D'où il conclut que la Turquie se trouve, en ce qui concerne ce dernier groupe d'îles, dans une situation plus favorable que celle où elle s'est trouvée en ce qui concernait Andrinople.

Cette interprétation est en contradiction absolue avec les délibérations de la réunion des Ambassadeurs.

La réunion a commencé à s'occuper des îles de l'archipel dès sa deuxième séance (18 décembre 1912). Elle n'a pas alors distingué entre les îles, selon qu'elles étaient occupées par l'Italie ou par la Grèce et c'est de toutes les îles qu'elle a cherché à déterminer le sort futur, conformément au principe qui avait fait de la question des îles en général l'un des objets de ses discussions.

Aucune distinction entre deux groupes d'îles n'apparaît dans la formule adoptée au cours de la séance du 18 décembre : quel que soit le statut futur des îles de la

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 243.

mer Égée, nous sommes d'avis qu'elles doivent être neutralisées sous la garantie des Puissances ».

La discussion qui a été ouverte le jour même sur le sort futur des îles n'a cessé, à aucun moment, de porter sur les îles occupées par la Grèce, aussi bien que sur celles occupées par l'Italie. Lorsque l'Ambassadeur de Russie suggérait de laisser à la Turquie (séance du 18 décembre 1912) les îles d'Imbros, Tenedos, Lemnos et Samothrace, lorsque le même Ambassadeur consentait à ce que ces quatre îles fussent attribuées à la Grèce sous condition de neutralisation (séance du 2 janvier 1913)[1], lorsque le même Ambassadeur précisait les conditions de cette neutralisation (séance du 6 janvier)[2], lorsque l'Ambassadeur d'Italie spécifiait que son Gouvernement, en participant aux efforts pacifiques des Puissances à Constantinople, n'entendait pas laisser préjuger son assentiment à l'attribution des îles à la Grèce (séance du 6 janvier), lorsque l'Ambassadeur d'Allemagne suggérait que Chio et Mytilène fussent laissées à la Turquie (séance du 6 janvier), lorsque les Ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie se déclaraient munis d'instructions pour réclamer le maintien sous la domination ottomane des quatre îles voisines des Dardanelles, de Chio et de Mytilène (séance du 7 janvier)[3], lorsque les mêmes Ambassadeurs consentaient à la remise de Thasos à la Bulgarie (séance des 7 et 9 janvier)[4], c'est bien d'îles occupées par la Grèce que discutait la réunion.

Il est donc matériellement faux que les délibérations des Ambassadeurs n'aient pas porté sur les îles occupées par la Grèce. La vérité est qu'elles ont porté sur l'ensemble des îles et qu'au début aucune distinction n'a été faite entre le Dodécanèse et les autres îles. Les Puissances ont été unanimes à insérer la question des îles, sans distinction, au programme de la réunion de Londres et à revendiquer pour elles-mêmes le droit de régler cette question. Cette revendication est expressément énoncée dans la phrase suivante de la note collective du 17 janvier 1913[5] : « Les grandes Puissances européennes croient devoir renouveler au Gouvernement impérial ottoman le conseil de consentir à la cession de la ville d'Andrinople aux alliés balkaniques et de s'en remettre à elles du soin de statuer sur le sort des îles de la mer Égée. »

La Turquie est d'autant moins fondée à prétendre qu'elle jouit de sa pleine liberté d'action, en ce qui concerne les îles occupées par la Grèce, qu'elle a elle-même expressément accepté la revendication des Puissances en vue de régler la question des îles. En effet, sa note responsive du 30 janvier 1913[6] ne faisait de réserves que sur la nécessité de résoudre cette question dans un sens favorable aux intérêts essentiels de la Turquie. Mais c'est surtout au moment de la médiation exercée par les Puissances entre les Turcs et leurs adversaires que s'est affirmé l'assentiment donné par la Porte à la remise de la question des îles entre les mains des Puissances médiatrices. L'article II des bases de paix, acceptées par les Turcs, sur

(1) Voir dans le tome V, 3e série, le rapport de M. P. Cambon reproduit sous le numéro 160.

(2) Voir dans le tome V, 3e série, le rapport de M. P. Cambon reproduit sous le numéro 183.

(3) Voir tome V, 3e série, n° 188.

(4) Voir tome V, 3e série, n° 197.

(5) Voir tome V, 3e série, n° 230 annexe.

(6) Voir tome V, 3e série, n° 292.

lesquelles s'est exercée la médiation, était ainsi libellé : « Le règlement de la question des îles de la mer Égée laissé à la décision des Puissances [1] ». L'adhésion formelle de la Porte à ce principe est enfin confirmée par l'engagement qu'elle même a souscrit dans l'article V du traité de Londres. Cet article stipule que les contractants, c'est-à-dire les alliés balkaniques et la Turquie, s'en remettent aux Puissances du soin de régler la question des îles.

A aucun moment, dans les très longues discussions auxquelles ont donné lieu ces négociations, de janvier à mai 1913, la moindre divergence de vues ne s'est fait jour entre les membres de la réunion sur l'interprétation de ce point.

Lorsque, dans la séance du 8 avril [2], les Ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie renouvelaient leur déclaration, quant à l'opportunité de maintenir Chio, Mytilène et les quatre îles voisines des Dardanelles sous la domination ottomane, c'était bien encore d'îles occupées par la Grèce que la réunion discutait. A partir de ce moment, elle ne s'en est occupée que davantage, car, dans les séances du 30 mai [3] et du 11 juin [4], l'Ambassadeur d'Italie a apporté des déclarations de son Gouvernement tendant à faire exclure des délibérations de Londres les îles occupées par les troupes italiennes. C'est entre cette prétention et le principe d'un règlement global de la question des îles qu'il s'est alors agi de trouver une transaction. Mais les îles non occupées par l'Italie étaient si peu exclues des délibérations des Puissances que, dans la séance même où le marquis Imperiali avait remis la déclaration de son Gouvernement, l'Ambassadeur d'Allemagne transmettait l'assentiment du Cabinet de Berlin à l'attribution de Chio et de Mytilène à la Grèce, sous condition de neutralisation, et ne faisait plus d'objection que pour Imbros et Tenedos.

Dans la séance du 1er août [5], Sir E. Grey a soumis aux Ambassadeurs cinq points, sur lesquels une entente pourrait s'établir. Les points 3, 4 et 5 traitent des îles. En voici le texte : « 3° la Grèce restera sous certaines conditions de neutralité en possession des îles habitées en majorité par une population grecque et occupées actuellement par les forces helléniques, à l'exception de Tenedos, Imbros et Thasos. »

« 4° L'Italie déclarera que, aussitôt que, conformément à l'article II du traité de Lausanne, les troupes et l'artillerie ottomanes auront abandonné la Cyrénaïque elle évacuera les îles qu'elle occupe et les restituera à la Turquie. »

« 5° Au moment du règlement final les Puissances décideront du sort de ces îles. »

L'Ambassadeur d'Italie a, dans la séance du 1er août, élevé des objections contre cette formule. Il a produit à son tour, une rédaction où les îles occupées par la Grèce étaient passées sous silence et où le Dodécanèse était seul visé, Les séances du 8 [6] et du 11 [7] août ont été consacrées à l'amendement de ce texte et à la recherche d'une formule qui pût réunir l'assentiment unanime. Ayant pour point de départ une rédaction qui ne visait que le Dodécanèse, sa restitution à la Turquie et son attribution ultérieure par le concert des Puissances, la discussion des deux dernières

(1) C'est dans l'article V du traité de Londres que se trouve cette mention. (Voir t. VI, 3e série, n° 479.)

(2) Voir tome VI, 3e série, n° 241.

(3) Voir tome VI, 3e série, n° 653.

(4) Voir tome VII, 3e série, n° 90.

(5) Voir tome VII, 3e série, n° 516.

(6) Voir tome VII, 3e série, n° 579.

(7) Voir ci-dessus n° 10.

séances ne pouvait rouler que sur le Dodécanèse et aboutir qu'à une formule visant toujours le Dodécanèse. C'est ce qui est arrivé en effet. La formule adoptée en fin de compte est la suivante : « Lorsque conformément à la première partie de la déclaration italienne du 5 août l'article II du traité de Lausanne aura été intégralement exécuté par les deux parties contractantes, les six grandes Puissances décideront à l'unanimité sur le sort final des îles du Dodécanèse. »

De ce que cette formule finale passe sous silence les îles occupées par la Grèce, il serait tout à fait abusif de conclure que les Puissances ont renoncé à en régler le sort, conformément au droit qu'elles ont revendiqué, qu'elles ont fait reconnaître par la Turquie et que leurs divisions les ont jusqu'à présent empêchées d'exercer. Sur le principe leur réservant le règlement de la question des îles, il n'y a jamais eu contestation de la part d'aucune d'entre elles. Sur l'usage qu'elles feraient de ce droit, sur la nature du réglement il y a eu division.

La Puissance même de la part de qui sont venues les principales difficultés, l'Italie, n'a jamais protesté contre l'ingérence de la réunion des Ambassadeurs dans cette question. Elle s'est bornée : 1° à refuser de consentir *a priori* à l'attribution à la Grèce des îles occupées par les troupes helléniques, 2° à refuser de laisser préjuger l'attribution des îles occupées par ses propres troupes avant de les avoir restituées à la Turquie conformément à ses obligations.

Afin d'obtenir de l'Italie l'engagement de soumettre l'attribution du Dodécanèse à la décision des Puissances, la réunion des Ambassadeurs a, pendant ses deux dernières séances, limité ses délibérations à cet objet. Mais cette limitation n'annule pas tout ce qui s'est fait précédemment et, autant que l'on peut tenir les Puissances pour liées par les décisions de Londres, l'on doit considérer comme acquis qu'elles se sont réservé le règlement de la question des îles, sans en excepter le Dodécanèse. De ce qu'elles ont voulu qu'on ne pût pas en regarder le Dodécanèse comme excepté on ne saurait vraiment induire qu'elles ont entendu en excepter les autres îles.

266.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 270. *Vienne, 5 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 10 octobre.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer sous le n° 461 de son courrier politique une intéressante dépêche du Chargé d'affaires de France à Berlin [1] sur les harangues échangées entre les Souverains d'Allemagne et de Grèce. Le même jour, d'ailleurs, que M. de Manneville (23 septembre

[1] Du 15 septembre, ci-dessus reproduite sous le numéro 151.

n° 256 [1]), j'avais l'honneur de vous transmettre des renseignements qui correspondent assez exactement à ceux que lui-même a recueillis.

Depuis, j'ai eu de fréquentes conversations avec mon collègue hellénique relatives aux appuis que doit rechercher son pays. S'adressant à moi, M. Georges Streit, si loyal qu'il soit, s'applique, bien entendu, à diminuer la part d'influence réservée à l'Allemagne. J'estime néanmoins que, tout en passant sous silence les sympathies personnelles du Roi et peut-être même celles qu'il tient d'une origine et d'une éducation germanique, il exprime avec sincérité les sentiments presque unanimes du peuple grec.

Il constate que les appuis indispensables pour son Gouvernement sont ceux d'abord de la France puis de l'Angleterre. Sans nos capitaux, nos ingénieurs, nos instructeurs militaires, la Grèce ne conçoit pas comment elle gérerait, mettrait en valeur et surveillerait les ressources encore mal connues des territoires qui vont doubler l'étendue du royaume. De même, sans le secours des escadres britanniques qui, de Malte et de l'Égypte, sont à portée de lui garantir une prompte et décisive protection, elle se sentirait dans un isolement inquiétant, au bas bout d'une péninsule acquise au slavisme et serrée de près par l'Italie convoitante et hostile.

Des Puissances de la Triple Entente, il ne reste donc que la Russie à qui la Grèce ne fasse pas la même confiance qu'aux deux autres. Dans un rapport du 30 septembre dernier [2], M. Doulcet en donnait plusieurs raisons tirées du point de vue russe et très judicieusement présentées. On pourrait y ajouter des antipathies ethniques et des susceptibilités confessionnelles. Il n'est pas douteux que la race hellénique appréhende l'expansion panslaviste qui lui vaudrait d'avoir pour unique voisin continental un géant d'une puissance et d'une rudesse redoutables. A cette crainte se mêle aussi quelque dédain pour une culture et une civilisation que les Grecs jugent très inférieures à celles dont ils se glorifient d'avoir été les initiateurs.

Sur le terrain religieux, Hellènes et Russes pratiquent, il est vrai, le même culte, mais sous une autorité suprême différente. Le patriarcat grec affranchi de la sujétion où il était maintenu par la Sublime Porte, ne va-t-il pas acquérir une importance qui puisse porter ombrage au Tsar? Pour un très ardent orthodoxe, tel qu'on dépeint M. Sazonoff, il y a de quoi éveiller des sentiments voisins de l'animosité. C'est toujours pour des nuances que les querelles religieuses sont les plus violentes.

Néanmoins, ce serait, semble-t-il, se guider d'après des vues bien étroites, et commettre une faute grave, de la part de la Russie, que d'être infidèle

[1] Ce rapport de M. Dumaine est reproduit ci-dessus sous le numéro 184. La date du 23 septembre est celle de la dépêche circulaire transmettant le rapport de M. de Manneville.

[2] Ce rapport, ci-dessus reproduit sous le numéro 140, est daté du 11 septembre.

à la politique de Navarin et de se séparer de la France et de l Angleterre dans la question hellénique. Elle s'offusque, signale M. Doulcet, de ce que la Grèce prétendrait bientôt à l'hégémonie dans la mer Égée; elle prévoit le temps où, avec six dreadnoughts, la flotte grecque sera maîtresse des détroits. C'est prêter à l'hellénisme une puissance de transformation qu'il est vraisemblablement loin de posséder. Il lui faudra de longs efforts pour se mettre à la hauteur de sa soudaine fortune. Aussi M. Streit a-t-il maintes fois déploré devant moi que, par sa mégalomanie et ses hâbleries, M. Coromilas donnât aux représentants diplomatiques à Athènes une très fausse idée des aspirations de la Grèce. D'après mon collègue, son pays est plutôt effrayé de l'énormité de l'œuvre qui lui incombe et pour laquelle il ne peut disposer que de ressources tout à fait insuffisantes. Il en est à faire appel, pour rentrer dans la mère patrie, aux Hellènes de talent éparpillés en Europe, ainsi qu'en témoigne le cas du jurisconsulte Politis qui va renoncer à notre nationalité acquise depuis quinze ans.

Mais, ceci mis à part, le Cabinet de Pétersbourg préférerait-il donc voir cette action prépondérante dans la Méditerranée orientale exercée par l'Italie pendant la période dite provisoire et peut-être indéfinie où elle occupera le Dodécanèse, Rhodes et Stampalia?

Y a-t-il avantage à laisser la marine italienne préparer les voies à des escadres allemandes et même autrichiennes qui, chacune suivant les ambitions et les moyens de son Gouvernement, tâcheraient bientôt de se procurer des mouillages permanents sur la côte ou dans les îles de l'Asie Mineure?

Au contraire, en favorisant le développement de la petite flotte grecque, on fournirait un appoint appréciable aux forces navales de la France et de l'Angleterre qui auraient mission de maintenir un juste équilibre dans le bassin méditerranéen.

Il est même permis de supposer que cette action en commun contre des marines rivales contrebalancerait opportunément la prépondérance un peu égoïste que tendrait à réclamer l'Angleterre, comme détenant l'Égypte et Chypre, et, de plus, qu'elle amènerait par le jeu des antagonismes navals dans la mer Égée, le Gouvernement britannique à se départir de son opposition à l'ouverture des Détroits. Et, dans cette hypothèse, si la Russie joignait ses bateaux, de même qu'en 1827, à ceux de la France, de l'Angleterre et de la Grèce, la Triple Entente pourrait alors s'estimer sans conteste maîtresse dans l'Orient de la Méditerranée.

Il n'est d'ailleurs pas besoin d'envisager de telles perspectives pour évaluer que, tout compte fait, le Gouvernement russe aurait plus à perdre qu'à gagner, s'il tâchait d'entraver le développement naissant du nouveau royaume de Grèce. C'est ce dont il faudrait s'efforcer de le persuader.

Toutefois, ce serait s'abuser, à ce que je peux croire, que d'attendre du

Gouvernement d'Athènes une accession complète à notre système d'alliances. Il se réservera toujours la possibilité de tirer parti des liens de famille avec l'Allemagne aussi bien que des intérêts de voisinage avec l'Italie éminemment mobile et combinatrice.

On peut être assuré que les Grecs, fidèles uniquement à leur tempérament de négociants, ne négligeront aucune occasion de profit et ne se montreront pas plus embarrassés de scrupules qu'à aucune époque de leur histoire. Mais pour le moment, ils ont grand besoin d'aide, et les circonstances sont particulièrement favorables pour que celle que nous leur apporterons, ainsi que nos alliés, avec un généreux empressement, déconcerte pour longtemps les calculs de l'Allemagne.

P. S. — J'ai fait erreur en parlant d'une extension d'importance du patriarcat grec de Constantinople; les pouvoirs qu'il exerce ne s'étendant qu'aux orthodoxes sujets ottomans; le Patriarche voit au contraire diminuer ses ouailles qui, retranchées à la Turquie, dépendront dorénavant du synode d'Athènes. En matière confessionnelle, il n'y a pas de dissentiments entre Grecs et Russes. Mais ceux-ci reprochent à ceux-là d'avoir souvent manqué de reconnaissance et même de loyauté. Ainsi, après la malheureuse guerre de Thessalie de 1897, les Grecs, pour se consoler de leurs revers, affirmaient que le Gouvernement russe les avait empêchés de marcher sur Constantinople, tandis que, d'après le prince Koudacheff, c'est l'intervention personnelle du Tsar auprès du Sultan qui a fait arrêter l'armée turque à laquelle il eût été facile d'entrer dans Athènes. De telles récriminations préparent mal à un cordial rapprochement.

267.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 176. *Belgrade, 5 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 10 octobre.)

Depuis le moment où j'écrivais ma dépêche n° 167[1], les affaires albanaises ont pris un certain développement. Il est donc nécessaire de remettre au point les indications que contenait cette dépêche. Il sera aussi intéressant d'essayer de rechercher quelles sont les origines du mouvement.

Au cours de la première guerre balkanique, les Serbes ont traversé diverses

[1] Du 20 septembre, ci-dessus reproduite sous le numéro 173.

régions albanaises de part en part, puisqu'ils sont parvenus jusqu'à la mer et ils ont occupé pendant tout l'hiver dernier plusieurs de ces régions. On se souvient peut-être que les premiers combats qui marquèrent le début de la guerre serbo-turque furent livrés à Madaré par les Albanais, combats acharnés, mais brefs; les Albanais effrayés par les effets des mitrailleuses et des canons, impressionnés aussi par la marche imposante d'une armée régulière et bien organisée se retirèrent en désordre. Ils n'avaient, on peut le dire, jamais vu d'armée véritable; en 1911 Tourghout Pacha avait mis toute son habileté à parvenir jusqu'à Touzi, à travers l'Albanie, sans rencontre importante avec les Albanais. Aussi ceux-ci, en 1912-1913, se soumirent-ils sans grande difficulté à l'armée serbe. Les Serbes, d'ailleurs, maintinrent un régime de fer dans cette région pendant toute leur occupation. Je n'ai point de preuve qu'il se produisît des atrocités, mais sitôt qu'un méfait était commis du côté albanais, qu'un acte d'indiscipline contre l'autorité militaire était relevé, un châtiment exemplaire s'ensuivait. Peu importait que le coupable fût découvert ou non, une mise à mort immédiate indiquait à tous que toute résistance coûterait cher à la collectivité. Quand un village entier semblait faire preuve de sentiments hostiles, systématiquement, chaque jour, deux ou trois exécutions montraient à la population que les Serbes ne se faisaient point d'illusion sur l'intérêt qu'on leur portait. Je tiens tous ces détails d'officiers ou de soldats serbes qui me les ont rapportés à l'époque, comme exemple à employer pour faire régner la bonne méthode dans ces parages. «Et effectivement, me disait ces jours-ci mon collègue d'Autriche M. de Storck, en faisant allusion à des faits analogues, c'est la bonne méthode, mais à la condition qu'elle puisse durer.»

Tel fut en effet, en ce qui concerne les Serbes, le défaut du système. On apprit bientôt en Albanie qu'ils ne resteraient pas maîtres de la région qui s'étend du Drin à la mer, ni de Durazzo, ni de Scutari. On sut qu'on ne reverrait même plus repasser les troupes qui avaient terrorisé le pays lors de l'invasion : elles s'étaient embarquées pour rentrer en Serbie par mer. Les autres forces serbes se retirèrent peu à peu vers Prizrend, Dibra et si quelques-unes demeurèrent encore à Orochi ou dans les environs, on fit savoir aux Albanais qu'on les forcerait bientôt à se retirer aussi. En effet, dès le 10 septembre, la Mirditie était évacuée et peu après les troupes repassaient le Drin.

Ainsi pour les Albanais le moment de la revanche apparaissait comme proche. Les Serbes, en réalité couverts de lauriers, pouvaient leur être représentés comme en retraite.

Il semble qu'il était extrêmement facile de supputer ces sentiments.

Il n'était pas malaisé non plus de comprendre que les Albanais dont le territoire était attribué à la Serbie seraient fortement tentés de fraterniser avec leurs amis de l'autre côté du Drin et que tous les comitadjis macédoniens

qui, depuis vingt ans et plus, avaient agité le pays au profit de la Bulgarie contribueraient également volontiers à favoriser toute insurrection contre le nouveau maître qu'on leur avait donné malgré eux.

A tous ces dangers, quel remède? Il n'y en avait qu'un seul, celui qui avait si bien réussi aux Serbes pendant leur première campagne, la force. Des troupes imposantes massées sur la frontière auraient tenu en respect les Albanais, contraint au calme les agitateurs de l'intérieur. Par une aberration que l'on ne conçoit pas chez un peuple qui avait si bien mené sa barque jusqu'ici, la Serbie ne consacra à la défense de cette partie de son territoire qu'une force dérisoire et, par contre, elle voulut la faire déborder au delà des limites de ce même territoire. Il semble qu'avec deux mille hommes ont ait voulu à la fois occuper l'Albanie serbe et l'Albanie autonome. Veut-on, par un chiffre, rendre sensible le degré d'imprudence auquel étaient venus les Serbes? Les Turcs avaient à Dibra, en temps de paix, avant la conquête, deux régiments. Les Serbes, qui m'avaient d'abord dit qu'ils y entretenaient un bataillon, n'y avaient mis en réalité que deux compagnies. Ainsi énergie excessive de la première occupation, faiblesse exagérée de la seconde et mauvaise répartition des forces, telles ont été, à mon avis, les causes principales de l'insurrection.

Je crois devoir, en passant, réfuter la thèse serbe d'après laquelle le soulèvement serait dû à l'intervention des Puissances et à l'évacuation, sur la demande de celles-ci, de certains points stratégiques, évacuation qui aurait entraîné la révolte. Pareille interprétation des faits est inadmissible. L'armée serbe n'a jamais réintégré les frontières qu'avait assignées, de ce côté, à la Serbie la Conférence de Londres. Le 16 septembre, M. Spalaïkovitch nous promettait bien que ces frontières allaient être regagnées sans tarder; le 22 septembre, il nous annonçait que les troupes avançaient de nouveau. On peut dire que c'est parce que les troupes serbes ont trop longtemps indûment occupé les territoires qu'il ne leur incombait pas de défendre que les habitants de ces territoires ont été incités à se soulever. Je crois pour ma part que, si cette cause a contribué à provoquer le mouvement, elle n'a pas été un facteur déterminant. On ne peut dire, au contraire, que l'évacuation des derniers territoires occupés, telle qu'elle a été sollicitée par les Puissances, a amené le soulèvement, car cette évacuation n'a jamais eu lieu.

La question étant ainsi posée, et elle l'était, non pas depuis quelques semaines comme il semble à première vue, mais depuis la paix de Bucarest, depuis la démobilisation serbe, il était naturel que tous les vaincus de la crise, Bulgarie, Turquie, et même Autriche et Italie, cherchassent à bénéficier des fautes des Serbes. Quelle est exactement la participation de ces divers éléments dans le mouvement albanais, c'est ce qu'il est très difficile de savoir nettement. L'action individuelle de Bulgares ou de Turcs, d'aventuriers autri-

chiens ou italiens ayant touché plus ou moins régulièrement, à une époque quelconque, à des caisses gouvernementales peut être aisément confondue avec celles d'agents officiels. Cependant bien des détails me sont donnés qu'il serait difficile de mettre tous en doute. Un lieutenant-colonel d'État-major bulgare était établi ces temps derniers à Durazzo d'où il envoyait à l'État-major de Sofia une trentaine de télégrammes chiffrés qu'il prenait grand soin de faire passer par Budapest et Bucarest sans traverser la Serbie; l'un de ces télégrammes fut détourné vers Belgrade par un télégraphiste bosniaque dévoué au panserbisme et une enquête à Bucarest fit retrouver la trace des autres. Notre Consul à Monastir a eu également vent d'intrigues bulgares ourdies à Rome et se rapportant à l'Albanie. On m'assure aussi que l'on a pris aux Albanais deux canons bulgares : les canons bulgares sont très reconnaissables car ils portent à la fois le lion de Saxe-Cobourg et l'initiale du Roi Ferdinand. Enfin, ce qui est incontestable, c'est que les Serbes ont retrouvé en face d'eux des Albanais fort différents de ceux qu'ils avaient connus cet hiver, marchant cette fois par grandes masses qui atteignent quelques milliers d'hommes, tandis que précédemment on ne voyait que de petites bandes à peine encadrées et ne connaissant que la tactique individuelle du trappeur ou du brigand. Ils pratiquent maintenant des formations moins simplistes; ils obéissent au commandement, ils se rapprochent en quelque mesure des corps de troupe organisés. Un tel changement n'a pu être obtenu qu'avec le concours d'officiers d'école. Du côté austro-italien on dit que c'est l'œuvre d'officiers turcs, provenant de l'armée d'Essad Pacha et agissant à titre individuel.

Quant à moi mes moyens d'observation ne s'étendent pas assez loin pour faire une synthèse de ces menus faits. Je présenterai donc les explications que l'on me donne ici, du côté serbe et du côté grec, me bornant seulement à dire qu'en ce qui me concerne ces explications ne me paraissent pas inadmissibles considérant la situation telle que je la vois.

D'après M. Spalaïkovitch, qui fut, on le sait, Ministre à Sofia, d'après M. Alexandropoulo, Ministre de Grèce, à demi albanais, connaissant la région et en parlant la langue, qui fut Consul général à Salonique, lors du mouvement jeune-turc, il y aurait une entente formelle entre les Enver Bey, les Talaat Bey, etc., et les Radoslovoff, Ghenadieff, Savoff et autres stamboulovistes, aussi aventureux, aussi violents, les uns que les autres, aussi capables de tenter un coup de fortune, de jouer pour le tout et de se jeter dans l'entreprise la plus folle. La base de cette entente reposerait sur la reprise par les deux nouveaux alliés du port de Kavala qui serait rétrocédé à la Bulgarie en échange de Dédéagatch et d'un hinterland important en Thrace. La Turquie, disent ces messieurs, est plus forte que jamais; elle a 300.000 hommes sous les armes, elle est certaine du succès sur le théâtre restreint qu'elle assigne à ses

opérations; elle ne risque pas grand chose, car elle sait que les grandes Puissances ne laisseront jamais se poser la question de Constantinople. Quant à la Bulgarie, épuisée à vrai dire, elle n'est pas en état, vu les hommes qui la dirigent en ce moment, de résister à la tentation et elle pourrait se jeter tête baissée dans cette aventure.

De là, la panique qui s'est emparée de la Serbie et, si j'en crois mon collègue hellénique, de la Grèce; de là les démarches pressantes auprès de la Roumanie, auprès de la France ainsi qu'auprès de la Russie pour que cette nouvelle crise générale balkanique puisse être évitée. Sans doute elle sera dénouée au moment où cette dépêche parviendra au Département et ces quelques pages n'auront plus qu'un intérêt rétrospectif. J'essaierai du moins d'en tirer quelques conclusions.

La Serbie, dont le territoire vient de se doubler par suite des deux dernières guerres, se trouve dans une situation infiniment moins aisée que celle qui était la sienne au commencement de 1912. Elle n'était menacée alors d'aucun côté : l'exploitation de son domaine se poursuivait avec succès au milieu d'une sécurité complète, au moyen d'organismes très simples et d'une armée permanente très réduite. Sa politique extérieure était restreinte au strict minimum, sans aucun inconvénient. Sa position actuelle au contraire comporte des problèmes qui dépassent complètement les hommes sur qui elle s'était reposée jusqu'à présent et des charges qui excèdent les ressources dont elle s'était contentée. Les fautes qu'elle a commises et qui ont permis à la crise présente de se produire le prouvent suffisamment. Il y a là un motif sérieux d'inquiétude, pour elle, pour ceux qui s'intéressent à elle et, d'une manière générale, pour tous ceux qui ne voient pas volontiers les autres peuples en proie à des difficultés graves.

D'autre part, bien que la grande crise balkanique ait duré un an, qu'elle ait fait couler, sans parler de l'encre, beaucoup de sang, brûler beaucoup de poudre et dépenser beaucoup d'argent, elle ne peut être considérée encore comme terminée. Il a suffi d'un tout petit incident, une révolte albanaise, pour remettre en question toutes les solutions que l'on avait si péniblement préparées et que l'on n'avait même pas encore réalisées. Il faut s'y résigner, l'édifice balkanique est fragile, dangereux pour les voisins comme pour les habitants. Il faut veiller alentour avec une attention constante comme on fait autour d'une poudrière ou d'un volcan.

268.

M. Paléologue, Directeur des affaires politiques[1],

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 951. *Paris, 6 octobre 1913, 11 h. 25.*

Réponse à votre télégramme n° 486[2].

J'acquiescerai à l'avance de 300.000 ltq, aux deux conditions ci-après :

1° Que l'avance soit intégralement affectée à la démobilisation;

2° Que la démobilisation ait déjà reçu un commencement d'exécution.

269.

M. Paléologue, Directeur des affaires politiques,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 898. *Paris, 6 octobre 1913, 13 h. 20.*

L'étude de l'arrangement rapporté de Berlin par M. de Neuflize a amené M. le Ministre des Finances à constater que certaines de ses stipulations auraient avantage à être précisées et complétées, qu'en outre elles ont une portée telle qu'il n'appartient qu'aux Gouvernements eux-mêmes de prendre de semblables engagements. J'estime donc qu'un échange de vues avec le Gouvernement allemand serait nécessaire afin de fixer les conditions d'ordre général dont l'entente entre les financiers n'est qu'une partie.

Désireux de manifester mon dessein d'aboutir le plus promptement possible à un arrangement utile aux deux pays aussi bien qu'à la Turquie, j'ai décidé d'envoyer à Berlin M. Luquet, directeur du mouvement général des fonds au ministère des Finances, assisté de M. Ponsot, Consul de première classe, chef du secrétariat de la Commission financière. Sous votre haute direction, ces deux fonctionnaires entameraient la conversation sur les points visés, dans l'arrangement Neuflize-Gwinner, avec les représentants désignés par la chancellerie impériale.

Je vous prie de vous informer d'urgence auprès de M. de Jagow de l'accueil que fera le Gouvernement impérial à cette proposition. S'il accepte la conversation, MM. Luquet et Ponsot pourraient être rendus à Berlin à la fin de la présente semaine.

(1) M. Pichon était parti pour Madrid et M. Barthou pour Hendaye.

(2) Du 4 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 255.

270.

M. Paléologue, Directeur des affaires politiques,

Aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Vienne, Berlin, Constantinople, Athènes.

T. nos 1087, 958, 916, 812, 899, 952, 629. Très confidentiel.

Paris, 6 octobre 1913, 14 h. 50.

Le Gouvernement hellénique, alarmé de la tournure que prennent ses relations avec la Sublime Porte, vient de demander au Gouvernement russe [1], si les Puissances de la Triple Entente ne jugeraient pas possible de déclarer à Constantinople qu'elles sont résolues à ne pas admettre qu'une nouvelle guerre éclate dans les Balkans.

En me communiquant cette demande le Chargé d'affaires de Russie m'a prié de lui faire connaître le sentiment du Gouvernement de la République.

J'ai répondu à M. Sévastopoulo :

« Le Gouvernement de la République s'emploie activement, tant à Constantinople qu'à Athènes, pour faire prévaloir les solutions conciliatrices. Il est, en outre, tout disposé à participer aux démarches que les Puissances seraient unanimes à adopter afin de conjurer le malheur d'un nouveau conflit en Orient. Mais la déclaration demandée par le Gouvernement hellénique n'aurait de valeur que si elle devait être éventuellement suivie d'une action coercitive. Or, dans les circonstances actuelles, le Gouvernement de la République ne saurait considérer pratiquement une action de ce genre. »

Pour Londres et Saint-Pétersbourg : Veuillez vous exprimer dans ce sens avec le Gouvernement
britannique,
impérial.

Pour les autres postes : Pour votre information confidentielle.

[1] Voir ci-dessus la note de l'ambassade de Russie reproduite sous le numéro 259.

271.

M. Conty, Ministre de France à Pékin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 107. *Pékin, 6 octobre 1913, 11 h. 35.*

(*Reçu* : 23 h. 40.)

L'Assemblée nationale chinoise a procédé aujourd'hui 6 octobre à l'élection du Président définitif de la République. Le Président Yuan Che k'aï est élu par 507 voix sur 703 votants, mais ce n'est qu'au troisième tour de scrutin qu'il a obtenu la majorité requise.

Tous mes collègues et moi sommes d'accord avec le Gouvernement chinois sur la rédaction de la notification officielle de l'élection ainsi que sur les termes de la déclaration relative au maintien des traités et usages et sur ceux de notre note officielle *identique* comportant reconnaissance du nouveau Gouvernement.

La cérémonie d'inauguration [doit] avoir lieu le 10 de ce mois, anniversaire de la Révolution. Je sais pertinemment que l'Empereur d'Allemagne doit adresser directement ce jour là un télégramme de félicitations au Président Yuan Che k'aï. Comme nous avons assumé la protection des Grecs et des Turcs, le Département pourrait examiner, s'il y a lieu de provoquer à Athènes et à Constantinople la reconnaissance du nouveau Gouvernement chinois par notre intermédiaire. D'après les renseignements que je possède la légation anglaise doit être chargée d'une mission analogue par le Gouvernement égyptien.

272.

M. Paléologue, Directeur des affaires politiques,

à M. Dumont, Ministre des Finances.

D. n° 1275. Très urgent. *Paris, 6 octobre 1913.*

Votre lettre du 4 de ce mois [1] m'a fait connaître les objections que soulève, au point de vue financier, l'arrangement paraphé à Berlin le 26 septembre par M. le baron de Neuflize et M. de Gwinner. Je ne saurais méconnaître la valeur de certaines de vos observations, mais, d'autre part, il est essentiel

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 257.

que nous ne donnions pas au Gouvernement allemand l'impression que nous nous refusons à toute conversation sur des sujets qui intéressent également les deux pays.

Il est évident que l'une des conséquences de l'arrangement du 26 septembre qui vise l'attitude de la France à la Commission financière des affaires balkaniques ne peut avoir d'effet qu'autant que le Gouvernement de la République sera intervenu à l'accord. Sans donc ratifier, pour le moment, l'arrangement du 26 septembre, il m'a paru qu'il pouvait être pris pour point de départ d'un échange de vues officiel entre le Gouvernement de la République et le Gouvernement impérial sur les différentes questions qu'il aborde. Le Directeur du mouvement général des fonds, assisté d'un agent de mon Département me paraît particulièrement qualifié pour préciser et compléter l'accord du 26 septembre par une négociation avec les délégués de la Chancellerie impériale, sous la haute direction de l'Ambassadeur de la République.

Mû par ces considérations, j'ai télégraphié à M. Jules Cambon pour suggérer au Gouvernement impérial une conversation de cette nature [1]. Si la Chancellerie allemande acquiesce à mes vues, je vous serai reconnaissant de vouloir bien mettre à ma disposition M. Luquet, afin qu'il se rende à Berlin vers la fin de la semaine. Je lui adjoindrai M. Ponsot dont la compétence en ces matières est appréciée de votre Département.

273.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 582. Très confidentiel. *Londres, 6 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 octobre.)

Sir E. Grey a répondu à la suggestion que Sir Arthur Nicolson lui avait soumise et qui est exposée dans mon rapport n° 577, en date du 4 de ce mois [2].

Le Secrétaire d'État a accepté de prescrire à l'Ambassadeur britannique à Rome une démarche dont le caractère devra rester amical et officieux. Sir Rennell Rodd sera donc invité à appeler l'attention du Gouvernement italien sur les bruits qui circulent relativement à un accord entre lui et la Sublime Porte au sujet des îles de la mer Égée. Il ajoutera que le Gouvernement britannique ne croit pas à la véracité de tels bruits mais que, cependant, il y aurait

[1] Voir ci-dessus même date, n° 269. — [2] Ci-dessus reproduit sous le numéro 256.

intérêt à ce que le Gouvernement italien le mît en mesure de rassurer pleinement l'opinion publique, si celle-ci manifestait son appréhension. Sir E. Grey espère, de la sorte, prouver au Cabinet de Rome que l'attention du Gouvernement anglais demeure en éveil sur ce point et l'amener à renouveler, d'une manière encore plus catégorique que précédemment, l'assurance qu'il évacuera le Dodécanèse dès la complète exécution du traité de Lausanne.

274.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 583. *Londres, 6 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 octobre.)

J'ai remis aujourd'hui à Sir Arthur Nicolson une copie de la note dont j'ai fait parvenir le texte à Votre Excellence par ma lettre n° 579 en date d'hier [1].

Le Chargé d'affaires d'Angleterre à Berlin a rendu compte au Foreign Office des entretiens qu'il a eus sur la question des îles de la mer Égée avec M. de Jagow et avec l'Ambassadeur de France. D'après Lord Granville, M. de Jagow ne contesterait pas que les Puissances se fussent réservé le droit de statuer sur le sort des îles occupées par la Grèce, aussi bien que sur celui du Dodécanèse, occupé par les Italiens. Il soutiendrait seulement que l'attribution des îles occupées par la Grèce, notamment de Chio et de Mytilène, n'a fait l'objet d'aucune décision de la part de la réunion des Ambassadeurs, ou plutôt de la part des Gouvernements.

Sur ce dernier point M. de Jagow a raison. Telle qu'elle ressort des comptes rendus des réunions de Londres, la situation à cet égard est la suivante : Sir Edward Grey, ainsi que les Ambassadeurs de Russie et de France se sont déclarés prêts à attribuer à la Grèce toutes les îles occupées par les troupes helléniques, l'Ambassadeur d'Allemagne a, dans la séance du 11 juin, déclaré que son Gouvernement était disposé à attribuer Chio et Mytilène à la Grèce, si toutes les Puissances y consentaient, si ces deux îles étaient neutralisées et si Imbros et Tenedos étaient laissées à la Turquie; Sir E. Grey a proposé, dans la séance du 1er août, que la Grèce fût laissée en possession de toutes les îles habitées en majorité par une population grecque et occupées par les forces helléniques, à l'exception de Tenedos, Imbros et Thasos. L'Ambassadeur d'Autriche ne s'est pas prononcé. L'Ambassadeur d'Italie

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 265.

a élevé des objections contre l'ensemble des cinq points qui avaient été proposés par Sir E. Grey et dont la suggestion ci-dessus énoncée constituait le troisième point [1]. La discussion s'est alors portée sur le Dodécanèse. Le seul fait qui demeure acquis, en ce qui concerne les îles occupées par la Grèce, est donc que les Puissances se sont réservé le droit de statuer sur le sort de ces îles, aussi bien que sur celui du Dodécanèse. Le Représentant de la Grèce à Berlin a d'ailleurs reconnu, en causant avec M. de Jagow, que l'Europe n'avait point définitivement attribué d'îles à son pays.

Sir Arthur Nicolson pense, à titre tout à fait personnel, que cette situation est préférable à celle qui résulterait d'une décision attribuant d'ores et déjà les îles à la Grèce. En effet, s'il en était ainsi, il se pourrait que les Turcs, se sachant privés de toutes les îles, refusassent de traiter avec les Grecs à moins d'être remis en possession de certaines d'entre elles. En outre, liées par une décision, les Puissances seraient obligées de la faire respecter, préventivement, si les Turcs manifestaient l'intention de reprendre certaines îles, après coup, s'ils y avaient déjà débarqué; or les Puissances ne se mettraient certainement pas d'accord sur les mesures matérielles nécessaires en pareille occurrence. Au contraire, il semble au Sous-Secrétaire d'État permanent qu'elles peuvent se maintenir d'accord sur le principe qui réserve à leur discussion le réglement final de la question des îles; et dans cette discussion certaines d'entre elles, l'Allemagne notamment, pourront être embarrassées par les concessions qu'elles ont précédemment faites aux revendications helléniques.

Notre conclusion, à Sir Arthur Nicolson et à moi, a été qu'il y avait lieu pour nos Gouvernements de s'en tenir strictement au principe, qui a été adopté par toutes les Puissances et d'après lequel le règlement global de la question des îles a été réservé au concert européen. Nous aurons déjà assez de peine, pour le moment, à empêcher que ce principe ne soit méconnu; car si, presque en même temps, les Turcs élèvent des prétentions sur les îles qui leur ont été enlevées par les Grecs, M. de Jagow interprète à sa façon les délibérations de la réunion de Londres et le marquis de San Giuliano se préoccupe de faire collationner les comptes rendus des conférences d'Ambassadeurs, il est bien certain que cette simultanéité de préoccupation n'est pas due à une simple coïncidence et qu'il y a eu sur ce point entre Constantinople, Rome et Berlin sinon un accord du moins des échanges de vues.

[1] Voir la note jointe en annexe au rapport du 5 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 265.

275.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 271. *Vienne, 6 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 10 octobre.)

Précisément au moment où le Gouvernement hongrois s'est vu acculé à la nécessité d'effectuer l'onéreuse opération d'emprunt dont je rends compte à Votre Excellence par mon rapport n° 269 (1), les Ministres communs ont dû se réunir après bien des ajournements pour délibérer sur d'importantes questions à l'ordre du jour (2), dont la principale est l'augmentation du contingent.

L'opinion publique, déjà fort préoccupée par la situation financière de la monarchie, a donc appris non sans émotion qu'il était question d'imposer au pays des dépenses nouvelles, avant même que n'aient été acquittées celles des programmes d'armement en cours et que n'aient été trouvés les voies et moyens de solder les dépenses extraordinaires entraînées par une mobilisation de huit mois.

La Hongrie, incapable de rembourser même en partie une dette flottante de 525 millions de couronnes dont 250 à l'échéance du 1er janvier 1914, emprunte à court terme au taux de près de 7 p. 100, non seulement pour faire proroger ce remboursement, mais pour se procurer 180 millions de couronnes. Sa dette flottante se trouvera ainsi élevée à 705 millions, tandis que celle de l'Autriche est pour le moment de 255 millions de couronnes. Ce chiffre d'un milliard environ serait d'ailleurs certainement dépassé à l'heure actuelle, si le Gouvernement autrichien, ayant épuisé toutes ses autorisations de crédit, ne devait attendre la prochaine session du Reichsrat pour recouvrer sa faculté d'emprunter.

On conçoit que, dans ces conditions, le Conseil des Ministres communs, tenu le 3 de ce mois, ait retenu particulièrement l'attention du public. Il a été d'ailleurs d'une longueur inusitée, ayant duré de 11 heures du matin à 10 heures du soir; l'ordre du jour très chargé comprenait outre la fixation

(1) Du 5 octobre, M. Dumaine y parlait de l'émission à des conditions peu avantageuses de bons du Trésor par le Gouvernement hongrois.

(2) Les délibérations avaient commencé le 3 octobre. Le général Conrad von Höetzendorf y avait pris une part très active et y avait soutenu la nécessité d'augmenter les effectifs militaires de façon à pouvoir définitivement écraser la Serbie en cas qu'elle ne voulût pas s'inféoder à la monarchie austro-hongroise. Cf. Conrad von Hœtzendorf *Aus meiner Dienstzeit,* volume III, pages 724 et suiv. *Grosse Politik,* volume 36, I, pièce n° 14159.

du budget commun pour le premier semestre 1914 (système nouveau) l'examen des demandes de crédits formulées par l'administration de la Guerre pour l'augmentation du contingent et la transformation de l'armement, notamment en ce qui concerne l'artillerie, de même que les propositions de l'administration de la Marine pour la mise en chantiers de nouveaux dreadnoughts destinés à remplacer les cuirassés de la classe «Monarch». Enfin le Conseil devait nécessairement examiner aussi, en vue d'arrêter le demi budget 1914, les comptes des dépenses effectuées pour la mobilisation depuis octobre 1912, ces comptes devant être soumis aux Délégations dans leur session d'automne dont la date avait à être arrêtée en commun.

Sur tous ces points, d'après le communiqué officiel, un accord de principe a été établi; seuls les détails d'exécution sont restés en dehors de la discussion.

Ont pris part aux délibérations du Conseil, en dehors des Ministres communs, du chef d'État-major général et du Commandant de la Marine, les Présidents du Conseil, les Ministres des Finances et de la Défense nationale des deux États.

Ci-après sont énumérées les différentes questions sur lesquelles ont porté les délibérations, avec l'indication des solutions de principe adoptées, telles que les notes officieuses les ont fait connaître.

La question du budget de 1914 a été complètement réglée. D'après le projet du Gouvernement, la date d'expiration des futurs exercices financiers communs sera désormais le 30 juin. La réforme devant être appliquée dès l'année prochaine, le Conseil n'avait ainsi à établir qu'un demi budget pour le premier semestre 1914. D'autre part la nouvelle augmentation du contingent, qui ne recevra d'application qu'en octobre 1914, ne produira sa première répercussion que sur l'exercice 1914-1915, affectant seulement, comme on le verra plus loin, dans une mesure restreinte, le demi-budget de transition (premier semestre 1914). Par contre, ce demi-budget sera appelé à supporter sa part de l'ensemble des dépenses occasionnées par ce qu'on appelle ici la «préparation militaire de huit mois»; ces dépenses résultent de la guerre balkanique (octobre 1912 à mai 1913) et, comme la plupart des charges militaires de la Monarchie, sont réparties entre les trois budgets, commun, autrichien et hongrois.

D'après les chiffres communiqués à la presse et qui paraissent d'ailleurs inférieurs à la réalité, le total des dépenses de mobilisation se serait élevé à environ 346 millions. D'autres calculs moins optimistes les évaluent à 435 millions de couronnes. Ceux qui admettent ce dernier chiffre, comme plus rapproché de la vérité, font ressortir que, si l'on en déduit 200 millions pour des acquisitions de matériel ou des constructions constituant en somme des avances sur dépenses ordinaires et extraordinaires à répartir à l'actif des budgets à venir, il resterait seulement 235 millions environ représentant

la perte sèche pour dépenses de la mobilisation proprement dite. Cette somme devra également être répartie entre les trois budgets, mais c'est le budget commun qui en supportera la plus forte portion.

En ce qui concerne les demandes pressantes de l'administration militaire relatives à la nouvelle augmentation du contingent, il a été reconnu qu'il fallait recourir à un compromis. Déjà, dans les entretiens préparatoires du Ministre commun de la Guerre avec les trois Ministres des Finances, de fortes objections d'ordre exclusivement financier avaient été soulevées. L'impossibilité d'imposer des charges nouvelles à la population en raison de la dépression économique mais surtout celle de se procurer de l'argent par voie d'emprunt ont fait d'abord ajourner à l'automne 1914 l'exécution de la mesure. Ensuite l'augmentation du contingent qui, portant annuellement sur 40.000 hommes, entraînera une augmentation d'effectifs permanente de 80.000 hommes (deux classes) a été réduite à 35.000 hommes. Enfin quelques réductions ont été opérées sur les demandes de crédit relatives aux dépenses de construction, de matériel et d'armement nécessitées par cette augmentation d'effectifs. Il a été d'ailleurs décidé, en principe, d'échelonner ces charges, autant que faire se peut, sur le plus grand nombre d'exercices financiers possible. Pour l'exercice 1914-1915, les budgets communs et particuliers n'auront d'ailleurs à supporter que les charges afférentes aux 35.000 hommes de la première classe convoquée; le plein des dépenses ne jouera que pour le budget 1915-1916 (deux classes). De son côté, l'administration navale a demandé et fait adopter en principe par le conseil la mise en chantier, dès l'année prochaine, de deux dreadnoughts devant coûter 150 millions de couronnes et constituant l'amorce du remplacement des cuirassés type « Monarch ».

Il résulte de ce qui précède que, sans avoir encore achevé d'appliquer et de payer le programme en cours d'armements militaires et navals (dont le coût est d'environ 450 millions), la Monarchie a engagé ou engage de nouvelles dépenses militaires pour un montant total approximatif de 550 millions, qui se répartissent ainsi :

Préparation militaire pendant la guerre des Balkans (chiffre minimum) : 346 millions (demi budget 1914);

Nouveau programme naval : 150 millions (à répartir sur plusieurs exercices dont le demi budget 1914);

Dépenses une fois payées et préparatoires pour l'application de l'augmentation du contingent : 60 millions (demi budget 1914).

C'est cette somme minima d'un demi-milliard que le Gouvernement devra obtenir des Délégations, dont la réunion a été décidée pour le milieu du mois prochain après la clôture des travaux d'automne du Reichstag autrichien qui doivent commencer dans quelques jours.

Suivant un renseignement sérieux, le Conseil des Ministres ne serait pas

parvenu à préciser ses résolutions autant qu'on le laisse annoncer; notamment, l'augmentation du contingent, déjà ramenée de 40 à 35.000 hommes, sera remise en discussion, et la réunion des Délégations pourrait bien être scindée en deux sessions, l'une en novembre pour établir ce premier point, l'autre en décembre pour rechercher les moyens de faire face aux dépenses.

Il faut s'attendre à ce que les crédits sollicités soient finalement accordés, mais ce ne sera certes pas sans que les motifs d'ordre politique et militaire de nature à justifier les frais énormes qu'a occasionnés dans le passé et qu'impose pour l'avenir la politique austro-hongroise, n'aient été sérieusement débattus et critiqués devant les Délégations.

276.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 273. *Vienne, 6 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 10 octobre.)

M. Pachitch m'a fait exprimer son vif regret de n'avoir pu venir, faute de temps, me parler lui-même de sa profonde reconnaissance pour l'accueil qu'il a reçu du Gouvernement de la République. D'après ce que suppose M. Yovanovitch, les marques de haute estime si justement accordées en France au Président du Conseil de Serbie ont impressionné le Cabinet de Vienne et rendu beaucoup plus obligeante la réception qu'on lui réservait ici.

On a lieu en effet d'être surpris de ce que les communiqués relatifs à ses entretiens avec le personnel austro-hongrois et les commentaires des feuilles officieuses aient été rédigés dans un sens si optimiste. Il semblerait qu'entre Vienne et Belgrade régnera désormais, du moins en matière politique, une harmonie parfaite. Même les plus acharnés adversaires des Serbes, les Hongrois, s'associent au revirement : ainsi le comte Tisza fait publier dans le *Wiener Tagblatt* qu'il est prêt à s'entendre avec l'État voisin et que M. Pachitch a pu se convaincre de la sincérité de ses intentions. « C'est toutefois à la Serbie à fournir des preuves de la réciprocité de ses sentiments. Il n'y a pas que les traités de commerce qui prêtent à une entente : il faudrait en finir aussi avec nombre d'autres questions qui depuis longtemps nuisent à la cordialité des rapports... On aura égard désormais dans la plus large mesure aux intérêts spirituels et temporels des Serbes en Hongrie à propos desquels tant de conflits s'éternisent... Que seulement cette politique du comte Tisza soit comprise à Belgrade, et la Hongrie emploiera aussitôt son effort à résoudre équitablement toutes les difficultés existantes. »

C'est certainement le comte Berchtold, aussi courtois que peu combatif, qui, après avoir traité à sa table son collègue étranger, aura tenu à faire dire aimablement que la rencontre laissait les ministres de la monarchie sous une impression favorable. Mais il aura de la peine à astreindre son personnel à la même bonne grâce. De la part du baron Macchio par exemple, par qui j'ai été reçu quand il sortait de cette réception, je n'ai pu recueillir la moindre parole de sympathie pour M. Pachitch; et la veille, le fameux bureau de la presse, où s'élaborent toutes les attaques contre les Serbes, représentait comme ayant été presque comminatoire la démarche, anodine en réalité mais tout au moins intempestive, qu'avait faite à Belgrade le Chargé d'affaires autrichien auprès de M. Spalaïkovitch; ce dont une feuille indépendante a pris prétexte pour signaler une fois de plus «la grotesque incohérence» des procédés du Ballplatz.

Ce qu'on enregistre, c'est que M. Pachitch a donné les assurances les plus satisfaisantes sur les dispositions de son Gouvernement, tant en ce qui touche l'action de la Serbie pour réprimer l'agression albanaise tout en se conformant strictement aux décisions des Puissances, qu'en ce qui concerne son attitude dans les rapports avec l'Autriche-Hongrie. Dès que des relations normales seront établies entre les deux États et la démobilisation terminée, le soin le plus pressant du Gouvernement serbe sera de résoudre les questions pendantes et de s'occuper des traités de commerce et du régime des chemins de fer.

D'une rectification de frontière qui vaudrait à la Serbie une meilleure défense stratégique du côté de l'Albanie, il n'a d'ailleurs pas été parlé.

Ce qui est d'une plus immédiate importance que ces politesses sans précision, c'est la discussion qui s'est engagée entre M. Pachitch et un administrateur des chemins de fer orientaux, le financier Popper; celui-ci tout d'abord a demandé que les lignes dont les Serbes se sont emparés depuis un an fissent retour à la compagnie. Cette restitution, a répondu le Ministre, n'a pas encore été possible à cause de l'état de guerre; néanmoins, grâce au règlement des plus importantes questions balkaniques, bientôt des rapports normaux seront rétablis dans le régime des chemins de fer.

Cet espoir ne suffit pas à M. Popper, son administration entendant demeurer une compagnie privée comme par le passé et conserver l'exploitation de tout ce qu'elle possède en territoire serbe. A quoi M. Pachitch a répliqué que, dans son pays, l'État seul doit exploiter les voies ferrées; il ne pourrait donc promettre que les parties du réseau traversant des régions nouvellement annexées seront restituées à la compagnie. Toutefois on respectera scrupuleusement les droits de celle-ci quand on en viendra à lui racheter des tronçons de ses lignes.

Sans céder en rien, M. Popper a persisté à soutenir que sa compagnie est

concessionnaire de l'exploitation et que la durée de son droit ne saurait être abrégée. Il aurait même déclaré, suivant ce que je tiens de M. Yovanovitch, que le prix des chemins de fer à acquérir par la Serbie serait fixé à un taux trop élevé pour que l'achat puisse avoir lieu.

La lutte s'engagera certainement avec beaucoup d'âpreté des deux côtés, la compagnie étant soutenue par le Gouvernement austro-hongrois qui a pris position, dès le mois de mai dernier, en faisant acheter par un consortium financier la majorité des actions (voir dépêches de l'ambassade n°s 91 et 133, 31 mars et 6 mai 1913)[1]. On opposera vraisemblablement aux Serbes que les Grecs, chez qui l'État ne possède ni n'administre les voies ferrées, n'ont pas soulevé d'objection à ce que le régime d'exploitation des chemins de fer orientaux continuât, sur les territoires conquis par eux, dans les mêmes conditions qu'au temps de la domination ottomane.

Comme l'a dit par avance M. Yovanovitch au cours de la discussion, la Serbie doit, quant à elle, se prémunir contre les procédés d'une compagnie spécialement chargée de servir les desseins politiques du Cabinet de Vienne. Dans l'intérêt de sa sécurité, elle ne peut accorder à une administration étrangère le genre d'autonomie que tolérait ou subissait la Turquie; elle prétend rester maîtresse chez elle de fixer les tarifs, de surveiller le matériel, de n'employer que des agents de confiance et, en cas de guerre, d'y substituer le personnel militaire du bataillon dit de chemins de fer.

La résistance à Belgrade sera des plus fermes. On se prépare tout d'abord à recourir aux arbitres de La Haye qui se prononceraient sur le droit de procéder à un rachat analogue à une sorte d'expropriation. Cette rétrocession, outre qu'elle supprimerait pour le Gouvernement austro-hongrois un de ses meilleurs instruments de combat contre le développement de la Serbie, ferait perdre à la compagnie les perspectives de bénéfices considérables qu'elle peut se promettre d'une énorme extension du trafic d'ici à peu d'années. Si donc la décision ne donne pas complète satisfaction ou si le prix demandé semble inacceptable à la Serbie, non seulement celle-ci interdirait la construction du tronçon de raccordement Uvatz-Mitrovitza, qui est indispensable à une fructueuse exploitation au profit de l'Autriche, mais elle prévoirait même l'établissement d'une ligne concurrente et parallèle à celle qui de Mitrovitza par Uskub et Gjevgjéli, aboutit au port de Salonique.

Préalablement, toutefois, le Gouvernement de Belgrade espère que la question sera examinée par la Commission financière des Affaires balkaniques, laquelle aurait à discuter si les stipulations résultant des traités et des contrats passés entre des concessionnaires et la Turquie sont opposables, dans tous les cas, aux États qui se substituent à l'Empire ottoman.

(1) Non reproduites.

Ce point intéresse aussi, ce me semble, une compagnie en grande partie française (Constantinople-Salonique-Jonction). Il me serait avantageux de pouvoir renseigner mon collègue serbe sur la façon dont cette étude sera recommandée à l'attention de la Commission et sur la mesure dans laquelle on suppose que les délégués s'en occuperont. Lui, de son côté, me fournira sur les intentions de son Gouvernement des informations détaillées que je m'empresserai de communiquer au Département.

277.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 258. *Londres, 7 octobre 1913, 6 h. 35*

(*Reçu : 20 h. 20.*)

Réponse à votre télégramme n° 1087 (1).

Le Chargé d'affaires de Russie a fait à Sir A. Nicolson une communication analogue à celle de M. Sévastopoulo au sujet d'une éventualité de démarche des Puissances de la Triple Entente à Constantinople pour empêcher un conflit entre la Turquie et la Grèce.

Le Sous-Secrétaire d'État a répondu dans le même sens que Votre Excellence et il est sûr que Sir Ed. Grey approuvera cette réponse.

278.

M, Paléologue, directeur des affaires politiques,

à M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 963. *Paris, 7 octobre 1913, 21 h. 10.*

Je réponds à votre télégramme n° 614 (2).

J'ai communiqué aujourd'hui à M. Sévastopoulo sur sa demande le texte de l'accord avec Djavid Bey sur les chemins de fer et autres entreprises en Turquie d'Asie et j'ai autorisé M. Bompard à le communiquer à M. de Giers. Vous pouvez également en remettre une copie à M. Nératoff.

(1) Ci-dessus reproduit à la date du 6 octobre sous le numéro 270.

(2) Par ce télégramme M. Doulcet faisait observer que le Gouvernement russe n'avait pas eu communication du texte complet de l'accord franco-turc et «qu'il fallait éviter d'éveiller la susceptibilité du Gouvernement impérial».

279.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 398. *Belgrade, 7 octobre 1913, 20 h.*
(*Reçu :* le 8, à 1 h.)

M. Pachitch s'exprime comme toujours avec une très grande prudence. Malgré les succès des Serbes, il refuse de se prononcer encore catégoriquement sur l'étendue et la portée véritables de l'affaire albanaise. Il ne croit pas non plus que tout danger puisse être considéré comme écarté du côté turco-bulgare, mais il pense que c'est plutôt à Constantinople que l'on doit maintenant conseiller le calme.

M. Pachitch me prie très instamment de représenter à Votre Excellence la situation financière particulièrement difficile de la Serbie : épuisée par deux guerres elle a encore à faire face à de nouvelles charges militaires. Elle a donc un besoin immédiat et urgent de l'emprunt promis. Or, il lui est impossible de régler avant de longs mois, d'accord avec les autres États balkaniques, la question de sa participation à la dette ottomane. La Serbie demande donc qu'on fasse exception pour elle, en raison de sa politique francophile, à la décision prise à cet égard et qu'on lui accorde dès maintenant l'admission à la cote. « L'emprunt serbe est une garantie de paix, m'a-t-il dit, car la Serbie est satisfaite, conservatrice et pacifique. » En m'engageant à transmettre sa demande, je ne lui ai pas caché les objections qui s'y opposent et lui ai recommandé de préférer de rechercher quelque solution transactionnelle.

280.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 584. Très confidentiel. *Londres, 7 octobre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 8 octobre; Dir. pol., 11 octobre.)

L'Ambassadeur d'Angleterre à Rome s'est acquitté auprès du Gouvernement italien de la démarche qui lui avait été prescrite par le Foreign Office et dont faisait part à Votre Excellence ma dépêche n° 582 en date du 6 octobre courant [1].

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 273.

Conformément aux instructions qui lui avaient été adressées et dont lecture m'avait été donnée, Sir Rennell Rodd a parlé, comme incidemment, au marquis de San Giuliano des rumeurs mises en circulation relativement à un accord turc sur la question des îles de la mer Egée et au maintien éventuel de l'occupation italienne à Rhodes. Il a ajouté que, tout en n'ajoutant pas foi à ces bruits, le Gouvernement britannique les déplorait et serait heureux de pouvoir, le cas échéant, y opposer un démenti.

Le marquis de San Giuliano a répondu qu'il priait le Gouvernement britannique de n'accorder aucune créance à de telles rumeurs; que le Gouvernement italien avait adhéré au principe d'après lequel aucune grande Puissance ne devrait retirer d'avantage territorial de la présente crise orientale, et qu'il s'en tiendrait strictement à ce principe. Le Ministre royal des Affaires étrangères a ajouté que toute rumeur tendant à lui prêter d'autres intentions devait rencontrer d'autant moins de créance à Londres qu'il avait déjà plusieurs fois fait la même déclaration au Gouvernement britannique.

281.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de la République à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 184. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 7 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 octobre; Dir. pol., 15 octobre.)

Je n'ai pas laissé ignorer à M. Nératoff, ainsi que m'y invitait votre lettre 694 [1], les confidences faites à notre Ministre à Cettigné par le Ministre des Affaires étrangères au sujet de la nécessité où se trouverait le Gouvernement monténégrin de se tourner vers l'Autriche s'il continuait à être repoussé par la Russie.

Le gérant du ministère impérial des Affaires étrangères n'est pas disposé à prendre ces menaces au sérieux. Sans prononcer expressément le mot de chantage, il n'a voulu voir là tout au moins qu'un enfantillage. Selon lui, si le Roi Nicolas s'orientait vers l'Autriche, le peuple monténégrin ne le suivrait pas et la dynastie connaîtrait de mauvais jours.

Il n'a pas caché combien l'attitude du Roi pendant toute la crise balkanique et la persistance avec laquelle il a contrevenu aux conseils pressants du Tsar seraient difficiles à oublier. Il pense toutefois que le Roi est peut-être moins

[1] Dépêche circulaire du 26 septembre, ci-dessus reproduite sous le numéro 198.

responsable parce qu'il a vieilli, mais sa femme, ses enfants, tout son entourage « ne sont pas sûrs ».

J'ai demandé à M. Nératoff si le Gouvernement russe attendait de la part du Gouvernement monténégrin certains actes déterminés, avant de lui témoigner des dispositions plus favorables. Il m'a répondu négativement, puis a vaguement ajouté qu'il verrait ce qu'on pourrait faire.

282.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 726 *bis*. *Thérapia, 7 octobre 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 novembre.)

Par un télégramme du 3 octobre [1], que Votre Excellence a bien voulu me communiquer le même jour par télégraphe sous le n° 944, notre Chargé d'affaires à Athènes signale au Département que l'Allemagne s'entremet en ce moment entre la Grèce et la Turquie en vue non seulement de la conclusion de la paix mais en outre de l'établissement d'une véritable entente entre elles. A cet effet elle chercherait à déterminer le Gouvernement hellénique à abandonner Chio et Mytilène.

Le Cabinet de Berlin prend donc dans l'affaire des îles l'attitude que je m'étais permis de recommander au Gouvernement français dans ma dépêche n° 685 du 22 septembre dernier [2]. M. du Halgouët dit bien que l'action de la diplomatie allemande à Athènes ne peut que porter préjudice à la situation de l'Allemagne en Grèce; elle ne peut évidemment que produire tout d'abord une impression désagréable mais est-il bien certain que celle-ci ne sera pas suivie d'un revirement quand notre impuissance à assurer l'union de toutes les îles à la Grèce et l'évacuation de Rhodes et du Dodécanèse par les Italiens, en raison de l'opposition de la Triple Alliance, aura été définitivement constatée? N'est-il pas à craindre que les Grecs ne nous sachent moins gré de nos bons sentiments qu'ils ne soient frappés de notre incapacité de leur donner corps et qu'ils ne se rapprochent alors de ceux qui auront su faire prévaloir leurs vues?

Je persiste à croire qu'après la conclusion de la paix entre la Turquie et la Grèce une transaction s'imposera entre elles sur la question des îles et voici comment je la conçois : constitution d'une autonomie placée sous la suzeraineté de la Turquie et la garantie de l'Europe, gouvernée par un Européen

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 246. — (2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 180.

nommé par le Sultan sur la proposition des Puissances et comprenant les îles de Chio, de Mytilène, de Lemnos, de Ténédos, de Samothrace et d'Imbros. Toutes les autres îles de l'Egée, à l'exception peut-être de Cos et de Castellorizzo qui seraient alors ajoutées à la susdite autonomie, seraient attribuées à la Grèce avec cette condition que celle-ci n'évacuerait Chio et Mytilène qu'au moment où elle entrerait en possession des îles occupées par les troupes italiennes.

Si une pareille transaction intervenait elle donnerait suivant moi suffisante satisfaction aux aspirations de la Grèce, sans mettre en danger la sécurité ni la tranquillité de l'Empire ottoman. Il ne faut pas perdre de vue que les habitants de Chio et de Mytilène sont d'un tout autre tempérament que les Crétois et qu'il n'y a pas à craindre de leur part, sous un régime autonome, les difficultés qu'a rencontrées le Gouvernement de la Crète.

Dans le cas où, en prolongeant leur occupation, les Italiens empêcheraient l'exécution de cette transaction, la Grèce resterait comme aujourd'hui en possession de Chio et de Mytilène, mais la Turquie n'aurait à s'en prendre qu'à l'Italie. L'occupation de Rhodes cesserait ainsi d'être un lien entre Constantinople et Rome et la raison d'être de l'intimité des deux Gouvernements.

283.

M. Conty, Ministre de France à Pékin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 282. *Pékin, 7 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 octobre; Dir. pol., 21 octobre.)

Pour assurer son élection définitive à la Présidence de la République chinoise, Yuan Che k'aï avait mis en œuvre toute son habileté et tous ses moyens; prudence dans le choix d'un moment opportun fixé en dernier lieu de façon que l'entrée en fonction coïncide avec l'anniversaire de la Révolution, générosité dans la séduction, sévérité dans la répression à l'égard des membres du Parlement compromis dans la rébellion récente. En achetant les uns, en éliminant les autres, on se flattait d'avoir transformé les Chambres nettement hostiles du mois d'avril en un Parlement introuvable, qui manifesta effectivement une véritable docilité en votant avec la célérité désirable la loi réglant la procédure de l'élection présidentielle.

Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction de ce texte législatif. Le deuxième paragraphe de l'article III a une importance particulière :

«Pour pouvoir procéder aux élections, l'Assemblée doit réunir au moins les

deux tiers de ses membres. Le vote est secret. Le candidat qui obtient les trois quarts des votes est élu président. Si ce résultat ne peut être atteint après deux tours de scrutin, les électeurs ne retiennent que les noms des deux candidats qui ont réuni le plus de suffrages et celui de ces derniers qui obtient le plus grand nombre de voix est élu. »

L'Assemblée devait se réunir à 8 heures du matin. Les étrangers et le public chinois pourvus de cartes d'entrée n'étaient admis à assister qu'au dépouillement du scrutin dont le résultat, suivant les prévisions, devait être proclamé vers 3 heures de l'après-midi.

Pour les amis du Président Yuan et même pour la plupart des diplomates l'opération du 6 octobre ne devait être qu'une simple formalité. Aucun candidat, depuis la répression de l'insurrection du Sud, n'avait osé s'opposer au Président provisoire déjà en possession d'État. Et l'on annonçait que le nom d'Yuan serait acclamé par la quasi-unanimité des votants.

Toutefois on avait pris des précautions à toutes fins utiles. Durant le vote de la loi sur l'élection présidentielle, l'Assemblée s'était trouvée un jour de pluie, sans quorum. Les Chinois hésitent à s'exposer aux intempéries sous le parapluie de papier huilé qui les abrite insuffisamment. Le 6 octobre, il était essentiel que le quorum fût atteint et maintenu. Une police très sévère s'est exercée autour du Palais Parlementaire s'opposant rigoureusement à la sortie des votants sous quelque prétexte que ce fût. Aux soldats de l'armée régulière et à la garde du Président Yuan s'était jointe une sorte de police privée ou garde nationale qui s'est récemment constituée à Tien-Tsin et déployait un zèle parfois excessif.

Le succès de Yuan aurait été immédiat si le vote avait été public.

Mais le vote était secret.

Vers 3 heures de l'après-midi on a appris avec surprise que le premier tour de scrutin ne donnait lieu qu'à un ballottage. Sur 759 votants Yuan n'avait obtenu que 471 voix; le Vice-Président Li Huan Hong en avait 154; Tuan Tsi Joui en comptait 16 et 13 votants avaient osé se prononcer pour Sun Yat Sen; les autres voix s'égaraient sur une poussière de candidats.

Au second tour, Yuan gagnait 26 voix sans atteindre encore la proportion de suffrages exigée par la loi. Il a fallu épuiser les prévisions du texte légal et engager entre le Président provisoire et le Vice-Président, qui ne s'était jamais posé en candidat, une lutte dont l'issue n'était pas douteuse, mais dont la nécessité dans les circonstances actuelles a dû paraître assez pénible à l'amour-propre de Yuan et de ses séides.

Au dernier tour, Yuan réunissait 507 votants tandis que 177 se prononçaient encore pour Li Huan Hong. La séance s'était prolongée jusqu'à 8 heures du soir.

Un incident, qui la termina, donna une juste idée du courage civique des

parlementaires chinois aux spectateurs qui pouvaient avoir conservé quelque illusion à cet égard.

Une lueur subite éclaira la salle, une panique immédiate terrorisa, bouscula, dispersa les membres de l'Assemblée affolés par la vision d'un attentat. Quant on eut constaté que la lueur n'était suivie d'aucune explosion, quand chacun, après s'être tâté se fut retrouvé vivant, le calme se rétablit peu à peu, et, la honte et la colère succédant à la frayeur, on reprocha avec véhémence au Président de l'Assemblée d'avoir autorisé un photographe à prendre à la lumière du magnésium un cliché de la salle.

Deux heures après la clôture du vote, arrivaient dans les légations la notification de l'élection présidentielle et la déclaration relative au maintien des traités, conventions, contrats et usages dont Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction. Le texte de cette déclaration, qui est supposée émaner spontanément du Gouvernement chinois, avait fait l'objet d'une longue négociation entre le Ministre du Japon et la Présidence et de discussions réitérées du Corps diplomatique.

Votre Excellence pourra constater que la rédaction définitive en diffère légèrement du projet que j'ai communiqué au Département le 27 septembre dernier, mais il ne s'agit que d'insignifiantes modifications de forme adoptées sans aucune difficulté par l'unanimité du Corps diplomatique.

Les termes de la note identique par laquelle les légations annoncent que leurs Gouvernements respectifs prennent acte de ces assurances et sont prêts à entrer en relations officielles avec le Gouvernement chinois ont été également discutés et adoptés par tous mes collègues.

Le samedi 4 octobre, le Ministre de Russie m'a fait savoir qu'il avait reçu un télégramme du Gouvernement impérial l'autorisant à se joindre aux autres légations en tout ce qui touche à la reconnaissance du Gouvernement chinois. J'avais jusqu'à cette date réservé mon attitude.

Pendant les négociations qui ont eu lieu entre le Doyen du Corps diplomatique et le Wai Kiao Pou pour fixer les détails de la cérémonie de l'entrée en fonctions du Président définitif, le fonctionnaire chargé du protocole révéla que le Président Yuan avait l'assurance de recevoir le 10 octobre un télégramme direct d'un Empereur européen.

Le Doyen du Corps diplomatique est actuellement M. Pastor qui, comme Votre Excellence peut s'en souvenir, était déjà mon collègue en 1897-1898 comme secrétaire de la légation d'Espagne à Pétropolis. J'entretiens avec lui des relations déjà anciennes et toujours amicales. Au cours d'une réunion du Corps diplomatique M. Pastor nous communiqua le renseignement qu'il tenait du Wai Kiao Pou. Chacun devina aussitôt que la Majesté impériale, dont Yuan attendait un témoignage spontané d'enthousiasme, ne pouvait être ni le Tsar, qui n'avait pas encore fait connaître ses intentions au sujet de la

reconnaissance du Gouvernement chinois, ni François-Joseph d'Autriche qui ne fut jamais atteint d'intempérance verbale ni télégraphique. L'attitude du jeune secrétaire allemand, qui remplaçait ce jour là le Ministre d'Allemagne souffrant, dissipa d'ailleurs les doutes qui auraient pu subsister. J'ai tenu à faire connaître d'urgence ce détail à Paris afin que Monsieur le Président de la République puisse adopter le 10 octobre à l'égard du Président Yuan l'attitude qu'il voudra bien juger opportune [1].

Quelque éclat qu'on se prépare à donner à la fête du 10, quelque indiscutable que soit l'autorité du Président Yuan dont le nom, malgré tout, s'est imposé, il est certain que tous les cœurs chinois ne sont pas remplis d'allégresse et que le pouvoir aujourd'hui fondé sur les débris de l'empire mandchou ne bénéficie pas de l'universelle popularité. La dictature qui s'annonce ne répond pas aux espérances des âmes généreuses qui se sont initiées en France ou en Amérique à l'idéal républicain. Quant aux politiciens suspects qui ont compté sur une période révolutionnaire pour pêcher en eau trouble, la Chine n'est pas encore à l'abri de leurs machinations.

Combien de temps durera la période de Yuan Che k'aï? L'article III de la loi ci-jointe a été rédigé en chinois avec une obscurité voulue et il est difficile de dire combien de périodes de cinq ans l'élu d'hier escompte. Mais les mesures de rigueur qui ont arrêté l'insurrection sur les bords du Yangtsé et comprimé à Pékin toute velléité de désordre ou d'indépendance, n'ont point apaisé toutes les rancunes ni étouffé toutes les ambitions. Tel événement imprévu peut se produire qui déjoue tous les calculs et la journée d'hier a laissé encore percer de troublants symptômes.

284.

M. Barthou, Président du Conseil, [2]

à M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné.

T. n° 472. *Paris, 8 octobre 1913, 12 h. 40.*

Réponse à votre télégramme n° 244 [3].

J'autorise la réalisation de l'emprunt.

En communiquant ma décision au Gouvernement monténégrin, veuillez

(1) Voir le télégramme de M. Conty, en date du 6 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 271.

(2) M. Pichon était en Espagne. Voir ci dessus n° 268, note .

(3) Dans les télégrammes n°s 242, 243 et 244, du 7 octobre, M. Delaroche-Vernet disait : « Il est possible qu'on envisage au Palais une politique d'action du côté de l'Albanie ». Précédemment il avait cité un mot de M. Pla-

lui marquer que, si le Roi se livrait à de nouvelles intrigues, le Gouvernement de la République serait obligé de lui refuser ultérieurement tout concours financier.

285.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères [1],

au ministère des Affaires étrangères.

T. n° 178. *Madrid, 8 octobre 1913, 17 h. 15.*
(*Reçu* : 19 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme n° 182 [2]. Voici la répétition demandée.

Secret. D'après des renseignements sérieux mais que je vous prie de considérer comme confidentiels, j'ai appris ici que les négociations qui se poursuivent entre l'Angleterre et l'Allemagne ne seraient pas éloignées d'aboutir à un accord.

Je vous serais obligé de vous renseigner d'urgence sur ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette information [3].

286.

M. Barthou, Président du Conseil,

aux Ambassadeurs de France à Rome, Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin, Constantinople et au délégué de France à la commission internationale de contrôle en Albanie.

T. n°s 924-25-26, 1094-95-96, 964-65-66, 819-20-21, 905-06-07, 959-60-61, 25-26-27. Très confidentiel.

Paris, 8 octobre 1913, 21 h., 21 h. 15, 21 h. 30.

Le Chargé d'affaires d'Italie est venu me lire, *à titre très confidentiel,* un télégramme qu'il a reçu du marquis de San Giuliano et dont voici le résumé :

1° Le Gouvernement royal veut croire que la France, comme l'Italie,

menatz : «Dieu veuille que nous trouvions de l'argent, sans quoi je craindrais que le Monténégro ne prît quelque résolution désespérée». La crainte de M. Plamenatz s'explique par la décision prise à Paris de «différer quelque peu la réalisation de l'emprunt en raison de l'attitude suspecte du Roi Nicolas». (Télégramme à Cettigné, n° 465, du 4 octobre.)

(1) M. Pichon avait accompagné le Président de la République dans son voyage en Espagne.

(2) Il s'agit en réalité d'un télégramme adressé à Madrid sous le n° 192 le 8 octobre, 11 h. 15, par lequel on demandait la répétition d'un télégramme indéchiffrable.

(3) Ce télégramme a été transmis le 8 octobre, à 20 h. 20, à Londres 1093 et à Berlin 904, avec prière de répondre d'urgence.

désire éviter que des complications se produisent en Albanie et particulièrement que l'Autriche y établisse sa prépondérance;

2° La France n'est sans doute pas moins désireuse d'empêcher que l'Autriche s'assure l'hégémonie dans les Balkans;

3° Pour conjurer ce double danger, les décisions de Londres doivent être strictement maintenues;

4° Il importe également de renforcer le Gouvernement provisoire de Valona, qui, d'une part, est la seule autorité existant de fait et qui, d'autre part, n'est pas inféodé à l'Autriche, comme on le dit souvent;

5° Les décisions du Conseil des amiraux siégeant à Scutari doivent être maintenues, sous peine de détruire le prestige de l'Europe aux yeux des Albanais et d'accroître d'autant l'influence de l'Autriche; mais il conviendrait de transférer sans retard les pouvoirs de ce Conseil au Gouvernement provisoire de Valona.

J'ai répondu au prince Ruspoli :

1° Le Gouvernement de la République désire fermement éviter que des complications se produisent en Albanie et particulièrement que l'Autriche y trouve le champ libre à ses ambitions;

2° Le Gouvernement de la République demeure fidèle à son principe : «la péninsule des Balkans aux peuples balkaniques»; il ne saurait donc admettre l'hégémonie de l'Autriche;

3° Le Gouvernement de la République n'attache pas moins de prix que le Gouvernement italien aux décisions de Londres, en ce qu'elles affirment le caractère international de la question albanaise;

4° Le Gouvernement de la République conteste que le Gouvernement provisoire existe *de fait*; ses membres sont dispersés à Valona, à Tirana, à Durazzo, à Orochi, etc.; leur dissentiment est notoire et l'on ne peut douter qu'ils ne soient aux gages du Ballplatz. Si l'Italie redoute de se trouver seule en face de l'Autriche sur le terrain albanais, ce n'est pas le Gouvernement provisoire de Valona qu'elle doit soutenir, c'est la Commission internationale de contrôle. Cette Commission manifeste éminemment le caractère européen de l'œuvre préparée à Londres; il faut fortifier son autorité, faciliter sa tâche, s'en remettre à elle pour apprécier si le Gouvernement provisoire de Valona peut être reconnu par les Puissances et à quelles conditions. Au point de vue où le Gouvernement italien se place, il ne saurait souhaiter de meilleure garantie;

5° La question du Conseil des amiraux fait actuellement l'objet d'un

échange d'idées entre les Gouvernements français et britannique. Il semble toutefois impossible d'admettre que les contingents internationaux soient placés sous l'autorité du Gouvernement provisoire de Valona [1].

287.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 616. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 8 octobre 1913, 20 h. 15.*
(*Reçu :* 22 h.)

J'apprends que M. Nératoff, sensible à l'utilité qu'il y aurait pour la Russie de marquer le caractère international de la question albanaise, a proposé au Tsar d'envoyer en cas de besoin un navire russe se joindre à l'escadre internationale. L'Empereur a donné l'autorisation.

Estimez-vous que nous ayons intérêt à provoquer dès maintenant l'envoi de ce navire, et dois-je parler dans ce sens à M. Nératoff?

288.

M. de Greigueil, Chargé d'affaires de France à Bucarest,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 191, 192. *Sinaïa, 8 octobre 1913, 2 h. 10, 11 h. 10.*
(*Reçu :* 14 h. 40, le 9, à 10 h. 25.)

Le Ministre des Finances étant venu à Sinaïa rendre compte au Roi et au Conseil des Ministres du résultat des négociations récemment entamées en vue du placement de l'emprunt extérieur de 300 millions, m'a exprimé ses regrets de n'avoir pu voir aboutir ses démarches à Paris. D'autant plus, a-t-il ajouté, que le groupe des banquiers [français] avait consenti, au dernier

[1] Comme le montre un télégramme reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, tome III, page 303, M. Sévastopoulo, Chargé d'affaires de Russie a eu, dès le 8 octobre, connaissance de la démarche du prince Ruspoli et de la réponse faite par M. Pichon.

moment, à souscrire aux conditions qu'il avait posées [1]. Malheureusement leur acceptation ne lui avait été connue que trop tard et seulement, affirme-t-il, après qu'il eut été lié par des engagements formels [avec le] groupe financier allemand à la tête duquel se trouve la [*Disconto Gesellschaft*].

M. Marghiloman m'a déclaré que, pour donner à la France un «gage de sa bonne volonté» et de son vif désir de voir se nouer entre les deux pays des relations financières et économiques plus étroites, il était disposé à reprendre au groupe allemand la moitié de l'emprunt qu'il lui avait cédé et à donner cette moitié au marché français, dans le cas où le Gouvernement de la République voudrait bien donner son assentiment à l'émission d'un emprunt fourni mi-partie par les Allemands...

... et mi-partie par les Français avec émissions simultanées sur les deux places de Berlin et de Paris. Dans la pensée du Ministre des Finances il y aurait ainsi deux emprunts entièrement distincts et dont les conditions seraient différentes quoique émis simultanément. Il m'a demandé de consulter Votre Excellence à ce sujet.

Le Gouvernement roumain trouverait d'ailleurs son avantage dans cette combinaison qui lui permettrait d'encaisser une somme beaucoup plus considérable que celle qui lui aurait été accordée par la *Disconto Gesellschaft* seule.

289.

M. Dumont, Ministre des Finances,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 322. *Paris, 8 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 octobre.)

Par votre dépêche du 6 octobre courant [2] vous avez bien voulu m'informer que, sans méconnaître la valeur de certaines des observations dont je vous avais fait part le 4 de ce mois relativement à l'accord paraphé à Berlin le 26 septembre, vous estimiez nécessaire de ne pas donner au Gouvernement

[1] Comme le montre la note du 11 septembre ci-dessus reproduite sous le numéro 138, M. Marghiloman était venu à Paris, avait eu des entretiens avec les membres du Gouvernement français et engagé des pourparlers avec certains établissements de crédit. Mais il y avait en même temps des négociations pendantes avec la Disconto Gesellschaft et M. Marghiloman, craignant de ne pas obtenir du groupe français la somme qu'il demandait, s'était, de Paris même, engagé envers la maison de banque allemande,

[2] Ci-dessus reproduite sous le numéro 272.

allemand l'impression que nous nous refusons à toute conversation sur des sujets qui intéressent également les deux pays.

En conséquence, il vous paraît que ledit accord pourrait être pris pour point de départ d'un échange de vues officiel entre le Gouvernement de la République et le Gouvernement impérial sur les différentes questions qu'il aborde. Le Directeur du mouvement général des fonds, assisté d'un agent de votre Département, vous semble particulièrement qualifié pour préciser et compléter l'accord du 26 septembre par une négociation avec les délégués de la chancellerie impériale.

Convaincu comme vous de l'intérêt qui s'attache à ce que la conversation se poursuive sur des questions dont la solution réclame l'accord des deux pays, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément à votre demande, j'ai invité M. Luquet à se mettre à votre disposition en vue de partir à Berlin, dès que la chancellerie allemande aurait fait connaître qu'elle acquiesce à vos vues.

Mais la désignation du Directeur du mouvement des fonds me paraît définir par elle-même l'objet des échanges de vues qui auront lieu à Berlin. Il ne semble pas en effet qu'il y ait lieu de revenir sur la liquidation de la participation française au Bagdad, dont le principe a été accepté par nos deux Départements et qui repose sur un échange de créances dont il appartient aux groupes financiers de régler les modalités. De même l'accord du 26 septembre a posé des principes relativement au partage des zones d'entreprises, aux points de raccordement et aux tarifs des différents chemins de fer d'Asie Mineure. Sur ces points, encore que des conversations nouvelles soient indispensables pour préciser les détails, il ne paraît pas qu'il y ait à remettre en cause l'accord, puisque c'est après entente entre nos deux Départements que ces questions ont été liées à l'échange financier envisagé par les deux groupes.

Mais c'est sur la partie en quelque sorte adventice de l'accord du 26 septembre, en tant qu'il engage l'avenir des finances ottomanes, le crédit de l'Empire et la situation faite à ses créanciers actuels ou futurs, c'est-à-dire sur les points qui font l'objet de ma lettre et de ma note du 4 octobre que la conversation me semble s'imposer entre les deux Gouvernements dont les préoccupations doivent être identiques ou parallèles. L'affectation de nouveaux gages aux emprunts existants qui peuvent se trouver en déficit, question qui se rattache d'ailleurs assez étroitement aux matières traitées par la commission financière de Paris, la liquidation de la situation financière de la Turquie et les opérations qui s'ensuivront, la détermination des ressources disponibles qui pourront gager ultérieurement les travaux de mise en valeur du territoire ottoman, la mesure et les délais dans lesquels ces ressources pourront être revendiquées par chacun des groupes français et allemand, etc.,

tels sont les points sur lesquels il importe que nous puissions échanger des vues avec nos voisins. Le Directeur du mouvement général des fonds me paraît comme à vous qualifié pour cette mission qui, en raison de sa nature, excède le cadre des négociations privées qui se sont poursuivies jusqu'ici.

J'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître si nous sommes en conformité de vues sur le mandat que devront emporter nos délégués.

290.

M. de Berne-Lagarde, Vice-Consul de France à Monastir,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 36. *Monastir, 8 octobre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 17 octobre.)

La ville de Dibra a été reprise le 1er octobre par les Serbes [1] qui ont également réoccupé Strouga. Ainsi qu'il était à prévoir le gros de la colonne albanaise s'est retiré par la route de Strouga à Elbassan. Grâce aux réservistes arrivés à Monastir, le onzième et le seizième régiments ont été complétés chacun à quatre mille hommes. Chaque soldat est porteur de petites bombes à main destinées à être lancées sur l'adversaire quand celui-ci est très rapproché. Dans la nuit du 6 au 7, deux escadrons de cavalerie ainsi que quelques batteries d'artillerie, débarqués du train, sont immédiatement partis pour Okhrida.

Après avoir repris tous les territoires qui leur ont été octroyés par la Conférence de Londres, les Serbes ont franchi le Drin et envahi les anciens cazas de Mat et de Malissie. Le colonel Jivanovitch, commandant la division de Monastir, m'avait déjà dit, au cours d'une conversation, qu'il attendait sous peu de nouvelles troupes et que la Serbie allait entreprendre en Albanie une expédition qui serait sans doute poussée jusqu'à l'Adriatique. J'ai appris hier soir qu'il s'agit d'une campagne d'extermination et de conquête. L'armée serbe veut faire le vide dans la région comprise entre le Drin noir et le lac d'Okhrida, d'une part, et la chaîne de montagnes qui lui assurera les meilleures positions stratégiques, d'autre part. Les soldats sont en effet exaspérés par ce nouvel appel sous les armes. Ils disent couramment que ce qui arrive est de leur faute, que si, lors de l'occupation de l'Albanie, ils avaient passé par les armes tous les Albanais des régions frontières, ils n'auraient pas maintenant à recommencer une troisième campagne. Ils s'en veulent d'avoir fait

[1] Cette avance des Serbes s'accompagnait, comme le montre un télégramme de M. Krajewski du 9 octobre, d'incendies de villages et de massacres.

un travail «incomplet». C'est dire que la répression sera sans quartier. Un officier m'avouait hier que le commandement n'était pas maître de ses hommes. Tout ce que celui-ci pourra obtenir ce sera qu'il soit fait quelques prisonniers «pour la forme».

Les futures revendications serbes ressortent encore des instructions données aux délégués de la Commission de délimitation de la frontière gréco-serbe. Cette Commission qui vient d'arriver à Kenali, première station sur la ligne de chemin de fer de Monastir à Salonique, doit poursuivre ses travaux vers l'Ouest en passant par Rakovo, Nakolec (sur la rive orientale du lac de Prespa), Bezmiste (sur la rive occidentale du lac de Prespa), Crnova (à environ huit kilomètres au Sud du lac d'Okhrida), Breneste et, en suivant la crête de la Kamna planina, s'arrêter à la côte 2150, située à une quinzaine de kilomètres à l'Ouest de l'extrémité méridionale du lac d'Okhrida. Ce tracé de frontières appelle plusieurs observations. En ce qui concerne la Grèce, ses délégués vont délimiter des territoires que la Conférence de Londres a nettement attribués à l'Albanie; les cazas de Koritza et de Starovo. D'autre part le lac d'Okhrida devient complètement serbe; il n'est plus question de réserver à l'Albanie une partie de la côte occidentale. Quant au point terminus de la délimitation gréco-serbe, la cote 2150, il est, dans la pensée des Serbes, l'amorce de la future frontière serbo-albanaise qui prendrait la direction Nord-Ouest en suivant la ligne de crête du Mali Brzesda, du Mali Polisit, du Mali Semri Bastar, faisant ainsi entrer dans les territoires serbes la partie orientale de l'ancien sandjak d'Elbassan. D'autre part les deux cazas de l'ancien sandjak de Dibra qui sont situés sur la rive gauche du Drin Noir, à savoir les cazas de Mat et de Malissie, seraient également annexés à la Serbie. Celle-ci grâce à ces importantes rectifications de frontières, détiendrait les hautes vallées de Scoumbi et du Mati et dominerait les routes de l'Albanie centrale conduisant à l'Adriatique.

Ces prétentions sont celles de l'élément pondéré des milieux serbes. Il faut tenir compte du fort courant qui se manifeste parmi les officiers supérieurs en faveur de la marche sur Durazzo, courant contre lequel le Gouvernement de Belgrade aura de la peine à réagir. Les préparatifs qui sont faits actuellement paraissent indiquer de la part du haut commandement la volonté de faire une campagne complète. La réquisition des bœufs, des chevaux et des chariots se fait dans les mêmes proportions que l'année dernière à pareille époque, la veille de la première guerre balkanique. Nul doute qu'on va établir une forte base de ravitaillement dans la vallée du Drin. Le colonel Damian Popovitch, nommé au commandement du corps expéditionnaire d'Albanie, doit arriver incessamment à Monastir où il établira son quartier général.

De leur côté les Grecs, en raison de la répercussion que pourraient avoir sur les territoires qu'ils occupent les événements qui se préparent dans l'Albanie

centrale, ont renforcé leurs garnisons d'Épire. Environ deux divisions sont arrivées par le chemin de fer à Florina et ont été dirigées sur Koritza où se trouvait déjà la neuvième division. Dans l'ensemble on estime à un peu plus de 30.000 hommes le chiffre des troupes grecques qui pourraient, le cas échéant, entrer en campagne.

P. S. — Je viens d'apprendre que le quartier général du corps d'expédition serbe restera à Uskub. Le colonel Jivanovitch, commandant la division de Monastir, est désigné pour prendre le commandement de l'une des trois colonnes du corps expéditionnaire.

291.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 246. *Cettigné, 9 octobre 1913, 11 h. 20.*

(*Reçu :* 14 h.)

J'ai fait part hier soir au Ministre des Affaires étrangères de la décision prise par Votre Excellence au sujet de l'emprunt (votre télégramme n° 472 [1]). M. Plamenatz m'a prié de transmettre au Gouvernement de la République les plus vifs remerciements du Gouvernement monténégrin.

Je n'ai pas manqué d'ajouter à ma communication les commentaires nécessités par les récentes intrigues du Roi et je l'ai fait d'une façon aussi nette et aussi catégorique que possible, déclarant qu'en cas de récidive le Gouvernement de la République lui refuserait ultérieurement tout concours financier Le Ministre m'a dit alors : « Dites bien à votre Gouvernement que nous sommes des gens sérieux, que l'on peut se fier à nous et que nous voulons une politique extérieure stable. Or, pour notre pays, il n'y a qu'une politique stable, celle de l'entente avec la Russie, et par la Russie, avec la France et l'Angleterre. Une union étroite avec la Serbie en est le corollaire. Rien n'est possible en dehors de cela; le Roi le sait et il partage nos idées à cet égard; s'il en était autrement je vous donne ma parole d'honneur que je ne serais plus Ministre à l'heure qu'il est ».

J'ai remercié le Ministre des Affaires étrangères de ses déclarations, j'en ai pris acte et je lui ai dit que je les transmettrais au Gouvernement de la République.

[1] Du 8 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 284.

292.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 262. *Londres, 9 octobre 1913, 17 h. 53.*

(*Reçu :* 19 h. 35.)

Réponse à votre télégramme 1094 [1], très confidentiel. J'ai fait part confidentiellement au Sous-Secrétaire d'État permanent de la communication du Chargé d'affaires italien relative à l'Albanie et de votre réponse qui a été trouvée excellente.

Sir A. Nicolson se demande si le marquis de San Giuliano ne manifeste pas de telles appréhensions contre la politique autrichienne dans le seul but de nous amener à reconnaître le Gouvernement provisoire de Valona. On peut supposer plutôt qu'à Rome on commence à s'inquiéter des visées de l'Autriche et que les motifs de dissentiment entre les deux alliés ne tarderont pas à se faire jour [2].

293.

M. Barthou, Président du Conseil,

à M. de Greigueil, Chargé d'affaires de France à Bucarest.

T. n° 495. *Paris, 9 octobre 1913, 20 h. 15.*

Réponse à votre télégramme n° 191 [3].

Pour des considérations exclusivement financières, le Gouvernement de la République ne saurait acquiescer à la combinaison d'un emprunt « mi-partie ». Mais, quand la question de l'emprunt allemand ne se posera plus, il verrait très favorablement une négociation nouvelle s'engager entre Bucarest et Paris pour la conclusion d'un emprunt entièrement français.

(1) Télégramme circulaire du 8 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 286.

(2) Ce télégramme a été transmis le 15 octobre, à 10 h. 25, à Rome 929, Pétersbourg 971, Vienne 824, Berlin 910, Constantinople 963, Valona 28.

(3) Du 8 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 288.

294.

M. Barthou, Président du Conseil,

à M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 969. Confidentiel. *Paris, 9 octobre 1913, 20 h. 30.*

Réponse à votre télégramme n° 616 [1].

L'envoi d'un navire russe dans la mer Adriatique affirmerait très utilement le caractère international de la question albanaise.

Cette affirmation ne serait d'ailleurs complète, au point de vue russe, que si un détachement d'une centaine d'hommes venait se joindre aux contingents français, anglais, allemand, austro-hongrois et italien de Scutari.

295.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 263. Confidentiel. *Londres, 9 octobre 1913, 19 h. 35.*

(*Reçu* : 22 h. 55.)

Réponse à votre télégramme 1093 [2], très confidentiel.

Sir A. Nicolson m'a dit aujourd'hui qu'il n'avait appris rien de nouveau au sujet des négociations pour le Bagdad, que d'ailleurs le fonctionnaire du Foreign Office chargé de cette affaire était en congé ainsi que M. de Bethmann Hollweg et M. de Jagow. J'ai profité de l'occasion pour renouveler mes précédentes observations sur l'intérêt, pour le succès des négociations françaises, d'une suspension de tout accord entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Les Cabinets de Londres et de Berlin peuvent être arrivés à une entente sur un certain nombre de points sans avoir résolu toutes les questions et sans être prêts à échanger leurs signatures [3].

Dans une dépêche 545 du 18 septembre [4], à laquelle je vous prie de vous

(1) Du 8 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 287.

(2) Télégramme transmettant le télégramme de Madrid du 8 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 285.

(3) Le 13 septembre, Sir Ed. Grey avait remis à M. de Kühlmann un contre-projet en réponse au projet allemand du 16 juillet (Voir *Grosse Politik*, vol. 37, I, pièce n° 14784).

(4) Ci-dessus reproduite sous le numéro 161.

reporter, M. de Fleuriau annonçait une suspension des pourparlers qui ne seraient repris qu'après le retour de M. Parker, lequel est encore absent. Jusque là on ne peut supposer un échange de communications nouvelles entre Londres et Berlin et lorsque M. Parker sera revenu nous nous tiendrons au courant de la suite des négociations.

296.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 727. *Thérapia, 9 octobre 1913.*
(*Reçu :* Dir. pol., 25 octobre.)

La combinaison à laquelle Votre Excellence a acquiescé et qui consiste à laisser aux Ambassadeurs de Russie et d'Allemagne à Constantinople la tâche d'amener la Porte à proposer aux Puissances la nomination de deux inspecteurs généraux pour les six vilayets arméniens [1] reçoit depuis quelque temps déjà son exécution à Constantinople. Mes collègues russe et allemand vont même plus loin, car ils insistent tous deux auprès du Grand Vizir pour lui faire accepter tout le programme en six articles dont le texte était joint à ma dépêche n° 692 du 24 septembre dernier [2]. Dans cette campagne l'Ambassadeur d'Allemagne fait preuve du zèle le plus actif; il ne se passe guère de jour qu'il n'aille à Yénikeuï entretenir le Grand Vizir de cette question.

Tandis que dans les Conférences de juillet dernier dont M. Boppe a rendu compte à Votre Excellence par un rapport n° 594 du 1er août [3], le délégué de l'ambassade d'Allemagne, conformément aux traditions de la politique allemande, se mettait en travers des réformes, le baron Wangenheim s'en montre aujourd'hui le plus chaud partisan. Cette conversion date du mois dernier et paraît lui avoir été prescrite de Berlin à la suite des démarches du Gouvernement russe auprès du Gouvernement allemand. Celui-ci a été évidemment frappé de l'obligation que lui imposent ses visées sur la région d'Adana de ne pas laisser la Russie patronner seule la cause des Arméniens et aussi des avantages politiques devant résulter d'une entente entre la Russie et l'Allemagne en vue d'une action commune dans une affaire aussi capitale que celle

[1] Voir, à la date du 2 octobre, le télégramme circulaire reproduit sous le numéro 240.

[2] Ci-dessus reproduite sous le numéro 191.

[3] Voir au sujet de ce rapport non reproduit, le rapport de Pétersbourg en date du 12 septembre, ci-dessus reproduit sous numéro 144 (note).

des réformes arméniennes. C'est cette dernière considération d'ordre diplomatique qui échauffe le plus l'ardeur du baron de Wangenheim; il tient par dessus tout à marcher et à arriver au but en compagnie de son seul collègue russe et en dehors de toute intervention des autres Ambassadeurs, afin d'accuser l'intimité germano-russe dans le Levant et la pérennité de l'accord de Potsdam. Ce calcul se trouvera heureusement déjoué par la proposition de M. Nératoff dont Votre Excellence veut bien m'informer par télégramme n° 956 du 8 courant [1] de soumettre les modalités d'exécution aux délibérations des Ambassadeurs à Constantinople dès que l'entente se sera faite sur le fond entre les Cabinets des six Puissances.

Il s'en faut de beaucoup que les démarches des Ambassadeurs de Russie et d'Allemagne aient conduit jusqu'à présent à un résultat. J'ai trouvé avant-hier le Grand Vizir très irrité de la pression exercée sur lui et moins disposé que la semaine dernière à y céder. « On veut, m'a-t-il dit, créer partout des Libans en Turquie, c'est-à-dire des provinces qui échappent en fait à l'autorité du Gouvernement ottoman et dans l'administration desquelles toutes les Puissances interviennent à l'envi. Ce qui a été possible à la rigueur sur une montagne isolée sans importance administrative et stratégique ne peut s'imiter dans six vilayets qui sont le boulevard de l'Empire du côté de l'Est. On nous fait la concession de créer deux Libans au lieu d'un en Arménie; la belle avance! Nous n'en voulons point du tout. L'esprit qu'on apporte en cette affaire est bien clair : on nous recommande par exemple de faire appel au concours d'étrangers pour l'administration du pays, puis quand nous nous adressons à une Puissance pour obtenir des officiers de gendarmerie, on lui fait des représentations pour l'empêcher de nous en fournir. Et pourquoi? parce que l'on veut [non] que nous recourrions de nous-mêmes aux étrangers, mais que leur concours nous soit imposé. Les réformes qu'on préconise ne sont bonnes que si le Gouvernement ottoman n'en a pas l'initative non plus que le mérite aux yeux des populations. On n'admet même pas que la question nous concerne; on élabore des programmes en dehors de nous; on ne songe même pas à nous consulter et quand nous donnons notre avis, on n'y prend pas garde. Qui a daigné prendre connaissance du projet que nous avons communiqué aux ambassades à la fin de juin dernier? Tout ce qui émane de la Porte est nul et non avenu. Ce n'est pas comme cela qu'on arrivera à la pacification de l'Arménie; on n'agirait pas autrement si on visait à y entretenir le trouble et l'anarchie. Je ne me prêterai pas pour ma part à une pareille

[1] Télégramme transmettant à Constantinople un télégramme de Pétersbourg du 7 octobre, annonçant l'adhésion de l'Italie au projet de réformes. M. Nératoff pensait que, lorsque l'Autriche-Hongrie aurait également donné son adhésion, les Ambassadeurs à Constantinople des grandes Puissances devraient se réunir pour s'entendre sur la procédure à suivre.

manière de faire et, si le programme qu'on me presse d'adopter doit un jour recevoir son exécution, ce sera par les soins d'un autre Grand Vizir [1] ».

Comme le voit Votre Excellence, l'accord n'est pas encore réalisé avec la Porte; or, jusqu'à présent l'Ambassadeur d'Allemagne proteste contre toute idée de coercition et même de pression. Quant à mon collègue russe que j'ai instruit des déclarations du Prince Saïd Halim, il n'a pas voulu s'en montrer impressionné : « Le Grand Vizir ne veut pas aujourd'hui de mon programme, m'a-t-il dit, il y viendra; il faut bien qu'il y vienne; lui ou un autre, qu'importe ».

297.

M. de Greigueil, Chargé d'affaires de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 195, 196. *Sinaïa, 10 octobre 1913, 10 h., 11 h. 50.*

(*Reçu :* 10 h. 55, 13 h. 20.)

Au cours du dernier entretien que j'ai pu avoir avec le Président du Conseil, avant son départ de Sinaïa en vue de prendre un congé d'une certaine durée, M. Majoresco m'a donné confirmation des récentes déclarations qu'il a faites à M. Ristitch et dont Votre Excellence a bien voulu me communiquer le texte dans son télégramme 489 [2]. Le Ministre des Affaires étrangères a néanmoins ajouté que, s'il était bien certain que la Roumanie se solidariserait, le cas échéant, avec la Serbie et la Grèce et qu'elle n'hésiterait pas même à lancer un nouvel ordre de mobilisation quand cette mesure serait jugée nécessaire pour le maintien de la paix de Bucarest, toutefois elle reculerait le plus longtemps possible le moment où elle ferait entendre à Sofia un langage menaçant, car elle ne voulait pas paraître jouer dans la péninsule le rôle de « tutrice tracassière ». Le Gouvernement roumain ne ferait à Sofia une démarche sérieuse que s'il avait des preuves manifestes des intentions belliqueuses de la Bulgarie (et à cet égard les soupçons qu'on avait à Belgrade ne constituaient pas à ses yeux une preuve suffisante); ou bien encore s'il recevait de quelques-unes des grandes Puissances des indications de nature à le décider à recourir aux moyens énergiques, comme le cas s'était déjà présenté précédemment.

M. Majoresco veut ainsi vraisemblablement faire allusion à l'attitude de

[1] Cf. le télégramme adressé le 14 octobre à son gouvernement par M. de Wangenheim (*Grosse Politik,* vol. 38, pièce n° 15396).

[2] Télégramme circulaire du 6 octobre, transmettant à divers postes les informations contenues dans le télégramme de Belgrade en date du 5 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 262.

M. Schébéko et de M. Blondel au mois de juin dernier à la veille de la récente guerre serbo-bulgare. Telle est, du moins l'opinion de mon collègue de Russie à qui le Président du Conseil a fait hier des déclarations analogues à celles qu'il m'a faites ce matin. Le Chargé d'affaires russe vient d'ailleurs de télégraphier dans ce sens à Saint-Pétersbourg.

298.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 619, 620. *Saint-Pétersbourg, 11 octobre 1913, 1 h. 56.*

(*Reçu :* 7 h., 6 h. 50.)

Suite à mon télégramme 614 [1].

La Russie ne conteste pas que les lignes Trébizonde-Pékéridj et Arghana doivent être construites par la société française, mais elle tient à ce que ces lignes soient mentionnées dans l'accord russo-turc comme étant situées dans la zone russe. Elle demande donc à la Turquie de lui concéder ces deux lignes et déclare à Djavid Bey qu'elle s'entendra à ce sujet avec la France. Elle espère que la France ne soulèvera [pas] de protestations à cet égard.

J'ai fait observer à M. Nératoff combien il serait utile que nos deux ambassades à Constantinople gardent un contact étroit au cours de cette négociation, en raison de la connexité des intérêts des deux pays.

M. Nératoff m'a dit d'autre part que les échanges de vues se poursuivent avec la Porte au sujet des compensations pour la surtaxe douanière.

La Russie demande notamment à être représentée au Conseil de la Dette.

Vous connaissez l'opinion de l'ambassade sur cette délicate question à laquelle le Gouvernement russe attache une grande importance (lettre du 26 octobre 1912, n° 304 [2]). Notre ambassadeur à Constantinople s'étant également prononcé pour cette représentation (lettre du 15 mai 1913, n° 411 [3]), il y aurait lieu peut-être pour nos ambassadeurs respectifs à Constantinople de reprendre les conversations entamées à ce sujet en octobre 1912.

(1) Voir au sujet de ce télégramme, le télégramme de Paris à Pétersbourg, en date du 7 octobre, reproduit sous le numéro 278 (note).

(2) Non reproduite.

(3) Sur le désir marqué par le Gouvernement russe et l'avis favorable de l'Ambassadeur à Pétersbourg, le Gouvernement français avait demandé à M. Bompard son opinion sur l'entrée dans le Conseil de la Dette ottomane d'un délégué russe. M. Bompard écrivait le 15 mai : « Rien de plus simple que de faire entrer au Conseil un délégué russe nommé par la Banque d'État, en tant que la Russie est créancière de l'indemnité de guerre de 1878. »

299.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 444. Très confidentiel. *Berlin, 11 octobre 1913, 12 h. 40.*
(*Reçu* : 13 h. 25.)

Réponse à votre télégramme 904 [1].

Des renseignements que j'ai recueillis ici, il résulte que les négociations qui se poursuivent entre l'Angleterre et l'Allemagne seraient en effet près d'aboutir. Il ne resterait plus que des points secondaires à régler. C'est l'opinion de Sir Ed. Goschen qui m'a dit que, la négociation se poursuivant à Londres, il ne pouvait me donner aucun renseignement précis [2].

300.

M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 161. *Athènes, 11 octobre 1913, 13 h. 40.*
(*Reçu* : 14 h. 25.)

Le Gouvernement grec semble disposé à démobiliser au moins partiellement, quand il aura acquis la preuve que la Turquie procède elle-même à un licenciement et qu'il n'a rien à craindre de la Bulgarie. C'est la Serbie qui entretient la méfiance de ce côté.

M. Venizelos ne paraît pas hostile à l'idée de prendre comme base d'arrangement le traité de 1881. Il estime que, si la Grèce ne parvient pas à s'entendre avec la Turquie sur les questions d'indigénat, wakoufs, etc., le mieux serait de recourir à un arbitrage des grandes Puissances.

[1] Télégramme transmettant le télégramme de Madrid du 8 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 285. — [2] Voir à la date du 9 octobre le télégramme de Londres reproduit sous le numéro 295.

301.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 445. Confidentiel. *Berlin, 11 octobre 1913, 14 h. 8.*

(*Reçu :* 15 h. 25.)

Le Chargé d'affaires de Serbie qui revient de Belgrade y a vu M. Pachitch. Celui-ci l'a chargé de donner l'assurance au Gouvernement impérial et royal qu'il avait le grand désir de vivre en bonne intelligence avec le Gouvernement autrichien et notamment de chercher avec lui un arrangement au point de vue commercial, sous la réserve que cet arrangement ne créerait à l'Autriche aucun privilège particulier. Il a laissé pressentir qu'il demanderait plus tard aux Puissances de consentir à des rectifications de frontière permettant d'échanger certaines parcelles avec l'Albanie de manière à protéger le territoire serbe contre le retour des bandes albanaises. M. Boghitchévitch a fait cette communication hier à M. Zimmermann qui a paru l'accueillir assez favorablement. Le Chargé d'affaires de Serbie considère qu'en ce moment l'Italie est plus agissante que l'Autriche en Albanie et plus hostile à la Serbie. Il croit que l'intérêt porté par l'Allemagne à la question albanaise provient de son désir d'aider l'Italie, car il existerait chez elle un certain refroidissement à l'égard de l'Autriche.

302.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 323. *Sofia, 11 octobre 1913, 12 h. 30*

(*Reçu :* 18 h.)

Le Ministre des Affaires étrangères affecte un grand optimisme en ce qui concerne les négociations gréco-turques. « Un conflit, m'a-t-il dit, est désormais impossible ». D'après lui, les Grecs voudraient, dans l'avenir, purger leur territoire de l'élément turc, tandis que le Gouvernement bulgare désire conserver ses sujets musulmans, avec lesquels il s'entend fort bien. C'est la raison qui a empêché les Grecs d'accepter comme la Bulgarie les conditions demandées par le Gouvernement ottoman pour les wakoufs, les garanties

religieuses et la nationalité; mais une rupture même des négociations n'entraînerait pas un conflit.

M. Ghenadieff m'a dit que les troupes bulgares procèderaient dans quelques jours à l'occupation des nouveaux territoires et que cette occupation s'opérerait sans difficulté, grâce à l'attitude loyale du Gouvernement ottoman. C'est seulement après cette occupation, qui mettrait le Gouvernement bulgare en possession de ses ressources nouvelles, qu'il compte se rendre à Paris, où il précèderait le Ministre des Finances. M. Ghenadieff s'est réjoui de la nomination comme Ministre à Sofia d'un homme aussi influent que Fethy Bey. On commente beaucoup ici cette nomination, non moins que le séjour prolongé du général Savoff à Constantinople. L'impression du Ministre de Russie et de plusieurs de mes collègues est que les avances bulgares sont beaucoup mieux accueillies à Constantinople qu'elles ne l'ont été à Bucarest.

303.

M. Barthou, Président du Conseil,

à M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 975. *Paris, 11 octobre 1913, 20 h. 15.*

Réponse à votre télégramme n° 620 [1].

1° En ce qui concerne la ligne Trébizonde-Pékéridj, l'accord franco-russe du 11 août 1913 reconnaît à la France « un droit préférentiel ». La concession de cette ligne à une entreprise française ne saurait donc être remise en question, même indirectement. Sous cette réserve, je n'objecte pas à ce que la clause de l'accord de 1900, réservant à la Russie les lignes de la région, soit maintenue dans les articles dont le Gouvernement impérial poursuit actuellement la revision;

2° Quant à la ligne Arghana-Van, elle n'est pas située dans « les parages de la mer Noire », spécifiés par l'accord de 1900; elle est même expressément exclue par le dernier paragraphe de cet acte. Enfin, l'accord franco-russe du 11 août dernier vise les lignes « raccordant le réseau ottoman au réseau russe »; or la ligne Arghana-Van ne peut géographiquement se raccorder qu'au réseau persan, vers Ourmiah. Je ne saurais donc acquiescer à la demande du Gouvernement impérial;

3° Quant à la représentation de la Russie dans le conseil de la Dette, la décision n'appartient pas aux Gouvernements, mais aux syndicats de porteurs.

[1] Voir ci-dessus, même date, n° 298.

Je vais recommander au syndicat français d'étudier le moyen de satisfaire au désir du Gouvernement impérial. L'Ambassadeur de la République à Constantinople a déjà parlé dans ce sens au Gouvernement ottoman.

304.

M. Barthou, Président du Conseil,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Berlin, Londres, Rome, Vienne, Constantinople et au délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie.

T. n°s 976, 912, 1102, 932, 827, 968, 29.

Paris, 11 octobre 1913, 20 h. 50.

(Suite à mon télégramme 964, 905, 1094, 924, 819, 959, 25 [1].)

Le Gouvernement italien me fait savoir qu'il approuve pleinement les vues du Gouvernement de la République sur la question albanaise.

D'après le marquis de San Giuliano, il importe assurément de fortifier la Commission de contrôle, mais on ne peut y procéder que graduellement, avec tact, « pour prévenir une opposition tranchante de l'Autriche, à laquelle, par devoir de loyauté et par suite d'un accord réciproque, l'Italie doit rester associée ». Le Gouvernement italien ne poursuit d'ailleurs aucune ambition territoriale en Albanie et il considère que « l'indépendance absolue de l'Albanie est un élément essentiel d'équilibre dans les Balkans et dans l'Adriatique ».

Pour votre information confidentielle.

305.

M. Barthou, Président du Conseil,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Rome, Berlin, Vienne, Constantinople, au Gérant du Consulat de Scutari, et au délégué à la Commission internationale de contrôle en Albanie.

T. n°s 977, 1103, 933, 913, 828, 970, s. n°, 30. Confidentiel.

Paris, 11 octobre 1913, 21 h. 30.

Le Gouvernement russe a décidé d'envoyer en Albanie le stationnaire du Pirée qui sera remplacé plus tard par un croiseur disposant d'une compagnie de débarquement.

[1] Du 8 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 286.

306.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 188. Secret. *Saint-Pétersbourg, 11 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 octobre.)

M. Kokovtzoff a été contrarié d'apprendre, au cours de son voyage de congé, que le ministère impérial des Affaires étrangères avait sursis à répondre à l'ambassade de France au sujet des conditions de l'émission de l'emprunt des chemins de fer; et il a fait savoir qu'il tenait à ce que les principes de l'accord fussent posés par écrit avant son arrivée à Paris où il s'occuperait de leur application.

M. Nératoff m'a donc remis hier la note dont vous voudrez bien trouver une copie ci-jointe. Cette note n'apporte sur aucun point les précisions que nous désirions, puisque, pour les raisons exposées dans ma lettre du 27 septembre n° 179[1], le ministère des Affaires étrangères déclare n'être pas en mesure de les fournir. M. Nératoff a simplement consenti à insérer les expressions « immédiate » et « frontière de l'Ouest » dans la formule vague qu'il a adoptée, et il n'a pas voulu mentionner l'accord des deux États-majors. Quant à la procédure financière, il ne se considère pas autorisé à en traiter en l'absence du Ministre des Finances et il a préféré la passer entièrement sous silence.

Si d'une part le Gouvernement russe s'efforce de restreindre ainsi le plus possible ses engagements, d'autre part il augmente ses demandes. Le gérant du ministère impérial des Affaires étrangères m'a remis, en effet, à titre d'annexe, une note complémentaire reproduisant les deux desiderata de M. Kokovtzoff dont vous a fait part ma lettre précitée et qui tendent à élargir, dans le présent comme dans l'avenir, les limites de l'émission des 500 millions de roubles.

Je ne pouvais cette fois que recevoir ces documents pour vous les transmettre, car je ne pouvais espérer y voir apporter aucune nouvelle modification, tous les Ministres compétents étant absents de Pétersbourg, et personne ici n'ayant l'autorité suffisante pour consentir plus de précisions. M. Nératoff ne me dissimulait pas d'ailleurs le caractère imparfait de cette communication, et me la présentait simplement comme « une entrée en matière ».

C'est donc à Paris que la note russe pourra être complétée lorsque M. Kokovtzoff voudra reprendre les conversations engagées à Pétersbourg.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 204.

Il n'est pas à croire qu'il se dérobe davantage et qu'il refuse de souscrire à l'ensemble des vœux formulés par les deux États-majors russe et français, et c'est là le point essentiel, la véritable garantie que les forces militaires de notre alliée seront accrues dans des conditions qui puissent vraiment nous être utiles. De même que l'obligation de recourir chaque année à l'entremise de votre Département est le meilleur moyen de contrôler l'exécution des engagements antérieurs.

La seule ligne nouvelle dont la construction soit réclamée cette année par les États-majors est, comme vous le savez, la ligne directe de Riazan-Toula-Varsovie. Il m'est revenu que le Gouvernement russe songeait à substituer à cette ligne une autre plus méridionale, ce qui modifierait sensiblement la valeur stratégique. Or, comme M. Delcassé vous l'a annoncé dans ses télégrammes 513, 514 [1] et 584 [2], l'exécution de cette ligne a été approuvée, le 31 juillet, par le Conseil de défense nationale et, le 2 août, par l'Empereur, et certifiée encore, le 21 août, par M. Sazonoff; M. Kokovtzoff me l'a confirmé, le 25 août. M. Delcassé avait d'ailleurs soin d'ajouter : « au reste, qu'il s'agisse de l'achèvement des travaux ci-dessus, ou de l'exécution d'autres lignes dès maintenant prévues et de celles qui pourront s'imposer, nous aurons un mot utile à dire quand il s'agira d'autoriser les émissions pour la construction de lignes nouvelles ».

ANNEXES.

I

Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 27 septembre/10 octobre 1913.*

Aide-Mémoire.

En réponse à l'aide-mémoire du 11/24 août dernier, le gérant du ministère impérial des Affaires étrangères a l'honneur d'informer Monsieur le Chargé d'affaires de France que le Gouvernement impérial a pris acte de la déclaration faite par le Gouvernement de la République, concernant la faculté pour la Russie d'emprunter chaque année, sur le marché de Paris, quatre à cinq cents millions de francs, sous forme d'emprunt d'État ou de titres garantis par l'État, en vue de réaliser un programme de construction de chemins de fer.

De son côté le Gouvernement impérial ne manquera pas de tenir compte du désir exprimé par le Gouvernement de la République de voir immédiatement entrepris, dans un but stratégique, le renforcement du réseau des chemins de fer russes. Dans ce but des travaux importants sont envisagés pour le doublement de certaines voies, le développement nécessaire des points de jonction, ainsi que pour la construction

[1] Voir tome VII, 3e série, n° 521. — [2] Ci-dessus reproduit, à la date du 21 août, sous le numéro 62.

de nouvelles lignes qui faciliteraient la concentration des armées russes sur la frontière de l'Ouest. Quant à l'augmentation des effectifs de l'armée russe en temps de paix, des mesures en ce sens sont déjà décidées et des crédits nécessaires ont déjà été alloués à cet effet.

II

Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 27 septembre/10 octobre 1913.*

NOTICE.

En se référant à l'aide-mémoire très confidentiel en date de ce jour, le Gouvernement impérial, afin d'éviter tout malentendu, tient à établir que la somme de 65 millions de roubles qui constitue le reliquat non encore utilisé du crédit ouvert à la suite des négociations qui ont eu lieu à Paris entre M. Klotz, à ce moment Ministre des Finances, et M. Davydoff, Directeur de la chancellerie de Crédit, reste en dehors des quatre à cinq cents millions dont il est question dans l'aide-mémoire précité, et pourra être mise à contribution par le Gouvernement russe indépendamment des sommes nouvellement stipulées.

De même le Gouvernement impérial aime à considérer que le chiffre de 400 à 500 millions par an ne sera point envisagé comme un maximum qui ne saurait être dépassé, si les conditions du marché de Paris permettaient un plus large appel au crédit pour de nouvelles entreprises en Russie.

307.

M. DOULCET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 191. *Saint-Pétersbourg, 11 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 octobre.)

De nouveau les bruits périodiques concernant le changement de M. Kokovtzoff sont mis en circulation. Tant que durait la crise balkanique, il paraissait peu vraisemblable que le Tsar se décidât à congédier un si sage administrateur de ses finances et un si ferme partisan de la paix. Aujourd'hui que l'opinion se croit dégagée de toute préoccupation extérieure, les partis politiques dirigent de tous les côtés des assauts contre le Président du Conseil, proclamé par les uns incapable de vigueur répressive, et par les autres incapable de progrès.

Dans un mémoire confidentiel destiné à l'Empereur, les droites ont dénoncé l'impuissance du Président du Conseil : sa politique n'a pu lui acquérir la

sympathie des éléments d'ordre et de tradition, et elle n'a pas réussi davantage à lui concilier les gauches. Sans majorité à la Douma, sans majorité assurée au Conseil des Ministres, il a été réduit au printemps dernier à boycotter l'assemblée qui se refuse à lui faire des excuses. Il se montre incapable d'assurer cette collaboration avec la Douma qui était dans les intentions de Sa Majesté. Son maintien qui entrave les travaux législatifs est moins conforme aux principes de l'ordre nouveau que l'avènement d'un ministère de droite.

Et dans la pensée des auteurs de ce mémoire, le nouveau Président du Conseil serait M. Dournovo, l'ancien Ministre de l'Intérieur du Cabinet Witte (1905-1906) auquel le prince Metchersky a consacré dans son *Grajdanine* un article retentissant.

Pendant que les droites s'adressaient au Monarque, les gauches parlaient au public. Tour à tour les octobristes, les progressistes, les Cadets ont fait du Cabinet le bouc émissaire. Au congrès des marchands russes qui s'est tenu en août à Nijni Novgorod, à l'occasion de la foire annuelle, le président de la réunion a proclamé en termes sensationnels la nécessité de réaliser les réformes annoncées dans le rescrit impérial du 17 octobre 1905. A Kiev au congrès des industries rurales, même référence aux promesses du manifeste célèbre. Enfin ces jours derniers, l'ancien leader des octobristes, M. Goutchkoff, a présenté au congrès des conseils municipaux trois résolutions affirmant que l'ajournement des réformes et le refus de mettre en application le manifeste du 17 octobre menacent la Russie de profonds bouleversements. Émanant d'hommes d'ordre et de sang-froid, ces actes n'en ont été jugés que plus expressifs du mécontentement latent. Ce mécontentement très réel ne semble pourtant pas dangereux, car il se manifeste en pleine période de prospérité économique. « Un tel âge d'or, dit M. de Witte, n'est point l'âge du sacrifice. » Mais précisément parce qu'elles s'enrichissent, les classes marchandes et industrielles deviennent plus frondeuses et plus avides d'être associées à la direction des affaires publiques. Les classes ouvrières organisent, de leur côté, grèves sur grèves. Survenant en pleine prospérité, à un moment de hausse des salaires presque sans précédent, ces mouvements ont eu dès l'origine, et ont pris très vite et partout un caractère politique nettement marqué : ils ne sont pas sans causer du malaise.

Toutes ces attaques se produisant à la fois de droite et de gauche contre le Gouvernement pourraient bien avoir pour effet de raffermir la position de M. Kokovtzoff. Le Tsar jugera probablement le moment inopportun pour orienter son ministère plus à droite, et d'autre part l'ancien collaborateur de Stolypine représente, semble-t-il, la limite extrême des condescendances impériales vers le libéralisme. M. Kokovtzoff, qui fêtera en février prochain sa dixième année de ministère, bénéficie au surplus de la difficulté que présen-

terait son remplacement, non seulement comme président du Conseil mais aussi comme Ministre des Finances.

Nous ne saurions, quant à nous, que nous en féliciter. Quelles que puissent être ses défaillances dans l'administration intérieure de l'immense empire, il a accru la prospérité et la force de notre puissante alliée, il a rapidement enrichi notre plus grand débiteur, il a été le défenseur résolu et vigilant d'une politique de paix et s'est toujours montré un ami convaincu et fidèle de l'alliance française.

Nous pourrions toutefois souhaiter qu'il se montrât à l'avenir plus soucieux de marquer une sorte de préférence à la nation alliée au milieu des concurrences industrielles et financières. Au moment où il va se rendre à Paris, il n'est pas inutile de rappeler que, rien que dans l'année qui vient de s'écouler, il a sacrifié l'industrie française (55 millions de roubles) à l'industrie anglaise (67 millions) et à l'industrie allemande (67 millions) dans la répartition des commandes de matériel naval (lettre de l'ambassade du 8 novembre 1912, n° 314[1]). il a également sacrifié le Creusot à Vickers pour la fonderie de gros canons (lettre du Département, 25 juillet, n° 519[2]); dans une autre affaire intéressant la défense nationale, celle des postes T. S. F., il n'a pas encore, malgré nos démarches, assuré le triomphe de la compagnie radio-télégraphique sur la compagnie Marconi (télégramme n° 419[3]). Même en matière financière il se plaît à susciter des concurrents à nos grandes banques, et l'emprunt de la ville de Pétersbourg vient d'être cédé au fameux Crisp qui, l'automne dernier, avait rompu le consortium de l'emprunt chinois. Enfin les offres de capitaux et les demandes de concessions qui ont afflué à Pétersbourg dès la fin des guerres balkaniques ont pu faire croire au Ministre des Finances de Russie qu'il avait moins à tenir compte des désirs formulés par le Gouvernement français pour assurer la part des dépenses d'ordre stratégique dans le produit des futures émissions. Sur ce point, comme sur les précédents, M. Kokovzoff, ne restera certainement pas insensible au langage qui lui sera tenu à Paris.

(1) Non reproduite.

(2) Non reproduite.

(3) M. Delcassé télégraphiait, le 4 juillet, que les offres du groupe associé à Marconi ne seraient pas acceptées, et, le 6, qu'il comptait sur l'appui de M. Kokovtzoff, de M. Sazonoff et du général Gilinski, pour obtenir la conclusion d'un accord avec la Compagnie radio-télégraphique française.

308.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 192. *Saint-Pétersbourg, 11 octobre 1913.*

Conformément à l'entente intervenue entre les diverses Puissances, le Gouvernement russe a reconnu sans délai le Président Yuan Che k'aï. Dès l'élection terminée, le ministère chinois en a notifié le résultat au représentant impérial en l'assurant que le nouveau Président respecterait les engagements contractés par la Chine et les usages en vigueur. Le Ministre de Russie en a pris acte et a reconnu le nouvel élu. Celui-ci doit renouveler lui-même ses déclarations quand il recevra le corps diplomatique.

L'avènement de Yuan ne cause au Gouvernement russe qu'une satisfaction médiocre, et on a insisté sur la faible majorité qui avait décidé du succès. « Je ne comprendrais pas, a dit M. Kazakoff, l'optimisme un peu béat de la presse européenne, si je ne savais tout l'intérêt qu'ont les financiers de tous les pays à présenter comme pacifié un pays où ils veulent faire des affaires. L'administration est totalement désorganisée et, pour la reconstituer, en face d'un parti hostile et fort, Yuan ne me semble pas être de taille. Auteur véritable de la guerre sino-japonaise, il a déjà fait tant de fautes qu'on peut toujours en redouter de nouvelles. »

Peut-être ne regretterait-on point qu'il en commît. D'après les renseignements parvenus au ministère impérial, l'élection de Yuan aurait, par contre, été très favorablement accueillie à Londres par les milieux financiers, et à Berlin, tant par l'opinion que par le Gouvernement lui-même. « Les commerçants anglais ont misé sur Yuan comme sur le meilleur cheval. Il est leur espoir d'ordre et de prospérité; ils lui ont fait une bonne presse en Europe, et ils s'en réjouissent. Le *Times* seul paraît très réservé. A Berlin c'est un contentement complet et très affiché. Les Allemands, en effet, fidèles à l'attraction qu'exerce toujours sur eux le succès, ont été délibérément à Yuan qu'ils espèrent bien accaparer. Ils renouvellent à Pékin ce qu'ils ont fait à Constantinople. » Et M. Kazakoff a donné sur l'action allemande en Chine, sur le concours prêté à Yuan, des précisions qui confirment de tous points l'exposé de M. Conty dans sa lettre n° 196 du 29 juillet [1].

[1] M. Conty disait dans ce rapport : « les Allemands sont de tous les étrangers, les plus ardents à attirer (*sic*) le Gouvernement chinois contre les Japonais. Conformément à leur méthode traditionnelle, ils ont jeté leur dévolu sur le pouvoir établi et le soutiennent ouvertement sans s'inquiéter outre mesure de la neutralité. Dans une certaine mesure, la guerre civile actuelle peut être considérée comme une lutte entre eux et les Japonais ».

J'ai profité de cette conversation, comme de mes entretiens avec M. Nératoff, pour insister, conformément à vos indications en date du 23 août 1913, n° 598 [1] sur les raisons qu'ont les Puissances d'envisager la création éventuelle d'organismes internationaux qui contrôleraient la gestion financière du Gouvernement chinois. Le ministère des Affaires étrangères ne me paraît pas être opposé en principe aux desseins de notre Ministre à Pékin. « Il faudra bien en finir par là, a dit M. Kazakoff, car la situation financière de la Chine est mauvaise; c'est presque la faillite, la gabelle, mal administrée, ne donne pas les résultats qu'on escomptait, et de nouveaux emprunts seront à très bref délai indispensables. Or, la dernière émission n'a déjà pas été un succès partout. A Berlin, elle est restée dans les portefeuilles des banques ». M. Kazakoff ne pouvait ajouter, mais je sais qu'ici la faible fraction qui revenait aux établissements russes est encore loin d'être classée. Mais si inévitable que lui paraisse la mise en tutelle de la Chine, le ministère impérial craint qu'un tel projet ne rencontre longtemps des obstacles solides à Londres et à Berlin. « Les Anglais sont opposés à tout ce qui restreindra les affaires en Chine et l'intervention de ces organismes de contrôle ne pourra qu'apporter certaines entraves à l'expansion des entreprises. Ils sont en outre les adversaires des ingérences gouvernementales dans le domaine économique. Enfin leur situation prépondérante en Chine les rend peu favorables aux institutions internationales; ils ont mal supporté la politique du consortium, ils ont été les premiers à en demander l'abandon en matière d'emprunts industriels. L'opposition sera tenace de ce côté. »

M. Kazakoff croit que, pour de tout autres raisons, Berlin ne sera guère plus conciliant. A l'en croire; le Gouvernement et les commerçants allemands cherchent à s'assurer une influence dominante en se présentant au Gouvernement chinois comme ses partisans déclarés. Or, l'institution d'un contrôle, sous quelque forme qu'on la présente, ne peut qu'être jugée blessante pour l'amour-propre national, que galvanise en Chine, comme en Turquie ou en Perse, le mouvement de renaissance et de révolution. Le Cabinet de Berlin qui tient à plaire aura donc grand peine à proposer au Gouvernement chinois de le mettre en lisière et, à Pétersbourg, on doute fort que Berlin s'associe de quelque temps à des démarches dans ce sens.

[1] Conformément à une suggestion de M. Conty, M. Pichon envisageait dans la dépêche circulaire du 23 août « l'organisation d'un contrôle sur la dette chinoise par le développement de l'institution des conseillers étrangers ».

309.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 400. *Belgrade, 12 octobre 1913, 13 h. 40.*
(*Reçu :* 15 h. 10.)

M. Pachitch m'a dit hier qu'il considérait maintenant la révolte albanaise comme complètement maîtrisée. Il a ajouté qu'il avait donné des ordres pour que, dans la répression, les limites de Londres ne soient pas dépassées. Malheureusement il est à ma connaissance qu'elles l'ont déjà été, en maints endroits, notablement.

La Skoupchtina a tenu trois séances pour clôturer sa session extraordinaire. Elles ont été occupées par des interpellations qui n'ont pas affecté la situation du ministère. L'ouverture de la session ordinaire aura lieu le 16 octobre. On attend avec impatience le discours du trône et surtout un exposé de M. Pachitch, celui-ci ayant formulé devant le club de son parti des déclarations dont on ignore le texte exact; on prétend qu'il aurait dit que la Serbie exigerait des Puissances des frontières stratégiques très fortes du côté de l'Albanie. Les journaux austro-hongrois voient dans ce langage une contradiction à l'égard des déclarations de M. Spalaïkovitch [1] au Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie et en marquent leur mécontentement.

310.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 630. *Berlin, 12 octobre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 14 octobre; Dir. pol., 15 octobre.)

Le prince Guillaume de Wied, dont la candidature au trône d'Albanie [2] paraît accueillie à Rome comme à Vienne, est capitaine à l'État-major général de l'armée prussienne. Rien de saillant ne l'a signalé jusqu'ici.

[1] Cette déclaration est reproduite en annexe au rapport de M. de Storck, du 1er octobre, dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 8766.

[2] Il est déjà question de cette candidature dans une lettre adressée le 20 mai à son Gouvernement par le comte Szögyenyi (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, pièce n° 7076).

Elle était posée et a été constamment soute-

Neveu de la Reine de Roumanie, qui était Princesse de Wied, il a épousé la comtesse Sophie de Schönburg-Waldenburg. Cette jeune femme, fine et délicate, passionnée d'art et qui réunit volontiers chez elle, dans sa petite maison de Potsdam, quelques personnes aimant la musique, est, paraît-il, ambitieuse. C'est elle qui a poussé son mari à poser sa candidature.

Il faut noter aussi que le chef de la branche comtale de Schönburg-Waldenburg est marié à une comtesse Chotek. Par là la maison Schönburg est alliée morganatiquement avec l'Archiduc héritier d'Autriche, la duchesse de Hohenberg étant aussi une comtesse Chotek.

Quoi qu'il en soit la candidature du prince de Wied a excité ici de la surprise. On craint qu'il ne se jette dans une aventure dont l'issue pourrait lui être fatale. Il est vrai, remarque-t-on, qu'il en a été de même pour tous les princes qui ont pris des trônes en Orient, que ce fût à Athènes, à Bucarest ou à Sofia.

Le prince et la princesse de Wied ont toujours entretenu les plus aimables relations avec cette ambassade où ils viennent souvent.

311.

M. de Greigueil, Chargé d'affaires de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 197, 198. Très confidentiel.

Sinaïa, 13 octobre 1913, 8 h., 9 h. 20.

(*Reçu :* 10 h. 10, 10 h. 20.)

J'ai fait connaître au Ministre des Finances le [sens] de la réponse que Votre Excellence a bien voulu donner à mon télégramme n° 191 (1).

M. Marghiloman, se conformant aux indications que j'ai pu lui fournir en m'inspirant des [indications] de votre télégramme n° 495 (2), a immédiatement télégraphié à Berlin et a imposé comme *condition sine qua non* de la ratification par le conseil des Ministres de son contrat avec la Disconto Gesellschaft, « la liberté du marché » (sauf les places de Berlin et de Bruxelles) à partir du 15 novembre prochain.

nue par le Roi de Roumanie, ce qu'explique le lien de parenté existant entre le prince de Wied et la reine Élisabeth; une note rédigée par le comte Berchtold à la suite d'un entretien avec M. Take Jonesco (*ibid.*, vol. VII, pièce n° 8619) et qui est du 9 septembre, montre qu'à cette date, la candidature du prince de Wied avait l'agrément du Gouvernement austro-hongrois et de l'Italie.

(1) Ce télégramme est du 8 octobre et reproduit sous le numéro 288. La réponse est du 9 octobre et reproduite sous le numéro 293.

(2) Ce télégramme est la réponse visée dans la note précédente.

A partir de cette date (car on ne doute pas ici de l'acceptation à Berlin de cette nouvelle clause) la question d'un emprunt allemand ne se posera donc plus; et, dès lors, le Gouvernement de la République comme le fait connaître votre télégramme précité, ne verra plus aucun inconvénient à l'émission d'un emprunt roumain sur la place de Paris.

M. Marghiloman m'a chargé d'exprimer ses remerciements à Votre Excellence pour l'assentiment qu'elle a bien voulu donner à l'émission en France de ce prochain emprunt, et il laissa entendre qu'il allait entamer sans retard des négociations dans ce but avec un groupe de banquiers parisiens.

J'ai appris qu'il s'était dès aujourd'hui efforcé de se mettre en rapport avec la Banque de Paris et des Pays-Bas par l'entremise de M. Lévy Straus qui est immédiatement parti pour Paris.

312.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Rome, Vienne, Berlin, Constantinople, et au délégué à la Commission Internationale de contrôle en Albanie.

T. n°s 981, 937, 833, 918, 974, 31.

Paris, 13 octobre 1913, 21 h. 45.

A la suite des propositions du Gouvernement austro-hongrois concernant le régime de Scutari d'Albanie, j'ai été amené à fixer dans les termes suivants le point de vue du Gouvernement français :

1° La commission des amiraux devrait rester en fonctions jusqu'à ce que la Commission de contrôle soit entrée elle-même en fonctions et ait avisé les Gouvernements qu'il existe désormais à Scutari une autorité compétente à laquelle la charge de l'administration pourrait être transférée;

2° A ce moment, la commission des amiraux cesserait ses fonctions et, si les Puissances l'estimaient utile, les contingents internationaux seraient maintenus pour un certain temps;

3° Si au contraire, les Puissances étaient d'avis de retirer les amiraux avant l'entrée en fonctions de la Commission de contrôle, le Gouvernement français aurait à examiner avec le Gouvernement britannique s'il n'y aurait pas lieu de rappeler immédiatement son contingent en même temps que le capitaine de vaisseau Pradier, le maintien des troupes françaises à la disposition d'un Gouvernement albanais provisoire non contrôlé semblant impossible.

Je suis d'accord sur ces données avec le Gouvernement britannique et je vous prie de faire connaître ma manière de voir au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

313.

M. Doulcet, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 622, 623. *Saint-Pétersbourg, 13 octobre 1913, 21 h.*

(*Reçu :* le 14, à 2 h. 30; le 13, à 22 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme n° 975 [1]. J'ai vu aujourd'hui M. Nératoff et il est bien entendu que le Gouvernement russe ne met aucunement en question, même indirectement, les articles de votre accord franco-turc ni la concession à la société française des deux lignes Trébizonde et Van. Tout ce qu'il veut, c'est de ne pas courir le risque que ces deux lignes soient construites par d'autres que par nous. Il tient donc, dans son accord avec la Turquie, à spécifier que la concession de ces deux lignes sera réservée à la Russie pour le cas où la société française ne mettrait pas à profit la concession qui dans ces deux cas lui est donnée éventuellement. Or Djavid Bey se retranche derrière l'accord franco-turc pour refuser de mentionner quoi que ce soit de ces deux lignes dans l'accord russo-turc. Notre ambassade à Constantinople ne pourrait-elle pas, en levant ce scrupule, faciliter l'accord russo-turc que nous désirons hâter?

M. Nératoff reconnaît que la ligne de Van était en dehors de la zone réservée jusqu'ici à la Russie par son accord de 1900 et que la société française avait de ce côté le champ libre, n'ayant aucun engagement vis-à-vis du Gouvernement russe. Mais le Gouvernement russe désirerait que sa zone privilégiée, qui était limitée par une ligne droite Kharpout-Van, englobât désormais le bassin du lac de Van et le vilayet de Van. A ce point de vue, il serait heureux que la ligne Arghana-Van, qui pourrait parfaitement prendre un caractère stratégique, fût placée par nous dans les mêmes conditions que la ligne de Trébizonde, c'est-à-dire qu'il voudrait réserver l'assurance que sa construction ne sera entreprise qu'au moment jugé favorable par la Russie.

[1] Du 11 octobre ci-dessus, reproduit sous le numéro 303.

314.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne.

D. n°s 1331, 755, 1078, 519. Secret. *Paris, 13 octobre 1913.*

D'une source secrète et sûre me sont parvenus des renseignements d'un très grand intérêt concernant l'attitude de l'Italie et de ses alliés au regard du Monténégro. Une divergence de vues importante semble s'accuser à ce sujet entre l'Autriche et l'Italie.

En résumant ci-dessous la correspondance échangée entre M. Bollati et le marquis de San Giuliano, je vous prie de conserver à ces indications le caractère le plus strictement confidentiel.

« Au cours d'une conversation, M. de Jagow a dit à M. Bollati qu'il lui semblait que la Russie se proposait d'abandonner le Roi de Monténégro à sa destinée et peut-être même favoriser l'union du Monténégro et de la Serbie avec renversement de la dynastie monténégrine. Il ajoutait que cette solution ne serait conforme ni aux intérêts de l'Italie ni à ceux de l'Autriche et que ces deux Gouvernements auraient intérêt, à son avis, à échanger leurs vues sur ce sujet.

« M. Bollati répondit qu'il était en principe de l'avis de M. de Jagow, mais qu'un échange de vues cordial entre Rome et Vienne lui paraissait en ce moment difficile à cause de la tension qu'avaient amenée dans les rapports des deux pays les mesures prises à Trieste[1].

« Mis au courant de cette conversation, le marquis de San Giuliano a prié M. Bollati d'exposer franchement au Gouvernement allemand le point de vue italien : l'Italie désire que le Monténégro reste libre, mais elle veut avant tout qu'il soit indépendant de l'Autriche. Elle préférerait qu'il fût uni à la Serbie plutôt que de le voir associer à l'Autriche. Le Lovcen doit dans tous les cas rester au Monténégro afin que l'Autriche ne puisse pas faire de Cattaro une base navale. Il faut aider économiquement le Roi de Monténégro pour le détourner de tenter un coup de main contre l'Albanie de crainte que l'Autriche n'en prenne prétexte pour agir militairement. Il est donc urgent que les pavillons européens flottent sur le Tarabosch. L'Italie n'approuve pas la

(1) Mesures de rigueur prises contre l'agitation irrédentiste, par le gouverneur du Küstenland, le prince de Hohenlohe-Schillingsfürst. Voir à la date du 29 août le rapport de M. de Billy reproduit ci-dessus sous le numéro 100.

slavisation de l'Adriatique à laquelle l'Autriche travaille et c'est la cause d'une divergence tant de sentiments que d'intérêts entre les deux pays. Il faut d'ailleurs se rendre compte que les rapports amicaux austro-italiens sont toujours très exposés du fait de l'Autriche comme dans le cas récent des décrets de Hohenlohe. Il est donc utile de se conserver des amitiés possibles et particulièrement chez les adversaires de l'Autriche. Si l'Allemagne s'employait à convaincre l'Autriche de ses vrais intérêts, ce danger serait écarté. Au surplus il serait peut-être prudent pour les trois alliés de se communiquer leurs vues sur la question de l'union de la Serbie et du Monténégro afin d'éviter, le cas échéant, une action opposée de l'Autriche et l'Italie.

« Il est peut-être inévitable que cette union se fasse au moment de la mort du roi de Monténégro. »

315.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 632. *Berlin, 13 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 octobre; Dir. pol., 20 octobre.)

Par sa dépêche du 26 septembre dernier, n° 1007, Votre Excellence a bien voulu me communiquer une lettre de M. Bompard du 11 septembre [1] et une autre de M. de Billy du 19 du même mois [2] sur les tentatives des Italiens en vue de mettre le pied en Pamphylie par la concession d'un chemin de fer à Adalia.

Les articles que la presse a publiés sur cette affaire m'ont permis de m'en entretenir ces jours derniers avec l'Ambassadeur d'Italie. Mon collègue a naturellement réduit l'importance des résultats obtenus par son Gouvernement : « il s'agit, m'a-t-il dit, d'une simple étude, et il y a loin entre la coupe et les lèvres ». C'est en effet ce qu'avait noté M. Bompard, en disant que le Gouvernement ottoman avait consenti un contrat d'études pour une durée de cinq ans, mais on sait ce que cela veut dire : personne ne mettra plus les lèvres dans la coupe que se sont versée les Italiens.

Je n'affirmerais pas que l'Italie, avant de prendre cette initiative, ait consulté Berlin et Vienne. L'objectif principal de Berlin, en tout ce qui concerne l'Asie Mineure, est de ne toucher à rien (*quieta non movere*) et d'empêcher des conflits de naître, qui pourraient ébranler la puissance turque en Asie. C'est dans cet

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 142. — [2] M. Jules Cambon semble viser plutôt le rapport de M. de Billy, en date du 9 septembre ci-dessus reproduit sous le numéro 132.

ordre d'idées que le Gouvernement impérial a cherché des accommodements avec l'Angleterre et la Russie et que, peut-être, nous pourrons nous-mêmes profiter de cet état d'esprit pour consolider, dégager et assurer contre toute initiative possible notre propre situation. Malheureusement pour lui-même, depuis le commencement de la crise orientale, le Gouvernement allemand a été conduit par ses alliés dans des chemins où il ne voulait pas entrer, et presque toujours placé en face du fait accompli. La déclaration de guerre de l'Italie à la Turquie a bouleversé et, on peut dire, ruiné toute la politique allemande en Orient; quant à l'Autriche, il est difficile de juger sa conduite plus sévèrement qu'on ne le fait à la chancellerie impériale [1].

D'autre part, j'ai lieu de penser que dans les milieux financiers allemands qui s'intéressent au Bagdad, on ne verrait pas avec satisfaction une partie de son trafic dérivé sur les futures lignes italiennes.

En réalité, depuis de longs mois déjà, j'ai vu l'Allemagne faire contre fortune bon cœur et chercher seulement à accommoder son attitude aux circonstances, pour sauvegarder son amour-propre et ses intérêts; je ne l'ai pas vu conduire les événements ni les prévoir. Je n'en veux d'autre preuve que ce qui s'est passé au regard de la Grèce. Après l'avoir beaucoup critiquée et raillée, on a affecté à Berlin de faire siens les succès remportés par les armes du Roi Constantin. Immédiatement après, et comme par une ironie du sort, la question de la paix gréco-turque s'est posée dans des termes qui mettent en doute pour la Grèce les plus importants des résultats de cette guerre. Nous verrons la figure qu'on prendra ici demain, car on y sait mieux que partout ailleurs changer, comme on dit, son fusil d'épaule.

Quant à l'Italie, elle a raison de compter sur l'appui de l'Allemagne, *quoi qu'elle fasse;* elle est liée à celle-ci plus intimement et elle apparaît dans la Méditerranée un instrument plus actif, plus docile, plus libre que l'Autriche. Il est du reste conforme aux traditions prussiennes que, craignant les tours de valse de l'Italie avec l'Angleterre et même avec nous, l'Allemagne consente aisément à s'attacher son alliée, en lui préparant sa part en cas de dislocation de l'Empire ottoman. La Prusse a toujours eu la sagesse d'intéresser d'autres Puissances qu'elle-même au maintien de ses conquêtes : la Pologne et l'Alsace sont là pour attester qu'elle a basé depuis longtemps sa politique et ses alliances sur des complicités, qui constituent, entre adversaires de la veille, des assurances territoriales réciproques.

[1] On trouve en effet dans *Grosse Politik* un certain nombre de passages où la politique du comte Berchtold est appréciée avec assez de sévérité. (Cf. ce qu'en dit M. de Tschirschky dans une lettre particulière du 13 août (vol. 35, pièce n° 13750), le récit que fait M. de Jagow d'un entretien avec le comte Forgach (vol. 36, I, pièce n° 14144), une annotation de l'empereur Guillaume relative aux mesures prises par la prime de Hohenlohe à Trieste (vol. 39, pièce n° 15749).

Que l'Italie veuille, si elle est obligée de rendre Rhodes à la Turquie, s'assurer le droit d'empêcher que le Dodécanèse revienne à la Grèce, c'est possible. Mais étant donné le langage du général Ameglio [1] et l'allure d'établissement permanent qu'elle donne à l'occupation des îles qu'elle a prises, je ne puis croire qu'elle veuille les abandonner. Elle les détiendra à titre provisoire avec la complicité plus ou moins ouverte de la Turquie et, comme elle sait attendre, elle s'accommodera de ce provisoire pendant d'aussi nombreuses années qu'il le faudra : je n'ai jamais parlé de cette question à un Italien sans que l'exemple de l'Angleterre en Égypte n'ait été cité par lui, non sans un certain sourire.

Au reste, que l'Italie demeure ou non à Rhodes, si elle s'installe à Adalia et à Mersina, sa flotte et celle de ses alliés pourront prendre en flanc la route de Suez; cet établissement s'appuiera sur Alexandrette. Aussi Sir Edward Goschen me disait : « Il reste à savoir si l'Angleterre pourra tolérer cela ». C'est, en effet, ce qui reste à savoir. L'Angleterre est encore plus intéressée que nous dans toute cette aventure, et il me paraît que nous devons laisser le Cabinet britannique conduire cette affaire. Quant à nous, nous n'aurons pas à prendre au regard du Quirinal d'autre responsabilité que celle qui résulte de notre entente cordiale avec la Grande-Bretagne.

316.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 247, 248. Confidentiel.

Cettigné, 14 octobre 1913, 14 h. 30 et 15 h.

(*Reçu* : 17 h. 10 et 16 h. 55.)

Le général Voukotitch vient de télégraphier au Gouvernement monténégrin que ses troupes occupaient en avant et à l'Ouest de Diakova une position située entre Pins et Florina. La seconde de ces localités est en Albanie et ces deux points sont séparés par la chaîne de montagnes servant de frontière dans cette région. Le Ministre des Affaires n'a pas pu (ou voulu) préciser davantage et me dire s'il y avait des troupes monténégrines en territoire albanais. Les bandes albanaises repoussées de ce côté remontent vers le Nord, le général Boyovitch annonce qu'une série de petites rencontres a eu lieu, ces jours-ci, dans la région située entre Diakova et Goussigné. Les

[1] Voir le rapport de M. Laffon, en date du 20 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 57.

Albanais ont été repoussés mais le brouillard gêne les opérations des troupes monténégrines. On continue à signaler d'importants envois de munitions partant de Trieste à destination de Valona.

Le Roi Nicolas a récemment déclaré au Ministre grec qu'une solidarité absolue devait subsister entre les alliés de la seconde guerre balkanique, et qu'il la considérait comme une chose indispensable dans les conjonctures actuelles : « la moindre fissure, a dit le Roi, pourrait avoir les conséquences les plus funestes ».

Je tiens ce renseignement de mon collègue lui-même.

317.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 447. Confidentiel. *Berlin, 14 octobre 1913, 19 h. 59.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

A l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Leipzig, un cortège doit parcourir la ville de Berlin et passer devant l'Empereur le 19 de ce mois. Ce cortège, qui comprendra 25.000 personnes environ, aura une partie historique avec costumes. Le *Lokal Anzeiger* a publié un programme. Parmi les groupes historiques s'en trouveraient trois représentant, l'un, des soldats français en fuite, l'autre, des prisonniers français gardés par des soldats russes et prussiens; le troisième des drapeaux français pris par les coalisés.

Je me plais à espérer que la police de Berlin fera le nécessaire pour que ces exhibitions, si elles ont vraiment lieu, ne soient l'occasion d'aucun incident; mais elles n'en seront pas moins ressenties vivement par les Français de Berlin et aussi par l'opinion en France.

Une indication parue dans un journal ne justifierait pas une plainte, mais Votre Excellence appréciera s'il ne serait pas à propos d'appeler l'attention du Gouvernement impérial sur les répercussions que peuvent avoir des exhibitions d'uniformes et emblèmes français dans de pareilles conditions.

318.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 401. *Belgrade, 14 octobre 1913, 5 h. 30.*

(*Reçu:* le 17, à 18 h. 40.)

Le Roi vient de prononcer à la Skoupchtina le discours du trône devant une assistance nombreuse et déférente. Ce discours, comme on me l'avait fait prévoir, ne contient que des déclarations patriotiques et des phrases de style. J'en enverrai le texte à Votre Excellence demain par la poste.

Les journaux austro-hongrois ayant annoncé que les représentants de la Triple Alliance avaient fait une démarche importante auprès du Gouvernement serbe [1] afin de l'inviter à évacuer le territoire albanais, j'ai interrogé à ce sujet le Chargé d'affaires austro-hongrois. Il m'a dit que la presse avait [exagéré] la portée de cette démarche, mais qu'elle avait eu lieu effectivement, sur un ton amical et sans qu'il fût question de sanctions éventuelles. Quant à la réponse du Gouvernement serbe, M. de Storck déclare qu'elle a été fort longue, mais si embarrassée qu'il lui est difficile d'en tirer une conclusion et d'en donner un résumé.

Le Gouvernement serbe paraît, sur cette question, ne pouvoir se décider à prendre un parti tranché en face de la pression de l'opinion et du parti militaire, d'une part, et de la crainte de complications extérieures, de l'autre. Il semblait, il y a huit jours, disposé à limiter ses ambitions à la répression de l'agression albanaise. Il y est moins résolu maintenant. Les uns attribuent ce revirement au retour de M. Pachitch, les autres à celui de M. de Hartwig.

[1] Le 12 octobre le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Berlin, M. de Flotow, avait demandé au Gouvernement allemand de s'associer à l'Autriche et à l'Italie pour inviter la Serbie à respecter les décisions prises à Londres. M. Zimmermann avait télégraphié en ce sens au baron de Griesinger, Ministre d'Allemagne à Belgrade (*Grosse Politik,* vol. 36, I, pièce n° 14158).

319.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 38. *Valona, 14 octobre 1913, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

Essad Pacha a envoyé à la Commission internationale de contrôle deux télégrammes. Dans le premier, après avoir fait un violent réquisitoire contre le Gouvernement provisoire albanais de Valona, il annonce la constitution d'un nouveau Gouvernement sous le nom de « Sénat de l'Albanie centrale » et dans le second sa nomination de Président de cette assemblée et de chef du pouvoir exécutif (absolu). Il assure que tous les efforts de ce Gouvernement tendront à mériter la confiance et l'estime de la Commission internationale de contrôle dont les conseils et les désirs seront pour lui des ordres.

320.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 494. *Thérapia, 14 octobre 1913, 21 h. 15.*

(*Reçu :* le 15, à 3 h.)

M. Sallandrouze de Lamornaix, qui arrivera à Paris demain, fera connaître au Département les modifications qu'à la suite des travaux de la commission instituée à l'effet d'examiner les accords et conventions intervenus entre Votre Excellence et Djavid Bey, le Gouvernement ottoman demande à apporter [1]. Il en est trois importantes : l'une tend à prolonger la concession du Rayak-Ramleh jusqu'à El-Arich pour en justifier l'octroi, mais à n'en construire immédiatement que les cent trente premiers kilomètres, le surplus ne devant être entrepris qu'au fur et à mesure des disponibilités sur les revenus affectés à la garantie du réseau syrien; la seconde a pour objet soit

[1] Dans son rapport n° 690 du 24 septembre (non reproduit), M. Bompard signalait que les accords franco-turcs seraient, avant signature, soumis à une commission composée des Ministres de l'Intérieur, des Finances et des Travaux publics, du Ministre intérimaire de la Guerre et de Djavid Bey.

de fixer à dix millions de francs le minimum des sacrifices que le Gouvernement ottoman sera appelé à faire pour garantir le Beyrouth-Damas soit de ramener de 5 p. 100 à 3 p. 100 la majoration prévue pour le trafic de cette ligne; et enfin la troisième consisterait à laisser au chemin de fer du Hedjaz l'exploitation du port de Caïffa sauf à convenir que la direction de cette exploitation sera confiée au directeur français du Deraa-Caïffa ou, si Votre Excellence le préfère, à un directeur français spécialement nommé à cet effet. Djavid Bey aurait, affirme-t-il, fait prévoir cette dernière demande à M. de Margerie au moment même de la signature de l'accord.

Je me borne à signaler aujourd'hui à Votre Excellence ces demandes sur lesquelles M. Sallandrouze de Lamornaix fournira au Département tous les éclaircissements nécessaires.

La commission n'a pas non plus donné encore son assentiment complet à l'arrangement intervenu à Constantinople [1] et me demande des remaniements à sa rédaction. Je n'accepte que ceux n'apportant pas de changements au fond.

321.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 601. Très confidentiel. *Londres, 14 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 octobre.)

Au cours des derniers entretiens que j'ai eus avec Sir Arthur Nicolson, j'ai fait en sorte de ramener la conversion sur la question des îles de la mer Egée, qui me paraît être le problème de demain. Je lui ai rappelé que lorsque la France, l'Angleterre et la Russie avaient consenti à ce que Koritza fût attribuée à l'Albanie, elles avaient fait ou cru faire cette concession en échange de l'attribution des îles à la Grèce. Il en est convenu avec moi et s'est souvenu que c'était à la demande du Gouvernement français que cette sorte de marché avait été suggérée. Il a reconnu que les cinq points proposés par Sir Ed. Grey dans la séance du 1er août dernier [2] n'avaient fait que traduire en une formule précise l'idée d'un échange entre la frontière Stylos-Koritza, d'une part, et

[1] Il s'agit d'un arrangement complémentaire paraphé le 24 septembre, et concernant «les questions des établissements français en Turquie, de la détention des Français prévenus et inculpés, du statut des Tunisiens et Marocains, et du règlement des anciennes réclamations françaises». Il n'a pas paru utile de reproduire le texte de cet arrangement.

[2] Voir dans le tome VII, 3e série, le rapport de M. Paul Cambon, reproduit sous le numéro 516.

les îles, de l'autre. Le Sous-Secrétaire d'État a conclu en disant que, lorsque la discussion se rouvrirait, nous n'aurions qu'à nous tenir sur ce terrain et que son intention était de proposer cette attitude à Sir Ed. Grey.

Depuis que les propos tenus à Constantinople, à Rome et à Berlin ont amené le Foreign Office à rechercher les termes exacts dans lesquels la question des îles se trouve actuellement posée, il me paraît avoir constaté l'existence de deux facteurs distincts. Le premier consiste dans les textes, dont mes précédents rapports ont tendu à dégager les conclusions. Le second consiste dans l'esprit de nos délibérations de Londres et dans les dispositions qui, sans avoir été consignées dans des formules concrètes, ont été manifestées par les Ambassadeurs au nom de leurs Gouvernements. Des textes ne résulte qu'un fait positif : c'est que le soin de statuer sur le sort de toutes les îles a été réservé aux Puissances. Du second facteur il résulte que trois des Gouvernements représentés à la réunion n'ont cédé sur la frontière Sud de l'Albanie que pour avoir gain de cause sur les îles, et que, dans la pensée de leurs représentants aussi bien que dans celle des représentants de la partie adverse, l'attribution de la majeure partie des îles à la Grèce était un fait acquis. Sir Ed. Grey notamment ne le mettait pas en doute et je sais que, tout dernièrement, il l'a encore répété. Il y a donc là une question de bonne foi qui, étant donné la valeur attachée par lui aux arguments de cet ordre, peut ne pas être sans influence sur l'attitude du Secrétaire d'État, le jour où la discussion sera reprise.

J'ai donné connaissance à Sir Arthur Nicolson des renseignements secrets contenus dans la dépêche de Votre Excellence en date du 10 de ce mois, n° 1314 [1]. Le Sous-Secrétaire d'État pense, comme moi, que M. de Jagow est encore indécis sur l'attitude qu'il adoptera à l'égard des revendications de la Grèce sur les îles et qu'il obéit alternativement à des impulsions venues

[1] M. Pichon disait dans cette dépêche qu'il était en mesure de faire connaître à M. Paul Cambon le résumé d'une conversation entre l'Ambassadeur d'Italie à Berlin et M. de Jagow, relativement aux îles égéennes, ainsi que les instructions adressées à M. Bollati par le Ministre des Affaires étrangères d'Italie. M. de Jagow avait attiré l'attention de M. Bollati sur le danger que la question des îles faisait courir à la paix. Pour y parer, M. de Jagow suggérait cette solution : les îles occupées par l'Italie seraient attribuées à la Grèce qui renoncerait, soit à Chio, soit à Mytilène.

L'une de ces îles, Mytilène de préférence, resterait à la Turquie. M. Bollati avait répondu qu'il croyait savoir que le Gouvernement royal avait l'intention de s'en tenir aux déclarations faites à la Chambre des députés en décembre 1912, par le Président du Conseil : le Dodécanèse devait être restitué à la Turquie dès la complète exécution des clauses du traité de Lausanne. M. Bollati ayant rapporté cet entretien à son Gouvernement, le marquis de San Giuliano lui avait répondu qu'il approuvait pleinement son langage : le Gouvernement italien s'en tenait résolument à la déclaration du 4 décembre et au principe suivant lequel aucune grande Puissance ne devait retirer un avantage territorial de la crise orientale. La suggestion de M. de Jagow devait être écartée, les îles que l'Italie désirait le plus voir rester sous la domination turque, étant précisément celles qu'elle occupait actuellement.

de Rome et d'Athènes. C'est sans doute à la suite d'une pression exercée sur lui de Rome qu'il a déclaré que l'attribution des îles n'avait fait l'objet d'aucune décision. C'est probablement sur l'influence de sollicitations venues du Cabinet d'Athènes, informé du langage tenu par lui, qu'il a pressenti le Gouvernement italien sur l'éventualité d'une cession à la Grèce des îles occupées par l'Italie. Cette dernière suggestion prouve, que, dans cette question, le Gouvernement allemand ne se désintéresse pas complètement des prétentions helléniques. On peut donc espérer que, le moment venu de discuter, les Puissances qui se sont antérieurement prononcées en faveur de la Grèce pourront trouver l'Allemagne relativement disposée à seconder leurs efforts [1].

322.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. nos 919, 922. Très confidentiel.

Paris, 15 octobre 1913, 11 h. 40 et 17 h. 45.

Réponse à votre télégramme n° 447 [2].

J'estime comme vous que la simple annonce d'un journal ne suffit pas à justifier une plainte officielle.

Mais il est nécessaire que vous signaliez au Gouvernement impérial le caractère offensant de la manifestation qui se prépare. Il importe en effet que, si l'opinion française se laisse entraîner à quelque acte de protestation, la responsabilité première soit expressément établie*.

Je viens de prier M. de Schoen d'appeler, comme vous devez le faire vous-même, toute l'attention de M. Zimmermann sur les conséquences que pourrait avoir l'exécution du programme publié par le *Lokal Anzeiger*. Je lui ai dit que je vous avais prescrit d'en entretenir le Gouvernement impérial.

Il doit télégraphier de son côté à la Wilhelmstrasse.

(1) Ce rapport a été communiqué par dépêche circulaire le 21 octobre à Rome, Constantinople, Berlin, Vienne, Pétersbourg et Athènes.

(2) Du 14 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 317.

* Annotation du Ministre : *Lu au Conseil des Ministres et approuvé par lui.*

323.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 327. *Sofia, 15 octobre 1913, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 50.)

M. Nératoff a prévenu le Gouvernement bulgare qu'en cas de nouvelles complications balkaniques, il ne devra pas compter sur une attitude passive de la Roumanie, s'il sortait lui-même de la neutralité. Cet avertissement a, je crois, été donné sur les instances de la Serbie, en raison de l'ingérence certaine du Ministre de la Guerre bulgare dans le soulèvement albanais.

324.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 282. *Vienne, 15 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 octobre; Dir. pol., 21 octobre.)

Dans mon rapport n° 271 du 6 de ce mois [1], concernant les délibérations du ministère commun, relatives aux nouvelles dépenses militaires à soumettre aux Délégations, j'ai indiqué à Votre Excellence les résolutions de principe adoptées pour l'augmentation du contingent. J'ajoutais que, d'après mes renseignements, la question serait l'objet d'un nouvel examen avant qu'un accord définitif soit réalisé.

C'est très probablement à l'insistance du Gouvernement hongrois, dont la situation financière apparaît comme très critique, qu'il a été procédé à une revision des demandes de l'administration militaire. Celles-ci ont été finalement quelque peu réduites dans leur étendue, de même que retardées dans leur exécution.

Un communiqué officiel publié aujourd'hui, à la suite de nouvelles négociations poursuivies à Vienne par le comte Tisza, précise les termes de l'entente intervenue. Je résume ci-après, en tenant compte des commentaires simultanément publiés, la note officieuse dont il s'agit.

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 275.

L'augmentation du contingent arrêtée entre les deux Gouvernements et dont bénéficiaient l'armée commune, la marine et les deux landwehrs, a été définitivement réduite à 31.300 hommes (au lieu de 40.000).

D'autre part, si désirable que soit apparue l'application rapide et prochaine des mesures de transformation militaire que l'augmentation du contingent a pour but de réaliser, il a fallu tenir compte des capacités financières des deux États. L'exécution du nouveau programme de réorganisation sera donc répartie sur plusieurs exercices, trois à cinq, prévoit-on, et l'on ajoute qu'en transigeant sur ce point, l'administration militaire est allée jusqu'à l'extrême limite de la responsabilité qu'elle peut assumer, dans les circonstances extérieures actuelles, pour garantir la sécurité de la monarchie.

Personne ne doute d'ailleurs que, suivant un usage constant adopté pour l'exécution des précédents programmes militaires et navals, on reviendra sur cette concession dès que les circonstances le permettront.

L'augmentation du contingent sera répartie de la manière suivante :

Armée commune	16.500
Marine	1.500
Landwehr autrichienne	7.300
Honved hongroise	6.000
Total	31.300

Au point de vue général, lorsque la mesure aura eu son plein effet, on calcule que l'état du contingent annuel de la monarchie présentera les chiffres suivants :

Armée commune	171.500
Marine	6.000
Landwehr autrichienne	34.296
Honved hongroise	31.000
Tyrol et Vorarlberg	1.004
Bosnie-Herzégovine	7.763
	251.563

soit, pour deux classes et en ajoutant les officiers, sous-officiers et rengagés de toute catégorie, un effectif de paix d'environ 600.000 hommes permettant de mobiliser sur le pied de guerre une armée de campagne de 2 millions de soldats complètement exercés.

En ce qui concerne la réorganisation militaire proprement dite, l'augmentation du contingent doit principalement servir à améliorer les effectifs de

l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et des troupes techniques. De nouvelles formations ne sont pas prévues, sauf pour les deux dernières armes.

Les récents événements extérieurs ont démontré la nécessité absolue de relever d'une façon permanente les effectifs de paix des compagnies d'infanterie stationnées dans les régions frontières. L'administration militaire, comme le Gouvernement, désire pouvoir éviter à l'avenir de convoquer, à la moindre alerte au dehors, des réservistes qu'il faut ensuite maintenir de longs mois sous les drapeaux au prix d'une lourde charge pour les intéressés et de graves dommages économiques et financiers pour l'État.

Toutes les compagnies d'infanterie cantonnées à la frontière seront portées à l'effectif de présence de 120 hommes, ce qui, pour 160 bataillons à 4 compagnies, absorbera environ 9.600 hommes.

La situation des compagnies d'infanterie en garnison dans l'intérieur de la Monarchie serait indirectement améliorée du fait qu'elles ne s'affaibliraient plus à l'avenir en détachant des hommes dans les bataillons de la frontière. Leur effectif pourrait donc, de ce chef et à l'aide des ressources nouvelles en hommes, être progressivement amené au chiffre prescrit de 93 hommes, qui n'a jusqu'ici jamais été atteint.

Les sections de mitrailleuses de l'infanterie et de la cavalerie tirent actuellement leurs recrues des effectifs des compagnies et des escadrons qui en sont affaiblis d'autant. A l'avenir ces unités disposeront d'un effectif spécial de recrues. En temps de guerre, chaque régiment d'infanterie doit posséder 4 sections de mitrailleuses (1 par bataillon). Il ne dispose actuellement que de deux ou trois. L'augmentation du contingent permettra d'assurer le nombre prévu par l'organisation de l'armée et d'augmenter aussi les sections de mitrailleuses adjointes à la cavalerie.

L'amélioration des effectifs de la cavalerie résultera de l'autonomie des effectifs des sections de mitrailleuses et des diverses institutions techniques relevant des armes à cheval.

L'augmentation de l'artillerie de campagne est depuis longtemps considérée comme une question vitale. Tandis que l'Empire allemand, la France et la Russie possèdent respectivement l'un 70 à 80, l'autre plus de 72 et la troisième plus de 64 pièces par division d'infanterie, l'Autriche-Hongrie reste bien au-dessous de cette proportion. Il sera donc procédé aussi rapidement que possible à l'augmentation tant de l'artillerie de campagne que de l'artillerie lourde. Tout d'abord, chaque régiment d'artillerie de campagne et, aussitôt que faire se pourra, chaque régiment d'obusiers de campagne, recevra une cinquième (ce qui est presque déjà fait) et une sixième batterie et, chaque régiment d'artillerie lourde sera complété par une troisième batterie. On prévoit enfin la création d'une nouvelle division d'artillerie montée qui est actuellement en voie d'exécution.

Une fois ce programme réalisé les divisions d'infanterie disposeraient chacune de 72 pièces. L'artillerie lourde, à trois batteries par division, constituerait l'artillerie à la disposition du commandant de corps d'armée et pourrait, suivant les besoins, être employée au renforcement de l'artillerie divisionnaire.

La régularisation des effectifs des troupes techniques porterait sur le régiment des chemins de fer, les bataillons de télégraphe, le corps d'aviation, auxquels un contingent de recrutement spécial serait affecté.

Les nouvelles formations ne comprendraient, en dehors de celles mentionnées plus haut pour l'artillerie (5e et 6e batteries d'artillerie et d'obusiers de campagne, 3e batterie d'artillerie lourde, division d'artillerie montée) que la constitution d'un deuxième régiment de chemins de fer qui tiendrait garnison en Hongrie.

Comme les deux landwehrs forment partie intégrante de l'armée en campagne et doivent être mobilisées en même temps que celle-ci, les réformes à y introduire et qui étaient déjà prévues par le programme de 1912 ne sauraient être plus longtemps retardées. On se borne à indiquer que, comme pour l'armée commune, elles porteront sur le relèvement des effectifs des trois armes et l'augmentation du matériel d'artillerie. Notamment les divisions d'infanterie des deux landwehrs recevraient le même appoint d'artillerie que celles de l'armée commune. Cette organisation est d'ailleurs déjà en cours d'exécution.

Telles sont les indications de source officielle qui ont été données jusqu'ici à la presse en vue d'expliquer la portée et de justifier la nécessité de l'augmentation du contingent. En l'absence de l'Attaché militaire de cette ambassade actuellement en congé régulier, j'ai chargé le Conseiller, M. Ribot, de recueillir ces renseignements qui permettront peut-être de mettre au point les informations et appréciations déjà publiées par la presse française au sujet de l'effort militaire austro-hongrois.

Je ne manquerai pas de fournir à Votre Excellence un rapport analogue au sujet du programme naval, dès qu'il sera plus aisé de voir clair dans des informations jusqu'ici assez confuses et contradictoires. Je me borne donc aujourd'hui à signaler que la mise en chantier d'une nouvelle division de 4 superdreadnoughts destinée à remplacer dans la marine austro-hongroise les 3 cuirassés de la classe « Monarch » n'est point une nouveauté. La dépêche de cette ambassade n° 259 du 12 octobre 1912 [1] et un rapport adressé à la même époque au ministère de la Marine par l'Attaché naval ont indiqué simultanément que cette mesure était adoptée en principe.

L'administration de la marine austro-hongroise a obtenu l'année dernière

[1] Reproduite dans le tome IV, 3e série, sous le numéro 137.

des crédits supplémentaires de 13 millions pour 1913 et pour 1914; elle a été en outre autorisée à disposer par anticipation et sur les mêmes exercices des crédits extraordinaires (27 millions) afférents aux constructions navales pour 1915 et 1916, d'après la loi militaire de 1910. Ces avances et crédits nouveaux étaient destinés à permettre d'accélérer l'exécution du programme naval en cours, dont la réalisation devait ainsi se trouver avancée de deux ans. On prévoyait donc, et le commandant de la Marine n'avait fait aucun mystère de ses intentions à ce sujet, que le futur programme naval pourrait être déposé dès 1914, au moment où le précédent approcherait de son achèvement.

Le développement pris par la question de l'équilibre des forces navales dans la Méditerranée à la suite de l'occupation de la Tripolitaine et des îles de la mer Egée et des groupements hypothétiques des diverses Puissances maritimes, a eu sans aucun doute pour effet d'inciter la marine austro-hongroise à faire un nouvel effort qui consiste à avancer d'un an le dépôt et la mise à exécution du programme prévu seulement pour 1915. Il est d'ores et déjà certain que ce programme comportera la construction d'une division navale de 4 cuirassés du modèle le plus puissant comme artillerie, ainsi que de diverses unités annexes. Ce qui très probablement est encore en discussion, ce sont les voies et moyens à trouver pour faire supporter ces dépenses nouvelles et considérables par des budgets très obérés et que l'augmentation du contingent va grever encore de charges assez lourdes. Les ménagements à observer expliquent, à mon sens, les renseignements contradictoires qui ont été donnés jusqu'ici à la presse et dans lesquels se reflètent assez exactement les deux données du problème : nécessité pour la monarchie de faire à bref délai un nouvel effort naval qui lui permettrait de jouer dans l'avenir un rôle important dans la Méditerranée orientale, et difficulté de faire accepter d'ores et déjà par l'opinion les charges financières qui en découlent nécessairement.

325.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 194. *Sofia, 15 octobre 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 octobre.)

L'ukase de dissolution de la Sobranié a paru hier à l'*Officiel;* les prochaines élections ont été fixées au 24 novembre (7 décembre). Les portefeuilles vacants ont été pourvus. La censure et l'état de siège ont été supprimés; la campagne électorale va s'ouvrir après un acte qui affirme la volonté du ministère de se maintenir résolument au pouvoir et de diriger le pays. Dans cette entreprise audacieuse, MM. Radoslavoff, président du Conseil, Ghenadieff, Ministre des

Affaires étrangères, Tontcheff, Ministre des Finances, qui représentent l'union des trois partis austrophiles, sont entièrement d'accord avec le Souverain. Dans le Conseil de couronne du 9 octobre, quelques heures avant de partir pour chercher en Hongrie un repos nécessaire, le Roi Ferdinand a renouvelé à ses Ministres l'assurance de sa confiance. Entre eux et lui, il y a beaucoup plus qu'une conformité de vues; il y a pacte, pour ne pas dire complicité.

Après les événements extraordinaires et finalement désastreux que vient de traverser la Bulgarie, la grande affaire des partis est la recherche des responsabilités. Un jour ou l'autre sonnera l'heure de la reddition des comptes. Il faut que chacun soit prêt à s'expliquer, prépare sa défense et ses accusations. J'ai pu m'assurer que, parmi les partisans du ministère comme dans l'entourage du Souverain, la version est la même. La Russie est la grande coupable; c'est elle qui a empêché la marche sur Constantinople, après la prise d'Andrinople; c'est elle qui, manquant à sa parole, a permis aux Serbes de demander la revision du traité de partage de la Macédoine; c'est elle enfin qui a lâché la Roumanie sur la Bulgarie. On absout complètement le général Savoff d'avoir déchaîné la guerre par une agression sans ordre et il faut bien l'absoudre puisque l'on dit tout bas, en attendant qu'on le dise bientôt tout haut, qu'il était d'accord avec le Roi et même poussé par lui. Cette guerre devait être victorieuse pour la Bulgarie; tôt ou tard, malgré de premiers échecs, elle eût triomphé des Grecs et des Serbes. C'est l'intervention de la Roumanie qui a tout perdu. Or, cette intervention, qui en est responsable sinon MM. Guéchoff et Daneff qui, trompés par leur aveugle confiance dans la Russie, n'ont pas su faire à temps les sacrifices nécessaires? Voilà la thèse que soutiennent les amis du Roi et du ministère; voilà celle que la presse et les candidats officiels vont soutenir devant les électeurs.

Contre les actes et les accusations vigoureuses de leurs adversaires, les partis zankoviste et narodniak, qui occupent actuellement les trois quarts des sièges à la Sobranié, paraissent désemparés. Malgré l'abolition de la censure, leurs journaux n'ont pas répondu comme il eût fallu. M. Daneff, bouc émissaire de l'opinion, dont l'incapacité tourne en proverbe, a esquissé dans la *Bulgaria* une timide défense. M. Théodoroff, qui remplace M. Guéchoff à la tête du parti narodniak, a fait du moins dans le *Mir* une révélation sensationnelle. Dans le numéro du 9 octobre, il a publié, ne pouvant la lire à la tribune, le texte de la lettre adressée au Roi le 23 juin/6 juillet par les chefs de l'opposition, actuellement au ministère, MM. Radoslavoff, Ghenadieff et Tontcheff. Cette lettre est une attaque directe contre la Russie et une invitation pressante à un rapprochement intime avec l'Autriche-Hongrie. Je joins ici ce curieux document sur lequel j'aurai à revenir dans la suite de ce rapport. Cette manifestation mise à part, les partis russophiles semblent être frappés d'apathie et se résigner d'avance à la défaite.

Je crois qu'on peut trouver deux raisons à cette inertie d'un parti hier encore si puissant, si populaire et auquel les arguments ne semblent pas manquer. La première est la lassitude générale. La masse de la population, si éprouvée par la guerre, ne demande que la tranquillité et ne s'occupe que de ses intérêts matériels. Le Gouvernement, quel qu'il soit, n'éprouverait de difficulté qu'à une politique belliqueuse. S'il se consacre à une tâche réparatrice, il aura l'opinion pour lui. Tant de fois trompé par les politiciens macédoniens qui l'exploitent, le brave paysan bulgare ne demande qu'à travailler en paix et à s'acquérir un peu de bien-être. Après ses terribles souffrances, il demeure indifférent.

La seconde raison, et la plus grave, est l'abstention de la Russie, qui jusqu'ici menait généralement elle-même ses partisans à la lutte. La politique de la Russie à Sofia paraît en voie de transformation complète. Soit qu'elle n'ait plus confiance dans les destinées de la Bulgarie, soit qu'elle soit lassée de son ingratitude prolongée et renouvelée, soit qu'elle craigne son esprit d'aventures, soit enfin qu'elle oublie de plus en plus sa vocation balkanique, la Russie paraît se dégoûter de ces luttes intérieures bulgares auxquelles elle prenait autrefois une part si âpre et si impérieuse. Avant de quitter Sofia, le Ministre de Russie, M. Nékloudoff m'a dit qu'il était constamment sollicité par des Bulgares russophiles de pousser son Gouvernement à s'opposer à la conclusion d'un emprunt avec la France, tant que le parti austrophile serait au pouvoir. Ce serait sans nul doute un moyen infaillible de le faire tomber. M. Nékloudoff n'a pas répondu à ces instances : «A quoi bon? m'a-t-il dit. Ghenadieff nous craint et nous ménagera. Pourra-t-il faire avec l'Autriche autre chose que ne faisaient déjà nos propres amis? Ceux-ci étaient bien plus gênants pour nous. Leurs exigences perpétuelles et leurs mensonges étaient une source continuelle de difficultés. Les Stamboulovistes viendront à nous en suppliants et réserveront pour mon collègue d'Autriche leurs aspérités. D'ailleurs, s'il faut tout dire, la présence au pouvoir d'un ministère austrophile, qui paraît devoir s'établir pour quelques années, sera pour la Russie une excellente excuse pour opérer un lâchage complet de la Bulgarie. Tel me paraît être le point de vue qui l'emporte de plus en plus à Saint-Pétersbourg». Ces paroles se passent de commentaires.

Le Chargé d'affaires de Russie a cru devoir se rendre hier auprès de M. Ghenadieff pour lui demander des explications au sujet de la lettre publiée dans le *Mir* par M. Théodoroff et dont j'ai entretenu plus haut Votre Excellence. Le Ministre des Affaires étrangères n'est pas homme à se troubler pour si peu. Il a reconnu sans hésitation l'authenticité de cette lettre : «Nous l'avons écrite, a-t-il dit, avant d'entrer au ministère; nous ne l'écririons plus aujourd'hui. M. Daneff nous avait en effet affirmé que la Russie s'opposait à une entente de la Bulgarie avec la Roumanie, qu'une telle entente lui paraissait une provo-

cation contre elle, et cette affirmation nous a dicté notre lettre. Des recherches entreprises après notre entrée au ministère dans la correspondance de nos agents à Saint-Pétersbourg et à Bucarest nous ont prouvé la fausseté des paroles de M. Daneff. Au contraire, la Russie n'a cessé de nous soutenir près du Gouvernement roumain et de lui prêcher la conciliation. Nous ne gouvernerons jamais contre elle et nous la prions de nous conserver sa bienveillance ». Ainsi se vérifie déjà la prédiction de M. Nékloudoff.

En somme, il est probable que le ministère Radoslavoff, s'il parvient à s'asseoir, et même, comme il l'espère, à s'assurer quelques années de pouvoir, continuera la politique de balance qui a toujours été celle de la Bulgarie. Elle ne peut se détacher complètement ni de la Russie ni de l'Autriche. Dernièrement mariée avec la Russie, si j'ose risquer cette comparaison, elle flirtait avec l'Autriche; peut-être va-t-elle changer les rôles. Mais celui du mari, qu'assume depuis quelque temps avec une ardeur extraordinaire le comte Tarnowski, aidé de son conseiller le baron de Mittag, n'est pas, comme on sait, le moins épineux. Il n'y a aucun fond à faire sur les engagements du Gouvernement bulgare, quand ils ne sont pas à *très brève échéance* ou même *immédiatement* réalisables, et il serait tout à fait vain de lui en demander d'autres. Je crois fermement que ces réflexions pourraient être méditées à Vienne et, de même, inspireraient utilement notre politique, si nous nous décidions à la conclusion d'un nouvel emprunt.

Mais le ministère Radoslavoff, né dans la tourmente et formé sans majorité parlementaire, réussira-t-il à se consolider, à « faire » les nouvelles élections et à s'assurer un avenir durable? Tout semble l'annoncer. Composé de Macédoniens audacieux et sans scrupules, il ne reculera devant aucun moyen pour triompher. M. Ghenadieff est personnellement, ainsi que le général Savoff, sous le coup de poursuites judiciaires votées par la Sobranié actuelle et que seule la Sobranié future, si elle lui est favorable, pourrait arrêter. C'est une garantie de son zèle. Le Roi soutient résolument des hommes dont l'énergie et l'intelligence lui inspirent confiance et dont il est d'ailleurs le prisonnier. On peut croire qu'il a raison et que le ministère actuel est le mieux fait pour assurer à la Bulgarie, dans une période critique de son histoire, le maintien de l'ordre, la réparation de ses forces militaires, économiques et financières. Ce sera un ministère réformiste, d'allures libérales et d'instinct autoritaire, qui se prêtera sans préjugé à toutes les combinaisons utiles, qui remettra à quelque temps de nouvelles aventures guerrières et auquel on ne pourra reprocher peut-être qu'un peu trop d'habileté dans la gestion des finances publiques.

Si, d'après les prévisions les plus autorisées, le ministère paraît devoir sortir vainqueur de la lutte, celle-ci n'ira pas cependant sans violences et, dans plusieurs circonscriptions, elle sera très chaude. Non seulement les partis

russophiles, mais les agrariens, parti socialiste agraire à tendances démagogiques, et les socialistes des villes se mettront à la tête des mécontents. A Sofia, de nouveaux journaux se fondent et le ton de la polémique s'élève tous les jours. Insensiblement les attaques se rassemblent et se circonscrivent autour du Roi qui jouira pour longtemps d'une solide impopularité. Il a mis dans le ministère actuel tout son espoir, mais, si j'en juge par le langage que tient à Constantinople le général Savoff, tel qu'il est rapporté par notre Ambassadeur dans la dépêche n° 680 [1], que Votre Excellence a bien voulu me faire tenir, je me demande si, par les stamboulovistes eux-mêmes, le Tsar Ferdinand ne sera pas bientôt découvert.

326.

M. de Poulpiquet du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 347. *Athènes, 15 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 octobre; Dir. pol., 28 octobre.)

D'informations officieuses qui me sont parvenues de divers côtés, je crois pouvoir conclure que le Gouvernement de la République a décidé de ne laisser faire aucune avance par la finance française aux États balkaniques, tant que la paix ne sera pas définitivement conclue entre eux.

C'est là une mesure fort sage et à laquelle j'applaudis d'autant plus qu'elle me paraît la seule efficace pour calmer les adversaires en présence et les empêcher de se jeter dans de nouvelles aventures. Je me permettrai cependant de suggérer à Votre Excellence d'y apporter un tempérament, non dans l'intérêt de nos emprunteurs, mais dans le nôtre.

La Grèce a, comme vous le savez, pris depuis un an l'habitude de s'adresser au commerce français pour les fournitures de l'armée qui se sont montées, depuis le jour de la mobilisation, au chiffre respectable de 35 millions de francs. Accoutumées, jusqu'ici, à des règlements à court terme, nos maisons ne seront peut-être pas disposées dans l'avenir à attendre, pour présenter leurs factures, que le Gouvernement hellénique ait pu se procurer des fonds. De là, le danger de voir ce gros client nous échapper et se tourner vers des étrangers qui lui consentiraient des crédits assez longs, dussent-ils même être onéreux. Cet éloignement nous serait d'autant plus préjudiciable qu'on pourrait craindre qu'il ne devînt définitif.

[1] Ci-dessus reproduite à la date du 19 septembre, sous le numéro 170.

J'ai donc été amené à penser que, sans remettre au Gouvernement grec des sommes lui permettant d'entrer en campagne, on pourrait peut-être lui laisser entendre que nos banques escompteraient, dans telles conditions à déterminer, les créances contractées par lui *envers des maisons françaises* pour les besoins urgents de l'entretien de l'armée.

La sollicitude de Votre Excellence pour les intérêts de notre commerce extérieur m'est trop connue pour qu'il me paraisse utile d'insister sur les avantages que présenterait pour nous une combinaison de ce genre, qui serait tout à notre bénéfice, et n'atténuerait pas, je crois, la force de la pression que nous sommes en mesure d'exercer sur les États balkaniques en vue de les amener à une politique pacifique.

327.

M. de Montille, Chargé d'affaires de France à Lisbonne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 175. *Lisbonne, 15 octobre 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 octobre.)

La presse portugaise s'intéresse presque exclusivement à la politique intérieure et aux scandales locaux. Elle ne pouvait manquer cependant de consacrer un certain nombre d'articles au voyage que vient de faire en Espagne M. le Président de la République. Les commentaires publiés par elle à cette occasion sont presque tous inspirés soit par un sentiment d'amour-propre blessé de ce que M. Poincaré ne soit pas venu en Portugal, alors que M. Loubet y était venu, soit de crainte que la souveraineté portugaise ne fût quelque jour mise en péril par une Espagne rendue plus entreprenante par suite de ses rapports plus cordiaux avec la France et l'Angleterre.

Depuis près d'un mois, les journaux d'opposition, faisant le procès du régime actuel, reprochaient au Gouvernement de ne pas maintenir le prestige du pays au point de vue international et en donnaient comme preuve le fait que M. Poincaré ne profiterait certainement pas de son voyage dans la péninsule ibérique pour venir à Lisbonne, alors que M. Loubet, se trouvant reçu dans les mêmes conditions que lui à la cour de Madrid, n'avait pas manqué de se rendre en Portugal. Pour répondre à ces critiques, les journaux dévoués au Gouvernement firent valoir que M. le Président de la République française n'avait aucune raison de se *rendre pour le moment* à Lisbonne et que, dans ces conditions, son abstention n'avait rien de blessant pour l'amour-propre portugais.

Cette raison était trop décisive pour satisfaire les mécontents et le journal *Capital*[1], sous la plume de M. Aquilino Ribeiro, son correspondant à Paris, annonça que M. Poincaré, sur les conseils de M. Loubet, était disposé à venir à Lisbonne en quittant Madrid, mais qu'il désirait y venir incognito, dans le double but de manifester ses sympathies à un pays qui s'était donné des institutions démocratiques, sur le modèle de la France, et de s'y faire délivrer un brevet de républicain «bon teint» qui pourrait lui être utile vis-à-vis de certains républicains de France. Cette information fantaisiste a trouvé quelque créance à Lisbonne, surtout à la suite d'un court voyage qu'y fit M. Joao Chagas à la fin de septembre et qui semblait pouvoir préparer la venue de M. le Président de la République.

Les gens sérieux se sont plutôt préoccupés de savoir si un rapprochement entre la France, l'Angleterre et l'Espagne n'allait pas modifier l'attitude de l'Espagne vis-à-vis du Portugal. Actuellement, à en croire les journaux portugais, l'Espagne remplirait tout au plus avec correction ses devoirs internationaux à l'égard du Portugal. Trouvant de nouveaux appuis dans une entente plus étroite avec la France et la Grande-Bretagne, ne serait-elle pas tentée d'encourager ouvertement les royalistes portugais dont déjà elle tolère la présence sur son territoire, jusqu'au jour où elle-même trouverait un prétexte pour intervenir directement dans les affaires du Portugal? Quelques journaux ont développé cette idée qu'est venue confirmer la publication faite par le *Daily Telegraph* des bases d'une future entente entre la France et l'Espagne, dont le paragraphe VIII serait ainsi conçu : «Au cas où les événements rendraient nécessaire l'intervention de l'Europe en Portugal, il sera tenu compte de la situation géographique de l'Espagne».

Le texte de cette prétendue entente éventuelle, démentie depuis, a été reproduit par le *Dia*, le *Commercio* et par une feuille de Porto, mais ni les uns ni les autres, n'y ont trouvé prétexte à attaques contre notre pays. Je n'en ai d'ailleurs relevé dans aucun des journaux importants publiés à Lisbonne. Et si quelques-uns ont reproduit des passages d'articles empruntés à des journaux d'outre Rhin, il ne les ont fait suivre d'aucun commentaire désobligeant à l'égard de la France. Dans l'ensemble au contraire, ils se sont montrés sympathiques à la France et à M. le Président de la République française qui jouit ici du plus grand prestige.

(1) Numéro du 28 septembre.

328.

M. de Berne-Lagarde, Vice-Consul de France à Monastir,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 37. *Monastir, 15 octobre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 25 octobre; Dir. pol., 27 octobre.)

En dépit des assurances données tant à Vienne qu'à Belgrade par M. Pachitch et par M. Spalaïkovitch [1], l'autorité militaire a poursuivi fiévreusement les préparatifs qu'elle avait commencés pour organiser une expédition en Albanie. C'est ainsi que les transports de vivres et de munitions de Vélès et de Monastir vers la vallée du Drin n'ont pas cessé un seul instant depuis plus de trois semaines et que deux nouveaux régiments d'infanterie, le deuxième et le troisième, ainsi que le premier régiment d'artillerie sont venus par la route de Vélès à Monastir et ont été dirigés sur Okhrida. De sorte qu'à l'heure actuelle on a reconstitué dans le département de Monastir une division de la Morava à l'effectif de 20.000 hommes, y compris l'artillerie divisionnaire, ayant à sa tête le colonel Jivanovitch, commandant de la division de Monastir.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire savoir à Votre Excellence dans mes précédentes communications, les Serbes ont franchi le Drin et pénétré dans les anciens cazas de Mat et de Malissie ainsi que dans les territoires situés à l'Ouest du lac d'Okhrida. Il est exact, que d'ordre supérieur, la marche en avant a été arrêtée ces jours-ci, mais les troupes continuent à occuper toutes les positions stratégiques conquises par elles.

Il y a lieu de signaler, comme indice de modération, que la commission de délimitation serbo-grecque a reçu l'ordre de ne pas pousser jusqu'à la cote 2150 et d'arrêter momentanément ses travaux en deçà du lac d'Okhrida.

Ce n'est que plus tard que l'on saura exactement ce qui s'est passé sur le théâtre des opérations serbo-albanaises. On assure que toute la population de Dibra et des environs qui a été en mesure de fuir s'est réfugiée du côté d'Elbassan et que les Serbes ont commis de nombreux excès contre les personnes et contre les biens.

De nouveau l'autorité militaire a interdit la correspondance télégraphique chiffrée.

[1] Voir au sujet des assurances données par M. Spalaïkovitch, le télégramme de Belgrade du 12 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 309 (note). Sur la réponse faite le 15 octobre à M. de Storck, voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièces n°s 8834 et 8835.

D'autre part, M. Pachitch, revenant de Perse, s'était arrêté à Vienne au commencement d'octobre et avait dit, le 3, au comte Berchtold que le désir de la Serbie était d'entretenir des relations amicales avec l'Autriche (*ibid.*, pièce n° 8779).

329.

Note pour le Ministre.

Paris, 16 octobre 1913.

Un certain nombre des rédactions arrêtées à Londres d'un commun accord entre Sir Eyre Crowe et MM. de Fleuriau et Dupeyrat [1] ont été remises en question sur les observations présentées par M. White, Chargé d'affaires d'Angleterre à Tanger, visiblement irrité de la récente campagne de la presse officieuse française au Maroc et désireux, par suite, de faire échouer nos nouvelles demandes, dont il craint sans doute que l'acceptation reçoive l'apparence d'un échec pour la politique anglaise et son représentant.

Des dernières communications de Londres, il résulte que si le Foreign Office fait des objections aux projets des articles relatifs au délégué du khalifa et à la nomination du nadir et du cadi, il semble cependant disposé à céder sur ces deux points, comme aussi sur la désignation du président du comité de contrôle.

Par contre, il se montre nettement défavorable au maintien du *statu quo* en matière de police militaire et à la simplification de la formule du pourcentage.

Sur l'insistance de M. Cambon, le Foreign Office a consulté de nouveau M. White. On attend sa réponse.

D'autre part le Chargé d'affaires d'Espagne est venu, d'ordre de son Gouvernement, exprimer le vœu du Ministre d'État de recevoir le plus tôt possible les nouveaux textes que M. le Ministre aurait promis, pendant son séjour à Madrid, d'envoyer dès son retour en France*.

[1] Voir, à la date du 28 septembre, la lettre de M. Dupeyrat, reproduite sous le numéro 164 et, à la date du 5 octobre, le télégramme à Londres, reproduit sous le numéro 260.

* Annotation du Ministre : *17 octobre.*

Il faut insister fermement au Foreign Office pour faire adopter nos formules qui sont tout à fait équitables et que je considère comme indispensables *pour donner satisfaction à l'opinion francaise.*

Envoyer également à Madrid le texte de nos contre-propositions avec des instructions à M. Geoffray pour les faire accepter par le Gouvernement espagnol.

Insister à Londres comme à Madrid sur l'urgence extrême d'une solution. La rentrée prochaine du Parlement la rend nécessaire.

330.

Note de la légation de Serbie.

16 octobre 1913.

Après avoir rejeté du territoire serbe les bandes albanaises, et après avoir occupé les positions stratégiques les plus indispensables en vue de la protection contre de nouvelles attaques, l'armée serbe a reçu l'ordre de s'arrêter et de ne pas marcher plus en avant dans l'Albanie. Les troupes serbes resteront donc provisoirement sur ces positions jusqu'au moment où la paix sera assurée par la fixation définitive des frontières respectives.

En présence de l'effervescence révolutionnaire en Albanie, ainsi que du manque complet d'une autorité gouvernementale qui serait à même d'y rétablir l'ordre; vu surtout que, dans cet état de choses, l'éventualité, la probabilité même de nouvelles agressions contre la Serbie n'est point exclue, l'ordre a été enjoint à notre armée de se borner dans ces cas au repoussement des agresseurs.

331.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Rome, Vienne, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Londres, Athènes.

T. n°s 924, 943, 838, 986, 978, 1112, 641.

Paris, 16 octobre 1913, 20 h. 20.

Le Chargé d'affaires d'Italie est venu me demander s'il est exact que le Gouvernement de la République ait proposé de régler la question des îles égéennes en prenant pour seul criterium la nationalité des habitants, ce qui équivaudrait à les attribuer toutes à la Grèce; le Gouvernement italien estime que ce criterium ne saurait s'appliquer aux îles égéennes dont le sort doit être fixé «d'après l'intérêt général de l'Europe».

J'ai répondu au prince Ruspoli que le Gouvernement de la République n'a fait aucune proposition quelconque au sujet des îles. Quand la question se posera de nouveau devant les Puissances, il s'inspirera des trois considérations suivantes qui lui paraissent également décisives : 1° la nationalité des insulaires, 2° la sûreté du littoral ottoman, 3° l'équilibre des forces dans la Méditerranée.

Pour votre information.

332.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 450. Très confidentiel. *Berlin, 16 octobre 1913, 18 h. 15.*
(*Reçu :* 21 h. 35.)

Réponse à votre télégramme 922 [1].

Très confidentiel : J'ai, suivant les prescriptions de Votre Excellence, appelé l'attention du Sous-Secrétaire d'État sur le caractère offensant de certaines parties du programme des fêtes du centenaire de la bataille de Leipzig.

M. Zimmermann m'a assuré avoir fait le possible pour que les cérémonies à Leipzig même revêtent un caractère qui n'aura rien de blessant pour nous et, quant à la manifestation qui doit avoir lieu le 19 à Berlin, il m'a assuré qu'il ferait le nécessaire pour éviter ce qui pourrait revêtir un caractère offensant pour la France : il s'entendra à cet effet avec le service de la police.

333.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Rome, Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Madrid.

T. n°s 944, 1113, 925, 839, 987, 979, 198. Très confidentiel.
Paris, 16 octobre 1913, 22 h.

Les affaires d'Albanie et le voyage de M. le Président de la République en Espagne ont offert récemment au directeur des Affaires politiques l'occasion d'affirmer (selon mes instructions) au Chargé d'affaires d'Italie tout le prix que le Gouvernement de la République attache à entretenir d'amicales et confiantes relations avec le Cabinet de Rome.

En réponse à cette affirmation, le prince Ruspoli est venu lire à M. Paléologue un télégramme ainsi conçu : « Vous pouvez dire à M. Paléologue que les sentiments amicaux du Gouvernement français sont sincèrement partagés par le Gouvernement royal. Je présume que le Gouvernement de la République se réserve de nous faire connaître bientôt sous quelle forme pratique

[1] Ci-dessus reproduit à la date du 15 octobre sous le numéro 322.

ces sentiments réciproques devront se traduire, afin de mettre en harmonie les intérêts des deux pays dans la Méditerranée, comme il a été fait pour l'Afrique. »

Pour Rome : Je fais connaître cette déclaration au Gouvernement britannique, en vue de l'associer à notre action diplomatique. Veuillez, sans plus de retard, remercier le marquis de San Giuliano.

Pour Londres : Veuillez communiquer cette déclaration à Sir Edward Grey et vous concerter avec lui pour la suite qu'elle comporte.

Pour les autres postes : Je vous ferai connaître ultérieurement la suite que j'aurai donnée, de concert avec le Gouvernement britannique, à cette déclaration.

334.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Rome, Constantinople, Saint-Pétersbourg.

T. nos 926, 840, 945, 980, 988. *Paris, 16 octobre 1913, 22 h. 15.*

(Suite à mon télégramme du 13 octobre.)[1].

La Commission de contrôle étant entrée en fonctions à Valona, j'estime que la commission des amiraux à Scutari peut être dissoute. Les pouvoirs civils et le commandement des détachements seront transférés au plus ancien des commandants de détachements. Celui-ci aura le contrôle supérieur des services organisés antérieurement par la commission des amiraux jusqu'à ce que la Commission de contrôle ait désigné un gouverneur civil ou une autorité supérieure pour Scutari. Le détachement français est maintenu jusqu'à nouvel ordre.

Je suis d'accord sur ce qui précède avec le Gouvernement britannique et je vous prie de faire connaître la manière de voir du Gouvernement de la République au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Pour Rome : Les indications qui précèdent répondent à vos télégrammes 182 et 183[2]. D'après un télégramme du capitaine de vaisseau français à Scutari, l'amiral italien partage les vues exposées ci-dessus.

(1) Voir ci-dessus n° 312.

(2) Télégrammes du 12 et du 13 octobre annonçant qu'il y avait accord entre la manière de voir du Gouvernement italien et celle du Gouvernement français au sujet de l'Albanie et que le Gouvernement italien acceptait la transmission à des sous-commissions des pouvoirs exercés par la Commission de Scutari.

335.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 451, 452. *Berlin, 16 octobre 1913, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 55, 22 h. 35.)

Le Gouvernement impérial a reçu ce matin de Vienne une dépêche [1] lui annonçant que le Gouvernement austro-hongrois était décidé à demander à Belgrade l'abandon des positions occupées par l'armée serbe au delà de la frontière albanaise; sinon le Gouvernement de Vienne se verrait obligé de donner un délai au Gouvernement serbe pour cette évacuation, et, en cas d'inexécution, entrerait en action.

La chancellerie autrichienne exprimait l'espoir que, cette fois, elle pouvait compter sur le concours du Gouvernement allemand.

L'Italie se montre également empressée d'agir sur le Gouvernement serbe [2].

La chancellerie allemande a été impressionnée par le ton de la communication autrichienne. Elle est disposée à soutenir son alliée [3] et à presser le Gouvernement de Belgrade de céder pour éviter des complications incalculables.

Le Sous-Secrétaire d'État m'a entretenu de cette question dont il avait parlé à mon collègue d'Angleterre. Il craint que, si l'Autriche entrait en ligne, la Bulgarie, l'Albanie et peut-être la Turquie n'y entrent aussitôt, ce qui pourrait entraîner toute l'Europe. Il espère donc que, dans leur intérêt, les Serbes ne s'obstineront pas et il m'a exprimé l'espoir que les Puissances de la Triple Entente éviteront ce qui pourrait amener, à la fin de cette période de conflits, une rupture entre les grandes Puissances jusqu'ici heureusement évitée [4].

Après que j'avais vu le Sous-Secrétaire d'État, le Chargé d'affaires de Serbie lui a fait, de la part de son Gouvernement, une communication relative aux points occupés par les troupes serbes au delà du Drin. Le Gouvernement de Belgrade déclare qu'il évacuera ces points dès que la situation le permettra

(1) Voir *Grosse Politik,* vol. 36, I, pièce n° 14160. Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie avait, le 15 octobre, fait connaître à M. Zimmermann la décision prise à Vienne (*ibid.,* pièce n° 14161).

(2) Sur l'attitude de l'Italie, voir *Grosse Politik,* vol. 36, I, pièce n° 14165.

(3) Voir *Grosse Politik,* vol. 36, I, pièce n° 14162.

(4) Ce télégramme 451 a été transmis le 17 octobre à 12 h. 55 à Pétersbourg 990, Londres 1115, Rome 946, Vienne 841, Constantinople 981, Sofia 606, Belgrade 538, Athènes 642, Cettigné 477, Bucarest 502.

et que, d'ores et déjà, il a donné l'ordre à ses troupes de s'arrêter et de se contenter de repousser les attaques.

D'après ce que m'a dit le Chargé d'affaires de Serbie, le Sous-Secrétaire d'État lui aurait dit que ce n'était pas suffisant et que les troupes serbes devaient rentrer dans leurs frontières.

336.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 249. Très confidentiel. *Cettigné, 16 octobre 1913, 19 h. 10.*
(*Reçu : 23 h. 50.*)

Par mon télégramme n° 238 [1], j'ai rendu compte à Votre Excellence de la surprise qu'éprouvèrent récemment les Ministres du Roi Nicolas en apprenant, tardivement et par voie indirecte, qu'une conversation avait eu lieu entre le Souverain et le Ministre d'Autriche au sujet de la possibilité d'un rapprochement austro-monténégrin.

A la suite de cet incident, le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères remirent au Roi, au nom du Gouvernement tout entier, un mémoire sur la politique étrangère du Monténégro. On y déclarait : 1° que la seule politique possible était celle de l'entente absolue avec la Russie et par la Russie avec la France et l'Angleterre; 2° qu'une union étroite avec la Serbie en était le corollaire (voir mes télégrammes 238, 239 et 246 [2]).

Le Roi témoigna tout d'abord une certaine irritation de cette démarche, mais, trois jours après, il rendait le mémoire aux Ministres avec une approbation explicite écrite et signée de sa main.

Le Prince héritier, mis au courant par le Ministre des Affaires étrangères, a déclaré qu'il approuvait complètement les termes du document en question.

J'ai reçu ces renseignements, à titre strictement confidentiel, du Ministre des Affaires étrangères lui-même qui a tenu à ce que je fusse informé de la ligne de conduite ainsi adoptée par le Gouvernement monténégrin.

[1] Le Ministre monténégrin des Affaires étrangères avait, au nom du Gouvernement, exprimé la surprise pénible éprouvée par ses collègues et par lui-même en apprenant la conversation du Roi Nicolas avec le Ministre d'Autriche (voir à la date du 5 octobre le télégramme de Cettigné reproduit sous le numéro 235). L'opinion du Ministre des Affaires étrangères était d'ailleurs que le Roi Nicolas «chercherait à leurrer l'Autriche par de belles promesses tout en ayant la ferme intention de ne pas les tenir».

[2] Le Gouvernement français avait mis comme condition à l'émission d'un emprunt monténégrin la cessation des intrigues menées par le roi Nicolas avec l'Autriche. Par ses télégrammes n°s 239 et 246, M. Delaroche-Vernet assurait que, d'après les déclarations de M. Plamenatz, l'on pouvait avoir confiance dans le Monténégro.

337.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 1076. Secret. *Paris, 16 octobre 1913.*

Dès la réception de votre dépêche n° 587 du 29 septembre dernier[1], j'ai signalé à M. le Garde des Sceaux et à M. le Ministre de la Guerre l'intérêt qu'il y aurait à soumettre à une étude, en fait et en droit, la question des engagements des mineurs dans la légion étrangère.

M. Étienne ayant approuvé cette suggestion, une commission interministérielle, présidée par M. Paléologue, Directeur des affaires politiques et commerciales, a été chargée de rechercher les mesures qui, sans porter préjudice à la légion, seraient de nature à fortifier devant l'opinion publique européenne la défense de cette institution.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour votre information personnelle, une copie du procès-verbal des délibérations de cette commission qui s'est réunie le 13 de ce mois.

Je me réserve de saisir très prochainement le Conseil des Ministres de cette question.

ANNEXE.

COMMISSION RÉUNIE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR EXAMINER DIVERSES QUESTIONS RELATIVES A LA LÉGION ÉTRANGÈRE.

Procès-verbal de la séance du 13 octobre 1913.

Secret.

Étaient présents :

M. Paléologue, Ministre plénipotentiaire, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères;

M. le général Legrand, sous-chef de l'État-major général de l'armée;

M. Louis Renault, Ministre plénipotentiaire, membre de l'Institut, jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères;

M. Boulloche, directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la Justice;

M. Matter, directeur du contentieux au ministère de la Guerre;

M. le général Guillaumat, directeur de l'infanterie au ministère de la Guerre;

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 216.

M. Camille Jordan, consul général, chef du bureau du contentieux administratif au ministère des Affaires étrangères.

En ouvrant la séance, le président, M. Paléologue, rappelle les critiques violentes que l'institution de la légion étrangère suscite, depuis quelques mois dans la presse allemande et il conclut : « Pour celles de ces critiques qui visent le principe même de la légion, le Gouvernement français n'a pas à s'en occuper. La France ne saurait, en effet, laisser contester son droit d'enrôler des étrangers, car ce droit est un corollaire direct de la souveraineté nationale. Toute réclamation de l'Allemagne à cet égard devrait donc être repoussée. Mais il est un point sur lequel il est permis de mettre en doute l'équité, sinon la légitimité, des dispositions administratives qui règlent le recrutement de la légion étrangère : la libre admission des jeunes étrangers entre dix-huit et vingt ans, alors que la majorité pour l'engagement militaire des Français est de vingt ans. Ce régime différentiel est-il fondé en droit et en équité ? Telle est la question soumise à la commission »

Après échange de vues entre les membres de la commission, M. Louis Renault s'exprime en ces termes :

« La situation de fait est celle-ci : les étrangers peuvent s'engager dans la légion étrangère, sans le consentement de leurs parents, à partir de dix-huit ans; les Français n'y sont admis librement qu'après vingt ans révolus.

« Cette différence se justifie-t-elle d'abord en droit? L'affirmative peut être soutenue au nom de la souveraineté nationale qui permet à un État de déterminer, comme il lui convient, le caractère et les conditions d'un engagement pris sur son territoire. Les règles de droit international privé et les conventions spéciales de La Haye ne sauraient être invoquées ici. La question est essentiellement de droit public. Du reste, on n'admet pas qu'un État soit *juridiquement* obligé de tenir compte d'une loi étrangère sur son territoire. Il ne semble donc pas qu'une réclamation de l'Allemagne à ce sujet puisse être admise en droit international et qu'il y ait vraiment ici une *question litigieuse* de nature à donner lieu à un arbitrage.

« Mais ce serait le cas de rappeler ici la maxime *Summum jus, summa injuria.* Il y a vraiment dans l'espèce *abus du droit.* Un État fixe librement l'âge auquel il estime qu'un individu est en mesure de prendre seul un engagement aussi grave que celui qui consiste à rentrer dans l'armée et surtout dans la légion étrangère; il n'est pas obligé de tenir compte de l'âge et de la majorité civile tels qu'ils sont fixés par la loi nationale ou telle loi étrangère, mais on ne peut guère comprendre que cette fixation ne soit pas uniforme et qu'elle varie suivant la nationalité des individus. La différence établie sur ce point est tout à fait choquante et ne peut guère se défendre devant l'opinion publique. Si une réclamation était adressée sur ce point et si elle était soumise à un tribunal arbitral, celui-ci ne pourrait la rejeter en se plaçant au point de vue juridique qu'en critiquant vivement le système en lui-même. Ce serait une triste victoire. »

La commission ratifie cette doctrine.

Le président, M. Paléologue, propose alors à la commission d'émettre le vœu que la différence établie entre les Français et les étrangers pour l'incorporation à la légion étrangère soit supprimée. Il fait valoir que, dans le cas d'un conflit contre

l'Allemagne, il importe éminemment d'assurer à la France les sympathies de toute l'opinion européenne : le jeu même de nos alliances y est intéressé.

La commission adopte le vœu qui lui est proposé.

Le président, M. Paléologue, expose ensuite qu'il y a grand intérêt, au point de vue politique, à ce que les mesures destinées à interdire désormais l'enrôlement des étrangers mineurs de vingt ans, ne soient pas divulguées. L'opinion allemande ne manquerait pas de voir, dans cette décision spontanée du Gouvernement français, une concession imposée, une sorte de capitulation. Ne pourrait-on, par exemple, adresser aux bureaux de recrutement une instruction qui attribuerait dorénavant aux commandants de corps d'armée le pouvoir de ratifier les engagements souscrits par des mineurs de vingt ans? On motiverait cette réforme en alléguant que trop souvent les mineurs de vingt ans se sont trouvés incapables de supporter les fatigues physiques auxquelles sont soumis les régiments étrangers. Une seconde instruction serait adressée secrètement aux commandants de corps d'armée pour leur prescrire de ne ratifier aucun engagement dont le signataire n'aurait pas produit l'autorisation de ses parents.

MM. les généraux Legrand et Guillaumat acceptent le principe de la combinaison, tout en se réservant d'examiner les moyens pratiques de la réaliser.

La commission se déclare également favorable à cette solution.

Le président, M. Paléologue, appelle enfin l'attention de la commission sur les engagements souscrits par des «anonymes», c'est-à-dire par des jeunes gens qui ne produisent aucune pièce d'état-civil, aucun document permettant de déterminer leur âge.

La commission estime que ces «anonymes» devraient être interrogés sur leur âge, lors de l'examen médical auquel ils sont obligatoirement soumis. Si, de cet examen, il ressortait qu'ils n'ont pas atteint la majorité de vingt ans, leur engagement ne serait pas ratifié.

La commission considère qu'elle a ainsi épuisé la question dont elle était saisie.

338.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 458. Très confidentiel. *Madrid, 16 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 octobre; Dir. pol., 21 octobre.)

Au cours de notre récent voyage à Carthagène, et particulièrement au cours de la route de retour, le Président du Conseil des Ministres et le Ministre d'État m'ont, à plusieurs reprises et successivement, questionné sur l'attitude politique de la Grèce au regard de la France au lendemain de la paix balkanique.

La préoccupation du Cabinet espagnol de savoir si le Gouvernement hellénique va s'orienter du côté de la Triple Entente n'est pas nouvelle; je l'ai constatée à plusieurs reprises[1]. On considérait d'une façon générale ici comme une chose absolument hors de discussion l'adhésion plus ou moins rapide de la Grèce à notre groupement de Puissances. L'incartade plus ou moins voulue du Roi Constantin et aussi quelques manifestations de la presse d'Athènes ont produit à Madrid une certaine émotion, exploitée bien entendu par les journaux, peu nombreux du reste, qui, plus ou moins ouvertement, déconseillent l'entente avec la France.

Sans qu'il y ait lieu d'attacher une bien grande importance à des manifestations de cette nature, il n'est pas bon cependant de fermer les yeux et de paraître les ignorer.

Les circonstances, et en premier lieu la volonté du Roi, ont engagé à un degré qu'il est difficile d'apprécier l'Espagne dans le sens de la Triple Entente. Mais les hommes politiques, et parmi eux la plupart des membres du Cabinet, tout en suivant le mouvement, ne laissent pas que de se préoccuper de ses conséquences et regardent sinon avec inquiétude, du moins avec un peu de préoccupation, du côté de Berlin. Il faudrait être dépourvu de tout sens politique pour ne pas comprendre et excuser un peu cet état d'esprit; il est, en effet, très vraisemblable que la chancellerie allemande ne modifiera pas, dans les circonstances présentes, l'attitude assez peu conciliante qu'elle a adoptée au regard de l'Espagne depuis que nos relations générales avec ce dernier pays se sont améliorées. C'est une politique cultivée avec plus ou moins de succès par l'Allemagne et dont nous avons à maintes reprises essuyé les effets à partir du moment où nous nous sommes rapprochés de l'Angleterre.

M'inspirant de cet état d'esprit, je me suis efforcé, dans mes récentes et assez fréquentes conversations avec des personnalités espagnoles, de faire ressortir la nécessité absolue pour ce pays, tant au point de vue de sa politique générale que de ses intérêts au Maroc, de s'orienter dans le sens de la Triple Entente. J'ai fait remarquer que cette entente était essentiellement pacifique et qu'elle en avait donné la preuve au cours des graves événements dont la Péninsule balkanique a été le théâtre. La présence du croiseur britannique dans les eaux de Carthagène au moment du séjour dans ce port de M. le Président de la République et du Roi Alphonse, présence si heureusement soulignée par le télégramme collectif des deux chefs d'État, a certainement contribué à donner du poids à mes propos[2]. Tout ce qui vient d'Angleterre est ici l'objet d'une considération toute particulière. Je ne suis pas très sûr que le Gouvernement

(1) Voir, en particulier à la date du 4 août, le rapport de M. Geoffray, ci-dessus reproduit sous le n° 32.

(2) M. Poincaré, dans le troisième volume de *Au service de la France. Neuf années de souvenirs*, p. 297 et 298, donne le texte de ce télégramme.

du Roi George ait attaché à l'envoi de ce navire une portée politique très grande. Mais chez les Espagnols elle en a eu une très considérable : elle a contribué à les pousser dans une voie dans laquelle ils s'engagent et dans laquelle, avec un peu de tact et d'aménité dans les formes, on peut les amener à s'engager de plus en plus.

Il y a lieu, dans cet ordre d'idées général, de ne pas perdre de vue la Grèce et, s'il m'était permis de formuler un avis, de ne rien négliger pour nous attacher, s'il est possible, le peuple hellène malheureusement vacillant et peu sûr dans ses affections et dans ses sympathies.

339.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 361. Très confidentiel. *Rome, 16 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 octobre; Dir. pol., 24 octobre.)

A l'occasion de mon retour à Rome, il était naturel que mon premier entretien (11 octobre) avec le Ministre des Affaires étrangères portât principalement sur l'état de nos relations. L'ancienneté de mes rapports avec le marquis de San Giuliano m'a permis de m'expliquer avec lui sur ce sujet plus librement et de lui dire ce qu'il me paraissait nécessaire de ne pas lui laisser ignorer.

En le remerciant de ses paroles obligeantes sur mon retour et la cause de mon absence, je lui ai dit que, bien qu'éloigné momentanément des affaires de mon poste, j'avais remarqué avec beaucoup de regret et de surprise les polémiques engagées par la presse italienne au mois d'août dernier contre la politique d'un Gouvernement dont les sympathies pour l'Italie ne pouvaient faire de doute pour personne. C'était à croire, en lisant ces attaques, que l'on revenait aux plus mauvais jours des dissentiments auxquels nos accords avaient mis heureusement fin et qu'une période de quinze ans d'amitié féconde était subitement effacée de l'histoire. Sans vouloir donner à cette campagne plus d'importance qu'il ne convenait, et en tenant compte des événements européens qui avaient altéré dans beaucoup d'esprits la juste notion des choses, il n'en restait pas moins qu'elle avait déconcerté en France les partisans les plus convaincus de l'entente franco-italienne et provoqué un sentiment de malaise et d'incertitude sur la stabilité de nos relations. Je ne pensais pas à mettre en doute les intentions du Gouvernement italien et son propos de se maintenir dans la voie où les deux pays avaient trouvé tant d'avantages. Ses déclarations sur la valeur de nos accords étaient là pour en témoigner.

Mais l'état de l'opinion publique était un élément capital dont aucun Gouvernement ne pouvait se passer pour faire rendre aux rapports des deux pays ce qu'on en devait attendre. On s'expliquait difficilement en France comment des manifestations de presse avaient pu assumer une allure hors de toute proportion non seulement avec leur cause, mais d'une façon aussi peu compatible avec l'état normal de nos relations. Il serait temps de revenir à une plus juste appréciation de la situation et de se rendre compte qu'elles ne peuvent être basées sur des malentendus, ni gouvernées par des attaques de presse et qu'elles doivent s'inspirer des sentiments d'amitié et de confiance qui ont fait dans le passé leur force et leur succès.

Le marquis de San Giuliano m'a dit qu'il regrettait autant que moi les incidents auxquels je faisais allusion, et que le Gouvernement avait fait de son mieux pour en atténuer les effets. Il a expliqué que l'opinion publique, rendue nerveuse par les événements, avait pris surtout ombrage de l'attitude que l'on attribuait à la diplomatie française dans la question de la frontière méridionale de l'Albanie, laquelle représentait pour l'Italie un intérêt national de premier ordre. Mais le sentiment public s'était calmé depuis lors; et il ne voyait rien dans les questions dont il s'était ému qui pût le préoccuper de nouveau. Il était divisé, il est vrai, sur la question des îles; mais les esprits les plus sérieux estimaient que ce serait une erreur grave pour l'Italie de penser à conserver une ou plusieurs des îles qu'elle occupait et le Gouvernement était le premier à éprouver cette conviction. Quant aux bonnes relations de la France et de l'Italie, le marquis de San Giuliano continuait à y attacher un grand prix et à y voir l'un des premiers facteurs de la politique italienne. Il m'avait donné il y a quelques mois, avant son départ pour Berlin et à son retour, des assurances concernant la continuation de nos accords auxquelles il n'avait rien à retirer, tant s'en fallait. Il constatait d'ailleurs avec satisfaction que le point de vue français pour l'organisation internationale de l'Albanie répondait pleinement aux vues de l'Italie. Le Gouvernement était absolument opposé à toute tentative d'hégémonie de l'Autriche dans la future principauté; et il éprouvait d'autant moins d'hésitation à le dire qu'il ne l'avait pas caché à l'Autriche elle-même, estimant que la loyauté des rapports avec la Puissance alliée exigeait qu'il n'y eût avec elle à cet égard aucun malentendu.

Je n'ai pas cru devoir, dans ce premier contact, pousser plus loin des explications sur un sujet — je parle de nos rapports directs avec l'Italie et des incidents qui s'étaient produits — qui ne laissait pas que d'être assez délicat. On pouvait se demander en effet quelle part la Consulta avait prise dans la campagne de presse dont nous avions à nous plaindre. Quoi qu'il en soit j'ai remarqué dans les observations du marquis de San Giuliano le désir évident de ne rien dire que d'agréable et qui pût faire croire de sa part à des préventions à notre endroit. Je l'ai noté d'autant plus que la tendance du Ministre,

et quelles que fussent ses déclarations, avait été de donner au renouvellement de la Triplice un caractère qu'elle avait perdu depuis la conclusion des accords franco-italiens.

J'ai eu le lendemain avec M. Giolitti une conversation dont l'intérêt vous paraîtra sans doute dépasser par sa portée celle du Ministre des Affaires étrangères. A mes observations amicales sur le caractère que nos relations devraient avoir et les graves inconvénients de laisser s'égarer l'opinion publique sur des malentendus, le Président du Conseil a répondu en abondant dans mon sens et en m'exprimant très nettement son désir de contribuer à ce que les relations franco-italiennes s'inspirent dorénavant de la confiance et de la cordiale amitié qui les avaient caractérisées. Je dois dire qu'à cet égard les assurances de M. Giolitti n'ont jamais varié; il ne m'a pas semblé que ses dispositions aient subi aucune altération. Il désire, a-t-il dit, que les rapports franco-italiens redeviennent exactement ce qu'ils étaient avant les incidents de mer de la guerre italo-turque, qu'ils s'inspirent de la même confiance et de la même amitié. Il attribue aujourd'hui la même valeur et la même portée aux accords de 1902 qu'ils avaient avant le renouvellement de la Triplice et il désire que les intérêts mutuels des deux pays s'adaptent aux circonstances nouvelles créées par les événements. Je rappelle d'ailleurs que, lorsque je fus chargé il y a un an de pressentir le Gouvernement royal au sujet de l'extension de nos accords méditerranéens, j'en conférai d'abord confidentiellement avec M. Giolitti, qui donna son plein assentiment à cette négociation et aux bases qu'il était question alors de leur assigner.

M. Giolitti n'a pas été moins explicite en ce qui concerne l'affaire des îles. Il n'a jamais varié, m'a-t-il dit, dans ses intentions. Elles devaient être restituées à la Turquie dans les conditions stipulées dans le traité de Lausanne, et tout en conservant la liberté d'appréciation de l'Italie sur le sort que l'Europe leur réservera, et, m'a-t-il ajouté, «parce qu'il ne nous conviendrait à aucun degré de créer en Italie un irrédentisme grec». Quant aux nationalistes, qui préconisent d'autres solutions, M. Giolitti les a combattus et les combattra toujours parce que le nationalisme lui apparaît comme une dangereuse caricature du patriotisme.

P. S. — Cette lettre était écrite lorsque m'est parvenu le télégramme du Département n° 944 [1].

[1] Télégramme circulaire du même jour ci-dessus reproduit sous le numéro 333.

340.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 187. *Rome, 17 octobre 1913, 21 h.*

(*Reçu* : 22 h. 10.)

Le marquis de San Giuliano m'adresse une lettre particulière où je relève le passage suivant :

« Il faudrait profiter de la présence de M. Sazonoff à Paris pour faire donner à M. de Hartwig des instructions catégoriques. En effet si la Serbie persiste dans son attitude actuelle dans la question des frontières de l'Albanie je crois qu'on retiendra difficilement l'Autriche. »

341.

Note de l'ambassade d'Autriche-Hongrie.

18 octobre 1913.

Dès le commencement des hostilités entre les États balkaniques et la Turquie, l'Autriche-Hongrie, proche voisine des Balkans, a fait preuve de dispositions éminemment pacifiques, s'abstenant de toute immixtion dans les événements belliqueux et de toute aspiration à une acquisition territoriale; elle s'est bornée à collaborer avec les Puissances au rétablissement de la paix et, en ce qui concerne l'Adriatique, à la création d'un État albanais.

C'est aussi dans ce but que l'Autriche-Hongrie s'était décidée à prendre part au travail de la réunion des Ambassadeurs à Londres où la question albanaise devait être discutée avec les autres problèmes réservés au verdict des grandes Puissances.

Il est évident que pour répondre aux intentions de l'Autriche-Hongrie et des autres Cabinets la question albanaise devait être résolue de façon à ce que le nouvel État fût rendu viable. A cet effet il était de toute nécessité qu'au moins les territoires purement albanais soient compris dans la limitation de ses frontières. Si l'Autriche-Hongrie a consenti à faire sur ce point des concessions très importantes notamment en acceptant que des villes essentiellement albanaises, comme Dibra et Diakova, soient détachées de l'Albanie, c'était uniquement pour ne pas se séparer des autres Puissances et assurer une solution pacifique du problème.

Toutes ces concessions austro-hongroises n'ont pas empêché la Serbie de retarder pendant des mois le départ de ses troupes de l'Albanie. Même en face des démarches concertées des grandes Puissances, la Serbie s'est refusée jusqu'à ce jour de mener à bout l'évacuation du territoire en question. D'autre part la Serbie n'a pas laissé subsister des doutes qu'elle n'avait nullement l'intention de considérer l'évacuation de l'Albanie, en tant qu'elle s'était produite, comme une mesure définitive. C'est ainsi que le Gouvernement serbe avance que les limites albanaises fixées par la réunion de Londres sont défavorables au point de vue stratégique. Il faut cependant noter que c'est précisément pour satisfaire aux exigences serbes que les Puissances ont adopté la frontière actuelle, qui laisse en dehors de l'Albanie des villes et des territoires qui devraient en faire partie au point de vue géographique et ethnographique. Il est donc évident que ce n'est pas la Serbie qui aurait à se plaindre de la frontière fixée à Londres.

Quant à la situation actuelle, les troubles albanais ne se présentent nullement comme une invasion en territoire serbe organisée systématiquement en Albanie, ainsi que cela a été représenté du côté serbe. Il est en effet notoire que la population albanaise, tant dans les contrées nouvellement acquises par la Serbie que dans celles de l'Albanie autonome occupée illicitement par les Serbes, a été exaspérée par des procédés vexatoires sans fin de la part des Serbes. Le soulèvement qui en résulte a fourni à la Serbie le prétexte pour sévir à mains armées contre les Albanais. La quantité considérable des troupes mobilisées à cet effet démontre du reste clairement que les cercles dirigeants à Belgrade n'ont pas l'intention de se borner à réprimer un soulèvement, mais qu'ils visent bien au contraire l'occupation du territoire albanais autonome.

Le Cabinet de Vienne n'a pas cessé de donner à Belgrade des conseils de sagesse. Mais il lui est impossible de suivre le Gouvernement serbe sur le terrain d'une distinction subtile entre « occupation définitive » et « occupation provisoire ». Il est d'autant moins possible d'admettre les procédés serbes que cet exemple ne manquerait pas d'être suivi par les autres voisins de l'Albanie et que de cette façon les résultats de la réunion de Londres, acquis avec tant de peine, seraient compromis au grand danger de la paix générale. En plus, puisque la Serbie continuera à être récalcitrante vis-à-vis des décisions prises par l'Europe entière, le Gouvernement impérial et royal se voit dans la nécessité de prendre en main la *sauvegarde* des intérêts de la paix.

La légation impériale et royale à Belgrade a par conséquent reçu ordre de remettre au Gouvernement royal serbe une note conçue dans les termes suivants :

« La légation impériale et royale à Belgrade a eu l'honneur d'attirer plus d'une fois, par ordre de son Gouvernement, l'attention du Ministre des Affaires

étrangères sur la nécessité de respecter strictement les décisions de la réunion des Ambassadeurs à Londres et de s'abstenir de toute action militaire dans le territoire attribué par la volonté des Puissances à l'Albanie.

« Ce point de vue du Gouvernement impérial et royal est d'autant plus justifié que la réunion de Londres a déjà tenu compte dans une mesure très large, et au détriment de l'Albanie, des désirs formulés par la Serbie au sujet de la délimitation en question.

« L'Autriche-Hongrie ne saurait donc consentir en aucun cas à ce que la décision internationale sur les confins de l'Albanie fût modifiée ultérieurement en faveur de la Serbie.

« La dernière réponse donnée à ce sujet par le Gouvernement royal serbe à la légation impériale et royale est tout aussi peu satisfaisante que le contenu de la notice remise au ministère impérial et royal des Affaires étrangères par M. le Ministre de Serbie.

« En effet, l'ordre qui enjoint aux troupes serbes d'arrêter leur marche ne saurait être considéré comme suffisant. Il est indispensable, aux yeux du Gouvernement impérial et royal, que le Gouvernement serbe procède au rappel immédiat des troupes qui ont dépassé les frontières fixées par la réunion de Londres et qui occupent par conséquent des territoires faisant partie de l'Albanie. Le Gouvernement impérial et royal se plaît à espérer que le Gouvernement serbe ne tardera pas à procéder à l'évacuation intégrale du territoire albanais dans un délai de huit jours.

« Au cas contraire, le Gouvernement impérial et royal se verrait à son grand regret dans la nécessité d'avoir recours aux moyens propres à assurer la réalisation de sa demande. »

342.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 268. *Londres, 18 octobre 1913, 15 h. 34.*

(*Reçu* : 17 h. 40.)

Je réponds à votre télégramme n° 1115 [1].

Le Foreign Office a reçu de l'Ambassadeur d'Angleterre une communication identique à celle de M. Jules Cambon.

Sir Ed. Grey vient en réponse de faire observer que l'Autriche-Hongrie

[1] Télégramme circulaire du 17 octobre transmettant à divers postes le télégramme de Berlin du 16, ci-dessus reproduit sous le numéro 335.

assume le droit de faire exécuter les décisions [des] Puissances sans y être autorisée par celles-ci et que, dans ces conditions, un ultimatum austro-hongrois à Belgrade serait en quelque sorte adressé aux Puissances. Le Gouvernement britannique serait disposé à s'unir aux cinq autres Gouvernements pour obtenir la reconnaissance formelle par la Serbie des décisions des réunions de Londres relatives à l'Albanie.

Ce télégramme de Sir Ed. Grey est envoyé aux ambassades d'Angleterre à Paris et Pétersbourg qui demanderont le sentiment de Votre Excellence et du Gouvernement russe.

D'après un télégramme du Chargé d'affaires d'Angleterre à Belgrade, une démarche austro-hongroise aurait été faite le 15 de ce mois réclamant l'évacuation par les troupes serbes des points qu'elles occupent en territoire albanais [1], faute de quoi le Gouvernement austro-hongrois aviserait aux mesures à prendre. La réponse serbe n'aurait pas été jugée satisfaisante à Vienne. Le Gouvernement austro-hongrois n'a fait au Gouvernement britannique aucune communication au sujet de ses démarches à Belgrade [2].

343.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Rome, Constantinople, Berlin, Vienne, Sofia, Belgrade, Athènes, Cettigné, Bucarest.

T. n°s 994-95, 1120, 950-51, 984-85, 928-29, 843-44, 607, 540-41, 644, 478, 503. *Paris, 18 octobre, 20 h. 30, 21 h.*

D'après une note que vient de me remettre le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie [3], le Gouvernement austro-hongrois a invité le Gouvernement serbe à évacuer, dans un délai de huit jours, les territoires occupés par les troupes

(1) Cf. le rapport de M. de Storck du 16 octobre reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. 7, pièce n° 8846.

(2) La partie de ce télégramme qui contient l'opinion exprimée par Sir Ed. Grey sur l'attitude prise par l'Autriche, a été transmise le 18 octobre, à 21 heure, à Pétersbourg 995, Vienne 844, Rome 951, Berlin 929, Constantinople 985, Belgrade 541.

(3) Voir ci-dessus cette note reproduite sous le numéro 341.

Voir ci-dessous, à la date du 20 octobre, le télégramme de Vienne reproduit sous le numéro 359 (note). On observera que dès le 16 octobre, un télégramme de Berlin, reproduit sous le numéro 335 faisait connaître la décision prise par le Gouvernement austro-hongrois et notifiée le 15 au Gouvernement allemand (voir *Gr osse Politik,* vol. 36, I, pièce n° 14161.)

serbes au delà des limites de l'Albanie, faute de quoi «le Gouvernement impérial et royal aura recours aux moyens propres à assurer la réalisation de sa demande».

Je me suis borné à prendre acte de cette communication, tout en réservant mon appréciation sur l'exactitude des faits allégués par le Gouvernement impérial et royal à l'appui de sa démarche.

Dès hier, j'avais mandé le Ministre de Serbie pour le prier de faire entendre à son Gouvernement des conseils d'accommodement.

Pour Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Constantinople, Rome, Belgrade. Très confidentiel.

D'autre part, le Gouvernement britannique estime que l'Autriche-Hongrie assume ainsi le droit de faire exécuter les décisions des Puissances sans y être autorisée par celles-ci et que, dans ces conditions, un ultimatum austro-hongrois à Belgrade serait en quelque sorte adressé aux Puissances mêmes [1]. Le Gouvernement britannique serait, par suite, disposé à s'unir aux cinq autres Gouvernements pour obtenir de la Serbie la reconnaissance formelle des décisions des réunions de Londres relatives à l'Albanie.

Je viens de faire savoir à Sir E. Grey que j'acquiesce à sa suggestion.

M. Sazonoff, qui est de passage à Paris, y acquiesce également [2].

344.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 148. *Vienne, 18 octobre 1913, 19 h. 35.*

(*Reçu* : 21 h. 15.)

D'après votre télégramme 841 [3], j'ai représenté au Ministre de Serbie combien son Gouvernement aurait avantage à retirer ses troupes d'Albanie, dût-il subir ensuite une nouvelle attaque. Il importe qu'on ne puisse pas

(1) Ces termes sont empruntés au télégramme de Londres, en date du 18 octobre. ci-dessus reproduit sous le numéro 342, Sir Ed. Grey, quand il en usait, n'avait encore connaissance que par Berlin de la remise par le Gouvernement austro-hongrois, d'un ultimatum à la Serbie. La communication de la nouvelle par le représentant à Londres de l'Autriche-Hongrie a été faite au Foreign Office le 18 au soir, après le départ de Sir Ed. Grey.

(2) M. Pichon avait fait connaître par un télégramme adressé à Londres le 18, à 19 h. 50, son acquiescement et celui de M. Sazonoff.

(3) Télégramme circulaire du 17 octobre, transmettant à divers postes, le télégramme de Berlin du 16, ci-dessus reproduit sous le numéro 335.

exploiter le soupçon de déloyauté contre la Serbie. En donnant des preuves évidentes de son droit et de sa modération, celle-ci facilitera la tâche des Puissances qui désirent la soutenir dans la querelle que lui cherche l'Autriche.

M. Yovanovitch est assuré que M. Pachitch partage cette opinion, mais craint des résistances du côté de l'armée. Selon lui, c'est le parti militaire autrichien qui est maintenant en faveur ici et auquel cède le comte Berchtold.

A la cérémonie d'avant-hier pour le centenaire de Leipzig, l'Empereur aurait dit : « Pendant aucune période de la crise nous n'avons été aussi près de la guerre qu'à présent. »

345.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 402. *Belgrade, 18 octobre 1913, 20 h. 30.*

(*Reçu* : 22 h. 55.)

Le ministère royal des Affaires étrangères m'informe que le Gouvernement serbe [vient de] préciser sa ligne de conduite relativement à la question des frontières albanaises. Cet après-midi seront envoyées aux représentants serbes à l'étranger des instructions dont voici les bases : la Serbie manifeste son intention d'occuper *provisoirement*, dans un intérêt de sécurité, les positions où sont établies ses troupes, qui désormais cesseront d'avancer. Je ferai remarquer à Votre Excellence que d'après des renseignements qu'il m'est impossible de contrôler, les troupes serbes [ne] seraient nullement au delà des frontières de Londres : elles se trouveraient notamment à vingt kilomètres d'Orochi et quarante kilomètres d'Elbassan. Quant à l'avenir, la Serbie *soumet* aux grandes Puissances une demande tendant à ce qu'on lui accorde « une petite modification de frontière dans l'intérêt des deux pays. »

Je demande si ces derniers mots signifient qu'il y aura avance sur certains points, recul sur certains autres. Réponse vague qui indique évidemment que la Serbie médite d'avancer sur toute la ligne.

Je demande aussi ce qu'il faut entendre par « petites » modifications de frontières. M. Stéfanovitch me répond que par exemple, la Serbie désire que l'Albanie n'atteigne en aucun point le bord du lac d'Okhrida, mais, ajoute-t-il, l'extension de territoire réclamée dans ce but ne dépasse pas quatre-vingts kilomètres carrés.

Je demande si, dans la région de Ljuma et du Drin, les Serbes prétendent aussi à une modification. On me répond affirmativement, mais sans détails.

Je fais observer alors qu'il me paraît extrêmement difficile de faire accepter de tels projets par l'Autriche-Hongrie et même par l'Italie.

M. Stéfanovitch déclare que ce sont là des propositions que la Serbie *soumet* aux grandes Puissances, qu'elle ne veut pas risquer un conflit armé pour faire prévaloir ces demandes et qu'elle s'inclinera en définitive devant les décisions de l'Europe. Elle proteste de sa déférence pour celle-ci, rappelle la docilité dont elle a fait preuve dans le passé, affirme sa confiance dans la France et lui demande son appui.

346.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 628. *Saint-Pétersbourg, 18 octobre 1913, 20 h. 39.*
(*Reçu* : 23 h. 15.)

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie vient de remettre à M. Nératoff une note d'où il résulte que la légation d'Autriche à Belgrade a reçu l'ordre de remettre au Gouvernement serbe un ultimatum le sommant d'évacuer le territoire albanais dans un délai de dix jours, faute de quoi le Gouvernement impérial et royal recourra aux moyens propres à assurer la réalisation de sa demande.

M. Nératoff exprime la plus vive surprise[1] d'un acte de cette nature que rien ne paraissait justifier, puisque la Serbie ne cesse de répéter qu'elle respectera les décisions de la conférence de Londres au sujet des frontières albanaises.

Le Chargé d'affaires austro-hongrois insista sur ce que les actes de M. Pachitch, depuis son retour à Belgrade, ayant contredit le langage qu'il avait tenu à Vienne, le Cabinet de Vienne avait l'impression qu'il suivait à son égard une politique de duplicité.

M. Nératoff exposa que pour que les Serbes respectassent la frontière, il faudrait d'abord que celle-ci fût fixée. Or la commission internationale de délimitation est déjà près d'Okhrida et avant une quinzaine de jours, elle pourrait être sur les lieux. Il suggéra donc que le délai imparti aux Serbes soit prolongé jusqu'à ce que ladite commission ait fixé le tracé exact de la frontière.

M. Nératoff m'a demandé de vous faire part de cette suggestion, et il espère que si M. Sazonoff se trouve encore à Paris, vous voudrez bien conférer d'urgence avec lui au sujet de l'initiative prise par l'Autriche.

[1] Sur l'entretien du comte Otto Czernin, Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie avec M. Nératoff, voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièces n°s 8866 et 8867.

347.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 605. Confidentiel. *Londres, 18 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 octobre; Dir. pol., 20 octobre.)

Sir Eyre Crowe, qui gère le Foreign Office pendant une indisposition de Sir Arthur Nicolson, m'a donné sur les relations actuelles de l'Autriche et de Serbie des indications que je crois devoir communiquer à Votre Excellence.

Le 16 de ce mois, l'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin a fait part au Foreign Office, comme M. Jules Cambon à Votre Excellence [1], de la communication allemande relative à l'attitude prise par l'Autriche à l'égard de la Serbie : le Cabinet de Vienne annonçait son intention de réclamer l'évacuation immédiate par les troupes serbes des points du territoire albanais occupés par elles et se disposait, en cas de réponse négative ou dilatoire du Cabinet de Belgrade, à fixer un certain délai, après lequel délai l'Autriche prendrait les mesures nécessaires pour imposer l'évacuation réclamée.

Avant même la communication allemande, l'Autriche-Hongrie avait commencé la réalisation de ses intentions. Dès le 15 octobre, son représentant à Belgrade avait demandé l'évacuation immédiate du territoire albanais occupé par les troupes serbes et indiqué que son Gouvernement prendrait au besoin des mesures nécessaires pour imposer cette opération.

Le Chargé d'affaires d'Autriche à Belgrade a dit à son collègue britannique que l'Autriche-Hongrie était décidée à faire respecter par les Serbes les territoires donnés à l'Albanie par la réunion de Londres, qu'elle se résolvait à faire une démarche isolée parce qu'elle croyait impossible d'obtenir la participation du Ministre de Russie à une démarche collective des représentants des Puissances à Belgrade.

Il a ajouté que la réponse du Gouvernement serbe n'était pas satisfaisante, et que, à son avis, le Cabinet de Belgrade ne céderait qu'après une mobilisation de l'armée autrichienne sur la frontière, « afin, a-t-il dit, d'imposer à l'Autriche un surcroît de dépenses ».

Sir Eyre Crowe possédait ces divers renseignements quand, hier soir 17 octobre, il a reçu la visite de l'Ambassadeur d'Autriche, qui n'avait fait auparavant et n'a pas fait ce même jour de communications relatives à l'affaire serbe. Le Sous-Secrétaire d'État permanent adjoint a pris l'initiative de lui

[1] Voir le télégramme de M. Jules Cambon, ci-dessus reproduit sous le numéro 335.

demander quel était l'état des relations austro-serbes; le comte Mensdorff a répondu que ces relations n'étaient pas très bonnes.

« Je croyais cependant qu'elles étaient meilleures depuis la visite de M. Pachitch à Vienne » [1], a réparti Sir Eyre Crowe.

L'Ambassadeur d'Autriche a expliqué que M. Pachitch, rentré à Belgrade, n'avait pas observé une ligne de conduite conforme au langage qu'il avait tenu à Vienne; il a parlé de l'occupation de certains points du territoire albanais par les troupes serbes et a dit qu'il aurait probablement une communication à faire avant longtemps au Foreign Office au sujet de cette question.

Le Sous-Secrétaire d'État adjoint lui a fait observer que ces points du territoire albanais étaient ces positions stratégiques réclamées par la Serbie en vue du maintien de l'ordre dans les régions frontières, et que les revendications serbes avaient été encouragées par le Gouvernement autrichien.

Le comte Mensdorff s'étant récrié, Sir E. Crowe lui a rappelé que, pendant une entrevue avec le comte Berchtold il y a quelques semaines, le Premier Ministre serbe avait insisté sur la nécessité de procéder à une rectification de la frontière fixée à Londres afin de donner ces points stratégiques à la Serbie. Le Ministre autrichien des Affaires étrangères avait répondu qu'il était impossible de revenir sur la décision de la réunion des Ambassadeurs; mais qu'il donnerait pour instructions aux délégués autrichiens à la Commission de délimitation de l'Albanie septentrionale de s'enquérir du sentiment des tribus habitant les régions indiquées par M. Pachitch et que, si ces tribus étaient disposées à accepter la domination serbe, on pourrait peut-être leur donner satisfaction.

« Mais c'est une fin aimable de non-recevoir », a répliqué l'Ambassadeur d'Autriche; « le comte Berchtold est un homme poli qui n'aime pas à dire brutalement : non. »

Le comte Mensdorff n'ayant pas soufflé mot de la décision prise à Vienne, Sir Edward Grey a fait envoyer aujourd'hui à Berlin un télégramme dont le texte doit être communiqué à Votre Excellence par Sir Francis Bertie. Il s'y élève contre la prétention émise par l'Autriche d'exécuter à elle seule les décisions des Puissances et il fait remarquer que, dans ces conditions, un ultimatum lancé par l'Autriche-Hongrie à la Serbie pourrait être considéré comme adressé aux Puissances. Le Secrétaire d'État se maintient sur son terrain d'union des Puissances et exclut l'action isolée de l'une d'elles; il serait disposé à se joindre à une démarche de toutes les Puissances à Belgrade tendant à faire reconnaître et respecter les décisions de la réunion des Ambassadeurs.

[1] Voir au sujet de cette visite le rapport de M. Berne-Lagarde du 15 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 328 (note).

Il serait possible que l'on puisse se mettre d'accord pour faire une démarche à Belgrade si, comme mon collègue d'Allemagne l'assurait hier à Sir Eyre Crowe [1], le Cabinet de Berlin a seulement demandé au Gouvernement serbe de prendre l'engagement de faire évacuer, dans un délai raisonnable, les points de territoire albanais occupés par les troupes serbes.

A une démarche de ce genre, le Foreign Office serait prêt à se joindre, et Sir Eyre Crowe espère que la situation présente pourra se dénouer ainsi. La réponse faite le 16 octobre au Chargé d'affaires de Serbie à Berlin par le Sous-Secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères n'est pas de nature à encourager cet espoir.

L'attitude de l'Autriche-Hongrie produit au Foreign Office une très mauvaise impression. Sir Eyre Crowe m'a dit, à titre personnel, que les Serbes avaient été attaqués par les Albanais, qu'il était de leur devoir d'établir l'ordre dans leur pays, et qu'en Albanie il n'y avait aucune autorité capable d'empêcher de futures agressions contre le territoire serbe. Il pense cependant que les Serbes seront obligés de céder devant la menace de l'Autriche-Hongrie.

A quel motif obéit cette dernière Puissance en prenant soudainement une aussi grave décision? De quelques mots échappés au comte Mensdorff, on pourrait conclure que le Cabinet de Vienne désire faire modifier le tracé de frontière adopté à Londres et attribuer à l'Albanie la ville de Diakova.

Cette interprétation ne me paraît pas vraisemblable et je croirais plutôt que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie veulent resserrer aux yeux du monde les liens un instant relâchés de leur alliance. L'Empereur d'Allemagne s'apprête à se rendre à Vienne et il veut auparavant démontrer l'utilité effective de son amitié; la Serbie servirait de prétexte à cette démonstration.

348.

M. de Greigueil, Chargé d'affaires de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 200. *Bucarest, 19 octobre 1913, 1 h. 30.*
(*Reçu :* 1 h. 50.)

Mon collègue d'Italie a déclaré au ministre des Finances, qui remplace en ce moment M. Majoresco, que son Gouvernement ne saurait tolérer une occupation prolongée par l'armée serbe de certaines positions stratégiques au-delà de la frontière albanaise. M. Marghiloman a chargé le représentant

[1] Cf. les télégrammes adressés le 16 et le 17 octobre au prince Lichnowsky par M. Zimmermann (*Grosse Politik,* vol. 36, I, pièces n°s 14164 et 14166).

de la Roumanie à Belgrade de donner au Gouvernement serbe le conseil de céder devant ces exigences pour éviter de graves complications. M. Marghiloman m'a dit ce matin qu'il venait d'être informé que le Gouvernement de Belgrade avait fait à cet égard au Ministre de Roumanie les déclarations les plus rassurantes.

349.

M. de Greigueil, Chargé d'affaires de France à Bucarest,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 201. *Bucarest, 19 octobre 1913, 2 h. 30.*
(*Reçu :* 3 h.)

Comme j'ai eu l'honneur de le télégraphier à Votre Excellence[1], le ministère des Finances avait repris la demaine dernière les [négociations] avec les groupes financiers parisiens avant d'avoir rompu définitivement le contrat par lequel il s'était lié avec la Disconto Gesellchaft pour l'emprunt de 250 millions.

M. Marghiloman m'a fait savoir ce matin que, n'ayant pas reçu de Paris une réponse satisfaisante à ses nouvelles ouvertures et craignant de se trouver en dernier lieu dépourvu des fonds qui lui étaient immédiatement nécessaires, il s'était décidé à modifier la clause supplémentaire qu'il avait cherché à imposer au groupe allemand. Il lui avait accordé un délai de six mois, au lieu d'un délai d'un mois, avant d'exiger la liberté du marché. C'est dans ces conditions que l'affaire a été conclue. Dès lors, l'emprunt à émettre en France devrait être retardé jusqu'à l'expiration de ce délai c'est-à-dire jusqu'au 15 avril.

Je crois devoir signaler à Votre Excellence que dans plusieurs journaux roumains a paru ce matin une interview des directeurs de certaines grandes banques parisiennes. Ces financiers n'hésitent pas à déclarer que quoique l'emprunt ait été accordé à l'Allemagne ils n'ont pas moins conservé le droit d'y participer.

[1] Voir à la date du 13 octobre, le télégramme reproduit sous le numéro 311.

350.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 404. *Belgrade, 19 octobre 1913, 22 h. 40.*

(*Reçu :* le 20, à 0 h. 10.)

L'ultimatum austro-hongrois visé dans le télégramme de Votre Excellence 540 [1] a été remis hier samedi à midi par écrit et c'est à partir de cette date que courront les huit jours qui y sont donnés au Gouvernement serbe pour réintégrer les frontières de Londres, mon collègue d'Autriche-Hongrie qui ne paraît pas, il est vrai, avoir pour le moment tout le sang-froid désirable, affirme que ce délai ne pourrait, dans aucun cas, être prolongé et que *les mesures propres* s'ensuivront immédiatement. Il n'exclut absolument pas la perspective de la guerre, vu que, dit-il, une mobilisation nouvelle non suivie d'une action militaire livrerait l'Autriche-Hongrie au ridicule.

Les représentants de l'Allemagne et de l'Italie ont appuyé la démarche austro-hongroise du 16 octobre (voir mon télégramme n° 401 [2]) mais assez mollement, je crois, et ils n'ont depuis lors remis aucune note écrite se référant à l'ultimatum. Ils se défendent d'ailleurs, du côté des Serbes, d'approuver l'attitude adoptée en dernier lieu par l'Autriche-Hongrie.

Le Chargé d'affaires d'Angleterre, conformément à des instructions qu'il a reçues hier, invitera demain matin le Gouvernement serbe à respecter les décisions de Londres et à évacuer le plus tôt possible le territoire reconnu à l'Albanie par cette réunion.

M. de Hartwig se borne à approuver d'une façon complète l'attitude des Serbes et trouve que la réponse faite il y a trois jours à M. de Storck (réponse vague et purement dilatoire) est *amplement suffisante.*

Quant à l'ultimatum, il n'a été suivi jusqu'ici d'aucune réponse et le Gouvernement serbe délibère encore en ce moment à cet égard.

(1) Télégramme circulaire transmettant à divers postes un fragment de la note remise le 18 par le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Paris et ci-dessus reproduite sous le numéro 341. — (2) Du 14 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 318.

351.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 362. Secret. *Rome, 19 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 octobre.)

L'ancien Ministre des Affaires étrangères de Suède, le baron Taube, dont les sympathies pour l'Allemagne sont affichées, a été récemment nommé Ministre à Berlin. Son Gouvernement entend sans doute profiter des avantages que peut lui procurer un représentant *persona grata* auprès de l'Empereur Guillaume. Mais en même temps il tient à ce qu'aucune ambiguïté n'existe à l'office impérial des Affaires étrangères sur la portée qu'il faut donner à l'amitié suédoise. C'est pourquoi M. de Bildt, Ministre de Suède à Rome, qui jouit dans son pays d'une estime et d'une confiance universelles, a été chargé par le Cabinet de Stockholm d'aller à Berlin et d'y voir M. de Jagow.

Il a, d'ordre de son Gouvernement, déclaré au Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères que, en cas de conflit européen, la neutralité de la Suède serait complète et que les forces militaires et navales du royaume se tourneraient contre la Puissance qui violerait la première cette neutralité.

J'ai l'honneur de placer ces renseignements, que je dois à l'amitié du baron de Bildt, sous les yeux de Votre Excellence en la priant de leur conserver leur caractère strictement confidentiel.

352.

M. de Greigueil, Chargé d'affaires de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 179. *Bucarest, 19 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 octobre; Dir. pol., 28 octobre.)

Au cours de l'audience que le Roi m'a accordée, à l'occasion de mon départ de Sinaïa, Sa Majesté m'a dit qu'elle tenait avant tout à exprimer de nouveau au Gouvernement français ses remerciements pour la politique inaugurée par M. le Président de la République et heureusement continuée par Votre Excellence.

Cette politique, adoptée par la France au début de la crise balkanique et

depuis constamment suivie par elle à l'égard des États des Balkans, a été essentiellement profitable à la Roumanie; le Roi Charles se plaît à le reconnaître.

En ce qui concerne la Bulgarie, il m'a déclaré avoir des raisons très sérieuses de croire que la paix dans les Balkans ne serait point troublée de sitôt du fait du Gouvernement de Sofia.

Comme je lui laissais voir que je supposais qu'il tenait ces renseignements du Tsar Ferdinand lui-même, fort désireux de maintenir la paix, il m'a assuré que telle n'était pas la source de ses informations et que d'ailleurs il ne croyait pas que l'influence du monarque bulgare fût encore, quant à présent du moins, assez grande pour pouvoir, le cas échéant, contrebalancer la volonté de son peuple.

Je sais d'ailleurs que le ministère de l'Intérieur roumain entretient en Bulgarie tout un réseau d'espionnage qui le tient au courant, au jour le jour, et avec la plus grande exactitude, de la situation politique et des tendances de l'esprit public dans le royaume voisin.

Enfin, en ce qui touche la Grèce, le Roi souhaite ardemment que les idées de modération finissent pas y prévaloir. Il espère que ce but sera atteint grâce à l'influence que le Gouvernement roumain s'efforce d'exercer à Athènes et grâce à l'appui que la France et l'Allemagne veulent bien prêter à l'action constante de la Roumanie en faveur de la paix.

Il regrette vivement la mort du Roi Georges avec lequel il entretenait depuis fort longtemps de bons rapports et sur lequel il aurait pu exercer, il s'en flatte du moins, une grande influence. « Il n'en est pas de même du jeune monarque grec qui, ajoute le Roi, semble vouloir rester sourd aux conseils de modération que nous lui prodiguons, d'accord avec M. Venizelos. »

La plupart des questions qui passionnent les Grecs, à l'heure actuelle, et à propos desquelles ils se montrent intransigeants, se résoudraient plus tard en leur faveur, si seulement ils avaient la patience d'attendre du temps une solution qui, dit-il, ne peut manquer d'intervenir un jour ou l'autre.

« Au lieu de s'en remettre à l'avenir, qui leur serait favorable, du soin de satisfaire leurs ambitions, ils compromettent tout par une inexplicable hâte qui peut les attirer dans les plus grands malheurs. »

Il exprime l'espoir qu'aucun emprunt grec ou ottoman ne sera accepté en France avant le rétablissement définitif de la paix.

Au cours de cet entretien, le Roi a fait à maintes reprises allusion au concours précieux « qu'apporterait à l'Europe une entente provisoire que, pour sa part tout au moins, il juge possible, entre l'Allemagne et la France ».

Cette entente est, à l'en croire, le seul moyen d'arriver en fin de compte à la solution de certaines questions balkaniques qui, sans ce secours, réservent à l'Europe une longue série de graves inquiétudes.

« La paix actuelle n'est que précaire, dit-il trop de haines implacables, trop de rancunes vivaces ont pris naissance au cours des récents événements dont la péninsule a été le théâtre pour que la tranquillité puisse y renaître du jour au lendemain. »

« La paix dont nous jouissons, conclut-il, ne peut être, et pour longtemps encore, qu'une paix armée. »

Le Roi Charles avoue ne se faire aucune illusion sur le durée possible de l'état de choses imposé par le traité de Bucarest; mais il ne cache pas « qu'il y va de l'honneur de la Roumanie de le faire respecter dans ses grandes lignes pendant quelque temps tout au moins, même au prix des plus lourds sacrifices ».

353.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 748. *Thérapia, 19 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 octobre.)

Mon collègue allemand, le baron deWangenheim, vient de me communiquer le procès-verbal des réunions tenues à Berlin les 24, 25 et 26 septembre dernier [1], et le texte des deux ententes annexées intervenues entre les représentants des groupes français et allemand intéressés aux chemins de fer en Turquie. Je ne crois pas devoir envoyer copie de ces documents à Votre Excellence qui se les procurera facilement à Paris, si elle ne les possède déjà.

Pour apprécier exactement cet accord, il convient de se rendre compte tout d'abord des conditions dans lesquelles les négociations se sont engagées entre les deux groupes. Le groupe français se trouvait indubitablement dans une situation privilégiée, attendu que la guerre balkanique, en réduisant de deux millions de livres turques les revenus de la Dette publique dont les excédents gagent l'entreprise du Bagdad, mettait le groupe allemand à sa merci. En effet les contrats du Bagdad du 2 juin 1908 et du 21 mars 1911 perdaient toute valeur si les revenus de la Dette publique n'étaient pas reconstitués ou si les surtaxes douanières auxquelles la Compagnie du Bagdad avait expressément renoncé n'étaient affectées à ses entreprises en remplacement des excédents des revenus concédés, toutes choses que le groupe

[1] Voir ci-dessus, à la date du 1er octobre, la lettre adressée au Ministre des Finances, reproduite sous le numéro 237, annexes.

allemand ne pouvait obtenir sans l'agrément et même le concours du Gouvernement français. Il est impossible d'imaginer une position plus forte. Qu'avait le groupe allemand à opposer au groupe français? Rien, à vrai dire; aussi avait-il, pour n'être pas complètement désarmé, inventé de toutes pièces des prétentions dont l'abandon devait constituer un sacrifice gratuit à l'entente. Ces prétentions, qui portaient sur un prétendu droit aux lignes de Césarée à Sivas et de Kharpout à Diarbékir, ne supportaient pas l'examen et au surplus, pour les faire tomber, il suffisait de mettre en demeure le groupe allemand d'exercer le droit auquel il prétendait. Ce groupe qui se trouvait déjà impuissant à exécuter le réseau dont il est nanti, aurait été bien en peine de construire huit cents kilomètres de plus. La partie à jouer à Berlin était donc belle. Voyons quel en est le résultat.

Les Allemands ont acquis notre concours pour la reconstitution des revenus de la Dette et, si j'en crois les agences, ce concours se manifeste déjà de la plus énergique manière. Ils ont en outre obtenu que nous les dégagions des engagements pris relativement aux surtaxes douanières en ce qui concerne les quatrième, cinquième et sixième séries de l'emprunt Bagdad, ce qui décharge pour l'avenir les excédents de la Dette publique d'une annuité de sept millions de francs environ. On aurait compris que, par un arrangement d'ensemble, la Dette publique fût entièrement libérée de l'hypothèque allemande qui pèse sur elle du fait du contrat Bagdad de 1908; mais il n'en est rien; l'affectation prévue par ce contrat des excédents de ses revenus au chemin de fer de Bagdad est maintenue, mais elle se trouve allégée de l'obligation de fournir les annuités des trois emprunts créés par le contrat de 1911, si bien que les Allemands seront non seulement couverts et au delà pour les annuités des deuxième et troisième séries de l'emprunt Bagdad, mais qu'ils pourront en outre, avec les excédents devenus disponibles, transformer la troisième série en un emprunt de 4 en 5 p. 100. Le groupe allemand cumule donc tous les avantages; a-t-il du moins abandonné les prétentions qu'il avait émises pour les besoins de la cause? Quelques-unes à peine et il voit au contraire confirmer la plupart d'entre elles par l'entente intervenue avec le groupe français. C'est ainsi que ce groupe reconnaît partiellement, jusqu'à Arghana-Maden, le droit des Allemands au chemin de fer de Kharpout et entièrement à celui de Césarée à Sivas.

En ce qui concerne cette dernière ligne, la question qui se posait à Berlin était celle du raccordement entre les réseaux d'Anatolie et d'Arménie qui pouvait se faire soit par Césarée et Sivas soit par Ghiaour-Keuï et Soulou-Séraï, la première ligne étant la solution allemande et la seconde la française. Or, non seulement le groupe français a accepté la ligne Césarée à Sivas, mais il s'est interdit de pousser la ligne de Soulou-Séraï au delà de la crête Ouest du Yéchil-Irmak, limitation qui avait été envisagée sans doute comme possible,

mais à titre de transaction pour le cas où le raccordement se ferait par Ghiaour-Keuï et non par Césarée, si bien qu'en définitive le groupe français a non seulement admis les prétentions allemandes sur la ligne de Césarée à Sivas, mais qu'il a encore, sans compensation, introduit le rail allemand dans la zone qui lui était fermée par l'arrangement turco-russe de 1900.

Au point de vue financier l'accord de Berlin n'est pas non plus avantageux : le groupe français reçoit 25 à 30 millions de francs et en paye 66 au groupe allemand. Cet accord n'est donc brillant à aucun point de vue. Comme il met fin cependant à une rivalité stérile entre Français et Allemands dans l'industrie des chemins de fer en Turquie, il présente néanmoins un très sérieux avantage et il pourrait en somme être considéré comme sauvegardant suffisamment les intérêts français si la ligne française de Sivas à Arghana-Maden était poussée jusqu'à Diarbékir ou tout au moins jusqu'aux mines d'Argana et si la ligne allemande de Césarée à Sivas était coupée en deux tronçons à peu près égaux dont l'un revenant au réseau d'Arménie.

Il ne suffit pas d'examiner l'accord de Berlin dans son fond, mais aussi dans sa forme, puisqu'il doit être revêtu de l'approbation du Gouvernement français. Or, à cet égard, il est inacceptable sur plusieurs points et notamment dans son article 5 qui le caractérise.

En vertu de cet article, l'accord aurait pour objet de s'assurer le concours du groupe allemand pour obtenir en faveur d'un groupe français la concession du chemin de fer de Sivas à Arghana-Maden, concession qui était déjà obtenue par le groupe français en question quand l'accord a été conclu et qui lui aurait été donnée sans difficulté par le Gouvernement ottoman jusqu'à Diarbékir s'il l'avait demandée. Et c'est en échange, dit toujours l'article 5, de ce concours purement imaginaire, que le groupe français payerait au groupe allemand 66 millions de francs! Nous venons de voir que l'accord de Berlin est, dans toutes ses dispositions, favorable aux Allemands; s'il est inutile de l'exprimer, encore ne faudrait-il pas prendre bénévolement vis-à-vis d'eux une posture d'obligé et justifier d'une façon aussi plate le sacrifice de 66 millions imposé à l'épargne française au profit du Bagdad, pour réparer les fautes, sans qu'il leur en coûte rien, pas même de renoncer aux profits qu'ils ont réalisés, de ceux de nos compatriotes qui, malgré l'inhibition du Gouvernement français, se sont intéressés pour 30 p. 100 à l'entreprise allemande du Bagdad.

D'autre part le groupe allemand juge à propos de demander au Gouvernement ottoman de porter de 4 à 5 p. 100 l'intérêt des obligations Bagdad troisième série, c'est-à-dire de lui imposer une charge supplémentaire annuelle de près d'un million de francs. C'est une exigence qui paraîtra assez extraordinaire quand on songe que l'emprunt, qu'il s'agit de convertir d'une façon aussi inusitée au détriment du Gouvernement qui l'a émis, est contracté

depuis plus de cinq ans. Le groupe français a cru devoir rendre possible cette conversion en consentant à l'affectation aux quatrième, cinquième et sixième séries de l'emprunt Bagdad des surtaxes douanières au lieu des excédents des revenus concédés; passe encore. Que les Allemands l'imposent à la Porte, c'est leur affaire. Mais à quoi bon approuver formellement une pareille exigence et par suite en partager l'odieux avec eux? Mon collègue allemand a bien soin de s'en défendre. Voilà une seconde disposition qui figure en tête de l'article 3 et qui devra, comme celle de l'article 5, disparaître de l'accord auquel le Gouvernement donnera son agrément.

Il en est une troisième pire encore; c'est celle de l'article 1er de l'entente de trafic relative à la jonction des réseaux du Bagdad et de Syrie à Alep. Cet article se réfère expressément aux ententes précédemment intervenues entre les deux groupes et les consacre. Or que sont ces ententes? Ce sont celles résultant de l'arrangement du 21 mai 1901 par lequel la Banque Ottomane et la Société du Damas-Hamah ont livré à l'influence allemande tout le Nord de la Syrie, la moitié de son littoral et le golfe d'Alexandrette sur lesquels nous nous étions assuré des droits exclusifs dont nous leur avions confié le dépôt. Qu'il soit aujourd'hui impossible de revenir sur cet arrangement, je ne le sais que trop, mais ce n'est pas une raison pour que le Gouvernement français, à l'insu duquel il a été conclu il y a douze ans, le ratifie aujourd'hui et vienne ainsi après coup en partager l'opprobre avec ses auteurs. Votre Excellence exigera certainement qu'il ne soit pas soumis à son approbation*.

354.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 749. *Thérapia, 19 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 octobre; Dir. pol., 28 octobre.)

J'ai été heureux de recevoir en communication les rapports de notre Ambassadeur à Londres n°s 583 et 584 des 6 et 7 courant[1], que Votre Excellence a bien voulu m'envoyer le 9 sous les numéros 859 et 860; ces

* Annotation du Ministre : *Les objections de M. Bompard sont très fortes. Elles s'ajoutent à celles qui ont été formulées par le ministère des Finances et méritent une sérieuse attention. Il convient d'ailleurs d'aviser notre Ambassadeur à Constantinople que* je n'ai nullement donné mon approbation à l'accord projeté entre financiers français et allemands *et que les* pourparlers *officieux qui avaient été engagés vont prendre une direction nouvelle et un caractère officiel par l'envoi de MM. Luquet et Ponsot à Berlin.*

[1] Ci-dessus reproduits sous les numéros 274 et 280.

rapports en effet me renseignent avec précision sur l'état actuel de la question des îles qui paraît appelée à donner bien du souci à l'Europe dans un avenir prochain.

Quand le marquis de San Giuliano affirme qu'il n'existe pas d'accord italo-turc au sujet des îles, il joue sur les mots; cet accord existe depuis Lausanne et il consiste en ceci que l'Italie a promis à la Turquie de maintenir l'occupation des îles, tant que la guerre avec la Grèce et les difficultés qui s'ensuivent n'auront pas pris fin. Cet accord n'est probablement pas consigné dans un instrument diplomatique; les Turcs, qui n'aiment pas à prendre d'engagements fermes pour leur compte, négligent souvent aussi d'en exiger de leurs partenaires; l'imprécision leur plaît; c'est ainsi qu'Hakki Pacha, pendant son grand vizirat, a fait avec l'Allemagne maints accords dont les Allemands ont réalisé le bénéfice dans l'affaire du Bagdad et d'autres encore, mais sans en stipuler par écrit la contre-partie, si bien que la Turquie s'est trouvée, le moment venu de profiter de ces accords, seule en face de l'Italie pour résister à son agression en Tripolitaine contre laquelle cependant le baron Marschall l'avait formellement mais verbalement garantie. J'ai lieu de croire qu'il en est de même avec l'Italie en ce qui concerne les îles et c'est ce qui permet au marquis de San Giuliano de nier l'existence d'un accord à leur sujet.

La solution de la question des îles est remise à l'Europe, mais l'Europe est hors d'état pour le moment de lui en donner une. L'expérience crétoise, venue après et aussi avant bien d'autres, ne peut guère laisser de doute à cet égard et au surplus cela résulte clairement des rapports précités de notre Ambassadeur à Londres. Si donc la Turquie et la Grèce ne s'entendent pas directement, un état de droit ne viendra pas d'ici longtemps se substituer à l'état de fait qui règne actuellement dans les îles et qui crée une situation troublée, propice aux menées diplomatiques et aux combinaisons équivoques. Les intérêts de la France dans le Levant étant attachés à la stabilité de l'Empire ottoman et à l'éloignement des forces de la Triplice du bassin oriental de la Méditerranée, il semble bien qu'ils nous commandent de favoriser cette entente directe à laquelle sans doute l'Europe ne refuserait pas ensuite sa sanction, non plus qu'elle n'a fait difficulté à accepter les traités de Bucarest et de Constantinople.

355.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 199. *Sofia, 19 octobre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 8 novembre.)

Les déclarations à la fois optimistes et pacifiques de M. Ghenadieff, que j'ai transmises à Votre Excellence par mes télégrammes n°s 323 (1) et 325 (2) me paraissent pour l'instant sincères. Les derniers événements balkaniques ont prouvé qu'il importait tout autant d'être fort contre ses alliés que contre ses ennemis. Si une guerre éclatait maintenant dans les Balkans, comment la Bulgarie pourrait-elle imposer sa volonté, alors qu'elle n'a plus ni argent, ni armée? Quel cas ferait d'elle la Turquie victorieuse, même si cinquante ou soixante mille Bulgares l'avaient aidée à vaincre? Une guerre en ce moment serait très inopportune pour le Gouvernement bulgare, qui ne la désire pas avant quelques années.

Hier encore, M. Ghenadieff m'a répété qu'il ne croyait pas à un conflit de la Grèce et de la Turquie, qu'il espérait que l'occupation des nouveaux territoires bulgares le rendrait impossible, que, s'il se produisait cependant, la Bulgarie assurément se trouverait dans un grand embarras pour défendre l'accès de son territoire et garder la neutralité, mais qu'elle n'hésiterait pas à le faire, qu'elle conserverait une attitude expectante et ne prendrait, en aucun cas, part au conflit. Dans une telle éventualité, il est probable que la Bulgarie, imitant la tactique dont la Roumanie, puis la Turquie ont usé contre elle, attendrait la fin de la lutte pour se payer contre le vaincu et obtenir une revision plus ou moins profonde du traité de Bucarest, notamment du côté de la Macédoine, dont la possession reste son objectif historique et la condition même de son avenir.

L'opinion généralement accréditée à Sofia est qu'un traité secret ou une convention militaire existe entre la Turquie et la Bulgarie. Le séjour prolongé du général Savoff à Constantinople, le choix significatif de Fethy Bey comme Ministre à Sofia, où il doit arriver dans quelques jours, sont des symptômes qui n'ont échappé à personne. M. Ghenadieff se renferme sur ce point dans

(1) Du 11 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 302.

(2) Télégramme du 13 octobre annonçant le commencement de l'occupation des nouveaux territoires qui, d'après M. Ghenadieff, serait finie en dix jours.

une absolue réserve; il m'a seulement dit que la Bulgarie n'avait plus aucune ambition vers l'Est, que l'Asie mineure était pour ses produits un précieux débouché et qu'il considérait désormais une guerre entre les deux pays comme impossible. On m'assure de divers côtés qu'un traité secret établirait la coopération éventuelle des deux armées turque et bulgare contre la Grèce, que la Bulgarie renoncerait pour l'avenir à la possession de Dédéagatch et de Gumuldjina, que même, dès à présent, elle n'occuperait que pour la forme, et que, par contre, la Turquie lui assurerait celle de Kavala, Drama et Sérès, c'est-à-dire d'un bon port et d'un territoire produisant le meilleur tabac du monde; mais ce ne sont là que des bruits qu'il n'est pas encore possible de vérifier.

Après la Turquie, c'est sur la Roumanie que le ministère stambouloviste comptait appuyer sa politique. Ses avances semblent n'avoir jusqu'ici produit aucun résultat. Je crois savoir que le Ministre de Bulgarie à Bucarest, M. Radeff, n'inspire aucune confiance. Le Gouvernement roumain n'a fait entendre ici, malgré les bruits contraires recueillis par la presse, aucun avertissement nouveau; son attitude courtoise contraste même avec l'hostilité persistante de la Serbie et de la Grèce vis-à-vis de la Bulgarie. Mais, comme l'indiquait mon télégramme n° 327 [1], le Gouvernement russe a signifié à Sofia que la Roumanie défendrait résolument le nouvel équilibre établi dans les Balkans sous son égide; c'est de cette vérité amère que les Bulgares, dont les illusions au sujet de la Roumanie n'ont pas encore été dissipées par la brutalité des faits, ont le plus de peine à se pénétrer.

Le Ministre d'Autriche-Hongrie, comte Tarnowski, est parti depuis huit jours en congé; la veille de son départ, MM. Radoslavoff et Ghenadieff sont allés le voir et ont passé plusieurs heures avec lui. L'activité du comte Tarnowski est incessante bien qu'elle s'enveloppe d'un profond mystère. Mais comme il n'en est jamais rien résulté jusqu'ici, on commence à s'y habituer. Il est clair qu'en raison de l'esprit nouveau qui règne en Roumanie et devant l'hostilité obstinée et l'ambition grossissante de la Serbie, l'Autriche voit dans la Bulgarie son meilleur allié dans les Balkans, peut-être même le seul possible.

Mais, se lier autrement que par une sympathie intime, il faut des engagements positifs, auxquels les deux parties répugnent. Seule une alliance balkanique peut aider effectivement la Bulgarie et, des conseils de l'Autriche, qui ne sont jamais accompagnés d'action, il n'est résulté jusqu'ici pour elle que des malheurs. Si les événements le permettaient, le Gouvernement autrichien reprendrait évidemment sa thèse de la revision du traité de Bucarest; en attendant il n'a même pas pu obtenir des banquiers de Vienne et de Budapest trente millions pour la Bulgarie aux abois.

On assurait que M. Ghenadieff passerait par Vienne pour aller à Paris.

[1] Du 15 octobre, ci-dessus reproduits ous le numéro 323.

Il vient de me dire qu'il n'en était rien et qu'il se rendrait directement chez nous. Son départ paraît fixé au 22 octobre et ne pourrait être retardé que si des difficultés, qu'il assure ne pas prévoir, se rencontraient dans l'occupation des nouveaux territoires qui se poursuit en ce moment. Il passera comme le Roi par le Danube pour éviter la Serbie. La durée de son séjour à Paris sera de huit jours. M. Ghenadieff serait heureux de rencontrer M. Sazonoff, s'il était encore là. Il est clair que c'est d'un emprunt qu'il compte surtout entretenir Votre Excellence. Les nécessités de la campagne électorale l'obligeront à presser son retour. Le scrutin proportionnel s'appliquera pour la première fois aux élections et la perspective d'avoir à compter avec une représentation de la minorité, à si peu qu'on la réduise, paraît tout à fait cruelle au ministère stambouloviste, dont M. Ghenadieff est l'âme.

356.

Note du Ministre.

Paris, 20 octobre 1913.

Les conclusions de ce rapport ont été examinées aujourd'hui par le Conseil des Ministres [1].

Sur la question de principe (nécessité d'éviter des réclamations fondées en équité ou en droit contre les engagements de mineurs) le Conseil a été unanime à adopter la manière de voir de la commission.

Sur la question de procédure, il a pensé, également à l'unanimité, qu'il convenait de prendre une mesure qui puisse sans aucun inconvénient être rendue publique et de la prendre dans une forme qui réponde à cette préoccupation.

En conséquence il a décidé que le Ministre de la Guerre préparerait une circulaire indiquant, aux termes de la loi, la nécessité de l'autorisation des parents pour les engagements militaires des mineurs et ajoutant que cette règle s'applique indistinctement à toutes les demandes d'engagement à quelque nationalité que leur auteur appartienne.

Pour ce qui concerne les «anonymes», on leur demandera la déclaration formelle qu'ils sont majeurs (c'est-à-dire, en l'espèce, qu'ils ont plus de vingt ans) — la majorité étant fixée par la loi de 1905.

[1] Cette note est jointe dans le dossier au procès-verbal, ci-dessus reproduit sous le numéro 337, annexe de la conférence tenue au sujet de la légion étrangère.

357.

Memorandum de la légation de Serbie.

Paris, 20 octobre 1913.

Dès que des masses des Albanais de quelques milliers [d'hommes], armées des armes modernes et commandées par des gens du métier, avaient attaqué nos avant-postes qu'elles ont en partie tués et en partie repoussés et dès qu'elles ont pris Dibra et continué à avancer dans notre territoire, le Gouvernement royal a déclaré faire usage de son droit de la propre défense en affirmant sa résolution de repousser et de punir ses agresseurs et en ajoutant en même temps qu'il n'entendait point profiter de cette occasion pour s'emparer des territoires de l'Albanie, voulant ainsi donner une nouvelle preuve de sa respectuosité de décisions prises à cet égard par la conférence des Ambassadeurs à Londres.

De même, en revenant de son voyage en Europe, le Président du Conseil a réitéré les déclarations dans le même sens, à savoir que la Serbie ne désire point tirer profit de ces attaques pour s'approprier de territoires de l'Albanie autonome, qu'il considérait toutefois qu'il serait dans l'intérêt de deux pays limitrophes et de leurs bons rapports de voisinage dans l'avenir si on pouvait rectifier cette frontière au point de vue stratégique.

Dans ses déclarations réitérées, le Gouvernement royal n'a fait que manifester son intention de faire des démarches auprès des grandes Puissances en vue d'obtenir une rectification de la frontière serbo-albanaise. Mais ces démarches n'ont guère pris jusqu'à aujourd'hui une forme.

Une fois les attaques albanaises repoussées presque sur tous les points, l'armée serbe a reçu l'ordre de s'arrêter sur des positions occupées et de se tenir sur la défensive jusqu'au moment où la Commission internationale aurait fait sur le terrain la délimitation de deux pays.

Malgré les déclarations du Gouvernement royal et malgré sa conduite, l'Autriche lui a adressé l'ultimatum d'avoir, dans un délai de huit jours, à retirer ses troupes des territoires que la conférence de Londres avait attribués à l'Albanie autonome. Dans le cas contraire, elle se verrait obligée d'avoir recours à des mesures que la réalisation de sa démarche rendrait nécessaires.

Sans entrer dans l'examen des motifs qui ont pu déterminer l'Autriche à cette démarche surprenante, le Gouvernement royal ne peut ne pas souligner la coïncidence bizarre entre elle d'un côté et la conduite intransigeante de la Turquie vis-à-vis de la Grèce, la mobilisation clandestine des différents corps d'armée bulgares, la propagation (d'après un plan minutieusement préparé

d'avance) à l'étranger des nouvelles tendancieuses et alarmantes sur des prétendues révoltes en Serbie ainsi que sur des excès commis par les troupes serbes sur les Albanais.

Toujours animé de la politique pacifique, très conscient de la gravité de la situation dans les Balkans, et dans l'intérêt de la tranquillité de l'Europe du Sud, le Gouvernement royal, désirant d'autre part de nouveau donner la preuve de sa déférence envers les grandes Puissances et de ses amitiés aussi bien envers elles qu'envers la nouvelle Albanie, a donné aujourd'hui même l'ordre à ses troupes de se retirer sur les frontières fixées à Londres, malgré que celles-ci ne soient pas encore définitivement fixées sur le terrain.

Il croit pouvoir s'attendre de la part des grandes Puissances à des garanties contre des nouvelles attaques albanaises.

358.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 458. Très confidentiel. *Berlin, 20 octobre 1913, 13 h. 35.*

(*Reçu : 14 h.*)

L'Ambassadeur d'Angleterre a donné connaissance au Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères de l'opinion du Gouvernement britannique au sujet de l'ultimatum de l'Autriche à la Serbie qui a fait l'objet de votre télégramme 929 [1]. M. Zimmermann lui a dit, à titre personnel et très confidentiel, que l'Autriche n'avait pas consulté le Gouvernement allemand avant de lancer son ultimatum, qu'il n'approuvait pas cette démarche, mais qu'il était impossible pour l'Allemagne de ne pas soutenir son alliée.

[1] Télégramme circulaire du 18 octobre transmettant à divers postes l'opinion de Sir Ed. Grey sur l'ultimatum autrichien exprimée dans le télégramme de Londres, ci-dessus reproduit sous le numéro 342.

359.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 149. *Vienne, 20 octobre 1913, 15 h. 20.*

(*Reçu :* 16 h. 25.)

La soudaineté avec laquelle le Gouvernement de Vienne met en demeure celui de Belgrade [1] de céder dans un délai de huit jours donne à chacun l'impression que l'Autriche tient à se prévaloir d'un succès d'intimidation qui lui vaudrait à la fois d'humilier la Serbie et de se vanter d'avoir sauvegardé l'Albanie.

L'Ambassadeur d'Italie ne cache pas son mécontentement de cette manœuvre. J'appelle l'attention sur la prétention du Ballplatz de limiter le rôle de la commission de délimitation à la position de bornes le long d'une frontière tracée d'avance,

Il serait pourtant très utile que les commissaires aient le droit de préparer des arrangements transactionnels permettant, par des échanges de parcelles, d'améliorer le travail de la Conférence de Londres.

J'ai lieu de croire que la Serbie serait disposée, sous réserve d'une frontière mieux fermée, à se prêter à des rectifications avantageuses au bien-être de la population albanaise.

360.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 405. *Belgrade, 20 octobre 1913, 16 h. 30.*

(Reçu : 20 h. 15.)

A la suite de l'ultimatum austro-hongrois, le Gouvernement serbe a donné hier soir à ses troupes l'ordre de se retirer sans délai du territoire de l'Albanie

[1] Le télégramme invitant M. de Storck, Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Belgrade, à remettre au Gouvernement serbe une note le sommant d'évacuer le territoire albanais dans les huit jours, a été rédigée le 17 octobre et expédiée le 18 (voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, pièce n° 8850).

Le comte Berchtold adressait le même jour par télégramme aux agents austro-hongrois, dans la plupart des capitales européennes, le texte d'une communication à faire à ce sujet aux Gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités (*ibid.,* pièce n° 8854). Voir ci-dessus le télégramme circulaire du 18 octobre, reproduit sous le numéro 343.

autonome. Dans un memorandum aux grandes Puissances que, me dit-on au ministère royal des Affaires étrangères, M. Vesnitch remettra à Votre Excellence dès aujourd'hui [1], la Serbie exprime combien elle est surprise et choquée de l'attitude de l'Autriche-Hongrie. Elle rappelle toutes les preuves qu'elle a données de sa déférence et de sa docilité envers l'Europe : sa décision démontre une fois de plus que sa ligne de conduite n'a pas varié et qu'elle a, autant que qui que ce soit, le souci de ne pas troubler la paix. La Serbie demande en retour aux grandes Puissances qu'elles fassent tous leurs efforts pour établir et maintenir le calme et l'ordre en Albanie. Le ministère royal, à ce propos, me signale qu'à Antivari une perquisition, opérée par les autorités monténégrines à bord du bateau du Lloyd autrichien *Adelsberg*, a fait découvrir sur ce navire trente caisses de munitions destinées à l'Albanie et convoyées par deux sous-officiers austro-hongrois en uniforme [2]. Quant à la rectification de frontières que la Serbie projetait de demander, elle va *probablement* y renoncer, persuadée enfin qu'une modification quelconque des décisions si péniblement acquises à Londres ne peut aller sans de grandes difficultés et même de grands dangers. Le Gouvernement serbe me dit que l'Allemagne a appuyé l'ultimatum austro-hongrois assez énergiquement, l'Italie moins nettement. Dans une conversation particulière, le Chargé d'affaires d'Italie me dit que cet ultimatum est une démarche inconsidérée et témoigne d'une nervosité dangereuse [3].

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 357

(2) La même indication a été donnée par le Gouvernement monténégrin au Ministre de France à Cettigné (Télégramme de M. Delaroche Vernet, n° 250, du 18 octobre).

(3) Il est assez piquant de rapprocher du langage tenu à Belgrade par le Chargé d'affaires d'Italie un télégramme d'Athènes daté du 20 octobre. Après avoir dit que, suivant le Ministre des Affaires étrangères de Grèce, les Serbes cèderaient au désir de l'Autriche, M. du Halgouët ajoutait : « Le Ministre d'Italie a fait auprès du Gouvernement grec une démarche que celui-ci qualifie de « raide », en l'invitant à faire cesser le boycottage des marchandises italiennes en Épire et en l'engageant à « éviter l'irréparable ». M. Venizelos a répondu que le Gouvernement grec n'avait pas encouragé le boycottage et avait pris des mesures mettant sa responsabilité à couvert, mais qu'il ne pouvait contraindre ses nationaux à acheter des marchandises italiennes. Le Ministre des Affaires étrangères remarque que cette démarche coïncide avec celle de l'Autriche vis-à-vis de la Serbie et craint surtout que la question ainsi posée ne fournisse à l'Italie un prétexte pour agir isolément dans les affaires d'Épire ».

361.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 150. *Vienne, 20 octobre 1913, 18 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 25.)

Le Ministre de Serbie annonce ce soir au Gouvernement austro-hongrois que les troupes serbes quittent le territoire albanais. M. Pachitch se propose de demander aux Puissances de créer un cordon international qui couvre la frontière serbe. M. Yovanovitch convient que l'incursion a été poussée trop loin. D'après lui, il en est résulté en Albanie le sentiment qu'après avoir encouragé l'attaque, l'Autriche ne soutenait pas ses clients. Ce sont les violentes récriminations parvenues à Vienne et appuyées par le général von Hoetzendorf et le commandant des forces autrichiennes en Bosnie qui ont déterminé à lancer l'ultimatum.

362.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

D. s. n°. *Paris, 20 octobre 1913.*

Par vos lettres des 24 septembre [1] et 5 octobre [2] et par votre télégramme n° 613 du 5 octobre [3] dernier, vous m'avez fait connaître le point de vue adopté par le Gouvernement russe en matière d'emprunts industriels.

Il résulte de l'aide-mémoire russe du 4 octobre que le Gouvernement impérial adhère à la liberté de négociation des emprunts industriels en Chine et donne sa sanction à la décision des groupes financiers, du 26 septembre dernier, d'après laquelle les efforts du consortium chinois seront limités désormais aux seuls emprunts d'État de la Chine.

Le ministère des Affaires étrangères de Russie déclare cependant qu'il

(1) Voir ci-dessus le télégramme de Pétersbourg du 5 octobre, reproduit sous le numéro 264 (note).

(2) Par sa lettre du 5 octobre, M. Doulcet transmettait l'aide-mémoire annoncé dans le télégramme du même jour ci-dessus reproduit sous le numéro 264. Cet aide-mémoire a d'ailleurs été remis aux Ambassadeurs des autres Puissances faisant partie du consortium. Voir *Grosse Politik,* vol. 32, pièce n° 11975.

(3) Reproduit ci-dessus sous le numéro 264.

s'opposera à la réalisation de tout emprunt industriel de nature à porter atteinte aux intérêts spéciaux russes en Mandchourie, en Mongolie et dans le Turkestan chinois, pour la sauvegarde desquels la Russie a déjà eu l'occasion de réserver entièrement sa liberté d'action. M. Nératoff exprimait en même temps l'espoir que le Gouvernement français ne refuserait pas son concours au Gouvernement russe pour empêcher les financiers français de participer à des entreprises contraires aux intérêts spéciaux russes dans les susdites régions.

Je vous prie de faire connaître au Gouvernement impérial que je donne volontiers mon adhésion à ce point de vue du Gouvernement russe; je m'attacherai le cas échéant à *déconseiller* aux financiers français de participer à des affaires de nature à préjudicier aux intérêts spéciaux de la Russie en Mandchourie, Mongolie et Turkestan chinois, sans accord préalable avec les russes et, dans le cas où ces recommandations ne seraient pas écoutées par les intéressés, je suis disposé à faire obstacle dans la mesure du possible à leurs entreprises.

Vous pourrez, en outre, donner à M. Nératoff l'assurance que le Gouvernement de la République n'a pas perdu de vue le concours auquel il s'est engagé dans la communication adressée par M. de Selves à M. Isvolsky le 4 janvier 1912 (1).

363.

M. de Greigueuil, Chargé d'affaires de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 180. *Bucarest, 20 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 octobre; Dir. pol., 28 octobre.)

Comme le sait Votre Excellence, le prince et la princesse Victor (*sic*) de Wied sont venus passer cet automne quelques semaines à Sinaïa, au château royal de Pelesh. Je n'ai pas manqué de profiter de cette circonstance pour obtenir de la bouche même du prince confirmation des intéressantes informations qu'a adressées à Votre Excellence notre Ambassadeur à Vienne, dans sa dépêche n° 258 (2), du 25 septembre dernier. Au cours de notre conversation, j'ai pu me convaincre de la parfaite exactitude des renseignements fournis par M. Dumaine.

(1) Voir tome Ier, 3e série, n° 433.

(2) M. Dumaine, dans cette dépêche (qui est du 23 septembre), annonçait que «l'entente paraissait être faite entre Vienne et Rome pour soutenir, parmi les candidatures à la couronne d'Albanie, celle du prince Guillaume de Wied». Il donnait en outre quelques détails sur le prince et la princesse.

Le prince de Wied affecte de ne pas désirer outre mesure s'asseoir sur le trône d'Albanie; se rendant parfaitement compte des risques à courir, il déclare qu'il redoute plutôt qu'il ne souhaite d'être appelé à une aussi haute situation dans un pays dont il ne connaît ni la langue, ni les mœurs.

Il l'accepterait néanmoins si on la lui offrait, par esprit de devoir. La princesse, par contre, ne dissimule pas ses ambitieuses aspirations et n'hésite pas à user de toute l'influence qu'elle peut avoir sur son mari pour le décider à monter sur le trône.

Il suffit de quelques instants d'entretien avec le prince de Wied pour se rendre compte de la droiture de son caractère, de la justesse de ses vues, de la sûreté de son jugement. Il paraît, pour le moment du moins, professer une grande indépendance politique et déclare hautement que, si jamais il montait sur le trône d'Albanie, il ne s'inspirerait dans les actes de son Gouvernement que du souci des besoins véritables de son pays d'adoption.

Reconnaissant de tous les conseils qu'on pourrait lui donner, il ne les suivrait d'ailleurs que s'il les jugeait désintéressés et profitables à l'Albanie. Sans méconnaître les dangers que courrait sa personne dans un milieu où les querelles politiques se règlent le plus souvent à main armée, il estime cependant qu'il ne faut pas s'exagérer les appréhensions à cet égard et qu'une sage administration ne tarderait pas à amender les procédés politiques des tribus albanaises. Il fonde les plus grandes espérances sur le secours que lui apporterait la gendarmerie hollandaise dont les officiers, dans une certaine mesure, relèveraient de son autorité; or ceux-ci, en raison des bons rapports qu'entretient avec la Hollande la maison de Wied, apparentée à la Reine Wilhelmine, en raison des longs séjours que le prince a fait à La Haye, ne sont pas pour lui des inconnus et constitueraient en tout cas, il l'espère du moins, des éléments dévoués à sa personne.

M. Marghiloman, avec lequel je m'entretenais récemment de la candidature du prince de Wied, ne m'a pas caché que le Gouvernement roumain verrait avec grand plaisir son accession au trône. La Roumanie ne pourrait, a-t-il dit, que se féliciter grandement de voir un propre neveu de la Reine ceindre une couronne royale. Le Roi Charles, de son côté, ne manquerait pas de le faire profiter de sa précieuse expérience et de guider ses premiers pas au milieu des difficultés d'un commencement de règne. D'ailleurs, ajouta M. Marghiloman, « comment le prince Victor n'aurait-il pas toutes nos sympathies, lui dont la femme tient à la Roumanie par les liens du sang. La princesse de Wied n'est-elle pas roumaine par sa mère »? (La mère de la princesse de Wied est en effet née Cantacuzène).

Comme le Ministre des Affaires étrangères me demandait comment le Gouvernement de la République envisagerait cette candidature j'ai répondu que je n'avais pas reçu d'indications à ce sujet, mais que Votre Excellence,

le cas échéant, tiendrait certainement grand compte dans ses appréciations du fait que cette candidature était agréable à Leurs Majestés le Roi et la Reine de Roumanie.

Je sais que le Ministre des Affaires étrangères a également parlé du prince Victor à mon collègue d'Autriche. Celui-ci a répondu que, quoique son Gouvernement ait eu un autre candidat en vue, il n'élèverait sans doute aucune objection à la désignation de ce prince au trône d'Albanie, surtout si les autres grandes Puissances se mettaient d'accord sur son nom.

364.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 191. *Rome, 21 octobre 1913, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Le marquis de San Giuliano m'a dit ce matin, au sujet de l'affaire austro-serbe, que le Gouvernement austro-hongrois avait déposé son ultimatum à [Belgrade] sans consulter ses alliés.

Il se félicite de l'engagement de la Serbie d'évacuer les positions albanaises. Il redoute toutefois que, dans le cours de l'évacuation, les Serbes ne fassent des chicanes ([c'est] son expression) dont l'Autriche se servirait pour reprendre une attitude menaçante. Une excellente solution, selon le Ministre, aurait été [de confier] à quelques membres de la Commission internationale le soin de surveiller l'évacuation; malheureusement les délais sont trop courts pour la réaliser.

365.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

à M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 1003. *Paris, 21 octobre 1913, 22 h.*

Je réponds à vos télégrammes n°s 622 et 623 (1).

Je ne puis que maintenir les instructions que vous donnait mon télé-

(1) Ci-dessus reproduits à la date du 13 octobre, sous le numéro 313.

gramme n° 975 [1]. L'Ambassadeur de la République à Constantinople ne saurait intervenir dans le sens demandé par M. Nératoff en ce qui touche la ligne de Van, puisque cette ligne est expressément exclue de l'accord de 1900. Une démarche dans ce sens n'aurait d'autre effet que d'amener la Turquie à retirer la concession que nous avons obtenue pour la transférer à d'autres Puissances moins soucieuses que nous des intérêts de la Russie. Celle-ci doit d'ailleurs considérer que, tandis que les contrats de construction des lignes Samsoun-Sivas-Arghana et Sivas-Pékéridj sont déjà signés, aucun contrat, même d'études, n'a été préparé pour Arghana-Van. Elle n'a donc pas à redouter une réalisation rapide de ce projet qui d'ailleurs ne s'effectuera que d'accord avec elle. C'est ce que j'ai dit à M. Sazonoff qui a acquiescé à ma manière de voir.

J'ajoute que nous n'avions pas connaissance de la zone privilégiée Kharpout-Van. L'accord de 1900 se borne à mentionner les chemins de fer situés « dans les parages de la mer Noire » et en exclut formellement les lignes de Sivas à Kharpout et à Diarbékir et de Diarbékir à Van.

366.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 366. *Rome, 21 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 octobre; Dir. pol., 24 octobre.)

Bien que l'attention du pays soit tout entière concentrée sur la lutte électorale et que les journaux y consacrent des pages entières, les toasts prononcés à Carthagène par le Roi d'Espagne et le Président de la République sont loin d'être passés inaperçus. La présence dans les eaux de Carthagène d'un navire anglais aux côtés des navires français et espagnols, l'échange de télégrammes entre le Roi Alphonse XIII, le Président et le Roi George n'ont pas manqué d'impressionner l'opinion [2]. On en a conclu que l'Angleterre voyait avec satisfaction le rapprochement franco-espagnol et qu'elle tenait à marquer sa solidarité avec les deux Puissances méditerranéennes.

L'intervention de l'Angleterre augmentait singulièrement, aux yeux de nos voisins, la portée du voyage de M. Poincaré, que certains organes s'étaient

[1] Ci-dessus reproduit à la date du 11 octobre, sous le numéro 303. — [2] Voir le rapport de M. Geoffroy en date du 16 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 338.

attachés à démontrer comme uniquement destiné à préparer la collaboration de la France et de l'Espagne au Maroc.

La presse, qui a beaucoup discuté ces derniers temps la question de l'«isolement» de l'Italie, n'a pas été sans relever que la France au contraire persévère dans la voie de l'«Entente cordiale élargie». Et le *Corriere d'Italia*, qui ne nous ménage guère, a cru bon d'écrire que, tout en restant fidèle au pacte d'alliance, il ne convenait pas à l'Italie d'accentuer un dissentiment qui lui serait désavantageux comme à la France, mais qu'il fallait au contraire retourner à la politique suivie pendant la période de rapprochement. Le *Popolo Romano* se félicite ouvertement de cet événement qui mettra fin aux difficultés de l'Espagne et de la France au Maroc et déclare que l'Angleterre doit être heureuse de la réconciliation qui s'est effectuée sous ses auspices, et il ajoute : «N'avons-nous pas nous aussi avec la France des ententes scellées par des conventions?»

L'*Italie* salue avec satisfaction les conséquences du voyage de M. Poincaré car «les nouveaux accords, la nouvelle entente ne constituent pour aucune puissance une menace ou une provocation».

Le *Giornale d'Italia* ne serait plus lui-même s'il voyait d'un bon œil une politique qui tend à fortifier notre situation dans la Méditerranée. La position internationale de l'Italie ne le satisfait pas. Il rappelle qu'un jour le marquis de San Giuliano laissa échapper que l'Espagne avait des rapports plus qu'excellents avec l'Italie. «Ces paroles, dit l'organe de M. Sonnino, firent tant de bruit qu'on crut à une étroite entente entre les deux pays. Le Ministre des Affaires étrangères fut forcé d'atténuer sa déclaration en disant qu'il s'agissait d'accords commerciaux : toutefois l'atténuation fut telle qu'on crut à quelque chose de plus. Que dira aujourd'hui le marquis de San Giuliano après les toasts de Carthagène?»

C'est peut-être pour ne pas souligner la différence qui existe entre l'entente franco-italienne et l'accord commercial italo-espagnol, qui n'a d'ailleurs pas encore été conclu, que l'on s'efforça tout d'abord de diminuer la portée du voyage de M. Poincaré. Mais la manifestation de Carthagène n'a pas permis d'en cacher plus longtemps l'importance.

367.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 608. *Londres, 21 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 21 octobre.)

Le Premier Lord de l'Amirauté a prononcé samedi, à Manchester, un discours [1] dans lequel il a traité, en même temps que divers sujets de politique intérieure, la question des armements maritimes, de leur progression ininterrompue et de leur limitation éventuelle. Bien que les idées exprimées par M. Winston Churchill ne soient pas nouvelles, elles sont appelées à un grand retentissement et voici le résumé des passages les plus importants de son discours.

Les charges imposées au budget britannique par les armements maritimes n'ont pas cessé de s'accroître au cours des dernières années; elles atteignent cette année un chiffre auquel elles ne se sont jamais élevées et cependant elles s'élèveront encore, l'année prochaine, à un total encore supérieur. Telle est la constatation que M. Winston Churchill a pris pour point de départ de son argumentation. Cette progression incessante des dépenses est la conséquence nécessaire d'une politique navale que l'Amirauté poursuit avec l'approbation du Parlement, et qui se traduit, chaque année, par des programmes dont chacun prépare et nécessite l'augmentation budgétaire de l'année suivante. Le budget naval anglais doit tenir compte de circonstances intérieures, qui se résument dans la plus-value de toutes les ressources nationales dont la flotte britannique constitue la garantie et de circonstances extérieures, qui consistent dans la progression des armements maritimes étrangers. Le Gouvernement britannique s'efforce de maintenir les dépenses navales dans les limites de ce qui est strictement nécessaire pour assurer la sécurité de l'Angleterre et la sauvegarde de ses intérêts. Mais, pour diminuer ces dépenses, il n'y a que deux moyens; réduire la puissance des navires à construire, ou en réduire le nombre. Or la puissance des navires anglais doit nécessairement répondre à celle des navires étrangers auxquels ils se mesureraient et, le prix d'un navire étant naturellement en proportion de sa puissance, les frais des constructions navales britanniques doivent s'élever proportionnellement à ceux des constructions navales étrangères. Pas un Anglais, si favorable fût-il

[1] Cf. le compte rendu que donne de ce discours M. de Kühlmann dans un rapport du 20 octobre (*Grosse Politik*, vol 39, pièce n° 15580).

à la réduction des dépenses militaires, ne voudrait lésiner sur la valeur d'une unité de combat.

Reste donc le second moyen : réduire le nombre des navires à construire; et c'est dans le développement de ce point que réside l'intérêt du discours de M. Churchill. Le nombre des navires à construire ne peut être réduit que par voie d'entente internationale. S'adressant à l'Allemagne dans le discours au Parlement dont vous a rendu compte la lettre de M. P. Cambon du 1er avril 1913, n° 193[1], le Premier Lord de l'Amirauté avait suggéré le 26 mars dernier ce qui a été appelé des «vacances navales», «naval holidays»[2]. Le Chancelier allemand avait ajourné sa réponse à cette suggestion jusqu'à plus ample informé : M. Winston Churchill précise aujourd'hui ses précédentes ouvertures. Si l'Allemagne consent à différer de douze mois, à partir du moment où elle les aurait mis en chantier, la construction des deux grands navires prévus à son programme, l'Angleterre consentira à différer d'un temps égal la construction des quatre unités similaires prévues au sien.

M. Winston Churchill a pris soin de signaler que c'était au nom du Gouvernement dont il fait partie qu'il adressait à l'Allemagne cette proposition précise et concrète. Il s'est appliqué aussi à justifier le choix du moment où il l'a formulée. «La situation en Europe, a-t-il dit, est maintenant beaucoup plus claire qu'elle ne l'a été depuis quelque temps. La longue crise des Balkans a montré combien sont solides les assises de la paix européenne. Nos relations avec l'Allemagne se sont grandement améliorées sans que cette amélioration ait porté atteinte à notre amitié avec d'autres pays. Le moment n'est donc pas défavorable pour relever l'amicale allusion à la question des «vacances navales», allusion que l'on trouve dans le discours du Chancelier.»

L'assentiment de l'Allemagne ne suffirait pas toutefois à permettre aux deux Gouvernements anglais et allemand de mettre à exécution la proposition de M. W. Churchill. Il faudrait encore que les autres Puissances maritimes consentissent, chacune pour leur part, à ajourner la construction d'une partie des navires prévus à leurs programmes. Le Premier Lord de l'Amirauté a insisté sur cette condition : «Nous reconnaissons, dit-il, qu'il ne serait pas possible à l'Allemagne ou à nous, même après nous être mis d'accord, de nous abstenir pendant une année entière, si d'autres Puissances n'avaient pas été préalablement décidées à en faire autant; de sorte que, si un arrangement de ce genre venait à être conclu entre nous, il dépendrait du résultat

(1) Non reproduite. Voir tome VI, 3e série, n° 101 (note).

(2) La proposition de M. Winston Churchill est commentée par l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres, dans un rapport daté du 27 mars (*Grosse Politik*, vol. 39, pièce n° 15568) et examinée au point de vue technique par le capitaine de corvette Erich von Müller (*ibid.*, pièce n° 15569). Elle a donné lieu en outre à la rédaction d'une note par M. de Stumm, directeur politique au ministère des Affaires étrangères (*ibid.*, pièce n° 15570).

de nos négociations avec d'autres grandes Puissances.» Mais M. Winston Churchill s'est plu à exprimer l'espoir que l'initiative de telles négociations, prise de concert par l'Allemagne et l'Angleterre auprès des autres Puissances, aurait les plus grandes chances d'être couronnée de succès.

La nécessité, reconnue par M. Churchill lui-même, de subordonner la limitation des armements maritimes anglo-allemands à celle des armements de toutes les autres grandes Puissances navales, notamment de la France, de l'Autriche et de l'Italie, enlève beaucoup de valeur pratique à la proposition qu'il adresse à l'Allemagne isolément. Cette proposition elle-même n'est que la réédition plus précise et plus explicite d'une idée que le Premier Lord de l'Amirauté a déjà formulée à plusieurs reprises. La dernière fois qu'il l'avait fait, c'est-à-dire dans son discours du 26 mars aux Communes, il avait déjà indiqué que l'éventualité d'un arrangement naval anglo-allemand était liée et restait subordonnée à la conclusion préalable ou tout au moins simultanée d'un arrangement similaire entre toutes les grandes Puissances maritimes de l'Europe.

L'accueil qui est fait au discours de M. W. Churchill par la presse anglaise est généralement peu favorable [1]. La difficulté, ou, pour mieux dire, l'impossibilité d'une entente générale pour la limitation des armements maritimes est un fait qui ne peut échapper aux partisans les plus convaincus de la réduction des dépenses militaires. Aussi le caractère plus que problématique de la condition à laquelle est subordonnée l'offre du Premier Lord est-il signalé par tous les journaux. Les feuilles conservatrices en prennent texte pour laisser entendre que le discours de M. Churchill s'adresse moins à l'Allemagne qu'aux éléments les plus avancés du parti libéral et constitue une simple manœuvre politique destinée à surmonter, par l'étalage de dispositions pacifistes, la répugnance des radicaux au vote des crédits maritimes. Les mêmes organes critiquent la proportion établie par le Premier Lord entre les constructions qui seraient ajournées par l'Allemagne, d'une part, par l'Angleterre, de l'autre. Certains, comme le *Times* et la *Pall Mall Gazette*, indiquent même que les économies réalisées par l'Allemagne sur son budget naval se traduiront par une augmentation de ses armements sur terre et signalent combien sont complexes, pour certaines Puissances, les intérêts mis en cause par la question des armements maritimes. D'autres incriminent l'insistance avec laquelle les Ministres britanniques adressent à l'Allemagne des propositions d'accommodement et jugent cette attitude peu conforme à la dignité de

[1] M. de Kühlmann dans le rapport signalé ci-dessus (*Grosse Politik*, vol. 39, pièce n° 15580), donne une idée de l'accueil fait par la presse anglaise au discours de M. Winston Churchill.

Le même diplomate disait dans un télégramme (*ibid.*, pièce n° 15579) : «le discours de M. Winston Churchill a éveillé une grande inquiétude à l'ambassade de France».

l'Angleterre. Les journaux libéraux ne sont guère plus satisfaits et insistent sur ce qu'il y a d'illusoire dans les avantages offerts à l'Allemagne par M. Churchill.

P.-S. — J'ai dit ce soir à Sir Eyre Crowe que je n'avais pas reçu et ne recevrai pas d'instructions au sujet du discours de M. Winston Churchill; mais que je lui signalais à titre personnel le mauvais effet que pouvaient produire les paroles du Premier Lord de l'Amirauté, et qu'il eût été au moins préférable de ne pas mettre la France en cause. Sir Eyre Crowe m'a dit qu'il ne pouvait me dire son opinion, mais qu'il déplorait tous les discours publics concernant les affaires étrangères.

368.

M. Barrère, Ambassadeurd de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 367. *Rome, 21 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 octobre.)

Je n'ai pas manqué de transmettre au marquis de San Giuliano vos remerciements pour les instructions amicales et conciliantes que le prince Ruspoli avait été chargé d'exprimer à M. Paléologue sur la possibilité de rendre les rapports des deux pays plus étroits encore au moyen d'une entente dans la Méditerranée [1], de même que leurs intérêts s'étaient conciliés dans l'Afrique du Nord par les accords de 1902. Et à cette occasion, sans entrer en matière, il m'a paru intéressant d'amener le Ministre des Affaires étrangères à expliquer sa manière de voir par rapport au texte qu'il nous convie à formuler. Je n'avais, lui ai-je dit, d'autre mission que de le remercier de ses dispositions; mais il serait évidemment utile de connaître sa pensée sur la portée d'un nouvel accord.

Après quelques hésitations, le Ministre m'a répondu que, n'ayant pas encore conféré sur la matière avec le Président du Conseil, ce qu'il dirait ne pourrait qu'avoir le caractère de propos particuliers et sujets à revision. Ce qu'il importerait de faire serait de donner à l'opinion publique italienne — et *vice versa* — la notion bien claire que les intérêts méditerranéens de la France et de l'Italie étaient conciliables. Je lui avais fait à ce propos une ouverture à la fin de l'année dernière [2], en vue de compléter nos précédents accords

[1] Voir le télégramme circulaire du 16 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 333. — [2] Voir dans le tome IV, 3e série, à la date du 20 novembre, le télégramme de Rome reproduit sous le numéro 497.

et d'assurer ainsi l'équilibre méditerranéen. Bien qu'il eût accueilli cette ouverture avec une grande satisfaction, la conversation n'avait pu s'engager en raison du développement de la crise orientale, et aussi, il le fallait bien dire, à cause de la difficulté d'arrêter un texte qui répondît aux nécessités de l'entente.

Cette difficulté subsistait toujours; mais elle n'avait rien d'insurmontable; l'Italie et la France, comme d'ailleurs les autres grandes Puissances, étaient intéressées au maintien de l'intégrité de la Turquie d'Asie. Malheureusement elle avait un redoutable adversaire, qui était elle-même. On devait donc craindre que, par ses propres fautes, elle ne mît plus tard en péril son patrimoine asiatique. Or l'Italie, encore qu'elle fût la dernière arrivée, possédait quand même des intérêts en Asie Mineure; et il était naturel qu'elle s'appliquât à les sauvegarder par le maintien de la balance des forces dans la Méditerranée. Dans l'Afrique du Nord, l'énonciation des intérêts franco-italiens avait été facile; une entente sur un terrain plus vaste était plus malaisée à formuler.

J'en ai convenu avec lui; mais je lui ai toutefois fait observer, à titre entièrement personnel, puisque je ne connaissais pas encore les intentions de mon Gouvernement, qu'il s'agirait sans doute et surtout d'assurer et de fortifier l'équilibre méditerranéen. Dans cette voie, les formules ne me paraissaient pas d'une énonciation trop difficile, à la condition qu'elles conservassent un caractère général et de principe et qu'elles s'inspirassent d'un désintéressement mutuel. Il était malaisé au marquis de San Giuliano de n'en pas convenir, et il l'a fait sans difficulté.

J'ai pensé que Votre Excellence prendrait connaissance avec intérêt de ces propos de son collègue italien, bien qu'ils ne trahissent que des tendances. Je la prie, en tout état de cause, de les considérer comme ayant un caractère personnel et privé, et de n'en faire état qu'au cas où ils prendraient plus tard une forme officielle*.

* Annotation du Département : *Le Ministre a communiqué cette dépêche ainsi que les dépêches n°s 361 et 365 à M. le Président de la République et à M. le Président du Conseil; il en a, de plus, donné connaissance à M. P. Cambon.*

3 novembre 1913.

La dépêche de Rome n° 361 est reproduite ci-dessus à la date du 16 octobre, sous le numéro 339. Par sa dépêche n° 365 du 21 octobre, M. Barrère rappelait son rapport du 12 novembre 1912, reproduit dans le tome IV, 3e série, sous le numéro 437.

369.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 287. *Vienne, 21 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 octobre; Dir. pol., 28 octobre.)

Le conflit austro-serbe — le plus récent mais sûrement pas le dernier — s'est dénoué aussi brusquement qu'il s'était aggravé. A la suite de l'impérieuse mise en demeure formulée par le Cabinet de Vienne, celui de Belgrade s'est résolu à faire évacuer le territoire albanais, sans même attendre s'il ne lui viendrait pas quelque appui contre la sommation autrichienne.

Mais loin d'exalter comme un succès pour le prestige de la Monarchie ce prompt acquiescement de la partie adverse, les journaux viennois en triomphent discrètement, en signalant que « cette bonne volonté à répondre aux vœux de l'Autriche dénote un discernement d'après lequel on peut compter sur un prochain et très satisfaisant aplanissement de toutes les autres difficultés à résoudre entre les deux États ».

Il est à croire que le prétexte qui servait à la querelle s'est révélé de part et d'autre plus sérieux qu'on ne le supposait. Le commandant des troupes serbes, au lieu de s'en tenir à l'occupation de points stratégiques voisins de la frontière, se serait avancé rapidement à travers l'Albanie, de l'aveu même de M. Yovanovitch, en vengeant par des massacres et des destructions les dévastations qu'avaient commises les Albanais en pays serbe. Surprises par cette incursion ripostant à la leur, les populations albanaises auraient accusé le Gouvernement autrichien de ne pas les sauvegarder contre les conséquences du coup de main auquel, disaient-elles, on les avait encouragées. Elles reprochaient déjà à la monarchie de ne protéger que les catholiques. L'attitude équivoque comme toujours d'Essad Pacha donnait aussi à craindre, paraît-il, qu'il ne pactisât avec les Serbes.

D'où à Vienne, la résolution qui s'imposait d'intervenir avec éclat au profit d'une clientèle prête à se détacher, et à Belgrade, par suite des compromettantes initiatives du corps expéditionnaire, hâte de rappeler des troupes engagées beaucoup trop avant.

Telle est l'explication la plus plausible d'une courte crise où, des deux côtés, l'attitude des Gouvernements directement intéressés a déconcerté les prévisions.

D'autre part, le Chargé d'affaires de Russie s'était empressé de me communiquer un télégramme par lequel M. de Hartwig annonçait de Belgrade que

M. Pachitch se décidait à céder. « Je le fais, aurait dit le Président du Conseil, non sous la pression de l'Autriche, mais par égard pour les conseils amicaux de la Russie. » Il ajoutait, comme j'ai eu l'honneur de le télégraphier à Votre Excellence sous le n° 150 [1], que la Serbie s'adresserait aux grandes Puissances pour leur représenter la nécessité de prévenir le retour des agressions albanaises contre lesquelles rien ne la garantit et qu'il réclamerait la création d'un cordon de troupes internationales le long de la frontière serbo-albanaise.

Il conviendrait d'essayer tout d'abord, semble-t-il, d'introduire quelques rectifications au tracé de cette frontière, en tenant équitablement compte des plaintes des frontaliers de chaque pays. Ce n'est pas offenser la Conférence des Ambassadeurs que de supposer que son travail, fait sur des cartes notoirement incorrectes, est susceptible d'améliorations. Au Ballplatz, on veut exiger que ce tracé soit considéré comme intangible et les membres de la Commission internationale comme n'ayant d'autre attribution que de présider à la pose de bornes et de poteaux le long d'une ligne exactement reportée sur le terrain. C'est exagérer la déférence pour l'œuvre des Ambassadeurs et par trop réduire les fonctions dévolues aux commissaires. Par des échanges de parcelles il deviendrait possible de remédier à un grand nombre des inconvénients du tracé théorique élaboré à Londres.

A plusieurs reprises je me suis attaché à convaincre le Ministre de Serbie que si ces arrangements de gré à gré sous le contrôle de la commission sont admis, ainsi que l'exige le bon sens, son Gouvernement devrait se montrer largement désintéressé et ne pas hésiter, en cédant sur ce qui satisferait les voisins albanais, à payer trop cher la possession de certains points stratégiques. Quoique les races balkaniques soient mal douées du côté de l'esprit de transaction, il a reconnu l'avantage de procéder généreusement et a dû écrire dans ce sens à Belgrade.

De même, pourquoi ne pas revenir à des mesures que Hilmi Pacha m'affirme avoir été en usage du temps de l'administration turque? On obligeait alors les Albanais, avant de pénétrer dans les marchés de Dibra de Prizrend, de Diakova, où ils se rencontraient avec la population serbe, à déposer leurs armes dans des postes de police. L'ancien gouverneur de la Macédoine affirme que ces prescriptions étaient appliquées sans difficulté. Mais il m'a été dit, d'autre part, j'en dois convenir, qu'à ces mêmes marchés, on voyait des Albanais vendre publiquement leur récolte de tabac, malgré le monopole ottoman, avec leur fusil en main pour tenir en respect l'employé de la régie qui eût tenté de verbaliser contre eux.

Quelque ardu que soit le problème albanais, on pourrait n'en pas désespérer, si seulement la politique autrichienne n'avait intérêt à le rendre insoluble.

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 361.

Elle tient, au moyen de cet insupportable voisinage, à exaspérer les Serbes, à les pousser aux violences, à les mettre dans leur tort et à pouvoir, avec une apparence de justice, procéder à l'exécution tant désirée. On ne saurait assez répéter que la «serbophobie» est la pensée maîtresse, presque la seule dont s'inspirent la plupart des dirigeants d'Autriche et surtout de Hongrie. Cette animosité ne pourra que s'accroître plus approchera le moment où se posera la question du rachat ou de l'exploitation des chemins de fer orientaux dont il a été question récemment dans un rapport n° 273 du 6 de ce mois [1].

Ne serait-ce pas à l'occasion de cet important débat, qui vraisemblablement s'ouvrira d'abord dans la commission financière des Affaires balkaniques, qu'il y aurait un parti à tirer des dispositions du Gouvernement italien, telles que Votre Excellence voulait bien me les faire connaître par ses télégrammes n°s 819 à 821 [2] et 824 [3]? Sous l'apparence d'une entente dont on se plaît à vanter la solidité, les Cabinets de Vienne et de Rome poursuivent dans les Balkans et en Albanie des desseins non seulement distincts, mais contraires. «Si nous n'étions pas alliés, déclarait un des membres de l'ambassade d'Italie, nous nous battrions.»

Puisque le Gouvernement romain convient qu'il est en lutte d'influence avec la Puissance rivale, il reconnaîtra aisément, si on lui en parle, que c'est en combattant les aspirations à mettre la main sur les voies ferrées vers Salonique qu'on porterait à l'Autriche le coup le plus rude.

Or les concours que le Gouvernement austro-hongrois suppose s'être assurés ne sont peut-être pas aussi fermes qu'il se l'imagine. Les administrateurs des chemins de fer orientaux, tous financiers soucieux de gros dividendes, tiennent surtout à ne pas compromettre leurs chances de bénéficier de l'énorme augmentation de trafic qui se produira bientôt au profit de Salonique. Aussi ne feront-ils pas volontiers à la Serbie une guerre de tarifs qui, en la ruinant, réduirait leurs gains. Ils ne demandent qu'à conclure des arrangements raisonnables, dont ce serait à des Puissances tierces qu'il appartiendrait de faciliter l'aboutissement. Il faudrait, à cet effet, venir énergiquement en aide au Gouvernement serbe afin que, s'il doit renoncer à devenir propriétaire des voies ferrées, il fasse tout au moins prévaloir son droit d'en contrôler rigoureusement l'exploitation.

P. S. Le 22 octobre. — La feuille du soir de la «*Zeit*» publie une nouvelle inquiétante et qui justifierait, si elle est exacte, l'appréhension exprimée ci-dessus de voir l'Autriche rechercher ou faire naître toute occasion d'humi-

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 276.

(2) Télégrammes circulaires ci-dessus reproduits sous le numéro 286.

(3) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme de Londres du 9 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 292.

lier ou d'amoindrir la Serbie. Le Ministre de la guerre serbe ayant, paraît-il, objecté que le retrait des troupes engagées en Albanie ne demandera pas moins de deux semaines à cause du mauvais état des chemins défoncés par la pluie, ici on estime déjà que cette allégation, reconnue vraie, pourrait produire une très sérieuse complication. Le délai imparti jusqu'à dimanche est estimé largement suffisant, affirme-t-on, pour que les troupes aient le temps de quitter entièrement l'Albanie.

Est-ce une façon d'annoncer que, dans le cas où il serait établi par la durée du retour, que le corps expéditionnaire serbe a pénétré fort en avant en Albanie, le Gouvernement austro-hongrois prétendrait ne plus se satisfaire de l'évacuation du territoire envahi? Il trouverait ainsi moyen de convaincre la Serbie de déloyauté et s'en prévaudrait pour formuler, à titre de représailles, des exigences spéciales.

Toujours dans l'hypothèse où l'information serait confirmée, on peut supposer que le Cabinet de Vienne fera valoir qu'à l'encontre d'un Gouvernement aussi oublieux de ses engagements, aucune précaution n'est excessive, et que, par suite, la compagnie des Chemins de fer orientaux sera fondée à exiger le maintien de tous les privilèges résultant de son contrat d'exploitation.

Il est à remarquer enfin qu'avant la rentrée du Parlement on s'est hâté de nommer à Bucarest, comme Ministre, ce comte Ottokar Czernin dont j'ai signalé l'indépendance d'idées et de langage. Devenant agent diplomatique, il perd le droit de parler à la Chambre des Seigneurs. Son discours du 27 juin dernier contenait de si pénétrantes et incisives critiques de la politique anti-serbe de la Monarchie qu'on ne voudrait pas, à la veille peut-être d'une action quelque peu brutale, s'exposer à ce qu'il en dénonce l'exagération ou l'iniquité.

Quoi qu'il en soit de l'éventualité de mesures plus ou moins rigoureuses contre la Serbie, on croit avantageux ici de prolonger et d'aviver l'inquiétude; il faut pouvoir représenter comme indispensable l'accroissement des dépenses militaires et s'autoriser, devant les Délégations, des dangers dont l'Empire s'est préservé grâce à ses redoutables armements.

Mais l'artifice sert depuis trop longtemps; le public et la presse commencent à réclamer plus de sincérité dans la direction de la politique extérieure.

370.

Note relative à l'admission à la cote de l'emprunt serbe.

22 octobre 1913.

Un contrat d'emprunt de 250 millions de francs a été signé le 8 septembre dernier entre le Gouvernement serbe et la Banque franco-serbe agissant au

nom des établissements financiers suivants : Union parisienne, Comptoir général, Banque ottomane, Banque de Paris, Société financière d'Orient et Banque française. Aux termes de ce contrat, la première tranche de 125 millions devrait être émise fin octobre, le groupe financier se réservant un délai de six mois pour l'émission de la seconde tranche.

La question qui se pose aujourd'hui, d'une façon urgente, est de savoir si le Gouvernement français peut renoncer, à titre exceptionnel, en faveur de la Serbie, à la décision prise d'accord entre le Département des Affaires étrangères et l'administration des Finances de n'autoriser l'émission en France d'aucun emprunt des États balkaniques aussi longtemps que ceux-ci n'auront accepté, au moins en principe, de contribuer au service de la Dette ottomane pour une part à déterminer ultérieurement par la commission financière.

Si les raisons qui militent en faveur de l'émission immédiate de la première tranche de l'emprunt serbe sont avant tout d'ordre politique, on ne saurait cependant nier que l'examen de la situation financière de la Serbie ne puisse fournir des arguments également favorables à une telle opération.

La première tranche de l'emprunt, prise par le groupe français au taux de 84 3/4, ne doit donner que 105 millions effectifs environ. Or une somme de 30 millions à peine reviendrait au trésor serbe, le reste étant affecté au remboursement de diverses avances; 30 millions doivent être remboursés à la Société française de travaux publics; 18 millions à l'Ouprava fondova; 20 millions au consortium des banques françaises qui en ont fait l'avance au moment de la signature du contrat d'emprunt, enfin 2 millions à la banque franco-serbe.

On pourrait donc présenter cette émission comme une simple opération de consolidation permettant d'attendre le moment où pourra être réglée la question de la contribution des États balkaniques au service de la Dette ottomane. La défection des banques françaises pourrait d'autre part fournir une excuse au Gouvernement serbe pour réaliser une opération analogue avec les banques allemandes désireuses de regagner en Serbie le terrain qu'elles ont perdu depuis l'établissement de la Banque franco-serbe à Belgrade. La Berliner Handelsgesellschaft et la Disconto saisiraient peut-être volontiers une telle occasion, si elle venait à s'offrir.

Il ne servirait d'ailleurs à rien de dissimuler la valeur d'une telle concession de la part du Gouvernement français, et les raisons qui l'ont déterminé à refuser jusqu'ici l'admission à la cote des emprunts des États balkaniques n'ont, au point de vue général, rien perdu de leur force. Cette admission à la cote est la seule arme que le Gouvernement français possède pour assurer, par le versement d'une contribution équitable, la sauvegarde des intérêts des porteurs français de fonds ottomans. Si même, aujourd'hui, les gages

affectés au service des emprunts ottomans paraissaient suffisants pour assurer le payement du coupon et le service de l'amortissement, on ne saurait perdre de vue que le déficit chronique du budget ottoman, accru par la non contribution des États balkaniques, ne tarderait pas à rendre nécessaire des mesures préjudiciables aux porteurs français.

Les évaluations les plus optimistes fixent en temps normal, depuis l'établissement du nouveau régime en Turquie, à 90 millions de francs le déficit du budget ottoman, mais il paraît plus près de la vérité de le fixer au double. Le recours à l'emprunt pour combler ces déficits ne peut avoir pour effet que d'obérer plus gravement une situation financière mauvaise, et le poids de cette situation sera supporté en première ligne par le marché français qui, étant de beaucoup le plus engagé sera, par la force des choses, le plus intéressé, sinon même le seul, à fournir aux besoins purement financiers de la Turquie.

En même temps qu'elle doit porter un remède au moins partiel à cette situation, la contribution des États balkaniques est appelée à constituer un précédent dont la valeur ne pourrait être négligée que si l'Empire ottoman était arrivé au terme définitif de ses transformations territoriales.

Ces raisons combinées ne tendent ni à imposer aux États balkaniques une charge excessive, ni à subordonner l'émission de leurs emprunts à la fixation préalable par la commission financière du montant de cette contribution et des modalités d'exécution jugées nécessaires. Mais elles militent fortement en faveur d'une solution transactionnelle aux termes de laquelle le marché de Paris ne pourrait s'ouvrir à des opérations limitées comme celle dont il s'agit qu'en considération de l'engagement de principe qui serait pris par chacun des Gouvernements intéressés d'accepter de participer au service de la Dette ottomane, dans la limite que la commission financière, saisie de la question, jugerait équitable.

Seules des raisons politiques d'une gravité particulière pourraient justifier le Gouvernement à se départir d'une telle ligne de conduite, qui n'impose en définitive aux États balkaniques qu'une simple déclaration d'intention en ce qui concerne la sauvegarde des intérêts des porteurs français de fonds ottomans menacés par les cessions territoriales intervenues*.

* Annotation du Ministre : 25 *octobre. Soumis au Conseil des Ministres qui a décidé que le Gouvernement ne pourrait consentir à la cote de l'emprunt serbe que s'il obtenait du Gouvernement de Belgrade les assurances nécessaires en ce qui concerne la quote-part de la Serbie dans la dette ottomane, telle qu'elle sera fixée par la Commission financière internationale de Paris.*

Rechercher, d'accord avec les Finances, la formule qui pourrait être suggérée au Gouvernement serbe.

371.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 192. *Rome, 22 octobre 1913, 14 h.*

(*Reçu :* 21 h. 25.)

Le marquis de San Giuliano continue à se montrer préoccupé de l'avenir en ce qui concerne les rapports austro-serbes. Si, à son avis, l'Empereur et le comte Berchtold sont pacifiques, il y a un parti puissant qui cherchera à écraser la Serbie à la première occasion. Ce royaume passe pour le Piémont des Balkans et l'on voudrait, à Vienne, l'empêcher pour longtemps d'influer sur la politique intérieure de l'Empire. D'après mon interlocuteur, les commerçants et les industriels autrichiens seraient las de voir leurs affaires entravées par le conflit austro-serbe et préféreraient une action brusquée à l'incertitude qui les ruine.

372.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 186. *Belgrade, 22 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 8 novembre.)

Il y a quinze jours on croyait l'affaire albanaise terminée : elle l'était du moins en ce sens que l'on voyait déjà le soulèvement à la veille d'être maîtrisé. Mais, sous la forme diplomatique, l'incident devait prendre une plus sérieuse gravité que sous la forme militaire. Mes télégrammes ont tenu Votre Excellence au courant, à peu près jour par jour, de l'évolution de la question et je n'ai pas caché notamment combien l'attitude équivoque de la Serbie relativement à la question des frontières de l'Albanie, depuis longtemps déjà, me paraissait dangereuse.

Il y a un mois, l'Autriche essayait de machiner une démarche collective des Puissances auprès de la Serbie pour l'engager à évacuer les frontières arrêtées par la conférence de Londres comme devant être celles de l'Albanie autonome. La démarche ne put pour diverses raisons avoir lieu alors sous une forme officielle, mais M. Spalaïkovitch, alors gérant du ministère des Affaires étrangères, donna au Chargé d'affaires d'Autriche des assurances, bientôt rendues

publiques, comme quoi le Gouvernement serbe ne prétendait pas à une modification de frontière. Mais, presque aussitôt après, la révolte albanaise ayant fourni un prétexte, à vrai dire très sérieux, de faire de nouveau avancer les troupes, M. Pachitch faisait à des journalistes d'abord, à ses collègues du club vieux-radical ensuite, des déclarations de nature à faire douter qu'il eût effectivement renoncé à toute augmentation de territoire du côté de l'Albanie.

Dès lors l'orage grondait et, bien que l'ultimatum austro-hongrois, sous la forme qui lui a été donnée, ait été la chose la plus imprévue, il n'était pas difficile de voir grandir l'impatience, la colère qui s'emparait des gens de Vienne. Les journaux officieux de la double monarchie sonnèrent d'abord l'alarme, puis une première démarche de l'Autriche intervint, secondée par l'Allemagne et l'Italie; enfin, deux jours après, l'ultimatum, au sujet duquel il ne paraît pas certain que l'Autriche ait consulté ses deux alliés. Il y a eu alors un moment vraiment critique, tout en sachant — et on ne l'ignorait pas — que la Serbie ne soutiendrait pas jusqu'au bout sa prétention à une rectification de frontière, on pouvait craindre qu'elle ne refusât d'obtempérer dans le délai voulu à l'injonction de la seule Autriche et qu'elle se bornât à répondre qu'étant en conversation avec toutes les grandes Puissances sur le même objet, elle n'entendait point être brusquée et attendrait qu'elles eussent toutes fait connaître leur réponse pour se décider s'il y avait lieu, à l'évacuation. Il faut noter que la Serbie aurait pu légitimement adopter pareille attitude, car l'Autriche n'a pas qualité pour faire respecter, seule et sans mandat européen, l'Albanie qu'elle a toujours proclamée elle-même une création internationale; à tel point que l'on peut dire que c'est démasquer sa propre duplicité que de présenter les intérêts de l'Albanie comme se confondant avec ceux de l'Autriche.

Les deux adversaires auraient donc pu risquer d'être ainsi pris à leur propre piège et, peu désireux l'un et l'autre de courir les chances d'un choc, ils pouvaient être exposés à n'avoir plus d'autre ressource, pour pousser à bout leur argumentation, que d'en venir aux mains. Heureusement la Serbie a pris le parti le plus sage : abandonnant une prétention qui ne valait point le risque correspondant, elle semble se résigner tardivement au tracé accepté par elle en principe depuis bien des mois. On peut se demander comment elle n'avait point prévu dès l'abord une pareille issue et comment, par suite, elle n'a pas préféré se faire honneur de sa correction, de sa fidélité à la parole donnée, plutôt que d'aller au devant d'une reculade à peu près inévitable et qui est, maintenant, pénible et sans mérite.

A cette interrogation je ne trouve qu'une réponse possible : les nécessités de la politique intérieure. Le Gouvernement devait sentir les difficultés que rencontrerait une demande de rectification de frontière; l'opposition s'en rendait compte moins nettement et, l'esprit du parti aidant, n'hésitait pas à

taxer le ministère de faiblesse. En laissant les choses aller à l'extrême, en mettant le pays tout entier en face d'un ultimatum autrichien, que l'on ne supposait pas, à vrai dire, aussi proche, ou simplement en présence d'un conseil unanime de l'Europe, on faisait toucher du doigt à tous les électeurs comme à tous les députés, la réalité des choses et l'on faisait tomber du coup leurs objections.

Quoi qu'il en soit, une nouvelle accalmie va nous être procurée au moins pour un temps. Le problème albanais n'est pas pour cela résolu; du côté serbe il faut régler la grave question de la préservation militaire de cette partie du pays, lourde charge en hommes et en argent; puis il faut s'efforcer de donner la vie à ce pays où jusqu'à présent les Serbes n'ont apporté que la mort. Il faut organiser une exploitation quelconque et une administration. Du côté des Puissances protectrices de l'Albanie, c'est-à-dire des six grandes Puissances, la tâche est encore plus complexe et plus ardue : en pays albanais cette organisation du pays, qu'il serait si utile de créer sans tarder ne trouvera aucune base où s'appuyer. On pense à un prince, mais il n'y a, pour le moment, que deux Gouvernements provisoires prêts à s'entrefusiller. On parle d'une gendarmerie internationale et l'on ne dispose que des faibles contingents débarqués par les bateaux de guerre étrangers et cantonnés à Scutari. Enfin, si le trésor serbe est épuisé, l'Albanie n'en a jamais eu et l'on ne comprend guère comment s'alimentera un État composé de bergers nomades et insoumis, sans état civil et sans biens. Mais, puisque l'Europe a accepté cette tâche, le mieux est de l'attaquer de front sans plus de délai, quitte à en constater l'impossibilité. La Serbie le demande avec instance, l'équité l'exige et c'est une expérience difficile qu'il est intéressant de tenter.

373.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 168. *Athènes, 23 octobre 1913, 15 h.*

(*Reçu :* 16 h. 35.)

Je viens de faire la démarche prescrite par le télégramme 652 [1] de Votre Excellence. Le Ministre des Affaires étrangères m'a déclaré que le Gouver-

[1] Télégramme adressé le 22 octobre à Athènes et invitant M. Deville à « faire observer amicalement au Gouvernement hellénique que, la paix étant signée depuis deux mois et demi [avec la Bulgarie], il serait désirable, à tous égards, que les deux États reprissent leurs relations diplomatiques ».

Un télégramme analogue était envoyé en même temps à Sofia.

nement grec était à cet égard dans les meilleures dispositions et qu'une [note] définitive, qui sera très vraisemblablement la prière au Gouvernement de la République de servir d'intermédiaire, me serait transmise dès la fin de l'échange des prisonniers. Étant donné la rancune bulgare et l'absence du Roi Ferdinand qui pourraient retarder la réception d'un Ministre, M. Panas serait d'avis que les deux Gouvernements ne nomment d'abord que des chargés d'affaires. Il serait heureux d'avoir à cet égard l'opinion de Votre Excellence.

Les pourparlers gréco-turcs seront terminés aujourd'hui où doit être réglée la seule question encore en suspens, celle des muftis. Les commissaires turcs sont satisfaits des concessions grecques. Reste à avoir l'assentiment de Constantinople. La Porte est saisie depuis vendredi dernier des solutions adoptées ici, mais elle n'a pas encore fait connaître son sentiment. Il serait désirable qu'elle hâte sa décision de laquelle seule dépend maintenant la conclusion de la paix.

Le Président du Conseil hier et le Ministre des Affaires étrangères ce matin m'ont confidentiellement informé de leurs démarches pour l'achat d'un cuirassé. D'après mes informations particulières le marché, serait conclu depuis hier ou avant hier et porte sur le bateau construit par les chantiers Armstrong pour le Gouvernement chilien, *l'Amiral Cochrane*.

374.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 331. *Sofia, 23 octobre 1913, 16 h. 30.*

(*Reçu* : 16 h. 50.)

M. Tontcheff, Ministre des Finances, compte aller à Paris après M. Ghenadieff. Il m'a dit qu'il venait de demander à la Banque de Paris et des Pays-Bas de renouveler pour quelques mois l'échéance des 75 millions de bons du Trésor pris par cet établissement. Il m'a déclaré en outre que les pourparlers pour une avance de 30 millions avaient été repris avec les banques viennoises, celles-ci ayant diminué leurs exigences. M. Kuranda, directeur du Wiener Bank Verein, vient d'arriver à Sofia. Je sais d'autre part que le Gouvernement bulgare cherche à placer des bons du Trésor en Belgique et dans les banques de province françaises.

375.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 406. *Belgrade, 23 octobre 1913, 23 h.*
(*Reçu* : 23 h. 55.)

Au ministère royal des Affaires étrangères, on me dit que M. Yovanovitch n'a pas trouvé auprès du comte Berchtold l'accueil sur lequel il croyait pouvoir compter lorsqu'il a annoncé que, cédant à l'ultimatum, la Serbie donnait l'ordre à ses troupes de se retirer. Le comte Berchtold lui aurait dit que l'Autriche se réservait de contrôler par elle-même la réalité de l'évacuation et que, si celle-ci n'était pas complète dimanche prochain à midi, il y aurait lieu, pour l'Autriche, de procéder aux *mesures propres* qu'envisageait l'ultimatum.

M. Stéfanovitch, en m'informant de ce qui précède, ajoute qu'il lui est aussi revenu, par l'intermédiaire d'une personne en relations avec Vienne, que les mesures envisagées étaient une mobilisation immédiate et importante dont l'Autriche réclamerait ensuite les frais à la Serbie. « La Serbie me dit M. Stéfanovitch ne peut admettre une pareille attitude de la part de l'Autriche dans les circonstances présentes ».

376.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 657. Confidentiel. *Berlin, 24 octobre 1913.*
(*Reçu* : Cabinet, 28 octobre; Dir. pol., 30 octobre.)

Le séjour que M. Sazonoff vient de faire à Berlin a été très court. Arrivé le matin du 21 de Paris [1], le Ministre des Affaires étrangères de Russie est reparti le soir même pour sa propriété de campagne en Russie. Il a déjeuné

[1] Une dépêche de M. Zimmermann à M. de Tschirschky, reproduite dans *Grosse Politik* (vol. 36, I, pièce n° 14193), rend compte de l'entretien qu'a eu M. Sazonoff avec le chancelier Bethmann Hollweg et M. Zimmermann lui-même. D'après le recueil allemand, c'est la journée du 22 octobre que M. Sazonoff aurait passée à Berlin.
Voir le recueil de Stieve, t. III, p. 328.

chez le Chancelier avec le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères, M. Zimmermann, et a dîné à l'ambassade de Russie. Il n'a pu voir M. de Jagow, qui est en congé et n'a pas sollicité d'audience de l'Empereur.

C'est avec M. de Bethmann Hollweg que M. Sazonoff s'est surtout entretenu; il a beaucoup de sympathie pour le caractère droit et franc du Chancelier, et d'autre part, comme le sait Votre Excellence, M. de Bethmann a une grande admiration pour la Russie et un goût prononcé pour les hommes et les choses de ce pays dont les institutions, les tendances et les idées plaisent plus à son esprit épris du principe d'autorité que celles des États de l'Europe occidentale.

Les entretiens des deux hommes d'État ont été empreints, m'a dit l'Ambassadeur de Russie, de beaucoup de confiance; ils ont porté sur les diverses questions à l'ordre du jour de l'Europe. On s'est félicité de ce que l'incident austro-serbe semblait terminé. Le Chancelier allemand s'est trouvé d'accord avec le Ministre russe pour constater qu'il importe de procéder le plus tôt possible à une organisation effective du Gouvernement albanais, de façon à donner aux voisins de la nouvelle principauté les garanties de sécurité sur leurs frontières qu'on ne peut leur méconnaître le droit de réclamer. M. de Bethmann et M. Sazonoff ont exprimé l'un et l'autre le désir que la conférence de Londres pût reprendre prochainement ses travaux, afin de régler sans nouveaux délais les questions qui restent en suspens en Orient. L'opinion du Gouvernement allemand à ce sujet n'est donc plus celle que M. de Jagow faisait connaître à Son Excellence M. Cambon dans un entretien que l'Ambassadeur a rapporté à Votre Excellence par un télégramme du 30 septembre n° 433 (1).

L'Albanie donnera encore sans doute fort à faire aux diplomates, mais il n'a pas semblé aux deux interlocuteurs que les difficultés qui subsistent dans cette région fussent aujourd'hui de nature à causer des préoccupations sérieuses. Il en est autrement de la question des îles, dont j'entretiens Votre Excellence par une dépêche séparée (2). M. de Bethmann Hollweg a constaté que la solution lui en paraissait difficile à trouver. « Pourtant, a-t-il ajouté en s'adressant à M. Sazonoff, nous avons réglé dans ces derniers temps par l'accord de toutes les Puissances un si grand nombre de questions délicates et même dangereuses qu'on ne saurait douter que nous ne trouvions quelque moyen de terminer encore celle-là. Le point capital, c'est que vous soyez fermement résolus comme nous à assurer la conservation de l'Empire ottoman ». M. Sazonoff a répondu que la Russie n'avait pas moins à cœur que l'Allemagne de conserver l'empire turc tel que l'a laissé subsister la paix de Bucarest et de lui assurer les moyens de vivre.

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 227. — (2) Voir ci-dessous numéro 379.

M. Sverbéieff m'a dit qu'à la suite des conversations que M. Sazonoff a eues à Paris et à Berlin, l'accord était établi entre la France, la Russie, l'Angleterre et l'Allemagne sur les bases des réformes à introduire en Arménie et qu'il n'y avait plus qu'à étudier à Constantinople les moyens d'en assurer l'exécution. Il s'est félicité de ce résultat.

L'Ambassadeur m'a rapporté que le Ministre russe, qui est son ami personnel, était revenu extrêmement satisfait de son séjour à Paris et qu'il avait été heureux de s'être trouvé sur tous les points d'accord avec Votre Excellence.

377.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 617. Secret. *Londres, 24 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 octobre; Dir. pol., 4 novembre.)

Les ouvertures faites à la Grande-Bretagne par l'Italie en vue d'un accord méditerranéen, et dont j'ai fait part à Votre Excellence le 17 de ce mois [1], ont été affirmées, sinon précisées, par une démarche de mon collègue d'Italie auprès du Foreign Office.

Le prince Borghèse a donné lecture, le 20 octobre, à Sir Eyre Crowe d'un long télégramme de rédaction assez vague. Le marquis de San Giuliano commence par protester avec effusion des sentiments d'estime et d'amitié professés par l'Italie à l'égard de la Grande-Bretagne.

Après cette déclaration, le Ministre italien annonce que son Gouvernement a conçu un vaste plan d'action dans le bassin de la Méditerranée : le but de ce plan est le développement des intérêts italiens, tant commerciaux que moraux, la propagation de la langue et de la culture italiennes.

Pour atteindre ces fins, le Cabinet de Rome croit pouvoir compter sur le concours actif de l'Angleterre. Ici le télégramme du prince Borghèse contenait une phrase laissant entendre que les sentiments de l'Italie seraient vivement choqués et même modifiés si l'Angleterre refusait le concours demandé.

Dans cette communication, le marquis de San Giuliano n'a visé qu'un seul fait concret : cette concession italienne de la ligne turque Adalia-Aïdin contre laquelle le Gouvernement britannique avait protesté. Le Ministre italien annonce des explications, qui dissiperont les appréhensions anglaises, et

[1] Par un télégramme indiquant simplement que le marquis de San Giuliano avait exprimé l'avant-veille «le désir de s'entendre avec l'Angleterre sur les questions méditerranéennes».

demande qu'en attendant ces explications, le Foreign Office s'abstienne de parler à Constantinople de la question.

Enfin le marquis Imperiali doit arriver prochainement à Londres, muni d'instructions qui lui permettront de faire connaître à Sir E. Grey le fond de la pensée du Gouvernement italien et de négocier avec lui l'accord envisagé.

Après avoir écouté le Chargé d'affaires d'Italie, Sir Eyre Crowe lui a fait un petit couplet sur les sentiments de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Italie. Puis il a dit au prince Borghèse que le Gouvernement britannique négociait depuis quelque temps déjà avec la Turquie un développement de la ligne anglaise d'Aïdin, et que c'était à cause des droits de la compagnie d'Aïdin que le Gouvernement britannique avait formulé des observations au sujet de la concession italienne de Adalia à Aïdin. On ne pouvait suspendre ces négocations et par conséquent s'abstenir de parler à Constantinople de l'affaire visée par le télégramme du marquis de San Giuliano.

Cette réserve faite, Sir Eyre Crowe a ajouté que Sir Edward Grey réserverait un accueil favorable et étudierait avec attention les propositions dont le marquis Imperiali serait porteur.

Le Secrétaire d'État et son collaborateur estiment tous deux qu'il convient d'attendre les suggestions italiennes sans montrer d'empressement et d'observer une grande prudence dans la conduite de ces délicats pourparlers avec l'Italie. J'ai su très confidentiellement que l'Ambassadeur d'Angleterre à Rome avait, sur les premières ouvertures du marquis de San Giuliano, témoigné une ardeur jugée ici excessive et formulé des propositions considérées par Sir E. Grey comme inacceptables.

Cette attitude du Gouvernement britannique peut être attribuée en partie au désir de garder une position avantageuse dans la négociation en laissant les Italiens dévoiler leurs desseins et faire des suggestions. Mais cette réserve a pour principales causes — Sir Eyre Crowe me l'a dit hier — 1° l'accord conclu entre l'Italie et la Turquie et 2° la question des îles.

De l'accord conclu entre l'Italie et la Turquie, le Foreign Office ne connaît pas les modalités, et il va chercher à se renseigner auprès des Turcs à Constantinople et à Londres. D'un passage vague du télégramme lu par le prince Borghèse Sir Eyre Crowe a conclu que le Cabinet de Rome désirait s'assurer une sphère d'influence en Anatolie dans la région du Nord d'Adalia. Je crois que l'Italie aurait grand peine à faire reconnaître des prétentions sur l'Asie Mineure par la Grande-Bretagne actuellement préoccupée de consolider l'Empire ottoman en Asie.

Quant à la question des îles, elle fut considérée au mois de mars dernier comme un obstacle à la reprise des pourparlers entre la France, l'Angleterre et l'Italie; et il faut reconnaître que cette question n'est pas réglée. Cette situation explique que les Anglais veuillent « laisser venir » les Italiens et attendent

tranquillement les propositions du marquis Imperiali, qui arrivera à Londres le mois prochain.

En causant avec moi de cette affaire, Sir Eyre Crowe m'a rappelé que nous avions un instant espéré faire sortir l'Italie de la Triple Alliance; ce but ne peut plus être atteint; mais il ne le regrette pas parce que, à son avis, le maintien de l'Italie dans la Triple Alliance est le seul moyen d'empêcher la guerre entre cette Puissance et l'Autriche. Il estime qu'il sera plus efficace d'obtenir de l'Italie des engagements nous garantissant que les traités de cette Puissance avec l'Allemagne et l'Autriche ne produisent pas d'effet contre nous*.

Je me permets de signaler à Votre Excellence que la communication du prince Borghèse donne à penser que l'Italie désire un accord plus étendu que celui prévu par la formule annexée à la lettre de M. Jonnart du 3 mars dernier, n° 270 (1).

378.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 618. *Londres, 24 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 octobre; Dir. pol., 28 octobre.)

La plupart des journaux de Londres publient aujourd'hui une dépêche Reuter datée de Zanzibar, ainsi conçue : « Le bruit court ici avec insistance que Zanzibar sera prochainement cédée à l'Allemagne en échange de territoires ou de concessions dans d'autres parties de l'Afrique ».

Cette dépêche est reproduite par des journaux conservateurs comme le *Daily Mail* et le *Standard*, le *Morning Post*, et par des journaux radicaux à tendances germanophiles comme le *Daily Chronicle*. Ceux qui la mettent le plus en vedette et s'efforcent d'y donner le plus d'importance sont naturellement les seconds et, parmi eux, le *Daily Chronicle*.

Ce journal en fait précéder le texte d'une dépêche plus longue et plus documentée émanant d'un correspondant spécial qu'il a envoyé à Berlin pour y étudier les questions se rattachant à la rivalité maritime anglo-allemande. Ce correspondant, M. John Leyland, était autrefois le rédacteur naval du *Times;* il s'attache aujourd'hui à défendre la politique allemande et

*Annotation du Ministre : *Je crois que nous ne pouvons mieux faire que d'adopter la même ligne de conduite que l'Angleterre et attendre les propositions précises du Gouvernement italien.*

(1) Il s'agit du projet transmis par M. Barrère le 21 novembre 1912 et reproduit dans le tome IV, 3e série, sous le numéro 518.

notamment à démontrer que les armements germaniques ne sont pas dirigés contre l'Angleterre. Dans ce télégramme, je remarque le passage suivant : « J'apprends qu'en ce moment même se poursuivent entre les deux pays des négociations d'une grande importance, qui concernent principalement les développements coloniaux. On s'attend à ce qu'elles aboutissent à une conclusion des plus favorables ».

L'origine allemande de cette information de presse n'est pas douteuse et résulte des conditions mêmes dans lesquelles elle est portée à la connaissance du public anglais. Il est donc vraisemblable que le but est surtout d'inquiéter l'opinion en France*.

Il convient cependant de rappeler les pourparlers entamés en 1912 et dont le Département a eu connaissance par la correspondance de M. Paul Cambon. Lors du voyage à Berlin de Lord Haldane, les Allemands avaient demandé Zanzibar (1); cette ouverture n'avait pas eu de suite. Puis le baron Marschall avait entamé des pourparlers sur les questions africaines, qui se référaient aux possessions portugaises. La mort du baron Marschall et la guerre d'Orient avaient interrompu ces pourparlers.

La détente, qui s'est opérée dans les relations entre Londres et Berlin, pouvait permettre la reprise des négociations coloniales entre les deux pays; et je ne serais pas surpris que la question ait été discutée officieusement, sinon entre représentants officiels, du moins entre personnages des deux pays. En tous cas, les Allemands laisseront volontiers courir ces bruits qui, le mois dernier déjà, inquiétaient fort les Belges. Je suppose que c'est également à ces rumeurs que se référaient les Espagnols quand ils annonçaient la conclusion imminente d'un accord anglo-allemand (2). Personnellement je ne crois pas à l'existence d'une négociation en règle avec le Foreign Office; j'en aurais cependant parlé à Sir A. Nicolson ou à Sir E. Grey si j'en avais eu l'occasion. Monsieur Cambon pourra probablement s'en expliquer avec eux la semaine prochaine**.

* Annotation du Ministre : *Il doit cependant y avoir quelque chose de fondé dans les bruits répandus.*

(1) Voir le projet d'accord rédigé en février 1912 par M. de Kiderlen-Wächter et reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 31, pièce n° 11360.

(2) Dès le mois de mai 1913, on avait songé en Allemagne à un remaniement du traité relatif aux colonies portugaises. Des négociations s'étaient engagées et avaient abouti à un nouvel accord dont on trouve le texte allemand dans *Grosse Politik*, vol. 37, I, pièce n° 14682. L'accord fut paraphé le 20 et le 21 octobre (*ibid.*, pièce n° 14683, note au bas de la page). Voir ci-dessous le rapport de M. Paul Cambon, en date du 29 octobre, reproduit sous le numéro 397.

** Annotation du Ministre : *Je crains que M. de Fleuriau se fasse illusion sur l'inexactitude des bruits qu'il signale. Il doit y avoir des pourparlers entre l'Allemagne et l'Angleterre sur les questions africaines.*

379.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 659. *Berlin, 24 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 octobre; Dir. pol., 30 octobre.)

L'Ambassadeur de Russie, me parlant des conversations que viennent d'avoir à Berlin le Chancelier de l'Empire et le Ministre des Affaires étrangères de Russie [1] m'a dit que les deux interlocuteurs avaient reconnu que la question la plus grave qui restât posée en ce moment en Orient était celle des îles de la mer Egée. Ils l'ont examinée longuement, mais n'ont pas réussi à formuler une solution qui parût pouvoir être acceptée par la Grèce et la Turquie.

Mouktar Pacha, qui représente ici le Gouvernement du Sultan, affirme que l'opinion publique en Turquie n'admettrait pas que toutes les îles fussent cédées à la Grèce. Comme on lui faisait observer que la Porte avait remis les îles de la mer Egée aux mains de l'Europe qui devait pouvoir en disposer à son gré : « Sans doute, a répondu l'Ambassadeur, nous ne pouvons empêcher les Puissances d'attribuer les îles à la Grèce, mais si le Royaume hellénique prétend garder Mytilène et Chio, nous lui déclarerons la guerre ». L'Ambassadeur n'exige pas toutefois que les deux grandes îles qu'il réclame pour son pays rentrent sans conditions sous la domination ottomane; il admettrait pour elles un régime analogue à celui qui existait à Samos avant la dernière guerre. Il se refuse seulement à accepter qu'elles puissent devenir territoire grec, « car, dit-il, s'il en était ainsi, les bandes qui ne manqueraient pas de s'y former pour porter le désordre sur la côte d'Asie Mineure auraient un refuge toujours ouvert à leur portée et toute répression serait impossible ». On peut alléguer également en faveur de la thèse turque que la perception des droits de douane à la côte d'Asie serait fort compromise si les îles, où pullulent les contrebandiers, étaient placées en dehors des frontières de l'Empire.

Quoi qu'il en soit, il résulte des déclarations de Mouktar Pacha, comme de celles qu'Hilmi Pacha a faites à l'Ambassadeur de France à Vienne, qu'il y a peu d'espoir que la Porte accepte sans y être contrainte la cession à la Grèce de toutes les îles de la mer Egée.

L'Ambassadeur de France à Constantinople, dans une dépêche que Votre Excellence a bien voulu me communiquer le 9 octobre sous le n° 1052 [2],

[1] M. Sazonoff, après son séjour à Paris, s'est arrêté à Berlin. Voir ci-dessus numéro 376. —
[2] Voir, à la date du 22 septembre, le rapport de M. Bompard, reproduit sous le numéro 296.

se demande si, dans ces conditions, nous ne devrions pas modifier l'attitude que nous avions adoptée et accepter que les îles de Mytilène et de Chio restent sous la souveraineté du Sultan, avec un Gouverneur chrétien et un régime autonome. Cette solution aurait, comme l'indique M. Bompard, l'avantage de nous fournir un moyen de résoudre la question de l'occupation italienne à Rhodes et dans les îles voisines. Les Puissances pourraient en effet décider, soit que ces îles reviendraient à la Grèce en échange de Mytilène et Chio, comme le propose l'Ambassadeur de France à Constantinople, soit que le régime institué à Mytilène et à Chio serait étendu aux îles actuellement occupées par les forces italiennes. Il devrait être convenu que l'évacuation des deux grandes îles du Nord de l'Égée par les troupes grecques se ferait en même temps que celle des îles du Sud par les Italiens. La Turquie se trouverait ainsi intéressée à la prompte évacuation des îles occupées par l'Italie.

Peut-être ne serait-il pas impossible d'amener les Grecs à subir sans trop de protestations une combinaison de ce genre. La satisfaction de voir les Italiens sortir de l'Archipel compenserait en partie pour eux le sacrifice de Chio et de Mytilène. Puis les îles ne cesseront pas d'être peuplées de Grecs et les espoirs d'avenir resteraient permis. M. Streit, l'un des diplomates hellènes qui ont le plus d'autorité dans leur pays, n'a pas repoussé l'idée d'une autonomie des îles lorsque M. Dumaine la lui a exposée d'après les idées d'Hilmi Pacha. J'ai également, dans une conversation avec le Chargé d'affaires de Grèce à Berlin, exprimé l'avis que cette solution de la question serait la meilleure à l'heure actuelle pour la Grèce comme pour la France. M. Théotokis, tout en protestant de la difficulté qu'il y aurait à faire quitter Mytilène et Chio par l'armée grecque, ne m'a pas opposé un *non possumus* absolu.

Le point qui intéresse la France dans l'affaire des îles de la mer Égée, ce n'est pas que la Grèce les obtienne toutes immédiatement, c'est que les Italiens ne restent pas à Rhodes ni même à Stampalia. Votre Excellence, par les instructions qu'elle a données cet été à notre Ambassadeur à Londres, a montré qu'à ses yeux l'établissement de la domination italienne sur l'une des îles de la Méditerranée orientale porterait un coup fatal à l'influence que des siècles d'efforts nous ont value sur la côte d'Asie Mineure. Elle a réussi, par les démarches qu'elle a fait faire alors, à obtenir de l'Angleterre, un moment hésitante, qu'elle nous seconde dans une affaire dans laquelle ses intérêts sont identiques aux nôtres. Aujourd'hui il faut seulement pour réussir que nous sachions vouloir et ne nous laissions pas leurrer par les amabilités de l'Italie ou inquiéter par les clameurs de ses journaux. On ne saurait trop admirer l'ironie avec laquelle le Gouvernement italien, dans la communication relatée par votre télégramme du 16 octobre n° 925 [1], répond aux protestations

[1] Télégramme circulaire ci-dessus reproduit sous le numéro 333.

amicales que M. Paléologue lui avait adressées au nom de la France : « Oui, nous aussi nous vous donnons notre amitié. Mais de quel prix comptez-vous la payer? »

Nous paierions trop cher une amitié toujours incertaine en sacrifiant, pour essayer de l'obtenir, notre influence dans une région où elle est si forte et si précieuse.

380.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 332. *Sofia, 25 octobre 1913, 1 h. 30.*

(*Reçu* : 2 h. 35.)

Le Roi des Bulgares ne reviendra pas à Sofia avant le 15 novembre. Il se transportera prochainement à Ebenthal, près de Vienne, où M. Ghenadieff le verra en revenant de Paris. Le chef du cabinet secret, de qui je tiens ces détails, m'a dit que le Roi Ferdinand ne serait pas reçu officiellement à Vienne, mais qu'il s'y rendait quelquefois incognito [1]. Il est bien certain qu'il y verra le comte Berchtold. Quant à M. Ghenadieff, les journaux bulgares le représentent comme porteur d'un mémoire pour la revision du traité de Bucarest qu'il présenterait dans plusieurs capitales. Mais il a dit, le jour de son départ, à mon collègue de Russie et à moi-même : « Je n'irai qu'à Paris ».

381.

Note de la légation de Serbie.

Paris, 25 octobre 1913.

Le Gouvernement royal a été obligé, sur l'ultimatum inattendu de l'Autriche-Hongrie, de retirer ses troupes des positions stratégiques du territoire albanais, avant même que la Commission internationale de délimitation ait pu fixer les frontières entre les deux pays. De cette manière, il est privé des moyens de protection du territoire et des habitants du royaume contre les bandes de

[1] La présence du Roi Ferdinand de Bulgarie à Vienne, sa visite, non officielle, à l'Empereur François-Joseph, son entretien avec le comte Berchtold, sont signalés dans le télégramme circulaire du 11 novembre (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 8981.)

l'Albanie où l'anarchie est telle que les membres du Gouvernement provisoire eux-mêmes organisent et commandent ces bandes.

Le désir même que le Gouvernement royal n'a pas eu le temps d'exprimer aux grandes Puissances et suivant lequel la Commission de délimitation aurait dû prendre en considération les points stratégiques en vue d'une plus grande sécurité sur cette frontière, ce désir paraît avoir mécontenté l'Autriche-Hongrie à tel point qu'il a provoqué la démarche de son ultimatum.

L'armée serbe a repoussé les Albanais. Mais il y a des raisons très sérieuses à craindre que les attaques albanaises recommenceront, surtout parce qu'on y introduit des armes et des munitions en grandes quantités.

Il est à prévoir que des nouvelles bandes s'organisent, lesquelles, commandées par des officiers étrangers, reprendront les attaques contre le territoire serbe, les pillages et les massacres de ses habitants.

Obligé de veiller à la sécurité de son territoire et de ses habitants, le Gouvernement royal se trouve par conséquent dans la nécessité de s'adresser aux grandes Puissances en leur qualité de créatrices et de protectrices de l'Albanie autonome, et de les prier de vouloir bien prendre des mesures efficaces en vue de la protection de nos frontières contre de nouvelles agressions, aussi bien dans l'intérêt de la paix entre la Serbie et l'Albanie que dans celui de leur propre tranquillité.

Les plus sûrs moyens pour arriver à cette fin se trouveraient, dans la pensée du Gouvernement royal, dans l'occupation de l'Albanie par des troupes internationales, dans l'organisation d'un Gouvernement et d'une gendarmerie internationale.

Le Gouvernement royal voudrait savoir en même temps : à qui devra-t-il s'adresser en vue d'obtenir l'indemnité des graves sacrifices que lui ont imposés les dernières incursions albanaises sur son territoire.

382.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade.

T. n° 553. *Paris, 25 octobre 1913, 21 h.*

Veuillez faire savoir au Gouvernement royal que le Gouvernement de la République est disposé à admettre *immédiatement* à la cote l'emprunt serbe, si le Gouvernement royal acquiesce, de son côté, à la déclaration suivante :

« Le Gouvernement royal reconnaît, en principe, que les territoires annexés à la Serbie doivent contribuer au service de la Dette Extérieure de l'Empire

ottoman. Le Gouvernement de la République se réserve d'invoquer, en temps utile, auprès du Gouvernement royal les résultats auxquels conduit le système de proportionnalité proposé à la Commission financière par la délégation française. D'après ce système, la quote-part de la Serbie est calculée selon la capacité financière des territoires annexés. Cette capacité sera notamment déterminée par la proportion des recettes de toute nature que l'administration de la Dette publique ottomane opérait antérieurement dans lesdits territoires. Le Gouvernement royal consent, dès à présent, à ce que le système proposé par le Gouvernement de la République serve de base à l'évaluation de sa participation à la Dette publique ottomane. »

383.

M. Clément-Simon, Chargé d'Affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 407. *Belgrade, 25 octobre 1913, s. h.*
(*Reçu :* 23 h. 15.)

Le Gouvernement royal m'avise que les troupes serbes ont, dès maintenant, entièrement évacué le territoire albanais.

384.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 352. *Athènes, 25 octobre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 5 novembre; Dir. pol., 7 novembre.)

J'ai vu le Président du Conseil mercredi dernier et ai été reçu par le Roi hier.

M. Venizelos m'a renouvelé, avec une sincérité évidente, les regrets qu'il avait déjà exprimés à M. du Halgouët après le discours du Roi Constantin à Berlin. Pour qui connaissait les sentiments personnels de Sa Majesté, cet incident n'a eu d'extraordinaire que la maladresse, à pareil moment, de son auteur. Or, il y a plusieurs mois, dès le début de la nouvelle situation, par ma lettre n° 100 du 24 mars dernier [1], je signalais à Votre Excellence l'admira-

[1] Voir tome VI, 3e série, n° 62.

tion du nouveau Roi pour son beau-frère, ses tendances plus favorables à l'influence allemande qu'à l'influence française, la nomination de nouveaux aides de camp exclusivement pris parmi les anciens élèves de l'Académie militaire de Berlin, la prochaine formation près du Souverain d'un cabinet ou bureau militaire sur le modèle allemand et le revirement à redouter.

Mais, comme l'a constaté M. Venizelos, cet incident a eu du moins l'avantage de montrer combien étaient vivaces et profondes les sympathies pour la France et la reconnaissance du peuple grec qui compte aussi un peu, quoiqu'on ait l'habitude de se préoccuper moins de ses sentiments que de l'opinion de quelques dirigeants. « La popularité du Roi qui est bien grande, m'a dit M. Venizelos, a, sans la moindre exagération, baissé de moitié. »

Le Président du Conseil m'a rappelé que, d'ailleurs, l'Allemagne y avait mis beaucoup du sien : après avoir été aussi désagréable que possible pour la Grèce, l'Allemagne avait adopté une attitude tout à fait amicale et ma lettre n° 234 du 16 juillet [1] en avait informé Votre Excellence; ensuite était venu l'appui au sujet de Kavala. M. Venizelos appréhende, par contre, à l'heure actuelle, que, sur la question des îles, l'Allemagne ne veuille être agréable à la Turquie.

Le Roi m'a également parlé des îles en me citant avec un grand plaisir les paroles de Votre Excellence et celles de Sir E. Grey lors de son dernier voyage à Paris et à Londres. Je lui ai répondu : « Je voudrais bien pour Votre Majesté qu'Elle obtînt les mêmes assurances de l'Allemagne ». Le Roi a alors manifesté aussi la crainte que l'Allemagne ne songeât trop à favoriser la Turquie.

Celle-ci, a-t-il continué, a soulevé des difficultés pour le passage des Dardanelles sous le prétexte que la Grèce pourrait l'attaquer; la Turquie peut être complètement rassurée, la Grèce désire la paix et ne l'attaquera pas la première; il a été cependant très satisfait de l'esprit des troupes grecques en Macédoine. Il en veut si peu à la Turquie qu'il accepterait très volontiers son entrée dans le bloc balkanique constitué par la Roumanie, la Serbie et la Grèce, bloc qui est, à ses yeux, une nécessité.

Les rapports avec la Serbie sont excellents; les frottements qui paraissent avoir existé sur certains points ne sont que l'œuvre de subalternes qui ont été rappelés à l'ordre. Avec la Roumanie, il n'y a encore aucune espèce de traité, mais les rapports sont bons et iront sans doute en s'améliorant de plus en plus. D'après le Roi, les concessions faites par la Grèce à la Roumanie à propos des Koutzo-Valaques seraient la cause principale de la démission de M. Dragoumis.

Il ne croit pas au danger d'une guerre générale, la Russie n'en veut à aucun

[1] Dans cette lettre, non reproduite, M. Deville signalait l'activité du comte de Quadt, Ministre d'Allemagne, et de la Reine, et rappelait la présence à Athènes d'un parti favorable à l'Allemagne, dirigé par M. Théotokis.

prix; la voilà qui se passionne pour un antisémitisme ridicule que, pour sa part, il ne comprend pas. Précisément parce qu'on ne veut pas de guerre, le succès diplomatique final appartiendra à celui qui menacera de la faire* et il a peur que l'on ne permette à l'Italie d'agir dans un avenir prochain, en Épire, à l'égard de la Grèce, comme l'Autriche vient d'agir par son ultimatum contre la Serbie.

Il a regretté que la Grèce, dans les premiers temps de la guerre, n'ait pas occupé Valona. Il en a émis l'idée, mais s'est heurté à l'opposition du ministère; il ne pouvait pas, à cette époque, commander, sinon, et ceci est textuel, « il l'aurait envoyé promener ». Cette phrase ne laisse pas que d'être inquiétante parce qu'elle prouve que le Roi n'a rien oublié du goût du Diadoque pour la manière forte, et ses velléités autoritaires, on peut même dire despotiques. Certaines circonstances étant données, il ne saura peut-être pas résister à une tendance grosse de difficultés, sinon de périls.

385.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 634, 635, 636, 637, 638, 639. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 26 et 27 octobre 1913, 21 h. 15, 21 h. 16, 21 h. 17, 21 h. 18, 2 h. 31, 2 h. 50.

(*Reçu :* 22 h. 55, 23 h. 10, 22 h. 15, 5 h., 6 h. 55.)

Je viens de recevoir M. Sazonoff qui est rentré hier de Berlin [1]. Il m'a raconté en détail son entrevue de mardi avec M. de Bethmann Hollweg, à laquelle assistait M. Zimmermann. C'est à cause des affaires d'Arménie que M. Sazonoff s'était arrêté à Berlin. Le Chancelier s'est félicité de l'accord intervenu sur un programme de réformes, entre les Ambassadeurs de Russie et d'Allemagne à Constantinople. « Il se serait établi plus tôt, a dit M. Sazonoff, si le baron Marschall n'avait pas pour ainsi dire pendant des années élevé un mur entre lui et ses collègues ». « Enfin, a repris le Chancelier, le résultat est acquis et le programme est établi ».

« Il s'agit maintenant, a fait observer M. Sazonoff, de le faire accepter par la Porte et surtout qu'elle l'exécute, et que nous ayons des garanties de son

* Annotation du Ministre : *Cet état d'esprit n'est pas sans péril.*

[1] M. Sazonoff avait passé à Berlin la journée du 21 octobre. Voir à la date du 24 octobre le rapport de M. de Manneville reproduit sous le numéro 376 et *Grosse Politik*, vol. 38, pièce n° 15398.

exécution, c'est-à-dire le contrôle. Là-dessus, nous ne céderons pas. Et puisque, malgré les déceptions que vous ne lui avez pas ménagées, vous avez toujours la confiance de la Sublime Porte, vous devez la convaincre que l'heure des atermoiements est passée. »

« Nous y arriverons, a dit le Chancelier; mais il ne faut pas la bousculer. »

« Sur les procédés, a dit M. Sazonoff, elle nous trouvera conciliants, nous ne voulons pas la froisser inutilement. Mais il faut que la méthode que vous proposerez nous mène au but. Il faut que, par des réformes sérieuses et sérieusement pratiquées, la situation change en Arménie. Sans quoi, le souci de nos intérêts essentiels nous amènera à intervenir; ce que nous voudrions fermement éviter, vous n'en pouvez douter. »

Le Chancelier a dit alors : « Je suis ravi de cet entretien. Voilà l'avantage de pouvoir s'expliquer à fond, directement, franchement. Pourquoi pareille chose n'est-elle pas possible avec la France? Vous venez de Paris. Qu'y avez-vous trouvé? Il me semble que les esprits y sont belliqueux ».

« J'y ai trouvé, a dit M. Sazonoff, un Gouvernement parfaitement calme, parfaitement maître de lui, qui entend tirer parti du bel empire colonial que la France a acquis et qui voudrait bien ne pas être troublé dans cette tâche de longue haleine. »

« Tout cela est très raisonnable, a déclaré le Chancelier. Mais pourquoi ne pouvoir pas avoir avec la France une conversation générale? »

« Mais, a dit M. Sazonoff, n'avez-vous pas près de vous M. Jules Cambon, qui a la confiance de son Gouvernement et que je sais que, de votre côté, vous appréciez pleinement? »

« Sans doute nous sommes enchantés de M. Jules Cambon. Mais ce n'est pas la même chose. Une conversation avec lui n'est pas une conversation avec le Président de la République ou avec le Ministre des Affaires étrangères. »

« Croyez-vous, ai-je dit alors scrupuleusement, qu'on puisse risquer à la légère de compromettre le Président de la République? Rappelez-vous ce que je vous ai dit de la tentative allemande d'entamer une conversation générale sur l'accord des intérêts de la France et de l'Allemagne en Asie et en Afrique fin octobre ou commencement de novembre 1899?

« Le jour même où j'en ai été saisi par M. de Noailles, après avoir obtenu l'agrément du Président de la République et du Président du Conseil j'ai dit à Berlin par l'entremise de notre Ambassadeur : Je suis prêt à discuter la question avec l'Allemagne de concert avec la Russie, notre alliée. Comment comprenez-vous que nos intérêts en Asie et en Afrique se puissent accorder? Et M. de Bülow, après s'être réjoui de l'accueil fait à ses ouvertures,

de répondre à M. de Noailles : « La question est importante et mérite d'être « examinée. » Or je vous ai dit aussi que lorsque j'ai quitté le quai d'Orsay en juin 1905, cet examen durait encore. »

« J'ai profité, a continué M. Sazonoff, de cette allusion à la France pour amener le Chancelier à s'expliquer sur l'Autriche. Je suis sûr, lui ai-je affirmé, des sentiments pacifiques de la France, de son désir très vif de pouvoir en toute tranquillité mettre en valeur son empire colonial. Et son attitude si modérée, si raisonnable, en est la preuve manifeste. Pouvez-vous en dire autant de l'Autriche? N'est-ce pas elle, depuis de longs mois, qui, par des initiatives extravagantes alarme tout le monde et fait courir à la paix des dangers qu'on ne conjure qu'à force de sagesse et d'abnégation, une abnégation que, pour notre part, il nous sera impossible de maintenir en toute circonstance, indéfiniment. Qui m'assure que demain elle ne vous mettra pas en présence d'un fait accompli, devant lequel nous ne saurions nous incliner? De sorte que les uns et les autres et vous qui jurez vouloir la paix, et la France qui n'y est pas moins attachée, nous nous trouverons malgré nous dans des camps opposés. »

« Il faut, a dit M. de Bethmann, tenir compte des cruels embarras intérieurs de l'Autriche. »

« Chacun a ses embarras intérieurs. »

« Et nous, a ajouté le Chancelier, autant et plus que personne. »

386.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 333. Urgent. *Sofia, 27 octobre 1913, 16 h. 30.*

(*Reçu* : 16 h. 28.)

Une avance de trente millions en bons du Trésor à six mois, renouvelable[s] a été conclue en principe par un syndicat de onze banques austro-hongroises avec le Gouvernement bulgare (1). M. Tontcheff, Ministre des Finances, part aujourd'hui pour Vienne afin d'arrêter les détails de l'[opération], la plus étendue qui puisse être faite actuellement par la Bulgarie sur le marché austro-hongrois. Elle permettra au Gouvernement bulgare d'atteindre la fin de l'année et de faire les élections. Le Gouvernement austro-hongrois se flatte

(1) Voir ci-dessus, à la date du 23 octobre, le télégramme reproduit sous le numéro 374.

que l'intérêt de nos porteurs obligera le Gouvernement français à autoriser un emprunt bulgare sur le marché de Paris; sa grande crainte est que nous refusions de l'accorder au ministère actuel.

387.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Rome, Vienne, Constantinople, Saint Pétersbourg, Athènes.

T. n°s 1138-9, 948-9, 966-7, 856-7, 1003-4, 1011-2, 657-8. Secret.
Paris, 27 octobre 1913, 21 h. 10 et 21 h. 45.

D'une source secrète et sûre, je sais que le Ministre d'Italie à Athènes a été chargé récemment de faire au Gouvernement hellénique les déclarations suivantes :

1° Le Gouvernement hellénique se tromperait gravement s'il croyait que l'Italie est seule à s'opposer aux prétentions de la Grèce sur l'Albanie méridionale. Cette opposition ne provient pas moins de l'Autriche-Hongrie;

2° Les décisions de Londres au sujet de la frontière ne peuvent être modifiées. Toute modification, fût-elle même justifiée par de sérieux arguments d'ordre local, risquerait, en effet, d'entraîner de grosses complications d'ordre général. Même si la volonté des populations est sincèrement exprimée, on n'en pourra tenir compte;

3° L'exemple récent de la Serbie prouve que l'intérêt suprême de la paix européenne doit primer toute autre considération;

4° Les manifestations de Koritza sont certainement provoquées par les comités grecs;

5° La Grèce devrait comprendre qu'elle a intérêt à s'entendre avec l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie et l'Albanie, afin de résister aux progrès du slavisme.

Le Chargé d'affaires d'Italie est venu me parler dans le sens de ces déclarations. Il a ajouté que, d'après certains renseignements parvenus à la Consulta, le Gouvernement de la République entretiendrait le Gouvernement hellénique dans l'espoir d'une revision des décisions de Londres.

J'ai répondu au prince Ruspoli que je n'ai jamais cessé de conseiller au Cabinet d'Athènes une sincère adhésion aux décisions de Londres. Le Gouvernement de la République est d'autant plus persévérant dans ses conseils qu'il ne veut pas assumer la responsabilité des graves difficultés auxquelles la Grèce s'exposerait en ne se soumettant pas aux résolutions de l'Europe.

388.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Madrid, Lisbonne.

D. n°s 1421, 575, 165. *Paris, 27 octobre 1913.*

Le Ministre de la République portugaise est venu me demander ce qu'avait de fondé une information publiée dans le *Daily Telegraph* du 11 de ce mois [1] et d'après laquelle les Gouvernements français et espagnol auraient négocié un arrangement aux termes duquel la situation géographique de l'Espagne serait prise en considération, si les circonstances rendaient une intervention européenne nécessaire en Portugal.

J'ai autorisé M. Chagas à faire savoir à son Gouvernement que cette question n'avait pas été traitée dans les conversations franco-espagnoles.

389.

M. Krajewski, Délégué à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 58. *Valona, 27 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 octobre; Dir. pol., 31 octobre.)

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence qu'au cours de sa réunion de ce matin, la Commission de contrôle a abordé et discuté la question de la nomination du Gouverneur civil de Scutari. Le délégué autrichien nous a fait connaître que son gouvernement lui avait donné pour instructions « de faire procéder, le plus tôt possible, par la Commission de contrôle, à l'institution d'une administration civile à Scutari en sauvegardant le principe national albanais ». Celles de M. Leoni l'invitaient à « exercer son influence sur la Commission de contrôle pour qu'il soit procédé le plus tôt possible à l'administration civile de Scutari en laissant une juste représentation à l'élément albanais ». Quant à M. Winckel, auquel liberté entière était donnée d'agir

[1] Voir ci-dessus, à la date du 15 octobre, le rapport du Ministre de France à Lisbonne, reproduit sous le numéro 327.

comme il le jugerait le plus convenable, il s'est rallié aux vues austro-italiennes.

Quoique rédigées en termes différents, ces directions se rapprochaient tellement de celles que nous avons reçues, mes collègues anglais, russe et moi, que l'accord n'a pas tardé à se faire sur le principe de la nomination, par la Commission de contrôle, d'un gouverneur pour Scutari. Après un échange de vues, il a été admis que ce gouverneur devrait être choisi parmi les musulmans de Scutari; que son autorité s'étendrait, au Nord et à l'Est, à la ville et à la plaine de Scutari jusqu'aux nouvelles frontières, à l'exclusion des montagnes et de la Mirditie, et au Sud, à la plaine entre la Boyana et le Mati; que son traitement mensuel payé sur les recettes locales serait de mille francs. Le nom de Riza Bey, ex-député au Parlement ottoman, actuellement membre de la municipalité de Scutari, a été prononcé comme étant celui de la personne la plus capable de remplir ces fonctions.

Il eût été naturel que, devant cet accord unanime, la Commission procédât à la solution définitive de cette question, mais les délégués autrichien et italien ont voulu, avant de le faire, consulter leurs Ministres sur le choix de la personne et l'étendue du territoire confié à son administration. Le Président a donc renvoyé à huitaine la décision finale.

Il m'a semblé inutile d'informer télégraphiquement Votre Excellence de ces dispositions, la décision à intervenir étant conforme aux instructions qu'elle m'avait fait l'honneur de me donner. Le choix du fonctionnaire, l'étendue de son administration, le montant de son traitement sont des questions secondaires laissées à l'appréciation directe des délégués et je suis persuadé que Votre Excellence voudra bien approuver mon attitude conforme, d'ailleurs, à celle de mes deux collègues de l'Entente cordiale.

C'est sur ma proposition que la Mirditie a été laissée en dehors du Gouvernement de Scutari. L'administration de cette région est actuellement entre les mains de Prenk Bib Doda auquel nous avons toujours accordé notre protection. Il est d'ailleurs naturel que la Commission internationale de contrôle respecte son privilège héréditaire au moment où, avant l'établissement d'une administration définitive, elle doit tenir compte des influences locales.

L'Albanie va donc se trouver divisée en cinq districts : Valona, Durazzo, la Mirditie, Scutari, les Montagnes. Les trois premiers ont actuellement un gouvernement, le quatrième ne va pas tarder à avoir le sien; il ne restera donc qu'à en établir un pour le dernier. Dès que nous aurons reçu une réponse à la demande uniforme que nous avons adressée à nos ministères (voir mon télégramme n° 48 [1]), la reconnaissance du Gouvernement provisoire comme

[1] Ce télégramme transmettait un vœu de la Commission internationale : « Reconnaissance du Gouvernement de Valona, présidé par Ismaïl Kemal, comme autorité existante dans son chef-lieu et ses dépendances ».

autorité existante à Valona, entraînant celle des autres gouvernements provisoires, permettra à la Commission d'entrer en rapports avec eux et de commencer son œuvre de contrôle qui pourra marcher de front avec son travail de rédaction du statut albanais.

390.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 188. *Belgrade, 27 octobre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 30 octobre; Dir. pol., 31 octobre.)

L'ultimatum autrichien est venu si brusquement qu'il a surpris et, ainsi qu'on l'a dit, *ahuri* tout le monde. Mais l'ahurissement n'est pas une impression qui dure et l'on s'est peu à peu ressaisi : on a pu ainsi apprendre quelques détails qui n'auraient, à vrai dire, qu'un intérêt rétrospectif, s'ils ne servaient pas en outre à caractériser la politique de chaque Puissance et à mieux apprécier la situation.

Le samedi 18 octobre, je fus, dans la matinée, voir M. Stéfanovitch, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. A ce moment, la Serbie avait déjà été saisie d'une démarche de l'Autriche tendant à l'évacuation de l'Albanie, démarche amicale m'avait dit lui-même M. de Storck, à laquelle la Serbie n'avait pour ainsi dire donné aucune réponse (voir mon télégramme n° 401 [1]). La réponse que l'on méditait d'y faire, c'était la demande adressée à toutes les Puissances en vue d'une occupation provisoire des points stratégiques et d'une rectification de frontières. M. Stéfanovitch me fit en effet une communication dans ce sens dans cette même matinée et je l'envoyai aussitôt à Votre Excellence (voir mon télégramme n° 402 [2]); il projetait d'ailleurs de parler de même à mes divers collègues, mais je fus le seul à entendre ce langage, car, à peine étais-je sorti du Cabinet du Secrétaire général, qu'on lui remettait la note verbale autrichienne constituant ultimatum et aussitôt après le Ministre d'Allemagne arrivait à son tour et appuyait la note de M. de Storck. On a lieu de croire que, par une indiscrétion, le Cabinet de Vienne avait eu connaissance de la ligne de conduite que venait d'adopter celui de Belgrade, et cette nouvelle avait décidé l'Autriche à précipiter les événements, à prendre sans plus tarder l'attitude menaçante qu'elle n'eût pu adopter vingt-quatre heures

[1] Reproduit ci-dessus à la date du 14 octobre sous le numéro 318. — [2] Ci-dessus reproduit sous le numéro 345.

plus tard sans manquer, plus gravement encore qu'elle n'a fait, aux autres grandes Puissances.

Un autre point assez utile à fixer est l'attitude de la Roumanie dans ces circonstances. On ne connut que le samedi soir, dans les milieux diplomatiques, l'existence et surtout la teneur de la note autrichienne. Tard dans la soirée le Chargé d'affaires de Roumanie en donna avis à son Gouvernement et, dès le lendemain, il recevait ordre de dire au Gouvernement serbe que la Roumanie ne pourrait soutenir la Serbie dans un conflit avec l'Autriche ayant pour point de départ l'occupation par les troupes serbes de points attribués par la Conférence de Londres à l'Albanie autonome. Pendant la journée du dimanche, le conseil des Ministres à Belgrade siégea pour ainsi dire sans discontinuer. Le soir on se décida, en grande partie en raison de l'attitude adoptée par la Roumanie, à donner l'ordre de retirer les troupes. Le représentant roumain vint d'ailleurs le lundi matin s'enquérir si cet ordre avait effectivement été donné. Au reste les communications de la Roumanie, tant à Belgrade qu'à Bucarest, furent faites du ton le plus amical et sur cette base que la Roumanie ne pouvait intervenir dans les affaires balkaniques qu'en tant que gardienne de la paix : l'occupation indue de territoires albanais ne plaçait point entièrement la Serbie dans la situation de Puissance attaquée et d'ailleurs il avait été, peu de temps auparavant, donné au Cabinet de Bucarest, par celui de Belgrade, l'assurance que les décisions de Londres seraient respectées.

Enfin, pour terminer ce petit chapitre d'histoire anecdotique, je crois devoir consigner ici une conversation d'un homme plein de sens et de finesse, observateur réfléchi et qui me dit ce qui suit une couple de jours après l'ultimatum : « L'occupation, en ce moment, de quelques kilomètres de plus ou de moins en Albanie n'a aucune importance. L'Albanie n'existe point et restera toujours un mythe. L'Autriche le sait encore mieux que nous. Elle veut donc prendre hypothèque sur l'héritage assez pauvre, mais bien placé, de ce voisin né non viable. Nous sommes guidés par le même désir. Il y a diverses voies à utiliser dans ce but. L'occupation en était une. L'Autriche a pensé en trouver une autre, pour elle-même, en obtenant, par un ultimatum, l'évacuation. Mais nous, en accordant cette évacuation sans difficulté, nous restons en possession à la fois du prestige que donne la force des armes et de celui que l'on acquiert par la modération. Nous attendons les événements sans crainte, car nous sommes en bonne posture ». Ainsi parla mon interlocuteur. Peut-être est-ce là une explication après coup et, si j'ose ainsi parler, *l'esprit de l'escalier*. Il y a tout de même dans cette argumentation quelque chose de juste et elle m'a paru valoir en tous cas la peine d'être notée.

391.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 464. Très confidentiel. *Berlin, 28 octobre 1913, 20 h. 5.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

D'après ce que le Sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères a dit aujourd'hui à un diplomate étranger qui me l'a répété, l'accord qui va être signé entre l'Allemagne et l'Angleterre comportera une délimitation des zones d'influence des deux pays dans les colonies portugaises d'Afrique. L'Angola serait ouvert à l'action de l'Allemagne et le Mozambique à celle de l'Angleterre. « Il ne s'agit pas, a dit M. Zimmermann, d'une prise de possession territoriale et il n'y a rien là qui doive inquiéter le Portugal en ce qui concerne ses droits de souveraineté. L'accord sera d'ailleurs publié; nous convenons seulement avec l'Angleterre de définir les régions dans lesquelles chaque pays pourra engager ses entreprises de façon à éviter de nous gêner les uns les autres. Nous serions disposés à signer des ententes analogues avec d'autres Puissances, notamment avec la France. »

392.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 642, 643, 644, 645. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 28 octobre 1913, 20 h. 28, 20 h. 29, 20 h. 27, 20 h. 25.

(*Reçu :* 23 h. 10, 21 h. 25, 21 h. 35, 21 h. 45.)

Les lignes d'intérêt économique que le Gouvernement russe considère dès maintenant comme première nécessité exigeront au moins 1.500 millions de francs. D'autre part les constructions, doublements de lignes, ainsi que l'augmentation dans de fortes proportions du matériel roulant, wagons et locomotives de grande puissance, jugées au mois d'août dernier très utiles par les chefs d'État-major russe et français pour accélérer encore notablement la concentration des armées impériales, absorberont des sommes considérables.

Bien que le Gouvernement impérial n'ait pas encore été appelé à délibérer

sur le programme des travaux d'ordre stratégique, je crois qu'il pourra être assez vite amené à l'accepter. Vous avez bien voulu approuver l'idée que je vous ai soumise à Paris de lier chaque année, au moment où le Gouvernement russe nous fera connaître la somme à emprunter l'année suivante, certains travaux stratégiques, classés par ordre d'urgence, aux lignes d'ordre économique. Mais nous pouvons avoir intérêt à préciser dès aujourd'hui et à comprendre dans un même accord tous les travaux d'ordre stratégique recommandés au mois d'août dernier par les chefs d'État-major.

Si le Gouvernement de la République veut que ces travaux soient, comme c'est possible à la rigueur, exécutés en trois années, il devra accorder au Gouvernement impérial la faculté d'emprunter pendant chacune de ces trois années, en plus des 500 millions affectés aux chemins de fer économiques, la somme nécessaire aux chemins de fer stratégiques. Mais si le Gouvernement de la République accepte par exemple un délai de cinq années pour la complète exécution des lignes stratégiques, les dépenses de ces lignes seront comprises dans les 500 millions qu'il donne au Gouvernement impérial la faculté d'emprunter chaque année sur le marché français.

Je demande à Votre Excellence de me dire quel est le système qui a les préférences du Gouvernement et si, pour arriver plus rapidement au but, il me laisse la liberté d'user, selon les circonstances, de l'un ou de l'autre.

393.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 508. *Péra, 29 octobre 1913, 0 h. 40.*

(*Reçu :* 3 h. 30.)

Le Gouvernement ottoman, ne voulant pas accepter le projet russe de contrôle européen en Arménie, vient de décider la nomination de deux inspecteurs généraux ottomans pour les six vilayets arméniens et la constitution d'un corps de gendarmerie de 5.000 hommes affecté à ces provinces.

394.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 505, 506, 507.

Péra, 29 octobre 1913, 0 h. 40, 0 h. 43, 1 h. 5.

(*Reçu :* 5 h., 5 h. 30, 3 h. 35.)

L'accord s'est fait entre l'Ambassadeur de Russie et la Porte sur les chemins de fer arméniens et les questions économiques. L'arrangement relatif aux chemins de fer interdit à la Turquie pendant douze ans leur construction à l'Est de la ligne Trébizonde-Pékéridj-Kharpout et Diarbékir vers les frontières russe et persane, à l'exception toutefois de l'embranchement de Bitlis et Van qui nous est attribué et ne la permet, à l'expiration de ce délai, que par voie de concessions à des capitalistes russes ou par entreprises directes du Gouvernement ottoman sur les ressources ordinaires de son budget mis en équilibre par ailleurs. En ce qui concerne les questions économiques la Russie fait les mêmes concessions que nous, en y ajoutant la condition que le tiers des actions des sociétés d'exploitation des monopoles du pétrole et de l'alcool sera réservé à des Russes. Une disposition [prévoit] que le Gouvernement ottoman fera des démarches auprès des syndicats en vue de faire attribuer au Ministre des Finances la présidence de la Dette et que le Gouvernement russe lui prêtera son concours à cet effet, étant entendu que, lorsque ces démarches auront été couronnées de succès, un délégué russe entrera au conseil de la Dette. L'accord est soumis en ce moment au Gouvernement russe, qui l'approuve dans son ensemble sauf quelques détails, mais qui voudrait cependant obtenir la suppression de la condition suspensive mise à l'admission du délégué russe à la Dette. L'Ambassadeur de Russie insiste auprès de son Gouvernement pour qu'il accepte cette condition en faisant valoir que le Gouvernement ottoman se trouve dans la nécessité de justifier par une compensation éclatante une concession si impopulaire par ailleurs.

Si, comme je le présume, Votre Excellence n'admet la présidence [turque] qu'à la condition expresse de la direction générale statutairement française, il y aurait pour nous un sérieux intérêt à ce que le Gouvernement russe se rangeât à l'avis de son Ambassadeur à Constantinople [attendu] qu'en tenant en [suspens] l'entrée du délégué russe au conseil jusqu'à la solution simultanée de ces deux questions nous nous assurerions le concours effectif de la Russie, qui pourra nous être utile surtout à Berlin, pour faire triompher

notre prétention. Quant à l'accord franco-turc, il n'y a plus à vraiment dire que deux questions qui en arrêtent la conclusion, [à] savoir l'exploitation du port de Caïffa et l'exécution par les autorités consulaires seules des mandats d'arrêt décernés contre les ressortissants français, sauf dans les cas prévus au Protocole du 2 sepher 1284. Sur le premier point Djavid Bey déclare impossible de faire admettre par le Gouvernement ottoman l'exploitation par le consortium des ports et il affirme en avoir prévenu le Département. Certaines combinaisons de nature à nous assurer la réalité de l'exploitation, tout en ménageant les susceptibilités ottomanes, paraissent réalisables, mais je ne l'ai cependant pas laissé entrevoir à Djavid Bey que je me suis contenté de renvoyer à Votre Excellence avec qui il a négocié cette affaire. Pour ce qui est du second point, je lui ai catégoriquement refusé de transiger sur l'intervention consulaire pour l'arrestation des Français, attendu qu'elle constitue la garantie essentielle dont les Capitulations couvrent les étrangers résidant en Turquie et la dernière sans doute à laquelle il sera possible de renoncer. Djavid Bey m'ayant dit qu'il serait bien difficile de faire accepter ma formule et que deux Ministres avaient déjà déclaré qu'ils démissionneraient plutôt que d'y consentir, je lui ai répondu que je ne pouvais cependant que la maintenir telle qu'elle se trouvait dans ma dernière rédaction.

Djavid Bey part demain pour Berlin où il aura à négocier les affaires de Bagdad. A ce propos M. de Giers m'a dit, non sans me cacher son étonnement, que M. Isvolsky [lui avait] télégraphié que nous apprécierions la prétention des Allemands de faire convertir en 6 p. 100 la troisième série de l'emprunt Bagdad 4 p. 100. Je lui ai donné l'assurance que ce renseignement était controuvé, que les Allemands avaient sans doute informé nos financiers de leur singulière prétention, mais que nous leur avions laissé le soin de la défendre et de la faire triompher s'ils le peuvent.

Au cours de son séjour à Berlin, Djavid Bey se rendra à Paris pour y signer les contrats définitifs d'entreprises de travaux publics prévus dans l'accord franco-turc. Ces contrats n'auront plus ensuite qu'à être approuvés par l'iradé impérial pour devenir exécutoires.

395.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1142. *Paris, 29 octobre 1913, 19 h. 50.*

Veuillez surseoir à tout entretien avec Sir E. Grey au sujet de l'accord méditerranéen[1] jusqu'à la réception de documents importants que je vous enverrai demain.

396.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 647. Secret. *Saint-Pétersbourg, 29 octobre 1913, 19 h. 50.*
(*Reçu :* 22 h.)

On pense ici que M. Kokovtzoff sera en état de quitter Rome samedi ou dimanche pour Paris où M. Davydoff doit le rejoindre.

Il a l'intention d'y traiter et si possible d'y régler la question des emprunts destinés aux chemins de fer.

Dans ce cas, le Gouvernement voudra saisir l'occasion d'assurer l'exécution la plus rapide possible des travaux stratégiques, lignes nouvelles ou doublement de lignes existantes, qu'exige l'intérêt des pays alliés.

M. Kokovtzoff se propose de rester une semaine à Paris.

[1] Voir ci-dessus T. circulaire du 16 octobre, reproduit sous le numéro 333. En outre, M. Paul Cambon avait reçu communication, lors d'un voyage à Paris, de la dépêche de Rome, ci-dessus reproduite sous le numéro 368 (voir l'annotation du Département sur cette dépêche).

397.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 626. Secret. *Londres, 29 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 octobre; Dir. pol., 5 novembre.)

J'ai pris texte aujourd'hui des bruits auxquels se référait la lettre de cette ambassade du 24 courant, n° 618 [1] pour interroger Sir Edward Grey sur les négociations coloniales que l'on disait ouvertes entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Le Secrétaire d'État m'a répondu qu'il y avait en effet entre les Cabinets de Berlin et de Londres des pourparlers relatifs à l'Afrique; que ces pourparlers n'avaient porté ni sur Zanzibar, ni sur les Açores, ni même sur Walfish Bay; et qu'il s'agissait seulement de légères modifications à la convention signée par M. Balfour en 1898 en vue d'un partage éventuel des colonies portugaises. Il a bien voulu me donner confidentiellement d'intéressants renseignements sur cette convention.

Il m'a montré sur une carte la démarcation adoptée en 1898; elle m'a paru se rapprocher beaucoup de celle indiquée dans la lettre de cette ambassade du 2 avril 1912, n° 142 [2]. C'est bien le Zambèze qui, dans le Mozambique, servirait de frontière à la Grande-Bretagne et à l'Allemagne; dans l'Angola, cette frontière m'a semblé se rapprocher du 14e parallèle sud.

Le partage ainsi conçu ne serait pas jugé satisfaisant par les Anglais, qui se préoccupent particulièrement du Mozambique dont la partie au Sud du Zambèze ne serait pas jugée suffisante pour compléter les colonies britanniques de l'Afrique orientale. Le Cabinet de Londres consentirait à augmenter la zone réservée à l'Allemagne dans l'Angola où d'ailleurs, m'a dit Sir Edward Grey, les Anglais possèdent un chemin de fer. (Il s'agit évidemment de la ligne du Tanganika.)

Les pourparlers actuels n'ont donc pas d'autre objet que de modifier la convention de 1898 en augmentant la part anglaise dans le Mozambique moyennant un accroissement de la part allemande dans l'Angola. L'Angleterre se désintéresserait des îles du Prince et de Saint-Thomas.

J'ai fait remarquer au Secrétaire d'État que, ce traité une fois refait, son exécution resterait très difficile puisque la Grande-Bretagne avait garanti l'intégrité du territoire du Portugal jusques et y compris celui de ses colonies.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 378. — [2] Voir tome II, 3e série, n° 291.

Sir Edward Grey m'a répliqué que la convention anglo-allemande ne prévoyait qu'un seul cas, celui de la vente par le Portugal de ses colonies. Les Allemands prétendent que l'état de ses finances contraindra le Cabinet de Lisbonne à user de cette ressource. Il est bien certain que le Portugal possède des territoires immenses, très riches et qu'il ne peut mettre en valeur; mais il est également certain que l'opinion publique ne permet pas au Gouvernement portugais de céder ses possessions. Le Secrétaire d'État reste donc très sceptique quant à l'exécution du partage envisagé par son Gouvernement et le Cabinet de Berlin.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien garder le secret sur ces renseignements qui m'ont été donnés très confidentiellement par Sir Edward Grey.

398.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 627. Très confidentiel. *Londres, 29 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 octobre; Dir. pol., 5 novembre.)

Sir Ed. Grey m'a parlé aujourd'hui du système d'obstruction adopté par l'Autriche-Hongrie en Albanie. A Scutari, l'amiral autrichien, après avoir fait opposition à toutes les mesures préconisées par ses collègues en vue d'établir un peu d'ordre dans la ville et la région, avait fini par ne plus assister aux réunions de la commission; l'officier allemand, ayant adopté une attitude indépendante, a été rappelé tout à coup sans que ses collègues ou leurs Gouvernements aient été avisés de cette décision.

Il est à craindre qu'il n'en soit de même à la Commission internationale de contrôle où tous les efforts du délégué autrichien sont dirigés vers la reconnaissance du Gouvernement provisoire de l'Albanie.

A propos de ce Gouvernement provisoire, que la Grande-Bretagne refuse comme nous de reconnaître officiellement, j'ai mentionné la visite faite à Ismaïl Kemal Bey par le délégué anglais comme pouvant inspirer une impression erronée de l'attitude anglaise.

Le Secrétaire d'État m'a répondu qu'Ismaïl Kemal Bey et son Gouvernement provisoire possédaient une réelle influence à Valona et dans le district avoisinant, et que, s'il refusait de reconnaître l'influence de leur autorité sur toute l'Albanie, il les considérait comme les autorités locales à Valona. Il approuvait donc la visite faite par le délégué anglais à Ismaïl Kemal à Valona, comme il approuverait des visites faites à Essad Pacha à Durazzo et aux personnes qui exerceraient des influences analogues dans d'autres régions.

Reprenant son discours, Sir E. Grey m'a dit que l'Autriche-Hongrie voulait évidemment annihiler l'action de la Commission internationale de contrôle et qu'elle pouvait y parvenir en reprenant les procédés d'obstruction qu'elle avait employés à Scutari. Si cette éventualité se présentait et si la Commission de contrôle était rendue impuissante, que ferions-nous? Le Secrétaire d'État m'a fait souvenir qu'il avait menacé de rappeler de Scutari l'amiral et le détachement anglais, lorsque les procédés autrichiens avaient failli entraver l'œuvre de la commission des amiraux. Il envisagerait la possibilité d'une mesure semblable, si la Commission de contrôle était réduite à jouer un rôle vain et ridicule.

Comme je faisais observer que le rappel du délégué britannique, s'il était suivi de celui des délégués français et russes, laisserait le champ libre à l'Autriche en Albanie, Sir E. Grey m'a répliqué que l'Autriche se trouverait en tête à tête avec l'Italie et que cette perspective ne plairait guère à cette dernière Puissance. «En tous cas, a ajouté le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, nous devons nous préoccuper de la possibilité d'un échec de la Commission de contrôle par la faute de l'Autriche et il est utile de rechercher ensemble la ligne de conduite à adopter si cette éventualité se présentait.»

J'ai dit qu'il paraissait nécessaire de consulter également le Cabinet de Pétersbourg.

Sir Edward Grey en est convenu, mais il a fait observer que la Russie semblait se soucier très peu de l'Albanie.

J'ai fait observer que le rappel des délégués à la Commission de contrôle d'Albanie ne produirait d'effet que s'il était opéré en même temps par les Puissances de la Triple Entente et si les Puissances s'expliquaient publiquement sur les raisons de leur attitude.

J'ai ajouté que je soumettrais à Votre Excellence la question posée par Sir E. Grey et que je vous prierais de me faire connaître votre sentiment à ce sujet.

399.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 628. Secret. *Londres, 29 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 octobre; Dir. pol., 4 novembre.)

J'ai causé aujourd'hui avec Sir E. Grey des ouvertures que l'Italie a faites tant à la France qu'à la Grande-Bretagne en vue de la conclusion d'un accord méditerranéen, et je l'ai mis au courant des conversations de Paris.

Le Secrétaire d'État m'a répondu qu'entre Rome et Londres, les choses étaient au point indiqué dans la lettre de cette ambassade du 24 courant, n° 617 [1]. Le Gouvernement italien a pris prétexte, pour saisir le Gouvernement britannique, des observations anglaises concernant la concession italienne Aïdin-Adalia. Sir E. Grey estime qu'il ne peut consentir à suspendre toute protestation à Constantinople contre cette concession parce qu'il s'agit de défendre les intérêts de la seule ligne anglaise d'Asie Mineure. Mais il est tout disposé à étudier les propositions d'accord que doit lui apporter le marquis Imperiali.

Je lui ai fait remarquer que, des conversations du prince Ruspoli avec M. Paléologue et du prince Borghèse avec Sir Eyre Crowe, on pouvait conclure que l'Italie désirait se faire reconnaître une sphère d'influence en Asie Mineure dans la région d'Adalia.

A l'établissement de sphères d'influence en Turquie, le Secrétaire d'État est nettement opposé et il m'a dit qu'il écarterait toute suggestion italienne en ce sens. Il m'a rappelé nos conversations de l'année dernière au sujet d'un accord visant le maintien du *statu quo* dans l'Afrique méditerranéenne; il persiste à considérer comme très utile un arrangement de ce genre concernant la Tunisie, la Libye et l'Égypte, et il sera très disposé à accueillir toute proposition italienne tendant vers cet arrangement. Mais il se réserve d'examiner avec soin les ouvertures que le marquis Imperiali pourrait lui faire en vue d'un accord plus étendu et concernant la Méditerranée.

J'ai dit à Sir E. Grey que le Gouvernement italien nous pressait de préciser nos intentions et que, pour gagner du temps, nous invoquions la nécessité de marcher d'accord avec le Gouvernement britannique.

J'ai ajouté qu'à mon avis, il serait dangereux de proposer, soit par écrit, soit même verbalement, au Cabinet de Rome une formule quelconque relative à un accord méditerranéen. Elle serait aussitôt montrée à Berlin et la question des îles nous impose plus que jamais une extrême prudence.

Dans l'état actuel des choses, l'Angleterre et la France peuvent sans inconvénients signer avec l'Italie un accord concernant l'Afrique méditerranéenne; mais elles ne peuvent conclure un arrangement concernant la mer Méditerranée sans régler la question des îles. Si, cédant aux instances du Cabinet de Rome, nous lui remettions un projet d'arrangement méditerranéen, de deux choses l'une : ou bien nous mentionnerions le Dodécanèse et la négociation serait rompue, ou bien nous ne le mentionnerions pas et nous donnerions l'apparence d'adhérer tacitement au maintien de la situation actuelle. Ces deux éventualités sont également à éviter, et je suis personnellement d'avis que nous devons laisser au Cabinet de Rome le soin de préciser ses propo-

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 377.

sitions; s'il veut faire un accord méditerranéen, il sera bien obligé de parler du Dodécanèse et de nous indiquer quelle solution il compte donner à cette question.

Sir Edward Grey partage ma manière de voir. Il m'a dit qu'à son retour de congé, mon collègue d'Italie l'entretiendrait sans doute des vues du Cabinet de Rome et qu'il se bornerait à lui répondre, en rappelant ses conversations de l'an dernier, que le Gouvernement britannique se prêterait volontiers à la recherche d'un accord relatif au littoral africain. Quant à des projets d'arrangement général pour la Méditerranée, le Secrétaire d'État se montrerait prêt à les examiner si le Gouvernement italien voulait bien formuler lui-même ses vues.

En un mot Sir E. Grey est disposé à écouter les Italiens, mais il les laissera parler.

Je serais très obligé à Votre Excellence de me faire savoir si elle a l'intention d'adopter la même ligne de conduite.

400.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 242. *Bruxelles, 29 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er novembre; Dir. pol., 3 novembre.)

Les journaux ont publié hier un communiqué annonçant que le Roi des Belges se rendrait à Lunebourg le 5 novembre pour passer en revue le régiment dont il est colonel honoraire depuis sept ans, visite qu'avaient retardée jusqu'à ce jour des deuils de famille et de Cour. De là, Sa Majesté Albert se rendrait à Berlin, puis à Potsdam, où il serait l'hôte de l'Empereur allemand.

Comme il n'avait pas été précédemment question de ce voyage, la nouvelle du départ du Roi a paru causer une certaine surprise dans les milieux officiels, et j'en trouve l'écho dans une correspondance adressée de Bruxelles au journal le *Temps;* mais il serait exagéré de dire qu'il en résulte une impression de « malaise ». On n'attribue pas en effet à ce déplacement une sérieuse signification politique, le Roi ne devant avoir auprès de lui aucun membre du Gouvernement. Toutefois, j'ai entendu exprimer ce sentiment que la question agitée récemment dans la presse allemande, et relative aux projets de pénétration germanique au Congo, pourrait bien être l'objet de conversations entre les deux chefs d'État à Potsdam.

Sur ce point, j'ai eu l'occasion d'adresser au département diverses correspondances, sous les numéros 151, 165, 192, 198 et 233 (1).

Notre conseiller à Berlin, M. de Manneville, qui est très au courant de tout ce qui se rapporte à la colonie belge, se trouvera peut-être en situation de recueillir et de commenter avec justesse les appréciations auxquelles donnera lieu sans doute, à ce sujet, la visite du Roi des Belges.

En terminant, je ne dois pas laisser ignorer à Votre Excellence que, suivant certains bruits, la brusque détermination du Roi aurait été surtout motivée par son désir d'atténuer à Berlin, l'effet produit par les chaleureuses manifestations en faveur de la France dont la clôture de l'Exposition de Gand vient d'être l'occasion.

401.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 294. *Vienne, 29 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er novembre; Dir. pol., 4 novembre.)

Par diverses communications et notamment par les télégrammes nos 856 et 857 (2), Votre Excellence a bien voulu me faire parvenir d'intéressantes indications sur les tendances ambitieuses de la politique extérieure de l'Italie.

De mon côté, j'ai recueilli quelques impressions rapportées de Rome par un publiciste viennois de talent, et jouissant de l'entière confiance du Ballplatz. M. le Dr. Szeps avait entrepris son voyage inopinément sous prétexte de s'accorder du repos. J'ai des raisons de croire qu'en réalité il était chargé de se renseigner officieusement au delà des monts sur les dispositions réelles de l'opinion publique vis-à-vis de la monarchie alliée, au lendemain de l'agitation causée par les mesures prises contre l'italianité à Trente et à Trieste (3). Il a,

(1) Dépêches des 4 et 21 juillet, 21 et 22 août, 7 octobre relatives, la première, au déficit budgétaire du Congo, la seconde, aux efforts de l'Allemagne pour s'assurer la prédominance économique dans la région du lac Tanganika et au danger de ses convoitises sur la colonie belge, la troisième, à l'antagonisme entre l'administration coloniale et les missions catholiques, la quatrième au bruit de la découverte des mines d'or au Congo et la cinquième à la nouvelle, donnée par la *Deutsche Kolonial Zeitung* et démentie à Bruxelles, d'un accord anglo-belge pour la traversée du Congo par une voie ferrée anglaise.

(2) Télégrammes circulaires du 27 octobre, ci-dessus reproduits sous le numéro 387.

(3) Le prince de Hohenlohe, gouverneur de l'Istrie, avait pris contre les municipalités de certaines villes (Goritz, Trieste) et aussi contre la diète d'Istrie, des mesures destinées à réprimer l'«irrédentisme». La presse italienne avait signalé ces mesures comme une marque d'hostilité contre l'Italie (voir le rapport de M. de Billy en date du 29 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 100).

m'a-t-il dit, acquis la conviction que les ressentiments manifestés en cette occurrence sont plus superficiels que profonds. D'après lui, s'ils dérivent naturellement du sentiment traditionnel dont s'inspire l'irrédentisme, ils doivent être pris surtout comme un symptôme de l'exacerbation actuellement si vive du nationalisme italien. Mais en réalité on n'y trouverait pas la marque d'une hostilité décidée et agissante contre la Monarchie voisine et alliée. Mon interlocuteur n'en voulait pas d'autre preuve que les propos d'une franchise tout à fait inattendue que lui aurait tenus à cet égard le marquis de San Giuliano. Rappelant la formule célèbre que « si l'Autriche n'existait pas, il faudrait l'inventer », le Ministre des Affaires étrangères lui affirmait que, dans l'idée des politiques italiens, l'existence et le maintien de l'État composite situé au centre de l'Europe constituait pour l'Italie la seule barrière efficace à la fois contre le germanisme et le slavisme et, pour le monde entier, l'unique obstacle s'opposant au choc de ces deux forces.

Au surplus, ces propos ont, paraît-il, été rapportés par M. Szeps à l'Ambassadeur de la République à Rome qui est mieux en mesure que personne de signaler à Votre Excellence ce qu'il y aurait à en retenir.

Mais si l'Autriche-Hongrie n'a rien à redouter des ambitions italiennes, il pourrait en être autrement pour l'Europe. En effet, l'impression la plus inquiétante qui se dégagea de ces nombreux entretiens, est la perception très nette que la politique italienne traverse actuellement une crise aiguë d'aspirations impérialistes*. Provoquée à l'origine par les difficultés de la guerre tripolitaine, elle est entretenue par la crainte que le bilan de cette conquête ne se solde en définitive par un passif. Le Gouvernement, d'une part, ne serait plus maître du mouvement national qu'il a lui-même déchaîné pour soutenir l'effort militaire et naval; et, d'autre part, en prévision d'un échec possible de l'œuvre de conquête entreprise en Afrique, il chercherait à orienter l'opinion vers et au profit de nouvelles ambitions à réaliser dans l'Archipel et en Albanie.

Cette situation de M. Giolitti, impuissant à soutenir un élan qu'il a provoqué et encouragé depuis trois ans, expliquerait en partie l'attitude opiniâtre et irréductible de la Consulta dans la question albanaise et dans celle des îles de l'Égée. « Jamais nous n'évacuerons le Dodécanèse », aurait déclaré le marquis de San Giuliano au Dr. Szeps d'un ton décidé. Mais mon interlocuteur ne m'a pas parlé des projets du Ministre au sujet de l'Albanie.

Au surplus les desseins du Gouvernement italien, tout au moins pour la frontière méridionale, commencent à nous être suffisamment connus. Le lot de l'Italie dans le partage éventuel de l'Albanie ne saurait à aucun degré être réduit et on ne recule pas devant la menace pour interdire à la Grèce d'en réclamer la moindre parcelle. Le jeu de l'équilibre des ambitions et des profits entre

* Annotation du Ministre : *C'est très visible.*

l'Autriche-Hongrie et l'Italie impose d'ailleurs cette attitude. A chaque succès diplomatique du rival doit correspondre pour l'autre partie un avantage équivalent. Et la reculade serbe rend peut-être nécessaire à la Consulta d'obtenir de son côté une retraite hellénique. Toutefois dans le Sud la question de délimitation n'est pas aussi simple qu'au Nord, parce qu'une certaine latitude est laissée à l'appréciation de la Commission, et par suite aux Puissances. Aussi cherche-t-on à peser le plus possible sur les décisions à intervenir, en invoquant un parfait accord austro-italien pour menacer l'Europe d'une action de l'Italie, au cas où les prétentions de celle-ci ne seraient pas pleinement admises.

En même temps que la démarche d'intimidation était faite à Athènes, des notes officieuses exposaient ici et défendaient par avance le point de vue italien. « Les difficultés auxquelles se heurte la Commission sont encore augmentées, écrivait-on, par ce fait que nulle part l'Europe n'a jamais pu agir sans que les oppositions entre les deux groupements politiques ne se soient aussitôt manifestées, faisant rapidement échec à tout résultat rapide et pratique. Aussi le bruit court-il que l'Italie qui comprend l'Albanie du Sud dans la sphère de ses intérêts particuliers, s'est mise d'accord avec l'Autriche pour aller seule de l'avant et fixer elle-même les frontières, si la Commission n'avait pas terminé ses travaux avant la fin de novembre. Il est d'ailleurs très vraisemblable que sur ce point aussi on en viendra à un compromis pacifique et durable ».

Ce qui par surcroît expliquerait cette violence dans les résolutions, ce sont les désaccords survenus parmi les membres de la Commission. Mon collègue grec m'a communiqué des télégrammes d'après lesquels le délégué italien a été vivement attaqué pour sa partialité au profit des Albanais, et, circonstance plus grave encore, le délégué allemand risquerait de déplacer la majorité par sa sympathie pour les revendications helléniques.

402.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 758. *Péra, 29 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 novembre; Dir. pol., 4 novembre.)

[M. Bompard parle en premier lieu des modifications que le Gouvernement ottoman désire apporter à l'accord franco-turc paraphé le 11 septembre.

Ainsi que j'en ai informé Votre Excellence par télégramme n° 507 du 28 [1]

[1] Ce télégramme reproduit ci-dessus sous le numéro 393 est de la nuit du 28 au 29 et porte la date du 29.

courant, Djavid Bey, qui part aujourd'hui même pour Berlin et se rendra prochainement à Paris, a l'intention d'y signer les contrats définitifs visés dans l'accord que Votre Excellence a paraphé avec lui le 11 septembre dernier. Il m'a déclaré qu'il avait reçu par iradé les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Quand tous ces contrats, arrangements et actes divers auront été signés les uns à Paris, les autres à Constantinople, il restera à les faire ratifier par iradé impérial, ce qui ne sera plus guère, j'espère, qu'une formalité, mais est en tous cas une formalité indispensable, dont il faudra attendre l'accomplissement pour donner de notre côté force exécutoire aux engagements souscrits par nous dans l'accord du 11 septembre dernier. En prévision de cela j'ai soumis au Gouvernement ottoman un schéma de protocole final dont le texte est ci-annexé et qui me paraît nécessaire pour clore cette négociation sans rien laisser en suspens, car il est certain (de nombreuses expériences nous l'apprennent), que toutes les questions qui n'auront pas reçu une solution définitive avant la conclusion de l'emprunt turc demeureront en l'état jusqu'à ce qu'une circonstance nouvelle nous permette de contraindre le Gouvernement ottoman à les résoudre.

Je saisis cette occasion de signaler à nouveau à Votre Excellence l'intérêt qu'il y aurait pour cette ambassade à avoir connaissance des contrats signés à Paris entre Djavid Bey et nos Sociétés françaises et dont le texte ne m'a pas été communiqué.

403.

Le commandant Génie, Attaché militaire aux légations de France en Belgique et en Hollande,

à M. Eugène Etienne, Ministre de la Guerre.

D. Secret. *Bruxelles, 29 octobre 1913.*

En parcourant les collections de journaux parus pendant mon absence de Bruxelles, je remarque l'article ci-joint de l'*Indépendance belge,* consacré à la question des rapports franco-allemands, à la suite du congrès de Gand : « Pour mieux se connaître ». Je le remarque en raison de son allure suffisamment objective pour mériter qu'on s'y arrête. Les Belges de tout rang se préoccupent fort des rapports franco-allemands, cela n'a rien qui doive surprendre, mais la façon dont ils comprennent la question rend parfois la conversation difficile avec eux, quand ils abordent ce sujet.

Dans cet ordre d'idées, j'ai à vous rendre compte d'une de ces conversations

dont la précision frappe au premier abord, mais dont il ne m'appartient pas de préciser la portée.

Un officier du régiment des grenadiers est neveu par alliance de M. de Schœn, Ambassadeur d'Allemagne à Paris. Cet officier a cherché ma relation dès le premier jour, mais en m'éclairant loyalement sur cette parenté. Cette précaution m'est apparue soit comme le geste délicat d'un homme soucieux d'éviter tout malentendu, soit comme la précaution d'un homme qui tient à réserver certains sujets de conversation. Avec lui, ou en sa présence, je me suis donc toujours soigneusement abstenu de toute appréciation relative aux rapports franco-allemands.

Ce faisant, j'ai, sans m'en douter, déconcerté ses projets. A l'occasion d'un banquet officiel, je me suis, en effet, trouvé récemment à côté de son oncle, échevin de la ville de Bruxelles, qui m'a tenu les propos suivants : « Depuis longtemps, mon neveu, le commandant X... désire vous faire une communication qui peut vous intéresser. Son oncle par alliance, M. de Schoen, est vous le savez, Ambassadeur d'Allemagne à Paris. Peut-être savez-vous qu'il est en son pays un des partisans d'une entente avec la France, en y mettant le prix. C'est pour cette raison qu'il a quitté le ministère des Affaires étrangères pour l'ambassade de Paris, d'accord avec l'Empereur, afin de trouver, à l'occasion de ses nouvelles fonctions, le moyen de préparer un rapprochement franco-allemand, sur la base d'une revision du traité de Francfort pouvant aller jusqu'à la rétrocession de la Lorraine à la France. En cas de succès, l'Empereur lui a promis le titre de prince ».

Cette communication inattendue, et faite à peu près exactement dans les termes ci-dessus, que je relève dans des notes prises le jour même, ne laissa pas de m'interloquer un peu. Mon voisin en profita pour me démontrer l'équité de cette combinaison : la Lorraine, vieille province française; l'Alsace, vieille province allemande, etc. Sans insister sur le fond de la conversation, je discutai pourtant avec lui cette appréciation relative aux deux provinces, lui donnant à comprendre que l'opinion en France n'admettrait jamais la distinction qu'il faisait entre elles, distinction que l'histoire ne justifiait pas et que les intéressés ne ratifieraient certainement jamais.

Je ne sais si j'ai convaincu mon interlocuteur; peu importe d'ailleurs. Je n'attache pas à cette conversation une importance qu'elle n'a pas*. Pourtant il peut se faire qu'un Gouvernement français puisse avoir intérêt, quelque jour, à savoir que des personnes haut placées en Allemagne ont admis, à un moment donné, le principe d'une revision de traité que l'on déclare bien haut intangible. Et c'est pour cela qu'après réflexion je vous livre ces propos, à toutes fins utiles.

* Annotation du Ministre : *C'est en effet préférable!*

404.

Note pour le Ministre [1].

Paris, 30 octobre 1913.

Le Chargé d'affaires de la République à Berlin a fait connaître au Département que l'accord en préparation [2] entre l'Angleterre et l'Allemagne comportera une délimitation des zones d'influence des deux pays dans les colonies portugaises d'Afrique. Le Mozambique serait ouvert à l'action de l'Angleterre et l'Angola à celle de l'Allemagne. Il s'agirait, non d'un partage territorial, mais d'une définition des régions dans lesquelles chacun des deux pays pourrait engager ses entreprises sans gêner l'autre. D'après les indications parvenues directement à M. de Manneville, l'Allemagne serait disposée à signer une entente analogue avec la France.

Le Département a demandé par télégramme à l'Ambassadeur de la République à Londres de lui envoyer des renseignements à ce sujet.

Dès le 11 février 1913 [3], M. P. Cambon a d'ailleurs fait savoir au Département (lettre n° 83) que le Gouvernement britannique avait envisagé l'opportunité de publier l'accord secret anglo-allemand de 1898 relatif à un partage éventuel des colonies portugaises d'Afrique, avec les modifications qui ont été apportées au texte de cet accord, sur la demande de l'Allemagne, pour tenir compte des changements territoriaux survenus dans l'Afrique méridionale à la suite de la guerre du Transvaal.

Le but de la publication projetée aurait été d'indiquer aux sociétés ou particuliers anglais dans quelles colonies portugaises d'Afrique ils pourraient créer des entreprises sans crainte de voir les territoires où ils auraient engagé leur effort passer un jour sous la souveraineté allemande.

A cette époque, M. P. Cambon avait signalé à Sir Arthur Nicolson l'impression fâcheuse que pouvait produire, au point de vue de la politique générale,

(1) Signée par le Directeur des Affaires politiques.

(2) Les pourparlers anglo-allemands étaient alors fort avancés (voir sur ces négociations *Grosse Politik*, vol. 37, I, chap. 285). Voir aussi ci-dessus, à la date du 24 octobre, le rapport de M. de Fleuriau, reproduit sous le numéro 378, note, et à la date du 29 octobre, le rapport de M. Paul Cambon reproduit sous le numéro 397.

(3) M. Paul Cambon disait à cette date : « J'avais appris de source tout à fait confidentielle que le Gouvernement anglais a songé à publier le traité intervenu entre lui et le Gouvernement allemand en vue du partage éventuel des colonies portugaises... La publication du traité secret n'apprendrait pas grand chose aux chancelleries européennes et notamment au Gouvernement français, puisque nous savons d'ores et déjà ce qu'il contient. Elle aurait cependant, à mon avis, des inconvénients surtout en ce moment à cause des interprétations erronées dont elle pourrait être l'objet. »

un témoignage semblable du rapprochement de l'Angleterre et de l'Allemagne. Sir Arthur Nicolson avait paru convaincu de l'opportunité d'ajourner la publication projetée.

D'après les informations de M. de Manneville, il semble que les Gouvernements anglais et allemand veuillent donner suite actuellement au projet qu'ils avaient formé dès le début de l'année.

Le Département a eu, à la fin de l'année 1912 et au début de l'année 1913, l'occasion d'examiner quelle politique le Gouvernement de la République pourrait suivre dans l'éventualité d'un partage des colonies portugaises d'Afrique.

Dans une note, ci-jointe en copie [1], le ministère des colonies avait exposé que la France devrait revendiquer pour sa part :

1° Les îles du Cap Vert;

2° La Guinée portugaise, avec les îles Bissagos et l'île Bolama;

3° Les îles du Prince et San Thomé;

4° Le Cabinda;

5° Une partie du Mozambique.

Mais il ne paraît pas désirable que la France dissémine ses efforts. Sa politique coloniale doit tendre au contraire à la concentration. Il convient donc de renoncer à toute visée sur le Mozambique. Cependant, les acquisitions que la France ferait ainsi dans l'Afrique occidentale seraient très inférieures à celles de l'Allemagne dans le Sud-Ouest et à celles de l'Angleterre dans le Sud-Est africain (voir les indications portées en marge de la carte ci-jointe). Il est même à prévoir que l'Angleterre, l'Espagne et l'Allemagne s'opposeraient à l'acquisition par la France de la totalité des îles du Cap Vert qui ont une réelle importance comme points stratégiques et comme points de relâche sur de grandes voies maritimes.

Pour égaliser les parts revenant à chacune des trois Puissances les plus intéressées, il faudrait que la France obtînt de l'Angleterre et de l'Allemagne :

1° La Gambie et le Nord-Est de la Nigéria, près du Tchad;

2° Le Togo et le Nord du Cameroun près du Tchad;

3° La liberté d'action au Libéria.

Sur le troisième point, tout au moins, il semble que le Gouvernement de la République pourrait recevoir satisfaction. L'Allemagne et l'Angleterre ne consentiraient sans doute à discuter la possibilité de l'abandon de territoires leur appartenant qu'en échange de territoires faisant partie du domaine de la France.

[1] La reproduction de cette annexe n'a pas paru nécessaire, le point de vue du Ministre des colonies étant indiqué ci-dessous, n° 663.

Peut-être la suppression de certaines des servitudes internationales qui pèsent sur le Maroc pourrait-elle être aussi utilement envisagée.

Le Directeur des affaires politiques et commerciales a l'honneur de proposer au Ministre de consulter M. le Ministre des Colonies, ainsi que les Ambassadeurs de la République à Londres, Berlin et Madrid, sur la convenance de s'inspirer des indications qui précèdent en tenant compte de ce fait qu'il s'agit actuellement non de procéder à un partage, mais de fixer par avance les parts devant revenir à chacun en cas de partage.

Il convient d'ailleurs de noter qu'il serait contraire aux traditions du Gouvernement de la République de prendre l'initiative du démembrement d'un État, si faible soit-il [1]. D'autre part, en vertu de l'article 15 de la convention franco-allemande du 4 novembre 1911, le statut territorial du bassin conventionnel du Congo ne devrait pas être modifié, du fait de la France ou de l'Allemagne, sans que ces deux Puissances conférassent avec les autres Puissances signataires de l'acte de Berlin. Or le Cabinda, l'Angola et le Mozambique se trouvent, en tout ou en partie, dans le bassin conventionnel du Congo.

405.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 274. Secret. *Londres, 30 octobre 1913, 12 h. 25.*

(*Reçu :* 14 h.)

Réponse au télégramme 1142 [2].

Je me suis déjà entretenu hier avec Sir E. Grey de l'accord méditerranéen; vous recevrez par la valise le compte rendu de cet entretien [3].

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères pense qu'il y a lieu de se montrer disposé à rechercher un accord avec l'Italie pour le littoral africain suivant les indications déjà données par lui l'an dernier au marquis Imperiali.

Quant à un arrangement général pour la Méditerranée, il estime qu'il y a lieu de laisser le Cabinet de Rome formuler ses vues en se réservant de les examiner.

[1] Dans une note annexée à la présente, mais dont la rédaction remonte au 30 décembre 1912, on trouve ce passage : « Il demeure bien entendu que de tels projets (relatifs aux colonies portugaises) ne sont à considérer que dans l'hypothèse où le démembrement *serait imposé par les circonstances;* à notre avis l'intérêt de la France semble être, nous le répétons, de maintenir le *statu quo.* »

[2] Du 29 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 395.

[3] Voir ci-dessus, à la date du 29 octobre, le rapport de M. Paul Cambon reproduit sous le numéro 399.

406.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 465. Confidentiel. *Berlin, 30 octobre 1913, 13 h. 55.*
(*Reçu : 14 h. 35.*)

Le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'avait dit avant-hier qu'il attendait à bref délai la nouvelle de la signature de la paix entre la Turquie et la Grèce; les nouvelles reçues par la légation hellénique à Berlin ne confirment pas cet espoir. Le Chargé d'affaires signale aujourd'hui au Gouvernement impérial que les plénipotentiaires turcs, qui étaient tombés d'accord à Athènes avec les négociateurs grecs mais qui n'avaient que des instructions *ad referendum*, ne peuvent obtenir une réponse de leur Gouvernement au sujet des conditions de paix qu'ils ont remises à son approbation. M. Théotokis craint que l'attitude menaçante pour la Grèce, prise par l'Autriche et l'Italie à propos de la frontière albanaise, n'encourage la Porte à retarder la signature de l'accord accepté par ses délégués [1].

407.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Krajewski, Délégué de France à la commission internationale de contrôle en Albanie.

T. n° 44. *Paris, 30 octobre 1913, 21 h. 25.*

Je me réfère à votre télégramme n° 48 [2].

Je vous autorise à reconnaître, comme autorité existante dans son chef-lieu et ses dépendances, le Gouvernement d'Ismaïl Kemal à Valona, si vos collègues anglais et russe ont reçu des instructions analogues.

[1] Ce télégramme a été transmis le 30 octobre, à 20 heures, par télégramme circulaire à Londres 1144, Pétersbourg 1015, Vienne 859, Rome 969, Constantinople 1008, Athènes 660, Bucarest 513, Sofia 621, Belgrade 555, Cettigné 489. M. Deville répondait d'Athènes le 31 octobre : « Il n'y a pas seulement retard de la part de la Porte, il y a en outre, dans chacune de ces réponses partielles, une remise en question des décisions acceptées ici par les délégués. Le prochain courrier vous portera un memorandum dans lequel le Gouvernement grec, pour prouver sa bonne volonté, a résumé les concessions par lui consenties. Le Ministre des Affaires étrangères qui me l'a remis hier matin, appréhende d'après certains bruits, une prochaine démarche comminatoire de l'Italie et de l'Autriche ».

[2] Télégramme du 23 octobre par lequel M. Krajewski transmettait un vœu de la Commission de contrôle tendant à obtenir l'autorisation de reconnaître le Gouvernement de Valona présidé par Ismaïl Kemal.

408.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 1424. Secret. *Paris, 30 octobre 1913.*

[Le gouvernement français croit savoir que le Cabinet italien a mis Berlin et Vienne au courant des entretiens amorcés au sujet d'un accord méditerranéen[1]. Il n'est donc pas permis de douter que l'Italie « ne soit liée envers ses partenaires de la Triple-Alliance pour toutes les questions concernant la mer Méditerranée, tant occidentale qu'orientale, et même l'Asie Mineure ». Ces indications contredisent les assurances données à M. Barrère, en décembre 1912, par le marquis de San Giuliano [2].]

Dans de telles conditions, le Gouvernement britannique estimera sans doute avec nous, qu'il n'y a pas à poursuivre la négociation à laquelle le Gouvernement italien nous a récemment conviés. Tout au plus pourrions-nous lui répondre que l'ignorance où nous sommes de ses engagements vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie nous empêche de lui proposer un texte précis et que nous lui laissons le soin de le rédiger.

409.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 631. Confidentiel. *Londres, 30 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 octobre; Dir. pol., 6 novembre.)

Le Chargé d'affaires de Serbie à Londres, M. Grouitch, vient de rentrer d'un congé qu'il a passé dans son pays et il m'a donné d'intéressants renseignements sur la question d'Albanie et de Macédoine et sur la politique étrangère du Cabinet de Belgrade.

La question de la frontière albanaise serait pour la Serbie un sujet de

[1] Voir ci-dessus n°s 333, 368, 395. — [2] Voir tome V, 3e série, n° 34.

graves préoccupations; il semble cependant que les observations faites à ce sujet par M. Pachitch pendant son dernier voyage aient été mal comprises.

Les Serbes ne songeraient pas, en effet, à demander une rectification de la frontière fixée par la réunion des Ambassadeurs; ce qu'ils désireraient, ce serait simplement une application équitable sur le terrain du tracé géographique fait sur des cartes dont l'exactitude est douteuse. Sur un point, la réunion de Londres a adopté une formule très vague en donnant le district de Ljuma à l'Albanie; car il n'existe pas de démarcation géographique ou administrative de ce district. Dans les parties de la frontière qui ne sont pas marquées par le cours du Drin, les autorités militaires serbes ont indiqué un certain nombre de points dont elles estiment la possession nécessaire pour permettre la défense du territoire serbe. Mais ces points dits stratégiques ne sont pas éloignés du tracé de Londres et il serait possible de les donner à la Serbie sans augmenter l'étendue de son territoire en échangeant des parcelles, ainsi que cela se fait dans toutes les délimitations sur place de frontières. Les Serbes tiennent essentiellement à pouvoir se garder contre les incursions de bandes et contre la contrebande des armes destinées à leurs sujets albanais. Ces derniers observent une attitude réservée, mais n'ont pas fait signe de se soulever lors des événements du mois dernier; quelques-uns d'entre eux ont passé la frontière et guerroyé contre les Serbes avec les Albanais d'Albanie. Ceux-là seraient des bandits incorrigibles et connus pour tels.

M. Grouitch avoue que son Gouvernement ne prévoyait pas un soulèvement aussi considérable des Albanais que celui qui s'est produit. Il affirme que l'attaque dirigée contre la région de Dibra a été organisée par le Gouvernement provisoire de Valona, à la solde de l'Autriche et de l'Italie, et par les agitateurs bulgares.

On aurait eu à Belgrade et à Bucarest la preuve de l'intervention bulgare par des télégrammes adressés de Valona à Sofia par le lieutenant-colonel Markoff. Ces télégrammes étaient transmis à Serajevo d'où ils devaient être acheminés vers la Bulgarie sans traverser la Serbie. Mais un employé serbe de Serajevo leur faisait souvent adopter la voie de Belgrade et, des autres, la Roumanie prenait connaissance au passage. Les déchiffrements faits à Belgrade de ces télégrammes démontreraient la connivence des Bulgares dans le soulèvement albanais, qui devait coïncider avec l'entrée des bandes macédoniennes dans les nouveaux territoires serbes de l'Est.

Ce sont ces indications qui déterminèrent le Cabinet de Belgrade à mobiliser une armée de cent mille hommes, hors de proportion avec la révolte albanaise; on pouvait craindre en effet de graves difficultés du côté de la frontière orientale.

Les Bulgares n'étaient pas alors et ne sont peut-être pas encore résignés à leur sort; ils espéraient, au moyen des bandes macédoniennes et bulgares,

créer une agitation si grande que l'Autriche serait intervenue et que l'Europe aurait revisé le traité de Bucarest. Malgré leur récent échec, ils n'abandonneraient pas leurs visées, qui se porteraient principalement sur la Macédoine aujourd'hui serbe.

M. Grouitch prétend que le parti des Macédoniens est si fort à Sofia et domine l'opinion publiqie à un point tel que les regrets et les ambitions de la Bulgarie se portent beaucoup moins vers le midi que vers l'Ouest. A l'entendre les Bulgares sacrifieraient au besoin l'issue vers la mer Égée et donneraient aux Turcs Dédéagatch et même Kavala afin d'acquérir la Macédoine; c'est en ce sens qu'ils auraient cherché à conclure un accord avec la Sublime Porte, et ils tenteront certainement de susciter des désordres dans les nouveaux territoires serbes.

Pour lutter contre les bandes bulgares ou albanaises, le Cabinet de Belgrade aurait recours à une sorte de milice recrutée parmi les anciens comitadjis et rapidement mobilisable; grâce aux mesures prises, il compte maintenir dans la nouvelle Serbie un ordre qui y existe actuellement, mais comme une conséquence de la misère et de la dépopulation de ces régions. Il faut maintenant organiser les pays annexés et leur donner une administration ferme, qui permette aux habitants d'exploiter les richesses naturelles du pays; d'après M. Grouitch cette œuvre de réorganisation serait rendue très malaisée par le manque de fonctionnaires compétents.

En Serbie, le nombre des hommes instruits et capables de remplir une fonction publique serait si restreint que, dans le vieux royaume, certains postes utiles manqueraient de titulaires. On a donc grand peine à trouver des administrateurs pour la nouvelle Serbie, et cette question du personnel serait cause de retards très regrettables dans l'œuvre d'organisation des pays annexés.

De toute manière, cette œuvre sera longue; le temps seul peut réparer les désastres de la guerre dans l'ancienne comme dans la nouvelle Serbie. Et M. Grouitch insiste sur ce fait que son pays a besoin de paix pendant plusieurs années, pendant dix ans peut-être. Le maintien de la paix sera donc pendant longtemps le but de la politique serbe, tel est le sentiment du Gouvernement comme du peuple épuisé par une longue guerre.

C'est ce que M. Grouitch avait été chargé de dire à Sir Edward Grey de la part de son Souverain et de son Premier Ministre. « La Serbie, m'a-t-il dit, désire éviter toute complication à l'extérieur et, sans en avoir été prévenu, j'étais certain que nous retirerions nos troupes d'Albanie sur l'ultimatum autrichien ».

410.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 378. Très confidentiel. *Rome, 30 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er novembre; Dir. pol., 4 novembre.)

Au cours d'une conversation, le marquis de San Giuliano m'a parlé avec satisfaction de la manière dont s'était résolue la dernière crise austro-serbe. Toutefois il estime que cette crise n'est pas la dernière, que le Cabinet de Vienne continue à penser que l'humiliation de la Serbie est la condition nécessaire pour maintenir la tranquillité dans le Sud de la Monarchie et que, malgré les conseils qui lui sont donnés par M. de Jagow comme par lui-même, l'Autriche subira, comme au cours de ces derniers mois, l'influence du parti militaire.

En raison de cette situation, le Ministre royal des Affaires étrangères est résolu à appuyer dans les affaires albanaises les propositions tendant à internationaliser le nouvel État. Il a eu beaucoup de peine à faire accepter à Vienne les décisions donnant à la Commission de contrôle un véritable pouvoir, car l'Autriche aurait voulu que les questions albanaises fussent exclusivement réglées par l'Italie et elle-même.

Ces déclarations du marquis de San Giuliano doivent sans doute être acceptées comme sincères, puisqu'en ce moment l'influence de l'Italie serait dérisoire en Albanie à côté de celle de son associée éventuelle. Mais je ne pense pas qu'on puisse supposer que l'Italie se rangera sans quelque hésitation du côté de la Triple Entente dans la Commission de contrôle. Il faut faire à mon sens deux réserves fort importantes : l'Italie n'adoptera une attitude internationale que si l'Allemagne en fait autant et, de plus, elle ne l'adoptera qu'autant que ses engagements vis-à-vis de l'Autriche ne pourront lui être opposés par cette Puissance. Il faut donc considérer l'Italie dans la Commission de contrôle comme désireuse de ne pas se mettre en avant au bénéfice de l'Autriche et susceptible de se rallier à des propositions établissant dans le nouvel État des organes qui échapperont à une direction venue de Vienne.

Le marquis de San Giuliano est aussi inquiet de l'état intérieur du Monténégro. « Le Roi Nicolas, m'a-t-il dit, sera le dernier Souverain de sa dynastie; les Monténégrins admirent les Serbes et souhaitent vivement l'union avec la Serbie. » Il a ajouté que les intérêts de l'Italie ne sont pas contraires à cette union bien qu'il soit naturellement désirable de voir continuer le *statu quo*.

411.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 665. *Berlin, 30 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 novembre; Dir. pol., 3 novembre.)

Le *Lokal Anzeiger* de Berlin vient de publier un télégramme de son correspondant à Constantinople en date d'hier, d'après lequel la mission militaire allemande en Turquie est reconstituée sur les bases suivantes :

Le chef de la mission sera le général de division Liman von Sanders avec lequel sont engagés 30 officiers allemands; 12 de ceux-ci qui avaient déjà participé à la réorganisation militaire de la Turquie resteront dans l'empire ottoman ce qui porte à 43 le nombre total des officiers allemands engagés par suite du nouveau contrat de la Porte.

J'envoie ci-inclus au Département un *curriculum vitae* du général Liman von Sanders. On verra qu'il est âgé de 58 ans et commandait actuellement une division de cavalerie à Cassel. Il a été anobli tout récemment lors du jubilé de Guillaume II.

P.-S. 31 octobre. — La *Gazette de Cologne* de ce matin, dans un entrefilet officieux, confirme le fait de la reconstitution de la mission militaire allemande en Turquie, mais ajoute que le nombre des officiers qui la composeront n'est pas encore définitivement fixé.

412.

M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Madrid,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 479. Confidentiel. *Madrid, 30 octobre 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 novembre.)

A l'occasion du baptême de l'Infant Ataulfo, dernier né de l'Infante Béatrice, qui a eu lieu ce matin, j'ai eu l'occasion d'échanger quelques paroles avec M. Dato. Je me suis félicité avec lui des appréciations favorables au Cabinet qu'il préside, qui ont paru dans le *Temps* et qui ont été aussitôt reproduites dans les télégrammes des journaux de Madrid. Je lui ait dit aussi qu'il me

semblait avoir fait acte de bonne politique en accordant au correspondant du *Figaro* une interview qui a permis à celui-ci de publier les déclarations rassurantes que connaît Votre Excellence. « Oui, a répliqué M. Dato, il était nécessaire de remettre sans tarder les choses au point; on paraissait s'être mépris un peu en France sur les vues de mon Cabinet en matière de politique extérieure, l'opinion pouvait s'égarer et s'inquiéter. A présent, au contraire, je suis rassuré et très satisfait de la manière dont votre presse traduit les intentions du nouveau Gouvernement. »

D'autre part, le baron de Wedel, Ministre de Norvège, qui est venu passer quelques jours à Madrid a eu une longue audience hier de Sa Majesté. Le Roi ne lui a pas caché les sentiments de profonde affection qu'il a pour notre pays, ce qui n'a pas lieu de nous surprendre; mais ils prennent une valeur toute spéciale par le fait que Sa Majesté en a fait montre vis-à-vis d'un étranger. Il a ajouté que les changements de Gouvernement en Espagne importaient peu quant à la politique extérieure, car c'était lui-même qui la dirigeait. Enfin il n'a pas caché au baron Wedel combien peu il appréciait les Allemands, dont les méthodes brutales et antipathiques lui déplaisaient et le froissaient.

413.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 970. *Paris, 31 octobre 1913, 13 h. 30.*

D'après une communication officieuse du Chargé d'affaires d'Italie, le marquis de San Giuliano semble croire que le prince Ruspoli a donné le caractère d'une affirmation officielle à l'indication énoncée dans le premier paragraphe de mon télégramme n° 966 (1).

C'est à titre tout à fait privé que le prince Ruspoli a fait allusion à « certains renseignements parvenus à la Consulta » et d'après lesquels l'opinion grecque se figurait que le Gouvernement de la République serait favorable à une revision des décisions de Londres. Cette allusion m'a offert une occasion très naturelle de rappeler l'attitude que nous avons prise dans la question de l'Albanie méridionale.

Veuillez dissiper le malentendu qui paraît s'être formé dans l'esprit du marquis de San Giuliano, au sujet du langage que m'a tenu le prince Ruspoli.

(1) Télégramme circulaire du 27 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 387.

414.

M. de Greigueil, Chargé d'affaires de France à Bucarest,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 204, 205. *Bucarest, 31 octobre 1913, 1 h. 30, 1 h. 40.*
(*Reçu :* 5 h. 30, 5 h. 38.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a de nouveau entretenu longuement hier de la candidature du prince de Wied au trône d'Albanie. Il m'avait déjà fait connaître ses vues à ce sujet comme j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence dans ma dépêche du 23 octobre [1]. Il espère que le Gouvernement de la République donnera son assentiment à cette candidature, et que Votre Excellence approuvera les conditions auxquelles le prince Guillaume de Wied a l'intention, le cas échéant, de subordonner son acceptation. Ces conditions, que M. Marghiloman m'a dit être chargé de faire connaître, seraient entre autres : l'assentiment de toutes les grandes Puissances ainsi que du Gouvernement provisoire albanais; la garantie par les grandes Puissances de l'intégrité territoriale de l'Albanie dans les limites des frontières fixées à Londres; la garantie d'un emprunt suffisant pour la première organisation et mise en valeur du pays.

Enfin le prince devrait être consulté sur le choix de la constitution à donner au nouvel État, et les trois religions qui dominent devraient être mises sur le même pied d'égalité.

D'après ce que m'a laissé entendre M. Marghiloman, bien que le Roi Charles n'ait pas voulu présenter officiellement la candidature du neveu de la Reine, ce n'en serait pas moins sur les conseils de Sa Majesté et d'accord avec elle que les conditions d'acceptation du prince auraient été arrêtées. D'autre part, a ajouté le Ministre des Affaires étrangères, ce serait à l'appui de la France et de la Russie que le Roi attacherait le plus de prix [2].

[1] Dépêche du 20 octobre, ci-dessus reproduite sous le numéro 363.

[2] Ces deux télégrammes ont été transmis, le 31 octobre, à 23 h. 10, à Londres 1160, Rome 972, Pétersbourg 1018, Constantinople 1011, Berlin 959, Vienne 861. Quelques minutes après M. Pichon télégraphiait aux mêmes postes (les numéros de ce second télégramme ne différant que d'une unité de ceux qui sont indiqués ci-dessus) : « J'ai autorisé notre représentant à Bucarest à faire savoir confidentiellement au Gouvernement royal que j'étais personnellement disposé à examiner dans un esprit favorable sa suggestion au sujet de la candidature du prince de Wied ». Le télégramme à Bucarest donnant cette autorisation est du même jour et de la même heure et porte le n° 514.

415.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 634. Secret. *Londres, 31 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er novembre; Dir. pol., 4 novembre.)

J'ai dit aujourd'hui au Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères que, d'après des indications données au ministère allemand des Affaires étrangères, l'accord anglo-germanique relatif aux colonies portugaises établissait des zones d'influence économique et devait être publié.

Sir E. Grey m'a répondu qu'il m'avait donné avant-hier le sens exact des négociations entre Berlin et Londres, et qu'il s'était seulement agi, comme vous l'indiquait ma lettre n° 626 [1], de refondre les clauses de partage de la convention Balfour de 1898.

L'accord nouveau portera bien sur des zones d'intérêt économique, mais cette clause ne sera pas nouvelle parce qu'elle existait déjà dans la convention de 1898 : les deux parties contractantes s'étaient en effet engagées à ne soutenir les demandes de concessions formulées par leurs nationaux que dans les régions à chacune d'elles réservées par le traité.

Quant à la publication de la convention amendée, elle a été demandée par le Foreign Office; celui-ci en effet a reçu depuis 1898 de ses ressortissants nombre de requêtes relatives à des concessions dans la zone des colonies portugaises réservée à l'Allemagne, et son attitude a donné lieu à des récriminations auxquelles la publication de la convention coupera court.

Sir E. Grey m'a demandé que le secret fût gardé sur la nouvelle convention anglo-allemande; les deux Parties contractantes communiqueront leur accord au Portugal et elles désirent faire leur communication avant toute publication.

Quelle que soit la raison invoquée par le Foreign Office, la publication de l'accord allemand en modifiera le caractère. Le Gouvernement portugais pouvait dissimuler les appréhensions que lui inspirait une convention secrète dont il ne connaissait pas exactement les clauses; il devra avouer, et tout le monde reconnaîtra, que la Grande-Bretagne a négocié le partage de territoires appartenant à son allié. Cette divulgation aura probablement pour effet d'inspirer des inquiétudes au Gouvernement de Lisbonne.

[1] Du 29 octobre, ci-dessus reproduite sous le numéro 397.

416.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 637. *Londres, 31 octobre 1913.*

L'Ambassadeur d'Autriche à Londres a entretenu hier le Secrétaire d'État de questions concernant la Commission internationale de délimitation de la frontière méridionale de l'Albanie.

Il s'est plaint de l'attitude des habitants qui refusent l'accès de leurs maisons aux commissaires et les empêchent ainsi d'accomplir l'enquête dont ils sont chargés. Le Gouvernement austro-hongrois estime que toute famille habitant une maison dont l'entrée a été refusée à la Commission internationale doit être comptée comme albanaise.

Sir E. Grey a répondu que cette interprétation lui paraissait hâtive, qu'il fallait en premier lieu s'enquérir des motifs de l'attitude prise par la population et qu'il allait demander à ce sujet l'avis du commissaire britannique.

Le comte Mensdorff était chargé d'une seconde communication : la Commission de délimitation doit avoir terminé ses travaux le 30 novembre et, d'après le Gouvernement austro-hongrois, un délai d'un mois à partir de cette date du 30 novembre devait être donné au Gouvernement grec pour faire évacuer par ses troupes le territoire contesté dans la région de la frontière méridionale de l'Albanie.

A cette démarche, Sir E. Grey s'est contenté de répondre qu'il y aurait lieu d'étudier les résolutions à prendre après le rapport de la Commission de délimitation.

417.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 638. Très confidentiel. *Londres, 31 octobre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 1er novembre; Dir. pol., 4 novembre.)

Sir E. Grey m'a mandé aujourd'hui pour me parler de l'Albanie et par la même occasion des îles de la mer Égée.

Il m'a rappelé la conversation dont vous a rendu compte ma lettre d'avant-hier n° 627 (1). Il s'était demandé si, dans le cas où les procédés de l'Autriche

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 398.

rendraient illusoire l'action de la Commission de contrôle, il n'y aurait pas lieu de rappeler d'Albanie délégués et contingents, et il avait conclu que les Gouvernements français, anglais et russe devaient s'entendre dès à présent sur l'attitude qu'ils observeraient si les prévisions du Secrétaire d'État concernant l'obstruction de l'Autriche venaient à se réaliser.

Son opinion était demeurée la même; il tenait à me dire que, la Russie se désintéressant de l'Albanie, c'était avec Votre Excellence qu'il désirait d'abord discuter la question; car il était probable que M. Sazonoff se rallierait à la solution adoptée par vous et par lui.

Puis Sir Ed. Grey a ajouté, — c'était ce qu'il voulait me dire :

« Nos deux Gouvernements n'ont pas d'intérêt direct en Albanie, ils pourraient donc sans inconvénient se désintéresser de cette région. Mais mon Gouvernement porte en revanche un très vif intérêt à la question des îles de la mer Égée, et il ne faudrait pas interpréter le désintéressement de la Grande-Bretagne quant à l'Albanie comme s'étendant à la question des îles. Cette dernière question nous occupe au contraire à tel point qu'elle a encore été soulevée au dernier conseil de Cabinet qui a décidé une fois de plus que l'occupation des îles de la mer Égée par une grande Puissance était contraire à notre intérêt national. Veuillez informer M. Pichon de cette décision; je tiens à ce qu'il soit au courant de nos intentions, parce que certains journaux français ont émis des doutes sur l'attitude de l'Angleterre relativement à la question des îles. »

P.-S. — L'Ambassadeur d'Italie à Londres arrive demain; il verra la semaine prochaine Sir Ed. Grey qui part ce soir pour la campagne. Je me suis abstenu de parler au Secrétaire d'État des négociations avec l'Italie, les documents annoncés par Votre Excellence ne m'étant pas encore parvenus.

418.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 666. *Berlin, 31 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 novembre; Dir. pol., 8 novembre.)

Il y a quelques mois parut à Berlin une brochure anonyme intitulée : « L'expansion allemande dans le monde sans guerre » [1]. Elle attira d'abord peu l'attention. Cependant on fut frappé de la netteté et de l'enchaînement

[1] *Deutsche Weltmacht ohne Krieg.*

logique des idées politiques qui y sont exposées et surtout de leur similitude avec celles qui sont attribuées au Gouvernement impérial. Le bruit s'est ainsi peu à peu répandu que la brochure aurait été inspirée par le Gouvernement. Je n'ai pu savoir ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans cette supposition. Mais il est certain que l'auteur de «l'expansion allemande dans le monde sans guerre» a pu se procurer des renseignements fort précis sur les négociations diplomatiques des dernières années aussi bien que sur la situation actuelle. Ce fait et les bruits que j'ai signalés ci-dessus m'ont paru des raisons suffisantes de signaler à Votre Excellence la brochure qu'elle trouvera ci-annexée et que je vais résumer brièvement.

L'auteur anonyme part de cette idée qu'une politique d'expansion est nécessaire à l'Allemagne, mais qu'il ne s'agit pas pour elle de se procurer de nouveaux territoires pour y déverser un surplus de population. Le nombre des habitants de l'Empire, dit-il, a augmenté très rapidement dans ces derniers temps; cependant le développement économique du pays a encore été plus rapide. Non seulement l'émigration est tombée à un chiffre très faible, mais les besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture ont provoqué une immigration importante de travailleurs étrangers. Ce qu'il faut à l'Allemagne, ce sont donc non des colonies de peuplement, mais des colonies d'exploitation, dans lesquelles puisse s'employer l'énergie active des jeunes gens des classes moyennes et qui fournissent de larges débouchés aux produits de l'industrie germanique.

Est-il nécessaire de recourir à la guerre, comme le pensent certaines gens, pour obtenir ces zones d'expansion coloniale? L'auteur répond négativement à cette question. La France a prouvé par son exemple qu'une Puissance peut conquérir un vaste empire colonial sans faire de guerre européenne. L'Allemagne peut et doit agir de même. Mais, pour y réussir, il importe qu'elle dirige ses efforts vers des régions dans lesquelles son activité pourra s'exercer sans provoquer une opposition violente de la part d'autres grandes Puissances. D'après l'auteur anonyme, deux vastes contrées peuvent être envisagées à ce point de vue : l'une est formée par l'Asie Mineure et la Mésopotamie, que parcourt la ligne allemande de Bagdad, l'autre s'étend en Afrique de l'Océan Atlantique à l'Océan Indien, comprenant, outre les colonies allemandes déjà existantes, les colonies portugaises de l'Angola et du Nord du Mozambique avec une partie du Congo belge.

Entre ces deux régions il faut choisir, car il importe que l'Allemagne ne disperse pas ses efforts.

S'inspirant de la tradition bismarckienne et invoquant l'autorité du grand Chancelier, l'auteur de «l'Expansion allemande» refuse d'accepter la théorie célèbre du «Drang nach Osten», de la poussée allemande vers l'Est. A son avis, l'idée que les races germaniques doivent s'étendre vers Constantinople

a toujours été une erreur; il peut y avoir des intérêts autrichiens dans les Balkans, il n'y a pas là de grands intérêts allemands; l'extension de l'Autriche dans cette direction n'aurait d'autre effet que de la rendre plus slave et moins germanique. Du reste, même si l'on avait pu accepter jadis la thèse de la poussée vers l'Est, il ne peut plus en être question aujourd'hui. La route de Constantinople et de Salonique est barrée à la race allemande par les résultats de la dernière guerre et le sort de la péninsule des Balkans paraît fixé pour longtemps. Si l'Allemagne voulait constituer un établissement colonial important dans les contrées que parcourt le chemin de fer deBagdad, elle ne pourrait compter communiquer avec ce domaine lointain que par la mer, en traversant la Méditerranée.

Or la Méditerranée orientale est un cul de sac dont tous les débouchés sur les grands Océans sont barrés par l'Angleterre en Égypte, à Malte et à Gibraltar, par la France à Bizerte. Les forces navales ou militaires, que l'Empire allemand voudrait consacrer à la défense des possessions qu'il pourrait acquérir en Asie Mineure et en Mésopotamie, seraient toujours exposées à être coupées de la mère-patrie. Elles seraient presque inévitablement sacrifiées dans l'hypothèse d'une grande guerre européenne.

A cette considération, qui doit détourner le Gouvernement allemand de songer à un grand établissement colonial en Orient, s'en ajoute une autre. L'installation d'une zone d'influence allemande en Turquie d'Asie aurait pour effet presque certain de mettre l'Empire en conflit avec la Russie; or, disciple fidèle de Bismarck, l'auteur anonyme pense que le principe fondamental de la politique germanique doit être d'éviter avant tout une lutte contre le puissant Empire voisin.

L'Allemagne doit donc chercher ailleurs le champ d'expansion qui lui est nécessaire. Celui qui s'offre à elle en Afrique Centrale est lointain sans doute, mais deux océans largement ouverts y donnent accès à l'Occident et à l'Orient. Les flottes allemandes peuvent espérer y parvenir, aussi longtemps qu'il leur sera possible de naviguer sur les mers. De plus, un vaste territoire s'étendant à travers l'Afrique d'un océan à l'autre formerait une masse bien compacte, d'attaque difficile et de défense relativement aisée.

Les contrées qu'il s'agirait d'ajouter aux territoires appartenant déjà à l'Allemagne en Afrique Centrale ne sont plus sans maître : elles sont sous la domination du Portugal ou de la Belgique. Mais ces deux petits États ne possèdent pas les ressources nécessaires pour mettre en valeur les immenses territoires qui leur ont été dévolus. Sans vouloir porter atteinte à leur domination, l'Allemagne s'offrirait à développer pour eux les richesses naturelles de leurs possessions. Ce ne serait pas la première fois qu'on verrait une grande Puissance faire prospérer des pays placés sous une autre souveraineté. L'auteur anonyme cite à l'appui de sa thèse, non sans quelque naïveté, le

cas de l'Autriche-Hongrie occupant la Bosnie-Herzégovine, province turque, de l'Angleterre établie en Égypte, également terre ottomane, et de la France protégeant Tunis. Il ne paraît pas avoir songé que ces exemples mêmes peuvent faire faire aux Gouvernements de Bruxelles et de Lisbonne d'assez inquiétantes réflexions.

Quoi qu'il en soit, l'agrément du Portugal et de la Belgique sera obtenu, on n'en doute pas. Celui de l'Angleterre ne saurait manquer non plus, puisque Sir E. Grey a déclaré le 27 novembre 1911 devant la Chambre des Communes que son pays se désintéressait de ce qui pourrait se faire en Afrique Centrale et qu'un partage des colonies portugaises en deux sphères d'influence, l'une anglaise, l'autre allemande, a déjà été négocié en 1898 entre les Gouvernements de Londres et de Berlin. Quant à la France, elle a accepté l'insertion dans le traité du 4 novembre 1911 d'une clause portant qu'au cas où des changements politiques importants se feraient en Afrique Centrale, les Puissances signataires de la convention de Berlin de 1885 en conféreraient entre elles. C'était, dit l'auteur anonyme, abandonner en pratique son droit de préférence sur le Congo et admettre que l'Allemagne aurait sa part de la colonie belge en cas de l'abandon de celle-ci par le Gouvernement de Bruxelles. La France ne pourrait donc s'opposer à ce que l'Allemagne, sans procéder à aucune annexion, développât ses entreprises en Afrique Centrale dans les possessions portugaises et peut-être dans une partie du Congo. L'adhésion des autres Puissances européennes au plan proposé ne paraîtrait pouvoir offrir aucune difficulté.

La conclusion de l'auteur de l'« Expansion allemande », c'est que l'Allemagne peut, sans faire une guerre européenne, sans s'imposer une charge trop lourde pour ses forces militaires ou financières, trouver dans l'Afrique Centrale un champ d'expansion dans lequel les énergies surabondantes du peuple allemand pourront s'employer sans être perdues pour le pays.

Si les idées exposées dans la brochure que je viens d'analyser étaient, comme l'assurent certaines personnes, celles des chefs actuels du Gouvernement impérial, nous ne pourrions que nous féliciter de voir l'expansion allemande s'orienter vers une région où elle menacerait moins que dans toute autre les intérêts fondamentaux de la France.

419.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 65 (Déchiffrement). *Valona, 31 octobre 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 novembre.)

Ce matin, avant notre réunion habituelle, j'ai eu une assez longue conversation avec M. Leoni, délégué de l'Italie. Les deux points principaux que nous avons examinés ont été d'abord celui de la reconnaissance comme autorité existante du Gouvernement de Valona et, en second lieu, celui de la nomination du gouverneur civil de Scutari d'Albanie.

Mon collègue m'a assuré qu'il n'a pas encore reçu de réponse de la Consulta ni à l'une ni à l'autre de ces questions, mais qu'un passage d'une récente communication télégraphique de son Gouvernement lui laisse supposer qu'il n'en recevrait pas sur la première. D'après lui l'embarras du marquis de San Giuliano serait des plus grands : placé dans l'alternative ou d'autoriser la reconnaissance d'Ismaïl Kemal en tant que Président du Gouvernement de Valona et de ses dépendances, ou, en le faisant (*sic*), de mécontenter l'Autriche, il ne sait pas quel serait le moindre de ces deux maux. Une phrase ultérieure me laisse des doutes sur la sincérité de cette déclaration. Comme je lui faisais remarquer combien cette situation ambiguë était contraire à notre dignité et préjudiciable à notre œuvre de contrôle, le représentant italien a reconnu la justesse de mon observation, mais n'a pas pu s'empêcher d'ajouter : « Je crois que pour ce qui est des décisions et de la conduite passée du Gouvernement provisoire nous serons obligés de les accepter et que notre contrôle ne commencera vraiment que le jour où un Gouvernement définitif aura été établi. » Pour qui connaît M. Leoni, cette phrase n'est pas une de celles que l'on puisse laisser passer sans l'analyser : à mon avis elle nous porte à penser que l'Italie et l'Autriche accepteront de restreindre l'action du Gouvernement de Valona, pourvu que nous consentions à ignorer tout ce qu'il a fait avant l'arrivée de la Commission internationale de contrôle, c'est-à-dire à accepter toutes les concessions qu'il a accordées au *consortium* austro-italien [1]. Si

[1] Voir ci-dessus, à la date du 29 septembre, le rapport de M. Krajewski reproduit sous le numéro 217.

telle est leur condition, je crois qu'il serait préférable de maintenir la situation telle qu'elle est aujourd'hui, plutôt que de reconnaître un passé qui enlèverait à toutes les entreprises en Albanie le caractère international que Votre Excellence veut leur donner. Sur la question de la nomination du Gouverneur de Scutari, le délégué italien croit le problème aussi difficile, mais il en rejette toute la responsabilité sur l'Autriche dont les objections, en ce qui concerne cette ville, restent pour lui et son Gouvernement un impénétrable mystère. A l'en croire, le marquis de San Giuliano a suivi le Cabinet de Vienne dans son veto d'autoriser la réunion à Scutari de la Commission internationale de contrôle par simple esprit de solidarité, sans se rendre compte que sa participation l'empêchait de se dédire dans la suite et créait en faveur de l'Autriche une situation privilégiée. Il est évident, c'est du moins l'opinion de mon collègue, que la désignation par nous d'un Gouvernement civil et l'extension de son autorité à toute la province telle que nous l'avons limitée (voir ma dépêche 58 [1]) placent la ville et ses dépendances sous notre contrôle immédiat, et mettent par suite fin au désir de l'Autriche de créer en Albanie un centre *in partibus* où elle pourrait comme par le passé continuer son influence et ses intrigues. «Si nous ne prenons pas garde, a conclu M. Leoni, c'est l'hégémonie de la Monarchie en Albanie, c'est la mort de la politique italienne.» Dans cette dernière phrase, Votre Excellence retrouve presque textuellement les déclarations qu'au nom du marquis de San Giuliano, lui faisait dans les premiers jours d'octobre le Chargé d'affaires d'Italie [2]. Je me suis abstenu de faire au délégué italien la moindre réponse qui, ne pouvant que s'inspirer de celle de Votre Excellence à la communication du prince Ruspoli, aurait pu indiquer à mon interlocuteur que j'étais au courant de cette démarche. Je me permets aussi d'avoir des doutes sur la sincérité du Cabinet de Rome dans les appréhensions que lui suggère la politique de son alliée, car jusqu'ici il a servilement suivi les inspirations de l'Autriche et a collaboré au système d'obstruction qu'elle n'a cessé d'opposer aux travaux de la Commission internationale de contrôle.

[1] Ci-dessus reproduite, à la date du 27 octobre, sous le numéro 389.

[2] Voir le télégramme circulaire du 8 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 286.

420.

M. Ribot, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 301. *Vienne, 31 octobre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 8 novembre.)

Les Ministres autrichien et hongrois de la Guerre ont déposé hier devant les Parlements respectifs les projets de loi portant augmentation des effectifs de l'armée et de la marine. Ces textes permettent de préciser les informations adressées au Département dans le rapport de cette ambassade n° 282 du 15 de ce mois [1].

L'augmentation annuelle du contingent qui reste fixé à 31.300 hommes ne donnera son plein effet qu'à partir de 1918. Les élévations successives pour les cinq années à venir se répartissent comme suit :

		1914.	1915.	1916.	1917.	1918 à 1923.
Armée et marine communes.	Recrutement autrichien.	3.212	6.841	9.750	10.037	10.324
	Recrutement hongrois..	2.388	4.819	7.250	7.463	7.673
Landwehr autrichienne.		4.580	5.785	6.749	6.845	7.838
Tyrol et Vorarlberg....		?	?	?	?	262
Honved hongroise.....			2.500	4.000	5.000	6.000
						31.300 [2]

Il est à remarquer que l'augmentation graduelle du contingent sera beaucoup plus forte en 1914, 1915 et 1916 que pendant les deux années 1917 et 1918. La comparaison des chiffres relatifs à deux années consécutives donne par exemple pour l'armée commune les résultats suivants :

L'augmentation en 1914 sur le contingent antérieur est de 5.600 hommes;
L'augmentation en 1915 sur les chiffres de 1914 est de 5.700;
L'augmentation en 1916 sur les chiffres de 1915 est de 6.000;
L'augmentation en 1917 sur les chiffres de 1916 est de 1.500;
L'augmentation en 1918 sur les chiffes de 1917 est de 1.500;

Les mêmes proportions sont sensiblement observées pour les deux landwehrs.

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 324. — [2] Des inexactitudes se sont certainement glissées dans les chiffres fournis.

Au point de vue financier, l'accroissement de dépenses nécessitées par la mise en application des mesures qui précèdent sera couvert, d'une part, par un crédit unique et consenti une fois pour toutes, d'autre part, par des crédits permanents qui seront inscrits au budget ordinaire au fur et à mesure des besoins.

Pour l'armée commune, la dépense une fois faite sera de 108 millions de couronnes, répartie sur les budgets extraordinaires communs des cinq années à venir de la manière suivante :

Crédit extraordinaire imputable sur le budget en cours	10.100.000 couronnes.
Crédit à imputer sur le demi-budget transitoire 1er janvier-1er juillet 1914	4.600.000 —
Crédit à imputer sur le budget 1914-1915...	25.300.000 —
Reste à répartir sur les budgets de 1915-1916 à 1918-1919 proportionnellement au contingent incorporé	68.000.000 —
	108.000.000 couronnes.

L'augmentation annuelle de crédits ordinaires atteindra 41.000.000 couronnes lorsque la loi aura son plein effet, c'est-à-dire en 1919, l'augmentation du contingent devant avoir atteint à ce moment le chiffre de 31.300 hommes. Jusqu'à cette date, les crédits seront échelonnés d'après la progression suivante :

Crédit affecté au demi-budget transitoire du premier semestre 1914 : 7.250.000 couronnes;

Au budget 1914-1915 sera inscrite en plus la somme de 12.200.000 couronnes.

Au budget 1915-1916 et aux budgets suivants jusqu'à celui de 1919-1920, seront inscrites successivement et proportionnellement à l'augmentation du contingent, des sommes variables dont le maximum sera de : 21.550.000 couronnes.

A partir de ce moment, le budget ordinaire de la guerre comportera une augmentation sur le chiffre du budget actuel de : 41.000.000 couronnes.

Pour la landwehr autrichienne, le mécanisme est le même : les dépenses extraordinaires s'élèveront à 76.360.000 couronnes à répartir sur les budgets successifs jusques et y compris celui de 1920-1921 : le supplément annuel de crédits sera gradué pour atteindre en 1920-1921 le chiffre permanent de 28.590.000 couronnes. Les dépenses nécessaires pour la honved hongroise ne sont pas encore connues.

Les attachés militaire et naval près cette ambassade, qui doivent arriver

ces jours-ci, ne manqueront pas d'exposer aux ministères de la Guerre et de la Marine les dispositions de la nouvelle loi militaire relatives à la répartition du nouveau contingent, à la constitution d'unités tactiques nouvelles, et aux augmentations du matériel. Les grandes lignes de cette réorganisation ont d'ailleurs été indiquées dans le rapport précité du 15 de ce mois.

421.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 466. Confidentiel. *Berlin, 1er novembre 1913, 13 h. 20.*
(*Reçu :* 14 h. 5.)

Djavid Bey est arrivé ce matin à Berlin. Il annonce qu'il vient négocier ici la construction de la grande ligne Alep-Bagdad et celle des embranchements sur Diarbékir et Kanikin, ainsi que la construction d'une ligne Césarée-Sivas. Les pourparlers qu'il va suivre porteront également sur l'augmentation des droits de douane, ainsi que sur les autres questions traitées par lui avec le Gouvernement de la République.

Bien que Djavid Bey dise que son séjour ici sera assez long, il me paraîtrait désirable que nous ne tardions pas à achever la conclusion de l'accord ébauché entre la France et l'Allemagne au sujet des chemins de fer d'Asie Mineure. Votre Excellence jugera, sans doute, qu'il y aurait intérêt à ce qu'il fût conclu, si possible, avant l'achèvement des négociations entre Djavid Bey et le Gouvernement allemand.

422.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 200. *Rome, 1er novembre 1913, 21 h.*
(*Reçu :* 21 h. 40.)

Sur l'instruction de son Gouvernement, le Chargé d'affaires anglais a demandé au Ministre des Affaires étrangères quel état il fallait faire des bruits d'après lesquels l'Italie se préparerait, à l'instar de l'Autriche, à présenter un ultimatum à la Grèce concernant les agissements qu'elle prêtait à cette

dernière à l'effet de revenir sur les décisions de la conférence de Londres concernant la frontière méridionale de l'Albanie. Le marquis de San Giuliano a dit que le dessein qu'on lui prêtait n'était pas fondé [1]; mais il s'est plaint des interventions grecques qui empêchaient la Commission de délimitation d'accomplir sa tâche, qu'il espérait que les Puissances feraient comprendre à Athènes que les décisions de la conférence devaient être respectées et il s'est référé, en ce qui concerne les vues générales du Gouvernement italien sur cette question, à l'article de la *Tribuna* du 31 octobre, publié sous l'inspiration du ministère des affaires étrangères. Il a fait preuve enfin envers M. Dering d'un grand pessimisme si, à la date du 31 décembre, les points que la conférence de Londres et la Commission de délimitation n'avaient pas attribués à la Grèce étaient encore occupés par ses troupes.

Le prince de Scalea m'avait tenu à peu près le même langage hier, bien que sous une forme plus atténuée, au cours d'un intéressant entretien que je rapporterai par lettre à Votre Excellence [2].

423.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 639. Confidentiel. *Londres, 1er novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 novembre; Dir. pol., 4 novembre.)

L'accord établi entre les Puissances de la Triple Alliance au sujet de l'Albanie s'affirme chaque jour davantage et cette constatation accroît au Foreign Office le désir marqué à M. Cambon par Sir Edward Grey de faire sortir l'Angleterre, la France et la Russie des affaires d'Albanie.

Le dernier fait venu à la connaissance de Sir Arthur Nicolson concernait l'attitude de la population des districts méridionaux de l'Albanie à l'égard de la Commission internationale de délimitation. La lettre de l'Ambassadeur n° 637 [3] a rendu compte à Votre Excellence de la démarche faite à ce sujet,

[1] En fait le Ministre d'Italie à Athènes (le comte de Bosdari) et le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie (le prince Émile de Fürstenberg) avaient déjà, le 30 octobre, fait auprès du Gouvernement hellénique, une démarche comminatoire relative à l'occupation par les troupes grecques de territoires devant rester à l'Albanie. Voir ci-dessous la note de l'ambassade de Russie du 2 novembre, reproduite sous le numéro 425.

[2] Ce télégramme a été transmis, avec quelques modifications dans la forme, le 2 novembre, à Pétersbourg 1022, Londres 1155, Constantinople 1015, Berlin 964, Vienne 866, Athènes 664.

[3] Du 31 octobre, ci-dessus reproduite sous le numéro 416.

le 30 octobre, par l'Ambassadeur d'Autriche à Londres; le même jour, le marquis de San Giuliano s'exprimait dans le même sens en causant avec le Chargé d'affaires d'Angleterre à Rome.

L'Autriche-Hongrie et l'Italie nous annoncent donc que toute famille dont la maison aura été fermée à la Commission de délimitation doit être considérée comme albanaise, et, ce qui est plus grave, que la Grèce devra évacuer les territoires contestés de l'Albanie méridionale avant le 31 décembre; faute de quoi, a dit le marquis de San Giuliano, l'Italie déciderait de l'action qu'elle devrait employer pour obliger la Grèce à céder; le Ministre italien a ajouté que son Gouvernement n'agirait pas avant le 30 décembre.

L'Allemagne n'a pas jusqu'ici donné son avis, mais nous pouvons prévoir qu'elle soutiendra ses alliés en nous disant en guise d'excuses qu'elle désapprouve leurs procédés.

Sir Arthur Nicolson m'a fait observer que l'Italie et l'Autriche ne consulteraient plus les autres Puissances et qu'elles se borneraient à les informer de leurs décisions. Le rôle de la Triple Entente en Albanie devient ridicule et on sera obligé d'y mettre fin ainsi que Sir Edward Grey l'a suggéré à Votre Excellence. Il faut, bien entendu, choisir son moment et donner de bonnes raisons, s'il y a lieu, de notre sortie des affaires albanaises.

La principale opposition viendra de la Grèce et de la Serbie, si j'en crois le langage tenu par les représentants à Londres de ces pays à propos de la menace faite en septembre de rappeler l'amiral et le contingent anglais de Scutari; mais les Grecs et Serbes s'exagèrent fort l'action que peuvent avoir dans les affaires albanaises les Puissances éloignées et désintéressées de l'Albanie. Au surplus le fait que la France, l'Angleterre et la Russie ne seraient plus représentées dans les commissions internationales laisserait subsister les consulats desdites Puissances et le droit pour ces dernières d'intervenir à l'occasion.

Nous serions, il me semble, beaucoup plus libres d'aider la Grèce lorsque, le 31 décembre prochain, elle sera exposée à un ultimatum italien, suivi du blocus de ses ports ou autre mesure de coercition. Car les démarches actuelles de l'Autriche et de l'Italie ont pour but de nous entraîner dans une négociation de détail fort compliquée et fort peu intéressante au sujet de l'attitude des Albanais hellénisés; comme l'Autriche et l'Italie donnent peut-être une interprétation juste de cette attitude, nous pouvons être placés dans une situation très gênante, le jour où ces Puissances voudront imposer à la Grèce leur volonté sous le prétexte d'exécuter les décisions de l'Europe. La question mérite d'être étudiée avec soin et sans tarder, car les intentions de l'Autriche et de l'Italie peuvent, si elles sont exécutées, avoir de graves conséquences.

424.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 67. *Valona, 1er novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 novembre; Dir. pol., 6 novembre.)

Aussi longtemps qu'il était président du seul Gouvernement provisoire existant en Albanie et qu'il pouvait par suite espérer un règne long et tranquille, Ismaïl Kemal Bey s'est refusé à entreprendre auprès des Puissances des démarches pour hâter le choix d'un prince, refus qui lui avait valu certaines critiques peu agréables. Aujourd'hui, au contraire, que sa situation périclite, que ses adversaires sont devenus plus nombreux, que son rôle ne dépasse plus les limites très étroites du district de Valona, il apporte à obtenir ce qu'il ne voulait pas faire un acharnement qui se manifeste chaque jour. En l'informant de l'envoi d'un télégramme aux grandes Puissances, il a demandé à chacun de nous d'appuyer auprès de son Gouvernement cette démarche qu'il a annoncée publiquement à la foule amassée par ses soins devant la très modeste baraque qui sert de palais à son Gouvernement. Chaque jour, la Commission reçoit de différents côtés des requêtes dans le même but, et chacune d'elles affirme que le choix d'un prince est le seul moyen de mettre un terme au danger qui menace l'avenir et l'existence même de l'Albanie.

Bien que ces demandes inspirées n'aient pas une grande valeur, le délégué de la Russie a cru, cependant, dans la séance du 31 octobre, devoir proposer à ses collègues l'adoption d'un vœu à télégraphier aux Gouvernements. Quatre d'entre nous n'ont soulevé aucune objection : les deux seuls qui aient opiné pour le renvoi de cette motion a une date ultérieure ont été les représentants des deux Puissances qui, à la conférence de Londres, ont le plus insisté sur le choix immédiat du prince. Et, fait à retenir : au cours de cette même réunion, mais avant la proposition de M. Petriaeff, M. Leoni a été amené à déclarer qu'il avait, la veille, été chargé par le marquis de San Giuliano de remercier Ismaïl Kemal Bey pour l'envoi du télégramme relatif au choix d'un prince et l'assurer que la question était par lui prise en sérieuse considération.

Le refus de nos deux collègues de se joindre à nous et leur désir de reculer la date de la discussion sont faciles à comprendre. Il leur serait agréable de

prouver à l'Albanie «redevable à l'Autriche et à l'Italie seules de sa création» que c'est à elles seules qu'elle doit le choix d'un prince. Nous ne devons pas leur laisser cette satisfaction : le représentant russe a l'intention de reprendre sa proposition à la prochaine séance et d'en exiger l'inscription au procès-verbal.

425.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 2 novembre 1913.

Le Chargé d'affaires de Grèce à Saint-Pétersbourg a informé samedi dernier M. Sazonoff que l'Autriche et l'Italie avaient fait faire le jeudi précédent 17/30 octobre à Athènes la démarche dont les représentants de ces deux Puissances avaient parlé vendredi à M. Sazonoff[1], mais seulement comme d'une éventualité dont ils prévenaient le Gouvernement impérial.

Le Ministre des Affaires étrangères de Grèce a répondu qu'il ignorait que les Puissances eussent donné mandat à l'Autriche et à l'Italie pour faire une démarche en leur nom et que la Grèce désirait connaître si toutes les Puissances étaient solidaires en cette circonstance.

Cette réponse apparaît à M. Sazonoff comme absolument fondée. M. Sazonoff craint que si les grandes Puissances gardaient le silence en présence de pareilles démarches de l'Autriche et de l'Italie, ces deux Puissances y trouveraient un encouragement à des exigences croissantes et à de nouvelles démarches qui en définitive pourraient amener à de graves complications.

Il tiendrait à connaître l'avis des Cabinets de Paris et de Londres sur cette question*.

[1] Le comte Otto Czernin, Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Pétersbourg, télégraphiait en effet le 31 octobre (vendredi) qu'il avait fait le même jour avec son collègue italien la démarche en question (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 8941). Toutefois le télégramme de Vienne prescrivant cette démarche était du 27 (il n'est pas reproduit dans le recueil autrichien mais le comte Czernin en rappelle la date). Il paraît très possible que le représentant d'Autriche-Hongrie ait dû attendre que son collègue d'Italie eût reçu de Rome les instructions nécessaires et que, pour une raison ou pour une autre, elles aient subi un certain retard.

* Annotation du Ministre : *3 novembre. J'ai dit à M. Isvolsky que je partageais la manière de voir de M. Sazonoff et que j'allais prescrire à M. Paul Cambon, actuellement à Paris, d'en entretenir Sir E. Grey dès son retour à Londres. Faire une copie de cette note pour M. Cambon, auquel j'en ai parlé et lui donner des instructions conformes à ce que j'ai dit à M. Isvolsky.*

Cf. le télégramme adressé le 3 novembre par M. Isvolsky à M. Sazonoff et reproduit dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, page 433 et *Un livre noir*, tome II, page 164.

426.

M. Ribot, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 157. *Vienne, 2 novembre 1913, 13 h. 40.*
(*Reçu :* 15 h.)

Le Ministre des Finances bulgare, qui part demain pour Paris, a annoncé à la presse que grâce à l'appui du comte Berchtold il avait pu terminer heureusement l'opération d'emprunt qui a fait l'objet des dépêches n°s 240 et 257 [1]. Dans une longue interview publiée avant-hier par la *Neue Freie Presse,* il a fourni des indications très optimistes sur la situation financière et économique de son pays et sollicité l'appui du commerce et de l'industrie de la Monarchie. L'avance de trente millions, qui serait très probablement remboursée sur l'emprunt que M. Tontcheff a l'espoir de réaliser en France, pourrait, si certaines éventualités venaient à se produire, constituer un trésor de guerre appréciable. Le Roi des Bulgares vient de s'intaller à proximité de Vienne et l'on annonce de prochaines entrevues avec de hauts personnages. Certains indices permettent de penser que des négociations d'un caractère important se préparent, si elles ne sont pas déjà engagées, en vue d'assurer la coopération bulgare à la politique autrichienne.

427.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 176. *Athènes, 2 novembre 1913, 13 h.35.*
(*Reçu :* 15 h. 20.)

Le Ministre des Affaires étrangères, que je viens de voir, m'a annoncé, la remise aujourd'hui ou demain de la réponse du Gouvernement grec à la communication écrite de l'Autriche et de l'Italie qu'il avait cru devoir faire connaître,

[1] Le Gouvernement bulgare, disait M. Dumaine dans un rapport n° 240 du 3 septembre, veut emprunter 400 à 500 millions ou même 750 millions et s'adresse à la France à cet effet. Mais il y a des difficultés et des lenteurs et, en attendant que l'opération financière puisse être menée à bien, le Roi Ferdinand s'est adressé à Vienne pour se procurer tout de suite de l'argent liquide. On envisageait une avance de 30 millions remboursable en un an. Dans un rapport n° 257 du 20 septembre, M. Dumaine annonce que le ministère impérial et royal des Affaires étrangères a triomphé de la résistance opposée par les banques hongroises et que l'avance va être accordée avec un délai de remboursement de six mois. Voir ci-dessus, à la date du 27 octobre, le télégramme de Sofia reproduit sous le numéro 386.

m'a-t-il dit, aux divers Cabinets avant de l'annoncer ici. Votre Excellence doit donc la connaître déjà et savoir aussi que l'Allemagne a déclaré n'avoir été préalablement avertie de rien [1]. La réponse du Cabinet grec conteste l'accusation d'avoir terrorisé les populations, signale causes du mécontentement de celles-ci, causes dont sont responsables les délégués autrichiens et italiens, rappelle les ordres donnés pour faciliter travaux de la commission internationale et mentionne en terminant qu'il avait porté ses ordres à la connaissance des six [Puissances] compétentes en la matière. Le Ministre n'est du reste nullement rassuré, persuadé que l'Autriche et l'Italie iront jusqu'au bout.

428.

M. Sévastopoulo, Chargé d'affaires de Russie à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 2 novembre 1913.*

L'Ambassadeur me charge de vous remettre cette petite note qui a été prête trop tard pour vous être remise aujourd'hui personnellement.

ANNEXE.

NOTE DE L'AMBASSADE DE RUSSIE.

Paris, 1er novembre 1913.

Les Chargés d'affaires d'Autriche-Hongrie et d'Italie ont informé, d'ordre de leurs Gouvernements, M. Sazonoff que leurs délégués à la Commission pour la délimitation de l'Albanie du Sud signalent les entraves apportées par des bandes grecques aux recherches de la Commission, relatives à la langue locale, par l'empêchement des relations entre les commissaires et la population. Dans ces conditions la Commission pourrait être mise dans l'impossibilité de terminer ses travaux dans le délai fixé par la conférence de Londres, c'est-à-dire pour le 30 novembre. Les Cabinets de Vienne et de Rome déclarent que, dans ce cas, ils adresseront néanmoins au Gouvernement hellénique une sommation, l'invitant à procéder à l'évacuation dans le délai fixé à Londres, notamment pour le 30 décembre.

M. Sazonoff a répondu au Chargé d'affaires d'Autriche que le Gouvernement impérial n'avait pas reçu jusqu'ici de semblables informations de son délégué,

[1] Le Chargé d'affaires d'Allemagne à Athènes (le comte de Bassewitz) télégraphiait, le 30, à son Gouvernement pour lui faire connaître la démarche austro-italienne et les éditeurs de la *Grosse Politik*, en reproduisant son télégramme, ajoutent que le Gouvernement allemand n'en avait pas été avisé au préalable (*Grosse Politik*, vol. 36, I, pièce n° 13960). Aucune note de la légation de Grèce relative à cette affaire ne s'est retrouvée au dossier.

mais que, si ce dernier confirmait les nouvelles relatives aux entraves apportées par les Grecs aux travaux de la Commission, le Cabinet impérial serait disposé à charger son commissaire à protester devant l'autorité locale.

A la suite de ce qui précède, M. Sazonoff a chargé le Ministre de Russie à Athènes d'informer confidentiellement le Gouvernement hellénique de la déclaration de l'Autriche et de l'Italie et de lui recommander amicalement d'écarter par avance toute cause de protestation possible, afin d'éviter une démarche active de ces deux Puissances.

429.

M. de Berne-Lagarde, Vice-Consul de France à Monastir,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 15. *Monastir, 2 novembre 1913, 13 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 20.)

Pour garder la partie méridionale de leur frontière albanaise, les Serbes ont laissé quatre régiments, dont trois dans la région de Dibra [à] Strouga. Les quatre autres régiments, qui faisaient partie du corps d'expédition ainsi qu'un régiment d'artillerie, viennent d'être dirigés en toute hâte sur Kavadar et Gjevgjéli où, en raison de la tension turco-grecque, l'État-major a décidé de concentrer des troupes. De l'aveu même des autorités et des officiers un grand mécontentement règne parmi les soldats retenus sous les armes. Communiqué légation.

430.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Rome, Londres, Constantinople, Berlin, Vienne, Athènes, et au délégué de France à la Commission internationale de délimitation de l'Albanie méridionale.

T. n°s 977, 1156, 1016, 965, 867, 665, 3.

Paris, 2 novembre 1913, 20 h. 50.

Pour tous les postes sauf Santi-Quaranta : Suite à mon télégramme précédent [1].

Pour Rome seulement : Je réponds à votre télégramme n° 200 [2].

[1] Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme de Rome du 1er novembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 422. — [2] Ci-dessus reproduit sous le numéro 422.

Pour tous les postes : Les Chargés d'affaires d'Autriche-Hongrie et d'Italie à Pétersbourg ont déclaré, d'ordre de leurs Gouvernements, à M. Sazonoff que, si les interventions grecques empêchaient la Commission de délimiattion de terminer ses travaux pour le 30 novembre, délai fixé à Londres, les deux Cabinets sommeraient le Gouvernement hellénique de procéder à l'évacuation avant le 31 décembre, comme l'a décidé la conférence des ambassadeurs.

M. Sazonoff a répondu que, si les nouvelles relatives aux entraves apportées par les Grecs aux travaux de la Commission étaient confirmées par le délégué russe, celui-ci serait invité à protester devant l'autorité locale.

Le Ministre de Russie à Athènes a été chargé, d'autre part, « d'informer confidentiellement le Gouvernement hellénique de la déclaration de l'Autriche et de l'Italie et de lui recommander d'écarter par avance toute cause de protestation possible, afin d'éviter une démarche active de ces deux Puissances ».

L'Ambassadeur d'Italie à Paris m'a, de son côté, déclaré que le Gouvernement royal ne saurait approuver une prorogation des travaux de la Commission au-delà du 30 novembre et estime qu'au 31 décembre, les troupes grecques devront avoir évacué non seulement les territoires définitivement assignés à l'Albanie par la conférence des Ambassadeurs, mais aussi les territoires contestés.

Pour tous les postes, sauf Athènes et Santi-Quaranta : Je prescris à nos représentants à Athènes et à la Commission de délimitation de se joindre aux démarches de leurs collègues russes, si les représentants anglais ont reçu des instructions analogues.

Pour Athènes et Santi-Quaranta : Veuillez faire une démarche analogue à celle de votre collègue russe, si votre collègue anglais a reçu des instructions identiques.

Pour Athènes : J'ai reçu votre télégramme n° 175 [1]. Le Chargé d'affaires de Grèce m'a donné connaissance de la note austro-italienne et de la réponse du Gouvernement hellénique.

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 427.

431.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 653. *Saint-Pétersbourg, 2 novembre 1913, 20 h. 5.*
(*Reçu :* 22 h. 15.)

Réponse à vos télégrammes 1018 et 1019[1].

M. Sazonoff a déjà chargé M. Isvolsky de vous consulter au sujet de la candidature du prince de Wied. Il est tout disposé à l'agréer, parce que, indépendamment de la personne du prince qui ne soulève aucune objection, il entre dans les vues de la politique générale russe d'être agréable à la Roumanie. J'ai donc pu lui faire connaître tout de suite que vos dispositions sont conformes aux siennes.

432.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 246. *Bruxelles, 2 novembre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 4 novembre.)

On a beaucoup parlé, ici et ailleurs, il y a quelque temps, de la « trouée du Luxembourg ».

Examinant la traversée éventuelle de la contrée Sud-Est de la Belgique par une armée française ou une armée allemande, plusieurs écrivains militaires belges ont préconisé la création de forts ou de camps retranchés dans le Nord-Est, vers Saint-Trond, et dans le Sud-Ouest, vers Mons et Tournai, et aussi la construction d'une forteresse dans le Nord-Ouest de la Flandre occidentale.

Le Gouvernement oppose à ces plans, par l'intermédiaire de la presse officieuse, les arguments suivants:

1° La Belgique a atteint le maximum de développement du système défensif passif, représenté par les positions fortifiées de la Meuse et le réduit national d'Anvers, qui comportent, au total, plus de soixante ouvrages, et qui absorbent théoriquement environ 150.000 hommes.

[1] Voir le télégramme de Bucarest du 31 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 414.

La construction de nouveaux forts dans le Luxembourg aurait pour résultat de détourner de leur action capitale une partie des moyens militaires et financiers du pays et de compliquer la défense du territoire.

2° La guerre à soutenir éventuellement par la Belgique «sera défensive dans son intention; mais elle ne saurait être défensive dans ses moyens», Les fortifications doivent concourir à deux buts : assurer la mobilisation et la concentration des forces de campagne; permettre à l'armée de manœuvrer.

Or, l'action du généralissime belge ne sera portée à son maximum d'efficacité que s'il évite de distraire un seul homme de son armée pour des objectifs secondaires. «Pas de détachements» doit être une formule absolue.

Une force de campagne de 175 à 200.000 hommes, s'appuyant sur les places d'Anvers, Liège et Namur, et prête à déboucher vers un point quelconque de l'échiquier stratégique, contre l'armée d'invasion, tel est le programme à réaliser.

3° Donc, assez de murailles inertes, qui imposent aux armées un système de défense tyrannique et poussent à la dispersion des forces.

Les officiers doivent s'inspirer de l'esprit offensif; les États-majors doivent méditer la guerre de manœuvres; les places constituent des pivots stratégiques ou des débouchés offensifs.

Conclusion : les trois positions précitées une fois fortifiées, organisées solidement et pourvues de tout ce qui leur est indispensable, c'est à l'armée de campagne, à la «défense vivante» du pays, que le ministère de la guerre doit consacrer tous ses soins, toutes les ressources dont il dispose, en hommes et en matériel.

C'est, je le répète, en 1918 seulement que la Belgique aura 150.000 hommes exercés sous les armes et en 1924 qu'elle pourra mettre en ligne, toutes réserves appelées, environ 350.000 hommes de troupes ayant accompli leur temps de service réglementaire.

433.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 205. Confidentiel. *Sofia, 2 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 8 novembre.)

Par mes télégrammes n°s 336 et 337 [1] j'ai fait connaître à Votre Excellence dans ses grandes lignes l'entretien que je viens d'avoir avec le nouveau

[1] Non reproduits comme faisant double emploi avec le présent rapport.

Ministre de Roumanie au cours de sa première visite. Tour à tour Secrétaire à Belgrade, à Sofia et à Constantinople, M. Georges Deroussy, que je connais depuis fort longtemps, était depuis six ans Consul général à Budapest, quand les services fort distingués qu'il avait rendus dans ce dernier poste, non moins que l'appui de son beau-père M. Dissesco, Ministre de l'Instruction publique, l'ont fait désigner pour la légation de Sofia. Intelligent, actif, ambitieux, M. Deroussy s'est installé ici avec l'importance et le train du représentant d'une grande Puissance. Approchant de très près les Ministres actuels de la Roumanie, fort de l'entretien qu'il avait eu avec le Roi Carol quelques jours avant son départ, j'ai tout lieu de croire que ses paroles traduisent exactement les intentions présentes de son Gouvernement.

L'impression très nette que j'en ai conservée est que la Roumanie entendait rester libre, que dans les Balkans comme en Europe, elle éviterait tout engagement trop étroit; qu'elle ne refuserait la conversation avec personne, qu'elle s'attacherait à laisser quelque espoir chez toutes les parties en cause, bien décidée à un sain égoïsme, attendant patiemment et sans préjugé les circonstances favorables, l'appui opportun et l'heure décisive.

C'est ainsi que M. Deroussy a été amené à me déclarer (contrairement à ce que je croyais) que la Roumanie n'était pas participante à l'accord qui liait la Serbie à la Grèce; que l'attachement du Gouvernement roumain au traité de Bucarest était, en quelque sorte, protocolaire, puisqu'il ne durerait qu'autant que «l'encre n'en serait pas séchée»; que la Roumanie n'avait pas à s'immiscer dans la question des îles, l'Europe en ayant pris la charge, non plus que dans un conflit purement naval de la Grèce et de la Turquie; que si même l'armée bulgare, en pareille occurence, occupait Kavala, Drama et Serès cette entorse au traité de Bucarest ne serait pas jugée assez grave pour que le Gouvernement roumain prît la peine d'intervenir. Me voyant assez étonné de cette dernière indication, M. Deroussy ajouta qu'il n'exprimait qu'un avis personnel et qu'au demeurant la matière était trop complexe pour que l'attitude de son Gouvernement fût par avance fixée dans tous les cas; cette attitude serait avant tout pacifique et conciliatrice.

Les déclarations du Ministre de Roumanie, bien que d'une franchise un peu inattendue, ne m'ont guère étonné. Comment la Roumanie pourrait-elle en effet fixer son attitude quand la politique dans les Balkans est plus obscure et plus incertaine qu'elle n'a jamais été. La Bulgarie paraît n'avoir conservé aucune rancune contre la Roumanie, qui l'a écrasée sans risques au moment décisif et l'a dépouillée de sa plus belle province; elle réserve toute sa haine pour la Serbie et la Grèce, ses anciens alliés; elle se rapproche de la Turquie avec laquelle la Roumanie entretient d'excellents rapports. Le Gouvernement roumain, sans répondre aux avances bulgares, est frappé de dispositions si favorables, il est tenté de leur faire quelque crédit; cependant il ne craint rien

tant qu'une Bulgarie forte. D'autre part, il voit la Serbie menacée par Vienne, assaillie par les Albanais, la Grèce sous le coup d'un ultimatum italien et d'un conflit avec la Turquie. S'il se tourne vers les grandes Puissances, même confusion; ni la Triple Entente, ni la Triple Alliance ne paraissent avoir dans les Balkans un but fixe et un programme commun. Pour tout le monde, les Balkans restent la terre des surprises déconcertantes et des revirements inattendus. Dans ces conditions toute autre attitude que l'expectative serait-elle sage pour la Roumanie? Elle reste une spectatrice attentive qui n'entrera en jeu que lorsque ses intérêts propres l'exigeront, et ses intérêts ne l'invitent à rechercher aucune acquisition nouvelle vers le Sud. Toutes ses combinaisons tendront à conserver un équilibre si fragile dont elle profite, mais ce serait une grande illusion de croire qu'elle est disposée à assumer, par amour de la paix, le rôle de mentor désintéressé et de gendarme toujours prêt.

Dans la suite de sa conversation, M. Deroussy a abordé la question des rapports de la Roumanie avec les États européens. D'après lui, l'opinion publique en Roumanie s'est complètement détournée de l'Autriche-Hongrie et l'amitié des deux pays n'est plus qu'une ombre»[1]. Même dans l'esprit si tenace du vieux Souverain, un grand changement s'est opéré. Par respect pour François-Joseph il tient à conserver les apparences et le voyage que fait actuellement à Vienne le Prince héritier n'a d'autre but que de les sauvegarder. Mais le mariage russe du Prince Carol serait décidé à la Cour, sous la pression de l'opinion, qui désire un rapprochement franc et durable avec la Russie. Cette opinion d'ailleurs entend gouverner désormais la politique extérieure du pays et l'espèce de despotisme qu'exerce depuis si longtemps à cet égard le Roi Carol toucherait à sa fin. La question des Roumains de Transylvanie et de Bukovine devenait désormais la grande question nationale et le public avait acquis à cet égard comme une sensibilité nouvelle. Toute atteinte du Gouvernement hongrois contre ces populations soulèverait immédiatement en Roumanie le sentiment national et déjà les rapports des deux administrations à la frontière étant des plus aigres (*sic*).

J'ai amené, en finissant, M. Deroussy à s'expliquer sur l'attitude de l'Allemagne à Bucarest. Il a reconnu qu'on escomptait en Roumanie une séparation possible de la politique de Vienne et de celle de Berlin. La modification progressive des rapports de l'Allemagne et de l'Autriche y serait, d'après lui, attentivement suivie. Si, dans l'esprit du Gouvernement allemand, m'a-t-il dit, l'Autriche-Hongrie était un jour définitivement condamnée, si de Berlin

[1] Dans son télégramme 337 du 1er novembre M. Dard faisait suivre les mots de M. Deroussy de ceux-ci : «et la question des Roumains de Transylvanie était devenue la seule importante pour l'opinion politique qui désirait franchement un rapprochement avec la Russie».

«on nous clignait de l'œil», nous n'hésiterions pas alors, pour satisfaire nos aspirations nationales, à demander à l'Allemagne l'appui que nous préférerions maintenant trouver en Russie.

434.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. n° 967. *Paris, 3 novembre 1913, 13 h. 30.*

Réponse à votre télégramme n° 466 [1]. Je partage votre sentiment sur le grand intérêt qu'il y aurait à hâter le plus possible l'accord sur les chemins de fer d'Asie Mineure. Des objections sérieuses ayant été formulées contre la partie financière du projet des banquiers, à la fois par le ministère des Finances et par M. Bompard, j'ai décidé d'envoyer à Berlin un représentant des Finances, M. Sergent, et un représentant des Affaires étrangères, M. Ponsot. Ces messieurs s'entretiennent de l'affaire avec M. Jules Cambon. Ils partiront en même temps que l'Ambassadeur, à la fin de la semaine, avec des instructions précises qui permettront, je l'espère, d'établir les bases d'un accord définitif. Vous pouvez mettre discrètement Djavid Bey au courant.

Confidentiel.— J'ai dit mercredi dernier à M. de Schoen combien je souhaitais la conclusion de cet arrangement et quel était notre désir d'aboutir à un règlement complet de toutes les questions qui mettent la France et l'Allemagne en présence dans l'Asie Mineure.

435.

M. Delaroche-Vernet, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 262. *Cettigné, 3 novembre 1913, 14 h. 20.*
(*Reçu :* 18 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme 221 du 6 septembre [2] et à ma dépêche 111 du 20 septembre.

[1] Du 1er novembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 421.

[2] D'après ce télégramme le désaccord entre le Monténégro et la Serbie portait sur deux points : au Nord, le Monténégro voulait que le Lim servît de limite; au Sud, la Serbie voulait s'étendre jusqu'au Drin, le Monténégro demandait que la frontière fût reportée plus à l'Est, à la ligne de partage des eaux.

L'accord est fait entre le Monténégro et la Serbie en ce qui concerne la délimitation. Le Gouvernement monténégrin vient de télégraphier à son plénipotentiaire à Belgrade pour l'autoriser à conclure [1].

Dans le Sandjak on adopte le tracé serbe qui laisse à la Serbie la majeure partie du cours du Lim; par contre, au Sud, le Monténégro acquiert presque en totalité les riches plaines de la Metokhia.

Ces longues négociations se terminent donc par une transaction qui paraît surtout avantageuse pour le Monténégro [2].

436.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 772. *Péra, 3 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 novembre; Dir. pol., 11 novembre.)

Les négociations qui se poursuivent depuis de longs mois entre le Ministre de la Guerre ottoman et l'ambassade d'Allemagne à Constantinople pour l'engagement d'une mission militaire allemande en Turquie, viennent enfin d'aboutir à une entente, ainsi que les agences télégraphiques l'ont aussitôt annoncé. L'engagement de cette mission était entendu en principe dès avant la fin de la guerre [3]. l'Allemagne ayant le plus vif désir de ne pas rester sur l'échec de la dernière campagne et Mahmoud Chefket Pacha étant tout disposé à accueillir ce désir, sinon même à aller au devant. Mais la difficulté qui a retardé la conclusion de l'entente a été celle des attributions et pouvoirs des officiers de la mission.

Instruit par l'expérience le Gouvernement allemand n'a pas voulu se contenter d'une définition générale de l'objet de la mission; il a tenu, avec raison, à ce que les détails même y fussent réglés et son rôle nettement défini, en même temps qu'en seraient fixées les conditions d'exécution. C'est ainsi

[1] Le représentant du Monténégro dans les négociations qui se poursuivaient à Belgrade avait offert une transaction que le Gouvernement serbe avait d'abord repoussée mais qu'il a fini par accepter.

[2] M. Clément-Simon devait télégraphier de Belgrade le 8 novembre : « Hier a été signée la convention de délimitation serbo-monténégrine. Diakova reste en définitive au Monténégro qui garde aussi Plevljé et la vallée ainsi que la moitié de la Metokhia. »

[3] Les premières démarches ayant trait à l'envoi en Turquie d'une mission militaire allemande d'importance exceptionnelle remontent au commencement de l'année 1913; le nom du général Liman von Sanders est prononcé dès le 30 juin. Le 20 septembre M. de Jagow soumettait à l'Empereur Guillaume un projet de contrat qui paraît avoir été adopté sans modification appréciable. (Voir *Grosse Politik*, vol. 38, chap. 290.)

seulement en effet que l'engagement en Turquie de fonctionnaires civils aussi bien que militaires peut porter des fruits et contribuer au prestige du pays qui les fournit; il n'est plus permis aujourd'hui à aucun Gouvernement de l'ignorer. Le Ministre de la Guerre répugnait, bien entendu, comme les autres Ministres ottomans, en pareille occurence, à investir les engagés des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leur mission, mais le Gouvernement allemand a tenu bon et, en s'appuyant sur le précédent de la mission française en Grèce, il a fini par obtenir des garanties pour les officiers engagés au nombre d'une trentaine sous les ordres du général Liman von Sanders et notamment le commandement effectif des unités à la tête desquelles ils se trouveront placés.

Les contrats relatifs à ces engagements seront très prochainement signés.

437.

M. Velten, Consul général de France à Varsovie,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 41. *Varsovie, 3 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 novembre.)

[M. Velten se demande quelle serait, en cas de crise internationale, l'attitude des sujets polonais de l'Empire russe.]

Je n'étais pas encore à Varsovie, l'automne dernier, au plus fort de la crise balkanique, alors qu'une guerre austro-russe paraissait imminente, mais on m'assure qu'à cette époque l'Autriche aurait envoyé en Pologne des émissaires en vue de provoquer un soulèvement national dès l'ouverture des hostilités. En même temps, dans la Pologne autrichienne, des armes auraient été distribuées aux jeunes gens organisés en sociétés militaires et tenus prêts à appuyer, le cas échéant, tout mouvement de révolte dans la Pologne russe.

On m'affirme que les ouvertures des émissaires autrichiens auraient été déclinées par les Polonais et que les leaders du parti nationaliste démocrate auraient déconseillé toute action aux masses populaires. Beaucoup de Polonais, sujets russes, semblent, en effet se rendre compte, surtout dans la classe dirigeante, que se laisser hypnotiser par la promesse, de la part de l'Autriche, d'un régime plus ou moins autonome, analogue à celui de la Galicie, c'est peut-être se livrer à un jeu de dupes, car, en l'état actuel des choses, il paraît impossible que ces promesses puissent être ratifiées par Berlin.

Le *statu quo* actuel en Pologne russe leur semble encore préférable au sort de leurs frères de Posnanie. Contre le danger allemand la meilleure sauvegarde, pour les Polonais, paraît encore venir de Pétersbourg. Mais jusqu'à quel point et dans quelle mesure cette attitude prudente et sage est-elle partagée par les masses en Pologne, c'est ce qu'il est bien difficile de dire dans un pays où l'opinion publique reste essentiellement vague et incertaine et où la presse est soumise à la censure. Des personnes dignes de foi prétendent que, dans le voisinage de la frontière de Galicie, le peuple des campagnes ferait certainement cause commune avec les Autrichiens, si ceux-ci venaient à franchir la frontière et à pénétrer sur le territoire russe. On m'assure que, dans ces régions, on entend fréquemment le paysan dire ouvertement qu'il serait enchanté si la Vistule pouvait changer son cours, voulant dire par là qu'il souhaiterait ardemment avoir son lopin de terre en territoire autrichien, où le prix des terrains est plus élevé et où le peuple vit heureux à l'abri des persécutions de langue ou de religion. Et les mêmes personnes estiment qu'il serait bien étonnant qu'un mouvement de révolte, commencé dans le Sud, de la Pologne, ne s'étendît pas au reste du royaume.

Mon collègue d'Angleterre qui est depuis plusieurs années en Pologne, estime, au contraire, qu'un mouvement de révolte de la Pologne russe, en cas de guerre, est chose tout à fait impossible. D'après lui, le paysan polonais, qui est maintenant en possession de la terre, est aujourd'hui dans l'aisance et satisfait de son sort. Il a d'ailleurs la haine du noble et ne suivrait pas la noblesse, si celle-ci venait à donner le signal de la rébellion. Le paysan, qui a fait échouer jusqu'ici par son abstention les différents mouvements révolutionnaires qui ont éclaté en Pologne, préférera rester fidèle aux Russes, car il a tout à gagner, pouvant espérer le partage des terres nobles. Peut-être les Autrichiens auront-ils pour eux les Juifs des villes et quelques industriels allemands de Lodz. Mais, d'après mon collègue, le gros de la nation ne bougera pas «les Polonais n'étant même pas capables d'organiser une révolution».

Peut-être cette opinion reflète-t-elle un peu trop le point de vue optimiste russe. Certes, on me dit en effet que le paysan polonais est essentiellement conservateur, surtout depuis qu'il est en possession de sa terre, mais on, m'assure aussi qu'étant aujourd'hui dans l'aisance et ayant des économies, il sait maintenant qu'il pourra acheter toute la terre dont il aura besoin, sans avoir à recourir à la force pour l'obtenir. Et ce serait précisément pour cette raison que le peuple des campagnes serait resté en Pologne à l'écart du mouvement révolutionnaire de 1905. On m'affirme, d'autre part, que le sentiment patriotique se serait développé considérablement dans les campagnes depuis vingt-cinq ans. Il faudrait aujourd'hui compter avec le sentiment national de la démocratie paysanne qui ne songe qu'à défendre sa langue et sa religion et il ne serait plus juste aujourd'hui de dire, comme en

1863 ou en 1830, que le paysan resterait hypnotisé par la question du partage des terres restant entre les mains de la noblesse.

Quoi qu'il en soit, c'est une redoutable inconnue pour la Russie que cette attitude des Polonais dans le cas d'une guerre austro-russe. Et sans être, croyons-nous, en rien pessimiste, on peut se demander dans quelles conditions s'effectuerait la mobilisation de nos alliés, si elle venait à être paralysée par la défection de leurs sujets polonais.

Pour nous Français, que la question intéresse au premier chef, nous ne pouvons que souhaiter ardemment de voir la Russie, résolue une fois pour toutes à mettre toutes les chances de son côté, chercher enfin à se concilier ses sujets polonais et leur accorder un régime suffisamment libéral pour faire disparaître dans la Pologne russe toute cause de mécontentement de nature à provoquer des comparaisons par trop désavantageuses avec la Pologne autrichienne. En octroyant à ses sujets polonais un statut presque autonome, l'Autriche a su s'assurer à la fois, la profonde reconnaissance des Polonais de Galicie et de précieuses sympathies dans la Pologne russe. Il semble qu'après les événements des douze derniers mois, la Russie devrait plus que jamais se rendre compte qu'il lui est impossible de poursuivre simultanément une politique slave dans les Balkans et une politique anti-slave ou même seulement indifférente à l'égard des Slaves en Pologne.

438.

M. Barrère. Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 206, 207, 208. *Rome, 4 novembre 1913, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 40, 21 h. 45, 21 h. 20.)

Le marquis de San Giuliano s'est expliqué hier avec moi sur les motifs de la démarche austro-italienne [1]. Désireux de faire porter la plus grosse part de responsabilité sur l'Autriche, il a dit que c'était cette dernière qui avait fait la proposition d'une action commune auprès du Gouvernement grec. Il avait pu d'autant moins s'y soustraire qu'une sorte de surenchère existait entre l'Italie et l'Autriche pour acquérir la faveur du peuple albanais et que l'une ne pouvait laisser agir l'autre à son détriment. De plus, il était incontestable que le Gouvernement grec cherchait à modifier à son profit

[1] Démarche faite le 30 octobre auprès du Gouvernement hellénique. Voir ci-dessus le télégramme de Rome du 1er novembre reproduit sous le numéro 422 (note).

les décisions de la conférence de Londres et à tromper la religion de la Commission de délimitation. Le Roi Constantin n'avait pas caché dans ses récentes déclarations à un[e] délég[ation] épirote l'intention d'assurer à son pays une frontière plus avantageuse.

Devant de telles menées et vu le peu de cas que faisait la Grèce des conseils des Puissances, l'Italie avait jugé urgent de lui donner un sérieux avertissement en vue de complications graves qui résulteraient de l'impossibilité où serait la Commission d'accomplir sa tâche dans le délai stipulé et si la Grèce n'évacuait pas avant le 31 décembre les territoires qu'elle occupait. C'était pour gagner du temps que l'Italie et l'Autriche avaient fait entendre leurs voix à Athènes. L'opinion italienne ne pardonnerait pas au Gouvernement, s'il tolérait que les décisions de la conférence de Londres ne fussent pas intégralement exécutées et que des points stratégiques, qui intéressaient au plus haut point la sécurité du pays dans la mer Adriatique, demeurassent en des mains étrangères.

J'ai fait remarquer au Ministre des Affaires étrangères que la loyauté des Puissances dans cette affaire était au-dessus de toutes les suspicions; et je lui ai demandé, puisque leurs décisions devaient s'accomplir par l'intermédiaire de la Commission de délimitation, si ce n'était pas à elle que l'Italie aurait dû présenter ses réclamations et demander d'en tenir compte si elles étaient fondées, au lieu d'agir séparément avec une Puissance contre laquelle, bien qu'elle fût son alliée, elle recherchait l'appui des autres dans l'organisation de l'Albanie. « Vous avez peut-être raison, répondit-il, mais les Grecs se montraient arrogants; et les délais dans lesquels la question de la frontière méridionale albanaise doit être réglée sont courts. J'ai d'ailleurs reçu de notre délégué à la Commission la nouvelle qu'on était en train de s'arranger et j'espère que tout finira bien. »

Très confidentiel. — J'ai lieu de croire que les explications données à mon collègue russe ressemblent fort à celles que j'ai entendues [et] sont empreintes de la même sincérité. Il paraît hors de doute que le Gouvernement royal a cherché à établir contre la Grèce la contre-partie de l'action autrichienne contre la Serbie, et que son [propos] a été de cacher soigneusement ses intentions aux Puissances de la Triple Entente.

439.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 468. *Berlin, 4 novembre 1913, 20 h. 28.*

(*Reçu :* 22 h.)

J'ai dit aujourd'hui au Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères que la démarche austro-italienne à Athènes me paraissait regrettable, parce qu'elle donnait l'impression que l'entente de l'Europe, qui avait permis de traverser toute la crise orientale sans que la paix générale fût troublée, n'existait plus en ce qui concerne l'Albanie. M. Zimmermann m'a répondu que l'Allemagne tenait autant que jamais à ce que l'accord des Puissances ne fût pas troublé. Il a ajouté qu'il n'avait pas été informé d'avance de la démarche austro-italienne [1], mais qu'il avait fait donner des conseils amicaux au Gouvernement grec dans le même sens. « Ce qu'il faut, m'a-t-il dit, c'est que la conférence de Londres se réunisse, c'est là du moins très nettement mon sentiment personnel. Je pense que ce sera aussi celui de Sir E. Grey. J'ai dit au prince Lichnowsky qu'il aurait sans doute d'ici quelques jours à interrompre son congé pour rentrer à Londres. »

440.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 658, 659. *Saint-Pétersbourg, 4 novembre 1913, 20 h. 30, 20 h. 42.*

(*Reçu :* 23 h. 50, 23 h. 30.)

Le Ministre serbe est venu me donner connaissance d'un télégramme de M. Pachitch. Le Président du Conseil serbe a tout lieu de croire, d'après les renseignements les plus sérieux, que la Turquie, mise en appétit par le gain de la seconde guerre balkanique et poussée d'ailleurs par les Autrichiens et les Italiens, médite une nouvelle campagne contre la Grèce. Si cette lutte s'engageait, il serait impossible à la Serbie de n'y pas prendre part; car elle se rend bien compte que son tour viendrait infailliblement, une fois la Grèce

[1] Cf. le télégramme d'Athènes du 2 novembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 427.

abattue. M. Pachitch demande au Gouvernement impérial d'user de tous ses moyens de pression pour amener la Sublime Porte à signer le traité préparé à Athènes par son propre plénipotentiaire et jusqu'ici vainement recommandé par eux à son approbation.

M. Sazonoff juge que le souci du maintien de la paix générale commande de ne rien négliger pour retenir la Turquie sur la pente dangereuse où, visiblement, elle s'engage. Il va donc agir immédiatement à Constantinople. Il serait heureux, et M. Isvolsky est aussi chargé de le dire à Votre Excellence, que de votre côté vous fissiez sentir au Gouvernement turc que si la France est disposée à prêter de l'argent à la Turquie pour réparer les maux des deux dernières guerres, elle repousse catégoriquement de lui fournir les moyens d'en entreprendre une troisième. M. Sazonoff télégraphie également à Londres. Il part ce soir pour Yalta [1].

441.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 71. *Valona, 4 novembre 1913.*

[Dans la première partie de son rapport M. Krajewski rend compte de son entretien avec Ismaïl Kemal Bey. Les deux sujets traités en premier lieu sont la désignation du délégué albanais à la Commission de contrôle puis l'administration de Scutari. Ismaïl Kemal Bey parle ensuite des rapports de l'Albanie avec les grandes Puissances.]

Mais c'est surtout sur le troisième point que la conversation a été intéressante, parce qu'elle m'a laissé l'impression que je me trouvais en présence d'un Ismaïl Kemal désireux de diriger sa politique dans un sens diamétralement opposé à celui qu'il avait jusqu'alors suivi. Après avoir admis que ce

[1] Ces deux télégrammes ont été transmis le 5 novembre, à 14 heures, à Londres 1159, Rome 983, Berlin 970, Vienne 870, Constantinople 1020, Sofia 625, Belgrade 562, Athènes 667, Cettigné 493, Bucarest 518. Le 5 novembre, également à 14 h. 30, M. Pichon télégraphiait à Constantinople (n° 1021) : « Veuillez déclarer au Gouvernement ottoman (comme je l'ai déclaré maintes fois moi-même à Rifaat Pacha) que le Gouvernement de la République n'autorisera aucun emprunt turc en France avant le rétablissement complet de la paix et de l'ordre en Orient ». Ce télégramme à Constantinople a été communiqué à tous les postes énumérés ci-dessus, les numéros correspondants étant augmentés d'une unité.

serait une ingratitude de ne pas reconnaître le rôle prépondérant joué par l'Autriche dans la création d'un État albanais, le Président du Gouvernement de Valona a ajouté que cette reconnaissance ne devait pas être une servitude.

« D'ailleurs, mes préférences ont toujours été pour la France, l'Angleterre et même la Russie, dont l'intérêt politique est aujourd'hui de créer une grande confédération balkanique dans laquelle l'Albanie entrerait, pour opposer une barrière assez sérieuse à une marche de l'Autriche de l'Adriatique vers le centre de la Péninsule. Nous autres, Albanais, nous commençons à comprendre que notre existence nationale exige que nous établissions des rapports cordiaux avec nos voisins immédiats et que notre prospérité dépend en grande partie de ces rapports. Nous avons, d'un autre côté, le sentiment très net que l'Autriche et l'Italie ont tout intérêt à entraver nos efforts dans ce sens, à nous asservir à leur politique, [à faire] de nous leurs tributaires. S'il s'agit pour nous uniquement de changer de Souverain, nous avons, je parle au nom de la grande majorité musulmane albanaise, plus d'avantages à rester sous la suzeraineté du Sultan que de nous laisser enrégimenter (*sic*) sous un étendard austro-italien qui couvrirait, non pas notre autonomie, mais notre esclavage. C'est donc dans la Triple Entente que nous mettons tout notre espoir pour assurer notre vitalité nationale et notre indépendance politique.

Je vous remercie des sentiments que vous exprimez et de la sympathie que vous témoignez pour mon pays. Mais la franchise avec laquelle vous venez de vous ouvrir à moi me donne la permission de vous parler à mon tour avec autant de liberté! J'espère que vous ne donnerez pas à ce que je vais dire une fausse interprétation. Il me semble que vos actes ne sont pas en harmonie avec vos sentiments. »

« — Comment cela? »

« — Je m'explique. Depuis quatre mois, toutes les concessions que vous avez pu accorder, vous les avez données à l'Autriche et à l'Italie. Une maison française, universellement connue par les travaux qu'elle a exécutés, vous a fait demander le privilège de construire les ports de Valona et Santi-Quaranta avec quelques lignes ferrées de peu d'importance; leur demande a été mise de côté, et, bien qu'ils aient été les premiers, on n'a pas même voulu leur reconnaître le droit de priorité. Toutes les fois, au contraire, que vous avez eu en face de vous un consortium austro-italien, vous avez apporté un tel empressement à conclure l'affaire que vous n'avez pas pris la peine d'examiner si ce qu'on voulait de vous n'était pas préjudiciable à votre pays. »

« — Vous pensez sans doute à la banque d'État? »

« — Oui, parce que c'est elle qui vous a valu, à vous personnellement, les plus vives critiques et qui a soulevé contre votre Gouvernement les protestations de tout le pays. Vous avez fourni aux deux Puissances, contre les visées desquelles vous venez de vous exprimer si justement, l'arme la plus puissante

pour empêcher le développement économique de l'Albanie et, par suite, sa vitalité et son indépendance politique. Vous êtes donc responsable, non seulement devant votre pays, mais aussi devant celles des Puissances qui désirent le plus faire de l'Albanie un État indépendant, viable et prospère, des conséquences de cette concession contre laquelle la presse étrangère s'élève en des articles que vous avez certainement lus. »

« — C'est vrai. Mais on devrait connaître les circonstances avant de me condamner. A Londres, au cours de mon voyage, j'ai parlé à Sir Ed. Grey de la nécessité de mettre à la disposition du Gouvernement provisoire une avance qui lui permît d'assurer l'administration de ce pays. Je n'obtins aucune réponse formelle. A Paris, je me suis abouché avec la Banque impériale Ottomane dont la direction m'a presque traité de fou d'oser demander un emprunt, pour un pays qui n'existait pas encore. Je me suis ensuite adressé au groupe Vitali dont les intérêts en Orient sont considérables et là encore, après des promesses, on me déclara que les capitalistes français ne voulaient pas « marcher » (*sic*). Or, j'avais absolument besoin d'argent pour l'Albanie. A Vienne, on m'écouta; à Rome on m'encouragea au point de vouloir obtenir de moi que je ne m'adresserais pas à des banques autrichiennes, mais comme j'étais déjà entré en rapports avec le Wienerbankverein, je refusai de prendre l'engagement que l'on me demandait. Et c'est dans ces conditions que le groupe italien s'entendit avec celui de Vienne et qu'à mon retour de Valona je pus négocier avec les représentants que ces deux établissements y envoyèrent. Les conditions qu'ils voulurent m'imposer étaient, à l'origine, tellement inacceptables que je rompis les pourparlers. Quelques jours plus tard ils me présentèrent un nouveau contrat qui pouvait se discuter : nous finîmes donc par tomber d'accord. Je crois que je puis être fier du résultat, car si vous pouviez lire les clauses que j'ai obtenues et les comparer à celles que l'on voulait me dicter, vous verriez que j'ai fait œuvre méritoire. »

« — Soit, mais cela ne change rien à ce que je vous ai dit. Et puis, il est une circonstance qui a beaucoup frappé ceux qui la connaissent. Au lieu de lui demander l'argent dont vous disiez avoir besoin, c'est vous qui avez fourni à cette banque les premiers capitaux dont elle se sert aujourd'hui. On dit que vous avez déposé dans ses caisses plusieurs milliers de livres turques. »

« — C'est vrai, mais la banque n'a pas encore commencé ses opérations. »

« — Il me semble inutile de jouer sur les mots. Vous voulez excuser votre conduite par un besoin d'argent et vous voyez que ce prétexte n'a pas une bien grande valeur. »

« — Le besoin d'argent n'a pas été l'unique facteur; j'ai pensé aussi que la création d'une banque nationale avec des capitaux étrangers rehausserait aux yeux des financiers français et anglais le prestige économique de l'Albanie. »

«— Pardonnez-moi, mais il me semble que vous avez signé le contrat de concession le dimanche, 5 octobre, dans la soirée, alors que vous saviez que les premiers délégués de la Commission de contrôle arrivaient le lendemain et que tous seraient à Valona dans une dizaine de jours au plus tard. Il vous était facile de traîner encore pendant une ou deux semaines les pourparlers qui duraient depuis trois mois et il est certain que quelques-uns des membres de cette Commission, prenant en mains votre projet, auraient pu obtenir pour la Banque Nationale la collaboration de capitaux internationaux, ce qui aurait alors assuré d'une façon irréfutable le prestige économique de votre pays. Vous avez donc, il me semble, manqué votre but et vous avez suscité des colères locales, dont le Sénat de l'Albanie centrale est une des conséquences. Vous avez donné à vos ennemis une arme redoutable dont ils se servent contre vous.»

«— C'est vrai, mais les Albanais ont l'habitude de regarder les choses superficiellement; ils veulent m'attaquer et tout leur est prétexte.»

«— Sont-ils vraiment à blâmer dans cette circonstance? Ils disent que la clause de la préférence livre l'exploitation du pays à deux banques représentant les pays les plus directement intéressés en Albanie.»

«— Mais cette clause n'existe pas. Ce qui a pu le faire croire, c'est qu'il y a une clause qui prévoit le cas où, dans une adjudication sous pli cacheté, deux sociétés proposent exactement les mêmes conditions et que l'une d'elles soit la banque. Au lieu de tirer au sort comme c'est la coutume, c'est la banque qui sera déclarée adjudicataire. Mais le cas sera tellement rare que l'on peut dire que cette préférence ne constitue pas un privilège. D'ailleurs, pour vous en convaincre, je vous soumettrai le texte des premières conditions qu'on voulait m'imposer et le contrat tel qu'il a été signé.»

«— Je vous remercie de cette promesse que j'enregistre avec plaisir; mais ma conviction ne changera rien à la réalité du fait qui est très regrettable au point de vue albanais.»

«— Je l'admets d'après ce que vous venez de me dire. La création de la banque est mon œuvre et j'en prends toute la responsabilité, parce que, en le faisant, je n'ai eu en vue que ce que je croyais être le bien de mon pays. Je me suis trompé mais sans arrière-pensée. Et comme je vois que les mieux intentionnés peuvent s'induire en erreur, voulez-vous me permettre d'avoir recours à vos conseils toutes les fois que j'en aurai besoin. Vous êtes le délégué d'une Puissance pour laquelle j'ai la plus grande admiration, vous connaissez si bien l'Albanie et les Albanais que vos avis me seront doublement précieux.»

Je demande pardon à Votre Excellence d'avoir si longuement retenu son attention, mais j'ai cru nécessaire de la mettre en détail au courant de la première entrevue importante que j'ai eue avec le Président du Gouvernement

provisoire de Valona. J'ai tenu à Ismaïl Kemal un langage peut-être trop dur, mais j'ai pensé qu'il serait bon de préparer le terrain pour faciliter, de ce côté-là, du moins, l'examen que je proposerai dans une de nos prochaines réunions des concessions accordées jusqu'ici.

J'espère que Votre Excellence voudra bien approuver mon attitude et mon langage.

442.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 660, 661, 662. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 5 novembre 1913, 18 h. 49, 18 h. 48, 18 h. 20.
(*Reçu :* 20 h. 37, 21 h. 25, 19 h. 20.)

Suite à mes télégrammes 642 à 645 (1).

Le général Gilinski, avec qui je me suis entretenu de nouveau du programme convenu au mois d'août entre lui et le général Joffre, m'a dit que l'Empereur de Russie vient de lui donner son approbation de principe.

Dès le retour de M. Kokovtzoff, le chef d'État-major général saisira le Président du Conseil qui ne le connaît pas encore et le Gouvernement sera appelé à en délibérer très probablement dans le courant de ce mois.

M. Sazonoff avec qui j'ai examiné cette question est acquis aux chemins de fer stratégiques comme aux chemins de fer économiques.

Dans ces conditions le plus simple, à mon sens, et le plus pratique est que le Gouvernement de la République fasse connaître à M. Kokovtzoff le chiffre de l'emprunt que la Russie pourra contracter chaque année pendant trois, quatre, cinq années pour travaux de chemins de fer, en précisant que, pendant ces trois, quatre, cinq années, devront être entrepris et achevés les travaux de construction et de doublement des lignes et les achats de matériel reconnus nécessaires par les chefs d'État-major russe et français dans leurs entretiens du mois d'août.

M. Kokovtzoff doit s'entendre avec notre Ministre des Finances sur les modalités de réalisation des emprunts, le ministère des Affaires étrangères russe et l'ambassade de France demeurant chargés de préparer et de signer

(2) Ci-dessus reproduits à la date du 28 octobre, sous le numéro 392.

l'accord qui assurera l'exécution simultanée des lignes stratégiques et des lignes économiques.

Je rappelle que, d'après notre décision, les lignes stratégiques demanderont au moins trois ans mais peuvent aisément et doivent être terminées en cinq années.

Je vous prie de me télégraphier si vous approuvez cette manière de procéder [1].

443.

Note pour le Ministre.

Paris, 6 novembre 1913.

Les industries anglaise et surtout allemande ont été particulièrement favorisées dans la répartition des commandes de matériel naval du Gouvernement russe, répartition qui a eu lieu à la fin de l'année dernière. Les commandes qui leur ont été attribuées représentent respectivement 67, 4 et 69, 5 millions de roubles, tandis que celles confiées à l'industrie française ne dépassent pas 55 millions de roubles.

D'autre part, le Gouvernement russe vient de charger la maison anglaise Wickers de l'exécution de la grosse artillerie de l'escadre de dreadnoughts en construction et a écarté les propositions cependant plus avantageuses de la société Schneider.

Le Gouvernement russe pourrait effacer la mauvaise impression causée par la situation désavantageuse ainsi faite à l'industrie française en accordant à la société Schneider, actuellement associée à la direction technique de la manufacture d'armes de Perm, l'affermage de cet établissement, qu'elle sollicite depuis plusieurs années et qu'elle n'a encore pu obtenir, bien que le Président du Conseil, les Ministres de la Guerre et de la Marine soient favorables à cette idée.

Le Ministre jugera peut-être bon d'entretenir M. Kokovtzoff de cette question au cours des conversations qu'il aura avec lui.

[1] M. Pichon a répondu le 7 novembre, à 18 h. 30, par ce télégramme : «Je conférerai lundi (10 novembre) avec M. Kokovtzoff au sujet des chemins de fer, et je vous informerai aussitôt des décisions prises».

444.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1168. Secret. *Paris, 6 novembre 1913, 18 h. 20.*

Le Gouvernement italien vient d'appeler l'attention du Gouvernement allemand sur les *dangers* que ferait courir à l'amitié de l'Autriche et de l'Italie un désintéressement de la Triple Entente en Albanie.

445.

Réunion tenue à l'Élysée, en présence du Président de la République.

Présents : M. Barthou, M. Pichon et M. Dumont.
M. Jules Cambon.
M. Sergent et M. Ponsot.

Paris, 6 novembre 1913.

M. Pichon expose l'objet de la négociation confiée à M. Cambon qui sera assisté de M. Sergent, représentant le ministère des Finances et de M. Ponsot, représentant le ministère des Affaires étrangères. Les accords paraphés à Berlin par les représentants des deux groupes au mois de septembre dernier doivent être amendés soit en ce qui concerne les stipulations d'ordre financier qui ont soulevé de très vives objections de la part du ministère des Finances, soit en ce qui concerne la définition des zones d'action des réseaux ferrés concédés aux deux groupes.

M. Pichon, après avoir insisté d'une façon particulière sur l'intérêt politique considérable qui s'attache à l'heureuse issue de ces négociations, invite M. Sergent et M. Ponsot à préciser les points qui leur paraissent devoir être plus particulièrement traités.

M. Sergent expose que parmi les objections formulées par l'administration des Finances contre les projets d'accord établis à Berlin en août et septembre, la plus grave lui paraît être celle tirée de la situation financière de la Turquie. Il a paru au Ministre des Finances que ces projets soulevaient toute une série de problèmes. Avant de dresser un programme de travaux publics (chemins de fer et ports) à exécuter de suite, ne conviendrait-il pas tout d'abord d'assurer la liquidation du passé. Pour cela il faudrait connaître la quote-part de la

Dette turque assumée par les États balkaniques et réserver aux emprunts de liquidation des gages solides. Il faudra ensuite rechercher si la Turquie aura les moyens de vivre, de faire face à ses besoins généraux et prendre les mesures nécessaires pour empêcher les déficits budgétaires de se perpétuer. La solution de ces difficultés ne conduira-t-elle pas à l'extension des attributions de la Dette et la modification du décret de Mouharrem n'entraînera-t-elle pas la demande, de la part des Russes, d'un poste de délégué, de la part des Allemands, d'une vice-présidence.

M. Dumont, Ministre des Finances, reprend ces observations et en fait valoir l'importance à l'égard des porteurs français de fonds turcs.

Appelé à faire un exposé d'ensemble des questions qui seront abordées à Berlin, M. Ponsot les résume ainsi :

Au point de vue *financier :*

a. Assurer au même titre la sauvegarde de tous les porteurs des emprunts atteints par les cessions territoriales intervenues, et ceci par préférence à toute autre opération financière, service rendu aux Allemands dont ils nous devront la contre-partie sur un autre terrain;

b. Rétablir les finances ottomanes par un emprunt de liquidation, doté de gages suffisants, et passant par préférence avant tout emprunt industriel qu'il soit destiné au groupe allemand du Bagdad ou au groupe français. Réserver à cet emprunt les surtaxes douanières de 3 et 4 p. 100. Amener le groupe allemand à participer à cet emprunt;

c. Assurer, sur d'autres gages, l'émission progressive, et *pari passu,* des emprunts industriels nécessaires à la réalisation des travaux publics confiés à chacun des deux groupes, en échelonnant ces travaux de manière à ne pas grever dès à présent les finances ottomanes d'une charge hors de proportion avec les ressources disponibles du Trésor.

Au point de vue des *chemins de fer :* chercher à améliorer la situation du réseau de la mer Noire, en assurant son raccordement avec les lignes d'Anatolie, à l'Est à Arghana-Maden même, au Sud à une cinquantaine de kilomètres de Sivas, sans soulever la question du raccordement vers Bolou pour éviter que soit reprise la proposition allemande de repasser au groupe français dix-huit millions nominaux d'obligations douanes Constantinople première tranche.

Mais l'intérêt essentiel de cette négociation est relatif aux chemins de fer syriens. L'accord paraphé à Berlin au mois de septembre est inacceptable. Il y a lieu de poursuivre l'annulation de tous les accords particuliers intervenus entre la société allemande et la société française, au mépris des actes concessionnels. Le régime des actes concessionnels lui-même devrait être modifié de façon à écarter entièrement le Bagdad de la zone située entre la ligne principale de Hamah à Alep et la mer.

M. Dumont reconnaît que les vues du ministère des Finances en ce qui

concerne le programme plus spécialement financier ont été fidèlement rendues.

Le Président de la République, d'accord avec le Président du Conseil, estime que la libération du Nord de la Syrie de toute entreprise du groupe allemand s'impose à nous comme une nécessité et qu'il vaudrait mieux rompre les négociations que de céder sur ce point.

Une formule aux termes de laquelle la ligne directe Alexandrette-Alep-Meskené formerait la limite des zones d'action respectives des deux groupes et que chacun d'eux s'interdirait de construire ces deux embranchements sans entente préalable, est trouvée acceptable.

Il est également reconnu que, pour nous assurer une situation prépondérante dans le Nord de la Syrie, les négociateurs français pourraient être amenés à renoncer aux demandes relatives au réseau de la mer Noire et que, si les Allemands faisaient de la reprise des dix-huit millions douanes Constantinople une condition *sine qua non* de cet accord, il serait possible de céder au cas où satisfaction nous serait donnée en Syrie. M. Ponsot rappelle que la Banque ottomane estime n'être pas en situation de traiter des conditions de la rétrocession de sa part dans le Bagdad, aussi longtemps qu'elle n'aura pas reçu l'assurance de voir admettre à la cote, dans un délai ferme, les contre-valeurs qui lui seront remises par le groupe allemand.

Cette condition paraît naturelle au Ministre des Finances.

M. Sergent croit devoir signaler que deux objections peuvent être faites à un accord conclu sur les bases envisagées.

En premier lieu on dira que cet accord ne nous couvre pas dans le Nord de la Syrie où les Allemands dirigent en fait le chemin de fer du Hedjaz. D'autre part on pourra dire avec apparence de raison qu'il assure définitivement le succès de l'entreprise du Bagdad.

M. Barthou répond que, quel que soit l'arrangement qui sera conclu, il sera critiqué sur un point ou sur un autre et M. Pichon ajoute qu'il a obtenu des Turcs la direction par un Français de la ligne Deira-Caïffa.

Quant à la seconde objection, M. Poincaré fait observer que, dans la réalité, l'achèvement du Bagdad est dès maintenant assuré.

Au moment où prend fin cet entretien, M. Barthou tient à marquer à nouveau l'intérêt que le Gouvernement attache à cette négociation.

446.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 675. *Paris, 7 novembre 1913, 12 h. 15.*

Réponse à votre télégramme n° 179 [1]. Comme je l'ai dit hier à M. Romanos, je ne cesse d'intervenir pour déterminer la Turquie à comprendre la nécessité de conclure la paix. Je suis d'ailleurs d'accord avec les Gouvernements anglais et russe. Il faut que la Grèce comprenne de son côté l'intérêt majeur qu'elle a à éviter un conflit que paraît plutôt souhaiter la Turquie. Veuillez donc donner dans ce sens au Gouvernement royal des conseils pressants; une troisième guerre balkanique risquerait d'avoir pour l'hellénisme de désastreuses conséquences.

447.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. n°s 978, 979. Très confidentiel.

Paris, 7 novembre 1913, 13 h. 10, 13 h. 25.

Réponse à votre télégramme n° 470 [2].

L'Ambassadeur d'Allemagne est venu dire hier au Directeur des Affaires politiques que le Gouvernement impérial souhaite de voir différer, jusqu'après la réouverture du Reichstag, la reprise des conversations relatives aux chemins de fer d'Asie Mineure.

Conformément à mes instructions, M. Paléologue a insisté sur l'urgence de

[1] M. Deville exposait dans ce télégramme, qui est du 6 novembre, les raisons qu'avait la Grèce de se plaindre : les Puissances, l'Angleterre en particulier, lui avaient imposé une signature, jugée par elle prématurée, du traité de paix et elle ne pouvait obtenir du Gouvernement ottoman la solution des questions qui auraient dû être réglées à Londres. Le Gouvernement hellénique trouvait juste en conséquence que les Puissances intervinssent à Constantinople pour obtenir de la Porte une décision satisfaisante.

[2] Par ce télégramme, qui est du 6 novembre, M. de Manneville annonçait que M. Zimmermann s'entretiendrait volontiers avec M. Jules Cambon des chemins de fer d'Asie Mineure, mais que le temps manquerait pour engager une discussion sur des problèmes techniques.

cette reprise. Et, croyant discerner une équivoque dans l'esprit de son interlocuteur, il a ajouté : « La question que M. J. Cambon a mission de traiter avec le Gouvernement impérial est d'une haute portée politique. Elle peut se résumer ainsi : la France et l'Allemagne poursuivent-elles en Orient le même objet, c'est-à-dire la consolidation de l'Empire ottoman en Asie Mineure? La France et l'Allemagne n'ont-elles pas intérêt à se concerter sur leur politique économique envers la Turquie afin de faciliter à celle-ci la mise en valeur de son domaine asiatique? Si le Gouvernement de la République et le Gouvernement impérial réussissent à s'entendre sur cette question de principe, il appartiendra ensuite à des délégués techniques d'étudier les modalités d'application ».

Le baron de Schoen s'est montré personnellement très favorable à une négociation de ce genre et il a dû faire connaître hier soir son sentiment à la chancellerie impériale.

M. J. Cambon part aujourd'hui pour Berlin.

Pour votre information confidentielle : Il va de soi que nous ne conclurons cette négociation que d'accord avec l'Angleterre et la Russie.

448.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1172. Secret. *Paris, 7 novembre 1913.*

L'Ambassadeur d'Italie m'a déclaré que le délégué anglais à la Commission de délimitation de l'Albanie du Sud a télégraphié à Sir Edward Grey pour lui soumettre une proposition transactionnelle qui accorderait à la Grèce quelques avantages entre Koritza et la Vojoutza.

Je présume que le Gouvernement britannique nous communiquera cette proposition [1] avant de l'adopter.

Je sais de source secrète et sûre que le Gouvernement italien compte se servir de la suggestion dont il s'agit pour créer un incident qui nous mettrait dans une situation embarrassante vis-à-vis de la Grèce. Veuillez donc insister auprès du Principal Secrétaire d'État afin que la proposition de son délégué ne soit pas agréée d'emblée par le Gouvernement britannique et sans un échange préalable de vues avec la France et la Russie.

[1] Cette proposition fait l'objet d'une note de l'ambassade britannique du 8 novembre, ci-dessous reproduite sous le numéro 452.

449.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 279. Très confidentiel. *Londres, 7 novembre 1913, 20 h. 40.*

(*Reçu* : 23 h.)

Sir E. Grey m'a dit aujourd'hui qu'il avait entretenu mon collègue d'Italie de la démarche de l'Autriche et de l'Italie à Vienne [1]. Le marquis Imperiali a reconnu qu'il eût mieux valu s'entendre avec les autres Puissances et s'est exprimé à peu près dans les termes employés par le marquis de San Giuliano avec M. Barrère [2]. J'ai demandé au Secrétaire d'État des Affaires étrangères comment il concevait la démarche des Puissances de la Triple Entente à Rome et à Vienne pour souligner l'incorrection du procédé austro-italien. Il m'a répondu qu'une pareille démarche paraissait bien tardive et qu'il suffisait d'observations aux Ambassadeurs italiens et austro-hongrois dans les trois capitales, qu'il se proposait de présenter aujourd'hui même à mon collègue d'Autriche celles qu'il avait déjà faites au marquis Imperiali. J'ai fait remarquer que des observations séparées ne donneraient pas l'impression d'un accord entre les Puissances de la Triple Entente pour relever une infraction à l'entente relative à l'Albanie. Sir E. Grey m'a proposé la procédure suivante que j'ai adoptée. Il télégraphiera aux ambassades d'Angleterre à Rome et à Vienne le sens de ses observations au marquis Imperiali et au comte Mensdorff en prescrivant de les répéter au comte Berchtold et au marquis de San Giuliano et d'ajouter que c'est l'expression des Gouvernements de Londres, de Paris et de Pétersbourg qui ont échangé leurs vues à ce sujet. Le Gouvernement allemand sera mis au courant de nos observations. Sir E. Grey télégraphie à Pétersbourg et je me suis chargé d'aviser Votre Excellence qui pourra [prévenir] M. Barrère. Les [démarches] des trois Ambassadeurs ne seront pas collectives mais ils devront s'entendre pour s'exprimer dans des termes à peu près identiques.

(1) Lire : *Athènes*.

(2) Voir le télégramme de Rome en date du 4 novembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 438.

450.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

D. n° 588. *Paris, 7 novembre 1913.*

Les pourparlers relatifs au statut de Tanger poursuivis avec le Gouvernement britannique et au courant desquels je vous ai tenu, viennent d'aboutir à une entente sur les amendements qu'il a paru nécessaire aux deux Gouvernements de Paris et de Londres d'apporter aux textes établis par la Commission internationale de Madrid.

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli une nomenclature des articles modifiés dans les projets de convention et de dahir qui vous ont été envoyés le 9 juin 1913, sous le n° 301 [1]. Vous trouverez également ci-joint le texte intégral des articles qui ont été partiellement ou entièrement remplacés. Les additions et les modifications de textes sont soulignées à l'encre rouge; les passages supprimés sont indiqués par un signe de même couleur.

Vous voudrez bien vous concerter avec votre collègue d'Angleterre pour communiquer le plus tôt possible au Gouvernement royal les documents ci-inclus.

Les changements les plus importants ont trait à la représentation du khalifa du Sultan à l'Assemblée municipale, à la nomination du cadi et du nadir, au commandement de la police militaire, au recrutement des fonctionnaires, aux attributions spéciales à conférer à l'ingénieur espagnol de la taxe spéciale.

Sur les deux premiers points, le général Lyautey m'a demandé de ne pas ratifier les solutions transactionnelles proposées par la Commission mixte. Elles soulevaient les objections de principe les plus sérieuses et le Résident général déclare que le Sultan ne se résignerait à signer un traité les contenant que sous une pression que nous ne pouvons ni ne devons exercer sur lui. Il y a lieu dès lors, pour nous, de nous en tenir aux textes que je vous envoie aujourd'hui, qui ne font en somme que reproduire les propositions présentées à Madrid par le délégué français avec l'appui du délégué britannique et qui ne lèsent aucun intérêt espagnol.

Sur la question de la police, il est stipulé que le *statu quo* sera maintenu tant

[1] L'envoi fait à M. Geoffray le 9 juin comprenait le procès-verbal des séances tenues par la Commission mixte de Madrid qui avait eu mission d'élaborer sur le statut de Tanger un projet de convention entre les gouvernements de France, d'Angleterre et d'Espagne, un projet de dahir (firman) portant création et organisation de la zone internationale, un projet d'institution du tribunal international à Tanger.

que l'Assemblée municipale et le comité de contrôle le jugeront nécessaire. C'est pour nous la seule façon de sortir des difficultés inextricables que nous aurions rencontrées si le texte primitif avait été maintenu sans le paragraphe additionnel qui, tout en réservant l'avenir, permet d'éviter les inconvénients de toute nature qu'il y aurait à fusionner actuellement les deux tabors sous le commandement d'un officier espagnol. Vous pourrez faire remarquer qu'il n'y a rien dans le maintien du *statu quo* qui puisse, en aucune manière, blesser l'amour-propre de nos voisins et amis d'Espagne. Cette organisation a le grand mérite de fonctionner et d'avoir fait ses preuves et de ne provoquer par conséquent aucune protestation. Or le Gouvernement royal est aussi intéressé que nous-mêmes à ce que le statut de Tanger, qui a été entre nous l'objet de négociations si prolongées, soit mis le plus rapidement possible en application.

Il ne semble pas que sur le recrutement des fonctionnaires il puisse y avoir de sérieuses difficultés. J'ai reconnu, après examen attentif, que la formule de pourcentage établie à Madrid serait d'une application trop difficile dans les premiers temps où fonctionnera la nouvelle municipalité. Il m'a dès lors paru nécessaire de la limiter au recrutement des chefs de service et pour le surplus de poser le principe du concours.

En ce qui concerne enfin le service des travaux publics, il est probable que le Gouvernement espagnol ne s'estimera pas satisfait de la formule proposée. C'est le seul point sur lequel il nous sera possible, à la rigueur, de consentir quelques concessions nouvelles. En prévision du cas où elles deviendraient nécessaires, j'ai demandé à M. Porché, ingénieur en chef, son avis sur l'application de la taxe spéciale, et j'ai reçu de lui une note où sont prévues les autres combinaisons que celle offerte aujourd'hui dans les textes que je vous envoie, mais vous estimerez sans doute opportun d'attendre la première réponse de l'Espagne, afin de trouver s'il y a lieu sur ce terrain une valeur d'échange.

Pour le surplus, les modifications introduites au projet de statut ne modifient pas l'esprit dans lequel il a été établi. C'est ainsi par exemple que la substitution du système du roulement à celui de l'élection, pour la présidence du comité de contrôle, me paraît ne pouvoir qu'être approuvée à Madrid, comme elle l'a été à Londres : elle n'a d'autre but que d'éviter les rivalités et les luttes d'influences.

Le Gouvernement britannique ayant insisté pour qu'aucun reversement ne fût réclamé à la zone internationale, en ce qui concerne les recettes douanières, jusqu'à la mise en fonctionnement du chemin de fer Tanger-Fez, j'ai confirmé la déclaration faite *ad referendum* par le délégué français à la Commission mixte : le Gouvernement de la République consentira volontiers le sacrifice réclamé, si l'Espagne s'y associe, et il recommande à l'acceptation du Gouvernement royal la variante proposée pour l'article 18.

Je me plais à espérer que le Ministre d'État voudra bien reconnaître avec nous la nécessité de conclure la longue négociation relative à Tanger et qu'il se ralliera à un texte où les exigences de la France sont réduites au minimum possible. Je dois vous déclarer, pour votre information personnelle et pour vous guider dans vos nouveaux pourparlers, que je ne saurais, en ce qui me concerne, consentir sur ces points fondamentaux de nouvelles concessions, étant sûr d'avance qu'elles ne seraient pas acceptées par l'opinion publique et par le Parlement français.

451.

M. Clinchant, Chargé d'affaires de France à Munich,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 116. *Munich, 7 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 novembre; Dir. pol., 10 novembre.)

Après une longue période de royauté sans roi, sous Louis II et Othon I, la Bavière vient de se donner un Souverain conscient de sa responsabilité et de ses devoirs.

On reconnaît à Louis III de grandes qualités intellectuelles, une culture étendue, de la volonté et de l'ambition. Il a professé toute sa vie des idées politiques qui le guideront, sans doute, dans l'exercice du pouvoir. Peut-être est-il intéressant de les rappeler ici et d'examiner par quels moyens et dans quelle mesure il pourra essayer de les faire prévaloir.

Les deux principales idées auxquelles il paraît le plus fermement attaché sont : un grand esprit de particularisme et un vif désir de maintenir la paix extérieure.

Louis III qu'on a appelé, non sans raison, le plus particulariste des Princes allemands, a conservé les sentiments de cette génération d'hommes qui a assisté aux événements de 1866 et de 1870. Il a pris part lui-même à la campagne de 1866 contre la Prusse, d'où il a rapporté une balle dans le corps qui n'a pu être extraite. Il a connu les longues résistances que la reconstitution de l'Empire, sous la lourde main prussienne, a rencontrées en Bavière. Et s'il a rêvé, à ce moment, d'unité allemande, il l'a conçue « à la façon de l'Allemagne du Moyen Age, qui avait été tout ensemble « une et multiple ».

Aujourd'hui, il a pris son parti de la reconstitution de l'Empire tel que les événements l'ont fait, mais il considère que l'étroite sujétion dans laquelle se trouvent les États allemands vis-à-vis de la Prusse est contraire à l'esprit du pacte fédéral qui doit être respecté.

Il a exprimé ces idées dans un discours resté fameux. C'était en 1896, à Moscou, aux fêtes du couronnement. A la fin du banquet offert par la colonie allemande et auquel assistait le Prince Henri de Prusse, le Président de la réunion qui était un riche droguiste, du nom de Camesaca, commit la maladresse d'inviter ses auditeurs à lever leurs verres « en l'honneur des Princes formant la suite du représentant de l'Empereur allemand ». Le Prince Louis, qui prit après lui la parole formula, tout d'abord ses souhaits à l'adresse de la colonie et ajouta, en élevant la voix : « On vient de laisser échapper un mot contre lequel je dois protester. Nous ne sommes pas la suite, nous ne sommes pas les vassaux de l'Empereur allemand ; nous sommes ses alliés » ; et il termina ainsi : « Que les Allemands continuent à aimer leur grande patrie mais qu'ils se gardent d'oublier leurs patries plus étroites et leurs dynasties héréditaires ».

Et sans doute, après ce discours, il dut, sur les instances de son père, le Prince Luitpold, qui était ennemi de toutes complications, écrire à l'Empereur Guillaume et lui rendre visite à Kiel. Le Régent lui tint même, pendant quelque temps, rigueur. Mais si le Prince Louis lui fit la promesse de se montrer désormais plus réservé, il l'oublia vite, car, quatre ans plus tard, en juin 1900, il prononçait à Straubing, lors de la réunion de la « Société pour la navigation fluviale », un discours où, sous une forme atténuée, on pouvait retrouver les mêmes idées. Après avoir fait remarquer que les grandes compagnies de navigation de l'Allemagne recevaient une subvention de la Caisse fédérale, le Prince Louis réclamait un traitement analogue pour la Compagnie de navigation à vapeur bavaroise du Danube et il disait : « On nous reproche de ne pas apprécier suffisamment les avantages que nous retirons de notre participation à l'Empire. Ce n'est pas une faveur pour notre pays de faire partie de l'Empire, car celui-ci a été fondé tout autant avec le sang bavarois qu'avec celui des autres peuples de la Confédération : aussi nous ne voulons pas être considérés comme des frères d'un rang inférieur mais bien comme de vrais frères ». Trois semaines après, à la Chambre des Pairs, à propos de ces mêmes canaux, il disait encore : « On m'accuse souvent de poursuivre en cette matière un intérêt particulariste. Je ne fais que réclamer, en faveur de la Bavière, l'avantage dont jouit la plus grande partie de l'Empire allemand : à savoir la communication directe avec la mer de ses voies intérieures de navigation ».

Ces vues particularistes très nettes, il les a exprimées sous des formes différentes dans toute une série de discours.

Et c'est peut-être aussi à cause de la vivacité de ce particularisme que le Prince Louis est si opposé à la guerre. Car il sait que de nouveaux succès de la Prusse coûteraient aux États confédérés le reste de leur autonomie. Il est d'ailleurs peu porté par tempérament vers les choses de l'armée dont il ne revêt que rarement l'uniforme et il s'est toujours montré réfractaire au militarisme prussien.

Il ne partage pas l'opinion de la plupart des Allemands en ce qui concerne l'issue d'une campagne contre nous. L'année passée, en pleine crise balkanique, il disait à M. Allizé : « Puisse-t-on éviter les calamités d'une guerre générale : il est, en effet, impossible de prévoir toutes les complications qui peuvent se produire et le sort des armes est bien incertain ».

Bien que Louis III ait peu de sympathie pour Guillaume II, il lui reconnaît cependant un grand mérite qu'il ne manque jamais de rappeler, quand, par suite de quelque anniversaire, il est obligé de faire l'éloge de l'Empereur, c'est d'être un Souverain pacifique. « Jamais nous ne proclamerons assez haut, a-t-il dit notamment le 5 janvier 1906, notre gratitude envers l'Empereur Guillaume pour l'effort, jusqu'à présent couronné de succès, grâce auquel il a conservé aux États confédérés une paix qui, comme de juste, se concilie avec la dignité. »

Mais dans quelle mesure pouvons-nous espérer que le Roi Louis III fera prévaloir ses vues particularistes et pacifiques. Il semble, tout d'abord, qu'au cas où la Prusse voudrait renouveler contre la Bavière quelque nouvelle tentative d'empiètement, il n'hésitera pas à s'y opposer et à la rappeler au respect du pacte fédéral. Cela est fort important pour ce pays, dont les droits furent si mal défendus pendant la Régence du Prince Luitpold : il y eut même une époque où les patriotes bavarois redoutaient tout voyage de Guillaume II à Munich car chacune de ses visites coïncidait avec la perte, pour la Bavière, de quelque partie de son autonomie.

Toutefois, ce serait une lourde erreur de croire qu'il vienne jamais à la pensée de Louis III de chercher à ébranler l'édifice impérial. Il est, au contraire, un « bon Allemand » car il est le premier à se rendre compte des profits inappréciables que tous les pays germaniques ont tirés de leur incorporation à la grande Allemagne. Il est certain, cependant, qu'il se mettra, de tout son pouvoir, en travers de l'œuvre de « prussification » poursuivie par les successeurs de Bismarck, alors surtout qu'il peut s'appuyer sur son premier Ministre, le baron de Hertling, représentant le plus écouté du centre catholique.

En ce qui concerne ses vues pacifiques, le Roi Louis III n'a guère d'autre moyen de les exprimer, la chancellerie impériale assumant seule la direction de la politique extérieure de l'Allemagne, que par les instructions qu'il peut donner à son plénipotentiaire qui fait partie du comité diplomatique. On sait, en effet, que la constitution de l'Empire, en déterminant les attributions du Conseil fédéral, a prévu la réunion du comité des affaires extérieures, composée des délégués de la Bavière, du Wurtemberg, de Bade et de Saxe dans le cas où l'on se trouvait en présence de conflits internationaux qui pourraient nécessiter une action commune de tous les États allemands. De 1871 à 1908 ce comité n'avait été réuni que quatre fois. Depuis lors, à la demande du Gouvernement bavarois, il siège une fois par an et la présidence revient de droit au

Ministre bavarois des Affaires étrangères. Bien qu'à Berlin on cherche à restreindre les attributions de ce comité, qui sont, à la vérité, mal définies et à borner son rôle «à recevoir des communications du Chancelier», il n'est pas douteux que Louis III s'efforcera, au contraire, d'augmenter les pouvoirs de son délégué. Il obtiendra, sans doute, que les membres du comité diplomatique puissent exprimer une opinion et arriver ainsi à avoir un certain contrôle sur la politique impériale. Il ne serait pas alors indifférent pour nous que, dans quelque crise grave, le Président du comité diplomatique exerçât une action modératrice.

Ainsi donc, si médiocres que soient les moyens par lesquels le Roi Louis pourra faire reconnaître à Berlin ses vues politiques, il n'est point néanmoins complètement désarmé. En raison des tendances du nouveau Souverain, nous ne pouvons que nous féliciter de son avènement au trône.

452.

Note de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, November 8th 1913.

His Majesty's Government have received a suggestion from the British delegate on the Southern Albanian frontier Commission, put forward in view of the difficulties confronting that body in applying the test of language and in drawing just conclusions therefrom, to the effect that the Powers should, in order to meet the needs of the actual situation, modify the instructions which were based on the Ambassadors' conference in London. The new instructions would authorize the Commission to visit the whole country concerned; it would study economic, strategical and geographical features and not the question of nationality only, and when this study was accomplished, the delegates would submit to their respective Governments joint recommendations as to a suitable frontier.

The British delegate considers that if it be agreed not to insist either on the language test or on working the frontier by sections, an agreement on the above-mentioned lines would be by no means impossible, and he has arrived at this conclusion after a full discussion with his colleagues.

Sir Francis Bertie has received instructions from Sir Edward Grey to inform M. Pichon that His Majesty's Government would be prepared to accept the suggestion, as set forth above, if the other Powers do so, as His Majesty's Government see considerable merit in it as providing a practical way of getting

out of the present difficulties and of making the best use of the time at the disposal of the frontier Commission.

The other Powers concerned are also being consulted*.

TRADUCTION.

Le délégué britannique à la Commission chargée de tracer la frontière Sud de l'Albanie, eu égard aux difficultés que rencontre cette Commission quand, faisant usage du criterium du langage, elle cherche à établir des conclusions équitables, propose que les Puissances modifient les instructions données à leurs délégués en conformité des décisions prises par les réunions des Ambassadeurs à Londres.

Les instructions nouvelles autoriseraient la Commission à visiter toute la région intéressée; elle n'aurait pas égard seulement à la nationalité des habitants mais étudierait aussi les conditions économiques, stratégiques et géographiques propres à cette région et, une fois cette étude terminée, les membres de la Commission, après s'être mis d'accord, recommanderaient à leurs Gouvernements respectifs l'acceptation de la frontière jugée convenir.

Le délégué britannique pense que s'il est entendu qu'on ne s'en tiendra pas au criterium du langage et qu'on ne s'attachera pas à travailler au tracé de la frontière par sections, un accord s'inspirant des considérations ci-dessus n'est nullement impossible et il est arrivé à cette conclusion après ample discussion avec ses collègues.

Sir Francis Bertie a reçu de Sir Edward Grey des instructions lui prescrivant de porter à la connaissance de M. Pichon que le Gouvernement de Sa Majesté est disposé à accepter la proposition ci-dessus indiquée si les autres Puissances se rangent au même avis, cette proposition ayant aux yeux du Gouvernement de Sa Majesté le grand mérite d'offrir un moyen pratique de sortir des difficultés présentes et de faire le meilleur usage possible du temps dont dispose la Commission.

Les autres Puissances intéressées sont également consultées.

* Annotation du Ministre : *J'ai dit à Sir F. Bertie que si la proposition contenue dans cette note était jugée pratique et si elle était acceptée par la Russie, de mon côté, je l'accepterais volontiers.*

Le 17 novembre, M. Pichon télégraphiait à Londres 1193, Pétersbourg 1048, Berlin 1003, Vienne 893, Rome 1012 et au délégué français à la Commission chargée de délimiter l'Albanie au Sud qu'il donnait son agrément à la proposition du Gouvernement britannique. Le colonel Lallemand était invité à la soutenir d'accord avec le délégué anglais et le russe. Mais, dès le 19 novembre, le Gouvernement britannique proposait une ligne frontière dont l'adoption devait rendre inutile toute entente nouvelle et il invitait en conséquence le Gouvernement français à considérer la proposition contenue dans la présente note comme n'ayant plus de raison d'être.

453.

Note du Ministère de la Guerre.

Secret. *Paris, 8 novembre 1913.*

Améliorations au réseau ferré russe demandées par l'État-major français d'accord avec l'État-major russe.

1° Construction de lignes nouvelles.

a. Construction de la ligne à double voie : Riazan-Toula-Soukitritchi-Bobruisk-Baranovitchi vers Varsovie.

b. Construction de la ligne à double voie : Grischino-Krementschug-Fastow-Jitomir-Kowel-Ivangorod *.

2° Doublement de lignes à voie unique.

a. Doublement de la ligne : Sysran-Pensa-Rjajsk-Bogoiavlensk-Soukinitchi-Smolensk.

b. Doublement de la ligne : Lozowaja-Poltawa-Kiew-Sarny-Kowel**.

c. Doublement de la ligne : Wilna-Baranovitchi-Luninez-Sarny-Rowno.

d. Doublement de la ligne : Baranovitchi-Bjelostock.

3° Augmentation des moyens de passage par voie ferrée de la Vistule, vers Varsovie, de façon à posséder deux débouchés indépendants, sur la rive gauche du fleuve, des deux lignes à double voie qui arrivent à Varsovie.

4° Mise à l'écartement russe des lignes de la rive gauche de la Vistule : Varsovie-Tchentockow, Varsovie-Alexandrowo.

5° Augmentation du matériel roulant, en particulier des locomotives à grande puissance.

6° Amélioration au rendement des lignes existantes.

a. En augmentant la vitesse des trains militaires.

b. En augmentant le nombre des trains mis en marche chaque jour en cas de mobilisation, sur les différentes lignes non encore munies du block-system.

* Note du document : *La construction de la ligne Grischino-Kowel pourrait exclure le doublement de la ligne Lozowaja-Kowel, et réciproquement.* — ** Voir la note précédente.

454.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 666. *Saint-Pétersbourg, 8 novembre 1913, 18 h. 52.*

(*Reçu :* 19 h. 45.)

Le ministère impérial des Affaires étrangères est avisé que le Gouvernement roumain vient de prévenir Constantinople et Sofia que de nouvelles perturbations dans les Balkans ne le laisseraient pas indifférent.

455.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 654. Confidentiel. *Londres, 8 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 10 novembre.)

Ainsi que je vous l'ai télégraphié hier (n° 279 [1]) Sir Edward Grey a prescrit aux Ambassadeurs britanniques à Vienne et à Rome de porter à la connaissance des Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités les observations déjà présentées par lui aux Ambassadeurs d'Autriche et d'Italie à Londres.

Sir Arthur Nicolson m'a fait lire aujourd'hui le télégramme du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères. J'ai remarqué qu'il n'était pas fait mention de l'accord entre les trois Puissances de la Triple Entente pour cette démarche et j'ai prié le Sous-Secrétaire d'État permanent de réparer cette omission. Sir Arthur Nicolson m'a répondu qu'en l'absence de Sir Edward Grey il lui était impossible de rectifier ce télégramme et de réparer un oubli sûrement involontaire, mais que, les démarches de nos Ambassadeurs devant être à peu près simultanées, l'accord ne pourrait faire de doute. Il serait peut-être utile de prévenir M. Barrère de l'omission de Sir Edward Grey.

Le Chargé d'affaires britannique à Berlin a reçu communication des instructions adressées à Vienne et à Rome. Il a été invité à en faire part à M. Zimmermann.

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 449.

Jusqu'à présent, la réponse du Gouvernement russe à la communication de Sir Edward Grey n'est pas parvenue au Foreign Office, mais il n'est pas douteux qu'elle soit conforme à notre opinion. J'ai d'ailleurs prévenu le Chargé d'affaires de Russie à Londres de l'intention de Sir Edward Grey et je l'ai engagé à en aviser son Gouvernement.

456.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 653. Confidentiel. *Londres, 8 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 novembre; Dir. pol., 12 novembre.)

On commence à parler de la nécessité de reprendre à Londres les réunions des Ambassadeurs. A Berlin, on semble le désirer, à Vienne, on montre une vive opposition. A Paris, le Gouvernement ne se prononce pas; mais notre presse, même celle qui n'avait pas assez de sarcasmes à l'adresse des diplomates réunis autour d'un tapis vert pour échanger de vains propos, paraît considérer la réunion des Ambassadeurs comme le meilleur procédé d'apaisement.

Personnellement, je considérerais le moment comme très mal choisi pour reprendre nos réunions, mais je me suis enquis hier du sentiment de Sir Edward Grey en lui disant que Votre Excellence ne m'avait exprimé aucune opinion à ce sujet.

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a dit que la conférence des Ambassadeurs n'offrirait pour l'instant que des inconvénients. Elle n'aurait à s'occuper que de deux questions : l'organisation de l'Albanie et l'attribution des îles. Il est impossible aux Ambassadeurs de s'occuper du détail de l'organisation de l'Albanie; c'est le rôle de la Commission de contrôle, qui seule a la compétence nécessaire.

Quant à la question des îles, y toucher en ce moment, c'est amener une rupture entre les Puissances. Trop d'intérêts sont en jeu, trop d'arrière-pensées hantent certaines Puissances, pour qu'il soit possible de résoudre impartialement le problème. Sir Edward Grey est donc d'avis de ne pas reprendre nos délibérations. Le moment viendra peut-être où nous pourrons nous réunir utilement, mais il n'est pas encore venu.

457.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 655. *Londres, 8 novembre 1913.*
(*Reçu :* Dir. pol., 17 novembre.)

Mon collègue d'Italie, de retour de congé, a eu mardi dernier 4 courant un entretien avec Sir Ed. Grey; ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Excellence par mon télégramme d'hier [1]. Celui-ci l'a entretenu de la démarche austro-italienne à Athènes, il en a relevé l'incorrection et il a dit que, si les rapports des délégués autrichiens et italiens à la Commission de délimitation du Sud albanais relevaient des faits graves à la charge des Grecs, les Cabinets de Rome et de Vienne eussent dû en faire part aux autres Puissances, qui auraient vérifié les allégations de ces rapports et auraient pu échanger leurs vues avec Vienne et Rome sur l'utilité d'une démarche à Athènes.

Le marquis Imperiali en est convenu; mais il a rejeté toute la faute sur l'Autriche, il est même allé jusqu'à laisser entendre qu'il avait vainement prévenu son Gouvernement, que les observations de Sir Ed. Grey lui serviraient à justifier son opinion sur l'irrégularité d'une démarche séparée. En rentrant à son ambassade, il a, m'a-t-on dit, manifesté sa satisfaction de sa conversation avec Sir Ed. Grey. Était-il ou non de bonne foi? Toutes les suppositions sont permises.

Il est revenu sur l'affaire du chemin de fer Adalia-Aïdin et il a prié le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'abandonner son opposition à l'exécution de cette ligne par les Italiens. Sir Ed. Grey lui a répondu, comme il l'avait fait précédemment au prince Borghèse, que l'Angleterre ne possédait qu'une seule voie ferrée en Asie Mineure, celle de Smyrne à Aïdin, que les propriétaires de cette ligne étaient en instance pour obtenir des extensions que viendraient contrarier les voies italiennes si la concession récemment consentie à l'Italie devait se réaliser, que le Gouvernement anglais n'avait aucune objection à formuler contre un chemin de fer italien ayant son point de départ à Adalia et rayonnant dans la région environnante, mais qu'il ne pouvait admettre une voie de pénétration de nature à compromettre les intérêts économiques de l'Angleterre du côté d'Aïdin.

Le marquis Imperiali n'a pas abordé la question des îles, mais le Secrétaire

[1] Voir ci-dessus, à la date du 7 novembre, le télégramme de Londres, reproduit sous le numéro 449.

d'État aux Affaires étrangères lui a demandé quand l'Italie comptait évacuer le Dodécanèse. Mon collègue italien a répondu que son Gouvernement n'attendait que l'exécution du traité de Lausanne pour remplir ses engagements, qu'il y avait encore en Cyrénaïque et en Tripolitaine des officiers turcs et que leur présence rendait impossible une évacuation immédiate. Sir Ed. Grey a répliqué que les rapports actuels de l'Italie et de la Turquie étaient si bons qu'il paraissait facile au Cabinet de Rome d'obtenir de la Sublime Porte le rappel de ces officiers.

Il a ajouté que, peut-être, le Gouvernement ottoman prolongerait intentionnellement leur séjour en Tripolitaine pour obtenir certaines assurances relatives au règlement de la question des îles; que si, par exemple, la Sublime Porte avait l'assurance que le Dodécanèse ne reviendrait en aucun cas à la Grèce et si elle obtenait de l'Italie quelques garanties dans ce sens, elle se montrerait plus disposée à exécuter le traité de Lausanne.

Le marquis Imperiali n'a rien répondu; mais, pendant que Sir Ed. Grey me faisait le récit de cet entretien, j'avais l'impression que cette solution ne lui déplaisait pas. Je n'affirme rien, mais, connaissant ses inquiétudes relativement au maintien d'une ou plusieurs îles sous la domination italienne, je suppose qu'il se rallierait à toute solution de nature à écarter l'Italie sans obliger l'Angleterre à une action directe.

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a déclaré au Gouvernement italien que l'Angleterre ne pourrait admettre la main-mise d'une grande Puissance sur une ou plusieurs îles de la mer Égée. Il a porté ces déclarations à la Chambre des Communes. Récemment encore, ainsi qu'il m'a prié lui-même d'en informer Votre Excellence, le Cabinet britannique en a délibéré et s'est déclaré résolu à garder sur ce point une attitude intransigeante.

Mais, si l'Italie, d'accord avec la Turquie, prolonge indéfiniment son occupation, si, mise en demeure par l'Angleterre, elle refuse sous des prétextes plus ou moins plausibles de rappeler son corps d'occupation, si elle est appuyée par l'Autriche et l'Allemagne, les escadres anglaises tireront-elles le canon?

Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que Sir Ed. Grey envisageât une solution permettant d'échapper à cette extrémité.

Rien d'ailleurs ne m'autorise à supposer qu'il ait arrêté ses idées sur ce point; ce n'est qu'une conjecture qui m'est venue à l'esprit en le voyant s'étendre avec complaisance sur les possibilités d'un arrangement de nature à satisfaire la Turquie.

458.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 656. Confidentiel. *Londres, 8 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 novembre; Dir. pol., 12 novembre.)

Au cours de notre entretien d'hier, j'ai informé Sir Edward Grey de la conformité des vues de Votre Excellence avec les siennes pour le cas où l'Autriche et l'Italie soulèveraient des difficultés telles que la Commission internationale de contrôle en Albanie ne pourrait pas fonctionner. Nous savons par l'expérience de Scutari tout le mauvais vouloir des délégués autrichiens et il est à craindre que le Gouvernement de Vienne ne cherche à rendre illusoire l'action des délégués des autres Puissances. Si les pouvoirs de nos délégués sont mal définis ou trop restreints, s'ils n'ont pas pour mission de veiller à l'organisation administrative de l'Albanie, à celle de la police et de la gendarmerie, s'ils ne constituent pas auprès du chef futur du pouvoir exécutif un conseil dont les avis devront être demandés sur toutes les mesures à prendre et dont la surveillance pourra s'exercer sur tous les organes du Gouvernement, la Commission de contrôle ne sera qu'une institution de parade et un rouage inutile. Elle ne servira qu'à couvrir les entreprises de l'Autriche et de l'Italie pour s'approprier l'Albanie.

Dans ce cas, il serait de l'intérêt des Puissances de la Triple Entente de dégager leur responsabilité, de reprendre leur liberté et de laisser l'Autriche et l'Italie en tête-à-tête.

D'après nos renseignements, cette dernière Puissance redoute ce tête-à-tête [1]. Elle sait que jamais l'Autriche ne lui permettra de s'établir à Valona ou que cet établissement sera entre les deux alliés une cause de mésintelligence et de conflit. C'est une raison de ne pas redouter outre mesure notre sortie de la Commission de contrôle. Mais il va de soi que si les circonstances nous obligent à prendre ce parti extrême, nous devrons nous abriter sous de bonnes raisons et établir clairement la responsabilité de l'Autriche et de l'Italie.

M. Sazonoff pressenti par Sir Edward Grey n'a pas paru disposé à entrer dans ses vues. Il pense que notre retraite laisserait le champ libre aux deux grandes Puissances de l'Adriatique et il hésite à se prononcer. On peut lui faire observer que la Russie ne s'est jamais manifestée sur les côtes albanaises,

[1] Voir le télégramme adressé à Londres e 6 novembre et ci-dessus reproduit sous le numéro 444.

qu'elle n'a assumé aucune responsabilité et qu'il lui est facile de contempler de loin une situation pleine d'embûches où elle ne risque pas de tomber. Sir Edward Grey espère que M. Sazonoff se ralliera en définitive à notre avis.

D'ailleurs il ne s'agit pas de prendre dès maintenant une résolution; mais il convient seulement d'envisager l'hypothèse d'un échec de la Commission de contrôle et de s'entendre en principe sur les résolutions à prendre dans le cas où nos délégués seraient mis dans l'impossibilité de remplir leur mission.

C'est la Commission de contrôle qui est la pierre angulaire de l'Albanie autonome. Aussi faut-il veiller à ne prendre aucun engagement sans être assuré de son bon fonctionnement.

On parle du prince de Wied pour le Gouvernement de l'Albanie et, d'après un télégramme de Bucarest que vous avez bien voulu me communiquer [1], ce prince mettrait à son acceptation les trois conditions suivantes :

1° Garantie territoriale donnée par les Puissances;

2° Reconnaissance par le Gouvernement provisoire albanais;

3° Emprunt garanti par les Puissances.

Aucune de ces conditions n'est acceptable. Si nous donnons dès l'abord une garantie territoriale, nous sommes liés à l'Albanie sans conditions et, quoi qu'il arrive avec la Commission de contrôle, nous ne pouvons nous retirer *.

Quant au Gouvernement provisoire de Valona, il n'existe pas, nous ne le reconnaissons pas, et le prince de Wied, en réclamant son assentiment, obéit aux suggestions de l'Autriche qui, par les moyens les plus variés et les plus obliques, ne cesse de poursuivre son dessein de nous imposer un Gouvernement créé par elle, payé par elle, et qui n'a, en dehors de Valona, ni autorité, ni racines.

Enfin nous ne pouvons garantir un emprunt que lorsque nous saurons comment fonctionnera la Commission de contrôle, car, une fois le prince pourvu de ressources, il secouera notre joug international et gouvernera avec notre argent pour le compte de l'Autriche.

J'ai présenté ces observations à Sir Edward Grey lorsqu'il m'a parlé du prince de Wied. Je l'ai informé des garanties que ce prince réclamait et il a reconnu que nous devions nous montrer réservés.

Il a ajouté que jusqu'à présent le nom du prince n'avait été proposé par aucune Puissance et il a télégraphié à Vienne pour demander si c'était le candidat de l'Autriche.

Il m'a montré un télégramme de Sir Francis Bertie disant que Votre Excellence acceptait ce candidat. J'ai rectifié cette information, j'ai dit, que si vous vous montriez disposé à examiner favorablement cette candidature, vous ne

[1] Voir, à la date du 31 octobre, le télégramme de Bucarest, reproduit sous le numéro 414.

* Annotation du Ministre : *C'est bien mon avis.*

lui aviez pas donné un assentiment formel et que vous ne vous prononceriez qu'après entente avec l'Angleterre et la Russie.

Il serait utile de rétablir les faits avec Sir Francis Bertie *.

En tout cas, nous pouvons, en tenant bon pour la Commission de contrôle, mettre en suspens la nomination du candidat autrichien et obliger le Cabinet de Vienne à consentir à l'organisation d'un vrai contrôle international **.

459.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 676. *Berlin, 8 novembre 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 novembre.)

Votre Excellence a bien voulu me donner connaissance, par une dépêche du 22 octobre, des vues que M. Kazakoff a exposées à notre Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg au sujet de l'attitude de l'Allemagne vis-à-vis du nouveau Gouvernement chinois [1]. Il n'est pas douteux que l'on ne mette ici beaucoup de confiance en la personnalité d'Yuan Che K'aï que l'on regarde, ainsi que le font d'ailleurs les Anglais, comme le seul homme capable de maintenir un peu d'ordre dans la confusion des affaires chinoises. Il est également certain que les hommes d'affaires allemands portent en ce moment leur attention vers la Chine; ils espèrent que de grands progrès économiques vont se produire dans l'Empire du Milieu si un Gouvernement stable peut s'y installer et ils comptent que l'industrie allemande trouvera là un de ces débouchés dont elle a un si pressant besoin.

Une correspondance reçue par le *Berliner Tageblatt* exprime ces espérances et les sentiments d'amitié que l'on éprouve en Allemagne pour le Président de la République chinoise. Mais l'auteur de cette lettre, écrite de Pékin, constate en même temps que les faits ne répondent pas jusqu'ici aux espoirs que l'on a conçus à Berlin. Les rivaux de l'Allemagne ont enregistré récemment plus de succès qu'elle dans l'Empire du Milieu; c'est un syndicat belge, soutenu par

Annotations du Ministre :

* *J'ai dit à Sir F. Bertie que je ne ferais aucune objection à cette candidature si l'on n'en faisait ni à Londres ni à Saint-Pétersbourg.*

** *11 novembre. Il va de soi que si nous étions finalement amenés à laisser l'Autriche et l'Italie en tête-à-tête en Albanie, ce ne pourrait être que dans la limite où nos intérêts ne seraient pas affectés. Comme le dit, d'ailleurs, M. Cambon, nous n'avons pas encore à envisager cette éventualité.*

[1] Voir le rapport de M. Doulcet en date du 11 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 306.

les diplomaties françaises et russes, qui a obtenu les deux importantes concessions de chemins de fer de Lan-tchéou à Hai-tchéou et de Cheng-tu-fou à Ta-ting-fou. Au contraire, le syndicat allemand qui cherchait à se faire concéder un chemin de fer du Yunnan au Kouang-si aurait vu ses offres repoussées dès que le Gouvernement français eut manifesté son opposition à ce projet.

Le correspondant du *Berliner Tageblatt* déclare à ses compatriotes qu'ils feraient fausse route s'ils voulaient fournir à la Chine des instructeurs militaires, comme le bruit en avait couru il y a peu de mois. Les Chinois, dit-il ne deviendront jamais de bons soldats et, à vouloir leur inculquer l'esprit militaire, on ne ferait que perdre près d'eux tout prestige. Ce qu'il faut à la Chine, actuellement, ce ne sont pas des instructeurs pour son armée mais des capitaux, de l'argent. Or l'Allemagne n'en a pas à employer en Chine et n'en aura pas d'ici quelques années. De là sa faiblesse vis-à-vis de ses concurrents.

M. Kazakoff a confirmé à M. Doulcet l'information qui m'avait été donnée ici et d'après laquelle la part allemande du dernier emprunt chinois était restée presque tout entière dans les caisses des banques. J'ai profité, il y a quelques jours, d'une conversation avec le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères pour lui demander comment il envisageait l'éventualité d'un nouvel emprunt chinois à conclure par le consortium des Puissances. J'ai fait la remarque que le contrôle prévu pour la perception de la gabelle ne paraissait pas avoir fonctionné et qu'il semblerait sans doute nécessaire, si la Chine voulait contracter un nouvel emprunt, d'organiser un véritable contrôle international de ses finances.

M. Zimmermann m'a répondu que la situation était en effet embarrassante, mais qu'il ne lui semblait pas qu'on dût chercher le remède dans l'organisation d'un contrôle international. « Si les Puissances réellement intéressées dans les finances chinoises pouvaient seules en assurer le contrôle, je me rallierais volontiers, m'a-t-il dit, à un projet de ce genre. Mais ce ne serait pas possible. Si l'on constituait une Commission de contrôle, il serait impossible de refuser d'y admettre les représentants de certaines Puissances qui n'ont pas de véritables intérêts financiers en Chine, et qui ne manqueraient pas d'utiliser leur participation dans la Commission de contrôle pour la réalisation de visées politiques. L'institution serait ainsi détournée rapidement du but que nous aurions en vue en l'établissant. » Le Sous-Secrétaire d'État a ajouté que, dans sa pensée, le gage d'un nouvel emprunt pourrait être cherché dans une augmentation des droits de douane. Ces droits sont en effet peu élevés jusqu'ici en Chine et leur perception est assurée par une administration à peu près internationale dont le contrôle tout au moins, par un syndicat de banquiers, serait d'une organisation facile.

M. Zimmermann a une grande compétence dans les affaires de Chine; le bruit court ici qu'il représentera bientôt l'Allemagne comme Ministre à Pékin.

Pour ces motifs, les réflexions qu'il m'a exprimées, dans une conversation d'ailleurs tout à fait personnelle, m'ont paru mériter d'être signalées à Votre Excellence.

460.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 141. *Cettigné, 8 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 novembre; Dir. pol., 15 novembre.)

Le Gouvernement monténégrin vit toujours dans l'espoir et dans l'attente du fameux emprunt de trente millions dont pourtant les représentants de certaines Puissances à Cettigné ne parlent qu'avec une répugnance visible. Il semble que l'idée de ces derniers serait de ne jamais y consentir définitivement, mais de s'en servir, en menaçant toujours de le refuser, comme d'un moyen d'action sur le Monténégro.

Je retrouvais cet état d'esprit dans une conversation que m'a rapportée le Chargé d'affaires d'Angleterre et qu'il a eue avec le conseiller de la légation d'Autriche-Hongrie. Ce dernier a dit à M. Douglas : « Les Monténégrins ne nous ont pas encore assez demandé l'emprunt, il faudra qu'ils le mendient ». (*They shall have to beg for it.*)

En attendant, certains représentants diplomatiques, lorsqu'ils veulent obtenir quelque chose du Gouvernement royal, ne manquent pas d'ajouter : « ... Sinon mon Gouvernement refuserait de s'associer à toute garantie d'emprunt en votre faveur ». A ma connaissance l'argument a été employé deux fois dans la dernière quinzaine : une fois par l'Autriche et une fois par l'Italie.

Il serait évidemment à souhaiter, pour le bien du Monténégro, que l'emprunt pût être fait le plus tôt possible, mais comment amener certaines Puissances à renoncer volontairement à un moyen d'exercer leur influence qui a le double avantage d'être souvent efficace et de ne leur rien coûter?

461.

M. Gérard, Ambassadeur de France à Tokio,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 217. *Tokio, 8 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 novembre.)

J'ai eu, à la date d'hier, un nouvel entretien avec le baron Makino sur les affaires de Chine.

Le coup d'État du Président Yuan et «l'opération de gendarmerie un peu rude» par laquelle il s'est décidé à écarter de sa route l'opposition du Kuo-ming-tang[1], n'ont pas été une surprise pour le Gouvernement japonais qui prévoyait que Yuan, une fois élu, ne se laisserait pas paralyser par l'obstruction nationaliste. Le baron Makino, sans apprécier en elle-même la mesure prise par le Président Yuan, s'est borné à observer qu'il ne croyait pas que, dans l'état actuel des partis et de l'opinion en Chine, le Président Yuan eût à redouter des protestations ou des résistances trop vigoureuses. Il m'a dit, à l'appui de cette observation, que les «leaders» du Kuo-ming-tang réfugiés au Japon, le Dr Sun Yat Sen, le général Houang-sing et autres, qui sont sans doute surveillés de très près, n'avaient ni cherché à se réunir, ni essayé de se mettre en rapports avec leurs partisans restés en Chine. Il a ajouté que, d'ailleurs, ces réfugiés se rendent compte du peu de crédit dont ils disposent et du tort qu'ils se sont fait en se mettant eux-mêmes à l'abri dès les premiers revers et qu'enfin ils ne peuvent plus garder aujourd'hui la moindre illusion sur le concours ou l'appui financier ou moral que peut-être ils avaient espéré trouver auprès de certains partis japonais.

La presse japonaise, qui a, dans toutes les circonstances, montré plus de sympathie pour les nationalistes et autres opposants que pour le Président Yuan, se prononce, dans sa majorité, contre le coup d'État, mais sans penser qu'il doive en résulter de sérieuses et immédiates conséquences. Elle reconnaît que la plupart des Puissances resteront vraisemblablement assez indifférentes à cet épisode qui n'a rien de tout à fait imprévu .Peut-être devine-t-elle, sans se l'avouer expressément, que le Gouvernement impérial est, à cet égard, du même avis que les autres Puissances.

Le coup d'état de Yuan paraît, d'après les derniers télégrammes de Pékin,

[1] Le Président de la République chinoise avait, le 5 novembre, décrété l'expulsion du Parlement de tous les membres du parti nationaliste dit Kuo-Ming-tang et la clôture par la police, des comités de ce parti à Pékin et dans toutes les provinces.

avoir permis au Président de conclure enfin les négociations depuis si longtemps poursuivies avec la Russie au sujet de la Mongolie extérieure et de faire signer par son Ministre des Affaires étrangères la convention russo-chinoise destinée à homologuer l'arrangement russo-mongol du 3 novembre 1912 [1].

Quant à l'emprunt de la réforme monétaire, dont le baron Makino m'avait déjà entretenu le 30 octobre, le Ministre impérial des Affaires étrangères m'a dit hier que l'accord s'était fait entre les cinq groupes du «consortium» pour que ledit emprunt, s'il doit être consenti, fût incorporé au grand emprunt de réorganisation. Ainsi, du même coup, seraient éliminées toutes les objections que les Gouvernements russe et japonais avaient élevées contre le premier contrat du 17 avril 1911. Il reste à savoir si la situation présente et la difficulté que le Gouvernement chinois éprouve à se procurer des ressources et à offrir de nouvelles garanties permettront la conclusion du nouvel emprunt devenu cependant si nécessaire pour le Gouvernement du Président Yuan. Il est vrai que Yuan, désormais affranchi de l'obstruction nationaliste, sera sans doute plus libre d'accepter, pour la conclusion d'un tel emprunt, des conditions qu'il doit reconnaître comme inéluctables.

462.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 184. *Athènes, 9 novembre 1913, 22 h.*

(*Reçu :* le 10, à 0 h. 25.)

Non seulement la réponse remise hier par le plénipotentiaire turc au Ministre des Affaires étrangères ne renferme pas de possibilité de transaction, mais elle émet des prétentions nouvelles [2]. Mis au courant de la situation,

[1] Voir, au sujet de cet arrangement la note de l'ambassade russe du 8 novembre 1912, reproduite dans le tome IV, 3e série, sous le numéro 397. Le 5 novembre 1913, M. Conty télégraphiait de Pékin : «L'arrangement russo-chinois relatif à la Mongolie a été signé aujourd'hui.»

[2] Un télégramme de Pétersbourg daté du 10 novembre montre que les Turcs en effet n'avaient pas grand désir de conclure la paix avec la Grèce. «Pourquoi nous presserions-nous? disait Turkhan Pacha à M. Nératoff. Les Grecs font avec nous et chez nous un commerce considérable, tandis que nos ventes en Grèce sont à peu près inexistantes!» Par la suite M. Delcassé disait aussi : «Le Sous-Secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères a bien dit à l'Ambassadeur de Russie que l'Allemagne conseille la modération à Constantinople. Mais on n'entend pas ce qu'elle conseille ni sur quel ton elle le conseille. Je croirais davantage à l'efficacité de l'avertissement roumain, si des assurances positives et formelles de Vienne, de Rome ou d'ailleurs ne la viennent atténuer.»

M. Jonesco, tout à fait d'accord avec le Gouvernement grec, a eu après son dîner à la Cour une très longue entrevue avec le plénipotentiaire turc et il lui a finalement dicté pour Talaat Bey un long télégramme qui, chiffré et expédié à deux heures du matin, contenait, m'a dit le Président du Conseil, cinq cents groupes et était aussi catégorique que possible pour obtenir de la Porte la signature des décisions arrêtées par son plénipotentiaire. L'homme d'État roumain qui devait partir ce soir, retarde son départ de vingt-quatre heures pour attendre la réponse à ce télégramme. M. Venizelos espère que celle-ci sera bonne, tout en ajoutant que si cette tentative échoue, si la paix n'est pas signée dans les quarante-huit heures, elle ne le sera pas parce que la Turquie ne la voudra réellement pas.

Dans ce cas, il serait porté à attribuer son attitude à l'action austro-italienne à Constantinople. Il est exact que la Turquie vient de tenter par des promesses alléchantes de détacher la Roumanie de la Grèce. J'ai fait auprès de M. Venizelos [les] démarches prescrites par votre télégramme 675 [1]; il m'a répondu que tous ses efforts étaient dans ce sens et que, se conformant à certains conseils, il allait faire dire à Berlin ce qui a fait l'objet de mon télégramme 179 [2], et n'avait encore été dit qu'à Paris, Londres et Pétersbourg [3].

463.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 678. Très confidentiel. *Berlin, 9 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 novembre.)

Au cours de la conversation que j'ai eue hier 8 novembre avec le Sous-Secrétaire d'État, je lui ai parlé de la brochure « L'Allemagne mondiale sans guerre » [4] et ai remarqué que plusieurs de mes collègues attribuaient à cet opuscule une origine officieuse. M. Zimmermann m'a répondu qu'il l'avait effectivement entendu dire, mais que ce bruit était absolument erroné. « On a attribué, m'a-t-il dit, cette brochure au prince Lichnowsky, notre Ambassadeur à Londres, ou à un des correspondants de l'agence Wolff à Londres,

(1) Ci-dessus reproduit, à la date du 7 novembre, sous le numéro 446.

(2) Voir, au sujet de ce télégramme, le télégramme visé ci-dessus, note.

(3) Le contenu de ce télégramme a été transmis le 10 novembre, à 18 heures, par télégramme circulaire à Pétersbourg 1038, Londres 1179, Rome 996, Berlin 989, Vienne 884, Constantinople 1037, Sofia 638, Belgrade 572, Bucarest 530.

(4) Voir ci-dessus, à la date du 31 octobre, le rapport de M. de Manneville, reproduit sous le numéro 379.

M. Plehn. Je ne crois pas qu'elle soit de notre Ambassadeur qui n'écrit pas volontiers et je fais rechercher si l'on peut l'attribuer à M. Plehn. »

A la vérité, si le prince Lichnowsky n'est pas l'auteur de cette brochure, rien n'empêche qu'il ne l'ait inspirée. En tout cas, aux yeux du connaisseur, la forme claire et limpide de cette brochure et le style dont elle est écrite lui donnent l'allure d'une traduction plutôt que d'un ouvrage écrit originairement en allemand : si elle est l'œuvre d'un Allemand, elle provient d'un écrivain qui a beaucoup fréquenté l'étranger et qui sans doute y vit encore.

J'avais mis la conversation sur ce terrain pour tâter M. Zimmermann et voir s'il me marquerait, comme on l'avait indiqué à M. de Manneville (télégramme n° 464 [1]), que l'Allemagne aimerait à compléter son accord avec l'Angleterre au sujet des possessions portugaises en Afrique par un accord avec nous. Le Sous-Secrétaire d'État s'est contenté de faire des hypothèses sur l'origine de la brochure en question et n'est pas allé plus loin.

Il n'en est pas moins vrai que l'Allemagne s'est de nouveau entendue avec l'Angleterre et que nous ne saurions nous désintéresser complètement du sort futur des colonies portugaises, surtout en ce qui concerne le Cabinda, la Guinée portugaise et les îles du Cap vert. Mon collègue d'Espagne que j'ai vu aujourd'hui est très préoccupé à ce sujet. D'après lui, le Gouvernement portugais actuel a les mains trop débiles pour retenir longtemps la souveraineté de ses possessions lointaines, et ses représentants à l'étranger (particulièrement à Berlin et à Londres), semblent n'avoir plus aucune autorité ni aucun contact sérieux avec les Gouvernements près desquels ils sont accrédités.

Il ne saurait convenir que nous semblions rechercher une conversation sur ces questions avec le Gouvernement allemand, mais les mêmes considérations n'existent pas en ce qui concerne l'Angleterre. Par suite il semble que c'est du côté de Londres que nous devrions chercher à nous ménager les ouvertures nécessaires à un accord qui serait, pour nous et aussi pour l'Espagne, une garantie, et pour l'Allemagne et l'Angleterre, le complément des ententes qu'elles ont conclues entre elles.

[1] Ci-dessus reproduit sous le uuméro 391.

464.

Le Général Lyautey, Commissaire résident général de France à Rabat, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. Très confidentiel. *Rabat, 9 novembre 1913.*

Dès mon retour d'Espagne, j'avais l'intention de vous envoyer un compte rendu détaillé des entretiens que j'avais eus à Madrid avec Sa Majesté le Roi d'Espagne et ses Ministres, entretiens dont je vous avais du reste, au cours de mon séjour, rendu compte verbalement après chacun d'eux, mais d'une façon un peu sommaire, en raison du peu de temps dont nous disposions.

A mon arrivée au Maroc, j'ai d'abord été absorbé par les membres du Parlement qui m'ont pris tout mon temps disponible, puis arrêté par un léger accident, un anthrax, qui m'a mis pendant quelques jours hors d'état de faire autre chose que mon service courant.

Mais, sur le bateau qui me ramenait de Cadix à Casablanca, j'avais noté pour moi, jour par jour, les impressions de mon séjour à Madrid. Je crois donc que la façon la plus exacte et la plus sincère de vous rendre compte, c'est d'extraire de ces notes tout ce qui concerne les entretiens que j'ai eus à Madrid au sujet du Maroc, sans rien changer à leur forme, si familière et négligée qu'elle soit.

Vous voudrez donc bien trouver ci-joint :

1° Le premier entretien que j'ai eu avec le Roi, dans l'audience qu'il m'accorda à mon arrivée à Madrid;

2° Le court entretien que nous eûmes au fumoir après le dîner royal;

3° La longue conversation dans le train qui nous emmenait à Tolède, en votre présence et sous votre direction. Elle pourrait de ce fait vous paraître superflue, mais j'ai pensé qu'il était utile de la reproduire en raison de sa connexité avec ce qui fut dit avant et après;

4° Enfin, ma dernière audience du Roi, le jour du départ, suivie d'un dernier entretien avec M. de Romanones au ministère de la guerre.

J'eus l'honneur de vous rendre compte rapidement à la gare de ce dernier entretien, et notamment de la suggestion de Sa Majesté le Roi, au sujet de la mission éventuelle à donner à Don Alfonso, lors de son retour à Larache. Vous voulûtes bien me dire que vous y donniez toute votre approbation.

En conséquence, aussitôt mon arrivée à Cadix, j'écrivais au colonel Echagüe, ainsi qu'il avait été convenu avec le Roi, que Votre Excellence était d'accord avec Sa Majesté au sujet de l'opportunité de cette visite; qu'il y aurait lieu, à mon sens, que le motif officiel de la visite de Don Alfonso, vis-à-vis de ses chefs militaires, fût de répondre à l'invitation que je lui avais faite à Madrid de

venir visiter l'organisation de notre aviation, le prince étant spécialement chargé de ce service à l'État-major espagnol.

La visite aurait avant tout un caractère militaire, mais je présenterais Don Alfonso au Sultan en qualité de Ministre des Affaires étrangères du Protectorat, et le Prince, dans cette visite qui aurait bien pour le Sultan le caractère d'une mission du Roi d'Espagne, lui transmettrait les compliments de Sa Majesté, en lui remettant les insignes de son ordre.

J'ai reçu hier même la réponse du colonel Echagüe, datée du 26 octobre, dans laquelle il me fait connaître que le Roi « avait trouvé justes les considérations relatives à la mission de l'infant Don Alfonso et allait s'en occuper, mais que la crise ministérielle s'étant déclarée le matin même, il ne s'en occuperait probablement pas de quelques jours ».

Si je reçois une nouvelle suggestion à ce sujet, j'en informerai aussitôt Votre Excellence.

J'estime que cette visite du prince espagnol à Rabat ne peut avoir que des avantages. Aux yeux de nos officiers, de nos agents, comme des Marocains, elle marquera d'une manière tangible que l'ère des conflits locaux est close. Elle renforcera beaucoup la situation du Protectorat vis-à-vis des Consuls et des nationaux espagnols. Elle me donnera le moyen d'un échange de vues pratique en ce qui concerne l'application des mesures qui ont été convenues à Madrid, échange de renseignements, action réciproque et pacificatrice sur les tribus limitrophes, remise des déserteurs.

Enfin, cette démarche aura une très grande importance vis-à-vis du Sultan à qui elle procurera une vive satisfaction et qu'elle disposera certainement à intervenir dans la mesure du possible par son autorité religieuse dans la zone espagnole, si toutefois il lui est accordé, comme je l'espère, quelques satisfactions au sujet du khalifa et de la sauvegarde de son autorité chérifienne vis-à-vis des agents d'ordre religieux.

J'ai déjà du reste posé des jalons auprès de Sa Majesté Mouley Youssef. Je vous envoie par ce même courrier les textes des discours qui ont été échangés entre le Sultan et moi dans l'audience solennelle qu'il m'a donnée à son retour à Rabat. Vous verrez les allusions qui y ont été faites au sujet d'une politique de collaboration avec l'Espagne et vous trouverez dans ma lettre d'envoi des précisions à cet égard.

D'autre part, je puis vous donner l'assurance que l'action de mon service de renseignements, dans les régions du Protectorat limitrophes de la zone espagnole, s'exerce déjà dans un sens favorable à l'Espagne. C'est ainsi que le commandant Desportes, commandant le cercle du Gharb et résidant à Arbaoua, et ses officiers de renseignements, auxquels les Djebalas ne cessent de s'adresser pour leur demander conseil, les exhortent résolument à la paix et au retour à des meilleurs sentiments vis-à-vis de nos voisins.

Il s'est également échangé ces temps derniers des visites amicales entre les officiers des postes d'Arbaoua et d'El Ksar.

Mais, pour aider efficacement les Espagnols, il faudrait qu'ils s'aidassent eux-mêmes. Or, d'après mes renseignements les plus récents et les plus précis, ils accumulent les maladresses, violentant les indigènes paisibles, notamment les femmes, agissant par trop comme en pays ennemi, réquisitionnant denrées et objets sans payer.

D'autre part, ils sont maladroits au point de vue religieux, obligeant les soldats indigènes à assister à la messe militaire et y rendre les mêmes honneurs que les soldats chrétiens. Les Marocains comparent cette attitude avec la nôtre, à notre grand profit, constatant « que nous apportons au contraire de l'argent, que nous payons tout ce que nous prenons, que nous faisons régner la justice et surtout que nous respectons scrupuleusement leur religion ». Je crois que, si nous voulons réellement et efficacement appliquer des mesures de coopération indirecte, ainsi qu'il a été convenu dans les échanges de vues de Madrid — et pour ma part je m'y emploierai en toute loyauté — il y aurait intérêt à ce que je rencontre le général Marina et que je cause avec lui de toutes ces questions.

Il en a témoigné le désir lors de sa prise de commandement, mais je n'ai pas encore reçu de suggestion directe à cet égard et j'attends.

Il est probable que la visite de Don Alfonso, si elle se produit, apportera des indications à cet égard.

Tel est l'état actuel de la question. Si mes comptes rendus et les considérations qui font l'objet de cette lettre suggèrent des observations à Votre Excellence, je lui serai très reconnaissant de me les faire connaître.

ANNEXES.

I

Premier entretien avec le Roi.

Lundi 6 octobre 1913.

Je me rends au Palais à cinq heures et demie, heure que le Roi avait fixée pour ma visite. Introduit dans un salon où se trouvent les officiers de service, j'attends à peine cinq minutes; une porte s'ouvre, Alphonse XIII vient à moi, svelte, élégant, en petite tenue d'officier d'infanterie. De sa vive allure de lieutenant de 27 ans, il m'introduit dans un petit bureau, coupant court aux saluts réglementaires, et me fait asseoir en m'offrant une cigarette.

C'est alors un long entretien de près de deux heures, très difficile à résumer. Un petit prélude sur mon antipathie préventive et notoire contre l'Espagne, sur

mes griefs de l'an dernier contre ses consuls[1], griefs dont spontanément (est-ce de la bonne grâce ou de l'habileté, ou des deux?) il reconnaît le bien-fondé : — mais, ajoute-t-il, ces temps sont finis et l'éponge est passée. Je reconnais que, conformément sans doute à ses instructions, leurs procédés ont subitement changé il y a six mois, les uns ayant été remplacés, les autres ayant modifié leur attitude, tel celui de Fez, par exemple : « Voulez-vous que je le change, interrompt-il? » — « Ah non, Sire, puisqu'il est devenu très bien ; je demande au contraire à Votre Majesté de maintenir à son poste celui de Mazagan, M. Ontiveros, dont on annonce le déplacement et dont nous sommes enchantés. » — « Vous le garderez, je suis trop heureux qu'après m'avoir si longtemps demandé leur déplacement, ce soit vous qui aujourd'hui me demandiez d'en garder un. »

C'est alors une longue, confiante et très sincère confession sur leurs difficultés au Maroc, ce gouffre où, me dit-il, ils ont aujourd'hui les deux tiers de leur armée et d'où on lui demande encore des renforts. C'est son angoisse devant cette inconnue dont il ne voit pas encore l'issue ; ses doutes sur la valeur et l'efficacité des méthodes employées.

Puis une causerie serrée sur l'organisation comparée de nos troupes indigènes, de notre service de renseignements, de nos services, le Roi reconnaissant que rien ne s'improvise et qu'ils ne sauraient réaliser avant des années l'organisation que nous vaut l'avance de 80 années d'occupation africaine — et comme je lui précise que nous n'avons au Maroc occidental que 56.000 hommes, dont 20.000 à peine de troupes blanches : « Oui, reprend-il, alors que, pour une superficie cinq fois moindre, j'en ai 80.000 et uniquement de troupes espagnoles, et j'ai déjà perdu dix fois plus de monde que vous, et le cœur me saigne à voir tout ce jeune sang de mes enfants espagnols se répandre à profusion sans efficacité réelle. »

Et je ne puis m'empêcher de songer, en entendant ce haut hommage rendu à l'économie de nos forces et de nos pertes pour tant de résultats obtenus, à la violence des campagnes parlementaires me reprochant mes effectifs et le gaspillage de nos forces, alors que j'ai si hautement la conscience des tours de force quotidiens que nous réalisons.

Le Roi aborde ensuite la question du khalifa, du représentant du Sultan en zone espagnole, constatant qu'il n'a aucune autorité, aucun prestige, qu'il ne leur sert à rien de rien et que les Marocains se moquent de lui. C'est alors que, très sincèrement, je lui fais toucher du doigt la faute initiale qu'ils ont commise en voulant fabriquer de toutes pièces un khalifa exclusivement à eux, en le désignant sans consulter le Sultan, en choisissant celui de ses parents le plus inepte et le plus déconsidéré, en lui donnant des attributions souveraines et lui faisant rendre les honneurs extérieurs réservés au seul chérif couronné. Ceci a été le point capital de notre entretien. Je lui ai développé toute la doctrine du double Sultan, le Souverain temporel dont la moitié du Maroc a toujours, depuis des siècles, méconnu l'autorité politique et administrative, le chef religieux, le « pape » en un mot, dont les tribus même les plus dissidentes et les plus anarchiques ont toujours reconnu et revendiqué l'autorité spirituelle. Il m'était facile de tirer la comparaison avec ce qui s'est

[1] Voir tome III de la présente série, notamment n° 318.

passé en France lors de la Constitution civile du clergé et naguère encore lors de la séparation de l'Église et de l'État. « De même qu'aucun pouvoir laïque ne peut imposer un curé à la conscience d'un catholique, si libéral soit-il, de même il n'est au pouvoir de personne de donner hors du Sultan une investiture qui oblige la conscience musulmane et c'est pourquoi jamais, dans votre zone, un khalifa ni un cadi n'existeront si leurs pouvoirs ne leur viennent pas du « Sultan-Pape ». Bref, s'il y a plusieurs Maroc politiques, il n'y a qu'un Maroc religieux. Vous avez cru conforme à votre intérêt et à votre indépendance de mettre le Sultan hors de votre jeu, alors que votre intérêt était de le mettre dans votre jeu. »

Pour terminer, le Roi me parla d'un sujet que, je le savais déjà par M. Geoffray, il avait très à cœur, celui de la constitution d'une légion étrangère espagnole, et me demanda mon avis, en ajoutant qu'il lui semblait être de notre intérêt d'être deux à tenir tête à cet égard aux réclamations de l'Allemagne.

Bien que cette dernière considération ne soit pas tout à fait négligeable, j'y vois de bien plus grands inconvénients. D'abord une concurrence à notre légion, s'ils payent mieux (et ils le feraient probablement au début), ensuite, une cause de conflit incessante, car, pour le moindre prétexte, et en raison du voisinage, ce sera la désertion continuelle de l'une à l'autre avec l'accusation réciproque des officiers et des gouvernements d'y provoquer. Sans faire allusion au premier point, j'indiquai fortement le second. Il n'insista du reste pas et n'y revint plus dans les entretiens suivants.

II

Mardi, 7 octobre 1913.

Entretien avec le Roi, après le dîner de gala.

Après ma présentation aux Infantes, le Roi me reprend longuement dans un coin, me parle des troupes, de leur défilé du matin, revient sur l'angoisse de l'absorption par le Maroc de la majorité de ses effectifs, me dit que j'aurai le lendemain une conversation avec le comte de Romanones et me prie de beaucoup insister auprès de lui sur la distinction du Sultan, chef religieux et chef politique, sur les erreurs commises à cet égard, sur la nécessité de reprendre à pied d'œuvre la question du khalifa, bref l'essentiel de notre conversation de la veille où ce point lui avait (*sic*) apparu comme le point capital, non sans raison.

III

Mercredi, 8 octobre.

Entretien dans le wagon royal, avec le comte de Romanones et M. Lopez Munos, en présence de M. Pichon.

Au bout d'un instant, le grand maître de la Maison du Roi vient me prier de passer dans le wagon royal où je rejoins dans un compartiment séparé M. de Romanones, le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères Lopez Muños et M. Pichon. La conversation dure pendant les deux heures du trajet. Elle a comme base mon

entretien de l'avant-veille que le Roi a rapporté à M. de Romanones. Celui-ci entre immédiatement dans le vif de la question : « Il nous apparaît clairement aujourd'hui que nous nous sommes trompés dans la question du khalifa et du Sultan. Nous ne nous étions pas rendu compte de la distinction, dans la personne du Sultan, du chef politique et du chef religieux et en voulant nous rendre absolument indépendants du chef politique, nous nous sommes privés de l'appui du chef religieux. Comme le Roi, je suis très frappé de ce que vous avez développé à cet égard et nous estimons qu'il faut à tout prix faire machine en arrière et trouver la formule. » Je résume seulement ce long entretien : de ma part, reprise de toute ma doctrine de la double personnalité du Sultan; je m'étonne d'autant moins qu'en Espagne on s'en soit mal rendu compte que je trouve la même ignorance dans beaucoup de nos bureaux, les mêmes difficultés à faire admettre l'importance du Sultan et du Makhzen, ainsi que notre intérêt à en maintenir l'intégrité, par nombre de mes propres officiers et fonctionnaires; la répulsion des administrations centralisées et des mentalités latines à s'adapter à la pratique effective d'un Protectorat sincère, à la souplesse, à la variabilité de ce régime; comparaison avec les procédés de l'Angleterre qui en a, au contraire, une si large et libérale conception. J'indique l'erreur française de toujours vouloir nous ramener à la Tunisie, avec la passion des précédents et de l'uniformité des procédés, sans tenir compte de la différence fondamentale de ces deux États séparés par dix siècles de civilisation, ni surtout du fait que le Bey de Tunis n'a jamais été qu'un fonctionnaire relevant religieusement du Sultan de Constantinople et non pas un « pape » comme le Sultan du Maroc, iman couronné. J'indique en passant que c'est de la méconnaissance de ce fait qu'est venue l'erreur commise dans le statut de Tanger en ce qui concerne le cadi et je fais également une allusion à la méconnaissance de l'autorité du Makhzen dans le récent incident du pacha de Tanger, dont j'ai si vivement entretenu le marquis de Villa Urrutia à Paris. M. Pichon veut bien non seulement adhérer à ce que j'expose, mais encore l'appuyer vigoureusement. Je passe sur les autres points traités : nécessité de se tenir en garde contre les entraînements militaires, inconvénients des trop gros États-majors (dix-sept généraux dans la zone espagnole, alors que je trouve déjà en avoir trop de six!) qui forcément font toujours pencher la balance du côté des opérations militaires, leur raison d'être; nécessité de séparer nettement le service des renseignements politiques de l'État-major militaire alors que chez les Espagnols ce service n'est qu'un bureau subalterne de l'État-major. Tout ce que je sais des affaires de l'Espagne me laisse réellement la conviction qu'elle a au Maroc une machine militaire trop lourde, rigide, formaliste, où l'organisation métropolitaine et les doctrines de guerre d'Europe s'appliquent servilement sans aucune adaptation au pays, à ses conditions politiques et à sa guerre spéciale.

Pour conclure, je reviens sur l'idée, déjà envisagée avec M. Pichon et M. Geoffray, qu'il pourrait être opportun que le Roi profitât de ma présence à Madrid et de ma qualité de Ministre des Affaires étrangères du Sultan pour faire une démarche auprès de ce dernier et rouvrir ainsi la porte trop brutalement fermée depuis l'institution du khalifa. Reste la forme à trouver. En outre de l'intérêt espagnol, j'y trouverais le très sérieux avantage de relever le prestige du Sultan, de flatter son amour-propre, trop souvent meurtri, de lui rendre le sentiment qu'il est encore bien

Souverain, tâche à laquelle je ne cesse de m'appliquer, car je l'escompte comme un de nos facteurs les plus efficaces pour la pacification de ce pays dont la moitié nous échappe encore et où la formule : « il n'y a plus de Sultan » est encore le mot d'ordre favori des dissidents.

Le Roi est venu, à plusieurs reprises, se mêler à notre entretien, désirant visiblement le laisser se poursuivre sans lui, tout en s'assurant qu'il est bien engagé dans les voies qu'il désire.

IV

Jeudi 9 octobre.

Dernier entretien avec le Roi, au retour du déjeuner au Prado.

En quittant le Prado, le Roi me dit : « Voulez-vous risquer votre peau en me prenant comme chauffeur? Je vous ramène au Palais et nous causerons encore, mais de préférence cette fois de ce que vous faites dans votre zone et de votre organisation territoriale et militaire. » Je prie le colonel Pellé de rallier vite l'hôtel, pour me rapporter mes cartes au Palais. Le Roi m'emmène dans son cabinet particulier où nous rejoint le colonel Pellé avec les cartes, et c'est alors un long et dernier entretien, le plus confiant, le plus familier. Tout s'y résume, notre doctrine coloniale, celle de Galliéni, l'union inséparable de la politique et de la guerre, la souplesse nécessaire aux opérations militaires coloniales, la simplification des services, l'emploi des auxiliaires indigènes (Pellé, très documenté, donne les chiffres, les tarifs, les précisions), le rajeunissement du commandement, la lutte incessante et lassante contre les routines et les administrations, la supériorité des colonels et des lieutenants-colonels sur les généraux trop âgés, trop routiniers pour commander aux colonies. « Ah, me dit-il, ce sont toutes mes batailles contre tout ce qui m'entoure. C'est tout ce que je leur dis, mais ils m'écrasent de leur expérience, de leurs règlements et de leur âge. Voyez-vous, ce qui me manque pour leur parler avec autorité, c'est ce que vous avez là sur la tête », en me montrant mes cheveux blancs. Et c'est alors lui qui parle d'abondance, nous étonnant par sa largeur de vues, sa clairvoyance sa réelle information technique des choses militaires. Je ne puis m'empêcher de lui dire : « Ah, Sire, si Votre Majesté n'était pas Roi d'Espagne, comme j'aimerais l'avoir dans mon État-major. Elle est tellement du modèle dont j'aime à être entouré. » Cette déclaration ne paraît pas lui déplaire. Il revient alors à son intention formelle d'essayer de mettre le Sultan dans leur jeu et reprenant et précisant une suggestion de la veille, il me dit : « Voici la formule à laquelle je me suis arrêté, vous allez à votre retour faire toutes mes amitiés au Sultan; mais, comme il faut un gage matériel, je lui ferai remettre le collier de Charles III, comme il a été fait pour ses prédécesseurs. Seulement, je ne puis vous le remettre, car il faut quelques jours pour en enlever la Vierge et y mettre mon chiffre suivant l'usage. Mon cousin Don Alfonso va dans quelques semaines rejoindre son poste à Larache, il ira vous voir à Rabat comme vous l'y avez invité, comme officier, en camarade, mais vous le présenterez au Sultan et il lui remettra mon ordre; qu'en pensez-vous? » Je lui dis que si

opportune et séduisante que me parût cette solution, je lui demandais le temps d'y réfléchir et d'abord de la soumettre à M. Pichon, comme c'était mon devoir. Il me répondit : « C'est trop naturel; dès que vous serez fixé, vous me répondrez en écrivant à Echagüe. »

Il est six heures, voici une heure que le comte de Romanones m'attend au ministère de la Guerre. Le Roi le savait et lui avait téléphoné qu'il m'avait gardé. Je le trouve avec le général Centenia et le général de Orozco; le Ministre est malade; je lui soumets, avec l'autorisation du Roi, la suggestion pour Don Alfonso, elle lui plaît absolument, nous résumons alors les conclusions de l'accord auquel on s'est arrêté :

1° Pas de coopération militaire sous quelque forme que ce soit, c'est nettement entendu;

2° Échanges de renseignements par les bureaux de renseignements limitrophes des deux zones;

3° Engagement de ne laisser aucun rassemblement en armes se former à l'abri d'une zone pour entrer dans l'autre, dans les parties effectivement occupées;

4° Remise réciproque des déserteurs;

5° Recherche d'une formule plus pratique pour empêcher la contrebande de guerre.

465.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 681. *Paris, 10 novembre 1913, 11 h. 55.*

Il importe que le Gouvernement hellénique soit amicalement averti de ne pas s'engager, pour ses grandes entreprises de travaux publics, sans nous avoir au moins pressentis. La négociation de l'emprunt, qu'il se propose de contracter en France, deviendrait difficile s'il n'était plus en mesure de nous concéder les contre-parties d'ordre industriel qui nous seraient légitimement dues.

466.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 1039. *Paris, 10 novembre 1913, 18 h. 50.*

D'accord avec Sir Edward Grey, il a été convenu que les Ambassadeurs de la Triple Entente feraient à Vienne et à Rome une démarche séparée, mais en

termes à peu près identiques, pour souligner l'incorrection de l'intervention austro-italienne à Athènes au sujet des frontières de l'Épire. Sir Edward Grey s'est chargé de s'entendre avec le Gouvernement russe. J'ai donné de mon côté à nos représentants à Vienne et à Rome les instructions nécessaires.

467.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia.

T. n° 640. *Paris, 10 novembre 1913, 18 h. 30.*

Je réponds à votre télégramme n° 345 (1).

Si le Gouvernement de la République peut trouver opportun, dans l'intérêt du rétablissement de la paix dans les Balkans, d'utiliser, d'une façon amicale et officieuse, auprès de la Grèce, certains éléments d'appréciation qui ressortent de vos conversations avec les Ministres bulgares, ainsi qu'il l'a fait à la réception de vos télégrammes n°s 338 et 339 (2), nous ne pouvons, par contre, admettre la prétention du Gouvernement bulgare de considérer aujourd'hui encore la France comme l'intermédiaire officiel de ses tractations avec le Gouvernement hellénique.

La paix ayant été signée à Bucarest entre les États balkaniques, les relations directes devraient être, à l'heure qu'il est, rétablies entre la Bulgarie et la Grèce et le Gouvernement de la République, chargé des intérêts grecs en Bulgarie pendant la crise, l'a, comme vous le savez, depuis longtemps recommandé à Sofia.

Je vous prie, en conséquence, de faire comprendre amicalement à M. Radoslavoff qu'il nous devient chaque jour plus difficile de nous charger des communications officielles du Gouvernement bulgare au Cabinet d'Athènes.

(1) Il s'agissait, dans ce télégramme, de réclamations bulgares relatives notamment aux prisonniers civils détenus à Salonique et dans les îles. Le Gouvernement bulgare menaçait, à titre de représailles, d'expulser les sujets grecs résidant en Bulgarie. M. Dard ajoutait : «Je crois que le Gouvernement bulgare, encouragé par les légations d'Autriche et d'Italie, cherche à créer dans le pays, en cas d'un conflit gréco-turc, une atmosphère favorable à une participation éventuelle de la Bulgarie.»

(2) Télégrammes du 2 novembre exposant les griefs de la Bulgarie contre la Grèce (difficultés relatives à la libération des prisonniers de guerre, etc.). Le Gouvernement bulgare voulait que la France transmît à la Grèce une note la menaçant de représailles.

468.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 474 et 475. *Berlin, 10 novembre 1913, 20 h. 48.*

(*Reçu :* 22 h. et 22 h. 40.)

Le Chargé d'affaires de Grèce et celui de Serbie se montrent également préoccupés du séjour du Roi de Bulgarie à Vienne [1]. Ils sont persuadés que le Roi Ferdinand se fait l'instrument des vues du Cabinet de Vienne, qui cherche à pousser la Turquie vers de nouvelles aventures. Ils souhaiteraient vivement que la conférence de Londres pût reprendre ses séances car ils craignent une surprise de la part de la Turquie.

Mon collègue d'Angleterre a reçu de MM. Théotokis et Boghitchévitch les mêmes indications qu'ils m'ont données à moi-même. Il s'en est entretenu avec M. Zimmermann qui lui a dit avoir prescrit à M. de Wangenheim de saisir toutes les occasions pour pousser la Turquie à traiter avec la Grèce. Le Sous-Secrétaire d'État a ajouté qu'il avait parlé dans le même sens à Djavid Bey, lui faisant ressortir que la Bulgarie seule retirerait du profit d'une nouvelle guerre si elle était victorieuse. Il a conclu en disant que toutes les difficultés présentes n'existeraient pas si la conférence de Londres avait poursuivi ses séances.

Sir Ed. Goschen est convaincu que le Gouvernement impérial verrait d'un œil favorable la reprise des travaux de cette Conférence, mais tel n'est certainement pas le sentiment à Vienne et à Rome.

M. Zimmermann s'est plaint que le Cabinet de Vienne eût envoyé son dernier ultimatum à la Grèce dans les mêmes conditions qu'il l'avait fait pour l'ultimatum à la Serbie, c'est-à-dire sans prévenir Berlin; mais quelle que puisse être l'impression pénible ressentie ici par les initiatives de l'Autriche, on peut être assuré que le mécontentement du Gouvernement impérial ne l'empêchera pas finalement de les soutenir [2].

[1] Au sujet de cette présence à Vienne du Roi Ferdinand, voir, à la date du 25 octobre, le télégramme de Sofia reproduit sous le numéro 380, note.

[2] Les deux télégrammes 474 et 475 ont été transmis le 11 novembre, à 13 heures, à Londres 1182, Pétersbourg 1041, Vienne 886, Rome 998, Constantinople 1039.

M. Paul Cambon répondait de Londres le même jour : « Sir A. Nicolson m'a confirmé les informations de notre ambassade de Berlin relativement à une démarche du Gouvernement allemand auprès de la Porte pour l'engager à conclure rapidement avec la Grèce sans formuler de nouvelles prétentions. Il a parlé aujourd'hui dans le même sens à Tewfik

469.

M. de Verneuil, ancien Syndic des Agents de change de Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Brolles, 10 novembre 1913.*

Me voici, comme je le craignais, cloué au lit par une crise de rhumatisme sciatique aiguë et il m'est impossible de remuer. Je ne pourrai donc aller à Paris et j'en suis horriblement contrarié.

Je vous envoie deux ou trois petites notes que j'avais préparées pour mon usage et que je suis hors d'état de recopier plus proprement ou de développer.

Sur le fond de la question, la solution la plus simple me paraît celle qui consiste à autoriser la Russie à emprunter chez nous, en plus des 500 millions, les sommes nécessaires pour terminer le réseau stratégique le plus vite possible. De cette façon le Gouvernement russe aura satisfaction, et nous aussi, car, étant donnée la situation financière et économique tout à fait extraordinaire de la Russie, nous nous en tirons en faisant un placement de premier ordre.

Je sais que M. Kokovtzoff exprimera aussi le désir d'avoir sur notre marché un tour de faveur pour les emprunts russes (après les nôtres bien entendu) : cela me semble tout à fait légitime pour un ami et allié!

Je suis tout à fait désolé de ce contretemps car j'avais beaucoup de choses à vous dire ainsi qu'au Président du Conseil. Ce sera pour plus tard.

Je vous prie de nous excuser pour le dîner de mercredi et de dire tous nos regrets à Madame Pichon en lui présentant mes hommages.

Voulez-vous être assez aimable pour prévenir M. Barthou et M. Dumont pour le déjeuner ?

470.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 385. Secret. *Rome, 10 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 novembre; Dir. pol., 14 novembre.)

Malgré son grand âge, le marquis Visconti Venosta a conservé la plénitude de ses facultés et de son jugement. Ceux qui le vont visiter sortent rarement

Pacha. Ce dernier a affirmé le désir de son Gouvernement de conclure la paix, mais il est possible qu'on ne le tienne pas au courant des desseins de la Porte. Un télégramme a été adressé aujourd'hui à l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople lui prescrivant d'insister auprès du Grand Vizir pour la paix».

de chez lui les mains vides. Encore que son fils, dont la distinction est grande, soit attaché au Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, je doute que le marquis de San Giuliano soit de ceux qui lui ont demandé des avis; ou, s'il en a cherché chez lui, il ne les a pas suivis. Cette pensée m'est inspirée par les propos que j'ai récemment échangés avec l'illustre homme d'État. Sa disparition des affaires actives a laissé un vide qui n'a jamais été comblé et qui vraisemblablement ne le sera pas de longtemps encore; mais quand même ses avis sont recherchés et écoutés; et il est sans doute mis au courant par son fils de ce qui se passe à la Consulta. Il y a donc toujours grand profit pour nous à demeurer en contact avec lui.

Le marquis Visconti ne m'a pas caché dès l'abord que la politique extérieure du Gouvernement avait en lui un critique sévère; que la situation où elle avait placé l'Italie était par trop paradoxale et qu'il n'était que temps d'en sortir. La politique qui consistait à se mettre à la remorque de l'Autriche et de partager la responsabilité de ses fautes ou de ses entreprises ne valait pas mieux que celle qui consistait à être aujourd'hui avec les Puissances pour l'internationalisation de l'Albanie et contre elles demain dans la formation de sa frontière méridionale. C'était de l'aventure. Dans cet ordre d'idées, il ne pouvait que désapprouver la démarche austro-italienne à Athènes et, partant, l'antagonisme que la politique ultra-autrichienne du Ministre des Affaires étrangères avait créé dans la Méditerranée avec la Grèce et tout l'hellénisme. Il y avait là un renversement de toute l'ancienne politique italienne et, à ce brusque changement, il ne pouvait trouver aucune justification.

C'était d'ailleurs une triste illusion, selon l'illustre homme d'État, que de concevoir, pour l'Italie, d'autre politique que celle d'une entente franche et loyale avec la France et l'Angleterre. C'était son intérêt le plus essentiel et, s'il était méconnu, l'Italie risquait de perdre sa liberté et de l'aliéner au profit des autres. Ce propos a amené le marquis Visconti Venosta à parler de nos relations. Il a déploré les malentendus qui les avaient compromises et il m'a paru croire que le Gouvernement royal aurait pu contribuer, plus qu'il ne l'a fait, à les dissiper. Il s'est montré plein de confiance dans le rétablissement des rapports d'hier parce que, disait-il, ils sont dans la nature des choses et que, malgré tout, contre vents et marées, l'heure sonne où les intérêts franco-italiens doivent se concilier. La base de ces rapports amicaux, la situation normale qui devait en inspirer la permanence, c'était une entente sérieuse et loyale dans la Méditerranée; et il en était de même pour l'Angleterre. Naturellement la question de Valona représentait un intérêt italien de premier ordre; mais ni la France ni l'Angleterre ne le contestaient. Dans la Méditerranée, il ne restait vraiment qu'une pierre d'achoppement à l'entente des trois Puissances, le sort définitif des îles de la mer Égée. Le marquis Visconti ne voyait aucun obstacle à ce qu'elles fussent attribuées à la Grèce.

Revenant aux rapports franco-italiens qui lui tiennent à cœur, mon vénérable interlocuteur me dit : «Lorsque nous fîmes, vous et moi, l'accord de 1900, l'Italie, malgré tous les mauvais jours de nos relations, en fut joyeuse et soulagée, tellement lui pesait sur le cœur cette sourde querelle. Et à ce propos, je me remémore un fait intéressant : alors que M. Hanotaux était Ministre, je pensai que nous pourrions faire ensemble un protocole de désintéressement pour la Tripolitaine et je parlai de mon projet à Berlin. La réponse fut telle que je ne pouvais persévérer sans avoir l'air d'user d'un mauvais procédé, incompatible avec notre alliance. Plus tard, quand nous signâmes l'accord de 1900 concernant le Maroc et Tripoli, votre collègue allemand me demanda des explications sur le secret qui avait entouré cet accord et pourquoi l'Allemagne n'avait pas été consultée. Je répondis que j'avais cru plus courtois, après ce qui s'était passé, de ne pas lui demander son avis, attendu que j'étais résolu à ne pas m'y conformer».

J'aurais pu dire au marquis Visconti Venosta que ce n'était plus sur ce ton que l'Italie parlait à Berlin aujourd'hui. Mais il le sait trop bien pour qu'il soit nécessaire de le lui rappeler.

P. S. — Cet entretien étant privé, je vous serais reconnaissant de lui conserver son caractère strictement confidentiel.

471.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. 387. Très confidentiel. *Rome, 10 novembre 1913*

(*Reçu :* Cabinet, 12 novembre; Dir. pol., 14 novembre.)

Parmi les correspondances qui me sont récemment parvenues du Département, j'ai noté surtout les lettres (nos 601 [1] et 632 [2]) de nos Ambassadeurs à Londres et à Berlin concernant les îles de la mer Égée et les efforts de l'Italie pour se créer une sphère d'influence en Asie Mineure. M. Paul Cambon, pensant avec raison que l'affaire des îles est le problème de demain, a rappelé à Sir Arthur Nicolson que les délégués des Puissances de la Triple Entente à la Conférence de Londres, en attribuant Koritza à l'Albanie, avaient fait ou cru faire cette concession en échange de l'attribution des îles à la Grèce, et que, même dans l'esprit d'autres représentants du groupe opposé, ce marché

[1] Du 14 octobre, ci-dessus reproduite sous le numéro 321.

[2] Du 13 octobre, ci-dessus reproduite sous le numéro 315.

avait été tacitement consenti. Ce rappel adressé au Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office m'a paru d'autant plus opportun qu'il a pu lui servir à lui indiquer indirectement qu'en cette affaire l'intérêt de l'Angleterre est plus en jeu que le nôtre et qu'il lui appartenait désormais de prendre des initiatives et de partager des responsabilités. Jusqu'ici on a cherché ici à faire peser exclusivement sur nous la responsabilité de l'opposition que les Puissances de la Triple Entente furent amenées à faire aux ambitions de l'Italie dans l'Adriatique et la Méditerranée. Il ne sera que juste dorénavant que le Gouvernement britannique fasse entendre clairement sa voix à Rome et qu'il prenne largement sa part dans la politique commune que nous pratiquerons à côté d'elle. Votre Excellence sait que le Gouvernement royal proteste de son intention de restituer les îles égéennes à la Turquie. Il faut prendre de tels propos pour ce qu'ils valent. A la Consulta on s'accommoderait de les garder; et l'Italie les garderait sans aucun doute, si elle ne savait qu'une telle violation de sa parole la placerait à l'égard des deux plus grandes Puissances méditerranéennes sur un terrain de conflit. Mais c'est surtout la crainte de l'Angleterre qui contribuera à la faire reculer dans les circonstances actuelles. Il est donc indispensable qu'il apparaisse nettement au Gouvernement italien et tout autant à l'opinion publique qui est derrière lui que, selon l'expression de Sir Ed. Goschen rapportée par notre Ambassadeur à Berlin, l'Angleterre n'est pas disposée «à tolérer cela». M. Jules Cambon remarque à ce propos que tous les Italiens qu'il a rencontrés parlent avec un certain sourire de l'évacuation des îles et invoquent l'exemple de l'occupation de l'Égypte. Il n'y a entre les deux cas aucune analogie; l'Angleterre occupe l'Égypte pour défendre ses communications avec les Indes et c'est précisément le même motif qui doit la conduire à ne pas laisser l'Italie en possession du gage qu'elle voudrait s'attribuer définitivement.

Il y a enfin la cession des îles de l'Égée à la Grèce. Dans des circonstances normales elle devrait être le résultat d'une entente entre la France, l'Angleterre et l'Italie; mais la politique adoptée par le marquis de San Giuliano depuis le renouvellement de la Triplice ne peut laisser douter qu'il cherchera à éluder cette solution du problème. Il est d'ailleurs vraisemblable, à la suite des élections, que ce n'est pas lui qui s'en occupera. J'ai recueilli sur cette question dans un entretien personnel et privé avec le prince de Scalea des indications qui méritent d'être rapportées : «Je ne comprends pas, a-t-il dit, l'intérêt de l'Angleterre et de la France à augmenter outre mesure la puissance de la Grèce. Ce n'est assurément pas sur sa reconnaissance qu'elles doivent compter. Et si elles ne peuvent contrôler son action, pourquoi établir dans la Méditerranée orientale son hégémonie géographique? Elle possède déjà Salonique : si vous y ajoutez les îles, elle peut fournir à une autre Puissance, riveraine ou non, un point d'appui redoutable avec les vingt-neuf ports qu'elle

lui offrira. Elle peut devenir en d'autres mains un danger permanent. La Grèce est avec vous aujourd'hui, pouvez-vous répondre qu'elle le sera demain? Le Roi Constantin n'a-t-il pas donné un avant-goût de ce que peut devenir à brève échéance la politique grecque?» — «Je sais, lui ai-je répondu, que la reconnaissance joue un rôle médiocre dans la politique des nations et qu'on s'expose à des déboires à compter sur elle; mais, outre que vous aviez de très sérieux motifs pour ménager la Grèce, ce que vous dites s'applique avec bien plus de raison à d'autres nations plus puissantes que la Grèce; et c'est pour cela que l'équilibre de la Méditerranée doit être maintenu sous peine d'y créer des situations pénibles et graves. Vous avez perdu pour longtemps la sympathie des États balkaniques; vous avez eu l'occasion, il y a un an, de vous assurer dans les Balkans une situation incomparable. Non seulement vous l'avez laissé passer, mais vous êtes en train de rendre à l'Autriche tous ses anciens avantages au détriment de votre prestige et de vos intérêts véritables». Le prince de Scalea a d'autant moins cherché à me contredire qu'il était au fond de mon avis et qu'il ne goûte pas la politique de son chef.

472.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 145. Confidentiel. (Déchiffrement.) *Cettigné, 10 novembre 1913.*

Par ma dépêche 140, en date du 7 de ce mois [1], j'ai annoncé à Votre Excellence la désignation du baron de Giesl comme Ministre d'Autriche à Belgrade, et je lui ai signalé la mauvaise impression que cette nouvelle avait produite sur le Ministre de Serbie à Cettigné.

Le Ministre d'Allemagne, dans une conversation qu'il vient d'avoir avec moi, a caractérisé la nomination en question d'une façon assez pittoresque : «C'est, m'a-t-il dit, comme si l'on envoyait dans une poudrière quelqu'un qui fumerait des cigarettes toute la journée [2]».

Cette comparaison me paraît, malheureusement, fort exacte.

[1] La reproduction de ce rapport n'a pas paru nécessaire. M. Delaroche-Vernet y disait en post-scriptum le 8 novembre : «La nomination du baron Giesl à Belgrade est confirmée Le Ministre de Serbie, avec lequel j'en parlai, m'a dit : «C'est une indication et ce n'est pas un bon signe.»

[2] M. Pichon a transmis ce mot par dépêche circulaire, le 24 novembre, à Vienne, Belgrade, Sofia, Athènes et Bucarest.

473.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 786. *Péra, 10 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 novembre; Dir. pol., 20 novembre.)

En rendant compte à Votre Excellence il y a un mois, par dépêche n° 727 du 9 octobre dernier [1], de l'état des négociations engagées par mon collègue russe, avec l'appui de l'ambassade d'Allemagne, pour amener le Gouvernement ottoman à accepter le programme des réformes en Arménie dont le texte était joint à ma dépêche n° 692 du 24 septembre [2], j'avais l'honneur de lui faire part des résistances du Grand Vizir et de la ténacité de l'Ambassadeur de Russie.

Ce dernier est en effet revenu depuis lors à maintes reprises sur ce sujet dans des conversations prolongées avec le Grand Vizir au cours desquelles il s'est montré de plus en plus pressant. Comme j'en ai informé Votre Excellence par télégramme n° 508 du 28 octobre [3], le Gouvernement ottoman a pris la décision de se refuser catégoriquement à la nomination de deux inspecteurs généraux désignés par les Puissances et, faute de pouvoir nommer lui-même à ces emplois deux hauts fonctionnaires anglais qui auraient été mis à sa disposition par le Gouvernement britannique, il a pris le parti d'en investir des ottomans. Mais, en même temps, le Grand Vizir a offert à l'Ambassadeur de Russie d'adjoindre à chacun des deux inspecteurs généraux ottomans un « conseiller » étranger, sur le mode de désignation duquel il ne s'est pas expliqué. M. de Giers est disposé à accepter cette combinaison, pourvu que ledit Conseiller soit désigné par les Puissances, qu'il ait la direction effective de l'administration et qu'il ait le pouvoir de nommer et destituer conjointement avec l'inspecteur général tous les fonctionnaires civils. En cas de désaccord entre l'inspecteur général et le conseiller sur une mesure administrative quelconque, l'Ambassadeur de Russie demande que le différend soit porté à Constantinople pour y être résolu par le Gouvernement ottoman d'accord avec les ambassades. Les articles 3 et 4 du projet russe, sur lesquels le Grand Vizir ne s'est pas encore prononcé, lui seront en même temps rappelés par M. de Giers. L'Ambassadeur d'Allemagne continue à se montrer favorable aux propositions russes et le fait connaître au Grand Vizir.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 296. — [2] Ci-dessus reproduite sous le numéro 191. — [3] Ci-dessus reproduit sous le numéro 393; ce télégramme est du 29 octobre.

Bien que l'accord ne soit pas encore sur le point de se faire, il est à noter cependant qu'un certain rapprochement s'effectue entre les points de vue russe et ottoman, puisque du côté russe on accepte les inspecteurs généraux ottomans et du côté ottoman les conseillers étrangers. Sur le mode de nomination et les attributions de ces derniers, des concessions du Gouvernement ottoman sont attendues par M. de Giers qui ne se refusera certainement pas pour sa part à aller au devant jusqu'à un certain point. Il est cependant encore trop tôt pour pouvoir affirmer que les négociations aboutiront à une entente et surtout pour leur assigner un terme; on n'arrivera en tous cas à une solution satisfaisante que par une action soutenue et des démarches pressantes de la Russie; aussi M. de Giers est-il fort marri et décontenancé par la déclaration de M. Kokovtzoff à la presse de Paris que la question d'Arménie ne présente pas un caractère d'urgence. Cette manifestation de détachement de la part du Président du Conseil russe n'est pas faite pour faciliter la tâche de mon collègue.

474.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 11 novembre 1913.

Entre le Gouvernement chinois et les représentants du consortium à cinq, des négociations ont été engagées à Pékin en vue de la conclusion d'un emprunt de 25 millions livres dans lequel serait englobé l'emprunt pour la réforme monétaire.

Le Gouvernement impérial et le Gouvernement japonais avaient, en son temps, protesté contre le contrat de ce dernier emprunt, qui créait en faveur du consortium le monopole de l'émission d'emprunts industriels en Mandchourie. Au moment d'entrer dans le consortium, la Russie et le Japon avaient fait la réserve que le consortium devrait prendre en considération les droits spéciaux appartenant aux deux pays dans les provinces chinoises.

Ayant appris que l'emprunt chinois négocié actuellement sera garanti par les revenus des provinces mandchoues, les Gouvernements russe et japonais ont rappelé au Gouvernement chinois, par l'entremise de leurs représentants à Pékin, qu'ils possédaient en Mandchourie des intérêts spéciaux. Ils l'ont aussi mis en garde contre la concession, sans leur assentiment, à des banquiers étrangers, comme garantie de l'emprunt, d'impôts perçus dans les provinces mandchoues.

Les représentants à Pékin des groupes russe et japonais ont exposé ce point

de vue aux représentants des groupes français, anglais et allemand, lesquels en ont référé à leurs banques en Europe.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de s'expliquer dans le sens ci-dessus avec Son Excellence M. Pichon.

475.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 672, 673. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 11 novembre 1913, 13 h. 21, 13 h. 20.

(*Reçu :* 14 h. 35, 14 h. 30.)

Le [bruit] de la prochaine retraite du Président du Conseil commence à circuler. Si je crois devoir vous le signaler, c'est que la confidence d'une personne qui occupe dans le monde de la Cour une situation tout à fait à part lui donne une force singulière. Cette personne, qui a le privilège de pouvoir dire ou écrire à l'Empereur de Russie ce qu'elle croit être la vérité et qui juge utile le maintien de M. Kokovtzoff à la tête du Gouvernement et surtout au ministère des Finances, m'a dit que le Président du Conseil est très attaqué, et elle écrit à l'Empereur pour le défendre.

Pour le remplacer on cite, outre le maréchal de la noblesse de Moscou dont je vous ai déjà parlé, l'ancien Ministre de l'Intérieur, M. Dournovo, le Ministre de l'Agriculture, le Ministre de la Justice, le Ministre des Voies et Communications. On nomme aussi l'ancien Président du Conseil, Gorémykine, que j'ai vu ces jours derniers et qui, comme pour écarter la perspective qu'on ouvre peut-être devant lui, a fait avec quelque insistance sonner ses 74 ans.

Il est à remarquer que tous ces noms ont une signification commune : résistance.

476.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 186. *Athènes, 11 novembre 1913, 19 h. 15.*

(*Reçu :* 21 h. 5.)

L'intervention de M. Take Jonesco [1] a été efficace. La réponse attendue a permis cet après-midi aux délégués turcs de parapher toutes les décisions arrêtées par eux et les Grecs. Ils attendent dès demain peut-être les instructions de Constantinople pour la signature définitive, et ils ont émis l'espoir de pouvoir partir samedi en emportant tous les documents signés [2].

477.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 526 *Péra, 11 novembre 1913, 21 h. 25.*

(*Reçu :* le 12, à 0 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme n° 1037 [3].

J'ai peine à me convaincre que l'attitude du Gouvernement grec, au sujet des négociations de paix, soit autre chose qu'un jeu diplomatique tendant à amener les Puissances à presser sur la Turquie pour faire accepter les propositions grecques par le Gouvernement ottoman. On prétend toujours à Athènes que la Sublime Porte revient sans cesse sur des points acquis et formule chaque fois des prétentions nouvelles, mais aucune précision n'est jamais donnée à ce sujet. Je suis porté à croire que l'on profite à Athènes de l'insuffisance notoire des plénipotentiaires ottomans et des erreurs de forme qu'ils commettent probablement, pour mettre la Porte dans son tort et se forger contre

(1) Voir le télégramme d'Athènes en date du 9 novembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 462.

(2) M. Deville pouvait télégraphier le 14 novembre : « La paix avec la Turquie vient d'être signée. » Déjà le 13 novembre M. Delcassé télégraphiait de Pétersbourg à 12 h. 54 : « Un télégramme d'Athènes au ministère des Affaires étrangères annonce la signature *ad referendum* du traité turco-grec. »

(3) Télégramme circulaire du 10 novembre transmettant à divers postes le contenu du télégramme d'Athènes, ci-dessus reproduit, à la date du 9 novembre, sous le numéro 462.

elle des griefs apparents. En tout cas, c'est abuser de la rencontre de Talaat Bey avec M. Take Jonesco, que la représenter comme une tentative faite par le Gouvernement ottoman pour détacher la Roumanie de la Grèce, attendu que, d'une part, c'est M. Take Jonesco qui a recherché cette entrevue et le Ministre de Roumanie à Constantinople qui l'a ménagée et que, d'autre part, Talaat Bey, loin de chercher à nuire aux bons rapports de la Grèce et de la Roumanie, a essayé de les utiliser pour obtenir de M. Take Jonesco, qui s'y est prêté d'ailleurs avec complaisance, ses bons offices auprès de M. Venizelos à l'effet de faciliter la conclusion de la paix. Il ne me paraît que juste, en même temps qu'il peut être utile, de rétablir la vérité des faits.

478.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 195. *Belgrade, 11 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 novembre; Dir. pol., 20 novembre.)

Les rapports de l'Autriche et de la Serbie sont un élément tellement important de la politique de l'Europe orientale qu'ils demandent à être surveillés avec une attention constante. Dans mon rapport n° 194 (1) relatif au discours prononcé par M. Pachitch, j'ai signalé les diverses tendances qui se faisaient jour à Belgrade sur ce projet. D'une part, l'opinion populaire traditionnellement hostile à la double Monarchie se trouve particulièrement irritée contre elle en ce moment par suite du mauvais procédé que constituait l'ultimatum touchant l'évacuation de l'Albanie et il va de soi que le Gouvernement, dans un pays parlementaire et démocratique, ne peut manquer de tenir compte des sentiments populaires. D'autre part, parmi les hommes qui réfléchissent, beaucoup se rendent compte de l'immense besoin de repos que ressent la Serbie, de la longue période de paix qui lui est nécessaire pour s'adapter à la condition nouvelle que lui ont faite ses victoires, de la liberté d'esprit surtout qui lui est indispensable pour effectuer cette adaptation et qui ne saurait coexister avec une préoccupation extérieure, avec une tension

(1) La reproduction de ce rapport n'a pas paru nécessaire. Le langage de M. Pachitch relativement à l'ultimatum avait, disait M. Clément-Simon, été plein de modération et de dignité : « Après avoir rappelé que la Serbie fut *surprise* par l'ultimatum autrichien, le Premier Ministre déclare ne pouvoir que déplorer profondément que les dispositions favorables pour l'amélioration des relations de voisinage soient toujours à nouveau arrêtées par des incidents ».

entre la Serbie et sa voisine. Sous ce rapport, rien n'est ici changé depuis le moment où j'écrivais le rapport précité.

Maintenant quelles sont les dispositions qui règnent à Vienne? On est assez embarrassé pour en juger et, si l'on s'en rapportait aux fréquents changements de personne qui modifient presque chaque jour la représentation austro-hongroise à Belgrade, on pourrait se laisser aller à conclure que le Ballplatz lui-même est aussi peu en situation que qui que ce soit de définir sa propre politique dans les Balkans.

Après le fougueux comte Forgach, qu'une mésaventure retentissante avait forcé de confiner dans la sinécure de Dresde et que la faveur de son Gouvernement vient d'installer au poste de second chef de section au ministère impérial et royal, l'on avait vu paraître un ancien consul, en dernier lieu Secrétaire de légation à Bucarest, qui, avec de la courtoisie et quelques susceptibilités, avait montré un caractère et une politique de bon commis. Il n'a passé ici que deux ans à peine, coupés de beaucoup d'absences, et voici qu'on le casse brutalement aux gages, ainsi que je le faisais prévoir par mon télégramme n° 410 [2]. Il aura quitté la Serbie avant la fin du mois. Le nom de son successeur est maintenant connu, c'est le général baron Giesl von Gieslingen, en dernier lieu Ministre de la Cour apostolique à Cettigné. On dit qu'entre le départ de M. d'Ugron et l'arrivée du baron Giesl, il y aura lieu à une gérance et que celle-ci sera assurée non par M. de Storck mais par M. Otto : ce sera le cinquième Chargé d'affaires austro-hongrois que j'aurai connu à Belgrade en deux ans.

Tous ceux à Belgrade, et ils sont nombreux, qui, comme moi-même, connaissent le baron Giesl, se demandent avec ahurissement à quelle idée répond une pareille nomination. Soldat de carrière, il fut d'abord Attaché militaire à Constantinople et y vieillit sans mettre jamais le harnais de son métier, au point que l'on jugea impossible de le maintenir dans cet emploi ou de le réintégrer dans l'armée. Il fut alors envoyé à Cettigné comme Ministre plénipotentiaire, sans doute dans l'espoir que le titre de général, dont on venait de l'affubler, et ses façons de vieux grognard lui donneraient du prestige auprès d'un petit peuple guerrier et en imposeraient même au monarque. Je ne sais s'il en fut ainsi, mais, d'après certains propos, j'ai lieu de croire que la prolongation de son séjour au Monténégro était devenue difficile. Évidemment en l'envoyant en Serbie on pense s'assurer ici d'un homme capable de mener la politique du *big stick*, de frapper sur la table et d'évoquer à tout propos la brillante armée austro-hongroise dont il n'a d'ailleurs plus vu une compagnie

[2] Ce télégramme, qui est du 31 octobre et dont la reproduction n'a pas paru nécessaire, contient un passage annonçant le retour à Belgrade de M. d'Ugron. «De source confidentielle, ajoutait M. Clément-Simon, je crois savoir qu'il ne restera ici que quelques semaines au plus. Son rappel serait d'ores et déjà décidé».

assemblée depuis l'âge lointain où il était capitaine. Seulement il trouvera à Belgrade des gens pleins de finesse, capables de tenir le coup lorsqu'ils se sentent les plus forts, mais capables aussi, lorsqu'ils le jugent à propos, de se dérober prestement et de laisser à l'adversaire le ridicule avantage de donner un coup de poing dans le vide. Le baron Giesl ne s'usera-t-il pas bien vite à ce jeu énervant, ne perdra-t-il pas patience avec un partenaire plus habitué que lui à en avoir et tout attaché à épuiser la sienne? Il semble vraiment que l'on ne puisse espérer rien de bon, soit pour un pays, soit pour l'autre, de la nomination de ce militaire hors d'âge à un poste diplomatique aussi délicat.

Je n'aurais naturellement pas osé interroger le nouveau Ministre d'Italie, le baron Squitti di Palermiti e Guerna, sur ses sentiments à l'égard de son nouveau collègue autrichien. Les ayant vus ensemble à l'œuvre à Cettigné, j'avais pu juger combien leurs natures et leurs façons étaient différentes et je ne crois pas me tromper en disant que le diplomate italien ne doit être que médiocrement satisfait de collaborer avec un pareil allié. Il est vrai qu'un bon Italien se réjouit secrètement de toute bévue autrichienne. Le baron Squitti ne m'a pas caché d'ailleurs combien il faisait peu de cas de la politique autrichienne pendant ces dernières guerres. Il semble que sa conception, à lui, aurait été la suivante : l'Italie, en poussant la Serbie à l'action, aurait obtenu la facile conclusion de l'affaire tripolitaine, puis, l'Autriche, en menaçant d'envahir le sandjak, en l'envahissant au besoin, aurait empêché les États balkaniques de prendre leurs avantages et les choses seraient restées dans l'ordre. « En n'accomplissant pas, au moment voulu, une menace dont il avait été tant de fois question à l'avance (la menace d'envahir le Sandjak) l'Autriche, me dit le baron Squitti, a privé de toute valeur ses démonstrations ultérieures. » On n'est jamais trahi que par les siens, dit le proverbe : au moins peut-on dire, dans le cas présent, que l'on peut être jugé par ses alliés aussi sévèrement que par ses ennemis. Le baron Squitti ajoute que la politique autrichienne, telle qu'il la voit se dessiner lui semble impossible à soutenir et il regrette qu'il lui soit échu le rôle difficile de la seconder. Bien que j'aie beaucoup fréquenté à Cettigné la légation d'Italie et que le baron Squitti m'ait toujours traité avec beaucoup de confiance, d'aussi franches déclarations m'ont quelque peu surpris.

479.

M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Madrid,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 188. *Madrid, 12 novembre 1913, 13 h. 35.*

(*Reçu :* 15 h. 40.)

A sa réception hier, le Ministre d'État m'a tout de suite parlé de l'affaire de Tanger. Il m'a dit que, connaissant l'existence de conversations entre Paris et Londres, il avait demandé à être mis au courant et, malgré son insistance, il n'avait pu y parvenir; il a rappelé qu'il s'agissait d'une négociation à trois et non à deux, qu'il eût été plus expéditif d'y comprendre l'Espagne qui aurait pu donner son avis au fur et à mesure des pourparlers. Tout en disant qu'il ne formulait qu'une «plainte amicale», il a marqué une certaine irritation d'avoir été laissé à l'écart.

Les instructions de la dépêche n° 580 [1] me prescrivant de me concerter pour la remise des documents avec l'Ambassadeur d'Angleterre, qui n'a encore rien reçu, j'ai répondu au marquis de Lema qu'une lettre particulière me permettait de l'assurer que je lui donnerais satisfaction sous peu de jours.

Sir A. Hardinge manifeste un vif ennui d'avoir pour ses débuts à entamer avec le Gouvernement royal une négociation qui soulève si visiblement sa susceptibilité.

480.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 219. Confidentiel. *Rome, 12 novembre 1913, 13 h. 25.*

(*Reçu :* 17 h. 40.)

Au dîner de la Consulta, j'ai causé hier soir avec l'Ambassadeur de Turquie qui, malgré les assurances réitérées du marquis de San Giuliano, montre un certain scepticisme au sujet de la fin de la domination italienne sur les îles de la mer Égée. Nabi Bey m'a dit qu'il serait d'avis que la France et l'Angleterre, toutes deux en termes amicaux avec la Turquie comme avec la Grèce,

[1] Livre n° 588, dépêche ci-dessus reproduite, à la date du 7 novembre, sous le n° 450.

pourraient servir de médiatrices dans le différend turco-grec. Au sujet des aspirations italiennes à Adalia, l'Ambassadeur de Turquie m'a confirmé que l'Angleterre avait fait des réserves sur la validité de la concession de chemin de fer et a ajouté que, si l'Ambassadeur d'Allemagne à Rome était d'avis que son Gouvernement n'avait pas d'objection à ce que ce chemin de fer fût concédé à l'Italie, il n'en serait pas de même de M. de Jagow. L'Ambassadeur de Turquie m'a aussi confirmé les tentatives faites par M. Stringher, directeur de la Banque d'Italie, pour participer pour 100 millions au prochain emprunt turc.

481.

M. de Greigueil, Chargé d'affaires de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 182. Confidentiel. *Bucarest, 12 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

Par mon télégramme n° 210 [1], j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de la longue conversation que j'ai eue avec le Roi avant-hier, pendant la dernière réception à laquelle j'ai assisté au château de Pelesh, à Sinaïa.

Comme je l'ai télégraphié à Votre Excellence, le Roi m'a d'abord chargé de vous adresser ses remerciements pour votre promesse d'examiner dans un esprit favorable sa suggestion au sujet du prince de Wied. Il attacherait la plus grande importance à voir le trône d'Albanie occupé par un prince qu'il croit entièrement soumis à son influence et dont la politique extérieure ne serait, somme toute, qu'un corollaire de celle de la Roumanie.

L'appui du Gouvernement albanais faciliterait au Gouvernement roumain la tâche de « directeur et de modérateur de la péninsule balkanique » que ce dernier prétend s'attribuer.

D'ailleurs, le futur État albanais ne pourrait que gagner à confier ses destinées à un prince dont le Roi a reconnu le jugement sûr, l'intelligence avertie, l'esprit indépendant. Or le Roi désire avant tout voir une Albanie forte pour servir de contrepoids dans les Balkans à l'élément slave. Il souhaite qu'elle soit à même de former un facteur important de l'équilibre balkanique et surtout qu'elle devienne, avec le temps, au fur et à mesure que se développeront ses besoins, de plus en plus intimement liée, moralement et économiquement, avec la Roumanie.

Comme je marquais quelque surprise à entendre le Roi découvrir ainsi son

[1] Du même jour, non reproduit comme faisant double emploi avec le présent rapport.

jeu : «La France n'a-t-elle pas tout intérêt, me demanda-t-il, à favoriser le développement de l'influence roumaine dans ce pays nouveau, plutôt que de le laisser se constituer en simple satellite de ses puissantes voisines du Nord et de l'Ouest?»

L'organisation du nouvel État ne présenterait pas, au dire de Sa Majesté, autant de difficultés qu'on ne le suppose généralement; il y a dans le pays même de nombreux éléments d'ordre et une élite intellectuelle dont la prudence éclairée du prince de Wied saura tirer parti.

Les classes intelligentes et cultivées fourniront sans doute plus d'hommes qu'on ne le croit en Europe capables d'occuper les principaux postes de la nouvelle administration. En dehors des représentants des classes dirigeantes, et ils sont nombreux, qui ont étudié dans l'Europe occidentale, il y a, à la connaissance du Roi, en particulier, un «très grand nombre» de Koutzo-Valaques qui, après avoir étudié dans les écoles roumaines locales, sont venus terminer leurs études à Bucarest. Le concours de ceux-ci sera très précieux pour la future organisation du pays. En outre la Roumanie est toute prête à fournir au nouveau Gouvernement albanais tous les fonctionnaires ou agents qui pourraient lui être nécessaires. Ces derniers, dont l'indépendance évidente épargnerait à l'Europe tout sujet d'inquiétude, seraient à même de rendre les plus grands services.

Les Albanais, dont le chauvinisme est légendaire, accepteraient bien plus volontiers des administrateurs roumains que des gendarmes occidentaux. L'idée d'établir en Albanie une gendarmerie empruntée aux Pays-Bas inquiète beaucoup le Roi, en raison des susceptibilités nationales albanaises qui seront certainement froissées de ce chef.

Les soldats hollandais, qui ne connaîtront ni la langue ni les mœurs des habitants du pays dans lequel ils seront brusquement implantés, pourront-ils y faire régner l'ordre et la tranquillité? C'est une question difficile à résoudre d'avance. Et quant à dire qu'ils seront pour l'autorité du prince un appui et pour sa personne un élément de sécurité, les Albanais, sur «la fidélité desquels on a toujours cru pouvoir compter, à telles enseignes que les Sultans choisissaient parmi eux leurs gardes les plus sûrs», ne l'admettront certainement pas. Ils feront rejaillir sur le prince les fautes qui ne manqueront pas d'être commises par des agents inexpérimentés, évoluant sur un terrain inconnu.

Il importe que le futur Roi jouisse d'un grand prestige personnel devant ses nouveaux sujets, qu'il ne paraisse pas le représentant des idées étrangères dans le pays, et qu'il ne semble pas vouloir appuyer son autorité séparément sur telle ou telle des grandes Puissances, mais sur l'Europe entière. C'est pourquoi le Roi Charles tient avant tout à ce que le prince de Wied n'accepte le trône qui lui est offert que s'il a l'assentiment formel de toutes les grandes

Puissances et que si toutes ensemble lui garantissent les frontières de son royaume.

L'action séparée de l'Autriche et de l'Italie à propos des frontières du Sud de l'Albanie a été formellement blâmée par le Roi.

A ce propos, il m'a avoué que, journellement, il recevait du Gouvernement hellénique, en faveur des Koutzo-Valaques, les propositions les plus allé-chantes pour l'amener à soutenir la Grèce dans ses revendications de territoire au Nord de la frontière albanaise fixée à Londres, mais il est resté et restera toujours sourd à ses prières. Au contraire, il lui fait donner, par M. Take Jonesco, de pressants conseils de modération. Ce dernier est même chargé de démontrer à Athènes le grand danger que ferait courir à l'hellénisme toute ambition démesurée de nature à provoquer de nouvelles complications aux Balkans.

De plus, il m'a affirmé qu'il avait reçu, ces derniers temps, émanant de Grèce, de Serbie et d'Albanie, de très nombreuses demandes le suppliant d'user de toute son influence pour hâter autant que possible les décisions de l'Europe en ce qui concerne le choix du Souverain destiné à l'Albanie, et plus particulièrement, réclamant la désignation immédiate du prince de Wied. L'arrivée d'un roi serait, paraît-il, le signal de la fin des troubles qui ensanglantent ce malheureux pays et des incursions qui désolent ses voisins.

Enfin, le Roi ne m'a pas dissimulé ses vives inquiétudes au sujet des conséquences que pourraient avoir les intentions belliqueuses de la Turquie. Mise en appétit par ses récents et faciles succès, elle vise à de nouvelles reprises de territoires et n'hésitera pas, dans un avenir plus ou moins éloigné, à troubler encore l'ordre établi avec tant de peine dans la péninsule.

Il a reçu de Constantinople des nouvelles très alarmantes et il déclare qu'on peut s'attendre à tout de la part d'un Gouvernement décidé d'avance à se lancer, à la première occasion, même dans les pires aventures, pour ménager fsa popularité et prolonger de quelque temps sa précaire existence. Il espère qu'un changement de Gouvernement, qu'il appelle de tous ses vœux, pourra faire venir bientôt aux affaires des hommes plus sages, ou tout au moins ayant plus d'expérience, que ceux qui détiennent actuellement le pouvoir en Turquie.

A ce propos, le Roi m'a déclaré qu'il estimait que Votre Excellence avait rendu un véritable service à la cause de la paix, en faisant entendre à la Sublime Porte un langage énergique et en menaçant Rifaat Pacha de suspendre l'autorisation de l'emprunt turc tant que des garanties sérieuses pour le maintien de la paix n'auraient pas été données. Sans doute, il avait aussi prodigué, par l'entremise de M. Take Jonesco, à son passage en Turquie, les conseils de sagesse les plus pressants, mais il savait que sa voix ne serait pas écoutée comme le sera toujours celle de la France «capitaliste».

Il est fort regrettable, a ajouté le Roi, que l'Europe, en permettant aux

Turcs, malgré ses décisions antérieures, de reprendre la Thrace orientale et Andrinople, ait perdu «tout prestige et toute autorité» à Constantinople. Bien plus, à son avis, laisser Andrinople et la Thrace aux mains des Bulgares, ou même les aider à en redevenir maîtres, eût été de fort bonne politique pour assurer le maintien d'une paix durable.

En effet, d'une part, la perte d'Andrinople, si sensible à l'opinion publique ottomane, n'aurait pas permis l'actuelle réconciliation turco-bulgare si grosse de menaces pour l'avenir et, d'autre part, la «bulgarisation» de cette ville et de la Thrace orientale aurait exigé des efforts nombreux et aurait réclamé, pour être complète, de longues années. Pendant donc de *longues années,* elle aurait ainsi détourné vers les difficultés intérieures l'activité inquiète de la Bulgarie, empêchant cette «ambitieuse nation» de devenir menaçante pour ses voisins. Le Roi m'a rappelé qu'il avait fort approuvé les déclarations que M. Take Jonesco avait faites dans ce sens en juillet dernier et qui avaient, d'ailleurs, quelque peu soulevé contre lui l'opinion publique roumaine, «très peu éclairée sur ses propres intérêts».

Le Roi m'a exprimé un autre regret, celui de n'avoir pas vu attribuer Kavala aux Bulgares; ceux-ci ne renonceront définitivement à troubler la paix des Balkans que quand ils seront en possession de ce port «qui leur est nécessaire et qui doit leur revenir un jour ou l'autre». Il ne verrait, quant à lui, aucun inconvénient à laisser, le cas échéant, faire une revision du traité de Bucarest dans ce sens : ce serait «le meilleur moyen d'assurer une paix durable dans la Péninsule»*.

482.

M. Ribot, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 310 (Déchiffrement). Très confidentiel. Urgent.

Vienne, 13 novembre 1913.
(*Reçu :* Dir. pol., 17 novembre.)

J'ai recueilli, tant de la part d'informateurs officieux qu'auprès de mes collègues, les renseignements suivants relatifs à la visite du Roi Ferdinand à Vienne et trop détaillés pour être envoyés par la voie télégraphique à laquelle j'avais d'abord songé.

Une entrevue avec l'Empereur aurait été déjà sollicitée pendant le séjour à Ischl [par] une personnalité féminine qui a toute la confiance du vieux Souverain.

* Annotation du Ministre : *C'est exactement le contraire de ce que m'a dit M. Take Jonesco à son passage récent à Paris.*

Les négociations auraient été reprises à Vienne par la même voie et, une fois la répugnance et la résistance de l'Empereur François-Joseph vaincues, peut-être par la raison d'État, elles auraient été poursuivies par le prince Philippe de Cobourg.

L'Empereur a d'abord posé pour condition que la visite aurait, non le caractère d'une entrevue, mais d'une *audience,* pour laquelle le Roi se présenterait, seul et sans suite, en qualité de colonel autrichien.

Dans cette audience, l'Empereur aurait fait au Roi de très vifs reproches visant trois ordres de griefs :

1° La clause du traité serbo-bulgare relative à une coopération militaire contre l'Autriche;

2° L'envoi successif de télégrammes aux Souverains et chefs d'États pendant la deuxième guerre balkanique;

3° Enfin, les fautes politiques ayant entraîné l'abandon par le Roi Ferdinand de la direction des affaires du pays et la ruine d'efforts faits pendant vingt-cinq ans avec le concours de l'Autriche-Hongrie; d'où graves préjudices pour la situation de cette Puissance dans les Balkans.

Le Roi aurait présenté une longue défense avec nombreux documents à l'appui; sa justification aurait fait l'objet également d'entretiens prolongés avec le comte Berchtold, avant et après l'audience impériale. On colporte complaisamment à ce sujet un propos tenu ensuite par le Roi à ses familiers : « Maintenant j'ai retrouvé ma tranquillité d'âme. »

Les informateurs officieux en relations suivies avec les diplomates affirment avec une assurance qui peut sembler un peu suspecte que, malgré l'insistance du Roi à demander, après le pardon, l'appui de l'Autriche, aucun engagement n'aurait été pris ni aucune promesse donnée même à échéance lointaine.

On se serait borné à conseiller au Souverain bulgare une politique de recueillement, de reconstitution politique et surtout financière permettant de préparer les réparations de l'avenir. Les diplomates balkaniques ajoutent que c'est surtout la réorganisation financière de la Bulgarie, liée aux chances de réalisation d'un grand emprunt, qui déterminerait la réserve actuelle de la politique austro-hongroise.

Divers renseignements concordants ajoutent d'autre part que l'Archiduc héritier, dont la haine pour le Roi des Bulgares serait bien connue, a refusé nettement de le recevoir et a fait démentir lui-même en termes très brefs l'information déjà publiée annonçant leur prochaine entrevue.

Une agence d'information, qui puise comme on sait ses inspirations dans l'entourage de l'Archiduc François-Ferdinand, a exprimé, avec une violence qui a été très remarquée, l'espoir que la diplomatie autrichienne ne se laisserait plus prendre aux fourberies du Roi et attendrait pour négocier avec Sofia le moment prochain où il aura dû céder la couronne à son fils.

Le bruit avait couru tout d'abord que le Roi allait repartir pour Sofia aussitôt après l'audience. Les Ministres serbe et grec se montraient préoccupés de ce projet qu'ils rattachaient, ainsi que le retour de M. Ghenadieff et de M. Tontcheff, à des préparatifs austro-bulgares, en corrélation avec la tension gréco-turque. Ils se montrent plus rassurés maintenant.

M. Yovanovitch est très frappé de l'analogie que présente la situation actuelle de la Bulgarie, vis-à-vis de l'Autriche, avec celle qui a déterminé la politique de cette Puissance à l'égard de la Serbie après le «sauvetage» de 1885. Il incline à penser que le Cabinet de Vienne, sans nourrir actuellement de desseins belliqueux, cherche à profiter du désarroi bulgare pour établir une sorte de contrôle durable sur la politique de Sofia. Mais les difficultés financières et l'instabilité de la situation intérieure lui commandent d'agir avec beaucoup de prudence. J'incline à partager cette opinion et à croire que l'on négocie actuellement dans ce sens en procédant avec le Roi à un examen approfondi de toutes les questions que cette politique met en jeu. D'autre part il est exact, comme l'affirment les officieux, que le Cabinet de Vienne n'offre et ne promet même rien, dans le moment actuel. Il me paraît vraisemblable qu'il doit prendre la précaution de poser les bases d'une action diplomatique et militaire en prévision d'un nouveau conflit balkanique, en même temps qu'il cherche à instaurer une entente politique, destinée à fonctionner pendant la période de paix, et à préparer les revanches de l'avenir et le futur remaniement territorial.

483.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 1001. *Paris, 15 novembre 1913, 11 h. 37.*

M. Kokovtzoff m'ayant demandé spontanément si je voyais des inconvénients à la visite qu'il doit faire à l'Empereur Guillaume, j'ai répondu que je n'en voyais d'aucune sorte.

«Nous n'avons jamais été choqués, ai-je ajouté, des bons rapports entre la Russie et l'Allemagne; nous souhaitons nous-mêmes que l'entente se fasse entre les Gouvernements de Paris et de Berlin partout où elle peut s'établir, dans l'intérêt de la paix européenne. C'est ainsi qu'en ce moment nous poursuivons des pourparlers en vue de mettre un terme aux difficultés et aux concurrences entre l'Allemagne et la France en Asie Mineure. Nous avons le vif désir de voir ces négociations aboutir. Vous pouvez le dire à M. de Bethmann Hollweg et à l'Empereur, si vous en trouvez l'occasion.»

M. Barthou, qui assistait à cet entretien, a confirmé mes déclarations et a dit à M. Kokovtzoff qu'il était pleinement autorisé à les reproduire au nom du Gouvernement de la République, qui en a délibéré sous la présidence de M. Poincaré. Le Président du Conseil de Russie a répondu qu'il était très satisfait de ces assurances et qu'il ne manquerait pas d'en faire état dans ses conversations.

484.

Note pour l'ambassade de Russie.

Paris, 15 novembre 1913.

L'Ambassadeur de Sa Majesté Impériale a bien voulu le 11 novembre [1], faire connaître à M. Pichon que, d'après les informations de son Gouvernement des négociations auraient été commencées entre les représentants des cinq groupes à Pékin et le Gouvernement chinois pour la conclusion d'un emprunt de 25 millions de livres sterling, garanti sur les revenus des provinces de Mandchourie. En conséquence, les deux Gouvernements russe et japonais ont cru devoir rappeler au Gouvernement chinois qu'ils possèdent en Mandchourie des intérêts spéciaux et le mettre en garde contre la concession, sans leur assentiment, à des banquiers étrangers, comme garantie d'emprunts nouveaux, des revenus perçus en Mandchourie.

M. Pichon croit savoir que la négociation visée par M. Isvolsky n'est pas de nature à inquiéter le Gouvernement russe et ne peut en aucune hypothèse remettre en jeu une garantie quelconque portant sur la Mandchourie.

Le Gouvernement chinois ayant demandé aux représentants des trois groupes, anglais, français et allemand, de reprendre l'emprunt ajourné de six millions de livres pour la réforme monétaire, les banquiers ont fait connaître qu'un pareil emprunt, qui paraissait d'ailleurs, à défaut de garanties positives, devoir se confondre avec l'emprunt de réorganisation, ne pouvait être gagé utilement que sur une élévation éventuelle des droits de douane de la Chine, mesure nécessitant des négociations internationales longues et compliquées, destinées à se prolonger vraisemblablement pendant plusieurs années.

Les trois groupes, qui sont d'accord pour supprimer du contrat monétaire tout ce qui se réfère à la Mandchourie, se sont empressés, bien que les termes du *sextuple agreement* ne leur en fissent pas une obligation, d'inviter les représentants des groupes russe et japonais à Pékin à suivre cette négociation d'accord avec eux et au même titre qu'eux-mêmes.

Le Gouvernement impérial possède ainsi les moyens de suivre la négocia-

[1] Voir la note ci-dessus reproduite sous le numéro 474.

tion dont il s'agit et de s'assurer que ses intérêts légitimes ne sont nullement menacés. Cette garantie résulte déjà explicitement, de la part de la France, de la lettre de M. de Selves à M. Isvolsky en date du 4 janvier 1912 [1]; elle est complétée par les déclarations ultérieures du Gouvernement français, notamment à l'ambassade impériale, le 8 juillet dernier, quant à l'emprunt de la réforme monétaire, et au Ministre des Affaires étrangères de Russie par les soins de M. Delcassé au début du présent mois, quant aux emprunts industriels de nature à porter atteinte aux intérêts spéciaux russes en Mandchourie, en Mongolie et dans le Turkestan chinois.

485.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 855. Secret. *Paris, 16 novembre 1913.*

Me référant à mon télégramme n° 1040 [2], j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le compte rendu de la conférence qui a été tenue, au ministère des Affaires étrangères, le 10 de ce mois, entre le Président du Conseil et l'Ambassadeur de Russie, d'une part, mon collègue des Finances et moi-même, d'autre part, avec l'assistance de M. le Directeur des Affaires politiques et de M. le directeur du mouvement général des fonds, à l'effet de délibérer sur le programme de chemins de fer que le Gouvernement impérial se propose de construire en Russie, à l'aide des capitaux français.

Ce compte rendu n'est que provisoire. M. Kokovtzoff n'a pas eu, en effet, le loisir de l'examiner avant son départ de Paris : il s'est réservé de me faire connaître très prochainement ses observations.

Annexe*.

Secret. *Paris, 10 novembre 1913.*

Le 10 novembre 1913, M. Kokovtzoff, président du Conseil et Ministre des Finances de Russie, M. Isvolsky, Ambassadeur de Russie, M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères de la République française et M. Dumont, Ministre des Finances de la République française, assistés de M. Paléologue, Directeur des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, et de M. Luquet,

[1] Voir tome Ier, 3e série, n° 433.

[2] M. Pichon disait par ce télégramme (du 10 novembre) que les déclarations de M. Kokovtzoff relatives aux voies stratégiques donnaient à la France toute garantie et annonçait l'envoi des renseignements contenus dans la présente dépêche.

* Annotation du Département : *Projet de compte rendu, soumis, le 14 novembre 1913, à M. Kokovtzoff, qui fera connaître son sentiment aussitôt après en avoir conféré avec l'Empereur*

Communiqué à M. le Président de la République le 12 janvier 1914.

directeur du Mouvement général des fonds au ministère des Finances, ont délibéré au ministère des Affaires étrangères sur le programme de chemins de fer que le Gouvernement impérial se propose de construire en Russie, avec le concours de capitaux français.

M. Pichon rappelle l'état de la question tel qu'il se trouve résumé dans les deux notes remises par le Gouvernement impérial à l'ambassade de la République à Pétersbourg, le 10 octobre dernier. Il insiste, en outre, sur les conclusions formulées par les chefs d'État-major français et russe, en leurs conférences du mois d'août dernier, conclusions tendant à la prompte exécution de diverses lignes d'un intérêt stratégique, et il demande à M. Kokovtzoff si le Gouvernement impérial accepte de lier l'exécution desdites lignes à celle des lignes d'un intérêt économique.

M. Kokovtzoff expose qu'il ne partage pas la conception des chefs d'État-major français et russe sur la différence des lignes stratégiques et des lignes économiques; elles font toutes partie intégrante du réseau dont il importe de doter la Russie le plus tôt possible. Il reconnaît toutefois que des considérations exclusivement militaires peuvent commander la construction de telle ou telle ligne secondaire dont le trafic commercial sera presque nul, mais alors c'est l'État russe lui-même qui, en raison de l'intérêt national, devra assumer la charge de la construction. Le Trésor de l'Empire dispose à cet effet de ressources suffisantes : la somme des excédents budgétaires, qui ressortira au 31 décembre 1913, est d'environ 500 millions de roubles. D'ailleurs, en fait, comment pourrait-on appliquer le système des emprunts garantis par l'État à la construction de lignes non rémunératrices? Ce système suppose la constitution de sociétés pourvues d'un capital actions. Où trouverait-on ce capital? Quels sont les capitalistes qui apporteraient leur argent dans la certitude qu'il ne pourrait jamais être rémunéré? Les principes et les faits sont donc d'accord pour soustraire au régime financier « des obligations garanties » la construction de chemins de fer exclusivement stratégiques. Cette construction doit être imputée sur les disponibilités budgétaires dont il vient d'être question. Mais, cela dit, M. Kokovtzoff se déclara autorisé par Sa Majesté l'Empereur à affirmer au Gouvernement de la République que toutes les voies ferrées, dont les chefs d'État-major français et russe ont reconnu la nécessité et qu'ils ont énumérées au procès-verbal de leurs conférences du mois d'août dernier, seront construites dans le plus bref délai possible, sous la seule réserve que Sa Majesté l'Empereur daigne ratifier ledit procès-verbal.

M. Pichon fait savoir que, d'après un télégramme de l'Ambassadeur de la République à Pétersbourg, en date du 5 novembre, Sa Majesté l'Empereur a bien voulu ratifier le procès-verbal des chefs d'État-major français et russe, procès-verbal que le Gouvernement de la République avait déjà ratifié, pour son compte, le 9 septembre dernier. Il rappelle enfin que l'État-major français attache le plus grand prix à ce que les travaux de chemins de fer stratégiques soient terminés dans un délai de quatre ans.

Répondant aux interrogations de M. Dumont, M. Kokovtzoff expose, au point de vue technique, la combinaison qu'il voudrait adopter pour assurer aux travaux projetés les ressources nécessaires. Cette combinaison consiste à grouper en tranches annuelles et globales toutes les obligations émises par les différentes compagnies

concessionnaires. Un seul type d'obligations 4 1/2 — mêmes échéances, même délai d'amortissement — de telle sorte qu'elles deviendront, au regard du porteur, absolument interchangeables. M. Kokovtzoff fait remarquer que 6.000 kilomètres viennent d'être concédés, que 5.000 pourront l'être d'ici quelques mois. C'est, au total, 11.000 kilomètres à construire dans les trois ou quatre années à venir. Le kilomètre coûte, dans les conditions actuelles de construction, environ 80.000 roubles. C'est environ 2 milliards 500.000 francs que la Russie devra ainsi se procurer en quatre ou cinq ans — soit 5 à 600 millions de francs par an. Pour l'émission de ces tranches annuelles, M. Kokovtzoff ne saurait acquiescer à l'offre qui lui a été faite par l'ancien syndic des Agents de change, M. de Verneuil, et qui tendrait à charger directement de l'opération la chambre syndicale. Un tel procédé serait par trop aventureux. Le crédit russe ne peut s'exposer à un demi-succès. Il faut donc continuer à s'adresser aux grandes banques. Ce n'est pas dire que les établissements de moindre importance doivent être écartés; tout groupement sérieux qui sera prêt à faire le capital des diverses sociétés et à prendre les actions acquerra de ce chef le droit de participer aux émissions d'obligations.

M. Dumont exprime le souhait que ces diverses opérations fassent, successivement, l'objet d'un échange de vues entre les deux Gouvernements, avant toute communication aux banques intéressées. Celles-ci ne devront être appelées à formuler leurs offres qu'après que les deux Gouvernements se seront concertés sur le montant de l'emprunt, sur l'époque de l'émission et sur les principales modalités de réalisation.

M. Kokovtzoff opine dans le même sens. Il examine ensuite les conditions du premier emprunt à conclure. Son vif désir serait que l'opération s'accomplît au mois de janvier 1914, aussitôt après l'emprunt que le Gouvernement français projette de faire, avant tout emprunt des États balkaniques et de la Turquie.

M. Pichon et M. Dumont promettent de s'employer à satisfaire ce désir.

La question des chemins de fer se trouvant ainsi réglée, M. Pichon croit devoir résumer, pour plus de précision, l'accord intervenu entre le Gouvernement de la République et le Gouvernement impérial :

1° Le Gouvernement impérial pourra emprunter, chaque année, pendant cinq années consécutives, sur le marché de Paris, une somme maxima de 500 millions de francs, sous la forme d'emprunt d'État ou de titres garantis par l'État, en vue de réaliser son programme de chemins de fer;

2° Les travaux de chemins de fer dont les chefs d'État-major français et russe ont reconnu la nécessité, au cours de leurs conférences du mois d'août 1913, seront entrepris le plus tôt possible, de manière à être terminés dans un délai de quatre ans; la dépense sera imputée, au gré du Gouvernement impérial, soit sur les ressources des emprunts ci-dessus visés, soit sur les disponibilités du budget de l'Empire[1];

[1] Le 17 décembre, M. Delcassé, alors à Paris, fut avisé, par télégramme adressé au Département, sous le numéro 759, que MM. Kokovtzoff et Sazonoff étaient «tombés d'accord pour approuver le paragraphe 2 du procès-verbal de la réunion de Paris».

L'Ambassadeur répondit le 20, par un télégramme n° 1150, en priant le Chargé d'affaires d'informer officiellement le Président du Conseil de l'approbation de ce paragraphe.

3° Le Gouvernement impérial fera connaître chaque année, au Gouvernement de la République, le montant des obligations à émettre et demandera successivement l'inscription de chaque série à la cote du marché de Paris;

4° Les émissions se feront par larges séries d'obligations du même type, jouissant des mêmes droits et garanties, et susceptibles d'être cotées sous une même rubrique;

5° La première émission sera réalisée, autant que possible, au mois de janvier 1914.

Avant de terminer la présente délibération, M. Kokovtzoff demande à exprimer quelques vues personnelles et de principe sur le système des obligations garanties. Le régime de l'abonnement lui paraît présenter les plus sérieux inconvénients. La charge qui ressort à 0,48 p. 100 équivaut à une perte d'environ 10 p. 100 sur le capital. Il y a là pour le crédit russe un renchérissement qui n'est pas sans inquiéter M. Kokovtzoff au moment où la marge du produit qu'on peut attendre de l'exploitation des chemins de fer se rétrécit tous les jours. On peut aboutir un jour à une véritable impossibilité d'emprunter sous la forme de l'obligation garantie. Et pourtant, quelles que soient les critiques qui lui sont adressées en Russie, il n'admettra jamais que les dépenses de chemins de fer puissent donner lieu à des émissions successives de fonds d'État et à une augmentation de la dette consolidée. Il se résignerait plutôt à s'adresser aux marchés allemand et anglais qui, avec un même prix d'émission, fourniraient aux chemins de fer russes un rendement plus avantageux que leurs emprunts. Mais ces deux marchés ne disposent ni l'un ni l'autre des ressources nécessaires; ce que peut fournir l'Allemagne ne dépasse pas 40 ou 50 millions; l'Angleterre semble se désintéresser des placements de cette nature; quant à l'épargne russe, elle est trop nouvellement formée pour suffire à de telles entreprises. M. Kokovtzoff insiste donc pour que le Gouvernement français recherche un régime provisoire qui allège les charges fiscales qui grèvent les emprunts et qui sont susceptibles, si une solution n'est pas trouvée, d'entraver à brève échéance la construction des chemins de fer en Russie, au préjudice des deux pays dont les intérêts sont solidaires, tant au point de vue économique qu'au point de vue militaire. M. Kokovtzoff estime que le Gouvernement français a la faculté d'adoucir la rigueur du système actuel.

M. Dumont répond qu'il ne manquera pas de retenir les observations que suggère à M. Kokovtzoff le régime fiscal de l'abonnement. Il ne croit pas possible de trouver, même provisoirement, un système de transaction qui n'enfreindrait pas les prescriptions de la loi; mais il se réserve, au moment où sera discutée au Sénat une nouvelle législation des valeurs mobilières, de chercher s'il ne serait pas possible d'assurer un régime particulier aux titres qui, sans être émis par un État, ont la garantie de cet État et se rapprochent par là-même bien plus des fonds d'État que des titres d'entreprises privées.

M. Luquet, s'autorisant de l'échange de vues auquel a donné lieu la question de l'abonnement, se permet de signaler à M. Kokovtzoff les conséquences que risquerait d'avoir sur le crédit russe l'éventualité où les porteurs d'obligations russes, qui jusqu'ici touchent leur coupon intégral, verraient ce coupon amputé de la somme correspondante à l'augmentation des taxes françaises, augmentation que les

contrats récents laissent à la charge desdits porteurs. Ceux-ci ne s'en doutent pas, car ils vivent sur la foi des anciennes conventions. Que penseront-ils le jour où l'on effectuerait une retenue sur leur coupon?

486.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 794. *Péra, 16 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

Bien que la Serbie et le Monténégro n'aient pas encore conclu leur paix particulière avec la Turquie, la guerre d'Orient peut être considérée comme close par le traité d'Athènes [1]. Ce traité aura coûté quatre mois de négociations qui furent laborieuses : commencées dans les premiers jours de juillet au moment où les querelles entre les alliés de la veille remettaient en question la paix des Balkans qui venait à peine d'être rétablie, les pourparlers engagés à Athènes par l'intermédiaire de Ghalib Kémali Bey avaient pour objet principal la revision du traité de Londres en ce qui concerne Andrinople; le Gouvernement ottoman était tenu par son origine même à suivre cette politique, car rentrer en possession de cette place était pour lui, et plus encore pour le comité « Union et Progrès » dont il émane, une question vitale devant laquelle devait s'effacer à ses yeux toute autre considération. La Turquie hésitait cependant à se lancer dans cette entreprise; elle craignait de soulever contre elle l'Europe avec les États balkaniques; la Russie d'ailleurs se faisait menaçante et les Puissances mettaient l'interdit sur la marche des armées turques au delà de la ligne Enos-Midia. La Porte, ayant constaté la différence du ton des Puissances dans leurs représentations à la Turquie et aux États balkaniques fut amenée à penser qu'elle sortirait de son isolement en même temps qu'elle bénéficierait de la tolérance résignée de l'Europe à l'égard de ces derniers, si son action était liée à la leur; c'est pourquoi elle fit à la Grèce en juillet des ouvertures tendant à conclure avec elle non point seulement la paix qui existait virtuellement déjà entre elles à cette époque mais bel et bien une alliance offensive et défensive contre la Bulgarie, signée en bonne et due forme. Partant de là, la Porte ne devait pas se montrer difficile sur les conditions de paix et, de fait, elle se montra disposée à accepter toutes celles qui lui étaient

[1] Signé le 14 novembre. Voir à la date du 11 le télégramme d'Athènes reproduit sous le numéro 476.

soumises jusques et y compris la reconnaissance d'une sorte de patronat de la Grèce sur l'église orthodoxe en Turquie et le patriarcat œcuménique.

Au lieu de saisir la balle au bond, M. Coromilas se perdit en arguties sur des points de détail. Pendant qu'il gâchait ainsi un temps précieux les événements marchaient : les Bulgares ayant attaqué à l'improviste les Serbes et les Grecs, les Turcs se décidaient à sortir des lignes de Tchataldja en même temps que les Roumains traversaient le Danube; ils s'avançaient sous divers prétextes et dix jours après ils rentraient à Andrinople, sans que les menaces de la Russie et les manifestations diplomatiques des Puissances fussent suivies d'effet. En vain la Bulgarie écrasée faisait-elle appel à l'Europe; celle-ci ne bougeait pas, si bien qu'après un mois de vaines démarches le Roi Ferdinand, se sentant abandonné de tous, se décidait à entrer en négociations directes avec la Turquie.

Au fur et à mesure que le désarroi de l'Europe s'accusait avec son impuissance à imposer sa volonté, le Gouvernement ottoman se rassurait et devenait moins ardent à poursuivre l'alliance grecque. A l'arrivée du général Savoff à Constantinople, le 4 septembre, les pourparlers d'Athènes se ralentirent, puis, comme les négociations bulgares prenaient tournure, ils furent complètement suspendus, sans que cependant la Porte se soit jamais laissée aller à substituer un projet d'alliance bulgare à celui d'alliance grecque qui n'avait pas abouti. Toujours est-il que, malgré les objurgations de M. Panas qui s'était rendu compte de l'erreur commise par son prédécesseur en lanternant, les conversations d'Athènes ne reprirent qu'après la signature du traité de Constantinople, c'est-à-dire en octobre. Bien entendu, il ne fut plus alors question d'alliance offensive et défensive ni des conditions qui en étaient le prix et c'est pourquoi le Gouvernement grec, ne pouvant se consoler de l'occasion manquée, n'a cessé depuis lors de se plaindre à l'Europe, sans lui fournir d'ailleurs à ce sujet aucune explication, que le Gouvernement ottoman était revenu sur les accords précédemment intervenus et formulait des exigences nouvelles.

Les pourparlers menaçaient de s'éterniser en stériles récriminations de part et d'autre quand M. Take Jonesco a passé par Constantinople, se rendant à Athènes. Comme il avait fait manifester à Talaat Bey son désir de l'entretenir au passage, celui-ci n'hésita pas à venir le voir à bord et lui remit un mémoire où étaient exposées les divergences qui subsistaient entre les deux Gouvernements avec les concessions, dont quelques unes sur mon conseil, que le Gouvernement ottoman était disposé à faire encore en vue d'arriver à une entente. M. Take Jonesco accueillit de la meilleure grâce du monde la communication de Talaat Bey et il lui promit ses bons offices auprès du Gouvernement grec, et, en effet, arrivé à Athènes, se substituant aux plénipotentiaires ottomans dénués de toute autorité, il réussit très vite à arbitrer le différend, moins il est vrai par des concessions mutuelles sur les points où la Porte n'avait pas cédé

par avance que par des artifices de rédaction laissant sans solution réelle les points contestés : la question de l'amnistie, celle du respect des propriétés musulmanes, celle des wakoufs dont les bénéficiaires sont hors de Grèce, celle des personnes morales, celle même des chemins de fer, lesquelles font l'objet de stipulations qui m'ont été communiquées, et sans doute d'autres encore dont je n'ai pas eu à m'occuper, sont traitées en termes assez généraux pour que chacune des deux parties puisse prétendre qu'elle a gain de cause et agir par la suite à sa guise. C'est la Grèce qui profitera le plus de cette ambiguïté puisqu'à l'exception de l'amnistie, que la Turquie interprétera à sa façon, le règlement des autres questions dépendra uniquement d'elle; le Gouvernement hellénique aura notamment toute facilité pour régler le régime agraire de la Macédoine comme il a fait celui de la Thessalie, en dépit des stipulations du traité du 24 mai 1881, de manière à déposséder les grands propriétaires musulmans.

La paix n'en est pas moins conclue et c'est tort heureux. Il est trop tôt encore pour discerner toutes les conséquences de la dernière crise balkanique; il en est une cependant qui frappe tout d'abord, à savoir le discrédit dans lequel le concert européen est tombé à Constantinople. Ce n'est pas d'hier sans doute que le prestige de l'Europe, en tant qu'entité diplomatique, est en décadence en Turquie. La politique de l'Allemagne depuis une vingtaine d'années, si bien servie à ce point de vue par le baron Marschall, lui avait déjà porté un coup funeste : en s'interposant toujours entre les Puissances et la Turquie pour abriter celle-ci contre les exigences collectives de celles-là et en paralysant ainsi l'action de l'Europe jusque dans les moments où la conscience même de l'humanité réclamait une intervention énergique à Constantinople, l'Allemagne a mis en lumière la fragilité et l'impuissance du concert européen; elle a démontré aux plus aveugles qu'une attitude purement passive de sa part suffisait à le disloquer et à le mettre en déroute, démonstration qui avait pour objet et qui a eu pour effet de lui valoir une situation de faveur à Constantinople qui s'est traduite surtout en d'importantes concessions industrielles et en commandes lucratives. Mais un coup plus sensible encore vient d'être porté au prestige de l'Europe, Allemagne comprise, par le bouleversement de la carte des Balkans en dehors de son contrôle. La France a bien tenté de faire appel à la conscience que l'Europe aurait dû avoir de ses intérêts communs dans le Levant au moment où la guerre balkanique allait éclater, mais son appel n'a pas trouvé d'écho : les autres Puissances n'ont voulu avoir d'yeux que pour leurs intérêts spéciaux et elles n'ont cherché dans la crise que l'occasion de profits particuliers, se satisfaisant, quand elles n'en pouvaient tirer d'événements qui leur portent atteinte à toutes, des pertes éprouvées par leurs rivaux. Toujours est-il qu'au cours de cette crise le concert européen ne s'est, en Turquie, manifesté

sérieusement en aucun cas et que les manifestations auxquelles il s'est essayé en quelques circonstances, faites sans conviction, ont tourné à sa confusion, telles que la déclaration solennelle à la Porte du 7 août dernier que l'Europe ne permettra pas à la Turquie de dépasser la ligne Cnos-Midia. Dans le fait, seules les actions isolées se sont montrées efficaces et ce sont par suite les seules qui impressionnent encore le Gouvernement ottoman.

Notre politique en Turquie aura donc à l'avenir à se conformer à cet état de choses et à cet état d'esprit, c'est-à-dire qu'il ne faudra pas nous attarder, nous non plus, à la recherche d'ententes trop étendues pour une action commune dans lesquelles nous serions seuls à apporter de la bonne foi et que nous ferons bien de nous cantonner, nous aussi, dans la défense de nos intérêts propres dans l'Empire ottoman. Nous disposons d'ailleurs pour cette défense de certaines armes particulières dont les plus puissantes sont d'ordre financier; on nous demande parfois d'en faire usage au profit de la communauté européenne; nous n'avons pas, semble-t-il, à faire à cette cause, si noble soit-elle, plus de sacrifices que les autres Puissances, et, puisque l'égoïsme le plus étroit a prévalu en Europe au milieu des conjonctures les plus tragiques de l'année qui vient de s'écouler, on ne saurait trouver mauvais que nous réservions nos moyens d'action particuliers pour la défense des intérêts français de tous ordres en Turquie.

487.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 682. *Saint-Pétersbourg, 17 novembre 1913, 19 h. 25.*

(*Reçu* : 21 h. 10.)

Le Ministre de Serbie est venu cet après-midi demander à M. Sazonoff de reconnaître dès maintenant le statut donné aux provinces annexées. Les négociations pour la conclusion du traité de paix avec la Turquie en seraient singulièrement facilitées. M. Sazonoff a répondu qu'il serait heureux de venir en aide à la Serbie, mais qu'il ne peut s'engager avant d'avoir consulté d'abord la France, puis l'Angleterre.

488.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 683, 684. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 17 novembre 1913, 20 h. 50, 20 h. 51.

(*Reçu :* 23 h. 50 et le 18, à 0 h. 40.)

Le [caractère] de la nouvelle mission militaire allemande, dont le chef doit avoir le commandement du corps d'armée de Constantinople, préoccupe M. Sazonoff qui n'a pas dissimulé tout à l'heure son mécontentement au Chargé d'affaires d'Allemagne. « Ainsi, a-t-il dit à M. de Lucius, les Ambassadeurs des grandes Puissances négocieraient désormais, délibéreraient, feraient leurs démarches sous la protection armée d'un général aux ordres de l'une d'elles? » — « Mais nous sommes si loin! a fait observer M. de Lucius. Je me demande comment cela peut vous inquiéter! »

« Ce qui me surprend, a repris M. Sazonoff, c'est l'étonnement que vous faites paraître. Jamais on n'a vu pareil spectacle et il est incompréhensible qu'on le puisse [voir]. »

Le Ministre des Affaires étrangères demande à M. Kokovtzoff de profiter de son séjour à Berlin pour appeler l'attention du Gouvernement allemand sur cette situation qu'il juge exorbitante.

Le Gouvernement actuel du Tsar et, j'en suis convaincu, le Tsar lui-même ne visent nullement Constantinople, mais ils ne la veulent aux mains d'aucun autre que les Turcs et leur susceptibilité à son endroit demeure extrême. D'autre part ils se méfient de la mégalomanie brouillonne des Jeunes-Turcs [1].

[1] Ces deux télégrammes ont été transmis le 18 novembre, à 19 h. 25, à Londres 1195-1196, Rome 1006-1007, Berlin 1006-1007, Vienne 895-896, Constantinople 1049-1050.

489.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 1005. *Paris, 18 novembre 1913, 12 h.*

Veuillez me renseigner par le télégraphe sur les incidents de Saverne et notamment sur les paroles injurieuses qui auraient été proférées contre le drapeau français [1].

490.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 537. *Péra, 18 novembre 1913, 17 h. 20.*

(*Reçu* : 17 h. 50.)

J'apprends par les agences que Votre Excellence a envoyé à Berlin MM. Sergent et Ponsot pour conclure l'arrangement préparé par la Banque ottomane et la Deutsche Bank sur les questions de chemins de fer en Turquie. Cette nouvelle m'est confirmée de source allemande en même temps qu'il me revient que Votre Excellence, ce dont je ne saurais trop me féliciter, demande la modification de cet arrangement préparatoire notamment en ce qui concerne l'arrêt de la ligne française à Maden au lieu de Diarbékir et l'accès de la ligne allemande à Sivas. J'apprends de même source qu'à Berlin on est disposé à renoncer à pousser jusqu'à Sivas le rail allemand, mais qu'on résistera à nos prétentions de pousser le rail français jusqu'à Diarbékir. Je crois devoir transmettre cette indication à Votre Excellence en émettant l'espoir que nos négociateurs tiendront bon sur les deux points [2].

[1] Au cours du mois d'octobre 1913, le lieutenant von Forstner, du 99e régiment d'infanterie, en garnison à Saverne, avait outragé les soldats alsaciens, les traitant de «wackes». L'affaire, ébruitée et rendue publique par l'*Elsässer* de Strasbourg et le *Zaberner Angeizer*, avait soulevé contre les officiers la population de Saverne, provoquant de nombreux incidents que vinrent aggraver de nouvelles insultes proférées par le lieutenant von Forstner contre les Alsaciens, traités de déserteurs, et contre le drapeau français.

[2] Les renseignements donnés par M. Bompard dans ce télégramme ont été transmis à Berlin le 19 novembre, à 20 heures, par un télégramme portant le numéro 1009.

491.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 357. *Sofia, 18 novembre 1913, 14 h.*
(*Reçu :* 17 h. 5.)

M. Ghenadieff part aujourd'hui pour l'Autriche. Il vient de m'envoyer le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères pour me faire savoir qu'il allait voir le Roi Ferdinand à Ebenthal en vue de l'entretenir des affaires intérieures du royaume. Son absence ne serait que de trois ou quatre jours. Sur ma demande, le Secrétaire général m'a assuré que M. Ghenadieff ne verrait pas le comte Berchtold (1). Dans une interview parue dans le *Mir* il y a quelques jours, le général Savoff déclare qu'en ordonnant l'attaque du 29 juin, il n'a fait qu'obéir aux ordres du Roi et qu'il possède un ordre écrit (2). Ces révélations ont produit une assez vive émotion. Je viens d'être informé que les télégrammes des correspondants étrangers qui les relataient ont été arrêtés. Personne ne doute que le voyage précipité de M. Ghenadieff ne se rapporte à cette affaire.

D'autre part, un journal officieux annonce ce matin la signature d'une convention militaire entre l'Autriche et la Bulgarie. Il m'est aussi difficile de contrôler ce bruit que de douter que des pourparlers importants ne soient engagés entre le Gouvernement austro-hongrois et le Roi Ferdinand soit pour la signature d'une convention, soit en vue de l'éventualité d'une crise dynastique.

492.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 481. *Berlin, 18 novembre 1913, 19 h. 5.*
(*Reçu :* 20 h. 45.)

L'agence Wolff publie le télégramme suivant officieux daté de Strasbourg : « La nouvelle donnée par les journaux de Strasbourg, d'après laquelle le

(1) Un télégramme du baron de Mittag reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, volume VII, pièce n° 9024, montre que M. Ghenadieff a eu à Vienne un entretien avec le comte Berchtold et paraît s'être entendu avec lui.

(2) Cf. le rapport de Sofia du 15 octobre, reproduit sous le numéro 325 (note finale).

lieutenant baron von Forstner aurait fait une déclaration injurieuse pour le drapeau français pendant l'heure d'instruction à l'occasion d'une allocution sur la légion étrangère, est démentie par les autorités compétentes. La déclaration, au dire de vingt-deux témoins dont treize Alsaciens, se rapporta au service dans la légion étrangère et non au drapeau français. Une poursuite judiciaire va être exercée contre ceux qui ont répandu les allégations fausses. »

De ce communiqué, il résulte que le drapeau français n'aurait pas été mis en cause, mais on ne dément pas que le lieutenant en question ait fait emploi d'une expression grossière à l'adresse de la légion. La généralité des journaux allemands l'en blâment.

493.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 482. *Berlin, 18 novembre 1913, 19 h. 30.*
(*Reçu :* 20 h. 45.)

M. Kokovtzoff est venu me voir aujourd'hui. Il a fait hier part au Chancelier des impressions qu'il a rapportées sur Paris et les sentiments du Gouvernement de la République, conformément à votre télégramme 1001 [1]. M. de Bethmann Hollweg a paru sensible à ce langage. M. Kokovtzoff a également rapporté au Chancelier les conversations qu'il a eues à Rome avec le marquis de San Giuliano. Il s'est plaint vivement des initiatives prises par l'Autriche et l'Italie à l'égard de la Serbie et de la Grèce et, dans l'intérêt de la paix que l'union des grandes Puissances a maintenue, il a insisté pour qu'aucune d'elles n'agît désormais par voie séparée. Le Chancelier lui a répondu qu'il partageait son sentiment.

Le Président du Conseil russe a aussi abordé avec M. de Bethmann Hollweg la question des îles. Il paraît partager la manière de voir de celui-ci qui considère Chio et Mytilène comme indispensables à la Turquie par suite du rapprochement de la côte. Il se demande si la Russie, en se montrant favorable à cette solution, ne pourrait pas faciliter à la Turquie un accord avec elle sur l'Arménie.

M. Kokovtzoff m'a dit en terminant un mot de l'Albanie. Il ne croit pas que la question du règlement des frontières crée de sérieuses difficultés. Il est également persuadé que la dynastie monténégrine est condamnée, mais la Serbie aura besoin de [temps] et de tact pour la résoudre (*sic*) [2].

[1] Du 15 novembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 483. — [2] Le contenu de ce télégramme a été, le 20, transmis par dépêche n° 868 à Pétersbourg.

494.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 1050. *Paris, 18 novembre 1913, 21 h. 30.*

Au cours de sa conversation avec le Ministre des Finances et avec moi, M. Kokovtzoff nous avait demandé de faire passer l'emprunt russe avant tout autre emprunt étranger [1] et après l'emprunt français. Nous avons en principe accédé à son désir. Toutefois M. Kokovtzoff avait pensé que nous pourrions rechercher le moyen de donner satisfaction aux Serbes qui se sont adressés à nous pour un emprunt de 250 millions, dont ils ont un besoin des plus urgents. Il résulte des renseignements que j'ai recueillis depuis qu'il y aurait pour la Serbie les inconvénients les plus graves à ajourner l'opération qui la concerne. Le crédit serbe risquerait d'être sérieusement menacé et même le payement d'un coupon qui échoit en janvier serait compromis. Dans ces conditions, le Conseil des Ministres estime que l'emprunt que désire effectuer le Gouvernement de Belgrade pourrait, sinon dans sa totalité, au moins pour moitié, être conclu dans le courant de décembre, immédiatement après l'emprunt français. Cette opération ne gênerait aucunement l'emprunt russe qui pourrait venir en janvier. J'en ai parlé aujourd'hui à M. Isvolsky qui doit télégraphier à M. Sazonoff. Je vous prie d'en entretenir le Gouvernement impérial en lui demandant son assentiment pour cette procédure qui me paraît répondre, au point de vue politique aussi bien qu'au point de vue financier, à nos intérêts communs. J'ajoute que nous avons posé aux Serbes des conditions dont l'acceptation par eux, qu'on m'annonce imminente, nous engagera moralement.

495.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 689. *Berlin, 18 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

La paix signée entre la Turquie et la Grèce laisse en suspens la question des îles de la mer Égée. Mon collègue M. Bompard, par sa dépêche du 7 octobre

[1] Voir ci-dessus la dépêche à Pétersbourg du 16 novembre, reproduite sous le numéro 485.

dernier [1], a exposé ses vues à ce sujet; elles me paraissent confirmées, mais seulement en partie, par les renseignements que j'ai pu recueillir ici.

Les représentants de la Grèce ont reçu, je le tiens de source sûre, des instructions leur prescrivant de présenter cette question comme devant être résolue uniquement par la conférence de Londres, et de n'entrer dans aucune discussion touchant les diverses modalités suivant lesquelles elle pourrait être réglée. Le Gouvernement d'Athènes serait très hostile à la constitution dans ces îles d'une sorte de gouvernement autonome sous la suzeraineté de la Turquie : à ses yeux, ce serait établir une nouvelle Crète et créer à la Grèce, au regard de l'Europe, des responsabilités dangereuses. Comme il se croit assuré de la fidélité à l'hellénisme de la population de ces îles, il se soucie peu de ces demi-mesures. D'autre part l'Ambassadeur de Turquie Mahmoud Mouktar Pacha, qui m'est venu voir, fait toujours reposer sur la solution de cette question des îles l'avenir de la paix en Orient. Assurément, si j'en crois ses affirmations, la Turquie n'est pas pour disputer à ses adversaires d'hier une île comme Thasos, qui l'intéresse peu, mais Mytilène, Chio et Samos sont tellement rapprochées du continent asiatique, peuplé dans cette région de populations hellènes, qu'il est matériellement impossible pour le Gouvernement ottoman de s'en dessaisir. « Ce sont, dit Mahmoud Mouktar, les clefs mêmes de notre maison. » Il considère que, si ces îles sont laissées à la Grèce, la Turquie entrera très prochainement en conflit avec elle. Si au contraire elles restent à la Turquie, les deux pays, bien loin de se combattre, pourront s'unir par une alliance. L'Ambassadeur préférerait pour la Turquie l'alliance de la Grèce à celle de la Bulgarie, dont les rancunes lui paraissent un danger pour l'Orient.

L'Ambassadeur de Turquie ajoute que son Gouvernement n'a aucune raison de mettre en doute les engagements formels et répétés qu'a pris l'Italie de rendre à la Turquie le Dodécanèse; il croit que, la paix avec la Grèce étant signée, l'heure est venue pour la Porte de réclamer l'exécution de ces engagements et il se demande si Rhodes ne pourrait pas être laissée par elle à la Grèce en compensation des îles dont la restitution lui est demandée.

Mahmoud Mouktar Pacha en me tenant ces propos était-il en accord avec son Gouvernement ou parlait-il de son chef? D'où vient à cet Ambassadeur, répandu ici dans les milieux allemands, cette préoccupation de sauvegarder l'amour-propre de la couronne de Grèce? On peut en soupçonner l'origine. J'ai lieu de penser, du reste, que Mahmoud Mouktar Pacha n'est pas toujours en pleine concordance d'idées avec les hommes qui dirigent la politique à Constantinople.

D'un autre côté le conseiller de l'ambassade d'Autriche, M. de Flotow,

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 282.

a été nommé récemment Ministre, et désigné pour remplir au Ballplatz l'emploi de Sous-Directeur. Il aura justement dans ses attributions les Balkans, l'Orient et la Russie. Il est venu hier me faire ses adieux et, me parlant de la question des îles, il a émis l'idée que peut-être elle pourrait être réglée en attribuant Mytilène, Chios et Samos à la Turquie et Rhodes à la Grèce.

J'ai été frappé de la coïncidence du langage de mes deux interlocuteurs. Elle indique la communauté de vues qui existe naturellement entre Constantinople et Vienne. Je me suis cependant demandé quelle pouvait être l'origine d'une idée transactionnelle formulée si nettement et destinée manifestement, en donnant une certaine satisfaction à la Porte et au Roi Constantin à la fois, à préparer l'union dont me parlait Mahmoud Mouktar Pacha.

496.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 805. Confidentiel. *Péra, 18 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

La persistance de l'agitation qui se manifeste, tant dans les milieux bulgares de Macédoine que dans ceux du royaume, en faveur d'un rapprochement avec le Vatican est de nature à retenir l'attention, et le nouveau Ministre de Bulgarie à Constantinople, bien qu'il condamne personnellement cette propagande, ne m'a pas caché l'importance croissante que prenait cette question aux yeux de l'opinion publique de son pays et les préoccupations qu'elle inspirait aux différents partis.

Dans un rapport que Votre Excellence a bien voulu me communiquer sous le numéro 830 [1], M. de Panafieu a, dès le mois de septembre dernier, parfaitement mis en lumière les causes profondes de l'état d'esprit qui règne actuellement à Sofia et les raisons, moins religieuses que politiques, qui expliquent les progrès d'un mouvement qui semblait à première vue voué à l'insuccès.

[M. Bompard relate un entretien qu'il a eu avec l'exarque bulgare.]

Il va de soi en effet que l'union avec Rome équivaudrait pour les Bulgares à rompre définitivement avec leurs anciens alliés, ce qui ne leur laisserait

[1] Rapport de Sofia en date du 1er septembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 108.

d'autre ressource que de lier partie avec l'Autriche. Qu'ils restent au contraire fidèles à l'orthodoxie, que même, selon le vœu de Mgr. Joseph, ils parviennent à opérer leur réconciliation avec le patriarcat, et c'est de nouveau l'influence russe qui prédomine à Sofia. Un événement aussi considérable au point de vue religieux que le serait le rétablissement de l'unité de l'église orthodoxe contribuerait certainement au rétablissement de meilleures relations entre les États balkaniques en atténuant sur le terrain religieux leurs rivalités et leurs dissentiments d'hier.

Les deux tendances qui se manifestent actuellement parmi les Bulgares se neutraliseront-elles ou l'une d'elles est-elle appelée à triompher, tranchant ainsi la question de savoir si la Bulgarie est destinée à demeurer dans le grand courant slave auquel elle est redevable de son existence et de son extension ou si elle doit désormais jouer le rôle d'avant-garde du germanisme en Orient? Il ne m'appartient pas de faire sur ce point un pronostic particulièrement délicat en pareille matière. Quelle que soit cependant la force du mouvement actuel en faveur de l'union avec Rome, il me paraîtrait qu'il y aurait de la part de ses partisans quelque imprudence à tirer de leurs premiers succès la conclusion qu'ils sont près de toucher au but final.

Malgré les tendances nettement austrophiles du Cabinet actuel et l'irritation générale qui se manifeste aujourd'hui en Bulgarie contre la Russie, il est probable que la masse du peuple, pour qui le Russe reste malgré tout le libérateur de 1877, hésitera à s'affranchir, par un acte décisif, d'une tutelle qui a, somme toute, été profitable. Les partis russophiles semblent actuellement désemparés, mais peut-être leur suffirait-il de secouer leur inertie présente pour faire justice aux yeux des électeurs de l'explication simpliste qui consiste à rejeter sur le Cabinet de Pétersbourg l'entière responsabilité des échecs de la politique bulgare. Ils n'auraient pas de peine à montrer que, quels qu'aient pu être les atermoiements et même les fautes de la politique russe, la Bulgarie a en somme marché de succès en succès, tant qu'elle est restée fidèle à la politique du bloc balkanique, et que l'heure des désillusions n'a sonné pour elle que lorsqu'elle a abandonné sa ligne de conduite antérieure pour se prêter aux conseils intéressés qui lui venaient de Vienne. Les anciens partis Daneff et Guéchoff paraissent d'autant mieux en situation d'en appeler de leur défaite actuelle que l'impopularité croissante du Roi Ferdinand ne peut manquer de rejaillir à la longue sur la politique austrophile dont il est en Bulgarie le plus chaud partisan.

On peut penser d'autre part que la Russie, le jour où elle se sentirait sérieusement menacée de voir les Bulgares embrasser une foi nouvelle et échapper ainsi à l'emprise qu'elle a si longtemps exercée sur eux, renoncerait à l'attitude expectante qu'elle observe en ce moment à Sofia et dont notre Chargé d'affaires en Bulgarie analysait les motifs dans l'intéressant rapport que le

Département a bien voulu me communiquer sous le numéro 909 [1]. Certes il est naturel que l'on soit las à Pétersbourg de l'ingratitude persistante de la Bulgarie et de ses volte-faces successives. Mais on n'y saurait méconnaître qu'en dépit de la diminution de prestige et même de puissance relative que lui ont value ses récents échecs, la Bulgarie demeure, de par les remarquables qualités de son peuple, l'un des facteurs principaux de l'équilibre dans la Péninsule. La Russie en a trop conscience pour que son influence ne s'exerce pas en cas de réel danger à l'encontre des projets de rapprochement avec Rome et sans doute sera-t-elle encore suffisamment puissante pour donner au courant orthodoxe la force de résister aux tendances unionistes.

A supposer même que le mouvement qui se produit actuellement, parmi les Bulgares du royaume et surtout parmi ceux de Macédoine, en faveur d'un rapprochement avec le Vatican, soit assez puissant pour renverser les obstacles que lui opposeront les partis russophiles et la Russie elle-même, il reste bien douteux qu'une révolution religieuse de cette importance puisse ainsi s'opérer dans l'espace de quelques mois. Même chez une nation aussi positive et aussi peu embarrassée de scrupules métaphysiques que le sont les Bulgares, une rupture d'ensemble avec la foi traditionnelle n'irait pas sans luttes et sans déchirements. La facilité avec laquelle s'est opéré le mouvement d'émancipation, qui a abouti en 1870 à la création de l'exarchat, ne doit pas faire illusion. Il s'agissait alors d'un mouvement purement politique et national, ne touchant pas aux croyances elles-mêmes, tandis qu'un rattachement des Bulgares à l'Église de Rome constituerait une abjuration de la foi ancienne, une véritable conversion, et soulèverait de nombreuses questions d'ordre dogmatique et de discipline ecclésiastique insolubles peut-être et en tout cas particulièrement délicates à régler.

C'est pourquoi il est à présumer que le Vatican, de quelque poids que soient auprès de lui les conseils de l'Autriche, hésiterait à se lancer dans une semblable aventure. La versatilité politique des Bulgares n'est pas de nature à donner une haute idée de leur fidélité en matière religieuse. L'échec des négociations entamées par la Serbie en vue de la conclusion d'un concordat et le langage de la presse romaine dénotent il est vrai l'influence de l'Autriche au Vatican. Mais il serait hasardeux d'en tirer la conclusion que la Cour de Rome, si peu portée d'ordinaire aux initiatives précipitées, va se hâter de prêter une oreille complaisante aux offres qui lui viennent de Sofia. Il est trop visible en effet que les causes de ce mouvement sont exclusivement d'ordre politique, les préoccupations dogmatiques n'ont trop manifestement rien à y voir, pour que le Vatican soit porté à se départir d'une réserve que le souvenir des échecs successifs auxquels ont abouti depuis le Moyen Age les tentatives de réconciliation avec l'église d'Orient suffirait seul à lui imposer.

[1] Dépêche n° 194, du 15 octobre, ci-dessus reproduite sous le numéro 325.

Autant que j'en puis juger, il semble du reste que les milieux catholiques, tout en suivant avec attention les phases de la question religieuse en Bulgarie, ne se montrent guère disposés à faire les premiers pas en faveur de l'union. Il est curieux de constater notamment que les lazaristes, qui ont été il y a une quarantaine d'années, avec les assomptionnistes, les plus zélés propagateurs du mouvement uniate en Bulgarie et en Macédoine, ne font rien pour favoriser les tendances qui se manifestent actuellement. Leur Visiteur, M. Lobry, m'a dit qu'il avait donné comme instructions aux missions uniates qui dépendent de lui de se dérober aux demandes de rattachement à l'Église de Rome qui leur seraient faites par les exarchistes, pour ne pas compromettre leur œuvre religieuse dans un mouvement d'ordre purement politique. Je sais aussi qu'au cours de son récent passage au Vatican, M. Lobry, interrogé par le Pape sur le mouvement uniate qui se dessinait en Bulgarie, n'a pas eu de peine à le dissuader de tout ce qui pourrait être considéré comme un encouragement à une tentative dont l'échec final ne saurait, selon lui, faire doute.

Nous devons espérer que ces conseils de sagesse et de modération, auxquels il est à regretter que nous ne soyons pas en mesure d'apporter l'appoint de notre autorité, continueront à prévaloir à Rome et que le Saint-Siège ne se laissera pas entraîner par de moins clairvoyants ou de moins pondérés dans une aventure dont il ne saurait recueillir de résultats durables, mais qui n'en aurait pas moins sur l'équilibre actuel des forces dans les Balkans une sensible répercussion en faisant de la Bulgarie, sous le masque d'une conversion religieuse, l'instrument et l'otage de la politique germanique en Orient.

497

Note de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, november 19 th, 1913.

His Majesty's Ambassador has the honour to inform His Excellency the Minister for Foreign Affairs that the British Delegate on the South Albanian Frontier Commission has put forward a suggestion for a boundary line to run, so it is understood, as follows :

The first part of the line would run from a point not yet definitely fixed near where the Southern frontier of the Koritsa district meets the Grammos range; from that point, it would follow the Grammos crest as far as Golo. From this place, the boundary line would run in a South Westerly direction to the River Sarandaporos, passing between the villages of Kukesi and Biltok,

and following that river to the point where it joins the River Viosa; thence, still in a South Westerly direction, to a point between Caraplana and Tumba to be agreed upon. From this point it would pass to the South of Sopiki through Zrimażes, curving in a South Westerly direction to near Ksirovalto, which would be apportioned to Greece, and after that in a due Southerly direction to Zrinosrit and Kakavia. The line would incline to the South East a little to the South of the latter place, and would pass to the Westward of Kastanjani, turning due South and then Westward through Murgana, and bending Nord West to near Stugara.

From this place the line would reach Cape Stilo by a South Easterly curve by Berdikari, and from there by a South Westerly one to Kocka [1].

The Vlachs would, according to this arrangement, pass under Greek control.

The boundary line above described would of course be subject to discussion and modification as regards details, especially up to Tumba. There is already some slight divergence of opinion as to the first portion, viz. up to Golo, but it would seem that the matter could be arranged locally by an interchange of views between the International Delegates.

Sir Edward Grey is of opinion that a solution of the frontier question should be reached without loss of time and that discussion as to the details of the line can only be usefully carried on locally. It seems to Sir Edward Grey that the suggestion now put forward affords at least a basis generally acceptable to all the Delegates, and he has authorized Colonel Doughty-Wylie to discuss it with his Colleagues as soon as they receive instructions from their Governments.

Sir Francis Bertie has been directed by Sir Edward Grey to inquire whether Monsieur Pichon is prepared to instruct the French Delegate accordingly. In such case, it will be unnecessary to consider further the proposal brought to Monsieur Pichon's notice in Sir Francis Bertie's Memorandum dated the 8th instant.

TRADUCTION.

L'Ambassadeur de Sa Majesté a l'honneur d'informer Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères que le délégué britannique à la Commission chargée de délimiter l'Albanie au Sud a proposé de tracer la ligne frontière comme il suit :

La première partie de cette ligne aurait son commencement en un point non encore définitivement fixé mais voisin de l'endroit où la frontière Sud du district de Koritza coupe la chaîne du Grammos. De là elle suivrait la crête du Grammos jusqu'à Golo. A partir de Golo elle se dirigerait vers le Sud-Ouest jusqu'à la rivière

[1] La partie de cette note, comprise entre les mots : *the first part of the line* et *by a South Westerly one to Kocka,* a été communiquée le 23 novembre à M. Romanos.

dite Sarandaporos, passant entre les villages de Kukesi et de Biltok et se confondrait avec le cours d'eau jusqu'à son confluent avec la Viosa, puis irait toujours dans la direction Sud-Ouest jusqu'à un point situé entre Caraplana et Tumba et sur lequel il y aurait à s'entendre. A partir de ce point elle passerait par Zrimazes, au Sud de Sopiki, puis s'infléchirait vers le Sud-Ouest jusque dans le voisinage de Ksirovalto qui serait attribué à la Grèce et irait ensuite dans la direction du Sud vers Zrinosrit et Kakavia. La ligne frontière, un peu au Sud de cette dernière ville, s'infléchirait vers le Sud-Est et passerait à l'Ouest de Kastanjani, puis se dirigerait nettement d'abord vers le Sud puis vers l'Ouest par Murgana et enfin vers le Nord-Ouest jusque dans le voisinage de Stugara. A partir de Stugara par une inflexion vers le Sud-Est elle passerait à Berdikari et ensuite se dirigeant vers le Sud-Ouest arriverait à Kocka.

Les Valaques, si cette ligne était acceptée, passeraient sous la domination de la Grèce.

La ligne frontière, telle qu'elle est décrite ci-dessus, pourrait donner lieu à discussion et subir quelques modifications de détail, particulièrement en ce qui concerne Tumba. Il y a déjà quelque divergence d'opinion à l'égard de la première partie de cette ligne, c'est-à-dire celle qui aboutit à Golo, mais il semble que l'affaire puisse être réglée sur place par un échange de vues entre les délégués des différentes nations.

Sir Edward Grey est d'avis qu'il faut arriver sans perdre de temps à résoudre le problème de la frontière et que la discussion sur le détail ne peut s'engager utilement que sur place. Il semble à Sir Edward Grey que la proposition formulée ci-dessus constitue au moins une base de discussion pouvant être acceptée par tous les délégués et il a autorisé le colonel Doughty-Wylie à la discuter avec ses collègues sitôt qu'ils auront reçu de leurs Gouvernements les instructions nécessaires.

Sir Francis Bertie a été invité par Sir Edward Grey à demander à M. Pichon s'il est disposé à donner au délégué français des instructions conformes. Dans ce cas il n'y aura plus à tenir compte de la proposition contenue dans le memorandum de Sir Francis Bertie remis le 8 de ce mois.

498.

Note du Directeur des affaires politiques.

Le Ministre de Roumanie, M. Lahovary, qui arrive de Bucarest, m'a dit, à titre personnel, qu'il songeait à conseiller à son Gouvernement de négocier, sur le marché français, la conclusion d'un emprunt de 450 millions de francs pour l'extension du réseau des chemins fer roumains.

Selon M. Lahovary, cet emprunt servirait à l'émission d'*obligations garanties par l'Etat*. L'émission s'effectuerait en trois ou quatre années, à partir du mois d'avril 1914.

Je me suis borné à répondre que le Gouvernement de la République demeurait favorable aux opérations de crédit que le Gouvernement roumain souhaiterait de réaliser *intégralement* en France.

499.

M. Ribot, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 169. Confidentiel. *Vienne, 19 novembre 1913, 16 h. 50.*

(*Reçu :* 19 h. 45.)

On explique ici la venue inopinée de M. Ghenadieff, arrivé ce matin pour conférer avec le Roi Ferdinand [rentré] subitement de Cobourg, par la gravité de la situation intérieure [en] Bulgarie. Le retour du Roi à Sofia serait momentanément rendu impossible par une impopularité accrue à la suite des révélations faites sur [la genèse] de la seconde guerre balkanique. Des attentats seraient à craindre et le Roi, désemparé, songerait à abdiquer.

Un échange de vues rendu nécessaire par cette éventualité se poursuivrait avec le Cabinet de Vienne, le parti actuel[lement] au pouvoir en Bulgarie désirant s'assurer ici un appui efficace contre un retour de l'influence russe [1].

500.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 540. Confidentiel. *Péra, 19 novembre 1913, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h.)

Je réponds à votre télégramme n° 1049 [2].

L'Ambassadeur de Russie se préoccupe aussi de la situation qui serait faite au général allemand commandant le corps d'armée de Constantinople.

Il attache beaucoup d'importance à ce que ce général n'ait de pouvoir que

[1] Le texte de ce télégramme a été rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

[2] Télégramme circulaire du 18 novembre, transmettant à divers postes le télégramme n° 683 de Pétersbourg ci-dessus reproduit, à la date du 17 novembre, sous le numéro 488.

sur les troupes et que son commandement ne soit pas territorial, en un mot qu'il soit un instructeur militaire, mais point un dépositaire de l'autorité publique. Cette distinction, si juste qu'elle soit en théorie, n'a guère de valeur pratique et j'y attache, pour ma part, peu d'importance. Le Gouvernement russe n'en est pas moins en droit de la faire; je ne vois que des avantages à ce qu'il soulève la question à Berlin, mais il me semble préférable de ne pas nous associer à des représentations qui, de notre part, seraient peut-être moins bien reçues que de la sienne.

501.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 1010. *Paris, 19 novembre 1913, 21 h.*

Il résulte de votre télégramme n° 481 [1] que si le lieutenant de Forstner n'a pas fait de déclaration injurieuse pour le drapeau français, il n'en aurait pas été de même en ce qui concerne ses propos sur la légion étrangère. Le Gouvernement impérial estimera sans doute que ces propos sont inadmissibles et comportent une sanction. Je m'en remets à vous du soin de le lui faire comprendre dans le cas où il n'agirait pas spontanément.

502.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 685, 686.

Saint-Pétersbourg, 19 novembre 1913, 21 h., 21 h. 03.

(*Reçu* : 22 h. 15.)

Réponse à votre télégramme 1050 [2].

Je viens d'exposer à M. Sazonoff, qui n'avait encore rien reçu de M. Isvolsky, les raisons graves qui incitent le Gouvernement de la République à accorder aux Serbes dans le courant de décembre au moins la moitié de l'emprunt qu'ils sollicitent. Je lui ai rappelé que lui-même à Paris avait en ma présence

(1) Du 18 novembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 492.

(2) Reproduit ci-dessus, à la date du 18 novembre, sous le numéro 494.

recommandé leur demande d'emprunt à toute votre bienveillance. C'était alors une façon de répondre à l'ultimatum du Gouvernement austro-hongrois et de relever sa négligence des susceptibilités légitimes de l'Europe. « Aujourd'hui, lui ai-je dit, la situation de la Serbie a empiré; d'après mes renseignements sa détresse est telle que le payement du coupon de janvier est compromis. Quel coup pour elle, quelle joie pour son ennemie! »

« Il ne faut pas la leur procurer, a interrompu M. Sazonoff; il ne faut pas donner à rire à l'Autriche. »

« D'ailleurs, ai-je ajouté, cette opération ne retarderait en rien l'emprunt russe qui se ferait toujours dans le courant de janvier, comme c'était votre intention. Le fait que l'emprunt serbe serait réalisé d'abord ne saurait, étant donné les circonstances, froisser M. Kokovtzoff, qui a lui-même signalé à Paris l'intérêt qu'il y a à aider la Serbie. »

« Je crois pouvoir préjuger son assentiment, m'a dit M. Sazonoff; et, pour moi, je n'ai qu'à remercier votre Gouvernement. »

503.

M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Madrid,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 192. *Madrid, 19 novembre 1913, 11 h. 35.*
(*Reçu* : 14 h.)

L'Ambassadeur d'Angleterre ayant reçu ses instructions, j'ai remis au Ministre d'État les annexes à la dépêche politique 588 [1] avec une lettre explicative inspirée des termes de la dépêche précitée. Le marquis de Lema m'a répondu qu'il étudierait le plus rapidement possible les changements introduits, mais qu'il devra attendre le retour du Roi avant de me faire connaître son sentiment. Sir Arthur Hardinge lui a, de son côté, annoncé l'envoi prochain des textes. Le Ministre d'État lui a fait connaître un malentendu qui, dit-il, s'est produit lors du dernier séjour du Roi à Paris. Sa Majesté aurait laissé entendre que l'Espagne n'insisterait pas sur la question du commandement des tabors de Tanger; or le Roi n'était pas autorisé par son Gouvernement à faire cette concession et le Gouvernement royal tiendrait au contraire à ce que la police municipale fût commandée par un officier espagnol. M. Hontoria, quoique démissionnaire, continuera à traiter les affaires marocaines jusqu'à la nomination de son successeur qui n'est pas encore désigné, mais qui pourrait être M. Ferraz.

[1] Dépêche du 7 novembre, ci-dessus reproduite sous le numéro 450.

504.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 674. *Londres, 19 novembre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

Dans ma lettre du 29 octobre dernier n° 626 [1] j'avais indiqué que le nouveau partage des colonies portugaises en négociation entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne laisserait à l'Angleterre la ligne de Lobito Bay vers le Katanga.

D'après des renseignements plus récents, j'ai lieu de croire que le Gouvernement britannique serait disposé à abandonner tout ou presque tout l'Angola contre le Mozambique et qu'il ne paraîtrait plus attacher de prix à la mainmise financière d'abord, politique ensuite de la Grande-Bretagne sur le chemin de fer de Lobito Bay.

Ce chemin de fer présente cependant un grand intérêt pour l'Empire britannique, non à cause du Katanga, mais parce qu'il est destiné à former la tête de la future ligne postale de l'Europe à l'Afrique du Sud. On avait déjà reproché à la frontière adoptée en 1898 (14me parallèle) de couper la ligne la plus directe de Victoria Falls à Lobito Bay; mais il était encore possible, par les vallées du Zambèze et de ses affluents, de relier la Rhodesia à la ligne Benguela-Katanga sans passer par la zone allemande de l'Angola. Cette solution serait rendue impossible par la cession à l'Allemagne de Lobito Bay et son hinterland, et la partie septentrionale de l'Afrique du Sud britannique, dont les communications avec l'Europe sont aujourd'hui très lentes, perdrait tout espoir d'assurer par territoire britannique ses services rapides de poste et de voyageurs.

505.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 675. *Londres, 19 novembre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 24 novembre.)

Les renseignements donnés à Votre Excellence par la légation de Grèce à Paris au sujet du voyage à Rome de M. Carasso, membre du Comité « Union

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 397.

et progrès », pour la conclusion d'un emprunt gagé sur quelques unes des îles du Dodécanèse ont été complétées pour moi par un télégramme d'Athènes, du 18 courant, dont le ministre hellénique à Londres m'a donné connaissance.

M. Carasso, qui avait manifesté l'intention de se rendre à Berlin s'il ne réussissait pas à Rome, a quitté cette dernière ville en se louant de l'accueil qu'il avait reçu et du succès de ses démarches. Il a pris, non la route de Berlin, mais celle de Sofia, et il a annoncé son retour à Rome pour la fin du mois prochain. Comme garantie de l'emprunt sollicité par le Gouvernement ottoman, M. Carasso offrirait à l'Italie la cession à bail de Rhodes et de Stampalia et lui demanderait en outre de lui fournir quelques bâtiments de guerre avec un certain nombre d'officiers et de sous-officiers de la marine royale pour les commander.

D'après les informations que M. Gennadios affirme venir d'une source des plus sûres, M. Carasso aurait dit que la paix avec la Grèce n'était que provisoire et qu'aussitôt la Turquie redevenue assez forte pour affronter un nouveau conflit, elle soulèverait la question des îles après avoir conclu, pour les opérations à terre, un accord militaire avec la Bulgarie. Le voyage à Sofia de l'émissaire du comité « Union et Progrès » aurait pour but la négociation de cet accord. Après sa visite à Sofia, il se rendrait à Vienne.

J'ai fait connaître tous ces renseignements à Sir Ed. Grey qui, d'ailleurs, devait les recevoir aujourd'hui du Ministre de Grèce.

J'y ai joint la communication des informations de Pétersbourg dont vous m'avez donné connaissance par vos télégrammes n°s 1195 et 1196 (1) relativement à la remise au chef de la mission militaire allemande du commandement du 1er corps d'armée ottomane.

D'après moi, de tous ces renseignements, résulte avec la clarté de l'évidence que l'accord naval conclu pour la Méditerranée entre l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche après le renouvellement de la Triple Alliance comporte des arrangements relatifs aux îles et à l'Asie Mineure, qu'on a donné des assurances à la Sublime Porte et qu'entre l'Italie et le Gouvernement ottoman s'est établie une entente générale dont la concession de la ligne Adalia-Aïdin est un premier indice et dont les négociations poursuivies par M. Carasso établissent le sens et la réalité. L'Italie s'est formellement engagée à ne pas s'approprier le Dodécanèse mais elle ne s'est pas engagée à donner à la Turquie de l'argent, des bâtiments de guerre et des marins. La Sublime Porte qui n'a plus de gages à offrir sur le continent prétend disposer de ses douanes maritimes à Rhodes et à Stampalia, elle les afferme à l'Italie qui assurera les perceptions et qui,

(1) Télégrammes transmettant à Londres les télégrammes de Pétersbourg, du 17 novembre, ci-dessus reproduits sous le numéro 488.

pour les assurer, occupera tout ou partie des deux îles. On peut discuter la question de savoir si la Sublime Porte a le droit d'aliéner les douanes des îles et si toutes les garanties financières dont elle peut disposer ne sont pas du ressort de la Commission de Paris. On peut également faire observer qu'une cession à bail est une aliénation temporaire et qu'elle est contraire aux engagements du Gouvernement de Rome.

Il n'en est pas moins vrai que les Puissances sont exposées à se trouver du jour au lendemain en présence du fait accompli d'un traité formel entre Rome et Constantinople, constituant au profit de la Turquie un titre de possession. Que feront les Puissances de la Triple Entente? Que fera l'Angleterre qui a proclamé maintes fois sa résolution d'empêcher une grande Puissance de s'établir dans les îles de la mer Égée?

Ne conviendrait-il pas d'exercer une action à Constantinople et, en tous cas, dès à présent, d'envisager les diverses éventualités qui pourraient se présenter?

J'ai développé toutes ces considérations devant Sir Edward Grey et, pour la première fois, je l'ai vu se départir de son optimisme ordinaire et se montrer soucieux.

Il m'a répondu que l'affaire était sérieuse et que la situation pourrait devenir grave, que ce n'était pas à Constantinople qu'il conviendrait d'agir mais que c'était à Rome et qu'il examinerait avec le Premier Ministre tous les aspects de la question; « Quant à présent, a-t-il ajouté, nous devons d'abord nous renseigner sur l'exactitude des informations du Gouvernement grec et, si elles sont vérifiées, je n'hésiterai pas à conseiller à mon Gouvernement d'agir à Rome ».

Quant à l'abandon au chef de la mission militaire allemande du commandement du premier corps turc, Sir Edward Grey a remarqué que M. Kokovtzoff a été invité à en parler à Berlin et qu'il serait prudent d'attendre le résultat de son entretien. Il ne paraît pas disposé d'ailleurs à prendre cette affaire avec autant de cœur que celle des îles du Dodécanèse.

506.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 483, 484, 485, 486. Confidentiel. Absolument secret.

Berlin, 20 novembre 1913, 2 h.
(*Reçu* : 3 h. 50, 3 h. 30, 6 h. 15.)

Je réponds à vos télégrammes 1006 et 1007 (1).

J'ai revu aujourd'hui M. Kokovtzoff (2). Il m'a entretenu des diverses conversations qu'il a eues ici au sujet de la mission militaire allemande en Turquie.

Il en avait déjà parlé au Chancelier lors de sa première entrevue avec lui. Celui-ci avait présenté la mission allemande comme la continuation de l'ancienne mission von der Goltz, et, rappelant les commentaires désagréables à l'amour-propre allemand dont la presse avait accompagné les défaites turques au cours de la guerre, avait marqué qu'il était nécessaire de montrer que [jusqu'ici] les sympathies de l'Allemagne n'avaient pas perdu leur autorité en Turquie.

Dans une seconde entrevue entre M. Kokovtzoff et le Chancelier, la discussion a été plus serrée. Le Ministre russe qui avait reçu une dépêche pressée de M. Sazonoff a dit qu'il ne protestait pas contre l'existence d'une mission militaire allemande en Turquie, mais contre la remise du commandement du corps d'armée de Constantinople à des officiers allemands. Il a ajouté qu'en Russie l'opinion publique en serait émue; il a noté qu'au cours des derniers événements les Puissances, et la Russie particulièrement, avaient toujours cherché à protéger, contre les Bulgares ou contre la Grèce, l'indépendance de Constantinople et des Détroits; que l'Europe, pour cette raison, y voulait maintenir les Turcs, que même il flottait dans l'air une certaine idée d'internationalisation de Constantinople et que, dans ces conditions, il était inadmissible que, sous couleur de commandement d'un corps d'armée, l'Allemagne y exerce le commandement militaire, car ce serait remettre à Berlin la clé de Constantinople et des Dardanelles.

M. de Bethmann Hollweg, en entendant ces paroles se montra très troublé. Il déclara n'avoir jamais pensé qu'on pourrait interpréter de cette façon la situation donnée par la Turquie à la mission allemande et protesta de son désir qu'on ne suspecte pas ses intentions. Il ajouta que, si Constantinople

(1) Télégrammes circulaires du 18 novembre, transmettant à divers postes les télégrammes 683-684 de Pétersbourg, visés dans la note précédente.

(2) Voir, à la date du 18 novembre, le télégramme de Berlin reproduit sous le numéro 493.

était le lieu choisi pour le commandement d'un corps d'armée par les officiers allemands, c'était pour que ceux-ci pussent suivre de près le travail de la réorganisation de l'armée turque tout entière et se trouver à portée des écoles militaires. Enfin il exprima la pensée que l'Empereur Guillaume et l'Empereur Nicolas avaient parlé de cette question lors de leur dernière rencontre.

M. Kokovtzoff a maintenu toutes ses observations et, sur le dernier point, s'est contenté de répondre qu'il était possible que les deux Empereurs eussent parlé de la mission allemande, mais que sûrement il n'avait pas été question du commandement du corps d'armée de Constantinople.

Ce matin M. Kokovtzoff a déjeuné à Potsdam. L'Empereur lui a très longuement parlé de la mission militaire. Il paraissait vivement contrarié.

Il a dit que, lors du mariage de la princesse Victoria-Louise, l'Empereur Nicolas, le Roi George et lui étaient tombés d'accord sur la nécessité de rendre la Turquie aussi forte que possible pour qu'elle pût durer, et que l'envoi d'officiers allemands était le moyen d'y parvenir.

M. Kokovtzoff reprit l'argument qu'il avait exposé à M. de Bethmann Hollweg. Il ajouta que l'opinion russe considérerait l'attribution à l'Allemagne du commandement d'un corps d'armée turc comme dirigée contre la Russie et il demanda si ce commandement ne pourrait pas être transformé en une inspection. C'est impossible, répondit l'Empereur.

M. Kokovtzoff reprit qu'au pis aller on pourrait accepter que le commandement d'un corps d'armée turc fût exercé par des officiers allemands, mais dans une autre ville que Constantinople ou Erzeroum (sur ce dernier point la Russie se montrerait plus susceptible encore).

D'après lui, on pourrait choisir Andrinople ou Smyrne. Dans cette hypothèse, cette mesure n'aurait plus l'apparence d'être dirigée contre l'Europe, car l'Angleterre, la France et d'autres Puissances verraient du même œil que la Russie l'Allemagne s'installer à Constantinople. Elle semblerait viser la Bulgarie et la Grèce qui peuvent seules exciter les défiances de la Turquie.

L'Empereur, toujours préoccupé, répéta que la question prenait une importance qu'il n'avait jamais cru et ajouta qu'il y réfléchirait.

« Ainsi, a poursuivi textuellement M. Kokovtzoff, la question s'est cristallisée Il ne s'agit pas de discuter sur la convenance d'une mission militaire allemande en Turquie, mais sur le siège du corps d'armée dont le commandement sera attribué à cette mission. Je vais tout à l'heure aller dire adieu au Chancelier et j'insisterai. »

J'ai répondu à M. Kokovtzoff que je ferais part à Votre Excellence de ce qu'il venait de me dire. J'ai ajouté, à titre tout personnel, que j'avais reçu avant-hier la visite de l'Ambassadeur de Turquie et que celui-ci m'avait parlé de la mission

militaire. D'après lui, cette mission n'avait aucun rapport avec celle de professeur sans autorité propre qui avait été le rôle laissé au général von der Goltz; cette fois la mission exercerait une autorité, suivrait les officiers et veillerait à l'exécution des réformes. J'ai conclu que l'Empereur et le Chancelier n'étaient pas dans la vérité lorsqu'ils assimilaient les deux missions. Enfin, j'ai fait remarquer à M. Kokovtzoff que, si la Russie pouvait justement repousser l'hypothèse d'Erzeroum, nous pourrions voir des inconvénients à l'occupation déguisée de Smyrne par l'Allemagne.

J'ai dit que nous en verrions de plus graves encore à un établissement militaire allemand en Syrie et en Terre-Sainte, assuré que j'étais que l'orthodoxie russe se montrerait de ce côté aussi susceptible que nous et que l'Angleterre partagerait cette manière de voir en raison du voisinage de l'Égypte.

Cette remarque a frappé M. Kokovtzoff : « Au fond, a-t-il conclu, c'est seulement à Andrinople que les Allemands peuvent exercer un commandement sans inquiéter tout le monde; M. Pichon va être mis au courant par vous du langage que j'ai tenu ici. Nous allons suivre cette affaire. Je serai après-demain à Pétersbourg et verrai le Tsar dans une huitaine ».

M. Kokovtzoff m'a dit que, bien que sa conversation avec l'Empereur d'Allemagne eût surtout roulé sur la mission militaire, celui-ci lui avait demandé quelles impressions il rapportait de Paris. M. Kokovtzoff, qui m'a fait part du sentiment de confiance que lui inspire le Gouvernement de la République, a présenté à l'Empereur sa situation comme très forte et a eu soin de lui parler au sujet des sentiments conciliants du Cabinet par rapport à l'Allemagne dans le sens que désiraient Votre Excellence et le Président du Conseil, comme il avait déjà fait en s'entretenant avec M. de Bethmann.

507.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 1014. Confidentiel. *Paris, 20 novembre 1913, 10 h. 50.*

Réponse à vos télégrammes 483-486 (1).

J'approuve les considérations que vous avez exposées à M. Kokovtzoff et j'envoie des instructions dans le même sens à l'Ambassadeur de la République à Pétersbourg (2).

(1) Ci-dessus reproduits sous le numéro 506.

(2) M. Pichon télégraphiait le 20 novembre, à 21 h. 30, à Pétersbourg (n° 1057) : « Je vous adresse, par le courrier russe, le compte rendu d'une importante conversation

508.

M. Ribot, Chargé d'affaires de France à Vienne,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 317. *Vienne, 20 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol. 22 novembre.)

Il m'est assez difficile, en raison du peu de temps qui me sépare du départ de la valise, de donner au Département un compte rendu détaillé de l'accueil réservé dans la presse à l'exposé du comte Berchtold [1]. Je dois me borner à indiquer que, pour la plupart des journaux de Vienne aussi bien que pour ceux de Pest, la manifestation oratoire du Ministre I. et R. des Affaires étrangères constitue une déception. Personne n'y a trouvé ce qu'il se croyait en droit d'y voir exposé, l'explication de la politique de l'Autriche, la justification des procédés employés et surtout la défense des résultats obtenus.

Le grief principal qu'on répète avec insistance n'est pas nouveau ; l'Autriche-Hongrie n'a pas eu de politique, elle a agi au jour le jour sans prévoyance et, par suite, sans plan de conduite. Un journal hongrois résume assez bien la pensée générale lorsqu'il écrit : « L'exposé ne fait que présenter un historique de la crise balkanique, sans contenir aucune conception digne d'un homme d'État. Tandis que, par exemple, on proclamait à l'origine que le principe du *statu quo* devait être maintenu, le comte Berchtold qualifie aujourd'hui les événements des Balkans d'évolution historique. Cette incertitude et cette incompréhension expliquent que la Monarchie se soit laissé arracher le rôle dirigeant dans les Balkans, ce qui a provoqué le danger de graves complications internationales ».

Les journaux hongrois insistent particulièrement sur ce fait que le seul succès de la politique du comte Berchtold, dont le coût se chiffre par plus d'un demi-milliard, consiste en la création de la future Albanie. Pour obtenir ce résultat, l'Autriche-Hongrie s'est attiré l'hostilité universelle. Elle n'a jamais su prendre un parti, elle a mécontenté successivement tout le monde et s'est

que M. Kokovtzoff a eue à Berlin avec l'empereur Guillaume et le Chancelier, relativement à la mission militaire allemande à Constantinople. M. Kokovtzoff s'est vivement élevé contre l'attribution d'un commandement effectif au chef de cette mission, il a protesté de même contre la désignation éventuelle d'Erzeroum au lieu de Constantinople. La désignation de Smyrne ou de Beyrouth ne soulèverait pas, à notre point de vue, de moindres objections. Le choix d'Andrinople me paraîtrait, à la rigueur, acceptable. Veuillez vous exprimer dans ce sens avec M. Sazonoff ».

[1] Le comte Berchtold avait prononcé, le 19 novembre, devant la Délégation hongroise un discours sur la politique extérieure de la Monarchie.

montrée pour la seule Bulgarie une amie, mais une amie tardive, faible et peu sûre.

Par contre, disent les journaux viennois qui, à l'encontre de ceux de Pest, nourrissent les plus vives sympathies pour la Roumanie, nous nous sommes pour longtemps aliéné le concours de cette Puissance jadis si fidèle à la Triple Alliance. Et si l'on ajoute à ce passif la création, en dépit de tous nos efforts, d'une grande Serbie, l'accroissement considérable de la Grèce, il faut convenir que l'appui d'une Albanie encore à organiser et celui d'une Bulgarie affaiblie, ruinée et déchirée par des luttes intérieures, sont peu propres à nous rassurer pour l'avenir.

Aussi les journaux considèrent-ils le problème balkanique comme plus dangereux que jamais. La diplomatie de la Monarchie n'ayant réussi à assurer à celle-ci aucun résultat positif, ni au point de vue politique, ni au point de vue économique, la question reste ouverte. Le passage où le comte Berchtold a critiqué discrètement les partages de territoires effectués par la paix de Bucarest et évoqué le danger des querelles de races a paru de nature à confirmer l'opinion publique dans ce sentiment que tout est encore précaire dans la nouvelle configuration des Balkans. Cette impression n'est pas sans causer quelque malaise.

Les allusions d'usage à la solidité de la Triple Alliance, à son efficacité, l'affirmation d'une entente particulièrement étroite avec l'Italie me paraissent avoir laissé le public assez froid [1]. Personne n'a en effet perdu le souvenir de l'intervention inopinée de l'Empereur allemand dans la question de la revision de la paix de Bucarest [2], et le prudent mutisme observé par le Ministre sur cet événement encore inexpliqué semble souligner une déconvenue dont l'amertume n'a pu être adoucie par la visite à Vienne du mentor de Berlin [3].

Jusqu'ici les journaux ont été sobres de commentaires sur la partie des

[1] Le comte Berchtold avait dit à ce sujet : «La solidité des groupes de Puissances existant en Europe s'est tout particulièrement manifestée par l'appui constant, vigoureux et loyal que nos alliés éprouvés, l'Empire allemand et l'Italie nous ont prêté pendant la crise. La Triple Alliance qui a pu être renouvelée longtemps avant le terme assigné, le 7 décembre 1912, a donné la preuve de sa vitalité inébranlable et l'on a pu voir qu'elle ne s'était nullement relâchée. Nous nous sommes trouvés dans le plus parfait accord avec le royaume d'Italie plus directement intéressé au règlement de certaines questions balkaniques, de sorte que les deux Puissances ont pu développer solidairement une action qui, en s'accomplissant, a encore accru l'intimité de leurs relations». On observera que les mesures prises à Trieste avaient, à un certain moment, provoqué en Italie contre l'Autriche le plus vif mécontentement.

[2] Dès le 9 août, M. Zimmermann déclarait que le Gouvernement allemand était hostile à la revision du traité de Bucarest (voir à cette date le télégramme de Berlin reproduit dans le tome VII, sous le numéro 586; voir aussi le télégramme de Berlin du 11 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 3).

[3] L'Empereur Guillaume avait fait un court séjour à Vienne vers la fin d'octobre et eu, le 26, un long entretien avec le comte Berchtold (voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 8934).

déclarations du comte Berchtold qui se réfère aux rapports de l'Autriche-Hongrie avec la Triple Entente. Cependant on se montre assez surpris de la mauvaise humeur à peine dissimulée dont témoigne le passage relatif à la France. Le Ministre a paru en effet chercher à rejeter la responsabilité de la politique du groupement adverse sur une Puissance dont l'opposition diplomatique, remarque la *Neue Freie Presse,* n'a pas imposé à la monarchie les dépenses que lui a coûtées la mobilisation russe. Le journal libéral considère l'observation du comte Berchtold comme d'autant plus surprenante que les paroles qu'il a prononcées à l'adresse de l'Angleterre et de la Russie sont presque amicales.

J'inclinerais pour ma part à expliquer l'allusion, au moins inutile, qu'a faite le Ministre aux critiques de notre presse [1] par la rancœur qu'elles ont suscitée chez lui. Ne doit-on pas voir là, pour emprunter le mot de Stendhal, la rage de l'auteur sifflé?

509.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 696. *Berlin, 20 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 25 novembre.)

Ainsi que l'indiquait ma dépêche n° 678 [2], le Sous-Secrétaire d'État, s'entretenant avec moi de la brochure sur l'expansion mondiale de l'Allemagne, n'avait fait aucune allusion à l'avenir des colonies portugaises qui a fait l'objet du dernier accord entre l'Empire et l'Angleterre. Ce silence m'a induit à penser qu'il appartiendrait à l'Angleterre de nous introduire dans ces conversations.

D'après deux dépêches de notre Ambassadeur à Londres en date des 29 [3] et 31 octobre [4], Sir E. Grey interrogé par lui s'est expliqué sur sa négociation avec l'Allemagne et l'a présentée comme une simple modification à la convention de 1898. Les Anglais, aurait dit Sir E. Grey, se préoccupant particulièrement du Mozambique, auraient consenti à augmenter la zone réservée à l'Allemagne dans l'Angola. Or c'est justement par là qu'une modification à la

(1) C'est en effet de la presse française que s'était plaint le comte Berchtold dans son discours du 19 novembre, ainsi que l'a fait observer le comte Szecsen dans un entretien avec M. Poincaré (voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, pièce n° 9023).

(2) Ci-dessus reproduite à la date du 9 novembre, sous le numéro 463.

(3) Ci-dessus reproduite sous le numéro 397.

(4) Ci-dessus reproduite sous le numéro 415.

convention de 1898 peut nous toucher, car nous n'avons aucune possession continentale du côté de Mozambique, tandis qu'au contraire nous en avons du côté de l'Atlantique.

Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a du reste remarqué que le chemin de fer de l'Angola est dans des mains anglaises. Il a sans doute voulu parler du chemin de fer de Lobito Bay dont vous entretient ma lettre du 17 novembre n° 688 [1].

Ce chemin de fer est justement en train de passer dans la main de la finance allemande, et par cette voie l'influence germanique se répandra dans le Katanga. La nationalité de M. Williams, qui a reçu cette ligne des concessions du Roi Léopold II, n'a donc pas suffisamment garanti l'Angleterre.

Enfin d'après Sir E. Grey l'Angleterre se désintéresse des îles des Princes et de Saint-Thomas. Or ni l'Espagne ni la France ne peuvent s'en désintéresser, ces îles étant placées en face de la Guinée espagnole et du Gabon. Elles sont situées bien au-dessus du Cabinda et, si l'Angleterre les a abandonnées à l'influence allemande, ne peut-on craindre qu'elle se soit aussi désintéressée du Cabinda où nous ne saurions sans inquiétude voir pénétrer l'influence économique de l'Allemagne?

Le peu d'importance que Sir E. Grey paraît attacher aux concessions qu'il a faites à l'Allemagne du côté de l'Atlantique n'est donc pas pour nous donner toute sécurité, et, en raison des liens d'amitié qui nous unissent, je me demande si le Gouvernement britannique ne pourrait pas nous entretenir aussi, ainsi que l'Espagne, de la question des colonies portugaises et faire connaître à l'Allemagne l'initiative qu'elle prend. En agissant ainsi l'Angleterre ne ferait que se conformer aux précédents de sa propre politique. Elle montrerait, dans cette circonstance, le même soin de réserver nos intérêts qu'elle a montré en 1904, lorsqu'en s'entendant avec nous au sujet du Maroc elle nous demanda de tenir compte de ceux de l'Espagne.

[1] M. Jules Cambon écrivait à cette date : « Le roi Léopold II avait favorisé la concession d'une ligne qui partait de Lobito-Bay, devait atteindre le Sud du Congo belge et pénétrer dans le Katanga. Le concessionnaire de l'entreprise, M. Robert Williams, était anglais : il n'avait pas trouvé les fonds qui lui étaient nécessaires en Angleterre. Il s'est alors adressé à l'Allemagne où il n'a rencontré que facilités.

« La réalisation de ce plan concorde avec les arrangements anglo-allemands au sujet des colonies portugaises et tend à donner à l'Allemagne la domination économique de l'Angola et même du Katanga. »

510.

M. Ribot, Chargé d'affaires de France à Vienne,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 174. *Vienne, 21 novembre 1913, 19 h. 20.*
(*Reçu :* 20 h. 30.)

Les trois orateurs de l'opposition qui aujourd'hui dans la Délégation hongroise ont soumis l'exposé du comte Berchtold à une sévère critique ont expressément blâmé le passage relatif à la France.

Le comte Karolyi et le prince Louis Windischgraetz ont fait ressortir combien il avait été maladroit de ne faire qu'une allusion aussi froide à la seule Puissance qui peut aider financièrement l'Autriche-Hongrie. Le comte Andrassy a exprimé le regret que le Ministre n'ait pas reconnu expressément les services éminents que le Gouvernement de la République n'a cessé de rendre à la cause de la paix.

511.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 690, 691, 692, 693.
Saint-Pétersbourg, 21 novembre 1913, 21 h., 21 h. 2.
(*Reçu :* 23 h., 23 h. 5.)

Réponse à votre télégramme n° 1057 (1).

M. Kokovtzoff vient de rentrer à Pétersbourg. Il n'a pas encore vu M. Sazonoff. Des renseignements généraux qu'il a fait télégraphier de Berlin il résulte que ses représentations auraient amené l'Allemagne à ne pas réclamer pour son [général] le corps d'armée de Constantinople et à consentir à une diminution des pouvoirs qui devaient primitivement lui être attribués.

Confidentiel. Le général allemand conserverait cependant le droit de nommer et de renvoyer les officiers de son corps d'armée. Il ne s'agit pas donc d'une simple mission d'instruction comme celle que remplit en Grèce le général

(1) Voir ci-dessus, à la date du 20 novembre, le télégramme à Berlin, reproduit sous le numéro 507 (note).

Eydoux. C'est une hypothèque sur l'armée turque qui est abandonnée à l'Allemagne par le Gouvernement nationaliste de la Turquie.

Pourtant, le moins qu'on puisse dire, c'est que l'instruction que l'Allemagne a donnée aux troupes turques ne les a pas sauvées de la défaite. D'autre part elle pressure la Turquie pour en tirer la garantie kilométrique des chemins de fer dont elle leur a arraché la concession. D'où vient l'emprise étrange qu'elle garde sur la Sublime Porte?

Ici on est porté à l'attribuer à des arguments *ad hominem* auxquels on ne résiste guère à Constantinople.

Quoi qu'il en soit, j'ai l'impression que nous pourrons sans trop de peine écarter de Beyrouth le général allemand. Je crois qu'il serait prudent de déterminer l'Angleterre à s'unir à nous pour en préserver Smyrne. La Russie se résignerait à l'extrême rigueur à le voir s'établir à Andrinople.

Je pourrai vous informer sans doute plus complètement quand M. Sazonoff se sera entretenu avec le Président du Conseil.

512.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 1016. *Paris, 22 novembre 1913, 13 h. 20.*

(Suite à mon télégramme n° 1005 [1].)

Les informations des journaux d'Alsace-Lorraine contredisent sur des points importants la note de l'agence Wolff que vous m'avez communiquée [2]. L'opinion publique en France ne peut pas ne pas s'émouvoir des propos attribués au lieutenant Forstner. J'appelle toute votre attention sur la nécessité qu'il y aurait à obtenir du Gouvernement impérial des mesures qui donnent satisfaction à nos susceptibilités légitimes. Le Gouvernement de la République n'a pas hésité à sévir lorsque des incidents se sont produits en France qui engageaient la responsabilité de certains de nos compatriotes. Vous pouvez le rappeler à M. de Jagow.

[1] Du 18 novembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 489.

[2] Par le télégramme du 18 novembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 492.

513.

Note du Département.

Paris, 22 novembre 1913.

Visite de MM. de Lamont, du cabinet du Ministre de la Guerre, et Dr. Aranyi, ancien député hongrois.

Ces Messieurs ont demandé M. le Chef du Cabinet.

M. de Lamont, du cabinet du Ministre de la Guerre est venu présenter à M. Berthelot M. le Dr Aranyi, ancien député hongrois, directeur de la succursale de Paris de la Société d'Assurance «la New-York».

M. Aranyi est chargé (par le bourgmestre de Budapest — ce renseignement à titre strictement confidentiel) de s'occuper du placement sur le marché de Paris d'un emprunt municipal de 120 millions, en vue de l'exécution de nombreux travaux pour l'embellissement de la ville de Budapest.

La haute banque a déjà été pressentie à ce sujet l'année dernière et sa réponse aurait été la suivante : «Cette affaire est possible si l'on obtient l'admission à la cote».

M. Aranyi prie M. le Ministre des Affaires étrangères de vouloir bien faire aboutir cette question d'admission à la cote.

Il déclare qu'au point de vue politique officiel la France et l'Autriche-Hongrie viennent d'entrer dans une période de détente, que d'autre part les milieux hongrois, qui ont toujours eu la plus grande admiration pour la France, verraient avec la plus grande satisfaction notre pays entrer en *rapports d'affaires* avec le leur, que de ces rapports d'affaires, ceux-ci s'ajoutant aux rapports intellectuels déjà existants, naîtrait certainement une ère de confiance mutuelle. «Étant donné la détente actuelle j'estime, a ajouté en terminant M. Aranyi, qu'au point de vue politique il y aurait quelque chose à faire pour vous en Hongrie.»

Cet exposé une fois fait, M. Aranyi a donné quelques détails sur ses antécédents. Il est homme d'affaires et homme de lettres. Il est resté vingt ans à Budapest où il a toujours été l'apôtre du rapprochement avec la France. Il a très bien connu notre Consul général, M. de Fontenay.

Il se tient à la disposition du Ministre, de même que M. de Lamont, son introducteur, et désirerait vivement obtenir une réponse favorable.

514.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 1061. *Paris, 22 novembre 1913, 17 h. 50.*

Réponse à votre dépêche n° 803 [1].

Au cours de mes entretiens récents avec le Ministre des Affaires étrangères de Russie, j'ai pu constater qu'il considérait dans le même esprit que moi, la question des réformes arméniennes, mais cette question n'a fait entre nous, l'objet d'aucun accord particulier. Les Ambassadeurs de Russie et d'Allemagne à Constantinople restent seuls chargés de fixer les bases des réformes. D'autre part j'ai reçu à ce sujet aujourd'hui la visite de Rifaat Pacha. Il venait me demander d'épargner à la Turquie, dans la question des réformes arméniennes, tout ce qui pourrait porter atteinte à son prestige et être considéré comme une ingérence étrangère. J'ai répondu que nous n'avions aucun dessein de nuire à l'autorité de la Porte, mais que nous devions tenir compte à la fois de la nécessité des réformes et du fait que, dans le passé, le Gouvernement ottoman n'avait cessé de décevoir les attentes de l'Europe.

515.

M. Ribot, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 175, 176. *Vienne, 22 novembre 1913, 19 h. 55, 19 h. 30.*

(*Reçu* : 20 h.)

Suite à mon télégramme 174 [2].

Il me revient de plusieurs côtés que le passage de l'exposé du comte Berchtold relatif à la France a produit le plus fâcheux effet dans les milieux politiques. Le comte Andrassy a bien traduit le sentiment général : on incrimine plus l'absence de notion de notre politique pacifique que l'allusion aux critiques de notre presse. L'impression défavorable s'est accentuée après la

[1] Du 17 novembre. M. Bompard qui avait eu communication du rapport de M. de Manneville en date du 22 septembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 179, demandait à être renseigné sur l'entente établie entre la Russie, la France, l'Allemagne et enfin l'Angleterre au sujet des réformes à introduire en Arménie.

[2] Ci-dessus reproduit, à la date du 21 novembre, sous le numéro 510.

réponse du Ministre des Affaires étrangères aux divers orateurs et dans laquelle il n'a cru devoir donner aucune explication. Cette attitude a d'autant plus surpris que, quelques instants auparavant, une intervention du comte Tisza avait clairement souligné le besoin que la Hongrie a de nos capitaux pour son développement économique. On m'annonce que le débat sera repris avec vigueur à la Délégation autrichienne.

Confidentiel. Certains prétendent que le comte Berchtold ne serait pas complètement d'accord avec l'Archiduc François-Ferdinand sur la politique extérieure et spécialement paraît-il sur la ligne de conduite à observer vis-à-vis de la France. On ne s'est pas expliqué pourquoi l'*Allgemeine Zeitung* a cru devoir avant-hier insister d'une manière jugée superflue sur les raisons pour lesquelles il ne saurait être question dans les circonstances actuelles de visite du Prince à Paris et de M. le Président de la République à Vienne. Devant les critiques suscitées par cette publication certainement officieuse, le Ministre des Affaires étrangères s'est d'ailleurs empressé de la désavouer. On répète que sa situation est très menacée d'abord du côté hongrois où on ambitionnerait sa succession pour M. Tisza mais aussi du côté de l'Autriche où on cherche un auteur responsable pour la crise économique très grave dont souffrent particulièrement la Bohême et la Galicie.

516.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1210. Très confidentiel. *Paris, 22 novembre 1913, 20 h. 40.*

J'ai fait part au Conseil des Ministres des renseignements et des considérations contenus dans votre dépêche n° 675 [1]. Le Conseil a pensé qu'il convenait d'intervenir sans retard à Constantinople. En conséquence j'ai dit en termes formels à Rifaat Pacha que si les informations qui nous sont parvenues sur le rôle de M. Carasso et sur les projets élaborés par lui sont exacts, la Turquie ne pourrait compter sur aucun concours d'aucune sorte de notre part. J'ai ajouté que nous ne pourrions dans ces conditions donner suite aux pourparlers engagés avec Djavid Bey. J'ai appelé, en outre, l'attention de l'Ambassadeur de Turquie sur le projet d'attribution au chef de la mission militaire allemande du corps d'armée de Constantinople; je lui ai montré

[1] Du 19, ci-dessus reproduite sous le numéro 505.

les graves inconvénients d'une telle mesure, l'impossibilité où seraient les Puissances de la Triple Entente de la considérer comme acceptable et la nécessité où nous serions nous-mêmes de réclamer une importante compensation d'ordre moral et politique, dans le cas où le caractère de la mission allemande en Turquie serait modifié au profit du Gouvernement de Berlin.

Rifaat Pacha m'a répondu en ce qui concerne les projets attribués à M. Carasso qu'il les ignorait et avait peine à croire à leur réalité et, en ce qui touche au corps d'armée, qu'il ferait part de mes observations à son Gouvernement[1].

517.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 698. Absolument secret. *Berlin, 22 novembre 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 décembre.)

Le baron Beyens, Ministre de Belgique, m'a fait le 10 de ce mois une importante communication au sujet des impressions que son Souverain a emportées de son récent voyage en Allemagne.

Le Roi Albert a eu à Potsdam avec l'Empereur et le chef d'État-major général, de Moltke, une conversation qui l'a frappé.

Il pensait jusqu'ici, comme tout le monde, que Guillaume II, dont l'influence personnelle s'était exercée dans bien des circonstances critiques au profit du maintien de la paix, était toujours dans les mêmes dispositions d'esprit. Cette fois, il l'a trouvé complètement changé : Guillaume II n'est plus, à ses yeux, le champion de la paix contre les tendances belliqueuses de certains partis allemands. L'Empereur en est venu à penser que la guerre avec la France est inévitable et qu'il faudra en venir là un jour ou l'autre. Il considère que la politique française, bien loin de décourager à l'intérieur les esprits exaltés, a tendu, depuis un certain temps, à faire suspecter à tout propos et à contrecarrer partout l'Allemagne et il est persuadé que l'idée de la revanche ne cesse pas de hanter l'esprit français. L'Empereur, il n'est pas besoin de le dire, croit à la supériorité écrasante de l'armée allemande et à son succès certain.

Le général de Moltke parla exactement comme son Souverain. Lui aussi, il déclara la guerre nécessaire et inévitable, mais il se montra plus assuré

[1] Ce télégramme a été communiqué le même jour à Pétersbourg, n° 1059, et à Constantinople, n° 1206.

encore du succès, « car, dit-il au Roi, cette fois il faudra en finir, et Votre Majesté ne peut se douter de l'enthousiasme irrésistible qui, ce jour-là, entraînera le peuple allemand tout entier ».

Le Roi des Belges protesta que c'était travestir les intentions du Gouvernement français que les traduire de la sorte et se laisser abuser sur les sentiments de la nation française par les manifestations de quelques esprits exaltés ou d'intrigants sans conscience.

L'Empereur et son chef d'État-major général n'en persistèrent pas moins dans leur manière de voir.

[Le Roi Albert désire que le secret soit gardé sur ces entretiens. L'Ambassadeur fait remarquer qu'il ne peut pas ne pas porter « une communication de cette nature » à la connaissance du Président de la République et du Ministre des Affaires étrangères. Le baron Beyens en convient, mais ajoute « qu'il importerait que cette confidence n'allât pas plus loin ».]

« Il est naturel, continua le Ministre de Belgique, que le Roi des Belges s'inquiète de la possibilité d'un conflit qui intéresserait sa couronne et même l'existence de son pays, et qu'il tienne à vous avertir, mais il ne faut pas que le Roi soit, comme on dit, *brûlé*. Je ne lui écrirai même pas que je vous ai fait cette communication : j'attendrai d'aller à Bruxelles pour le lui dire. »

— « Vous voudriez donc, demandé-je, que moi-même je n'écrivisse rien. »

— « Sans doute me répondit-il. »

Le baron Beyens m'avoue que du reste l'Empereur semblait vieilli, surmené et irritable.

A mesure que les années s'appesantissent sur Guillaume II, les traditions familiales, le rigorisme de l'Impératrice, les sentiments rétrogrades de la Cour et surtout l'impatience des militaires prennent plus d'empire sur son esprit. Peut-être éprouve-t-il on ne sait quelle jalousie de la popularité acquise par son fils qui flatte les passions des pangermanistes et ne trouve pas la situation de l'Empire dans le monde égale à sa puissance. Peut-être aussi la réplique de la France à la dernière augmentation de l'armée allemande, dont l'objet était d'établir sans conteste la supériorité germanique, est-elle pour quelque chose dans ces amertumes, car, quoi qu'on dise, on sent qu'on ne peut guère aller plus loin.

« Quoi qu'il en soit, continua le Ministre de Belgique, il est nécessaire que le Président de la République soit prévenu. Le Roi a constaté que les dispositions de l'Allemagne sont aussi favorables à l'Angleterre et à la Russie qu'elles le sont peu à la France. Il lui semblerait donc important qu'on veillât à ce qu'aucun incident ne se produisît autant que possible : peut-être on s'en saisirait ici, si on ne cherche pas à en créer un. D'ailleurs, dit-il en terminant, le Roi Albert passera par Paris lorsqu'il conduira la Reine dans le Midi. A ce moment-là, il pourra causer de tout ceci avec M. Poincaré. »

La conversation finit là et, en reconduisant M. Beyens, je le priai d'exprimer au Roi mes remerciements respectueux.

On peut se demander ce qu'il y a au fond de cette conversation.

La loyauté personnelle du Roi Albert écarte *a priori* toute idée qu'il se fasse le porte-parole de l'Allemagne. C'est bien l'émotion qu'il a éprouvée que le baron Beyens m'a rapportée.

L'Empereur et surtout son chef d'État-major général ont pu avoir pour objectif d'impressionner le Roi des Belges et de le disposer à ne point opposer de résistance au cas où un conflit avec nous se produirait. Peut-être aussi voudrait-on rendre la Belgique moins hostile à certaines ambitions qui se manifestent ici à propos du Congo belge, mais cette dernière hypothèse ne me paraît pas concorder avec l'intervention du général de Moltke.

Au reste, l'Empereur Guillaume est moins maître de ses impatiences qu'on ne croit communément. Je l'ai vu plus d'une fois laisser échapper le fond de sa pensée. Quel qu'ait été son objectif dans la conversation qui m'a été rapportée, la confidence du Roi Albert n'en a pas moins le caractère le plus grave. Elle correspond à la précarité de la situation générale et à l'état d'une certaine partie de l'opinion dans les deux pays de France et d'Allemagne.

S'il m'était permis de conclure, je dirais qu'il n'y a pas lieu de s'effrayer, mais qu'il est bon de tenir compte de ce fait nouveau que l'Empereur se familiarise avec un ordre d'idées qui lui répugnait autrefois, et que, pour lui emprunter une locution qu'il aime à employer, nous devons tenir notre poudre sèche.

518.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 543. *Péra, 23 novembre 1913, 14 h. 20.*

(*Reçu :* 10 h. 35.)

L'accord est fait entre la Sublime Porte et le délégué serbe sur les termes du traité de paix à conclure entre les deux pays. Le texte en a été paraphé aujourd'hui et le délégué serbe a demandé à son Gouvernement l'autorisation de le signer.

519.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 360. *Sofia, 23 novembre 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 25.)

Le Président du Conseil M. Radoslavoff a déclaré dans un discours électoral à Plevna « que la politique de la Bulgarie ne devait pas être russophile mais indépendante ». Cette déclaration donne ici l'impression que la politique du Gouvernement vient de s'orienter définitivement vers l'Autriche.

Je crois, comme notre Chargé d'affaires à Vienne, que le Gouvernement austro-hongrois ne peut avoir ni goût ni confiance dans le ministère stambouloviste qu'il connaît trop bien et qu'il se défie de son esprit d'aventure. Mais je n'en pense pas moins que le Gouvernement austro-hongrois ne laisse transpirer cette fâcheuse impression que pour donner le change et qu'il est disposé à tous les sacrifices pour s'assurer l'appui militaire de la Bulgarie qui lui est indispensable dans les Balkans afin de contenir la Serbie et la Roumanie. Si la Roumanie se rapprochait de la Turquie, cet appui deviendrait insuffisant.

En ce qui concerne l'abdication possible du Roi Ferdinand, les notions recueillies à Vienne ont la plus grande importance. Il n'existe ici jusqu'à présent aucun mouvement anti-dynastique. Les chefs de l'opposition MM. Théodoroff et Malinoff, dont les opinions me sont indirectement rapportées, se refusent à prendre une attitude hostile au Souverain qui, malgré son impopularité profonde, n'est attaqué directement que par quelques feuilles démagogiques. C'est sous des inspirations venues de Vienne que le Roi s'est si [gravement] compromis au mois de juin dernier; c'est à Vienne qu'il décidera de conserver ou d'abandonner le trône pour lui et sa dynastie.

520.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702. Confidentiel. Secret.
Saint-Pétersbourg, 23 novembre 1913, 20 h. 50, 20 h. 48, 20 h. 52, 20 h. 58, 23 h. 45, 23 h. 44.
(*Reçu :* 22 h. 40, 23 h., 23 h. 30, le 24 à 4 h. et 2 h. 30.)

M. Sazonoff est venu me voir cet après-midi. Il ne m'a pas dissimulé que ses rapports avec Berlin deviennent mauvais. Sur sa demande, M. Kokovtzoff a déclaré à l'Empereur d'Allemagne que la Russie, tout particulièrement, a le droit de se plaindre du contrat qui place le corps d'armée de Constantinople sous les ordres d'un général allemand; elle ne saurait y donner son agrément. L'Empereur a feint un étonnement profond : « Comment aurions-nous pu supposer qu'une chose aussi simple éveillerait vos inquiétudes? La Porte a fait appel à notre concours. Mais après ce qui a été dit, après l'exploitation par les journaux français contre l'armée allemande des défaites turques, une mission militaire allemande ne peut retourner en Turquie aux anciennes conditions ».

Quant à M. de Bethmann, il paraissait ignorer le caractère nouveau que prend la mission militaire. Troublé par le ferme langage que lui a tenu M. Kokovtzoff, il est allé une seconde fois chez l'Empereur puis est revenu voir le Président du Conseil russe. « Puisque, lui a-t-il dit, vous attachez à cette mission une importance que nous ne parvenons pas à comprendre, nous chercherons une combinaison qui puisse calmer vos scrupules. »

On en avait conclu ici que l'Allemagne renoncerait au corps d'armée de Constantinople et consentirait à une diminution des pouvoirs du général, chef de la mission. Et c'est [ce] que vous a rapporté mon télégramme 690 (1).

Or hier soir le Chargé d'affaires d'Allemagne est venu lire à M. Sazonoff une dépêche datée du 18 novembre où le Gouvernement allemand se dit aussi surpris que désolé de l'émotion que l'arrangement germano-turc provoque à Pétersbourg. Il déclare qu'il ne pouvait [refuser] ce que la Porte lui a offert; qu'en tout cas revenir en arrière aujourd'hui ce serait perdre la face à Constantinople, ce serait ruiner le prestige de l'Allemagne et son influence économique

(1) Du 21, ci-dessus reproduit sous le numéro 511.

dans l'Empire ottoman. Il ne saurait à son grand regret porter à l'intérêt allemand un coup aussi désastreux.

« Que signifie alors a demandé M. Sazonoff les promesses faites jeudi 20 à M. Kokovtzoff par M. de Bethmann de chercher à nous donner satisfaction? »

« Si cette promesse, a répondu le Chargé d'affaires, vous a été faite le 20, comme ma dépêche est datée du 18 c'est que probablement l'opinion de mon Gouvernement s'est modifiée dans la suite. »

« Parlons franchement a repris M. Sazonoff; votre Gouvernement si vraiment son sentiment a changé, ne vous l'aurait pas laissé ignorer, il ne vous aurait pas laissé faire une pareille démarche, il vous aurait télégraphié, Berlin n'est pas si loin de Pétersbourg. Votre Gouvernement répète qu'il tient essentiellement à garder l'amitié de la Russie, à conserver les relations traditionnelles qu'ont nouées la parenté et le voisinage. Je dois constater qu'il ne fait rien pour s'en assurer le bénéfice. »

Je me suis abstenu de reproduire plusieurs détails des conversations de M. Kokovtzoff à Berlin qui sont déjà rapportées dans votre dépêche 868 [1].

M. Sazonoff est convenu qu'il y a à Berlin deux politiques : celle du Chancelier et celle de la Cour et du monde militaire. C'est cette dernière qui prévaut. Il se dessine d'ailleurs un mouvement combiné de main-mise sur la Turquie par les Puissances de la Triplice, à quoi la Triple Entente ne saurait sans péril fermer les yeux.

L'Allemagne s'est déjà créé en Asie Mineure un... [2] d'intérêts qu'elle appelle économiques et où elle se construit un réseau de chemins de fer qui mesurera plus de 5.000 kilomètres.

Depuis plusieurs mois elle entretient dans la Méditerranée orientale un noyau d'escadre qui réclamera forcément une base navale, un port de stationnement, de ravitaillement et de réparation. Nous pouvons à tout moment recevoir à ce sujet une nouvelle désagréable, aujourd'hui elle vise l'armée et reçoit le commandement du corps d'armée de la capitale.

Hier l'Italie obtenait la concession ou la promesse de concession d'un port (Adalia) et d'un chemin de fer qu'[elle] dirigerait de ce point vers l'intérieur. Et voici que l'Autriche à son tour prétend exiger sa part : elle aurait fait choix de Smyrne et de la région qui s'étend derrière Smyrne.

On dit que ses démarches mécontentent l'Italie et que c'est un nouveau sujet de méfiance et de jalousie entre les deux alliées. Cela ne les empêchera

[1] Du 20, non reproduite, voir ci-dessus, le télégramme de Berlin, reproduit sous le numéro 493. — [2] Lacune de déchiffrement.

pas d'agir de concert comme en Albanie, ni l'Allemagne de les soutenir. Maigre consolation de penser qu'un [jour] les trois alliées se disputeront la proie.

Aujourd'hui il s'agit de savoir si la [Triple Entente a] intérêt à la leur laisser prendre.

M. Sazonoff m'a manifesté l'intention de s'enquérir des vues de Sir E. Grey[1].

521.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 707, 708. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 24 novembre 1913, 20 h.

(*Reçu :* 21 h. 45, 22 h.)

Je viens de voir M. Kokovtzoff qui m'a renouvelé l'expression de sa gratitude pour l'accueil tout particulièrement flatteur et confiant qui lui a été fait à Paris. Il m'a raconté dans le plus grand détail ses conversations avec le Chancelier et l'Empereur d'Allemagne, ce qui me permet de compléter mon télégramme d'hier. Ce n'est pas seulement M. de Bethmann Hollweg, mais aussi l'Empereur qui a promis de chercher une solution satisfaisante.

Comme M. Kokovtzoff venait de montrer à quel point était inadmissible pour la Russie, pour l'Europe la présence à la tête du corps d'armée de la capitale d'un général allemand ayant pour divisionnaires, pour brigadiers, pour colonels des officiers allemands, l'Empereur d'Allemagne, que cette conversation avait mécontenté et qui le laissait voir, s'écria : « Je n'avais pas songé à tout cela; je vous répète que ce n'est pas moi, c'est la Porte à qui revient l'idée de cette combinaison. Nous allons réfléchir et examiner si l'on peut trouver une solution qui réponde autant que possible à vos vues ». M. Kokovtzoff estime que des complications graves pourraient sortir de cette [question]. « Aussi m'a-t-il dit, n'est-ce pas sans anxiété que j'attends ce que va me dire le Chargé d'affaires d'Allemagne que je vais recevoir dans la soirée. »

[1] M. Pichon a envoyé le 24 novembre, à 20 h. 20, un résumé des télégrammes de M. Delcassé à Londres 1216, Berlin 1021, Constantinople 1068.

522.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 24 novembre 1913.*

Je vous envoie sous ce pli deux lettres secrètes : l'une relative à une conversation de l'Empereur avec le Roi des Belges, l'autre, à l'incident de Saverne.

La première vise la communication que m'a faite M. de Beyens, il y a quinze jours et qu'il m'avait fait promettre de ne transmettre que verbalement au Président de la République et à vous. Il me semble que je ne puis attendre jusqu'à mon premier voyage à Paris pour vous faire connaître l'impression du Roi des Belges. Je vous écris donc, mais je vous supplie que cette dépêche ne soit lue que par le Président, vous et Paléologue qui la mettra dans son coffre-fort. Si cette dépêche était connue d'une autre personne, qui sait où elle pourrait aller ?

Je n'ai pas été surpris de l'impression du Roi Albert. Elle répond à celle que moi-même je ressens depuis quelque temps. On se défie extrêmement de nous. Le baron Beyens attribue cet état de choses, d'une part à l'influence croissante du parti militaire sur l'Empereur, d'autre part, à l'agacement (il ne peut employer d'autre mot) que causent à l'étranger les rodomontades et les taquineries de nos journaux nationalistes dont l'objet évident est de compromettre le Président de la République.

Il est clair qu'en présence de cette situation, nous devons nous montrer très prudents. Je me suis demandé, quand j'ai vu naître l'affaire de Saverne, si les pangermanistes n'étaient pas derrière et n'essayaient pas de nous faire sortir des gonds. En tous cas, cet incident est arrivé à point pour brouiller les cartes au moment où, à l'occasion de l'Asie Mineure, un peu de détente se faisait sentir.

Comme l'indique la dépêche que je vous envoie personnellement, j'ai parlé deux fois à M. Zimmermann de l'affaire de Saverne. Il m'a confié ses embarras. Il y a évidemment désaccord entre la partie civile et la partie militaire du Gouvernement. Nous n'avons qu'un moyen de faire l'accord entre elles, contre nous, c'est de nous emballer. C'est pour cela qu'il importe que nous ne sortions pas du calme dont on a fait preuve jusqu'ici en France. Je suis convaincu que la carrière du lieutenant Forstner est finie, mais la sanction, pour être dure, ne sera pas immédiate.

D'autre part, le colonel du régiment de Saverne est venu à Potsdam offrir sa démission à l'Empereur, qui l'a refusée. Il a évidemment une part de res-

ponsabilité : peut-être, comme dans beaucoup de régiments, a-t-il donné l'ordre de faire dans les chambrées des conférences pour empêcher les engagements dans la légion. Aussi l'autorité militaire allemande traitera-t-elle comme acte de trahison le fait de répéter les paroles des officiers dans les quartiers. Sur ce point, l'opinion allemande épousera le point de vue de l'autorité militaire. Ce fait en dit long sur la différence de la mentalité dans les deux pays de France et d'Allemagne.

Il est possible que l'affaire vienne au Reichstag. La situation du Chancelier est difficile. Les conservateurs l'accusent, dans cette affaire de Saverne notamment, de laisser traîner les rênes du Gouvernement. D'autres demandent si, à côté et en dehors du Gouvernement civil, il y a un Gouvernement militaire. Au fond, c'est un peu vrai.

Le Chancelier se mettra du côté de l'Empereur. Là-dessus, pas le moindre doute. La dernière fois que j'ai vu M. de Bethmann Hollweg, son langage m'a révélé des dispositions pessimistes, indiquant chez lui un changement et justifiant la confidence du Roi des Belges.

Je crois donc qu'il faut continuer de suivre la ligne de conduite réservée que nous avons observée jusqu'ici.

La valise de ce jour vous porte un résumé des conversations de MM. Sergent et Ponsot. Elles sont arrivées à un point mort. Demain, j'entamerai la négociation avec Zimmermann. D'après quelques mots déjà échangés, elle sera pénible et désagréable. Je souhaite cependant d'aboutir heureusement. Un accord serait un bon symptôme, mais vraiment je mène ici une existence difficile.

Je vous remercie d'avoir approuvé ce que j'ai dit à Kokovtzoff. Les Russes volontiers nous négligent. A mon sentiment, il faut les laisser marcher et ne pas ouvrir la bouche. Sans cela, on nous accusera de les pousser. Il est temps d'en finir avec la légende que sans nous, Berlin, Pétersbourg et Londres seraient d'accord.

En tous cas les conversations de MM. Sergent et Ponsot confirment celles de M. Kokovtzoff. L'union militaire est étroite entre la Turquie et l'Allemagne et c'est ce qui domine les questions politiques et économiques en Asie Mineure.

523.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 697. Très confidentiel. *Berlin, 24 novembre 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 novembre.)

J'ai entretenu à deux reprises le Sous-Secrétaire d'État de l'incident de Saverne et lui ai demandé quelles mesures le Gouvernement impérial comptait prendre à l'égard du lieutenant Forstner.

Le 20 novembre, M. Zimmermann s'est contenté de déplorer l'inconvenance des propos de cet officier. Avant-hier, il m'a exprimé les mêmes sentiments personnels de désapprobation et de regret, mais, sur ma demande tendant à savoir si je pouvais faire part de ses paroles à Votre Excellence, il m'a prié de n'en rien faire. L'affaire est du ressort de l'autorité militaire et l'Office impérial, à ce que j'ai pu saisir, n'a pas encore réussi à faire partager à celle-ci sa manière de voir. M. Zimmermann a ajouté que, si je donnais à ma question le caractère d'une intervention officielle au nom du Gouvernement français, il craignait qu'une sanction ne fût plus difficilement obtenue. J'ai fait remarquer au Sous-Secrétaire d'État que l'attitude du Gouvernement impérial ne répondait point à celle que le Gouvernement de la République avait eue dans toutes les circonstances où il avait pu craindre qu'un de ses agents eût manqué aux convenances à l'égard d'un Gouvernement étranger, et je ne lui ai pas dissimulé que l'opinion publique française commençait à être légitimement émue au sujet de ce dernier incident.

Au reste, M. Zimmermann cesse aujourd'hui de diriger l'Office impérial, M. de Jagow étant de retour. J'entretiendrai de cette affaire le Secrétaire d'État dès qu'il pourra me recevoir.

Il est très désirable que l'opinion et la presse en France continuent de montrer le calme qu'elles ont manifesté jusqu'ici, car elles tromperont ainsi l'espoir et les calculs des pangermanistes et du parti militaire.

524.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 699. *Berlin, 24 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 novembre.)

Ainsi que je l'avais télégraphié à Votre Excellence [1], j'ai l'honneur de lui adresser par la valise de ce jour un résumé des conversations qui ont eu lieu à la Wilhelmstrasse au sujet des chemins de fer d'Asie Mineure entre nos délégués et ceux du Gouvernement allemand.

Cette note a été établie par les soins de MM. Sergent et Ponsot, qui m'avaient d'ailleurs tenu au courant du détail de leurs pourparlers. Elle contient l'exposé de l'examen préliminaire de l'ensemble de la question, auquel il a été procédé ces jours derniers. Ces premiers entretiens ont eu pour objet de reconnaître le terrain de part et d'autre et de définir en quelque sorte les points sur lesquels on avait en vue de faire porter la négociation.

Comme Votre Excellence le verra par la fin de la note ci-jointe, les délégués français et allemands sont tombés d'accord lors de leur dernière réunion pour considérer que leurs travaux personnels étaient désormais assez avancés pour qu'une conversation puisse utilement commencer entre le Sous-Secrétaire d'État et moi, au cours de laquelle la négociation proprement dite prendra corps. J'ai pris rendez-vous à cet effet avec M. Zimmermann pour demain.

Annexe [2].

Berlin, 23 novembre 1913.

Les cinq séances tenues jusqu'ici à la Wilhelmstrasse entre les délégués français et allemands et les représentants des deux groupes financiers n'ont eu qu'un caractère préliminaire, mais elles ont eu du moins ce premier résultat, aujourd'hui acquis, de préciser complètement l'attitude des deux délégations sur l'ensemble de

[1] La reproduction de ce télégramme a paru inutile parce qu'il aurait fait double emploi avec le présent rapport.

[2] Il convient de mettre en regard de cette note celle de la Deutsche Bank reproduite dans *Grosse Politik,* vol. 37, II, pièce n° 14.964 annexe. On notera que ce document contient (p. 543), le passage suivant : «Le point de vue auquel se tiennent les Français n'est pas purement économique et il ne s'agit pas seulement pour eux de chemins de fer. A l'arrière-plan dans leur esprit, il y a l'éventualité d'un partage territorial. Pour cette raison ils veulent, par leur proposition dont ils semblent avoir reconnu, au cours de la discussion, le maintien impossible, reculer le plus possible vers le Nord la limite de leur zone d'intérêts».

questions qu'elles ont reçu pour mission d'envisager en vue de trouver les éléments d'une transaction équitable.

Les délégués français ont pris l'initiative d'un exposé qui a appelé, pas à pas, l'exposé du point de vue allemand. Laissant entièrement en dehors de cet échange de vues l'examen du texte même des accords paraphés par les deux groupes le 26 septembre dernier, les délégués français, abordant la question dans son ensemble, ont été amenés à traiter : *a.* en premier lieu, de la situation financière de la Turquie et des mesures qu'elle appelle tant dans l'intérêt des porteurs étrangers et des groupes concessionnaires de travaux publics en Asie Mineure, que dans l'intérêt du Trésor ottoman lui-même, *b.* en second lieu, de la question des chemins de fer en Asie Mineure et de la fixation des zones d'action des deux groupes, en prenant pour point de départ la rétrocession au groupe allemand de l'intérêt français dans le Bagdad.

Ont été laissées jusqu'ici en dehors de cet examen les conditions mêmes auxquelles doit s'opérer cette rétrocession. Les délégués français se sont, d'autre part, abstenus de faire la moindre allusion à la reprise par le groupe français de dix-huit millions de francs d'obligations de l'emprunt douanes Constantinople, première tranche, de même qu'ils ont évité de laisser se poser la question de la modification du conseil de la Dette publique ottomane.

A. *Questions financières.*

Les propositions des délégués français ont été les suivantes :

1° Assurer la garantie des anciens emprunts dont les gages ont été réduits par suite des cessions territoriales intervenues, soit par une contribution suffisante des États balkaniques, soit à son défaut par la délégation aux porteurs pour un temps limité de nouveaux revenus provenant de l'Asie Mineure et dont la gestion serait confiée à la Dette. Cette proposition aurait pour effet, tout en garantissant les emprunts français, de rétablir les emprunts Bagdad dans la situation où ils se trouvaient avant la guerre jusqu'à la troisième série, avec les anciennes marges de garantie et au taux ancien de 4 p. 100;

2° Assurer par préférence à tout emprunt industriel un emprunt de liquidation, à la garantie duquel serait réservée la part du Gouvernement dans les surtaxes douanières de 3 et 4 p. 100, de manière à constituer une marge suffisante en vue d'une opération ultérieure. Les délégués français demandent en outre l'internationalisation de cet emprunt;

Le Badgad n'aurait donc aucune part au produit des 3 et 4 p. 100 qu'il ne pouvait réclamer jusqu'ici;

3° Prévoir l'émission, *pari passu,* des emprunts nécessaires à l'exécution des travaux publics confiés aux deux groupes, quels que soient d'ailleurs les gages déjà affectés ou à affecter à ces entreprises; assurer à cet égard une parité de situation aussi complète que possible, en prenant comme point de départ, pour le groupe allemand l'émission des emprunts Bagdad séries 4 à 6 auxquelles correspond l'achèvement du tronçon Hélif-Bagdad, pour le groupe français l'émission d'un

emprunt d'un montant égal et devant pourvoir à la construction du Samsoun-Sivas et des ports concédés.

Bien que la discussion de fond n'ait encore été qu'amorcée sur ces différentes propositions, les délégués allemands y ont déjà répondu par les observations suivantes :

I. Sur le premier point, tout en reconnaissant que la même garantie est due à tous les emprunts créés avant la guerre, les délégués allemands demandent la consolidation de la situation du Bagdad pour les séries 4 à 6, toutes créées sinon émises, invoquant l'adhésion qui aurait été déjà donnée par le groupe français à cette demande au mois de septembre dernier.

II. Sur le second point, ils déclarent attacher la plus grande importance au rétablissement de la situation financière de la Turquie, et suggèrent (sans pouvoir d'ailleurs apporter l'adhésion du Gouvernement allemand à cette proposition) que les Puissances soient appelées à donner leur garantie à l'emprunt balkanique de quatre cents millions de francs environ, qui représenterait, d'après les financiers allemands, la part contributive des Balkaniques à la Dette ottomane. Le produit effectif de cet emprunt serait mis à la disposition de la Turquie pour ses besoins de trésorerie, la Turquie devant déléguer à son tour aux porteurs des anciens emprunts, pour les dédommager, les gages complémentaires nécessaires sur les revenus de l'Asie Mineure. Le groupe allemand serait disposé à prendre sa part d'un tel emprunt garanti.

III. Sur le troisième point, les délégués allemands demandent que le point de départ du partage des ressources nouvelles soit fixé après l'émission des séries Bagdad 4 à 6, lesquelles sont déjà créées et correspondent à un tronçon dont la construction a déjà été commencée. Le groupe allemand est d'ailleurs disposé à arrêter d'accord avec le groupe français un programme d'échelonnement des travaux qui enlèverait peut-être toute portée pratique à cette divergence de vues. Ceci posait la question des chemins de fer au sujet de laquelle les délégués français furent amenés à formuler les propositions suivantes.

B. *Chemins de fer d'Asie Mineure.*

Les délégués français demandent que le réseau de la mer Noire soit complété sur deux points : que le raccordement de ce réseau avec celui d'Anatolie se fasse non point à Sivas, mais à soixante kilomètres environ de cette ville sur la ligne de Césarée, et qu'à l'Est ce raccordement se fasse non point à cinq kilomètres des mines d'Arghana, mais à Arghana-Maden même conformément aux accords franco-turcs paraphés à Paris. Aucune allusion n'est faite pour le moment au raccordement à l'Ouest vers Bolou, dans le dessein d'éviter que la question des dix-huit millions soit reprise.

En ce qui concerne les chemins de fer de Syrie, le groupe français réclame pour le Damas-Hamah le droit exclusif aux embranchements vers la mer, au Sud d'une ligne tracée d'Alep à Alexandrette et d'Alep à Meskené. Il n'est pas opposé à une transaction aux termes de laquelle la construction de l'Alep-Alexandrette direct, réclamée par le groupe allemand, et la construction de l'Alep-Meskené, pour lequel le groupe

français a obtenu certaines assurances du Gouvernement ottoman, seraient subordonnées à une entente préalable des deux sociétés.

Déclarant se placer sur le terrain strict des droits acquis, les délégués allemands maintiennent que, s'ils sont disposés à accorder ce qui est nécessaire à la constitution du réseau de la mer Noire, ils ne peuvent concéder un seul kilomètre au delà, qu'il s'agisse de l'embranchement de Césarée à Sivas ou de l'accès d'Arghana-Maden.

Pour les chemins de fer de Syrie, le groupe allemand proteste de la façon la plus vive contre l'octroi éventuel d'un droit de préférence au Damas-Hamah pour la construction de l'Alep-Meskené. Ce tronçon fait partie intégrante du raccordement d'Alep à Bagdad par la voie de l'Euphrate, plus courte que celle du Tigre; il est d'un intérêt vital pour la société du Bagdad de se réserver la construction de cette ligne, lorsque l'utilité en sera démontrée. Cette société, repoussant l'idée d'une construction de cette ligne en compte à demi, serait cependant disposée à prendre l'engagement de ne pas la construire avant un délai assez prolongé.

Le groupe allemand dont les prétentions, fondées sur une interprétation à notre avis erronée de l'article 12 de la convention de 1903, vont jusqu'à revendiquer le droit exclusif de construire tout embranchement allant de la ligne du Bagdad vers la mer, même en coupant la ligne du Damas-Hamah (tel que le ferait un embranchement partant de Hit sur l'Euphrate pour gagner Latakieh), estime avoir un droit indiscutable à la construction de la ligne directe Alep-Alexandrette à travers le Beïlan, avec embranchement à la mer vers Souedieh.

Si ses intérêts vitaux sont sauvegardés, le groupe allemand pourrait reconnaître au chemin de fer syrien le droit aux embranchements d'intérêt local au Sud de la ligne qu'il se réserve.

Les positions respectives des deux délégations ont été de part et d'autre définies avec la plus grande netteté, chaque délégation maintenant complètement son point de vue sur le terrain juridique, et, sur la proposition des délégués allemands, un échange de vues basé sur cette discussion préliminaire aura lieu directement entre l'Ambassadeur de France et M. Zimmermann mardi prochain.

525.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 489. Très confidentiel. *Berlin, 25 novembre 1913, 13 h.*
(*Reçu :* 16 h. 20.)

Je réponds à votre télégramme 1021 [1].

D'après ce que m'a dit hier mon collègue d'Angleterre, le Sous-Secrétaire d'État, qui ne m'a rien dit du passage de M. Kokovtzoff, l'en a entretenu.

[1] Télégramme circulaire du 24 novembre, résumant les télégrammes de Pétersbourg du 23, ci-dessus reproduits sous le numéro 520.

Il lui a rapporté que le principal sujet des conversations du Président du Conseil russe avait porté sur le fait du commandement à exercer à Constantinople par la mission allemande. Il s'en est étonné et a prétendu qu'il s'agissait du commandement d'une division et non d'un corps d'armée.

Sir Ed. Goschen a avisé le Foreign Office.

526.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n°s 1034, 1035. Très confidentiel.

Paris, 25 novembre 1913, 17 h. 20, 20 h. 35.

J'ai reçu ce matin M. Tittoni qui partait aujourd'hui pour Rome. Il m'a fait différentes propositions d'arrangement au sujet de la question des Tripolitains [1], mais aucune ne me paraît acceptable. Comme il m'indiquait qu'on pourrait chercher d'autres terrains d'entente, je l'ai prié de vous voir à ce sujet. Il m'a répondu qu'il vous demanderait d'en causer avec lui et avec le Prince de Scalea ou le marquis San Giuliano. Je ne lui ai pas dissimulé que nous ne pourrions pas céder sur la question de principe à laquelle sont liés les intérêts vitaux de la France en Tunisie.

J'ai profité de la circonstance pour lui signaler qu'il serait nécessaire de faire cesser la campagne de presse dirigée en Italie contre le Président de la République. La personne du chef de l'État français doit être, aussi bien que celle du Roi d'Italie, en dehors et au-dessus de ces irritants et regrettables débats. Cette campagne est d'abord profondément injuste en ce qui concerne M. Poincaré et, de plus, elle peut avoir de sérieuses conséquences, parce que la presse française est disposée à répliquer. Il est indispensable de ne l'y pas provoquer. M. Tittoni m'a promis d'en parler sérieusement à M. Giolitti et au marquis San Giuliano.

Au cours de sa conversation de ce matin, M. Tittoni m'a renouvelé spontanément la déclaration que son Gouvernement évacuerait les îles du Dodécanèse malgré l'opposition d'une partie de l'opinion publique italienne.

[1] Il s'agit de Tripolitains résidant en Tunisie : le Gouvernement italien aurait voulu qu'ils eussent, comme les Italiens, un statut spécial leur conférant certains privilèges.

527.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 177. *Vienne, 25 novembre 1913, 17 h. 25.*
(*Reçu :* 18 h. 25.)

Si la ligne frontière entre l'Épire et l'Albanie proposée par le Gouvernement britannique [1] était acceptée, ce serait la consécration du succès de la Triple Alliance, au lieu d'une transaction entre les revendications helléniques et les exigences austro-italiennes; on imposerait à la Grèce le maximum des sacrifices [2] en lui enlevant des régions dont elle ne croyait plus l'affectation discutée depuis quelque temps. Récemment le baron Macchio reconnaissait que « Koritza est grec, mais que les alentours sont albanais »; d'où M. Streit inférait que le Ballplatz montrait déjà des dispositions plus conciliantes. Très inopportune, la proposition anglaise dépasse ce que la Triple Alliance espérait à peine obtenir, puisque non seulement Koritza mais aussi Argyrocastro seraient attribués à l'Albanie. Sous le coup d'une aussi cruelle déception, la résistance des Épirotes pourra créer les plus graves complications. Mon collègue grec assure que son Gouvernement n'a aucune part à la formation des bataillons sacrés [3], mais que tout est à craindre d'un soulèvement spontané de la population. J'ignore dans quelle mesure notre adhésion est promise au projet anglais. Il est fort à souhaiter que nos résolutions demeurent réservées jusqu'à ce que la question mieux étudiée soit portée devant la conférence des Ambassadeurs, laquelle aurait à se prononcer concurremment sur l'attribution des îles. S'il apparaît alors, comme je l'ai déjà exposé dans ma dépêche n° 259 [4], que la meilleure solution, au moins pour un provisoire de quelque durée, soit de constituer avec l'ensemble des îles un vilayet ottoman autonome, il conviendrait de dédommager la Grèce par des compensations

(1) Allusion à la ligne frontière qui fait l'objet de la note britannique ci-dessus reproduite, à la date du 19 novembre, sous le numéro 497,

(2) Voir à ce sujet la lettre adressée par le Roi Constantin à M. de Quadt, ministre d'Allemagne à Athènes, et reproduite en annexe à un rapport du 12 décembre (*Grosse Politik,* vol. 36, I, pièce n° 14.022).

(3) Bataillons formés d'Épirotes se déclarant grecs de nationalité et protestant contre leur attribution à l'Albanie. Ce sont les bandes que l'on accusait la Grèce d'inciter à la rébellion.

(4) Dans ce rapport, qui est du 25 septembre, M. Dumaine, à la suite d'un entretien avec Hilmi Pacha, Ambassadeur de Turquie à Vienne, sur les difficultés à prévoir dans le règlement avec l'Italie de la question des îles, transmettait à son Gouvernement, sans paraître la désapprouver, la solution proposée par le diplomate ottoman et reproduite dans le présent télégramme.

territoriales au profit de l'Épire. Séparer les deux questions et les laisser trancher l'une et l'autre au détriment des aspirations helléniques serait faire le jeu des Puissances tripliciennes qui spéculent sur la lassitude et le besoin d'apaisement du reste de l'Europe.

528.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 709, 710, 711.

Saint-Pétersbourg, 25 novembre 1913, 18 h. 45, 18 h. 42, 18 h. 40.

(*Reçu :* 19 h. 50, 19 h. 30, 20 h. 20.)

Malgré les bruits qui continuent à courir d'une abdication prochaine du Roi des Bulgares, M. Sazonoff demeure sceptique. Il croit moins encore au projet de retraite de la dynastie que signale notre ambassade à Vienne. Le peuple bulgare ne la désire d'ailleurs pas. Il n'a aucune sympathie pour le Roi; mais il paraît attaché au Prince Boris, né en Bulgarie et qu'il tient pour un vrai Bulgare.

Le ministère Radoslavoff se démasque. Après avoir demandé avec insistance au Gouvernement impérial un officier russe pour représenter la Bulgarie dans la commission de délimitation bulgaro-serbe, malgré que M. Sazonoff ait fait remarquer qu'aux termes du traité de Bucarest ce représentant doit être pris parmi des États secondaires, il invoque aujourd'hui ce même traité pour prier qu'on n'envoie pas le général Holmsen dont on lui avait annoncé la nomination et dont hier encore il pressait le départ [1].

M. Sazonoff se montre très tranquille : il se dit sûr de l'attachement du peuple bulgare à la Russie. Le ministère actuel n'a qu'un but : obtenir de la Chambre, qui va être élue, une loi d'amnistie dont il sera le premier à bénéficier, certains de ses membres étant sous le coup de poursuites pour concussion, réaliser un emprunt pour faire des commandes fructueuses de matériel de guerre et ensuite disparaître.

[1] Le Gouvernement bulgare a cependant fini par comprendre qu'il ne pouvait maintenir cette attitude. M. Delcassé télégraphiait le 27 novembre : « Les déclarations énergiques de M. Sazonoff l'ayant fait réfléchir, le Gouvernement bulgare vient de remercier le Gouvernement impérial d'avoir désigné le général Holmsen pour trancher, en qualité d'arbitre, le différend avec la Serbie relatif au tracé de la frontière commune. Le général va se rendre successivement à Sofia et à Belgrade ».

« Si l'emprunt lui est refusé, a dit au Ministre des Affaires étrangères le nouvel agent de Bulgarie, général Dimitrieff, le ministère Radoslavoff ne pourra pas tenir. » C'est vous dire que M. Sazonoff verra sans déplaisir le Gouvernement de la République ne mettre aucun empressement à favoriser un prochain emprunt bulgare.

529.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 712, 713, 714. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 25 novembre 1913, 20 h. 38, 20 h. 40, 20 h. 39.

(*Reçu :* 22 h. 55, 22 h. 35, 21 h. 40.)

M. de Lucius s'est borné à répéter à M. Kokovtzoff ce qu'il avait dit samedi à M. Sazonoff et que je vous ai télégraphié dimanche. M. Sazonoff a donc fait demander par son Ambassadeur au Gouvernement allemand quel était le résultat de l'examen [auquel] l'Empereur d'Allemagne et le Chancelier ont déclaré à M. Kokovtzoff qu'ils allaient se livrer, afin de trouver une solution acceptable pour la Russie.

Ce soir encore aucune réponse n'était venue de Berlin.

M. Sazonoff a mis le Chargé d'affaires d'Angleterre au courant de la situation et lui a demandé s'il pensait que son Gouvernement admettrait la mainmise de l'Allemagne sur le corps d'armée de la capitale et en fait sur la capitale elle-même. « Je crois que non », a répondu le Chargé d'affaires anglais.

« Il nous faut, a ajouté M. Sazonoff, exiger des compensations de la Turquie ou nous perdons la face. »

M. Sazonoff télégraphie à son Ambassadeur à Londres de s'entretenir de la question avec Sir Ed. Grey.

Il est très probable que Rifaat Pacha aura télégraphié immédiatement à la Sublime Porte les déclarations que Votre Excellence lui a faites samedi [1]. Il n'est pas douteux que la Porte a immédiatement avisé Berlin.

Le Gouvernement allemand sait donc que Pétersbourg et Paris font obstacle à son projet.

[1] Voir ci-dessus n° 516, le télégramme adressé à Londres et communiqué à Pétersbourg le 22 novembre.

Fera-t-il des concessions? D'après ses déclarations à M. Kokovtzoff, on peut croire que l'Empereur d'Allemagne met son amour-propre à tirer vengeance des critiques dont a été l'objet la mission militaire von der Goltz. Peut-être aussi est-il travaillé par un désir impatient de réalisation.

Une parole nette et prompte de l'Angleterre serait bien opportune.

530.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 364. *Sofia, 26 novembre 1913, 14 h.*

(*Reçu :* 13 h. 35.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a déclaré qu'il avait dû faire à Vienne au comte Berchtold «une simple visite de politesse». Il assure avoir trouvé le Roi «mieux portant que jamais» et annonce son retour «dans huit jours». «Ce retour, a-t-il ajouté, sera le meilleur moyen de mettre fin à la nouvelle campagne de presse qui, derrière le Roi, vise la Bulgarie.»

531.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 715, 716. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 26 novembre 1913, 19 h. 20, 19 h. 21.

(*Reçu :* 20 h. 5, 20 h. 20.)

Aucune réponse de Berlin n'était encore parvenue ce soir au ministère des Affaires étrangères.

Cherchant la compensation que l'on pourrait demander à la Turquie, M. Sazonoff avait d'abord pensé à un détachement de troupes auprès de chacune de nos ambassades.

«L'Allemagne voudra avoir le sien, lui ai-je dit; elle prétendra que l'envoi de sa mission constitue non un privilège pour elle, mais un service rendu à la Turquie.»

Je crois qu'il [en] sera de même pour les avantages d'ordre économique que nous voudrions nous assurer.

Devons-vous réclamer à notre tour pour chacun de nous le commandement d'un corps d'armée, dans les mêmes conditions que l'Allemagne commandera le corps d'armée de Constantinople? C'est le partage.

Pour nous éconduire, la Turquie alléguera que la tâche essentielle de la mission allemande est d'instruire les troupes et que l'instruction doit être la même pour tous les corps d'armée. Elle peut même refuser sans explications.

Il est clair qu'une pareille revendication ne saurait être formulée que si l'on s'est efforcé préalablement d'en prévenir et d'en mesurer toutes les conséquences possibles et si l'on est résolu à la faire aboutir.

532.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 491. *Berlin, 26 novembre 1913, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 55.)

Mon collègue de Russie a entretenu le Secrétaire d'État de la mission militaire à Constantinople. M. de Jagow lui a dit qu'il paraît impossible au Gouvernement impérial de revenir sur ce qui avait été convenu avec la Turquie, mais que la solution de la question n'était pas encore absolument définitive.

Plusieurs de mes collègues semblent portés à croire que les Puissances maritimes seraient en droit de réclamer des garanties de la Turquie et que la question des détroits pourrait s'ouvrir si le *statu quo* se trouvait atteint par le fait qu'une grande Puissance exercerait l'autorité militaire à Constantinople.

533.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1231. *Paris, 27 novembre 1913, 11 h.*

Le Gouvernement russe a fait hier auprès de moi une démarche qui doit être faite également auprès du Gouvernement britannique au sujet de l'attribution du corps d'armée de Constantinople à un général allemand [1]. M. Sazo-

[1] Le dossier ne contient pas de note relative à cette démarche.

noff suggère à Paris et à Londres une action identique auprès de la Porte à l'effet d'obtenir des compensations si le Gouvernement ottoman persiste dans ses intentions premières. J'ai répondu à M. Isvolsky que j'avais déjà tenu à Rifaat Pacha un langage approprié [1]. Conformément à l'indication formulée par M. Delcassé dans un télégramme que je vous ai transmis [2], il y aurait grand intérêt à ce que Sir Ed. Grey adoptât promptement la même attitude.

534.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 274. *Cettigné, 27 novembre 1913, 12 h. 20.*
(*Reçu :* 17 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme 509 [3].

J'ai fait la démarche prescrite par Votre Excellence. Le Ministre des Affaires étrangères m'a déclaré que les deux missions données à des fonctionnaires allemands l'avaient été il y a déjà quelques mois et s'étaient trouvées retardées par des circonstances fortuites. Il a ajouté, en insistant sur ce point, qu'elles étaient essentiellement temporaires et limitées, l'une à la réception de la ligne Antivari-Virbazar, l'autre à des conseils théoriques sur l'aménagement et l'exploitation des forêts monténégrines. Il a conclu en me déclarant, *au nom du Gouvernement monténégrin tout entier,* que la politique du Monténégro était nettement orientée à tous les points de vue du côté de la Russie et de la France et il m'a donné l'assurance qu'à l'avenir ce serait à des techniciens français que le Gouvernement royal s'adresserait de préférence pour des missions analogues. M. Plamenatz m'a dit qu'il comptait partir ces jours-ci pour Paris et il m'a manifesté l'intention de renouveler ces déclarations à Votre Excellence.

(1) Voir ci-dessus n° 516.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 26 novembre, le télégramme de Pétersbourg, reproduit sous le numéro 529.

(3) Par ce télégramme (non reproduit) du 25 novembre, M. Pichon prescrivait de réclamer pour des fonctionnaires français des emplois analogues à ceux qui étaient conférés à des Allemands et de faire entendre que l'appel au concours financier de la France impliquait l'appel aux ingénieurs français et à l'industrie française.

535.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 717, 718, 719. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 27 novembre 1913, 20 h. 4, 20 h. 3, 20 h.

(*Reçu :* 20 h. 50, 20 h. 25, 20 h. 15.)

M. de Jagow et M. Zimmermann n'ayant pu encore, pour divers motifs, notamment à cause de l'ouverture du Reichstag, recevoir l'Ambassadeur de Russie, celui-ci a écrit au Secrétaire d'État pour demander comment il explique la contradiction entre les dernières déclarations de l'Empereur et du Chancelier à M. Kokovtzoff et la note verbale lue par M. de Lucius à M. Sazonoff (1). On a ici l'impression que l'Allemagne se dérobera et qu'elle ne consentira aucune atténuation du caractère et des pouvoirs de la mission militaire en Turquie.

En attendant de connaître l'opinion de Paris et de Londres que le comte Benckendorff et M. Isvolsky ont été chargés de recueillir, on cherche toujours quelle compensation exiger de la Porte dont l'Allemagne ne puisse pas réclamer le bénéfice. Car on se dit de plus en plus [convaincu] qu'il est impossible à la Triple Entente et en première ligne à la Russie d'accepter la situation de Puissance protectrice qu'assurerait à l'Allemagne le commandement du corps d'armée de Constantinople.

On peut redouter, quand les faits seront connus, une révolte du sentiment national auquel le Gouvernement, même pour des raisons d'ordre intérieur, peut trouver intérêt à vouloir donner satisfaction (2).

(1) Voir ci-dessus, à la date du 23 novembre, les télégrammes de Pétersbourg reproduits sous le numéro 520.

(2) Ces télégrammes ont été transmis le 28 novembre à 16 h. 40 à Londres 1239-1240-1241 et Constantinople 717-718-719.

536.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 689. Confidentiel *Londres, 27 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 novembre; Dir. pol., 30 novembre.)

Le Chargé d'affaires de Russie a entretenu Sir Edward Grey de la question qui se pose à l'occasion de l'institution à Constantinople d'une mission militaire allemande, dont le chef, indépendant du Gouvernement ottoman, serait investi du commandement du 1er corps. Le Chargé d'affaires britannique à Pétersbourg a, de son côté, transmis au Foreign Office les communications de M. Sazonoff à ce sujet.

Sir Arthur Nicolson m'a dit aujourd'hui que Sir Ed. Grey trouvait l'affaire grave et désirait m'en entretenir demain.

Le Sous-Secrétaire d'État permanent considère que la main-mise d'un commandant allemand sur le 1er corps équivaut à une sorte de dictature de l'Allemagne et qu'un chef militaire, ne relevant d'aucune autre autorité que celle de son Gouvernement national, sera maître de déposer le Sultan ou d'emprisonner le Grand Vizir. Si le Cabinet de Berlin s'obstine à ne pas renoncer à cette prétention, quelle compensation réclamer? Les commandements d'autres corps d'armée? M. Delcassé, dans ses télégrammes que vous avez bien voulu me communiquer, démontre l'inutilité d'une pareille demande. Et, d'ailleurs, il importe peu de commander sur tel ou tel point si le Sultan et son Gouvernement sont entre les mains d'un chef allemand.

Prétendre au commandement des forces navales? L'Angleterre, qui a déjà fourni à l'Amirauté ottomane des instructeurs et des amiraux, pourrait le faire, mais ce ne serait pas une compensation suffisante; car la marine turque ne vaudra jamais rien et un amiral anglais à son bord ne pourra paralyser l'action incessante du commandant militaire présent à Constantinople.

Quant à nous, je cherche vainement ce que nous pourrions espérer.

A première vue, il me semble possible d'insister sur le fait que l'adhésion de la Sublime Porte aux exigences de l'Allemagne, c'est la fin de la Turquie, c'est pour le Sultan et ses Ministres une menace perpétuelle, une mise en état de vasselage et d'ajouter que, dans ces conditions, il ne faut plus compter sur aucune aide de la part de la France, de l'Angleterre et de la Russie. Mais,

pour tenir ce langage, il conviendrait de se mettre d'accord avec les trois Puissances et de mesurer la portée des résolutions que nous serions amenés à prendre.

Je ferai connaître à Votre Excellence les conclusions de mon entretien de demain avec Sir E. Grey *.

537.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 27 novembre 1913.*

M. Ponsot part ce soir : il vous porte les comptes rendus des conversations qui ont eu lieu à Berlin soit entre M. Sergent et lui, d'une part, et MM. Rozenberg et Radowitz, d'autre part, ainsi qu'entre M. Zimmermann et moi. Une note est jointe à ces comptes rendus qui résume l'état des négociations à l'heure actuelle (1).

En ce qui concerne le Nord de l'Asie Mineure, les Allemands se sont montrés intraitables sur la ligne Césarée-Sivas et nous refusent absolument les cinquante kilomètres que nous y demandions. Par contre, ils consentent à ce que nous poussions notre réseau de Kharpout jusqu'à Arghana-Maden. D'après certains renseignements qui ont échappé à Djavid Bey, les mines qui sont aux environs d'Arghana-Maden n'ont pas été concédées aux Allemands, mais sont encore exploitées par le Gouvernement. Il est permis de penser que nous pourrions obtenir des concessions de ce côté-là.

Nous n'avons pas parlé, ni M. Zimmermann, ni moi, de la ligne de Bolou qui nous avait été accordée au mois d'août moyennant la reprise des dix-huit millions. Cette reprise paraît donc définitivement écartée.

En ce qui concerne le Sud, les Allemands se sont élevés très fort contre la concession plus ou moins promise à notre compagnie par Djavid de la ligne Alep-Meskené. Ils ont employé les termes les plus vifs dont on puisse se servir dans une discussion courtoise pour qualifier la tractation qui nous place au milieu de leurs propres lignes en nous donnant cent kilomètres sur leur future ligne de l'Euphrate. C'est au fond l'abandon par nous du droit éventuel

* Annotation du Ministre : *29 novembre. Je lis cette lettre après avoir rédigé et expédié les télégrammes datés de ce jour et demandant à nos Ambassadeurs à Londres et à Constantinople leur avis sur les compensations à réclamer.*

Ces télégrammes sont reproduits ci-dessous sous le numéro 542.

(1) Cette note est reproduite ci-dessous en annexe à la présente lettre.

que nous aurions à ces cent kilomètres qui forme la base de l'accord qui nous est proposé.

Les Allemands réclament la construction de la ligne de Souedieh (au dessous d'Alexandrette) à Alep et Meskené. Par contre ils renoncent à construire sans notre assentiment toute espèce de ligne dans la région qui sépare la voie ferrée de Sudjié à Alep, de celle d'Homs à Tripoli. Dans cette région ils ont la promesse du Gouvernement turc d'obtenir des concessions et ils nous déclarent qu'ils nous font abandon du droit absolu que cette promesse leur confère. Par contre, notre Compagnie de Damas-Hamah a les mêmes motifs de considérer qu'elle pourra dans cette région obtenir des concessions, et les Allemands demandent par réciprocité qu'elle ne puisse, elle aussi, y poursuivre l'exécution de voies ferrées qu'avec l'assentiment de la Compagnie du Bagdad. C'est en résumé la constitution d'une sorte de zone neutre entre Tripoli et Sudjié.

Au-dessous, c'est-à-dire dans la Syrie proprement dite, les Allemands abandonnent toute idée de concurrence contre nous et ils acceptent que la ligne de Tripoli à Homs sera continuée jusqu'à l'Euphrate sur un point nommé El Deïr. Ainsi la fameuse ligne de Homs au Bagdad, qui a été imaginée pour dériver sur notre réseau une partie du trafic de la ligne de Mésopotamie, est reprise et s'embranchera sur la ligne de l'Euphrate. Les Allemands renoncent à l'opposition qu'ils ont faite jusqu'à présent à cette ligne.

Au-dessous de cette ligne Tripoli Homs-El Deïr, nous serons les maîtres, et les Allemands consentent à déclarer par écrit que si, pour la direction de voies ferrées appartenant à l'Empire ottoman, la Porte voulait s'adresser à des étrangers, il est convenu que ces étrangers seraient des Français. Naturellement nous ferions une déclaration réciproque pour les lignes se raccordant au Bagdad.

L'importance de cette déclaration est qu'elle résout *ipso facto* la question du Hedjaz, et qu'elle nous permet le contrôle de cette ligne non seulement en Syrie mais même en Arabie. Le désintéressement de l'Allemagne, en ce qui concerne la Syrie, s'étendrait jusqu'à la frontière égyptienne et serait ainsi spécifié.

Les avantages qui nous sont reconnus de la sorte sont considérables. La reprise du chemin de fer de Homs à l'Euphrate, l'abandon de toute concurrence allemande dans la Syrie et la main-mise sur la ligne de Hedjaz nous constituent un domaine important, qui répond à toutes nos traditions. Il est cependant un point qui me paraîtrait devoir faire l'objet d'un effort nouveau. A la tournure qu'a prise la discussion, j'ai senti qu'au Nord, en acceptant de ne faire aucuns travaux qu'avec notre consentement, l'Allemagne voulait constituer une sorte de zone neutre, puisque nous aurions pris un engagement réciproque. Cependant cette région est traversée par la partie de notre ligne qui va de Hamah à Alep; elle rentre donc dans notre sphère d'influence.

Je ne crois pas que nous puissions obtenir des Allemands notre entière liberté dans cette région, mais, pour répondre aux vues qui ont été exprimées à l'Élysée lorsque M. le Président de la République nous y a réunis, il me paraîtrait à propos que nous eussions par exemple la liberté d'y construire des chemins de fer d'intérêt local et qu'enfin, d'une façon ou d'une autre, il fût établi et que nous puissions dire que cette région est sous notre influence au point de vue général sauf quelques réserves. Je crois que la principale de ces réserves serait que nous ne fissions pas un port à Latakieh. Je crois qu'il n'y a pas grand intérêt à faire là un port et c'est un engagement que je prendrais si on voulait bien reconnaître notre suprématie économique. J'ai entendu dire à M. Bompard que cette région n'était pas assez riche pour comporter des chemins de fer; il est possible qu'elle le soit assez pour permettre son exploitation au moyen de trains automobiles que nous pourrions employer.

Telle est la situation à laquelle nous sommes arrivés après quinze jours de négociation. Pendant ce temps Djavid Bey est ici. Il continue de négocier avec l'Allemagne et l'interview qu'il a donnée hier au correspondant du *Temps* indique que ses dispositions d'esprit nous deviennent moins favorables à mesure qu'il reste ici.

Je crains en réalité qu'à Paris on ne se fasse des illusions sur le besoin que la Turquie a en ce moment de nous, au point de vue financier, et que par suite on la laisse s'abandonner à nos rivaux. Djavid Bey a le sentiment qu'on discute à Paris quand on prêtera aux Turcs le concours financier qui leur a été promis. Il est à craindre que, si nous ne fournissons pas à bref délai une partie au moins de ce concours, les Allemands ne viennent au secours de la Turquie et lui offrent les cinq millions de livres turques dont elle a un pressant besoin. Dans un intérêt politique, les Allemands sont parfaitement capables de réaliser cette opération qui se traduirait par une émission de bons que nous rembourserions plus tard sur l'emprunt.

Ainsi finalement c'est nous qui payerions et c'est l'Allemagne qui empocherait la reconnaissance.

Je me plais à penser que nous n'ajouterons pas cet acte d'imprévoyance à tous ceux que nous avons précédemment commis dans les affaires orientales.

La situation est d'autant plus critique qu'évidemment il y a entre l'Allemagne et la Turquie une certaine entente militaire particulièrement dirigée contre la Russie. Celle-ci s'inquiète et, si la question du commandement du corps d'armée de Constantinople n'est pas réglée suivant ses désirs, ce qui me paraît difficile, elle se vengera en Arménie. On peut donc considérer que le resserrement des liens, qui unissent l'Allemagne et la Turquie au point de vue militaire, est une cause d'ébranlement pour l'Asie Mineure, la Russie étant experte à exciter l'esprit révolutionnaire en Orient.

Je ne serais même pas surpris que, dans son désir de brouiller les cartes à

l'heure actuelle, la Russie ne fît effort pour empêcher nos négociations d'aboutir. Cela rentre dans ses traditions. J'espère que nous ne renouvellerons pas les fautes commises par nous à l'origine du Bagdad pour lui complaire, et, si la Russie est en ce moment l'instrument qui prépare l'ébranlement dernier de la puissance ottomane, je compte que nous aurons soin d'avoir amorcé les prétentions que nous pourrions faire valoir.

Depuis un certain nombre d'années, nous reculons sans cesse en Orient. Si nous ne nous arrêtons pas sur le palier sur lequel nous sommes, notre influence continuera de diminuer et il me semble qu'il importe au plus haut degré de saisir l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui et qui peut-être est la dernière. Si nous ne traitons pas, il faut nous attendre à voir l'Allemagne développer de propos délibéré et d'accord avec la Turquie ses intérêts en Syrie. Je crois donc que ce serait gravement exposer l'avenir que de ne pas poursuivre les négociations dont M. Ponsot vous porte les premiers résultats avec le désir d'aboutir.

La France est au regard de l'Allemagne un peu comme le pêcheur des mille et une nuits qui, trouvant un vase sur le bord de la mer, eut la sottise de le déboucher et en vit sortir un affreux géant. La question est de savoir si, comme le pêcheur arabe, elle saura flatter l'amour-propre du géant pour le faire rentrer dans son vase qu'elle n'aurait jamais dû entr'ouvrir.

Annexe.

État des négociations au sujet des chemins de fer d'Asie-Mineure au 27 novembre 1913[1].

A la suite des échanges de vues intervenus entre les délégués techniques au cours de cinq séances, dont il est donné en annexe un compte rendu sommaire, M. Jules Cambon et le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Zimmermann, ont eu deux entrevues, les 25 et 26 novembre, à la suite desquelles la solution suivante a seule paru acceptable aux Allemands.

En ce qui concerne le réseau de la mer Noire, les Allemands, considérant qu'ils sont déjà amenés à faire le sacrifice de leurs droits en ce qui concerne la ligne de Sivas vers Kharpout, acceptent que la ligne française ait un accès direct aux mines d'Arghana (Arghana-Maden) mais refusent de rétrocéder une partie quelconque de la ligne de Sivas à Césarée, ne voulant renoncer à aucun prix à l'accès direct à Sivas.

En ce qui concerne les réseaux de Syrie et de Bagdad, les Allemands proposent de définir leurs zones respectives d'action par deux lignes : l'une, au Nord, de Souedieh (au Nord de l'embouchure de l'Oronte) à Alep et d'Alep à Meskené et au delà vers Bagdad par la vallée de l'Euphrate, serait concédée au groupe allemand, l'autre,

[1] L'original porte en tête au crayon bleu ces deux mentions : 1° proposition allemande, 2° rédigé par M. Ponsot et soumis à M. Helfferich.

au Sud, prolongeant la ligne de Tripoli à Homs, de Homs à El Deïr sur l'Euphrate, où elles se raccorderait avec la précédente, serait concédée au groupe français.

La zone comprise entre ces deux lignes (traversée par le Damas-Hamah) est considérée comme une zone neutre commune à l'intérieur de laquelle chaque groupe s'interdit de solliciter la concession d'aucune ligne, sans avoir au préalable obtenu l'assentiment de l'autre groupe.

A titre d'alternative, les Allemands accepteraient que la liberté de construire des lignes de simple intérêt local fût laissée dans cette zone à chacun des deux groupes, toute ligne d'intérêt général ou de raccordement entre les deux réseaux ne pouvant être construite qu'après entente entre les deux sociétés.

La zone comprise entre la ligne Tripoli de Syrie-Homs-El Deïr sur l'Euphrate, d'une part, et la frontière égyptienne, d'autre part, est exclusivement réservée, en ce qui concerne la concession et le contrôle des chemins de fer, à l'action du groupe français, sous le bénéfice d'une stipulation analogue au profit du groupe allemand en ce qui concerne le réseau d'Anatolie et celui du Bagdad au Nord de la ligne Souedieh-Alep-Meskené.

Il pourrait être entendu qu'au cas où le Gouvernement ottoman croirait devoir faire appel au concours d'étrangers tant en vue de la construction et l'exploitation de voies ferrées qu'en vue de la direction et du contrôle de lignes exploitées par l'État, chaque groupe s'interdirait d'agir dans la sphère d'action de l'autre groupe, — une telle clause permettant éventuellement au groupe français d'assumer, à la demande du Gouvernement ottoman, le contrôle de la ligne du Hedjaz.

C'est sur cette proposition allemande que le Gouvernement français est appelé à se prononcer, la décision de principe sur la question des chemins de fer tenant, pour le moment, en suspens tout règlement financier.

538.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 684. *Londres, 27 novembre 1913.*

(*Reçu* : Cabinet et Direct. pol., 28 novembre.)

Par sa lettre du 12 courant, n° 1495, Votre Excellence a bien voulu me communiquer une lettre de notre Chargé d'affaires à Rome[1] aux termes de laquelle l'Ambassadeur d'Angleterre en Italie aurait soumis à son Gouvernement un projet d'organisation en État indépendant des îles de la mer Égée.

[1] Ce n'est pas le Chargé d'affaires mais l'Ambassadeur à Rome, M. Barrère, qui, le 29 octobre, avait écrit : « D'après un renseignement que je crois très sérieux, l'Ambassadeur d'Angleterre en Italie aurait soumis à son Gouvernement un projet aux termes duquel les îles de la mer Égée formeraient un véritable État indépendant ne relevant ni de la Grèce ni de la Turquie. »

Sir E. Grey, que j'ai interrogé hier, m'a dit qu'il ignorait d'où pouvait provenir l'information dont je lui faisais part et qui n'était pas fondée.

Mais la question du Dodécanèse préoccupe vivement le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères. Il a eu mardi dernier un long entretien à ce sujet avec Sir Rennell Rodd qui part samedi pour Rome. L'Ambassadeur d'Angleterre a reçu pour instructions de faire observer au marquis de San Giuliano que les stipulations du traité de Lausanne peuvent être considérées comme exécutées, qu'il reste « tout au plus une douzaine de Turcs » en Libye et qu'il serait facile de faire partir ces quelques individus; Sir Rennell Rodd doit en conséquence demander au Gouvernement italien la date à laquelle les troupes italiennes évacueront le Dodécanèse.

539.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 722, 723, 724. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 28 novembre 1913, 19 h. 55, 21 h. 10, 21 h. 5.

(*Reçu :* 23 h. 10, 22 h. 55, 22 h. 50.)

Vos déclarations d'hier à M. Isvolsky [1], au sujet du projet du commandement du corps d'armée de Constantinople, ont produit ici la meilleure impression.

C'est l'impression exactement contraire qu'a produite le récit de la conversation que Sverbéieff a eue successivement hier avec M. de Jagow et M. de Bethmann. L'un et l'autre ont répété n'être pas encore parvenus à comprendre l'importance que la Russie attache à cette affaire. Pour essayer de la satisfaire, on a examiné à nouveau la question. On a pensé d'abord à Smyrne, mais on y a renoncé pour ne pas « éveiller des soupçons ». Consultés sur le choix d'Andrinople, les autorités militaires ont déclaré que la mission ne pouvait faire œuvre utile qu'à Constantinople, siège de tous les établissements militaires, notamment des écoles, dont les membres de la mission doivent suivre l'instruction au jour le jour.

Malgré tout, dans son désir de conciliation, l'Empereur d'Allemagne a

[1] Voir ci-dessus le télégramme, adressé à Londres le 27 novembre, dans lequel M. Pichon parle de l'entretien qu'il a eu avec M. Isvolsky le 26. Ce télégramme est reproduit sous le numéro 533.

prescrit au général Sanders, dont le départ pour Constantinople est très prochain, d'étudier encore l'affaire sur place et de voir s'il lui est possible de modifier son opinion. Ni M. de Bethmann, ni le Secrétaire d'État des Affaires étrangères n'ont caché à l'Ambassadeur de Russie qu'ils ne l'espèrent guère.

« C'est grave, a dit alors l'Ambassadeur de Russie, nous devons conclure qu'à l'amitié de la Russie vous préférez l'amitié de la Turquie. »

« Il n'est pourtant pas possible que notre situation à Constantinople affecte nos relations avec la Russie », a dit M. de Bethmann, et il a ajouté qu'il écrirait le soir même à M. Kokovtzoff.

Il s'agit de savoir maintenant ce que pense l'Angleterre. Sir A. Nicolson a exprimé au Chargé d'affaires de Russie l'avis personnel que le commandement du corps d'armée de Constantinople par l'Allemagne « n'est pas désirable ». Mais Sir E. Grey, dès son retour, fera connaître à M. Sazonoff par le Chargé d'affaires anglais ici l'opinion du Gouvernement britannique.

Le comte Benckendorff, avec qui je me rencontrerai à dîner dimanche chez M. Sazonoff, partira d'ailleurs pour Londres [1].

540.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 368, 369. *Sofia, 28 novembre 1913, 19 h. 49, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 21 h. 10.)

S'il est vrai que le Gouvernement austro-hongrois a refusé pour le moment de se lier par une entente avec la Bulgarie, ce doit être en raison de l'instabilité du trône et du ministère et pour ne pas nous fournir un prétexte de refuser l'emprunt, peut-être même pour ne prêter aucun réconfort personnel au Roi Ferdinand. Je persiste à croire que l'appui militaire de la Bulgarie est indispensable à l'Autriche dans les Balkans et qu'elle ne néglige rien en ce moment pour se l'assurer.

M. Ghenadieff a donné au Chargé d'affaires de Russie des apaisements en ce qui concerne le discours de M. Radoslavoff, rapporté par mon télégramme 360 [2]. Mais ces paroles ont été publiées telles quelles par les journaux officieux et non démenties. Au ministère des Affaires étrangères comme

[1] Ces trois télégrammes ont été transmis le 29 novembre, à 11 h. 50, à Londres 1244-1246, Berlin 1040-1042, Constantinople 1088-1090. — [2] Du 23 novembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 519.

au palais, on est tout austrophile. Je sais qu'on y attribue au Gouvernement russe toutes les manœuvres anti-dynastiques alors que ce Gouvernement garde, en réalité, une dédaigneuse indifférence et désespère ses partisans bulgares par son inaction.

En Bulgarie, l'hypothèse d'un mouvement populaire paraît exclue mais non point celle d'un attentat isolé. Le Roi est l'objet d'une désaffection générale et d'une rancune tenace. Le chef de l'opposition, M. Théodoroff, traduit cette situation par ces mots : « La position du Roi est intenable ».

Le Roi n'a de vrais partisans que ses Ministres actuels, résolus mais discrédités. D'après mes informations, le voyage de M. Ghenadieff à Vienne avait principalement pour but de faire cesser la comédie d'abdication du Souverain, à laquelle celui-ci pourrait bien être pris, car personne ici, comme en Europe, ne le retiendrait.

Le Prince Boris est revenu hier à Sofia.

M. Ghenadieff, en tournée électorale, reviendra lundi ou mardi. Le Roi est attendu incessamment.

541.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 299. Confidentiel. *Londres, 28 novembre 1913, 19 h. 38.*
(*Reçu :* 22 h. 40.)

D'après un télégramme du Chargé d'affaires anglais à Pétersbourg, M. Sazonoff pense que l'abandon du Gouvernement militaire de Constantinople à un général allemand justifie une demande de compensation et propose de réclamer envoi d'officiers russes en Arménie et d'officiers anglais dans le reste de la Turquie d'Asie.

Sir E. Grey a répondu que le Gouvernement allemand ne serait pas fondé à s'opposer à des demandes de ce genre, mais qu'il n'était pas facile de trouver une compensation de nature à contrebalancer l'avantage concédé à l'Allemagne et sauvegarder l'indépendance de la Turquie.

Il m'a prié de m'enquérir de votre sentiment et de vos propositions.

Nous pensons l'un et l'autre que l'obtention de commandements en dehors de Constantinople ne nous mettrait pas à l'abri d'une main-mise des Allemands sur le Sultan et sur la Porte.

Nous avons vainement cherché le moyen de parer à ce danger. Une attitude

comminatoire à l'égard des Turcs sera sans efficacité tant qu'ils se sentiront soutenus par l'Allemagne. Un refus d'argent peut produire sur eux quelque impression, mais il est à craindre que le Gouvernement allemand ne leur en offre, quitte à se le procurer en France ou en Angleterre par des intermédiaires belges ou suisses.

Il semble qu'on ne s'est pas rendu compte à Berlin de l'effet de la concession turque, mais que l'amour-propre de l'Empereur d'Allemagne est engagé et certains articles de la presse russe ne facilitent pas sa retraite. Rarement une intervention personnelle du Tsar pourrait être d'un [si] heureux effet. Il est certain qu'au moment où les deux Gouvernements s'accordent sur les réformes arméniennes, l'action allemande est un mauvais procédé; mais le Tsar seul peut le faire sentir en le déplorant et en proposant des moyens d'arrangement. Une dépêche du *Times*, de ce matin, parlait d'un commandement réduit aux Écoles militaires et d'inspection sur l'armée. Une solution de ce genre «sauverait la face» de l'Empereur et nous dispenserait de recourir à des moyens d'intimidation contre la Porte qui ne cèdera pas parce que, le voulût-elle, l'Allemagne lui interdira de céder.

Je n'ai pas parlé à Sir Edward d'une possibilité d'intervention [française]; il attend vos impressions[1].

542.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Constantinople.

T. n°s 1248, 1092. Très confidentiel. *Paris, 28 novembre 1913.*

(*Expédié :* le 29, à 15 h.).

Dans le cas où la Turquie persisterait à attribuer à un général allemand le commandement du corps d'armée de Constantinople, nous aurions à réclamer immédiatement des compensations correspondant à l'importance de cette mesure.

J'attacherais du prix à connaître votre avis sur la nature de ces compensations. Que pourrions-nous réclamer dans l'ordre politique, militaire, administratif, économique ou financier?

[1] Le contenu de ce télégramme a été transmis le 29 novembre à Pétersbourg 1078, Berlin 1044 et Constantinople 1093.

543.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 238 (*sic*). *Rome, 29 novembre 1913, 11 h. 45.*

(*Reçu :* 13 h. 5.)

Au cours d'une conversation que j'ai eue hier avec M. de Martino à propos de la question du statut des Tripolitains en Tunisie, le secrétaire général de la Consulta m'a dit incidemment que l'arrangement cherché n'aurait au reste qu'un caractère provisoire puisque le jour viendrait sans doute où la France voudrait annexer la Tunisie. Il est curieux qu'aujourd'hui le prince Scalea m'ait dit sur le même sujet : « Si vous annexiez la Tunisie, ce n'est certes pas nous qui aurions à y redire. »

544.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1247. Très confidentiel. *Paris, 29 novembre 1913, 14 h. 30.*

Réponse à votre télégramme n° 299 [1].

Sans aller, pour l'instant tout au moins, jusqu'à une attitude comminatoire à l'égard de la Turquie, il me semble que nous pourrions nous concerter avec le Gouvernement britannique pour faire comprendre, d'un commun accord, à la Porte les conséquences inadmissibles qu'aurait l'attribution du corps d'armée de Constantinople à un général allemand. Ce serait mettre, en somme, le corps diplomatique qui réside dans la capitale de la Turquie, sous la garde de l'Allemagne; ce serait à peu près livrer à cette Puissance la clé des Détroits; ce serait rendre possible, pour le général allemand, des interventions militaires susceptibles de porter une atteinte directe à la souveraineté du Sultan; ce serait rompre l'équilibre des Puissances qui est la garantie d'existence de l'Empire ottoman; ce serait mettre éventuellement ces Puissances en antagonisme, sinon même en conflit, avec la mission militaire allemande, au cas où elles auraient à exercer quelque action ou démonstration à Constantinople.

[1] Ci-dessus reproduit à la date du 28 novembre sous le numéro 541.

J'ai déjà, pour ma part, insisté sur ces objections dirimantes auprès de Rifaat Pacha. Si l'avis du Gouvernement britannique était conforme au nôtre, comme je l'espère, il me paraîtrait nécessaire qu'il fût formulé par Sir Edward Grey. Je pense que nous devons le plus possible laisser à la Russie le soin d'agir auprès de l'Allemagne et, jusqu'à nouvel ordre, ne pas intervenir à Berlin.

Mais il n'en est pas de même pour Constantinople, où une intervention de la France et de l'Angleterre basée principalement sur des considérations empruntées à l'intérêt de la Turquie et s'exerçant avec prudence et avec mesure en ce qui concerne l'Allemagne, pourrait produire l'effet nécessaire que nous ne saurions trop souhaiter [1].

545.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Rome, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Constantinople.

T. n°s 1048, 917, 1045, 1079, 1095.

Paris, 29 novembre 1913, 19 h. 40.

D'après un télégramme de l'Ambassadeur de la République à Londres, la question du Dodécanèse préoccupe vivement le Secrétaire d'État britannique [2]. L'Ambassadeur d'Angleterre à Rome a reçu pour instructions de faire observer au marquis de San Giuliano que les stipulations du traité de Lausanne peuvent être considérées comme exécutées, qu'il serait facile de faire partir « la douzaine de Turcs » se trouvant encore en Libye. Sir Rennell Rodd doit en conséquence demander au Gouvernement italien la date à laquelle les troupes italiennes évacueront le Dodécanèse.

[1] Ce télégramme a été au moment même de son expédition communiqué à Berlin sous le numéro 1043 et à Constantinople sous le numéro 1091.

[2] M. Paul Cambon parle de cette préoccupation, que cause à Sir E. Grey la question du Dodécanèse, dans une lettre du 27 novembre. Les instructions données à l'Ambassadeur d'Angleterre à Rome sont contenues dans cette même lettre, ci-dessus reproduite sous le numéro 538.

546.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 500. *Berlin, 29 novembre 1913, 20 h.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

(Suite à mon télégramme 496 [1].)

Sur sa demande, je viens de voir le Secrétaire d'État. M. de Jagow m'a remis le communiqué inséré dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* dont j'ai envoyé la traduction par mon télégramme 496 *in fine*. Le Secrétaire d'État m'a dit que cette déclaration était destinée à marquer les sentiments du Gouvernement pour des propos de nature à blesser une armée étrangère. Il a ajouté que l'enquête sur le langage du lieutenant Forstner avait démontré que cet officier n'avait insulté ni le drapeau français, ni l'armée française. J'ai fait remarquer à M. de Jagow que la légion étrangère faisait partie de l'armée française. «Nous le reconnaissons parfaitement, m'a répondu le Secrétaire d'État, mais je puis vous assurer que le lieutenant Forstner n'a pas insulté la légion étrangère. Il a, en employant un terme malpropre, dont on use trop fréquemment dans les casernes, insulté les recrues qui désertent pour s'engager dans la légion étrangère. L'enquête l'a démontré.» M. de Jagow m'a remercié de l'attitude que le Gouvernement français avait gardée. Je lui ai dit que l'opinion française tout entière avait été profondément émue, qu'elle l'était encore et que je le priais de tenir compte de ces sentiments pour la suite que cette affaire peut encore comporter. Je crois nécessaire, surtout en raison des interpellations qui vont avoir lieu au Reichstag, que notre presse ne sorte pas de la réserve qu'elle a observée jusqu'ici.

[1] Les députés alsaciens au Reichstag avaient posé, le 28 novembre, une question relative aux incidents de Saverne. Le général de Falkenhayn, Ministre de la Guerre, avait plaidé les circonstances atténuantes en faveur du lieutenant Forstner et déclaré que les inconvenances n'étaient pas admissibles dans l'armée allemande. Le télégramme 496 du 29 novembre reproduisait d'après la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* le texte des paroles prononcées par le Ministre. Cf. *Grosse Politik* vol. 39, pièce n° 15659.

547.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

au colonel Lallemand, délégué de France à la Commission de délimitation de l'Albanie méridionale.

T. n° 8. *Paris, 29 novembre 1913, 21 h.*

Je me réfère à votre télégramme du 26 de ce mois. La proposition du colonel Doughty Wylie [1] ayant été communiquée à l'ensemble de la délégation, Sir Ed. Grey estime difficile de la soumettre désormais à l'étude à trois que j'avais envisagée. Il demande que vous fassiez valoir les vues qui vous paraîtront les meilleures et au sujet desquelles la délégation aura à se prononcer. J'ai acquiescé à cette procédure.

Je vous invite en conséquence à vous rallier finalement à la manière de voir de vos collègues, si vous ne pouvez faire accepter les modifications que vous comptez suggérer.

548.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 499. Très confidentiel. *Berlin, 29 novembre 1913, 20 h. 45.*

(*Reçu* : 21 h. 35.)

Je réponds à vos télégrammes 1040 et suivants [2].

L'Ambassadeur de Russie, qui a vu avant-hier le Chancelier de l'Empire, a

[1] Dès le 21 novembre le colonel Lallemand, ayant eu connaissance du projet de ligne frontière soumis au Gouvernement français le 19 novembre (voir à ce sujet la note de l'ambassade britannique ci-dessus reproduite sous le numéro 497 et le télégramme de Vienne du 25 ci-dessus reproduit sous le numéro 527), faisait observer que les intérêts grecs lui paraissaient «assez sérieusement menacés par ce projet». Le 26, le colonel Lallemand parlait de l'émotion provoquée en Grèce par la publication de ce projet dans la presse hellénique (il lui avait été communiqué de Vienne) : «la Triple Alliance, disait-il, ne veut tenir aucun compte de la première proposition transactionnelle; elle semble ne vouloir admettre aucune étude sur le terrain et aucune discussion de ce tracé». M. Pichon avait en conséquence envisagé un nouvel examen par les délégués de la France, de l'Angleterre et de la Russie du tracé proposé. Mais le Gouvernement britannique avait jugé cette façon de procéder inadmissible.

[2] Télégrammes circulaires du 29 novembre transmettant à divers postes les télégrammes 722-724 de Pétersbourg ci-dessus reproduits à la date du 28 novembre sous le numéro 539.

pu constater que M. de Bethmann Hollweg ne paraissait pas apprécier toute l'importance de la question du commandement allemand à Constantinople; quant à présent, il a écrit personnellement à M. Kokovtzoff et, tout en disant qu'il semblait impossible de revenir sur ce qui a été fait, il a ajouté que la question n'était pas close [1].

549.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 726. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 29 novembre 1913, 20 h. 25.*
(*Reçu :* 23 h. 25.)

L'Ambassadeur de Russie à Berlin télégraphie que, contrairement à ce que l'Empereur d'Allemagne avait affirmé à M. Kokovtzoff, c'est d'Allemagne qu'est venue la proposition de confier au chef de sa mission militaire le commandement du corps d'armée de Constantinople.

Pour le faire accepter, il a fallu peser sur la Porte qui ne s'est pas rendue de suite. D'autre part Sir Ed. Grey a fait dire par le Chargé d'affaires, O'Beirne, à M. Sazonoff qu'il trouve parfaitement naturelle la préoccupation de la Russie et non moins légitime son désir de faire obstacle à la prise de possession par l'Allemagne du commandement militaire à Constantinople. Il déclare toutefois avoir besoin de réfléchir avant de prendre position et ajourner sa réponse définitive.

Évidemment Sir Ed. Grey veut consulter le Gouvernement dont le chef, M. Asquith, était hier absent de Londres.

550.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 553. Très confidentiel. *Péra, 29 novembre 1913, 20 h. 55.*
(*Reçu :* le 30, à 2 h. 30.

La question de la dévolution à un général allemand du commandement du corps d'armée de Constantinople prend une importance que je considère

[1] Voir cette lettre dans *Grosse Politik*, vol. 38, pièce n° 15455.

comme démesurée. Que la Russie fasse à ce sujet des représentations à Berlin, c'est son droit, et je ne vois que des avantages à ce qu'elle l'exerce; mais je comprends l'hésitation de l'Angleterre à s'y associer. Elle n'a pas en effet, non plus que nous, semble-t-il, le même intérêt que la Russie à grossir cette question. Au surplus, si le Gouvernement russe, qui s'y est engagé à fond, tient à obtenir quelque satisfaction, il n'a qu'à déclarer à la Porte qu'au cas où un tel commandement serait confié à un commandant allemand, la Russie devra demander des garanties pour la liberté des Détroits. Cette simple communication suffira pour déterminer le Gouvernement ottoman à chercher une combinaison de nature à satisfaire le Cabinet de Pétersbourg [1].

551.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 710. *Berlin, 29 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 décembre; Dir. pol., 3 décembre.)

Par sa lettre en date du 18 de ce mois n° 1212 [2], Votre Excellence a bien voulu me communiquer la réponse que lui a adressée son collègue des Finances au sujet du projet de Djavid Bey tendant à supprimer la présidence alternative de la commission de la Dette ottomane que se partagent la France et l'Angleterre; à la remplacer par la présidence du Ministre des Finances ottoman et à faire entrer un délégué russe dans la commission.

Je ne puis que partager les vues exprimées par M. le Ministre des Finances.

En ce qui concerne la question de la présidence à attribuer au Ministre ottoman, il serait prudent de ne pas la laisser poser, car ce serait ouvrir la question de la présidence en soi et donner occasion à l'Allemagne de réclamer elle aussi. Cette Puissance poursuit le partage de la présidence avec la France et l'Angleterre. Il faut éviter de rien faire qui puisse engager cette question.

[1] Ce télégramme a été transmis le 30 novembre, à 14 h. 10, à Londres 1251, Berlin 1049, Pétersbourg 1081.

[2] Le projet de Djavid Bey tendant à modifier le statut de la commission instituée pour administrer la Dette ottomane se liait au désir exprimé par le Gouvernement russe d'être représenté dans cette commission (voir ci-dessus, le télégramme à Pétersbourg du 11 octobre reproduit sous le numéro 298). Le Gouvernement ottoman, disait la dépêche 1212 du 18 octobre, saisit l'occasion des négociations ouvertes à Constantinople par M. de Giers et Djavid Bey pour demander ce changement. M. Charles Dumont, dans la lettre visée, montrait que la commission de la Dette perdrait l'un de ses caractères essentiels sous la présidence statutaire d'un membre du Gouvernement ottoman.

Il serait tout aussi sage de ne pas ouvrir la porte de la commission à un délégué russe, car l'Allemagne en réclamerait deux, et ce matin même le Ministre de Belgique est venu me demander où en était la question de la commission de la Dette. Il m'a laissé entendre que ses compatriotes ayant une forte part de la Dette ottomane, il serait légitime qu'ils eussent un délégué, et j'ai lieu de penser qu'il en pourrait être de même du Hollandais.

Délégués belges et hollandais seraient, à mon sentiment, plus portés, dans le sein de la commission de la Dette, à se ranger du côté allemand que du côté français. Dans ces conditions, je ne puis que souhaiter qu'il ne soit apporté aucune modification à un état de choses qui a été organisé principalement en vue de nos intérêts.

552.

LE LIEUTENANT-COLONEL MAUCORPS, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. ÉTIENNE, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 646. *Constantinople, 29 novembre 1913.*

J'ai reçu confirmation au ministère de la Guerre des projets suivants relatifs à la mission militaire allemande qui doit être appelée en Turquie.

1° Elle se composera d'une quarantaine d'officiers, y compris ceux qui se trouvent actuellement dans l'armée ottomane.

2° Elle sera sous les ordres d'un général allemand, le général Liman von Sanders, qui aura le grade de birindji férik (général de division de 1re classe), et qui dépendra directement et uniquement du Ministre de la Guerre*.

3° Le chef de la mission exercera effectivement le commandement d'un corps d'armée avec toutes les attributions que l'emploi comporte. La plus grande partie des officiers de la mission seront employés à constituer les cadres de ce corps d'armée, qui sera un *corps d'armée modèle.*

Il est entendu, jusqu'ici, que ce corps d'armée sera le 1er corps (Constantinople).

4° Le chef de la mission fera partie du Conseil supérieur des Affaires militaires (Chouraï Askérié) et aura la haute main sur toute l'instruction générale de l'armée.

* Note du document : *Il serait donc, tout en exerçant le commandement d'un corps d'armée, soustrait à l'inspection générale, dont ce corps d'armée fera organiquement partie. Il y a là un point qui sera élucidé ultérieurement.*

5° Un certain nombre d'officiers occuperont des postes spéciaux à l'État-major général, dans les écoles et en province.

Tels sont les points principaux qui semblent acquis. Voici sur chacun d'eux quelques détails complémentaires.

I. — Il n'y a plus actuellement dans l'armée ottomane qu'une douzaine d'officiers allemands. Leur nombre, qui avait atteint la trentaine, il y a deux ans, s'est trouvé réduit au chiffre actuel par les décès, relativement nombreux, et les départs survenus à l'expiration des contrats individuels liant les officiers au Gouvernement ottoman.

On m'a assuré que l'effectif de la mission ne serait pas limité et que, si le besoin s'en faisait sentir, de nouveaux officiers seraient appelés d'Allemagne.

Le chef de la mission a dans ses attributions exclusives le choix des officiers qui doivent en faire partie.

II. — Le général Liman von Sanders, d'après les renseignements qui m'ont été fournis à l'État-major général, est général de brigade dans l'armée allemande. Comme tel, d'après les errements habituels, il devrait entrer dans l'armée ottomane avec le grade immédiatement supérieur, soit celui de férik (général de division), au lieu de celui de birindji férik qui lui est attribué *.

Il a 58 ans.

J'ai demandé au Ministre, Izzet Pacha, s'il le connaissait : « Oui, m'a-t-il répondu; quand j'étais à Cassel, à l'État-major de la 22° division, le major Liman a été nommé chef d'État-major de cette division, et je suis resté trois mois avec lui. Mais je ne suis pour rien dans le choix de sa personne ». Le Ministre affecte de repousser toute espèce de responsabilité dans l'affaire. Il a dit à un collègue : « Elle a été décidée par Mahmoud Chefket Pacha; tout a été arrangé par lui et par notre Ambassadeur à Berlin, Mahmoud Mouktar Pacha ». Cela n'a rien d'étonnant, si l'on songe à la germanophilie bien connue de l'un et de l'autre. Mais ce qui serait étonnant et ce qui n'est pas admissible, c'est que le Ministre actuel s'en désintéressât. Ce désintéressement apparent n'est naturellement qu'une attitude dictée par la politique et le souci d'éviter les responsabilités.

III. — Jusqu'ici, il est entendu que le général Liman exercera le commandement du 1er corps d'armée, qui sera le corps d'armée modèle. Le choix du 1er corps a soulevé des objections et des polémiques qui probablement, comme je l'expliquerai plus loin, resteront vaines. Quoi qu'il en soit, on annonce d'ores et déjà que le commandement actuel du 1er corps d'armée ne sera pas attribué au général Liman avec tout ce qui y est actuellement rattaché, à savoir : l'administration, la discipline, le ravitaillement, etc., des troupes

* Note du document : *Il est vrai qu'une exception analogue vient d'être faite en faveur du commandant de gendarmerie Foulon, qui était lieutenant-colonel (Kaïmakan) dans l'armée ottomane et qui vient, en raison de ses éminents services, d'être promu miralaï (colonel)*

affectées à la défense du Bosphore et des Dardanelles, dont le commandement a été exercé jusqu'ici par des officiers relevant directement du Ministre. Seront également exclues toutes les questions techniques relatives à l'organisation défensive des Détroits.

On saisit la portée politique de cette limitation d'attributions*.

En dehors de ce qui concerne les Détroits, le chef de la mission exercera le commandement du corps d'armée dans sa plénitude.

Il disposera d'un *Etat-major spécial***, à la tête duquel sera placé le major von Strempel, qui est encore, à l'heure actuelle, attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne en Turquie.

Un officier général allemand sera placé à la tête d'une des divisions du corps d'armée modèle. De même, un régiment de chaque arme sera commandé par un officier allemand. Il en sera de même des différents détachements de troupes spéciales et techniques.

Il paraît que la question s'est posée de savoir si les officiers de la mission conserveraient leur uniforme allemand ou revêtiraient l'uniforme turc. Les Turcs ont demandé et obtenu cette dernière solution.

IV. — Tout comme le maréchal von der Goltz, le général Liman fera partie du Chouraï Askérié. Il aura donc voix au chapitre dans toutes les questions relatives à l'organisation générale de l'armée, à la répartition de ses forces et à la préparation de ses opérations éventuelles.

C'est ce qu'il convient de souligner, en raison de l'importance capitale de cette partie de la mission du général allemand.

Si l'on ajoute à cela la direction générale de l'instruction de l'armée ottomane, on est amené à penser que le commandement du corps d'armée modèle, s'il est le côté le plus apparent de son rôle, n'en sera sans doute pas le plus efficace.

V. — Quelques officiers de la mission seront placés dans les différentes sections de l'État-major général.

Les cours de l'école d'État-major de Yildiz seront réorganisés avec des officiers allemands comme professeurs titulaires des principaux cours.

Le directeur des études de l'École militaire de Pancaldi sera un officier de la mission.

Enfin, on m'a assuré que quelques officiers seraient envoyés en province.

Notes du document :

* *C'est probablement sur ce point qu'on discutera. Je n'ignore pas l'intérêt qu'il y aurait eu à l'élucider par une déclaration d'Izzet Pacha. Mais les instructions de l'Ambassadeur ne m'ont pas permis jusqu'ici de soulever auprès du Ministre cette question brûlante.*

** *Cette expression, que je transcris telle qu'elle m'a été donnée, désigne-t-elle un État-major distinct de l'État-major normal de corps d'armée et dont l'existence serait motivée par la qualité de corps d'armée* modèle *et par l'administration proprement dite de la mission? Je n'ai pas encore pu éclaircir ce point.*

A quel titre? Dans les troupes ou dans les États-majors? Pour diriger ou surveiller?... Je n'ai rien pu apprendre à ce sujet et je crois que tous ces détails sont encore loin d'être arrêtés.

Quand viendra la mission? Il semble bien probable que ce ne sera pas avant un ou deux mois *. Il paraît même que le général Liman n'arrivera d'abord qu'avec un petit nombre d'officiers (le major von Strempel, entre autres), son Etat-major sans doute, pour étudier la situation et les détails d'organisation et de fonctionnement de la mission.

On peut se demander, et je n'ai pas manqué de le demander aux officiers turcs, ce qu'ils pensent de la venue de cette mission allemande.

En général, elle est vue d'un bon œil. Et pourquoi? Voici en substance le résumé des réponses qui m'ont été faites.

« Nous ne sommes pas capables de nous réorganiser nous-mêmes. Il nous manque l'esprit de suite, la persévérance, la notion du devoir. Nous commençons toujours et nous n'aboutissons jamais. Et puis, trop de choses nous divisent : la politique, l'intérêt personnel, les rancunes particulières, l'origine même et la race. Personne chez nous, pas un général n'a assez de prestige et d'autorité pour s'imposer à tous. C'est pour cela que nous devons nous adresser à des étrangers.

« Et pourquoi n'aurions-nous pas continué à avoir recours à l'armée allemande? N'est-ce pas une des meilleures armées, si ce n'est la meilleure, et dont les qualités correspondent précisément à nos plus grands défauts? Nous ne sommes pas assez aveuglés sur nous-mêmes pour faire retomber sur nos instructeurs allemands la responsabilité de nos derniers désastres. Nous les devons à nos propres erreurs et l'une des plus grandes est de ne pas les avoir écoutés. Aussi avons-nous résolu de leur donner désormais des pouvoirs plus étendus et de leur attribuer des commandements réels et directs, comme la Grèce l'a fait à votre mission militaire. Est-ce à dire que nous soyons décidés à abdiquer toute notre autorité entre les mains du général Liman? Loin de là. Nous l'admettrons simplement à une collaboration où nous sommes bien résolus à exercer notre liberté de discussion et notre droit de contrôle indispensable. Cela résulte d'ailleurs des attributions qui lui sont réservées. Est-ce à dire aussi que nous nous résignions à aliéner toute faculté d'exercer notre choix dans les questions de commandes militaires qui seront faites à l'étranger? Pas le moins du monde. Et si la mission se fait l'avocate de l'industrie allemande, elle ne nous empêchera pas d'examiner les propositions des autres avec le souci de dégager parmi elles celles qui servent le mieux les intérêts de la Turquie. »

* Note du document : *Izzet Pacha m'a dit hier que son arrivée serait avancée et aurait lieu peut-être d'ici une huitaine.*

Autre son de cloche. « A quoi bon, cette mission? Elle fera comme les précédentes, elle n'aboutira à rien, parce que nous ne l'écouterons pas et parce qu'elle se heurtera à notre mentalité, à notre tempérament, à notre insouciance, à notre esprit de critique. C'est tout cela qu'il faudrait réformer et c'est impossible. Ce qui nous manque le plus, c'est la discipline, et la discipline allemande ne s'implantera jamais chez nous. Tout se passera encore une fois en façade, mais la maison sera toujours aménagée « à la turque », c'est-à-dire qu'il y manquera l'ordre, l'activité et la bonne harmonie. Alors encore une fois, ce n'était pas la peine... Si nos instructeurs sont médiocres, nous nous en apercevrons vite et ils seront bientôt sans autorité. S'ils sont parfaits, et ils ne le sont pas tous, notre orgueil nous poussera à leur en vouloir et à leur résister. Nous sommes ainsi faits...

« Mais, voilà, après les concessions octroyées à la France et à la Russie, il fallait donner des compensations à l'Allemagne, et d'ailleurs on ne pouvait vraiment pas lui infliger l'affront de remercier ses instructeurs pour en demander à une autre Puissance. Et puis le Comité et Djemal Bey ne sont pas fâchés de passer la main à d'autres. Ils ont eu la main lourde et ont soulevé dans l'armée de nombreux mécontentements et de violentes rancunes. Mais tout cela, c'est de la politique. Au point de vue militaire, encore une fois, la mission est vouée à un échec. Vous n'avez aucune crainte à avoir à ce sujet. »

J'ai tenu à reproduire ces deux opinions; je dois dire cependant que la dernière est, de beaucoup, la moins généralement partagée.

Ce qu'il faut retenir, c'est que les officiers allemands qui vont venir en Turquie y arriveront dans des conditions toutes différentes de celles où se trouvaient leurs prédécesseurs.

D'abord, ils sont organisés en *mission*, sous la direction d'un chef unique qui, ayant la haute main sur l'instruction de l'armée, pourra la diriger d'une façon effective et obtenir des résultats que de simples conseillers, livrés à eux-mêmes, ne pouvaient attendre de la bonne volonté d'officiers ottomans, impatients de la tutelle qui leur était imposée.

Ensuite, le commandement effectif, avec les autorités qu'il comporte, est pour la première fois en Turquie (abstraction faite de la gendarmerie) confié à des étrangers. L'application de ce nouveau système, à condition que le plus grand tact y préside, peut porter des fruits inattendus.

Enfin, le général von der Goltz n'a jamais été admis au Chouraï Askérié que d'une façon intermittente. Le général Liman y siégera d'une façon permanente et sera probablement amené à en préparer les travaux et diriger les délibérations. C'est là, à mon sens, du point de vue politique aussi bien que militaire, l'innovation la plus inquiétante.

Je n'insiste pas sur le développement que la mission assurera à l'influence allemande dans l'armée et dans le pays, influence dont bénéficieront, quoi

qu'en disent certains, la politique, l'industrie et le commerce allemands.

Mais, en fin de compte, si l'on voit clairement le bénéfice qu'en retirera l'Allemagne, celui de la Turquie, au point de vue militaire tout au moins, paraît plus problématique.

Quant à la question du choix du 1er corps (Constantinople) pour corps d'armée modèle, on peut dire, au point de vue militaire, qu'elle s'impose pour les raisons suivantes :

Les multiples fonctions du général Liman l'obligent à tenir garnison à Constantinople. Il est nécessaire, en particulier, qu'il se trouve en contact constant avec le Ministre et les bureaux du Séraskiérat. C'est dans la capitale que doit se trouver le chef de la mission. C'est également dans la capitale qu'il est le plus facile de caserner toutes les troupes d'un corps d'armée concentré, d'attirer des officiers allemands qui seraient moins enclins à venir en Turquie pour tenir garnison à Rodosto ou même Andrinople et enfin de faire venir et de loger les officiers de tous grades et de toutes provenances qui viendront, pour s'instruire, faire un stage au corps d'armée modèle.

Du point de vue de la politique intérieure, c'est également à Constantinople que l'on a le plus besoin d'une autorité étrangère qui s'impose à tous et maintienne la discipline et le calme, au nom d'intérêts purement militaires.

Je n'ai pas à examiner la question du point de vue de la politique extérieure. Il me sera seulement permis de formuler les remarques suivantes :

Il faut distinguer dans le général chef de la mission le commandant de corps d'armée et le membre du Chouraï Askérié.

Comme commandant de corps d'armée, qu'il soit à Constantinople, ou à Rodosto, ou ailleurs, il est soumis aux ordres du Ministre de la Guerre, qui reste responsable des actes de ses subordonnés. A Constantinople, moins qu'ailleurs, les initiatives lui seront permises, la présence du Ministre et les protestations immédiates des ambassades les lui interdiront. Et, s'il est vrai, comme me l'a affirmé le chef intérimaire du 2e bureau de l'État-major général, le colonel Ali Riza Bey, que les troupes du Bosphore et des Dardanelles échapperont à son autorité, on ne voit pas bien son intervention, comme commandant du 1er corps d'armée, dans l'ouverture et la fermeture des Détroits.

Cette opinion est partagée par mon collègue de Russie, le général Léontieff.

Comme membre du Chouraï Askérié, le chef de la mission allemande peut acquérir une tout autre influence ayant sa répercussion sur la politique extérieure, puisqu'il participera aux décisions (s'il ne les dicte pas), d'où dépendra la répartition des troupes en temps de paix et leur emploi en temps de guerre.

En résumé, à examiner le fond des choses au point de vue militaire, on peut s'étonner qu'il soit fait tant de bruit autour du siège du commandement du

corps d'armée modèle et si peu autour de celui que le chef de la mission allemande occupera au Chouraï Askérié.

P.-S. — Le général français Baumann, inspecteur général de la gendarmerie ottomane, a, dans l'armée turque le grade de férik (divisionnaire). Il sera donc d'un grade inférieur au chef de la mission allemande. Mais il dépend directement du Ministre de la Guerre et du Ministre de l'Intérieur. Son domaine est parfaitement délimité et se trouvera sans contact avec celui du chef de la mission allemande.

553.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 230. Confidentiel. *Rome, 30 novembre 1913, 17 h. 50)*
(*Reçu :* 18 h. 20.

J'ai su d'une source sûre que M. Tittoni a insisté vivement auprès de qu de droit pour que la presse sur laquelle le Gouvernement a de l'action s'abstienne d'attaquer le Président de la République. Je sais également que l'Ambassadeur italien à Paris, quelque singulier que cela vous puisse paraître, a blâmé, en parlant à des tiers, la politique du marquis de San Giuliano dans ses lignes générales aussi bien que dans ses rapports avec la France et l'Angleterre.

554.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 555, 556. Très confidentiel.

Péra, 30 novembre 1913, 5 h. 40.
(*Reçu :* 21 h. 50.)

Je réponds à vos télégrammes 1081 à 1093 (1).

En fait de compensations pour le commandement allemand du corps d'ar-

(1) Télégrammes circulaires des 27, 28 et 29 novembre, transmettant à divers postes le télégramme 491 de Berlin, du 26, ci-dessus reproduit sous le numéro 532, le télégramme 224 de Rome, du 27, non reproduit, relatif aux îles occupées par l'Italie et par la Grèce, les télégrammes 717-719 de Pétersbourg, du 27, ci-dessus reproduits sous le numéro 535, le télégramme 369 de Sofia, du 28, ci-dessus reproduit sous le numéro 540, les télégrammes de Pétersbourg, 722-724, du 28, ci-dessus reproduits sous le numéro 539, le télégramme 1247 à Londres, du 29, ci-dessus reproduit sous le numéro 544, le télégramme circulaire du 28, ci-dessus reproduit sous le numéro 542, et le télégramme circulaire du 29, transmettant la substance du télégramme 299 de Londres, du 28, ci-dessus reproduit sous le numéro 541.

mée de Constantinople, si l'on écarte l'attribution à ce titre du commandement d'autres corps d'armée à des généraux d'autres nationalités, celles qui se présentent tout d'abord à l'esprit, en ce qui concerne la France, sont la remise entre les mains de nos corps militaires spéciaux des services administratifs de l'armée, de l'aviation militaire et de la gendarmerie, la fourniture par nos chantiers et manufactures des submersibles et de l'artillerie de montagne, et la nomination statutaire de Français à la Dette publique ottomane, tant pour la présidence que pour la direction générale, avec dévolution à cette administration de la trésorerie de l'État. Ce ne sont là, bien entendu, que des indications dont je souhaite vivement que Votre Excellence n'ait pas à faire usage, car rien ne serait plus dangereux qu'un pareil système de compensations pour la préservation de la Turquie comme Puissance souveraine et même comme État autonome.

Puisque la Russie, pour des raisons que j'ignore, a jugé bon de faire de cette question une affaire d'État, je conçois qu'elle tienne à obtenir satisfaction. Il me semble, et telle me paraît bien être l'opinion de Votre Excellence, que tant que le Gouvernement russe traite la question à Berlin, nous n'avons pas à nous en mêler; s'il est amené plus tard à la porter à Constantinople, il lui sera bien aisé de déclarer au Gouvernement ottoman qu'en présence d'un corps d'armée commandé à Constantinople par un général allemand, la Russie a besoin de garanties pour la liberté des Détroits, telles que l'établissement d'une station navale russe à l'entrée du Bosphore. Nous n'aurions alors qu'à représenter à la Porte, de concert avec l'Angleterre, qu'elle s'est mise par son imprudence dans un mauvais pas dont il lui importe de se retirer au plus vite en transportant le commandement allemand dans une région qui ne domine pas les Détroits, à Andrinople par exemple. C'est là une satisfaction dont la Russie semblait disposée à se contenter. Pour ma part, j'aimerais mieux les Allemands à Constantinople qu'à Smyrne, ils y auraient moins leurs coudées franches et ne toucheraient pas la mer Méditerranée.

555.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 30 novembre 1913.*

Je profite du départ de ma femme pour Paris pour vous envoyer un courrier. En vérité, je n'ai pas, depuis que je suis à Berlin, traversé un moment pareil; tout s'accumule et tout est cause de souci.

Je vous écris officiellement, à propos de la Dette ottomane [1], que le baron Beyens est venu s'informer auprès de moi du point où en étaient les choses et ne m'a pas dissimulé que, si on modifiait la composition du Conseil, la Belgique invoquerait le grand nombre de titres turcs qui sont en Belgique pour réclamer un délégué. C'est une raison de plus pour ne pas troubler l'eau qui dort dans la commission de la Dette et pour prier la Russie de mettre ses prétentions de côté. A ce propos, le baron Beyens est revenu sur la conversation qu'il avait eue avec moi au sujet des impressions du Roi des Belges, et il m'a dit que tout ce qu'il avait appris depuis le confirmait dans le sentiment que son Roi avait vu juste. Il m'a dit qu'il s'était entretenu avec plusieurs officiers généraux, jouissant ici d'une situation prépondérante, et qu'ils considéraient tous la guerre comme désirable, et désirable prochainement. Le Ministre de Belgique est naturellement très amer quand il me transmet ses inquiétudes et je l'ai, autant que j'ai pu, rassuré, mais il est clair qu'il y a beaucoup de vérité dans ses observations. L'état d'esprit des milieux militaires est mauvais et dangereux : il crée une atmosphère inflammable, et les incidents de Saverne, à ce point de vue, sont un symptôme. Cela est d'autant plus remarquable qu'au moment de l'affaire de Casablanca les officiers étaient dans un tout autre état d'esprit. Ils ont changé au moment de nos négociations marocaines de 1911 et le Kronprinz, manifestant sa désapprobation d'un arrangement qui, d'après lui, frustrait l'Allemagne, répondait aux sentiments de l'armée. Il y a là un danger.

C'est pour cela que, dans une dépêche que ma femme vous porte sur la question de la mission allemande à Constantinople [2], j'insiste pour que vous teniez fermement la main à ce que nous n'intervenions pas à *Berlin*. Une mission, qui comprendra quarante-trois officiers allemands et qui doit prendre le commandement de Constantinople, éveille tout l'amour-propre des tables d'hôte de garnisons, et il faut laisser les Russes aller de l'avant et nous contenter d'être les loyaux seconds. Il serait bon que la presse sérieuse à Paris comprît bien la nécessité de cette attitude, pour éviter que, si l'affaire s'arrange entre l'Allemagne et la Russie, ce qui est toujours possible, nous n'emportions pas seuls toutes les rancunes de Berlin aussi bien que de Constantinople.

En réalité, je trouve bien aventurée et bien dangereuse l'idée émise à Londres par le Gouvernement russe de placer l'Arménie sous le commandement d'officiers russes et le reste sous le commandement d'officiers anglais [3]. Je ne vois pas bien l'Allemagne acceptant ces derniers à Bagdad ou à Alep. Et puis, ce serait le cas pour nous de dire : « Et nous? » Cette proposition du

[1] Dépêche n° 710, du 29, ci-dessus reproduite sous le numéro 551. — [2] Dépêche n° 714, du 30, ci-dessous reproduite sous le numéro 556. — [3] Voir ci-dessus n° 541.

Gouvernement russe va droit au démembrement de la Turquie et c'est aller un peu vite. Il me paraîtrait beaucoup plus raisonnable d'examiner la question des détroits et, puisqu'un point, le plus important de tous, va être occupé par une force commandée par des officiers allemands, d'étudier si la Chersonèse ne pourrait pas être entre les mains d'une force internationale qui en maintiendrait la neutralité. C'est une proposition un peu grosse mais, à mon sentiment, c'est la seule à laquelle pourrait accéder Sir E. Grey car, après les Russes, c'est aux Anglais que nous devons laisser la parole.

Les incidents de Saverne se succèdent, et la police, arrêtant hier le procureur impérial au sortir du Palais [1], a mis, dans ce concert d'incohérences, une note irrésistiblement comique. M. de Jagow m'a dit hier que le lieutenant Forstner n'avait pas prononcé les paroles qui pouvaient éveiller nos susceptibilités et que le Gouvernement impérial ne tolérerait pas qu'on insultât une armée étrangère. Ces déclarations nous dégagent de la question, mais celle-ci n'est pas close et, si nous savons demeurer étrangers à la querelle alsacienne et aux mécontentements des civils, on en entendra de dures au Reichstag. Aucun député alsacien n'est venu me voir; ils m'ont envoyé leurs compliments par un tiers. Ils ont agi très prudemment.

J'attends M. Ponsot. Je ne saurais vous dire comme je suis satisfait de sa présence à Berlin. J'espère qu'il me rapportera ce qu'il faut pour que nous puissions traiter. Il faut trouver une formule de transaction honorable pour les deux parties, car il faut aboutir.

556.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 714. *Berlin, 30 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 décembre; Dir. pol. 3 décembre.)

Je n'ai pas cru nécessaire de télégraphier à Votre Excellence ce que m'avait dit mon collègue de Russie à la suite de sa dernière conversation avec le

[1] Neuf militaires alsaciens du 99e soupçonnés d'avoir divulgué les événements avaient été arrêtés, le 21 novembre, et le lendemain une perquisition avait été, sur l'ordre du colonel von Reuter et sans mandat de justice, effectuée dans les locaux du *Zaberner Anzeiger*. Un conflit éclata entre le chef de corps, soutenu par le général von Deimling, commandant le XVe corps d'armée, et le Kreisdirecktor Mahl, chef de l'administration civile. En l'absence de celui-ci, le 28, les autorités militaires profitant d'un incident minime lancèrent dans Saverne des patrouilles armées et arrêtèrent une trentaine de civils

Chancelier de l'Empire, car c'eût été exactement répéter ce que M. Delcassé a télégraphié de Pétersbourg.

M. de Bethmann Hollweg a dit ne pas comprendre l'importance que le Gouvernement russe attachait à la question du commandement allemand à Constantinople; il a écrit à M. Kokovtzoff une lettre particulière [1] et, tout en avouant qu'il lui paraissait difficile d'accéder au désir du Gouvernement du Tsar, il a ajouté que cependant la question n'était pas close. Il est possible que le Chancelier n'ait pas prévu toutes les conséquences de l'accord militaire turco-allemand, mais il m'étonnerait que tout le monde en ait jugé ici comme lui.

Quoi qu'il en soit, mon collègue de Russie n'a depuis lors rien reçu de son Gouvernement, mais il me disait aujourd'hui même qu'à ses yeux la clé de la situation se trouvait à Londres, entre les mains de Sir Edward Grey.

J'ai pris connaissance du télégramme de Votre Excellence à Paul Cambon en date d'hier [2], et indiquant le point de vue du Gouvernement de la République dans cette affaire. Vous pensez que nous devons le plus possible laisser la Russie agir à Berlin et jusqu'à nouvel ordre ne pas intervenir auprès de l'Allemagne. Je ne saurais trop insister pour que cette réserve soit observée tant qu'il se pourra; notre intervention ici dénaturerait tout à fait le caractère des négociations engagées entre cette Cour et celle de Pétersbourg. Il y aurait immédiatement de l'électricité dans l'air; toutes les discussions, si courtoises soient-elles, que nous avons avec Berlin, risquent de faire éclater des dissentiments fondamentaux qui existent entre nous. L'Allemagne discute sans difficulté de ses intérêts avec l'Angleterre et avec la Russie; elle ne peut le faire avec nous sans qu'à tout instant une question d'honneur risque d'être soulevée, la susceptibilité des deux nations au regard l'une de l'autre étant égale. Nous devons donc éviter de nous engager directement ici sur une affaire, dont nous n'avons pas eu l'initiative. J'ai été très frappé du télégramme de notre Ambassadeur à Londres, en date d'hier [3], relatant la réponse de Sir E. Grey aux idées émises par M. Sazonoff en ce qui concerne l'envoi d'officiers russes en Arménie et d'officiers anglais dans l'Est de la Turquie. Sir E. Grey trouve avec raison que ces états-majors dispersés ne contrebalanceraient pas l'avantage que trouverait l'Allemagne à commander dans Constantinople. Ce que Sir E. Grey n'a pas dit, mais ce qu'il a évidemment pensé, c'est qu'en

qui, traduits le lendemain devant le tribunal, furent immédiatement relâchés.

Parmi les civils appréhendés figurait non pas le procureur impérial mais le juge Kalisch. Ce magistrat et le juge Beemelmans, qui par solidarité l'avait accompagné, furent d'ailleurs remis aussitôt en liberté après une démarche du président du tribunal auprès du colonel von Reuter.

(1) Voir *Grosse Politik*, vol. 38, pièce n° 15455.

(2) Ci-dessus reproduit sous le numéro 544. (voir note finale).

(3) Voir à la date du 28 novembre le télégramme de M. Paul Cambon reproduit sous le numéro 541.

restreignant le rôle de ses officiers à l'Arménie, la Russie a déterminé le propre objet qu'elle a en vue. Je ne serais pas surpris que tout cela aboutît à un arrangement dans lequel elle commanderait à Erzeroum. En réalité ce serait un premier pas vers le démembrement de la Turquie et, s'il est fait, on peut être assuré que celle-ci s'abritera sous l'aile de l'Allemagne. Mais ainsi que M. Bompard l'a indiqué hier et que je le faisais pressentir dans mon télégramme 491 [1], c'est au fond la question des Détroits que soulève le commandement de Constantinople par un officier européen, et dans cette éventualité, il appartiendrait aux autres Puissances d'envisager si elles ne pourraient pas assurer la liberté des Dardanelles, au besoin par une organisation internationale.

Sir E. Grey parle de l'impression que peut produire un refus d'argent sur la Turquie. J'ai la conviction très nette que c'est là une arme dont nous ne devons pas nous servir. La Turquie trouvera ici l'argent dont elle a besoin et, si l'Allemagne ne le trouve pas en France ou en Angleterre, le marché américain le lui fournira. Il faut rayer de nos papiers l'idée d'une politique basée sur la difficulté que l'Allemagne éprouverait à avoir de l'argent. Au moment où la Turquie se lie militairement à l'Allemagne, ce serait nous enlever tout moyen d'action sur elle que de la jeter financièrement dans les bras de celle-ci.

De tout cela il résulte qu'il est temps, et qu'il n'est que temps, de déterminer, avec l'Allemagne, la délimitation de nos intérêts en Asie Mineure, et il est déplorable que tant d'incidents viennent au travers des négociations commencées. La *Gazette de Cologne* de ce matin commence une série d'articles sur les intérêts de l'Allemagne en Syrie depuis le douzième siècle; c'est pour opposer quelque chose aux droits traditionnels que nous invoquons. De même que, du temps de M. de Bismarck, les cervelles germaniques s'échauffaient sur la mort de Conradin, on peut s'attendre qu'elles vont s'exalter sur les croisades de Frédéric Barberousse. Cela n'a pas actuellement grande importance mais cela peut en prendre, et les événements marchent de telle sorte qu'il faut faire vite.

[1] Du 26, ci-dessus reproduit sous le numéro 532. Le télégramme de Constantinople auquel fait allusion M. Jules Cambon est reproduit ci-dessus sous le numéro 550.

557.

Note du Département [1].

Clauses de la Triple Alliance.

Secret. *Octobre-novembre 1913.*

D'après des renseignements de source secrète et sûre, *l'article 1* du traité de la Triple Alliance contient l'engagement des alliés de procéder à un échange de vues touchant les questions politiques et économiques de nature générale qui pourraient se présenter, en se promettant un appui réciproque dans la limite de leurs propres intérêts.

Cet engagement doit être considéré comme se rapportant non seulement aux questions comprises dans le traité, mais encore à celles qui n'y sont pas envisagées.

Les articles 6 et 7 de la Triplice stipulent un accord entre les trois Puissances alliées pour le maintien du *statu quo* en Orient et sur les côtes de l'Adriatique et de la mer Égée en vue de l'occupation par l'Italie de quelques-unes des îles de l'Égée.

L'Autriche considère comme « Orient » non seulement les îles de l'Égée, mais encore les côtes asiatiques baignées par cette mer, mais elle ne considère pas comme « Orient » les côtes asiatiques de la Turquie qui sont baignées par la Méditerranée.

L'article 9 du traité de la Triplice garantit le *statu quo* dans les régions du Nord de l'Afrique : Cyrénaïque, Tripolitaine et Tunisie.

Le protocole n° 2, annexé au traité lui-même, comprend également le Maroc.

En prévision d'un futur partage éventuel de la Turquie d'Asie, l'Allemagne et l'Italie ont indiqué la zone dans laquelle elles entendent exercer chacune respectivement avec plus d'intensité qu'ailleurs sa pénétration économique. La formule italo-allemande se bornerait à déclarer que « chacune des deux Puissances s'oblige à ne pas opposer de difficultés au développement économique de l'autre ».

Des conversations dans le même but ont été engagées entre l'Italie et l'Autriche.

Les stipulations du traité de la Triplice concernent toutes l'éventualité d'un conflit avec la France et, à cet effet, les trois Puissances alliées ont senti

[1] Cette note dactylographiée figure au dossier à la date du 30 novembre portée au crayon, sans indication de provenance. Il a paru utile de la reproduire car elle représente ce que le Gouvernement français croyait connaître du traité d'alliance.

cette année (1913) le besoin de conclure une convention navale en vue d'établir l'équilibre oriental et de « détacher l'Autriche de ses vues d'absolue préférence sur l'Adriatique et l'Albanie et de l'amener à tenir un plus grand compte des intérêts et des sentiments de l'Italie ».

La convention relative à la Méditerranée prévoit des sphères d'influence.

558.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 211. *Belgrade, 30 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 8 décembre.)

M. Yovanovitch, Ministre de Serbie à Vienne, vient de passer quelques jours à Belgrade, ce qui est toujours mauvais signe. D'après mes renseignements il aurait fait le voyage dans le but de se mettre d'accord avec son Gouvernement sur les termes de la réponse qu'il convient de faire au Ballplatz concernant les négociations économiques que celui-ci désire engager. Il est à ma connaissance que, depuis plusieurs semaines déjà, le comte Berchtold a saisi M. Yovanovitch de diverses demandes se référant à cet objet ; le Ministre de Serbie à Vienne a répondu évasivement en disant qu'il devait demander des instructions. M. d'Ugron, qui vient de quitter Belgrade aujourd'hui même, avait été alors saisi de la même question et avait tenté, mais sans succès, d'obtenir un commencement de réponse de la part du Gouvernement royal. Si j'en crois des informateurs bien placés, le dessein de M. Pachitch serait de ne se livrer pour le moment sur le terrain économique à aucune tractation quelconque avec la Double-monarchie, mais néanmoins d'observer une attitude très prudente et même, dans une certaine mesure, amicale. Il n'est qu'un objet sur lequel on ne peut se borner à une pareille expectative, les chemins de fer orientaux, et, sur ce point, le Gouvernement royal ne redoute rien tant, que d'être laissé en tête à tête avec l'Autriche-Hongrie. Son effort constant tendra à mettre un tiers dans la conversation. Je reviendrai d'ailleurs plus loin sur ce sujet.

Les négociations turco-serbes auraient marché à souhait, me disait-on ici, si l'Autriche, se mêlant de ce qui ne la regardait pas, n'était pas intervenue pour suggérer au Gouvernement ottoman des exigences auxquelles il ne pensait guère sur le chapitre de ces fameux chemins de fer. Du côté serbe et du côté turc on serait aisément tombé d'accord pour adopter le texte même qui avait été adopté pour le traité turco-grec, mais l'Autriche, arguant que le cas

n'était pas le même, la Grèce ayant restitué d'ores et déjà à la Compagnie des chemins de fer orientaux l'exploitation de ses lignes et l'usage de son matériel, voulait qu'il fût inséré dans le traité des clauses précises assurant à cette Société le bénéfice de cette restitution ainsi qu'une indemnité pour la privation de ses droits pendant un temps assez long. La Serbie n'a point voulu accepter une stipulation semblable et espère pouvoir déférer à la Commission financière de Paris tout différend concernant cette question.

Ainsi, dans les négociations turques comme dans les négociations autrichiennes, l'affaire des chemins de fer orientaux est à l'ordre du jour. Et, à vrai dire, elle préoccupe sérieusement le Gouvernement serbe. Non sans raison. Écarté de l'Adriatique, ce pays se rejette sur l'espoir de s'affranchir, par une communication aisée avec la mer Égée, de la dépendance économique autrichienne qui lui est odieuse. Sur cette voie aussi il rencontre la même et sournoise ennemie. Alors on envisage tour à tour à Belgrade les divers moyens de se soustraire à l'obstacle que l'on rencontre de tous côtés, sur le Vardar comme sur le Danube. S'accommoder avec la compagnie, est-ce seulement possible?... On en doute en voyant les misères qu'elle a faites, depuis qu'elle a recouvré l'exploitation du tronçon grec, aux marchandises et voyageurs provenant de Serbie ou s'y dirigeant, mesquines vexations, dommages sérieux, procédés inadmissibles. Faut-il alors procéder au rachat? Mais où trouver l'argent, alors que les emprunts se font difficilement et que les besoins se révèlent de jour en jour plus exorbitants? Sitôt d'ailleurs que la Serbie sera entrée en marchandages, quel malin plaisir, sans doute, ne trouvera-t-on point, du côté autrichien, à lui présenter une série d'exigences insupportables ou ruineuses! On a été alors jusqu'à envisager la possibilité de construire une seconde voie parallèle à la première et lui faisant la vie dure. Mais, quant à moi, je n'ai pas hésité à qualifier de folie un pareil projet qui ne consisterait pas seulement à avoir deux voies, mais encore deux matériels, toutes les constructions et tout le personnel en double. On a aussi envisagé, à certains moments, avec beaucoup de faveur le projet dont M. Dutasta s'était fait le protagoniste et dont j'avais entretenu Votre Excellence dans ma dépêche n° 190 [1]. M. Pachitch m'en avait présenté la réalisation comme très désirable et M. de Hartwig, qui se croit volontiers Premier Ministre de Serbie, avait opiné aussi qu'il l'adopterait sans difficulté. M. de Hartwig persiste dans cette opinion mais le ministère royal des Affaires étrangères m'assure que

[1] Dans ce rapport, qui est du 5 novembre, M. Clément-Simon exposait le projet conçu par M. Dutasta sur lequel on trouvera dans le rapport n° 224 du 18 décembre, ci-dessous reproduit sous le numéro 646, des indications précises. M. Pichon, dans une annotation au rapport n° 190, faisait observer que cette combinaison imaginée par M. Dutasta avait une grosse importance politique. Il jugeait nécessaire en conséquence que le Ministre des Affaires étrangères fût tenu au courant de façon à pouvoir suivre tout le développement de l'affaire.

maintenant on est plutôt disposé à tenir ferme pour le rachat. A vrai dire, on flotte, on hésite. Les problèmes sont trop graves, trop nombreux, on ne sait que faire, on ne sait que penser. A peine a-t-on pu délibérer un instant sur les sujets les plus graves qu'aussitôt, sans qu'on ait pu donner quelque suite aux idées sur lesquelles on était sur le point de s'arrêter, une autre affaire non moins urgente, non moins importante, non moins délicate s'offre et s'impose. Et le travail utile n'avance guère, alors qu'il importerait de faire beaucoup de besogne et de bonne besogne.

559.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 263. Très confidentiel. *Bruxelles, 30 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 décembre.)

Le général major de Witte vient d'être nommé lieutenant-général et prend, en cette qualité, le commandement de la division de cavalerie créée à la suite de la réorganisation de l'armée.

Cette promotion mérite de vous être signalée. Le général de Witte est cet officier qui, il y a deux ans, sous le pseudonyme officiellement dévoilé de O. Dax, a publié une brochure très injurieuse pour notre pays et, en revanche, tout à l'éloge de l'Allemagne, dont, en cas de guerre, il pronostiquait la victoire sur les armées françaises et vers laquelle il conseillait nettement au Gouvernement belge de s'orienter.

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien se faire présenter à ce propos mes lettres au Département en date des 4, 6 et 26 janvier 1912, sous les numéros 7, 9 et 24 [2] ainsi que les rapports explicatifs de M. le commandant Victor Duruy, à ce moment Attaché militaire en Belgique.

Que le général de Witte n'ait pas été sévèrement puni après révélation de sa faute grave, c'est déjà surprenant; mais qu'il reçoive aujourd'hui, avec un brillant avancement, l'un des plus beaux commandements du royaume et le plus envié, c'est tout simplement scandaleux. Certes, nous n'avons pas à nous immiscer, si peu que ce soit, dans la conduite des affaires en Belgique,

[2] Lettres relatives à la brochure intitulée : *Situation de la Belgique en prévision d'un conflit franco-germain* que tout le monde savait être du général de Witte. Voir tome IV, 3e série, n° 439.

mais il ne me semble pas que nous puissions laisser passer inaperçue une nomination qui ne manquera pas de produire ici, non seulement parmi nos nationaux, mais dans les milieux belges amis de la France, le plus déplorable effet. Après les protestations amicales que le Ministre de la Guerre, M. de Broqueville, a fait entendre à MM. les Ministres Clémentel et Massé (lettres au Département des 31 mai et 4 juin, nos 119 et 124) (1), après les appels faits à notre crédit et à la bienveillance du Gouvernement de la République pour un emprunt éventuel de 600 millions, on était en droit de s'attendre à une tout autre décision.

Je ne sais jusqu'à quel point le Gouvernement allemand peut faire prévaloir ses vues auprès du Gouvernement royal, je doute très sincèrement que, dans l'espèce, il soit intervenu; mais il doit se réjouir de voir à la tête d'une division très importante de l'armée belge un officier général qui a publiquement affiché ses sympathies ferventes pour l'Allemagne et exprimé sous une forme méprisante ses sentiments gallophobes.

Peut-être jugerez-vous utile que M. Davignon connaisse l'impression que nous cause cette promotion inattendue. Il importe, en outre, que vous n'ignoriez pas que le baron Guillaume, le major Collon, attaché militaire de Belgique à Paris, ancien chef du Cabinet de M. de Broqueville, et le général de Witte appartiennent au même groupement politique et inspirent une défiance égale aux partisans de l'influence française*.

(1) Dans son rapport n° 119, qui est du 1er juin, M. Klobukowski disait que le vote de la nouvelle loi militaire mettait le Gouvernement belge dans l'obligation de rechercher d'urgence les moyens de faire face aux dépenses engagées. Il se proposait d'émettre un emprunt de 600 millions et demandait l'admission à la cote de Paris des titres nouveaux. Le Ministre belge des Finances, M. Levis, avait fait à cet effet un voyage à Paris et se louait de l'accueil que lui avait réservé M. Charles Dumont. D'autre part, MM. Massé et Clémentel avaient eu à Bruxelles et à Gand des entretiens avec des membres du Gouvernement belge et en gardaient la meilleure impression. Il semblait entendu que la Belgique s'adresserait aux industriels français pour la fourniture du nouvel armement et il était même question de demander à la France des officiers instructeurs.

* Annotation du Ministre : *5 décembre. Question de Gouvernement. A réserver pour le futur Conseil des Ministres.*

560.

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 206. *Lisbonne, 30 novembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 décembre; Dir. pol., 9 décembre.)

En me transmettant les intéressantes communications de nos Ambassadeurs à Londres et à Berlin [1] sur les négociations anglo-allemandes relatives aux colonies portugaises, Votre Excellence veut bien me demander de lui faire connaître les informations que je pourrais recueillir sur ce sujet en même temps que mon sentiment sur les mesures que nous aurions à prendre pour sauvegarder nos intérêts.

Chaque fois que j'ai fait auprès d'un membre du Gouvernement allusion à la question coloniale, il s'est montré plein de confiance dans l'avenir, et il y a quelques jours encore, dans le grand discours qu'il a prononcé et dont je rends compte par ma dépêche n° 207 [2], le Ministre des Affaires étrangères a formellement assuré qu'il n'y avait rien de fondé dans aucun des bruits qui ont couru récemment d'un accord anglo-allemand sur les colonies portugaises.

Une affirmation pareille, si elle n'indique pas un aveuglement volontaire, ne serait explicable que si le Gouvernement portugais avait reçu de Londres ou de Berlin des assurances qu'il considère comme tranquillisantes. La chose n'est pas impossible, surtout si l'on joue un peu sur les mots. Le Gouvernement de Berlin n'en est pas à une fausse assurance près, et le Docteur Rosen a, d'après ce que je crois savoir, pour instruction de couvrir le Gouvernement portugais d'amabilité.

Mais la convention anglo-allemande d'après ce que Sir Ed. Grey a dit à M. Paul Cambon ne viserait aujourd'hui comme en 1898 qu'un seul cas : celui de la vente par le Portugal de ses colonies. Or le Gouvernement de la République portugaise ne veut pas vendre ses colonies et, s'il le voulait, il ne le pourrait pas sans risquer sa propre existence.

La convention précise aussi que les deux Gouvernements s'engagent seulement à ne pas soutenir les entreprises de leurs nationaux dans telle ou telle

[1] Voir ci-dessus à la date du 29 et du 31 octobre, du 9 et du 20 novembre, les rapports de Londres et de Berlin reproduits sous les numéros 397, 418, 463, 509.

[2] M. Macieira, Ministre des Affaires étrangères, se fondait encore à ce moment sur le traité dit de Windsor, conclu en 1899, par lequel l'Angleterre semblait garantir au Portugal l'intégrité de ses possessions en Europe et outre-mer. Un discours prononcé au Reichstag le 9 décembre devait un peu plus tard alarmer M. Macieira. Cf. *Grosse Politik*, vol. 37, I, pièces n°s 14685 et 14687.

région. Or le Gouvernement portugais, si on le laisse libre de sa décision, s'entend mieux que tout autre à traîner en longueur et à ne pas donner de solution aux demandes de concessions qui lui sont faites.

Sir Ed. Grey peut donc se déclarer sceptique quant à l'exécution du partage des colonies et le Gouvernement portugais, s'il est renseigné, peut dans une certaine mesure se sentir rassuré.

Mais à Berlin on se montrera sans doute plus impatient et, sans attendre une vente qui peut tarder, l'activité de la politique économique et commerciale s'efforcera de faire donner tout son effet à la clause de renoncement du Gouvernement anglais dans les régions qui l'intéressent. On en voit une première manifestation dans les négociations entre financiers allemands et anglais pour le chemin de fer du Lobito et dans les efforts pour obtenir une ligne rattachant les mines d'Otavi soit à Mossamédès soit à Port-Alexandre.

D'ailleurs nous ne devons pas perdre de vue que d'autres événements que les conséquences de la situation financière du Portugal, pourront servir de prétexte à un partage de ses colonies. Ce n'est un mystère pour personne, et pour les Portugais moins que tous autres, que l'Espagne surveille avec le plus grand soin la situation intérieure du Portugal, avide d'intervenir au cas où le nouveau régime ne paraîtrait pas réussir.

Dans la dislocation de l'Empire colonial qui s'ensuivrait, les Gouvernements allemand et anglais, si nous les laissons faire, se trouveraient avoir procédé seuls par avance au partage et avoir remanié à leur seul profit la carte des deux tiers de l'Afrique.

Or, bien que nos intérêts africains doivent tendre à se concentrer dans le Nord et que la diminution de notre natalité nous interdise d'aspirer utilement à de nouvelles extensions de territoires, nous ne pouvons nous désintéresser du sort futur des colonies portugaises, aussi bien en raison du déplacement d'équilibre qui en résultera que de la situation de quelques-unes d'entre elles par rapport aux nôtres. Il semble au moins difficile d'admettre que Cabinda ne doive éventuellement revenir à notre colonie du Gabon et, quant à la Guinée portugaise, sa situation d'enclave dans notre Soudan parle d'elle-même et la question est d'autant plus importante que nous avons vu, à propos de l'ouverture récente du port intérieur de Farim, que la navigation allemande y prend un développement sérieux.

Déjà en 1890 l'Angleterre et l'Allemagne avaient procédé à la délimitation de leurs colonies de l'Est africain et à l'établissement du protectorat anglais sur Zanzibar sans tenir compte de nos intérêts dans la région. Nous avons dû les leur rappeler mais après l'accord conclu.

En 1898, lors de la convention initiale sur les colonies portugaises, nos rapports avec l'Angleterre n'étaient pas précisément ce qu'ils sont aujourd'hui, et l'accord était resté secret; il semble qu'elle ne devrait avoir aucune

objection et même avoir intérêt à nous admettre aujourd'hui dans une conversation qu'elle serait peut-être, à bien des égards, elle-même gênée de voir aboutir à une solution trop rapide.

Dans une dépêche en date du 9 novembre [1], M. Jules Cambon émet l'avis que l'Espagne devrait également être introduite dans la conversation. Je n'y vois, pour ma part, que des avantages, mais je ne vois pas non plus de raisons pour que nous ne fassions pas observer au Gouvernement de Berlin que nous n'entendons pas être laissés en dehors d'un partage éventuel de territoires en Afrique. Son immixtion dans nos affaires marocaines nous en donne suffisamment le droit.

D'ailleurs ce n'est pas seulement les colonies portugaises qu'il y a lieu d'envisager pour l'avenir. Si les indications que l'on recueille de divers côtés sur les difficultés que la Belgique rencontre à administrer les vastes territoires que lui a laissés le Roi Léopold sont exactes, la question du Congo peut aussi se poser un jour et peut-être à une date pas très éloignée. Or l'Acte de la Conférence de Berlin est un instrument déjà bien ancien et qui a subi bien des atteintes. Il ne peut qu'être bon que nous affirmions de nouveau notre droit d'être consultés sur tout ce qui touche le Centre Africain auprès des Gouvernements des pays qui sont destinés à devenir avec nous les véritables maîtres du continent.

561.

Note du Département.

1er décembre 1913.

Le Ministre de Grèce désirerait que les négociations pour un emprunt pussent commencer le plus tôt possible entre M. Valaoritis et le Comptoir d'Escompte. Celui-ci ne veut entrer en conversation que s'il en reçoit l'autorisation du Ministre des Finances.

M. Romanos en a entretenu M. Dumont qu'il dit avoir trouvé dans des dispositions favorables.

Il demande que le ministère des Affaires étrangères fasse connaître aux Finances qu'il ne voit pas d'inconvénients à ce qu'une conversation commence dès maintenant entre M. Valaoritis et le Comptoir.

3 décembre. — Le Ministre n'a pas d'objections, en ce qui le concerne, à cette conversation.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro n° 463.

562.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 502. *Berlin, 1er décembre 1913, 13 h. 55.*
(*Reçu :* 14 h. 55.)

(Suite à mon télégramme n° 500)[1].

Les agences annoncent que le conflit existant entre militaires et civils à Saverne va amener des changements importants en Alsace-Lorraine. Le régiment 99 doit quitter la garnison de Saverne, son colonel serait congédié. Le lieutenant Forstner sera envoyé incessamment dans une garnison de la vieille Allemagne. Le Statthalter et le Secrétaire d'État, Zorn de Bulach, seraient remplacés. Le général Deimling qui commande le 15e corps à Strasbourg recevrait le commandement d'un autre corps. Le successeur du comte Wedel serait un militaire et on cite le nom du général de Heiningen commandant le XIVe corps d'armée. Les changements dans le haut personnel auraient lieu dans un délai de quelques mois.

563.

M. Dard, Ministre de France à Sofia,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 371. *Sofia, 1er décembre 1913, 20 h. 30.*
(*Reçu :* 21 h. 10.)

Le Roi est arrivé en automobile dans la nuit de samedi à dimanche.

D'après les renseignements que j'ai pu réunir, le Roi serait venu à Vienne tout disposé à conclure un accord et jouant, pour augmenter ses avantages, une comédie d'abdication, qu'on a paru prendre au sérieux. Le mauvais accueil personnel qu'il a reçu, les affronts (c'est son mot) qu'il aurait subis à la Cour de Vienne, ont eu à la fois pour effet de faire tomber brusquement ses velléités d'abdication et de diminuer sensiblement ses tendances austrophiles.

Entre M. Ghenadieff et le comte Berchtold tout se serait borné à des

[1] Du 29 novembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 546.

assurances verbales qui seront d'ailleurs soigneusement entretenues du côté autrichien; on les juge évidemment des deux côtés beaucoup plus commodes qu'un accord. La question de l'emprunt domine toute la politique bulgare.

564.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 503. *Berlin, 1er décembre 1913, 19 h. 45.*
(*Reçu :* 20 h. 57.)

Il y a eu aujourd'hui dans les couloirs du Reichstag beaucoup d'agitation au sujet des incidents de Saverne. Les chefs de partis se sont réunis pour changer l'ordre du jour et demander que la discussion à ce sujet vienne immédiatement.

Le Chancelier, qui doit parler demain sur la politique étrangère, a pris la parole aujourd'hui et a déclaré qu'il attacherait la plus grande importance à donner des explications sur les incidents *si regrettables* de Saverne et qu'il espérait pouvoir le faire mercredi.

565.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 729, 730. *Saint-Pétersbourg, 1er décembre 1913, 20 h. 55, 21 h.*
(*Reçu :* 21 h. 5, 21 h. 10.)

M. Kokovtzoff a reçu la lettre du Chancelier allemand dont je vous ai annoncé l'envoi.

Dans cette lettre, M. de Bethmann Hollweg répète, dans la forme qu'il s'efforce de rendre la plus amicale possible, les arguments que l'Empereur Guillaume, M. de Jagow et lui-même ont déjà servis à Berlin tant à M. Kokovtzoff qu'à l'Ambassadeur de Russie. En terminant il déclare que nul ne sera plus heureux que lui [1] si le général Sanders arrivé à Constantinople et ayant

[1] Ces mots ne se trouvent pas dans la ettre de M. de Bethmann Hollweg. La phrase à laquelle M. Delcassé fait allusion commence comme il suit : « Pour tenir compte de vos désirs dans la mesure la plus large possible, le général Liman a été chargé d'examiner sur place s'il était possible de transporter autre part qu'à Constantinople sa résidence. » M. de Bethmann ajoutait qu'il doutait que cela fût possible (*Grosse Politik*, vol. 38, pièce n° 15455).

de nouveau examiné la question sur place juge qu'il est possible de donner dans une certaine mesure satisfaction à la Russie.

Confidentiel. M. Kokovtzoff est parti aujourd'hui pour Livadia où il va faire son rapport à l'Empereur.

Le comte Benckendorff me disait hier soir que l'Empereur a dû être touché au vif par ce procédé qui dessillera les yeux à ceux qui pourraient ou voudraient encore conserver des illusions sur ce que la Russie peut attendre de l'Allemagne.

566.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 300. Très confidentiel.

Londres, 1er décembre 1913, 8 h.

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Réponse à votre télégramme n° 1247 [1].

J'ai communiqué aujourd'hui à Sir Ed. Grey vos vues sur une démarche de la France et de l'Angleterre à Constantinople.

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères a noté les quatre propositions relatives à la situation du corps diplomatique, à la liberté des Détroits, à la souveraineté du Sultan et aux garanties d'existence de l'Empire ottoman. Quant à la cinquième, qui vise une possibilité d'action contre la Turquie, il pense qu'il vaut mieux ne pas en parler à la Sublime Porte.

Il m'a prié d'attendre sa réponse jusque demain, afin de prendre avis du Premier Ministre. A titre personnel, il m'a fait connaître son opinion. D'après lui il conviendrait de prescrire à nos Ambassadeurs à Constantinople de se concerter pour interroger le Gouvernement ottoman sur son contrat avec l'Allemagne et pour lui déclarer dès le début que, si ce contrat implique un abandon du commandement dans la capitale, il donnera lieu aux quatre observations mentionnées dans la communication de Votre Excellence.

Dans le cas où la Sublime Porte reconnaîtrait cet abandon ou donnerait des explications embarrassées, nos Ambassadeurs diraient qu'ils en réfèrent à leurs Gouvernements, pour les mettre en mesure d'aviser. Nous nous concerterons alors sur l'attitude à adopter.

Sir Edward Grey m'a fait remarquer que Votre Excellence ne mentionnait

[1] Du 29 novembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 544.

pas la Russie. J'ai répondu que vous pensiez laisser à cette Puissance le soin d'agir à Berlin. Il convient d'ailleurs de tenir compte des [méfiances] invétérées de la Sublime Porte à l'égard de la Russie. La sincérité des efforts de la France et de l'Angleterre pour le maintien de la souveraineté du Sultan et de l'Empire ottoman ne peut être suspectée, celle de la Russie n'est pas douteuse; mais les Turcs appréhendent toujours les secrets desseins du Gouvernement russe. Il vaut donc mieux laisser la Russie intervenir à Berlin et borner son action à Constantinople à la question des Détroits, en réservant à la France et à l'Angleterre le soin de défendre les intérêts généraux de l'Empire.

567.

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 228. *Berne, 1er décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 3 décembre.)

Les incidents de Saverne, notamment ceux des derniers jours, ont eu un grand retentissement dans la presse suisse. L'intervention des autorités militaires dans la police d'une ville qui n'est pas en état de siège a été jugée très sévèrement par tous les organes de l'opinion. Les journaux de la Suisse romande en particulier ont donné aux troubles de Saverne et aux commentaires de la presse française et allemande la première place dans les nouvelles de l'étranger. A plusieurs reprises, la *Gazette de Lausanne* a inséré des «lettres de Paris» qui donnaient à l'incident une portée particulièrement grave.

Il ne semble pas cependant que l'opinion soit sérieusement émue. Le calme gardé par la plupart des journaux français et surtout l'attitude de la presse allemande libérale donnent à penser qu'il n'y a pas à craindre que l'incident puisse dégénérer en conflit entre les deux Gouvernements.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence les articles de la *Gazette de Lausanne* auxquels il est fait allusion plus haut ainsi que divers extraits tirés du *Bund*.

568.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 265. *Bruxelles, 1er décembre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 3 décembre.)

Le récit des incroyables incidents de Saverne a provoqué en Belgique — où cependant est bien connue la manière allemande — un vif étonnement, auquel l'attitude hésitante, ambiguë même, du Gouvernement impérial ajoute une impression d'inquiétude.

On observe que de tels faits sont la marque du déplorable état d'esprit qui anime les milieux militaires, abusant une fois de plus — et avec quel manque de sang-froid — de prérogatives traditionnelles dont la loi elle-même semble impuissante à réfréner l'exercice.

On ne doute pas qu'en haut lieu ne soient désapprouvées aussi bien l'inconvenance du lieutenant Forstner que l'initiative illégale d'officiers qui, au mépris de la constitution et du code, substituent au droit commun un régime d'état de siège. Cependant la lenteur du Gouvernement à intervenir dans une affaire si simple au début, mais qu'ont envenimée des manifestations regrettables, la réponse maladroite et embarrassée du Ministre de la Guerre au Reichstag, excusant l'officier coupable, donnent à penser ou bien que le Gouvernement n'a pas, du premier coup, senti la gravité de l'incident ou bien que, l'ayant comprise, il appréhende de reconnaître publiquement les torts de l'autorité militaire.

Ce que paraît révéler un tel état d'âme est bien de nature à troubler la confiance qui commençait à renaître dans le monde des affaires. Le pangermanisme, dont la Belgique ressent déjà les effets dans les Flandres et en particulier à Anvers, vient de se montrer, en présence des plus légitimes protestations, intransigeant et brutalement agressif. Ce n'est pas, dit un organe libéral de Bruxelles, la loi du sabre qui facilitera l'œuvre d'assimilation des populations annexées, vainement poursuivie en Alsace-Lorraine depuis quarante-deux ans.

On attend avec une curiosité non exempte d'anxiété la sanction gouvernementale qui, après l'enquête annoncée, tranchera ou non le conflit entre les autorités militaire et civile allemandes.

569.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 124. Confidentiel. *Munich, 1er décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 8 décembre.)

J'ai eu l'occasion de parler incidemment aujourd'hui des malheureux incidents de Saverne avec le Président du Conseil. Il a déploré l'attitude des autorités militaires qui, par leur légèreté et leur incroyable vanité, avaient laissé s'aggraver une affaire qui eût pu être réglée si facilement, au début, par la punition si méritée de l'officier coupable. M. de Hertling m'a paru assez inquiet des conséquences que pourrait entraîner le conflit soulevé à ce sujet entre les autorités militaires et civiles, si l'on ne se décide pas à mettre énergiquement à la raison les premières et à les faire rentrer dans la légalité.

Sauf dans les cercles pangermanistes et conservateurs, je relève, du reste, ici une irritation générale contre les procédés des officiers de Saverne et cette irritation commence à englober tout l'élément militaire. Ce dernier a toujours occupé en Allemagne une situation prépondérante, mais sa morgue est devenue telle depuis le vote des nouveaux crédits militaires que le moindre incident devait donner l'occasion à l'élément civil de relever la tête. Cet incident s'est produit et il faut attribuer à cet état d'esprit la force avec laquelle se sont manifestées de tous côtés les protestations indignées de la bourgeoisie allemande. Plus notre presse traitera les affaires de Saverne d'une façon objective, plus ce mouvement aura de chance de se répandre en Allemagne et de se terminer par la défaite des autorités militaires, ce qui contribuera, peut-être, à diminuer la confiance du peuple allemand dans l'infaillibilité de ses généraux.

570.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 332. *Vienne, 1er décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 8 décembre.)

Les divulgations du *Matin* (1) relatives au traité serbo-bulgare continuent de servir de thème à la presse viennoise qui brode sur ce sujet de nombreuses variations.

Ainsi que je le signalais à Votre Excellence le 26 novembre, dans ma dépêche n° 324 (2), les inspirateurs officieux auxquels celle-ci obéit se sont très vite rendu compte du parti qu'ils pouvaient en tirer, soit pour consolider, au moins pendant la durée des Délégations, la politique du comte Berchtold, soit pour empêcher les relations austro-bulgares d'en être trop affectées dans l'avenir.

Afin d'amener l'opinion publique à ces conclusions, il importe de rejeter tout d'abord de la Bulgarie sur la Russie la responsabilité d'un accord que les Serbes auraient été chargés d'imposer à leurs alliés et auquel les Bulgares n'auraient souscrit que contraints et forcés. La *Reichspost* dénonce presque quotidiennement les «complots» ourdis par la diplomatie russe dans les Balkans contre la Monarchie. Dans son numéro du 30 novembre, elle s'en prend, d'après une source autorisée bulgare, aux intrigues poursuivies conjointement à Sofia et à Belgrade par les Ministres russes Nékloudoff et Hartwig «dont la rivalité bien connue tendait au même but : opposer la confédération balkanique à l'Autriche-Hongrie dans le Sud-Est. C'est ainsi qu'après Tchataldja, l'État-major bulgare aurait reçu des avertissements russes aux termes desquels les troupes serbes de renfort n'auraient été envoyées devant Andrinople que dans l'attente d'une complète revanche et *pour la plus complète exécution du traité*».

Le rôle de la Russie dans les pourparlers qui ont mis fin à la première campagne balkanique prouverait aussi que «le véritable but de la confédération formée sous son égide n'était pas l'écrasement de la Turquie. Un témoignage plus probant encore en a été fourni par la mobilisation de près de 400.000 hommes de troupes russes près de la frontière de Galicie, pendant les négociations du traité de paix de Londres».

(1) Le *Matin* avait, le 25 novembre, publié le texte de la convention militaire serbo-bulgare et, le 26, celui du traité d'alliance gréco-bulgare.

(2) M. Dumaine disait dans ce rapport : «Très promptement la presse viennoise s'est aperçue qu'elle pouvait tirer du traité serbo-bulgare des effets tout à fait satisfaisants pour le prestige du ministère austro-hongrois.»

Faisant allusion à ces préparatifs russes de mobilisation, l'*Allgemeine Zeitung* du 28 novembre y voyait également la preuve irréfutable que la Russie avait connaissance du traité secret publié par le *Matin*. Mais elle allait encore plus loin, en affirmant que le Gouvernement français, allié de la Russie, devait en avoir aussi connaissance et, par une déduction aussi ingénieuse qu'imprévue, elle concluait : « La confédération balkanique a du reste été l'enfant chéri de la diplomatie française qui a fait pour elle de grands sacrifices et qui se proposait d'atteindre, grâce à elle, non seulement l'Autriche-Hongrie, mais encore l'Allemagne ».

Après la Russie, c'est donc la France qui est représentée à l'opinion austro-hongroise comme l'instigatrice du complot dans lequel la Bulgarie ne devait être que l'« instrument de la politique de revanche des nationalistes français ». Par conséquent, si la paix internationale a été sauvegardée, c'est à la sagesse des gouvernants allemands et austro-hongrois que l'Europe en est redevable et, tout particulièrement au comte Berchtold, dont la politique « purement défensive » a été si odieusement dénaturée par les journaux français et russes.

Le comte Jules Andrassy et le comte Michel Karolyi s'étaient chargés de remettre par avance les choses au point dans les discours qu'ils ont prononcés à la Délégation hongroise le 20 novembre, lors de la discussion de l'exposé du comte Berchtold, et dont les télégrammes n°s 170 et 171 (1) ont rendu compte au Département. Aussi n'avons-nous pas à nous émouvoir de ces manœuvres qui ne méritent guère d'être relatées qu'au point de vue anecdotique.

571.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 301. *Londres, 2 décembre 1913, 17 h. 30.*
(*Reçu :* 19 h. 25.)

Suite à mon télégramme n° 300 (2).

Le Premier Ministre a approuvé la proposition de Sir E. Grey pour une

(1) Le Chargé d'affaires de France à Vienne disait dans le télégramme 171 : « L'exposition du comte Berchtold a été accueillie sans faveur à la délégation hongroise et avec une froideur marquée à la délégation autrichienne. » Sur deux points on attendait des éclaircissements que le comte Berchtold n'avait pas donnés : 1° sur la tactique adoptée au mois de juin à l'égard de la Roumanie et de la Bulgarie; 2° sur les raisons qui avaient déterminé le comte Berchtold à poursuivre la revision du traité de Bucarest alors que le Cabinet de Berlin y était opposé. Le passage sur les rapports avec la France avait éveillé quelque surprise.

(2) Du 1er décembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 566.

démarche à Constantinople concernant la remise à un général allemand du premier corps. Il pense que cette démarche ne devrait pas être collective, mais identique et que les Ambassadeurs pourraient s'exprimer à peu près dans les mêmes termes. Nous estimons qu'il convient d'y associer l'Ambassadeur de Russie. En conséquence Sir E. Grey a préparé un télégramme conforme aux indications de Votre Excellence, qu'il adressera demain aux Ambassadeurs britanniques à Constantinople et à Pétersbourg. J'en envoie le texte par le courrier de ce soir; je pense que Votre Excellence l'approuvera et télégraphiera dans le même sens à nos Ambassadeurs.

572.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 695. *Londres, 2 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 3 décembre.)

Votre Excellence trouvera ci-joint copie du télégramme que Sir E. Grey se propose d'adresser demain 3 décembre aux Ambassadeurs d'Angleterre à Pétersbourg et à Constantinople au sujet de l'attribution à la mission militaire allemande du commandement du corps d'armée ottoman de Constantinople.

Je vous ai d'autre part annoncé l'envoi de ce document.

ANNEXE.

The reported intention of the Turkish Government to place the effective executive command of the Turkish Army corps at Constantinople in the hands of a German general, with a large staff of German officers, thereby creating a position which would be beyond anything hitherto held by any foreign officers, has raised a very serious question.

The matter is one involving grave consequences, which may seriously affect the Ottoman Empire in the first instance, but which are also of more or less concern to all the Great Powers interested in the maintenance of Turkish integrity.

If this arrangement were carried out, the whole diplomatic body at Constantinople would be in German power, Germany would practically hold the key of the Straits, and the German general would be in a position to impair the Sultan's sovereignty by his military measures.

Moreover, the guarantee of the existence of Turkey is the equilibrium of he, Powers, and this would be broken by this arrangement. Other Powers, for instancte will, if Germany be given this preponderating position at Constantinople, make

analogous demands to secure their own position in the Turkish Dominions, and there are no grounds of equity whereon Turkey could base a refusal.

It is clearly desirable that all this should be pointed out to the Porte.

As the French and Russian Governments are in practical agreement with the above views, Your Excellency should discuss the matter with your French and Russian Colleagues, with a view to a more or less identic, though not joint, communication to the Porte. It is important to make it clear that Great Britain, France, and Russia are in entire agreement in this matter.

TRADUCTION.

Nous avons appris que le Gouvernement ottoman avait l'intention de confier le commandement effectif du corps d'armée de Constantinople à un général allemand entouré d'un nombreux état-major d'officiers allemands et occupant ainsi une situation supérieure à toutes celles qui ont été faites jusqu'ici à des officiers étrangers. Cette intention pose une question très sérieuse.

L'affaire entraîne des conséquences graves pouvant affecter en premier lieu l'Empire ottoman, mais pouvant aussi avoir une importance plus ou moins grande pour toutes les grandes Puissances intéressées au maintien de l'intégrité de la Turquie.

Si cet arrangement avait son plein effet, tout le corps diplomatique de Constantinople serait au pouvoir de l'Allemagne, l'Allemagne détiendrait en fait la clé des Détroits et serait en situation de porter atteinte par des mesures militaires à la souveraineté du Sultan.

Il faut ajouter que la garantie d'existence de la Turquie est l'équilibre des Puissances et qu'il serait rompu par cet arrangement. D'autres Puissances, par exemple, si l'Allemagne occupe cette situation prépondérante à Constantinople, feront, pour assurer leur position dans les possessions turques, des demandes analogues et il n'existe aucune raison d'équité sur laquelle la Turquie puisse se fonder pour leur opposer un refus.

Il est évidemment souhaitable que l'attention de la Porte soit appelée sur toutes ces considérations.

Comme le Gouvernement français et le russe partagent en fait la manière de voir ci-dessus indiquée, Votre Excellence voudra bien examiner l'affaire en commun avec ses collègues les Ambassadeurs de France et de Russie en vue d'une communication plus ou moins identique, mais non collective, à faire à la Porte. Il importe de montrer clairement que la Grande-Bretagne, la France et la Russie sont entièrement d'accord en cette affaire [1].

[1] Le résumé de ces instructions anglaises a été communiqué par M. Pichon à M. Bompard, le 3 décembre (télégrammes 1104-1105), avec cette indication : « Veuillez vous concerter avec vos collègues d'Angleterre et de Russie pour faire auprès de la Sublime Porte la démarche en question. »

573.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 1290. *Paris, 2 décembre 1913.*

Vous avez bien voulu, par votre dépêche n° 708 [1], du 27 novembre dernier, me faire connaître le résultat des pourparlers que vous avez engagés à Berlin, avec l'assistance de MM. Sergent et Ponsot, en vue de la définition des zones d'action respectives des entreprises de chemins de fer françaises et allemandes en Asie Mineure. La proposition, formulée dans votre note du même jour, à la suite des entretiens que vous avez eus avec M. Zimmermann, a été soumise à l'examen du Gouvernement; elle lui a paru fournir une base de négociation acceptable sous le bénéfice de certains amendements destinés à dégager d'une façon plus complète le Nord de la Syrie de l'action éventuelle de la compagnie du chemin de fer de Bagdad.

C'est à ce prix qu'il nous serait possible d'accepter les propositions allemandes en ce qui concerne la jonction du réseau de la mer Noire avec les réseaux voisins d'Anatolie et de Bagdad, à Sivas même et à Arghana-Maden.

En Syrie si, nous plaçant sur le terrain des intérêts essentiels plus que sur le terrain du droit, nous nous rendons aux raisons invoquées par les délégués allemands et si nous sommes disposés à renoncer à la construction de la ligne d'Alep à Meskené, pour laisser au groupe allemand seul le soin de construire éventuellement la ligne directe de Souedieh au nord de l'embouchure de l'Oronte à Alep et d'Alep à Bagdad par la vallée de l'Euphrate, nous ne saurions, en revanche, souscrire à la renonciation qui nous est demandée dans la zone comprise entre cette ligne et la ligne qui, partant de Deir el Zor sur l'Euphrate, se raccorderait à Homs à l'embranchement déjà existant vers Tripoli.

Le Gouvernement a été en effet amené à estimer que si cette zone peut être, à la rigueur, grevée d'une certaine servitude au profit du chemin de fer de Bagdad, à raison des droits formels reconnus à cette société par ses actes concessionnels, il était, du moins, essentiel d'éviter toute solution qui aurait pour effet de transformer cette région en zone commune également ouverte à l'action concurrente de la Société de Bagdad et de la Société du Damas-Hamah.

Je vous remets ci-jointe une formule transactionnelle qui a été étudiée par

[1] Par cette dépêche, non reproduite comme faisant double emploi avec la lettre particulière du même jour, M. Jules Cambon envoyait en même temps que les procès-verbaux des délibérations la note reproduite ci-dessus en annexe au n° 537.

mon Département, et aux termes de laquelle au Nord de la ligne Tripoli-Homs-Deir el Zor, la Société du Damas-Hamah s'interdirait de solliciter du Gouvernement ottoman la concession de la construction et de l'exploitation ou le contrôle de toute ligne autre que des lignes d'intérêt local à écartement maximum d'un mètre, en échange de l'engagement qui serait pris par la Société de Bagdad de ne rechercher aucune concession de voie ferrée, d'intérêt général ou d'intérêt local au Sud de la ligne Souedieh-Alep-Meskené-Deir el Zor.

Je ne puis que remettre entre vos mains le soin de faire triompher notre point de vue soit sous cette forme, soit sous une autre forme qui ménagerait d'une manière plus complète encore nos intérêts dans une région que tous nos efforts doivent tendre à maintenir sous l'influence française. M. Ponsot vous portera verbalement toutes les indications destinées à compléter, sur cette question essentielle, l'exposé du point de vue du Gouvernement.

Annexe.

Chemins de fer d'Asie Mineure.

1er décembre 1913.

Projet de formule transactionnelle :

Les sociétés de chemin de fer du Bagdad et du Damas-Hamah et prolongements tiennent de leurs actes concessionnels des droits égaux pour la construction des embranchements qui, partant de leur ligne principale, aboutiraient à la mer entre Tripoli de Syrie et Alexandrette.

L'acte additionnel du 28 mai 1900, par son article 5, accorde ce droit à la société du D. H. P., mais sous la réserve que : « si le Gouvernement impérial permet la construction d'embranchements partant de la ligne de Bagdad pour aboutir à la mer et passant par la zone de préférence de la société, le droit de préférence en question ne pourra pas s'appliquer auxdits embranchements ».

La convention du 5 mars 1903, par son article 12, accorde ce même droit, affecté des mêmes réserves à la société du Bagdad : « Dans le cas où le Gouvernement impérial déciderait l'exécution d'embranchements reliant le chemin de fer, faisant l'objet de la présente convention, à la mer, en un point situé entre Mersine et Tripoli de Syrie, il ne pourra accorder la concession desdits embranchements qu'exclusivement au concessionnaire, sous réserve toutefois de sauvegarder les droits déjà accordés à la société du chemin de fer de D. H. P. ».

En vue de régler entre les sociétés précitées l'exercice de leurs droits concurrents sur la région comprise entre Tripoli et Alexandrette, lesdites sociétés conviennent des dispositions suivantes :

La ligne partant de l'embouchure de l'Oronte (Souedieh) pour rejoindre l'Euphrate par Alep et Meskené forme la limite méridionale de la région réservée à la société du chemin de fer de Bagdad.

Au Sud de cette ligne, la société du chemin de fer de Bagdad s'interdit de solliciter

du Gouvernement ottoman soit la concession de la construction et de l'exploitation soit le contrôle d'aucune voie ferrée.

Le réseau de la société du Damas-Hamah se raccordera au réseau du Bagdad à Deir el Zor sur l'Euphrate.

Au nord de la ligne Tripoli-Homs-Deir el Zor, la société du Damas-Hamah s'interdit de solliciter du Gouvernement ottoman soit la concession de la construction et de l'exploitation, soit le contrôle de toute ligne autre que des lignes d'intérêt local à écartement maximum d'un mètre.

574.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 698. *Londres, 2 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

Le *Daily Telegraph* a publié, dans son numéro du 1er décembre, une note résumant les points principaux des conventions anglo-turques actuellement en cours de négociations et qui seraient :

1° La concession au Gouvernement britannique de toutes les sources pétrolifères qui seraient situées en Arabie, en Mésopotamie et, dit-on aussi, en Syrie;

2° L'autonomie, sous la suzeraineté du Sultan, du Cheik de Koweit avec un territoire très étendu;

3° La concession de la navigation du Tigre et de l'Euphrate à une compagnie dont les actions seraient partagées entre la Grande-Bretagne (50 p. 100), la Turquie (25 p. 100) et l'Allemagne (25 p. 100).

J'ai su que ces indications avaient été fournies à un rédacteur du *Daily Telegraph* par un secrétaire de l'Ambassade ottomane, qui jugeait excessives les concessions faites par son Gouvernement et affirmait que son opinion était partagée par son chef, Tewfik Pacha; il est certain que ce dernier abandonne entièrement à Hakki Pacha le soin des pourparlers avec le Foreign Office.

Sir A. Nicolson, à qui j'ai montré la note du *Daily Telegraph*, m'a dit que les indications contenues dans cette note n'étaient pas toutes exactes et que les pourparlers anglo-turcs n'étaient pas encore terminés.

Nous connaissons d'ailleurs l'existence de la convention relative à Koweit et le texte de l'arrangement concernant la navigation du Tigre et de l'Euphrate. Sir A. Nicolson n'a pas nié que les négociations portaient également sur des concessions de terrains pétrolifères.

J'ai conclu de ses paroles que le Foreign Office désirait obtenir de la Sublime Porte des avantages plus concrets que les engagements insérés dans une convention diplomatique, et qu'il cherchait à obtenir que des concessions en due forme, concernant des terrains pétrolifères et la navigation du Tigre et de l'Euphrate, fussent octroyées à des ressortissants britanniques.

On se préoccuperait donc de constituer des groupes anglais qui mettraient en valeur ces concessions, et cette tâche ne serait pas facile à cause des intérêts anglais qu'il s'agit de mettre d'accord. Le Sous-Secrétaire d'État permanent paraît croire que la conclusion des accords anglo-ottomans est seulement retardée par les pourparlers entre Anglais.

Il ne faut pas oublier que la Compagnie Pearson, dirigée par Lord Cowdray et récemment représentée en Colombie par Lord Murray of Elybank, est très intéressée dans les affaires de pétrole, que cette entreprise puissante et active a, sous le nom de *Royal Eagle,* les concessions au Mexique dont il a tant été parlé, ces temps derniers, qu'enfin, elle possède une influence réelle en Angleterre. On croit à l'ambassade de Turquie que c'est à l'instigation de la maison Pearson que le Foreign Office a demandé des concessions de terrains pétrolifères en Turquie d'Asie; ces concessions seraient représentées au public anglais comme destinées à subvenir aux besoins de la marine de guerre britannique en cas de guerre, les territoires de Mésopotamie et de Syrie étant considérés comme placés sous l'influence anglaise.

Quant au principe de la navigation sur le Tigre et l'Euphrate, il ne serait pas accordé à l'ancienne Société Lynch, mais à une nouvelle compagnie, représentant, entre autres intérêts, les compagnies «Péninsulaire et orientale» et «British India»; la fusion de ces divers intérêts ne se ferait pas sans peine*.

575.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 231. *Sofia, 2 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 8 décembre.)

Les élections générales pour la Sobranié ont lieu dimanche prochain 7 décembre et s'achèveront, d'après la loi électorale, dans la même journée. Les

* Annotation du Ministre : *4 décembre. Il me semble impossible de ne pas protester dès maintenant contre de pareils projets qui seraient la négation directe de nos intérêts en Syrie. Il faudrait poser nettement la question à Sir Ed. Grey.*

résultats seront proclamés dans les jours qui suivront. Pour la première fois, le système de la représentation proportionnelle sera appliqué. Le nombre des députés est réduit de deux cent six à deux cent deux par suite de la cession de la Dobroudja bulgare à la Roumanie. Les nouveaux territoires n'éliront que plus tard leurs députés. Le 5/18 décembre aura lieu, en présence du Roi, l'ouverture de la nouvelle Sobranié, le budget devant être voté avant la fin de l'année.

La fin de la période électorale est naturellement marquée par les polémiques les plus vives. En ce qui concerne la lutte engagée entre le ministère et l'opposition au sujet des responsabilités dans l'attaque du 16/29 juin, aucune révélation nouvelle n'a été faite par l'un ou l'autre parti. Un communiqué officieux a seulement déclaré qu'il n'existait pas d'ordre écrit du Roi au général Savoff. Le *Mir* a justement fait observer que ce démenti limité impliquait qu'un ordre verbal avait été donné. Le général Savoff est revenu, il y a quelques jours, de la mission d'inspection dont il avait été chargé dans les nouveaux territoires. Une personne qui l'accompagnait m'a assuré qu'il était devenu très réservé et déclarait qu'il ne parlerait plus que devant la Sobranié si une enquête y était instituée. Le général doit être aujourd'hui reçu par le Roi. Cette entrevue sera sans doute décisive. Au Palais, on déclare hautement qu'aucune responsabilité ne doit être recherchée, que tous les Bulgares ont bien mérité de la patrie et que la fatalité seule est coupable.

Le *Mir* vient de publier deux reçus du Ministre de la Guerre signés par M. Ghenadieff, l'un de 750.000 francs, l'autre de 250.000. Il s'agit d'un million pris par décision du Conseil des Ministres sur les fonds spéciaux attribués pendant la campagne au ministère de la Guerre et qui a constitué la caisse électorale du ministère. M. Ghenadieff, dans l'officieuse *Narodni Prava*, l'avoue franchement et prétend qu'il n'a fait usage des sommes illégalement détournées de leur emploi que pour le bien de l'État. Il prononce même cette phrase qui relève de la comédie : «Si j'avais volé, aurais-je donné des reçus?»

Cette réponse ne suffisait pas. Pour contre-balancer l'accusation du *Mir*, la *Narodni Prava* a publié trois décisions du Conseil des Ministres datant de septembre, novembre et décembre 1912 et autorisant le Cabinet Guéchoff à payer au Roi Nicolas de Monténégro 750.000 francs chaque fois. M. Théodoroff a reconnu la véracité du fait et déclare que ces subventions avaient été accordées au Roi Nicolas en vertu du traité d'alliance. M. Ghenadieff pour avoir, en ce moment, trouvé de l'argent dans le trésor à sec et le Roi Nicolas, pour avoir réussi à en extorquer à la Bulgarie, méritent assurément une place à part dans l'admiration de l'Europe.

Comme je n'ai cessé de l'écrire à Votre Excellence, aucune manifestation antidynastique sérieuse ne s'est produite en Bulgarie. Celle que j'avais signalée

par mon télégramme n° 361 [1] est restée isolée. L'impopularité du Roi est profonde; la désaffection du peuple à son égard est complète; son prestige de grand politique est évanoui. Il est rentré à Sofia la nuit, au milieu de policiers. Depuis son retour, il ne se montre qu'au fond de son automobile qui marche à grande vitesse. Je sais que son entourage appréhende fort de le voir se rendre à la Sobranié le 18 décembre prochain. Mais, sauf incident nouveau, aucun mouvement tendant à le chasser du trône ne paraît devoir se produire. L'esprit pratique des Bulgares ne voit à un changement de Souverain aucun avantage; il ne leur déplaît pas que son orgueil soit humilié; ils comptent profiter en le gardant d'un renouveau d'activité et de prudence. Quant à lui, je doute que l'idée de quitter le trône ait jamais sérieusement effleuré son esprit. Parmi les chefs des grands partis, M. Théodoroff est le seul qui ait ouvertement censuré le Roi dans ses discours et qui déclare tout bas sa position «intenable». Mais M. Théodoroff ne pourrait, pour l'instant, être appelé au pouvoir. Tout autre est l'attitude du chef des démocrates, M. Malinoff, qu'on désigne comme le seul successeur possible de M. Radoslavoff. Il évite la moindre allusion au rôle du Souverain mais prend, contre le ministère, une attitude nettement russophile.

Le succès du ministère aux prochaines élections ne paraît pas douteux. Il n'y a pas d'exemple en Bulgarie qu'un ministère ait manqué les élections. On compte que sur deux cent deux députés, la Sobranié comprendra cent trente à cent cinquante ministériels, l'opposition se partageant entre les socialistes, les agrariens et les trois partis russophiles. Encore cette minorité ne devra-t-elle son existence qu'à la représentation proportionnelle. Cependant, l'avis général est que l'existence du ministère ne sera pas de longue durée. On le laissera voter le budget, régulariser par un vote de la Sobranié le détournement illégal d'un million qu'il a prélevé sur les crédits du ministère de la Guerre. On laissera M. Ghenadieff faire voter la levée des poursuites dirigées contre lui, contre son futur beau-père, M. Halatcheff, contre les généraux Savoff et Ratcho Pétroff. Mais, après ces formalités indispensables, se posera la question de l'emprunt, qui domine en ce moment toute la politique bulgare. Les partisans du ministère actuel n'espèrent pas que le Gouvernement de la République lui accorde l'emprunt ou du moins le lui accorde dans des conditions qui soient acceptées par le pays. M. Ghenadieff qui possède une forte dose d'optimisme essaiera de persuader au Gouvernement russe qu'il lui est au fond très dévoué et que la Russie a le plus grand intérêt à engager la France à conclure un emprunt avec le ministère stambouloviste. C'est dans ce sens qu'il a parlé à Paris à M. Isvolsky. Mais les partisans mêmes de M. Ghe-

[1] M. Dard, dans ce télégramme, racontait que M. Vlaicof, chef des démocrates-radicaux ayant, dans une réunion publique, déclaré le Roi «coupable», des applaudissements avaient éclaté. L'orateur avait alors annoncé que «l'abdication du Roi était proche».

nadieff n'ont pas sa robuste confiance et plusieurs conviennent déjà que les nécessités financières obligeront la Bulgarie à présenter à la France et à la Russie un ministère qui leur soit plus agréable.

P. S. — *4 décembre.*

D'après une conversation de M. Tontcheff, Ministre des Finances, qui vient de m'être rapportée, les propositions d'emprunt anglo-américaines, que j'ai signalées à Votre Excellence par mon télégramme n° 362 [1], ne seraient pas prises en sérieuse considération par le Gouvernement bulgare et c'est toujours au marché de Paris, à l'exclusion de tout autre, qu'il compte s'adresser.

576.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 232. Confidentiel. *Sofia, 2 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 8 décembre.)

Dans la question si délicate des rapports actuels de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie, il convient d'examiner séparément les dispositions de l'Autriche-Hongrie vis-à-vis du Roi Ferdinand et de la Bulgarie elle-même.

Les dispositions de la Cour de Vienne pour le Roi Ferdinand ont toujours été des moins sympathiques. Tout en lui répugne à la bonhomie et à la médiocrité des archiducs : son ambition, sa culture, ses vices, son libertinage d'esprit allié à des accès de superstition ou de mysticisme. Depuis longtemps, on le tient à Vienne pour un fourbe. Mais il n'est que juste d'ajouter que le principal grief qu'on nourrit cette fois contre lui est précisément de l'avoir dupé. C'est sur les conseils venus de Vienne que le Roi Ferdinand a pris la grave décision dont il portera la responsabilité devant l'histoire, et qui a mené son pays aux abîmes. Comment croire qu'il s'y soit résolu, à la veille du jour où M. Daneff devait aller à Pétersbourg, sans se couvrir tout au moins des conseils qu'on lui donnait du côté autrichien. Les illusions qu'il avait et qu'il communiquait à son Gouvernement au sujet de l'attitude de la Roumanie, c'étaient les illusions mêmes de l'Autriche. A ce moment, il était véritablement exaspéré contre la Russie et, s'aidant de ces sentiments, l'Autriche a pu facilement tenter de parvenir à son double but qui était la destruction de l'union balkanique dressée contre elle par M. de Hartwig et l'anéantissement de la Serbie par la Bulgarie.

[1] M. Dard parlait dans ce télégramme d'offres faites au Gouvernement bulgare par un groupe financier anglo-américain pour un emprunt de deux cent cinquante à trois cents millions.

Après les défaites bulgares, j'ai été frappé du changement de ton du Ministre d'Autriche-Hongrie à l'égard du Roi Ferdinand. Habituellement très réservé et ne se départissant pas d'une attitude de courtisan à l'égard du Souverain, le comte Tarnowski s'exprimait alors en termes des plus sévères. On arrivait facilement à démêler dans son langage le désir de rejeter entièrement sur le Souverain toute la responsabilité d'une décision qu'on lui avait conseillée. Le coup manqué, on s'esquivait.

C'est assurément dans ces dispositions d'esprit que le Roi Ferdinand a trouvé la Cour de Vienne et le comte Berchtold. On l'a reçu d'autant plus froidement qu'on voulait prévenir ses reproches. Il est arrivé parlant d'abdication; on a feint de le croire. Peut-être n'aurait-on pas été fâché qu'il abdiquât et que M. Ghenadieff, imitant son maître Stambouloff, s'emparât de la direction des affaires, en profitant de l'inexpérience du Prince Boris. Mais c'était mal connaître le Roi Ferdinand.

Le peu de goût qu'on nourrit à Vienne pour le Souverain de la Bulgarie n'enlève rien à la force des raisons politiques qui attirent, de toute évidence, l'Autriche-Hongrie vers cet État. Comme je l'ai fait savoir à Votre Excellence par mon télégramme n° 371[1], il paraît certain qu'aucun accord (du moins nouveau) n'est actuellement signé entre les deux pays. Mais le contact des deux Gouvernements demeure intime. Au ministère des Affaires étrangères on déclare au Chargé d'affaires de Russie que la politique du Gouvernement n'est pas russophobe, mais indépendante, purement bulgare. Des assurances verbales ont certainement été données par le comte Berchtold à M. Ghenadieff, notamment en ce qui concerne la possibilité dans l'avenir d'une révision du traité de Bucarest et la conduite à tenir en cas d'un conflit gréco-turc. L'Autriche a besoin de la Bulgarie contre la Serbie unie à la Grèce. La Bulgarie ne peut qu'avec l'aide de l'Autriche reprendre la Macédoine à la Serbie et Kavala à la Grèce. Les intérêts communs sont si forts qu'on se demande si un accord est nécessaire entre les deux États. Ils n'en ont pas plus besoin que la France et l'Angleterre, m'a dit le Chargé d'affaires britannique.

D'ailleurs que d'inconvénients à un accord! L'Autriche se méfie de la témérité bulgare; elle veut être maîtresse de l'heure et ne pas se laisser entraîner contre son gré dans les aventures. La Bulgarie craint de s'aliéner définitivement la France et la Russie. L'Autriche n'a pas d'argent et les emprunts se font à Paris. Il est bien probable que la politique bulgare continuera d'osciller entre l'Autriche et la Russie au gré de ses intérêts momentanés, mais dans une nouvelle crise la Bulgarie se retrouverait tout naturellement, par une entente immédiate, d'accord avec l'Autriche.

Une seule autre politique est possible pour la Bulgarie. Elle serait à longue

[1] Ci-dessus reproduit à la date du 1er décembre sous le numéro 563.

échéance et peut être fructueuse. Elle consisterait à s'associer étroitement à la Serbie et à la Roumanie pour aider ces deux Puissances à réaliser leurs aspirations nationales aux dépens de l'Autriche-Hongrie. Le jour venu, la Roumanie lui rendrait la Dobroudja bulgare et la Serbie lui céderait une partie de la Macédoine. M. Spalaïkovitch exposait tout haut cette politique à la conférence de Bucarest.

Pendant longtemps, le sentiment national bulgare, la haine qu'on nourrit ici pour la Grèce et la Serbie rendront cette politique impossible. Doit-on désirer qu'elle réussisse? En cas de conflit européen, l'union de la Roumanie, de la Serbie et de la Bulgarie détournerait de la Russie les forces militaires de l'Autriche. Mais si l'on ne considère que la paix, il est probable que l'union de ces trois États balkaniques, auxquels s'adjoindrait la Grèce, ne tarderait pas à la mettre en question. Après la paix de Bucarest, il semble que l'union de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie soit une condition nécessaire et à peine suffisante de l'équilibre des Balkans, comme celui-ci est une des conditions de la paix de l'Europe.

577.

M. d'Apchier le Mauguin, gérant le consulat général de France à Budapest, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 175. *Budapest, 2 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 8 décembre.)

Les Délégations se sont ouvertes à Vienne le 18 du mois dernier. Le comte Berchtold y a, selon l'usage, fait, du mieux qu'il a pu, l'exposé de ce qu'il voudrait être sa politique. Ce sont là choses du ressort de notre ambassade à Vienne et je n'ai, pour ma part, à retenir, en cette «apologie», au sens étymologique du mot et dans les répliques qu'elle a provoquées, que les quelques points visant plus particulièrement la Hongrie en ses rapports avec la France. Pour n'avoir pas voulu prêter à l'État magyar les quelques centaines de millions qui lui seraient nécessaires pour fournir à la Monarchie dualiste et d'une façon plus générale à la Triple Alliance sa quote-part de dreadnougths et d'armements militaires destinés à nous combattre ou tout au moins à nous tenir en respect, nous sommes, paraît-il, de bien méchantes gens. M. Berchtold l'a dit et M. Tisza aussi; ce dernier plus lourdement encore parce que moins affiné par une longue carrière extérieure et aussi parce que, comme Hongrois protestant, il est pédantesquement germanique. Le comte Michel Karolyi, et après lui le comte Andrassy, se sont, pour avoir risqué quelques

timides tentatives de remise au point, durement fait rabrouer par le Bismarck hongrois. Cette réincarnation du célèbre Lukacs si piteusement effondré en juillet dernier au procès Desy[1], a, faute d'arguments, fait la grosse voix et menacé Michel Karolyi de le traduire devant les tribunaux pour crime de haute trahison, de lèse-majesté et autres gentillesses analogues. Il ne semble pas d'ailleurs que Karolyi ni ses amis en soient autrement troublés et tout ce que Tisza, Lukacs et leurs tenants juifs et germaniques en tireront, sera sans doute l'exhibition de quelque nouveau scandale comme celui de la Banque hongroise ou du casino de l'île Marguerite ou de quelque autre malpropreté dont ils sont coutumiers. Ce sera d'ailleurs à peu près tout; il y aura là matière à quelques-unes de ces belles représentations dont la Chambre hongroise a le secret. Les journaux et l'opposition mèneront là-dessus quelque beau tapage. Mais Tisza et sa bande, forts de l'appui, peut-être contraint, du vieux Souverain, et de celui plus réel de l'Archiduc héritier, n'en continueront pas moins, contre vents et marées, à diriger les affaires du pays et à faire les leurs.

Quant à nous, nous avons, en la bagarre, reçu de ci de là quelques égratignures.

Il paraît qu'il y a dans notre cas, non seulement de la méchanceté, mais aussi et surtout de l'imbécillité. Tisza l'a fait entendre et les journaux à ses gages brodent brillamment sur ce thème s'efforçant après lui sinon de nous convaincre, du moins de bien montrer au peuple hongrois tout l'avantage que nous aurions à donner gracieusement des verges pour nous faire fouetter. Je ne sais trop quel effet produira en France cette dialectique, mais il est incontestable qu'elle est ici fort goûtée dans les milieux gouvernementaux et même qu'elle ne paraît pas tout à fait dénuée de sens aux yeux de nombre de membres de l'opposition.

Il est de notoriété publique que le Gouvernement actuellement au pouvoir est de culture, d'aspirations et de sympathies profondément, absolument allemand : les extraordinaires manifestations auxquelles, alors que le Parlement viennois se tenait coi, s'est, à l'occasion du jubilé de Guillaume II, livrée la Chambre de Budapest, en seraient, s'il en était besoin, une preuve nouvelle.

Pour des raisons et à des titres divers, les partis d'opposition, parce qu'ils sont d'opposition, font à notre égard assez ostensiblement montre de dispo-

[1] A la suite d'un duel entre le comte Tisza et Michel Karolyi, M. Desy avait accusé le Dr Lukacs, premier Ministre, d'être «le plus grand Panamiste d'Europe». Poursuivi devant les tribunaux M. Desy fut condamné à un mois d'emprisonnement et 420 couronnes d'amende. Mais l'affaire vint ensuite en appel et l'on découvrit que le Dr Lukacs avait réellement touché, pour alimenter la caisse de son parti, une très forte somme versée par la Banque hongroise et par une Société obtenant en échange la concession d'une maison de jeu dans l'île Marguerite. A la suite d'une scène très violente dont la Chambre hongroise fut le théâtre, le Dr Lukacs donna sa démission. Le comte Tisza le remplaça et retira la concession.

sitions plus amicales et même, individuellement, tout à fait amicales. Pourtant, depuis que je suis ici, comme durant les trois années que j'ai passées à Belgrade, j'ai l'impression très nette qu'au fond, c'est toujours vers le « kolossal » empire allemand que reste orientée toute la Hongrie. Les effusions individuelles ne démontrent rien et politiquement, Tisza, Lukacs, Kossuth, Justh, Apponyi, Karolyi, ministériels et opposants, pensent de même.

La seule différence est que, si tous sont pour l'Allemagne, tous ne sont pas contre nous, encore que leur russophobie générale gêne souvent l'expansion de leurs sentiments personnels.

578.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 181. *Vienne, 3 décembre 1913, 13 h. 30.*
(*Reçu :* 14 h. 50.)

Jusqu'à présent, l'opinion publique autrichienne s'est prononcée assez sévèrement contre la rigueur inqualifiable des autorités militaires allemandes à Saverne. En Autriche, on n'aime pas les allures des officiers prussiens et l'on regrette que les régiments en garnison en Alsace-Lorraine ne soient pas choisis de préférence dans l'Allemagne du Sud.

Aussi mon collègue allemand tente-t-il de réagir contre ces appréciations. Il a déclaré que des agents français travaillent à indisposer la population alsacienne contre l'armée et que les incidents de Saverne se rattachent à un système d'agitation étendu à tout le pays d'Empire. M. de Tschirschky affecte même, dans ses entretiens avec les journalistes de Vienne, de redouter les plus graves conséquences. Je suppose qu'il cherche ainsi à faire cesser les polémiques ironiques dirigées contre le militarisme prussien.

579.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 507. *Berlin, 3 décembre 1913, 19 h. 35.*
(*Reçu :* 22 h. 20.)

Le Reichstag a commencé aujourd'hui la discussion de trois interpellations sur les incidents de Saverne. Après les discours des interpellateurs, le

Chancelier est intervenu. Voici la traduction du passage de son discours relatif aux paroles prêtées au lieutenant Forstner sur le drapeau et sur l'armée française, d'après le compte rendu sténographique donné aux journaux : « Le lieutenant, dans une instruction à la caserne, a mis ses hommes en garde contre les engagements à la légion étrangère : c'était son droit. Mais en parlant du service de la légion étrangère, il a employé un terme absolument inconvenant. Une version de ses paroles a été publiée par la presse et cette version a été répétée ici aujourd'hui même par un des orateurs précédents. La version d'après laquelle le lieutenant Forstner aurait insulté le drapeau français est inexacte, ainsi que l'établit l'enquête. De certains côtés on a contesté ce point et il m'a semblé absolument nécessaire de faire la lumière sur ce fait; un supplément d'enquête est ordonné et n'est pas terminé. Les offenses envers une armée avec laquelle nous [avons], il y a quarante ans, croisé le fer avec honneur, ne sauraient, cela est évident, être tolérées dans l'armée allemande. »

Le Reichstag a vivement approuvé ces paroles. Le Chancelier a continué son discours sur les incidents de Saverne, mais les explications qu'il a données ont vivement mécontenté l'assemblée qui a haché ses paroles d'interruptions et qui, à la fin, a manifesté brutalement son mécontentement. Le Ministre de la Guerre a parlé ensuite sans être écouté davantage. On lui demanda si le lieutenant Forstner avait été puni. Il a répondu qu'il l'avait été sévèrement, mais il n'a pas dit quelle punition lui avait été infligée [1]. Le Reichstag a vivement protesté. Il faut, pour expliquer la réserve du Chancelier et celle du Ministre de la Guerre sur les punitions infligées aux officiers, savoir qu'en Allemagne l'état des officiers, leur avancement et les peines disciplinaires dont ils sont l'objet, regardent exclusivement le Cabinet militaire de l'Empereur qui peut tenir les Ministres absolument en dehors de ses décisions.

La séance a continué très houleuse et le Chancelier et le Ministre de la Guerre ont quitté le Reichstag.

[1] Cette punition, qui ne fut connue que le 10 janvier 1914, consistait en 6 jours d'arrêt simple. Le colonel von Reuter devait être, d'autre part, condamné, le 19 décembre, par le conseil de guerre à 43 jours de prison pour emploi illégal des armes et, sur appel, acquitté, le 10 janvier 1914, par le conseil de guerre supérieur du XVe corps d'armée.

580.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 330. *Vienne, 3 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 8 décembre.)

On pourrait croire épuisée la série des prétendues divulgations destinées à établir que, loin d'avoir été dupe de la Bulgarie, le comte Berchtold a démasqué, dès le début de la crise, les intrigues dirigées par la Russie contre la sécurité de la monarchie dualiste.

Voici pourtant la *Reichspost* « qui prétend apporter une preuve encore plus irréfutable que les autres des machinations qu'aurait eu à déjouer la politique austro-hongroise ». Elle lui est fournie par un récent propos du Ministre de Russie à Belgrade; s'adressant inconsidérément à un publiciste bulgare, M. de Hartwig aurait dit :

« Vous devez comprendre que nous avons besoin d'une Serbie forte. Après la question de Turquie, c'est maintenant le tour de celle de l'Autriche. La Serbie sera notre meilleur outil. Le jour approche où vous, Bulgares, vous aurez la Macédoine et où la Serbie reprendra *sa* Bosnie et *son* Herzégovine ».

Donc incitation à la Bulgarie de s'allier à la Serbie contre l'Autriche-Hongrie, chacun des deux États balkaniques devant ainsi acquérir ce par quoi il aspire à se compléter.

Grâce à de laborieux rapprochements de documents, le rédacteur de la *Reichspost* en arrive à cette conclusion : copie aurait été remise au Gouvernement russe d'un traité secret conclu contre l'Autriche et c'est à Pétersbourg qu'on devait décider des conflits qui pourraient être soulevés en commentant et en amplifiant les textes, c'est-à-dire de faire éclater, quand on en jugerait le moment opportun, la mine destinée à ébranler l'Empire austro-hongrois.

« Entre février 1912 et novembre 1913, continue la *Reichspost,* la lutte serbo-bulgare a sans doute modifié les vues du Cabinet de Sofia : néanmoins le plan de M. de Hartwig reste le même et les Bulgares finiront par y souscrire, si la Macédoine leur est promise... Fort utilement l'Autriche-Hongrie, et avec elle le monde entier, savent désormais quelle arme a été forgée contre nous. Notre Gouvernement, comme il l'a fait connaître, en était informé et a manœuvré en conséquence. Mais chacun maintenant peut mesurer l'étendue du danger qui nous menace. Ce qui n'empêche pas des journaux français de récriminer encore contre nos préparatifs qui ont jeté le trouble en Europe, et même des Autrichiens de répéter ce propos! »

A aucun moment, il n'est apparu que le Gouvernement russe eût le noir dessein qu'on lui prête. Par contre, entre les deux guerres balkaniques et quand la Serbie faisait valoir ses prétentions à occuper tout au moins la rive droite du Vardar, les journaux de Sofia ont plusieurs fois inséré des allusions très nettes, d'après lesquelles, la Macédoine tout entière devant rester à la Bulgarie, les Serbes trouveraient leurs dédommagements en s'annexant leurs congénères de Bosnie. Mais, dès ce moment, comme encore aujourd'hui, le Cabinet de Vienne affectait de ne pas s'en offusquer, en se refusant à suspecter la sûreté et la fidélité de l'appui bulgare.

Il n'est d'ailleurs pas invraisemblable que, dans un avenir peut-être peu lointain, se réalise la combinaison préconisée par M. de Hartwig, mais sur laquelle il eût mieux fait de garder actuellement le silence.

581.

M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Madrid,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 530. *Madrid, 4 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 13 décembre.)

Au cours de sa réception diplomatique, le Ministre d'État m'a dit qu'il s'occupait activement d'étudier les textes du statut de Tanger que lui ont remis les deux ambassades.

D'après le compte rendu du Conseil des Ministres d'hier, publié par les journaux, le marquis de Lema a entretenu ses collègues de cette question et voici la version qui en est donnée :

Il leur a expliqué que les bases du statut de Tanger établies par l'Espagne, ont été soumises à l'Angleterre et à la France. Celles-ci ont échangé leurs impressions et ont fait connaître leur opinion. C'est ce point de vue que le Gouvernement royal étudie actuellement.

Le marquis de Lema a ajouté qu'il y avait accord parfait entre les trois pays et que l'étude à laquelle il se consacre a pour objet de mettre la dernière main à la question.

582.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 4 décembre 1913.

L'Ambassadeur de Russie à Berlin vient d'être chargé par M. Sazonoff de faire au Gouvernement allemand la communication amicale suivante :

« Les pourparlers poursuivis avec le Cabinet de Berlin ont amené le Gouvernement impérial à conclure que l'Allemagne hésitait à modifier son projet de voir attribuer à des officiers allemands le commandement des troupes à Constantinople, non pas parce qu'elle ne voudrait point déférer au désir du Gouvernement russe, mais parce qu'une demande dans ce sens avait été formulée par la Turquie et que l'Allemagne y avait déjà exprimé en principe son assentiment. Comprenant la situation délicate dans laquelle se trouve le Cabinet de Berlin, le Gouvernement russe estime que la meilleure issue en pourrait être trouvée dans une démarche directe du Cabinet de Saint-Pétersbourg auprès de la Porte, à laquelle il indiquerait les raisons qui le déterminent à insister sur une révision des intentions initiales de la Porte. Le Gouvernement russe a lieu de croire que son point de vue, quant au fond de la question, est partagé par les autres Puissances. Il espère que le Cabinet de Berlin appréciera le caractère amical de la présente notification le prévenant de la démarche qui sera faite à Constantinople. Le Gouvernement impérial s'associe à la conviction exprimée à Berlin que la présente question doit recevoir une solution qui n'atteigne en rien les relations d'amitié existant entre les deux pays. L'Ambassadeur de Russie est chargé d'assurer le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères que la Russie regrettait vivement que cette question avait donné lieu à des polémiques de presse et qu'en raison de cette campagne il désirait la voir résolue au plus tôt. Peut-être la démarche projetée par le Gouvernement impérial à Constantinople serait-elle de nature à faciliter la tâche du général Sanders de reviser sur place le côté technique de la question, en vue de transférer son commandement de Constantinople dans un autre centre. »

M. Isvolsky est chargé de communiquer confidentiellement à Son Excellence M. Pichon la teneur des instructions adressées à l'Ambassadeur de Russie à Berlin et de le prier de vouloir bien inviter l'Ambassadeur de la République à Constantinople de surseoir à la démarche projetée auprès de la Porte, afin de connaître au préalable le résultat de celle que le Cabinet impérial vient de faire à Berlin.

583.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 558. Confidentiel. *Péra, 4 décembre 1913, 12 h. 10.*
(*Reçu :* 19 h.)

J'ai lieu de croire que l'iradé nommant le général allemand Liman commandant du premier corps d'armée et membre du Conseil supérieur de la guerre a été rendu aujourd'hui. Il paraît que les défenses du Bosphore ont été distraites des attributions du commandant du premier corps d'armée et rattachées directement au ministère de la Guerre.

D'autre part, l'Ambassadeur de Russie m'a annoncé que je devais recevoir des instructions de Votre Excellence à l'effet de me joindre à une démarche qu'il fera demain en vue d'empêcher cette nomination [1]. L'Ambassadeur d'Angleterre a reçu aujourd'hui déjà des directions dans ce sens. Quoi qu'il en soit, cette démarche sera tardive puisque nous allons nous trouver en présence d'un fait accompli. Il vaudrait mieux s'en abstenir si, le Gouvernement russe n'étant pas décidé à obtenir satisfaction, elle doit demeurer vaine. On n'a déjà que trop fait à Constantinople de communications restées sans effet.

584.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 559. *Péra, 4 décembre 1913, 13 h. 15.*
(*Reçu :* 20 h.)

Je réponds à votre télégramme n° 1105 [2]. L'Ambassadeur de Russie a reçu ce matin pour instruction de surseoir à la communication à la Sublime Porte jusqu'à l'issue des nouveaux pourparlers engagés à Berlin au sujet du commandement du général allemand. Bien entendu, l'Ambassadeur d'Angleterre et moi avons jugé à propos dans ces conditions de nous en abstenir également.

Confidentiel. Je crois savoir que le Gouvernement allemand a insinué au

[1] Voir ci-dessus, à la date du 2 décembre, la lettre de Londres reproduite sous le numéro 572. — [2] Du 3, voir ci-dessus n° 572, note.

Gouvernement russe que l'intervention de la France rendrait le règlement de cette affaire plus difficile. D'autre part, du langage de l'Ambassadeur de Russie je crois pouvoir inférer que son Gouvernement se contentera d'une satisfaction apparente.

585.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 733, 734. *Saint-Pétersbourg, 4 décembre 1913, 18 h. 43, 18 h. 40.*
(*Reçu :* 20 h. 45, 18 h. 50.)

M. Isvolsky a dû vous donner connaissance du télégramme que M. Sazonoff a expédié à Paris et à Londres, après l'entretien qu'il a eu hier soir avec M. de Lucius et où il explique pourquoi il suspend la démarche concertée auprès de la Porte.

M. Sazonoff vient de l'expliquer également au comte de Pourtalès qui est rentré ce matin. Le Gouvernement allemand fait dire aujourd'hui qu'on a mal compris le but du voyage que va faire à Constantinople le général Sanders et qu'il ne dépendra pas de sa seule opinion que le siège de la mission militaire allemande soit définitivement fixé dans la capitale ottomane ou ailleurs. Quand le général Sanders aura donné son avis, le Chancelier fera connaître le sien et finalement l'Empereur décidera.

« C'est parce que je l'entends ainsi, a dit M. Sazonoff, que je crois devoir appeler de nouveau l'attention du Chancelier sur les raisons graves, sur les intérêts essentiels qui rendent inadmissible la solution contre laquelle nous nous sommes immédiatement élevés.

« Que si, ayant cédé comme il l'assure aux instances de la Turquie, votre Gouvernement a scrupule à reprendre sa parole, nous pèserons sur la Porte, et nous ne serons pas seuls, pour qu'elle n'insiste plus sur sa demande.

« Nous attendons donc pour agir à Constantinople la réponse du Gouvernement impérial à la démarche que doit faire auprès de lui M. Sverbéieff. »

M. Sazonoff pense que l'Allemagne, n'étant pas déterminée à imposer à tout prix sa solution, réfléchit maintenant et hésite devant l'opposition résolue qu'elle pressent de la part des Puissances de la Triple Entente.

586.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 508. *Berlin, 4 décembre 1913, 20 h.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Au commencement de la séance du Reichstag d'aujourd'hui, le Chancelier de l'Empire a prononcé un nouveau discours. Il a déclaré qu'il était en plein accord avec le Statthalter d'Alsace-Lorraine, persuadé comme celui-ci qu'on ne pouvait gouverner le Reichsland, État du Sud, comme la Prusse, État du Nord, que pour cette raison, il avait été partisan de donner une constitution à l'Alsace-Lorraine où l'on devait avoir égard au caractère de la population, à son histoire et à ses traditions. Il a ajouté qu'il était, d'autre part, en communauté d'idées avec le Ministre de la Guerre et qu'il n'y avait à côté du Gouvernement qu'il dirige aucun Gouvernement occulte, étant seul responsable devant l'Empereur. Il a insisté sur la gravité de l'heure présente, disant qu'elle est sérieuse, non pas à cause de sa propre personne et du jugement porté par le Reichstag sur sa politique, mais parce qu'elle peut creuser un fossé entre l'armée et le peuple.

La discussion a continué; on a particulièrement remarqué un discours de M. Weys, député socialiste de Metz.

L'assemblée a voté par 293 voix contre 54 et 4 abstentions l'ordre du jour suivant :

« Le Reichstag déclare que la manière dont le Chancelier a traité les affaires faisant l'objet des interpellations ne répond pas aux vues du Parlement. »

La majorité comprend les socialistes, les radicaux, les nationaux libéraux, le centre et les représentants des pays annexés. La minorité comprend les conservateurs et le parti de l'Empire.

Dans les couloirs les commentaires des députés visaient surtout le Cabinet [militaire].

La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que M. de Bethmann Hollweg se rend ce soir auprès de l'Empereur à Donaueschingen. Le Statthalter d'Alsace-Lorraine et le général commandant le quinzième corps ont été également appelés près de Sa Majesté.

La discussion du budget a été remise à mardi.

587.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 125. Confidentiel. *Munich, 4 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 8 décembre.)

Au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères, plusieurs orateurs socialistes ayant critiqué la position prise par la Bavière lors de la présentation du dernier programme militaire, M. de Hertling leur a répondu samedi dernier en des termes qui méritent d'être retenus :

« La confiance que les États Confédérés ont dans la direction des affaires de l'Empire a certainement exercé une action décisive quand le Conseil fédéral s'est vu soudainement en présence de propositions ayant pour objectif d'augmenter considérablement les armements de l'Allemagne. Quand le Gouvernement d'Empire venait déclarer d'une façon solennelle aux États Confédérés que, sans ces armements, il ne saurait prendre la responsabilité du maintien de la paix, les États confédérés n'avaient naturellement qu'à acquiescer aux demandes qui leur étaient adressées afin de faciliter la tâche de ceux qui dirigent les affaires de l'Empire. Il n'a jamais été question d'un zèle particulier, comme l'un des orateurs s'est exprimé, d'une ardeur particulière de la Bavière pour les armements, pas plus que nous n'avons eu à agir auprès d'autres États confédérés qui se seraient montrés hésitants, pas plus que nous n'avons éprouvé de tendresse spéciale pour ces armements. La Bavière s'est contentée de marcher côte à côte avec les autres États confédérés. Mais maintenant ce que je tiens à dire, c'est que le moment est venu de faire une pause dans ces armements. Pendant des années, l'Empire allemand ne sera pas en état de supporter de nouvelles charges. »

Les organes pangermanistes ont vivement attaqué le Président du Conseil pour cette déclaration qu'ils ont considérée comme étant de nature à affaiblir l'Allemagne aux yeux de l'étranger, tandis que, du côté libéral, on lui reprochait de se payer de belles paroles dont l'effet resterait purement platonique. Aussi M. de Hertling a cru nécessaire de s'expliquer aujourd'hui à ce sujet en exprimant encore, avec plus de force et de netteté, les idées qu'il avait développées dans son premier discours :

« Mes observations au sujet des armements, m'a-t-il dit, doivent être un avertissement. C'est ce que l'on a compris aussitôt dans une certaine presse où l'on a interprété mes paroles d'une façon peu amicale. Autant j'étais persuadé, au printemps dernier, de la nécessité des armements, autant j'ai

aujourd'hui la ferme conviction que ces armements suffisent pour longtemps à assurer la puissance de l'Empire. C'est pourquoi je voulais donner un avertissement à certains milieux qui croient toujours pouvoir demander de nouveaux armements et je n'ai jamais dissimulé cette opinion aux sphères compétentes. »

Ces déclarations me paraissent revêtir une importance particulière du fait qu'elles émanent du Président du Conseil qui est, de droit, président de la commission des Affaires extérieures de l'Empire et qui, par le fait qu'il dirige la politique de l'État le plus important en Allemagne après la Prusse, est en situation de parler avec autorité, soit dans cette commission, soit au sein du Conseil fédéral. Il y a lieu de noter également l'insistance avec laquelle il a cru devoir revenir sur la nécessité de mettre un terme aux armements en ne laissant pas ignorer qu'il avait tenu pareil langage «aux sphères compétentes», c'est-à-dire à l'Empereur et au Chancelier. Enfin, en dénonçant «les milieux qui demandaient toujours de nouveaux armements», M. de Hertling a voulu parler, comme il me l'a dit expressément à moi-même, des autorités militaires «qui, si on les laissait faire, transformeraient l'Allemagne en un vaste camp retranché».

On n'est donc pas étonné que, malgré les raisons qu'il a alléguées pour justifier l'acquiescement de la Bavière aux dernières mesures militaires, M. de Hertling soit un peu ébranlé maintenant, *in intimo corde*, sur leur nécessité. Tel est l'état d'esprit dans lequel je l'ai trouvé, il y a quelques jours. «Je reconnais que vous aviez parfaitement raison, m'a-t-il dit, en m'affirmant, au printemps dernier, que la France avait une politique essentiellement pacifique. Tous les renseignements que j'ai eus dans ces derniers temps m'ont prouvé que, dans sa grande majorité, l'opinion publique qui a une si forte influence chez vous, ne manifeste aucune tendance belliqueuse et ne demande qu'à voir se terminer honorablement les différends auxquels ne sauraient échapper deux peuples voisins et qui ont tant d'intérêts divers répartis sur le monde entier.» — M. de Hertling n'a pas complété sa pensée, mais j'ai parfaitement senti, sous ses réticences et ses hésitations, qu'il savait maintenant que les éléments militaires avaient abusé, l'hiver dernier, de certains incidents pour dénoncer de prétendues tendances belliqueuses de notre part, qu'ils avaient ainsi obtenu l'élaboration du nouveau programme militaire de 1913 et que le programme français n'avait été que la conséquence inéluctable du programme allemand. Il faut espérer que M. de Hertling n'oubliera pas cette leçon qui coûte si cher à l'Allemagne et à l'Europe, par la fièvre d'armements qui a été la conséquence de cette situation, et je voudrais être sûr qu'en pareille concurrence il n'hésiterait pas à faire entendre à Berlin les conseils de modération et de conciliation dont je viens de le trouver si heureusement animé.

588.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 510. *Berlin, 5 décembre 1913, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

(Suite à mon télégramme n° 508 [1].)

L'agence Wolff annonce le transfert du régiment de Saverne dans la ville voisine de Haguenau [2]. Cette mesure donne un commencement de satisfaction à la population alsacienne, mais non à celle de Saverne qui serait privée de régiment si la décision en question n'est pas complétée par désignation d'un autre régiment à Saverne. Mais on annonce que l'enquête continue.

589.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 509. Confidentiel. *Berlin, 5 décembre 1913, 19 h.*

(*Reçu :* le 6, à 1 h.)

Je réponds à vos télégrammes 1062, 1063 et 1064 [3].

L'Ambassadeur de Russie a vu hier soir le Sous-Secrétaire d'État (*Sic*) et lui a fait une communication dans le sens indiqué par le télégramme 1062 de Votre Excellence. M. de Jagow lui a répondu en lui exposant de nouveau les difficultés de la situation pour le Gouvernement allemand et en exprimant le

(1) Du 4 décembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 586.

(2) Sur l'ordre de l'Empereur le général von Deimling avait décidé l'envoi des premier et deuxième bataillon du 99e régiment d'infanterie dans les camps d'Oberhofen, près de Haguenau et de Bitche.

Le départ eut lieu le 6 décembre.

Le régiment devait rentrer à Saverne le 18 avril 1914, après affectation du colonel von Reuter au régiment de grenadiers de Francfort-sur-l'Oder et du lieutenant von Forstner à la garnison de Bromberg.

(3) Télégrammes circulaires du 4 décembre, transmettant un résumé de la note russe du même jour, ci-dessus reproduite sous le numéro 582.

regret que les campagnes de presse engagées à l'étranger à ce sujet y ajoutassent encore. Il a terminé disant que le général Sanders à Constantinople examinerait s'il ne pourrait pas être apporté des modifications à l'accord intervenu entre la Porte et Berlin, notamment en ce qui concerne le siège de son commandement.

M. Sverbéieff a fait remarquer à son interlocuteur que la question n'était pas seulement une question militaire, mais bien une question politique qui ne pouvait dépendre du seul bon vouloir du général Sanders et que c'était à Berlin qu'elle devait être tranchée. Le général Sanders est encore à Cassel. L'Ambassadeur de Russie croit qu'il ne partira pas avant huit jours et, comme il prendra un certain temps pour émettre un avis, la question ne sera pas résolue avant de longs délais. Il est infiniment probable qu'il partira d'Allemagne avec des indications précises sur les solutions préférées par le Gouvernement de l'Empereur Guillaume. Mon collègue de Russie qui, dans sa dernière conversation avec le Chancelier, avait eu le sentiment qu'il semblait presque impossible à M. de Bethmann Hollweg de changer quoi que ce soit à l'accord sur la mission militaire allemande en Turquie, n'a pas recueilli depuis quatre ou cinq jours une impression aussi formelle. On n'a plus prononcé le mot d'impossibilité. M. de Jagow a insisté auprès de lui sur ce point que les difficultés soulevées à l'occasion de la mission militaire à Constantinople ne pouvaient pas altérer les bons rapports de la Russie et l'Allemagne.

590.

M. Romanos, Ministre de Grèce à Paris,

à M. Paléologue, Directeur des Affaires politiques.

L. *Paris, 6 décembre 1913.*

J'ai l'honneur de vous envoyer copie du télégramme que je vous avais communiqué hier. Comme vous voyez, le Gouvernement royal a chargé ses représentants à l'étranger de déclarer que les Ambassadeurs à Constantinople ne pourraient, sans de graves inconvénients, s'occuper de la solution de la question des îles.

Un autre télégramme [1] dont je vous communique également le contenu concerne un sujet hellène détenu en Bulgarie.

[1] Non reproduit.

ANNEXE.

M. PANAS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. ROMANOS, MINISTRE DE GRÈCE À PARIS.

T. *Athènes, 4 décembre 1913.*

Journaux ayant publié nouvelle que réunion Ambassadeurs aurait lieu à Constantinople pour statuer sur le sort des îles, nous tenons à déclarer de la façon la plus catégorique que la Grèce ne saurait jamais admettre que Constantinople fût désignée comme lieu de la nouvelle réunion des Ambassadeurs.

591.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 1622. *Paris, 6 décembre 1913.*

L'Ambassadeur de la République à Rome me fait connaître que Sir Rennell Rodd vient de prononcer à Livourne un discours au cours duquel, donnant les éloges les plus enthousiastes à la politique italienne, le représentant britannique a reconnu la légitimité des aspirations nouvelles du Cabinet de Rome. Cette harangue obtient à Rome un grand retentissement. On la rapproche de la proposition anglaise relative à la frontière méridionale de l'Albanie, qui dépasse tout ce que l'Italie et l'Autriche espéraient [1] et l'on aboutit à la conclusion que la France et l'Angleterre pratiquent à l'égard de l'Italie une politique différente. Ces sentiments sont soulignés par les articles de certains journaux qui représentent la France comme seule disposée à manifester envers l'Italie du mauvais vouloir [2].

J'attacherais du prix à ce que Sir Ed. Grey n'ignorât pas les fâcheux commentaires qu'a entraînés le discours prononcé à Livourne par l'Ambassadeur britannique. Je m'en remets à vous du soin d'en entretenir le Sous-Secrétaire d'État dans la forme qui vous paraîtra la plus opportune.

[1] Dans une lettre adressée à M. de Quadt et reproduite dans *Grosse Politik*, vol. 36, I, pièce n° 14022, le Roi Constantin disait : «Il a dû y avoir un accord entre l'Angleterre et l'Italie, peut-être aussi avec l'Autriche, et l'Angleterre veut dans cette affaire être plus catholique que le pape».

[2] Toute cette partie de la dépêche est la reproduction à peu près textuelle d'un télégramme de Rome en date du 5 décembre.

592.

Le Lieutenant-Colonel Serret, Attaché militaire de France à Berlin, à M. Étienne, Ministre de la Guerre.

D. n° 135. *Berlin, 6 décembre 1913.*

Les séances des 4 et 5 décembre dernier au Reichstag, consacrées à l'affaire de Saverne, peuvent être appelées des séances historiques. Des scènes tumultueuses s'y sont produites. Le Chancelier et le Ministre de la Guerre ont été sifflés, et, par 293 voix contre 54, un ordre du jour de défiance a été voté contre le Chancelier, pour n'avoir pas donné au sujet des événements de Saverne des explications satisfaisantes.

Ce que le Reichstag attendait du Gouvernement, c'était le désaveu des mesures violentes prises par l'autorité militaire et l'annonce des punitions infligées aux coupables. Or l'armée ne relève que de l'Empereur. Toutes les questions de discipline, d'avancement ou de révocation des officiers, sont traitées par le Cabinet militaire, qui n'est et ne peut être responsable devant aucune assemblée.

Dans ce domaine, le Chancelier aussi bien que le Ministre de la Guerre sont totalement incompétents. Ils ne pouvaient, sans découvrir leur maître, ni désavouer les autorités militaires, ni faire connaître les sanctions prononcées. Le Reichstag n'est pas sans le savoir. Ses clameurs ont été, comme le dit très justement le *Temps*, « la protestation d'une assemblée qui se heurte aux prérogatives absolues du souverain... Dans cette Allemagne qui a les apparences d'une monarchie constitutionnelle, l'armée est comme un État à part, un royaume distinct qui ne dépend que du souverain. Le Reichstag, qui a cru parfois être un Parlement, a touché à la porte d'airain dont on a fermé l'accès de ce royaume militaire; il l'a sentie obstinément close. Il s'est rué alors avec colère contre le Chancelier et le Ministre qui, impassibles et ne connaissant que leur consigne, couvraient de leur corps cette porte ».

C'est donc plus qu'un blâme au Chancelier que le Reichstag a voté hier.

Il est tout à fait hors de ma compétence de discuter l'importance de ce blâme qui, par dessus la tête des serviteurs, s'adresse, en partie du moins, au maître. On peut voir là la manifestation d'un esprit nouveau.

Il ne m'appartient pas non plus de discuter quelle va être la position du Chancelier qui, après s'être aliéné la droite en donnant des gages sérieux aux partis de gauche, a été sifflé avant-hier par la gauche, devant les conservateurs impassibles.

Sans aborder ces questions de politique générale, on peut trouver dans les événements et les débats récents une série d'enseignements qui ne sont point sans intérêt.

Le député Röser [1], progressiste, a donné à la tribune quelques détails savoureux : « Il existe au 99e régiment depuis 1903, dit-il, un ordre de caractère permanent, donné par le colonel d'alors, et qui, dans la suite, était lu à chaque prêt, soit trois fois par mois. Cet ordre est libellé comme suit : « Des « débats juridiques me donnent l'occasion de signaler que le mot *Wackes* « signifie une injure pour un Alsacien-Lorrain. J'en interdis expressément « l'emploi ». L'ordre en question était présenté depuis lors à chaque officier nouvellement arrivé au régiment, et il porte la suscription : *Pris connaissance, Forstner.* »

... « Le colonel et ses quatre plus jeunes officiers ont à eux seuls mené toute l'affaire... On a arrêté des gens simplement parce qu'ils avaient ri. J'étais moi-même à Saverne samedi, et j'ai causé avec quelques-uns des prisonniers. Ils ont été menés au poste en partie à coups de crosse et traités inhumainement. Un menuisier nommé Lévy, entendant le tambour, descendit dans la rue croyant à un incendie. A sa porte, on voulut l'arrêter. Il rentra précipitamment. Quatre soldats, baïonnette au canon, le suivirent jusqu'au troisième étage. Sa vieille mère, âgée de 78 ans, s'interposa. Les soldats lui mirent la pointe de leurs baïonnettes devant la poitrine. Elle s'évanouit, et l'homme fut traîné vers la caserne et enfermé dans la cave. »

Ce qu'était cette cave, le député allemand nous l'apprend.

« ... Toutes les personnes arrêtées furent enfermées dans un caveau grand d'environ 20 mètres carrés, sans plancher, sans aération, sans chauffage; 18 personnes étaient dans ce trou, ne pouvant même pas sortir un instant... »

Les prisonniers furent gardés toute la nuit dans cette cave et tous furent relâchés le lendemain matin.

Un autre orateur raconte cette scène ridicule : le lieutenant von Forstner allant acheter des bonbons escorté par quatre hommes en armes, baïonnette au canon, objet des lazzis assez naturels des jeunes gens sortant de l'école; et aussitôt intervention d'un piquet d'une cinquantaine d'hommes.

« Et ce n'est pas un lieutenant, s'écrie l'orateur, c'est un colonel de 50 ans, qui fait charger les armes, mettre genou en terre au premier rang. Comment peut-on défendre de pareilles choses? A Saverne, règne la dictature du sabre. Le prince de Hohenlohe, un prédécesseur du Chancelier, un bon conservateur, a écrit un jour : « On veut pousser les Alsaciens au désespoir, pour se « donner l'occasion d'une répression sanglante ». Quand l'autorité militaire

[1] Député de Saverne.

intervient de la sorte, elle commet un crime de haute trahison. Et si ce n'est pas cela, c'est le délire de la persécution. »

Après de telles précisions, le Reichstag attendait au moins un blâme énergique pour le colonel. Mais, je le répète, ce blâme ne peut venir que de l'Empereur.

Le Chancelier se borna à dire que le jeune officier avait été puni; que la source de tout le mal était dans la divulgation des termes employés par l'officier, termes qui n'auraient jamais dû franchir les murs de la caserne.

Avant la séance du 3 décembre, un organe national libéral avait déjà soutenu la même thèse et essayé de rejeter tous les torts sur les soldats alsaciens. « Le point capital de toute l'affaire de Saverne, disait ce journal, est dans le manque de discipline des recrues... Si regrettable que puisse être la dernière intervention de la force armée, si justifiée que soit l'indignation à la suite de l'arrestation de paisibles citoyens, tout cela porte plus ou moins le caractère d'opérette en face du coup pénible que la réputation et la considération de notre armée dans le monde ont reçu de cette infraction à la discipline, qu'on tenait jusqu'ici chez nous comme impossible. »

Le Reichstag a été d'un avis différent. Sa colère a éclaté, violente, quand le Chancelier a déclaré qu'il ne pouvait pas dire, et qu'il ne pourrait peut-être jamais dire où avaient été les torts, du côté des autorités civiles ou de celui des autorités militaires. La gauche proteste avec violence quand le Chancelier rappelle que « l'armée a le droit de se défendre directement contre les attaques, et que c'était même un devoir pour elle ».

En présence de telles dispositions de l'assemblée, le ton du Ministre de la Guerre ne pouvait guère ramener le calme.

Le général von Falkenhayn a parlé en soldat énergique, au tempérament vigoureux. Il a pris d'emblée une vigoureuse offensive contre « les fauteurs de désordre et les excitations de la presse », qui ont obligé les autorités à intervenir.

Ses premières paroles déchaînent un tumulte indescriptible auquel il tient tête gaillardement. Il parle comme un chef décidé à soutenir malgré tout des subordonnés. C'est peut-être totalement dépourvu de sens parlementaire; mais, soldat, je ne puis qu'applaudir aux idées qu'il développe.

« ... On a parlé de garanties pour les droits du peuple, dit-il, mais est-ce que l'armée n'est pas une partie du peuple?... Elle doit avoir une forte discipline et le sentiment de l'honneur. Sur le champ de bataille, ce ne sont pas les discours qui servent au soldat; c'est la discipline et le sentiment de l'honneur qui font que tout officier ou soldat doit préférer sans hésiter la mort au déshonneur. Développer ce sentiment chez un homme est toujours difficile. Ce serait impossible si on l'obligeait à supporter en permanence des injures... L'armée est une arme redoutable, dit-il, plus loin, et elle doit l'être pour

atteindre son but. Elle n'est pas créée pour faire un service de police et il est regrettable au plus haut point que son intervention dans le cas présent ait été nécessaire, à la suite d'avertissements répétés des autorités militaires aux autorités civiles. Si on la force à intervenir, des duretés sont inévitables... »

Les discours du Chancelier et du Ministre provoquent de la part d'un député du centre, Herr Fehrenbach, des répliques dures qui, elles, sont couvertes d'applaudissements par tout le centre et toute la gauche : « Tout cela nous remplit de honte, dit-il... Cela fait penser à un autre monde... Je veux croire que le Ministre ne nous a pas rapporté l'écho des entretiens qu'il a eus récemment... »

Il faut se rappeler que le Ministre arrivait de Donaueschingen où il avait été mandé par l'Empereur.

Au total, « le Reichstag a rarement vu des scènes plus sauvages et plus bruyantes que dans la discussion du 4 décembre », dit la *Tägliche Rundschau*.

Si l'on regarde ces événements dans leur ensemble, on doit reconnaître que la manifestation grave à laquelle s'est livré le Reichstag accuse véritablement un esprit nouveau. On peut se demander si, comme le craint le Chancelier, une barrière ne s'est pas élevée entre l'armée et la nation, et si celle-ci est disposée à tolérer longtemps encore l'autocratie de l'Empereur à l'égard de l'armée.

A un autre point de vue, on ne peut qu'être frappé de la maladresse de toutes ces autorités, militaires et civiles, petites et grandes, qui laissent des incidents minimes prendre peu à peu des proportions si grandes. Cette grande machine compliquée, mais bien agencée et qui fonctionne habituellement bien, paraît se détraquer dès qu'un incident imprévu jette un gravier dans ses rouages : affolement, nervosité, conflits entre les pouvoirs et inaptitude en haut lieu à trouver rapidement une solution satisfaisante. Cette réelle inaptitude à traiter l'imprévu, que j'ai souvent constatée ici, est certainement une des faiblesses de l'Allemagne, et nous devrons, à la guerre, en tirer profit [1].

[1] Par dépêche circulaire du 10 décembre, le Ministre a fait connaître aux ambassades et légations les conclusions de ce rapport, en citant textuellement les deux derniers alinéas.

593.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 741, 742. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 7 décembre 1913, 23 h. 59.
(*Reçu :* le 8, à 2 h. 20.)

La dernière conversation de l'Ambassadeur de Russie avec M. de Jagow a convaincu M. Sazonoff de la nécessité d'agir à Constantinople.

M. de Jagow a déclaré, en effet, et répété que « les choses sont trop avancées pour qu'on puisse les changer actuellement ».

Il a ajouté que lorsque le général allemand, à qui « pour prouver l'amitié de l'Allemagne pour la Russie » l'on a prescrit d'aller étudier sur place les conditions techniques relatives à l'installation de la mission militaire, aura fait connaître le résultat de son examen, c'est le Gouvernement impérial qui décidera.

« Mais il ne peut prendre d'avance aucun engagement. »

D'ailleurs, a-t-il fait remarquer en terminant, « c'est une question qui regarde actuellement la Sublime Porte ».

C'est à la Porte que M. Sazonoff juge qu'il faut parler. Il va télégraphier cette nuit aux ambassades de Russie à Paris et à Londres une formule qui sera soumise demain à Votre Excellence et à Sir E. Grey.

594.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 721. *Berlin, 7 décembre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 9 décembre.)

Hier la *Correspondance officielle de Strasbourg* a publié la communication suivante : « Comme on l'a déjà annoncé, le régiment d'infanterie n° 99 de Saverne a été transféré aux places d'exercice de Bitche et de Haguenau. Cette mesure a été prise pour écarter toute possibilité de nouveaux troubles et pour amener la paix et la tranquillité à Saverne. D'autres mesures propres à mettre fin à

l'agitation générale produite par ces incidents sont déjà décidées. Leur mise à exécution s'effectuera dès que l'enquête poursuivie par les autorités militaires sera achevée. Cette enquête établira les responsabilités encourues pour les incidents qui se sont produits le 28 novembre et les jours suivants : les illégalités commises seront punies. L'enquête sera poursuivie, aussi rapidement que possible ».

D'autre part, et d'ordre de l'Empereur, le Statthalter a reçu l'assurance qu'à l'avenir les compétences respectives fixées par la loi seront observées plus rigoureusement.

Enfin, la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* dans sa revue hebdomadaire, soutient que le Reichstag a mal interprété les paroles du Chancelier et du Ministre de la Guerre qui lui ont donné toutes les explications nécessaires. Elle ajoute qu'une nouvelle enquête est prescrite contre le lieutenant de Forstner et qu'aussitôt après de nouvelles décisions seront prises.

Évidemment, les explications de la *Correspondance officielle de Strasbourg* et de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* n'ont pas d'autre objet que de donner une certaine satisfaction au sentiment public. Elles sont remarquables, car elles suivent l'entrevue qu'ont eue à Donaueschingen, avec l'Empereur, le Chancelier, le Statthalter et le général Deimling.

Avant-hier, l'attitude avait été un peu différente : M. Wahnschaffe, Sous-Secrétaire d'État à la Chancellerie, avait déclaré dans les couloirs du Reichstag que son chef, le Chancelier, était souffrant depuis deux jours et que, par une sorte d'amnésie, il n'avait pas donné connaissance à l'assemblée des communications reçues de l'Empereur et invitant l'autorité militaire à se tenir dans le cadre de la loi. Les propos de M. Wahnschaffe étaient corroborés par ceux de tous les fonctionnaires subalternes et des représentants de la presse.

Lorsqu'un incident se produit qui met en cause des officiers et des fonctionnaires, il est de règle en Prusse de ne pas les frapper immédiatement après. Le Gouvernement tient tout d'abord à couvrir ses officiers et ses fonctionnaires. Les sanctions interviennent ensuite. Nous sommes donc autorisés à penser que, dans quelque temps, les mesures disciplinaires, qui seront la conséquence des événements de Saverne, seront prises.

Quant à la situation de M. de Bethmann Hollweg, elle est très ébranlée : on s'est rendu compte en haut lieu que l'opinion publique comptait pour quelque chose, et on semble chercher à rejeter sur le Chancelier la faute de ne lui avoir point donné à temps, au moins en paroles, les satisfactions nécessaires.

D'autre part, l'autorité de M. de Bethmann Hollweg reste très contestée dans le Reichstag et les chefs des divers partis semblent de plus en plus persuadés que son départ est désirable.

Les journées qui viennent de se passer soulignent, autant que celles de

novembre 1908, ce qu'il y a de contradictoire dans la constitution de l'Empire, qui a créé un Parlement sans autorité parlementaire.

M. de Bülow a succombé pour avoir découvert l'Empereur devant le Reichstag : si M. de Bethmann Hollweg succombe pour avoir voulu le couvrir, la tâche des Chanceliers deviendra bien difficile.

Aujourd'hui, à Berlin, dix-sept réunions socialistes ont eu lieu, qui toutes ont été dirigées contre le Gouvernement, mais cela a peu d'importance actuelle. Nous n'assisterons pas à une révolution.

Néanmoins, il y a, dans la satisfaction étonnée que manifestent ici beaucoup de gens à propos de l'ordre du jour du Reichstag, la preuve que l'opinion commence à prendre conscience d'elle-même et de sa force. C'est un premier pas. Une grande force, il est vrai, soutient les hobereaux et les États-majors et leur rallierait rapidement tous les cœurs, c'est l'orgueil et le patriotisme germaniques; aussi peut-on être assuré que si, dans la crise produite par l'affaire de Saverne, notre Gouvernement, notre presse et notre opinion publique avaient eu une attitude moins réservée, toutes les dissidences qui se sont fait jour au Reichstag se seraient effacées, tous les partis auraient fait bloc contre nous. C'est là un exemple que nous ne devrons jamais négliger.

595.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 8 décembre 1913.

M. Sazonoff estime désirable que les Représentants de la Triple Entente à Constantinople adressent sans retard à la Porte la note identique suivante rédigée sur la base de la proposition anglaise.

« Le fait que le commandement du corps d'armée turc à Constantinople serait confié à un général allemand donnerait à celui-ci une situation que nul officier étranger, allemand ou autre, n'a jamais occupée jusqu'à présent à Constantinople. De ce fait, tout le corps diplomatique se trouverait au pouvoir de l'Allemagne. En outre, le général allemand serait en état de prendre des mesures militaires qui pourraient porter atteinte à la souveraineté du Sultan. La véritable garantie de l'intégrité de l'Empire Ottoman, qui consiste dans l'équilibre des Puissances, disparaîtrait du coup. En effet, si l'Allemagne acquérait une pareille situation prépondérante à Constantinople, les autres Puissances se verraient dans la nécessité de sauvegarder leurs propres intérêts dans la Turquie. »

M. Sazonoff a omis dans ce texte la mention relative aux Détroits, attendu

qu'en vertu de l'iradé récemment paru, le commandement du général allemand ne s'étend pas sur ces derniers. — Quant aux compensations, le Cabinet impérial estime qu'il faudrait en faire l'objet d'une démarche collective ultérieure, lorsque les trois Gouvernements de l'Entente seront tombés d'accord sur le fond de la question.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de faire part de ce qui précède à Son Excellence M. le Ministre des Affaires étrangères de la République et de le prier de vouloir bien munir d'instructions en conséquence l'Ambassadeur de France à Constantinople.

596.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 1116. *Paris, 8 décembre 1913, 21 h.*

Veuillez vous concerter avec vos collègues de Russie et d'Angleterre pour remettre à la Sublime Porte la note formulée dans mon avant-dernier télégramme [1].

597.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 725. *Berlin, 8 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 9 décembre.)

Par sa dépêche n° 1266, Votre Excellence a bien voulu me communiquer une lettre de notre Ministre de France à Bruxelles au sujet de l'activité déployée par les Allemands en Afrique, activité qui tend à dominer le Congo belge par la construction d'un grand nombre de voies ferrées [2]. M. Klobukowski confirme ma propre dépêche du 17 novembre dernier [3] et je ne puis qu'insister sur les considérations que j'ai alors fait valoir auprès du Département.

(1) Télégramme reproduisant la note russe du même jour, ci-dessus reproduite sous le numéro 595.

(2) Dans ce rapport qui est du 23 novembre et porte le n° 258, M. Klobukowski parlait de la convention que l'Angleterre s'apprêtait à conclure avec l'Allemagne, de la liberté laissée à l'Allemagne dans l'Angola, d'un arrangement relatif au chemin de fer de Eobito au Katanga, négocié par la Deutsche Bank, enfin de l'activité très grande déployée au Congo belge par les missions religieuses.

(3) Non reproduite. Voir à la date du 20 novembre le rapport de M. Jules Cambon reproduit sous le numéro 509.

A mon sentiment, nous n'avons pas à nous inquiéter des projets du Gouvernement allemand dans le Sud du Congo Belge. Il serait même à souhaiter que ses préoccupations se portassent surtout de ce côté-là, mais je ne saurais trop insister sur le danger que pourrait faire courir à nos propres intérêts à venir en ce qui concerne le Congo belge et aux voies ferrées que nous voulons construire dans nos possessions la construction d'un central africain qui relierait le Cameroun au Tanganyka et à l'Ost Deutsch Afrika et qui serait dans les mains de l'Allemagne. Aussi me paraîtrait-il très important que nous nous montrions disposés à nous associer à la Belgique dans toute entreprise de railways destinée à exploiter le Congo belge au-dessus du Kassai et que dès à présent nous étudiions les lignes qui nous intéresseraient.

Le propre de l'administration allemande, c'est la persévérance dans les desseins et la promptitude avec laquelle elle engage les questions, se réservant de tirer parti postérieurement des prémisses qu'elle a posées. Nous pourrions suivre utilement son exemple dans cette circonstance et dès aujourd'hui créer à notre profit un obstacle à la jonction qu'elle semble vouloir poursuivre entre l'Est et l'Ouest africains à travers le Nord du Congo belge.

A la fin de sa dépêche, M. Klobukowski note l'activité déployée dans le Congo belge par les missions religieuses protestantes et catholiques. Il appartient au Gouvernement colonial belge de juger si cette activité est ou non favorable à l'œuvre qu'il poursuit, mais il en est ici comme dans la question des chemins de fer. Il y a, parmi les ordres religieux qui exercent leur ministère dans l'Afrique équatoriale, l'ordre des Pères Blancs qui est dévoué à la France. Lorsque j'étais gouverneur de l'Algérie, j'ai plus d'une fois été l'intermédiaire entre Monseigneur Livinhac, supérieur général de cet ordre à Maison-Carrée, en Algérie, et M. Jules Ferry, qui faisait appel à son zèle. Si l'action des missions religieuses auprès des populations noires du Congo a une influence, au moins ne devrions-nous pas en laisser le bénéfice à nos rivaux et y aurait-il lieu de demander à ceux de ces missionnaires qui représentent nos traditions de diriger leur activité dans les régions qui nous intéressent.

598.

Note du Ministre.

Paris, 9 décembre 1913.

A la suite d'un entretien que j'ai eu avec le Président de la République au sujet de l'affaire traitée dans les deux documents ci-joints (télégramme de M. Sverbéieff de Berlin en date du 6 décembre [1] et communication de

[1] Non reproduit comme faisant double emploi avec le télégramme de M. Delcassé, du 7, ci-dessus reproduit sous le numéro 593.

M. Isvolsky en date du 8 du même mois [1]), je me suis rendu à l'ambassade de Russie. J'en avais d'ailleurs prévenu M. Doumergue.

J'ai dit à M. Isvolsky que j'avais prescrit la démarche demandée dans sa communication du 8 décembre et que j'ignorais encore si cette démarche avait été accomplie à Constantinople. Le Président de la République avait acquiescé à ces instructions.

Mais il faut prévoir le cas où la démarche n'aboutirait pas. J'estimais alors qu'avant d'aller plus loin et de prendre des résolutions nouvelles, il conviendrait que les Puissances de la Triple Entente examinent la situation. Elles auraient à envisager toutes les conséquences de l'attitude qu'elles pourraient être amenées à prendre, la question posée étant très sérieuse et les demandes de compensations éventuelles à formuler à Constantinople pouvant avoir de graves conséquences. Notre politique étant d'éviter ce qui pourrait conduire au partage de la Turquie, il serait nécessaire d'établir un accord complet entre Paris, Londres et Saint-Pétersbourg pour ne pas encourir les risques d'une politique contraire, tout en faisant ce que commandent les circonstances pour empêcher l'Allemagne d'être la maîtresse dans la capitale de l'Empire ottoman. — M. Isvolsky m'a dit qu'il télégraphierait en conséquence à Saint-Pétersbourg.

599.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Rome et Constantinople.

T. nos 1274, 1061, 1118. *Paris, 9 décembre 1913.*

D'une source secrète et sûre, j'apprends que l'Angleterre et l'Italie négocient à Rome un accord en vue de déterminer leurs zones respectives d'action économique dans la région d'Adalia et d'Aïdin. L'évacuation de Rhodes et du Dodécanèse serait subordonnée à cet accord : le Gouvernement britannique admettrait que, pour l'administration des îles évacuées, la Consulta exigeât de la Sublime Porte l'emploi de conseillers italiens.

[1]) Ci-dessus reproduite sous le numéro 595.

600.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 304. Très confidentiel. *Londres, 9 décembre 1913, 18 h. 20.*

(*Reçu :* 19 h. 50.)

Je réponds à vos télégrammes 1271, 1272, 1273[1].

Mon collègue de Russie a envoyé aujourd'hui à Sir E. Grey le projet de note identique pour Constantinople. Je m'en suis entretenu avec le Secrétaire d'État des Affaires étrangères. Nous pensons que la remise d'une note écrite offre des inconvénients et que la dernière phrase du projet est de nature à nous engager plus que de raison. J'ai émis l'avis qu'il convenait d'en revenir à la proposition de la semaine dernière, dont M. Sazonoff a fait suspendre l'exécution. Sir Ed. Grey trouve nécessaire d'agir très prudemment et laisse entendre qu'il appréhende toujours les changements d'attitude de M. Sazonoff. Il voudrait s'en tenir à une demande d'information avec quelques réflexions verbales.

Comme il importe que le langage des représentants de la Triple Entente soit identique, je l'ai prié de me remettre la formule de la communication telle qu'il la conçoit. Il me l'enverra après avoir conféré avec le comte Benckendorff qu'il verra ce soir.

601.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 700. *Londres, 9 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 décembre; Dir. pol., 15 décembre.)

J'ai entretenu Sir A. Nicolson du discours prononcé à Livourne par l'Ambassadeur d'Angleterre à Rome, discours qui a fait l'objet de la dépêche de M. Pichon en date du 6 de ce mois, n° 1622[2]. Après lui avoir signalé les tendances de ce discours, conformément aux indications contenues dans la

(1) Transmettant la note russe du 8, ci-dessus reproduite sous le numéro 595. — (2) Voir ci-dessus, n° 591.

dépêche précitée du Département et avoir appelé son attention sur les commentaires auxquels le langage de Sir Rennell Rodd donnait lieu en Italie, je lui ai demandé si ce langage correspondait aux instructions reçues par l'Ambassadeur britannique en repartant pour Rome et si Sir Rennell Rodd n'avait pas été invité, au contraire, à rappeler au Gouvernement italien son engagement d'évacuer le Dodécanèse.

Sir A. Nicolson m'a répondu qu'il ne connaissait pas le texte du discours prononcé à Livourne par l'Ambassadeur britannique à Rome, que ce dernier n'avait pas reçu du Foreign Office l'instruction de s'exprimer dans le sens où, d'après nos informations, il l'avait fait, qu'enfin les instructions de Sir Rennell Rodd étaient restées celles que je viens de rappeler. Nous sommes donc en présence d'une manifestation oratoire dont l'initiative et la tendance sont le fait de Sir Rennell Rodd personnellement et qui ne répond en aucune façon à des directions données par le Gouvernement britannique à cet Ambassadeur.

Je me suis souvenu d'ailleurs, en lisant la dépêche précitée du Département, d'un entretien que j'ai eu récemment avec le directeur de la politique extérieure du *Times*. Ce journaliste, M. Steed, m'a rapporté qu'au moment de repartir pour son poste, Sir Rennell Rodd lui avait dit qu'il convenait de «ramener l'Italie», de se montrer, pour cela, aimable envers elle et qu'il n'y avait rien eu de changé à la Triple Alliance lors du dernier renouvellement. J'ai fait alors à M. Steed les plus extrêmes réserves quant aux opinions et appréciations personnelles de Sir Rennell Rodd. Je ne lui ai pas caché que, d'après moi, si le traité de la Triple Alliance avait pu être renouvelé tel quel, il était à peu près certain que les contractants y avaient ajouté des documents visant la Méditerranée et certains problèmes méditerranéens; j'ai conclu en disant qu'il n'y avait pas de doute que la Triple Alliance, à l'heure actuelle, s'étendît à la Méditerranée.

Le langage tenu à Livourne par Sir Rennell Rodd reflète les dispositions qu'il a manifestées au rédacteur du *Times*. Mais le Foreign Office est pleinement édifié sur l'italophilie de son Ambassadeur à Rome et le Sous-Secrétaire d'Etat permanent ne m'a pas paru partager ce sentiment au même degré.

Le télégramme que M. Pichon m'a adressé le 8 de ce mois, sous le n° 1269 [1], m'a fourni l'occasion de revenir avec Sir A. Nicolson sur le même sujet. Je lui ai signalé le départ pour Naples de l'Ambassadeur britannique et son intention de ramener à Rome le Prince Albert pour y rendre visite au Roi d'Italie. Le Sous-Secrétaire d'Etat m'a répondu que, dès l'instant qu'une importante escadre anglaise faisait escale à Naples, il était conforme à la tradition que

[1] Transmettant un télégramme de Rome, n° 242, du 7 non reproduit, qui annonçait le départ de Sir Rennell Rodd pour Naples et son intention d'amener à Rome le Prince Albert.

l'Ambassadeur se rendît dans ce port et que l'amiral allât avec lui à Rome saluer le Roi Victor-Emmanuel. Quant au Prince Albert, fils du Roi George, il a télégraphié à son père afin d'être autorisé à accompagner l'amiral à Rome. Le Roi lui a répondu qu'il était un simple «midshipman» (aspirant), et que sa place était, non pas dans la suite de l'amiral, mais à bord. Le Prince n'ira donc pas à Rome.

J'ai reçu enfin, aujourd'hui même, le télégramme qui m'a été adressé sous le n° 1274 [1] au sujet de négociations anglo-italiennes sur la délimitation de zones d'action en Asie Mineure et sur le Dodécanèse. J'ai profité d'un entretien avec Sir E. Grey pour lui demander où en étaient les conversations dont il m'avait antérieurement parlé, entre les Cabinets de Londres et de Rome sur la concession à l'Italie d'une ligne de chemin de fer dans la région d'Adalia. Le Secrétaire d'État m'a répondu qu'il avait déclaré au Gouvernement italien l'impossibilité de laisser une compagnie étrangère s'introduire dans la zone de développement normal de la société anglaise du chemin de fer Smyrne-Aïdin; il convenait donc que l'Italie restreignît son action éventuelle aux territoires situés au Sud d'Aïdin. «Mais, ai-je demandé à Sir E. Grey, est-ce que les Italiens ne vous ont pas parlé de délimiter les zones d'action en Asie Mineure?» «C'est à quoi ils voudraient nous entraîner, m'a-t-il répondu; mais nous ne les suivrons pas dans cette voie.» Comme je demandais également au Secrétaire d'État si l'Italie n'avait pas établi un lien entre la question d'Adalia et celle du Dodécanèse, il m'a déclaré qu'elle avait essayé de le faire, mais que c'étaient là deux questions tout à fait distinctes, à la jonction desquelles il ne se prêterait pas. Il a conclu en disant que les Turcs avaient encore une cinquantaine d'officiers en Cyrénaïque et que l'Italie s'autorisait de leur présence, contre laquelle la Turquie ne peut plus rien, pour prétendre que le traité de Lausanne n'est pas exécuté et s'éterniser dans le Dodécanèse; mais le point de vue du Gouvernement britannique sur cette question n'a pas changé et il continue à poursuivre l'évacuation des îles.

A la suite de cette conversation, j'ai vu Sir A. Nicolson et j'ai abordé avec lui, en prenant toutes les précautions désirables, un point auquel j'avais cru préférable de ne pas faire allusion avec Sir E. Grey. «Il m'est revenu de Constantinople, lui ai-je dit, que les Italiens prétendraient subordonner l'évacuation du Dodécanèse à l'installation, dans ces îles, d'espèces de contrôleurs dans le genre de ceux que la Russie demande en Arménie ou que les Puissances ont eus jadis en Macédoine. N'avez-vous entendu parlé de rien de tel?» Le Sous-Secrétaire d'Etat m'a déclaré n'en avoir jamais entendu parler, puis, après avoir cherché dans ses souvenirs, il a ajouté : «il me semble que Rennell Rodd a émis cette idée devant moi; ça doit être une invention de

[1] Circulaire du même jour, ci-dessus reproduite sous le numéro 599.

Rennell Rodd, mais ce serait très sérieux et cela paraîtrait sanctionner au profit des Italiens un droit d'ingérence dans le Dodécanèse, résultant d'une occupation qui est un simple fait de guerre : cela n'est pas admissible ».

Les diverses conversations que je viens de résumer permettent de ramener à ses justes proportions l'information contenue dans le télégramme 1274 du Département. Il n'y a de négociations engagées entre l'Angleterre et l'Italie que sur la question de la concession italienne d'Adalia et du réseau de la compagnie anglaise d'Aïdin. S'il est vrai que l'Italie cherche à en profiter pour lier cette question à celle du Dodécanèse et à la délimitation de zones d'action économique en Asie Mineure, il n'est pas exact qu'elle ait réussi à faire accepter cette jonction au Gouvernement britannique et il est permis d'espérer qu'elle n'y réussira pas.

602.

M. Dard, Chargé d'Affaires de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nos 375, 376. *Sofia, 10 décembre 1913, 13 h. 30, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 13 h. 50, 17 h. 20.)

Le ministère est en minorité et n'aura pas plus de 95 voix dans la Sobranié sur 204 députés, MM. Guéchoff, Daneff, Théodoroff sont élus, mais leurs partis sont anéantis. M. Malinoff est élu avec 13 démocrates; 84 socialistes et agrariens, élus par les mécontents, entrent à la Sobranié.

Ce résultat inattendu des vainqueurs eux-mêmes semble avoir pour effet d'assurer la paix à l'extérieur (les socialistes et agrariens étant pacifistes) et d'inaugurer à l'intérieur une ère de violences. Le ministère essaye d'entrer en négociations avec les agrariens, la situation de M. Ghenadieff est particulièrement critique en raison des poursuites engagées contre lui. Sa démission paraît inévitable à bref délai.

L'attitude des socialistes, avec lesquels personne ne croyait avoir à compter jusqu'ici, est nettement antidynastique. Leurs journaux font appel à la révolution. Les agrariens sont également hostiles au Roi. — (*Secret*). L'inquiétude est très vive au palais. Le Roi ne sait à qui confier le Gouvernement. Il pense à s'adresser aux socialistes dans l'espoir de les désarmer. On lui conseille de ne

[1] Le ministère, présidé par M. Barthou, ayant dû donner sa démission, M. Doumergue avait, le 10 novembre, remplacé M. Pichon.

pas paraître à l'ouverture de la Sobranié, dans la crainte d'une manifestation qui aurait des suites irréparables.

La Russie recueille, sans l'avoir cherché, le bénéfice de sa réserve. Bien que les partis russophiles soient presque anéantis, les élections sont considérées comme également hostiles au Roi et à l'Autriche; les responsabilités de la dernière guerre seront âprement recherchées et mises à jour. Le général Savoff, sous le coup des mêmes poursuites que M. Ghenadieff, a quitté la Bulgarie, paraissant réconcilié avec le Roi et décidé au silence.

603.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 305. Très confidentiel. *Londres, 10 décembre 1913, 12 h. 32.*

(*Reçu :* 14 h. 25.)

Suite à mon télégramme n° 304 [1].

D'après Sir E. Grey, la communication à la Sublime Porte relative à la mission militaire allemande doit être faite verbalement et séparément par les représentants de la Triple Entente à peu près dans les termes suivants :

« Nous avons appris qu'un général allemand a été investi à Constantinople d'un commandement effectif des plus larges et des plus importants. Ce commandement donnerait à cet officier une situation différente de celle qu'aucun officier en Turquie n'a jamais occupée.

« Nous présumons que la Porte n'aurait pris aucun engagement de nature à porter atteinte à l'indépendance du Gouvernement ottoman et que son autorité sur les détroits et sur la ville de Constantinople reste entière. Les autres Puissances sont grandement intéressées à ces questions et elles seraient obligées à la Sublime Porte de leur donner des informations tant sur le contrat passé avec le général allemand que sur l'extension donnée à ses attributions et sur la façon dont le Gouvernement ottoman comprend la situation de cet officier. » [2]

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères a fait connaître son avis à l'ambassade d'Angleterre à Pétersbourg.

[1] Du 9, ci-dessus reproduit sous le numéro 600.

[2] Transmis par télégramme-circulaire, le 10 au soir, à Berlin 1080, Pétersbourg 1111, Constantinople 1123. A ce télégramme a fait suite, pour Constantinople, un télégramme n° 1124, invitant M. Bompard à se concerter avec les Ambassadeurs d'Angleterre et de Russie pour adresser verbalement à la Sublime Porte la communication suggérée par le Gouvernement britannique.

604.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 307. *Londres, 10 décembre 1913, 19 h.*

(*Reçu : 20 h. 25.*)

Réponse à votre télégramme n° 1276 [1].

Sir A. Nicolson à qui j'ai fait part aujourd'hui de la bonne marche de nos négociations avec Berlin pour [les chemins de fer d'Asie-Mineure et de l'] intérêt qu'il y avait à ce que l'accord anglo-allemand fût conclu en même temps que le nôtre, m'a dit que son Gouvernement avait retardé ses négociations pour faciliter les nôtres. On n'est pas encore tout à fait prêt à signer avec l'Allemagne, mais il semble presque impossible de prolonger les pourparlers au delà du 15 janvier prochain. Le Sous-Secrétaire d'État permanent estime, comme notre Ambassadeur à Berlin, qu'il y aurait intérêt à conclure en même temps les accords anglo-allemand et franco-allemand, mais il m'a répété à plusieurs reprises que la date du 15 janvier lui semblait l'extrême limite.

605.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin, Rome.

T. n°s 1282, 1114, 926, 1083, 1066.

Paris, 10 décembre 1913, 21 h. 30.

L'Ambassadeur de Russie à Paris m'a fait connaître que, d'après les indications transmises par son délégué, les comités grecs déploieraient une grande activité en vue d'organiser une résistance armée dans la région frontière attribuée à l'Albanie, au moment de l'évacuation par les troupes helléniques.

[1] Par ce télégramme, du 9 décembre, M. Paul Cambon avait été chargé d'insister auprès de Sir Ed. Grey pour obtenir que fût différée « de quelques jours la signature de sa Convention avec le Gouvernement allemand au sujet de l'Asie Mineure ».

Etant donné la difficulté de prendre des mesures pratiques pour maintenir l'ordre, M. Sazonoff se demande s'il ne serait pas possible de prolonger, dans la mesure indispensable, la durée de l'occupation grecque et de procéder en même temps à une démarche à Athènes en vue de faire cesser une agitation dangereuse.

J'ai déclaré à M. Isvolsky que j'estimais nécessaire de maintenir les décisions adoptées à Londres, mais que le Gouvernement de la République, sans néanmoins en prendre l'initiative, se joindrait à la démarche des Puissances à Athènes proposée par le Gouvernement russe.

606.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 246. Très confidentiel. *Rome, 10 décembre 1913, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 20 h. 5.)

Le *Corriere d'Italia*, dans une note imprimée en italique, assure qu'à la suite de pourparlers entre l'ambassade d'Italie et Sir Edw. Grey, la conclusion d'un accord général entre l'Italie et l'Angleterre dans la mer Méditerranée a été décidée.

Je ne peux m'empêcher de rapprocher cette nouvelle du contenu de votre télégramme n° 1061 [1]. Dans ma conversation d'avant-hier avec l'Ambassadeur d'Angleterre, celui-ci n'a fait aucune allusion à la négociation de l'accord que me signale votre télégramme. Il m'a dit seulement que le marquis de San Giuliano avait fait des ouvertures à l'Angleterre pour une entente méditerranéenne, mais que Sir Edw. Grey ne prendrait aucune initiative nouvelle et attendrait que l'Italie formulât ses propositions.

Il y a là, me semble-t-il, un état de choses qui mérite d'être éclairci. Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure les procédés aimables dont les Anglais usent en ce moment envers l'Italie se rattachent à la négociation qui se poursuivrait à Rome et dont l'Ambassadeur d'Angleterre ne m'a pas dit un mot [2].

[1] Du 9 décembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 599. — [2] Ce télégramme a été, le 11 décembre, à 16 h. 20, transmis à Londres, 1284, Constantinople, 1128.

607.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 702. Très confidentiel. *Londres, 10 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 décembre; Dir. pol., 13 décembre.)

Par deux dépêches en date des 21 et 28 novembre derniers, n°s 1551 et 1591, M. Pichon m'a transmis deux rapports de notre Ambassadeur à Berlin [1], relatifs aux négociations qui se poursuivent entre l'Allemagne et l'Angleterre au sujet des colonies portugaises d'Afrique. En me communiquant ces rapports, notre Ministre des Affaires étrangères m'invitait à obtenir que le Gouvernement britannique nous mît au courant de ses négociations avec le Gouvernement allemand et qu'il marquât à ce dernier la nécessité de tenir compte, en l'occurence, des intérêts de la France, comme du reste de ceux de l'Espagne.

Le premier de ces vœux me paraît déjà réalisé. Aussitôt que j'ai été informé des négociations engagées entre Londres et Berlin relativement aux colonies portugaises, j'ai pris l'initiative d'interroger à ce sujet Sir Ed. Grey. Le Secrétaire d'État s'est prêté de très bonne grâce à me renseigner et mes lettres, en date des 29, 31 octobre et 19 novembre [2], ont fait connaître au Département les indications qu'il m'a fournies. La veille même du jour où m'est parvenue la dépêche de M. Pichon en date du 21 novembre, le 25 du même mois, je suis spontanément revenu sur ce sujet avec Sir E. Grey; il m'a fait, cette fois, un exposé complet de la question, qu'au risque de répéter en partie mes précédents rapports je crois cependant utile de résumer ici.

Le traité secret anglo-allemand de 1898, sur lequel la correspondance de cette ambassade [a], en son temps, amplement renseigné le Département, prévoyait le cas où le Portugal aliénerait volontairement ses colonies africaines. Cet acte ne visait ni les colonies portugaises de l'Inde, ni Macao. En ce qui concerne Timor, il existe entre le Portugal et les Pays-Bas un traité réservant à cette dernière Puissance un droit de préemption. Le traité de 1898 établissait les zones d'influence pour les deux contractants au Mozambique et dans l'Angola, chacun des deux contractants s'engageant immédiatement à ne pas appuyer de [3] demandes de concessions ou d'établissement de ses nationaux dans la zone de l'autre. Le moment de la prise de possession venu,

[1] Il s'agit des documents ci-dessus reproduits sous les numéros 463 et 509. — [2] Ci-dessus reproduites sous les numéros 397, 415 et 504. — [3] L'original porte : *deux*.

ils s'engageaient à se soutenir mutuellement contre des intrusions étrangères et à s'entr'aider pour entrer en possession. Depuis la signature de ce traité, dont le texte est demeuré secret, l'Allemagne et l'Angleterre ont estimé que leurs intérêts respectifs se sont modifiés et elles ont imaginé une modification correspondante de la délimitation de leurs zones. Au Mozambique, où la frontière éventuelle de l'Angleterre devait être constituée par le Zambèze, la part attribuée à cette Puissance est accrue dans la direction du Nord, l'Allemagne n'obtenant[1] plus qu'un territoire relativement peu étendu. Dans l'Angola, par contre, toute la région côtière est dévolue à l'Allemagne, la part de l'Angleterre consistant[2] dans des territoires situés dans l'Est de cette possession. Le Cabinda est considéré comme une dépendance de la partie côtière de l'Angola. Le Gouvernement anglais déclare n'avoir pas de prétentions sur les îles San Thomé et du Prince, mais, Sir E. Grey me l'a fait observer, il ne les attribue pas à l'Allemagne; quant aux autres possessions portugaises d'Afrique, Guinée portugaise, îles du Cap Vert, elles ne sont pas comprises dans l'arrangement en préparation.

Telles sont les indications qui m'ont été données sur cet arrangement par Sir E. Grey, à titre très confidentiel, car le Secrétaire d'Etat tient essentiellement à ce qu'aucune indiscrétion ne soit commise avant la communication au Portugal, communication qui en précédera la publication.

Nous ne pouvons donc pas dire que nous ne sommes pas mis par le Gouvernement britannique au courant de ces négociations avec Berlin. Les renseignements que nous possédons sur les bases de l'accord négocié, si généraux qu'ils soient, suffisent à nous permettre d'apprécier la mesure dans laquelle nos intérêts propres sont mis en cause par les remaniements territoriaux envisagés. Nous savons notamment que ni la Guinée portugaise, ni les îles du Cap Vert ne sont visées et que, si l'Angleterre décline toute prétention sur les îles San Thomé et du Prince, ces îles ne seront cependant pas attribuées à l'Allemagne. Les possessions continentales ou insulaires qui intéressent le plus directement la France et l'Espagne ne font donc pas l'objet d'une attribution éventuelle. J'ai d'ailleurs fait, au cours de mes entretiens avec Sir E. Grey, d'expresses réserves en ce qui concerne ces possessions. Le Secrétaire d'Etat en a bien saisi la portée, puisqu'en y répondant il m'a fait observer que les négociations anglo-allemandes ne portaient pas sur ces points-là.

Il est vrai que l'attribution à l'Allemagne de toute la partie côtière de l'Angola et du Cabinda aurait pour conséquence de rendre cette Puissance limitrophe du Congo français au Sud, comme elle l'est déjà au Nord par le Cameroun et par suite d'englober, ou peu s'en faut, le Congo français dans un empire colonial allemand. C'est là une éventualité dont je ne me dissimule pas la

(1) L'original porte : *obtenait.* — (2) L'original porte : *constituant.*

gravité et sur laquelle je me propose d'appeler l'attention de Sir E. Grey. Pour l'écarter complètement, ce sont les bases mêmes de l'arrangement projeté dont il faudrait obtenir l'abandon et je ne crois pas qu'au point où en sont les choses pareil but puisse être atteint. Mais il est possible de faire entrevoir au Gouvernement britannique les perspectives qu'il ouvrirait à l'Allemagne en amenant cette Puissance en contact avec le Sud d'une colonie française qu'elle a déjà entamée au Nord. Peut-être les observations amicales que je compte présenter sur ce point au Secrétaire d'Etat lui suggéreront-elles de demander à Berlin quelque garantie en notre faveur, pour le jour où l'arrangement projeté serait mis en application, et j'aurai soin de lui en marquer le désir de notre part.

Telle est la fin à laquelle je serais d'avis de limiter notre intervention à Londres dans cette négociation anglo-allemande. Il s'agit en effet de pourparlers ayant pour objet la révision d'un traité auquel nous ne sommes pas partie et auquel nous ne devons pas regretter, ajouterais-je, de n'être pas partie. Ce qui a transpiré dans le public de cet accord secret a déjà éveillé, contre les contractants, les susceptibilités des petits États intéressés, Portugal et Belgique. Nous n'avons pas intérêt à nous aliéner ces États et à partager avec les Gouvernements de Londres et de Berlin, en nous associant à leur marché, les antipathies qu'il leur attirera. Au surplus, il est très douteux que nous puissions nous y associer, quand même nous le voudrions. Le traité dont la revision se négocie a déjà quinze ans de date : il est un peu tard pour nous y immiscer. Tout ce à quoi nous pouvons prétendre consiste, d'après moi, à ce que l'arrangement soit autant que possible en harmonie avec les rapports actuels de la France et de l'Angleterre, sans nous dissimuler qu'il ne le sera jamais complètement. Car, ainsi que me l'a fait observer Sir E. Grey, non sans une nuance de regret, « l'entente cordiale n'existait pas quand ce traité a été conclu ».

La publication et à plus forte raison la mise à exécution de ce traité peuvent être retardées plus longtemps que ne le croient en Allemagne les partisans d'un partage des colonies portugaises. En effet, le Portugal, à qui l'acte devra être communiqué avant d'être publié, est en droit d'opposer au Gouvernement britannique toute une série de traités dont le premier remonte à 1646 et qui lui garantissent la possession des colonies dont l'Angleterre et l'Allemagne disposent aujourd'hui par anticipation. Cet état de choses n'est pas ignoré du Foreign Office ni dans les autres cercles politiques anglais; il est la principale raison de la défaveur que les négociations actuelles y rencontrent. Déjà, pour la même raison, en 1898, Lord Salisbury s'était montré personnellement hostile au traité secret anglo-allemand dont l'initiative appartenait à M. Chamberlain et que, pour n'y pas apposer son nom, il l'avait laissé signer par M. Balfour. Le traité conclu, le Gouvernement britannique, toujours à cause des

mêmes motifs, a soigneusement évité d'en favoriser l'application : c'est pour enlever aux Allemands le prétexte d'en réclamer l'exécution que, pendant la guerre sud-africaine, il a résisté à la tentation d'utiliser Lourenço-Marquez pour les débarquements de troupes et de matériel. L'état d'esprit manifesté par les exemples que je viens de rappeler subsiste encore aujourd'hui, notamment au Foreign Office, et peut constituer à l'occasion une sérieuse cause de retard à l'application, voire même à la publication du traité en cours de négociations.

608.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 128. Confidentiel. *Munich, 10 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 20 décembre.)

J'ai signalé dans ma dépêche du 4 décembre dernier, n° 125[1], les déclarations au cours desquelles le Président du Conseil bavarois avait manifesté l'opinion qu'il était opportun de faire « une pause dans les armements », parce qu'il avait la conviction que leur état actuel suffisait pour longtemps à assurer la puissance de l'Empire allemand.

Les renseignements qui me parviennent, de la source la plus sûre, me permettent de compléter les renseignements que j'ai déjà transmis à ce sujet et de préciser les raisons qui ont motivé cette démonstration.

Au cours de son récent voyage à Berlin, où il était allé présider, comme le sait Votre Excellence, la Commission des Affaires extérieures de l'Empire, M. de Hertling a été interrogé sur l'éventualité d'une demande de crédits extraordinaires destinés à compléter le programme militaire de 1913. Les généraux, qui avaient déjà, l'an dernier, pris l'initiative de ce programme auprès de l'Empereur, soutenaient la nécessité d'augmenter encore les effectifs de l'armée et de perfectionner certaines parties du matériel. « La France, disaient-ils, vient de faire un effort suprême, mais c'est le dernier et elle n'est plus en situation de rien tenter pour augmenter sa puissance militaire. Elle pourra, tout au plus, mieux aménager ses forces, perfectionner son armement, mais elle a atteint son maximum d'effectifs. Nous devons donc assurer maintenant à l'armée allemande une telle supériorité, quant au nombre, sur l'armée française, que la France soit certaine d'affronter la lutte avec nous en complète

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 587.

inégalité — et ce sera encore le meilleur moyen d'éviter la guerre. » Ce raisonnement, qui s'adapte assez exactement aux idées qui ont cours à Berlin sur la façon dont on comprend le maintien de la paix, a trouvé un assez bon accueil pour que l'on ait cru devoir pressentir M. de Hertling à ce sujet. Le Président du Conseil bavarois a nettement exprimé alors l'opinion que le peuple allemand, après le vote des derniers impôts et après les sacrifices qui allaient lui être demandés en 1914, n'était pas en état de supporter de nouvelles charges sous forme de crédits militaires.

C'est dans ces conditions, et pour couper court à toutes ces velléités, que M. de Hertling a fait les déclarations que j'ai rapportées. Il est peut-être étonné lui-même d'avoir eu le courage de prendre, aussi publiquement, position contre le Gouvernement d'Empire et il n'est pas sans inquiétude au sujet de sa prochaine rencontre avec les « généraux » qui seront dans l'entourage de l'Empereur lundi prochain. Mais on doit être certain qu'il a agi en complet accord avec le Roi, si ce n'est même à l'instigation de ce dernier qu'il a été amené à donner cet avertissement, sous une forme aussi solennelle, du haut de la tribune du Landtag bavarois.

609.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 308. *Londres, 11 décembre 1913, 19 h. 37.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

L'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople télégraphie que la situation financière de la Turquie est des plus embarrassées. Elle a immédiatement besoin de 8 millions 500 mille pour le remboursement de bons du Trésor échus et en outre de 8 millions environ pour l'administration. La Sublime Porte sollicite un emprunt qui pourrait être émis à Paris et coté à Paris et à Londres. Sir A. Nicolson me prie de solliciter l'avis de Votre Excellence. Il pense qu'il serait opportun de donner satisfaction à la Turquie et que la Banque ottomane pourrait se charger de l'opération.

610.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 310. Confidentiel. *Londres, 11 décembre 1913, 17 h. 37.*
(*Reçu :* 22 h. 25.)

M. Sazonoff n'adhère pas à la dernière formule de Sir E. Grey [1] pour la communication relative au commandant militaire à Constantinople. Il l'a trouvée insuffisante et demande la reprise de celle sur laquelle l'accord s'était établi la semaine dernière; il consentirait cependant à l'abréger et à l'adoucir. A mon collègue de Russie qui lui a fait la communication de M. Sazonoff, Sir E. Grey a répondu qu'il lui paraissait impossible, quant à présent, de formuler autre chose qu'une demande d'information, que, d'ailleurs, il y réfléchirait encore. — *Confidentiel.* Le Gouvernement britannique est quelque peu embarrassé parce que, vérification faite, le contrat de l'amiral anglais au service de la Sublime Porte lui confère le commandement et l'instruction de l'escadre. Il désire obtenir le contrat allemand pour le [comparer] avec celui de l'amiral avant de se livrer à une manifestation pouvant conduire à quelque mesure comminatoire. J'ai dit à mon collègue de Russie qu'il importait d'agir promptement et que notre retard donnait une impression de flottement défavorable à la Triple Entente, que la procédure proposée par Sir Ed. Grey était acceptable, puisque nous ne pouvons parler sérieusement à la Sublime Porte sans connaître le contrat et que nous ne devons pas nous arrêter à des difficultés de mots.

611.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 571. Confidentiel. *Péra, 11 décembre 1913, 20 h. 30.*
(*Reçu :* 23 h. 5.)

Je réponds à votre télégramme n° 1126 [2]. Il s'en faut en effet de beaucoup que la mission militaire allemande ait été vue d'un bon œil par tous les offi-

(1) Voir ci-dessus n° 603.

(2) Télégramme du 10 décembre, transmettant un télégramme de Pétersbourg, du 9, dans lequel M. Delcassé signalait que d'après des informations parvenues de Londres, le Chargé d'affaires britannique avait dit à M. Sazonoff : « La nomination du général Sanders au commandement de corps d'armée de Constantinople a produit parmi les officiers de ce corps un vif mécontentement ».

ciers de l'armée ottomane. Les mécontentements commençaient à se faire jour quand la presse a révélé l'opposition de la Russie à l'octroi du commandement du corps au général Liman von Sanders.

Depuis lors toute manifestation contre la mission allemande a cessé. Djemal Bey notamment, qui la critiquait, considère maintenant comme une question d'honneur national le maintien des dispositions prises par le Gouvernement ottoman d'accord avec le Gouvernement allemand.

Quant à la communication proposée par Sir E. Grey, elle sera accueilllie avec soulagement par le Grand Vizir, qui s'attend à une démarche comminatoire en prévision de laquelle il a suspendu la promulgation de l'iradé nommant le général Liman membre du Conseil supérieur de la guerre, commandant du premier corps et inspecteur des écoles. Il nous donnera toutes les assurances que nous pouvons désirer sur l'innocuité des pouvoirs conférés au général allemand au point de vue de l'indépendance du Gouvernement ottoman et de l'autorité de celui-ci sur la ville de Constantinople et sur les détroits.

612.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Rome, Saint-Pétersbourg, Vienne, Constantinople.

D. n° 1667, 1345, 941, 948, 660, 1074. Secret.

Paris, 11 décembre 1913.

L'Ambassadeur d'Italie est venu me déclarer officiellement [1] :

1° Que le traité de la Triple Alliance a été renouvelé en 1912, sans aucune modification;

2° Que l'Italie est donc libre d'entretenir de cordiales relations avec la France;

3° Que ces cordiales relations, désirées par l'Italie, sont possibles, si la France se rend compte que l'Italie doit avoir dans la Méditerranée une position corrélative à sa puissance actuelle qui est sensiblement supérieure à celle de l'Italie il y a quelques années.

J'ai l'honneur de vous faire part de cette démarche pour votre information strictement personnelle.

J'ajoute que le Gouvernement de la République a les plus sérieux motifs de mettre en doute la véracité de ces déclarations.

[1] Cet entretien avait eu lieu le 8 décembre, d'après une note du dossier.

613.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 705. Très confidentiel. *Londres, 11 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 décembre; Dir. pol., 15 décembre.)

J'ai reçu ce matin la visite de mon collègue de Turquie, qui a été chargé par son Gouvernement de s'enquérir du point de vue de l'Angleterre et des représentants des autres Puissances sur la question des îles de la mer Egée.

« Le Gouvernement italien, m'a dit Tewfik Pacha, prétend qu'il reste encore en Cyrénaïque 220 ou 230 officiers ottomans et, s'autorisant de la présence de ces officiers pour déclarer que le traité de Lausanne n'est pas exécuté, il refuse d'évacuer le Dodécanèse. Le Gouvernement turc allègue qu'il ne sait même pas qui sont ces prétendus officiers ottomans; que ce sont peut-être des Arabes, originaires de Tripolitaine, investis pendant la guerre du commandement de troupes indigènes et demeurés, la paix conclue, dans leur pays d'origine, que, dans ce cas, ils auraient, en même temps que les autres habitants de la Libye, perdu la nationalité ottomane; qu'en tout cas, il n'a aucun moyen de les faire revenir. Mais le Cabinet de Rome n'admet aucun de ces arguments; il va plus loin et élève la prétention de ne considérer le traité de Lausanne comme exécuté que lorsque les armes fournies par la Turquie aux indigènes pendant la guerre leur auront été retirées. Comment le Gouvernement turc peut-il favoriser la remise des armes sur un territoire échappant désormais à sa souveraineté? Ce n'est pas tout : le marquis de San Giuliano subordonne encore l'évacuation du Dodécanèse à une autre condition, qui n'a rien de commun avec le traité de Lausanne. Il a dit en effet à l'Ambassadeur de Turquie à Rome que l'Italie n'évacuerait les îles occupées par ses troupes que lorsque la Grèce aurait évacué les îles occupées par les siennes. C'est là une condition entièrement nouvelle et qui prouve que les Italiens sont constamment à la recherche de nouveaux prétextes pour prolonger l'occupation du Dodécanèse. D'ailleurs, ils y entreprennent des travaux de longue haleine, y font des établissements, y étudient des tracés de voies ferrées, des projets de ports et lorsqu'un Gouvernement prend de telles initiatives sur un territoire qu'il occupe, c'est généralement qu'il n'a pas l'intention d'en sortir. »

Mon collègue de Turquie a conclu en me disant qu'en présence de cette attitude de l'Italie et notamment de la condition mise par elle à l'évacuation du Dodécanèse, son Gouvernement désirait connaître les vues des diverses Puissances sur la question des îles en général. Je lui ai répondu que les Puis-

sances s'étaient expressément réservé, au mois d'août dernier, le droit de statuer sur le sort de toutes les îles, qu'elles fussent occupées par les Grecs ou par les Italiens, mais que, depuis ce moment, la Conférence des Ambassadeurs ne s'était plus réunie, qu'il n'était pas question de la réunir actuellement, que par conséquent je ne connaissais pas les vues de mon propre Gouvernement sur la solution de cette question. Mais je ne lui ai pas caché que ses informations me paraissaient fort intéressantes et concordaient absolument avec celles que j'avais recueillies de mon côté sur les arrière-pensées de l'Italie. Je lui ai demandé s'il ne savait pas que l'Italie eût essayé de se faire reconnaître par la Turquie le droit de continuer à occuper le Dodécanèse en échange d'un concours contre la Grèce dans les autres îles. Tewfik Pacha m'a dit qu'il savait que l'Italie avait essayé de ce moyen. Je lui ai alors demandé s'il n'avait pas entendu parler d'un projet consistant dans l'installation de contrôleurs civils italiens dans les îles égéennes, après le retrait des troupes italiennes. Tewfik Pacha m'a déclaré ne rien connaître de ce projet, dont il considérerait l'exécution comme très dangereuse pour son pays. J'en ai souligné le danger et, lui révélant enfin que l'Italie cherchait à se faire assigner en Turquie d'Asie une zone d'influence économique, je lui ai fait sentir le parti qu'elle pourrait tirer d'une sorte de contrôle civil sur les îles égéennes pour étendre son influence politique sur la côte asiatique avoisinante réservée à son action économique. Tewfik Pacha en est convenu et s'est montré alarmé des ambitions que dénote, de la part de l'Italie, les symptômes observés depuis quelque temps.

Mon collègue de Turquie en a déjà entretenu Sir Arthur Nicolson; mais il lui en parlera de nouveau et je compte de mon côté en causer cet après-midi avec le Sous-Secrétaire d'Etat permanent.

La seconde partie de mon entretien avec Tewfik Pacha a porté sur la question du chemin de fer d'Adalia. « Nous avons, m'a-t-il dit, donné à l'Italie la permission de procéder aux études d'une voie ferrée dans cette région. » — « Je croyais, lui ai-je dit, que vous lui en aviez déjà donné la concession. » — « Non, m'a-t-il répondu; nous ne l'avons autorisée qu'à étudier le tracé et elle a envoyé sur les lieux une commission d'étude. Mais Sir A. Nicolson m'a récemment parlé de cette question et de la nécessité de sauvegarder les intérêts de la ligne anglaise Smyrne-Aïdin et prolongements.

« Ce n'est pas la première fois que le Gouvernement britannique se préoccupe d'assurer le développement de ce réseau. Jadis, lorsque j'étais Ministre des Affaires étrangères, Sir A. N. O'Conor, alors Ambassadeur à Constantinople, a sollicité pour la compagnie Smyrne-Aïdin le prolongement de ces lignes jusqu'à Adalia et la concession d'un port sur ce point de la côte. Nous n'avons pas donné satisfaction à cette demande; mais il a été entendu que, si cette ligne n'était pas construite par la Turquie directement, l'Angleterre,

c'est-à-dire la Compagnie Smyrne-Aïdin, aurait un droit de préférence pour la construire*, ainsi que pour le port, et cet accord a été constaté par une note que j'ai remise à Sir Nicholas O'Conor. Sir A. Nicolson pourrait m'opposer cet engagement. Au surplus, il me fait observer qu'au point de vue même des intérêts turcs, l'intrusion des Italiens dans cette région d'Adalia serait funeste et risquerait d'attirer à la Turquie des difficultés avec plusieurs Puissances : avec l'Angleterre à cause du réseau d'Aïdin, avec la France à cause des voies ferrées de Syrie, avec l'Allemagne pour peu que l'entreprise italienne veuille se développer du côté de Césarée ou du côté de Mersina et Adana. »

L'entretien a continué et mon collègue de Turquie m'a parlé des embarras financiers de son pays et s'est enquis des dispositions du nouveau Cabinet français à l'égard de la Turquie. Je l'ai rassuré, mais j'ai saisi cette occasion d'attirer son attention sur la nécessité de ménager l'opinion française et je ne lui ai pas dissimulé l'impression défavorable causée par la constitution de la nouvelle mission militaire allemande.

Cet après-midi, Sir A. Nicolson m'avait demandé pour me communiquer les télégrammes que Sir E. Grey lui avait prescrit d'envoyer aujourd'hui même à l'Ambassadeur britannique à Rome. Ce dernier avait été chargé, comme j'en ai informé le Département, d'insister auprès du Cabinet italien sur l'exécution de ses engagements pour l'évacuation du Dodécanèse. Le marquis de San Giuliano [ne] les a pas niés et a protesté de nouveau de son intention de restituer les îles aux Turcs aussitôt que la Tripolitaine et la Cyrénaïque seraient complètement débarrassées de la présence d'officiers ottomans; il a ajouté que l'opinion publique italienne ne verrait pas sans déplaisir cette évacuation et que, pour lui donner une satisfaction, il serait utile de favoriser l'obtention par l'Italie de quelques avantages en Turquie, par exemple une zone économique sur la côte de Cilicie. Sir Rennell Rodd a transmis à Sir Edward Grey l'observation du Ministre italien des Affaires étrangères et la réponse du Principal Secrétaire d'Etat est des plus nettes. Il invite l'Ambassadeur britannique à déclarer au marquis de San Giuliano qu'il n'y a aucun rapport entre la question des îles et celle des zones économiques sur le continent asiatique, que le Gouvernement italien a pris un engagement formel qui doit être exécuté sans condition; quant à la reconnaissance de zones économiques ou d'influence au profit de certaines Puissances il dit que ce serait entrer dans la voie du partage de l'Asie Mineure et qu'on ne saurait s'y prêter, il ajoute que rien ne s'oppose à ce que l'Italie sollicite des concessions de chemins de fer sur des points précis et limités, comme l'ont fait les autres Puissances, mais que ses demandes relatives à la ligne d'Adalia ne peuvent préjudicier au réseau anglais d'Aïdin.

* Annotation du Département : *Très important.*

Après la lecture de ce télégramme, j'ai demandé à Sir Arthur Nicolson s'il avait connaissance du droit de préférence reconnu à l'Angleterre par la Sublime Porte et je l'ai mis au courant de mon entretien de ce matin avec Tewfik Pacha. Le Sous-Secrétaire d'Etat ne soupçonnait pas l'existence d'un engagement de ce genre. Il le fera rechercher et la situation de l'Italie sur la côte Sud de l'Asie Mineure en sera profondément modifiée.

Les intentions de cette Puissance au sujet des îles paraissent si arrêtées qu'elle cherchera par ailleurs d'autres compensations, mais la discussion sera singulièrement facilitée par la découverte des anciens accords de la Sublime Porte et du Gouvernement britannique.

Les prétentions des Italiens de ne procéder à l'évacuation qu'après le désarmement des tribus arabes de la Tripolitaine et la remise aux Turcs de toutes les îles occupées par les Grecs ont paru au Sous-Secrétaire d'Etat permanent exorbitantes.

614.

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 697. *Washington, 11 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 décembre; Dir. pol., 6 janvier 1914.)

Les incidents de Saverne ont eu ici un grand retentissement. Ils ont paru révélateurs d'un état de choses qu'on savait vaguement exister, mais auquel on ne pensait guère et qui, mis en pleine lumière, a paru d'un autre âge. Ce Gouvernement à coups de sabre n'a pas rencontré en Amérique une presse ni une opinion favorables.

A peu près sans exception, tous les journaux et tous les hommes politiques s'occupant des affaires du dehors ont jugé les faits avec la sévérité qu'ils méritent. Qu'un jeune officier, paré du titre de baron, armé, portant l'uniforme, entouré de ses soldats également armés, ait pu, après d'autres graves incartades, frapper de son sabre un pauvre diable estropié et sans défense, a paru monstrueux[1]. Quelle perversion incroyable, est-il observé, du sentiment de «l'honneur»! Unanimement on signale aussi combien grand est l'aveuglement des Allemands qui, suivant en Alsace des procédés inverses de ceux de

[1] Allusion à un nouvel incident survenu à Dettwiller, près de Saverne. Le 2 décembre, traversant ce village au cours d'un exercice, le lieutenant von Forstner, rendu furieux par des quolibets lancés à son adresse par des gamins, avait blessé à coups de sabre un jeune cordonnier infirme, nommé Charles Blanck.

l'Angleterre au Canada et en Afrique du Sud, s'étonnent de n'avoir pas, en quarante-deux ans d'un tel système, gagné le cœur des gens ainsi maltraités. Rien de ce que pourrait faire la France pour garder les sympathies alsaciennes ne saurait se comparer, comme efficacité, aux « brutalités et vulgarités allemandes ». Comment les conquérants pourraient-ils se concilier les populations annexées « quand ils leur refusent les libertés politiques et intellectuelles les plus usuelles » (*Tribune.*)

Le vote du Reichstag condamnant à une écrasante majorité cette tyrannie, a été fort loué. Cette assemblée, « se redressant par là de toute sa stature, a montré qu'elle était capable de parler au nom du peuple » (*New York Times*). Le blâme décerné au Gouvernement, par deux cent quatre-vingt quinze voix contre cinquante quatre, « doit être considéré comme un triomphe de la démocratie, temporaire peut-être, mais significatif au point de vue de l'avenir ». (*Sun.*)

L'absence d'effet immédiat n'a pas surpris; on s'attendait au maintien dans leurs postes de hauts personnages qui ne sont responsables que devant l'Empereur et qui, s'ils ont déplu à l'opinion, au Reichstag, au pays, n'ont pas déplu au chef de l'État. Mais il est unanimement encore indiqué que ce sont là procédés d'un autre temps et que c'est courir de grands risques que de s'acharner à les vouloir maintenir dans le nôtre : « Chaque démonstration nouvelle de l'indifférence du Gouvernement à la volonté de l'assemblée populaire montre une fois de plus à quel point les méthodes de l'administration allemande appartiennent à une époque qui n'est plus et combien leur modification radicale est nécessaire au point de vue de la force et de la cohésion de l'Empire ». (*Journal of Commerce.*) Commentant une phase différente de ces incidents, le *Star* dit : « Si on a condamné à six mois de prison un soldat pour avoir répété les paroles malséantes d'un officier, quelle sera la punition de l'officier ? »

Dans le même temps où paraissaient cet article et une quantité d'autres dans le même sens, des télégrammes expédiés de Berlin signalaient quelles avances faisait aux Américains le prince de Bülow, dans son récent ouvrage sur l' « Allemagne sous Guillaume II ». Cette attitude, conforme à celle de l'Empereur lui-même, qui en est fort loué, paraît-il, dans le livre, est accompagnée d'éloges qui ne sauraient manquer de plaire, mais qui n'ont guère excité jusqu'ici de commentaires en ce pays. Dans les extraits donnés, deux passages semblent particulièrement dignes d'attention. Dans l'un, qui ne fera sans doute pas grand plaisir dans la ville où il a plu au prince de se fixer pour passer ses années de retraite, il est dit que, « à part l'Autriche, il n'y a guère de nation qui ait une tendance aussi naturelle à l'amitié pour nous (Allemands) que les États-Unis ». C'est se satisfaire à bon compte.

Dans l'autre passage, il est dit que les relations germano-américaines

n'auront rien à redouter aussi longtemps que la politique des deux pays sera en mains calmes et qu'on évitera, à la fois, les expressions exagérées d'amitié et la nervosité à propos de froissements accidentels, « comme en engendrent les affaires d'ordre économique ». La remarque a certainement sa valeur et mérite d'être retenue.

615.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 379. *Sofia, 12 décembre 1913, 5 h.*

(*Reçu :* 17 h. 5.)

Le Ministre d'Autriche déploie les plus grands efforts pour empêcher la démission du ministère et en particulier celle de M. Ghenadieff. Les pourparlers avec les agrariens et les socialistes continuent [1]. M. Malinoff dont le concours paraît, malgré M. Ghenadieff, recherché par M. Radoslavoff, m'a fait dire, ainsi qu'à mon collègue de Russie, qu'il ne consentira à entrer dans le ministère que si celui-ci s'orientait nettement vers la Triple Entente et renouait des rapports avec la Serbie et la Grèce. Bien que les journaux socialistes continuent d'outrager le Roi et se prononcent même pour la République, l'inquiétude paraît moins vive au Palais en raison du calme absolu de la population. Il se confirme que le succès des socialistes et des agrariens n'a été provoqué que par la crainte d'une nouvelle guerre. Des manifestations antidynastiques ne pourraient se produire qu'à la Sobranié dont la convocation paraît retardée jusqu'au 23 décembre. J'apprends, d'autre part, que la détresse financière du Gouvernement est complète. Le directeur de la Banque nationale, M. Tchakaloff, est parti pour Paris en vue d'obtenir 5 millions exigibles cette semaine par le syndicat des Banques de province.

[1] Cf. le télégramme adressé de Vienne à Sofia, le 11 décembre (*Österreich-Ungarn Aussenpolitik,* vol. VII, pièce n° 9079) et le rapport de M. Tarnowski du même jour (*ibid.,* pièce n° 9080).

616.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1287. *Paris, 12 décembre 1913, 21 h. 15.*

Réponse à votre télégramme n° 308 [1].

Nous ne sommes pas opposés, et sans qu'il soit besoin d'un intermédiaire entre elle et nous, à venir financièrement en aide à la Turquie, ainsi que nous nous y sommes engagés dans les accords en cours de négociation; mais il faudrait attendre le moment où ces accords seront devenus définitifs.

D'autre part, ainsi que vous pourrez le voir par les débats qui ont eu lieu hier à la Chambre, celle-ci ne serait peut-être pas satisfaite si nous autorisions un emprunt étranger avant que les opérations financières nécessitées par les besoins de la défense nationale aient été réalisées.

617.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg.

T. n°s 1288, 1119. *Paris, 12 décembre 1913, 21 h. 50.*

Pour Londres seulement : Réponse à votre télégramme n° 310 [2].

Pour tous les postes : Afin de concilier les vues du Gouvernement russe et celles du Gouvernement britannique, je me demande s'il ne conviendrait pas de remplacer le dernier paragraphe de la formule anglaise (*Nous présumons que la Porte...*) par le texte suivant :

« Nous ne pouvons pas croire que la Turquie, si légitimement jalouse de sa souveraineté, ait pris des engagements susceptibles de compromettre l'indépendance du Sultan et du Gouvernement impérial. Notre inquiétude serait sans doute moins vive si la Sublime Porte était en mesure de nous démontrer que l'autorité du Sultan et du Gouvernement Impérial sur la ville de Constantinople et les Détroits demeure entière. Rien à cet égard ne vaudrait la communication du contrat conclu avec le général allemand. »

[1] Du 11 décembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 609. — [2] Du 11 décembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 610.

C'est une simple suggestion que je vous fais. Si elle vous agrée, il y aurait tout avantage à ce que, dans vos conversations avec, *pour Londres :* Sir Edw. Grey, *pour Saint-Pétersbourg :* M. Sazonoff, elle parût venir de vous-même et non du Gouvernement français.

618.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 311. Confidentiel. *Londres, 12 décembre 1913, 18 h. 24.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Réponse à votre télégramme 1284 [1].

Mes dépêches précédentes et notamment celle d'hier n° 705 [2] mentionnent le télégramme adressé le même jour à M. Rennell Rodd par Sir Ed. Grey indiquant suffisamment qu'il n'y a pas de négociations entre Rome et Londres au sujet de la Méditerranée.

Cependant, j'ai cru devoir parler aujourd'hui au Secrétaire d'État de la note du *Corriere della Serra* signalée par notre Ambassadeur à Rome. Sir E. Grey m'a répondu : « C'est une contre-vérité italienne » (*Italian untruth*).

A cette occasion, il m'a rappelé les efforts du marquis de San Giuliano pour lier la question du Dodécanèse à celle de la reconnaissance d'une zone économique en Asie Mineure, la réponse qu'il lui avait faite et les instructions données à M. Rennell Rodd.

Précédemment mon collègue d'Italie l'avait entretenu d'une possibilité d'accord pour la Méditerranée. Sir Ed. Grey lui avait répondu qu'un arrangement à ce sujet ne pouvait se concevoir sans un accord pour le maintien du *statu quo* dans l'Afrique du Nord. Le quai d'Orsay est au courant de nos pourparlers avec Sir Ed. Grey sur ces projets d'accord et sait comment une indiscrétion de presse les a fait échouer l'an dernier [3].

En résumé, le Gouvernement britannique n'a rien dit ni rien fait qui puisse autoriser un soupçon de négociations en dehors de nous. Le Cabinet de Rome, dans la presse qu'il inspire, peut essayer de mettre en circulation des bruits

[1] Télégramme circulaire du 4 décembre transmettant le télégramme de Rome, du 10 décembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 606.

[2] Du 11 décembre, ci-dessus reproduite sous le numéro 603.

[3] Voir tome IV, 3e série, la lettre particulière de M. P. Cambon, du 21 octobre 1912, reproduite sous le numéro 215.

de nature à éveiller nos défiances; il convient de ne pas en tenir compte et de ne pas montrer d'appréhensions sans fondement.

J'ai fait allusion au discours de M. Rennell Rodd à Livourne et à la présence de l'escadre anglaise à Naples. Sir Ed. Grey ignorait la manifestation oratoire de son Ambassadeur et m'a dit que l'escadre s'arrêtant chaque année à Naples à pareille époque il n'y avait pas de raisons pour supprimer cette visite cette année.

619.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 312. Très confidentiel. *Londres, 12 décembre 1913, 18 h. 24.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Sir Ed. Grey m'a entretenu aujourd'hui de la question d'Albanie et des îles. La conférence des Ambassadeurs avait admis, sur la proposition de notre collègue d'Autriche, que les travaux des Commissions de délimitation devraient prendre fin le 30 novembre et l'évacuation par les Grecs des territoires attribués à l'Albanie s'opérer un mois après, c'est-à-dire le 31 décembre; décisions absolument vaines puisqu'on ne pouvait prévoir la durée des opérations de délimitation. Elles sont en cours et, si l'Autriche et l'Italie insistent pour une évacuation le 31 décembre, nous devrons soutenir que le délai d'un mois ne court que depuis la clôture des opérations de la Commission.

Mais, un mois après la délimitation, devrons-nous enjoindre à la Grèce d'évacuer sans conditions? Nous avons consenti à attribuer à l'Albanie Koritza et Argyrocastro, à la condition que la Grèce conserverait les îles qu'elle occupe, sauf Imbros et Ténédos. M. Venizelos se déclare incapable de faire procéder à l'évacuation si la Grèce n'obtient pas des satisfactions du côté des îles. Sir Ed. Grey serait disposé à attirer l'attention des Puissances sur cette situation et à proposer de reconnaître à la Grèce la possession des îles qu'elle détient moyennant certaines garanties à établir par les Puissances. Quant aux îles occupées par l'Italie, Sir Ed. Grey serait d'avis de déclarer qu'elles devraient être remises au Gouvernement ottoman et pourvues d'une certaine autonomie.

Ces propositions soulèveront l'opposition de l'Italie et constitueront la meilleure réponse de l'Angleterre aux bruits d'accords méditerranéens avec cette Puissance [1].

[1] Ce télégramme a été transmis, le 13 décembre, à 22 heures, à Berlin 1093, Constantinople 1137, Pétersbourg 1125, Vienne 934, Rome 1079.

620.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 749, 750, 751, 752. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 12 décembre 1913, 20 h. 17, 20 h. 15, 20 h. 25, 20 h. 27.

(*Reçu :* 21 h., 21 h. 45; le 13, à 0 h. 10; le 12 à 21 h. 30).

M. Sazonoff n'accepte pas la dernière formule de Sir E. Grey que le Chargé d'affaires d'Angleterre lui a remise hier [1]. Il fait remarquer qu'il y a un abîme entre cette formule et celle qu'il avait proposée lui-même le 3 décembre [2], à laquelle la France et la Russie s'étaient ralliées et dont la notification à la Porte n'a été différée que pour attendre le résultat d'une nouvelle tentative de la Russie à Berlin, conseillée par le Ministre des Affaires étrangères anglais.

Il ajoute qu'au fond, la formule proposée par lui, après l'insuccès de cette tentative, était la reproduction de celle de Sir Ed. Grey dont il avait retranché ce qui avait trait au Bosphore et aux compensations. Peut-être, en effet, était-il trop tôt pour parler de compensations, si l'on voulait donner à la Sublime Porte l'impression qu'on n'accepterait pas la main mise de l'Allemagne sur le premier corps d'armée et partant sur Constantinople. Y a-t-il d'ailleurs une compensation réelle à la situation extraordinairement prépondérante qu'une pareille main-mise assurerait à l'Allemagne?

Pour tenir compte d'un revirement qu'il ne s'explique pas et qu'il déplore, M. Sazonoff reprend, en l'atténuant encore, la première proposition de Sir E. Grey. Il l'a télégraphiée à Londres et M. Isvolsky doit vous la communiquer.

Ainsi édulcorée, dit M. Sazonoff, cette proposition signifie pourtant encore quelque chose. Mais plutôt que de se borner à une démarche inconsistante, où Berlin et Constantinople ne verraient qu'un encouragement à persévérer, mieux vaut s'abstenir : les événements se chargeront bientôt de montrer l'étendue de la faute que l'on aura commise.

Ces événements, je les ai fait prévoir maintes fois, notamment dans ma dépêche 133 du 28 juillet [3] et dans mes télégrammes 696, etc., du 23 novembre [4]. La succession de la Turquie s'ouvre ou va s'ouvrir et l'Allemagne, avec la complicité du Gouvernement turc, prend les positions qui lui assurent que la liquidation s'en fera tout à son profit.

(1) Voir ci-dessus n° 603.

(2) Il paraît y avoir ici une erreur de date : M. Sazonoff a en vue la note anglaise du 2 décembre, ci-dessus reproduite sous le n° 572.

(3) Voir tome VII, 3e série, n° 489.

(4) Ci-dessus reproduits sous le numéro 520.

621.

Note de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, December 13th, 1913.

The Greek Prime Minister recently informed His Majesty's Minister at Athens that he was positive that the inhabitants of Epirus would forcibly resist if it were attempted to incorporate them with Albania, and that he had not yet decided whether to withdraw the Greek troops at the bidding of Europe or to resign his post. His Excellency urged that the question of the Islands in the Aegean Sea should be settled simultaneously with that of the Albanian frontier. He stated that he might be able to obtain an acceptance of the arrangement in his country if he could show that modern Epirus had been sacrificed only as part of a general settlement by which the islands in Greek occupation were allotted to Greece, except Imbros and Tenedos, and by which Italy withdrew from the other islands which would receive a large measure of autonomy under the sovereignty of Turkey. He thought in any case that local resistance to the incorporation of the disputed districts on the Albanian frontier was inevitable. Monsieur Venizelos further stated that if, after withdrawing from the disputed zone, he were confronted with demands to make fresh concessions with regard to the Aegean Islands and with an Italian occupation of some of them tending to become permanent, his position would be untenable.

Sir Edward Grey has instructed Sir Francis Bertie to make the following communication to the French Government with regard to the above-mentionned matters, similar instructions having been sent to His Majesty's Representatives at Berlin, Vienna, Rome and St. Petersburg.

His Majesty's Government expect any day to hear that the South Albanian boundary Commission has agreed upon a line and has thus terminated its labours [1]. A serious situation will then arise in view of the evident determination of the Christian population in the border districts to resist incorporation in Albania.

In these circumstances it is essential that some force should be available on the withdrawal of Greek troops and administration to prevent sanguinary disorder. His Majesty's Government share what they understand to be the general reluctance to employ international contingents for such a purpose.

The Austro-Hungarian Government have put forward a suggestion that a local militia of sufficient strength might be rapidly formed, and, according to reports received from the British delegate on the Commission of control,

[1] La Commission a terminé ses travaux à Florence le 17. Voir tome IX, à la date du 9 janvier.

the Dutch officers appear to consider it possible to organize one thousand gendarmerie in three weeks at a cost estimated roughly at six thousand pounds (£6.000) a month. It is difficult to form an opinion as to the feasibility and sufficiency of these plans on the scanty information to hand, but everything points to the necessity of allowing sufficient time to make suitable preparations before the date ot the Greek evacuation.

According to the formal resolution of the Ambassadors' Conference, such evacuation could not rightly be demanded until one month after the termination of the Frontier Commission's labours, that is, in any case not before the middle, or possibly the end, of January, and His Majesty's Government consider that the Powers are formally bound to allow not less than this one month's grace.

When the moment for evacuation does come, the Powers will be faced with the question of the Islands, with which that of the South Albanian frontier was deliberately linked during the discussions at the Ambassadors' Conference. It will be remembered that the inclusion in Albania of Koritza and Stylos was only agreed to on an understanding between the Powers that the islands except Tenedos and Imbros should go to Greece. Apart from the justice of now giving effect to this honourable understanding, this course will afford the best means of obtaining the co-operation of the Greek Government in a general settlement which will, among other things, go a long way to dispose of the difficulties in Southern Albania.

Failing such a settlement, there will clearly be trouble in Greece itself and the danger of further trouble between Greece and Turkey that may reopen larger questions. It is to the interest of all the Powers, including Turkey, that the peace now finally concluded in the Balkans should not now again be broken. A general settlement on the basis outlined by Monsieur Venizelos seems both equitable and practical, and His Majesty's Government hope that the six Powers will agree to co-operate for its immediate realization.

With this view the Powers should, in the opinion of His Majesty's Government, as soon as possible after the South Albanian frontier is settled, communicate it to Greece with an intimation that it must be definitely accepted, and with the request for a definite pledge that in due course, all the districts incorporated in Albania will be evacuated by the Greek forces at the date named. At the same time, the Greek and Turkish Governments would have to be informed that the Powers have decided not to deprive the Greeks of the islands entirely inhabited by Greeks, which they conquered in the late war, except Tenedos and Imbros, which, for strategical reasons, should be handed back to Turkey. Satisfactory guarantees would have to be given by Greece to Turkey that the islands will not be fortified, or used for any naval or military purposes, and that effective measures will be taken for the prevention of

smuggling between the islands and the Turkish mainland; and the Powers should in fairness to Turkey undertake some responsibility to the extent of promising to use their influence with Greece to secure that these conditions are effectively carried out and maintained.

In order to make this decision as easy and palatable as possible to Turkey, it is, so His Majesty's Governement consider, essential that definite arrangements should now be agreed upon by the Powers, and communicated to the Porte, respecting the fate of the islands in Italian occupation. Italy having given the most solemn and unqualified assurances of her determination to withdraw from the islands as soon as the conditions of the Treaty of Lausanne have been fulfilled, the Porte could now be informed, if the Powers were to accept this solution, that they have decided that all these islands should revert to Turkey, subject to the introduction of a suitable form of autonomous administration under the Sultan's sovereignty, and to provisions regarding fortifications, etc., similar to those to be enforced in respect to the Greek islands.

His Majesty's Government trust that the Powers will appreciate the conciliatory nature of this compromise, to which, contrary to their previously expressed strong preference for the allotting of all the Aegean islands to Greece, they now assent in the interest of an amicable understanding between the Powers, and which Monsieur Venizelos may be urged to accept.

Sir Francis Bertie is directed to urge upon the French Government most earnestly the adoption of the course indicated, as the only one, so far as His Majesty's Government can see, that is likely to lead to a settlement of a question which, so long as it remains open, will be a standing menace to the peace of Europe and may even precipitate untoward events.

It is this apprehension that is the sole motive of His Majesty's Government in making a suggestion to the Powers and urging it upon their consideration at this moment.

TRADUCTION.

13 décembre 1913.

Le Premier Ministre de Grèce a récemment fait savoir au Ministre d'Angleterre à Athènes que les habitants d'Épire résisteraient certainement si on les incorporait à l'Albanie et qu'il se trouvait dans l'alternative de retirer les troupes grecques, à la demande de l'Europe, ou de donner sa démission. M. Venizelos a insisté pour que la question des îles de l'Égée fût réglée simultanément avec celle des frontières de l'Albanie. Il lui serait possible de faire accepter un arrangement à son pays, en lui montrant que l'Épire a été sacrifiée en échange :

1° De l'annexion à la Grèce des îles occupées par elle (Imbros et Ténédos exceptées);

2° De l'évacuation par l'Italie des autres îles, lesquelles recevraient une large autonomie sous la souveraineté turque. Quant à la résistance locale à l'incorporation

des districts contestés sur la frontière albanaise, M. Venizelos la voit inévitable dans tous les cas.

Il se trouverait dans une position impossible à tenir si, après le retrait des troupes grecques, on lui réclamait des concessions sur la question des îles de l'Égée tandis que l'occupation par l'Italie de certaines d'entre elles tendrait à devenir définitive.

Sir Ed. Grey a chargé Sir Francis Bertie de faire au Gouvernement français la communication suivante. Des instructions semblables ont d'ailleurs été envoyées aux représentants britanniques à Berlin, Vienne, Rome et Saint-Pétersbourg.

Le Gouvernement britannique s'attend tous les jours à apprendre que la Commission de délimitation de la frontière Sud de l'Albanie est parvenue à un accord sur une ligne frontière et a ainsi terminé ses travaux. Une situation sérieuse sera créée par la résistance que les populations chrétiennes opposeront certainement à leur incorporation à l'Albanie.

Dans ces conditions, il est essentiel qu'une force quelconque remplace les troupes grecques et prévienne des désordres sanglants. Le Gouvernement britannique partage l'opinion générale qu'il n'est pas opportun d'employer à cet effet un contingent international.

Le Gouvernement austro-hongrois a suggéré la constitution d'une milice locale. Les officiers hollandais considéreraient comme possible d'organiser un corps de mille gendarmes en trois semaines au prix de 6.000 livres par mois. Il est difficile de se former une opinion sur la possibilité et l'efficacité de ce projet, mais en tout cas un certain laps de temps est nécessaire pour les préparatifs indispensables qui devront précéder l'évacuation grecque.

Conformément à la décision prise par les Ambassadeurs à Londres, cette évacuation ne pourrait être exigée avant un délai d'un mois à dater de la fin des travaux de la Commission, c'est-à-dire vers le milieu ou même la fin de janvier. Le Gouvernement britannique considère que les Puissances sont tenues d'accorder au moins ce mois de grâce.

Une fois venu le moment de l'évacuation, elles se trouveront en présence de la question des îles qui, au cours de la discussion de la réunion de Londres, fut expressément liée à celle des frontières Sud de l'Albanie. On se souvient que l'annexion à l'Albanie de Koritza et de Stylos ne fut acceptée que comme contre-partie de l'annexion des îles à la Grèce (Imbros et Ténédos exceptées). Outre qu'elle permettra à l'Europe de tenir ses engagements, la procédure suggérée rendra possible la coopération du Gouvernement grec à un règlement général dont un des effets sera de rendre moins difficile la délimitation de l'Albanie du Sud.

Si ce règlement échouait, des troubles ne manqueraient pas de se produire en Grèce même et l'on pourrait craindre un conflit gréco-turc qui poserait sans doute de plus graves questions. Il est de l'intérêt de toutes les Puissances, y compris la Turquie, que la paix conclue dans les Balkans ne soit pas de nouveau troublée. Un règlement général sur les bases suggérées par M. Venizelos semble à la fois équitable et pratique et le Gouvernement britannique espère que les six Puissances voudront bien concourir à sa réalisation immédiate.

A cet effet, les Puissances pourraient, aussitôt arrêtée la frontière Sud de l'Albanie,

communiquer le nouveau tracé à la Grèce, en lui signifiant de l'accepter définitivement et en l'invitant à évacuer les districts incorporés à la Principauté, à une date déterminée. En même temps on ferait savoir aux Gouvernements grec et turc que les Puissances ont décidé que les îles entièrement habitées par des Hellènes et conquises dans la dernière guerre reviendraient à la Grèce, sauf Imbros et Ténédos qui, pour des raisons stratégiques, seraient rendues à la Turquie. La Grèce garantirait à la Sublime Porte que les îles ne seront pas fortifiées ou employées dans un dessein naval ou militaire et que des mesures effectives seront prises pour prévenir la contrebande entre les îles et le continent ottoman. Enfin les Puissances promettraient à la Turquie d'user de leur influence auprès de la Grèce pour que ces conditions fussent observées.

Pour faire accepter une pareille décision à la Turquie, le Gouvernement britannique estime qu'il est essentiel que les Puissances s'entendent sur le sort des îles occupées par l'Italie et fassent connaître à la Porte leur décision à ce sujet. L'Italie ayant donné l'assurance solennelle et sans réserve qu'elle retirerait ses troupes aussitôt que le traité de Lausanne aurait été exécuté, on pourrait dès maintenant faire savoir à la Porte que les Puissances ont décidé que ces îles lui seraient rendues à condition :

1° Qu'une administration autonome sous la souveraineté du Sultan leur soit concédée;

2° Et que certaines réserves soient admises relativement aux fortifications, etc. réserves semblables à celles qui auraient été adoptées pour les îles annexées à la Grèce.

Le Gouvernement britannique a l'espoir confiant que les Puissances apprécieront l'esprit conciliant de ce compromis qu'il propose bien qu'il ait primitivement exprimé sa préférence pour l'annexion de toutes les îles à la Grèce et qu'elles voudront bien prier M. Venizelos de s'y rallier lui-même,

Sir Francis Bertie est chargé de recommander très sérieusement au Gouvernement de la République l'adoption de ce projet qui seul lui paraît capable de résoudre une question menaçant la paix de l'Europe et susceptible de provoquer des événements fâcheux.

Cette crainte est l'unique motif qu'ait le Gouvernement de Sa Majesté de faire une proposition aux Puissances et de les inviter instamment à l'examiner sans retard [1].

[1] Le résumé de cette note a été communiqué par télégramme circulaire du 14, à Saint-Pétersbourg (1127), Vienne (937), Rome (1083), Berlin (1095), Constantinople (1139) D'autre part, l'ambassade de Russie à Paris, a, dans une note du 14 décembre, fait connaître que M. Sazonoff était disposé à adhérer à la proposition du Cabinet de Londres, mais désirait savoir, au préalable, comment le Gouvernement français l'envisageait. Par un télégramme adressé le 14 également à Constantinople (1140) et à Pétersbourg (1128) M. Doumergue faisait connaître que les propositions du Gouvernement britannique lui paraissaient traduire exactement les principes et les idées du Gouvernement français et informait MM. Bompard et Delcassé qu'il invitait les Ambassadeurs de la République à Berlin, Vienne et Rome à seconder l'action de leurs collègues britanniques. Même information était donnée à Londres, télégramme n° 1093.

622.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 13 décembre 1913.

M. Isvolsky est chargé d'exprimer à Son Excellence M. Doumergue l'espoir du Gouvernement impérial que, vu le retrait du projet d'emprunt français, annoncé par Son Excellence M. le Ministre des Finances, le Gouvernement de la République voudra bien autoriser l'émission immédiate, sur le marché de Paris, de l'emprunt de chemins de fer russes aux conditions convenues* avec le Cabinet précédent.

623.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 756, 757, 758. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 13 décembre 1913, 18 h. 49, 20 h. 10, 18 h. 12.

(*Reçu :* 20 h. 50, 22 h., 23 h. 10.)

Avant d'aborder la question des chemins de fer, M. Kokovtzoff m'a raconté l'entretien qu'il venait d'avoir avec l'Ambassadeur d'Allemagne au sujet du corps d'armée de Constantinople.

« La conversation a été par moments, m'a-t-il dit, extrêmement vive; et, pas plus que je ne l'avais caché à Berlin, mais avec plus de force encore, à cause de ce qui s'est passé depuis, je n'ai pas dissimulé à quel point nous sommes blessés par ce procédé qui jure avec les protestations d'amitié dont Berlin n'est pas avare.

« Puisque vous parlez de procédé inamical, a répliqué le comte de Pourtalès, c'est nous qui avons le droit de vous renvoyer l'expression et de trouver peu amical que vous nous refusiez le commandement du corps d'armée de Constantinople quand vous jugez tout naturel que l'Angleterre obtienne le commandement de la flotte et la direction des arsenaux ottomans. »

« Flotte à construire, a riposté M. Kokovtzoff, arsenaux à créer; cela demande

* Annotation du Département : « ...*convenues*», *sous la réserve que le Gouvernement russe acquiescera au procès-verbal remis, le 14 novembre 1913, à M. Kokovtzoff.*

des années. [Or], en un an, le corps d'armée de Constantinople peut être vraiment le corps d'armée modèle que vous vous chargez d'en faire. Et je n'ai pas à répéter quelle gravité a pour les intérêts de la Russie, pour les intérêts internationaux, la prépondérance d'une grande Puissance à Constantinople, prépondérance qu'assure le commandement des troupes et que ne saurait donner le commandement de deux cuirassés, dont mieux que personne vous, qui les avez vendus à la Sublime Porte, vous savez l'âge.

« Comment après cela, le Chancelier, M. de Jagow et vous-même aujourd'hui pouvez-vous encore vous demander si les relations russo-allemandes n'en [seront] pas affectées? »

Depuis mon dernier entretien avec lui, à son retour de Berlin, M. Kokovtzoff se montre très préoccupé de cette affaire et du développement qu'elle peut prendre.

Il m'a, ainsi que M. Sazonoff, prié de vous en entretenir en détail à Paris où je serai au commencement de la semaine prochaine, ainsi qu'il avait été convenu avec M. Pichon, et où je resterai jusqu'au [lendemain] de Noël.

M. Kokovtzoff repart lundi pour Livadia.

624.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 1136. *Paris, 13 décembre 1913, 21 h.*

Veuillez vous concerter avec vos collègues de Russie et d'Angleterre pour faire à la Porte la communication verbale prescrite par mon télégramme n° 1124 (1).

Confidentiel. — Au cours d'une conversation avec M. Isvolsky, celui-ci m'a laissé entendre que le Gouvernement britannique serait disposé à désigner le port d'Ismid (et non Constantinople) comme résidence du chef de la mission navale anglaise.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 10 décembre, le télégramme 305 de Londres reproduit sous le numéro 603, note finale.

625.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 575. *Péra, 13 décembre 1913, 20 h. 40.*
(*Reçu :* le 14, à 2 h.)

Mes collègues russe et anglais ayant reçu aujourd'hui leurs instructions, nous nous sommes aussitôt rendus tous les trois à la Porte et nous avons, chacun séparément, fait verbalement au Grand Vizir la communication prévue au télégramme n° 1123 (1). Le Grand Vizir nous a dit qu'il répondrait lundi aux questions posées de façon à dissiper toute inquiétude mais que, toutefois, il ne le ferait qu'à titre officieux.

626.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 578. Confidentiel. *Péra, 14 décembre 1913, 22 h. 55.*
(*Reçu :* le 15, à 2 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme 1136 (2).

Ce n'est pas le Gouvernement britannique, mais mon collègue russe à Constantinople, qui a eu l'idée du transfert à Ismid du commandement de l'amiral Limpus, à la fois pour répondre à l'objection que le Gouvernement russe use de deux poids et deux mesures selon qu'il s'agit de l'Allemagne ou de l'Angleterre et pour ménager l'amour-propre des Allemands, qui ne seraient pas ainsi seuls à céder. Je serais fort surpris que le Gouvernement britannique se prêtât à ce transfert; en tout cas, l'amiral Limpus n'y consentira pas volontiers non seulement en raison de la rigueur de la résidence d'Ismid, mais encore parce qu'il lui serait matériellement fort difficile de remplir sa charge dans ce port dépourvu de toute installation navale. Le général Liman von Sanders arrivera aujourd'hui même à Constantinople et il entrera immédiatement en fonctions. Notre démarche anodine d'hier est considérée ici comme destinée simplement à couvrir la retraite des Russes.

(1) Télégramme circulaire du 10 décembre, transmettant à divers postes le télégramme 305 de Londres, ci-dessus reproduit sous le numéro 603. — (2) Du 13 décembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 624.

627.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1296. Secret. *Paris, 15 décembre 1913, 20 h. 20.*

D'après un télégramme du marquis de San Giuliano à M. Tittoni, voici l'opinion du Gouvernement italien sur la note anglaise relative à l'Épire et aux îles égéennes.

1° Le Gouvernement italien admettrait que l'évacuation de l'Épire ne s'accomplît qu'à la fin de janvier.

2° Pour les îles occupées par les troupes grecques, aucune satisfaction ne devrait être donnée à la Grèce avant que toute résistance ait cessé en Épire.

3° Quant aux îles occupées par les troupes italiennes, le Gouvernement italien ne pourrait pas formuler dès maintenant la date et les conditions de la restitution, — d'abord, parce que le traité de Lausanne n'est pas entièrement exécuté, puis parce que l'Italie entend exiger de la Turquie des compensations (non territoriales) pour les sacrifices d'hommes et d'argent que son entreprise lui a coûtés.

Vous pouvez communiquer très confidentiellement ces informations à Sir Edward Grey.

628.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 579. *Péra, 15 décembre 1913, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Suite à mon télégramme n° 575 [1].

Le Grand Vizir m'a déclaré que le général Liman von Sanders aurait le commandement effectif du premier corps d'armée érigé en corps d'armée modèle comprenant une division des régiments et des bataillons modèles, que sa mission était toute d'instruction et par conséquent que son commandement serait d'ordre purement militaire et ne s'étendrait pas aux mesures

[1] Du 13, ci-dessus reproduit sous le numéro 625.

d'ordre public ni *a fortiori* au fonctionnement de l'état de siège et par conséquent à la cour martiale. Il ne comprenait pas la défense des Détroits dont était investi un commandement spécial placé sous les ordres directs du Ministre de la Guerre.

629.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 257. *Rome, 15 décembre 1913, 20 h. 55.*

(*Reçu :* 21 h. 10.)

L'Ambassadeur d'Angleterre a présenté aujourd'hui au marquis de San Giuliano les propositions de Sir E. Grey dont Votre Excellence m'a fait part dans ses télégrammes 1083 et 1084 (1). Le Ministre des Affaires étrangères, m'a dit mon collègue, n'a pas paru trop surpris de cette communication et il a admis que la prolongation du délai d'occupation par les troupes grecques des territoires assignés à l'Albanie était inévitable. Quant au reste, il a demandé un certain délai pour répondre, M. Giolitti étant trop occupé par la situation parlementaire pour examiner à tête reposée la proposition anglaise.

Je ferai connaître demain au marquis de San Giuliano que nous appuyons les propositions du Gouvernement britannique (2).

(1) Télégrammes circulaires du 14 décembre résumant la note anglaise du 13 ci-dessus reproduite sous le numéro 621.

(2) Ce télégramme a été transmis le 16 décembre, à 12 h. 20, à Londres 1298, Pétersbourg 1134, Berlin 1100, Vienne 942, Constantinople 1143. M. Jules Cambon télégraphiait de Berlin le 17 décembre : « D'après la conversation de mon collègue d'Italie, la proposition anglaise au sujet de l'Albanie et des îles ne rencontrerait pas à Rome l'opposition qu'on pourrait craindre. En ce qui concerne l'évacuation de l'Albanie par les troupes grecques, M. Bollati estime que la prolongation du délai proposé par l'Angleterre s'impose, mais il estime également que la question des îles égéennes ne pourrait se régler en faveur de la Grèce que si celle-ci cessait de créer de l'agitation en Albanie, et, quant au Dodécanèse, il ne conteste pas que le groupe d'îles devra être rendu à la Turquie dès que celle-ci aura rempli toutes les conditions du traité de Lausanne ».

630.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 517. *Berlin, 16 décembre 1913, 17 h. 8.*

(*Reçu :* 18 h. 30.)

Le prince de Wied vient de me rendre visite. Il m'a prié de transmettre à Votre Excellence ses remerciements pour la [bienveillance] avec laquelle le Gouvernement de la République avait accueilli sa candidature au trône d'Albanie. Il pense qu'une délégation albanaise viendra au commencement de janvier lui offrir la couronne. Il l'acceptera si certaines demandes qu'il a faites sont accueillies. Il demande notamment qu'un emprunt de 75 millions de francs, garanti par les Puissances ou par quelques-unes d'entre elles, lui soit consenti. Cet emprunt serait réalisé par [tranches], mais le prince désirerait qu'une somme de 20 millions fût à sa disposition dès sa prise de possession du pouvoir.

Le prince partirait avec la princesse de façon à être à la fin de janvier à Durazzo où [il] établirait le siège de son autorité. Il y a là un konak turc qui pourrait lui servir de résidence.

La plupart des chefs albanais se sont déjà mis à sa disposition en dénonçant leurs adversaires. Le prince m'a déclaré qu'il entendait n'être l'homme d'aucun parti ni d'aucune influence étrangère. C'est le conseil que lui a donné le Roi de Roumanie.

631.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 183. *Vienne, 16 décembre 1913, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 20 h. 55.)

M. Doumer se déclare assez satisfait des premiers pourparlers avec les [financiers] et le personnel gouvernemental austro-hongrois. La constitution de deux sociétés distinctes pour la Serbie et la Grèce et celle d'un trust franco-autrichien des chemins de fer balkaniques dans des conditions pas encore complètement précisées paraissent acceptées, si toutefois on trouve une for-

mule qui ménage les susceptibilités de la Monarchie pour la sauvegarde de ce qu'elle nomme ses intérêts légitimes.

J'insiste de mon côté auprès de mon collègue serbe pour que son Gouvernement ne se montre pas irréductible dans ses résistances; je lui représente que la combinaison des négociateurs français confère à la Serbie le maximum des garanties qu'elle puisse obtenir pour l'exercice de ses droits de souveraineté.

632.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 318. Confidentiel. *Londres, 16 décembre 1913, 19 h. 45.*
(*Reçu :* 23 h. 15.)

Sir E. Grey a dit hier à mon collègue d'Allemagne, qui revenait de congé, que la nomination d'un général allemand à Constantinople soulevait en Russie une émotion telle qu'il n'en avait jamais vu de pareille. Il a fait remarquer que la question des Détroits avait pour la Russie une si grande importance qu'elle ne pourrait jamais accepter la main-mise d'une Puissance quelconque sur Constantinople et que, si la question ne se réglait à la satisfaction du Gouvernement russe, celui-ci réclamerait des compensations importantes telles par exemple que le commandement en [Arménie].

Le prince Lichnowsky n'a pas méconnu la gravité de ces observations et il [a] demandé pourquoi les Puissances s'étaient adressées à Constantinople au lieu de parler à Berlin. Il a fait remarquer en outre que l'amiral anglais avait le commandement de l'escadre turque.

Sir Ed. Grey lui a répondu que le contrat du général allemand était un accord entre la Sublime Porte et un officier, que le Gouvernement allemand n'y était pas partie et qu'en conséquence c'était à Constantinople qu'il convenait de prendre des renseignements et de vérifier en quoi ce contrat différait de celui du général von der Goltz. Il a ajouté qu'on ne pouvait assimiler un commandement naval à un commandement territorial et que d'ailleurs le contrat de l'amiral Limpus était identique à celui de tous les amiraux anglais engagés par la Sublime Porte depuis de nombreuses années. Il a dit que jusqu'à présent aucune démarche n'avait été tentée auprès de la Sublime Porte, que les Puissances de la Triple Entente s'étaient bornées à demander des informations pour se prononcer en connaissance de cause et qu'une fois éclairées sur la nature des engagements intervenus elles aviseraient. Il a laissé entendre, sans cependant donner à penser qu'il avait à ce sujet une idée arrêtée, qu'on pourrait alors parler [à] Berlin et chercher le moyen de régler la question.

633.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 317. Confidentiel. *Londres, 16 décembre 1913, 22 h. 40.*

(*Reçu :* le 17, à 1 h. 35.)

Réponse à votre télégramme n° 1098 [1]. — Sans répondre encore officieusement à la communication de Sir Ed. Grey relative à l'Albanie et aux îles, mon collègue d'Italie a présenté hier au Principal Secrétaire d'État des Affaires étrangères des observations dans le sens de celles adressées par le marquis de San Giuliano à M. Tittoni.

Sir Edw. Grey a répondu qu'il n'avait pas prétendu indiquer la fin janvier comme date fixée pour l'évacuation de l'Albanie, mais qu'il estimait nécessaire d'accorder à la Grèce un mois à partir de l'établissement de la délimitation.

Sur les satisfactions à donner à la Grèce au sujet des îles, il pense qu'il est facile de les subordonner à l'évacuation.

Quant au Dodécanèse, il considère son évacuation par l'Italie comme indépendante de la question albanaise et il a rappelé au marquis Imperiali les engagements de son Gouvernement.

Mon collègue d'Italie a mis en avant [le prestige] de son pays et ses droits à des compensations. Elles pourraient être de deux sortes : certains avantages en Asie Mineure et la remise à l'Italie du commandement de la gendarmerie et des conseils administratifs dans le Dodécanèse. Le marquis Imperiali a ajouté que cette dernière satisfaction serait d'autant plus équitable que les autres Puissances avaient toutes obtenu soit des commandements, soit des contrôles administratifs en Turquie.

Sir Edward Grey a répliqué que le Gouvernement britannique ne s'était jamais opposé à ce que l'Italie obtînt en Asie des [concessions] particulières, mais qu'il ne pouvait admettre une pénétration dans les régions réservées au réseau d'Aïdin. Quant à l'abandon du Dodécanèse, il n'y a pas lieu de le subordonner à des conditions particulières puisqu'il résulte d'un engagement formel.

Mon collègue de Turquie s'est enquis aujourd'hui auprès de Sir A. Nicolson du sens des propositions de Sir Ed. Grey. Le Sous-Secrétaire d'État per-

[1] Télégramme circulaire du même jour transmettant à divers postes le télégramme de Rome du 15 décembre ci-dessus reproduit sous le n° 629.

manent ne lui a donné aucun détail mais lui a dit seulement que les Puissances s'entretenaient en ce moment de la question d'Albanie et des îles. Tewfik Pacha au cours de son entretien a dit que l'Italie s'était engagée à faire attribuer à la Turquie Chio et Mytilène. Ce propos confirme les renseignements qui m'avaient été transmis de Paris et que j'avais communiqués à Sir Edward Grey [1].

634.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 708. *Londres, 16 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 décembre; Dir. pol., 20 décembre.)

Le Ministre des Affaires étrangères du Monténégro, qui accomplit son tour d'Europe et se trouve en ce moment à Londres, est venu me voir hier.

M. Plamenatz m'a rappelé que lorsque les Gouvernements des six Puissances avaient demandé au Monténégro l'évacuation de Scutari, ils lui avaient promis, en retour de sa soumission aux vœux de l'Europe, leur concours économique et financier. Le fait est parfaitement exact et c'est bien ainsi que la question a été posée et résolue par les Ambassadeurs et Sir Ed. Grey lors de leurs réunions au Foreign Office. Les besoins économiques et financiers du Monténégro, auxquels nos Gouvernements avaient admis de venir en aide, consistaient et consistent encore dans un emprunt dont le montant avait été approximativement fixé à trente millions de francs et dans le dessèchement du lac de Scutari. M. Plamenatz a insisté auprès de moi pour que son Gouvernement fût mis en mesure de réaliser l'opération financière projetée et pour que les travaux de dessèchement dont il a été question fussent entrepris. Il m'a représenté la détresse du Gouvernement de Cettigné; les caisses de l'État sont vides; on n'a pu faire face à des obligations à court terme qu'en empruntant à des banques à des taux exagérés; faute d'argent, il est impossible de venir en aide aux familles éprouvées par la guerre et souvent privées de leurs soutiens; impossible aussi d'entreprendre aucune espèce de travaux publics, qui seraient cependant d'autant plus nécessaires qu'ils procureraient quelques ressources à la population appauvrie.

M. Plamenatz estime à quarante millions de francs la somme dont le Monténégro aurait besoin pour subvenir aux dépenses les plus urgentes. Chacune

[1] Ce télégramme a été transmis le 17 décembre, à 16 h. 35, à Pétersbourg 1139, Rome 1094, Berlin 1104, Vienne 947, Constantinople 1149.

des six Puissances devant prendre sa part de cet emprunt, la part de chacune s'élèverait à un peu plus de six millions de francs, ce qui est pour elles une somme dérisoire.

Moins urgent que l'emprunt, le dessèchement du lac de Scutari ou au moins des marais formés par les inondations du lac et celles de la rive droite du Drin, n'est pas moins nécessaire aussi. Le Monténégro manque de terres cultivables. La population mâle, ne trouvant pas à gagner sa vie sur son territoire, s'expatrie. L'émigration en Amérique se chiffre annuellement par des milliers de jeunes gens, ce qui est beaucoup pour un aussi petit peuple. Il est donc indispensable d'augmenter la superficie des terres cultivables, de manière à permettre au Monténégro d'occuper et de nourrir sa population. Une société s'était constituée pour le dessèchement des marais avoisinant Scutari, mais cette société, faute de fonds, est jusqu'à présent restée inactive.

Telles sont les considérations que M. Plamenatz a développées devant moi. Je n'ai pas contesté les titres du Gouvernement monténégrin à faire appel au concours économique et financier des six Puissances, car nous sommes là en présence d'un engagement formel de l'Europe, engagement auquel la France a été la première à souscrire et a beaucoup contribué à associer les autres Gouvernements. Il a été notamment entendu, au cours des réunions des Ambassadeurs à Londres, que les six Gouvernements faciliteraient au Monténégro la conclusion d'un emprunt garanti collectivement par eux. Le moment me paraît venu de tenir l'engagement qui nous est rappelé. Le faible montant de la somme à fournir par chaque Puissance permettra sans doute de concilier l'exécution de cette promesse avec la résolution récemment adoptée par la Chambre des députés.

M. Plamenatz, alors qu'il traversait Venise en venant à Londres, a été mandé à Rome par le marquis de San Giuliano. Il a trouvé chez le Ministre italien des Affaires étrangères les meilleures dispositions à venir en aide au petit royaume. M. de San Giuliano lui a dit que son Gouvernement était prêt, non seulement à prendre sa part d'un emprunt contracté par le Monténégro, mais à le proposer immédiatement aux autres Puissances.

M. Plamenatz a mis Sir E. Grey au courant de la situation de son pays et lui a soumis ses demandes. Le Secrétaire d'État n'a pas fait de difficultés pour reconnaître l'engagement pris par les six Puissances envers le Gouvernement de Cettigné. Cet engagement a été particulièrement explicite de la part du Cabinet britannique; car le Premier Ministre assistait à celle de nos réunions où fut traitée la question de l'emprunt monténégrin et il nous déclara que, sous réserve de l'approbation du Parlement, il s'engageait à accorder à cet emprunt la garantie de la Grande-Bretagne.

M. Plamenatz va maintenant se rendre à Paris, où il compte voir Votre Excellence et M. le Ministre des Finances. C'est un homme très distingué, de

beaucoup de bon sens, et je me permets de le recommander au bon accueil de Votre Excellence et de M. Caillaux.

M. Plamenatz m'a aussi entretenu de la délimitation du Nord de l'Albanie qui n'est pas encore achevée. Il m'a dit que, si la Commission de délimitation chargée de déterminer la frontière sur le terrain se conformait aux indications de la ligne tracée par la réunion des Ambassadeurs à Londres, elle aboutirait à un résultat incohérent; que la frontière ainsi établie couperait en deux des tribus monténégrines aussi bien que des tribus albanaises, et que la situation ainsi créée serait inextricable. Je ne suis pas éloigné de croire que cette information peut être exacte. J'ai cependant conseillé à M. Plamenatz de ne pas aborder cette question pour le moment, car il ne manquerait pas de susciter contre son Gouvernement des hostilités qui compromettraient le succès de ses demandes économiques et financières. Peut-être reconnaîtra-t-on plus tard les impossibilités de vivre imposées aux tribus frontières par une délimitation plus technique que pratique. Pour l'instant, il s'agit de procurer des ressources au Monténégro et de ne pas mêler à la question de l'emprunt des questions de nature à en retarder la solution.

P.-S. — Sir Edward Grey m'a dit aujourd'hui qu'il était tout prêt à saisir les Puissances d'une proposition pour le dessèchement du lac de Scutari.

Quant à l'emprunt, il est obligé de consulter le Premier Ministre qui avait donné son assentiment à un emprunt de trente millions et qui doit donner son avis sur l'augmentation de dix millions réclamée par M. Plamenatz.

635.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 348. *Vienne, 16 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 20 décembre.)

J'ai signalé, dans mon télégramme n° 182 du 8 de ce mois [1], avec quel souci de ne pas voir échouer les pourparlers engagés en vue d'une opération financière à conclure sur le marché de Paris, l'opinion autrichienne avait suivi la dernière crise ministérielle française. La Monarchie dualiste éprouve de grandes difficultés à faire face aux dépenses occasionnées par sa réforme militaire et on a été frappé de voir que l'augmentation du contingent, décidée

[1] M. Dumaine parlait, dans ce télégramme, du vif intérêt pris à Vienne à la crise ministérielle française, en raison du désir qu'on avait de mener à bien une opération financière sur le marché de Paris.

presque simultanément en Allemagne, en France et en Autriche-Hongrie, avait eu pour effet de poser dans ces trois États des questions financières d'une acuité extrême.

La *Neue Freie Presse* a consacré, il y a quelque temps, à l'étude de cette question un article relatif au projet d'emprunt français dont les conclusions m'ont paru de nature à intéresser Votre Excellence. Le journal fait remarquer que «la France, ce pays si riche qui a prêté 18 milliards à la Russie et dont les ressources sont considérées comme inépuisables, se trouve en face d'un fort déficit budgétaire et d'une énorme dette flottante. A Paris, cette capitale du veau d'or, où l'argent ruisselait et où tous les besoins étaient satisfaits, on en est venu tout à coup à chercher des moyens pour présenter aux capitalistes la rente française sous un jour plus attrayant. C'est signe que les temps sont proches où la politique d'augmentation des armements ne pourra plus, faute d'argent, être poursuivie.» Et le journal ajoute : «C'est la faillite prochaine de cette politique qui absorbe le sang de la nation, dépense en pure perte les forces nécessaires à la vie économique, raréfie les capitaux, élève le taux de l'intérêt et répand la misère sur la terre. L'Allemagne a pu payer son armée, mais elle reste épuisée par ce sacrifice; la France se débat dans de graves difficultés, l'Autriche-Hongrie se voit acculée à une impasse, sans savoir comment elle en sortira. Aussi le sentiment que les nations se dirigent vers les champs de bataille, poussées par une force insurmontable, grandit et se développe de jour en jour.»

Cette opinion d'un journal représentant les milieux financiers et économiques de la Monarchie, enclin par cela même à la modération et peu disposé à propager des sentiments belliqueux, est d'autant plus à retenir qu'elle commence à s'exprimer dans beaucoup de cercles austro-hongrois. L'idée que cette tension militaire, et surtout financière, ne pourra bientôt plus être supportée par les peuples, se fait jour chez des personnalités appartenant à des classes diverses de la société, non seulement à l'armée et à la marine, mais à la presse et à la finance elle-même. Sans vouloir attacher trop d'importance à ce qui n'est en somme que la reproduction d'opinions privées, il m'a néanmoins semblé intéressant de les recueillir et de signaler à Votre Excellence que, ici comme ailleurs, on tend à s'accoutumer à l'idée d'une guerre générale comme seul remède possible à la congestion financière dont l'Europe semble menacée et qui déjà se fait cruellement sentir dans ce pays, après l'effort militaire, d'ailleurs sans objet, qu'il vient de fournir depuis un an.

636.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 350. *Vienne, 16 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 20 décembre.)

La Délégation autrichienne a terminé hier en séance plénière la discussion du budget du ministère des Affaires étrangères. Le comte Berchtold a prononcé à cette occasion un copieux discours dans lequel il a exposé les grandes lignes de sa politique pendant la crise balkanique, tout en répondant aux principales interpellations qui lui avaient été adressées.

La caractéristique de la politique étrangère de la Monarchie, a déclaré le Ministre, a été «la modération, conformément au grand enseignement qui se dégage de l'histoire de tous les temps et de tous les peuples et dont se sont constamment inspirées mes résolutions aux heures les plus difficiles de la crise historique que nous venons de traverser». Ce principe philosophique ainsi posé, le comte Berchtold a fort élégamment démontré qu'il l'avait scrupuleusement appliqué à tous les problèmes qui l'ont sollicité, sans en excepter celui des rapports austro-serbes non plus que la question albanaise. Il a d'ailleurs trouvé un grand secours, a-t-il ajouté modestement, dans les exemples à lui légués par son illustre prédécesseur, le comte d'Aehrenthal, et dont il s'est toujours, a-t-il assuré, fidèlement inspiré.

Dès le début de son discours, il a placé en quelque sorte sa politique sous l'égide de ce dernier en répondant au grief souvent formulé contre lui de n'avoir pas pris ses sûretés avant l'explosion de la crise balkanique en posant nettement les conditions qu'aurait dû mettre la diplomatie austro-hongroise à la réalisation des ambitions de la confédération balkanique et notamment en revendiquant le Sandjak. La Monarchie aurait-elle dû exiger des compensations territoriales comme condition préalable à toute modification de la carte balkanique, ainsi qu'elle l'avait fait lors de la guerre russo-turque? Le comte Berchtold n'a pas trouvé de contradicteurs quand il a opposé la situation de l'Europe en 1873, lors de la célèbre entrevue de Schoenbrunn qui avait permis à l'Empereur François-Joseph et au Tsar Alexandre II de jeter les bases d'un accord entre les Cabinets de Vienne et de Pétersbourg, et en 1912 «sous le régime de la politique d'équilibre qui opposait l'un à l'autre les deux groupements de la Triple Alliance et de la Triple Entente; on était au lendemain de la crise de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, qui avait accentué le désaccord austro-russe dans les questions orientales et avait même servi de prétexte à la

formation de la confédération balkanique, animée d'intentions très peu amicales à l'égard de la Monarchie, alors surtout que la Russie elle-même avait déclaré se placer non plus sur le terrain des compensations, mais sur celui du *statu quo* et du désintéressement. »

Des explications d'ailleurs fort judicieuses par lesquelles le comte Berchtold a ainsi défendu sa politique de « modération », il résulte assez clairement qu'il eût pris volontiers des libertés avec le « principe philosophique » doctement revendiqué par lui, si les circonstances le lui avaient permis. Cette partie de son exposé laisse manifestement percer un regret qu'il n'a même pas pris la peine de dissimuler.

C'est tout spécialement au sujet du sandjak de Novi Bazar, sur lequel divers orateurs avaient affirmé qu'auraient dû porter les revendications de la diplomatie austro-hongroise, que le comte Berchtold s'est abrité derrière l'autorité du comte d'Aehrenthal dont il a exhumé un mémoire encore inédit. Dans ce document, se trouvent exposées les raisons d'ordre politique, militaire et financier qui excluaient aux yeux du défunt Ministre toute chance pour la Monarchie d'utiliser le territoire bénévolement restitué par lui à la Turquie. Son principal argument était que le coûteux entretien d'un corps d'armée dans une région aussi pauvre, uniquement en vue d'empêcher Serbes et Monténégrins de se rejoindre, aurait créé dans cette région un état de troubles permanent « qui n'aurait eu pour effet que de fortifier les uns et les autres dans leur désir d'avoir une commune frontière et dont d'autres Puissances auraient certainement cherché à tirer profit au détriment des intérêts austro-hongrois ».

De même l'indépendance de l'Albanie est pour le comte Berchtold un dogme que lui a légué son prédécesseur et auquel sa conscience, non moins que ses principes, lui faisait un devoir de rester fidèle. Pouvait-il, en effet, renoncer au bénéfice des cordiales et traditionnelles relations des catholiques albanais avec l'Autriche au moment surtout où l'on faisait prévaloir dans les Balkans le principe des nationalités et le respect de l'autonomie à tous les peuples balkaniques? « Ce faisant au surplus, a ajouté le Ministre, nous n'avons fait qu'assurer l'équilibre de la Péninsule et de l'Adriatique, suivant un plan conforme au nouvel ordre de choses et répondant également aux nécessités communes de notre politique et de celle de notre alliée italienne. »

Parlant des relations austro-serbes, le Ministre s'est vivement défendu du reproche de n'y avoir pas apporté toute la conciliation et, suivant son mot, toute la modération désirables. Si, dans certains cas concrets, comme l'affaire Prochaska ou le meurtre du Père Palitch [1], la diplomatie I. et R. s'est vue

[1] Voir sur l'affaire Prochaska, tome IV, 3e série, nos 479, 496, 576, 627. Sur le meurtre du Père Palitch. voir tome VI, 3e série, n° 423.

contrainte d'user d'une fermeté qui a soulevé d'injustes critiques, la faute en incombe aux Serbes, a-t-il déclaré, et il n'aurait tenu qu'à eux d'éviter ces malentendus. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de reproduire ici les longs développements dans lesquels le Ministre est entré complaisamment au sujet de ces deux affaires qui n'ont plus qu'un intérêt rétrospectif.

Je me bornerai également à citer pour mémoire le passage du discours relatif aux préliminaires de la seconde guerre balkanique. Je n'y puis relever en effet aucun argument nouveau, le Ministre s'étant borné à rappeler sommairement et en évitant les précisions dangereuses ses démarches pacifiques tant à Bucarest qu'à Sofia.

Le comte Berchtold s'était montré moins réservé sur ce point devant la Délégation hongroise. Répondant il y a quelques jours à l'interpellation du comte Albert Apponyi qui lui avait reproché de ne pas avoir agi assez énergiquement pour empêcher le conflit serbo-bulgare d'éclater, il avait hautement affirmé n'avoir négligé aucun effort pour réaliser un accord amical entre la Roumanie et la Bulgarie, en conseillant notamment au Cabinet de Sofia d'accéder aux demandes roumaines. « Les motifs de notre insuccès ont été connus depuis lors », a-t-il ajouté, en se servant une fois de plus des révélations du *Matin* (1) pour couvrir les déceptions de sa politique. A cette occasion, il avait d'ailleurs affirmé, contrairement aux indications répandues dans la presse officieuse et que j'ai signalées à diverses reprises au Département, qu'il n'avait pas eu officiellement connaissance, à l'époque, des traités secrets dont la publication a si fort ému l'opinion publique austro-hongroise. Cet aveu met fin à la légende d'après laquelle l'attitude comminatoire de la Monarchie avait été uniquement inspirée par des préoccupations défensives.

Le discours du comte Berchtold ayant clos la discussion générale du budget des Affaires étrangères devant la Délégation autrichienne, celle-ci lui a témoigné sa confiance en votant les crédits spéciaux de son Département par 35 voix contre 16. En rendant compte de ce résultat, l'*Allgemeine Zeitung* a soin de noter qu'il aurait pu être beaucoup plus satisfaisant encore. Parmi les 40 députés qui siègent dans la Délégation, 8 en effet étaient absents au moment du vote. Parmi ceux-ci, deux Polonais retenus à Lemberg par les négociations de la réforme électorale, auraient certainement, paraît-il, émis un vote favorable. En joignant à leurs voix celle du Président de la Délégation, le comte de Silva-Tarouca, membre de la Chambre des Seigneurs, qui a cru devoir s'abstenir, mais qui aurait certainement voté avec ses 19 collègues de la Chambre haute, il n'aurait plus manqué que 2 voix pour atteindre la majorité des deux tiers.

L'organe officieux a soin d'ajouter que la plupart des députés opposants

(1) Voir ci-dessus, à la date du 1er décembre, n° 570, note.

ont beaucoup plus voté par discipline de parti que dans un sentiment de blâme pour la politique du comte Berchtold, leurs discours n'ayant pas nettement affecté un caractère d'opposition. Il insinue surtout que le succès du Ministre des Affaires étrangères eût été encore plus satisfaisant si les Délégations s'étaient réunies une semaine plus tard, ce qui aurait permis à ses membres d'avoir déjà une opinion sur les révélations du *Matin*, sur le *Livre vert* roumain et sur le résultat des élections bulgares. Ce commentaire du journal officieux du Ballplatz était au moins inattendu.

637.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 17 décembre 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky en le chargeant de signaler à l'attention du Gouvernement français combien il serait désirable de ne pas admettre l'émission de l'emprunt bulgare, tant que le Cabinet bulgare actuel se trouve au pouvoir, et de l'emprunt turc, tant que des questions pouvant amener une tension dangereuse ne sont pas encore résolues.

Quant aux emprunts serbe et grec, le Gouvernement impérial verrait avec le plus vif plaisir que la plus grande satisfaction puisse être donnée aux demandes de ces deux Gouvernements.

638.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 259. Confidentiel. *Rome, 17 décembre 1913, 17 h. 30.*
(*Reçu :* 19 h. 50.)

Conformément aux indications de mon télégramme secret n° 255 [1], le marquis de San Giuliano a fait hier, d'accord avec le Président du Conseil,

[1] Par ce télégramme, qui est du 14 décembre, M. Barrère faisait connaître que M. Giolitti s'efforçait de mettre fin aux attaques dirigées contre la France par certains journaux italiens, notamment par la *Stampa*, et que le marquis de San Giuliano se proposait de parler amicalement des rapports franco-italiens dans un discours qu'il devait prononcer à la Chambre des députés.

dans le discours qu'il a prononcé hier à la Chambre, des déclarations d'amitié sur les relations franco-italiennes. Votre Excellence estimera sans doute opportun de me charger de remercier en son nom le Ministre des Affaires étrangères italien.

639.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 584, 585. *Péra, 17 décembre 1913, 2 h. 45, 2 h. 46.*

(*Reçu :* 6 h., 5 h. 45.)

Le Grand Vizir a mandé aujourd'hui M. Nias, directeur général de la Banque ottomane, et Sir Adam Block, président de la Dette publique, qu'il a reçus assisté du Ministre des Finances, de Talaat Bey, Ministre de l'Intérieur et de Sir Richard Crawford, conseiller financier. Après avoir rappelé que le Gouvernement ottoman, au cours de la crise actuelle, avait rempli tous ses engagements financiers au dehors, payant régulièrement non seulement les arrérages mais en outre l'amortissement de sa dette extérieure et faisant porter le poids de la guerre exclusivement à ses nationaux, [il] a exposé la détresse du trésor public qui est aujourd'hui complète. Les traitements des fonctionnaires de tout rang n'ont pas été payés depuis cinq mois déjà et les choses en sont venues au point que l'État ne se trouve plus seulement impuissant en présence d'une affreuse misère chez ses agents, mais maintenant sous le coup d'un arrêt complet des services publics, au fonctionnement desquels il n'est plus en mesure de pourvoir. Le Grand Vizir déclare qu'il ne veut pas envisager l'éventualité où le Gouvernement n'aurait plus d'autre ressource pour assurer la vie de l'État que de sortir des voies régulières scrupuleusement suivies jusqu'à présent, mais il importe que l'Europe consciente du péril se décide à venir à son aide.

Or, pour maintenir en marche la machine gouvernementale jusqu'à la fin de l'exercice courant (3 mars 1914), il lui manque 140 millions de francs. Il fait donc appel à l'Europe pour les lui procurer.

M. Nias a répondu que dans l'état actuel des marchés la Turquie ne peut trouver d'appui financier qu'en France et il a conseillé que Djavid Bey ne s'attarde pas plus longtemps à ses négociations de Berlin et se rende sans plus de délais à Paris pour reprendre les négociations financières amorcées l'été dernier. Il a ajouté, suivant les directions qu'il était venu me demander avant

de se rendre à la convocation du Grand Vizir, que toutefois il conviendrait que le Gouvernement ottoman se mît tout d'abord en règle avec le Gouvernement français et remplît les engagements souscrits par Djavid Bey en septembre dernier mais dont l'exécution était demeurée depuis lors en suspens, parce que sans cela tous les pourparlers financiers seraient voués à l'insuccès.

Le Grand Vizir a répondu qu'il allait mander Djavid Bey à Constantinople pour prendre connaissance de la situation et se rendre ensuite directement à Paris.

640.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 1680. *Paris, 17 décembre 1913.*

Par une lettre du 10 de ce mois [1], vous avez bien voulu me soumettre l'exposé complet de la question du partage éventuel des colonies portugaises d'Afrique entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, tel que cet exposé vous a été fait récemment par Sir E. Grey.

Il en résulte que les négociations actuelles ont pour but de modifier seulement les limites des zones d'influence des deux pays tout en laissant subsister les autres clauses du traité secret de 1898. C'est-à-dire que chacun des deux contractants, dans l'état actuel des choses, s'engage à ne pas appuyer de demandes de concessions ou d'établissement de ses nationaux dans la zone de l'autre. Le moment de la prise de possession venu, les deux Puissances signataires s'engagent *à se soutenir mutuellement contre des intrusions étrangères et à s'entr'aider pour entrer en possession.* Or, d'après le nouvel accord actuellement en préparation, le Cabinda est placé dans la zone allemande. Je vous saurais gré de vouloir bien insister auprès de Sir Edward Grey sur l'anomalie qu'il y aurait à ce que le Gouvernement britannique donnât sur ce point un caractère définitif à l'accord préparé. Il paraît impossible que la Grande-Bretagne, poursuivant une politique d'entente cordiale avec la France, s'engage à aider l'Allemagne à entrer en possession du Cabinda, ce qui aurait pour conséquence, comme vous l'indiquez, de rendre cette Puissance limitrophe du Congo français au Sud, comme elle l'est déjà au Nord par le Cameroun, et par suite d'englober, ou peu s'en faut, le Congo français dans un Empire colonial allemand.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 607.

Les intérêts français ne me paraîtraient d'ailleurs pas suffisamment sauvegardés si votre intervention auprès du Gouvernement britannique, en ce qui concerne cette affaire, se limitait à la question de Cabinda.

Comme vous le faites justement observer, les négociations anglo-allemandes actuelles ont pour objet le revision d'un traité auquel nous ne sommes pas partie et auquel nous n'avons d'ailleurs pas à regretter de n'être pas partie. Tout ce que nous pouvons obtenir pour l'instant, c'est donc que l'accord en préparation ne vise pas les colonies africaines du Portugal autres que le Mozambique et l'Angola. La France se réserve ainsi de revendiquer en cas de liquidation du domaine colonial du Portugal (sauf la part à faire à l'Espagne), les îles du cap Vert, la Guinée portugaise, les îles San Thomé, les îles du Prince, et le Cabinda. Mais la part ainsi laissée à la France serait très inférieure aux parts de l'Angleterre et de l'Allemagne. Il convient donc de faire savoir dès maintenant au Gouvernement britannique que la France, si le partage prévu vient à être effectué, réclamera par ailleurs des compensations. Je serais heureux que vous puissiez faire accepter par Sir Edward Grey le principe même de ces compensations. D'autre part, il serait à désirer que le Gouvernement britannique renonçât à la publication de l'accord en préparation. Je crains que cette publication ne suscite en Allemagne des convoitises dont Sir Edward Grey se flatte peut-être à tort de pouvoir différer longtemps la satisfaction.

Je m'en remets d'ailleurs à vous pour exposer les considérations qui précèdent avec tous les ménagements nécessaires, car nous tenons à demeurer avec l'Angleterre dans le plus parfait accord.

641.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 241. *Sofia, 17 décembre 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 décembre.)

Le ministère des Finances vient d'envoyer à l'Agence télégraphique bulgare un communiqué officieux que j'adresse ci-joint à Votre Excellence et qui a pour but de désavouer certains intermédiaires officieux qui se donneraient comme chargés de négocier un emprunt pour la Bulgarie.

M. Tontcheff, Ministre royal des Finances, m'a fait savoir que c'est à Paris que ces prétendus intermédiaires se livreraient à leurs agissements. Il a

ajouté que, lorsque les dispositions du Gouvernement de la République et du marché français seraient devenues favorables, c'est lui-même ou la personne qu'il choisirait officiellement pour son délégué qui se rendrait à Paris pour négocier l'emprunt, car, m'a-t-il dit en terminant, « c'est à Paris et à Paris seulement que nous songeons à demander, comme par le passé, l'argent qui nous est nécessaire ».

M. Tontcheff m'ayant demandé avec beaucoup d'insistance si les emprunts des pays balkaniques pourraient être prochainement émis sur le marché de Paris, je me suis borné à répondre que je n'avais reçu de Votre Excellence aucune communication à ce sujet. Comme je l'ai télégraphié à Votre Excellence sous le n° 379 [1], la détresse financière du Gouvernement bulgare est complète, bien que l'état économique du pays ne cesse de s'améliorer et que tout y annonce le retour de la prospérité. Le Trésor est réduit aux expédients et la nécessité de contracter un emprunt domine entièrement la situation politique.

642.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 133. Confidentiel. *Munich, 17 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 20 décembre.)

L'Empereur d'Allemagne est arrivé lundi matin [2] à Munich, accompagné de l'Impératrice, pour rendre la visite d'avènement que le Roi et la Reine de Bavière leur avaient faite au mois de mars dernier à Berlin.

On n'était pas sans quelque appréhension sur la chaleur de l'accueil qui serait fait aux hôtes impériaux, à la suite des événements de Saverne et de la sanction dont ils avaient été l'objet au Reichstag, par la population de Munich, en très grande majorité libérale ou socialiste. Aussi la presse avait-elle reçu l'ordre de susciter un peu d'enthousiasme et elle est allée, dans ses exagérations, jusqu'à affirmer que l'Empereur avait toujours manifesté une prédilection particulière pour la capitale de la Bavière; on ne saurait mieux déguiser la vérité, car il y a certainement peu de villes en Allemagne où l'Empereur soit apparu si rarement qu'à Munich. Il est même resté plus de quinze ans sans vouloir y revenir. C'était à la suite des mauvais souvenirs rapportés du séjour qu'il y fit en 1891. Au banquet qui lui fut offert, à cette occasion, par la municipalité, l'Empereur, oubliant totalement le milieu dans lequel il se trouvait, recommanda à ses auditeurs de se rallier autour de l'Empire et d'observer

[1] Du 12 décembre, ci-dessus reproduit sous le n° 615. — [2] Le 15 décembre.

toujours une fidélité invariable envers sa personne. Il avait ainsi parlé comme il l'eût fait en Prusse. Il n'avait pas mentionné les Wittelsbach et cette omission était d'autant plus choquante que les Bavarois doivent leur serment de fidélité à leurs Princes et non à la personne de l'Empereur. On dut se hâter de clore cet incident en publiant une rectification au discours de Guillaume II, tel qu'il avait été entendu par les assistants et commenté déjà dans les journaux du soir. Le même jour, invité à signer sur le livre d'honneur de l'hôtel de ville, il écrivit la fameuse phrase si souvent citée depuis lors : *Suprema lex regis voluntas* que l'on essaya de soustraire pendant quelque temps à la connaissance du public, mais qui déchaîna, quand elle fut connue, les polémiques dont on n'a pas perdu la mémoire.

Depuis lors, Guillaume II n'avait pas reparu à Munich officiellement. Il y a fait une brève apparition en 1906 pour poser la première pierre du musée germanique qu'il avait transformé de musée bavarois en musée allemand. Puis je l'ai revu, en 1909, lors de l'inauguration du nouveau palais qu'il avait fait édifier pour y installer sa légation ainsi que la galerie de tableaux qu'il avait hérités du comte Schack et qu'il avait bien voulu laisser à Munich. A cette occasion, la municipalité lui conféra même la médaille d'honneur lui donnant droit de cité. L'objet de ces deux dernières visites contribua à effacer les souvenirs de la visite de 1891 et il en fut de même de la spontanéité avec laquelle il avait tenu à annoncer, au mois de décembre dernier, sa présence aux obsèques du Prince-Régent Luitpold.

En tout cas, le mauvais temps, qui a sévi lundi pendant toute la journée, a rendu le service à la Cour de Bavière d'expliquer, par une cause toute naturelle, le manque de curiosité et d'enthousiasme que l'on a pu remarquer. Tout s'est donc passé de la façon la plus normale. L'Empereur et l'Impératrice ont suivi très exactement le programme qui leur avait été tracé et qui ne comportait, du reste, aucune attraction particulièrement intéressante. Ils ont repris hier soir la route de Berlin, après avoir manifesté, à diverses reprises, leur satisfaction de la réception qui leur avait été faite.

On s'accorde, d'ailleurs, à reconnaître que l'Empereur et l'Impératrice se sont appliqués à plaire. Dans les toasts officiels, Guillaume II a dit, en excellents termes, « que le Roi n'était pas seulement pour lui un collaborateur, dont l'expérience lui était si utile, mais un ami auquel l'attachaient les plus profonds sentiments du cœur ». Puis il a su respecter les tendances particularistes de la Cour et de la société en rappelant que les États confédérés pénétrés « d'un respect mutuel pour leur caractère propre et leur autonomie, et soucieux de leurs intérêts particuliers, travaillent pourtant à faire triompher les intérêts de l'ensemble de la Patrie ». Ce langage a été écouté avec plaisir, et l'on y a vu la justification de la politique suivie par la Bavière à l'égard de l'Empire.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'hôtel de ville, Guillaume II s'est montré non seulement essentiellement pacifique, mais il a célébré les bienfaits de la paix : « Dieu a voulu, dit-il, qu'il ait été permis à nos pères de répandre sur les sanglants champs de bataille la semence qui a porté des fruits si merveilleux. C'est alors que se fit avec enthousiasme la grande patrie allemande, c'est alors que tous les peuples allemands se frayèrent les voies pour poursuivre sans entrave le développement de leurs forces idéales et matérielles. C'est à ces circonstances favorables que la génération actuelle doit les bienfaits d'une paix qui n'a pas été troublée depuis longtemps. Mais c'est une grave question qui se pose : ces temps ont-ils été utilement employés et notre héritage s'est-il normalement développé sous la haute protection de notre magnifique force terrestre et navale?

« Eh bien, maintenant, je me rends compte, chaque fois que je viens ici, des progrès considérables que la ville de Munich a réalisés par la capacité de ses citoyens, l'esprit judicieux de ses administrateurs sous la sollicitude éclairée de ses Princes qui ont porté, de tout temps, un si vif intérêt à leur capitale. C'est donc avec joie que l'on peut répondre affirmativement à ces questions et mon vœu le plus cher c'est qu'il en soit toujours ainsi. »

Enfin, à l'occasion de la représentation de gala, donnée en son honneur au théâtre de la Cour, l'Empereur a reçu le corps diplomatique. Tandis qu'il n'adressait que quelques paroles de courtoisie à la plupart des Ministres, on a remarqué qu'il s'était entretenu assez longuement avec les Ministres d'Autriche-Hongrie, d'Angleterre et de France, qu'il connaissait de longue date. Il a mis une énergie particulière, donnant même parfois l'impression d'un très vif mécontentement, dans les paroles qu'il a adressées à M. de Velics. A mon collègue d'Angleterre, il a parlé, avec satisfaction de la détente qui s'était produite dans les rapports anglo-allemands. Quant à moi, après avoir évoqué d'anciens souvenirs et m'avoir interrogé sur les divers postes que j'avais occupés depuis Berlin, car je l'avais à peine entrevu à Stockholm, il ajouta qu'il « continuait » à avoir toujours le plus grand plaisir à voir et à recevoir des Français et il m'a parlé notamment de M. Jules Roche. « Je suis toujours d'avis, me dit-il, malgré les crises passagères qui peuvent traverser les rapports franco-allemands, que nos deux pays finiront par s'entendre. C'est une nécessité si nous voulons sauver notre civilisation (*Kultur*). La France et l'Allemagne ont, du reste, déjà des intérêts communs. Ce domaine va s'étendre encore. Il y aura, peut-être un jour prochain, en Orient et en Extrême-Orient des questions très graves à résoudre. Il est à désirer que nous abordions ensemble ces problèmes dans cet esprit d'entente et de conciliation que j'aurais tant à cœur de voir s'établir entre nos deux pays. » Sans m'exagérer la portée de ces paroles, il m'a paru qu'elles méritaient, en tout cas, d'être rapportées à Votre Excellence, comme l'indice de l'état d'esprit actuel de l'Empereur.

643.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 1095. *Paris, 18 décembre 1913, 10 h. 55.*

Réponse à votre télégramme n° 259 (1).

Vous pourrez dire que les paroles prononcées par le marquis de San Giuliano n'ont pas échappé au Gouvernement français et qu'il y a vu l'expression de sentiments qui ne peuvent que lui être agréables.

Confidentiel. — Les renseignements que nous avons d'autre part nous laissent soupçonner que ces sentiments ne sont peut-être pas aussi cordiaux qu'on l'a dit à la tribune. Il serait donc bon, dans votre conversation, de rester un peu dans les généralités.

644.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 589. Confidentiel. *Péra, 18 décembre 1913, 19 h. 20*

(*Reçu :* 22 h. 45.

Je réponds à votre télégramme 1149 (2).

Le télégramme de notre Ambassadeur à Londres, en parlant des compensations réclamées par le Gouvernement italien pour l'abandon des îles, mentionne «la remise à l'Italie du commandement de la gendarmerie et des conseils administratifs dans le Dodécanèse». S'agit-il de la gendarmerie des îles ou de celle de l'Empire ottoman tout entier? On pourrait se le demander d'après le contexte du télégramme.

Pour le cas où l'Italie viserait le commandement de la gendarmerie de l'Empire ottoman, je crois bon de rappeler à Votre Excellence que, si ce commandement ne nous appartient pas, c'est du moins un général français qui est inspecteur général du service de la réorganisation, depuis le départ du

(1) Du 17 décembre ci-dessus reproduit sous le n° 637.

(2) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme 317 de Londres du 16 décembre ci-dessus reproduit sous le n° 633.

général italien de Robilant, motivé par la guerre italo-turque et que nous déposséder aujourd'hui au profit de l'Italie de la haute main que nous avons sur la gendarmerie depuis deux ans créerait ici et sans doute aussi en France une légitime émotion. Je poursuis depuis longtemps, d'accord avec le général Baumann, le renforcement de son autorité dans la gendarmerie et l'augmentation de l'effectif des officiers français; le général Baumann vient même d'être autorisé à recruter en France cinq nouveaux instructeurs. A mon avis, toutes les prétentions de l'Italie sur la gendarmerie ottomane doivent être nettement écartées par nous*.

645.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 351. *Vienne, 18 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 20 décembre.)

M. Georges Streit, mon collègue hellénique, rappelé dans son pays pour y prendre le portefeuille des Affaires étrangères, quittera Vienne dans une dizaine de jours. Après avoir résisté fermement à l'offre qui lui était faite, il n'a cédé qu'à une sorte d'injonction de M. Venizelos, celui-ci lui ayant rappelé que son concours avait été promis au défunt Roi et qu'il ne lui serait pas possible de le refuser au nouveau Souverain.

Mais ce qui paraît surtout l'avoir déterminé, c'est la pensée de collaborer à l'œuvre nationale entreprise par le Président du Conseil. M. Streit lui a voué, durant les longues et pénibles semaines de la Conférence de Londres, la plus affectueuse admiration. Dès cette époque, ils ont dû préparer en commun le programme des transformations de leur patrie victorieuse. Les principaux points viennent de m'en être indiqués dans un de mes derniers entretiens avec ce cher et distingué collègue.

La Grèce est obligée, suivant lui, de ne se lier par un engagement formel avec aucun des deux groupements de Puissances; son rôle est de se consacrer à une politique qu'il qualifie de « paneuropéenne ». Si les îles du Dodécanèse lui sont attribuées, elle s'en considérera comme la dépositaire chargée de veiller à ce qu'aucune intrusion ne modifie l'équilibre des forces dans la

* Annotation du Ministre : *Poursuivre ces négociations, mais ne pas présenter l'affaire comme une compensation demandée comme contre-partie de la mission Sanders. Eviter avec soin de le laisser croire.*

Méditerranée orientale et plus intéressée d'ailleurs qu'aucune autre à un exact maintien du *statu quo*.

Il n'admet pas que l'extension de l'hellénisme dans les territoires récemment conquis puisse se produire autrement que par la plus libérale protection accordée aux nationalités diverses : Serbes, Koutzo-Valaques, Bulgares et Albanais pourront entretenir des écoles dans le royaume de Grèce, et la « grécisation » de ces différentes races ne devrait résulter, d'après le généreux optimisme de M. Streit, que de la supériorité de la culture et de la civilisation dont elles se trouveront rapprochées.

« Je ne m'attends pas, me disait-il, à ce que nous jouissions avant longtemps d'une juste réciprocité de la part des États voisins. Mais, même si des agglomérations grecques ont à souffrir sous des Gouvernements étrangers, certainement nous n'userons pas de représailles. » L'allusion visait notamment les Serbes qui n'ont pas encore toléré chez eux l'ouverture d'une seule école grecque; c'est au point qu'à Monastir un grand nombre d'Hellènes quittent la ville pour se soustraire aux rigueurs des nouveaux occupants. Mais bientôt, croit-il, l'influence bienfaisante des exemples venus d'Athènes saura faire apprécier des vertus peu répandues dans les Balkans.

Il va jusqu'à supposer que les rudes Albanais n'y resteront pas insensibles. Du moins quelques-uns d'entre eux, sous l'inspiration du prince de Wied, marquent le désir de travailler à apaiser les dissentiments. Un notable albanais, du nom de Philippe Nogga, s'est présenté à M. Streit, ces jours-ci, de la part du futur Souverain. Il a reconnu que le peu d'instruction introduite dans son pays provient des Grecs; on leur en sait gré, à ce qu'il affirme, on compte sur eux pour rendre tolérable une mitoyenneté défectueuse, pour enseigner aux frontaliers qu'un voisin n'est pas nécessairement un adversaire. Si vagues qu'elles soient, ces ouvertures sont de bon augure. M. Streit se promet d'en tirer parti.

Son rêve serait encore de démontrer aux Bulgares combien un appui mutuel des deux États aiderait mieux qu'une incertaine revanche au relèvement des vaincus.

Vraisemblablement nombreuses sont les déceptions qui l'attendent. Il le prévoit; elles ne diminueront ni sa foi dans l'efficacité de procédés conciliants, ni son équitable et judicieuse clairvoyance.

P.-S. — L'Albanais Nogga dont il est parlé ci-dessus a été voir également mon collègue d'Angleterre. Il se prétend chargé par le prince de Wied de se mettre en rapports avec les représentants des grandes Puissances; après une visite à Berlin, il annonce son retour prochain à Vienne.

646.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 224. *Belgrade, 18 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 décembre; Dir. pol., 22 décembre.)

J'ai déjà indiqué au Département (dépêches n°s 211 [1] et 213 [2]) que la question des chemins de fer orientaux était l'une des plus urgentes, l'une des plus importantes et l'une des plus épineuses parmi celles qui s'imposaient à l'attention du Gouvernement serbe.

Cette question avait pris, ces temps derniers, une acuité particulière. Les Austro-Hongrois, d'une part, marquaient quelque impatience en voyant la Serbie occuper indéfiniment, sans titre autre que le droit de conquête, la ligne Ristovatz-Gjevgjéli et la ligne Uskub-Mitrovitza. Ils avaient apporté, sans doute par le souci d'une vengeance immédiate, toute sorte d'entraves au transit de ou pour la Serbie tant *via* Semlin que *via* Salonique (car le tronçon Gjevgjéli-Salonique a été restitué par la Grèce à la Compagnie des Orientaux [3]). Les Serbes, dans un esprit analogue, avaient tout récemment décrété que les marchandises provenant d'Autriche-Hongrie et d'au delà, destinées à la ligne de Salonique, devraient prendre à Belgrade de nouvelles lettres de voiture : d'où retard et incommodité pour les expéditeurs et aussi empêchement, pour l'Autriche-Hongrie, de mettre sous séquestre la valeur du fret pour les sections Belgrade-Nich et Nich-Gjevgjéli. Cette fois, la presse de la double Monarchie a donné, et aussi sans doute la légation impériale et royale. Le ton des articles de la *Neue Freie Presse,* notamment, fut pendant un ou deux jours fort monté (article du 12 décembre, *Abendblatt*). Le Gouvernement serbe a jugé à propos de céder et de mettre le public dans la confidence des motifs de son attitude. J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence le texte du communiqué qui a paru avant-hier, sur cet objet, dans le bulletin quotidien du bureau de la presse du ministère des Affaires étrangères de Serbie. Je ne trouve pas que le ministère royal y apparaisse en bien bonne

(1) Dépêche reproduite ci-dessus à la date du 30 novembre, sous le n° 558.

(2) A cette dépêche était joint en annexe le résumé donné par le journal *Politika* d'une conversation avec M. Yovanovitch sur les questions d'ordre économique à régler entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie.

(3) Comme l'indiquait M. Clément-Simon dans un rapport n° 190 du 5 novembre, la finance autrichienne s'était assuré une majorité absolue dans les conseils de la Société des Chemins de fer orientaux en acquérant 85 p. 100 des actions.

posture. Une égale mauvaise foi, des procédés également indignes d'encouragement sévissent sur les deux rives de la Save et du Danube.

D'autre part, avant même que cette campagne d'invectives et de vexations eût atteint à son apogée, l'Autriche-Hongrie avait déclaré qu'elle n'admettrait de discussion relativement à la question des chemins de fer orientaux que lorsque les lignes auraient été, au préalable, restituées à la Compagnie. Les Serbes firent naturellement la sourde oreille. L'Autriche indiqua alors un délai : celui-ci a expiré le 15 de ce mois.

Ainsi qu'on le voit, nous arrivons à la crise.

Mais peut-être aussi approchons-nous de la solution.

La très grande partie de l'opinion et le Gouvernement lui-même, en Serbie, désirent le rachat pur et simple. Je signale cependant, à titre de curiosité, qu'il se rencontre ici un certain nombre de personnes qui pensent que l'on devrait en premier lieu remettre la ligne à la Compagnie et faire un essai loyal de ce régime. Seulement, à la première difficulté, on l'exproprierait sans autre forme de procès.

Mais l'Autriche-Hongrie ne veut absolument pas du rachat. Le Ministre nouvellement arrivé, le baron Giesl, me cite ingénuement les mauvais tours qu'il a joués au Monténégro, durant la guerre, en le privant de presque toutes ses communications par terre sans toutefois qu'ait été un instant officiellement supprimée la liberté du trafic et il conclut que toutes les garanties que pourrait donner la Serbie seraient illusoires.

Toutes ces opinions, évidemment connues à Paris depuis longtemps, ont provoqué l'élaboration de la combinaison qui a déjà été mentionnée dans mes rapports n°s 190 et 211 et dont le Département a certainement eu depuis lors une connaissance plus complète.

Bien accueilli une première fois ici, M. Dutasta vient de nouveau de passer deux jours à Belgrade et a plus nettement précisé les conditions offertes par MM. Doumer et Vitali. Il a eu toutefois la prudence de laisser encore dans l'ombre certains détails, ce qui était peut-être habile, mais ce qui peut aussi exposer l'affaire à échouer plus tard.

Je vais passer en revue les principales bases de la combinaison.

Il s'agit, comme on sait, de constituer une société nominalement serbe dont les actions seraient pour un tiers entre les mains de Français, pour un tiers entre les mains d'Autrichiens, pour un tiers entre les mains des Serbes eux-mêmes. Le président serait serbe, ainsi que le directeur et la plupart des employés. Il est entendu que l'on ferait à la Russie une certaine place tant parmi les actionnaires que dans le conseil.

Cette société recevrait l'exploitation des lignes dont il s'agit, après que celles-ci auraient été rachetées aux chemins de fer orientaux. On évalue approximativement la valeur à racheter à une quarantaine de millions.

En outre, la Société aurait le contrôle de la construction et de l'exploitation des lignes de raccordement à construire entre le réseau actuel serbe et le réseau bosniaque et que le Gouvernement serbe s'engagerait à établir dans un délai assez court.

D'autre part, l'Autriche-Hongrie mettrait comme condition à son adhésion à ce plan la conclusion d'une convention de chemins de fer stipulant notamment sur les tarifs à appliquer.

Une société analogue serait constituée en Grèce pour racheter les lignes appartenant à la Compagnie des chemins de fer orientaux et situées sur le territoire annexé par la Grèce.

Enfin une société se formerait en France, avec une administration et des capitaux par moitié français et par moitié austro-hongrois, pour contrôler les deux sociétés serbe et grecque et leur fournir les ressources dont elles pourraient avoir besoin.

L'Autriche-Hongrie, ainsi que Votre Excellence ne l'ignore pas, n'a pas écarté *a priori* la combinaison dès qu'elle lui a été exposée, bien qu'elle déclare préférer de beaucoup la restitution à la Compagnie — restitution que les Serbes repoussent ainsi que je l'ai dit. Ici même, le plan proposé par M. Dutasta n'avait pas été considéré d'une manière défavorable. Le même négociateur est revenu cette fois-ci afin de recueillir une adhésion plus catégorique.

Après en avoir délibéré en deux conseils successifs des Ministres, le Gouvernement a fait savoir ce matin directement à M. Dutasta qu'il ne repoussait pas ce projet. Il a cependant formulé quelques réserves. Après avoir fait en faveur du rachat une démonstration qui restera vraisemblablement platonique, le Gouvernement serbe exprime le désir de concéder à nouveau à la société à créer l'exploitation des lignes après l'avoir rachetée à la Compagnie des Orientaux. C'est dire qu'il se réserve le droit de reviser le cahier des charges.

D'autre part, il éprouve quelque appréhension à l'idée de traiter seul à seul avec l'Autriche-Hongrie pour l'établissement d'une convention de chemin de fer et il préférerait déclarer simplement qu'il consent à l'extension à la nouvelle société de l'application de la «convention à quatre» de 1883. On ignore si l'Autriche-Hongrie acceptera cette dernière solution et la discussion de la convention peut être une des pierres d'achoppement du projet.

Je crois aussi que M. Dutasta a omis d'insister sur la clause de l'arrangement d'après laquelle les lignes de raccordement avec le réseau bosniaque devraient être construites sous le contrôle de la société serbe (internationale) et de la société française (franco-autrichienne) et exploitées par la première. Les Serbes accepteront volontiers l'engagement de construire ces lignes qui figuraient déjà dans leur programme, mais ils n'en abandonneront pas volontiers l'exploitation à une société qui ne soit pas purement serbe. Quant à la construction, je ne sais pas même s'ils sont entièrement libres, car l'entrepre-

neur français Dessoliers prétend avoir sur la ligne Uvatz-Mitrovitza un droit de priorité.

Enfin, M. Dutasta, d'après mes renseignements, n'a pas soufflé mot de la société franco-autrichienne appelée à contrôler tout le système et dans laquelle l'élément serbe ne serait pas représenté. Quand ils connaîtront cet article, les Serbes s'y résigneront difficilement.

Bref, la combinaison Doumer-Vitali, acceptée en principe par l'Autriche-Hongrie, non repoussée par la Serbie, paraît, jusqu'à nouvel ordre, la seule issue à une situation qui ne saurait se prolonger longtemps sans graves inconvénients pour tout le monde. Par suite elle doit avoir logiquement chance d'aboutir. Toutefois, de nombreuses difficultés sont à prévoir pour le moment où il faudra mettre le projet sur pied et il paraît probable que ce ne sera qu'après des discussions assez nombreuses que l'on pourra arriver à s'entendre, si l'on y parvient.

647.

Le lieutenant-colonel Maucorps, Attaché militaire de France à Constantinople,

à M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. n° 654. *Constantinople, 18 décembre 1913.*

Le général Liman von Sanders est arrivé ici samedi dernier, 13 décembre, à 10 heures du matin, accompagné de 10 officiers de la mission :

Le colonel Bronsart von Schellendorf, commandant du régiment de grenadiers wurtembergeois;

Le colonel Weber, commandant des pionniers du 15e corps d'armée;

Le major von Feldmann de l'État-major général*;

Le major von Strempel, ex-Attaché militaire d'Allemagne en Turquie, qui était allé jusqu'à Mouradli au devant du chef de la mission dont il sera le chef d'État-major;

Le major Perrinet von Thauvenay, du ministère de la Guerre**;

Le capitaine König;

Le lieutenant Mühlmann;

Le conseiller d'intendance Burchardt;

Le colonel médecin, professeur Mayer;

Notes du document :

* *Installé comme professeur de tactique générale, 1re année, à l'École d'État-major.* — ** *Installé comme professeur d'État-major à l'École d'État-major.*

Le major médecin Nicolaï.

Ces officiers avaient revêtu pour leur arrivée l'uniforme ottoman.

Le Ministre de la Guerre, avec son mustechar, le chef et le sous-chef d'État-major général, le commandant du 1er corps d'armée, Djemal Bey, le commandant de la 1re division, colonel Faïk Bey, une cinquantaine d'officiers d'État-major*, ainsi que les officiers allemands déjà au service de la Turquie et quelques secrétaires de l'ambassade d'Allemagne** se trouvaient sur le quai pour recevoir la mission. Le service d'honneur était fait par une compagnie de pompiers(!) avec une musique militaire.

Les officiers ont passé leurs premières journées à faire leurs visites protocolaires : au Ministre de la Guerre, au Grand Vizir, aux différents ministères, au Sultan, au Prince héritier.

Pas de visites aux ambassades, du moins jusqu'ici.

Il a été beaucoup remarqué que, pour la visite à la Sublime Porte, un capitaine d'État-major était seul pour accompagner la mission qui y est arrivée dans de vulgaires voitures de louage.

Le général Liman doit prendre après-demain samedi, 20 décembre, possession de son commandement.

Son quartier général, qu'on avait d'abord songé à placer au Séraskiérat, restera à Tchighal Oglou, siège du commandement du 1er corps d'armée depuis deux ans.

Quelques salles sont pourtant préparées pour la mission au ministère de la Guerre.

Le colonel Djemal Bey, qui vient d'être nommé par iradé impérial paru hier, 17 décembre, Ministre intérimaire des Travaux publics, a adressé au moment de quitter ses fonctions, aux officiers et aux troupes du 1er corps d'armée un ordre du jour annexé au présent rapport.

Il me semble que, tout en étant correct vis-à-vis de son successeur, il est loin de manifester à son endroit un empressement chaleureux. Ce qui, d'ailleurs, concorde bien avec les sentiments de xénophobie jeune-turcs et de sympathie française que Djemal Bey n'a jamais cessé de témoigner.

Le général Liman ayant été nommé «férik», c'est-à-dire divisionnaire, le Ministre de la Guerre Izzet Pacha, a été promu «birindji férik», c'est-à-dire premier divisionnaire. Il venait déjà de recevoir le grand cordon de l'Osmanieh et le titre d'aide-de-camp général de Sa Majesté que possédait avant lui Mahmoud Chevket Pacha.

Le colonel Faïk Bey, commandant de la 1re division (Stamboul) succède au lieutenant-colonel Réfet Bey, dans le poste de commandant de la place de

Notes du document :

* *Les officiers de troupe faisaient presque complètement défaut.* — ** *L'Ambassadeur n'y était pas.*

Constantinople. Il est entendu que le commandant du 1er corps d'armée n'est pas gouverneur militaire et qu'il n'y a plus de gouverneur militaire de Constantinople, mais seulement *un commandant de la place* à qui incombe le soin d'y maintenir l'ordre et la sécurité.

Il est également entendu que le général Liman n'a rien à voir avec la *Cour martiale*. Voir à ce sujet l'interview ci-jointe d'une haute personnalité turque. Ses assertions concordent en tous points avec celles que j'ai recueillies au ministère de la Guerre (2e bureau et divers officiers d'État-major)*.

Je crois d'ailleurs que bien des points de détail restent encore en suspens.

Toutefois, il paraît décidé que la division modèle du corps d'armée sera celle d'Hademkeuï (lignes de Tchataldja), sous le commandement du général Bronsart de Schellendorf.

Je suis arrivé également à faire préciser par le sous-chef d'État-major général, Zia Pacha, que le général Liman serait *inspecteur général de l'instruction de l'armée* et non inspecteur général de l'armée, ce qui aurait pu lui donner une sorte d'autorité sur les inspecteurs d'armée qui, comme on sait, ont sous leurs ordres un certain nombre de corps d'armée.

Enfin, le mustechar de la guerre, Fuad Pacha, m'a assuré qu'aucun officier allemand *ne ferait partie de l'Etat-major général*, à savoir des quatre bureaux qui le composent. Le commandement turc paraît donc bien décidé à conserver par devers lui la prérogative et le secret de la préparation à la guerre : mobilisation, concentration, etc., ce qui incontestablement ne peut paraître indifférent.

Au cours d'une réunion mondaine, j'ai eu l'occasion de m'entretenir de la mission avec l'Ambassadeur d'Allemagne.

« C'est une grosse partie que nous jouons et, je le sais bien, nous ne sommes pas sûrs de la gagner. Malgré la valeur des officiers que nous envoyons ici et que nous avons choisis avec le plus grand soin, ils peuvent échouer et je ne suis pas sans inquiétude à ce sujet. Notre raideur correcte, notre façon de parler sèche et brève dans le service, toutes nos manières d'être, en un mot, sont plus faites pour choquer le Turc que pour le séduire et se le concilier. »

(Et l'Ambassadeur évoqua le souvenir du major von Schichting, tué par un soldat turc et celui, plus plaisant, d'un colonel se présentant pour la première fois à un Pacha fumant tranquillement sous sa tente et qui était tombé à la renverse à la vue du terrible homme qui lui adressait du ton le plus menaçant des paroles incompréhensibles.)

« Il faudra à nos officiers beaucoup de mesure et de tact. Mais il faudrait aussi que les Turcs y missent un peu de bonne volonté. A vrai dire, je n'ose

* Note du document :

Je n'ai pu voir le Ministre ces jours-ci. Quant aux questions posées par l'Ambassadeur au Grand Vizir sur le détail des attributions réservées à la mission, celui-ci a été incapable de répondre à une seule.

y compter, à cause de leur orgueil et de leur insouciance. Croyez bien qu'au fond ils mettent tous les étrangers dans le même sac... (*sic*). Et la langue : quelle difficulté! Aucun de nos officiers ne la connaît. Votre mission en Grèce avait la tâche bien plus facile. Vous avez entre Grecs et Français des affinités qui ont été de puissants facteurs de réussite — et tous les officiers grecs savent le français. Je dois dire, d'ailleurs, que votre mission a admirablement réussi et que quelques-uns de vos officiers, que j'ai bien connus quand j'étais Ministre à Athènes, ont fait mon admiration. J'espère que les nôtres se montreront aussi à la hauteur de leur tâche. Mais je crains toujours une gaffe, et, qui sait?, avec les officiers turcs « un coup de revolver est si vite parti » (*sic*).

« Enfin, le général Liman a une mission trop chargée : commandement du 1er corps — membre du Conseil supérieur de la guerre — inspecteur général de l'instruction de l'armée, il est impossible qu'il suffise à la peine, il faudra qu'il voyage beaucoup — et, dès qu'il aura quitté Constantinople, les Turcs feront ouf! (*sic*) et ne feront rien de ce qu'il aura prescrit.

« Je ne parle pas de la politique, mais vraiment croyez-vous qu'il nous soit possible de l'extirper de l'armée? Nous serons au-dessus des partis, c'est entendu; nous n'en serons pas les arbitres — mais seulement, je le crains bien, les spectateurs impuissants.

« Enfin, nous verrons. Le général Liman est un homme de premier ordre, très intelligent, très travailleur, très énergique. Il est très séduisant, parfait cavalier et excellent danseur. Et, dans le service, vous savez, « une main de fer », mais il mettra un gant, je le lui dirai (*sic*).

« Le général Bronsart est du même type.

« Quant à Strempel, il nous rendra les plus grands services. C'est moi-même qui ai demandé à l'Empereur de le placer auprès du général Liman. S'il était resté attaché militaire, comme les officiers de la mission auront besoin continuellement de ses conseils et de son aide, il aurait eu une position fausse, à la fois politique, comme faisant partie de l'ambassade, et militaire, comme conseiller officieux de la mission. Nous avons tenu à lui enlever tout caractère politique et à supprimer toute espèce de lien entre l'ambassade et la mission*.

« Cela n'a pas empêché les réclamations politiques. Mais voyons, où la Russie veut-elle en venir? Prétendre que la liberté des Détroits est en jeu, c'est de la fantasmagorie, que nous voulons mettre la main sur l'armée ottomane, c'est une fable que toutes les précautions prises pour éviter de pareilles inventions démentent péremptoirement.

« Nous avons assumé, parce *qu'on nous l'a demandé* et que nous ne pouvions nous dérober (*sic*), une mission d'instruction dont nous entrevoyons tous les

Note du document :

* *C'est le colonel allemand Strempel qui, hier soir, au bal de bienfaisance anglais présentait le général Liman aux Ambassadeurs et personnes de marque. Il ne l'a pas présenté aux Attachés militaires.*

risques et à laquelle nous ne tenions pas plus que ça. Enfin nous verrons... »

J'ai essayé de recueillir quelques impressions d'officiers turcs sur la mission.

D'une manière générale, elle est assez mal vue par les officiers de troupe, qui disent : « Nous en savons aussi long qu'eux — et puis, ils ne connaissent pas notre soldat, ni la manière de le prendre et de l'instruire ». Au contraire, les officiers d'État-major, « les cols rouges », comme disent les officiers de troupe, sont heureux de l'arrivée de la mission et chacun se pousse auprès d'elle. Toutefois, les officiers allemands vont occuper des places d'officiers d'État-major; c'est autant de moins pour les officiers turcs et déjà j'ai entendu, à ce sujet, des récriminations. Ce n'est pas fini! Je crois que les deux opinions, que j'ai exposées dans mon dernier rapport (n° 646)[1] sur la question, subsisteront toujours et que la seconde ne fera que s'accentuer aux dépens de la première. Les craintes du baron de Wangenheim ne me paraissent pas sans fondement.

648.

Note pour le Ministre[2].

Paris, 19 décembre 1913.

Le Gouvernement serbe s'est adressé, le 7 octobre 1913, au Ministre de France à Belgrade pour obtenir l'admission à la cote d'une tranche de 125 millions à valoir sur un emprunt de 250 millions, contracté avec le groupe de la Banque franco-serbe. Il fut répondu en demandant au Gouvernement royal de souscrire un engagement aux termes duquel il reconnaîtrait le principe de la participation de la Serbie aux dettes de l'Empire ottoman pour les territoires annexés au Royaume. Sur cette tranche d'emprunt, la Serbie devait rembourser environ 100 millions de bons pris par les établissements français et ne recevoir qu'une dizaine de millions d'argent frais. Dans ces conditions, il n'était pas possible de lui demander d'affecter cette faible somme d'argent frais à des commandes en France. Depuis le mois d'octobre, le Gouvernement serbe a proposé deux formules d'engagement qui n'ont pas paru répondre aux vues du Gouvernement de la République sur la question de la participation de la Dette turque. Nous savons, par la légation de France à Belgrade, que M. Vesnitch est actuellement en possession d'une formule qui pourrait sans doute être acceptée.

Pendant cet échange d'observations, le Gouvernement serbe se préoccupait de refaire ses approvisionnements militaires et de réparer son réseau de chemins de fer. Nous apprenions en même temps qu'il se montrait disposé à

[1] Du 29 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 552. — [2] Signée de M. Paléologue.

accepter des offres de maisons étrangères, et qu'il désirait émettre la totalité de l'emprunt de 250 millions afin de faire face à la pénurie croissante du Trésor.

M. Clément-Simon fut donc invité à faire savoir au Gouvernement serbe que, s'il voulait obtenir le concours financier de la France à l'avenir, il lui fallait donner à l'industrie française une part privilégiée dans les commandes. C'est ainsi que nous avons été amenés à demander :

1° Pour le Creusot, une commande de munitions (schrapnels) d'environ 3.500.000 francs;

2° Une commande de 400.000 fusils (Mauser serbe) qui serait confiée à la Manufacture nationale de Châtellerault, ci : 33.600.000 francs, à répartir sur plusieurs exercices;

3° Une commande de rails pour les chemins de fer de l'État serbe, d'environ 3.000.000.

Il y aurait également lieu d'exiger un engagement ferme pour les commandes serbes prévues de batteries de canons de montagne et de campagne : environ 22.000.000; de batteries d'obusiers de montagne et de canons de 105 : soit 6.200.000, et enfin d'obtenir l'assurance qu'une part importante sera réservée à l'industrie française dans les commandes d'équipement, de harnachement et d'habillement à prévoir à brève échéance, ainsi que dans les commandes ultérieures de matériel de chemins de fer.

Il n'est pas douteux que, pour obtenir ces engagements du Gouvernement serbe, il faudrait pouvoir lui promettre l'admission à très bref délai d'un emprunt de 250 millions et lui en fixer la date d'émission, tout en lui permettant de solder une partie des commandes par des bons à valoir sur une opération d'emprunt ultérieure.

649.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 187. *Vienne, 19 décembre 1913, 19 h. 45.*

(*Reçu :* le 20, à 1 h.)

A l'Ambassadeur de Russie et à moi, qui l'avons questionné successivement sur l'impression produite par la proposition anglaise concernant les îles, le comte Berchtold a répondu d'une manière évasive que la consultation continue entre alliés. Je n'en ai même pas obtenu un mot de sympathie pour

l'initiative du Foreign Office, quoique je lui eusse dit que l'Allemagne y semblait plutôt favorable [1].

D'autre part, le Chargé d'affaires d'Italie m'a confié que l'échange de vues entre Rome et Vienne indique que les deux Cabinets, et même celui de Berlin, soulèvent de nombreuses objections. Il prétend que son Gouvernement a des preuves de la complicité de celui d'Athènes avec les insurgés d'Épire [auquel il] a fourni des armes et des munitions.

La seule démarche pour laquelle le comte Berchtold a exprimé le vœu que les Puissances unissent leurs efforts devrait consister à presser le Gouvernement grec de s'employer à l'apaisement. Le représentant austro-hongrois à Athènes se plaint même de ce que ses collègues français et russe n'aient pas reçu d'instructions dans ce sens.

650.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 745. *Berlin, 19 décembre 1913.*

Ainsi que je l'ai télégraphié au Département Djavid Bey est venu me voir hier. Il m'a annoncé son départ pour Constantinople; il y restera peu de jours et se rendra ensuite à Paris avec Talaat Bey.

La situation financière de la Turquie est, en effet, inquiétante; la Porte a absolument besoin de ressources et toutes les dépêches annoncent une panique à Constantinople. Les nouvelles venues de France au sujet de l'emprunt turc ont, prétend-on ici, la plus grande part dans cette crise.

Djavid Bey, dont les paroles ne doivent être accueillies qu'avec les réserves que comporte son caractère, m'a parlé de l'emprunt qu'il avait négocié à Paris, lors de son dernier voyage, et qui s'élèverait à 700 millions. Il m'a fait remarquer qu'en fait le Gouvernement ottoman toucherait 600 millions, que sur cette somme 300 millions étaient destinés à rembourser les bons du Trésor qui sont entre des mains françaises et 120 millions aux travaux de ports et de chemins de fer qui nous avaient été concédés, qu'il restait donc 180 millions seulement à attribuer aux dépenses de l'Empire et notamment au payement des fonctionnaires, qui n'ont pas touché leur traitement depuis cinq mois.

[1] Cf. le télégramme circulaire du comte Berchtold du 15 décembre reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII pièce, n° 9091.

Djavid Bey m'a déclaré qu'il consentirait à diminuer le total actuel de l'emprunt et à donner à la France de nouveaux avantages, s'il était nécessaire, mais qu'il demandait à avoir une certitude : « Qu'on assure, a-t-il dit, à la Turquie, un emprunt à la date qu'on voudra, même, a-t-il ajouté, après l'emprunt russe, mais qu'on nous donne le moyen de vivre qui nous avait été promis, ou nous sommes obligés de chercher ailleurs ». Tel est l'état d'esprit dans lequel j'ai trouvé Djavid Bey.

Je n'en ai pas été surpris. Il se fait ici dans la presse, inspirée évidemment par certains financiers, une campagne tendant à faire croire que, si l'opinion en France combat avec la violence que reflètent les discussions du Parlement les emprunts étrangers, c'est que les ressources de notre pays commencent à s'épuiser, et que notre puissance financière, qui était le plus grand moyen d'action dont nous usions dans le monde, n'est plus aussi forte. C'est une thèse qu'on ne cesse de soutenir auprès de tous ceux de mes collègues qui représentent la clientèle accoutumée de notre marché.

D'un autre côté, je ne dois pas dissimuler au Gouvernement que le mouvement de presse à l'égard des emprunts et notamment de l'emprunt turc, qui se produit à Paris, est attribué par certaines personnalités à l'influence russe qui, sans tenir compte de l'importance des intérêts de nos porteurs en Turquie, chercherait des armes pour agir sur la Porte et ne reculerait pas devant le fait d'ébranler l'Empire ottoman et de l'acculer à une déconfiture.

La conséquence de cet état de choses apparaît clairement. Elle s'est déjà produite. La suspension de l'exécution du contrat Périer, conclu par la Turquie, sous le coup d'une nécessité pressante, s'est déjà traduite par l'achat fait par la Deutsche Oriental Bank à 91 p. 100 de 21.000 bons du Trésor appartenant à la Banque agricole. Grâce à cet achat, 600.000 livres turques, soit près de 14 millions de francs, ont été aussitôt versés au Trésor turc.

Voilà une première opération qui est un indice. Djavid Bey a déclaré ici que la Turquie avait besoin environ de 100 millions. La crainte, que j'ai déjà exprimée, que la place de Berlin fournirait à Djavid Bey les sommes dont il a encore besoin, ne peut qu'en être augmentée. Les conditions avantageuses du contrat Périer qui faisait ressortir un taux d'intérêt et d'amortissement d'environ 20 p. 0/0, la facilité avec laquelle les bons se sont placés en France, la situation favorable du marché monétaire à Berlin peuvent inciter la finance allemande à une opération qui, comme celle déjà conclue par elle avec la Turquie, en 1911, comporterait en dehors de ses avantages propres au point de vue financier, des avantages politiques et d'autres spéciaux et durables, au point de vue du Bagdad et du développement de l'influence économique de l'Allemagne en Asie-Mineure.

Or je dois faire remarquer que je suis chargé en ce moment par le Gouvernement de la République de poursuivre ici une négociation destinée, dans le

fond, à délimiter notre sphère d'influence traditionnelle en Syrie et à la consolider contre tout ce que l'avenir renferme de redoutable au point de vue du maintien de l'indépendance politique de la Turquie, en même temps qu'à ouvrir un champ nouveau à notre activité sur la mer Noire. Cette négociation est nécessaire parce que, sur le terrain de la Syrie où nous étions autrefois les seuls maîtres, peu à peu nos rivaux s'infiltrent et, si nous n'endiguons pas leurs efforts, ils ne désespèrent pas de nous submerger. Ma génération a vu, en Égypte, comment l'incapacité où nous avons été de nous entendre avec nos rivaux nous a fait perdre un pays qui était moralement une colonie française.

La négociation entamée aujourd'hui a pour but de sauvegarder nos intérêts essentiels en Asie Mineure. Elle repose *principalement* sur les concessions que nous a faites Djavid Bey lorsqu'il a négocié l'emprunt de 700 millions, c'est-à-dire sur la concession ferme du réseau de la mer Noire et sur celle plus importante encore, bien qu'imprécise, de la ligne Alep-Meskené, dont les Allemands ont besoin, dont ils poursuivent l'abandon et pour laquelle nous leur demandons des compensations.

Or, ces concessions ne sont pas définitives; elles sont suspendues à l'exécution du contrat d'emprunt, quelles que soient les modalités de cette exécution. Si donc aujourd'hui, la promesse d'un emprunt faite à Djavid Bey n'était pas maintenue, cela aurait deux conséquences immédiates :

1° Les concessions de voies ferrées qui nous ont été accordées tomberaient et nous perdrions le seul moyen que nous avons actuellement de négocier avec l'Allemagne et de consolider notre situation en Asie Mineure.

2° La Turquie trouverait, on peut en être assuré, ici les ressources nécessaires pour parer à ses besoins les plus pressants et, par contre, elle donnerait à l'Allemagne tous les avantages que celle-ci lui demanderait; l'Allemagne s'entend à faire de pareils marchés; la Turquie se jetterait dans ses bras et se soumettrait à des sujétions qui aggraveraient encore la situation que crée le commandement d'un corps d'armée à Constantinople par un général allemand.

En résumé, j'ai la conviction que nous pouvons en raison des circonstances, présenter avec succès à Djavid Bey un supplément de demandes, mais j'ai aussi la certitude que le moment est critique, parce que la Turquie ne peut pas attendre. Notre situation à Constantinople sera définitivement compromise, ainsi que notre influence en Syrie, si nous abandonnons le Gouvernement ottoman au désespoir.

P.-S. — Malgré le caractère secret de cette dépêche, Votre Excellence appréciera si elle ne devrait pas être communiquée confidentiellement au Ministre des Finances, tout en faisant les réserves que comporte le caractère de Djavid Bey.

651.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 352. Très confidentiel. *Vienne, 19 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 décembre; Dir. pol., 6 janvier 1914.)

Les négociations engagées sur une proposition du comte Vitali avec la compagnie des chemins de fer orientaux ont heureusement abouti à la signature d'un accord préliminaire, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence par mon télégramme n° 188 (1).

Dès le premier moment il a été manifeste que la combinaison devait être acceptée avec soulagement par tous les intéressés : par le Gouvernement austro-hongrois imprudemment engagé dans un conflit avec la Serbie, dont il ne savait comment tirer un succès, par les Serbes, d'une part menacés d'avoir à céder devant un abus de la force et qui d'ailleurs s'étaient placés dans une situation juridiquement mauvaise, par la finance même d'Autriche et de Hongrie, compromise plus qu'elle n'eût voulu dans une action politique qui risquait de nuire aux bénéfices de l'exploitation. A tous, les arrangements, dont M. Paul Doumer est venu exposer les avantages avec la plus persuasive habileté, apportaient une solution satisfaisante.

Mais il importait, par dignité, de n'y pas adhérer trop précipitamment. On a donc, suivant un usage du pays, multiplié les informations inexactes et plusieurs fois annoncé que les pourparlers se rompraient si les négociateurs français résistaient aux objections autrichiennes. Nos compatriotes n'ont d'ailleurs cédé sur aucun point et leur programme a été accepté en entier.

Comme il est pourtant nécessaire d'établir que l'affaire tourne à la confusion de la Serbie, on déclare que c'est une défaite pour elle de n'avoir pu racheter la partie des lignes située sur son territoire et de renoncer à l'*étatisation*. Sans doute l'État serbe préférerait que ces voies ferrées fussent adjointes à son réseau national, mais il avait compris depuis longtemps que, dans les circonstances actuelles, ce vœu n'était pas réalisable. Il a donc très raisonnablement acquiescé au régime qui lui garantit une suffisante indépendance.

Le temps me ferait défaut pour analyser la convention dont MM. Doumer et

(1) Par ce télégramme, qui est du même jour, M. Dumaine annonçait la signature de l'accord, «les dispositions présentées par le délégué français ayant été acceptées presque sans modification».

Dutasta se chargeront d'ailleurs de commenter les ingénieuses dispositions. Je me borne à communiquer à Votre Excellence une note sur la question, que m'a spontanément fournie le Gouverneur du Crédit foncier d'Autriche, M. Sieghart. Ce personnage est certainement destiné à jouer un rôle prépondérant dans les futurs conseils et désire, là comme partout, affirmer son importance. C'est pourquoi il a tenu à m'expliquer obligeamment le mécanisme de la combinaison.

Deux remarques toutefois sont à faire sur son travail :

Il n'est pas exact de dire que « le groupe français prendra l'engagement formel de voter dans les conseils d'administration des deux compagnies nationales avec les délégués autrichiens et hongrois chaque fois que des questions intéressant la Monarchie seraient sur le tapis. « Cette clause doit être ramenée à ceci : « Les délégués de la France et de l'Autriche-Hongrie s'entendront pour que les intérêts économiques des deux pays soient également sauvegardés ».

En outre, on ne s'explique pas comment, si elle doit rester rigoureusement secrète, cette stipulation pourrait servir à « défendre devant l'opinion publique de la Monarchie l'arrangement conclu ».

Le but principal que se proposait M. Sieghart en m'adressant cette note n'était autre que d'y glisser un nouvel et pressant appel au concours des capitaux français. Quand et dans quelle mesure sera-t-il répondu chez nous aux demandes d'emprunt? L'attention est absorbée par cette seule préoccupation. C'est dans l'espoir de rentrer en grâce auprès de notre finance que celle d'Autriche, réduite aux pires expédients, lui prodigue ses empressements.

Annexe.

Les pourparlers engagés ces derniers jours sur l'avenir politique et financier des chemins de fer orientaux sont sur le point d'aboutir. Les stipulations préliminaires seront signées aujourd'hui et la mission française retournera aussitôt à Paris pour rendre compte de l'arrangement conclu à qui de droit.

La proposition de M. le comte Vitali reste la base de ces stipulations. Il a été convenu que la compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux vendrait tous ses droits sur les lignes Salonique-Uskub-Mitrovitza, Uskub-Zibevtché et Salonique-Monastir ainsi que le matériel roulant à deux compagnies d'exploitation à fonder dont l'une sera serbe et l'autre grecque, et dont chacune prendrait le réseau situé sur le territoire nouvellement acquis à l'État serbe ou grec. Dans ces deux compagnies nationales, un tiers des actions sera souscrit par le capital serbe ou grec, les deux autres par le capital français et austro-hongrois. Les actions acquises par les groupes français et austro-hongrois seront versées dans une Compagnie financière française dont le capital sera souscrit, moitié par les groupes austro-hongrois, moitié par les groupes français. Le Président, qui n'aura pas voix décisive, sera français, un des vice-présidents autrichien, l'autre hongrois.

En adoptant la formule de M. le comte Vitali, le groupe austro-hongrois a rencontré deux difficultés particulièrement grandes. On a tout de même réussi à les surmonter. Elles étaient d'ordre politique toutes les deux.

Pour bien juger de la première de ces deux questions, il faut se rappeler les origines de la main-mise effectuée il y a neuf mois par le capital austro-hongrois sur la compagnie des chemins de fer orientaux. Les personnages, qui ont dirigé l'attention du Gouvernement de la Monarchie sur les chemins de fer orientaux et l'occasion qui se présentait d'acquérir la majorité des actions de cette compagnie, ont toujours insisté sur la nécessité d'en faire un instrument efficace pour maintenir libre de toute entrave la voie traditionnelle du commerce austro-hongrois vers les contrées macédoniennes et la mer Égée. Il s'agissait donc de soustraire le chemin de fer, servant comme artère principale au commerce austro-hongrois en Macédoine, aux vexations de toutes sortes que le mauvais vouloir serbe aurait pu créer aux transports venant de la Monarchie. La manière de faire valoir les droits acquis avec la majorité des actions sur les réseaux des chemins de fer orientaux restait à déterminer. On pouvait choisir la manière forte en forçant le Gouvernement serbe à restituer à la compagnie les lignes situées sur le nouveau territoire du royaume. On pouvait préférer un arrangement à l'amiable tout en conservant et en sauvegardant l'idée de la voie libre vers la mer Égée qui avait présidé à l'achat des 51.000 actions de la compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux.

La proposition que, d'accord avec le Gouvernement français, M. le comte Vitali avait fait parvenir à Vienne était faite pour amener une solution de ce dernier genre. Le Gouvernement autrichien, loin de toute tendance hostile contre la Serbie et désireux de donner au Gouvernement français une nouvelle preuve de son bon vouloir et de son désir réel de pacification, l'a agréé et a autorisé le groupe austro-hongrois à entrer en pourparlers. Mais il a affirmé et répété cette fois, ainsi que d'ailleurs en toute occasion, qu'il lui faudrait des garanties sérieuses contre toute velléité serbe de nuire au commerce austro-hongrois en lui barrant la voie ferrée vers la mer Égée et les côtes albanaises de l'Adriatique. C'est pour cela que le fait de posséder à l'avenir un tiers du capital actions des deux compagnies nationales et la moitié du capital actions de la compagnie financière française ne pouvait pas suffire seul aux graves intérêts en cause. Grâce à l'esprit d'équité qui animait toujours les pourparlers engagés on a réussi à s'entendre sur ce point. Dans les traités qui seront signés aujourd'hui, le groupe français prendra l'engagement formel de voter dans les conseils d'administration des deux compagnies nationales avec les délégués autrichiens et hongrois, chaque fois que des questions intéressant la Monarchie seraient sur le tapis. Comme cette stipulation devra rester absolument secrète pour ne pas effleurer l'amour-propre serbe, le Gouvernement et le groupe austro-hongrois auraient grand peine à défendre devant l'opinion publique de la Monarchie l'arrangement conclu. Sans cette disposition supplémentaire l'arrangement n'aurait pas été possible.

L'autre grande difficulté s'est soulevée dans la question de l'avenir du réseau d'Est de la compagnie d'exploitation, comprenant les lignes Andrinople-Constantinople et Lulé-Bourgas-Dédéagatch. On désirait au sein de la mission française que les 51.000 actions de la compagnie d'exploitation aujourd'hui dans la possession du groupe austro-hongrois et représentant les lignes serbes et grecques vendues, encore

les lignes orientales citées ci-dessus (*sic*)[1], seraient versées comme apport à la société auxiliaire française à fonder. Cela aurait donné à cette société la disposition sur le réseau d'État demeurant à la compagnie d'exploitation. En ce point aussi il a fallu se rappeler les origines de la transaction. La Deutsche Bank a pu réaliser les bénéfices notables accumulés sur les 51.000 actions de la compagnie d'exploitation qu'elle tenait dans son portefeuille et celui de la banque des chemins de fer orientaux à Zurich en cédant tout ce paquet au groupe austro-hongrois représentant une puissance alliée. Elle n'aurait jamais pu se défaire de ces actions au profit d'un groupe composé autrement. Le versement de ces actions à la Société auxiliaire française à former aurait donc aux yeux de tout le monde, soit en Allemagne, soit en Autriche-Hongrie, constitué une grave déloyauté et un manque d'égards impardonnable vis-à-vis du grand institut financier allemand et vis-à-vis de l'Empire allemand même. La délégation française, dans un sentiment d'équité dont on ne peut assez lui savoir gré, a compris la situation si délicate du groupe austro-hongrois à cet égard et a consenti, sauf l'approbation du Gouvernement français, à ce que, le cas échéant, les actions de la compagnie d'exploitation restent, les lignes serbes et grecques une fois vendues, dans la possession des banques autrichiennes et hongroises, qui, de leur côté, s'engagent à mettre à la disposition du groupe français trois mandats d'administrateur dans le Conseil d'administration de la compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux, ce qui permettra au groupe français d'entrer dans un champ d'activité qui lui était aliéné en ces derniers temps et où il pourra trouver à l'avenir des occasions favorables. Cette solution sera accueillie sans plaisir par l'opinion allemande, mais elle ne pourra plus passer pour une action hostile ou déloyale envers l'institut allemand. Le Gouvernement français ne pourra donc qu'applaudir à cet arrangement dû en grande partie à l'esprit d'équité et à la haute compétence de la mission française, surtout de son chef éminent, M. Paul Doumer.

En vendant les lignes serbes et grecques aux compagnies nationales à fonder, la compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux réalisera des sommes considérables qui seront versées aux actionnaires. Le bénéfice échu aux 51.000 actions dont dispose le groupe austro-hongrois sera partagé avec le groupe français.

C'est ainsi qu'on est arrivé à l'arrangement préliminaire qui sera signé aujourd'hui et qui entrera en vigueur aussitôt que les Gouvernements français, autrichien et hongrois auront donné leur assentiment. La France entre de la sorte dans une combinaison politique et financière qui lui confère un surcroît d'influence dans les Balkans et qui ouvre une collaboration des milieux politiques et financiers français avec ceux de la Monarchie sur un terrain précis et important. Si de cette collaboration il ressortait une communauté de vue des intérêts croissants et des sympathies réciproques de plus en plus fortes, les pourparlers qui viennent d'avoir lieu seraient le point de départ d'une ère nouvelle dans les relations franco-autrichiennes et ceux qui ont initié et favorisé l'arrangement conclu auraient à se féliciter d'avoir bien mérité de leur patrie.

[1] Cette phrase incorrecte doit s'entendre comme signifiant que la mission française désirait que la société auxiliaire à fonder devînt propriétaire des 51.000 actions des chemins de fer orientaux et aussi des lignes d'Andrinople à Constantinople et de Lulé-Bourgas à Dédéagatch.

652.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 762. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 20 décembre 1913, 20 h. 20.
(*Reçu :* 22 h. 55.)

L'Allemagne, s'apercevant [de la faute commise], tente de reprendre la conversation avec la Russie. L'Ambassadeur d'Allemagne, souffrant, a fait [venir] aujourd'hui [M. Sazonoff] pour lui reprocher d'avoir [rompu] les pourparlers à Berlin et lui dire que son Gouvernement serait disposé à faire des propositions, pourvu qu'on lui laisse le temps et qu'on garde le secret afin de le couvrir vis-à-vis [du Reichstag et] de l'opinion : les Attachés militaires des deux pays à Constantinople, qui sont liés d'amitié, pourraient s'aboucher et rechercher une solution. — M. Sazonoff a télégraphié aussitôt à M. de Giers de confier cette mission au général Léontieff. Bien qu'il se rende compte du [vague] d'une telle ouverture [le Ministre des Affaires étrangères] ne cache pas l'immense soulagement que lui cause la démarche allemande. Aussi m'a-t-il demandé de vous signaler l'intérêt tout spécial qu'il attache à ce qu'aucune divulgation ne vienne fournir au Cabinet de Berlin un prétexte pour se dérober [1].

653.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 747. *Berlin, 20 décembre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 23 décembre; Dir. pol., 26 décembre.)

Le principal auteur des incidents de Saverne, le lieutenant de Forstner, a eu à répondre de ses actes devant le Conseil de guerre de Strasbourg. Il a été condamné à quarante-trois jours de prison pour coups et blessures ainsi que pour avoir fait usage d'une manière illégale de ses armes. Cet officier avait,

[1] Le texte de ce télégramme a été rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

en effet, frappé sans motif un ouvrier estropié et lui avait fait une blessure de dix centimètres à la tête.

Ce jugement donnera une certaine satisfaction à l'opinion publique en Allemagne qui jugeait, dans sa majorité, d'une manière sévère la conduite du lieutenant von Forstner. Comme le fait remarquer, ce matin, le *Berliner Tageblatt,* cette condamnation confirme l'impression qui se dégageait des débats récents dont le Reichstag a été le théâtre.

Seuls les organes pangermanistes ou conservateurs, la *Gazette de la Croix* et la *Post* notamment, considèrent que le tribunal de Strasbourg s'est montré trop sévère et critiquent la sentence.

Il semble, d'ailleurs, que les sanctions relatives aux incidents en question, ne sont pas encore toutes prises. L'officieuse agence Hirsch annonçait hier que le colonel von Reuter, du 99e régiment d'infanterie de Saverne, comparaîtra devant un Conseil de guerre pour répondre des faits qui se sont produits parmi les troupes placées sous ses ordres. Le procès aura lieu entre Noël et le premier janvier.

654.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 420. Confidentiel. *Rome, 20 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 décembre; Dir. pol., 6 janvier 1914.)

Les discours prononcés à la Chambre italienne par le marquis de San Giuliano et M. Giolitti à l'occasion de la discussion de la réponse au discours de la couronne constituent un exposé complet de la politique du Gouvernement.

Il y a plusieurs mois que le Ministre des Affaires étrangères ne s'était expliqué sur la situation extérieure; ses déclarations étaient donc attendues avec intérêt et ont rencontré un auditoire attentif.

Le marquis de San Giuliano s'est attaché à réfuter les dires de M. Barzilai et à démontrer que les rapports internationaux de l'Italie sont en tous points satisfaisants. De ce discours deux passages me paraissent dignes de retenir l'attention : le premier est celui où le Ministre, parlant de la Triplice, déclare «qu'il n'est pas nécessaire de répéter encore une fois ce qui est désormais connu et indiscuté, à savoir que la Triple Alliance, éminemment pacifique et défensive et renouvelée sans aucune modification, forme la base solide et sûre de toute notre politique étrangère»; et le second celui où le Ministre, examinant les relations de l'Italie avec la France, affirme que «malgré les polémiques de la presse et les divergences passagères d'opinion sur des questions

spéciales, les rapports entre les Gouvernements italien et français, que l'honorable Barzilai très injustement disait être devenu âpres et compromis, sont au contraire excellents ». Il y aurait beaucoup à dire sur la sincérité des déclarations du marquis de San Giuliano à l'égard de la France. Et le Département est suffisamment édifié sur ce point. Mais il est intéressant que le Ministre se soit cru obligé de parler ainsi de notre pays. Et j'ai des raisons de croire que l'intervention du Président du Conseil n'a pas été étrangère aux paroles qu'il a prononcées. Le marquis de San Giuliano s'exprima également en termes fort aimables pour l'Angleterre et la Russie et parla, avec un optimisme peut-être plus affecté que réel, des bonnes relations de l'Italie avec les États balkaniques.

M. Barzilai ayant longuement examiné la question des rapports avec l'Autriche, le Ministre fut amené à proclamer une fois de plus la nécessité d'une collaboration confiante et amicale des Cabinets de Rome et de Vienne et laissa entendre qu'il rendrait bientôt au comte Berchtold la visite qu'il lui doit et qui avait été ajournée à la suite des incidents de Trieste.

Le marquis de San Giuliano n'est pas un orateur et ses interventions à la tribune ne furent souvent pas heureuses. Cette fois cependant il a rencontré un succès auquel il n'est pas accoutumé. La péroraison de son discours, où il affirme que « les jours de la politique soumise sont passés pour toujours pour l'Italie », lui a valu les applaudissements d'une assemblée où il suffit d'effleurer la corde patriotique pour la faire vibrer.

Quelques instants après M. Giolitti se levait et au milieu d'un silence profond entreprenait la tâche difficile de répondre aux nombreux orateurs qui avaient pris la parole au cours de la discussion; il s'en acquitta avec sa maîtrise habituelle. Il commença par se féliciter de l'ampleur de la discussion, le Gouvernement ayant, au début d'une nouvelle législature, le droit de savoir s'il peut compter sur une forte majorité pour réaliser son programme; puis, après avoir indiqué que les forces militaires du pays doivent être telles qu'elles assurent le développement de sa politique et la sauvegarde de ses intérêts, il aborda la question de Libye. Une fois le problème marocain résolu, l'Italie se trouvait dans l'alternative ou d'occuper la Libye selon les droits qui lui étaient reconnus par des pactes internationaux ou d'y renoncer pour toujours. La thèse était fort douteuse, mais elle n'en a pas moins produit son effet. Entre ces deux solutions, l'Italie ne pouvait choisir que la première, a dit M. Giolitti, mais en même temps il déclara qu'il hésita longtemps avant de décider l'expédition; il ne le fit que lorsqu'il eut la conviction que la renonciation définitive eût été pour l'Italie un désastre économique et politique. Cette déclaration a été moins appréciée; on n'a pas compris pourquoi le Président du Conseil avouait ainsi avoir subi la poussée d'une certaine opinion publique.

Passant à la politique intérieure, M. Giolitti annonce la préparation de lois sociales, l'étude de mesures relatives au chômage et à l'émigration, la mise en application des lois votées sur l'instruction. Parlant du divorce, le Président du Conseil déclare que la majorité du pays ne lui est pas favorable et que, dans ces conditions, l'heure ne lui paraît pas venue d'accomplir cette réforme; le Gouvernement déposera seulement un projet de loi sur la précédence du mariage civil. En terminant, M. Giolitti rappela aux socialistes la nécessité qu'il y a pour un pays à être fort, car, a-t-il dit, le prolétariat d'un peuple vaincu ne sera jamais un prolétariat heureux.

Les dernières paroles du Président du Conseil ont été couvertes d'applaudissements. Seule l'extrême gauche ne s'est pas associée à la manifestation dont M. Giolitti fut l'objet. Les socialistes proposèrent le renvoi du vote au lendemain de l'exposé financier, mais ils ne réussirent pas à faire prévaloir leurs vues.

Désireuse d'en finir, la Chambre décida d'en venir au vote qui eut lieu jeudi. L'ordre du jour pur et simple proposé par M. Carcano et accepté par le Gouvernement fut mis aux voix et adopté par trois cent soixante deux députés sur quatre cent quinze votants; quatre vingt dix députés ont voté contre le Gouvernement et treize se sont abstenus. La majorité ministérielle comprend les libéraux de la droite, du centre et de la gauche, les radicaux et les catholiques. Les socialistes officiels, les socialistes réformistes, les républicains, quelques radicaux et quelques catholiques indépendants constituent l'opposition.

M. Giolitti a donc remporté une grande victoire, plus complète que n'osaient l'espérer ses plus fidèles partisans, et ses adversaires sont contraints de rendre une fois de plus hommage à ses indiscutables qualités parlementaires. Reste à savoir pour combien de temps cette victoire sera durable. M. Giolitti avance en âge : la Chambre est moins maniable, la liquidation des événements passés et de leurs conséquences financières pénible et difficile. Je doute fort qu'il persiste longtemps à porter sur ses fortes épaules le poids du pouvoir.

655.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 595. Confidentiel. *Péra, 21 décembre 1913, 2 h.*

(*Reçu :* 7 h. 30.)

L'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople a approché l'Ambassadeur de Russie à titre personnel, a-t-il assuré, pour rechercher avec lui une entente

au sujet de la mission militaire allemande. Il lui a communiqué un télégramme qu'il a adressé à Berlin pour suggérer notamment, d'accord avec le général Liman, la transaction suivante : le général resterait à Constantinople comme membre du Conseil supérieur de la Guerre et comme Inspecteur général des écoles militaires, mais il ne conserverait pas le commandement du premier corps d'armée. Le commandement du corps d'armée d'Andrinople serait par contre confié à un des généraux allemands de la mission. Des troupes du premier corps d'armée seraient mises à Constantinople à la disposition du général Liman quand il serait nécessaire pour les démonstrations sur le terrain de son enseignement militaire. Cette transaction paraît acceptable à mon collègue russe, pourvu qu'elle reçoive une exécution immédiate, tandis que M. de Wangenheim voudrait laisser les choses en l'état actuel pendant un mois encore [1].

656.

M. Thiébaut, Ministre de France à Stockholm,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 19. *Stockholm, 22 décembre 1913, 20 h. 40.*
(*Reçu* : 23 h. 10.)

M. Staaff a exposé hier dans un important discours son programme militaire. Après quelques considérations sur la situation troublée de l'Europe, il a affirmé la nécessité pour la Suède de se mettre en état de faire respecter sa neutralité qu'elle entend garder et il a protesté contre le reproche qu'on fait au gouvernement libéral de vouloir sacrifier les intérêts de la défense nationale aux engagements qu'il aurait [pris] vis-à-vis du parti socialiste.

L'idée dominante de son programme est que les charges militaires du pays doivent être proportionnées à ses ressources. En conséquence, la Suède doit renoncer pour sa marine aux grosses unités trop coûteuses et porter tout son effort sur l'armée. Les mesures qu'il soumettra au Riksdag porteront augmentation des effectifs et du temps de service, recrutement meilleur des instructeurs, perfectionnement du matériel de guerre, exercices d'hiver, création d'un nouveau fort dans le Norrland.

La marine, dont le rôle doit être limité à la défense des côtes, sera dotée surtout de torpilleurs et de sous-marins; le temps de service y sera également augmenté.

Les dépenses seront couvertes par un impôt spécial sur le revenu et sur la fortune acquise, réparti sur les trois prochains exercices.

[1] Ce télégramme a été transmis le 21 décembre, à 13 h. 45, à Pétersbourg 1151, Londres 1312, Berlin 1111.

657.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 275. Confidentiel. *Rome, 22 décembre 1913, 21 h.*
(*Reçu :* 21 h. 25.)

Mon collègue anglais n'a pu jusqu'ici obtenir aucune précision sur les intentions du Gouvernement royal à l'égard de la note qu'il lui a remise concernant l'ensemble des questions orientales dont son Gouvernement a proposé la solution. Le marquis de San Giuliano a prétexté que les travaux du parlement l'empêchaient de prendre une décision. Il m'a tenu le même langage. La Chambre s'étant ajournée hier, il ne pourra plus ajourner longtemps sa réponse. Mais il est certain qu'il a usé de ce délai pour s'entendre avec Vienne et Berlin [1] et son action se sera probablement étendue aussi à Constantinople.

658.

M. Poincaré, Président de la République,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Paris, 22 décembre 1913.*

Voici le résumé, que je vous ai annoncé ce matin, de ma conversation avec le Roi d'Espagne.

Aurez-vous l'obligeance, après l'avoir lu, de le remettre confidentiellement à la direction des Affaires politiques?

Annexe.

Paris, 11 décembre 1913.

Après un déjeuner à l'Élysée.
Conversation du Roi d'Espagne avec le Président de la République.

Le Roi. — Je voudrais bien, Monsieur le Président, vous communiquer les impressions que je rapporte de Bavière et d'Autriche. A la Cour de Munich, qui est très anti-prussienne, j'ai trouvé un état d'esprit inquiétant. Tout le monde croit la guerre inévitable. On ne donne aucune cause précise de ce pressentiment; mais les militaires surtout s'accordent à dire que « cela ne peut durer ».

(1) Cf. le télégramme adressé à son Gouvernement par M. de Merey le 21 décembre et transmis à Berlin le 22 (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièces n°s 9112 et 9113).

J'ai eu deux longues entrevues avec l'Empereur d'Autriche. Dans la première, il m'a paru très bien portant, très jeune, très éveillé. Je lui ai transmis les compliments personnels dont vous m'aviez chargé pour lui, il en a été très touché et m'a prié de vous remercier.

Le Président. — L'Ambassadeur d'Autriche est, en effet, déjà venu m'apporter les remerciements de l'Empereur. Je suis reconnaissant à Votre Majesté d'avoir bien voulu se faire mon interprète.

Le Roi. — Dans cette première entrevue, l'Empereur a nettement exprimé des sentiments pacifiques; mais il m'a semblé préoccupé de l'opinion de l'Allemagne. Il est, d'autre part, très mécontent de la Bulgarie et se demande quelles sont les arrière-pensées de Ferdinand. Dans la seconde entrevue, j'ai trouvé l'Empereur très abattu, distrait et taciturne. J'ai demandé autour de lui s'il était malade; on m'en a exprimé la crainte. S'il venait à disparaître, je ne sais ce qui se passerait. Les officiers hongrois parlent couramment de séparatisme. Je crois très possible une dislocation de l'Empire.

J'ai vu longuement le comte Berchtold. Il m'a d'abord reçu assez cavalièrement, avec une sorte de nonchalance hautaine qui, du reste, est assez dans son caractère. Comme je lui disais que l'Espagne était fidèle à une politique d'équilibre, il a pris un air détaché pour me répondre : « mais cette politique d'équilibre, l'Espagne ne va-t-elle pas la rompre en construisant une flotte? » J'ai répliqué que l'Espagne entendait pourvoir, en toute liberté, aux besoins de la défense nationale. « Lorsqu'elle a subi l'épreuve de la guerre d'Amérique, ai-je dit au comte, l'Autriche ne s'est même pas rappelé que ma mère est autrichienne; elle ne nous a prêté aucun secours; elle nous a laissés seuls. Elle ne doit pas s'étonner aujourd'hui que nous protégions nos intérêts comme nous le jugeons convenable. Or, ces intérêts nous rapprochent tous de la France et de l'Angleterre. » — « Ah! fit le comte, vous avez un accord avec la France? Vous avez signé un papier? » — « S'il y avait un papier, ai-je réparti, je ne vous le dirais pas. Mais il ne me coûte pas de vous déclarer que, pour le moment, nous n'avons aucun autre traité avec la France que le traité marocain. Plus tard, je ne sais ce que nous ferons; cela ne regarde que nous; mais nous n'avons besoin d'aucun écrit. Je suis résolument et je resterai à côté de la France et de l'Angleterre. » J'ai vu qu'il était frappé de mon accent et qu'il devenait plus déférent. J'ai alors insisté sur le caractère pacifique de l'amitié franco-espagnole. « La France, ai-je dit, n'est animée, comme moi, que de bons sentiments vis-à-vis de l'Autriche. En me rapprochant d'elle, je n'ai donc rien fait d'offensant pour vous. J'ai fait, en tout cas, ce qui était dans la nature des choses. »

J'ai ensuite parlé au comte de la situation intérieure du Portugal. Je lui ai donné l'assurance que nous n'avions aucun désir de modifier le *statu quo* et d'intervenir chez nos voisins, mais j'ai ajouté que les événements pourraient nous y contraindre, si l'anarchie s'emparait du Portugal. Je lui ai demandé ce que, en ce cas, ferait l'Autriche. Il m'a répondu qu'il croyait que l'Autriche se désintéresserait de la question, mais que, sans doute, l'Angleterre n'y resterait pas aussi indifférente.

[Le Roi donne quelques impressions sur une conversation qu'il a eue avec le Roi Ferdinand de Bulgarie].

Le Roi a demandé à plusieurs reprises, avec insistance, si le changement de ministère [1] aurait pour conséquence une modification de la politique étrangère de la France, notamment dans ses rapports avec l'Espagne, et il a manifesté très vivement la crainte que la loi de trois ans, « qui avait tellement grandi la France dans l'estime de l'Europe » ne fût abandonnée ou menacée. Le Président a répondu que la déclaration ministérielle lue, le matin même, en conseil des Ministres donnerait sur ces deux points, au Roi, les renseignements les plus rassurants.

659.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 750. *Berlin, 22 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 décembre; Dir. pol., 4 janvier 1914.)

Par dépêche du 11 de ce mois, le Département m'a communiqué une lettre de notre Ministre à Lisbonne sur la nouvelle réglementation du transit des marchandises à travers l'Angola [2].

Je ne puis que m'associer entièrement aux conclusions de M. Daeschner. Le nouveau décret du Gouvernement portugais favorisera les Allemands qui poursuivent le contrôle des voies ferrées se dirigeant vers le Katanga. Le Cabinet de Lisbonne se défend d'avoir eu des intentions de cette nature. Si sa décision ne lui a pas été suggérée, il est néanmoins singulier qu'il n'en ait pas compris la portée.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas d'une bonne politique, ainsi que je l'ai déjà indiqué plusieurs fois, de combattre indistinctement et sur tous les points du globe, l'expansion économique de l'Allemagne. Un peuple qui se développe comme le peuple allemand a besoin de place au soleil; l'important est que ce développement ne menace pas nos intérêts. Aussi serais-je volontiers indifférent aux efforts des Allemands dans le Sud de l'Angola. Mais ces efforts prouvent une fois de plus la persévérance et l'esprit de suite avec lequel, en Allemagne, le Gouvernement et les particuliers poursuivent le plan de s'assurer le contrôle des principales routes terrestres du monde, en Afrique comme en Asie Mineure.

Il est probable que les Allemands nourrissent des desseins de cette nature pour toute l'étendue du Congo. Aussi insisté-je à nouveau sur l'intérêt que

[1] Allusion au remplacement du ministère présidé par M. Barthou par un ministère Doumergue.

[2] Par son rapport, non reproduit, du 2 décembre, M. Daeschner annonçait qu'un décret du Président de la République lusitanienne venait d'instaurer un régime plus libéral pour le transit commercial dans l'Angola.

nous avons à surveiller les voies de transit traversant l'État libre du Congo au-dessus du 5 degré de latitude Sud, c'est-à-dire dans le voisinage de nos propres colonies. Ces voies pourraient unir la ligne allemande de l'Ost Deutsch Afrika à celles qui sont commencées dans le Cameroun et draîner ainsi au point de vue économique toutes les régions tributaires de nos possessions elles-mêmes. C'est évidemment dans l'esprit d'une pareille jonction qu'en 1911 l'Allemagne a insisté pour avoir l'accès de l'Oubanghi. Il me revient de plusieurs côtés et la dernière publication de M. Lindequist, ancien Ministre des Colonies, confirme que les Allemands sont déçus par la nature du sol et la valeur des terrains qu'ils ont acquis il y a deux ans, notamment dans la vallée de la Sangha, mais la pointe qui touche à l'Oubanghi au confluent de la Lobay, pourrait peut-être leur offrir quelque facilité pour une jonction entre le réseau du Cameroun et celui du Congo.

Dès lors, et comme je l'ai déjà écrit au Département, nous devons nous employer à ce que les voies ferrées destinées à assurer le transit transversal dans la partie nord du Congo belge et particulièrement *entre l'Oubanghi et le Congo* restent exclusivement belges ou franco-belges. A tout le moins, la Belgique pourrait-elle envisager le cas où elle ne construirait pas elle-même les voies ferrées de cette partie de son empire colonial et nous accorder dans cette hypothèse un droit de préférence pour la construction de ce réseau : ce serait la conséquence logique du droit de préférence général, qui nous a été précédemment accordé, en 1884 et en 1908, sur la possession même de cet empire. Un pareil accord serait pour elle et pour nous une garantie de plus,

Au reste, le meilleur moyen de lutter contre l'activité de l'Allemagne. c'est d'en montrer une égale à la sienne. Il serait indispensable que le réseau ferré du Congo français fût construit aussi rapidement que celui des possessions allemandes. On ne peut comparer sans trouble notre inertie à la rapidité avec laquelle, de Dar-es-Salam au Tanganyka, l'Allemagne a construit un chemin de fer de plus de 1.000 kilomètres et qui traverse tout le territoire de sa colonie de l'Est-africain. Je crains que notre Parlement, qui, depuis deux ans, ne vote pas les emprunts demandés par notre Afrique équatoriale, ne mesure pas les responsabilités qu'il encourt.

Je termine par deux remarques qui peut-être ne sont pas sans intérêt.

Le Ministre de Belgique, que préoccupe le rôle prépondérant que semble avoir en vue l'Allemagne dans l'Afrique Centrale, m'a signalé que la concession du chemin de fer de Léopoldville au Bas-Congo expire en 1916. Il est possible que le Gouvernement belge, dont la situation financière est lourde, ne soit pas en mesure de la racheter. Le concessionnaire la garderait alors, mais dans quelles conditions et avec quels concours financiers? Il y a là un point qui mérite toute notre attention.

Enfin je dois rappeler que, dans l'article 8 du traité du 4 novembre 1911,

nous nous sommes réservé le droit de construire une voie ferrée entre la Bénoué et le Logone, de la Nigeria à nos possessions. Il ne faut pas perdre ce droit de vue, tout en n'appelant pas prématurément l'attention de ce côté. La construction de cette voie ferrée, à laquelle les Mines du Mandana assureraient, dit-on, un certain trafic, mettrait entre nos mains une partie importante de la grande ligne qui, dans l'avenir, réunira le bassin du Niger et celui du Congo et notre Afrique Occidentale à la région du Tchad, à l'Oubanghi et au Congo belge. Le réseau des bassins de l'Oubanghi, du Chari et du Logone pourra être étudié à ce point de vue.

660.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Vienne, Berlin, Rome, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Athènes.

T. nos 1315, 953, 1115, 1115, 1153, 1158, 724.

Paris, 23 décembre 1913, 9 h. 45.

L'Ambassadeur de Turquie est venu me déclarer, au nom de son Gouvernement, que la Sublime Porte est fermement résolue à ne pas abandonner à la Grèce les îles du littoral (Chio, Mytilène) et que, pour les recouvrer, elle emploiera tous les moyens en son pouvoir.

J'ai représenté à Rifaat Pacha que, par l'article 5 du traité de Londres, la Turquie a confié aux Puissances le soin de statuer sur le sort de *toutes* les îles ottomanes de la mer Égée. « C'est donc aux Puissances seules qu'il appartient de régler la question, ai-je conclu, et je ne peux que prendre acte de votre déclaration. »

Pour Londres et Saint-Pétersbourg : Veuillez me faire connaître l'avis du Gouvernement britannique, russe.

Pour Rome, Berlin et Vienne : Je demande l'avis des Gouvernements britannique et russe.

Pour Athènes et Constantinople : Pour votre information personnelle.

661.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 191. *Vienne, 23 décembre 1913, 20 h.*
(*Reçu :* 20 h. 50.)

Contrairement aux renseignements recueillis hier au Ballplatz, le comte Berchtold n'a pas laissé l'espoir à l'Ambassadeur d'Angleterre que les réponses à la note de Sir Ed. Grey soient promptement données, ni satisfaisantes. Lui, personnellement, n'a pas d'objections à laisser l'occupation grecque se prolonger sur la frontière albanaise. Durant ce temps s'organise la gendarmerie locale dans des conditions qui font espérer que le soulèvement annoncé en Épire ne pourra se produire. Mais l'Italie jusqu'à présent n'a pas donné son adhésion. Quant aux îles, l'attribution en est d'autant plus embarrassante, disait-il, que la Turquie ni la Grèce ne se soumettront à des décisions contraires à leurs vœux. Les Puissances doivent regretter d'avoir accepté la tâche d'une répartition au lieu d'avoir laissé les deux États intéressés régler l'affaire entre eux. Confirmant et complétant ce que Votre Excellence m'a communiqué par son télégramme 953 (1), le comte Berchtold déclare que les Turcs ne se contenteraient même plus de la suzeraineté sur des îles autonomes et se croient certains d'expulser les Grecs de Chio et Mytilène.

662.

Communication du Ministre de Grèce.

Paris, 23 décembre 1913.

Télégramme du Ministre des Finances de Grèce au Ministre de Grèce à Paris.

Athènes, 23 décembre 1913.

Je vous prie de voir le Ministre des Affaires étrangères et de demander l'appui du Gouvernement français pour hâter l'émission de l'emprunt grec.

La situation économique de la Grèce deviendrait très difficile si l'émission de cet emprunt était retardée*.

(1) Télégramme circulaire du même jour ci-dessus reproduit sous le numéro 660.

* Annotation du Directeur des Affaires politiques : *M. Romanos a ajouté que le Gouvernement hellénique était prêt à remettre au Gouvernement français une déclaration, analogue à celle du Gouvernement serbe, et par laquelle le Gouvernement hellénique s'engagerait à assumer une part de la Dette ottomane proportionnelle à l'étendue des territoires acquis par la Grèce à la suite de la guerre balkanique.*

663.

M. Lebrun, Ministre des Colonies,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. Secret. *Paris, 23 décembre 1913.*

Par lettre du 17 décembre courant n° 1070 vous avez bien voulu m'envoyer copie de la correspondance que vous venez d'échanger avec l'Ambassadeur de la République à Londres [1], au sujet des négociations anglo-allemandes relatives aux colonies du Portugal en Afrique. Vous me demandez, en même temps, de vous faire connaître les observations que la lecture de ces documents m'aurait suggérées.

Il résulte des informations recueillies par M. Paul Cambon que les pourparlers engagés ont pour but de modifier les limites des zones d'influence prévues dans le traité secret de 1898; le moment venu, les deux Puissances signataires devraient se prêter un mutuel appui pour entrer en possession de leurs parts respectives.

Vous avez, dès l'abord, indiqué à notre représentant les raisons qui s'opposent à ce qu'en particulier le Cabinda soit placé dans la sphère dévolue à l'Allemagne; vous avez marqué l'intérêt actuel que nous avons à ce que l'accord en préparation ne vise pas les colonies africaines du Portugal autres que le Mozambique et l'Angola; vous avez demandé à M. Cambon de faire connaître au Gouvernement britannique l'intention qu'à la France, si le partage prévu vient à être effectué, de réclamer, par ailleurs, des compensations, et vous avez exprimé le désir que Sir Edward Grey fût amené, si possible, à accepter le principe de ces compensations. Vous avez, enfin, formulé le vœu que la publication de l'accord en préparation fût différée.

J'ai eu l'honneur d'exposer, dans une note jointe à la communication que j'adressais le 30 décembre 1912 à votre Département, ma manière de voir sur la question, alors agitée dans la presse, du démembrement de l'Empire colonial portugais; par lettre du 15 mars dernier n° 186 [2] votre chancellerie a avisé mon administration qu'il n'y avait pas lieu d'envisager l'éventualité

[1] Voir la dépêche adressée à Londres le 17 décembre ci-dessus reproduite sous le numéro 640 et le rapport de M. Paul Cambon en date du 10, reproduit sous le numéro 607.

[2] Dans la note du 30 décembre 1912, le Ministre des Colonies envisage, à titre d'éventualité hypothétique, le partage des possessions portugaises et il se demande quelles pourraient être en pareil cas les prétentions de la France. Il préférerait toutefois le maintien du *statu quo*. L'objet de la lettre n° 186 est suffisamment indiqué dans le présent document.

d'un partage de ces possessions dans les circonstances actuelles; je suis entièrement d'accord avec vous pour regretter que les conversations engagées entre les Cabinets de Londres et de Berlin remettent aujourd'hui cette affaire à l'ordre du jour. Je persiste à penser que le rôle de la France doit être d'aider au maintien du *statu quo* et j'attache, comme vous, dans cet ordre d'idées, le plus grand prix à voir retarder la publication du traité en préparation, afin d'éviter qu'un mouvement d'opinions outre-Rhin ne hâte l'ère des réalisations; j'estime que notre intérêt coïncide, dans la circonstance, avec celui de la Belgique et du Portugal; en pratiquant une politique de conservation nous resterons, d'ailleurs, dans la tradition française et notre attitude me paraît devoir être inattaquable. Je doute, d'ailleurs, que le Foreign Office souhaite de renoncer à la ligne de conduite séculaire qu'il a adoptée à l'égard du Portugal, et, cela, dans le temps même où la République lusitanienne vient de promulguer un décret inaugurant un régime plus libéral pour le transit commercial dans l'Angola (rapport de notre Ministre à Lisbonne, du 2 décembre courant [1], communiqué à mon Département le 11 de ce mois). Il paraîtrait surprenant qu'au moment où le Portugal se préoccupe de donner satisfaction aux aspirations étrangères d'ordre économique, on fût, à Londres, disposé à répondre à son bon vouloir par un acte inamical. Il semble que l'Angleterre nous verrait sans déplaisir lui fournir, par nos observations, un motif de différer l'exécution d'un traité qui se concilie si peu avec les engagements réitérés qu'elle a contractés avec Lisbonne; cet accord de 1898, conclu lors de la période de tension qui marquait nos rapports réciproques, et qui devait faciliter d'autre part l'intervention britannique au Transvaal, semble aujourd'hui sans utilité immédiate pour le Cabinet de Saint-James; bien plus, ne va-t-il pas complètement à l'encontre des intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne, puisqu'il vise à un partage d'influence dans des régions soumises en fait, presque exclusivement, à sa main-mise économique?

S'il convient de faire ajourner *sine die* le partage du Mozambique et de l'Angola, il n'en est pas moins nécessaire de se préoccuper des conséquences qu'entraînerait cette opération, si elle se réalisait dans les conditions indiquées par notre Ambassadeur. En ce qui concerne le Mozambique, l'accord en préparation augmente très sensiblement le lot territorial qui serait dévolu à l'Angleterre; en elle-même, cette modification aux clauses du traité de 1898 présenterait sans doute quelque avantage, si elle n'avait pour corollaire un élargissement de la part réservée à l'Allemagne du côté de l'Angola. Mais ce qu'il convient de retenir en tout cas, c'est que nous semblons devoir renoncer à l'espoir d'obtenir dans cette région de l'Océan Indien, en partie tributaire de Madagascar pour ses importations, l'établissement qu'il aurait été souhai-

[1] Voir ci-dessus n° 659, note.

table d'avoir pour compléter le groupe de l'Afrique Orientale française. L'abandon du projet entrevu par mon Département et l'occupation du Mozambique par les deux co-partageants peuvent avoir pour conséquence ultérieure le ralentissement des relations commerciales créées entre la Côte et la Grande Ile; ce serait, il ne faut pas se le dissimuler, une perte sensible pour notre possession.

Vous avez très justement signalé à notre Ambassadeur qu'il y aurait disproportion entre les parts qui reviendraient à l'Allemagne et à l'Angleterre dans le Sud africain et celle qui, éventuellement, nous serait reconnue sur la côte occidentale du continent noir et vous avez, en conséquence, estimé qu'une demande de compensation se justifierait de ce chef; je m'associe entièrement à cette manière de voir, mais il me paraîtrait intéressant de signaler que le partage du Mozambique, effectué en dehors de nous, n'est pas seulement pour nous un manque à gagner, mais que c'est encore dans une certaine mesure une perte, en raison des efforts, déjà récompensés quelque peu, qui ont été faits, tant par nos nationaux que par notre administration coloniale, en vue de relier par des rapports de plus en plus étroits la colonie portugaise à la nôtre : c'est pour tenir compte à l'Allemagne à la fois de notre agrandissement et de sa renonciation à des intérêts similaires au Maroc que, toute proportion gardée, nous avons accepté le principe de la compensation qui nous était demandée en Afrique Équatoriale; je crois qu'il y a là une considération à retenir.

Du côté de l'Angola, nous n'avons pas d'objections du même ordre à faire valoir. Il importe de remarquer toutefois que l'accord de 1898 qui prévoyait le découpage de l'Angola en deux tranches *horizontales* ne revêtait pas l'apparence d'une menace aussi caractérisée à l'égard du Congo belge : l'attribution de toute la région côtière à l'Allemagne, prévue dans le projet d'entente actuellement en discussion, enserre entre deux colonies germaniques l'ancien État indépendant, déjà atteint par les antennes qui traversent l'Afrique Équatoriale française; or, il ne faut pas perdre de vue que la situation faite à la possession belge nous intéresse au premier chef. Il semble que la France est en droit d'attendre de l'Angleterre qu'elle ne consente pas à aggraver les dispositions du traité de 1898, déjà si regrettables à notre point de vue; l'Entente Cordiale n'existait pas sans doute à cette époque, mais il nous paraîtrait qu'à l'heure actuelle, elle trouverait une heureuse application, si elle mettait obstacle à l'adoption de clauses plus nuisibles pour nous que celles stipulées au moment où les relations franco-anglaises manquaient entièrement d'intimité.

Je suis, d'autre part, en unité de vue complète avec vous sur l'*impossibilité absolue* pour le Gouvernement français d'admettre l'installation des Allemands au Cabinda. Ce n'est d'ailleurs qu'en jouant, pour ainsi dire, sur les mots qu'on le fait rentrer dans les limites de l'Angola : le Cabinda peut relever

administrativement de l'Angola; il n'en est, par ailleurs, à aucun égard une dépendance. Enclave limitrophe du Congo belge et de l'Afrique Équatoriale française, il fait géographiquement partie du Gabon; il est rattaché à l'Angola, comme les Comores le sont à Madagascar. Si l'on retranchait cette petite enclave de la part que nous voudrions nous voir réserver, on ne distrairait à la vérité qu'un peu plus de 6.000 kilomètres carrés de notre lot, mais ce serait amorcer l'encerclement de notre Afrique Équatoriale, après celui du Congo belge. Il y a là une question de principe que nous ne pouvons accepter de voir poser; le Cabinet de Saint-James doit le comprendre : ce n'est pas au moment où la France s'impose les sacrifices nécessaires pour la mise en valeur de sa colonie qu'elle peut laisser en compromettre irrémédiablement l'avenir; je n'aperçois pas, d'ailleurs, quelles garanties l'Angleterre pourrait demander à l'Allemagne pour préserver nos intérêts. Le Gouvernement impérial poursuit un but bien déterminé, celui de créer une Afrique Équatoriale germanique. Il s'efforce à cet effet de multiplier les points d'appui et de relier entre eux ceux qu'il possède; il ne saurait, sans aller à l'encontre de ses vues, accorder aux colonies créées dans ces régions par les premiers occupants des garanties susceptibles de frapper son œuvre de stérilité. Ce qu'il faut, c'est, quand on le peut, s'opposer à la main mise de l'Allemagne sur les enclaves qu'elle convoite. Tel me paraît être le cas pour la partie des colonies portugaises comprise dans le bassin conventionnel du Congo (et ceci s'applique en particulier au Cabinda). L'article 16 du traité du 4 novembre 1911, signé par la France et l'Allemagne et auquel la Grande-Bretagne a donné son adhésion, exige qu'on soumette toute modification territoriale du bassin conventionnel à un échange de vues entre les Puissances signataires de l'acte de Berlin. Si l'on nous objecte que l'exécution du traité de 1898, auquel nous n'étions pas partie, ne nous regarde pas, nous sommes à notre tour fondés à ne pas reconnaître cet accord, conclu en dehors de nous, pour tout ce qui concerne la région du Congo, car, en ce qui touche ce territoire, l'entente secrète anglo-allemande — *res inter alios acta* — ne peut faire échec à la Convention publique de 1911. L'Allemagne ne saurait donc se soustraire à l'obligation d'exposer ses projets d'agrandissement, si elle veut les réaliser, à l'examen des Puissances intéressées; il me semble qu'il y a là une éventualité avec laquelle il sera utile pour la Wilhelmstrasse de compter. J'estime que nous devons, pour notre part, ne pas laisser perdre de vue cette situation.

J'ai remarqué, enfin, dans la lettre de M. Paul Cambon et dans les instructions que vous avez données à notre Ambassadeur, que vous attachiez du prix à ce que, dans la question de partage des colonies portugaises, les intérêts de l'Espagne ne soient pas lésés; le Département des Colonies ne possède aucune information particulière sur les motifs qui rendraient indispensable l'association du Cabinet de Madrid à la liquidation du domaine lusitanien.

Je suis amené à penser que c'est seulement en prévision des conversations que pourraient entraîner les modifications de territoire dans le bassin conventionnel que vous avez songé à intéresser l'Espagne à la négociation : je ne doute pas d'ailleurs que l'Angleterre ne soit disposée à accueillir cette suggestion. Il s'agirait, en somme, de grouper autour de nous les Puissances avec qui nous avons des affinités communes. Je me permettrai, toutefois, de faire remarquer que, comme la part de l'Espagne serait vraisemblablement prélevée sur la nôtre et consisterait dans l'attribution d'une des îles du Cap Vert, ou, ce qui serait préférable, de l'île du Prince, notre lot serait, en définitive, de bien minime importance, si des compensations suffisantes ne nous étaient pas données d'autre part.

En résumé, l'examen de la question auquel je viens de procéder à nouveau me confirme dans mon opinion première que le démembrement des colonies portugaises constituerait un événement regrettable qu'il importerait de retarder le plus possible. Si, toutefois, il devait se réaliser, il serait nécessaire que les intérêts de la France fussent respectés par les signataires du traité de 1898 et de l'accord en préparation; sans doute, nous avons été antérieurement tenus à l'écart et nous ne pouvons nous immiscer aujourd'hui de façon directe dans les tractations en cours. Mais ces conventions forment un tout et, comme elles soulèvent en partie des questions congolaises, il est à présumer que la solution qui serait acceptée par les Puissances, en ce qui concerne les remaniements de la carte affectant le bassin conventionnel, aurait une influence décisive sur le sort de l'accord dans son ensemble. Je me plais à penser que le Gouvernement de Londres saura appeler sur ce point l'attention du Cabinet de Berlin.

664.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 572. Confidentiel. *Madrid, 23 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 décembre; Dir. pol., 16 janvier 1914.)

Comme suite aux lettres de son prédécesseur des 27 et 28 novembre derniers [1], Votre Excellence a bien voulu, par ses communications des 16 et

[1] La dépêche circulaire du 27 novembre transmettait à divers postes un rapport du Ministre de France à Bruxelles, en date du 17, signalant les progrès constants de l'activité allemande en Afrique et les craintes conçues par les Belges pour l'avenir de leur colonie. La dépêche à Madrid du 28 novembre transmettait les rapports des Ambassadeurs à Londres et à Berlin sur les négociations anglo-allemandes relatives aux colonies portugaises.

17 de ce mois [1], me fournir de nouvelles indications sur l'état actuel des négociations anglo-allemandes relatives aux colonies portugaises en Afrique. Elle exprimait en même temps le désir de connaître mon sentiment sur la question.

Ainsi que le fait très justement observer M. Paul Cambon, la négociation, qui se poursuit actuellement entre les Cabinets de Londres et de Berlin et qui malheureusement a peut-être déjà abouti, n'est qu'une sorte de revision de l'arrangement de 1898, arrangement conclu à une époque où nos rapports avec le Gouvernement britannique n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, et dans lequel on n'avait pas tenu compte des intérêts français.

La situation est tout autre actuellement et il semble que nous soyons fondés à faire valoir ce que nous considérons comme nos droits, tant auprès de l'Angleterre qu'auprès de l'Allemagne.

Ne nous est-il pas possible d'indiquer aux deux Gouvernements en négociation que nous ne saurions nous désintéresser de pourparlers qui impliquent des solutions auxquelles nous ne saurions rester indifférents? Il s'agit en effet, tout au moins en ce qui concerne le Cabinda, d'une région qui confine à notre colonie du Congo et qui précisément se trouve visée dans l'accord anglo-allemand. Mais il serait également prudent de mentionner les îles du golfe de Guinée aussi bien que la Guinée portugaise et les îles du Cap Vert qui ne paraissent pas comprises dans l'agrément anglo-allemand mais qui n'en pourraient pas moins faire un jour l'objet de revendications de l'un ou de l'autre de ces Gouvernements.

Cette sorte de notification d'un caractère plus ou moins officiel ne pourrait-elle se faire en même temps à Londres et à Berlin? Dans la première de ces villes on peut espérer, d'après la teneur et le ton des conversations de M. Paul Cambon et de Sir E. Grey, qu'elle ne soulèverait pas d'objection. En ce qui touche Berlin, je ne suis pas assez au courant de l'état de nos rapports actuels avec la chancellerie impériale pour savoir s'il y aurait de sérieux inconvénients à aborder la question. Il paraît cependant à première vue difficile d'admettre que le Gouvernement allemand puisse avoir à redire à une communication qui, sous réserve du seul Cabinda, ne lèse aucune des revendications actuelles de l'Allemagne sur les territoires des colonies portugaises.

Quant à espérer, comme il est indiqué dans la dépêche du Département du 28 novembre dernier n° 618, que le Gouvernement britannique consentirait à marquer au Gouvernement allemand la nécessité de tenir compte des inté-

[1] La dépêche circulaire du 16 décembre transmettait à divers postes le rapport du Ministre de France à Lisbonne, en date du 30 novembre ci-dessus reproduit sous le n° 560. La dépêche circulaire du 17 décembre transmettait à divers postes et au ministère des Colonies le rapport de l'Ambassadeur à Londres du 10 décembre ci-dessus reproduit sous le n° 607 et la dépêche à Londres reproduite sous le n° 640.

rêts français comme il l'a fait à notre égard en faveur de l'Espagne lors des négociations de 1904 relatives au Maroc, je crains qu'il ne faille pas faire fond sur une pareille intervention. Il ne faut en effet jamais perdre de vue que, lorsque le Gouvernement britannique stipulait en 1904 en faveur de l'Espagne, ce Gouvernement était mû par des considérations très personnelles, c'est-à-dire par la volonté, maintes fois exprimée avant et après les négociations et rappelée encore de façon plus ou moins directe durant ces dernières années, de ne pas voir la France s'établir sur le détroit de Gibraltar. Cette même préoccupation personnelle n'existe pas dans les circonstances présentes et il n'est pas téméraire d'en conclure que si le Cabinet de Londres intervenait à Berlin, ce qui paraît douteux, il ne le ferait que d'une façon très réservée.

En ce qui touche la question d'une entente avec l'Espagne pour faire valoir nos revendications réciproques, j'attendrai pour en entretenir le Ministre d'État les directions de Votre Excellence. Peut-être n'y a-t-il pas lieu de se presser outre mesure. Étant donné leur esprit habituel de mégalomanie, nous trouverons selon toute vraisemblance nos voisins disposés à agir de concert avec nous, mais il serait bon au préalable de savoir quelle région d'action nous serions disposés à leur accorder. Le Cabinda n'a pas d'intérêt pour eux; l'île de San Tomé fait face à notre Congo; la Guinée portugaise est en quelque sorte enclavée dans nos colonies de l'Ouest africain; quant aux îles du cap Vert, elles sont plus proches de notre Sénégal que du Rio de Oro. Il resterait donc pour l'Espagne l'île du Prince qui, d'après les indications contenues dans le rapport du commandant de la *Surprise* annexé à la lettre du ministère du 1er de ce mois n° 625, aurait beaucoup moins d'importance que l'île de San Tomé. Le Gouvernement de Madrid ne trouverait-il pas le partage inégal et n'émettrait-il pas des prétentions exagérées qui risqueraient de provoquer une discussion avec nous et par là même d'affaiblir la valeur de nos revendications à Londres et à Berlin?

Il ne faut pas, d'autre part, perdre de vue ce qu'on pourrait appeler les idées de derrière la tête de l'Espagne en matière d'affaires portugaises. Votre Excellence connaît, dans cet ordre d'idées, les aspirations qui, à plusieurs reprises, se sont fait jour presque officiellement à Madrid. Le Gouvernement royal ne répondrait-il pas à nos premières ouvertures par des demandes visant l'occupation par les troupes espagnoles du territoire continental du Portugal? Que répondrions-nous dans cette occurence : une conversation sur ce terrain entre Paris et Madrid ne serait-elle pas de nature à provoquer de l'émotion en Angleterre?

Je dois ajouter toutefois que les négociations anglo-allemandes ne passeraient peut-être pas absolument inaperçues ici. Une personne qui occupe une certaine position dans les affaires politiques m'en a fait récemment mention

et, comme je lui disais qu'il ne s'agissait sans doute que de sphères d'action commerciales et industrielles, elle m'a répondu : «aujourd'hui, c'est la mode de procéder ainsi aux annexions».

665.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 765, 766. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 24 décembre 1913, 0 h. 30, 0 h. 34.

(*Reçu :* 2 h. 20, 3 h. 5.)

M. Sazonoff se montre satisfait de la tournure que prend la conversation avec l'Allemagne. Il a reçu aujourd'hui de Constantinople des informations analogues à celles de votre télégramme 1151 (1). Je lui ai demandé s'il ne voyait pas d'inconvénients à ce qu'il y eût deux centres d'action militaire allemande au lieu d'un. Il m'a répondu qu'il considère surtout important d'obtenir le transfert à Andrinople du commandement militaire allemand, et l'inspection des écoles militaires par un autre général à Constantinople lui paraît acceptable. «Mais à condition que ce général n'exerce jamais aucun commandement?» ai-je dit. «Pas sur les Détroits», a-t-il répondu simplement.

M. Sazonoff paraît tout confiant dans les intentions de l'Allemagne. Il avait su par Londres que le Chancelier a tenu à Sir E. Goschen un langage conciliant et s'en réjouissait. M. de Bethmann Hollweg a répété à l'Ambassadeur d'Angleterre ce qu'il avait dit à l'Ambassadeur de Russie et ce que le comte de Pourtalès a dit à M. Sazonoff : que personnellement, il ignorait tout et que l'affaire de la mission militaire en Turquie avait été arrangée en dehors de lui. M. Sazonoff croit à la sincérité du Chancelier et est disposé à rejeter toute la faute sur M. Zimmermann. Je n'ai [pu] m'empêcher de lui rappeler que les bonnes paroles ne sont pas rares à Berlin, mais que les actes concordent rarement avec les paroles et que, si la Russie avait parlé moins fermement le mois dernier à Berlin, l'Allemagne serait aujourd'hui moins soucieuse de causer. C'est grâce aussi à l'union de la Triple Entente et à sa démarche commune à

(1) Télégramme circulaire du 21 décembre transmettant à divers postes le télégramme 595 de Constantinople reproduit à la même date sous le n° 655.

Constantinople, a ajouté M. Sazonoff, et il a répété que la Triple Entente ignorait sa force et devait rester très unie. Il a exprimé aujourd'hui à l'Ambassadeur d'Angleterre ses vifs remerciements pour l'attitude de Sir E. Grey et sa confiance en nous [1].

666.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 767. *Saint-Pétersbourg, 24 décembre 1913, 13 h. 6.*

(*Reçu :* 14 h. 45.)

Plusieurs journaux russes ayant attaqué la loyauté de la nation alliée à cause de la signature à Constantinople d'un arrangement franco-turc, en ce moment précis, j'ai expliqué spontanément à M. Sazonoff les conditions où était conclu cet arrangement, annexe de celui de septembre, et lié à la question de la surtaxe douanière comme tous les arrangements négociés par les autres Puissances et notamment la Russie.

M. Sazonoff, qui n'était pas au courant de la question, m'a dit qu'il le comprenait parfaitement mais qu'il eût été peut-être préférable qu'au moment de la signature des explications eussent été données par la presse française pour éclairer l'opinion.

667.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 720. *Londres, 24 décembre 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 janvier 1914.)

Dès la réception de votre lettre du 9 de ce mois n° 1636 [2], M. Paul Cambon avait interrogé Sir Arthur Nicolson sur le bruit répandu dans la presse de

[1] Les derniers mots avaient été mal déchiffrés; nous reproduisons ici la version donnée par le service du chiffre. La minute portait en réalité : *et son intervention à Berlin.*

[2] Le Ministre disait dans cette dépêche d'après une note publiée par le *Daily Telegraph :* « parmi les avantages dont le Gouvernement britannique poursuit l'octroi figure la concession de toutes les sources pétrolifères situées en Mésopotamie, en Arabie et, dit-on, aussi, en Syrie ».

la concession au Gouvernement britannique de toutes les sources pétrolifères situées en Mésopotamie, Arabie et même en Syrie. Il lui avait confirmé par lettre privée sa demande de renseignements à ce sujet.

Votre Excellence trouvera, ci-joint, copie de la réponse que je viens de recevoir du Foreign Office. Comme vous le constaterez, Sir E. Grey reconnaît que des négociations sont engagées avec le Gouvernement ottoman pour la concession à des sujets britanniques de sources pétrolifères dont l'une se trouve effectivement en Syrie; mais il n'est nullement question de monopole à obtenir en faveur du Gouvernement britannique.

ANNEXE.

Foreign Office, 22nd December 1913.

His Majesty's Principal Secretary of State for Foreign Affairs has had the honour to receive the notice, dated December 15th, forwarded privately by the French Ambassador to Sir A. Nicolson, relative to a concession for the exploitation of oil deposits in Asia Minor stated in the press to have been granted by the Turkish Government to His Majesty's Government.

Sir Edward has the honour to inform M. de Fleuriau in reply that His Majesty's Government are at present discussing with the Turkish Government certain applications for the grant of such concessions to British subjects in the vilayets of Mosul and Bagdad and one in Syria, but that there is no question of any attempt by His Majesty's Government to obtain a monopoly of such enterprises.

TRADUCTION.

Le Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères a eu l'honneur de recevoir la note non officielle de l'Ambassadeur de France, datée du 15 décembre relative à l'exploitation de tous les gisements de pétrole existant en Asie mineure que, suivant certains journaux, le Gouvernement ottoman aurait concédée au Gouvernement de Sa Majesté.

Sir Edward a l'honneur d'informer en réponse M. de Fleuriau que le Gouvernement de Sa Majesté est en pourparlers avec le Gouvernement ottoman à l'effet d'obtenir, pour des sujets britanniques, des concessions de cette sorte dans les vilayets de Mossoul et de Bagdad et aussi une concession en Syrie, mais qu'il n'est nullement question d'une tentative que ferait le Gouvernement de Sa Majesté pour se faire concéder le monopole de ces entreprises.

668.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 721. Très confidentiel. *Londres, 24 décembre 1913.*

J'ai exactement reçu le 23 de ce mois la lettre de Votre Excellence du 17 courant, n° 1680 [1], relative au partage éventuel des colonies portugaises d'Afrique; le post-scriptum de cette lettre, confiant à M. Paul Cambon le soin d'exécuter vos instructions «avec les ménagements nécessaires», je n'avais pas à faire une démarche que l'absence de Sir Edward Grey rendait d'ailleurs à peu près impossible; toutefois, j'ai eu l'occasion de parler hier à Sir Eyre Crowe de la Convention anglo-allemande relative aux colonies portugaises et je crois devoir rendre compte à Votre Excellence de cette conversation.

Après avoir causé de diverses questions concernant l'Albanie, la mission militaire allemande à Constantinople et le statut de Tanger, nous avions été amenés à examiner la situation respective des Puissances et en particulier de l'Allemagne. J'ai dit alors à titre tout personnel à Sir Eyre Crowe que la divulgation de la convention anglo-allemande relative aux colonies portugaises produirait certainement un effet fâcheux sur le continent et que M. Paul Cambon serait probablement chargé de signaler au Gouvernement britannique les conséquences de l'abandon à l'Allemagne de l'enclave de Cabinda.

«M. Cambon en a déjà parlé à Sir Edward Grey, m'a répliqué Sir Eyre Crowe, mais ce qui est fait est fait, et nous ne pouvons revenir sur des engagements pris en 1898.»

Je n'en ai pas moins insisté sur notre point de vue en rappelant les négociations franco-allemandes de 1911. Je lui ai fait remarquer que la publication de la Convention anglo-allemande pourrait nous obliger à faire quelque déclaration concernant notre attitude éventuelle et que, si ladite convention visait une réorganisation de la Dette portugaise, cette réorganisation ne pourrait se faire sans notre assentiment, puisque la France était un des principaux créanciers du Portugal.

Sir Eyre Crowe m'a répondu en me faisant une rapide histoire des pourparlers qui ont précédé l'arrangement de 1898. A ce moment, le Portugal cherchait à contracter un emprunt en Angleterre et se montrait disposé à octroyer à la Grande-Bretagne certains privilèges dans ses colonies. C'est alors que l'Allemagne est intervenue et elle a obtenu du Gouvernement britannique, contre le gré du marquis de Salisbury, une convention lui promettant une partie des colonies portugaises moyennant une modification de son attitude jusque là bienveillante à l'égard du Transvaal. Le comte de Hatzfeldt aurait

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 640.

avoué, en signant l'arrangement de 1898, qu'il signait l'abandon des Boers par l'Allemagne [1]. Tout ceci confirme les renseignements déjà fournis par la correspondance de l'ambassade et n'a qu'un intérêt rétrospectif.

Mais la convention de 1898 existe et lie l'Angleterre à l'Allemagne. Sir Eyre Crowe m'a dit que, personnellement, il en désirait la publication pour deux raisons :

1° Parce que les intéressés anglais seront désormais informés des motifs qui obligent le Foreign Office à refuser son appui à leurs demandes de concessions dans certaines parties des colonies portugaises;

2° Parce que le public saura désormais en quoi consistent les clauses secrètes et en mesurera le peu d'importance. L'Allemagne aurait actuellement beau jeu pour présenter son accord avec l'Angleterre comme un véritable traité de partage, alors que la convention vise un cas très spécial, qui peut ne jamais se présenter, celui d'un emprunt gagé sur les colonies portugaises.

J'ai fait observer à mon interlocuteur que la France était en mesure d'offrir un emprunt de ce genre au Portugal. « Si vous l'offriez, m'a répondu Sir Eyre Crowe, nous serions tenus de faire opposition à vos propositions. »

La thèse du Sous-Secrétaire d'État adjoint peut se résumer comme suit : La Grande-Bretagne a fait un pas de clerc en signant imprudemment et sous l'influence d'une situation momentanée la convention de 1898, mais cette convention existe et produit déjà une partie de ses effets en ce qui concerne les concessions dans les colonies portugaises. Puisqu'il en est ainsi, mieux vaut d'une part modifier la division des zones anglaises et allemandes dans un sens favorable aux intérêts britanniques et, d'autre part, publier un acte auquel les Allemands attribuent une portée qu'il n'a pas. Cette argumentation m'a été exposée dans une conversation tout officieuse et ne représente que les conceptions personnelles de Sir Eyre Crowe, mais j'ai l'impression qu'elle est conforme au sentiment du Foreign Office*.

[1] On trouve dans les *British Documents*, vol. 1, p. 67, une lettre adressée par M. Balfour à Sir Frank Lascelles le 19 août 1898 et relative aux négociations en cours entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne qui contient cette phrase du comte Hatzfeldt : « le Gouvernement allemand dit que ce qu'il demande est le moins qu'il puisse demander pour l'abandon des Boers et du Transvaal ». D'autre part, M. de Holstein disait dans une note du 8 juin 1899 (*Grosse Politik*, vol. 15, pièce n° 4362) : « Le fait qu'on sait l'existence d'un accord conclu entre l'Allemagne et l'Angleterre au sujet de territoires de l'Afrique australe voisins du Transvaal rend l'Allemagne impropre à servir de médiatrice entre l'Angleterre et les Boers. Toute décision qui ne serait pas nettement défavorable à l'Angleterre serait considérée comme le résultat de concessions qu'elle nous aurait faites. »

* Annotation du Ministre : *Il faut de nouveau insister sur l'effet déplorable que produirait en France la publication d'une convention anglo-allemande qui encouragerait la cession possible du Cabinda à l'Allemagne. Rappeler à Londres nos conventions de 1911 avec l'Allemagne. Il serait bon d'en parler à M. Jules Cambon pour voir comment on pourrait agir à Berlin. — Rappeler à Londres que l'Angleterre n'a pas encore reconnu le protectorat au Maroc et que si cette circonstance était connue l'émotion du public en France serait grande.*

669.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 600. *Péra, 25 décembre 1913, 1 h. 30.*
(*Reçu :* 5 h. 15.)

L'Ambassadeur de Russie se montre très satisfait de la tournure qu'a prise l'affaire de la mission allemande; il n'existerait plus, d'après lui, qu'une divergence d'opinion sur le délai à fixer au général von Sanders pour l'abandon du commandement du premier corps d'armée : M. de Giers désirerait que la mesure fût immédiate, M. de Wangenheim demanderait qu'elle ne fût prise que dans deux mois.

Quant aux entretiens de l'Agent militaire russe avec le lieutenant-colonel von Strempel, chef d'État-major de la Mission allemande, ils ne portent que sur un point de détail et ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles des troupes du premier corps d'armée pourront être mises à la disposition du général von Sanders pour les besoins de sa mission d'instruction [1].

670.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Belgrade, Cettigné, Rome.

T. n°s 1160, 607, 520, 1123. *Paris, 25 décembre 1913, 13 h.*

Pour votre information.

M. Plamenatz m'a demandé : 1° si le Gouvernement de la République serait favorable à la conclusion d'un emprunt de quarante millions de francs par le Monténégro; 2° si le Gouvernement de la République consentirait à ce que l'intérêt de cet emprunt fût mis à la charge des six Puissances; 3° si le Gouvernement de la République voudrait bien accorder à quelques jeunes gens monténégrins des bourses dans ses écoles militaires.

J'ai répondu : 1° que j'accepterais le chiffre de quarante millions, si les

[1] Ce télégramme a été transmis le 25 décembre, à 11 h. 50, à Londres 1320 et Pétersbourg 1159.

autres Puissances l'acceptaient également; 2° que le Parlement ne consentirait pas à inscrire au budget le service de l'emprunt monténégrin et que d'ailleurs le consentement des autres Puissances n'était guère probable; 3° que j'ignorais si des bourses pouvaient être accordées à des étrangers dans nos écoles militaires, mais que je recommanderais la question au bienveillant examen du Ministre de la Guerre.

671.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 211. Très confidentiel. *Athènes, 25 décembre 1913, s. h.*

(*Reçu :* 17 h. 50.)

Notre ancien collègue de Serbie allant prendre congé du Ministre d'Italie l'a trouvé très monté contre la Grèce; le comte Bosdari lui a dit textuellement : « Si au moment où les Grecs s'en iront des régions reconnues albanaises, il y a des désordres, des troubles, nous débarquerons; les Puissances seront mécontentes, elles parleront mais n'agiront pas, jugeant que le jeu n'en vaut pas la chandelle ».

672.

Note de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Confidential. *Paris, december 25th 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 décembre.)

His Majesty's Ambassador has been instructed by His Majesty's Secretary of State for Foreign Affairs to inform His Excellency the Minister for Foreign Affairs that the Italian Ambassador in London read to one of the Assistant Under Secretaries of State on the 18th instant a telegram from His Government urging His Majesty's Government to agree in principle and at once to a condition put forward by the Prince of Wied to Italy and Austria as a preliminary to his acceptance of the rulership of Albania. This condition was the guarantee of a substantial loan to Albania by the Powers without which no proper Government on the country could possibly be organized.

The Italian Ambassador was instructed to say that, if this proposal were

not accepted and that in reasonable time — Austria and Italy would feel constrained to proceed in the matter jointly without the other Powers.

Sir Eyre Crowe replied that there was no doubt much to be said for an immediate loan guaranteed by the Powers, a procedure which had been adopted in the case of Crete. If rather more definite proposals were properly put before His Majesty's Government, no doubt they would give them their best consideration. It was however a somewhat curious procedure on the part of the Prince to address Austria and Italy alone in making a demand which all the Powers were expected to meet and which clearly required their assent and co-operation.

Sir Eyre Crowe added that His Majesty's Ambassador at Berlin had already been instructed to suggest to the Prince that when negotiating respecting the conditions on which would depend his acceptance of the offer made by the Powers jointly, it would seem only right and correct that His Highness should himself lay his conditions before all the Powers, instead of approaching Austria and Italy only.

Sir Francis Bertie is directed by Sir Edward Grey to inquire how the proposal of the Italian Government is viewed by the French Government.

Annexe.

Traduction.

L'Ambassadeur de Sa Majesté a reçu du Secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères des instructions lui prescrivant d'informer Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères que l'Ambassadeur d'Italie à Londres a lu, le 18 de ce mois, à l'un des sous-secrétaires d'État assistants un télégramme de son Gouvernement pressant le Gouvernement de Sa Majesté d'acquiescer en principe et tout de suite à une condition que le prince de Wied a fait connaître à l'Italie et à l'Autriche qu'il mettait à son acceptation du trône d'Albanie. Cette condition préalable était la garantie donnée à un emprunt consenti à l'Albanie par les Puissances, à défaut duquel aucun gouvernement véritable ne pourrait se constituer dans ce pays.

L'Ambassadeur d'Italie avait mission de dire que si cette proposition n'était pas acceptée, et cela dans un délai raisonnable, l'Autriche et l'Italie se croiraient obligées d'opérer de concert dans cette affaire en se passant du concours des autres Puissances.

Sir Eyre Crowe a répondu qu'il y avait sans aucun doute de bons arguments à faire valoir à l'appui de cette garantie d'emprunt demandée aux Puissances, procédure antérieurement adoptée dans le cas de la Crète. Si des propositions d'un caractère mieux défini étaient soumises dans les formes usuelles au Gouvernement de Sa Majesté, il ne manquerait certainement pas de les examiner avec la plus grande attention. C'était, toutefois, de la part du prince une façon de procéder assez inattendue que de s'adresser à l'Autriche et à l'Italie seules, alors qu'il s'agissait d'une

demande à laquelle une réponse était attendue de toutes les Puissances et qui exigeait manifestement leur assentiment et leur coopération.

Sir Eyre Crowe ajouta que l'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin avait déjà reçu mission de faire observer au prince que, lorsqu'il aurait à négocier sur les conditions mises par lui à son acceptation d'une offre faite par les Puissances réunies, il paraissait convenable et simplement correct que Son Altesse exposât ces conditions à toutes les Puissances, au lieu d'en entretenir seulement l'Autriche et l'Italie.

Sir Francis Bertie est invité par Sir Edward Grey à s'informer de la manière de voir du Gouvernement français sur la proposition du Gouvernement italien.

673.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 278. Confidentiel. *Bruxelles, 25 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 décembre; Dir. pol., 19 janvier 1914.)

[M. Klobukowski dans la première partie de ce rapport revient sur la nouvelle loi militaire belge et parle des conséquences financières qu'elle peut avoir, il examine à ce propos la situation économique du pays et aussi sa situation politique.]

J'ai indiqué antérieurement, — et dans l'entretien, Monsieur le Président, que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder ces jours derniers, je me suis permis d'insister sur ce point, — combien était délicate la situation de la Belgique pressée en Europe par l'Allemagne et menacée par elle en Afrique. Garder un savant équilibre entre ses deux puissants voisins, tel est évidemment le souci constant du Gouvernement belge. Or, il n'apparaît pas qu'au cours de l'année qui prend fin la balance soit restée égale.

Je ne mentionnerai pas seulement les égards que la presse officieuse, très souvent malveillante à notre endroit, témoigne à ce qui, de près ou de loin, touche à l'Allemagne; il serait malséant d'imputer au Gouvernement royal la responsabilité d'écarts dont le bon goût fait justice; mais le projet de doublement de la ligne de Bruxelles à Liége et en Allemagne qui, faisant passer les grands express par Tirlemont, Saint-Trond, Tongres et Visé, rend superflus les travaux de défense de la vallée de la Meuse, et livre la Belgique à l'invasion allemande (lettres au Département des 22 et 23 août, n°s 194 et 197)[1], mais l'achèvement activement poussé de la ligne Malmédy-Stavelot qui, sans utilité d'aucune sorte pour le Royaume, supprime la solution de continuité

[1] Voir à la date du 22 septembre, le rapport de M. Klobukowski reproduit sous le numéro 182, note.

dont souffrait la stratégie allemande (lettre au Département du 9 décembre, n° 272)[1] et, en tout dernier lieu, la nomination, au plus important commandement en temps de guerre, d'un général qui s'est déclaré ouvertement l'adversaire de notre pays et partisan déterminé de l'action allemande (lettre au Département du 30 novembre n° 263)[2] sont autant de mesures qui ne sauraient nous laisser indifférents et, en tous cas, émeuvent les amis de la France.

Consciemment ou non, — il serait vain de le dissimuler, — la Belgique officielle incline vers l'Allemagne; les raisons en sont multiples : elle ne craint pas la France qu'elle sait fidèle à ses engagements et d'ailleurs opposée à toute extension territoriale; elle n'ignore pas, au surplus, que, quoi qu'elle fasse, elle rencontrera toujours de ce côté de la frontière un accueil aimable; la preuve lui en a été donnée récemment par l'admission en principe à la cote de Paris, sans conditions préalables, d'une tranche d'emprunt de 400 millions. Au contraire, elle redoute l'Allemagne dont la rude convoitise et le manque de scrupules lui dictent une attitude révérentielle. D'autre part, l'autoritarisme du puissant Empire, sa lutte contre le socialisme dont la Belgique appréhende elle-même le développement, son esprit religieux et de caste qui s'adapte si bien aux préjugés et aux préoccupations d'une société où dominent le hobereau et le prêtre, ennemis nés de la France républicaine, voilà dans l'ordre psychologique et politique des motifs suffisants pour expliquer la faveur dont jouissent les Allemands auprès d'un Gouvernement et d'une administration qui voient dans le triomphe des idées françaises le suprême péril. Si l'on ajoute à cela l'influence que les hommes d'affaires allemands exercent de plus en plus sur le marché belge, grâce à leur caractère insinuant, tenace, et, — lorsqu'ils se croient assez forts, — à leurs procédés d'intimidation, on conçoit sans peine que, dans cette Belgique qu'on a accoutumé, en raison de la similitude de langue et souvent de pensée, de considérer comme un pays ami, presque comme le prolongement de notre territoire, les classes dirigeantes, sous des dehors amènes et séduisants, nous soient au fond très hostiles. Nos compatriotes de passage à Bruxelles ou dans les autres centres du Royaume ne peuvent apprécier la largeur du fossé qui sépare un Français, même modérément libéral, des membres du parti catholique, qu'en se remémorant les luttes que la République a dû soutenir contre ses pires adversaires.

[M. Klobukowski donne ici quelques exemples à l'appui de ce qu'il vient de dire puis il examine la question coloniale.]

(1) M. Klobukowski expliquait dans cette lettre que la ligne Malmédy-Stavelot, complètement inutile à la Belgique, augmentait singulièrement les facilités d'invasion de son territoire par les troupes allemandes.

(2) Ci-dessus reproduite sous le n° 559.

L'heure est décisive pour la Belgique; sa colonie lui crée de lourdes charges que ne compensent plus les profits d'entreprises hâtivement conduites, dans un esprit de lucre imprévoyant (lettre au Département du 17 août, n° 188) [1]; c'est l'instant que choisit l'Allemagne pour mettre en œuvre ce qu'elle appelle une politique de concentration coloniale, offrant, — on sait ce qu'en allemand cela veut dire, — à la Belgique une collaboration qu'elle se réserve, en même temps, d'imposer au Portugal (lettre au Département du 27 juillet, n° 174) [2].

Pour nous aussi la question coloniale revêt, en Afrique, un caractère de particulière gravité que font ressortir les dépêches de nos Ambassadeurs à Londres et à Berlin, et notamment la lettre du 30 novembre n° 206 [3] de notre Ministre à Lisbonne, que vous avez bien voulu me communiquer le 16 de ce mois.

Avec M. Daeschner j'estime que nous ne pouvons admettre d'être laissés en dehors d'un partage éventuel de territoires en Afrique. Un coup d'œil sur la carte révèle dans quelle situation extrêmement fâcheuse se trouverait notre colonie du Haut et Bas Congo, déjà amputée des enclaves que détiennent les Allemands, à la suite de l'accord de 1911, si, par un sentiment de discrétion bien voisin de la faiblesse, nous ne demandions pas formellement voix au chapitre, concurremment avec l'Allemagne et l'Angleterre, dans le projet de répartition qui vise les possessions portugaises. C'est d'ailleurs un droit absolu, ainsi que le fait remarquer M. Daeschner, que nous confère l'Acte de Berlin du 26 février 1885 de participer à tout échange de vues sur les éventualités pouvant se produire dans le Centre africain. Négliger d'en faire usage serait une faute qui heureusement, — la dépêche de Votre Excellence, en date du 17 décembre, à M. l'Ambassadeur de la République à Londres [4] en témoigne, — ne sera pas commise.

Pendant mon très court séjour à Paris, la semaine dernière, je me suis rencontré avec M. le Gouverneur général de l'Afrique Équatoriale qui m'a exprimé un avis se rapprochant sensiblement de celui que traduit la lettre à M. le Ministre de France à Lisbonne. Il lui semble, comme à moi-même, que nos réserves ne doivent pas seulement porter sur les territoires que néglige l'accord projeté entre l'Angleterre et l'Allemagne (les îles du Cap Vert, la Guinée portugaise, les îles San Thomé et les îles du Prince) mais aussi et surtout, au cas de dislocation du domaine colonial du Portugal, sur le Cabinda qui logiquement doit être incorporé dans notre colonie du Gabon.

J'arrêterai ici mes remarques que je compléterai ultérieurement, ne voulant pas m'écarter davantage de mon sujet et si naturelle que soit cette digression, alors que notre droit de préférence « personnel et incessible » sur le Congo belge nous crée vis-à-vis de la Belgique et dans tout ce qui a trait au Bassin Conventionnel du Congo, une position spéciale.

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 41. — (2) Non reproduite. — (3) Ci-dessus reproduite sous le numéro 560. — (4) Ci-dessus reproduite sous le numéro 640.

Ce ne sera pas trop de toutes les compétences que possède ce pays pour fixer sa ligne de conduite dans les questions complexes que soulève le programme d'expansion, d'absorption serait plus juste, dont le Gouvernement impérial, tard venu à la politique coloniale, poursuit la réalisation avec une activité indiquant son très vif désir de rattraper le temps perdu.

Au résumé, au double point de vue intérieur et extérieur, l'année 1913 aura marqué pour la Belgique une période de vie publique intense; elle aura posé plus de questions qu'elle n'en a résolues; mais n'est-ce pas le sort commun des États aussi bien que des hommes, à une époque où leurs intérêts, leurs rivalités, leurs passions bonnes ou mauvaises s'entrechoquent avec un acharnement qu'ont rarement connu les temps barbares, de ne rien terminer, et plutôt que d'édifier, d'amasser dans le travail de chaque jour des matériaux pour les tâches futures.

674.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 601. *Péra, 26 décembre 1913, 1 h. 29.*

(*Reçu :* 6 h. 30.)

La conversation turco-russe relative aux affaires arméniennes s'immobilisant au point qu'indiquait la dépêche de M. Bompard 816, du 1er décembre[1], l'Ambassadeur de Russie a décidé l'Ambassadeur d'Allemagne, qui part après-demain en congé, à tenter auparavant un effort commun pour vaincre les résistances de la Porte. M. de Giers et M. de Wangenheim ont fait ce matin une démarche conjointe auprès du Grand Vizir auquel ils ont représenté la nécessité d'admettre l'intervention des Puissances dans la désignation des conseillers étrangers et celle des ambassades pour le règlement des conflits qui pourraient surgir entre ces fonctionnaires et les inspecteurs généraux ottomans dont ils relèveraient. En assurant les deux Ambassadeurs de ses bonnes dispositions personnelles, le prince Saïd Halim s'est engagé à soutenir devant le Conseil des Ministres une formule qui leur donnerait satisfaction quant au fond, mais sauverait les apparences au regard de l'opinion publique ottomane. Il a promis, en tout état de cause, de répondre à leur communication lundi prochain.

[1] La reproduction de ce document a paru inutile. M. Bompard y parlait des pourparlers engagés au sujet des réformes entre l'Ambassadeur de Russie et le Grand Vizir.

675.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 771, 772. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 26 décembre 1913, 21 h. 10, 21 h. 11.

(*Reçu :* le 27, à 0 h. 50, 0 h. 45.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a confirmé aujourd'hui les deux renseignements de votre télégramme 1159 [1]. Il trouve le délai de deux mois inacceptable, sauf si après ce terme les Allemands devaient renoncer à tout commandement. Il le télégraphie à M. de Giers et le répète aujourd'hui au comte de Pourtalès, sans indiquer le délai minimum qu'il accepterait : « Si vous nous demandez de ménager votre amour-propre, a-t-il dit à l'Ambassadeur d'Allemagne, nous vous demandons de ménager aussi le nôtre », et il aurait repris avec lui un langage ferme. — Quant aux conditions dans lesquelles le général allemand pourra faire des essais de commandement, M. Sazonoff persiste à ne pas s'en effrayer, même si ces essais se font sur des terrains à Constantinople même. C'est le côté politique de la mission militaire qu'il cherche à paralyser, le côté militaire le laisse indifférent. Il ne redoute pas ce que les généraux allemands pourront faire de l'armée turque et l'a déclaré nettement au comte de Pourtalès « qui n'a pas été content ».

Dans sa conversation avec l'Allemagne, la Russie n'a pas parlé de compensations. Ce n'est qu'en cas d'échec de ces pourparlers qu'elle développerait ce thème à Constantinople et alors elle causerait d'accord avec la France et l'Angleterre « parce qu'il faudrait que chacune en eût ». Mais M. Sazonoff est heureusement peu disposé à s'engager dans cette voie, car il prévoit que l'Autriche et l'Italie voudraient aussitôt s'y engager à leur tour.

[1] Télégramme circulaire transmettant le télégramme de Constantinople du 25 décembre ci-dessus reproduit sous le numéro 669.

676.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 524. *Berlin, 27 décembre 1913, 19 h. 20.*
(*Reçu :* 20 h. 30.)

M. de Stumm, Directeur politique au ministère des Affaires étrangères, m'a dit aujourd'hui que les Puissances de la Triplice n'avaient pas encore répondu à la note anglaise concernant l'Albanie et les îles. L'Italie ferait, paraît-il, certaines objections. Quant au Gouvernement impérial, la solution anglaise de la question des îles est pour lui, m'a dit M. de Stumm, la *solution idéale* (1). Il se demande seulement si elle est réalisable dans la pratique. La Turquie, en effet, persiste à déclarer que si les Puissances donnent Chio et Mytilène à la Grèce, elle déclarera la guerre à cette Puissance au printemps prochain. C'est pour s'y préparer qu'elle achète le *dreadnought* construit pour le Brésil, Les Turcs comptent d'ailleurs faire campagne avec les Bulgares. Comme je faisais observer à M. de Stumm que les élections bulgares avaient témoigné dans le pays d'un état d'esprit moins belliqueux, il en est convenu, mais il a ajouté que, d'après les dernières informations reçues de Sofia, on avait ici l'impression que ces dispositions plus calmes ne seraient pas durables. Le désir d'une guerre de revanche dominerait tout autre sentiment en Bulgarie. On est persuadé ici que, si les Turcs le désirent, ils pourront entraîner la Bulgarie à faire avec eux la guerre à la Grèce (2).

(1) Sur la position prise par l'Allemagne dans cette affaire, voir la dépêche adressée le 28 décembre par M. de Jagow à M. de Tschirschky et reproduite dans *Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14219.

(2) Ce télégramme a été transmis le 28 décembre, à 14 heures, à Pétersbourg 1167 Londres 1324, Rome 1133, Vienne 960 Constantinople 1167, Athènes 731.

677.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 192. *Vienne, 27 décembre 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme n° 953 [1]. Hilmi Pacha habituellement si pondéré m'a parlé dans le même sens que son collègue de Paris à Votre Excellence et avec une énergie que je ne lui connaissais pas. Il conteste que le règlement de frontière de l'Albanie et la question des îles puissent être traités en connexité, puisqu'on ne pourrait plus [ainsi] dédommager la Grèce qu'aux dépens de la Turquie. Il affirme que le Gouvernement ottoman a fait connaître à la Conférence de Londres des réserves dont ne tient pas compte la proposition de Sir E. Grey. Il déclare enfin que les Puissances devraient, en prenant leur décision, envisager non pas les avantages qu'en tirerait la Grèce ou la Turquie, mais uniquement le maintien de la paix générale. — « Or, jamais un Gouvernement ottoman ne renoncera volontairement, disait-il, à Mytilène et à Chio. J'estime, quant à moi, que mon pays a besoin en outre de Lemnos, Cos, peut-être aussi Rhodes (mais il n'insistait pas sur cette dernière prétention). L'ensemble des autres îles n'ayant aucune valeur pour la Turquie pourrait être attribué à la Grèce à qui la Porte s'engagerait à céder celles que l'Italie devra évacuer. » Tout autre arrangement déchaînera une guerre qu'on aura peine ensuite à localiser. Les Bulgares s'uniront aussitôt à nous, soyez-en assuré, et marcheront sur Kavala et Salonique pendant que les Albanais envahiront l'Épire. C'est la Macédoine perdue pour la Grèce et la Serbie.

« Je n'ai pas tenu ici ce langage parce que ces perspectives sont trop conformes aux vœux de l'Autriche et de l'Italie. Dans la Triple Alliance, l'Allemagne seule ne désire pas un nouveau conflit, mais elle est liée par ses engagements. »

Répondant à mes objections sur le refus que le Gouvernement de la République opposera à ses demandes de capitaux destinés à permettre cette offensive, l'Ambassadeur a répliqué que, dans ce cas, les concessions promises à la France tenteront certainement une autre Puissance qui, moins riche, fournira pourtant par versements successifs les sommes convenues.

[1] Télégramme circulaire du 23 décembre ci-dessus reproduit sous le numéro 660.

Ce langage inusité est vraisemblablement inspiré par les entretiens que Hilmi Pacha vient d'avoir avec Djavid Bey retour de Berlin.

Il a terminé par cet avis personnel que les Puissances auraient grand intérêt à remettre à l'étude cette question en tenant compte du nouvel état d'esprit des Turcs et devraient confier aux Ambassadeurs à Constantinople la tâche commencée à Londres.

678.

Le comité de Paris de la Banque impériale ottomane,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 27 décembre 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 janvier 1914.)

Nous référant aux conversations que nous avons eues, à diverses reprises, l'honneur d'échanger avec votre Département, nous prenons la liberté de venir entretenir Votre Excellence, d'une manière tout à fait particulière, de la situation financière de l'Empire ottoman et de l'importance qu'il y a, dans le moment présent, à prendre une résolution immédiate en ce qui concerne les moyens d'y remédier.

Nous n'avons pas à rappeler à Votre Excellence que depuis plusieurs mois la ligne de conduite suivie par notre Établissement s'est constamment inspirée des vues du Gouvernement de la République et qu'actuellement encore nous poursuivons, d'accord avec ses représentants et conformément à leurs directions, les conversations d'ordre à la fois politique et financier qui s'échangent avec un Gouvernement voisin.

Nous conformant aux vues qu'ont bien voulu nous exprimer vos prédécesseurs, nous nous sommes bornés, au cours de la période troublée que vient de traverser la Turquie, à lui fournir le minimum de ressources indispensables à son existence même, sous forme d'opérations de trésorerie et de Bons du Trésor.

Depuis plusieurs mois déjà, les hostilités sont terminées et l'Empire ottoman témoigne du plus sincère souci de se consacrer principalement à son développement économique et à sa réorganisation financière. Sans doute, il y voit la garantie la plus sûre de son indépendance, mais l'intérêt même de ses créanciers y est étroitement engagé. L'importance hors de pair des capitaux français place les porteurs de notre pays au premier rang des intéressés. En effet les valeurs turques qui sont classées de longue date, principalement parmi

les petits capitalistes, ne s'élèvent pas, en France, d'après vos propres évaluations, à moins de trois milliards de francs.

A ce double titre, le devoir de la Banque impériale ottomane, est d'apporter en temps utile tout l'effort nécessaire à la sauvegarde du crédit turc.

Or, les dépenses exceptionnelles occasionnées par la guerre et l'impossibilité de mettre au jour jusqu'ici une opération d'emprunt de quelque importance ont créé une situation qui ne saurait se prolonger sans réel péril, et nous estimons pour notre part qu'il est de toute nécessité d'y porter remède.

Nous ne pouvons pas, d'un autre côté, ne pas attirer toute la bienveillante attention de Votre Excellence sur la façon tout à fait remarquable dont le Gouvernement ottoman s'est, dans ces derniers temps, acquitté de ses engagements envers les créanciers étrangers porteurs d'emprunts.

Aujourd'hui même, alors que la détresse du Trésor impérial est telle que plusieurs mois d'appointements sont dus aux fonctionnaires, le Ministre des Finances vient, de sa propre initiative, de nous faire savoir qu'il avait assuré par des affectations nouvelles le service d'un emprunt dont le coupon échoit prochainement et qui, jusqu'ici, se trouvait en partie couvert par des gages compris dans les territoires conquis.

Il résulte, d'autre part, du remarquable exposé que Votre Excellence a présenté devant la Commission de la Chambre des députés, que le Gouvernement ottoman a déféré de la façon la plus complète et la plus loyale, à propos des diverses questions politiques et économiques qui ont fait l'objet de récentes négociations, aux conditions auxquelles le Gouvernement de la République avait subordonné le concours financier de la France.

Nous estimons donc travailler utilement à la consolidation des intérêts engagés, en cherchant à venir de suite en aide au Trésor ottoman. Cette aide, d'autre part, ne saurait dorénavant consister en opérations d'avances temporaires ou en création de bons du Trésor dont les banques assumeraient seules la charge; il ne peut plus maintenant s'agir que d'un concours apporté par le public et dont la condition indispensable est l'ouverture du marché de la Bourse de Paris.

Ainsi que nous avons eu l'honneur de l'exposer à Votre Excellence, il ne peut plus être contesté aujourd'hui que, si l'on veut éviter au Trésor impérial l'impossibilité matérielle de faire face à ses engagements vis-à-vis des porteurs étrangers, il est indispensable de lui fournir, avant la fin de l'exercice financier clôturant en mars prochain, une somme d'environ cinq millions de livres turques, à laquelle s'élèvent les besoins immédiats auxquels, dans notre pensée, il s'agit exclusivement de faire face.

En outre, le montant des emprunts à court terme remboursables sur la première opération financière peut être évalué à deux cents millions de francs environ. En tenant compte de la marge nécessaire, il faudrait donc, pour arri-

ver à procurer au Trésor la somme voulue, envisager un emprunt de 350 millions de francs.

Nous estimons par ailleurs qu'il est possible de trouver, entre autres parmi les garanties perçues par l'Administration de la Dette publique ottomane, les sommes nécessaires pour donner à cette opération toute sécurité.

Nous venons donc prier Votre Excellence de bien vouloir examiner sérieusement la situation et nous faire savoir d'une façon précise et formelle quelle est, d'après Elle, l'époque à laquelle il serait possible d'obtenir pour l'opération ci-dessus l'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Nous aimons à espérer que Votre Excellence voudra bien apprécier comme il convient le rôle de notre établissement dans cette circonstance et se rendre compte de l'importance de remédier sans retard à la situation périlleuse que créerait pour tous les intéressés un refus de concours plus prolongé.

679.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 228. *Belgrade, 28 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 janvier; Dir. pol., 6 janvier 1914.)

Dès le moment où l'activité des Allemands en Serbie a commencé de se manifester, j'ai eu l'honneur de la signaler au Département (dépêche 181) [1] et j'ai aussitôt fait mes efforts auprès du Gouvernement serbe pour que cette activité ne nuise que le moins possible au développement de nos intérêts dans ce pays. D'une façon générale, je dois dire que j'ai trouvé un meilleur appui dans l'opinion qu'auprès du Gouvernement, si singulier que puisse paraître ce fait au premier abord. Malgré mes relations personnelles excellentes avec M. Pachitch, avec son secrétaire général, avec la plupart des Ministres, j'ai constaté chez le premier comme chez les autres une tendance à accorder, en tapinois, une grande place aux Allemands dans les faveurs du Gouvernement ou dans les affaires économiques. Assurément lorsque je suis intervenu énergiquement, on a fait droit à mes réclamations; encore cela ne s'est-il point réalisé sans que j'insiste. Il a fallu insister pour obtenir une déclaration de principe; insister encore pour chacune des affaires et démontrer, pour chacune, que l'on ne se débarrasserait pas, sans une décision définitivement favorable, de mon insistance aussi ferme qu'amicale.

[1] Dépêche non reproduite du 21 octobre.

Je n'avais pas pensé qu'il dût en aller ainsi, et je puis dire que la très grande masse de l'opinion en Serbie pense comme je faisais moi-même. Comme je disais un jour à un homme politique serbe que je faisais d'actives démarches pour empêcher que la première commande d'artillerie ne fût donnée à l'Allemagne, il s'écria spontanément : « En êtes-vous sûr? » Je répondis que j'étais fort exactement renseigné. « Ce n'est pas possible, répliqua-t-il, ce serait trop maladroit. En tout cas, vous devez réussir facilement à arrêter cela. » J'y réussis en effet, mais non pas si aisément. Ce n'est que lorsque j'ai manié la menace financière que j'ai commencé d'obtenir, assez péniblement, quelques résultats. A ce moment là même, le Ministre des Finances négociait avec l'Allemagne différentes affaires qui, probablement, comme la commande faite à la maison Erhard, ne sont qu'ajournées. Je sais positivement que M. Patchou dit alors à M. Durrenberger, le représentant allemand des porteurs de dette serbe : « Que voulez-vous! les Français nous prennent à la gorge, impossible de se dérober. Je ne puis faire d'affaires avec vous, en ce moment; cela occasionnerait de nouvelles difficultés ».

[La fin de la dépêche compare l'activité des Allemands établis en Serbie avec la passivité trop grande des Français.]

680.

M. Edmond Bapst, Ministre de France à Copenhague,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 176. *Copenhague, 28 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 janvier; Dir. pol., 19 janvier 1914.)

A la suite de récents événements survenus à Constantinople qui paraissent de nature à donner à l'Allemagne une certaine autorité sur le Bosphore, l'intérêt se porte de nouveau en Russie sur la liberté des Détroits qui mènent de la Baltique à la mer du Nord, mais mon collègue de Russie, qui m'a signalé cet intérêt, m'a dit que malheureusement ni le Danemark ni, comme de raison, la Suède n'étaient en ce moment disposés à faire quoi que ce soit pour assurer cette liberté; au contraire ces deux Puissances seraient résolues à n'opposer aucune résistance à l'Allemagne si elle voulait bloquer les détroits, la Suède l'aiderait même à intercepter le Sund.

Mon collègue anglais m'a, de son côté, exprimé la même opinion, au moins en ce qui concerne le Danemark; le ministère actuel, m'a-t-il dit, est tout à fait

inféodé à l'Allemagne et il ne peut être question de lui parler de la défense des détroits contre l'ingérance de cette Puissance.

Enfin, le Ministre de Danemark à Berlin, que je viens d'avoir l'occasion de voir, m'a déclaré que son pays devait avant tout prendre soin de ne s'attirer aucune difficulté avec l'Allemagne; faisant probablement allusion à la mission confidentielle dont l'avait saisi l'État-major et dont j'ai informé le prédécesseur de Votre Excellence par une dépêche n° 164 [1], le comte de Moltke m'a dit : « Certaines personnes chez nous voudraient entretenir l'animosité entre le Danemark et l'Allemagne, mais je crois, au contraire, servir beaucoup mieux les intérêts de mon pays en me montrant conciliant et en évitant de soulever aucune question épineuse ».

Il m'a paru bon de donner à Votre Excellence ces diverses indications, elles viennent à l'appui de tout ce que j'ai déjà écrit touchant l'état d'esprit qui prédomine ici dans le monde gouvernemental.

681.

Note de l'ambassade de Russie.

Très confidentiel. *Paris, 29 décembre 1913.*

L'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople a confié à son collègue de Russie, en date du 18 décembre et à titre strictement confidentiel, ce qui suit :

Après avoir examiné la situation conjointement avec le général Liman de Sanders, le baron de Wangenheim a télégraphié à Berlin qu'à leur avis il n'y avait pas nécessité pour le général allemand de commander le premier corps d'armée, à condition qu'une quantité suffisante de troupes soient mises à sa disposition pour exercer les élèves des écoles militaires. Un officier allemand pourrait commander le corps d'armée d'Andrinople. Quant aux détails techniques de ce compromis, ils pourraient être étudiés conjointement par les Attachés militaires de Russie et d'Allemagne à Constantinople et par le chef de l'État-major du général Sanders.

Le baron de Wangenheim ajouta à cette communication la prière de lui laisser quelque temps, un mois environ, afin que l'opinion publique en Allemagne et en Turquie ne reste pas sous l'impression que l'Allemagne a cédé à une pression de la part de la Russie.

Le lendemain, l'Ambassadeur d'Allemagne est venu de nouveau rendre

[1] Du 6 novembre. Le comte de Moltke était chargé de recueillir discrètement des informations sur l'effet que produiraient en Allemagne des travaux de fortification protégeant Copenhague du côté de la terre.

visite à son collègue de Russie et lui dit qu'il n'avait pas encore de réponse au sujet de leur conversation de la veille. Il se considérait néanmoins autorisé à causer dans le sens de ses déclarations ci-dessus, étant donné surtout les dispositions du Gouvernement allemand qui était, d'après ses informations, désireux d'aplanir les difficultés qui avaient surgi entre les deux Cabinets. L'Ambassadeur donna lecture à M. de Giers de deux télégrammes envoyés par lui à Berlin. Dans le premier, il disait qu'après son arrivée à Constantinople, le général Liman avait déclaré au Ministre ottoman de la Guerre que, si sa nomination au commandement du premier corps causait des difficultés à la Turquie, il serait disposé à accepter pour un officier allemand le commandement du corps d'Andrinople. Izzet Pacha promit de donner une réponse. Dans le second télégramme, le baron de Wangenheim rapporte que le général Liman, à défaut d'une réponse du Ministre de la Guerre, l'a interpellé derechef, en précisant qu'il lui fallait seulement disposer à Constantinople d'un nombre de troupes de lignes suffisant pour les exercices des élèves des écoles militaires et des officiers de l'État-major. Izzet Pacha répondit par un refus, disant qu'il estimait plus utile de conserver au général Liman le commandement du premier corps, conformément au contrat qu'il avait signé. Le baron de Wangenheim demande à ce sujet à son Gouvernement l'autorisation de s'expliquer avec M. de Giers et de lui déclarer que tant lui-même que le général Liman s'efforcent de persuader au Ministre de la Guerre d'accepter le point de vue du général Liman, mais que ceci exige un certain délai.

D'autre part, l'Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg est venu le 20 décembre prier M. Sazonoff, d'ordre du Gouvernement allemand, de charger l'Attaché militaire de Russie à Constantinople de se mettre en rapports avec l'Attaché allemand en vue d'élaborer de concert les conditions de l'activité des instructeurs allemands qui seraient acceptables pour la Russie. M. Sazonoff a conclu des paroles de l'Ambassadeur que le Gouvernement allemand, bien que ne se décidant pas encore à faire de promesse déterminée, était néanmoins animé du désir de rechercher une solution acceptable.

M. Sazonoff a en conséquence télégraphié à Constantinople qu'il autorisait l'Attaché militaire de Russie d'entamer des pourparlers avec son collègue d'Allemagne, en ajoutant que, s'il n'était pas possible de borner le rôle de la mission allemande à la seule instruction, le Gouvernement russe pourrait consentir au commandement par un officier allemand, du corps d'Andrinople, que, cependant, M. Sazonoff ne saisissait pas bien pourquoi, dans ces conditions, le général Liman avait encore besoin de commander à Constantinople un certain nombre de troupes de ligne, en vue de l'exercice des élèves des écoles militaires et des officiers de l'État-major; que rien, en effet, n'empêchait que ces élèves et officiers ne se rendent pour le temps des exercices aux manœuvres du corps d'armée d'Andrinople.

Or, un télégramme de M. de Giers annonce actuellement le départ du baron de Wangenheim pour Berlin. L'Ambassadeur de Russie ajoute qu'un accord n'a pas été obtenu, à défaut d'instructions précises de Berlin, où on semble désirer ajourner le relèvement du général Liman du commandement du premier corps. L'Ambassadeur d'Allemagne proteste, il est vrai, de son désir personnel de voir liquider cette question dès à présent et déclare qu'il soutiendra à Berlin cette thèse en vue de la nécessité d'apaiser l'opinion en Russie; on ne saurait cependant se porter garant de l'exécution de cette promesse. D'autre part, les pourparlers entre les Attachés militaires de Russie et d'Allemagne n'ont abouti à aucun résultat, le dernier ayant déclaré que sa mission consistait uniquement à fournir des explications sur les conditions dans lesquelles s'exercerait le commandement allemand [1].

L'Ambassadeur de Russie est chargé d'exposer confidentiellement à Son Excellence M. Doumergue le cours qu'a suivi cette affaire.

Le Gouvernement impérial a tenu, dans cette question, à aller au-devant du désir manifesté par l'Allemagne d'arriver à un accord sur les bases acceptables d'un compromis. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg a insisté, moins sur le délai même du compromis, que sur la nécessité d'arriver dès à présent à une entente sur le fond du compromis et sur la date à laquelle il deviendrait opérant. En agissant de la sorte, le Gouvernement russe croyait répondre au désir de l'Allemagne de ne pas transporter la question sur le terrain d'une pression à exercer sur la Porte.

Actuellement, le Gouvernement impérial estime qu'étant donné la situation il y aurait lieu pour la Russie, la France et l'Angleterre de demander amicalement au Cabinet de Berlin quel cours il croirait nécessaire de donner dans la suite à cette affaire, en relevant que c'était l'Allemagne elle-même qui avait pris l'initiative de pourparlers avec la Russie, par l'entremise des représentants respectifs à Constantinople.

M. Sazonoff ajoute qu'une réponse vague ou évasive pourrait créer pour la Russie une situation difficile et nécessiter une démarche nouvelle et plus sérieuse des Puissances de l'Entente à Constantinople.

[1] Le même jour, portant ces faits à la connaissance du Ministre, M. Delcassé télégraphiait sous le numéro 775 : «De son côté, l'Attaché militaire allemand à Constantinople, qui devait, d'après des affirmations du comte de Pourtalès, régler avec son collègue russe les conditions d'exécution de l'accord, ne peut pas, toujours faute d'instructions précises, spécifier qu'il ne s'agit plus du corps d'armée de la capitale». L'Ambassadeur ajoutait : «M. Sazonoff, que l'insistance de l'Allemagne à réclamer un délai de deux mois rend naturellement méfiant, attend les explications qu'il a fait demander à Berlin».

682.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 773. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 29 décembre 1913, 18 h. 59.*
(*Reçu :* 19 h. 5.)

Comme je vous l'avais fait prévoir à Paris, un ukase impérial maintient sous les drapeaux pour une nouvelle période de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars prochain, la classe qui, ayant accompli ses trois années de service, était libérable au mois d'octobre.

Quatre classes sont donc actuellement sous les drapeaux, dont trois mobilisables.

683.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 325. *Londres, 29 décembre 1913, 17 h. 58.*
(*Reçu :* 20 h.)

Le Foreign Office n'a reçu aucune réponse des Puissances de la Triple Alliance à sa note concernant l'Albanie et les îles. Il a, en revanche, reçu de Berlin des indications semblables à celles données, le 28 de ce mois, à M. de Manneville par M. de Stumm [1] et de Constantinople confirmation de l'attitude prise par la Turquie à l'égard des îles. Le Grand Vizir a dit à l'Ambassadeur d'Angleterre que la Sublime Porte était décidée à tout, même à la guerre, pour reconquérir Chio et Mytilène. Cette déclaration n'émotionne pas Sir Eyre Crowe qui persiste à penser que la Turquie s'inclinerait devant l'unanimité des Puissances.

[1] Voir ci-dessus à la date du 27 décembre, le télégramme 524 de Berlin ci-dessus reproduit sous le numéro 676.

684.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 328. Confidentiel. *Londres, 29 décembre 1913, 19 h. 7.*
(*Reçu : 21 h. 30.*)

Tout en exprimant son mécontentement de l'attitude du Gouvernement allemand dans l'affaire de la mission militaire en Turquie, M. Sazonoff a fait savoir au Foreign Office qu'il chargeait l'Ambassadeur de Russie à Berlin de reprendre la discussion avec le Gouvernement impérial et qu'il demandait l'appui du Gouvernement britannique dans ces pourparlers. Sir Eyre Crowe, qui a reçu cette communication, a fait observer à mon collègue russe que la chancellerie impériale allemande désirait attendre la prochaine arrivée de [M. de Wangenheim] à Berlin et que, jusque là, il n'y avait rien à faire. M. de Etter s'est alors plaint du peu de concours prêté à son Gouvernement par la France et l'Angleterre. Sir Eyre Crowe a répliqué (à titre personnel) que le Gouvernement britannique appuierait probablement le Gouvernement russe lorsqu'il saurait ce que la Russie compte que l'on exige de l'Allemagne pour la mission militaire et ce qu'elle avait l'intention de faire dans le cas où elle n'obtiendrait pas une solution satisfaisante.

685.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 774. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 29 décembre 1913, 21 h. 18.*
(*Reçu : 23 h. 25.*)

Il vient d'être convenu avec M. Sazonoff que nous ratifierions, par un échange de lettres, les cinq points où se résume la conférence de Paris du 10 novembre et concernant, d'une part, les emprunts, de l'autre, les chemins de fer stratégiques.

686.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 193. *Vienne, 29 décembre 1913, 19 h. 45.*
(*Reçu :* 22 h. 53.)

Hilmi Pacha a protesté aujourd'hui auprès du Gouvernement austro-hongrois contre le projet d'attribuer Chio et Mytilène à la Grèce. M. de Jagow a télégraphié à M. de Tschirschky que tous les efforts doivent être faits pour empêcher un conflit entre la Turquie et la Grèce et que, malgré les difficultés, il devait être possible d'y réussir [1]. Mon collègue anglais déclare que la proposition de son Gouvernement n'est pas de celles qu'on ne puisse transformer suivant les circonstances; mais il se montre inquiet d'un projet de démarche à Athènes des Puissances de la Triplice qui voudraient rendre le Gouvernement grec responsable de l'ordre en Épire. Le Ministre de Roumanie, d'après des informations précises, affirme que la population bulgare est hors d'état de fournir des combattants pour une nouvelle campagne. Je signale que l'idée de réunir toutes les îles sous une administration autonome et chrétienne, la suzeraineté ottomane étant maintenue, commence à être envisagée comme une solution acceptable [2], si toutefois le Gouvernement turc s'en contente [3].

687.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 428. *Rome, 29 décembre 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 2 janvier; Dir. pol., 13 janvier 1914.)

A la date du 26 novembre dernier et sous le n° 881 [4], le Département m'avait prié de lui transmettre tous les renseignements que je serais en mesure

(1) Cf. la dépêche de M. de Jagow à M. de Tschirschky reproduite dans *Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14326.

(2) Projet déjà présenté comme acceptable dans une lettre du 25 novembre. Voir à cette même date le télégramme de Vienne reproduit sous le numéro 527, note.

(3) Ce télégramme a été transmis le 30 décembre, à 15 h. 50, à Pétersbourg 1168, Londres 1329, Constantinople 1171, Rome 1134, Berlin 1129, Athènes 732.

(4) Un ingénieur français, M. Paul Berger, s'était adressé à l'ambassade de France à Vienne pour avoir des renseignements sur l'affaire dont il s'agit dans cette dépêche. Le Ministre des Affaires étrangères, saisi par l'Ambassadeur de Vienne, avait en conséquence demandé à M. Barrère et aussi à M. Krajewski de le renseigner.

de recueillir au sujet de la concession à un consortium austro-italien d'une ligne ferrée Valona-Scutari.

J'ai profité d'une circonstance particulièrement favorable pour interroger personnellement à ce sujet le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. M. de Martino, qui semblait disposé à s'épancher à ce propos, s'est étendu avec complaisance sur l'impossibilité de réaliser un pareil projet. Cette ligne parallèle à la côte, m'a-t-il dit, ne se fera jamais : elle serait d'une construction très difficile, d'un rendement déplorable dans ce pays pauvre, elle n'est pas seulement d'une inutilité complète, mais nous n'avons aucun intérêt à ce qu'elle soit exécutée, nous qui travaillons au contraire au développement de la navigation italienne le long de la côte adriatique du Balkan : c'est uniquement pour une question de principe que, comme un groupe autrichien avait obtenu une concession d'études de ce chemin de fer sans objet, nous avons exigé qu'un groupe italien fût inscrit à côté de lui dans la concession; nous ne pouvons pas admettre qu'une entreprise autrichienne s'amorce en Albanie sans que l'influence italienne y soit également représentée.

Si des fonds français, a ajouté M. deMartino, devaient être engagés dans le projet Valona-Scutari, nous n'y verrons aucun inconvénient théorique mais le grand dommage pratique de disperser inutilement l'effort de ce capital français grâce seulement auquel on pourra construire la seule ligne ferrée des Balkans qui ait un intérêt pour nous, comme pour la Russie et pour la France, la grande ligne transversale du Danube à l'Adriatique, destinée à drainer vers l'Adriatique le commerce danubien; ce n'est au reste que ce transit qui pourra faire vivre actuellement le chemin de fer, ce ne sont pas les ressources encore inexploitées des régions qu'il parcourra.

M. de Martino conclut en m'exprimant sans ambages sa déception en présence du récent projet d'arrangement relatif aux chemins de fer orientaux : l'union du capital français au capital autrichien lui paraît une erreur, et il fit allusion à la faveur avec laquelle la Consulta aurait vu, au moins de juin dernier, la constitution à Paris d'un groupement financier qui eût été au contraire franco-italo-russe, avec le comte Vitali, le commandeur Volpi, et M. Raffalovitch pour la Banque russo-asiatique; c'est avec le capital italien, déclara-t-il, que le capital français devrait travailler dans la péninsule, pour la réalisation du Danube-Adriatique.

« Certainement, termina M. de Martino, sans se rendre compte de l'énormité d'un tel propos, nous marchons complètement d'accord avec l'Autriche dans les Balkans, mais il faut bien reconnaître que nos intérêts y sont opposés : l'Autriche y poussera toujours aux lignes de chemin de fer dirigées du Nord au Sud, alors que notre intérêt y est dans le développement des lignes transversales de l'Est à l'Ouest. »

C'est évidemment sous une impression très vive que parlait le Secrétaire

général de la Consulta et cette impression lui a fait oublier le caractère très singulier de son affirmation que les intérêts austro-italiens étaient diamétralement contraires, ce qui n'empêchait pas les deux nations d'être d'accord.

688.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 605, 606. *Péra, 30 décembre 1913, 4 h. 40.*

(*Reçu :* 6 h. 15, 12 h. 35.)

Suite à mon télégramme n° 601 [1].

Le Grand Vizir a dit aujourd'hui à M. de Giers qu'il était autorisé par le Conseil des Ministres à lui donner *confidentiellement* connaissance des dispositions que le Gouvernement impérial pourrait adopter pour répondre à la démarche faite vendredi dernier par les Ambassadeurs de Russie et d'Allemagne.

Il serait entendu que le Grand Vizir demanderait *verbalement* aux ambassades de lui recommander deux personnes aptes à remplir les fonctions d'inspecteurs généraux dans les deux divisions administratives créées dans les provinces arméniennes; les ambassades donneraient *verbalement* ces deux noms au Grand Vizir, ce dernier annoncerait alors dans une note officielle que le Gouvernement a procédé à la nomination de deux inspecteurs généraux étrangers; il ferait connaître, en les énumérant en détail, les attributions de ces deux hauts fonctionnaires dont le contrat d'engagement serait de dix années.

La note ajouterait que si, dans le cours de ces dix années, l'un des inspecteurs généraux devait être remplacé, la Sublime Porte compterait pour la désignation du successeur, sur le *bienveillant concours des grandes Puissances.*

Cette procédure ne donne pas entièrement satisfaction à M. de Giers; il estime, en effet, que, pour inspirer confiance aux Arméniens, il serait indispensable d'insérer dans la note officielle un mot au moins qui fût de nature à engager le Gouvernement impérial; il demande que, pour le remplacement d'un inspecteur général le Grand Vizir fasse appel non au *bienveillant concours,* mais au *même bienveillant concours* des grandes Puissances. Le rétablissement de ce mot «même», qui a, paraît-il, été supprimé hier du projet de note sur

[1] Du 26 décembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 674.

les conseils de Djavid Bey, donnerait aux Arméniens la garantie que la procédure adoptée une première fois pour la nomination des inspecteurs généraux serait maintenue dans l'avenir.

M. de Giers m'a demandé ainsi qu'à l'Ambassadeur d'Angleterre de représenter au Grand Vizir l'utilité qu'aurait le maintien de ce mot dans la rédaction définitive de la note de la Porte.

Quant aux attributions des inspecteurs généraux, elles font en ce moment, de la part du Conseil des Ministres, l'objet d'un examen dont le résultat sera porté jeudi au plus tard à la connaissance de l'Ambassadeur de Russie.

689.

Note pour l'ambassade de Russie.

Très confidentiel. *Paris, 30 décembre 1913.*

Le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères de la République française, a étudié avec la plus sérieuse attention la note qui lui a été remise le 29 décembre par son Excellence l'Ambassadeur de Russie.

M. Doumergue tient à assurer Son Excellence M. Isvolsky que le Gouvernement de la République est fermement résolu à s'associer à toutes les démarches engagées par le Gouvernement impérial au sujet de la mission du général de Sanders à Constantinople. Il semble au Gouvernement de la République que, dans l'état actuel des choses, la question se pose de la façon suivante :

Il ressort de la note précitée que l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople se trouve actuellement à Berlin où il s'efforce de démontrer la nécessité de satisfaire aux légitimes réclamations du Gouvernement impérial et de l'opinion russe. D'autre part, d'après un télégramme envoyé hier soir par l'Ambassadeur de la République à Saint-Pétersbourg [1], Son Excellence M. Sazonoff a fait demander certaines explications au Gouvernement allemand.

Le Gouvernement impérial n'estime-t-il pas qu'il serait plus expédient d'attendre les nouveaux éléments d'appréciation qui vont être ainsi fournis? Ne craint-il pas qu'une intervention immédiate de la Triple Entente, malgré son caractère amical, ne risque de nuire aux conversations directes qui se poursuivent présentement encore entre Saint-Pétersbourg et Berlin?

Le Gouvernement de la République n'en est pas moins tout prêt à examiner, dès maintenant, avec le Gouvernement impérial, les mesures diplomatiques

[1] Télégramme de Pétersbourg, n° 775, cité ci-dessus dans une note jointe au document reproduit sous le numéro 681.

par lesquelles la Triple Entente aurait éventuellement à intervenir, soit à Berlin, soit à Constantinople pour faire prévaloir ses vues. En conséquence, M. Doumergue prie Son Excellence Monsieur Isvolsky de vouloir bien lui faire connaître comment le Gouvernement impérial conçoit exactement l'intervention dont il s'agit, sur quels points précis devrait porter la réclamation des trois Puissances, enfin quelles décisions la Russie croirait proposer à la France et à l'Angleterre dans le cas où leur action concertée à Berlin et à Constantinople ne réussirait pas à obtenir la solution conciliante qu'elles recherchent [1].

690.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 778, 779. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 30 décembre 1913, 21 h. 36, 21 h. 35.

(*Reçu :* 23 h. 45; le 31, à 2 h.)

L'Ambassadeur d'Angleterre m'a donné l'explication de la contradiction entre la note énergique suggérée par Sir Ed. Grey pour protester contre la nomination du général Sanders au commandement du corps d'armée de Constantinople et la formule inoffensive qu'il prétendit imposer quelques jours après et dont il fallut se contenter.

En rédigeant sa première note, Sir E. Grey n'avait pas songé à la mission navale anglaise. Pour ne pas être exposé à diminuer les attributions de l'amiral qui sont, en ce qui concerne la flotte, nominalement les mêmes que celles dont le général allemand est investi sur le premier corps d'armée, mais dont l'importance réelle est incomparablement moindre, il voulut borner à une simple question la démarche de nos Ambassadeurs auprès de la Porte.

Le Roi, à qui Sir G. Buchanan montra la gravité du coup porté à la Russie et qu'elle ne pourrait pas s'y résigner, ne s'arrêta pas à ce scrupule : « Qu'on rogne les pouvoirs de l'amiral, dit-il, et s'il n'est pas content, qu'on le rappelle. L'essentiel est de ne pas manquer à la Russie le jour où, pour la première fois, elle fait appel à notre amitié ».

Sur le conseil du Roi, Sir G. Buchanan vit Sir A. Nicolson qui fit part à

[1] Cette note a été transmise par télégramme, le 30 décembre, à 17 h. 5, à Pétersbourg 1169 et Londres 1330.

Sir E. Grey du sentiment du Souverain. De là le ferme langage que le Secrétaire d'État tint au prince Lichnowsky et qui produisit à Berlin une impression dont il est permis de voir une trace dans la proposition d'arrangement faite à Pétersbourg par le comte de Pourtalès.

691.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 252. *Sofia, 30 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 janvier; Dir. pol., 13 janvier 1914.)

La démission de M. Ghenadieff sera acceptée demain par le Roi. La Sobranié est convoquée pour après-demain 1er janvier. Le départ du Ministre des Affaires étrangères, réclamé impérieusement par l'opposition et par l'opinion publique, supprime une des principales difficultés auxquelles doit faire face le ministère Radoslavoff après sa mise en minorité par les électeurs. Sauf incident, il permettra le vote des douzièmes provisoires pour janvier et février 1914. La session ne durera que quelques jours et la Sobranié s'ajournera au 15/28 janvier.

Bien que la présence de M. Ghenadieff au ministère constituât une véritable illégalité, depuis que son acte d'accusation lui avait été signifié, il s'en faut que son départ se soit effectué sans résistance. En vain, M. Radoslavoff réclamait-il la démission de son collaborateur. Celui-ci tenait tête à l'orage. En plein conseil des Ministres, il répondait, m'assure-t-on, aux menaces — comme aux supplications — par cette phrase : « J'ai la confiance du Roi et l'appui de l'Autriche ». En public, M. Ghenadieff déclare avec sa jactance habituelle : « Je vais me reposer quelques semaines ». On annonce qu'il prononcera prochainement à la Sobranié un discours sur la situation extérieure. Enfin, j'ai pu m'assurer près du chef du Cabinet secret du Roi que celui-ci le voit partir à regret, lui conserve sa confiance et espère son prochain retour.

J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer à Votre Excellence les raisons qui, selon moi, associent M. Ghenadieff si étroitement au Roi Ferdinand : elles résident surtout dans le partage des responsabilités lors des résolutions fatales qui ont déchaîné la seconde guerre balkanique. Sur ces responsabilités, une enquête s'imposera à bref délai devant la Sobranié. Quel meilleur avocat que M. Ghenadieff peut trouver le Roi Ferdinand, quand il s'agira d'éteindre la lumière? Quel plus habile porte-parole peut trouver l'Autriche pour faire retomber sur le parti russophile l'odieux de ses propres intrigues?

Cependant le retour au ministère de M. Ghenadieff présentera les plus grandes difficultés. Le Tribunal spécial composé de hauts magistrats, qui se réunira en janvier pour le juger ainsi que ses co-accusés, devra entendre plusieurs centaines de témoins. Il fonctionnera avec lenteur. On estime à quatre mois la durée de ses séances. M. Ghenadieff même acquitté, même amnistié par le Roi après condamnation, se trouvera pendant ce temps écarté du pouvoir. Réussira-t-on à hâter la procédure? Cela est bien douteux. — D'autre part, M. Ghenadieff doit encore répondre devant la Sobranié du détournement illégal d'un million provenant des fonds spéciaux du ministère de la Guerre et qu'il prétend avoir employé pour le bien de l'État (voir ma dépêche n° 207) [1]. Aussi envisage-t-on dès maintenant dans l'opinion son remplacement définitif. On prononce les noms de M. Stancioff, Ministre à Paris, de M. Radeff, Ministre à Bucarest, de M. Tontcheff, Ministre des Finances. En attendant, M. Radoslavoff s'est chargé lui-même du ministère des Affaires étrangères.

Bien que la situation du ministère Radoslavoff soit encore des plus difficiles, il paraît certain que le départ de M. Ghenadieff l'a consolidée. D'une part, un certain nombre de députés agrariens, séduits par les moyens usuels en Bulgarie, ont abandonné leur groupe pour se rallier au ministère. D'autre part, le groupe agrarien tout entier a déclaré qu'il voterait toutes les propositions gouvernementales qui ne seraient pas contraires à son programme, c'est-à-dire qu'il se tient dans l'expectative.

M. Radoslavoff compte, d'autre part, pour grossir ses troupes, sur les élections qui auront lieu dans les nouveaux territoires de Thrace. Aux termes de la Constitution, ces élections ne pourraient avoir lieu qu'après l'annexion votée par la grande Sobranié, élue spécialement à cet effet. Mais pour la Roumélie-Orientale les premières élections eurent lieu en 1886, avant le vote de la grande Sobranié. Il est probable que le ministère s'inspirera de ce précédent et négligera la Constitution.

En somme, il apparaît maintenant que le ministère Radoslavoff pourra peut-être, selon le vœu du Souverain, trouver à la Sobranié une majorité durable et s'assurer le gouvernement du pays sans recourir à une dissolution. Il est favorisé par le calme pour ne pas dire l'inertie d'une population tout orientale, soumise par nature, insoucieuse de la politique et dont le mécontentement ne se manifeste que par des attentats isolés ou de brusques tempêtes qui déroutent toutes les prévisions. La nécessité de contracter un emprunt et l'opposition de la Russie sont les seuls soucis redoutables du ministère Radoslavoff.

Par mon rapport n° 194 du 15 octobre dernier [2], j'avais fait connaître à

[1] Du 3 novembre, non reproduite. — [2] Ci-dessus reproduit sous le numéro 325.

Votre Excellence l'attitude d'indifférence et presque de dédain que semblait avoir adoptée la Russie à l'égard de la Bulgarie au lendemain de la paix de Bucarest. Depuis cette époque, on peut dire que le silence a présidé aux rapports des deux États. Le Ministre de Russie, M. Nékloudoff, a quitté Sofia depuis trois mois. Son remplaçant, M. Savinsky, n'y est pas encore arrivé. Le Chargé d'affaires, M. de Sabler, n'a reçu de son Gouvernement aucune instruction. Contre le ministère austrophile, la Russie n'a mis en œuvre aucun de ses moyens propres, si tant est qu'elle en possède d'autres ici que des souvenirs historiques, des analogies ethniques et religieuses et des prétentions persistantes. M. de Sabler a été seulement avisé par M. Sazonoff que le Gouvernement russe avait demandé au Gouvernement de la République de s'opposer jusqu'à nouvel ordre à l'émission d'un emprunt bulgare sur le marché de Paris. C'est dans ce seul moyen, qui dépend entièrement de nous, que le Gouvernement russe paraît avoir mis tout son espoir pour ramener en Bulgarie un gouvernement de son choix, c'est-à-dire, en ce moment, celui de M. Malinoff.

Si le Gouvernement russe se fût mis en mesure, en sollicitant notre consentement, de mettre ce moyen en œuvre il y a quelques mois, le Roi Ferdinand, devant des déclarations très nettes, se serait peut-être vu contraint de modifier la composition du Cabinet. Actuellement, une pression très vigoureuse, une sorte d'ultimatum, assurément très désagréable à l'amour-propre national bulgare, serait nécessaire. D'ailleurs, les intérêts de la Bulgarie et de l'Autriche-Hongrie sont tellement liés par les circonstances qu'il est vraisemblable qu'un changement de ministère ne modifierait en rien les décisions du Gouvernement bulgare, au cas où une crise extérieure viendrait à éclater. Les assurances qu'on pourrait obtenir à cet égard n'auraient qu'une valeur bien précaire. Le ministère actuel serait assurément prêt à faire en ce moment à la Russie toutes les concessions de forme, à lui prodiguer tous les égards qu'elle exigerait. En ce qui nous concerne, il est même fort à croire qu'il consentirait pour l'emprunt à des garanties telles que les douanes et à des avantages de nature industrielle ou autres beaucoup plus favorables qu'un ministère russophile qui se croirait tout dû, d'autant que M. Ghenadieff et ses amis se sont toujours piqués de francophilie pour se faire pardonner l'appui autrichien.

La principale raison qui empêchera les dispositions du Gouvernement russe de devenir plus conciliantes à l'égard du ministère Radoslavoff est la lettre adressée au Roi le 23 juin/5 juillet dernier par MM. Radoslavoff, Ghenadieff et Tontcheff, lettre publiée par le *Mir* et reconnue authentique par M. Ghenadieff lui-même. J'en ai communiqué le texte à Votre Excellence dans mon rapport n° 194. Cette lettre est considérée à Pétersbourg comme une offense capitale et mon collègue de Russie m'assure qu'il sera impossible au Gouvernement du Tsar de l'oublier.

692.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 31 décembre 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky qu'ayant été informé que M. de Jagow attendait l'arrivée à Berlin du baron de Wangenheim en vue de s'entretenir avec lui de la question de la mission militaire allemande en Turquie, le Cabinet impérial jugeait possible d'ajourner la démarche projetée des Puissances de l'Entente à Berlin, qui n'exclut point un contact constant de toutes ces trois Puissances avec le Cabinet de Berlin au sujet de cette question.

693.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 526. Confidentiel. *Berlin, 31 décembre 1913, 13 h.*
(*Reçu :* 14 h. 45.)

Je réponds à votre télégramme 1129[1].

M. de Jagow m'a dit hier que dans la question des îles, il se préoccupait surtout de prévenir une nouvelle guerre entre la Turquie et la Grèce. Il a ajouté, à titre personnel, m'a-t-il dit, et sans pouvoir préjuger de la réponse que les Gouvernements de la Triple Alliance feront à la [proposition] de l'Angleterre, que les îles de Mytilène et de Chio lui paraissaient devoir être laissées aux Grecs. Ceux-ci sont en possession et résolus à ne pas évacuer les îles. Aucune Puissance ne se chargera de les en faire sortir. Les attribuer à la Turquie, c'est donc inviter celle-ci à faire de suite la guerre à la Grèce. La Turquie déclare sans doute qu'elle fera la guerre dans quelques mois si la Grèce garde les îles. Mais c'est déjà beaucoup de gagner quelques mois. Le Secrétaire d'État est persuadé que l'Italie évacuera les îles qu'elle occupe, mais elle ne veut pas que cette question soit liée à celle des îles occupées par la Grèce et n'admettra pas que les Puissances aient à la traiter. En raison du caractère tout personnel de ma conversation avec M. de Jagow, je serais reconnaissant

[1] Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme 193 de Vienne ci-dessus reproduit, à la date du 29 décembre, sous le numéro 686.

à Votre Excellence de garder à ces observations un caractère très confidentiel. L'Ambassadeur de Turquie qui rentre de congé s'est fait annoncer chez M. de Jagow pendant ma visite et le Secrétaire d'État m'a dit : « Il va me parler des îles ». Il est à souhaiter que Mouktar Pacha n'ait pas réussi à modifier les dispositions d'esprit du Secrétaire d'État.

694.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 331. *Londres, 31 décembre 1913, 18 h. 55.*

(*Reçu : 20 h. 50.*)

Je réponds à vos télégrammes n°s 1330, 1331 (1).

J'ai fait connaître au Foreign Office votre réponse à la communication russe demandant notre concours à Berlin dans les pourparlers relatifs à la mission militaire allemande en Turquie.

Sir Eyre Crowe m'a fait remarquer que, sous une forme habile et courtoise, Votre Excellence formulait les mêmes observations qu'il avait présentées au Chargé d'affaires de Russie (mon télégramme n° 328) (2). Sir Ed. Grey a approuvé le langage du Sous-Secrétaire d'État et compte parler dans le même sens au représentant russe lundi prochain.

D'autre part, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères a télégraphié à l'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin d'insister sur le prix que la Russie attache à la question de la mission militaire. D'après Sir E. Goschen, [la Wilhelmstrasse] désirerait vraiment régler cette question, mais elle aurait peine à trouver une solution acceptable. D'après des renseignements de Constantinople, les Turcs s'opposeraient à la modification du contrat de la mission allemande.

(1) Télégrammes transmettant le texte de la note destinée à l'ambassade de Russie ci-dessus reproduite, à la date du 30 décembre, sous le numéro 689. — (2) Ci-dessus reproduit sous le numéro 684, à la date du 29 décembre.

695.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 332. *Londres, 31 décembre 1913, 19 h. 8.*
(*Reçu :* 21 h. 15.)

Les ambassades d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie ont remis aujourd'hui, sous forme d'une note identique et brève leur réponse à la communication britannique du 13 décembre concernant l'Albanie et les îles. Je pense pouvoir vous transmettre demain le texte de ce document [1].

Les trois Puissances consentent à proroger jusqu'au 18 janvier le délai accordé à la Grèce pour évacuer les territoires de l'Albanie méridionale, mais elles exigent qu'en communiquant à Athènes cette décision *bienveillante* les six Puissances déclarent imputer à la Grèce la responsabilité des désordres qui pourraient survenir dans les territoires évacués.

La question des îles est à peine effleurée dans le dernier paragraphe d'une rédaction singulière et qui annonce une communication ultérieure.

En remettant séparément cette note, les représentants des trois Puissances ont affirmé que leurs Gouvernements étudiaient de concert les suggestions de Sir Ed. Grey concernant les îles et qu'ils comptaient être incessamment en mesure de faire connaître leurs vues [2].

Sir Eyre Crowe leur a répondu qu'en ce cas il eût été préférable d'attendre la fin de ces conversations pour répondre à la communication britannique. Il a ajouté que Sir Ed. Grey ne consentirait probablement pas à faire à Athènes la déclaration demandée par les trois Puissances sans faire en même temps la déclaration qu'il avait suggéré de faire au sujet des îles.

[1] Reproduit en annexe au rapport du prince Lichnowsky, du 31 décembre (*Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14229).

[2] La démarche faite en commun par les Ambassadeurs des Puissances de la Triple Entente avait été annoncée le 29 décembre par le Chargé d'affaires de France à Berlin. M. de Manneville avait eu connaissance du contenu de la note remise le 31 décembre au Foreign Office et la résumait brièvement dans son télégramme.

696.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 782, 783. *Saint-Pétersbourg, 31 décembre 1913, 21 h. 16, 20 h. 18.*
(*Reçu* : 22 h. 50, 22 h. 40.)

Le télégramme de M. Isvolsky reproduisant votre note [1] est parvenu au Ministre des Affaires étrangères pendant que je faisais valoir les considérations que vous y développez.

M. Sazonoff s'est montré satisfait de votre réponse. Comme vous le faisait prévoir mon télégramme 775 [2], il attendra les explications demandées à Berlin.

Ce matin, M. de Wangenheim a rendu visite à M. Sverbéieff et lui a exprimé son désir de travailler à une solution satisfaisante. Mais, a-t-il dit, gardez-vous de toutes les démarches qui ressemblent à un ultimatum et n'insistez pas pour la fixation d'un terme. L'opinion publique s'exacerberait et il serait impossible de la calmer, comme il est arrivé pour [l'affaire] Hohenzollern.

L'Ambassadeur de Russie a répliqué que son Gouvernement ne poursuit aucun succès diplomatique, mais uniquement la sauvegarde d'intérêts évidents. Et il le fait avec toute la modération et toute la discrétion possibles. Mais lui aussi doit compter avec l'opinion publique russe profondément émue; et il est temps de trouver une formule qui la puisse calmer.

M. Sazonoff me disait en effet tout à l'heure que, pour être moins apparente, l'émotion n'a jamais été aussi intense ni aussi générale, même aux moments les plus critiques des deux guerres balkaniques.

[1] Du 30, ci-dessus reproduite sous le numéro 689. — [2] Voir ci-dessus n° 681 note.

697.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 362. *Vienne, 31 décembre 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 janvier; Dir. pol., 13 janvier 1914.)

Dans mes télégrammes n°s 192 (1) et 194 (2), je n'ai pu qu'indiquer l'attitude prise ici par l'Ambassadeur de Turquie contestant aux Puissances le droit de disposer des îles égéennes et par le Gouvernement austro-hongrois qui accueille sans déplaisir, si même il n'encourage la protestation ottomane. De quelle gravité pourrait être la complication qui surgit ainsi? Cela dépend moins, semble-t-il, des moyens d'action dont disposeront les Turcs et les Bulgares au profit de leurs revendications, que des appuis qui leur sont promis.

Réduits à leurs seules ressources, ils ne se sentiraient certainement pas de force à discuter avec l'Europe. Malgré l'achat qu'on dit conclu d'un dreadnought destiné surtout à produire un effet d'intimidation, la marine ottomane ne pourrait pas sortir de la prudente abstention observée durant les précédentes guerres. Les équipages font défaut, et le commandement n'étant plus, en cas de conflit, exercé par l'amiral et les officiers britanniques, passerait en des mains inexpérimentées.

D'autre part, tous les renseignements confirment ceux de notre Chargé d'affaires à Sofia sur l'épuisement de l'armée bulgare. S'il fallait rentrer en campagne et marcher sur Kavala et Salonique, ce sont vrisemblablement les 150.000 soldats turcs réunis en Thrace qui auraient à fournir le gros de l'armée d'invasion.

De l'aveu même de Hilmi Pacha, la Sublime Porte compte sur d'autres concours que ceux de ses forces navales ou de ses troupes rouméliotes unies aux Bulgares pour reprendre aux Grecs Mytilène et Chio et peut-être aussi une partie de la Macédoine.

Il affirme pourtant avec énergie que la Turquie et la Bulgarie sont d'accord

(1) Du 27 décembre ci-dessus reproduit sous le numéro 677.

(2) Dans ce télégramme, qui est du 30 décembre, M. Dumaine parlait de l'accueil fait à Vienne à la protestation de Hilmi Pacha. Il ajoutait : « Une conversation avec le baron de Macchio me donne à croire que l'on cherche à prolonger les pourparlers et la discussion assez longtemps pour que la Turquie et la Bulgarie puissent apprécier les chances de succès d'une offensive ».

pour la revanche et que même les Albanais les appuieront par une incursion en Épire. Mais c'est manifestement le reflet d'opinions plus hardies et décidées que les siennes, recueillies dans les entretiens qu'il vient d'avoir avec Djavid Bey et le général Mahmoud Mouktar Pacha, tous deux arrivant de Berlin, ainsi qu'avec Rifaat Bey se rendant de Constantinople à Paris.

Ses espérances personnelles se fondent sur la désunion des Puissances, dont deux au moins sur six conseillent plus ou moins nettement à la Turquie de s'affranchir de ses engagements et de ne plus s'en remettre aux décisions des Ambassadeurs. Car, même en supposant très exagérée la menace d'une reprise des hostilités, un si soudain revirement dans les sentiments de Hilmi Pacha ne se comprendrait pas sans d'actives interventions de la Triplice : celles de l'Italie en premier, puis de l'Autriche poussée par son perpétuel espoir de l'amoindrissement de la Serbie.

Des manœuvres du Cabinet de Rome, je ne peux presque rien savoir. Par contre, le baron Macchio m'a laissé entendre que le Ballplatz a pris parti contre cette connexité que l'on croyait incontestable et moyennant laquelle la délimitation de l'Épire et l'attribution des îles se corrigeraient l'une l'autre. « Nous avons recherché dans quelle mesure les Ambassadeurs se seraient prononcés sur ce point, m'a-t-il dit, et nous avons constaté qu'un seul d'entre eux a formulé cette proposition, sans que la réunion ait émis d'opinion. » J'avais répliqué : « Si pourtant on en juge par la fermeté de Sir Edward Grey à rappeler que les deux questions sont liées et que Stylos et Koritza n'ont été donnés à l'Albanie qu'à la condition d'un dédommagement pour les Grecs dans la répartition de l'archipel, on doit admettre que la conférence s'était nettement ralliée à l'idée d'une équitable compensation. »

De son côté, Sir Maurice de Bunsen s'est plaint assez vivement au même baron Macchio, mais tout aussi inutilement que moi, de l'interprétation nouvelle du Gouvernement austro-hongrois. Il a rappelé qu'à Londres c'était le comte Mensdorff qui souvent suggérait des formules transactionnelles favorables au maintien de l'entente; ces dispositions conciliantes n'étaient donc, ainsi qu'il le voyait à regret, que l'expression de sentiments personnels du représentant de l'Empire.

Fort de l'aide que la politique autrichienne lui apporte, Hilmi Pacha déclare, lui, que toute critiquable que soit l'œuvre des Ambassadeurs, ce dont il faut la louer, c'est de la délimitation méridionale de l'Albanie tracée aussi bien qu'elle pouvait l'être : (Koritza, affirme-t-il, est une ville grécisée, mais ethniquement albanaise). Donc la question est résolue et demeure indépendante de celles qui sont encore à trancher. Pour les îles, l'Europe n'a plus qu'à s'en désintéresser. La Turquie concédera Samothrace à la Bulgarie et estime indispensables à sa propre sécurité Imbros, Lemnos, Ténédos et Mytilène comme clefs des détroits, de même que Chio, qui commande Smyrne, et

Samos. Elle ne cherchera d'ailleurs pas pour le moment à en déloger les Grecs : chaque État développera ses armements maritimes (d'où l'achat précipité du dreadnought), jusqu'à ce que la supériorité de l'un d'eux apparaisse évidente.

Dans une conversation qu'il a eue aujourd'hui même avec M. Clauzel, l'Ambassadeur ajoutait qu'au surplus l'Italie se chargerait d'imposer au Gouvernement hellénique les limites assignées à l'Épire, sans aucune compensation du côté des îles. Il suffira au Cabinet de Rome d'envoyer deux bâtiments devant le Pirée. Sous la crainte d'un bombardement, les Grecs ne refuseront plus de s'entendre directement avec les Turcs.

Toujours en se prévalant d'un étroit accord avec l'Autriche et l'Italie, Hilmi Pacha va jusqu'à dire que son pays est, en somme, l'arbitre de la situation beaucoup plus que le fut à aucun moment ou que ne l'est encore la Roumanie. La Turquie ne dispose-t-elle pas du concours des Bulgares et ne pourra-t-elle pas à son gré, soit s'attaquer aux Grecs, soit les amener à traiter avec elle du prix de quelques avantages qu'elle leur concéderait?

Quant à la péninsule balkanique, il en détermine la destinée en annonçant que, malgré la décision des Puissances et les stipulations de Bucarest, la Macédoine acquerra son autonomie. C'est le seul régime qui permette d'espérer que tant de races diverses finissent par s'accorder. Mais avant d'en venir là les comitadjis s'emploieront inlassablement à entretenir l'agitation et l'apaisement ne résultera que de l'excès des troubles.

Afin qu'aucun doute ne subsiste sur la connivence du Cabinet de Vienne dans l'élaboration de ce programme, Hilmi Pacha prend soin de signaler les Serbes comme les seuls adversaires irréductibles qu'on devra mettre à la raison. C'est là une appréciation toute nouvelle et nettement contraire à ce que je lui ai entendu dire à l'époque encore bien récente où il s'exprimait avec la modération d'un Turc résigné à l'effacement de son pays en Europe. Le plus sûr moyen de gagner l'Autriche à ses plans était de sacrifier la Serbie : c'est évidemment pourquoi il la rend maintenant responsable de tous les désordres dans la péninsule.

Le temps me manque aujourd'hui pour ajouter à cette déjà trop longue dépêche ce qui a trait au seul État de la Triple Alliance qui ne figure pas dans les combinaisons de mon collègue. Vraisemblablement dans sa pensée l'Allemagne ne devrait rien entreprendre contre la politique de relèvement de l'Empire ottoman. La part qu'elle prend à la reconstitution de l'armée turque l'oblige à la plus bienveillante neutralité, quel que soit l'intérêt qu'elle accorde à la Grèce.

Ce qui se dégage en résumé des propos d'Hilmi Pacha, c'est la confiance dont il témoigne dans une aide effective de l'Italie et dans l'appui moins ostensible, mais très précieux de l'Autriche, en même temps que le peu de cas qu'il fait d'une résistance éventuelle de la Triple Entente. Tout en pro-

testant, par exemple, de l'attachement de la Turquie pour la France « de qui elle a toujours obtenu le plus utile soutien moral et matériel », il ne m'a pas caché que son pays se soustrairait aux conseils contraires à la politique d'action par laquelle il compte bien reconstituer sa Puissance. Vainement je lui représentais qu'il ne devrait certainement plus s'attendre au concours promis en vue d'aider à la mise en valeur de l'Asie Mineure : suivant la théorie de Djavid Bey, il a répliqué qu'un État de force à remporter des succès militaires trouve toujours de l'argent. Pourtant il s'est appliqué à démontrer que l'emprunt de 700 millions (ramené d'après ses calculs à 24 millions de livres, soit 552 millions de francs), ne pourrait être refusé, comme contre-partie des arrangements spéciaux concernant les Tunisiens, les écoles, etc. « Nous emploierons 368 millions au rachat des bons du trésor et au payement de quelques autres dettes, 115 millions, que vos banques pourront d'ailleurs conserver dans leurs caisses, à la construction du chemin de fer de Samsoun à Sivas : est-ce donc avec l'insignifiant surplus de 69 millions que nous serions en mesure d'entreprendre une guerre? »

C'est l'aveu que même en Turquie on a vérifié combien est vrai le proverbe qui dit que les conseilleurs ne sont pas les prêteurs.

698.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 219. Secret. *Saint-Pétersbourg, 31 décembre 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 janvier 1914.)

Comme vous l'a annoncé mon télégramme n° 781 [1], je vous envoie le texte des notes que nous venons d'échanger avec M. Sazonoff et qui règlent à la fois la question des emprunts russes et la question des travaux de chemins de fer que les chefs d'État-major ont reconnu nécessaires, au cours de leurs conférences du mois d'août dernier, pour rendre plus rapide la concentration des troupes russes à la frontière occidentale.

L'engagement que prend sur ce dernier point le Gouvernement impérial, est particulièrement important. Il a hésité à le souscrire dans les termes où

[1] M. Delcassé annonçait par ce télégramme, qui est du même jour, qu'il avait procédé avec M. Sazonoff, à l'échange de lettres constatant l'accord des deux Gouvernements.

il était présenté. M. Kokovtzoff disait la stricte vérité quand il déclarait à Paris, le 10 novembre, ignorer les procès-verbaux des conférences des chefs d'État-major. Le général Gilinski est allé les soumettre à l'Empereur à Livadia au mois de septembre. Quand il est rentré à Pétersbourg, après quelques semaines de congé, M. Kokovtzoff était parti pour l'Italie et la France. A son retour, ayant pris connaissance de ces procès-verbaux, il constata qu'il ne s'agissait plus de quelques centaines de kilomètres de voies ferrées, comme pour les travaux résultant des conférences des chefs d'État-major du mois de septembre 1912 à Paris, mais d'un véritable réseau, puisqu'il comprend exactement 5.330 kilomètres (voir le détail sur la carte ci-jointe). Le chiffre de la dépense est considérable. Il préoccupait d'autant plus M. Kokovtzoff qu'il devait être réparti en un très petit nombre d'années.

Aussi, le 13 décembre, une heure avant mon départ pour Paris, le Président du Conseil me fit-il tenir une formule que vous trouverez ci-annexée et que son imprécision rendait inacceptable. Je le déclarai au secrétaire du Président du Conseil; et je dissuadai à Paris M. Isvolsky, à qui on l'avait télégraphiée, de vous en saisir, parce qu'elle n'avait aucune chance d'être acceptée.

Finalement, pour reconnaître la bonne volonté du Gouvernement de la République à laisser émettre le premier emprunt russe au mois de janvier prochain, bien que l'emprunt français n'ait pas été réalisé, le Gouvernement impérial consent d'entreprendre les chemins de fer stratégiques du programme d'août 1913 et d'en activer la construction de manière à les terminer dans un délai de quatre ans.

M. le général Joffre vous a dit quel progrès faisaient faire à la concentration russe les travaux de chemins de fer demandés par la conférence des chefs d'État-major de septembre 1912 et dont l'Empereur, après la première audience qu'il voulut bien m'accorder, ordonna l'exécution, aujourd'hui presqu'entièrement terminée. Ces progrès seront considérablement accrus par les nouvelles lignes qui transporteront rapidement en Pologne les troupes en garnison dans les régions Est et Sud-Est de l'Empire.

Des mesures du même ordre ont été prises également ou préparées pour renforcer notablement les effectifs du temps de paix. Déjà, au cours de cette année, les effectifs de la frontière occidentale ont reçu trois augmentations successives de 25.000 hommes chacune. Et vous vous rappelez que le Gouvernement impérial va demander à la Douma les moyens de relever les effectifs de 90.000 hommes en 1914, de 90.000 hommes en 1915, et de 90.000 hommes en 1916 : cet échelonnement étant indispensable pour la formation des officiers et sous-officiers supplémentaires et pour la construction du matériel de guerre et des bâtiments militaires.

On peut donc dire que l'année 1913 n'a pas été perdue pour la puissance militaire de notre alliée.

ANNEXES.

I

NOTE REMISE LE 13 DÉCEMBRE 1913.

Secret.

Les travaux de chemins de fer, dont les chefs d'État-major français et russe ont reconnu la nécessité au cours de leurs conférences du mois d'août 1913, seront entrepris le plus tôt possible. Le Gouvernement impérial s'efforcera à prendre toutes les mesures nécessaires afin de pourvoir à ce que ces travaux soient terminés autant que possible en quatre ans.

II

M. SAZONOFF, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE RUSSIE,

à M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Saint-Pétersbourg, 17/30 décembre 1913.

L. Secret.

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le Gouvernement impérial a donné son adhésion aux clauses stipulées cet automne à Paris par M. Kokovtzoff, Président du Conseil des Ministres de Russie, et consignées dans le protocole suivant :

1. Le Gouvernement impérial pourra emprunter chaque année, pendant cinq années consécutives, sur le marché de Paris, une somme maxima de 500 millions de francs, sous la forme d'emprunt d'État ou de titres garantis par l'État, en vue de réaliser son programme de chemins de fer;

2. Les travaux de chemins de fer dont les chefs d'État-major français et russe ont reconnu la nécessité au cours de leurs conférences du mois d'août 1913 seront entrepris le plus tôt possible, de manière à être terminés dans un délai de quatre ans; la dépense sera imputée, au gré du Gouvernement impérial, soit sur les ressources des emprunts ci-dessus visés, soit sur les disponibilités du budget de l'Empire;

3. Le Gouvernement impérial fera connaître chaque année au Gouvernement de la République le montant des obligations à émettre et demandera successivement l'inscription de chaque série à la cote du marché de Paris;

4. Les émissions se feront par larges séries d'obligations du même type, jouissant des mêmes droits et garanties et susceptibles d'être cotées sous une même rubrique;

5. La première émission sera réalisée, autant que possible, au mois de janvier 1914.

Je serai très obligé à Votre Excellence de vouloir bien également me confirmer l'adhésion du Gouvernement de la République à cet accord.

III

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie.

Saint-Pétersbourg, 17/30 décembre 1913.

L.

Par une lettre en date de ce jour, Votre Excellence a bien voulu m'informer que le Gouvernement impérial a donné son adhésion aux clauses stipulées cet automne à Paris par M. Kokovtzoff, Président du Conseil de Russie, et consignées dans le protocole suivant :

[M. Delcassé répète les cinq clauses énumérées par M. Sazonoff dans sa lettre ci-dessus reproduite.]

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence l'adhésion du Gouvernement de la République à cet accord.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

ABBRUZZES (Duc des), nos 130, 174.

ABDUL-HAMID, Sultan de Turquie, no 172.

ADLER (d'), financier autrichien résidant à Paris, no 150.

AEHRENTHAL (comte d'), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 136, 636.

AKERS-DOUGLAS, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Cettigné, no 460.

ALBERT, Prince de Grande-Bretagne et d'Irlande, no 601.

ALBERT Ier, Roi des Belges, nos 400, 517, 522, 555.

ALEXANDRE II, Empereur de Russie (1855-1881), no 636.

ALEXANDROPOULO, Ministre de Grèce à Belgrade, nos 254, 267.

ALFONSO (Don), Infant d'Espagne, no 464 et annexe IV.

ALI RIZA BEY (colonel), chef de la correspondance au ministère de la Guerre de Turquie, no 552.

ALLIATA DI MONTEREALE, Conseiller de l'ambassade d'Italie à Saint-Pétersbourg, nos 428 (annexe), 430.

Allizé, Ministre à Munich, nos 122, 569, 587, 608, 642.
Cité : no 451.

ALPHONSE XIII, Roi d'Espagne, nos 338, 366, 464 et annexes, 503, 658 et annexe.

AMEGLIO (général), Gouverneur de la Cyrénaïque, nos 57, 163, 166, 315.

ANDRASSY (comte), homme d'État hongrois, nos 103, 510, 515, 570, 577.

Apchier le Maugin (d'), gérant le consulat général de Budapest, no 577.

APPONYI (comte), membre de la Délégation hongroise, no 636.

ARANYI (Dr), ancien député hongrois, no 513.

ARSÉNIEFF, Secrétaire de la légation de Russie à Bucarest, no 297.

ASQUITH, Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 159, 505, 549, 566, 634.

ATAULFO, Infant d'Espagne, no 412.

AUGUSTA-VICTORIA, Impératrice allemande, nos 151, 517, 642.

AVARNA (duc d'), Ambassadeur d'Italie à Vienne, nos 120, 136, 359.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les Ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

B

Balfour, homme d'État anglais, nos 397, 607.

Bapst (Edmond), Ministre à Copenhague, n° 680.

Bardac (N.), financier français, nos 87 (annexe I), 237 (annexe).

Bardac (S.), financier français, nos 87 (annexe I), 237 (annexe).

Barman, Vice-consul d'Autriche-Hongrie à Rhodes, n° 57.

Barrère, Ambassadeur à Rome, nos 339, 340, 351, 364, 366, 368, 371, 410, 413, 422, 438, 470, 471, 480, 526, 538 (note), 543, 553, 606, 629, 638, 643, 654, 657, 687.

Cité : nos 223, 401, 408, 449, 455, 466, 591, 618.

Barry (contre-amiral Ritter von), représentan de l'Autriche-Hongrie dans le conseil des officiers de marine de Scutari, n° 398t.

Barthou, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts jusqu'au 10 décembre 1913, n° 79.

Cité : nos 114, 119, 168, 182, 230, 259, 368 (note), 443, 445, 469, 483, 602 (note), 658 (note).

Barzilai, député italien, n° 654.

Battenberg (prince de), Premier Lord naval de l'Amirauté britannique, n° 56.

Baudin, Ministre de la Marine, nos 9, 56, 443.

Baumann (général), inspecteur général de la gendarmerie ottomane, nos 552, 645.

Béatrice, Infante d'Espagne, n° 412.

Beau, Ambassadeur à Berne, n° 567.

Beaumarchais (de), sous-chef du bureau du Maroc au Ministère des Affaires étrangères, n° 164.

Beemelmans, magistrat allemand, n° 555 (note).

Benckendorff (comte), Ambassadeur de Russie à Londres, nos 5, 10, 12, 60 (note), 88, 195 (note), 265 (annexe), 274, 529, 535, 539, 565, 600, 610.

Berchtold (comte), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 26, 29, 54, 97, 98, 100, 101, 103, 119, 120, 125, 165, 176, 186, 189, 276, 310 (note), 315 (note), 328 (note), 344, 347, 359 (note), 371, 375, 380, 426, 449, 482, 491, 508, 510, 515, 530, 558, 563, 570, 576, 577, 580, 636, 649, 654, 658 (annexe), 661.

Berne-Lagarde (de), Vice-consul à Monastir, nos 193, 290, 328, 429.

Cité : n° 267.

Berthelot, chef du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, n° 513.

Berthelot (colonel), commandant le 94e régiment d'infanterie, n° 79.

Bertie (Sir Francis), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 183, 452, 497, 621, 672.
Cité : nos 116, 159, 164, 175, 190, 195 (note), 347, 458.

Bethmann Hollweg, Chancelier de l'Empire allemand, nos 295, 376, 379, 385, 483, 493, 506, 520, 521, 522, 529, 535, 539, 548, 556, 564, 565, 579, 585, 586, 587, 589, 592, 594, 623, 665.

Beyens (baron), Ministre de Belgique à Berlin, nos 517, 522, 551, 555, 659.

Bib Doda Pacha (Prenk), chef des Mirdites, n° 389.

Biermann (capitaine de corvette), représentant de l'Allemagne dans le conseil des officiers de marine de Scutari, n° 398.

Bildt (baron de), Ministre de Suède à Rome, n° 351.

Bilinski, délégué d'Autriche-Hongrie à la Commission de délimitation de l'Albanie méridionale, nos 218, 457.

Bilinski (de), Ministre des Finances d'Autriche-Hongrie, n° 69.

Biliotti, Vice-consul de Grande-Bretagne à Rhodes, n° 57.

Billy (de), Conseiller d'ambassade à Rome, nos 90, 97 (note), 100, 106, 114, 119, 132, 165, 167, 206 (note), 230, 249.
Cité : nos 32, 133, 315.

Bismarck (prince de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, n° 418.

Block (Sir A.), délégué des créanciers anglais et néerlandais à la Dette publique ottomane, nos 1, 639.

Blondel, Ministre à Bucarest, n° 25.
Cité : nos 138, 297.

Bobtcheff, Ministre de Bulgarie à Saint-Pétersbourg, n° 47.

Bochkovitch, Ministre de Serbie à Athènes, nos 76, 671.

Boghitchévitch, Chargé d'affaires de Serbie à Berlin, nos 238, 301, 335, 347, 468.

Boletinatz (Issa), notable albanais, nos 193, 205.

Bollati, Ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 314, 315, 321 (note), 629 (note).

Bompard, Ambassadeur à Constantinople, nos 8, 28, 48, 53 (note), 59, 71, 72, 81, 83 (note), 91, 93, 112, 117, 121, 124, 135, 142, 146, 154, 157, 166, 170, 176, 180, 185, 191, 224, 245, 255, 268, 282, 296, 298 (note), 320, 353, 354, 393, 394, 402, 436, 473, 477, 486, 490, 496, 500, 514, 518, 550, 554, 572 (note), 583, 584, 596, 611, 624, 625, 626, 628, 639, 644, 655.
Cité : nos 27 (note), 33, 34, 37, 53, 58, 129 (note), 144, 172, 192 (note), 208 (note), 278, 298, 303, 315, 325, 365, 379, 434, 495, 537, 552 (note), 556, 566, 582, 595, 603 (note), 609, 621 (note), 647 (note), 674.

Boppe, Conseiller d'ambassade à Constantinople, nos 669, 674, 688.
Cité : nos 144, 296.

Borghèse (prince), Conseiller de l'ambassade d'Italie à Londres, nos 107, 162, 163, 377, 399, 457.

Boris, Prince héritier de Bulgarie, nos 482, 528, 540, 576.

Bosdari (comte), Ministre d'Italie à Athènes, nos 106, 360 (note), 387, 422 (note), 671.

Boulloche, directeur des affaires civiles et du Sceau au ministère de la Justice, n° 337 (annexe).

Bousquet, nos 156, 160.

Boyadjieff, Ministre de la Guerre de Bulgarie, n° 323.

Boyovitch, général monténégrin, n° 316.

Bratiano (Jean), ancien Président du Conseil de Roumanie, n° 186 (note).

Bronevski (de), Conseiller de l'ambassade de Russie à Berlin, nos 40, 44, 179.

Bronsart von Schellendorf (colonel), membre de la mission militaire allemande en Turquie, n° 647.

Broqueville (de), Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Belgique, n° 559.

Buchanan (Sir George), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg nos 44, 46, 53, 63, 99, 572, 665, 690.

Bülow (prince de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, nos 385, 594, 614.

Bunsen (Sir Maurice de), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, puis à Vienne, nos 260, 645, 661, 686, 697.

Burchardt, conseiller d'intendance, membre de la mission militaire allemande en Turquie, n° 647.

Burney (Sir Cecil), vice-amiral anglais, commandant l'escadre internationale dans les eaux monténégrines, nos 175, 183, 187, 195, 199, 398, 423.

Buxhöveden (baron de), Ministre de Russie à Copenhague, n° 680.

C

Caclamanos, Chargé d'affaires de Grèce à Rome, n° 249.

Caillaux, ancien Président du Conseil, Ministre des Finances, nos 182, 622, 634.

Calbeton, Ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège, n° 230.

Cambon (Jules), Ambassadeur à Berlin, nos 11, 87, 183 (note), 188, 192, 194, 197, 200, 201, 216, 227, 238, 269, 299, 301, 310, 315, 317, 322, 332, 335, 337, 463, 468, 483, 489, 492, 493, 495, 501, 506, 507, 509, 512, 517, 522, 523, 524, 525, 532, 537, 546, 548, 551, 555, 556, 562, 564, 573, 579, 586, 588, 589, 594, 597, 629 (note), 630, 650, 653, 659.

Cité : nos 2, 41 (note), 99, 140, 148, 243, 272, 274, 342, 347, 376, 385, 404, 434, 445, 448, 471, 524 (annexe), 537 (annexe), 560, 604, 607, 664 (note), 668 (note).

Cambon (Mme Jules), n° 555.

Cambon (Paul), Ambassadeur à Londres, nos 9, 10, 19, 20, 21, 24, 208, 210 (note), 213, 214, 219, 228, 233, 243, 244, 250, 251, 256, 262, 265, 273, 274, 277, 280, 292, 295, 321, 395, 397, 398, 399, 404 (note), 405, 408, 409, 415, 416, 417, 448, 449, 455, 456, 457, 458, 468 (note), 504, 505, 516, 533, 536, 538, 541, 544, 566, 572, 574, 591, 600, 601, 603, 604, 607, 609, 610, 613, 616, 618, 619, 627, 632, 633, 634, 640.

Cité : nos 56, 207 (note), 329, 354, 367, 368 (note), 378, 404, 423, 425 (note), 471, 509, 545, 556, 560, 644, 663, 664, 667, 668, 673.

Camesaca, commerçant allemand à Moscou, n° 451.

Canalejas, ancien Président du Conseil d'Espagne, n° 32.

Caneva, général italien, nos 100, 174.

Carasso, député ottoman, membre du comité Union et Progrès, nos 505, 516.

Carcano, député italien, n° 654.

Carlotti (marquis), Ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, n° 99.

Carnegie, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, n° 187.

Centenia, général espagnol, n° 464 (annexe IV).

Cerrutti, Conseiller de l'ambassade d'Italie à Vienne, n° 649.

Chagas (João), Ministre de Portugal à Paris, nos 327, 388.

Chamberlain (Joseph), ancien Secrétaire d'État aux Colonies de Grande-Bretagne, n° 607.

Charles, Prince de Roumanie, nos 186, 433.

Charles Ier, Roi de Roumanie, nos 3, 29, 43 (note), 69, 138, 186, 288, 352, 363, 414, 433, 481, 630.

Churchill (Winston), Premier Lord de l'Amirauté britannique, n° 367.

Cirmeni, journaliste italien, n° 119.

Clauzel (baron), Secrétaire d'ambassade à Vienne, n° 697.

Clémentel, Ministre de l'Agriculture, n° 559.

Clément-Simon, Secrétaire à Belgrade, nos 173, 196, 215, 242, 254, 262, 267, 279, 309, 318, 345, 350, 360, 372, 375, 382, 383, 390, 435 (note), 478, 558, 646, 679.

Cité : nos 221, 648.

Clinchant, Secrétaire à Munich, n° 451.

Cobourg, Voir *Saxe-Cobourg-et-Gotha.*

Collon (commandant), Attaché militaire de Belgique à Paris, nos 141, 559.

Conrad von Hoetzendorf (général), chef d'État-major général de l'armée autrichienne, nos 275 (note), 361.

Constantin Ier, Roi de Grèce, nos 3, 32, 38, 42, 94, 127, 128, 130, 131, 134, 137, 139, 140, 143, 145, 149, 151, 152, 158, 167, 168, 169, 184, 192 (note), 225, 228, 241, 244, 266, 315, 338, 352, 384, 438, 471, 591 (note), 645.

Conty, Ministre à Pékin, nos 202, 212, 271, 283, 308 (note), 461 (note).
Cité : n° 308.

Corbett (Sir V.), Ministre de Grande-Bretagne à Munich, n° 642.

Coromilas, Ministre des Affaires étrangères de Grèce, nos 76, 106, 114 (note), 218, 266, 486.

Counson, professeur à l'Université de Gand, n° 252.

Cowdray (Lord), directeur de la Compagnie Pearson, n° 574.

Crackanthorpe, Secrétaire de la légation de Grande-Bretagne à Belgrade, nos 196, 342, 347, 350.

Crawford (Sir Richard), conseiller financier du Gouvernement ottoman, n° 639.

Crisp, financier anglais, n° 307.

Crowe (Sir Eyre), Sous-Secrétaire assistant au Foreign Office, nos 116, 161, 162, 163, 164, 244, 260, 329, 347, 367, 377, 399, 668, 672, 683, 684, 694, 695.

Cucchi Boasso, Ministre d'Italie à Sofia, n° 96.

Czernin (comte Otto), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, nos 136 (note), 232, 346, 428 (annexe), 430.

Czernin (comte Ottokar), membre de la Chambre des Seigneurs, puis Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, nos 125, 369.

D

Daeschner, Ministre à Lisbonne, n° 560.
Cité : nos 659, 664 (note), 673.

Daneff, ancien Président du Conseil de Bulgarie, nos 186, 325, 576, 602.

Danglis (général), ancien chef d'État-major général de Grèce, n° 139.

Danilo, Prince héritier de Monténégro, n° 336.

Dard, Secrétaire à Sofia, nos 261, 302, 323, 325, 355, 374, 380, 386, 433, 467, 491, 519, 530, 540, 563, 575, 576, 602, 615, 641, 691.
Cité : nos 496, 697.

Dato, Président du Conseil des Ministres d'Espagne depuis le 27 octobre 1913, n° 412.

Davignon, Ministre des Affaires étrangères de Belgique, nos 182 (note), 559.

Davydoff, directeur de la chancellerie de Crédit au ministère des Finances de Russie, nos 204, 306 (annexe II), 396.

Deimling (général von), commandant le XVe corps d'armée allemand, n°s 555 (note), 562, 586, 588 (note), 594.

Delaroche-Vernet, Ministre à Cettigné, n°s 77, 82, 109, 235, 247, 263, 284, 291, 316, 336, 435, 460, 472, 534.
Cité : n°s 136 (note), 153, 198, 281.

Delcassé, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, n°s 5, 6, 7, 12 (note), 13, 15, 18, 22, 23, 30, 34, 35, 36, 38, 42, 44, 47, 51, 52, 53, 60, 62, 74, 140 (notes), 229, 385, 392, 396, 431, 440, 442, 454, 462 (note), 466, 475, 476 (note), 485, 487, 488, 494, 502, 507 (note), 511, 520, 521, 528, 529, 531, 535, 539, 549, 565, 585, 593, 620, 623, 681 (note), 682, 685, 690, 696, 698 et annexes II, III.
Cité : n°s 12, 19, 32, 46, 81, 84, 104, 140, 144, 146, 156, 185, 306, 484, 485 (annexe), 507, 533, 536, 556, 611 (note), 621 (note), 689.

Demidoff, Ministre de Russie à Athènes, n°s 428, 430, 649.

Dering, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Rome, n°s 422, 423.

Deroussy, Ministre de Roumanie à Sofia, n° 433.

Descos, Ministre à Belgrade, n°s 43, 50, 68, 69, 76, 110, 126, 155.
Cité : n° 173.

Desportes (commandant), commandant le cercle du Gharb au Maroc, n° 464.

Dessoliers, entrepreneur français, n° 646.

Desy, journaliste hongrois, n° 577.

Deville, Ministre à Athènes, n°s 373, 384, 406 (note), 427, 446, 462, 465, 476, 671.
Cité : n° 649.

Diamandi, Ministre de Roumanie à Rome, puis à Saint-Pétersbourg, n° 186.

Dimitrieff (général), Ministre de Bulgarie à Saint-Pétersbourg, n° 528.

Dimitroff, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères de Bulgarie, n° 491.

Dissesco, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes de Roumanie, n° 433.

Djavid Bey, ancien Ministre des Finances de Turquie, délégué à la Commission financière des affaires balkaniques de Paris (1913-1914), n°s 11, 74, 88, 147, 161, 172, 192, 278, 298, 313, 320, 394, 402, 421, 434, 468, 516, 537, 551, 639, 650, 677, 688, 697.

Djemal Bey, commandant le 1er corps d'armée ottoman, n°s 552, 611, 647.

Djévahirdjian (Mgr), patriarche arménien par intérim à Constantinople, n° 124.

Djuvara, Ministre de Roumanie à Vienne, n° 686.

Dobrovitch, chef du Cabinet secret du Roi de Bulgarie, n°s 380, 691.

Doughty-Wylie (colonel), délégué de Grande-Bretagne à la Commission internationale de délimitation de l'Albanie méridionale, n°s 162, 448, 452, 497, 547.

Doulcet, Conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg, nos 84, 92, 99, 104 et annexe, 113, 118, 129 (note), 136, 140, 144, 181, 186, 204, 264, 278, 281, 287, 294, 298, 303, 306, 307, 308, 313, 346, 362, 365, 652, 665, 666, 675.

Cité : nos 176, 179, 185, 198, 266, 459, 485 (note).

Doumer, sénateur, n° 150.

Cité : nos 631, 646, 651.

Doumergue, Président du Conseil des et Ministres Ministre des Affaires étrangères depuis le 10 décembre 1913, nos 598, 602 (note), 621 (note), 658 (note), 662.

Dournovo, homme d'État russe, nos 307, 475.

Dragoumis, ancien Président du Conseil de Grèce, n° 384.

Dumaine, Ambassadeur à Vienne, nos 17, 29, 54, 64, 85 (note), 98, 103, 120, 125, 140 (note), 184, 189, 205, 231, 266, 275, 276, 324, 344, 359, 361, 369, 401, 527, 570, 578, 580, 631, 635, 636, 645, 649, 651, 661, 677, 686, 697.

Cité : nos 83 (note), 85, 140, 363, 379, 426 (note), 466.

Dumont, Ministre des Finances, nos 110 (note), 111, 123, 237, 257, 272, 289.

Cité : nos 11, 23, 160, 197, 204, 269, 442, 445, 469, 485 et annexe, 494, 551, 559 (note), 561.

Dupeyrat, chef du bureau du Maroc au ministère des Affaires étrangères, n° 164.

Cité : nos 2 (note), 260, 329, 450.

Dupont (lieutenant-colonel), chef du 2e bureau de l'État-major de l'armée, n° 79.

Durand (Mme Marguerite), femme de lettres française, n° 252.

Durrenberger, représentant allemand des porteurs de Dette serbe, n° 679.

Duruy (commandant), ancien Attaché militaire à Bruxelles, n° 559.

Dutasta, diplomate et financier français, nos 558, 646, 651.

E

Echagüe, colonel espagnol de la maison militaire du Roi, n° 464 et annexe IV.

Eckardt (d'), Ministre d'Allemagne à Cettigné, n° 235.

Elisabeth, Princesse de Roumanie, n° 186.

Elisabeth, Reine de Roumanie, nos 310, 363.

Elliot (Sir F.), Ministre de Grande-Bretagne à Athènes, n° 621.

Enver Bey, officier turc membre du parti Jeune-Turc, n° 267.

Essad Pacha, Ministre de l'Intérieur dans le Gouvernement provisoire albanais, nos 205, 227, 319, 369, 398.

Étienne, Ministre de la Guerre, nos 79, 80, 174, 234, 403, 552, 592.
Cité : nos 337, 356, 443.

Etter (d'), Conseiller de l'ambassade de Russie à Londres, nos 207, 208 (note), 259, 277, 455, 536, 539, 684, 694.

Eugéniades, Ministre de Grèce à Cettigné, n° 316.

Eydoux (général), chef de la mission militaire française en Grèce, nos 134, 139, 511.

F

Faïk Bey, colonel turc, n° 647.

Faik Bey Konitza, patriote albanais, n° 217.

Falkenhayn (général de), Ministre de la Guerre de Prusse, nos 546 (note), 568, 579, 586, 592, 594.

Faramond de Lafajole (commandant), Attaché naval à Berlin et Vienne, nos 324, 420.

Fasciotti, Ministre d'Italie à Bucarest, n° 348.

Fehrenbach, membre du Reichstag, n° 592.

Feldmann (major von), de l'État-major général allemand, membre de la mission militaire en Turquie, n° 647.

Ferdinand, Prince héritier de Roumanie, n° 186.

Ferdinand Ier, Roi de Bulgarie, nos 4, 170, 325, 352, 355, 373, 380, 426, 468, 482, 486, 491, 496, 499, 519, 528, 530, 540, 563, 575, 576, 602, 615, 658 (annexe), 691.

Ferraz, chef de section au Ministère d'État espagnol, n° 503.

Ferry (Jules), ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 597.

Fethy Bey, Ministre de Turquie à Sofia, nos 302, 355.

Filality, Ministre de Roumanie à Belgrade, n° 348.

Filipesco, homme d'État roumain, n° 64.

Fleuriau (de), Conseiller d'ambassade à Londres, nos 27 (note), 40 (note), 46 (note), 49, 56, 61, 63, 65, 88, 89, 107, 115, 116, 129, 161, 162, 163, 175, 342, 347, 367, 377, 378, 423, 667, 668, 683, 684, 694, 695.
Cité : nos 164, 199, 260, 295, 329.

Flotow (de), Ambassadeur d'Allemagne à Rome, n° 480.

Flotow (baron de), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Berlin, puis sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, nos 318 (note), 335 (note), 495.

Fontana, chargé d'affaires de Grèce à Saint-Pétersbourg, n° 425.

Fontarce (de), Secrétaire à Bruxelles, n° 141.

Fontenay (de), Consul général à Budapest, n° 513.

Forgach (comte), chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 103, 478.

Forstner (lieutenant von), officier allemand, nos 489 (note), 492, 501, 512, 522, 523, 546, 555, 562, 568, 579, 588 (note), 592, 594, 614, 653.

Foulon, officier français au service de la Turquie, n° 552 (note).

Fournier (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Bucarest, Belgrade, Cettigné, délégué à la Commission de délimitation de l'Albanie septentrionale, n° 173 (note).

François-Ferdinand, Archiduc héritier d'Autriche, nos 125, 174, 310, 482, 515, 577.

François-Joseph Ier, Empereur d'Autriche, nos 44, 69, 100, 125, 136, 186, 283, 344, 371, 380 (note), 433, 482, 577, 636, 658 (annexe).

Frédéric-Guillaume (Kronprinz), Prince héritier de Prusse, nos 517, 555.

Fuad Ahmed, prince égyptien, n° 114.

Fuad Pacha, adjoint au Ministre de la Guerre de Turquie, n° 647.

Fürstenberg (Charles-Émile, prince de), Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, n° 186.

Fürstenberg (Émile, prince de), Secrétaire de la légation d'Autriche-Hongrie à Athènes, n° 422 (note).

G

Gaiffier d'Hestroy (baron de), Directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères de Belgique, n° 141.

Gallieni (général), membre du Conseil supérieur de la guerre, n° 464 (annexe IV).

Garcia Prieto (marquis de Alhucemas), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Espagne, n° 32.

Garroni (marquis), Ambassadeur d'Italie à Constantinople, nos 86, 91, 121.

Gavrilovitch, Ministre de Serbie à Cettigné, n° 472.

Génie (commandant), Attaché militaire à Bruxelles et La Haye, n° 403.

Gennadios, Ministre de Grèce à Londres, nos 10, 115, 228, 244, 505.

Geoffray, Ambassadeur à Madrid, nos 32, 338, 450, 664.
Cité : nos 140, 404, 464 (annexes I, III).

George V, Roi d'Angleterre, nos 366, 506, 601, 690.

Georges, Prince héritier de Grèce, nos 134 (note), 151.

Georges Ier, Roi de Grèce (1863-1913), nos 152, 158, 168, 184, 352, 645.

Georgi (général de), Ministre de la Défense nationale d'Autriche, n° 420.

Gérard, Ambassadeur à Tokio, nos 258, 461.

Ghalib Kémali Bey, plénipotentiaire turc à Athènes, nos 462, 486.

Ghenadieff, Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 39, 55, 64, 96, 267, 302, 325, 355, 374, 380, 482, 491, 499, 530, 540, 563, 575, 576, 602, 615, 691.

Giers (Alexandre de), Ministre de Russie à Cettigné, n° 198.

Giers (Michel de), Ambassadeur de Russie à Constantinople, nos 22, 53, 58, 59, 63, 72, 78, 83 (note), 113, 121, 135, 147, 171, 191, 229, 240, 259, 278, 296, 385, 394, 473, 500, 514, 551 (note), 572 (note), 583, 584, 596, 603 (note), 624, 625, 626, 652, 655, 669, 674, 675, 681, 688.

Giers (Nicolas de), Ambassadeur de Russie à Vienne, nos 26, 103, 125 (note).

Giesl (baron), Ministre d'Autriche-Hongrie à Cettigné, puis à Belgrade, nos 235, 263, 336, 472, 478, 646.

Gilinski (général), chef d'État-major général de l'armée russe, n° 79.
Cité : nos 18, 62, 79, 204, 307 (note), 392, 442, 485 (annexe), 698 et annexe I.

Giolitti, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Italie, nos 132, 321 (note), 339, 401, 526, 629, 638, 654.

Goltz (général von der), ancien chef de la mission militaire allemande en Turquie, nos 506, 529, 552, 632.

Gondrecourt (lieutenant-colonel de), Attaché militaire à Rome, n° 174.

Gorémykine, ancien Président du Conseil de Russie, n° 475.

Goschen (Sir E.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 299, 315, 342, 347, 358, 468, 471, 525, 665, 672, 694.

Goutchkoff, homme politique russe, n° 307.

Grand-Carteret (John), homme de lettres suisse, n° 252.

Granville (comte), Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, nos 183 (note), 243, 274, 455.

Grégovitch, maréchal de la Cour de Monténégro, n° 198.

Greigueil (de), Secrétaire à la légation de Bucarest, nos 288, 293, 297, 311, 348, 349, 352, 363, 414, 481.

Grey (Sir Edward), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 9, 10, 12, 19, 20, 24, 27 (note), 29, 34, 40 (note), 41, 49, 53, 56, 60 (note), 61, 63, 65, 99, 107, 115, 146, 159, 163, 164, 175, 183, 190, 199, 207 (note), 211, 213, 219, 228, 233 (note), 250, 251, 256, 260, 265 (annexe), 273, 274, 277, 295 (note), 321, 333, 342, 343, 347, 358 (note), 377, 378, 384, 395, 397, 398, 399, 405, 409, 415, 416, 417, 418, 423, 425 (note), 439, 441, 448, 449, 452, 455, 456, 457, 458, 466, 497, 505, 509, 520, 529, 533, 536, 538, 539, 541, 544, 545, 547, 549, 555, 556, 560, 566, 572, 574 (note), 591, 593, 600, 601, 603, 606, 607, 610, 611, 613, 617, 618, 619, 620, 627, 629, 632, 633, 634, 640, 661, 663, 664, 665, 667, 668, 672, 677, 690, 694, 695, 697.

Griesinger (baron de), Ministre d'Allemagne à Belgrade, nos 318 (note), 350.

Grouitch, Chargé d'affaires de Serbie à Londres, n° 409.

Grove, Vice-consul de Grande-Bretagne à Varsovie, n° 437.

Guéchoff, ancien Président du Conseil de Bulgarie, n°s 325, 602.

Guell (marquis de), Conseiller de l'ambassade d'Espagne à Paris, n° 329.

Guillaumat (général), directeur de l'infanterie au ministère de la Guerre, n° 337 (annexe).

Guillaume (baron), Ministre de Belgique à Paris, n°s 141, 559.

Guillaume II, Empereur allemand, n°s 3, 19, 20, 29, 42, 76, 94, 130, 131, 134, 149, 151, 152, 167, 174, 180, 184, 186, 266, 271, 283 (note), 317, 347, 351, 376, 384, 400, 403, 411, 436 (note), 451, 483, 506, 507 (note), 508, 517, 520, 521, 522, 529, 535, 539, 541, 549, 565, 577, 585, 586, 587, 588 (note), 592, 594, 608, 614, 642, 647.

Gwinner (von), ancien directeur de la Deutsche Bank, n° 87 (annexeI), 89, 147, 237 et annexe, 257, 269, 272.

H

Hakki Pacha, ancien Grand Vizir de Turquie, n°s 49, 88, 89, 161, 163, 192 (note), 354, 574.

Halatcheff, n° 575.

Hallier (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Vienne, n°s 324, 420.

Hanotaux, ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 470.

Hardinge (Sir A.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, n°s 450, 479, 503.

Hartwig (de), Ministre de Russie à Belgrade, n°s 43, 76, 136, 153, 318, 340, 347, 350, 369, 558, 570, 576, 580.

Hatzfeldt (comte de), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Londres, n° 668.

Haxthausen (de), Ministre d'Allemagne à Pékin, n°s 202, 283.

Haymerlé (baron de), Conseiller de la légation d'Autriche-Hongrie à Bucarest, n° 363.

Hazay (baron), Ministre de la Défense nationale de Hongrie, n° 420.

Heilmann, Consul à Riga, n° 99.

Heiningen (général de), commandant le 14e corps d'armée allemand, n° 562.

Helfferich, directeur de la Deutsche Bank, délégué à la Commission financière des affaires balkaniques de Paris (1913-1914), n°s 11, 66, 87 et annexe I, 147, 237 (annexe), 537 (note).

Henri, Prince de Prusse, n°s 152, 451.

Hertling (baron de), Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Bavière, n°s 451, 569, 587, 608.

Hilmi Pacha, Ambassadeur de Turquie à Vienne, nos 83 (note), 85, 98 (note), 369, 379, 527 (note), 677, 686, 697.

Hochdorf, publiciste allemand, n° 252.

Hohenberg (duchesse de), femme de l'Archiduc François-Ferdinand, n° 310.

Hohenlohe-Schillingsfürst (Clovis, prince de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, n° 592.

Hohenlohe-Schillingsfürst (Conrad, prince de), lieutenant impérial à Trieste, nos 100, 114, 119, 165, 167, 174, 314, 401 (note).

Holmsen (général), ancien Attaché militaire de Russie à Constantinople, nos 135, 528.

Hontoria, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Espagne, n° 503.

Houang-Sing, général chinois, n° 461.

Huguenin, directeur général de la Compagnie des chemins de fer d'Anatolie, n° 237 (annexe).

I

Ignace (R. P.), préfet apostolique à Rhodes, n° 57.

Ignatieff (colonel), Attaché militaire de Russie à Paris, n° 79.

Ijuin, Ministre du Japon à Pékin, nos 202, 283.

Imperiali (marquis), Ambassadeur d'Italie à Londres, nos 10, 19, 20, 24, 159, 256, 265 (annexe), 274, 377, 399, 405, 417, 449, 455, 457, 618, 633, 672.

Inne, architecte allemand, n° 131.

Ismaïl Kemal Bey, Président du Gouvernement provisoire en Albanie, nos 205, 217, 220, 389 (note), 398, 407, 419, 424, 441.

Ismaïl Kiamy Pacha, chef d'État-major général de l'armée ottomane, n° 647.

Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris, nos 12, 26, 27, 33, 46, 58, 70, 78, 101, 425, 474, 484, 582, 595, 622, 637, 681, 689, 692.

Cité : nos 16, 22, 36 et annexe I, 60 (note), 74, 75, 83 (note), 84, 88, 92, 104 et annexe, 136, 140, 147, 185, 362, 394, 428, 440, 485 et annexe, 494, 502, 533, 535, 539, 575, 585, 598, 605, 620, 624, 696, 698.

Izzet Pacha, Ministre de la Guerre de Turquie, nos 227 (note), 552, 628, 647, 681.

J

Jagow (de), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 26, 44, 66, 83, 85, 87, 97, 148, 179, 183 (note), 184, 200, 210, 227, 238, 243, 245, 265, 269, 274, 295, 314, 321, 351, 367, 376, 410, 436 (note), 512, 523, 532, 535, 539, 546, 555, 565, 582, 589, 593, 623, 686, 692, 693.

Jivanovitch, colonel serbe, nos 290, 328.

Joffre (général), chef de l'État-major général de l'armée, n° 79.
Cité : nos 18, 62, 79, 104, 204, 392, 442, 485 (annexe), 698 et annexe I.

Jonesco (Take), Ministre de l'Intérieur de Roumanie, nos 310 (note), 462, 476, 477, 481, 486.

Jonnart, ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 377.

Jordan, chef du bureau du contentieux au ministère des Affaires étrangères, n° 337 (annexe).

Jordan (Sir J. N.), Ministre de Grande-Bretagne à Pékin, n° 202.

Joseph (Mgr), exarque des Bulgares orthodoxes à Constantinople, n° 496.

Jusserand, Ambassadeur à Washington, n° 614.

Justh (von), député hongrois, n° 577.

K

Kalisch, magistrat allemand, n° 555 (note).

Karolyi (comte), membre de la Délégation hongroise, nos 510, 570, 577.

Kazakoff, sous-directeur d'Extrême-Orient au Ministère des Affaires étrangères de Russie, nos 264 (note), 308, 459.

Klapka (de), secrétaire général de la Banque ottomane, nos 11, 87 et annexe I, 89, 111, 147, 188 (note), 237 (annexe).

Klobukowski, Ministre à Bruxelles, nos 41, 182, 252, 400, 432, 559, 568, 673.
Cité : nos 597, 664 (note).

Klotz, ancien Ministre des Finances, Ministre de l'Intérieur, nos 119, 204, 306 (annexe II).

Kokovtzoff, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Finances de Russie, nos 23, 104 et annexe, 136, 156, 160, 204, 306, 307, 396, 442, 443, 469, 473, 475, 483, 485 et annexe, 488, 493, 494, 502, 505, 506, 507, 511, 520, 521, 525, 529, 535, 539, 548, 549, 556, 565, 622 (note), 623, 698 et annexes II, III.

Kokovtzoff (Mme), n° 156.

König (capitaine), membre de la mission militaire allemande en Turquie, n° 647.

Kossuth, homme politique hongrois, n° 577.

Koudacheff (prince), Conseiller de l'ambassade de Russie à Vienne, nos 54 (note), 189, 266, 369.

Krajewski, délégué à la Commission internationale de contrôle en Albanie, nos 73, 217, 319, 389, 407, 419, 424, 441.
Cité : nos 207 (note), 211, 214, 219, 290 (note), 398.

Krivochéine, Ministre de l'Agriculture de Russie, n° 475.

Kroupenski, Ambassadeur de Russie à Rome, n°s 132, 438.

Kroupensky (de), Ministre de Russie à Pékin, n°s 202, 283, 308.

Kühlmann, Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Londres, n°s 49, 89, 161, 295 (note).

Kuranda, directeur du Wiener Bankverein, n° 374.

L

Labia, délégué d'Italie à la Commission de délimitation de l'Albanie méridionale, n°s 218, 457.

La Boulinière (de), délégué des créanciers français à la Dette publique ottomane, n° 1.

Laffert (major von), délégué d'Allemagne à la Commission de délimitation de l'Albanie septentrionale, n° 173 (note).

Laffon, Vice-consul à Rhodes, n° 57.
Cité : n°s 163, 166.

Laguiche (général de), Attaché militaire à Saint-Pétersbourg, n° 79.

Lahovary, Ministre de Roumanie à Paris, n° 498.

Lallemand (lieutenant-colonel), délégué français à la Commission internationale de délimitation de l'Albanie méridionale, n° 547.
Cité : n° 452 (note).

Lamb, délégué de Grande-Bretagne à la Commission internationale de contrôle en Albanie, n°s 207 (note), 214, 398.

Lamont (de), attaché au Cabinet du Ministre de la Guerre, n° 513.

Laxa (lieutenant-colonel), Attaché militaire d'Autriche-Hongrie à Sofia, n° 54.

Le Bris (vice-amiral), chef de l'État-major général de la Marine, n° 56.

Lebrun, Ministre des Colonies, n° 663.

Legrand (général), sous-chef de l'État-major général de l'armée, n° 337 (annexe).

Lema (marquis de), Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), n°s 450, 479, 503, 581.

Leoni, délégué d'Italie à la Commission internationale de contrôle en Albanie, n°s 389, 401, 419, 424, 428 (annexe), 438.

Léontieff (général), Attaché militaire de Russie à Constantinople, n°s 552, 652, 669, 681.

Léopold II, Roi des Belges (1865-1909), n°s 509, 560.

Lescoul, sujet français, résidant au Maroc, n° 148.

Levis, Ministre des Finances de Belgique, n° 559 (note).

Levkovitch (colonel Goudime), délégué russe à la Commission de délimitation de l'Albanie méridionale, nos 452 (note), 547 (note).

Lévy, sujet alsacien, n° 592.

Lévy-Straus, homme d'affaires français, n° 311.

Leyland (John), correspondant du *Daily Chronicle*, n° 378.

Lichnowsky (prince), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 10, 192 (note), 265 (annexe), 274, 347, 439, 463, 632, 690.

Li Huan Hong, vice-président provisoire de la République de Chine, n° 283.

Liman von Sanders (général), chef de la mission militaire allemande en Turquie, nos 411, 436, 539, 552, 565, 582, 583, 584, 585, 589, 593, 611, 626, 628, 632, 647, 655, 669, 675, 681, 689, 690.

Limpus (amiral), chef de la mission navale anglaise à Constantinople, nos 626, 632, 690.

Lindequist (de), ancien Secrétaire d'État aux Colonies d'Allemagne, n° 659.

Livinhac (Mgr), Supérieur général des Pères Blancs, n° 597.

Lobry (R. P.), Visiteur des Pères lazaristes, n° 496.

Lopez Muñoz, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), nos 329, 338, 464 (annexe III).

Loubet, ancien Président de la République, nos 327, 385.

Louis III, Roi de Bavière, nos 451, 608, 642.

Louis-Dreyfus (L.), Consul général de Roumanie à Paris, n° 138.

Louis-Napoléon, Prince Bonaparte, nos 114, 133, 162, 181, 200.

Lowther (Sir H.), Ministre de Grande-Bretagne à Copenhague, n° 680.

Lucius (de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, nos 488, 520, 521, 529, 535, 585.

Luitpold, Prince régent de Bavière, nos 451, 642.

Lukacs, ancien Président du Conseil de Hongrie, n° 577.

Luque (général de), Ministre de la Guerre d'Espagne, n° 253.

Luquet, directeur du mouvement général des fonds au ministère des Finances, nos 269, 272, 289, 353 (note), 485 et annexe.

Lyautey (général), Résident général au Maroc, nos 148 (notes), 464 et annexes.
Cité : nos 2 (note), 116, 148, 450.

M

Macchio (baron), chef de section au Ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 85 (note), 98, 103, 276, 527, 697.

Macieira, Ministre des Affaires étrangères de Portugal, n° 560.

Mahmoud Chefket Pacha, ancien Grand Vizir de Turquie, nos 436, 552, 647.

Mahmoud Mouktar Pacha, Ambassadeur de Turquie à Berlin, nos 83, 379, 495, 506, 552, 693, 697.

Majoresco, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, nos 15, 25, 254, 262, 297, 348.

Makino (baron), Ministre des Affaires étrangères du Japon, nos 258, 461.

Malinoff, ancien Président du Conseil de Bulgarie, nos 519, 575, 602, 615, 691.

Mallet (Sir Louis), Sous-Secrétaire d'État assistant au Foreign Office, puis Ambassadeur à Constantinople, nos 27 (note), 46 (note), 56, 61, 63, 468 (note), 566, 572, 583, 584, 596, 603 (note), 624, 625, 683, 688.

Maltzan (de), Secrétaire de la légation d'Allemagne à Pékin, n° 283.

Mandelstam, premier drogman de l'ambassade de Russie à Constantinople, n° 144 (note).

Mannesmann (frères), entrepreneurs allemands au Maroc, n° 148.

Manneville (de), Conseiller d'ambassade à Berlin, nos 3, 31, 40, 45, 66, 83, 85, 97 (note), 130, 131, 148, 151, 179, 358, 376, 379, 391, 406, 411, 418, 421, 434, 439, 447, 459, 676, 693.

Cité : nos 32, 152, 186, 266, 400, 404, 463, 683, 695 (note).

Mano, Ministre de Roumanie à Constantinople, n° 477.

Marès (de), journaliste belge, n° 141.

Margerie (Jacquin de), adjoint au Directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères, n° 137, 143, 172.

Cité : nos 141, 171, 320.

Marghiloman, Ministre des Finances de Roumanie, Ministre des Affaires étrangères par intérim, nos 138, 288, 311, 348, 349, 363, 414.

Marie, femme du Prince héritier de Roumanie, n° 186.

Marie-Thérèse, Reine de Bavière, n° 642.

Marina (général), haut-commissaire espagnol au Maroc, n° 464.

Markoff, lieutenant-colonel bulgare, n° 409.

Marschall (baron), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, puis à Londres, nos 354, 378, 385, 486.

Martino (de), secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères d'Italie, nos 100, 543, 687.

Massé, Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes, n° 559.

Matharel (commandant de), Attaché militaire à Sofia, nos 80, 234.

Cité : n° 236.

Matter, directeur du contentieux au Ministère de la Guerre, n° 337 (annexe).

Maucorps (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Constantinople, nos 552, 647.

Mayer (colonel), médecin militaire allemand, membre de la mission militaire en Turquie, n° 647.

Mehmed Rechad V, Sultan de Turquie, n°s 2, 13, 647.

Mensdorff (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, n°s 10, 214, 265 (annexe), 274, 343 (note), 347, 416, 423, 449, 455, 619, 697.

Merey (de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, n° 100.

Merlin, Gouverneur général de l'Afrique équatoriale, n° 673.

Metchersky (prince), rédacteur en chef du *Grajdanine*, n° 307.

Milan IV, Roi de Serbie (1882-1889), n° 103.

Misu, Ministre de Roumanie à Londres, n° 10.

Mittag (baron), Conseiller de la légation d'Autriche-Hongrie à Sofia, n° 325.

Mollard, Directeur du protocole, n°s 128, 158, 168.

Moltke (comte de), Ministre de Danemark à Berlin, n° 680.

Moltke (général de), chef d'État-major général de l'armée allemande, n° 517.

Montecuccoli (amiral), commandant de la marine autrichienne, n° 324.

Montenuovo (prince de), grand-maître de la Cour d'Autriche-Hongrie, n° 125.

Montille (de), Secrétaire à Lisbonne, n° 327.

Morel, Ministre des Colonies, n° 404.

Moufid Bey Libohova, Ministre des Affaires étrangères dans le Gouvernement provisoire d'Albanie, n°s 114, 120.

Moulay Youssef, Sultan du Maroc, n°s 164, 450, 464 et annexes III, IV.

Mühlmann (lieutenant), membre de la mission militaire allemande en Turquie, n° 647.

Murray of Elybank (Lord), représentant de la Compagnie Pearson en Colombie, n° 574.

N

Nabi Bey, Ambassadeur de Turquie à Rome, n°s 480, 613.

Nano, Ministre de Roumanie à Saint-Pétersbourg, puis Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Roumanie, n° 186.

Natchévitch, négociateur bulgare à Constantinople, n°s 83 (note), 86, 91, 96, 102, 105.

Neef, représentant de la Deutsche Bank, n°s 87 (annexe I), 237 (annexe).

Nékloudoff, Ministre de Russie à Sofia, n°s 96, 302, 325, 570, 691.

Nératoff, adjoint au Ministre des Affaires étrangères de Russie, n°s 47, 101, 113, 118, 129 (note), 171, 195, 198, 204, 206, 207, 232, 259, 264 (note), 278, 281, 287, 296, 298, 306, 308, 313, 323, 346, 362, 365, 462 (note).

Neuflize (baron de), banquier français, nos 11, 87 et annexe I, 111, 147, 188, 192, 194, 197, 201, 237 et annexe, 257, 269, 272.

Nias, directeur général dela Banque ottomane à Constantinople, n° 639.

Nicolaï (major), médecin militaire allemand, membre de la mission militaire en Turquie, n° 647.

Nicolas Ier, Roi de Monténégro, nos 82, 109, 153, 235, 263, 281, 284, 291, 314, 316, 336, 410, 575.

Nicolas II, Empereur de Russie, nos 12 (note), 19, 22, 44, 47, 50, 51, 62, 63, 65, 109, 136, 204, 266, 281, 283, 287, 306, 307, 442, 475, 485 (annexe), 488, 506, 541, 565, 698.

Nicolson (Sir Arthur), Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 19, 56, 107, 115, 116, 129, 175, 199, 208, 213, 214, 219, 244, 250, 251, 256, 265, 273, 274, 277, 292, 295, 321, 347, 378, 404, 423, 455, 468 (note), 471, 536, 539, 574, 591, 601, 604, 609, 613, 633, 667, 690.

Noailles (marquis de), ancien Ambassadeur à Berlin, n° 385.

Nogara, délégué italien au Conseil de la Dette publique ottomane, n° 81.

Nogga (Philippe), notable albanais, n° 645.

Noulens, Ministre de la Guerre, n° 647.

Cité : n° 670.

O

O'Beirne, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg nos 195, 529, 536, 539, 541, 549, 611 (note).

O'Conor (Sir N.), ancien Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, n° 613.

Olga (Grande-Duchesse), n° 186.

Ontiveros, Consul d'Espagne à Mazagan, n° 464 (annexe I).

O'Reilly, Secrétaire de la légation de Grande-Bretagne à Sofia, n° 576.

Orozco (de), général espagnol, n° 464 (annexe IV).

Otto, Ministre d'Autriche-Hongrie à Cettigné, n° 478.

P

Pachitch, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Serbie, nos 25, 43, 50, 69, 110, 173, 226, 232, 238, 242, 246, 262, 276, 279, 301, 309, 318, 328, 341, 344, 346, 347, 357, 361, 369, 372, 409, 440, 478, 558, 679.

Padilla, chef de section au ministère d'État espagnol, n° 164.

Paléologue, Directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères, nos 223, 260, 404, 498, 590, 648.
Cité : nos 333, 337 et annexe, 368, 379, 399, 447, 485 et annexe, 522.

Palitch (R. P.), religieux franciscain, n° 636.

Pallavicini (marquis), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, nos 83 (note), 112, 121, 129 (note), 135, 180.

Panafieu (de), Ministre à Sofia, nos 4, 39, 55, 80, 95, 96, 102, 105, 108, 234, 236.
Cité : n° 496.

Panas, Ministre des Affaires étrangères de Grèce, nos 143 (annexe), 590 (annexe).
Cité : nos 137, 139, 149, 218, 260 (note), 373, 425, 427, 462, 486.

Paraschivesco-Frasinet, Secrétaire de la légation de Roumanie à Belgrade, n° 390.

Parker, Attaché au Foreign Office, nos 49, 89, 161, 295.

Pastor, Ministre d'Espagne à Pékin, n° 283.

Patchou, Ministre des Finances de Serbie, nos 110, 679.

Patris (contre-amiral), représentant de l'Italie dans le Conseil des officiers de marine de Scutari, n° 334.

Pawloff (Théodore), ancien député ottoman, nos 64, 98.

Pellé (colonel), commandant les troupes auxiliaires marocaines, n° 464 (annexe IV).

Perkew (Léon Bey), ancien fonctionnaire ottoman, n° 57.

Perrinet von Thauvenay (major), membre de la mission militaire allemande en Turquie, n° 647.

Petriaeff, délégué de Russie à la Commission internationale de contrôle en Albanie, nos 214, 398, 424, 428 (annexe), 430.

Pétroff (général), ancien Président du Conseil de Bulgarie, commandant d'armée, n° 575.

Petrovitch, délégué d'Autriche-Hongrie à la Commission internationale de contrôle en Albanie, nos 214, 248, 389, 398, 428 (annexe).

Pichon, Ministre des Affaires étrangères, nos 20, 36 (annexe I), 104 (annexe), 114, 138, 150, 172, 223, 228, 253 (note), 260, 285 (note), 286 (note), 308 (note), 329, 343 (note), 417, 443, 445, 464 (annexes III, IV), 485 (annexe), 506, 558 (note), 561, 601, 607, 623.

Pichon (Mme), nos 156, 469.

Pie X, Pape, n° 108.

Pierre Ier, Roi de Serbie, nos 173, 318, 409.

Piña y Millet, Ambassadeur d'Espagne à Rome, n° 230.

Plamenatz, Ministre des Affaires étrangères du Monténégro, nos 77, 198, 263, 281, 284 (note), 291, 316, 336, 534, 634, 670.

Plehn, correspondant de l'agence Wolff à Londres, n° 463.

Poga (Dr), Ministre de la Justice dans le Gouvernement provisoire d'Albanie, n° 120.

Poincaré, Président de la République, n° 658 et annexes.
Cité : nos 2, 32, 42, 84, 94, 119 (note), 128, 158, 167, 168, 177, 184, 185, 226, 230, 253 (note), 283, 327, 333, 338, 352, 366, 368 (note), 385, 445, 483, 485 (note), 508 (note), 515, 517, 522, 526, 537, 553, 598.

Politis (Nicolas), homme politique grec, n° 266.

Pollio (général), chef d'État-major de l'armée italienne, nos 130, 174.

Polo de Bernabé, Ambassadeur d'Espagne à Berlin, n° 463.

Ponsot, Consul, chef du secrétariat de la Commission financière des affaires balkaniques, nos 269, 272, 353 (note), 434, 445, 490, 522, 524 et annexe, 537, 555, 573.

Popovitch, Ministre de Serbie à Saint-Pétersbourg, nos 440, 487.

Popovitch (Damian), colonel serbe, n° 290.

Popper, financier autrichien, n° 276.

Porché, ingénieur français, n° 450.

Poulpiquet du Halgouët, (de), Secrétaire à Athènes, nos 94, 127, 134, 139, 145, 149, 152, 169, 177, 178, 180 (note), 203, 209, 210, 218, 225, 246, 300, 326, 360 (note).
Cité : nos 143, 222, 282, 384.

Pourtalès (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, nos 7, 22, 99, 585, 623, 652, 665, 675, 681, 690.

Pradier (capitaine de vaisseau), représentant de la France dans le conseil des officiers de marine de Scutari, n° 334.

Prochaska, ancien gérant du consulat d'Autriche-Hongrie à Prizrend, n° 636.

Puaux, journaliste français, n° 137.

Q

Quadt (comte de), Ministre d'Allemagne à Athènes, n° 384 (note).

R

Radeff (Siméon), Ministre de Bulgarie à Bucarest, nos 64, 355, 691.

Radoslavoff, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur de Bulgarie, nos 267, 325, 355, 467, 519, 540, 575, 615, 691.

Radowitz (de), Conseiller de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, nos 197, 201, 524 annexe), 537.

Raffalovitch, représentant de la Banque russo-asiatique à Paris, n° 687.

Raissouli, chef de bandes marocain, n° 148.

Ratier, Ministre de la Justice, n° 337.

Rechid Bey, Conseiller légiste de la Sublime Porte, n° 224.

Réfet Bey, commandant de la place de Constantinople, n° 647.

Renault (Louis), jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères, n° 337 (annexe).

Reuter (colonel von), commandant le 99e régiment d'infanterie allemande en garnison à Saverne, nos 555 (note), 579 (note), 588 (note), 592, 653.

Ribeiro (Aquilino), journaliste portugais, n° 327.

Ribot, Conseiller d'ambassade à Vienne, nos 420, 426, 482, 499, 508, 510, 515.
Cité : nos 324, 519.

Rifaat Bey, Ministre des Finances de Turquie, nos 639, 650, 678, 697.

Rifaat Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, nos 30, 67, 78 (note), 172, 440 (note), 481, 514, 516, 529, 533, 544, 660.

Ristitch, Ministre de Serbie à Bucarest, nos 254, 262, 297.

Riza Bey, ancien vali de Scutari, n° 389.

Robilant (de), général italien, n° 645.

Roche (Jules), homme politique français, n° 642.

Rodd (Sir J. Rennell), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, nos 256, 273, 280, 377, 538, 545, 591, 601, 606, 613, 618, 629, 657.

Romanones (comte de), Président du Conseil des Ministres d'Espagne jusqu'au 27 octobre 1913, nos 338, 464 et annexes III, IV.

Romanos, Ministre de Grèce à Paris, nos 590 et annexe, 662.
Cité : nos 42, 127, 137, 168, 446, 497 (note), 561.

Rosen, Ministre d'Allemagne à Lisbonne, n° 560.

Rosenberg, Conseiller rapporteur au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, nos 524 (annexe), 537.

Röser, membre du Reichstag, n° 592.

Roukhloff, Ministre des Voies et Communications de Russie, n° 475.

Ruspoli (prince), nos 221, 222.
Cité : nos 223, 226, 286, 292, 331, 333, 368, 387, 399, 413, 419.

S

Sabler (de), Secrétaire de la légation de Russie à Sofia, nos 325, 380, 540, 576, 615, 691.

Saïd Halim (prince), Grand Vizir de Turquie, nos 8, 27 (note), 28, 34, 40, 48, 53, 58, 59, 63, 72, 78 (note), 93, 101, 112, 172, 191, 224, 296, 468 (note), 473, 611, 625, 628, 639, 647, 674, 683, 688.

Saint-Aulaire (de), Ministre plénipotentiaire, délégué à la résidence générale au Maroc, n° 2.

Saint-Seine (commandant de), Attaché naval à Londres, n° 56.

Salabacheff, Ministre de Bulgarie à Vienne, n°s 54, 64, 231.

Salisbury (Lord), ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, n°s 607, 668.

Sallandrouze de Lamornaix, vice-président de la Régie des tabacs de Turquie, n°s 11, 320.

San Giuliano (marquis de), Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n°s 97 (note), 100, 106, 114, 119, 132, 163, 165, 167, 206, 223, 230, 249, 256, 274, 280, 286, 292, 304, 314, 321 (note), 333, 339, 340, 354, 364, 366, 368, 371, 377, 401, 408, 410, 413, 419, 423, 424, 438, 449, 470, 471. 480, 493, 526, 538, 553, 606, 613, 618, 627, 633, 634, 638, 643, 654, 657.

Savinsky, Ministre de Russie à Sofia, n° 691.

Savoff (général), commandant en chef l'armée bulgare, n°s 105, 170, 176, 267, 302, 325, 355, 486, 491, 575, 602.

Saxe-Cobourg-et-Gotha (duchesse de), n° 186.

Saxe-Cobourg-et-Gotha (Philippe, prince de), n° 482.

Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, n°s 36 (annexes), 104 (annexe), 698 (annexes II, III).

Cité : n°s 5, 7, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 22, 26, 27, 28, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 42, 44, 46, 47, 51, 52, 53, 58, 61, 62, 63, 70, 75, 78, 84, 99, 104, 136, 140, 144, 146, 176, 179, 185, 186, 204, 266, 306, 307 (note), 340, 343, 346, 355, 376, 379, 385, 417, 425, 428, 430, 431, 440, 442, 458, 484, 485 (note), 487, 488, 494, 502, 506, 507 (note), 511, 514, 520, 528, 529, 531, 533, 535, 536, 539, 549, 556, 582, 585, 593, 595, 600, 605, 610, 617, 620, 621 (note), 623, 637, 652, 665, 666, 675, 681, 684, 685, 689, 691, 692, 696, 698 et annexe III.

Scalea (prince de), Sous-Secrétaire d'État du Ministère des Affaires étrangères d'Italie, n°s 422, 471, 526, 543.

Schack (comte), n° 642.

Schébéko, Ministre de Russie à Bucarest, puis Ambassadeur à Vienne, n°s 103, 136, 297, 649.

Schichting (major von), officier allemand, n° 647.

Schilling (baron), directeur de la chancellerie au Ministère des Affaires étrangères de Russie, n° 181.

Schmidt (Mme M.), femme de lettres alsacienne, n° 252.

Schoen (de), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n°s 66, 322, 403, 434, 447.

Schönberg, drogman de l'ambassade d'Allemagne à Constantinople, délégué à la Commission des réformes arméniennes, n° 296.

Schönburg-Waldenburg (comte de), n° 310.

Schönburg-Waldenburg (comtesse de), n° 310.

Seckendorff (baron de), Ministre d'Allemagne à Tanger, chargé par intérim de la légation de Pékin, n° 148.

Selves (de), ancien Ministre des Affaires étrangères, n°s 362, 484.

Sergent, représentant du ministère des Finances, n°s 434, 445, 490, 522, 524 et annexe, 537, 573.

Serret (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Berlin, n° 592.

Sévastopoulo, Conseiller de l'ambassade de Russie à Paris, n°s 195, 206, 207, 232, 259, 428.

Cité : n°s 140 (note), 171, 191 (note), 208 (note), 229, 270, 277, 278, 286 (note).

Sicilianos, Secrétaire de la légation de Grèce à Paris, n° 143.

Cité : n°s 239, 241, 250, 430.

Sieghart, gouverneur du Crédit foncier d'Autriche, n° 651.

Silva-Tarouca (comte), membre de la Chambre des Seigneurs, président de la Délégation hongroise, n° 636.

Somssich (comte), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris, n°s 220, 341.

Cité : n°s 97, 155, 173, 233, 248, 343.

Sonnino, homme politique italien, n° 165.

Sophie, Reine de Grèce, n°s 131, 152, 384 (note).

Soukhomlinoff (général), Ministre de la Guerre de Russie, n° 204.

Spalaïkovitch, Ministre des Affaires étrangères de Serbie par intérim, n°s 43 (note), 110, 173, 196, 215, 238, 242, 254, 267, 276, 309, 328, 372.

Squitti (baron), Ministre d'Italie à Belgrade, n°s 350, 478.

Staaff, Président du Conseil des Ministres de Suède, n° 656.

Stambouloff, ancien Président du Conseil de Bulgarie, n° 576.

Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris, n° 691.

Stchéglovitoff, Ministre de la Justice de Russie, n° 475.

Steed (Wickham), rédacteur en chef du *Times*, n° 601.

Stéfanovitch, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères de Serbie, n°s 345, 375, 390, 679.

Stoessel, sujet allemand résidant au Maroc, n° 148.

Storck (de), secrétaire de la légation d'Autriche-Hongrie à Belgrade, n°s 173, 242, 267, 276, 309, 318, 347, 350, 359 (note), 372, 390, 478.

Strandtman (de), secrétaire de la légation de Russie à Belgrade, n°s 173, 196, 206, 215, 242.

Streit, Ministre de Grèce à Vienne, n°s 140 (note), 184, 231, 266, 379, 401, 482, 527, 645.

Strempel (major von), Attaché militaire d'Allemagne à Constantinople, puis chef d'État-major de la mission militaire allemande, nos 552, 647, 669, 681.

Stringher, directeur de la Banque d'Italie, n° 480.

Stumm (de), Directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, nos 676, 683.

Stürgkh (comte), Président du Conseil des Ministres d'Autriche, n° 150.

Sun Pao-tch'i, Ministre des Affaires étrangères de Chine, n° 461.

Sun Yat Sen, homme politique chinois, nos 283, 461.

Sverbéieff, Ambassadeur de Russie à Berlin, nos 26, 376, 379, 462 (note), 529, 532, 535, 539, 548, 549, 556, 565, 582, 585, 589, 593, 598, 665, 684, 696.

Szapary (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, nos 103, 136 (note).

Szecsen (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, nos 17 (note), 508 (note), 658 (annexe).

Szeps (Dr), publiciste viennois, n° 401.

Szilassy, Ministre d'Autriche-Hongrie à Athènes, n° 649.

T

Tachella, agent consulaire à Enos et Dédéagatch, n° 71.

Taditch, Attaché à la légation de Serbie à Saint-Pétersbourg, n° 206.

Talaat Bey, Ministre de l'Intérieur de Turquie, nos 48, 135, 231, 267, 462, 477, 486, 639, 650.

Tarnowski (comte), Ministre d'Autriche-Hongrie à Sofia, nos 325, 355, 576, 615.

Tatiana (Grande-Duchesse), n° 186.

Taube (baron), ancien Ministre des Affaires étrangères de Suède, Ministre à Berlin, n° 351.

Tchaïnovitch, chef de la section politique au ministère des Affaires étrangères de Serbie, faisant fonction de Secrétaire général, nos 173, 196.

Tchakaloff, directeur de la Banque nationale bulgare, n° 615.

Tewfik Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, nos 27 (note), 48, 468 (note), 574, 613, 633.

Theodoli (marquis), ancien délégué italien au Conseil de la Dette publique ottomane, n° 81.

Théodoroff, ancien Ministre des Finances de Bulgarie, nos 325, 519, 540, 575, 602.

Théotokis, Chargé d'affaires de Grèce à Berlin, nos 140, 184, 192, 243, 274, 379, 406, 468.

Thiébaut, Ministre à Stockholm, n° 656.

Thomas, professeur à l'Université de Gand, n° 252.

Thurn (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, n°s 5, 15, 35, 101, 103, 122, 136.

Tisza (comte), Président du Conseil des Ministres de Hongrie, n°s 103, 276, 324, 515, 577.

Tittoni, Ambassadeur d'Italie à Paris, n°s 163, 430, 446, 526, 553, 612, 627, 633.

Tocheff, diplomate bulgare, n° 105.

Tomasi della Torretta (marquis), Conseiller de l'ambassade d'Italie à Saint-Pétersbourg, n° 232.

Tontcheff, Ministre des Finances de Bulgarie, n°s 95, 261, 302, 325, 374, 386, 426, 482, 575, 641, 691.

Tourghout Pacha, général turc, n° 267.

Trauttmansdorff-Weinsberg (comte de), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Londres, n°s 233 (note), 251.

Trépoff (comte), n°s 156, 160.

Troubetzkoï (prince), directeur des affaires d'Orient au Ministère des Affaires étrangères de Russie, n°s 99, 176, 179.

Tschirschky (de), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, n°s 578, 686.

Tuan Tsi Joui, Ministre de la Guerre de Chine, n° 283.

Turin (comte de), inspecteur général de la cavalerie italienne, n° 174.

Turkhan Pacha, Ambassadeur de Turquie à Saint-Pétersbourg, n°s 27, 28, 30, 34, 38, 44, 48, 462 (note).

U

Ugron (d'), Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, n°s 478, 558.

Urach (duc d'), n° 114.

V

Valaoritis, financier grec, n° 561.

Valdrôme (Chevandier de), Secrétaire d'ambassade, chargé de l'agence et du consulat général à Tanger, n° 2.

Velics, Ministre d'Autriche-Hongrie à Munich, n° 642.

Velten, Consul général à Varsovie, n° 437.

Venizelos, Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Grèce, nos 25, 127, 131, 134, 137, 139, 143, 145, 149, 151, 152, 169, 177, 178, 180 (note), 210, 218, 225, 228, 300, 352, 360 (note), 373, 384, 462, 477, 619, 621, 645.

Verneuil (de), ancien syndic des agents de change de Paris, nos 156, 160, 469.
Cité : nos 23, 104 et annexe, 204, 485 (annexe).

Vesnitch, Ministre de Serbie à Paris, nos 330, 357, 381.
Cité : nos 343, 360, 648.

Victor-Emmanuel III, Roi d'Italie, nos 100, 526, 601.

Victoria, Reine d'Espagne, n° 517.

Victoria-Louise, Princesse de Prusse, femme d'Ernest-Auguste, Duc de Brunswick et Lunebourg, n° 506.

Vieugué, Conseiller d'ambassade à Madrid, nos 412, 479, 503, 581.

Villa-Urrutia (marquis de), Ambassadeur d'Espagne à Paris, n° 464 (annexe III).

Visconti Venosta (marquis), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n° 470.

Visconti Venosta, fils du précédent, Attaché au cabinet du Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n° 470.

Vitali (comte), financier français, nos 87 (annexe I), 237 (annexe), 646, 651, 687.

Vlaicof, homme politique bulgare, n° 575 (note).

Volkonski (colonel), Attaché militaire de Russie à Rome, n° 174.

Volpi (commandeur), financier italien, n° 687.

Vorontzoff Dachkoff (comte), lieutenant de l'Empereur de Russie au Caucase, n° 135.

Voukotitch, Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Monténégro, nos 316, 336.

Vyvere (van de), Ministre des chemins de fer de Belgique, n° 182 (note).

W

Wahnschaffe, Sous-Secrétaire d'État à la chancellerie de l'Empire allemand, n° 594.

Waldeck-Rousseau, ancien Président du Conseil, n° 385.

Wangenheim (baron de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, nos 22, 40, 45, 97 (note), 121, 135, 171, 180, 191 (notes), 240, 296, 353, 385, 468 473, 514, 647, 655, 669, 674, 681, 689, 692, 696.

Weber (colonel), membre de la mission militaire allemande en Turquie, n° 647.

Wedel (comte de), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Rome, statthalter d'Alsace-Lorraine, nos 470, 562, 586, 594.

Wedel-Jarlsberg (baron), Ministre de Norvège à Paris et à Madrid, n° 412.

Weintzetl, Conseiller de la légation d'Autriche-Hongrie à Cettigné, nos 235, 460.

Wertheimer, publiciste allemand, n° 252.

Weys, membre du Reichstag, n° 586.

White, Chargé d'affaires et Consul général de Grande-Bretagne à Tanger, n°s 329, 450.

Wied (Guillaume, prince de), n°s 114, 310, 363, 414, 431, 458, 481, 630, 645, 672.

Wied (princesse de), n°s 310, 363, 630.

Wilhelmine, Reine des Pays-Bas, n° 363.

Williams (Robert), Anglais, concessionnaire de chemins de fer en Afrique, n° 509.

Winckel, délégué d'Allemagne à la Commission internationale de contrôle en Albanie, n°s 389, 401.

Windischgraetz (prince de), président de la Chambre des Seigneurs, n°s 103, 510.

Witte (comte de), ancien Ministre des Finances de Russie, n° 307.

Witte (général major de), lieutenant général de l'armée belge, n°s 559, 673.

Y

Yovanovitch, Ministre de Serbie à Vienne, n°s 98, 103, 205, 276, 341, 344, 361, 369, 375, 482, 558, 631.

Youssouff Izzeddine Effendi, Prince héritier de Turquie, n° 647.

Yuan Che K'ai, Président provisoire de la République chinoise, n°s 202, 271, 283, 308, 459, 461.

Z

Zalesky, Ministre des Finances d'Autriche, n° 150.

Zia Pacha, sous-chef d'État-major général de l'armée ottomane, n° 647.

Zimmermann, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n°s 31, 40, 45, 148, 301, 318 (note), 322, 332, 335, 347, 358, 376, 385, 391, 406, 439, 448 (note), 455, 459, 462 (note), 463, 468, 508 (note), 509, 522, 523, 524 et annexe, 525, 535, 537 et annexe, 573, 665.

Zorn de Bulach (baron), Secrétaire d'État pour l'Alsace-Lorraine, n° 562.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914.

(1871-1914.)

Volumes actuellement parus :

Première série : 1871-1900.

Tome I (10 mai 1871-30 juin 1875).
Tome II (1er juillet 1875-31 décembre 1879).
Tome III (2 janvier 1880-13 mai 1881).
Tome IV (13 mai 1881-20 février 1883).
Tome V (23 février 1883-9 avril 1885).
Tome VI (8 avril 1885-30 décembre 1887)

Deuxième série : 1901-1911.

Tome I (2 janvier-31 décembre 1901).
Tome II (1er janvier-31 décembre 1902).
Tome III (3 janvier-4 octobre 1903).
Tome IV (5 octobre 1903-8 avril 1904).
Tome V (9 avril-31 décembre 1904).

Troisième série : 1911-1914.

Tome I (4 novembre 1911-7 février 1912).
Tome II (8 février-10 mai 1912).
Tome III (11 mai-30 septembre 1912).
Tome IV (1er octobre-4 décembre 1912).
Tome V (5 décembre 1912-14 mars 1913).
Tome VI (15 mars-30 mai 1913).
Tome VII (31 mai-10 août 1913).
Tome VIII (11 août-31 décembre 1913).
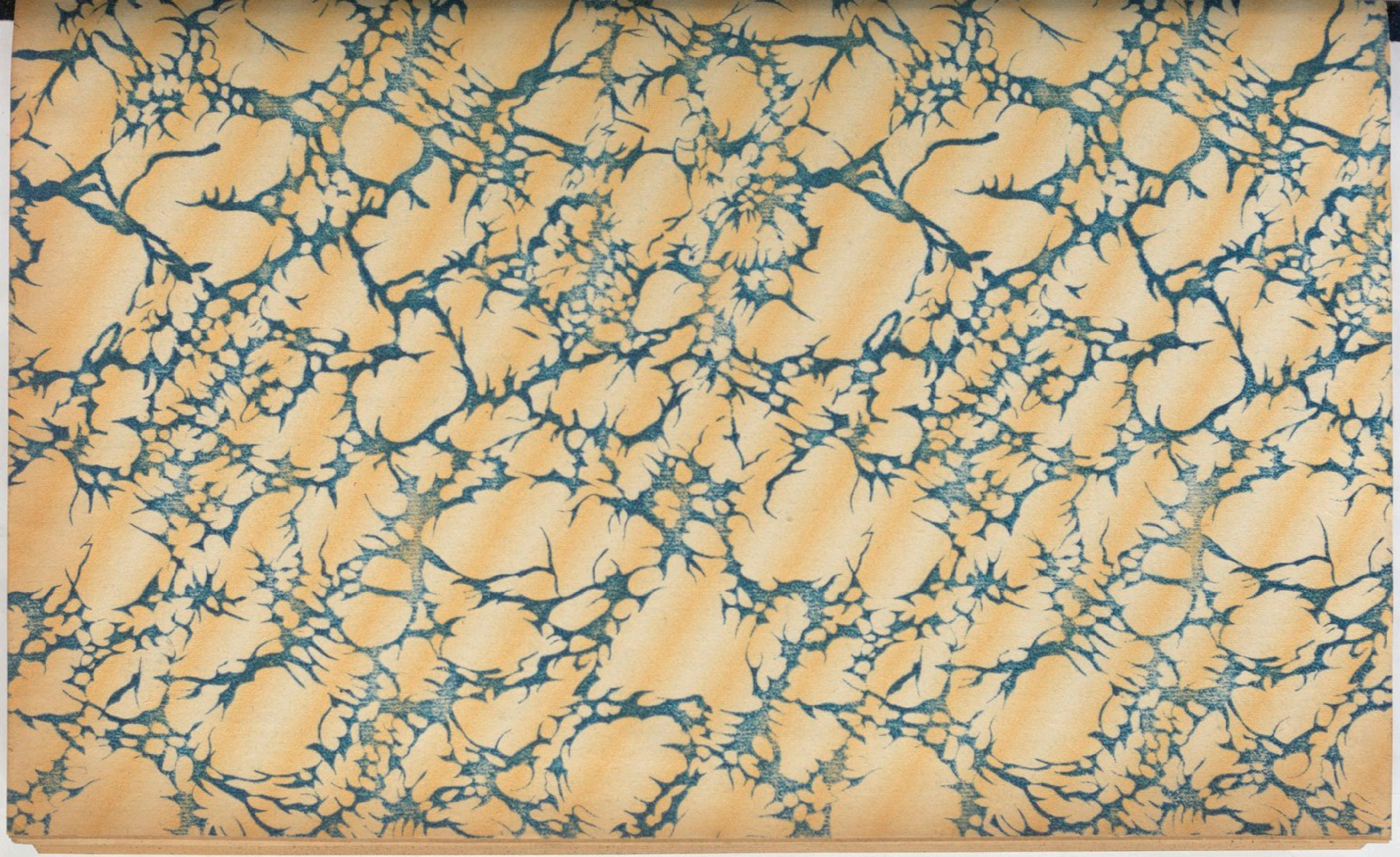
MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE
LA RÉPUBLIQUE